Alain Messaoudi

Les arabisants et la France coloniale

Annexes

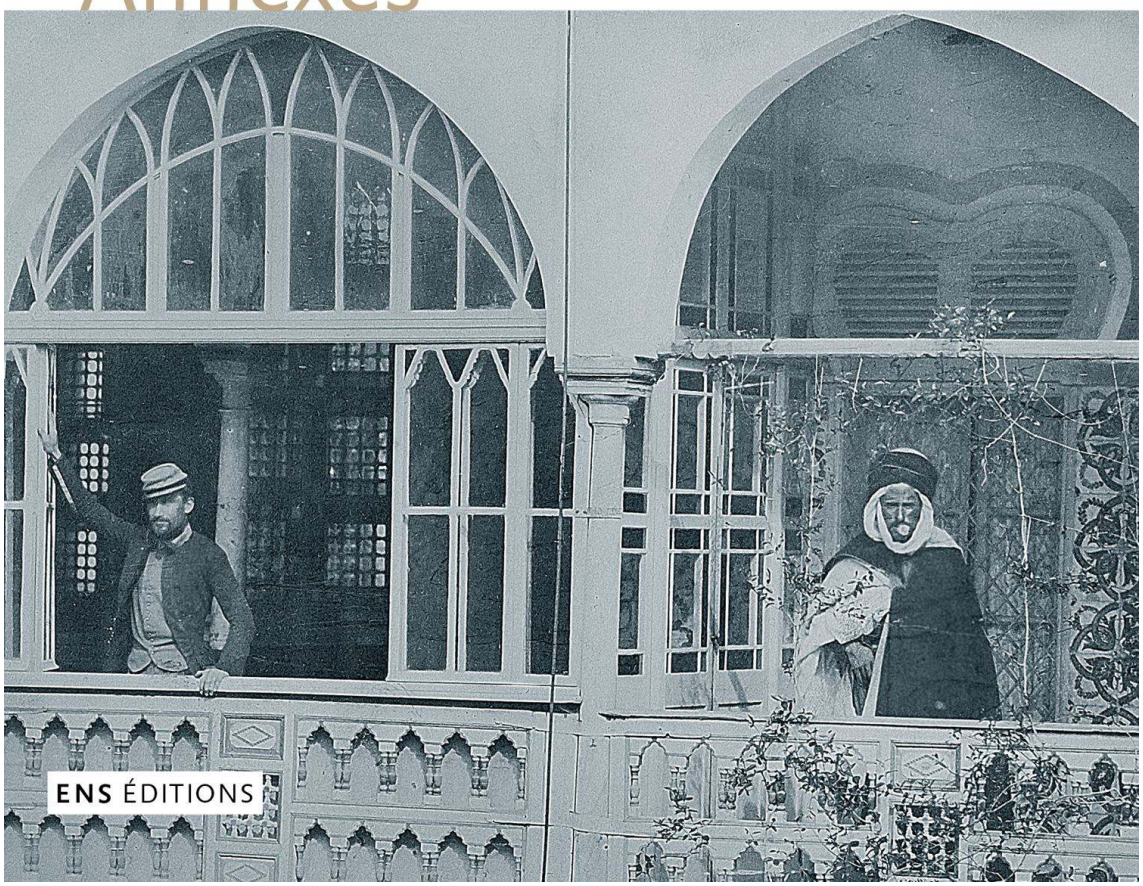

ENS ÉDITIONS

Les arabisants et la France coloniale. Annexes

Alain Messaoudi

Éditeur : ENS Éditions
Lieu d'édition : Lyon
Année d'édition : 2015
Date de mise en ligne : 12 juin 2015
Collection : Sociétés, Espaces, Temps
ISBN électronique : 9782847887105

Édition imprimée
Date de publication : 4 mai 2015

http://books.openedition.org

Référence électronique
MESSAOUDI, Alain. *Les arabisants et la France coloniale. Annexes.* Nouvelle édition [en ligne]. Lyon : ENS Éditions, 2015 (généré le 06 janvier 2017). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/enseditions/3726>. ISBN : 9782847887105. DOI : 10.4000/books.enseditions.3726.

Ce document a été généré automatiquement le 6 janvier 2017.

© ENS Éditions, 2015
Conditions d'utilisation :
http://www.openedition.org/6540

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

Ce volume constitue un recueil d'annexes à l'appui de l'ouvrage d'Alain Messaoudi, *Les arabisants et la France coloniale. Savants, conseillers, médiateurs (1780-1930)*, Lyon, ENS Éditions, 2015. Disponible en version imprimée, il est aussi publié sous version électronique, en ligne : [http://books.openedition.org/enseditions/3705]

ALAIN MESSAOUDI

Alain Messaoudi est maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Nantes, membre du Centre de recherches en histoire internationale et atlantique (CRHIA) et associé à l'Institut des mondes africains (IMAF, Paris). Ses recherches portent la circulation des savoirs et des représentations entre le Nord de l'Afrique et l'Ouest de l'Europe.

SOMMAIRE

Avertissement

Abréviations utilisées pour les références bibliographiques des notices biographiques

Table thématique des notices biographiques

1. Notices biographiques

2. Fauteuils et chaires des établissements français

3. Textes et tableaux

Avertissement

« Remplir les *desiderata* de la science est un mérite sans doute. Les indiquer aussi a son prix. C'est invoquer, c'est faciliter le travail d'autrui. »[1]

1 Ce volume constitue un recueil d'annexes à l'appui de l'ouvrage d'Alain Messaoudi, *Les arabisants et la France coloniale. Savants, conseillers, médiateurs (1780-1930)*, Lyon, ENS Éditions, 2015. Disponible en version imprimée, il est aussi publié sous version électronique, en ligne : [http://books.openedition.org/enseditions/3705]

2 Cette galerie de portraits ne prétend pas à l'exhaustivité. Un tel travail ouvrant à une étude prosopographique n'aurait pu se concevoir qu'à l'échelle d'un groupe plus restreint, qu'il s'agisse des interprètes militaires, des drogmans ou des professeurs. J'ai privilégié les arabisants ayant à leur actif une ou plusieurs publications, sans faire de ce critère une règle systématique. Malgré des sources lacunaires, on trouvera ici une grande proportion des professeurs d'arabe ayant exercé en Algérie après 1880. Ce n'est pas le cas pour la Tunisie et le Maroc, leurs dossiers de carrière étant plus difficilement accessibles.

3 J'ai opté pour une table qui distingue les drogmans, les interprètes militaires, les plus rares interprètes civils (auxquels j'ai joint quelques arabisants « amateurs ») et les professeurs, selon un ordre qui me semble correspondre à leur importance respective dans le temps. Le critère confessionnel étant apparu très discriminant dans l'armée jusqu'en 1870, j'ai choisi de regrouper en fonction de leur appartenance religieuse les interprètes militaires. Pour les professeurs, j'ai distingué les savants ayant accédé à des chaires d'enseignement supérieur des ceux plus modestes qui ont seulement enseigné dans les collèges et lycées, en réservant une place à part aux directeurs d'écoles arabes-françaises. À l'intérieur de ces groupes, j'ai choisi de classer chronologiquement les notices, de façon à mieux faire apparaître les générations.

4 Les notices ont été rédigées à partir de sources manuscrites et imprimées. Les premières sont avant tout les pièces renfermées dans les dossiers de carrières conservés aux Archives nationales de France (ANF) (série F 17, personnel de l'Instruction publique), aux Archives nationales d'Outre-mer (ANOM) (administrateurs et fonctionnaires en Algérie), aux Archives diplomatiques (drogmans) et au Service historique de la Défense (Adéf) (interprètes militaires). Les secondes comportent à la fois la production imprimée de ces arabisants, dont je ne me suis efforcé d'avoir une vue exhaustive, au risque du survol, et

les notices nécrologiques parues dans les revues savantes. Pour cerner la production imprimée de chacun, j'ai consulté le plus systématiquement possible les catalogues de la Bibliothèque nationale de France (BNF) et de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC). L'accès aux notices biographiques préexistantes a été facilité par l'usage des *Archives biographiques*. Ce travail a profité de l'élaboration sous la direction de François Pouillon du *Dictionnaire des orientalistes de langue française* qui a permis de confirmer l'intérêt d'une approche biographique « multiple » pour mettre à jour des réseaux intellectuels[2].

5 Chaque notice est précédée d'une indication sur le statut professionnel obtenu en fin de carrière. Les sources que j'indique à la fin de chaque notice sont ordonnées : aux sources d'archives succèdent les sources imprimées et la bibliographie classée chronologiquement. J'ai parfois indiqué l'existence d'éléments iconographiques.

NOTES

1. Eusèbe de Salle, rapport général sur un voyage en Orient exécuté pendant les années 1838 et 1839, au MIP, Rome, 30 novembre 1839 (ANF, F 17, 20.585, Dessalles [*sic*]).

2. François Pouillon éd., *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, Paris, Karthala, 2008 (2e éd., 2012). Ce chantier a été l'occasion de collaborations fructueuses dont plusieurs notices ont profité, comme par exemple celles qui sont consacrées à Dominique Luciani, Amélie Goichon et Joseph Desparmet, fruits d'une collaboration avec Michèle Sellès-Lefranc.

Abréviations utilisées pour les références bibliographiques des notices biographiques

Ageron, *Algériens…* [Charles-Robert Ageron, *Les Algériens musulmans et la France*, Paris, PUF, 1968].

BA : Bureau arabe[1]

Baruch, *Historique…* [Jules Baruch, *Historique du corps des officiers interprètes de l'armée d'Afrique…*, Constantine, D. Braham, 1901].

[Carrière], *Notice historique…*, 1883 [Auguste Carrière, *Notice historique sur l'École spéciale des langues orientales vivantes*, Paris, Ernest Leroux, 1883].

DBF [*Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey et Ané, 1932-].

De Salle, *Ali le Renard* [Eusèbe de Salle, *Ali le Renard, ou la conquête d'Alger (1830), roman historique*, Paris, Gosselin, 1832].

Dictionnaire des orientalistes… [François Pouillon éd., *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, Paris, Karthala, 2008].

Dugat, *Histoire des orientalistes…* [Gustave Dugat, *Histoire des orientalistes de l'Europe du* XII^e^ *au* XIX^e^ *siècle précédée d'une esquisse historique des études orientales*, Paris, Maisonneuve, 1^er^ vol., 1868].

Esquer, *Iconographie…* [Gabriel Esquer, *Iconographie historique de l'Algérie depuis le* XVI^e^ *siècle jusqu'à 1871*, Paris, Plon, 1929].

Faucon, *Livre d'or…* [Narcisse Faucon, *Le Livre d'or de l'Algérie : histoire politique, militaire, administrative, événements et faits principaux, biographie des hommes ayant marqué dans l'armée, les sciences, les lettres, etc., de 1830 à 1889*, Paris, Challamel, 1889].

Féraud, *Les Interprètes…* [Laurent Charles Féraud, *Les Interprètes de l'armée d'Afrique (archives du corps) suivi d'une notice sur les interprètes civils et judiciaires*, Alger, A. Jourdan, 1876].

Gady, « Le Pharaon… » [Éric Gady, « Le Pharaon, l'égyptologue et le diplomate. Les égyptologues français en Égypte, du voyage de Champollion à la crise de Suez (1828-1956) », thèse d'histoire, université Paris IV, 2005].

Guémard, 1928 [Gabriel Guémard, « Les orientalistes de l'armée d'Orient », *Revue de l'histoire des colonies*, 1928, p. 129-150].

Hamet, *Musulmans…* [Ismaël Hamet, *Les Musulmans français du Nord de l'Afrique*, Paris, Colin, 1906].

Hoefer, *Nouvelle biographie* [Ferdinand Hoefer, *Nouvelle biographie générale*, Paris, Firmin-Didot, 1852-1866].

Hommes et destins [*Hommes et destins. Dictionnaire biographique d'outre-mer*, Paris, Publications de l'Académie des sciences d'outre-mer, 10 t., 1975-1995].

Ihaddaden, « Histoire de la presse indigène en Algérie… », 1978 [Zahir Ihaddaden, « L'histoire de la presse indigène en Algérie, des origines jusqu'en 1930 », thèse de 3e cycle (droit), université Paris II, 1978].

JA [*Journal asiatique*].

Julien, *Histoire de l'Algérie* [Charles-André Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine, La conquête et les débuts de la colonisation (1827-1871)*, Paris, PUF, 1964].

L'Orient des Provençaux… [*L'Orient des Provençaux dans l'histoire*, catalogue d'exposition, novembre 1982 - février 1983, Marseille, archives départementales, chambre de commerce et d'industrie, archives de la ville, 2e éd. augmentée, 1984].

Lambert, *Choses et gens…* [Paul Lambert, *Choses et gens de la Tunisie. Dictionnaire illustré de la Tunisie*, Tunis, Saliba, 1912].

Langues'O… [*Langues'O 1795-1995, Deux siècles d'histoire de l'École des Langues Orientales*, textes réunis par Pierre Labrousse, Paris, Hervas, 1995].

Martel, *Allegro* [André Martel, *À l'arrière-plan des relations franco-maghrébines, 1830-1881 : Luis-Arnold et Joseph Allegro, consuls du Bey de Tunis à Bône*, Paris, PUF, 1967].

Massé, « Les études arabes… » [Henri Massé, « Les études arabes en Algérie (1830-1930) », *RA*, 1933, p. 208-258 et 458-505].

Peyronnet, *Le Livre d'or…* [Raymond Peyronnet, *Le Livre d'or des officiers des affaires indigènes, 1830-1930*, Alger, 1930].

Planel, « De la nation… » [Anne-Marie Planel, « De la nation à la colonie. La communauté française de Tunisie au XIXe siècle, d'après les archives civiles et notariées du consulat général de France à Tunis », thèse d'histoire, EHESS, 2000].

RA [*Revue africaine*].

RT [*Revue tunisienne*].

Savant, *Les Mamelouks…* [Jean Savant, *Les Mamelouks de Napoléon*, Paris, Calmann-Lévy, 1949].

Sraïeb, *Le Collège Sadiki…* [Noureddine Sraïeb, *Le Collège Sadiki de Tunis : 1875-1956 : enseignement et nationalisme*, Paris, CNRS éd., 1995].

Yacono, *Un siècle…* [Xavier Yacono, *Un siècle de franc-maçonnerie algérienne (1785-1884)*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1969].

NOTES

1. Lorsque je signale l'affectation d'un interprète au Bureau arabe (BA), il faut généralementcomprendre qu'elle se double d'une affectation auprès du général commandant la division (oula subdivision, ou le cercle).

Table thématique des notices biographiques

Au sein de chaque fonction, les notices sont classées par ordre chronologique de date de naissance, afin de faire apparaître les générations successives d'arabisants.

Interprètes

Drogmans

VENTURE DE PARADIS, Jean-Michel (Marseille, 1739 – Saint-Jean-d'Acre, 1799)

TRÉCOURT, Jean-Baptiste (Auxonne, 1766 – Versailles [?], apr. 1834)

ASSELIN DE CHERVILLE, Jean-Louis (Cherbourg, 1772 – Le Caire, 1822)

DELAPORTE, Jacques Denis (Paris, 1777 – Paris, 1861)

ROUSSEAU, Jean Baptiste Louis dit Joseph (Paris [?], 1780 – Marseille, 1831)

BRACEVICH, Louis Michel Damien de (Raguse [Dubrovnik], vers 1772 – Alger, 1830)

DESGRANGES, Antoine Jérôme, dit Desgranges aîné (Paris, 1784 – Paris, 1864)

MARTIN, Jean-Pierre (Alep, 1784 – Alger, 1858)

CARDIN DE CARDONNE, Alexandre Michel Antoine (Paris, 1786 – Alexandrie, 1839)

GUYS, Henry Pierre Marie François (Marseille, 1787 – Marseille [?], 1878)

DESGRANGES, Mathieu Antoine Florent (ou Alix), dit Desgranges jeune (Paris, 1793 – Paris, 1854)

CAUSSIN DE PERCEVAL, Amand-Pierre (Paris, 1795 – Paris, 1871)

DUCHENOUD, Jean Jacques Charles (Paris, 1796 – Paris [?], 1868)

LEDOULX, Louis François Alexandre Amédée (Bucarest, 1811 – Port-Maurice, Italie, 1871)

BACQUERIE, Jean Pierre (Campan/Campais, Hautes Pyrénées, 1814 – [?], apr. 1869)

DELAPORTE, Pacifique Henri (Tripoli de Barbarie, 1815 – Paris, 1877)

FLEURAT, Adolphe (Péra, Constantinople, 1815 – La Marsa, près de Tunis, 1872)

BELIN, François Alphonse (Paris, 1817 – Constantinople, 1877)

ABDELAL, Charles (Marseille [?], v. 1820 [?] – Le Caire, 1851)

ROUSSEAU, Marius Alphonse (Alep, 1820 – Beyrouth, 1870)

DELAPORTE, Philippe Janvier (Tripoli de Barbarie, 1826 – Paris, 1893)

MÉREL, Charles Étienne (Tunis, 1829 – Villeurbanne [?], v. 1888)

MONGE, Paul Jules (Tunis, 1829 – Caiffa, 1891)

SAUVAIRE, Henry (Marseille, 1831 – Montfort-sur-Argens, Var, 1896)

MONGE, Lucien Illuminé (Tunis, 1835 – Port-Saïd, 1887)

GASSELIN, Édouard (Paris, v. 1840 [?] – Alger [?], v. 1900)

ROGIER, Louis (Paris [?], v. 1840 – Alep [?], 1880 [?])

BERTRAND, Alphonse (Saïda, Syrie [Liban], 1842 – Saïda, 1894)

LEDOULX, Charles Fortuné Louis Alexandre Xavier (Tunis, 1844 – Jérusalem, 1898)

ROUET, Gustave Joseph (Constantinople, 1851 – Paris [?], v. 1912)

PIAT, Louis Joseph Lucien (Paris, 1854 – Le Vésinet, 1941)

MICHAUX-BELLAIRE, Édouard (Paris [?], 1857 – Rabat [?], 1930)

PIAT, Émile Victorien (Péra, Constantinople, 1858 – Paris, 1934)

FERRAND, Paul Gabriel Joseph (Marseille, 1864 – Paris [?], 1935)

FUMEY, Eugène Félix (Besançon, 1870 – Sanary [?], 1904)

LECOUTOUR, Charles Maurice (Paris, 1878 – Paris [?], apr. 1934)

MERCIER, Louis Charles Émile (Constantine, 1879 – Saint-Germain-en-Laye, 1945)

VADALA, Ramire Pie Maxime (Benghazi, 1879 – Corfou [?], apr. 1946)

COUFOURIER, Édouard Auguste (Pouzauges, Vendée, 1882 – Rabat, 1954)

FROMAGE, Léon René Paul (Rouen, 1884 – [?], apr. 1929)

Interprètes militaires en Algérie

Chrétiens « orientaux »

Au service de l'expédition d'Égypte et de l'expédition d'Alger

Contrairement aux interprètes « français » de métropole, j'ai choisi de présenter l'ensemble des interprètes « orientaux » que j'ai repérés sous la forme d'une notice intégralement rédigée.

Leur nombre relativement limité rendait en effet ce travail possible. Il m'a semblé justifié afin de mieux cerner un groupe méconnu dont le rôle a été important lors de l'expédition de 1830 et dans les premières années de l'occupation française.

À titre d'exception, j'ai intégré à cet ensemble une notice concernant Michel Abdelal Agha, père de Louis, bien qu'il n'ait jamais exercé comme interprète.

HABAÏBY, Jacob [al-Ḥabaybī, Ya'qūb] (Chafâ 'Amr/Shefar'am [Šafā 'Amrū], près de Saint-Jean-d'Acre [Ḥayfā], 1767 – Paris ou Melun [?], 1848)

ANGELY/ANGELIS, Michel (Alep, 1768 – [?], 1846)

GIARVÉ (ou BUZAS-GIARVÉ ou GAROUÉ), Georges [Ǧarwī, Ǧurǧī] (Alep, v. 1770 [?] – Alger, 1830)

KAROUS, Issa [Karrūs, 'Aysā] (Bethléem, v. 1770 [?] – [?], apr. 1832 [?])

D'HASBOUN, Abdallah [Ḥasbūn, 'Abdallāh] (Bethléem, 1776 – Melun [?], 1859)

CHAHIN, Jean [Šāhīn] (Tiflis, 1776 – Melun, 1838)

ROSETTI, Michel [Rūzītī, Mīḫā'īl] (Le Caire ou Rosette [Rašīd], v. 1776-1786 – Alger [?], 1863)

SALAMÉ, Soliman (Bethléem, 1777 – Marseille, 1852)

SALEM, Charles-Louis (Le Caire [?], 1777 [?] – près d'Oran, 1834)

DABOUSSY, Nicolas (Le Caire, 1778 – Alger, 1841)

ABDELAL AGHA, Michel ['Abd al-'Āl Āġā, Mīḫā'īl] (Le Caire, v. 1780 – Marseille, 1828)

RAMLAOUI/RAMLAOUY, Joubran [Ramlāwī Ǧubrān] (Saint-Jean-d'Acre, 1780 – [?], apr. 1842)

SALIPPE, Mikarion/Mikarius (Le Caire, 1780 – Oran, 1850)

La génération des fils

ABD-EL-MALEK/MALEK, Ibrahim ['Abd al-Mālik Ibrāhīm] (Le Caire, v. 1790 – Bône, 1845)

ZACCAR, Jean Charles Cyrille [Zakkār ?] (Damas, 1793 – Alger, 1852)

NAZO, Demétry (Égypte [?], v. 1795 [?] – Alger, 1838)

SEMANNE, Nicolas (rade d'Aboukir, 1801 – Chartres [?], apr. 1857)

HABAÏBY, Joseph [al-Ḥabaybī, Yūsif] (Égypte, 1800 – Oran [?], apr. 1856 [?])

CANAPA, Jean-Baptiste Frédéric (Marseille, 1802 – Philippeville, 1869)

PHARAON, Joanny (Le Caire, 1802 – Saumur, 1846)

HABAÏBY, Daoud [al-Ḥabaybī, Dāwūd] (Égypte [?], 1803 [?] – [?], [?])

BRAHEMSCHA, Thomas (Alep, 1805 – Oran, 1864)

ZACCAR, Gabriel (Syrie, v. 1805 [?] – Mascara, 1837)

HAMAOUY, Joseph [Yūsif Ḥamāwī] (Damas, 1814 – Morris, près Bône, 1885)

ABDELAL, Louis Alexandre Désiré (Marseille, 1815 – Marseille, 1882)

DABOUSSY, Michel Georges Constantin (Marseille, 1825 – Hyères, 1887)

BULLAD, Georges-Charles Nicolas (Marseille, 1827 – Amboise [?], 1891)

PHARAON, Florian (Marseille, 1827 – Paris, 1887)

Une nouvelle génération formée par les jésuites au Liban

CHIDIAK, Fahim Hanna/Jean (Bikfaya, Mont-Liban, 1821– Nice, 1896)

CHEHAB, Mahmoud (Wādī Šahrūr, Mont-Liban, 1837 – Tlemcen [?], 1919)

Juifs

NAGGIAR, Mardochée [an-Naǧǧār, Murdḫay] (Tunis [?], v. 1775 – Tunis [?], apr. 1840)

MOUTY, Nathan (Alger [?], 1785-1789 – Oran, apr. 1854)

DANINOS, Abraham (Alger, 1797 – Alger, 1872)

TUBIANA, Aaron (Alger, 1820 – Oran, 1870)

NAKACH, Féradj (Constantine, 1822 – Aumale, 1904)

AMAR, Joseph (Alger, 1837 – Alger [?], apr. 1872)

PINTO, Léon (Tanger, 1844 – Alger [?], 1927)

Musulmans

YOUSSOUF [Yūsif] (Livourne ou Tunis [?], v. 1808 – Cannes, 1866)

BOUDERBA, Ismaïl [Būdarba, Ismā'īl] (Marseille [?], 1823 – Alger, 1878)

BEN BRIHMAT, Ibrahim [b. Brīhmāt, Ibrāhīm] (Alger, 1848 – Alger, 1875)

BEN BRIHMAT, Ahmed [B. Brīhmāt, Aḥmad] (Alger ou Blida, 1852 – Alger [?], apr. 1903)

HAMET, Ismaël [Ḥamīd, Ismā'īl] (Mustapha, Alger, 1857 – Rabat [?], 1932)

« Français »

Sous cette rubrique, j'ai placé les arabisants qui ont servi l'armée, que l'interprétariat militaire ait été leur activité principale ou une étape dans leur carrière (on trouvera cependant Beurnier parmi la liste des professeurs de lycée). J'y ai aussi joint la notice d'Eugène Daumas, un militaire qui n'est pas passé par l'interprétariat, en raison de sa fonction de directeur des affaires de l'Algérie.

BRUN D'AUBIGNOSC, Louis Philibert (Aubignosc près Sisteron, 1774 – Paris [?], 1847)

MARCEL, Jean-Joseph (Paris, 1776 – Paris, 1854)

MÜLLER, Frédérick/Frédéric Marie Toussaint (Alsace [?], v. 1795 [?] – Paris, 1840)

VINCENT, Charles Armand Benjamin (?, v. 1795 – Paris [?], apr. 1845)

GÉRARDIN, Prosper (Sedan [?], v. 1795 – ?, apr. 1860)

LAUXERROIS, Joseph Just (Altona, près de Hambourg, 1796 – Paris [?], apr. 1863)

BOTTARI, Antoine Gaspard (Bizerte, 1796 – Alger, 1865)

RÉMUSAT, Joseph Henri (Alep, 1798 – Alger, 1874)

ALLEGRO, Luis Arnold (Bizerte, 1804 [?] – Bône, 1868)

BOGO, Joseph (Tunis, 1808 – camp de Douéra, près d'Alger, 1845)

ROCHES, Léon (Grenoble, 1809 – Tain-l'Hermitage, 1901)

SCHOUSBOË, Frederik/Frédéric Nicolas (Tanger, 1810 – Alger, 1876)

ROUSSEAU, Napoléon François Antoine (Alep, 1811 – Oraison, près de Manosque, 1855)

URBAIN, Ismaÿl (Cayenne, 1812 – Alger, 1884)

ROUSSEAU, Amédée Pierre Victor (Alep, 1813 – Aumale, 1866)

DUMONT, Xavier (Avignon, 1813 – Zanzibar, apr. 1840)

MOULLÉ, Louis Cyprien (Paris, 1814 – Cherchell, 1855)

NOËL, Vincent dit Victor (Lyon, 1815 – ?, apr. 1860 [?])

LOUIESLOUX, Édouard Pierre (Paris, 1816 – Marseille, 1875)

BONNEMAIN, François-Louis de (Bastia, 1817 – La Calle, 1867)

MARTIN, Auguste Antoine (Alep, 1817 – Constantine, 1893)

VIGNARD, Prudent Marie Auguste (Rennes, 1817 – en mer, 1855)

DONNADIEU, Philippe Marius (Marseille, 1819 – Marseille [?], apr. 1875)

DESTRÉS, Henry Louis Didier (Ferney, Ain, 1820 – en mer devant Porto, 1852)

DOUCHÉ, Auguste Mathieu (Rethel, 1820 – Oran, 1868)

BEAUSSIER, Marcelin (Paris, 1821 – Alger, 1873)

HÉNON, Jean-Baptiste Adrien (Paris, 1821 – Paris, 1896)

BALLESTEROS, André Nicola/Nicolas Santiago/Jacques (Cadix, 1822 – Alger, 1892)

COTELLE, Émile Henri (Paris, 1822 – Quiers, Loiret, 1857)

PILARD, Pierre François (Paris, 1822 – Oran, 1893)

MARGUERITTE, Jean-Auguste (Manheulles, Meuse, 1823 – Beauraing, Belgique, 1870)

MARTIN, Eugène Charles (Alep, 1823 – Batna, 1871)

DUVERNOIS, Clément Alexandre (Paris, 1827 – [?], apr. 1876)

DESBAROLLES, Antoine Adolphe (Paris, 1827 – Paris, 1885)

CLERC, Alfred Joseph (Paris, 1829 – Alger, 1887)

FÉRAUD, Laurent Charles (Nice, 1829 – Tanger, 1888)

ARNAUD, Antoine (dit Marc Antoine) (Alger, 1835 – Alger, 1910)

SEIGNETTE, Napoléon (Londres, 1835 – Sfax, 1884)

FÉRAUD, Joseph (Villefranche, près de Nice, 1837 – Mustapha, près d'Alger, 1893)

TAUCHON, Léon Louis Joseph (Aix-en-Provence, 1837 – Biskra, 1880)

ROBERT, Paul André Georges Raymond (Malte, 1838 – Mostaganem [?], 1907)

GUIN, Louis Élie (Marseille, 1838 – Oran [?], 1919)

MERCIER, Jean Ernest (La Rochelle, 1840 – Constantine, 1907)

LESPINASSE, Jean François Émile (Nîmes, 1842 – Sétif [?], apr. 1904)

PHILIPPE, Fernand (Arbois, Jura, 1843 – Alger, 1899)

TAUCHON, Charles Jean Baptiste Joseph (Paris, 1843 – Tunis, 1909)

BRUDO, Adolphe (Ténès, 1845 – Alger ?, apr. 1894)

COLAS, Arthème (Clermont-Ferrand, 1845 – Alger [?], apr. 1918)

LEGUAY, Louis Léon Auguste (Paris, 1845 – Alger [?], 1915)

ROBERT, Henry Louis (Nevers, 1846 – Blida, 1882)

VALLET, Victor (Valence, 1846 – Alger, 1884)

VERDURA, Joseph/Youssef (Bône, 1847 – Souk Ahras [?], apr. 1891)

POULHARIÈS-HÉSU, Léon Isidore Nicolas (Alger, 1845 – Sétif, 1906)

SONNECK, Constantin Louis (Paris, 1849 – Paris, 1904)

DE LATOUR, Auguste Camille Oswald (Mostaganem, 1850 – Alger [?], apr. 1878)

LÉVY, Isaac (Mascara, 1850 – Tunis, 1908)

SCHLÉMER, Félix Constantin (Constantine, 1850 – Marseille, 1887)

VALLET, Louis-Émile (Toulouse, 1850 – Tunis [?], 1902)

BARUCH, Jacob Jules (Nice, 1853 – Nice [?], apr. 1923)

SEYVE, Daniel Auguste (Chatuzanges, Drôme, 1854 – Meurad, 1879)

PELLAT, Marius Joseph (Barcelonnette, 1855 – Jarjayes, Hautes-Alpes, 1910)

BOSSOUTROT, Jean Baptiste Augustin Marie (Orléansville, 1856 – Carthage, 1937)

LEVASSEUR, Charles Jules Louis (Aumale, 1856 – Toulouse [?], 1925)

RAMAUX, Joseph Albert (Aix-en-Provence, 1856 – Nîmes [?], 1941)

BOREL D'HAUTERIVE, Aldéran André Pétrus Bénoni (Mostaganem, 1857 – Souk-Ahras, 1923)

ROBERT, Anne Jean Gabriel (Lyon, 1857 – Sousse [?], apr. 1901)

SAINT-BLANCAT, Jean-Denis (Alger, 1860 – Alger [?], apr. 1929)

FÉRAUD, Marius Auguste Joseph Laurent (Saint-Tropez, 1862 – Marseille, 1897)

MARTIN, Alfred Georges Paul (Le Ribay, Mayenne, 1863 – Pau, 1928)

MIRANTE, Jean (Sévignac-Meyrac, Basses-Pyrénées, 1868 – Pau [?], 1950)

SICARD, Jules Louis (Constantine, 1868 – Maroc [?], apr. 1930)

MERCIER, Gustave L. S. (Constantine, 1874 – Alger, 1953)

NEIGEL, Roger Louis Joseph (Fondouk, Algérie, 1874 – Rabat, 1955)

MARTY, Paul (Boufarik, 1882 – Tunis, 1938)

Militaires en charge des affaires indigènes en Algérie

DAUMAS, Eugène (Delémont, Jura suisse, 1803 – Camblanes-Meynac, 1871)

RINN, Louis Marie (Paris, 1838 – Alger, 1905)

Interprètes civils et administrateurs

On trouvera ici les notices de quelques interprètes qui n'ont pas embrassé la carrière militaire, même s'ils ont servi le ministère de la Guerre. J'y ai ajouté aussi la notice de Cadoz, un huissier auteur de plusieurs manuels.

DEVOULX, Simon Alphonse (Fiume [?], v. 1798 – Alger [?], v. 1874)

NULLY, Eugène de (Versailles [?], v. 1809 – Paris [?], apr. 1845)

DELAPORTE, Jean Honorat (Tripoli de Barbarie, 1812 – Alger, 1871)

NICULY LIMBÉRY, Georges ou Ali (Tunis, 1805 ou 1812 – Constantine, 1862)

BROSSELARD, Charles Henri Emmanuel (Neuilly, 1816 – Paris, 1899)

BELLEMARE, Alexandre (Paris, 1818 – Paris, 1885)

CADOZ, François Marie (Montbozon, 1823 – Douéra, 1898)

DEVOULX, Joseph Marie Albert (Marseille, 1826 – Alger, 1876)

VAYSSETTES, Eugène (Rodez, 1826 – Espalion, près de Rodez, 1899)

ROY, Bernard (Marigny-le-Cahouët, Côte-d'Or, 1845 – Tunis, 1919)

LUCIANI, Jean Dominique (Partinello, Corse, 1851 — Alger, 1932)

ARNAUD dit RANDAU, Joseph Marie Robert (Mustapha, Alger, 1873 – El-Biar, Alger, 1950)

ARIN, Félix Auguste Emmanuel (Nantes, 1884 – [?], 1968)

BERQUE, Augustin (Nay, Basses-Pyrénées, 1884 – Alger, 1946)

MILLIOT, Louis Alexandre (Bugeaud, près de Bône, 1885 – Paris [?], 1961)

Acteurs des débuts de la presse arabe à Marseille et Paris (1858-1859)

Aux acteurs des débuts de la presse arabe en France, j'ai ajouté la notice du collaborateur de Nicolas Perron au Caire, Muḥammad at-Tūnisī, dont le portrait vient comme en écho, ou en préfiguration de Soliman Haraïri.

EL-TOUNSY, Mohammed [At-Tūnisī, Muḥammad Zayn al-'Âbīdīn b. 'Umar b. Sulaymān] (Tunis, 1204 h. [1789] – Le Caire, 1274 h. [1857])

BOURGADE, François (abbé) (Gaujan, Gers, 1806 – Montrouge, 1866)

AD-DAHDAH, Rochaïd [ad-Daḥdāḥ, Rušayd] (Aramoun, Liban, 1813/1814 – [?], 1889)

CARLETTI, Pascal Vincent dit Mansour (Nicosie, 1822 – Bruxelles, 1892)

HARAÏRI, Soliman [al-Ḥarā'irī al-Ḥusnī, Abū l-Rabī' 'Abd Allāh Sulaymān] (Tunis, 1824 – Paris, 1877)

Amateurs

ROLAND DE BUSSY, Jean Théodore (Paris, 1808 – Alger, 1873)

RAT, François Gustave (Toulon, 1834 – Toulon, 1911)

MARDRUS, Joseph Charles Victor (Le Caire, 1868 – Paris, 1949)

Professeurs

Professeurs de chaires supérieures, cours coloniaux, etc.

Les notices qui suivent sont celles des titulaires de chaires supérieures à Paris (Collège de France, Langues orientales, EPHE), mais aussi à Marseille, Montpellier ou Lyon. Elles concernent aussi les chaires supérieures en Algérie (chaires publiques d'Alger, Constantine et Oran, faculté des Lettres d'Alger, directions des médersas), et les postes à l'IHEM à Rabat (Brunot), à l'IHET à Tunis (Bercher), à l'IFAO au Caire (Ravaisse, Dulac, Galtier, Salmon) et à l'IFEAD à Damas.

On y trouvera aussi des religieux catholiques, fonctionnaires de l'État (abbé Bargès, abbé Leguest), et quelques figures importantes qui ne sont pas à son service, mais restent en relations étroites avec les arabisants-fonctionnaires (les professeurs à l'Institut de théologie catholique de Paris Carra de Vaux et Abd-el-Jalil ; les jésuites Belot et Cheikho). J'y ai enfin inclus les notices de Jean Humbert, professeur à Genève, et de Jean Spiro, professeur à Lausanne, qui ont tous deux étudié à Paris (le second a aussi enseigné au collège Sadiki à Tunis).

On s'étonnera peut-être d'y trouver les notices d'arabisants dont la carrière ne prend son ampleur qu'après la fin des années 1930. Il m'a semblé que les parcours de ces hommes formés dans les décennies précédentes permettaient de donner un aperçu des perspectives futures.

TAOUIL, Gabriel [aṭ-Ṭawīl, Ǧibrā'īl] (Damas, v. 1757 – Marseille, 1835)

SILVESTRE DE SACY, Antoine Isaac (Paris, 1758 – Paris, 1838)

MONACHIS, Raphaël Anṭūn Zaḫūr Rāhib, dit dom Raphaël de Monachis (Le Caire, 1759 – Le Caire, 1831)

SÉDILLOT, Jean Jacques Emmanuel (Montmorency, 1777 – Paris, 1832)

QUATREMÈRE, Étienne-Marc (Paris, 1782 – Paris, 1857)

BOCTHOR, Ellious (Syût, Haute-Égypte, 1784 – Paris, 1821)

SABBAGH, Michel [aṣ-Ṣabbāġ, Mīḫā'īl] (Saint-Jean-d'Acre, v. 1784 – Paris, 1816)

GRANGERET DE LAGRANGE, Jean-Baptiste André (Paris, 1790 – Paris, 1859)

HUMBERT, Jean (Genève, 1792 – Genève, 1851)

SAKAKINI, Auguste/Augustin Alexandre Michel dit Georges fils [as-Sakākīnī] (Le Caire, 1794 – Marseille [?], apr. 1869)

AGOUB, Joseph Élie (Le Caire, 1795 – Marseille, 1832)

REINAUD, Joseph Toussaint (Lambesc, 1795 – Paris, 1867)

CLÉMENT-MULLET, Jean-Jacques (Lusigny, Aube, 1796 – Paris, v. 1869)

DE SALLE, Eusèbe François (Montpellier, 1796 – Montpellier, 1873)

PERRON, Nicolas (Paris, 1798 – Fontenay-aux-Roses, 1876)

GAUTTIER D'ARC, Édouard (Saint-Malo, 1799 – en mer Méditerranée, 1843)

BERBRUGGER, Adrien (Paris, 1801 – Alger, 1869)

MAC-GUCKIN DE SLANE, William, baron (Belfast, 1801 – Paris, 1878)

KAZIMIRSKI-BIBERSTEIN, Albin/Albert Félix Ignace de (Korchow, Pologne, 1808 – Paris, 1887)

SÉDILLOT, Louis Amélie (Paris, 1808 – Paris, 1876)

BARGÈS, Jean Joseph Léandre (Auriol, Bouches-du-Rhône, 1810 – Auriol, 1896)

DERENBOURG, Joseph Naphtali (Mayence, 1811 – Ems, 1895)

LATOUCHE, Emmanuel (Vire, 1812 – Paris, 1881)

CHERBONNEAU, Jacques Auguste (La Chapelle-Blanche-sur-Loire, Indre-et-Loire, 1813 – Paris, 1882)

BRESNIER, Louis Jacques (Montargis, 1814 – Alger, 1869)

COMBAREL, Edmond (Rodez, 1817 – Alger, 1869)

HADAMARD, David (Metz, 1821 – Oran, 1849)

BELOT, Jean-Baptiste (Lux, Côte-d'Or, 1822 – Beyrouth, 1904)

DEFRÉMERY, Charles François (Cambrai, 1822 – Saint-Valéry-en-Caux, 1883)

DUGAT, Gustave (Orange, 1824 – Barjols, Var, 1894)

LEGUEST, Charles (abbé) (Dieppe, 1824 – Dieppe, 1863)

BARBIER DE MEYNARD, Charles Adrien-Casimir (en mer, sur le trajet de Constantinople à Marseille, 1826 – Paris, 1908)

ADJOURY, Rizqallah/Théodore [ʻAǧǧūrī, Rizqallāh] (Alep, 1832 – Marseille, 1885)

DEVIC, Louis-Marcel (Peyrusse-le-Roc, Aveyron, 1832 — Larroque-Toirac, Lot [?], 1888)

RICHEBÉ, Gustave (Paris, 1833 – Alger, 1877)

HOUDAS, Octave (Outarville, Loiret, 1840 – Paris, 1916)

ABOUL NAMAN, Imran [Abū l-Naʻmān, ʻImrān] (Égypte, 1842 – Égypte [?], apr. 1884)

DERENBOURG, Hartwig (Paris, 1844 – Paris, 1908)

BEN SEDIRA, Belkacem [b. Ṣadīra, Muḥammad b. Qāsim] (Biskra, 1845 – Alger [?], 1901)

FAGNAN, Edmond (Liège, 1846 – Alger, 1931)

GUYARD, Stanislas (Frottey-lès-Vesoul, 1846 – Paris, 1884)

SPIRO, Jean Herszek/Henri (Arnhem, Pays-Bas, 1847 — Lausanne, suisse, 1914)

MACHUEL, Louis (Alger, 1848 – Tunis, 1921)

CALASSANTI-MOTYLINSKI dit MOTYLINSKI, Gustave Adolphe de (Mascara, 1854 – Constantine, 1907)

HUART, Marie Clément (Paris, 1854 — Paris, 1926)

BASSET, Marie Joseph René (Lunéville, 1855 – Alger, 1924)

DELMAS, Marius (Bédarieux, 1854 – Bagnères-de-Bigorre, 1912)

MOULIÉRAS, Auguste (Tlemcen, 1855 – Paris, 1931)

DELPHIN, Léon Auguste Gaëtan (Lyon, 1857 – Paris, 1919)

BARTHÉLEMY, Adrien (Paris, 1859 – Paris [?], 1949)

BEN BRIHMAT, Omar [B. Brīhmāt, ʻUmar] (Alger, 1859 – Alger, 1909)

CHEIKHO, Louis [Šayḫū, Luwīs] (Mardin, 1859 – Beyrouth, 1927)

GÉLAL, Hassan [Ǧallāl, Ḥasan] (Égypte, 1859 – Égypte [?], apr. 1887)

ABDELRAHIM, Ahmed [ʻAbd ar-Raḥīm, Aḥmad] (Égypte, v. 1860 [?] – Égypte [?], apr. 1891)

ABOUL NASR, Mahmoud [Abū l-Naṣr, Maḥmūd] (Égypte, v. 1860 [?] – Égypte [?], apr. 1899)

DULAC, Jean Clément Hippolyte (Paris [?], v. 1860 [?]— Paris [?], v. 1890 [?])

RAVAISSE, Auguste Paul (Paris, 1860 — Paris [?], 1929)

COLIN, Marie Gabriel (Lyon, 1860 – Alger, 1923)

CASANOVA, Paul (Orléansville, 1861 – Le Caire, 1926)

GAUDEFROY-DEMOMBYNES, Maurice (Amiens, 1862 – Hautot-sur-Seine, 1957)

GAUTHIER, Léon (Sétif, 1862 – Birmandreïs, près d'Alger, 1949)

ABDOUL HAKIM, Mohammed Abderrahman ['Abd al-Ḥakīm, Muḥammad 'Abd ar-Raḥmān] (Égypte, v. 1864 [?] – [?], apr. 1929)

GALTIER, Émile (Millau, 1864 — Le Caire, 1908)

COUR, Auguste (Prades, Haute-Loire, 1866 – Constantine, 1945)

CARRA DE VAUX, Bernard (Bar-sur-Aube, 1867 – Nice, 1953)

DOUTTÉ, Théodore Edmond (Évreux, 1867 – Paris [?], 1926)

BEN CHENEB, Mohammed (Takbou, près de Médéa, 1869 – Alger, 1929)

DELAFOSSE, Ernest François Maurice (Sancergues, Cher, 1870 – Paris, 1926)

JOLY, Alexandre (Montreuil-sous-Bois, 1870 – Constantine, 1913)

EL-TABEI, Ahmed (Égypte, v. 1870 [?] – Égypte [?], apr. 1900)

FEKAR (ou FEKKAR), Benali [FaḤḤār, b. 'Alī] (Tlemcen, 1872 – Tlemcen, 1942)

MARÇAIS, William (Rennes, 1872 – Paris, 1956)

DESTAING, Léon Edmond (Roset-Fluans, Doubs, 1872 – L'Haÿ-les-Roses, 1940)

BEL, Alfred (Salins, Jura, 1873 – Meknès, 1945)

EL-KOUBI, Salem [al-Kūbī, Sālim] (Tlemcen, 1875 – Paris, 1921)

JOLY, Jules Eugène (Montreuil-sous-Bois, 1876 – Alger [?], 1920)

MARÇAIS, Georges (Rennes, 1876 – Suresnes, 1962)

SALMON, Georges Hector (Paris, 1876 – Tanger, 1906)

FEGHALI, Tanios Michel (Kfar Abida, Liban, 1877 – Audenge, Gironde, 1945)

ZENAGUI, Abdelaziz [Zināqī, 'Abd al-'Azīz] (Tlemcen, 1877 – Tlemcen, 1932)

IBN MERZOUK, Mohammed [b. Marzūq, Muḥammad] (Tlemcen, v. 1880 [?] – Tlemcen [?], apr. 1905)

BRUNOT, Louis (Guingamp, 1882 – Rabat, 1965)

AMAR, Émile (Tunis, 1883 – Tunis [?], apr. 1942)

MASSIGNON, Louis (Nogent-sur-Marne, 1883 – Paris, 1962)

MASSÉ, Marie Nicolas Philippe Henri (Lunéville, 1886 – Paris, 1969)

PESLE, Octave (Philippeville, 1889 – Rabat, 1947)

WIET,
Gaston Louis Marie Joseph (Paris, 1887 – Paris, 1971)

BERCHER, Léon Louis Édouard (Belfort, 1889 – Tunis, 1955)

PÉRÈS, Henri (La Chiffa, département de Constantine, 1890 – Nice, 1983)

LOUBIGNAC, Victorien (Saint-Geyrac, Dordogne, 1892 – Rabat, 1946)

COLIN, Georges Séraphin (Champagnole, Jura, 1893 – Paris, 1977)

LÉVI-PROVENÇAL, Maklouf Évariste (Alger, 1894 – Paris, 1956)

LECERF, Jean (Orléans, 1894 – Paris, 1980)

GOICHON, Amélie-Marie (Poitiers, 1894 – Paris, 1977)

CANTINEAU, Jean (Épinal, 1899 – Sainte-Geneviève-des-Bois, 1956)

BLACHÈRE, Louis Régis (Montrouge, 1900 – Paris, 1973)

BRUNSCHVIG, Robert (Bordeaux, 1901 – Paris [?], 1990)

ABD-EL-JALIL, Jean-Mohamed (Fès, 1904 – Paris, 1979)

LAOUST, Henri (Fresnes-sur-Escaut, 1905 – Aix-en-Provence, 1983)

MARQUET, Yves (Paris, 1909 – Paris, 2006)

MARÇAIS, Philippe (Alger, 1910 – Paris, 1984)

FAURE, Adolphe Joachim (Oujda, 1913 – Paris, 1956)

COLOMBE, Marcel (Alger, 1913 – Montélimar, 2001)

PELLAT, Charles (Souk-Ahras, 1914 – Paris, 1992)

LECOMTE, Gérard Léon Charles (Charleville, 1926 – Paris, 1997)

Directeurs d'écoles arabes-françaises en Algérie

MACHUEL, Auguste François Blémont (Proyart, Somme, 1812 – Beni Mansour, Algérie, 1866)

DEPEILLE, Auguste Louis (Cuers, 1813 – Birmandreis, 1890)

AUBLIN, Ferdinand Maximilien (Paris, 1828 – Antibes [?], 1897)

BEN FATAH dit FATAH, Brahim [b. Fātiḥ [?], Brāhīm] (Tixerain, près d'Alger, 1850 – Alger, 1928)

Professeurs des collèges et lycées

On trouvera dans cette rubrique des arabisants qui ont fait une part significative de leur carrière dans l'enseignement primaire supérieur et secondaire en Afrique du Nord, auxquels j'ai ajouté l'inspecteur primaire Léopold Youssouf.

GORGUOS, Auguste (Mirepoix, Ariège, 1815 – Alger, 1866)

YOUSSOUF, Raymond Léopold (Tlemcen, 1828 – Fondouck, près d'Alger, 1879)

JAUME, Cyprien Gabriel Gustave (Grasse, 1831 – Alger, 1896)

ABDOU MOUSSA, Joseph (Damas, 1842 – Aubagne [?], apr. 1918)

BEURNIER, Auguste (Mers el-Kébir, 1850 – Saint-Eugène, Alger, 1905)

DESTRÉES, Albert Charles Ferdinand (Oran, 1852 – Tunis, 1918)

GREFFIER, Antoine (Castans, Aude, 1852 – Alger, 1920)

LABORIE, Léon Frédéric (Clermont-L'Hérault, 1852 – Alger [?], apr. 1908)

BEN KALAFAT, Mohammed dit Mejdoub [Maǧdūb b. Qalafāt] (département de Constantine, 1853 – Constantine [?], 1930)

RAUX, Albert (Paris, 1856 – Constantine [?], v. 1920)

MARION, Léon Louis Joseph (Avoudrey, Doubs, 1857 – Alger [?], apr. 1907)

PLANÈS, Jules François (Cherchell, 1859 – Alger [?], apr. 1904)

TUSOLI, Charles Jérôme Napoléon Félix (Alger-Mustapha, 1859 – Lyon, 1904)

BARBIER, Émile (Rogéville, futur département de Meurthe-et-Moselle, 1861 – Alger [?], apr. 1921)

COHEN-SOLAL, Messaoud Émile (Boufarik, 1861 – Oran [?], apr. 1926)

GOURLIAU, Ernest (Crain, Yonne, 1861 – Leugny, Yonne [?], apr. 1927)

DESPARMET, Joseph (Béguey, Gironde, 1863 – Les Vans, Ardèche, 1942)

PROVENZALI, Louis François (Bône, 1865 – Oran [?], apr. 1926)

NICOLAS, Alfred (Tunis, 1867 – Tunis [?], apr. 1937)

SAINT-CALBRE, Charles (Vielle-Saint-Girons, Landes, 1867 – Marseille [?], entre 1934 et 1939)

LACROIX, Louis (Saint-Paul-le-Jeune, Ardèche, 1868 – Alger [?], apr. 1929)

MÉRAT, Gabriel Émile (Viâpres-le-Grand près Plancy, Aube, 1869 – Méry-sur-Seine, 1959)

BACIGALUPO épouse BERNARD, Pauline (Oran, 1870 – Oran [?], apr. 1932)

IGONET, Hilaire (Vira, Pyrénées orientales, 1870 – ?, apr. 1934)

THIRIET, Rémi (Anaye-et-Han, Meurthe, 1870 – Boufarik, 1931)

VÉNARD, Maurice (Orléans, 1871 – Alger [?], apr. 1936)

SOUALAH, Mohammed (Frenda, 1872 ou 1873 –Alger, 1953)

GOUILLON, Fernand (Bône, 1873 – Alger, 1957)

DALET, Charles Edmond (Saint-Charles, département de Constantine, 1875 – Alger, 1960)

DOURNON, Alfred (Constantine, 1875 – Alger, 1950)

MANENTI, Charles Mathieu (Pietraserena, Corse, 1875 – Saint-Louis, Sénégal [?], v. 1913)

PROBST dit PROBST-BIRABEN, Jean Henri (Pau, 1875 – Die, 1957)

SALENC, Léon Jules Émile Henri (Saint-André-de-Valborgne, Gard, 1876 – Oran [?], apr. 1935)

CLERMONT, Jean (Ighzer Amokran, département de Constantine, 1877 – Tunis [?], apr. 1943)

ORTIS, Dominique Paul (Bouzaréa, Alger, 1877 – Kouba, Alger [?], apr. 1940 [?])

RAIMBAULT, Paul Victor (Constantine, 1877 – Constantine [?], apr. 1937)

ESPÈRE épouse LAUMET, Ida (La Madeleine, Tarn-et-Garonne, 1878 – Constantine [?], apr. 1939)

AMRAM épouse AOUATE, Meriem (Constantine, 1879 – Alger [?], apr. 1940)

BEN ABDERRAHMAN dit ABDERRAHMAN, Mohamed [‘Abd ar-Raḥmān, Muhammad] (Lauriers-Roses, département d’Oran, 1879 – Oran [?], 1957)

CROUZET, Jean Louis Joseph (Caluire-et-Cuire, près de Lyon, 1879 – Alger [?], apr. 1941)

DE ALDECOA, Marcelo Bernardo dit Marcel-Bernard (Enghien-les-Bains, 1879 – Bandol, 1938)

XICLUNA, Michel Charles (Bône, 1880 – Marseille, 1961)

LARAB, Yamina (Aït Ou-Malou, Fort-National, 1881 – Alger [?], apr. 1952)

VALAT, Georges Jean Noël (Alger, 1881 – Alger [?], apr. 1948)

BIAGGI, Ange Michel (dit Biaggi jeune) (Rutali, Corse, 1882 – Alger [?], apr. 1942)

BURET, Timothée (dit Moïse-Timothée puis el-Hadj Abderrahmane) (Sarrigné, Maine-et-Loire, 1882 — Rabat, 1960)

BECACHE, Ben Sion (Alger, 1883 – Alger [?], apr. 1944)

BEKKOUCHA, Mohammed (Tlemcen, 1883 – Tlemcen, 1945)

BEUNAT, Josèphe Thérèse (Batna, 1883 – Alger [?], apr. 1943)

MERCIER, Maurice Pierre Émile (Constantine [?], 1883 – Paris [?], 1958)

LENTIN, Albert (Aïn Abid, 1884 – Paris, 1973)

SOTTON, Fleury Louis Auguste (Marseille, 1884 – Lyon [?], apr. 1945)

TEDJINI, Belqacem (Tiaret, v. 1885/1888 – Alger [?], apr. 1950)

DESRAYAUX épouse DELASSUS, Jeanne Irma Marie (El-Biar (Alger), 1886 – Alger, 1914)

BENHAMOUDA, Ahmed (Cherchell, 1887 – Alger [?], 1966)

MERCIER, Charles (Philippeville, 1887 – Philippeville, 1953)

ABOULKER, Haïm Henri (Bougie, 1888 – Constantine [?], apr. 1953)

BEN CHEMOUL dit CHEMOUL, Léon Maurice (Mustapha, près d'Alger, 1889 – Oujda [?], apr. 1953)

HATOUN, Félicité Alice (Cheragas, 1889 – Alger [?], apr. 1954)

ROUVIER, Paul Jean (Herbillon, département de Constantine, 1890 – ?, apr. 1947)

CHOTTIN, Alexis (Alger, 1891 – [?], v. 1975 [?])

FATMI, Houari (Oran, 1891 – Oran [?], 1968)

BEL épouse BERNARD, Jeanne Laurence (Oran, 1892 – ?, apr. 1932)

BISSON, Paul Ernest (Paris, 1892 – Meknès [?], entre 1945 et 1956)

BONNES, Claire Louise (Sétif, 1893 – Sétif, 1931)

LAMON, Marcel (Oran, 1893 – Alger [?], apr. 1957)

MARFAING-GASINIÉ, Jean Marcel (Mostaganem, 1893 – Montpellier [?], v. 1974)

ROUX, Arsène (Rochegude, Drôme, 1893 – Bayonne, 1971)

SECCHI, Charles Louis Jean (Azazga, département Alger, 1894 – Chambéry [?], apr. 1953)

COUNILLON, Pierre (Détrie/Sidi Lahcen, canton de Sidi bel Abbès, 1896 – Alger, 1960)

HAMMOUCHE, Ammar (Commune mixte de la Soummam, 1896 – Constantine [?], apr. 1967)

LABOUTHIÈRE épouse FREDOUILLE, Louise (Oran, 1896 – Montpellier [?], apr. 1962)

MAHDAD, Abdelkader (Tlemcen, 1896 – Tlemcen, 1994)

VONDERHEYDEN, Maurice Clément Émile (Troyes, 1898 – Colombes, Seine [?], apr. 1959)

BERMOND, Marcel (Colbert, département de Constantine, 1899 – ?, apr. 1951)

SAUSSEY, Edmond Marie (Balaruc-les-Bains, 1899 – Béthune [?], 1937)

PARMENTIER, Alice Rosine Pauline (Oran, 1899 – Villemomble [?], apr. 1964)

DAVID épouse BOSC, Nelly Paule Marguerite (Saint-Christoly-de-Blaye, Gironde, 1900 – Bougie [?], apr. 1961)

DI GIACOMO, Louis (Alger, 1900 – en Espagne, 1960)

ALLOUCHE, Ichoua Sauveur (ou Ichoua Sylvain) (Aïn Beida, 1901 – Paris [?], apr. 1959)

DHINA, Amar (ou Ammar) [Dahīna, 'Umar] (Laghouat, 1902 – Alger [?], 1987)

GATEAU, Albert Charles (Vierzon village, 1902 – Rabat [?], 1949)

BOUCHIKHI, Ahmed (Mascara, 1904 – [?], apr. 1961)

TEBOUL, Gustave Sima (Frenda, 1904 – Nice [?], apr. 1964)

RICHERT, Eugène (el-Guerrah, près de Constantine, 1904 – Le Cannet, 1968)

GRAF épouse COLLINET DE LA SALLE, Marguerite Joséphine (Héliopolis, près de Guelma, Algérie, 1905 – Toulouse, 1984)

DELMAS épouse OSTOYA-KINDERFREUND, Simone (Houilles, Seine-et-Oise, 1906 – Dakar [?], 1955)

TEBOUL, Henriette Étoile (Frenda, 1906 – Jérusalem, 1999)

LACOUX, Raymond (Tunis, 1907 – Nice [?], apr. 1962)

HADJ-SADOK, Mahammed [Ḥāj Ṣādiq, Maḥammad] (Duperré/Aïn Defla, 1907 – Paris, 2000)

BENABED épouse ACHOUR, Halima (Casablanca [?], 1910 – [?], apr. 1961)

WEILER, Henri Gustave (Paris, 1913 – Paris, 1989)

CHERIF-ZAHAR, Ali (Alger, 1913 – Paris, 2000)

TEDJINI, Tahar (Aïn Madhi, 1916 – Alger [?], v. 1975)

1. Notices biographiques

Dans les notices, le prénom usuel est souligné. Les noms de personne suivies d'un astérisque renvoient à une autre notice du corpus.

A

ABD-EL-JALIL, Jean-Mohamed (Fès, 1904 – Paris, 1979)

– Professeur à la faculté de théologie catholique de Paris.

Issu d'une notable famille d'origine andalouse de Fès, Muḥammad b. ʿAbd al-Ǧalīl (souvent transcrit sous la forme Abdeljelil) s'instruit à la mosquée-université al-Qarawiyyīn, avant de poursuivre ses études comme externe au lycée Gouraud de Rabat, tout en étant logé à l'institution franciscaine Charles de Foucauld. Il obtient avec l'appui de Lyautey une bourse pour préparer une licence d'enseignement (ès lettres mention arabe) à la Sorbonne, alors que c'est la philosophie qui l'attire. Il suit donc en parallèle l'enseignement philosophique donné à l'Institut catholique, dont celui de Jacques Maritain (1925-1926) et les cours de Gaudefroy-Demombynes* et de William Marçais* en Sorbonne. Converti en 1928 au catholicisme au contact des franciscains qu'il rejoint, il a pour parrain Massignon* et accède à la prêtrise en 1935. Il met sa connaissance de la poésie musulmane mystique au service de Dermenghem qu'il aide à traduire Ibn al-Fāriḍ. Il prépare surtout une thèse sur ʿAyn al-Quḍāt al-Hamaḏānī (mort en 523 h. [1131]), ṣūfī proche d'al-Ḥallâj : la perte de sa documentation lors de la débâcle de mai 1940 fait qu'il renonce à mener à bout des recherches qui lui ont permis cependant d'éditer la *Šakwā l-ġarīb ʿan al-awṭān ilā ʿulamāʾ al-buldān* (*Journal asiatique*, janvier-mars 1930). Successeur de Carra de Vaux* à la chaire d'arabe de l'Institut catholique (1935-1964), il donne une *Brève histoire de la littérature arabe* (1943) à destination d'un public non spécialiste, panorama qui fait toute sa place à la renaissance contemporaine. En 1944-1945, il supplée à l'École des langues orientales G. S. Colin* retenu au Maroc. Il s'efforce de mieux faire connaître l'islam dans une perspective missionnaire (il publie le bulletin de la « ligue du vendredi » pour la conversion des musulmans dans *Les Missions franciscaines*). Par deux importants articles parus en 1941 dans *En terre d'Islam* (repris dans le recueil *Aspects intérieurs de l'Islam*, 1949, puis traduits en espagnol), il rend compte précisément des positions défendues par Ṭaha Ḥusayn sur *L'Avenir de la culture en Égypte* (1938) et analyse le mouvement fondamentaliste de la salafiyya. Au nom d'une responsabilité chrétienne à l'égard des valeurs religieuses dans le monde, il met en garde les musulmans contre les risques de durcissement doctrinal et moral : « Il ne faut pas que l'Islâm, en essayant de se moderniser, se

vide de ses valeurs spirituelles les plus vivifiantes et qu'à son tour, après l'Europe et l'Occident, il comprenne mal le rôle de la technique qu'il veut emprunter et en use pour détruire, non pour édifier. » En 1948, il juge réductionniste l'*Introduction à la théologie musulmane, essai de théologie comparée* d'Anawati et Gardet (1948) qui restreindraient leur vision au *kalām* sunnite et à la théologie thomiste – alors que pour Abd-el-Jalil, c'est au niveau de la vie spirituelle que peuvent s'établir des liens entre islam et chrétienté. Il étudie les figures communes au christianisme et à l'islam (*Marie et l'islam*, 1950, traduit en espagnol, en italien et en allemand) dans une perspective de dialogue islamo-chrétien que poursuit son successeur à l'Institut catholique, Youakim Moubarac. Par ailleurs, au retour d'un voyage de neuf mois entre le Caire, Téhéran et Istanbul (janvier-septembre 1948), il s'est fait le porte-parole de l'indignation des Arabes devant la décision de partage de la Palestine. Sa conversion médiatisée a été cause de rupture avec son milieu d'origine et le séjour qu'il fait au Maroc en avril-mai 1961, à l'invitation de son frère Omar, militant nationaliste de la première heure, est faussement interprété : on ne veut pas admettre que, s'il n'a jamais quitté sa nationalité marocaine et son arabité, il n'a pas fait retour à l'islam.

Sources :

Nouvelles de l'Institut catholique de Paris, n° 3, juin 1980. *Recueil Jean-Mohamed Abd-el-Jalil, o. f. m.* ;

L'Islam et nous, Paris, Cerf, 1991 (comprend sa bibliographie) ;

Maurice Borrmans éd., *Jean Mohammed Abd-el-Jalil, témoin du Coran et de l'Évangile. De la rupture à la rencontre*, Paris, Cerf - Éditions franciscaines, 2004 ;

Massignon - Abd-el-Jalil. Parrain et filleul (1926-1962), correspondance rassemblée et annotée par Françoise Jacquin, Paris, Cerf, 2007.

ABD-EL-MALEK/MALEK, Ibrahim [ʿAbd al-Mālik Ibrāhīm] (Le Caire, v. 1790 – Bône, 1845)

– guide interprète

Entré dans les mamelouks de la garde impériale en 1806-1808, licencié en 1814 - on sigale que « l'état de ses services a été perdu au dépôt à Marseille lors de la réaction de 1815 » -, il est nommé guide interprète en avril 1830. Évoqué par Eusèbe de Salle* sous le nom d'Abdelmalak, son dévouement près de Bône (où, employé aux marchés, il est chargé de faire connaître aux Arabes « les motifs » de l'expédition) lui vaut la Légion d'honneur (1833). Il laisse de nombreux enfants.

Sources :

ANF, LH/2790/67 ;

ANOM, F 80, 1603 ;

De Salle, *Ali le Renard*, vol. II, p. 34 ;

Féraud, *Les Interprètes...*

ABDELAL AGHA, Michel [ʿAbd al-ʿĀl Āġā, Mīḫāʾīl] (Le Caire, v. 1780 – Marseille, 1828)

– *āġā* des janissaires et chef des mamelouks de Marseille

Lors de la deuxième insurrection du Caire, il succède à son supérieur Muṣṭafā *āġā* des janissaires et fait sa soumission à l'armée française. Il fait partie des Égyptiens qui s'embarquent à la suite du général Yaʿqūb en 1801 pour Marseille, et sert jusqu'en 1805. Blessé, il préside le conseil

d'administration du dépôt des anciens mamelouks et chasseurs d'Orient à Marseille, avec une pension de 12 000 francs. Autorisé en 1811 à se rendre à Paris avec son épouse et un interprète – il est analphabète – pour y régler « quelques affaires relatives à l'éducation de ses quatre enfants », il est l'objet de plaintes de la part d'un groupe de réfugiés égyptiens de Marseille (on l'accuse de s'être opposé au recrutement pour la compagnie des mamelouks fin 1808), sans doute à l'instigation de Gabriel Taouil et de François Naydorff, agents de Georges Aydé, ancien directeur général des douanes d'Égypte avec lequel Abdelal est en procès. Il laisse à sa mort une veuve et dix enfants. Il est évoqué par le *Taḫlīṣ* d'aṭ-Ṭahṭāwī (2e éd., 1849) comme un des Égyptiens qui se sont convertis afin d'épouser une chrétienne, après quinze ans de séjour en France. Or, son mariage avec une circassienne, Haoua [Ḥāwa], précède en réalité son arrivée en France. Son baptême aurait été le fruit de l'action évangélisatrice de l'archevêque de Myre, grec catholique arabophone ; la cérémonie eut sans doute un certain écho local, Abdelal ayant le baron de Damas pour parrain et la comtesse Boni de Castellane pour marraine (notice nécrologique parue dans le *Journal de la Méditerranée et du département des Bouches du Rhône*, citée par le comte R. de Margon). Un de ses fils, Charles*, après avoir été sans doute professeur à Abū Za'bal, est en 1849 drogman au consulat général de France à Alexandrie, et meurt prématurément au Caire en 1851. Un autre, Louis*, devient général de division.

Sources :

ADéf, 16Yd, 3, Michel Abdelal agha ;

R. de Margon, *Le Général Abdelal*, Paris, Lévy, 1887, p. 20 ;

Savant, *Les Mamelouks...*, p. 43-44 ;

L'Orient des Provençaux..., p. 97.

ABDELAL, Louis Alexandre Désiré (Marseille, 1815 – Marseille, 1882)

– interprète militaire, général de division

Fils de Michel Abdelal agha*, un des chefs des mamelouks de Marseille, et frère de Charles Abdelal*, il est emmené par Savary, duc de Rovigo, qui a connu son père en Égypte, comme interprète de 3e classe à l'état-major de l'armée d'Afrique en décembre 1831 – il aurait aussi été recommandé par le duc d'Escars (Amédée François Régis de Pérusse des Cars), qui commandait la 3e division. Il sert ensuite les généraux Bro et Trézel à Bône avant de s'engager dans les spahis (1837) où il fait une belle carrière. Après avoir été au service des chefs successifs de la province de Constantine, Négrier, Baraguay d'Hilliers et le duc d'Aumale, il accompagne comme officier d'ordonnance le duc de Montpensier dans son voyage en Orient (juin 1844 - octobre 1845). Naturalisé, il a obtenu en 1843 d'être classé comme officier français après être devenu lieutenant indigène. Colonel en 1849, il est par ailleurs nommé à la direction du bureau arabe d'Aumale en juin 1851. Il épouse en avril 1853 une nièce bien dotée, Marie Joséphine Agoub, fille de Gaspard Joseph Agoub (frère aîné de Joseph Élie Agoub*) et de Basilice Abdelal. Officier de la Légion d'honneur à l'occasion de sa participation à la campagne de Crimée, il commande le 18e corps d'armée comme général de division en février 1871. En mars 1871, il propose ses services pour apaiser l'insurrection kabyle, rappelant qu'il a « presque élevé Mokrani » et qu'il « sait les causes des son irritation ». Il est désigné pour commander la subdivision de Constantine en 1874 et admis dans le cadre de réserve en 1877. Il se fixe alors à Marseille.

Sources :

ADéf, 8Yd, 3779, Louis Abdelal ;

ANF, LH/2/24 ;

ANOM, GGA, 18 H, 6, Abdelal ;

Féraud, *Les Interprètes…* ;

Comte de Margon, *Le Général Abdelal*, Paris, Calmann Lévy, 1887.

ABDELAL, Charles (Marseille [?], v. 1820 [?] – Le Caire, 1851)

– drogman à Alexandrie

Fils de Michel Abdelal Agha*, et frère du militaire Louis Abdelal*, il a peut-être enseigné à l'école de médecine d'Abū Za'bal près du Caire. Suite aux bons témoignages des consuls de France en Palestine et en Égypte où il est drogman intérimaire, il est nommé en novembre 1849 drogman sans résidence fixe, attaché au consulat général de France à Alexandrie, et meurt prématurément.

Sources :

ADiplo, personnel, 1re série, 2, Charles Abdelal.

ABDELRAHIM, Ahmed ['Abd ar-Raḥīm, Aḥmad] (Égypte, v. 1860 [?] – Égypte [?], apr. 1891)

– répétiteur aux Langues orientales

Ancien élève d'*al-Azhar* et de *Dār al-'Ulūm* au Caire, il a accompagné les fils du khédive en Suisse comme précepteur avant d'être recommandé par le gouvernement égyptien pour le répétitorat d'arabe aux Langues orientales, comme l'avaient déjà été ses prédécesseurs. Il y enseigne pendant quatre ans (1887-1891) en même temps qu'il poursuit ses études, y compris en arabe – on le trouve parmi les auditeurs du séminaire de Hartwig Derenbourg* à l'EPHE en 1887-1888. Il est « rappelé en Égypte pour y recevoir un emploi dans l'administration indigène ».

Sources :

ANF, F 17, 4064, répétiteurs d'arabe et 23.825, Abdoul Hakim ;

Langues'O… (notice par P. Labrousse).

ABDOU MOUSSA, Joseph (Damas, 1842 – Aubagne [?], apr. 1918)

– professeur au lycée de Marseille

« Catholique syrien », il s'installe à Marseille en 1860 comme traducteur, chargé de la correspondance arabe de plusieurs maisons de commerce. À partir de 1865, il enseigne l'arabe vulgaire au lycée de Marseille, comme suppléant, puis, après avoir été naturalisé français (1867), comme remplaçant (1869) de Sakakini*, avec le soutien du vicaire général, de l'évêque Mgr Place et du préfet. L'inspection juge favorablement sa méthode pratique d'enseignement du « pur arabe de Syrie », auquel il ajoute bientôt un peu de dialecte d'Alger, utile à ses élèves, qui ne sont jamais plus d'une quinzaine, et se destinent à une carrière commerciale. Il continue parallèlement à exercer comme traducteur de commerce (en 1878, on le trouve interprète juré de la mairie). Alors qu'il a épousé en 1875 une native d'Aubagne, Mélanie Cauvin, il remet sa démission en octobre 1881 afin de partir en Syrie régler des affaires de famille. En 1886, il demande à réintégrer sa fonction, avec succès, Adjoury*, son successeur, étant mort. En 1891, sa proposition d'être nommé professeur d'arabe au petit lycée de Marseille [Belle de Mai] afin d'établir le cours moyen qui manque au grand lycée – la plupart de ses sept élèves sont alors des

juifs d'Algérie maîtrisant l'arabe – est rejetée ; on lui reproche par ailleurs de n'avoir retiré ses enfants des établissements religieux de la ville qu'à la suite des observations du proviseur. Ce dernier, qui suggère la suppression de l'enseignement de l'arabe au lycée, n'est pas suivi par le recteur : « il faut que les parents sachent qu'à Marseille le lycée donne l'enseignement de l'arabe ». Il poursuit donc son enseignement jusqu'en octobre 1917 où il prend un congé jusqu'à sa retraite l'année suivante. Il enseigne par ailleurs l'arabe à l'école supérieure de commerce, au moins entre 1892 et 1894.

Source :

ANF, F 17, 22.334[A], Joseph Abdou Moussa.

ABDOUL HAKIM, Mohammed Abderrahman [ʿAbd al-Ḥakīm, Muḥammad ʿAbd ar-Raḥmān] (Égypte, v. 1864 [?] – [?], apr. 1929)

– répétiteur aux Langues orientales ; professeur d'EPS

Mohammed Abdoul Hakim a été chargé pendant l'année 1891-1892 des fonctions de répétiteur pour l'arabe vulgaire avec une indemnité annuelle de 2 500 francs. Malade, il doit être remplacé par Aboul Nasr*. Il semble être ensuite parti en Algérie où il aurait terminé sa carrière en 1929 comme professeur d'arabe à l'EPS de Médéa.

Sources :

ANF, F 17, 4064, répétiteurs d'arabe ; 23.173, Abderrahman [*sic*] Abdoul Hakim ;

Langues'O… (notice par P. Labrousse).

ABOULKER, Haïm Henri (Bougie, 1888 – Constantine [?], apr. 1953)

– professeur d'EPS

Après avoir été élève-maître à l'école normale de Constantine (1904-1907), il part pour Paris où il trouve un emploi de maître auxiliaire au collège Chaptal, un établissement municipal où il est nourri et logé, sans traitement. Il y prépare les certificats d'aptitude à l'enseignement dans les EN et les EPS pour l'arabe (1914) et les lettres (admissible en 1914, il n'y sera admis qu'en 1921). Il semble avoir exercé comme instituteur à Constantine puis à Batna (1914-1919) – on le retrouve pourtant, mobilisé, sergent au centre d'aérostation d'Aubagne début 1919. Peu après avoir été nommé professeur de lettres et d'arabe à l'EPS de garçons de Constantine, il se marie avec Louise Cohen-Tenoudji (1920), sans avoir d'enfants. Il ne change pas d'affectation jusqu'à sa retraite en 1953, sinon qu'il n'enseigne plus que l'arabe à partir de 1934, les inspecteurs considérant qu'il y réussit mieux qu'en lettres (on reproche à cet « autodidacte, ou presque […] une allure tourmentée et fiévreuse, une culture quelque peu mélangée, un goût parfois peu sûr »). Avec l'appui du sénateur Émile Morineau, du député Gustave Thomson et du Grand Orient de France, il a obtenu en 1923 d'enseigner l'arabe à l'école normale de filles, au détriment d'Albert Lentin* – en 1939-1940, il enseigne aussi à l'école normale d'instituteurs. Atteint par la législation antisémite en 1940, il se consacre à l'organisation de l'enseignement privé juif dans le département de Constantine. Après qu'il a retrouvé son poste en 1943, il se voit confier les petites classes, sans doute parce que le principal est peu sûr de sa méthode et de son autorité. Il n'a semble-t-il rien publié.

Source :

F 17, 25.547, Aboulker.

ABOUL NAMAN, Imran [Abū l-Na'mān, 'Imrān] (Égypte, 1842 – Égypte [?], apr. 1884)

– répétiteur aux Langues orientales

Il est le premier des répétiteurs d'arabe recommandés par le gouvernement égyptien qui se succèdent aux Langues orientales entre 1887 et 1902. Ancien d'élève d'al-Azhar, professeur dans une école gouvernementale égyptienne, le chaykh Abū l-Na'mān arrive à Paris en 1877 pour remplacer le Tunisien al-Haraïri*. Il a été recommandé par le khédive qui complète son traitement par une indemnité. Il donne satisfaction par son instruction et sa moralité et assure l'intérim de la chaire après la mort de De Slane*. En 1887, il désire cependant « rentrer dans sa patrie » où le khédive le place auprès de ses fils en qualité de précepteur pour la langue arabe : « Il les accompagna en Suisse et, à son retour au Caire, il fut attaché à un des tribunaux indigènes de cette ville. »

Sources :

ANF, F 17, 4064, répétiteurs d'arabe (Charles Schefer au MIP, Paris, 5 octobre 1887) ;

Langues'O... (notice par P. Labrousse).

ABOUL NASR, Mahmoud [Abū l-Naṣr, Maḥmūd] (Égypte, v. 1860 [?] – Égypte [?], apr. 1899)

– répétiteur aux Langues orientales

Professeur de droit musulman et de rhétorique arabe à *Dār al-'ulūm* au Caire, il est appelé à assurer le répétitorat d'arabe aux Langues orientales entre 1892 et 1899. Il enseigne aussi l'arabe à la mairie du IV^e^ arrondissement, à l'invitation d'un comité qui se propose de stimuler les échanges commerciaux avec le Moyen-Orient.

Sources :

ANF, F 17, 4064, répétiteurs d'arabe ;

Langues'O... (notice par P. Labrousse).

ADJOURY, Rizqallah/Théodore ['Aǧǧūrī, Rizqallāh] (Alep, 1832 – Marseille, 1885)

– drogman, professeur à l'école de commerce de Marseille

Drogman du consulat de France à Alep de 1859 à 1865, il s'installe sans doute en France entre 1865 et 1870. Il épouse en 1871 une native du Jura, Marie Ardier. Bachelier ès sciences, professeur d'arabe à l'école de commerce de Marseille depuis 1876 au moins, il supplée en 1881 Abou Moussa* parti pour la Syrie pour ses cours d'arabe au lycée. Il n'abandonne pas pour autant ses fonctions de chancelier du consulat général de Turquie à Marseille (il a été décoré du Medjedié) et de traducteur juré auprès des tribunaux – il affirme connaître le turc, l'italien et l'anglais. Il dit utiliser pour son enseignement la grammaire de Bresnier*, mais il aurait composé lui-même une grammaire. Il se dit prêt à partir enseigner l'arabe au lycée d'Oran. Il meurt subitement.

Source :

ANF, F 17, 22.713[B], Théodore Adjoury (carrière).

AGOUB, Joseph Élie (Le Caire, 1795 – Marseille, 1832)

– arabisant promoteur du *style oriental* dans les lettres françaises

Fils d'un joaillier arménien mort prématurément et d'une Syrienne originaire de Damas, Marie Chebib, remariée avec le négociant français en grains François Naydorf, Joseph gagne Marseille enfant en 1801, avec les mamelouks et les notables « égyptiens » réfugiés. Boursier, il suit des études classiques au lycée de Marseille tout en profitant de l'enseignement de Gabriel Taouil*, titulaire de la nouvelle chaire d'arabe qui y a été fondée en 1807. Sur le modèle de son ami Jean-Baptiste Daumier, ouvrier poète et père d'Honoré, le futur peintre, il quitte Marseille pour Paris en juin 1820. Il fréquente le salon libéral de Mme Dufrénoy et publie sa poésie en français dans la *Revue encyclopédique*. Membre de la Société philotechnique et du conseil de la Société asiatique depuis sa fondation en 1822, il met l'accent sur l'unité de la langue arabe en réduisant à quelques règles simples la distance entre langues parlées et langue écrite (collaboration à *l'Atlas ethnographique du globe ou classification des peuples anciens et modernes d'après leurs langues* d'Adrien Balbi, 1826). Il s'intéresse en particulier à ce que l'arabe peut apporter de neuf à la littérature française (*Discours sur l'expédition des Français en Égypte, en 1798, considérée dans ses résultats littéraires*, 1823). Il participe ainsi à l'édition des *Mille et une nuits* dirigée par Édouard Gauttier d'Arc* (traduction du conte du « Sage Heyçar ») et fait connaître au public français les chants en langue vulgaire du genre *mawāl* (« Romances vulgaires des Arabes » publié dans le *JA* en mai 1827, qui annonce les *Mélanges de littérature orientale et française* de 1835) – en particulier sa « Pauvre petite », mise en musique par Antoine Romagnesi, fondateur du mensuel *L'Abeille musicale*. Employé au collège royal Louis-le-Grand comme suppléant d'Antoine Desgranges* auprès des jeunes de langue en 1825, il prend part au mouvement d'intérêt en faveur de l'Égypte, révisant entre 1821 et 1824 la nomenclature arabe des cartes publiées par la Commission d'Égypte. Malgré l'appui du préfet de la Seine Chabrol, ancien de l'expédition d'Égypte, une première demande de naturalisation française est rejetée en 1826, un fonctionnaire considérant que le dossier ne répond aux critères exigés (« la loi s'oppose »). Nommé inspecteur général des études du collège égyptien, à la faveur de la sympathie qu'il a exprimée envers le régime de Méhémet Ali et sur la recommandation de Jomard – qui serait revenu sur son avis premier –, Agoub est déchargé de ses fonctions auprès des jeunes de langue entre août 1826 et décembre 1828. Rifāʿa aṭ-Ṭahṭāwī traduit un de ses dithyrambes, publié par P. Dondey-Dupré fils. Agoub épouse en 1828 Esther Pierre, fille d'un colonel de l'Empire mort pendant la campagne d'Allemagne et ancienne élève de la Légion d'honneur. Sa suppléance à Louis-le-Grand se transforme en avril 1830 en une nouvelle chaire d'arabe littéral. Mais, malgré les soutiens de Jouannin, directeur de l'École des jeunes de langue, et de plusieurs personnalités du mouvement libéral (le comte Louis-Nicolas Lemercier, sénateur ; Jean-Pons Gabriel Viennet, député et membre de l'Académie française ; l'avocat Albin de Berville ; le poète Casimir Delavigne), il n'obtient pas de voir porter son traitement à 6 000 francs, comme les professeurs au Collège de France et à la bibliothèque du Roi, le ministère jugeant suffisant qu'il soit passé de 1 800 francs en 1828 à 3 000 francs en octobre 1830. Bien plus, dans le cadre de restrictions budgétaires touchant l'École des jeunes de langue, son poste est supprimé, le ministre ne lui garantissant qu'un demi-traitement, soit 2 500 francs jusqu'à la fin de l'exercice 1832. Agoub demande alors l'autorisation de se fixer à Marseille, où il a l'espoir de pouvoir remplacer Taouil à la chaire d'arabe, et où il conserve des attaches familiales (son frère aîné, Gaspard Agoub, un ancien mamelouk de la garde impériale, chevalier de la Légion d'honneur, naturalisé français depuis 1817, époux de Basilice Marie Abdelal et futur beau-père de

Louis Abdelal* y est installé comme négociant). Lamartine lui rend visite avant de s'embarquer pour l'Orient. Agoub meurt quelques jours avant sa nomination à la nouvelle chaire d'arabe d'Alger, ce qui laisse la place à un autre Égyptien de Marseille, Joanny Pharaon*. Grâce aux recommandations de nombreux membres de l'Institut, sa veuve obtient de se voir verser des secours. Avec le soutien de Lamartine, ces secours sont transformés en 1838 en une indemnité annuelle, qu'elle perd en 1848 à la suite de son remariage avec un officier.

Sources :

ADiplo, personnel, 1re série, 26 (Jacques Agoub) et 27 (Joseph Agoub) ;

ANF, F 17, 3110 (veuve) et BB/11/253 dr 5659 B6 (demande de naturalisation) ;

Lettres de Bernardino Drovetti consul de France à Alexandrie (1803-1830), présentées et commentées par Sylvie Guichard, Paris, Maisonneuve et Larose, 2003, p. 540 (à Pierre Balthalon, 16 octobre 1826) ;

Henri Guys, *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Joseph Agoub*, Marseille, Imprimerie de Roux, 1861, 24 p. (extrait du *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, t. XXIV, 1860) ;

Anouar Louca, « Joseph Agoub », *Cahiers d'histoire égyptienne*, IX, 5-6 (1958), p. 187-201 ;

Jean Cherpin, « L'homme Daumier, un visage qui sort de l'ombre », *Arts et livres de Provence*, n° 87, 1973, p. 33 et 53 ;

Hommes et destins, t. IV, 1981, p. 5-6 (notice par J.-J. Luthi).

ALLEGRO, Luis Arnold (Bizerte, 1804 [?] – Bône, 1868)

– interprète militaire, chasseur d'Afrique puis spahi, représentant du bey de Tunis à Bône

Sa carrière est la preuve qu'il est possible au XIXe siècle de passer sans rupture de l'interprétariat militaire à la diplomatie beylicale. Interprète militaire, il est détaché aux chasseurs d'Afrique en 1832. Cité à l'ordre du jour pour sa bravoure à la prise de Bougie en 1833, il passe ensuite aux spahis. Naturalisé en 1840, il remplit la fonction de *qā'id* des Drīd jusqu'au remplacement de Galbois par Négrier à la tête du commandement supérieur de Constantine en janvier 1841 : il reçoit alors l'ordre de reprendre du service aux spahis de Bône. Allegro devient officier d'ordonnance de Bugeaud. Il demande à passer du cadre indigène au cadre français et se voit à deux reprises opposer un refus (1846 et 1849) : il ne reçoit satisfaction qu'à la suite d'une décision du Conseil d'État en 1854. On sait qu'il a été affilié à la franc-maçonnerie. Retraité, il devient le représentant permanent du bey de Tunis à Bône. De son mariage avec une musulmane d'Algérie, il a un fils, **Youssef** (Tunis, 1846 – Vichy, 1906), qui succède à son père comme agent du bey à Bône. Il collabore avec les Français dans la préparation de l'expédition de 1881 et est nommé en décembre 1881 *qā'id* de l'Aradh.

Sources :

ANOM, état civil (acte de décès) ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

André Martel, *Les Confins saharo-tripolitains (1881-1911)*, Paris, PUF, 1965, t. II, p. 264 et suiv. ;

Id., *Allegro...*

Représentations iconographiques :

« M. le commandant Allegro du 3e Spahis (Bône). Ali Chebby, fils de l'ancien agha des Hannencha, Seliman Lemdeni spahi », photographie de Jean Félix Antoine Moulin, tirée de l'album *Souvenirs*

de l'Algérie. Province de Constantine (1856-1857) ayant appartenu au général Daumas (1803-1871), ANOM, dation Zoummeroff.

ALLOUCHE, Ichoua Sauveur (ou Ichoua Sylvain) (Aïn Beida, 1901 – Paris [?], apr. 1959)

– interprète civil, professeur puis directeur d'études à l'IHEM

Après avoir obtenu à Constantine son brevet d'enseignement primaire supérieur, il passe avec succès le concours de l'école d'interprètes civils de Rabat (1920). Comme pour Blachère* avant lui, l'interprétariat n'est qu'un intermède avant une carrière universitaire. Au service des contrôles civils (1922), il réussit le baccalauréat (1922-1923), trois certificats de licence (Alger, 1924-1925) et le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les collèges et lycées (1926) qui lui vaut d'être affecté au lycée Gouraud de Rabat. Après un DES pour lequel il prépare une édition partielle de la *Durrat al-ḥiǧāl* d'Ibn al-Qāḍī (1927 ou 1929 – le texte intégral est publié dans la collection de textes arabes de l'IHEM en 1934-1936), il réussit l'agrégation (1930) et est nommé directeur d'études et professeur de l'enseignement supérieur marocain à l'IHEM (1932). Éditeur du texte arabe d'*Al-Ḥulal al-mawšiyya, chronique anonyme des dynasties almoravide et almohade* (1936), il publie régulièrement dans *Hespéris* des études historiques sur l'occident musulman médiéval et moderne, dont la traduction d'une épître d'al-Ǧāḥiẓ, *ar-Radd 'alā n-Naṣārā*, qu'il a fait relire par Marius Canard (« Un traité de polémique christiano-musulmane au IXe siècle », 1939-2). Il est atteint par la législation antisémite en 1940, mais la Résidence générale propose de lui maintenir son traitement et l'affecte en 1941 dans un emploi relevant de l'inspection des institutions israélites. Préférant demeurer à Rabat, il n'occupe pas la chaire nouvellement fondée au lycée parisien Louis-le-Grand qu'on lui propose en 1946, ni ne supplée Colin* à l'ENLOV en 1947. Il prépare alors sous la direction d'Henri Terrasse des thèses sur « Les Relations politiques et sociales des Chrétiens et des Musulmans en Andalousie au XVe siècle » avec une traduction annotée d'une histoire de la dynastie nasride, *Al-Lamḥa al-badriyya* de Lisān ad-Dīn b. al-Ḫaṭīb. En plus de son enseignement à l'IHEM, il assure la conservation de la section des manuscrits arabes de la bibliothèque générale du protectorat et poursuit leur catalogage inauguré par Lévi-Provençal*, publiant avec Abdallah Regragui une deuxième série pour les années 1921-1953 (*Manuscrits arabes de Rabat [Bibliothèque générale et Archives du Protectorat français au Maroc]*, 1954). Remarié en 1951, il prend sa retraite en 1959 et s'installe à Paris.

Sources :

ANF, F 17, 27.057, Allouche (dérogation) ;

Bulletin de l'enseignement public du Maroc, n° 27, janvier 1921.

AMAR, Joseph (Alger, 1837 – Alger [?], apr. 1872)

– interprète militaire et traducteur assermenté

Peut-être parent (neveu ?) de l'interprète **Joseph** Amar (Alger, 1819 – Alger, 1858), il est le fils d'Aron, négociant et de Rachel Cohen Solal. Déjà marié et père de famille lorsqu'il accède à l'interprétariat militaire (nommé en mai 1872, il a passé ses examens en septembre 1871), il préfère très vite exercer comme traducteur assermenté à Alger, comme il en a réussi entre-temps le concours. Il est possible que le professeur d'arabe Émile Amar* lui soit apparenté.

Source :

ADéf, 5Ye, 21.011, Joseph Amar.

AMAR, Émile (Tunis, 1883 – Tunis [?], apr. 1942)

– membre de la Mission scientifique au Maroc, professeur suppléant aux Langues orientales

Érudit sans atteindre à la rigueur exigée par la nouvelle génération formée à l'école de René Basset*, trop « oriental » pour ne pas susciter sa méfiance, soutenu par des « anciens » (Hartwig Derenbourg*, Casanova*, Le Chatelier) dont la philologie, le type de projet colonial et l'orientation politique radicale sont contestés, il doit renoncer après guerre à une carrière académique en France. Il n'est pas sans rappeler en cela la figure de Nahoum Slouschz dans le domaine des études juives. Il a commencé jeune à se faire connaître à Tunis où, après avoir suivi les cours de la *Ḫaldūniyya*, il a obtenu le diplôme supérieur d'arabe (1902). Admis parmi les membres de l'Institut de Carthage, il publie plusieurs travaux dans la *Revue tunisienne* entre 1905 et 1907 (« L'alchimie chez les Arabes », t. XI ; « Le régime de la vengeance privée, du talion et des compositions chez les Arabes avant et depuis l'Islam », t. XI et XII ; « Essai sur l'origine de l'écriture chez les Arabes », t. XIII et XIV). Il est entre-temps parti poursuivre ses études de droit à Paris, tout en fréquentant comme élève titulaire les conférences de H. Derenbourg à la section des sciences historiques et philologiques et à la section des sciences religieuses de l'EPHE (1904-1908). En 1907, il collabore avec lui et Casanova pour déchiffrer deux inscriptions arabes de Diyarbakir. Le Chatelier l'intègre à la Mission scientifique au Maroc, ce qui lui permet de publier une présentation de la *Ḫaldūniyya*, dans la *Revue du monde musulman* (1907) et plusieurs traductions dans les *Archives marocaines* (« "La Pierre de touche des fetwas" d'Ahmad al-Wanscharîsî. Choix de consultations juridiques des faqîhs du Maghreb » en 1908-1909 puis, prenant la suite du travail initié par H. Derenbourg, « "Al-Fakhrî. Histoire des dynasties musulmanes… avec des prolégomènes sur les principes de gouvernement" d'Ibn aṭ-Ṭiqṭaqā » en 1910). Houdas le choisit en 1908-1909 puis en 1912-1914 comme suppléant pour son cours d'arabe vulgaire aux Langues orientales, malgré les réticences de l'administrateur Paul Boyer qui met en cause sa moralité – Amar tendrait à s'attribuer des qualifications indues. Boyer parvient cependant à faire échouer sa candidature à la chaire d'arabe littéral devenue vacante après la mort de H. Derenbourg (1910), puis à la succession de Houdas (1916). En 1910, il le soupçonne d'être à l'origine de la campagne de presse qui dénonce l'orientation érudite de l'École et présente l'heureux élu Gaudefroy-Demombynes* comme incapable de « conférencer » en arabe. Amar a pourtant sacrifié à l'exercice philologique savant en éditant et traduisant l'introduction du recueil de biographies d'aṣ-Ṣafadī, le *Kitāb al-wāfī bi l-wafāyāt* (« Prolégomènes à l'étude des historiens arabes… », *JA*, 1911-1912). Une mission au Maroc (1911-1912) lui permet de mettre la dernière main à sa thèse de droit sur *L'Organisation de la propriété foncière au Maroc. Étude théorique et pratique* (1913). Devenu rédacteur en chef de *France Commerce* pendant la Grande Guerre, il exerce parallèlement comme professeur d'arabe à l'association pour la propagation des langues étrangères, comme avocat à la Cour d'appel de Paris et comme traducteur interprète au tribunal de première instance de la Seine. Parti sans laisser d'adresse vers 1928, il se réinstalle en Tunisie où il semble marqué à droite : en 1942, alors qu'un numérus clausus doit bientôt être appliqué aux avocats juifs, Pierre de Lacharrière, qui a été rédacteur en chef de *La Tunisie française* et vice-président de la fédération locale du Parti social français, cite Amar parmi les avocats juifs dont il faudrait éviter la radiation, en mettant en avant ses services rendus au Maroc.

Sources :

ANF, Personnel de l'Inalco, 20.100.053/12, É. Amar ;

ANT, SG 5, C 74, D1 ;

Bulletin officiel de l'enseignement public de Tunisie, décembre 1902, p. 519-520 ;

Claude Nataf, « L'exclusion des avocats juifs en Tunisie pendant la Seconde Guerre mondiale », *Archives Juives*, 2008/1 (vol. 41), p. 90-107 ;

Colette Zytnicki, *Les Juifs du Maghreb. Naissance d'une historiographie coloniale*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne (Pups), 2011, p. 163-195 (sur Nahoum Slouschz).

AMRAM épouse AOUATE, Meriem (Constantine, 1879 – Alger [?], apr. 1940)

– professeur d'EPS

Meriem Amram grandit à Constantine, où se sont fixés ses parents, natifs de Tunis, dans une famille nombreuse (dix enfants), avec l'arabe comme langue maternelle. Elle exerce comme institutrice dans le département de Constantine après avoir obtenu brevet élémentaire (1895), brevet d'arabe (1897) et brevet supérieur (1899). Après avoir été en poste à Takitount (octobre 1899), Faucigny (février 1900) et N'gaous (octobre 1900), elle se marie avec Pinhas Aouate (1902). Après avoir été affectée à Bône (1902) et à Philippeville (1904), elle obtient un poste à Sidi Mabrouk, dans la banlieue de Constantine (1910). Pendant la guerre, elle supplée Raimbault* à l'EPS de la ville (1914-1916) puis ben Kalafat* au lycée (1917), obtenant entre-temps le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les EN et EPS (décembre 1916). Nommée en 1918 à l'EPS de Blida, elle y est titularisée professeur en 1922. Son vœu d'être nommée à l'EPS d'Alger ou de Constantine où son mari, commis-greffier, peut trouver à s'employer, ne se réalise qu'après dix années. Si ses compétences en arabe ne sont pas mises en cause, on déplore ses trop fréquents congés et le recteur Taillart préfère confier ces postes à des candidates ayant, outre la maîtrise de l'arabe, des compétences en littérature ou en histoire-géographie. Finalement nommée en 1929 à l'EPS de la rue Lazerges à Bab el-Oued, elle peut se rapprocher de sa fille, mariée à Alger, et de son fils, Maurice, qui y poursuit ses études de médecine (installé à Montpellier, il mourra en déportation). Elle y reste jusqu'à sa retraite en 1939, mal notée : on fait porter sur le compte de son peu de suivi le faible nombre des élèves qui choisissent d'étudier l'arabe.

Sources :

ANF, F 17, 24.776, Mme Aouate ;

Ève Line Blum-Cherchevsky éd., *Nous sommes 900 Français : à la mémoire des déportés du convoi n° 73 ayant quitté Drancy le 15 mai 1944*, t. IV, 2003 ;

correspondance avec Claude Rinx (octobre 2007).

ANGELY/ANGELIS, Michel (Alep, 1768 – [?], 1846)

– guide interprète

Recruté par l'armée d'Orient comme interprète, Michel Angely (parfois transcrit Angelis ou Angélis) sert ensuite comme mamelouk dans la Grande Armée (1808). Déporté à Sainte-Marguerite en 1816, il est gracié en 1818 (tandis que son frère Georges, dont la carrière est parallèle, mais le bonapartisme plus ardent, a été condamné en 1815 à vingt ans de travaux forcés aux bagnes de Toulon puis de Rochefort jusqu'à sa grâce en août 1831). On le charge en 1822 de conduire de Marseille à Paris un cheval arabe et des pièces d'antiquités adressés au gouvernement par le consul à Bagdad Jean-François Xavier Rousseau*. Guide interprète en 1830 avec rang de sous-officier, il aurait été selon Féraud réformé en 1840.

Sources :

ANF, LH/38/44 ;

Féraud, *Les Interprètes…* ;

Savant, *Les Mamelouks…*, p. 457-458.

ARIN, Félix Auguste Emmanuel (Nantes, 1884 – Saint-Germain-en-Laye [?], 1968)

– inspecteur des services judiciaires chérifiens, avocat

Après avoir été pendant deux ans principal clerc chez un avoué à Nantes, Arin prépare avec succès le diplôme de l'ESLO en arabe littéral et vulgaire, en persan et en turc (1907-1908) et le doctorat en droit (*Recherches historiques sur les opérations usuraires et aléatoires en droit musulman*, Paris, Pedone, 1909). Il est alors recommandé par son professeur Marcel Morand et choisit d'être attaché aux services judiciaires du gouvernement à Tunis plutôt que d'être recruté comme interprète consulaire au Maroc. Il y poursuit des travaux sur l'habitat et la propriété dans une perspective à la fois juridique et sociologique (« Le Modes d'habitation chez les "Djabaliya" du Sud tunisien » ; « Essai sur les démembrements de la propriété foncière en droit musulman », *Revue du monde musulman*, 1909 et 1914) et étudie *Le Régime légal des mines dans l'Afrique du Nord, Tunisie, Algérie, Maroc, textes et documents précédés d'une étude historique sur la législation minière sous les dominations romaine, arabe et française, et d'un aperçu sur les richesses minérales de l'Afrique du Nord* (Paris, Challamel, 1912). En 1913, alors qu'il a passé avec succès le concours de commissaire du gouvernement près les juridictions indigènes, qui lui permettrait d'être nommé près les tribunaux tunisiens, il part rejoindre à Rabat l'équipe de Lyautey, qui lui offre une rémunération supérieure. Il est adjoint civil au commandant militaire de la région de Marrakech puis inspecteur des services judiciaires chérifiens. Il pense retourner fin 1919 à Tunis comme adjoint du secrétaire général du gouvernement tunisien, quand il se heurte à un obstacle administratif imprévu. Ayant déjà annoncé son départ, il s'installe en 1920 comme avocat à Marrakech (en 1934-1935, il est bâtonnier de l'ordre), et ne répond pas à une nouvelle proposition qui lui est faite en février 1921. Sa traduction des *Vorlesungen über den Islam* d'Ignác Goldziher, prête en 1914, a entre-temps paru (*Le Dogme et la loi de l'Islam : histoire du développement dogmatique et juridique de la religion musulmane*, Paris, Geuthner, 1920, rééd. 1958 et 2005). Il ne rompt pas cependant avec les études savantes, éditant et traduisant les inscriptions arabes dessinées par Gabriel-Rousseau, inspecteur de l'enseignement professionnel et du dessin au Maroc (*Le Mausolée des princes Sa'diens à Marrakech*, Paris, Geuthner, 1925). Il collabore aussi avec sa femme Jeanne, diplômée des Langues orientales et de l'université de Cambridge (il s'agit de Jeanne Marie Joséphine Mispoulet, née en 1886, diplômée en arabe littéral et maghrébin en 1911, probablement sœur aînée de l'arabisant Pierre Mispoulet) qui a traduit de l'anglais Edward Westermarck (*Les cérémonies du mariage au Maroc*, Paris, Leroux, 1921, réimpr. 2003). Ensemble, ils publient des traductions d'Hamilton Alexander Rosskeen Gibb (*La Structure de la pensée religieuse de l'Islam*, Paris, Larose, 1950) et de Joseph Schacht (*Esquisse d'une histoire du droit musulman*, Besson, 1953). À Marrakech, ils sont proches de Denise Masson qu'ils soignent en 1938 lorsqu'elle est atteinte du typhus : en 1967, lors de la publication de sa traduction du Coran, Félix Arin, désormais installé à Saint-Germain-en-Laye, en fait une recension élogieuse.

Sources :

Archives Denise Masson, Marrakech ;

ANT, dossiers administratifs, 196 bis (Arin) ;

André Brochier, *Livre d'or du Maroc. Dictionnaire de personnalités passées et contemporaines du Maroc. 1934-1935*, Casablanca, A. Brochier, s. d. [1934] (notice avec photographie).

ARNAUD, Antoine (dit Marc Antoine) (Alger, 1835 – Alger, 1910)

– interprète militaire

Fils d'un limonadier de la rue Jenina, Antoine Arnaud devient interprète auxiliaire en 1860. Il est attaché à Youssouf lors de son expédition dans le cercle de Djelfa. Titularisé en janvier 1866, il est chargé de la traduction en arabe du journal officiel le *Mobacher* (après Alfred Clerc* et avant Cherbonneau*). En 1872, attaché au cabinet du gouverneur général civil à Alger, il épouse une fille de l'interprète Ducheyron de Baumont. Membre titulaire de la SHA (dont il devient en 1895 le président), il est entre 1861 et 1895 un contributeur régulier de la *Revue africaine* où il publie en particulier des traductions de textes modernes (une pièce de vers d'Abd el-Kader ; un commentaire de Muḥammad Abū Rās an-Naṣrī (1751-1823), chaykh de Mascara, sur le poème qu'il a composé à propos de la prise d'Oran par le bāy Muḥammad b. 'Uṯmān en 1792…). Il publie aussi en édition bilingue *Les Roueries de Dalila. Conte traduit des Mille et une nuits* (Alger, 1879) et un court ouvrage d'Aḥmad Fāris b. Yūsif aš-Šidyāq, *Sa majesté Bakchiche ou Monsieur pourboire/Al-maqāmat al-baḫšīšiya li l-'alāma l-marḥūm Aḥmad Fāris, mu'assas al-Ǧawā'ib* (Alger, 1893). Il traduit des textes concernant les confréries musulmanes (certaines de ces traductions sont insérées dans les *Marabouts et khouans* publiés par Rinn* en 1883, une autre est publiée dans la *RA* – « *Étude sur le soufisme* par le chaykh Abd al hādī b. Ridwān », n° 31-32, 1887-1888) et Depont et Coppolani le remercient pour les utiles renseignements qu'il leur a donnés pour leur *Confréries religieuses musulmanes* (1897). Il publie enfin en 1895 une traduction d'un *Iktirāṯ sur le respect des droits de la femme dans l'islam*, par Muḥammad b. Muṣṭafā b. al-Ḫūǧa Kamāl, algérien qu'il faut sans doute identifier à Muṣṭafā Kamāl, *imām* de sīdī 'Abd ar-Raḥmān aṯ-Ṯa'ālibī : il témoigne par là de sa participation au mouvement d'intérêt pour la réforme de l'islam. Son fils **Robert**, plus connu sous son nom de plume Robert Randau, fait à son tour une carrière d'interprète militaire.

Sources :

ANF, LH/52/10 ;

ANOM, état civil (actes de naissance et de mariage ; acte de mariage de son fils Robert Arnaud) ;

Féraud, *Les Interprètes…*

ARNAUD dit RANDAU, Joseph Marie Robert (Mustapha, Alger, 1873 – El-Biar, Alger, 1950)

– administrateur de commune mixte, écrivain

Fils et petit-fils des interprètes militaires Antoine Arnaud* et Joseph Ducheyron de Beaumont, il est élève au lycée puis à l'École de droit d'Alger avant de préparer un doctorat à Paris et d'intégrer en 1896 l'École coloniale. Il y publie dès 1896 sous le pseudonyme de Robert Randau un roman en collaboration avec Sadia Lévy (*Rabbin*), avec lequel il publiera aussi en 1902 *Onze journées en force* (Alger, Jourdan). Sous les ordres de Xavier Coppolani, auteur avec Octave Depont des *Confréries religieuses musulmanes* (1897) auquel son père a apporté son conseil, il participe à la mission des compétents techniques du général de Trentinian au Soudan (1898). Reçu en 1899 au concours de l'administration des communes mixtes, il est affecté à Msila puis dans l'Ouarsenis et à Ténès (1902-1905) où il fait la connaissance d'Isabelle Eberhardt (il lui consacre en 1945 un volume sympathique, *Isabelle Eberhardt. Notes et souvenirs*, réédité en 1989 avec une présentation de Jean Déjeux à La Boîte à documents). Fin 1904, il est détaché à la mission de Xavier Coppolani qu'il rejoint au Tagant et suit dans l'Adrar où il est témoin de son assassinat (12 mai 1905) – il en tirera un roman, *Les Explorateurs* (1908), et une biographie (*Un Corse d'Algérie chez les hommes bleus : Xavier Coppolani, le pacificateur*, Alger, A. Imbert, 1939). Tout en poursuivant son activité littéraire

(il est parmi les fondateurs de la Société des écrivains algériens en 1905), il est alors affecté à Dakar au bureau politique du secrétaire général de l'AOF, où il rédige à destination des administrateurs coloniaux le premier volume d'un *Précis de politique musulmane. Pays maures de la rive droite du Sénégal* (Alger, A. Jourdan) qui fixe les traits d'un « Islam noir ». Comme Coppolani, et comme après lui Marty*, il préconise de s'appuyer sur les confréries soufies et de veiller à maintenir cet islam africain dans l'isolement et la spécificité qu'il lui attribue. Envoyé en mission d'exploration chez les Touaregs et dans le Sud marocain (1906-1907), puis en Guinée et Côte-d'Ivoire (1908), il est intégré dans le corps des administrateurs coloniaux pour services rendus et nommé chef du nouveau bureau des affaires musulmanes au gouvernement général à Dakar (1909). Son œuvre littéraire s'amplifie avec deux « romans de la patrie algérienne », *Les Colons* (1907) et *Les Algérianistes* (1911), manifeste de l'école du même nom : dans le sillage de Louis Bertrand, il s'agit de rompre avec la littérature exotique et superficielle des voyageurs pressés. Il prolonge cette veine dans des romans africains, *Autour des feux dans la brousse*, *L'aventure sur le Niger* et *Celui qui s'endurcit*, tous trois édités chez E. Sansot (1912-1913). Il publie par ailleurs de nombreux articles dans le *Bulletin de la Société de géographie d'Alger* (« Contribution à l'étude de la langue peulhe ou foullanyya »), dans la *Revue franco-musulmane et saharienne* fondée par Eugène Étienne en 1902 et dans les *Renseignements coloniaux*, supplément de *L'Afrique française* (« L'islam et la politique musulmane française en AOF », 1912). Engagé volontaire en 1914 après la mort de son frère, capitaine explorateur du Sahara, il sert en Algérie puis en AOF, à Tombouctou et à Bamako. Inspecteur des affaires administratives au Soudan (1921) puis en Haute-Volta (1924-1929), il prend sa retraite en 1936 comme lieutenant-gouverneur. Membre de la Société française d'ethnographie (1921), il publie des articles dans la *Revue d'ethnographie et des traditions populaires* et dans la *Revue anthropologique* (1923). Son expérience africaine nourrit aussi une abondante œuvre romanesque publiée à Paris chez des éditeurs d'abord sans prestige, mais à large diffusion : *Les Terrasses de Tombouctou* (sous le nom d'Amessakoul Ag Tiddet', aux éditions du Livre mensuel), *Le Chef des porte-plume : roman de la vie coloniale* (aux éditions du Monde nouveau, 1922, rééd. en 2005 chez L'Harmattan), *La Ville de cuivre*, *Le Grand Patron*, *L'Homme qui rit jaune*, *Les Colons*, *Diko, frère de la Côte*, *Des Blancs dans la cité des Noirs* (entre 1923 et 1936, tous chez Albin Michel). Grand prix littéraire de l'Algérie en 1929, il croque *Le Professeur Martin, petit bourgeois d'Alger* (Alger, 1936) et le peuple de la ville-capitale (*Sur le pavé d'Alger*, légère promenade touristique qui sert de support aux dessins de Hans Kleiss, 1937) en des textes qui ont cristallisé une mémoire « pied-noire » et ainsi échappé à l'oubli. Dans son roman *Cassard le berbère* (1921), Randau avait rêvé d'un peuple franco-berbère (le héros provençal s'imagine de souche maure) s'assimilant (il considère que la politique du royaume arabe a eu l'effet néfaste de diviser les communautés). En publiant avec Hadj Hamou (qui prend lui-même le pseudonyme d'Abdelkader Fikri) *Les Compagnons du jardin* (Paris, Domat-Montchrestien, 1933, avec une préface de René Maunier et le soutien d'Augustin Berque), il appelle à ce que la société française fasse une place entière à l'élite indigène. En AOF, il a encouragé des instituteurs indigènes à faire œuvre d'ethnographes, préfaçant deux ouvrages de Dib-Delbobsom (1932 et 1934).

Sources :

ANOM, état civil (actes de naissance et de mariage) ;

papiers Robert Randau (75 APOM 1-49) ;

Hommage à Robert Randau, numéro spécial de la revue *Afrique* (Alger), 1950 ;

Hommes et Destins, t. I, 1975, p. 39-41 (notice par P. Brasseur et O. Durand) ;

L'Algérianiste, numéro spécial, 1975, p. 12-13 et n° 2, 15 mars 1978 (bibliographie) ;

Cahiers de littérature générale et comparée, n° 5, automne 1981 ;

Recherches biographiques Algérie (1830-1962) [futur *Parcours*], n° 1, mars 1984 (notice par J. Dejeux) ;

Jean Bodiglio, « Robert Randau (1873-1950) », *L'Algérianiste*, n° 43, 1988, p. 39-43 ;

Zineb Ali-Benali, « Diwan d'un (im)possible devenir en colonie : les compagnons du jardin », *Littérature et temps colonial. Métamorphoses du regard sur la Méditerranée et l'Afrique*, Aix-en-Provence, Édisud, 1999 ;

Emmanuelle Sibeud, *Une science impériale pour l'Afrique ? La construction des savoirs africanistes*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2002 ;

Danielle Jonckers, « Résistances africaines aux stratégies musulmanes de la France en Afrique occidentale (région soudano-voltaïque) », Pierre-Jean Luizard éd., *Le Choc colonial et l'islam*, Paris, La Découverte, p. 294 ;

Dictionnaire des orientalistes... (notice par J. Schmitz et E. Sibeud) ;

Lucienne Marini et Jean-François Durand, *Romanciers français d'Algérie 1900-1950* ; suivi de *Robert Randau*, Paris-Pondichéry, Kailash Éditions, coll. « Les cahiers du SIELEC », n° 5, 2008.

ASSELIN DE CHERVILLE, Jean-Louis (Cherbourg, 1772 – Le Caire, 1822)

– drogman à Alexandrie

Après avoir reçu la tonsure des mains de l'évêque de Coutances en 1792 et s'être enrôlé en 1793, il est élève de l'éphémère École normale de l'an III et apprend plusieurs langues orientales (hébreu, syriaque, arabe, grec moderne). En rupture avec sa famille, il part en 1806 comme drogman au Caire, avant d'être affecté en 1816 à Alexandrie, sans jamais être promu consul. C'est peut-être la contrepartie d'une certaine hauteur qui le fait juger sévèrement certains usages des consuls issus des familles françaises du Levant, peut-être aussi le prix qu'il paie pour n'avoir pas voulu se séparer de la mère de ses enfants naturels, une blanchisseuse originaire de Raguse. Lié à Volney, avec lequel il aurait travaillé avant son départ pour l'Égypte à un ouvrage de littérature orientale, il collabore avec Silvestre de Sacy qui lui indique les ouvrages qui font défaut à Paris, reproduit ses lettres dans le *Magasin encyclopédique* et travaille à le faire nommer membre correspondant de l'Institut. Il s'est lié d'amitié avec Drovetti, consul de France à Alexandrie, qui lui apporte son appui matériel pour entretenir un foyer de traducteurs abyssins autour d'el-Azhar et réunir une importante collection de manuscrits. Asselin fait en effet composer des écrits en amharique de façon à pouvoir comparer cette langue parlée avec le guèze, l'ancienne langue savante de tradition écrite. Il est aussi entré en relations avec Ulrich Seetzen, l'explorateur du Yémen qui l'évoque dans ses lettres publiées dans les *Mines de l'Orient*. Déçu par la carrière, il se serait concentré sur ses intérêts privés, se constituant en 1821 selon Drovetti une rente annuelle d'environ 30 000 piastres, « y comprise la moitié des appointemens qu'il reçoit de Paris ». Il laisse à sa mort en 1822 une traduction de la Bible en dialecte de Gondar ainsi qu'une collection de plus de 1 500 manuscrits, turcs, persans, coptes, éthiopiens et surtout arabes, inventoriée par l'interprète Summaripa. Après une tentative avortée de vente à Londres – où la Société biblique britannique acquiert cependant la version amharique de la Bible, publiée en 1844 par Thomas Pell Platt –, l'essentiel de cette collection intègre en 1833 la Bibliothèque royale à Paris où Reinaud charge Amari d'en répertorier les anciens et rares feuillets du Coran.

Sources :

ADiplo, personnel, 1re série, 134 ;

Bernardino Drovetti, *Epistolario: 1800-1851*, pubblicato da Silvio Curto in collaborazione con Laura Donatelli, Milan, Cisalpino-Goliardica, 1985 (lettres d'Asselin à Drovetti, 1812-1821) ;

Lettres de Bernardino Drovetti consul de France à Alexandrie (1803-1830), présentées et commentées par Sylvie Guichard, Paris, Maisonneuve et Larose, 2003, p. 274 (B. Drovetti à P. Balthalon, Alexandrie, 14 août 1821) ;

H. Dehérain, « Asselin de Cherville, drogman du consulat de France en Égypte et orientaliste », *Journal des Savants*, 1916, p. 176-187 et 223-231 (repris dans Orientalistes et antiquaires, S. de Sacy, ses contemporains et disciples, p. 93 et suiv.) ;

H. Omont, *Missions archéologiques françaises en Orient aux* XVII^e^ *et* XVIII^e^ *siècles*, Paris, Imprimerie nationale, 1902.

AUBLIN, Ferdinand Maximilien (Paris, 1828 – Antibes [?], 1897)

– directeur du collège impérial arabe-français de Constantine

Fils d'un facteur de la vente au charbon, démissionnaire de l'école de Saint-Cyr (promotion 1848), il se dirige vers le génie. Officier des bureaux arabes à partir de 1855, on lui confie le soin de régler le sort de l'orphelinat de Medjez Amar après les déboires de l'abbé Landmann. Capitaine, il commande le cercle de Bou Saada (1863) lorsqu'il est nommé en décembre 1866 à la tête du nouveau collège arabe-français de Constantine, à défaut « d'un membre de l'université ayant une connaissance suffisante de la langue et des mœurs arabes ». Il est alors marié avec trois enfants et 2 000 francs de rente. Il est promu chef de bataillon en novembre 1870. À la fermeture du collège, il poursuit sa carrière comme chef du bureau politique à Alger (1871 ; au 2^e^ bureau du cabinet militaire du GG en 1872) puis des affaires indigènes à l'état-major (1873-1878). Il ne reste guère à Arras où il prend sa retraite au 3^e^ régiment du génie (1879) : après un projet de séjour en Grèce (1885), on le retrouve domicilé à Paris (1886), Médéa (1887), Alger, Tunis (1893), Antibes…

Sources :

ANF, LH/66/91 ;

ANOM, état civil (acte de mariage d'Antoine Arnaud, 1872) ;

Martel, *Allegro…*, p. 135 ;

Y. Turin, *Affrontements…*, 1971, p. 246.

B

BACIGALUPO épouse BERNARD, Pauline (Oran, 1870 – Oran [?], apr. 1932)

– professeur de lycée

Après avoir été élève-maîtresse à l'école normale d'Oran (1888-1889), elle exerce comme institutrice à Tlemcen, Aïn Tédelès (1890-1891) puis dans diverses écoles d'Oran. Désireuse d'accéder à l'enseignement secondaire, elle obtient successivement le brevet supérieur (1890), le brevet puis le diplôme supérieur d'arabe (1891 et 1896), le baccalauréat de l'enseignement moderne enfin (lettres et philosophie, 1897-1898), pour lequel elle apprend l'espagnol. En 1898-1899, en même temps qu'elle supplée une institutrice primaire au collège de jeunes filles d'Oran, elle assure les heures d'arabe habituellement données par Cohen-Solal*. Elle renonce finalement à passer le certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles qu'elle prépare à Oran avec des professeurs du lycée puis à Paris, au collège Sévigné, séjour qu'elle interrompt pour raisons de santé (novembre 1900 - février 1901). En 1903, un an après avoir épousé un professeur au lycée d'Oran, elle est nommée à une chaire d'arabe et d'espagnol nouvellement créée au collège de jeunes filles de la ville où elle fera toute sa carrière. Bien notée, elle emploie la méthode directe. En 1905, l'inspecteur général Hovelacque considère que « la culture supérieure, le sens littéraire lui font défaut et [que] son enseignement pratique et vivant est terre à terre, tout en petites habiletés » mais lui reconnaît un esprit « vigoureux et net ». Autoritaire, elle entre en conflit avec sa directrice. Or, le recteur Jeanmaire, qui a favorisé la

création de sa chaire, rappelle qu'elle a le mérite de faire gratuitement des conférences pour former des institutrices à l'enseignement de l'arabe dans les écoles primaires. Avec les encouragements de son ancien maître Cohen-Solal et l'aide de Chakouri Boumédien ben Mustapha [aš-Šakūrī bū Midyan b. Muṣṭafā], elle compose un manuel illustré qui décrit campagne et ville à travers l'histoire de deux enfants qui entrent en contact avec la civilisation européenne (*Ali et Aïcha. Livre de lecture courante en arabe parlé*, Oran, Perrier, 1906). Conforme au programme des classes de 5e des collèges et lycées de garçons, l'ouvrage peut être utilisé dans les 3e, 4e et 5e années des lycées et collèges de jeunes filles, les écoles normales, les EPS et par les aspirants au brevet supérieur et au certificat d'études à l'enseignement de l'arabe parlé. Pauline Bacigalupo-Bernard, dont les élèves obtiennent de très bons résultats aux examens – elle a été le professeur de Georgette Pons, diplômée de l'ENLOV et employée à sa bibliothèque, de Jeanne Bel* et d'autres futures professeurs d'arabe –, est récompensée de son dynamisme par les palmes académiques (OA, 1911 et OI, 1920). Elle souffre ensuite de la désaffection qui touche les classes d'arabe après guerre, particulièrement nette dans l'enseignement féminin. Alors qu'elle n'a plus qu'une cinquantaine d'élèves, l'inspecteur d'académie lui trouve une certaine âpreté et des procédés parfois trop mécaniques qui n'attirent pas les élèves. Le transfert de la chaire publique d'arabe d'Oran à Tlemcen après la retraite de Mouliéras* en 1926 et la restriction de la place de l'arabe au baccalauréat après 1928 aggravent la situation : les élèves du lycée qui suivent son enseignement d'arabe ne sont plus qu'une trentaine à son départ à la retraite. Inspecteur d'académie et inspecteur général sont alors d'accord pour juger qu'on pourrait sans dommage supprimer la chaire.

Source :

ANF, F 17, 24.232, Bacigalupo.

BACQUERIE, Jean Pierre (Campan/Campais, Hautes Pyrénées, 1814 – [?], apr. 1869)

– vice-consul à Benghazi

C'est une figure d'Ancien Régime, sans diplômes, qui passe du service de la Porte à celui des Affaires étrangères. Après avoir servi en Algérie comme sous-aide major, il entre au service de la Porte comme directeur-médecin de la quarantaine de Jérusalem, sans avoir suivi aucune formation scolaire. Sa connaissance de l'arabe, du turc et de l'italien, tirée elle aussi d'une pratique « de plus de quinze ans », lui vaut d'être recruté comme drogman, sur la recommandation du consul à Jérusalem. Employé en novembre 1846 à Tarsous puis en juillet 1847 à Djedda où Fresnel, consul, dit sans acrimonie ne rien pouvoir lui offrir qui soit conforme à ses goûts (Bacquerie devrait selon lui bientôt se créer un cercle parmi les Osmanlis et Fresnel contribuera « à le mettre en rapport avec ce qu'il y a de mieux dans ce monde tout mahométan »), il est nommé fin 1848 à Jérusalem où, à la veille de traiter l'affaire des sanctuaires « usurpés par les Grecs sur les Latins », le consul Botta considère qu'il n'a pas les qualités nécessaires : contrairement au consul, Bacquerie ne sait lire ni l'arabe ni le turc et les autorités locales gardent le souvenir de l'avoir employé dans une humble position. L'intervention de Botta est suivie d'effet : Bacquerie est nommé à La Canée puis à Mogador (1852), à Fès (1853), à Tunis (1855), retourne à La Canée (1859) et à Tunis, avant d'être promu vice-consul à Benghazi (1861). Deux ans plus tard, un scandale éclate, rappelant que sa trajectoire et sa façon de déjouer les règles ne sont plus de mise : sous la pression du père préfet et de la population maltaise, il est amené à épouser sans demander l'autorisation ministérielle sa concubine, une fille d'ouvrier, illettrée, qui vivait de sa prostitution à Bagnères. Or, elle porte plainte contre lui pour mauvais traitements, l'accuse de l'avoir forcée à avorter, obtient l'appui du père préfet, et se réfugie

auprès de Reade, vice-consul d'Angleterre. L'affaire se conclut par l'annulation du mariage et la mise en inactivité de Bacquerie qui doit à ses services passés d'échapper à la révocation (1864). Cinq ans plus tard, on liquide sa pension de retraite.

Source :

ADiplo, personnel, 1re série, 185, Bacquerie.

BALLESTEROS, André Nicola/Nicolas Santiago/Jacques (Cadix, 1822 – Alger, 1892)

– interprète militaire de 2e classe

Fils d'un marchand de tabac établi à Alger, « originaire d'une vieille famille militaire d'Espagne », André Ballesteros entre comme brigadier aux gendarmes maures en avril 1841. Il fait partie de la colonne commandée par Baraguay d'Hilliers qui détruit Boghar, poste fortifié d'Abd el-Kader et assiste au ravitaillement de Médéa et de Miliana en 1841-1842. Membre du peloton de gendarmes qui sert d'escorte au général de Bar qui opère contre les Banū Slīmān, il participe en 1842 aux combats de l'oued Fodda et de l'Ouarsenis dans la colonne commandée par Changarnier. Nommé par Youssouf* brigadier aux spahis réguliers (décembre 1842), il assiste en mai 1843 à la prise de la smala d'Abd el-Kader. Dix ans plus tard, il accède à l'interprétariat militaire comme auxiliaire de 2e classe (mai 1854). Titulaire en 1862, il sert de témoin lors du contrat de mariage de l'interprète Lucien Dayan (alors au BA d'Orléansville) avec Esther/Esthérine Amar (1867). Membre de la SHA, chevalier de la Légion d'honneur en 1867, il prend sa retraite vers 1883. Il est resté célibataire. Son frère cadet, **Luis/Louis** Ballesteros, né à Alger en 1838, devenu avocat près la cour d'appel d'Alger, se déclare favorable à la constitution d'une zone sous autorité civile en Algérie (*L'Émir Abd el Kader et l'Algérie*, Paris, Rétaux frères, 1865). L'envoi d'un exemplaire de son ouvrage à Jules Favre atteste ses sympathies républicaines. Il fait partie en 1879 des témoins qui permettent d'établir par acte de notoriété la naissance de Laurent Charles Féraud*.

Sources :

ANF, LH/99/13 ; ANOM, état civil (acte de décès) ;

ADéf, 5Yf, 90 568, Ballesteros ; 5Yf, 58.872, Dayan et 5Yf, 62.913, Féraud ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

RA, t. 36, 1892, p. 128 (nécrologie par Louis Rinn).

BARBIER, Émile (Rogéville, futur département de Meurthe-et-Moselle, 1861 – Alger [?], apr. 1921)

– professeur de lycée

Bachelier ès lettres (1879) et ès sciences (1883), il est répétiteur dans le Nord-Est de la France et à Lyon, avant d'être nommé au lycée annexe d'Alger (Ben Aknoun) en 1886. L'obtention du brevet d'arabe – qu'il a pu préparer à l'école des Lettres dont le directeur, Basset*, est lui aussi lorrain – lui permet dès 1890 d'y enseigner l'arabe. Il ne quitte l'annexe de Ben Aknoun que pour gagner celle de Mustapha, faisant toute sa carrière au lycée d'Alger, jusqu'à sa retraite en 1921, sans passer les concours susceptibles de lui ouvrir les portes du grand lycée, ni entreprendre de savantes recherches. Il est médiocrement noté par les inspecteurs qui lui reprochent ne pas savoir adapter son enseignement aux exigences de la nouvelle méthode directe. En 1901, il s'est marié tardivement avec une Lorraine de Commercy. Il faut sans doute lui attribuer *Les Poèmes*

africains. Scènes de mœurs algériennes publiés à Paris (L. Duc) en 1904 : émaillés d'un lexique arabe spécialisé – « son teint a la couleur d'un khoukh qui va fleurir/ Et son corps s'assouplit comme un roseau des jungles » (poème intitulé « La tente ») –, leur esthétique semble proche du Parnasse, d'un José-Maria de Heredia (en particulier la série de poèmes intitulés « Invasion musulmane en Afrique »). Ils mériteraient sans doute d'être étudiés.

Source :

ANF, F 17, 22.550[B], Barbier.

BARBIER DE MEYNARD, Charles Adrien-Casimir (en mer, sur le trajet de Constantinople à Marseille, 1826 – Paris, 1908)

– professeur au Collège de France, administrateur de l'École spéciale des langues orientales

Comme après lui encore Clément Huart*, il représente la figure du savant de cabinet qui joint à l'étude érudite des textes anciens une solide connaissance des trois langues musulmanes modernes, du fait de son enfance à Constantinople, de sa formation de jeune de langue et de ses séjours de jeunesse à Jérusalem et en Perse. Issu du côté de sa mère d'une famille installée à Constantinople, où son grand-père a exercé la médecine, il est élève jeune de langue à Louis-le-Grand où il devient maître répétiteur (v. 1846/1847 - v. 1849/1850). En 1850, il est admis à la Société asiatique et envoyé comme drogman à Jérusalem sous les ordres de Paul-Émile Botta. Il rentre en France du fait de sa santé dès octobre 1851 et publie des travaux fondés sur des manuscrits turcs dans le *Journal asiatique*. Surnuméraire à la direction politique du MAE, il est « attaché payé » à la mission en Perse dont Arthur Gobineau est le secrétaire (novembre 1854 - février 1857), ce qui lui permet d'approfondir sa connaissance du persan et du dialecte turc oriental. Après être revenu à Paris au début de 1856, il s'y fixe sans plus désormais voyager en Orient. Il poursuit l'étude des textes persans en suivant les cours de Jules Mohl au Collège de France. À la manière de son aîné Amand-Pierre Caussin de Perceval*, il représente la figure du savant de cabinet qui a eu une connaissance directe de l'Orient par ses origines et les séjours qu'il y fait jeune homme – ce qu'on peut rapprocher, dans un autre domaine, d'un Delacroix qui travaille en atelier à Paris à partir du matériau accumulé dans sa jeunesse lors de son voyage au Maroc. En 1858, la SA le propose à Joseph Derenbourg comme collaborateur pour l'édition des *Prairies d'Or* de Mas'ūdī. L'année suivante, Derenbourg demandant finalement à être déchargé du travail, on adjoint à Barbier Abel Pavet de Courteilles : ils mènent à bien cette publication en neuf volumes entre 1861 et 1875 (revue et corrigée par Charles Pellat*, leur traduction est rééditée en cinq volumes entre 1962 et 1997). En 1861, il publie un *Dictionnaire géographique, historique et littéraire de la Perse et des contrées adjacentes*, composé à partir du *Mu'jam al-buldān* de Yāqūt, qui dresse un tableau des contrées qui formaient l'Iran au XIII[e] siècle. Un an après son mariage, il succède à Louis Dubeux comme professeur de turc à l'ESLO (1863). Après De Slane*, Barbier met à profit sa connaissance du turc pour éditer et traduire des textes arabes comme *Les Colliers d'or. Allocutions morales* de Zamaḫšarī, 1876). Dans « Le seïd himyarite, recherches sur la vie et les œuvres d'un poëte hérétique du II[e] siècle de l'hégire » (*JA*, juillet 1874), il se démarque de Caussin dans sa manière de travailler : plutôt que de se contenter « d'un calque obtenu d'après les procédés des biographes arabes », il faut selon lui user d'une méthode moderne et trouver « la raison des faits dont ceux-ci ne donnent que l'aspect extérieur », éclairer l'anecdote par l'histoire, quitte à sacrifier la narration et la couleur locale. Il n'est donc pas insensible à un mouvement contemporain qui, au nom de la science, prend ses distances avec l'objet de son étude, et perd en sympathie. Élu à la succession de De Slane à l'AIBL et à celle de Mohl à la chaire de persan du Collège de France (1878), il la cède à Darmesteter en 1885 pour prendre la succession de Guyard* à la chaire d'arabe, afin d'éviter, dit-il, que cette dernière ne

disparaisse. Il s'occupe cependant toujours de persan, achevant l'édition et la traduction du *Livre des rois* de Firdousi par Jules Mohl (t. VII, Imprimerie nationale, 1878), et donnant la première traduction française du *Boustan ou Verger*, poème de Saadi (Leroux, 1880, rééd. Seghers, 1979). À l'attention de ses élèves, il publie un *Dictionnaire turc-français, supplément aux dictionnaires publiés jusqu'à ce jour* (2 vol., 1881-1886), et, pour leur fournir des textes en langue usuelle, édite et traduit en collaboration avec Guyard* des traductions persanes modernes de comédies de Mirza Fêth Ali Akhounzadè composées en turc azéri, et le texte original de l'une d'entre elle (1886 et 1889). Il s'intéresse aussi « Néologismes ottomans » (*JA*, 1896) et aux « Surnoms et sobriquets dans la littérature arabe » (*JA*, 1907). Curieux du passé autant que du présent, il a collaboré avec Defrémery* et Schefer à quatre volumes du recueil des historiens des croisades pour lequel il traduit en propre des extraits du *Livre des deux jardins, histoire des deux règnes : celui de Nour ed-Dîn et celui de Salah ed-Dîn* d'Abū Šāma al-Maqdisī, un historien du XIII^e^ siècle (1898).

Administrateur adjoint de l'ESLO entre 1881 et 1885, il en prend la direction à la mort de Schefer en 1898, jusqu'en 1908. Il est par ailleurs vice-président (1882) puis président de la Société asiatique, où il succède à Renan. À partir de 1903, il se fait suppléer au Collège par Octave Houdas*, puis par William Marçais* (novembre 1905) et Maurice Gaudefroy-Demombynes* (1907), avec lequel il se lie. Il participe au premier jury de l'agrégation d'arabe en 1907 et donne un avant-propos au manuel de Fleury et Soualah*. Sans pratique religieuse, il meurt cependant muni des sacrements de l'Église dans l'appartement qu'il occupe aux Langues orientales.

Occupant discrètement une position dominante dans le domaine des études orientales musulmanes au tournant des XIX^e^ et XX^e^ siècles, il accompagne le passage d'un monde ancien où orientalistes et jeunes de langue avaient une connaissance globale des trois langues musulmanes à un monde de spécialistes, du fait des exigences nouvelles de la science philologique et linguistique d'une part, et de celles de l'administration coloniale d'autre part.

Sources :

Archives du Collège de France, Barbier de Meynard ;

ANF, F 17, 23.160, Barbier de Meynard [carrière à l'ESLO et au Collège de France] ;

R. Le Cholleux, *Revue biographique des notabilités françaises contemporaines*, Paris, 1898, III, 384 ;

C.-E. Curinier, *Dictionnaire national des contemporains*, Paris, Office général d'édition, de librairie et d'impression, t. 1, 1901 ;

JA, 2^e^ série, t. XII, 1908, p. 338-351 (discours de Babelon, Levasseur et Senart) ;

Paul Girard *Notice sur la vie et les travaux de Barbier*, Institut, AIBL, 1909 ;

Paul Masson, *Les Bouches du Rhône. Encyclopédie départementale*, Marseille-Paris, Champion, t. XI, *Biographies*, 1913 ;

DBF (notice par P. Leguay) ;

Dictionnaire des orientalistes... (notice par F. Hitzel).

BARGÈS, Jean Joseph Léandre (Auriol, Bouches-du-Rhône, 1810 – Auriol, 1896)

– abbé, éditeur de textes historiques, professeur d'hébreu à la Sorbonne

Fils d'un modeste agriculteur, il entre au petit séminaire puis au grand séminaire de Marseille, dont le directeur, acquéreur de la bibliothèque de l'hébraïsant abbé Boyer, l'encourage dans ses études orientales. Il complète son apprentissage de l'hébreu auprès du livournais Benedetti, grand hazan de la synagogue de Marseille, et l'élargit en apprenant l'arabe auprès d'un maronite, le père Djabour, moine antonin de Beyrouth venu à Marseille recueillir des aumônes en faveur de

son couvent. Il suit aussi l'enseignement du père Taouil*, chante en arabe aux offices de l'église grecque catholique Saint-Nicolas-de-Myre et fréquente à la fois les négociants « égyptiens » (les Hamaouy*, Aydé, Sakakini*, Dahdah*...), l'érudit Joseph Varsy, ancien vice-consul de France à Rosette, qui met à sa disposition les manuscrits qu'il a collectés, et les salons de dames grecques, ce qui lui coûte son vicariat à Notre-Dame-du-Mont. Bachelier ès lettres, il devient précepteur et est admis à la Société asiatique sur présentation de Garcin de Tassy et de Silvestre de Sacy* (1835), et publie dans le *Journal asiatique* des extraits d'el-Menoufi consacrés au Nil. Alors qu'il sert d'interprète auprès du tribunal de commerce et pour l'administration diocésaine – avec laquelle ses rapports sont assez froids –, il est choisi par Eusèbe de Salle* pour le suppléer à la chaire d'arabe de Marseille en 1837, ce qui suscite l'opposition d'un parti de négociants derrière Sakakini*. En 1839, il fait un premier voyage en Algérie, façon d'affirmer ses compétences pratiques, mais surtout occasion d'acquérir des manuscrits (« Lettre sur un ouvrage inédit attribué à l'historien arabe Ibn Khaldoun », *Journal asiatique*, novembre 1841 — le texte est dû en fait à Yahya, frère du grand Ibn Khaldoun) et de faire copier des textes (à partir des registres du tribunal musulman d'Alger, il publie des « Actes notariés traduits de l'arabe », *Journal asiatique*, septembre-octobre 1842). Recommandé par Mgr Affre et par Garcin de Tassy, il est chargé en novembre 1842 de l'intérim du cours d'hébreu à la faculté de théologie de Paris (il accède à la chaire en 1854, après avoir été reçu docteur), malgré le jugement très défavorable du proviseur du collège royal de Marseille, selon lequel il serait un des plus ardents détracteurs de l'enseignement universitaire. Un second voyage en Algérie en 1846 lui permet de compléter sa documentation, en particulier sur Tlemcen où il acquiert un manuscrit de l'ouvrage d'Abū ʻAbdallâh Muḥammad b. ʻAbd al-Ǧalīl at-Tanasī, *Naẓm ad-durr wa l-ʻiqyān fī bayān šaraf Banī Zayyān* [*Collier de perles et d'or natif ou tableau de la noblesse des Banû Zayyân*] dont il donne une traduction intitulée *Histoire des Beni-Zayan, rois de Tlemcen* (1852). Pour la *Revue de l'Orient* où il rend compte des éditions arabes publiées à Marseille par Rochaïd Dahdah [Rušayd ad-Daḥdāḥ], il tire de son voyage plusieurs articles avant de publier à compte d'auteur une intéressante relation à laquelle il conserve « le mérite naïf et spontané de l'improvisation » (*Tlemcen, ancienne capitale du royaume de ce nom ; sa topographie ; son histoire ; description de ses principaux monuments ; anecdotes ; légendes et récits divers ; souvenirs d'un voyage* [1859]). Lié à l'abbé Bourgade* qui lui confie l'étude d'inscriptions puniques, avec des résultats discutables, Bargès ne se désintéresse pas de l'Orient et des études hébraïques. En 1853, il fait un voyage en Égypte et Palestine qui lui apporte les « notions et renseignements précieux pour l'intelligence de la Bible » qu'il en attendait. En 1884, après avoir assuré plus de quarante ans un solide enseignement de l'hébreu – on juge en 1870 qu'il forme bien la quinzaine d'auditeurs qui suivent son cours –, il prend sa retraite au moment de la suppression de la faculté de théologie, et se retire à Auriol. Plus que son œuvre philologique où il s'efface, traduisant sans commentaires, on retiendra la familière sympathie qu'il manifeste envers les Orientaux, chrétiens du Levant, mais aussi juifs et musulmans d'Algérie.

Sources :

ANF, F 17, 20.088, Bargès ;

Père Thomas [Jean-Baptiste Sapy, père Thomas de Saint-Étienne, capucin], *Une Illustration du* XIX^e^ *siècle, J. J. L. Bargès...*, Bourg-de-Péage, 1905 ;

DBF (notice par P. Vaucelles) ;

P. Guiral, *Marseille et l'Algérie, 1830-1841*, Gap, Éditions Ophrys, 1957.

BARTHÉLEMY, Adrien (Paris, 1859 – Paris [?], 1949)

– titulaire de la chaire d'arabe oriental des Langues orientales

Fils de confiseurs, il perd très jeune son père, puis à 15 ans sa mère alors qu'il est élève au lycée Charlemagne. Il doit se faire surveillant d'internat, répétiteur et maître de latin tout en étudiant les langues orientales à l'École pratique des hautes études (zend, sanskrit) et à l'École des langues orientales vivantes (arabe, turc et persan), avant d'être employé en 1883 comme sous-bibliothécaire à la Société asiatique. Diplômé de l'École pratique des hautes études avec un mémoire consacré à un texte pehlévi, le *« Gujastak Abalish », relation d'une conférence théologique présidée par le calife Mamoun*, il entre en 1884 dans la carrière diplomatique comme drogman à Tripoli de Barbarie. En poste à Beyrouth puis à Zanzibar, il n'interrompt pas pour autant ses travaux savants, traduisant des textes pehlevis (*« Artâ-Vîrâf-Nâmak » ou Descente aux enfers d'un pieux pârsi appelé « Arda Viraf »*, 1887) avant de s'orienter vers le domaine arabe syrien. Il s'efforce d'atteindre à une transcription précise de la prononciation du parler (« Histoire du roi Naaman, conte arabe dans l'idiome vivant de Syrie (Haut-Meten, Liban), accompagné d'une esquisse grammaticale », *Journal asiatique*, 1887), en se confrontant aux travaux des savants allemands (« Notice sur le dialecte arabe de Jérusalem », *Journal asiatique*, septembre-octobre 1906). Progressant dans la carrière (vice-consul en 1896 à Marache, dans une région où la répression menace certaines communautés arméniennes, puis à Recht en Iran en 1903 ; secrétaire interprète du gouvernement pour les langues orientales à Paris en 1906), il se consacre à la composition d'un monumental dictionnaire arabe syrien-français combinant l'usage pratique et l'intérêt scientifique (il y intègre de nombreuses locutions et propose des étymologies). Marié à son retour à Paris en 1906, il a plus de soixante ans à la naissance de sa fille dernière-née. En mars 1909, il succède à son maître H. Derenbourg* à l'EPHE, préféré sans conteste à son concurrent Émile Amar*, et occupe la nouvelle chaire d'arabe oriental à l'ESLO. L'administrateur des Langues orientales Paul Boyer, qui attendait beaucoup de son dynamisme, note « quelques étrangetés de caractère » – de Chaville à Jouy-en-Josas, de Poissy aux environs de Rambouillet, il préfère habiter à l'écart de Paris, sans se fixer avant longtemps –, mais lui conserve toute son estime malgré des absences répétées consécutives à une santé défaillante les années qui précèdent sa retraite en 1929 (il est alors remplacé par Feghali*). Il se consacre ensuite à la publication de son *Dictionnaire arabe-français, dialectes de Syrie : Alep, Damas, Liban, Jérusalem* dont les trois premiers fascicules paraissent entre 1935 et 1942. Cantineau* travaille à son achèvement, non sans conflit avec les héritiers de Barthélemy, soutenus par Massignon* et le père Fleisch qui publie les deux derniers fascicules en 1950 et 1954. Cet outil, augmenté d'un supplément par C. Denizeau (1960), puis d'un fascicule complémentaire (1969), reste encore aujourd'hui en usage.

Sources :

Archives de l'EPHE, A. Barthélemy ;

ANF, F 17, 24.040 et LH/19.800.035/0305/41.049 ;

Bulletin de la Société de linguistique de Paris, t. 46 (1950), fasc. 2 (n° 133), p. 197-198 (notice par J. Cantineau) ;

JA, 239, 1951, p. 239-241 (notice par A. Basset) ;

Langues O..., 1995 (notice par G. Troupeau avec photographie) ;

Deux savants passionnés du Maghreb. Hommage à William et Georges Marçais, textes réunis par M. Junqua et O. Kerouani avec la collaboration d'E. Cortet, Paris, Institut du monde arabe, 2001.

BARUCH, Jacob Jules (Nice, 1853 – Nice [?], apr. 1923)

– interprète principal

Fils de l'interprète militaire Samuel ben Baruch, qui était en 1853 détaché auprès des prisonniers arabes de l'île Sainte-Marguerite, et de Pauline Colonna, issue d'une famille française établie à

Nice, il suit les traces de son père et fait une belle carrière dans l'interprétariat. Après avoir été nommé auxiliaire de 2e classe à Sebdou (en mai 1872 - février 1874, avec une interruption de quelques mois à al-Aricha entre juin et décembre 1873), il est envoyé à Daya (février-mars 1874), Géryville (avril 1874 - décembre 1875) et Ammi-Moussa (décembre 1875 - mars 1876). Auxiliaire de 1re classe à Collo (mars 1876 - décembre 1878) puis titulaire de 3e classe à La Calle (décembre 1878 - janvier 1882), ce correspondant de la Société historique algérienne rétablit le nom du fleuve où se rejoignent les eaux de l'oued el Kebir et de l'oued Bou Hadjar (« Notes sur le cours d'eau appelé "Mafrag" », *RA*, 1881). Pour préparer l'expédition française en Tunisie, il rédige à partir des témoignages d'informateurs indigènes une notice sur *Le Pays des Kroumir. Étude d'après renseignements*, bientôt publiée sous les auspices de la Société de géographie d'Alger dont Baruch est aussi membre correspondant (Alger, Jourdan, 1881). C'est peut-être ce qui lui vaut d'être décoré du nichan iftikhar [nīšān iftiḫār] (1881) et des palmes académiques (juillet 1882), après avoir participé à la campagne, attaché au corps expéditionnaire du général Forgemol (mars-juillet 1881) – il en tirera un article sur « Les affaires de Tunisie et la division Delebecque en Kroumirie » (*Bulletin de la Société de géographie d'Alger*, 1903). Titulaire de 2e classe, il est ensuite affecté auprès du commandant de la subdivision de Bône (février 1882 - juin 1884) et se marie avec Eugénie Colonna, sans doute une cousine maternelle, alors domiciliée à Nice (mai 1883). Il passe alors au commandant de la division de Constantine (juin 1884 - février 1902), où il est promu à la 1re classe (mai 1893) puis à l'interprétariat principal (avril 1900). En 1888, il a obtenu la Légion d'honneur, quelques mois après avoir été décoré de l'ordre de Saint-Olaf. Chargé en 1895-1897 d'un cours d'arabe élémentaire et pratique à destination des officiers du 3e régiment de tirailleurs, il en publie une synthèse (*Cours d'arabe parlé avec dialogues et lettres à l'usage des étudiants, officiers et fonctionnaires des administrations algériennes*, Constantine, Braham, 1898). Son *Historique du corps des officiers interprètes de l'armée d'Afrique. Organisation actuelle, description de l'uniforme. Instructions sur les examens des officiers interprètes* (Constantine, Braham, 1901) prend la suite de l'ouvrage de Laurent Charles Féraud*, sous une forme plus succincte. Il termine sa carrière à l'état-major de la division d'Alger (février 1902 - mai 1904). Retiré à Nice où il donne des chroniques dans *Le Phare du littoral*, un quotidien de sensibilité républicaine et anticléricale, il reprend du service pendant la Grande Guerre comme chef du service des Affaires indigènes de la 15e région militaire à Marseille. C'est peut-être ce qui lui vaut d'être décoré de la médaille coloniale. Après guerre, *France-Islam. Notre atlantite* [*sic*] (Marseille, Barlatier, 1922), un ouvrage de vulgarisation qu'il dédie au député des Bouches-du-Rhône et président de la chambre de commerce, Hubert Giraud, exprime des positions conservatrices, regrettant la déprise agricole des Européens en Afrique du Nord et les réformes trop rapides. Pour lui, les mouvements Jeune tunisien et Jeune algérien sont communistes « à tendance révolutionnaire ». Admettre « l'assimilation des Musulmans de l'Algérie aux Français, c'est regarder les choses avec l'œil du désir et non avec l'œil de la réalité ». Il ajoute cependant : « Comme tous les primitifs, nos Algériens sont impressionnés par le manque d'équité [...]. Ne soyons ni arabophobes, ni arabophiles, mais bien, pour créer un néologisme, arabojustes. » Sous la forme d'un récit de voyage de Tanger à Tunis qui lui aurait été adressé par une femme de lettres, il défend par ailleurs la nécessité de développer la connaissance de l'arabe chez les Européens, en insistant sur l'avance prise par les Allemands dans la connaissance du monde arabo-musulman, l'importance de leur propagande de guerre en direction des indigènes, pour provoquer leur désertion ou leur révolte, et les difficultés rencontrées par les arabisants français pour la combattre.

Sources :

ANF, LH 19800035/165/21260 ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Baruch, *Historique...* ;

Suzanne Cervera, « Indigènes et colonisation dans la presse niçoise de la Belle Époque », *Recherches régionales Côte d'Azur et contrées limitrophes*, vol. 49, juillet-septembre 2008, p. 19-75.

BASSET, Marie Joseph René (Lunéville, 1855 – Alger, 1924)

– professeur d'arabe et de berbère, directeur de l'école des Lettres puis doyen de la Faculté des lettres d'Alger

Fils d'un avocat, il se serait intéressé très jeune aux langues orientales. Une fois bachelier, il part poursuivre ses études à Paris (1873). Après une première année où il suit conjointement des conférences de philologie, d'antiquités grecques et d'histoire à l'EPHE, il décide de se consacrer spécialement aux langues orientales en y suivant des enseignements d'arabe (mais aussi d'hébreu, de syriaque, d'éthiopien et d'égyptien ancien) qu'il complète au Collège de France et à l'ESLO (dont il sort diplômé d'arabe, de persan et de turc en 1877 et 1878, après y avoir étudié aussi le russe). Licencié ès lettres, il est admis à la Société asiatique qui publie dans son *Journal* un premier travail portant sur un texte berbère (« Poème de çabi en dialecte chelha », mai-juin 1879). Recommandé par Michel Bréal, il est chargé en 1880 du cours complémentaire de langue arabe à l'École supérieure des lettres qui vient d'être fondée à Alger. On attend de lui qu'il assure l'enseignement de la langue classique étant donné qu'Houdas* est plus à son aise dans l'enseignement de la langue vulgaire. De fait, il consacre sa leçon d'ouverture, publiée chez Leroux, à *La Poésie arabe antéislamique* qui continuera à l'occuper jusqu'à sa mort : il en fait sans discontinuité l'objet d'un de ses cours hebdomadaire et éditera *La Bânat So'âd, poème de Ka'b ben Zohaïr* (Alger, Jourdan, 1910) puis, publication posthume, le *Dîwân de 'Orwa ben el Ward* (Paris, Geuthner, 1928). Il n'abandonne pas pour autant les études éthiopiennes (*Études sur l'histoire d'Éthiopie*, 1881-1882), sur lesquelles porte sa thèse principale (*Étude sur l'histoire comparée du Yémen et de l'Éthiopie, depuis Jésus Christ jusqu'à Mohammed, d'après les sources grecques et orientales* : le travail est resté inachevée, tout comme sa thèse secondaire en latin sur l'occupation arabe de la Crète). En 1882, il effectue avec Houdas une mission scientifique en Tunisie afin d'explorer les bibliothèques publiques et particulières de la régence, de relever des inscriptions épigraphiques ainsi que des matériaux concernant le berbère dans le Djérid et à Djerba. Il poursuit en effet ses travaux (« Notes de lexicographie berbère », *JA*, avril-juin 1883) en vue de constituer une grammaire comparée des différents dialectes berbères que d'autres missions viendront nourrir (Mzab et Oued Rhir, 1885 ; Ouarsenis, 1886 ; Jebel Amour et Sud du Sersou, 1887 ; Sénégal, 1888). Il accepte provisoirement, pour complaire au recteur Charles Jeanmaire, de donner une conférence supplémentaire de langue persane (1883). En 1884, il supplée Houdas, nommé aux Langues orientales, et assure la plus grande part de la préparation du diplôme de langue arabe, tout en cherchant à obtenir du recteur d'être déchargé de l'enseignement de la littérature. Après avoir refusé vers 1886 la proposition d'un consulat à Tripoli de Barbarie, il obtient finalement la création en sa faveur d'une maîtrise de conférences de dialectes berbères, Fagnan* étant chargé du cours de littérature arabe et persane. En 1890, il se marie à Lunéville avec Lucie Jeanmaire, issue d'une famille de notables de la ville. Ils auront cinq enfants, dont Henri (1892-1926) et André (1895-1956) se consacreront à leur tour à l'étude de la langue berbère, tandis qu'une fille épousera Jean Deny, spécialiste du monde turc et futur administrateur de l'École des langues orientales. Les publications de René Basset s'enchaînent alors sans discontinuité, dans le domaine berbère comme dans le domaine arabe. Il dresse l'inventaire de nombreuses bibliothèques, en particulier de plusieurs zaouïas algériennes. Côté berbère, on peut citer *Le Loqmân berbère, avec quatre glossaires et une étude sur la légende de Loqmân* (Leroux, 1890) et *L'Insurrection kabyle de 1871 dans les chansons populaires kabyles* (Louvain, Istas, 1892). Côté arabe, l'édition et la traduction, généralement chez Leroux, de textes choisis pour leur intérêt historique (*Documents musulmans sur le siège d'Alger par Charles Quint*, 1891 ; les *Futūḥ al-Ḥabaša de ' Arab Faqîh - Histoire de la conquête de l'Abyssinie (XVIe siècle)* par Chihâb ed-Dîn Ahmed ben 'Abd el Qâder surnommé 'Arab Faqîh,

Paris, Leroux, 2 vol., 1897 et 1909), géographique (*Documents géographiques sur l'Afrique septentrionale*, 1898), religieux (*La Bordah du cheikh El-Bousîrî, poème en l'honneur de Mohammed, traduite et commentée*, 1894), philosophique (*Le Tableau de Cébès, version arabe d'Ibn Miskaoueih*, Alger, Fontana, 1898, reprise d'un traité stoïcien dialogué) ou linguistique (*La Khazradjiyah, traité de métrique arabe, par Ali el Khazradji*, Alger, Fontana, 1900). Il prête parfois le flanc à la critique : comme chez Houdas, on a pu contester des travaux exécutés trop rapidement, sans toujours la rigueur dont feront preuve ses cadets plus étroitement spécialisés William Marçais* et Gabriel Ferrand* pour l'arabe, ou Destaing* pour le berbère.

En 1894, Basset a succédé à Masqueray à la direction de l'école des Lettres, faisant preuve à la fois d'un caractère difficile – il poursuit de sa rancune Fagnan et Waille auxquels il reproche de poursuivre des travaux qui ne tiennent pas compte des nouveaux paradigmes scientifiques – et d'une capacité d'organisateur remarquable. Il collabore aux nouvelles revues spécialisées qui se multiplient en France et en Europe (*Revue critique*, *Revue historique*, *Revue des études ethnographiques et sociologiques* d'Arnold Van Gennep), certains de ces articles étant repris dans un volume de *Mélanges africains et orientaux* (1915). Il rédige entre 1897 et 1918 pour la *Revue de l'histoire des religions* une très riche « Revue des périodiques de l'Islam ». Autour de lui se forme une véritable école reconnue internationalement, ce qui lui permet en 1905 d'organiser à Alger le XIV^{e} congrès international des orientalistes. La qualité de la formation générale de l'école des Lettres d'Alger facilite aussi l'institution en 1906 d'une agrégation d'arabe. On y trouve au jury Basset (il le présidera après guerre) et elle ne distingue pendant vingt ans que des candidats « algériens ». La même année, Basset est coopté par le comité de l'*Encyclopédie de l'Islam* pour prendre la suite de Barbier de Meynard* à la tête de la rédaction française. Deux ans plus tard, après la mort de Barbier, il échoue en revanche à lui succéder au Collège de France où on lui préfère Casanova*, choix qui ne manque pas de scandaliser une partie du monde savant. L'ampleur de la production scientifique de Basset est en effet incontestable. Appliquant la démarche comparatiste pour dégager des traits généraux, il publie des sommes durables en linguistique berbère (*Étude sur les dialectes berbères*, 1894). Il enrichit aussi la connaissance des textes chrétiens orientaux (*Les Apocryphes éthiopiens traduits en français*, 11 vol., 1893-1910, réimpression des textes coptes, Milan, Archè, 1999 ; *Le Synaxaire arabe jacobite (rédaction copte)*, publié entre 1905 et 1929 dans le cadre de la *Patrologia orientalis* dirigée par Mgr Graffin et l'abbé Nau, réimpression à Turnhout, Brepols, 1973-1982). Il contribue enfin à l'étude comparée des folklores avec des *Contes berbères* (Paris, Leroux, 1887), augmentés dix ans plus tard de *Nouveaux contes berbères*, une anthologie de *Contes populaires d'Afrique* (Paris, Guilmoto, 1903) et les trois volumes d'un recueil de *Mille et un contes, récits et légendes arabes* (Paris, Maisonneuve, 1924-1927, rééd. par Aboubakr Chraïbi, José Corti, 2 vol., 2005). Vice-président de la Société française d'ethnographie, il est un des collaborateurs réguliers de *Mélusine. Recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages* d'Henri Gaidoz et Eugène Rolland et plus encore de la *Revue des traditions populaires* de Paul Sébillot, moins philologique et plus anthropologique. Républicain et homme d'ordre, savant chez qui « l'érudit a étouffé le littérateur » (selon Masqueray, qui le regrette), il est trop âgé déjà et trop enraciné à Alger pour qu'on l'invite à jouer au Maroc un rôle important (il fait fait cependant partie en 1905 du conseil de perfectionnement de la Mission scientifique au Maroc) : Lyautey fera appel à ses élèves (E. Doutté*, W. Marçais, L. Brunot*) et à ses fils, plus souples dans leur science et dans leur approche du monde musulman.

Sources :

ANF, F 17, 26.705, R. Basset ;

Hespéris, 1924, p. 1-8 (nécrologie par É. Lévi-Provençal) ;

RA, 1924, p. 12-19 (nécrologie par A. Bel) ;

JA, 1924, p. 137-141 (notice par G. Ferrand) ;

Mélanges René Basset (bibliographie des publications de Basset, t. II, p. 462-503) ;

DBF (notice par P. Vaucelles) ;

Hommes et destins. Dictionnaire biographique d'outre-mer, Publications de l'Académie des sciences d'outre-mer, t. II, vol. 1, 1977, p. 43-44 (notice par C. Pellat) ;

Parcours, L'Algérie, les hommes et l'histoire, n° 4, 2e trimestre 1985 (notice par G. Basset) ;

Guy Basset, « Bibliographie des travaux scientifiques de René Basset », R. Basset, *Mille et un contes...*, rééd. José Corti, 2005, t. 2, p. 621-665 ;

Frédéric Bauden, « Victor Chauvin et René Basset : les itinéraires croisés de deux savants », *id.*, p. 667-685 ;

Dictionnaire des orientalistes... (notice par C. Lefébure) ;

Guy Basset, préface à la rééd. des *Contes berbères*, Paris, Ibis Press, 2008 ;

Guy Basset, « Du folklore partagé : les relations Paul Sébillot - René Basset et l'aventure de la *Revue des traditions populaires* », Fañch Postic éd., *Un républicain promoteur des traditions populaires : Paul Sébillot (1843-1918)*, actes du colloque de Fougères, 9-11 octobre 2008, Brest, Centre de recherches bretonnes et celtiques (CRBC), 2011, p. 131-150.

Représentations iconographiques :

Photographie dans le premier tome des *Mélanges René Basset* ;

photographie dans Hédi Bencheneb, *Mohammed Ben Cheneb, 1869-1929 : un trait d'union entre deux cultures, dossier documentaire et bibliographie*, Paris, Institut du monde arabe, mai 2004, p. 27.

BEAUSSIER, Marcelin (Paris, 1821 – Alger, 1873)

– interprète et lexicographe

Issu d'une famille de négociants marseillais qu'ont illustrée plusieurs drogmans et consuls dans les échelles (comme **Auguste** ou **Bonaventure** Beaussier), il fait ses études à Tunis où il a rejoint en 1829 son père – ce dernier s'y est établi six ans plus tôt et y sera élu en 1832 député de la nation française – et en France. En 1844, Marcelin débute une carrière d'interprète militaire en Algérie, avec une promotion rapide : il est dès 1854 interprète principal. Ses idées avancées, qui lui valent de devoir renoncer en 1850 à être vénérable de la loge maçonnique de Blida, ne semblent pas l'avoir désavantagé. Épuisé avant l'heure après avoir suivi sans relâche de nombreuses campagnes militaires (auprès de Saint-Arnaud en 1844-1846, de Bugeaud, de Changarnier, de Blangini), ce célibataire ami de Laurent Charles Féraud* s'oriente vers 1860 vers une vie plus sédentaire afin de mener à bien la rédaction d'un *Dictionnaire pratique arabe-français*. Publié en 1871 (un an avant celui de Cherbonneau* plus axé sur la langue médiane), il est loué en 1881 par Reinhart Dozy comme le « meilleur des dictionnaires de la langue moderne ». Il reste encore aujourd'hui la référence principale pour le lexique des parlers arabes d'Algérie et de Tunisie. En 1880, Louis Machuel*, chargé par les héritiers de Beaussier d'en préparer une réédition prenant mieux en compte le lexique de l'Est algérien, demande en vain au ministère de l'Instruction publique une mission à Constantine. La publication par livraison est annoncée par Jourdan en 1887, sans suite. Une édition révisée par Mohammed Ben Cheneb* paraît finalement en 1931, augmentée en 1959 d'un *Supplément* par Albert Lentin*. L'ensemble a été réédité en 2006, avec une introduction de Jérôme Lentin.

Sources :

ANF, F 17, 2986[A], missions scientifiques, Machuel ;

Féraud, *Les Interprètes...*, p. 301-303 ;

Yacono, *Un siècle...* ;

Planel, « De la nation... »

BECACHE, Ben Sion (Alger, 1883 – Drancy, 1958)

– professeur de lycée

Il est le fils aîné du second mariage d'un rabbin natif de Bombay, Chalom Békach (1848-1927), lui-même fils d'un joaillier né à Bagdad. La famille est lettrée : ses cadets feront profession de géomètre, avocat, institutrice et médecin. Avec le baccalauréat d'enseignement moderne (1901), le brevet, le diplôme d'arabe, et un stage au collège de Philippeville sous la direction d'Igonet*, Ben Sion postule en vain à un poste de répétiteur à l'École des langues orientales à Paris. Il est nommé au collège de Blida (1906) où on le charge de cours d'arabe, puis, après quelque mois à Médéa, au collège de Sétif (en 1910, l'année de son mariage avec Berthe Déborah Timsit). Mobilisé en 1914, blessé en Orient en 1916, il passe au service de l'état-major dans les Aurès (novembre 1916 - juillet 1917). Après plusieurs échecs, il obtient le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les lycées et collèges (1920) et est nommé au petit lycée de Ben Aknoun d'Alger (1922), sans qu'on lui trouve les qualités et la culture suffisantes pour enseigner aux classes supérieures du grand lycée. Il ne parvient pas à obtenir l'agrégation tentée chaque année entre 1922 et 1926. À nouveau mobilisé en 1939-1940, il est placé à la retraite par application de la législation antisémite. Réintégré, il enseigne une dernière année au grand lycée Bugeaud avant sa retraite définitive en 1944. Les cinq enfants qui lui survivent exercent comme médecins, juge et pharmacienne.

Sources :

ANF, F 17, 25.016, Maurice Mercier et 25.036, Becache.

BEKKOUCHA, Mohammed (Tlemcen, 1883 – Tlemcen, 1945)

– professeur de lycée

Élève-maître à la Bouzaréa (1903-1907), il fait partie de ces quelques Algériens musulmans qui accèdent au baccalauréat et au professorat : instituteurs, leur connaissance de l'arabe leur ouvre les portes de l'enseignement secondaire. Titulaire du brevet d'arabe dès 1907, il est nommé dans le département d'Oran à l'Arbaouat puis à Bédrabine avant d'obtenir le certificat d'aptitude pédagogique en février 1910. Il est alors appelé à enseigner au Maroc : sur la demande de Lyautey, il succède à Belqacem Tedjini* à la direction de l'école franco-arabe de Tanger (octobre 1910), puis, après avoir obtenu le baccalauréat (1913-1914) et le diplôme d'arabe de Rabat (1918), poursuit sa carrière au lycée de Casablanca (1920). Très bien noté, il contribue à *France-Maroc, revue mensuelle illustrée* publiée par le Comité des foires du Maroc, avec une page sur les « Équivoques et euphémismes dans l'arabe parlé marocain » (7[e] année, n° 76, mars 1923). La première partie de l'*Anthologie d'auteurs arabes* qu'il publie avec Abderrahmane Sekkal (ou *Pages de littérature arabe*, Tétouan, 1934) mieux adaptée au Maroc et aux programmes français que les manuels égyptiens et syriens, est promise à les remplacer dans les collèges musulmans et lycées du protectorat ainsi qu'un *Savoir-vivre, vie sociale et religieuse des Marocains. Leurs contes* (1938), lui aussi destiné à un usage scolaire. La seconde partie de son *Anthologie d'auteurs arabes*, publiée à

Tlemcen (Imprimerie Ibn Khaldoun, 1939), est consacrée à des *Poèmes érotiques*. En 1941, il est affecté sur sa demande au collège de Tlemcen, sa ville natale, où il meurt subitement. Marié en 1912 à Fatima bent Mohammed Méliani, il a conservé le statut musulman. Il a sans doute un fils qui fait carrière dans l'enseignement.

Sources :

ANF, F 17, 26.326, Bekkoucha.

Représentations iconographiques :

Salam. Bulletin d'information de l'Amicale des anciens des lycées et collèges français du Maroc, n° 20, juin 1971 (photographie des professeurs du lycée Lyautey, vers 1935).

BEL, Alfred (Salins, Jura, 1873 – Meknès, 1945)

– directeur de la médersa de Tlemcen

Après des études au lycée de Besançon et le baccalauréat ès sciences (1890), il est maître répétiteur au collège d'Auxerre, à celui de Blida (1891), puis au lycée d'Oran (1892) où son frère aîné enseigne la physique. Moyennement noté par le proviseur, il obtient le brevet d'arabe (1897) et passe au lycée d'Alger, ce qui lui permet de mieux préparer le diplôme (1899). Il remplace alors Doutté* comme professeur de lettres à la médersa de Tlemcen et se fait apprécier par son directeur, W. Marçais*. En 1902, il passe avec succès son DES et publie dans le *Journal asiatique* son étude de « La Djâzya, chanson arabe, précédée d'observations sur quelques légendes arabes et sur la geste des Beni-Hilâl ». L'année suivante, c'est son travail historique sur *Les Benou Ghânya, derniers représentants de l'empire almoravide, et leur lutte contre l'empire almohade* qui est publiée dans la collection du *Bulletin de correspondance africaine*, publication de l'école des Lettres d'Alger. Un an après son mariage avec Aline Person, la fille d'un cultivateur de Mansourah, il succède en 1905 à W. Marçais (qui a été promu à la tête de la médersa d'Alger) et participe au XIV^{e} congrès des orientalistes organisé à Alger (avec une communication sur « Quelques rites pour obtenir la pluie en temps de sécheresse chez les Musulmans Maghribins » – I. Goldziher, dans le compte rendu qu'il en fait pour la *Revue de l'histoire des religions*, loue sa méthode comparative, les rapprochements ethnographiques généraux qu'il fait avec des rites en usages chez les primitifs ou avec des survivances populaires en Europe). Bel s'inscrit entièrement dans la dynamique lancée à Alger par R. Basset* et E. Doutté : la connaissance de la langue et des textes ne doit pas seulement permettre d'éditer des textes littéraires et historiques, mais ouvrir à une connaissance ethnographique vécue comme une avancée scientifique, qui doit éclairer et orienter la dynamique de conquête coloniale. Membre de l'Institut ethnographique de Paris, il collabore en 1908 à la *Revue d'études ethnographiques et sociologiques* d'A. Van Gennep avec un article sur « La population musulmane de Tlemcen », ville où il exerce de nombreuses fonctions sociales (juge titulaire au tribunal répressif ; membre des commissions administratives au bureau de bienfaisance musulman et à la caisse d'épargne communale…). Pressenti en 1909 pour prendre la direction de la médersa d'Alger, il préfère rester à Tlemcen, la mort successive de sa femme et de son beau-père l'engageant à veiller aux intérêts de ses deux jeunes enfants et de sa belle-mère. Remarié en 1910 avec Marguerite Sabot, professeur à l'école normale de Miliana (c'est une ancienne élève de l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses passée par les écoles normales d'Oran et d'Aix), il ne quitte finalement plus Tlemcen, objet principal de son attention. Il publie ainsi en 1911-1913 avec Ghaoutsi Bouali le texte et la traduction d'une *Histoire des Beni Abd-el-Wâd, rois de Tlemcen* par le frère du grand Ibn Khaldoun, ʻAbd ar-Raḥmān. En 1913, avec Prosper Ricard, il enrichit la collection d'études sur les industries indigènes de l'Algérie avec un *Travail de la laine à Tlemcen*. Il prend soin des collections du musée archéologique de Tlemcen, à

partir desquelles il publie des notes dans le *Bulletin archéologique*. Seul un épisode marocain interrompt entre mars 1914 et septembre 1916 son attachement aux choses et aux hommes de Tlemcen. Il a en effet été appelé par Lyautey pour organiser et contrôler l'enseignement des indigènes dans les régions de Meknès et de Fès où il prend la direction du collège musulman. Il estime qu'il faut renoncer à réformer l'ancienne mosquée-université al-Qarawiyyīn et la laisser mourir doucement. Mais il se heurte rapidement au directeur de l'enseignement Gaston Loth, venu de Tunis, qui s'oppose à l'application au Maroc du modèle des médersas algériennes et décide de faire de l'arabe la langue exclusive d'enseignement dans les deux collèges musulmans de Fès et de Rabat – orientation qui ne sera abandonnée qu'en 1918. Bel applique cependant à Fès sa démarche d'inventaire historique et ethnographique en publiant des « Inscriptions arabes de Fès » (*JA*, 1917-1919), un *Catalogue des livres arabes de la bibliothèque de la mosquée d'El-Qarouiyîne à Fès*, un tableau des *Industries de la céramique à Fès* (1918), un recueil biographique (*Takmilat es-Sila d'Ibn el-Abbâr*, avec la collaboration de M. Ben Cheneb*, 1920) et une histoire de la ville par un contemporain des Mérinides, la *Zahrat al-âs* [*La Fleur du myrte*] (1923). De retour à Tlemcen où il avait été suppléé par Georges Marçais*, il poursuit avec sa femme, nommée inspectrice de l'enseignement indigène artistique, professionnel et industriel en Algérie (1921), ses recherches (« Les Beni-Snous et leurs mosquées, étude historique et archéologique », *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1920) et son action de sauvegarde et d'adaptation de l'artisanat traditionnel en même temps que de promotion d'un tourisme culturel (en témoigne son *Guide illustré du touriste : Tlemcen et ses environs*, plusieurs fois réédité). La contribution qu'il donne pour le premier tome des *Annales de l'Institut d'études orientales* de la faculté des Lettres d'Alger, « Le sûfisme en Occident musulman au XII^e^ et au XIII^e^ de J.-C. » (1934-1935), témoigne de son intérêt pour l'islam. En 1936, tout juste retraité, il fonde une société des « Amis du Vieux Tlemcen » et accueille comme président le 2^e^ congrès de la fédération des sociétés savantes d'Afrique du Nord où il défend le projet d'une vaste enquête sur les industries traditionnelles des indigènes, sans succès semble-t-il. Après avoir assuré pendant la guerre l'intérim de Philippe Marçais*, mobilisé, à la direction de la médersa, il s'installe vers 1942-1943 à Meknès chez son fils Lucien (1908-1975), contrôleur civil, pour y travailler au second volume de sa *Religion musulmane en Berbérie, esquisse d'histoire et de sociologie religieuse* (le premier, intitulé *Établissement et développement de l'Islam en Berbérie, du VII^e^ siècle au XX^e^ siècle*, a été publié en 1938). Il meurt avant d'avoir achevé l'ouvrage. Le fonds de sa bibliothèque aurait été acheté par l'Inalco et inventorié vers 1977. Son étude sur « Les Beni-Snous et leurs mosquées » et sa *Religion musulmane en Berbérie* ont été traduites en arabe.

Sources :

ANF, F 17, 23.198, Bel (répétiteur) ;

ANOM, 14 H, 45, Bel ;

Archives de l'Académie des sciences de Budapest, Fonds Goldziher, correspondance avec I. Goldziher (1903-1913) ;

Bulletin de la Société de géographie d'Oran, 1944, p. 66-77 (notice par É. Janier) ;

Hespéris, 1945, p. 15-17 (par H. Terrasse) ;

BEA, 1945 (par H. Pérès, avec une liste des travaux par É. Janier) ;

RA, 1^er^ et 2^e^ trim. 1945, p. 103-117 (par G. Marçais) ;

Tlemcen d'hier et d'aujourd'hui. Bulletin de la Société Les amis du vieux Tlemcen, 1952, p. 5-6 (avec photo.).

BEL épouse BERNARD, Jeanne Laurence (Oran, 1892 – ?, apr. 1932)

– professeur de collège

Sans doute la fille d'Edgar Bel, chargé de cours de physique au lycée d'Oran, elle est la nièce d'Alfred Bel*, professeur puis directeur de la médersa de Tlemcen, et la cousine germaine du contrôleur civil Lucien Bel. Après son brevet supérieur (1910), elle est maîtresse suppléante au lycée de jeunes filles d'Oran (1913-1914) où elle obtient son diplôme de fin d'études secondaires (juin 1914). Après avoir passé une année à Fès comme institutrice stagiaire (octobre 1915 - octobre 1916), elle prépare avec succès le brevet et le diplôme d'arabe (1917) puis le baccalauréat et le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les écoles normales et EPS (1918). Elle est alors déléguée pour l'enseignement de l'arabe au collège de Médéa (1918-1919), bien notée, puis à l'EPS de Sidi bel Abbès (octobre 1919 - janvier 1920). Elle épouse en décembre 1919 un médecin, Lucien Bernard ; ils s'établissent à Tanger où elle est chargée de cours au lycée Regnault. Faute d'avoir pu se constituer une clientèle, son mari se réinstalle à Alger en 1927. Après 1932, date à laquelle elle est encore chargée de cours à Tanger, on perd sa trace.

Sources :

ANF, F 17, 26.327, Jeanne Bel et 24.779, Marguerite Bel.

BELIN, François Alphonse (Paris, 1817 – Constantinople, 1877)

– répétiteur des jeunes de langue, puis drogman au Caire et à Istanbul

On retiendra l'intérêt que ce drogman porte au monde turc et à son évolution contemporaine. Originaire d'une famille du Vexin français dont la fortune aurait été « emportée par la tourmente révolutionnaire », jeune de langue, il profite de l'enseignement de Marcel* qui le regarde bientôt comme son fils adoptif, et suit les cours de Silvestre de Sacy et de Reinaud* pour l'arabe, de Quatremère pour l'hébreu et le persan et de Jaubert pour le turc. Il intègre dès 1836 la Société asiatique. Entre 1836 et 1843, il est chargé de la révision des ouvrages orientaux imprimés par Firmin Didot (il a déjà coopéré à l'élaboration de sa typographie orientale) et par Dondey-Dupré (il revoit notamment l'*Histoire des mamelouks* de Quatremère et le *Dictionnaire français-turc* de Bianchi). Nommé en 1838 maître répétiteur à l'École des jeunes de langue, sous la direction de Jouannin, il collabore entre 1841 et 1843 à la constitution de chrestomathies pour le persan et surtout le turc, sous la direction de Jaubert, titulaire de la chaire aux Langues orientales, et rédige le catalogue de la *Bibliothèque du Baron Silvestre de Sacy* pour les livres arabes, persans et turcs (3 vol., 1842-1847). Érudit, il se consacre en particulier à faire connaître les réformes en cours à Istanbul : dès janvier 1840, il publie dans le *Journal asiatique* le texte du rescrit ou *Ḫatti humayūn* de Gülkhâné avec une analyse favorable. En 1843, il part pour le consulat d'Erzurum, tout juste créé, où il a été nommé drogman chancelier, avant d'être affecté à Salonique (1844, avec un traitement de 3 000 francs). Il remplace ensuite Alphonse Rousseau* au Caire (septembre 1846). Il y travaille sous l'autorité du consul Pacifique Delaporte*, se fait apprécier de Mariette pacha en mission archéologique, et obtient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il continue à publier des travaux dans le *Journal asiatique* (ainsi en 1851-1852 un « Extrait du journal d'un voyage de Paris à Erzeroum » et, traduite d'Ibn Naqqāš, auteur du XIV^{e} siècle, une « Fetwa relative à la condition des dhimmis, et particulièrement des chrétiens, en pays musulmans ») et élabore un vocabulaire arabe-français et français-arabe du dialecte vulgaire d'Égypte, resté inédit. À Constantinople entre juillet 1852 et juin 1853 pour y assurer l'intérim de Lapierre comme secrétaire interprète, il fait partie de la commission chargée de la

révision du tarif des douanes. Au retour du titulaire, il est autorisé à se rendre à Paris pour contracter mariage avec Virginie Delaporte, fille de Jacques-Denis* et sœur de Pacifique. Détaché en mars 1854 en qualité d'interprète principal auprès de l'état-major de l'armée d'Orient, il repart ensuite à Constantinople, prenant cette fois la succession de Lapierre (janvier 1855). Il continue alors à porter régulièrement à la connaissance des lecteurs du *Journal asiatique* l'évolution de la situation dans l'empire ottoman. Dès 1852, il avait proposé de faire entrer la lecture du *Djéridé havâdis* et d'autres périodiques ottomans dans le cadre des études des jeunes de langue, pour les familiariser avec la situation actuelle de l'empire – la proposition étant accueillie favorablement. Comme il est question que Dubeux quitte la chaire de turc des Langues orientales pour une chaire d'hébreu au Collège de France, il est candidat à sa succession, mais Dubeux n'obtenant pas que sa charge de cours d'hébreu (1857) soit transformée en chaire (Renan lui est préféré en 1862), le projet tourne court – les Affaires étrangères avaient d'ailleurs manifesté leur réticence à voir partir un si bon élément. À Constantinople où il reste jusqu'à sa mort, il poursuit ses travaux sur le monde turc, ancien et contemporain. Il fait connaître l'œuvre du poète de langue turque tchaghataï Mīr ʿAlī-Šīr-Nawāwī (« Notice biographique et littéraire… », *JA*, 1861) par la traduction d'extraits du *Mahbūb al-qulūb* (*JA*, 1866) et par la publication du texte original en turc oriental (en collaboration avec Ahmed Vefyq efendi, ancien ministre de l'Instruction publique du sultan, 1873). Le *JA* accueille ses travaux sur l'économie de l'empire ottoman d'après les sources turques (« Étude sur la propriété foncière en pays musulman et spécialement en Turquie [rite hanéfite] », 1862 ; « Essais sur l'histoire économique de la Turquie », 1864-1865 ; « Du régime des fiefs militaires dans l'islamisme et principalement en Turquie », 1870). Pour le *Contemporain, revue d'économie chrétienne*, il analyse la situation scolaire dans l'Empire, se déclarant favorable au maintien de la liberté d'enseignement pour chaque communauté et appelant à la création à Constantinople d'un grand collège national établi sur des bases nouvelles (« De l'instruction publique et du mouvement intellectuel en Orient », 1866) puis dresse un bilan des relations diplomatiques franco-ottomanes (« Des capitulations et des traités de la France en Orient », 1870). Il rend compte aussi de l'état de la presse quotidienne et périodique à Constantinople et, après Joseph von Hammer-Pursgtall et Xavier Bianchi, publie dans le *JA* une bibliographie ottomane biennale (à partir de 1868, année de sa promotion au consulat). Ses observations dépassent la sphère du turc : il analyse aussi les ouvrages publiés en arabe, évoquant l'œuvre de Fāris aš-Šidyāq, analysant le *Kitāb Maǧmaʿ l-Bahrayn* [*Le Confluent des deux mers*] du *šayḪ* Nāṣīf b. ʿAbdallāh al-Yāziǧī (*JA*, 1872) ou l'adaptation en arabe de *l'Histoire abrégée de l'Église* de Lhomond par al-Ḫurī Yūsif al-Bustānī (*JA*, 1875), tous deux publiés par les jésuites de Beyrouth. Savant reconnu pour son érudition (il a été reçu membre de la Société asiatique de Leipzig en mars 1870), Belin est un catholique militant : membre actif des conférences Saint-Vincent-de-Paul depuis 1840, il prend à cœur l'entretien du cimetière catholique de Féri-Keuï fondé en 1859 et publie en 1872 une *Histoire de l'Église latine de Constantinople* (rééd. en 1894 sous le titre d'*Histoire de la latinité de Constantinople).*

Il a pu faire entrer en 1875 son fils, **Joseph** Denis Eudes (né en 1856) à la direction des archives du ministère des Affaires étrangères, à défaut de l'avoir vu embrasser la carrière consulaire. Mais à sa mort, il laisse dans une situation précaire une veuve avec deux filles qui demande la concession d'un débit de tabac. Sa bibliothèque est bientôt mise en vente (*Catalogue de la bibliothèque orientale de feu M. Belin*, Paris, Leroux, 1878).

Sources :

ADiplo, personnel, 1re série, 302 (Belin) ;

Notice biographique et littéraire, Constantinople, 1875, 25 p. [elle a sans doute été composée par Belin lui-même] ;

Dugat, *Histoire des orientalistes de l'Europe du* XIIe *au* XIXe *siècle…*, t. 2, 1870.

BELLEMARE, Alexandre (Paris, 1818 – Paris, 1885)

– secrétaire interprète au ministère de la Guerre

Fils du publiciste royaliste Jean-François Bellemare (1768-1842), il suit les cours de l'École des langues orientales (1837-1839) tout en préparant sa licence de droit (1842). Cette double formation lui ouvre une carrière dans l'administration algérienne, entre les bureaux d'Alger et ceux de Paris. Secrétaire en chef du parquet de la cour royale d'Alger (1842-1843), il passe à la direction des affaires de l'Algérie du ministère de la Guerre (1843-1860) avec le titre de secrétaire-interprète. En 1843-1844, il s'occupe en particulier des élèves-otages internes à la pension Demoyencourt à Paris. Chargé avec Nully* de contrôler leur correspondance, il noue aussi avec eux des liens d'amitié. Il participe à la politique de promotion d'une connaissance mutuelle franco-arabe défendue par son nouveau directeur Daumas* (1850-1858) en publiant conjointement chez l'éditeur de ce dernier, Hachette, et chez Dubos frères à Alger deux ouvrages de vulgarisation. Sa *Grammaire arabe (idiome d'Algérie), à l'usage de l'armée et des employés civils de l'Algérie* (1850) part du principe de l'unité de la langue arabe, l'arabe vulgaire n'étant pour lui « que l'arabe appelé littéral dépouillé de ses principales difficultés ». Composée sous les auspices du ministère de la Guerre, reçue favorablement par les *Akhbar. Journal de l'Algérie*, elle connaît un succès durable (7e éd. en 1867) qui suscite le jugement très sévère d'un puriste comme Combarel*. Son *Abrégé de géographie à l'usage des élèves des écoles arabes-française* (1853) est un ouvrage bilingue qui donne, selon un découpage par continent et par « royaumes », un descriptif physique, humain, historique et économique du globe, accompagné de cartes coloriées. Manifestant le souci de ne pas heurter la sensibilité musulmane, il est transposé en un arabe régulier légèrement teinté de tournures usitées dans la langue parlée. Bellemare séjourne sans doute régulièrement en Algérie : en mai-juin 1853, Eugène Fromentin dont il est le voisin à Laghouat sympathise avec lui. À la demande du commandant Boissonnet, Bellemare a été détaché en octobre-novembre 1852 auprès d'Abd el-Kader, afin de lui servir d'interprète lors de ses séjours parisiens. Dix ans plus tard, alors qu'il a regagné Alger en entrant au Conseil du gouvernement après la fin de l'expérience du ministère de l'Algérie (il y reste entre 1860 et 1875, sauf l'interruption de 1870-1871), il publie une biographie de l'émir à la fois sympathique et solidement documentée (*Abd-el-Kader, sa vie politique et militaire*, Paris, Hachette, 1863, rééd. 2003). Instrument à l'appui de ceux qui, après les massacres de chrétiens à Damas en 1860, imaginent pouvoir faire d'Abd el-Kader un souverain d'Orient garantissant les intérêts français, elle reste une référence incontournable pour les biographes ultérieurs. Cette même année 1863, Bellemare se convertit au spiritisme d'Allan Kardec, comme d'assez nombreux humanitaristes socialistes de son temps (y compris à Alger Adrien Berbrugger) : il s'en fera le publiciste dans *Spirite et chrétien* (Paris, Dentu, 1883, rééd. 1926). Mort en son domicile du 34 boulevard des Batignolles, inhumé dans la 1re division du Père Lachaise, il laisse une veuve, Marie Viguier, et deux enfants dont l'un, Henri, présidera l'Union des viticulteurs d'Algérie.

Sources :

ANF, F 17/17/3116/2 ;

ANOM, F 80, 1571 (élèves algériens à Paris) ;

Archives de la ville de Paris, état civil (acte de décès) ;

Akhbar. Journal de l'Algérie, dimanches 13 et 20 janvier 1850 ;

DBF (notice Jean-François Bellemare par M. Prévost) ;

Abd-el-Kader, sa vie politique et militaire, Saint-Denis, Bouchène, 2003 (présentation par Claude Bontems) [très documenté] ;

Barbara Wright éd., *Correspondance d'Eugène Fromentin*, t. 1 (1839-1858), Paris, CNRS Éditions, 1995, p. 956 (lettre n° 381, 7 juin 1853, à sa femme) ;

Id., *Beaux-arts et belles-lettres : la vie d'Eugène Fromentin*, Paris, H. Champion (coll. « Romantisme et modernités »), 2006 [Wright identifie par erreur A. Bellemare avec le général A. Carrey de Bellemare] ;

Pierre Bellemare et Jérôme Equer, *Le bonheur est pour demain. Souvenirs de mes 250 dernières années*, Paris, Flammarion, 2011.

BELOT, Jean-Baptiste (Lux, Côte-d'Or, 1822 – Beyrouth, 1904)

– jésuite, lexicographe et grammairien de la langue arabe

Membre de la Compagnie de Jésus depuis 1842, il est envoyé dès le noviciat à l'orphelinat de Ben Aknoun près d'Alger où il apprend l'arabe, puis à Constantine (1843-1846). De retour en France à Vals, près du Puy, pour sa philosophie, il y publie des *Éléments de la grammaire arabe* (1849). Professeur dans différents collèges jésuites de France, ordonné prêtre en 1852, il est envoyé en Orient en 1865 où il prend la direction générale de l'imprimerie catholique à Beyrouth (1868), se consacrant spécifiquement aux publications arabes à partir de 1898. Il y fonde en 1870-1871 la revue hebdomadaire missionnaire *al-Bašīr* [*Le Messager*] et participe en 1875 à la révision d'une nouvelle traduction en arabe de la Bible. La chrestomathie arabe qu'il a composée avec le père Augustin Rodet (*Nuḫab al-mulaḥ* [*La Fleur des bons mots*], 1875-1877) reste encore en usage après la publication en 1882-1884 de la célèbre anthologie du père Cheikho*. Son *Vocabulaire arabe-français à l'usage des étudiants*, *al-Farā'id ad-durra* [*Les Perles resplendissantes*] (1883) est un dictionnaire maniable sans cesse réédité jusqu'à aujourd'hui, tout comme son *Dictionnaire français-arabe* (1890), refondu en 1952 par le Père Raphaël Nakhla et Antoine Khoury. Son *Cours pratique de langue arabe* (1896) parachève une œuvre considérable en faveur de la diffusion d'une langue arabe classique épurée auprès d'un public francophone élargi. Mu par des convictions religieuses qui peuvent aujourd'hui paraître étroites – il aurait refusé de pénétrer dans la mosquée d'Omar « pour ne pas faire à Mahomet l'honneur d'une visite » – il est caractéristique de l'ambitieuse politique de régénération linguistique qu'illustreront, en particulier à la faculté orientale de Beyrouth entre 1902 et 1914, les pères Antoine Salhani (1847-1941), Louis Cheikho (1859-1927) et Louis Maalouf (1849-1946).

Source :

Henri Jalabert SJ, *Jésuites au Proche-Orient, Notices biographiques*, Beyrouth, 1987.

BEN ABDERRAHMAN dit ABDERRAHMAN, Mohamed [ʿAbd ar-Raḥmān, Muhammad] (Lauriers-Roses, département d'Oran, 1879 – Oran [?], 1957)

– professeur de lycée

C'est un des rares musulmans de sa génération qui accède au professorat – son frère Miloud fera carrière dans la magistrature musulmane. Encouragé par Auguste Mouliéras, qui loue à sa mère, veuve, une pièce dans sa maison des jardins Welsford à Oran, il poursuit ses études au lycée d'Oran. Bachelier de l'enseignement moderne (lettres mathématiques, 1896), il alterne entre 1897 et 1906 les fonctions de répétiteur (au collège de Médéa, puis aux lycées d'Alger – au petit lycée, comme le proviseur craint que les grands élèves n'acceptent pas d'être placés sous son autorité – et d'Oran) et des suppléances comme professeur d'arabe (au collège de Blida). Diplômé d'arabe en 1899, il est nommé à la chaire du collège de Tlemcen (1902-1906). Marié avec une musulmane, Aïcha bent Mohamed ben Seghir Zenaki (1902), il porte en cours burnous et turban en poils de

chameau, ce qui suscite une remarque de l'inspecteur d'académie, réaction que le recteur Jeanmaire juge déplacée, considérant qu'il faut laisser aux musulmans la plus grande liberté pour le costume et pour la nourriture. Après avoir publié un manuel scolaire (*Lectures choisies pour la classe*, 1906, rééd. en 1913), bientôt au programme des cours publics institués au Maroc, il est admis premier au nouveau certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les lycées et collèges (1907) et promu au lycée d'Oran, dans l'espoir que sa présence attirera des élèves musulmans. Longtemps, il ne cherche pas à accéder au statut de citoyen français (en 1900, il indique à la rubrique « nationalité » de sa notice individuelle : « arabe (sujet français) ») et la sincérité de son « loyalisme » envers la France est encore dans les années 1920 l'objet de débats entre ses supérieurs – il est alors membre de la Ligue des droits de l'homme et de la loge maçonnique Aurore sociale africaine. De fait, en contact avec les Jeunes Algériens d'Oran, il a participé en 1911 à la fondation du journal *El Hack oranais* et y a publié sous le pseudonyme de Salah-Djeha des articles contre les revendications assimilationnistes visant à généraliser le statut français chez les Musulmans. Sa position, combattue par les républicains radicaux, trouve un appui chez les héritiers de Jules Ferry, modérés, bien représentés aux échelons supérieurs de l'Instruction publique (Jeanmaire, W. Marçais*...). En 1913, on trouve son nom parmi les membres du comité de *La France islamique*, organe parisien « des intérêts franco-indigènes dans l'Afrique du Nord » qui parvient à assurer une publication hebdomadaire pendant un peu plus d'un an. Abderrahman est généralement bien noté, et sa méthode appréciée (il se concentre en particulier dans les petites classes sur l'apprentissage de la langue parlée). Selon William Marçais qui l'inspecte en 1936, « ses élèves ne quittent pas le lycée sans emporter, touchant l'histoire des peuples musulmans et la civilisation islamique, un bagage de connaissances modeste mais solide ». Il semble avoir adhéré à l'Union socialiste républicaine, fondée en 1935, et avoir participé au I^er^ congrès musulman à Alger en juin 1936. Il a peut-être intégré l'Association des Oulémas musulmans

algériens

. Après 1954, il s'affirme en faveur de l'indépendance de l'Algérie.

Sources :

ANF, F 17, 24.549, Abderrahman ;

Introduction de Mohamed Soualah à sa traduction du *Chant de guerre* de Mostapha Ould Kaddour Tabti, *Revue africaine*, vol. 60, 1919, p. 498 ;

M. Ghalem, « La résistance à la conscription obligatoire en Oranie », thèse de 3^e^ cycle sous la dir. de René Galissot, université Paris VII, 1984, 2 vol. ;

Entretien avec Valentine George, petite-fille d'Auguste Mouliéras, décembre 2009 ; correspondance avec Claire Marynower, juillet 2012.

BENABED épouse ACHOUR, Halima (Casablanca [?], 1910 – [?], apr. 1961)

– professeur de lycée

Peut-être issue d'une famille algérienne installée au Maroc, elle part enseigner au lycée de jeunes filles d'Alger-Mustapha après avoir obtenu la première partie du baccalauréat à Casablanca en 1929. Elle obtient en 1938 son DES de langue et littérature arabes avec un mémoire portant sur « La parure de la femme musulmane à Rabat ». Elle applique les méthodes modernes, mais, peut-être par manque de tact, elle échoue à faire apprécier sa méthode auprès des filles de Moulay Rachid à l'instruction desquelles elle a été affectée en février 1940. Agrégée en 1941, elle prépare en 1948 une thèse sur « Al-Ġazālī », travail resté semble-t-il inachevé. À la fin de 1960, malgré le contexte politique tendu, elle accepte la direction du lycée franco-musulman de filles d'Alger.

Sources :

ADiploNantes, Maroc, inventaire 7, direction de l'Instruction publique, 84, 1940 ;

Bulletin de l'enseignement public du Maroc, 1929, p. 377 ;

« Annuaire des agrégés de langue et littérature arabes », *BEA*, 1948, p. 64-67 ;

entretien téléphonique avec Mme Abdessemed, été 2005.

BEN BRIHMAT, Ibrahim [b. Brīhmāt, Ibrāhīm] (Alger, 1848 – Alger, 1875)

– interprète auxiliaire de 1re classe

Il descend d'une illustre famille maure d'Alger. Son père, **Hassan** [Ḥasan b. Brīhmāt], dirige jusqu'à sa mort (1883) la médersa d'Alger et collabore avec les arabisants français en charge du *Mobacher*. Sa mère, Nafāsa bint Muṣṭafā al-Ḥarrār est sans doute de même origine. Ibrahim fait sa scolarité au collège impérial arabe-français d'Alger dont son père fait partie du conseil d'instruction (de 1858 à 1867 – l'y rejoint bientôt son frère cadet Ahmed*). Il passe ensuite quelques mois à l'école normale de Cluny qui forme des professeurs pour les classes préparant au baccalauréat spécial. Mais, supportant mal le climat rigoureux de l'hiver, il retourne très vite à Alger où il est admis dans le corps des interprètes militaires (1868). Affecté à Géryville puis à Laghouat, il présente sa démission en novembre 1870 pour s'engager dans les spahis afin, dit-il, de « combattre dans les rangs des Français [l']ennemi commun [prussien] ». Mais peut-être est-il aussi attiré par une prime qui lui permettrait de solder des dettes. Ses chefs le jugent en effet « toujours léger, enclin au plaisir » et regrettent qu'il compromette « parfois la dignité de sa position en jouant ou en s'endettant avec des indigènes ». Sa démission n'a semble-t-il pas été acceptée : on le trouve en 1871 interprète près le conseil de la division d'Alger à Blida, puis près le commandant du district de Ténès (1872). En 1873, alors qu'il est affecté à Teniet el-Had, il aurait « emprunté de l'argent et même souscrit des billets à des arabes, et principalement à des caïds et à des *qāḍī*-s, étant appelé à traduire les actes et en quelques sorte à contrôler ces derniers, et sachant qu'il ne pourrait les payer » – un type d'accusation qui vaudra à son condisciple et collègue ʿAbd al-Karīm b. Bādīs d'être révoqué en 1874. Employé à Orléansville en 1875, il est encore célibataire quand il meurt des suites d'une mauvaise chute de cheval.

Sources :

ADéf, 5Ye, 27042, Ibrahim ben Brihmat ;

Féraud, *Les Interprètes...*

BEN BRIHMAT, Ahmed [B. Brīhmāt, Aḥmad] (Alger ou Blida, 1852 – Alger [?], apr. 1903)

– interprète auxiliaire de 2e classe, chargé de cours au lycée d'Alger

Fils cadet du directeur de la médersa d'Alger Ḥasan b. Brīhmāt, il est placé à la suite de son frère aîné Ibrahim* comme pensionnaire au collège impérial arabe-français d'Alger. Mais contrairement à Ibrahim, il n'est pas envoyé poursuivre ses études en métropole : il approfondit plutôt sa culture arabe à la médersa d'Alger. Il suit cependant les traces de son frère en étant admis dans l'interprétariat militaire (1872). Employé à Dellys, à l'Arba, puis à Alger (1876), bien noté, il démissionne en janvier 1877 : après s'être marié devant le *qāḍī*, il espère obtenir une place d'interprète judiciaire qui lui permette de se fixer à Alger. Après avoir été provisoirement chargé du cours supérieur d'arabe au lycée d'Alger, il est assesseur musulman au tribunal civil de Blida

(1880-1881). En juin 1881, on le trouve à Paris le temps d'un congé. Avec le soutien du député de l'Isère Louis Guillot, il obtient sa réintégration dans l'interprétariat militaire et est affecté à Médéa. Sans doute lié au milieu libéral de la nouvelle Société française pour la protection des indigènes, il participe à la rédaction de l'hebdomadaire bilingue *el Montakheb* [*al-Muntaḫab*] (Constantine, 1882-1883) en traduisant vers l'arabe des articles composés en français. Mais il conserve des liens étroits avec le gouvernement général : il collabore avec le commandant Louis-Marie Rinn*, chef du service des affaires indigènes, à un *Cours de lecture et d'écriture françaises, à l'usage des indigènes lettrés de l'Algérie* (Alger, Fontana, 1882) destiné aux tolba et aux maîtres des écoles arabes françaises ainsi qu'à tous ceux qui ont un intérêt direct à apprendre la langue française exigée aux examens des médersas et de la justice musulmane. En 1883, il est admis à jouir des droits de citoyen français, publie une brochure sur l'application en Algérie des lois Ferry sur l'instruction (*Le Décret du 13 février 1883 et les indigènes musulmans*, Alger, Fontana) et démissionne à nouveau de l'armée en arguant de sa santé et des responsabilités familiales nouvelles qui lui incombent après la mort de son père et de son frère aîné **Mohamed** (1842-1880), conseiller général, adjoint au maire de l'Arba et agriculteur. Alors que ses frères cadets **Zerrouq** et **Omar*** (1859-1909) sont respectivement médecin et professeur à la médersa d'Alger, Ahmed veille désormais à la bonne administration des terres familiales tout en restant un acteur de la vie politique. Conseiller municipal, il fait partie en 1892 des notabilités musulmanes qui sont entendues par la commission sénatoriale présidée par Jules Ferry. En 1903, Abduh, qui le rencontre lors de son séjour à Alger, l'aurait jugé trop politisé.

Sources :

ADéf, 5Ye, 29.763, Omar ben Brihmat ;

ANOM, 14 H, 44, Omar ben Brihmat ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Hamet, *Musulmans...* ;

Ageron, *Algériens...*, t. 2, p. 916 ;

Zahir Ihaddaden, *Histoire de la presse indigène en Algérie. Des origines jusqu'en 1930*, Alger, Enal, 1983.

BEN BRIHMAT, Omar [B. Brīhmāt, 'Umar] (Alger, 1859 – Alger, 1909)

– professeur à la médersa d'Alger

Frère cadet d'Ibrahim* et d'Ahmed*, il obtient son certificat d'études et devient répétiteur de français à la médersa d'Alger que dirige son père (1881 ou 1882). Admis à la citoyenneté française en 1884, il épouse en 1889 la fille d'un sous-chef de bureau à la préfecture, lui-même citoyen français, Ḫadūğa bint Ḥamdān b. Ismā'īl amīn as-Sakka. Petite-fille par son père d'un des premiers ralliés à la cause française, administrateur du bureau de bienfaisance musulman et employé des domaines, et par sa mère d'al-ḥāğğ Aḥmad, muftī ḥanafite d'Alger, elle a reçu une éducation soignée dont témoigne le français parfait dans lequel elle s'exprime dans sa correspondance. Pourvu du certificat de droit administratif et de coutumes indigènes (1894), Omar enseigne, après la réforme de la médersa, la langue arabe, le droit français et le droit musulman. Il fait partie du comité de rédaction d'*El Maghrib*, l'officieuse et éphémère revue en arabe littéral éditée en 1903 par Fontana. C'est aussi sur les presses de cette ancienne imprimerie de « l'association ouvrière » que paraissent ses petits manuels d'économie politique (avec son collègue 'Abd al-Qādir al-Maǧāwī, *al-Muršād fī masā'īl al-iqtisād wa d-dayn*, 1906) et de droit (*Kitāb an-nahīǧ as-sawā fī l-fiqh al-firansāwī* [Livre de la voie directe pour entrer dans le droit français] et *Manuel de droit usuel et d'instruction civique à l'usage des étudiants des médersas*, 1325 h. [1908]). Bien noté par le directeur Delphin*, il est plus sévèrement jugé par son successeur William Marçais*

qui déplore la faiblesse de son cours de droit français et de législation algérienne, l'attribuant à « un peu de dégoût peut-être d'une tâche longtemps accomplie » et à une santé « très précaire » (1907). Marçais le juge « du point de vue de ses rapports avec les autorités françaises [...] d'une parfaite correction » et croit qu'il a « pour nos institutions les sentiments d'un Français ». Il collabore à *L'Akhbar* dirigé par Victor Barrucand et est élu en 1908 conseiller municipal d'Alger sur la liste conduite par ce dernier. À sa mort, le gouvernement accorde un secours ponctuel à sa veuve et à ses trois filles âgées de 18, 11 et 4 ans, les services d'Omar s'avérant insuffisants pour leur ouvrir droit à pension.

Sources :

GGA, 14H, 44, Omar ben Brihmat ;

Céline Keller, site internet consacré à Barrucand, en ligne : [http://celine.keller.free.fr].

BEN CHEMOUL dit CHEMOUL, Léon Maurice (Mustapha, près d'Alger, 1889 – Oujda [?], apr. 1953)

– professeur de collège

Fils d'Ambram b. Chemoul et de Zara Tensit [Sara Temsit ?], bachelier en 1909, il est l'année suivante répétiteur au collège de Blida (1910). Réformé pour épilepsie après quelques mois de service militaire, il est admis au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les collèges et lycées (1911), se marie avec une Algéroise, Sultana Berthe Drigues, et enseigne l'arabe au collège de Mostaganem. Reconnu bon pour le service par un conseil de révision en 1914, il est affecté au service auxiliaire et passe en 1917 au Maroc oriental, à Oujda, où il se fixe avec sa famille. Démobilisé, il parvient à se faire affecter au collège de la ville où il enseigne l'arabe jusqu'en 1939. Agrégé en 1920, il assure aussi la préparation au brevet et au diplôme d'arabe, en liaison avec l'École supérieure de langue arabe et de dialectes berbères. Il publie dans le *Bulletin de l'enseignement public du Maroc* des bibliographies pour l'agrégation d'arabe (1930-1939) et les textes des leçons qu'il a professées aux auditeurs du cours public, candidats aux différents examens d'arabe (1936). Maître de conférences à l'IHEM depuis 1923, il y devient directeur d'études dans son centre d'Oujda en 1939, après avoir demandé en vain la nouvelle chaire parisienne au lycée Louis-le-Grand. Il est victime de l'application de la législation antisémite en 1941. Réintégré en 1943, il est toujours directeur d'études à Oujda quand il prend sa retraite en 1953. Il est l'auteur de plusieurs articles pour l'*Encyclopédie de l'Islam* (d'al-Nābiġa à Rifā'at bek) et de deux notices sur *Les Obligations de l'islam* : *La profession de foi* et *Le Jeûne de Ramadan* (Rabat, 1936). La traduction commentée du *Livre des idoles* d'al-Kalbī qu'il annonce en 1939 et la grammaire arabe simple et complète à l'usage des candidats aux différents examens qu'il préparerait alors n'ont semble-t-il pas paru.

Sources :

ANF, F 17, 25.551, Chemoul ;

Bulletin administratif du MIP, n° 1989, p. 320 ;

Bulletin de l'enseignement public du Maroc, n° 25, novembre 1920.

BEN CHENEB, Mohammed (Takbou, près de Médéa, 1869 – Alger, 1929)

– professeur à la faculté des Lettres d'Alger

Issu d'une famille de petits notables ruraux, devenu instituteur après être passé par le collège de Médéa et l'école normale de la Bouzaréa où il est le condisciple de Larbi Fekar, il est affecté à

Alger dans l'école de garçons dirigée par Brahim ben Fatah* (1892), ce qui lui permet de compléter sa formation en suivant les cours de l'école des Lettres, où il supplée Ben Sedira*. Il publie ses premiers articles dans la *Revue africaine* et est nommé à la chaire de langue et littérature arabe des médersas de Constantine (1898) puis d'Alger (1901), malgré l'opposition de Houdas* qui considère qu'il serait plus à sa place dans l'enseignement secondaire européen, sa formation moderne n'ayant pu lui donner la connaissance intime des textes arabes généralement exigée. Mais le recteur l'impose, avec l'appui de Delphin* et de Motylinski* : sa méthode rationnelle doit participer à moderniser les médersas et il n'a d'ailleurs pas les titres requis pour l'enseignement européen, faute d'un baccalauréat complet. Il n'aura pas à regretter sa décision : les efforts soutenus de l'arabisant formé à l'européenne pour se constituer « une bonne culture de lettré indigène » sont loués par son directeur W. Marçais* (1906). Ben Cheneb remplit ainsi parfaitement la fonction attendue de relais entre les traditions musulmanes encore vivantes (il épouse en 1903 la fille d'un *imām* d'Alger) et les méthodes scientifiques et pédagogiques modernes dont s'enorgueillit la faculté des Lettres d'Alger où il est chargé de conférences (1908), après avoir contribué à l'organisation du XIV^e^ congrès des orientalistes (1905). En dressant une « revue des ouvrages arabes édités ou publiés par les musulmans », il rend compte de la production contemporaine des savants de langue arabe (*RA*, 1906). Docteur en 1922 avec une thèse sur un poète de la cour des Abbassides, premier musulman titulaire d'une chaire à l'université d'Alger (arabe moderne, 1927), sa mort peu avant les cérémonies du Centenaire de l'Algérie est l'occasion de grands discours coloniaux sur la promotion que la République assure aux hommes de mérite, passant sous silence le caractère exceptionnel de sa carrière.

Ayant toujours conservé son statut personnel musulman et n'ayant jamais cherché à entrer sur la scène politique en accédant à la citoyenneté, Ben Cheneb satisfait un milieu académique favorable au modèle des Protectorats et parfois amené à se démarquer de la politique d'un gouvernement général trop souvent inquiet devant toute marque d'arabité ou d'islamité (le gouvernement manifeste sa crainte de voir Ben Cheneb devenir vecteur du nationalisme arabe oriental lorsqu'il est invité en 1920 à se joindre à la nouvelle Académie arabe de Damas). À la médersa d'Alger et à l'université, Ben Cheneb maintient un lien avec le mouvement réformiste d'Ibn Bādīs et ses écoles libres qui sont encore loin de la confrontation directe avec l'ordre colonial. L'abondance et la variété de son œuvre rappellent son maître R. Basset* : il s'y efface au service d'une science positive (catalogues, éditions critiques et traductions de manuscrits). Il est cependant remarquable qu'une première orientation ethnographique (*Proverbes arabes de l'Algérie et du Maghreb, recueillis, traduits et commentés*, Leroux, 3 vol., 1905-1907, rééd. 2003) fasse bientôt place à l'histoire et à la littérature (avec l'édition de plusieurs recueils biographiques de savants maghrébins), cultivées par le plus traditionnel Fagnan*. Il se rapproche là de son correspondant tunisien Hassan Abdulwahab [Ḥasan ʻAbd al-Wahhāb] et réalise avec les éléments prestigieux du passé une œuvre patrimoniale qui sera reprise dans le cadre du mouvement national. Deux de ses fils accentuent l'orientation double de son œuvre entre la tradition européenne par excellence (ils sont tous deux diplômés de lettres classiques) et la référence à l'arabité. L'aîné, **Saâdeddine** (1907-1968), grand prix littéraire de l'Algérie pour *Les Contes d'Alger* (1944), ami de Jacques Berque, fait connaître au public francophone la poésie arabe contemporaine (*La Poésie arabe moderne. Traductions*, 1945) et donne de nombreux articles à la *Revue africaine*, dont « Quelques historiens arabes modernes de l'Algérie » en 1956. Ministre plénipotentiaire de France à Djedda (1947-1949), secrétaire général de l'Institut d'études supérieures islamiques (IESI) de la faculté des Lettres d'Alger en 1956, il est poursuivi pour assistance au FLN et part se réfugier à Tunis en octobre 1957. À l'indépendance, il devient doyen de la faculté des Lettres d'Alger. **Rachid** (1915-1991) partage avec son aîné un intérêt pour le théâtre arabe. Il s'engage dans une carrière préfectorale en métropole où il maintient sa résidence après l'indépendance de l'Algérie, tout en publiant dans la *Revue de l'Occident musulman méditerranéen* des articles sur le mouvement littéraire et intellectuel renaissant (*nahḍa*) auquel a participé son père.

Sources :

ANF, F 17, 26.706, M. Bencheneb ;

ANOM, 14 H, 43, M. Bencheneb ;

JA, 1929, p. 359-465 (notice par A. Bel) ;

RA, 1929, p. 150-159 (notice par G. Marçais) ;

Hommes et destins, t. VII, 1986, p. 64-67 (notices par J. Déjeux) ;

Parcours : l'Algérie, les hommes et l'histoire, vol. 11 (1989-12), p. 6-13 (notices par A. Hellal et R. Fardeheb) ;

Hédi Bencheneb, *Mohammed Ben Cheneb, 1869-1929 : un trait d'union entre deux cultures*, dossier documentaire et bibliographie, Paris, Institut du monde arabe, mai 2004.

BEN FATAH dit FATAH, Brahim [b. Fātiḥ [?], Brāhīm] (Tixerain, près d'Alger, 1850 – Alger, 1928)

– directeur d'école franco-arabe

Son père, Fatah b. Mbarek (v. 1815-1872) serait entré au service du général Youssouf* après avoir été fait captif lors de la prise de la smala d'Abd el-Kader en 1843. Grâce à la protection de Youssouf, Brahim devient l'élève de Louis Depeille* à l'école arabe-française d'Alger (il a alors six ans). Après être passé par l'école arabe-française de Blida, il est admis au collège impérial arabe-français d'Alger (dont Depeille est devenu le sous-directeur). En 1866, il fait partie des trois « indigènes » qui, avec sept « européens », constituent la première promotion de l'école normale d'Alger. Après avoir obtenu son brevet, il est nommé instituteur adjoint à Miliana (1869) puis à Aumale (1870). Une fois son service militaire effectué dans l'artillerie – ce qui suppose qu'il a accédé à la citoyenneté française –, il enseigne à l'Arba (1872-1874 et 1876-1877) et à Alger (1874-1876) où il est appelé en 1877 à seconder Depeille à l'école arabe-française de la rue Porte-Neuve. À la retraite de ce dernier, il lui succède comme directeur. En 1877, il organise le transfert de l'école dans de nouveaux bâtiments, boulevard de la Victoire (c'est la future école Sarrouy). L'année suivante, il est chargé de mettre sur pied une nouvelle école « indigène » rampe Valée : il en conservera la direction jusqu'à sa retraite en 1923. Entre 1892 et 1898, il aura comme adjoint le jeune Mohammed Ben Cheneb*. En 1911, son nouvel instituteur adjoint, Branki, est un membre actif de l'association culturelle at-Tawfīqiyya où il professe l'arabe littéral.

En 1886, Fatah a épousé Aline Nielly, fille d'un capitaine au long cours breton devenu ingénieur en Inde avant de s'installer à Alger. Il l'a rencontrée aux cours des soirées musicales organisées par la reine Ranavalo en exil – Fatah, dont les élèves ont remporté en 1885 le premier prix au concours de chant entre les écoles d'Alger, y joue flûte et violon. Fatah enseigne par ailleurs l'arabe au cours municipal d'Alger (à partir de 1884 et jusqu'en 1904 au moins). Son souci d'améliorer la pédagogie de l'arabe, dans un esprit qui est celui de l'école normale, est manifeste dans les quelques ouvrages qu'il publie, largement diffusés dans les écoles. Après un *Syllabaire et exercices de langage de langue arabe, à l'usage des commençants* (2e édition, Alger, Jourdan, 1894), ce sont des *Leçons de lecture et de récitation d'arabe parlé, choses usuelles, contes, fables suivis de notes et d'un lexique* (1897) et une *Méthode directe pour l'enseignement de l'arabe parlé, rédigée conformément aux nouveaux programmes, avec de nombreuses illustrations. Cours élémentaire, moyen et supérieur* (Alger, Jourdan, 1904). Dédiée « aux enfants de l'Algérie française » de façon à ce qu'ils parviennent à se « faire comprendre les uns des autres ; car lorsque les langues se comprennent, tous les soupçons et les malentendus de dissipent, les mains se joignent et les intérêts prospèrent », cette méthode « inductive et pratique » s'inspire des procédés d'exercices de langage de Scheer et Mailhes, anciens condisciples de Fatah à l'école normale. Dans l'esprit des programmes

de 1898, elle doit permettre aux élèves des écoles primaires et des petites classes des collèges et lycées d'assimiler les premiers éléments de l'arabe parlé, leur ouvrant l'accès aux ouvrages de Louis Machuel*, Ben Sedira* et Mohammed Soualah*. Les images que la méthode propose comme matière de départ pour les « causeries » présentent une vie traditionnelle ordinaire – le labour, la moisson, la pêche, le tissage du burnous –, mais sans esthétique archaïsante. Ce programme appliquant strictement la méthode directe à l'arabe a été critiqué par William Marçais : une telle initiation à l'arabe par le parler n'apprend rien aux élèves indigènes dont l'arabe est la langue maternelle. La méthode a pu en revanche permettre d'initier à l'arabe des élèves « européens ». À sa retraite en 1922, Fatah reçoit la Légion d'honneur des mains du recteur. Il s'occupe activement de plusieurs associations (la Rachidia, la Jeunesse musulmane, l'Avant-garde…). Trois de ses filles – Meriem, l'aînée, Évelyne, emportée par la tuberculose en 1922, et Aline, qui épouse Léon Buret (un ancien élève de la Bouzaréa qui y enseigne la philosophie de 1925 à 1929 et est le frère cadet de Timothée Buret*) – ont été institutrices. Son fils benjamin, Aimé, directeur de la ferme-école de Guelma en 1928, conserve cette fonction jusqu'à sa retraite en 1963.

Sources :

Aimé Dupuy, *Bouzaréa. Histoire illustrée des écoles normales d'instituteurs d'Alger-Bouzaréa*, Alger, Fontana, s. d. [v. 1936] ;

1830-1962 des enseignants d'Algérie se souviennent… de ce qui fut l'enseignement primaire, Toulouse, Privat, 1981 ;

site des anciens élèves de la Bouzaréa, en ligne : [http://www.bouzarea.org/fatah.htm] (ce site consacre une page à Fatah, en se fondant sur une documentation fournie par Christiane Cohen-Buret, fille de Léon Buret et d'Aline Fatah) ;

correspondance avec Christiane Cohen-Buret, octobre 2007.

BENHAMOUDA, Ahmed (Cherchell, 1887 – Alger [?], 1966)

– répétiteur à l'ENLOV puis professeur au lycée d'Alger

Fils d'un médaillé de la guerre de 1870-1871 (son père, engagé volontaire, a été envoyé dans un camp de prisonniers à Koenigsberg), élève de la médersa d'Alger, il sort diplômé de la section supérieure et obtient aussi le diplôme d'arabe de l'école des Lettres. Après une année où il exerce comme moudarres à Cherchell (1909-1910), il est nommé professeur à la médersa de Saint-Louis du Sénégal (1910-1911). Son indépendance ayant suscité l'hostilité du directeur Manenti*, il obtient sa mutation pour la médersa de Tombouctou, alors dirigée par Auguste Dupuis Yacouba, où il reste jusqu'en 1920. Il s'y intéresse aux dialectes locaux, hassaniyya de Maurétanie et songhaï (« Proverbes et devinettes en "songoy", dialecte de la région de Tombouctou », *Bulletin d'études historiques et scientifiques de l'AOF*, janvier-mars 1919). Breveté des Langues orientales pour l'arabe littéral et maghrébin en 1920, il est nommé secrétaire-traducteur au ministère des Colonies à Paris (octobre 1920) avant d'être détaché en mars 1921 comme répétiteur à l'ENLOV pour l'arabe maghrébin et l'arabe littéral (il collabore donc avec William Marçais puis Gabriel Colin, d'une part, et avec Maurice Gaudefroy-Demombynes puis Régis Blachère, d'autre part). Il laisse à ses élèves le souvenir d'un homme réservé mais cordial, amateur de comptines. Licencié ès lettres en 1926, il est admis en 1927 au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les lycées et collèges et prépare avec succès un DES – « Ar-Rundī (VII^e siècle de l'hégire / XIII^e siècle), *Al-Wāfī fī naẓm al-kawāfī* » – et l'agrégation d'arabe (1928). Il est par ailleurs traducteur juré près le tribunal civil de la Seine. Bien qu'il ait accédé à la qualité de citoyen français (mai 1931), qu'il fasse partie de nombreux jurys (école polytechnique, école coloniale, institut agronomique, mais aussi agrégation d'arabe entre 1934 et 1941), et que le monde des orientalistes

lui soit familier (il est par exemple reçu par Paul Geuthner à Villiers-le-Bel), sa carrière est bloquée à Paris, les statuts de l'ENLOV ne prévoyant pas de classe supérieure ouvrant droit à la retraite pour les répétiteurs. Après s'être porté candidat en 1934, sans succès, à la succession de Gaudefroy-Demombynes, il choisit donc de prendre un poste en lycée : il exerce comme suppléant à Tunis (1938-1941), puis est nommé au lycée Bugeaud d'Alger (en remplacement de Valat), où il enseigne entre autres dans les classes préparatoires aux grandes écoles jusqu'à sa retraite effective en 1949. Il est aussi chargé de cours à l'Institut national d'agriculture de Maison Carrée (depuis 1944) et à la faculté des Lettres (depuis 1946). La grammaire d'arabe classique complétée par des exercices qu'il a composée ne trouve pas d'éditeur (Geuthner juge en 1947 la conjoncture trop difficile). Féru d'astronomie, il fait paraître une étude sur les « Étoiles et constellations » (*Annales de l'institut d'études orientales*, 1951, rééd. en volume, Alger, SNED, 1981). Célibataire, il a adopté son neveu et s'est chargé de son éducation. C'est sans doute à ce dernier, **Boualem** Benhamouda, docteur en droit à Alger qui a rejoint les rangs de l'ALN en 1956 et fait carrière politique dans l'Algérie indépendante (il occupe plusieurs postes ministériels d'importance entre 1965 et 1986), qu'on doit l'édition à la Société nationale d'édition (SNED) de plusieurs travaux inédits de son père adoptif (une *Morphologie et syntaxe de la langue arabe* en 1978 puis un essai sur *L'Iran, histoire mythique* en 1981).

Sources :

ANF, F 17, 25.241, Ahmed Benhamouda ; 62 AJ, 12 (candidature à la chaire d'arabe littéral de l'ENLOV) ;

archives Geuthner ;

Who's who in France, Paris, J. Laffite, 1959 ;

Jean Déjeux, *Dictionnaire des auteurs maghrébins de langue française*, 1984 ;

Africa who's who, 2e édition, 1991 (pour Boualem Benhamouda) ;

Anna Pondopoulo, « La medersa de Saint-Louis du Sénégal (1908-1914) : un lieu de transfert culturel entre l'école française et l'école coranique ? », *Outre-mers*, t. 95, n° 356-357, 2e semestre 2007, p. 63-75 ;

entretien avec Roger Gruner, juin 2001.

BEN SEDIRA, Belkacem [b. Ṣadīra, Muḥammad b. Qāsim] (Biskra, 1845 – Alger [?], 1901)

– maître de conférences d'arabe vulgaire à l'École des Lettres d'Alger

En charge de l'enseignement pratique de l'arabe et du berbère à l'école normale et à l'École supérieure des lettres d'Alger dans le dernier tiers du XIXe siècle, il publie de nombreux ouvrages scolaires largement diffusés. Issu d'une famille de la noblesse guerrière (ǧwād), orphelin très jeune, il est recueilli par un parent, le cheikh el-arab Bengana de Biskra. Élève à l'école arabe-française, il est signalé à l'attention du général Desvaux qui le fait admettre au collège impérial arabe-français d'Alger (1860-1863). Brillant, il est envoyé poursuivre ses études à l'école normale de Versailles (1863-1865). Naturalisé français en 1866, on le trouve l'année suivante maître surveillant dans la toute récente école normale d'Alger où il est chargé à partir de 1869 d'enseigner l'arabe (avec un traitement de 2 000 francs ; il aurait aussi donné de 1869 à 1880 des cours de droit à la médersa d'Alger). L'organisation de cet enseignement s'accompagne de la publication à Alger, chez Jourdan – ce sera son seul éditeur –, d'un *Cours pratique de langue arabe à l'usage des écoles primaires de l'Algérie* (1875, réédition augmentée en 1879, puis en 1891 comme *Cours élémentaire d'arabe parlé à l'usage des lycées, collèges et écoles normales de l'Algérie*), ainsi que d'une *Petite grammaire arabe de la langue parlée à l'usage des écoles primaires et des classes élémentaires*

dans les lycées et collèges de l'Algérie, premier livre, alphabet et syllabaire (1883). En 1875, on fait temporairement appel à lui pour suppléer au lycée d'Alger Louis Machuel* dont le service est excessivement chargé. On juge finalement qu'il manque d'expérience dans une classe nombreuse et que ses méthodes, adaptées aux cours élémentaires, sont peu compatibles avec celles que Machuel utilise pour les grandes classes. On le retrouve en 1878 parmi les membres du conseil du congrès provincial des orientalistes de Lyon. En 1880, il est promu maître de conférences d'arabe vulgaire à l'école des Lettres d'Alger, en même temps que son camarade de collège Hachemi b. Lounis pour le berbère (avec un traitement de 3 000 francs, sans abandonner son enseignement à l'école normale et le traitement afférent). Il y assiste Octave Houdas* et prépare au certificat et au brevet d'arabe (avec plus de 80 élèves inscrits en 1881-1882). Les deux dictionnaires de poche qu'il publie alors connaissent un succès durable (*Petit dictionnaire arabe-français* et *français-arabe de la langue parlée en Algérie*, 1882). Ben Sedira y rassemble un lexique tiré des sources littéraires et du parler algérois, dont il loue la simplicité et la clarté. Avec quelques fluctuations dans l'intitulé (*Dictionnaire arabe-français contenant les principaux mots employés dans les pièces judiciaires, dans les lettres et dans la conversation*), ils seront réédités jusqu'à la fin de la période coloniale, et même au-delà, « la langue parlée » disparaissant alors du titre (Genève, Slatkine, 1979, puis Nîmes, Lacour, 1995, pour le seul dictionnaire arabe-français). Les complètent un *Cours de littérature arabe* (2e éd., 1891), recueil de versions littéraires pour la préparation du brevet, un *Cours gradué de lettres arabes manuscrites* qui prépare aux examens des primes, au brevet et à l'interprétariat militaire (1893) et une *Grammaire d'arabe régulier, morphologie, syntaxe, métrique* (1898). Après la révocation de b. Lounis en 1883, il est aussi chargé de l'enseignement du berbère, assistant René Basset* pour lequel il collecte des matériaux linguistiques en Kabylie. Il prépare au brevet de kabyle institué en 1885 et publie un *Cours de langue kabyle, grammaire et versions* (1887), riche de kanouns, devinettes, chansons, contes, fables et poésies et dont le texte introductif (« Une mission en Kabylie sur les dialectes berbères et l'assimilation des indigènes ») témoigne d'une adhésion au projet républicain. À côté de ces publications destinées à accompagner les premiers pas de ceux qui apprennent l'arabe (et le berbère) avec un objectif professionnel, Ben Sedira s'adresse à un public plus large en mettant à jour les *Dialogues* de Théodore Roland de Bussy* (*Dialogues français-arabes : recueil des phrases les plus usuelles de la langue parlée en Algérie*, publiés en collaboration avec son fils Charles, 1892, 4e éd., 1905). L'ouvrage, à destination des touristes aussi bien que des écoliers et des Européens d'Algérie, contient un appendice avec des proverbes, des serments et des conseils sur « ce qu'il convient de faire ou d'éviter avec un indigène ». Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1893, Ben Sedira est promu officier en 1900. La publication de la *Méthode pratique d'arabe régulier* de M. Soualah*, son répétiteur à l'école normale, suscite alors son vif ressentiment : il accuse de plagiat son concurrent potentiel, sans convaincre le recteur Jeanmaire. À sa mort, c'est d'ailleurs Soualah qui partage avec Boulifa sa succession à l'école normale, le premier pour l'arabe, le second pour le berbère. Marié à une Française, il laisse deux fils : **Ferhat Louis**, né à Alger en 1875, fait une carrière d'instituteur après être passé par l'école normale d'Alger. **Charles**, avocat et secrétaire interprète au parquet général d'Alger, rééditera les *Apologues et contes arabes du Moyen âge, recueil de textes littéraires* de son père, en les complétant d'un *glossaire* (Paris, G.-P. Maisonneuve, 3e éd. corrigée, 1942). L'un d'entre eux est le père de Leïla Ben Sedira (1903-1982), élève du pianiste Lazare Lévy au conservatoire de Paris et cantatrice renommée. On connaît aussi un neveu de Belkacem, **Abderahman**, né à Biskra en 1871, qui, passé lui aussi par l'école normale, renoncera finalement à une carrière d'instituteur pour s'engager au 1er Tirailleurs algériens : après avoir été membre de la mission Toutée, il sera détaché à la mission militaire française au Maroc (1906).

Sources :

ANF, F 17, 4058, affaires diverses, 7679, lycée d'Alger et 24.643, Soualah ;

Émile Masqueray, « Rapport sur la situation et les travaux de l'école supérieure des lettres pendant l'année scolaire 1881-1882 », *Rentrée solennelle des quatre écoles d'enseignement supérieur (jeudi, 28 décembre 1882)*, Jourdan, 1883 ;

Hamet, *Musulmans...* ;

Ouahmi Ould Braham, « Émile Masqueray et les études linguistiques berbères », thèse de sciences du langage sous la direction de Pierre Encrevé, EHESS, 2003 ;

Bab el oued story, site du Centre de documentation historique sur l'Algérie (CDHA). En ligne : [http://babelouedstory.com/cdhas/23_belkacem_ben_sedira/belkacem_ben_sedira_23.html] (dernière consultation novembre 2007).

BERBRUGGER, Adrien (Paris, 1801 – Alger, 1869)

– fondateur de la bibliothèque-musée d'Alger et de la *Revue africaine*, premier inspecteur des monuments historiques en Algérie

Élève du lycée Charlemagne à Paris, comme le sera après lui son ami Cherbonneau*, il fait partie de ces enfants de la Révolution aux ambitions universelles. Professeur de langue (le manuel de français pour ses élèves espagnols qu'il publie en 1825 connaît un succès durable ainsi que son *Nouveau Dictionnaire de poche français-espagnol* de 1829) et de mnémotechnie (*Histoire de France mnémonisée*, 1827), il fait des études de médecine (1824-1829) et suit les cours de paléographie de Champollion-Figeac à l'école des Chartes (1829-1832). Un séjour à Londres pour y consulter des archives sur l'occupation anglaise de la France au XV^e^ siècle achève sans doute de le convaincre que le progrès passe par la défense de l'ordre, de la paix et de la liberté, valeurs qu'il croit pouvoir être garanties par l'application des théories de Fourier. En mission phalanstérienne à Lyon, il dénonce la « fausse association » saint-simonienne et les théories républicaines qui veulent s'imposer par la violence et invite à explorer « le domaine de la nature » pour tirer des passions un « essor harmonique » (*Conférences sur la théorie sociétaire de Charles Fourier* , 1833). Il prolonge son voyage en accompagnant à Alger comme secrétaire particulier le comte Bertrand Clauzel parti inspecter ses domaines acquis du temps de son commandement (octobre-décembre 1833). Clauzel ayant été replacé à la tête des affaires à Alger, il le suit à nouveau en août 1835, pour s'installer cette fois durablement. Chargé de la rédaction du *Moniteur algérien*, journal officiel, il fonde la bibliothèque d'Alger, à laquelle il annexe en 1838 un musée. Il les dote des objets qu'il rapporte des expéditions militaires auxquelles il participe, sauvant à Tlemcen et à Constantine les manuscrits arabes du vandalisme militaire (1836-1837). Des excursions à travers le pays sont aussi l'occasion de collectes, en même temps que de relations reproduites dans la presse et les premiers vade-mecum touristiques (*Guide du voyageur en Algérie* par Quétin, 1844). Membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et titulaire de la Commission scientifique de l'Algérie depuis 1839, il se révèle un des acteurs principaux de la définition d'un patrimoine algérien. Il compose le texte qui accompagne les planches des trois volumes in-folio de *L'Algérie historique, pittoresque et monumentale* (Jules Delahaye, 1843-1845) et s'oppose à la constitution d'un musée algérien à Paris qui aurait dépouillé le musée d'Alger de ses chefs-d'œuvre. Resté fidèle au fouriérisme quand il considère qu'il faut jouer du mouvement des passions pour l'apprentissage des langues, il s'est rapproché des saint-simoniens bien représentés à la Commission scientifique de l'Algérie avec Enfantin, Carette, Warnier et Urbain* – comme ce dernier, il a eu une fille d'un mariage musulman. Il a acquis suffisamment d'arabe pour publier dans le cadre de l'Exploration scientifique une traduction des *Voyages d'el-Aïachi et Moula Ahmed dans le sud de l'Algérie et des États barbaresques* (1846). Il complète aussi la *Description géographique de l'empire de Maroc* de Renou par des « Itinéraires et renseignements sur le pays de Sous et autres parties méridionales du Maroc » et augmente le volume de Périer par un « Mémoire sur la peste en Algérie » (1847). Envoyé en 1851 par d'Hautpoul en mission dans le

Sud, jusqu'au Souf, il en donne une relation dans *L'Akhbar*, journal indigénophile dont il est un rédacteur fidèle, puis dans la *Revue de l'Orient*, organe de la Société orientale dont il est membre correspondant. Modéré en 1848 (il a été candidat aux élections du 9 avril, finalement reportées), il se satisfait du coup d'État du 2 décembre 1851 au nom de l'ordre, condition de la prospérité. Ses relations avec les autorités religieuses sont bonnes. En 1840, il fait partie de la mission envoyée par l'évêque d'Alger, malgré l'avis de Bugeaud, auprès d'Abd el-Kader, en garantie d'un échange de prisonniers. Lorsqu'en 1853 la démolition d'un fort turc d'Alger met à jour un squelette, il y voit celui de Géronimo, un maure enseveli vivant en 1569 pour avoir refusé de retourner à l'islam, selon le récit du bénédictin Diego de Haëdo, qu'il réédite après en avoir déjà donné une traduction en 1847 (*Géronimo, le martyr du fort des vingt-quatre heures à Alger*, 1854). Cette identification, fausse selon G. Delphin*, entraîne le transfert des reliques à la cathédrale et suscitera l'instruction d'un procès en canonisation peu fait pour pacifier les relations entre chrétiens et musulmans. En 1854, il est chargé de l'inspection générale des monuments historiques et des musées archéologiques d'Algérie, avec l'appui du gouverneur général Randon. Deux ans plus tard, il fonde la Société historique algérienne et sa *Revue africaine*, où il publie un nombre considérable d'articles et de notes. Lors de la restructuration du tissu urbain algérois, il invite à conserver une partie du patrimoine mauresque, avec succès : le palais Mustapha-pacha, sauvé de la destruction, abrite à partir de 1863 la bibliothèque-musée. L'empereur le fait commandeur de la Légion d'honneur lors de son voyage à Alger en 1865 et l'invite à mener une campagne de fouilles au Tombeau de la Chrétienne. Savant respecté, il est cependant détesté par les adversaires de la politique du royaume arabe : en 1867, comme il a pris part au cortège funèbre d'un ancien employé musulman de la bibliothèque, on insinue qu'il s'est converti à l'islam. Or, c'est au mouvement spirite d'Allan Kardec qu'il s'est rallié. À sa mort, qui suit de peu celle de son ami Bresnier*, Oscar Mac-Carthy le remplace à la tête de la bibliothèque-musée. Son œuvre, éclatée, reste précieuse par l'acuité de ses observations, entre mouvement du voyageur et précision de l'érudit.

Sources :

Revue spirite, août 1869 ;

DBF (notice par M. Prévost) ;

Hommes et destins, t. VII, 1986 (notice par X. Yacono) ;

M. Émerit, *Les Saint-simoniens en Algérie*, Paris, Les Belles Lettres, 1941 ;

Robert Dournon, *Autour du Tombeau de la Chrétienne, documents pour servir à l'histoire de l'Afrique du Nord [Lettres d'Adrien Berbrugger à sa fille, 1865-1866]*, Alger, Charlot, 1946 ;

Topographie et histoire générale d'Alger par Diego de Haëdo (1612), traduit de l'espagnol par le Dr Monnereau et A. Berbrugger, présentation de Jocelyne Dakhlia, Saint-Denis, Bouchène, 1998 ;

N. Oulebsir, *Les usages du patrimoine. Monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930)*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2004.

Représentations iconographiques :

Esquer, *Iconographie…*, vol. III, n° 592 et 873 ;

Edmond Chappuis, *1830-1930. Le Centenaire de l'Algérie française*, Strasbourg, A. et F. Kahn, 1930, p. 145.

BERCHER, Léon Louis Édouard (Belfort, 1889 – Tunis, 1955)

– professeur à l'ESLLA, directeur des études arabes à l'IHET, spécialiste de droit musulman

Fils d'un Alsacien qui a opté pour la nationalité française et s'est installé en Algérie après 1871 avant de faire carrière comme médecin militaire, il apprend l'arabe au lycée d'Alger. Après son baccalauréat (1906) et une première année à la faculté des sciences d'Alger, breveté (1908) et diplômé d'arabe (1909), il s'engage dans les spahis et est affecté comme interprète militaire au Maroc et dans l'Ouest algérien (Oujda, Aflou, Taghit) puis dans le Sud tunisien. En 1916, il est envoyé dans le Ḥiğāz seconder la mission militaire commandée par le lieutenant-colonel Brémond. De retour au Maghreb, à Fès (1919), puis à nouveau dans le sud tunisien, diplômé d'arabe de l'École supérieure de langue et de littérature arabe (ESLLA) de Tunis alors dirigée par W. Marçais* (1920), il prépare une thèse de droit sur *Les Délits et les peines de droit commun prévus par le Coran*, soutenue à Aix-en-Provence en 1926. Il démissionne de l'interprétariat après avoir été choisi pour diriger le service de la traduction et de l'interprétariat au Secrétariat général du gouvernement tunisien dirigé par Gabriel Puaux (mai 1921) – ce qui l'engage à ne pas répondre un mois plus tard à la proposition de Gouraud de devenir son interprète particulier et le chef du drogmanat à Beyrouth. En 1924, il assure par ailleurs, le soir, à la suite de la retraite partielle de Mohamed Lasram, des cours de traduction littéraire au collège Sadiki. Membre de la commission des examens de langue arabe, il assure aussi en 1928 des enseignements à l'ESLLA. Entre 1925 et 1930, il est affecté au contrôle général des affaires indigènes, puis chargé de la direction du service réorganisé de l'interprétariat, de la traduction et de la presse (ou de « l'information musulmane »). Après avoir affirmé dans la *Revue tunisienne* la licéité de la naturalisation française au regard des canons du droit malékite, les articles qu'il publie entre 1930 et 1935 dans la *Revue des études islamiques*, parfois sous pseudonyme, témoignent de l'attention qu'il porte aux projets de réforme de l'enseignement supérieur musulman à Tunis et au Caire, et aux débats que suscitent les ouvrages des nouveaux intellectuels musulmans en rupture de ban avec les autorités traditionnelles d'al-Azhar et de la Zaytūna. Ce sont une traduction de *L'Islam et les bases du pouvoir* de l'Égyptien ʿAlī ʿAbd ar-Rāziq, qui, en 1925, un an après l'abolition du califat par Mustapha Kemal, a mis en cause la nécessité d'un pouvoir califal en islam, puis un résumé analytique de *Notre femme dans la loi et la société* du Tunisien aṭ-Ṭāhir al-Ḥaddād, qui, en affirmant au nom de l'islam la nécessité de restaurer la femme dans sa dignité, à l'égal de l'homme, fait à son tour scandale en 1930. À partir du dépouillement de la presse arabe qu'il effectue pour le Secrétariat général du gouvernement tunisien, il constitue un *Lexique arabe-français* d'arabe moderne (1938) destiné à compléter celui de Belot*. Sa 2e édition augmentée (1942-1944) profite de la révision d'Henri Pérès* avec lequel il s'est lié d'amitié. C'est dans la bibliothèque franco-arabe que dirige ce dernier à Alger qu'il publie en 1945 sa traduction de la *Risāla* d'Ibn Abī Zayd al-Qayrawānî ou *Épître sur les éléments du dogme et de la loi de l'Islâm selon le rite malékite*, avec le texte arabe en regard. Remplaçant la précédente traduction par Fagnan*, ce résumé des exposés dogmatiques, des prescriptions rituelles et des notions juridiques de l'islam est très largement diffusé en Afrique noire (3e éd. en 1949). Bercher publie aussi à Alger son édition et sa traduction du *Collier du pigeon ou de l'amour et des amants (Ṭawq al-Ḥamāma fī l-Ulfa wa l-Ullāf)* d'Ibn Ḥazm al-Andalusī (Alger, 1949), qui reste jusqu'à aujourd'hui la version de référence. Il connaît bien les travaux des orientalistes de langue allemande : sa traduction d'extraits du deuxième tome des *Muhammedische Studien* d'Ignác Goldziher, prête depuis 1945, paraît en 1952 chez A. Maisonneuve. Plutôt que l'accompagnement de la réforme de la justice tunisienne dont il est chargé en 1947-1950 et qui lui pèse, c'est la direction des études arabes au nouvel Institut des hautes études tunisiennes (IHET) qui l'intéresse. Il participe à la fondation de la *Revue tunisienne de droit* et édite et traduit des ouvrages juridiques destinés aux étudiants et aux magistrats : un résumé sur *Le Statut personnel en droit musulman hanéfite* par al-Qudūrī (Tunis, 1952, en collaboration avec G. H. Bousquet) ; le *Livre des bons usages en matière de mariage* d'al-Ġazālī (Paris-Oxford, 1953), extrait de la *Vivification des sciences de la foi*, qui fait par ailleurs l'objet d'une indexation générale sous la direction de Bousquet ; le *Présent fait aux Juges touchant les points délicats des contrats et des jugements* d'Ibn ʿÂsim al-Mālikī al-Ġarnātī (Alger, 1958) dont le contenu continue d'être en

vigueur en matière de droit personnel. L'action de ce catholique convaincu, proche des Pères blancs de l'IBLA (dont A. Demeerseman), témoigne d'un véritable souci d'accompagner la modernisation du monde arabo-musulman dans un cadre politique français, sans porter atteinte à sa personnalité. Paradoxalement, son œuvre a sans doute profité de l'ambiguïté d'une position parfois inconfortable entre expertise au service de la politique française et science universitaire autonome.

Sources :

ANT, dossiers administratifs, 2263, Bercher ;

Peyronnet, *Le Livre d'or…* ;

Albert Arrouas, *Le Livre d'or de la Régence de Tunis. Figures d'hier et d'aujourd'hui*, Tunis, SAPI, 1932 (avec une photographie) ;

Ibla, n° 68, 1954, p. 313 ;

Les Cahiers de Tunisie, 1955, p. 7-16 (notice par F. Viré avec une photographie et une liste des travaux) ;

Hespéris, 1955, p. 14-16 (notice par G. H. Bousquet) ;

RA, 1955, p. 234-240 (notice par H. Pérès).

BERMOND, Marcel (Colbert, département de Constantine, 1899 – ?, apr. 1951)

– professeur de collège

Après avoir effectué trois ans de service militaire (1918-1921), il devient bachelier et répétiteur au Maroc (lycées de Casablanca et de Rabat). Marié, il réintègre l'Algérie (Sidi bel Abbès en 1924 puis Bône en 1925) en évoquant la santé de son épouse. Un diplôme d'arabe et des certificats de licence lui ouvrent une carrière de professeur d'arabe à l'EPS de Bône (1933) puis à l'EPS Alger, boulevard Guillemin (1940). Les inspecteurs soulignent son souci de bien faire, mais Pérès* est d'avis de le maintenir dans l'enseignement primaire (1941). Souffrant de dépression, il ne reprend qu'épisodiquement son service (au collège de Philippeville, 1947-1948) et demande sa mise à la retraite (1951).

Sources :

ANF, F 17, 25.406, Bermond (dérogation).

BERQUE, Augustin (Nay, Basses-Pyrénées, 1884 – Alger, 1946)

– sous-directeur des Affaires musulmanes

Après avoir passé son enfance entre Mascara où son père, vétérinaire militaire, est en poste, et les Landes où, de santé fragile, il passe trois ans auprès de son grand-père paternel, maire de Saint-Julien-en-Born, il prépare le baccalauréat au lycée d'Oran où il suit sans doute les cours d'arabe de Cohen-Solal et de Provenzali. Son père mort en mission au Tonkin, il doit travailler pour poursuivre ses études (1903). Une fois son service militaire effectué (1906), il est surveillant d'externat au lycée d'Oran et suit sans doute les cours de Mouliéras à la chaire publique de la ville. Admis au concours des communes mixtes, il part avec sa jeune épouse, Florentine Migon (ou Mignon), fille d'un petit vigneron ruiné de Relizane, pour Molière (Beni Hindel) où il a été nommé administrateur-adjoint (1909). Y naît son fils unique, Jacques, futur grand nom des études islamiques (1910). En 1913, il est muté à Frenda où il assure l'intérim permanent de l'administrateur en chef pendant la guerre. Il y rédige une étude des confréries religieuses qui

retient l'attention du directeur des affaires indigènes Dominique Luciani. Ce dernier juge que Berque « néglige les faits et préfère la théorie » mais considère que son travail témoigne d'une culture littéraire et d'une connaissance de l'intérieur du pays qui correspondent aux besoins de la direction à Alger, dans un contexte où Clemenceau et Jonnart réclament une politique indigène ambitieuse. *Les Confréries musulmanes algériennes* (Oran, Fouque, 1920), précédées d'un « Essai d'une bibliographie critique des confréries musulmanes algériennes » (*Bulletin de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran*, t. XXXIX, 1919), mettent en évidence le déclin d'une aristocratie militaire qui a perdu ses ressources fiscales et ses fonctions militaires, judiciaires et administratives. Elle a été relayée par les marabouts puis par les confréries et par une bourgeoisie rurale qui a accédé à la propriété grâce au sénatus-consulte de 1863. Responsable de l'exposition des arts et industries indigènes organisée en avril 1924 à la médersa d'Alger (*Les Arts indigènes algériens*, Alger, Pfister, 1924), Berque publie pour les *Cahiers du centenaire de l'Algérie* un *Art antique et art musulman en Algérie* (1930) où il suggère la possibilité d'un nouvel art algérien qui fusionnerait traditions françaises et musulmanes, thème qu'il développe dans *L'Algérie, terre d'art et d'histoire* (Heintz, 1937). Il étudie par ailleurs « L'habitation de l'indigène algérien » (*RA*, 1936). Après avoir assuré un intérim à la sous-direction des affaires indigènes, il a été promu contrôleur des communes mixtes (1932). Ses articles dans le *Bulletin du Comité de l'Afrique française* (1934-1935, sous le pseudonyme de Jean Menaut) plaident pour le renforcement du pouvoir du gouverneur général et un retour à l'ordre, nécessaires pour mettre en œuvre les indispensables réformes. Il y regrette aussi que la France ait imprudemment octroyé le droit de vote à plus de 400 000 électeurs : considérant que les élections en Algérie ne constituent plus un rite civique, mais une transe religieuse, il fait le parallèle avec Rome où l'édit de Caracalla, en unifiant les statuts juridiques, a annoncé la progressive agonie de l'empire. Il étudie un mouvement de modernisation de l'islam maraboutique comme alternative possible au réformisme des Oulémas qui, autour de ʿAbd al-Ḥamīd b. Bādīs, ont pris une tournure nationaliste hostile au gouvernement français (« Un mystique moderniste : le cheikh Benalioua », *2e congrès de la Fédération des sociétés savantes*, Tlemcen, 1936). En 1937, alors qu'il est l'un des deux commissaires adjoints de l'Algérie à l'exposition internationale de Paris, il est promu chef de service de l'économie sociale indigène et du personnel où il est en charge des nouvelles sociétés indigènes de prévoyance. Après avoir été l'adjoint de Milliot* comme sous-directeur des affaires indigènes (janvier 1938), il lui succède en 1940 à la tête d'une nouvelle sous-direction des affaires musulmanes : son profil d'expert sans engagement politique défini convient sans doute à l'amiral Abrial, gouverneur général sous le nouveau régime de Vichy. Bien que l'équipe de Maxime Weygand lui reconnaisse une « indiscutable probité intellectuelle », fatigué, chroniquement dépressif, il paraît manquer de l'autorité nécessaire. Il reste cependant en poste jusqu'à la fin de la guerre, qui correspond pour lui à l'âge de la retraite (août 1945). Son fils Jacques veille à la publication posthume d'extraits d'un ouvrage inachevé sur l'évolution de la société algérienne. Après « Les intellectuels algériens » (*RA*, 1947) ce sont d'une part « La Bourgeoisie algérienne ou à la recherche de César Birotteau » (*Hespéris*, 1948), d'autre part une « Esquisse d'une histoire de la seigneurie algérienne » et « Les capteurs de divin, marabouts, oulémas » (*Revue de la Méditerranée*, 1949 et 1951) analysent les transferts de pouvoir de l'aristocratie militaire au maraboutisme puis au confrérisme.

Sources :

ANOM, GGA, 8 X, 390 ; note de Gilbert Maroger, 28 juillet 1941, ANOM, MA, 51 (cité par Jacques Cantier, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, Odile Jacob, 2002, p. 116) ;

La Dépêche algérienne, 13 septembre 1946 (notice et avis de faire-part de décès) ;

RA, 1947, p. 151-157 (notice par G. L. S. Mercier, avec une photographie) ;

Fanny Colonna, « Production scientifique et position dans le champ intellectuel et politique. Deux cas : Augustin Berque et Joseph Desparmet », Henri Moniot éd., *Le Mal de voir. Ethnologie et orientalisme : politique et épistémologie, critique et autocritique…*, Union générale d'éditions (UGE), 1976, p. 397-415 ;

Écrits sur l'Algérie, textes réunis et présentés par Jacques Berque, Aix-en-Provence, Édisud, 1986 (postface par J.-C. Vatin) ;

Hommes et destins, t. VIII, 1988, p. 26-27 (notice par J. Berque).

BERTRAND, Alphonse (Saïda, Syrie [Liban], 1842 – Saïda, 1894)

– consul de 2e classe

Il fait partie d'une famille de drogmans (son frère, Joseph, meurt chancelier du consulat à Beyrouth en 1873), peut-être d'origine italienne (son père est nommé Matheo Beltrand, sa mère Menasse née Cattafago/Cattafazo). Il est entré au service du MAE comme commis surnuméraire du consulat à Beyrouth en août 1860, est passé commis payé en mars 1863, puis a été titularisé comme commis de chancellerie à Alexandrie en juillet 1866, malgré une défaillance en 1865. Il a en effet déserté alors son poste pour rejoindre sa famille à Saïda. Le consul fait preuve de mansuétude expliquant qu'ayant « perdu son père très jeune, il n'a pas reçu dans sa famille l'éducation morale qui pouvait en faire un homme. Sa mère est arabe, tout son entourage est arabe et le docteur Gaillardot, son beau-frère, homme de bien et d'intelligence, a dû le quitter au moment même où son influence lui aurait été le plus nécessaire. » Le consul engage donc à le placer sous la direction de Gaillardot à la chancellerie d'Alexandrie pour l'enlever « aux tristes influences de son entourage ». Un de ses frères (Joseph ?) gère alors le consulat de Damas. Drogman auxiliaire à Djedda en janvier 1867, attaché au secrétariat du consulat général d'Alexandrie en avril 1867, il est chargé des fonctions de drogman à Zanzibar en mars 1869 (il en assure la gestion du consulat entre novembre 1871 et février 1873). Second drogman à Alexandrie en avril 1873, il est drogman chancelier à Bagdad en novembre 1875. Il ne s'agit pas d'une promotion bienveillante : son déplacement est motivé par le mécontentement du consul et sépare Bertrand de sa famille à laquelle sa présence en Égypte était utile. Sa nomination comme drogman chancelier à Alep en juillet 1880 (il y remplace Rogier*) le rapproche de sa famille (il a une sœur et une belle-sœur avec deux petits enfants à Beyrouth). Promu drogman de 3e classe en septembre 1880, il obtient avec l'appui du consul Destrées* un congé de trois mois pour se rendre en Égypte et en France pour intérêts de famille en janvier 1881. Grâce au soutien du député Paul Bert, il est promu à la 2e classe fin juillet 1881. Sa présence à Paris lui permet sans doute d'accéder au consulat alors que Gambetta est président du Conseil et MAE : nommé consul de 2e classe à Mogador en janvier 1882, il gagne son poste à l'automne après qu'une permutation avec Charles Ledoulx* pour Zanzibar a avorté. Malade, il prend les eaux à Luchon pendant l'été 1883, puis quitte Mogador en juillet 1884 pour Damas, où il est mis en disponibilité. Atteint de paralysie générale, il se retire à Saïda, où il reçoit un modeste secours du ministère jusqu'à sa mort. Il ne semble pas avoir publié de travaux savants.

Source :

ADiplo, personnel, 1re série, 373 (Alphonse Bertrand).

BEUNAT, Josèphe Thérèse (Batna, 1883 – Alger [?], apr. 1943)

– maîtresse primaire en lycée

Fille d'un notaire, sortie première de l'école normale de Miliana (1901-1904), elle exerce comme institutrice dans différents postes du département de Constantine où elle obtient le diplôme d'arabe (1910). Intérimaire à l'EPS de Blida (décembre 1911 - septembre 1912), elle échoue au certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les EN et EPS (1913). Après avoir été huit ans institutrice à Philippeville, elle y est promue en 1921 maîtresse au cours secondaire. Entre 1928 et 1934, elle est amenée à y donner des cours d'arabe (y compris pour les classes de primaire supérieure où l'arabe est introduit en 1933) à côté d'un service consacré principalement au français et secondairement à l'histoire et à la géographie. Invitée à abandonner cet enseignement pour retrouver une classe primaire après la création d'une chaire d'arabe attribuée spécifiquement à l'EPS de filles, elle entre en conflit avec la directrice et se fait mettre en congé pour raisons de santé. Comme elle a toujours été bien notée, le recteur choisit de l'affecter au lycée Delacroix d'Alger où elle enseigne les lettres aux petites classes secondaires jusqu'à sa retraite en 1943. Restée célibataire, elle est décrite comme une personne à l'apparence étrange, nerveuse et timide, cachant de solides qualités de travail et d'effort.

Source :

ANF, F 17, 25.037, Beunat.

BEURNIER, Auguste (Mers el-Kébir, 1850 – Saint-Eugène, Alger, 1905)

– interprète militaire et professeur de lycée

Il n'est titulaire que du brevet simple et partiellement du brevet supérieur lorsqu'il commence sa carrière comme aspirant répétiteur au collège impérial arabe-français de Constantine (1869). Reversé à la fermeture du collège comme instituteur adjoint à l'école primaire annexée au lycée d'Alger (1870), il profite des cours préparatoires aux examens pour les fonctions d'interprète qui y sont donnés par Machuel* et d'une conjoncture favorable (comme il faut suppléer les nombreux interprètes militaires démissionnaires) et intègre l'armée (1875-1884). Employé à Biksra, à M'sila, à Bou Saada et à Aumale avant d'être titularisé (1878), bien noté, il est réaffecté au BA de M'sila puis à Tlemcen (juillet 1883). Il démissionne en 1884 étant donné qu'avant même d'être diplômé d'arabe (1885), il a obtenu une charge d'enseignement au lycée d'Alger (son cours prépare à la carrière d'interprète). Il conserve cette fonction jusqu'à sa mort, toujours bien noté : sa méthode, qui met l'accent sur l'oral, correspond aux recommandations de la réforme de 1902. Marié sur le tard (1895) à Pauline Ernestine Marie Doumet, native de Douéra, il réside dans une villa de Saint-Eugène lorsqu'il prend sa retraite pour raisons de santé (1905), peu avant de mourir.

Sources :

ADéf, 5Ye, 41.102, Beurnier ;

ANF, F 17, 25.701, Beurnier ;

Féraud, *Les Interprètes...*

BIAGGI, Ange Michel (dit Biaggi jeune) (Rutali, Corse, 1882 – Alger [?], apr. 1942)

– professeur à l'école normale d'Alger

Sans doute frère cadet de Biaggi aîné, lui aussi professeur d'arabe, il est élève-maître à Alger (Bouzaréa, 1900-1903) puis instituteur dans l'intérieur du pays (Beni Mansour, 1904 ; Aït Laziz 1905 ; Hanima puis Guelma où il prend femme, 1907), ce qui lui donne l'occasion d'approfondir sa

connaissance du berbère et surtout de l'arabe. Pourvu du brevet dans les deux langues, il est délégué à l'EPS de Mostaganem (1913) où il a un enseignement d'arabe. Titulaire du certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les écoles normales et les écoles primaires supérieures (1919), il est bien noté par l'inspection (il applique la méthode directe). Secrétaire de la loge maçonnique de Guelma en 1909-1913, élu au conseil municipal de Mostaganem en 1923, c'est un homme public actif politiquement. Cet engagement a-t-il un lien avec les « raisons personnelles très sérieuses » qui empêchent son maintien à Mostaganem ? En 1925, il est mis à la disposition du MAE pour enseigner le français dans une école secondaire du gouvernement égyptien (Mansourah, décembre 1925 - 1931). Il achève sa carrière dans le département d'Alger en enseignant l'arabe à l'EPS de Boufarik (1931), puis l'arabe et le berbère à l'école normale de la Bouzaréa (1935) avant de devenir surveillant général à école normale de garçons de Miliana (1939). Il a tout juste été nommé professeur d'arabe à l'EPS du boulevard Guillemin à Alger quand il est mis à la retraite d'office, en application de la législation frappant les francs-maçons (janvier 1942).

Source :

ANF, F 17, 24.985, Biaggi.

BISSON, Paul Ernest (Paris, 1892 – Meknès [?], entre 1945 et 1956)

– directeur de collège musulman

Instituteur dans l'Yonne après avoir élève-maître à l'école normale d'Auxerre (1908-1911), il intègre au cours de son service militaire le 2e bataillon d'Afrique et est envoyé au Maroc (juillet 1914) où il reste mobilisé pendant toute la durée de la guerre. Il décide de s'y fixer : instituteur au collège musulman de Fès (1919-1921), il passe avec succès les épreuves du brevet et du diplôme d'arabe de l'école de Rabat (1920 et 1921) et le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les lycées et collèges ce qui lui permet de devenir professeur chargé de cours d'arabe aux collèges musulmans de Fès (1921-1924) puis de Rabat (1924-1932), où il enseigne aussi les lettres. Il a cependant conservé des contacts avec l'Yonne : en juillet 1922, il épouse une institutrice de Tonnerre. Il poursuit ses études en passant la licence ès lettres (arabe) à Paris (1923-1925), ce qui lui permet de devenir censeur du collège musulman de Rabat (1932). En 1935, il succède à Arsène Roux* à la direction du collège berbère d'Azrou et se consacre à l'étude du berbère : après avoir passé avec succès les épreuves du certificat et du brevet à Rabat (1936 et 1938), il publie des *Leçons de berbère tamazight, dialecte des Aït Ndhir (Aït Nâaman)* (Rabat, Moncho, 1940). Mobilisé en août 1939 dans le 7e régiment de tirailleurs marocains, il est réaffecté à la direction du collège en octobre. Franc-maçon dont le nom a été publié au *Journal officiel*, il est contraint de demander sa retraite en janvier 1942. Réintégré début 1943, il devient inspecteur de l'enseignement musulman, n'hésitant pas à venir en aide à d'anciens élèves du collège d'Azrou mis au ban de l'administration pour avoir participé à la grève de janvier 1944, puis prend la direction du collège musulman de Meknès (février 1944). Lorsqu'il accède à la retraite en octobre 1945, il a sur le chantier plusieurs travaux de dialectologie berbère. L'accident d'automobile dans lequel il perd prématurément la vie aurait été, selon certains de ses anciens élèves marocains du collège d'Azrou, la conséquence d'un sabotage perpétré par des Européens hostiles à son libéralisme.

Sources :

ANF, F 17, 25.100, Bisson ;

Mohamed Benhlal, *Le Collège d'Azrou : une élite berbère civile et militaire au Maroc, 1927-1959*, Paris - Aix-en-Provence, Karthala-IREMAM, 2005 (photo).

BLACHÈRE, Louis Régis (Montrouge, 1900 – Paris, 1973)

– professeur à la Sorbonne

Issu d'une famille protestante cévenole, il part à quinze ans pour le Maroc à la suite de l'intégration de son père, jusque-là employé de commerce, dans la fonction publique à Casablanca. Élève au lycée de Casablanca, il y suit sans doute l'enseignement de Belqacem Tedjini* et obtient successivement le certificat, le brevet et le diplôme d'arabe de l'École supérieure de langue arabe et de dialectes berbères de Rabat (1916-1918). Bachelier, il est admis au concours des élèves interprètes civils de l'École de Rabat où il semble avoir suivi les deux années de formation (1918-1920). Sur le conseil de ses professeurs, il aurait alors été autorisé à se réorienter vers une carrière académique en devenant répétiteur au lycée Moulay Youssef de Rabat. Il y est promu professeur une fois obtenue à Alger sa licence ès lettres (1922). En 1924, après y avoir soutenu un DES sur « El-Ifrânî hagiographe », il réussit au concours de l'agrégation d'arabe (1924). Resté à Rabat, il est nommé directeur d'études à l'IHEM pour la langue et la littérature arabes classiques et collabore avec le Dr Renaud à l'inventaire des manuscrits arabes entrés à la bibliothèque générale du protectorat en 1929-1930. Il publie pour ses élèves des *Extraits des principaux géographes arabes du Moyen-Âge* (Paris-Beyrouth, Geuthner - Imprimerie catholique, 1932, 2e éd. avec Henri Darmaun, Klincksieck, 1957) et aborde dans son enseignement la question des influences de la littérature arabe d'Orient sur celle d'Occident. Il soutient ses thèses en 1936 : la principale porte sur *Un poète arabe du* IVe *siècle de l'Hégire (*Xe *siècle de J.-C.) : Abou t-Tayyib al-Motanabbî (Essai d'histoire littéraire)* tandis que la seconde consiste en une traduction annotée du *Kitāb tabaqāt al-umam (Livre des catégories des nations)* de Ṣā'id al-Andalusī (Paris, Larose, 1935). Élu à la succession de Maurice Gaudefroy-Demombynes* à la chaire d'arabe de l'ENLOV (1935-1951) – décision qui aurait suscité l'ire de Maurice Ben Chemoul* –, c'est un professeur exigeant. Il collabore avec son prédécesseur pour composer une *Grammaire de l'arabe classique* doublée d'une version abrégée, plus accessible aux débutants (*Éléments de l'arabe classique*, 1939) auxquels il proposera aussi des *Exercices d'arabe classique* (avec Marie Ceccaldi, 1946). Chargé de cours à la faculté des Lettres de Paris depuis novembre 1938, il fuit avec sa famille son domicile de Chaville devant l'invasion allemande de juin 1940 mais reprend son enseignement à l'ENLOV l'automne suivant. Successeur de William Marçais* à la direction d'études de philologie arabe de la IVe section de l'EPHE (décembre 1941), il sera promu dix ans plus tard maître de conférences à la Sorbonne (ce qui l'amène à quitter sa chaire de l'ENLOV où lui succède Pellat*) puis professeur, chaire qu'il occupe jusqu'à sa retraite en 1970.

Après guerre, il est choisi pour prendre la direction des nouveaux *Cahiers de l'Orient contemporain* publiés par la Documentation française pour mieux faire connaître la situation au Proche-Orient. On le charge aussi d'organiser et d'inspecter l'enseignement de l'arabe dans les établissements secondaires français du Maghreb, d'Égypte et du Liban. Il confirme son souci de pédagogie en composant des manuels à l'usage des chercheurs – les *Règles pour éditions et traductions de textes arabes* qu'il formule avec Jean Sauvaget (Paris, Les Belles lettres, 1953) seront traduites en arabe en 1988 – ou des étudiants (il publie en 1957 avec Pierre Masnou un choix de *Maqāmāt* d'al-Hamaḏānī et leur traduction française). Il est resté fidèle à son engagement des années 1920 dans les rangs de la SFIO. Alors qu'en 1934, secrétaire de sa fédération du Maroc, il avait assumé une ligne hostile « à tout nationalisme et à toute bourgeoisie », il signe en 1946 le manifeste rédigé par Jean Dresch, Charles-André Julien et Jean Sauvaget affirmant la légitimité des thèses de l'Istiqlāl. Membre du comité France-Maghreb, il protestera en 1953 contre les mesures qui aboutiront à la déposition de Mohammed V. Il reste proche aussi de Marcel Cohen, introduisant

l'ouvrage consacré à son œuvre (1955). Avec Jacques Berque, il sera missionné au Proche-Orient pour rattraper les effets désastreux de l'équipée française de Suez auprès de l'opinion publique arabe et réactiver les contacts avec les intellectuels. Membre correspondant des académies arabes de Damas et du Caire, Blachère a un réseau dense de contacts en Orient, en partie du fait de ses nombreux étudiants. Il est d'ailleurs sans doute l'arabisant français qui a été le plus traduit en arabe.

Avec la démarche « d'un agnostique serein », il a cherché par ailleurs à mieux faire comprendre l'islam tout en se distinguant de l'approche empathique de Massignon*. Il propose une science à la fois solide et accessible sur le Coran en publiant successivement une *Introduction au Coran* (Paris, Maisonneuve, 1947, 2e éd. refondue en 1959) et la première traduction française du texte sacré qui obéit aux exigences de la science moderne (*Le Coran. Traduction critique selon un essai de reclassement des Sourates* (Paris, Maisonneuve, 2 vol., 1949 et 1950). Il réalise ainsi une gageure à laquelle aucun arabisant ne s'était risqué depuis le début du siècle, après la tentative inaboutie de Hartwig Derenbourg*. Cinq ans avant la publication du *Mahomet* de Gaudefroy-Demombynes pour la collection « L'évolution de l'humanité », Blachère prolonge ses recherches sur les fondements de l'islam dans *Le Problème de Mahomet. Essai de biographie critique du fondateur de l'Islam* (Paris, PUF, 1952). Lui feront suite un bel ouvrage illustré de photographies à destination du public non spécialiste, *Dans les pas de Mahomet* (Paris, Hachette, 1956) et un volume de la collection « Que-sais-je ? » sur *Le Coran* (Paris, PUF, 1967). L'œuvre monumentale dont il entame la publication en 1952, une *Histoire de la littérature arabe des origines à la fin du* XVe *siècle de J.-C.*, restera inachevée, les trois volumes publiés (1952, 1964 et 1966) ne traitant que des premiers siècles (jusque vers 742) (une traduction en arabe en a été publiée en 1984).

Après la mort prématurée de Lévi-Provençal* en 1956, il prend la direction de l'Institut d'études islamiques de la Sorbonne (où lui succède Brunschvig* en 1963) et la codirection de la jeune revue *Arabica* (1956-1963). L'ambitieux *Dictionnaire arabe-français-anglais*, *Al-Kāmil*, qu'il lance avec Moustafa Chouémi et Claude Denizeau, reste une entreprise inachevée, malgré le relais pris un temps par Charles Pellat, et près de 3 000 pages : en 1988, après trois volumes (1967, 1970 et 1976), le dernier fascicule publié s'arrête à la racine Ḥṣw. Il y a là peut-être un des effets des bouleversements de la fin des années 1960, la crise de mai 1968 ayant été l'occasion de ruptures dans le monde feutré des orientalistes. Blachère est ainsi entré en conflit ouvert avec Charles Pellat qui choisit de quitter le département d'arabe de la Sorbonne, installé dans les nouveaux locaux du centre Censier, devenu Paris III-Sorbonne nouvelle, pour réintégrer la vieille maison et fonder un nouveau département d'arabe à Paris IV. Devenu aveugle, Blachère a été élu en 1972 membre de l'Institut (AIBL). Le fonds de sa bibliothèque a été déposé au Collège de France.

Sources :

ANF, Personnel de l'Inalco, 20.100.053/11, Blachère ;

Archives de la IVe section de l'EPHE, Blachère ;

Bulletin de l'enseignement public. Maroc, n° 7, janvier-juin 1917 et n °13, septembre-décembre 1918 ;

Le Monde, 9 août 1973 (notice par J. Lacouture) ;

JA, 1974, p. 1-10 (notice par D. Cohen) ;

Cahiers de civilisation médiévale, XVII, 1974, p. 85-86 (notice par G. Troupeau) ;

Bulletin de la Société linguistique de Paris, 1974, p. XXIV (notice par G. Troupeau) ;

Arabica, XXII, 1975, p. 1-5 (notice par N. Elisséeff) ; Institut de France, AIBL, CR de la séance du 21 octobre 1977 (notice par H. Laoust) ;

Hommes et destins, t. VII, 1986, p. 87-88 (notice par C. Pellat) ;

Béatrice et Michel Wattel éd., *Who's who in France* XX^e *siècle : dictionnaire biographique des Français disparus ayant marqué le* XX^e *siècle*, Paris, J. Lafitte, 2001 ;

Albert Ayache éd., *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier (Maghreb). Maroc*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1998 ;

Dictionnaire des orientalistes... (notice par S. Larzul).

BOCTHOR, Ellious (Syût, Haute-Égypte, 1784 – Paris, 1821)

– titulaire de la chaire d'arabe vulgaire aux Langues orientales

Copte, il passe de l'administration mamelouk au service de l'armée française en se plaçant sous l'autorité du chef de la légion copte, le *mu'allim* Y'aqūb son compatriote, et apprend bientôt assez de français pour servir d'interprète. Réfugié à Marseille après le départ des troupes françaises (1801), il vit de traductions, de leçons particulières et de besognes d'écrivain public, tout en se faisant une culture littéraire classique française, allant jusqu'à apprendre le latin pour assimiler le dictionnaire de Golius, comme il travaille à un dictionnaire français-arabe moderne. Il entre en conflit avec Taouil*, titulaire de la chaire d'arabe de Marseille, dont il juge l'enseignement fort médiocre. Il gagne alors Paris, où on l'emploie à partir de 1812 à la traduction d'ouvrages déposés aux archives du ministère de la Guerre, et comme interprète dans les relations avec les réfugiés mamelouks. Sa candidature à un poste de suppléant d'Antoine Caussin au Collège royal, sur le modèle de Monachis* assistant Silvestre de Sacy* à l'École des langues orientales, reste sans suite du fait de la Restauration. Il décrie à cette occasion les traductions de l'arabe publiées à Paris, à la langue bizarre, et les manuels d'apprentissage, bien peu utiles pour les élèves. Avec un ton vif qui égratigne « le prétendu prince des orientalistes Silvestre de Sacy », mais aussi Jaubert, Venture*, Langlès et Kieffer, il invite lors des Cent Jours à changer de méthode pour enseigner l'arabe comme une langue vivante. La seconde Restauration ne lui est pourtant pas défavorable : il profite du départ de Monachis pour le remplacer aux Langues orientales en 1819, avec l'appui de Jomard qui a le projet d'ouvrir ce cours aux jeunes Égyptiens qu'il espère faire venir à Paris. En choisissant des textes faciles, en mettant l'accent sur le parler et la prononciation, et en prônant l'enseignement mutuel, comme le font les frères Champollion à Figeac, il s'adresse à un public de négociants, de voyageurs et d'élèves interprètes, avec succès. Après sa mort prématurée, son *Dictionnaire français-arabe* est complété et publié par son successeur Amand-Pierre Caussin*, après avoir été acquis auprès de sa veuve par le marquis Amédée de Clermont-Tonnerre (2 vol., 1828-1829, rééd. en 1848 et 1882). L'ouvrage, où chacune des acceptions des mots est justifiée par une citation, rend compte de l'ensemble du registre moderne, y compris les « termes bas et populaires », à l'exception de « l'idiome savant et poétique ». Indexé par Quatremère*, et donc source indirecte du dictionnaire de Dozy, il est, malgré ses lacunes pour les parlers d'Afrique, fort en usage jusqu'à la publication de dictionnaires régionaux, comme celui de Beaussier*. Une édition augmentée (4 vol.) en a été publiée au Caire par Ibed Gallab en 1287 h. (1871) (et/ou 1291 h. [1875] ?), avec en annexe un lexique général des termes de la physique, de la chimie et des mathématiques.

Sources :

Anouar Louca, « Ellious Bocthor. Sa vie. Son œuvre », *Cahiers d'histoire égyptienne*, V, 5-6, décembre 1953, p. 309-320 ;

Id., « Champollion entre Bartholdi et Chiftichi », *Rivages et déserts, hommage à Jacques Berque*, Paris, Sindbad, 1988, p. 209-225.

BOGO, Joseph (Tunis, 1808 – camp de Douéra, près d'Alger, 1845)

– interprète de 4e classe

Sans doute d'origine maltaise, il est comme Bottari* l'un des cinq interprètes recrutés à Tunis pour l'expédition d'Alger en 1830. Interprète de 4e classe en mai 1831, il est attaché au général Buchet, commandant la 1re brigade du corps d'occupation puis détaché aux avants-postes à Maison Carrée, Douéra et Birkadem. Il épouse en 1840 Madeleine Angelle, née de parents inconnus à Marseille, qui ne sait pas signer, et dont il a eu quelques mois plus tôt une fille. Il meurt en août 1845 au camp de Douéra.

Sources :

ADiploNantes, Tunisie 1er versement, registre 341 recto, correspondance du consulat avec divers destinataires, 14 décembre 1881 ;

ANOM, état civil (acte de mariage) ;

Féraud, *Les Interprètes...*

BONNEMAIN, François-Louis de (Bastia, 1817 – La Calle, 1867)

– interprète militaire, commandant des spahis

Il est issu d'une famille de Basse-Normandie. Son père, le vicomte Pierre de Bonnemains (*sic*) (1773-1850), acquis aux idées révolutionnaires, fait une carrière militaire qui le conduit au généralat après avoir été l'aide de camp du général de division Tilly dont il est devenu le gendre. Député de la Manche (1830), puis pair de France, Pierre de Bonnemains a sans doute été en rapports avec Alexis de Tocqueville ; en 1839-1840, il a été chargé de la réorganisation de la cavalerie d'Afrique. Peu après 1830, François-Louis aurait accompagné son père en Afrique et, encore enfant, se serait rapidement familiarisé avec la langue arabe « au café maure de Birmandreïs ». Il se serait fait adopter par la famille du caïd des Hadjoutes, sīdī al-Bašīr, à laquelle il devrait le prénom de Mustapha, qu'il porte usuellement. Il se serait ainsi imprégné « d'idées parfois naïves et incrédules, de certains préjugés indigènes » (Féraud). En décembre 1836, il s'engage aux gendarmes maures d'Alger. Il est bientôt commissionné comme interprète militaire avec ses camarades d'enfance Margueritte* et Moullé*. Chevalier de la Légion d'honneur pour son action aux Portes de fer où, sous les ordres de Galbois, il a détroussé un envoyé d'Abd el-Kader de son courrier, il quitte l'interprétariat pour les spahis. En 1854, il participe à la prise de Touggourt par Desvaux. En 1856-1857, il fait un voyage d'exploration dans le Sahara, du Souf jusqu'à Ghadamès. Laurent Charles Féraud*, qui l'a accompagné en mission pour enquêter sur une révolte des Zouagha en 1858, relate la façon dont, jouant de son *djouak*, sa flûte de roseaux, il parvient à gagner la confiance des Kabyles et à obtenir leur soumission sans coup férir. Membre de la Société historique algérienne, il a atteint le grade de commandant quand il meurt des suites d'une fièvre rémittente. En accord avec ses vœux, il est inhumé dans la ferme d'El-ma-Berd [L'eau fraîche] qu'il possède près de Constantine. Le cercueil, après avoir été conduit par le clergé catholique jusqu'aux limites paroissiales, est transporté jusqu'au camp des Oliviers par les corporations des Tīǧāniyya et des Raḥmāniyya - il avait épousé *more islamico* une musulmane. D'une autre manière qu'Ismaÿl Urbain*, et peut-être de façon plus radicale, Bonnemain témoigne d'un mouvement d'identification à l'indigène qui ne le coupe cependant pas de la communauté française. Contrairement à Urbain, il n'a pour ainsi dire rien publié.

Sources :

ANF, LH/286/36 ;

Victor Lacaine et Henri-Charles Laurent, *Biographies et nécrologies des hommes marquants du* XIX^e^ *siècle*, Paris, 1844-1866 (Pierre de Bonnemains) ;

Théodore Lebreton, *Biographie normande*, Rouen, A. Le Brument, 1857-1861 (Pierre de Bonnemains) ;

J. A. Cherbonneau, « Relation du voyage de M. le capitaine de Bonnemain à R'damès (1856-1857) », *Nouvelles Annales de voyages*, juin 1857 ;

RA, 1867, p. 92-94 (notice nécrologique par A. Berbrugger) ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Ernest Mercier, *Histoire e Constantine*, Constantine, Marle et Biron, 1903, p. 630 ;

Didier Barrière, « Mustapha Bonnemain », *Impressions. Bulletin de l'Imprimerie nationale*, n° 30, septembre 1985.

Représentations iconographiques :

Un portrait aquarellé par Raffet (1840), fait partie des collections du musée de Chantilly, vol. Afrique 1835-1845 (reproduit dans Esquer, *Iconographie...*, vol. III, pl. CCXXXVI, n° 558) ;

caricatures par Féraud (Bernard Merlin, *Laurent-Charles Féraud, peintre témoin de la conquête de l'Algérie*, Saint-Rémy-en-l'Eau, Monelle Hayot, 2010, p. 26 et 90) ;

un portrait photographique où il est représenté en pied, portant l'uniforme du capitaine de spahi, réalisé en 1856 à Constantine par Jean Félix Antoine Moulin, est conservé aux ANOM (Album Moulin, dation Zoummeroff/FR ANOM, 139 APOM, reproduit dans *Ultramarines*, n° 22, *Corses et Outre-Mer*, 2002, p. 6).

BONNES, Claire Louise (Sétif, 1893 – Sétif, 1931)

– professeur d'EPS

Fille d'un maître primaire au collège de Sétif qui a sans doute enseigné le français à la médersa de Constantine, elle obtient son diplôme de fin d'études secondaires à Constantine (1910), puis le brevet (1912) et le diplôme d'arabe (1914). De 1914 à 1917, elle enseigne l'arabe dans les deux EPS de garçons et de filles de Sétif ainsi qu'au collège de garçons dont le titulaire a été mobilisé, faisant jusqu'à 23 heures de service par semaine. Maîtresse auxiliaire à l'EPS de Sidi bel Abbès avec des classes de 45 à 50 élèves (septembre 1920), elle obtient en 1922 le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les EN et EPS, ce qui lui permet de devenir titulaire à l'EPS de filles de Sétif (janvier 1924), tout en donnant un enseignement à l'EPS de garçons. Si l'essentiel de son service est consacré à l'arabe, elle donne aussi des cours d'orthographe et de droit. Bien notée, restée célibataire, elle meurt prématurément des suites d'un typhus exanthématique.

Sources :

ANF, F 17, 23.216, Claire Louise Bonnes et François Joseph Henri Bonnes.

BOREL D'HAUTERIVE, Aldéran André Pétrus Bénoni (Mostaganem, 1857 – Souk-Ahras, 1923)

– interprète militaire puis judiciaire, fils d'un poète romantique « frénétique »

Fils du poète Joseph Pétrus Pierre Borel d'Hauterive, dit Pétrus Borel (1809-1859) et de Gabrielle Claye, on trouve parmi les témoins de sa naissance Auguste François Machuel*, directeur de l'école arabe-française de Mostaganem. Il n'a que deux ans quand meurt son père, figure de la bohème des années 1830 devenu inspecteur de la colonisation en Algérie et finalement révoqué. En 1868, sa mère, remariée et installée à Aïn Temouchent, vend sa propriété de Mostaganem et obtient de la Société des gens de lettres une pension de 200 francs pour l'éducation d'Aldéran. On peut supposer que l'enfant a trouvé des protecteurs chez les anciens amis de son père, Adrien Berbrugger* (mort en 1869), Ausone de Chancel, l'interprète Pierre François Pilard*, et chez son oncle et parrain l'historien André François Joseph Borel (1812-1896), professeur à l'École des chartes, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève et fondateur de la *Revue historique de la noblesse de France*. « Sans fortune », Aldéran est « étudiant » à Alger lorsqu'il entre dans la carrière de l'interprétariat (mars 1876). Employé à Fort-National, à Collo, aux BA de Bône (mars 1877) et de Batna (octobre 1878), détaché provisoirement à Biskra (avril 1879 - octobre 1881), il est assez bien noté. Il est affecté au BA de Barika lorsqu'il donne sa démission en janvier 1882, dans l'intention d'occuper un poste d'interprète auprès du juge de paix de Saint-Cloud, dans la province d'Oran. Ce départ est lié à son mariage avec Victorine Roux (1857-1922) dont il aura trois fils qui resteront sans descendance (deux meurent au front pendant la Grande Guerre), et une fille.

Sources :

ADéf, 5Ye, 36.930, Borel d'Hauterive ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Gabriel Esquer, « La vie algérienne de Petrus Borel », *Simoun*, n° 15, 1954 ;

Pétrus Borel, *Lettres d'Algérie à son frère André* présentées et annotées par Jacques Simonelli, La Barbacane, 1998 ;

Jean-Luc Steinmetz, *Pétrus Borel*, Fayard, 2002, p. 396 (se fonde sur les notes du baron Borel de Bez publiées dans *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 15 avril 1932).

BOTTARI, Antoine Gaspard (Bizerte, 1796 – Alger, 1865)

– guide interprète puis interprète judiciaire

Fils de Cosme Bottari (Tripoli de Barbarie, 1760 – Bizerte, 1835), agent consulaire de France à Bizerte, et de Marie Gaspari, il est en 1830, avec Joseph Bogo* et, pour une rétribution plus modeste, Pirghouly, Leone et Bartholo, l'un des cinq interprètes recrutés à Tunis pour l'expédition d'Alger. Parti le 28 mai, il est attaché le 15 novembre au nouveau tribunal civil d'Alger. Interprète assermenté, il sollicite en juillet 1842 un congé de deux mois pour affaires de famille à Tunis où il dit n'être pas retourné depuis 1830, proposant pour le remplacer Jean Attard. Il est probable que ce soit pour régler la succession de sa mère, évoquée par le prince de Pückler-Muskau qui, de passage à Bizerte en avril 1835, a été l'hôte des Bottari : « Quoique d'origine européenne, ni lui [sans doute le frère aîné d'Antoine], ni sa mère, ni ses deux sœurs, qui sont nées ici, n'ont jamais vu l'Europe ; je fus par conséquent doublement étonné de leur trouver une éducation et des manières telle qu'on en rencontre peu d'aussi distinguées chez nous. Elles parlent le français, l'italien et l'arabe avec une égale facilité ; mais on voit pourtant que la langue italienne est celle dont elles font le plus communément usage ». Fait officier du *nīšān iftiḫār* par le bey de Tunis, Antoine Bottari est nommé en novembre 1846 à titre définitif interprète judiciaire près le tribunal civil d'Alger, avec un traitement de 3 000 francs. Il est resté célibataire.

Sources :

ANOM, F 80, 160 (Bottari) et 1603 (extrait de liquidation des avances, 29 décembre 1830) et état civil (acte de décès) ;

Prince Hermann von Pückler-Muskau, *Chroniques, Lettres et Journal de voyage, extraits des papiers d'un défunt. Deuxième partie. Afrique*, Paris, de Fournier jeune, 1837, t. 2, lettre VI, p. 81 ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Planel, « De la nation... », p. 22 et 34.

BOSSOUTROT, Jean Baptiste Augustin Marie (Orléansville, 1856 – Carthage, 1937)

– interprète principal

Fils de Jean Baptiste Bossoutrot, géomètre attaché au service topographique, et d'Agathe Marie Anne Cardona/Cardonne, il suit les cours du lycée d'Alger jusqu'à la classe de 3e. Auxiliaire dès 1875, il est nommé à Ammi Moussa, près le *bāš āġā* de Frenda (décembre 1875), près le commandant du cercle de Daya (décembre 1878) puis au BA de Laghouat (février 1880), peu avant d'être titularisé. En août 1881, il est mis à la disposition de Logerot, commandant la division d'occupation en Tunisie. En 1882, il « travaille beaucoup l'arabe avec les indigènes de Gabès, et s'est mis rapidement au courant des différences qui existent entre l'idiome de la Tunisie et celui de l'Algérie » avant d'être affecté au bureau de renseignements du cercle de Béja en août, puis de Tunis en décembre 1883. Il n'a « pas de fortune ». Alors que le général Boulanger lui reproche de manquer de tact et de modestie (1885), il est plus généralement décrit comme « modeste et très soumis » : « à ses moments libre, il s'occupe d'établir un recueil des mots et des expressions tunisiennes différant du langage des arabes en Algérie ». Le général de brigade Bertrand propose de le détacher à l'administration centrale de l'armée tunisienne (octobre 1886). Il prépare le baccalauréat ès lettres dont il subit avec succès les examens (1890 et 1892). Il a eu hors mariage deux filles de Stella/Estelle Burgalassi, d'une dizaine d'années sa cadette : Giovannina Fernidanda/Jeanne Fernande (1889-1920) qui, institutrice, épouse Jean Peretti (elle meurt à Casablanca) et Marie Agathe (née en 1891). Le mariage a sans doute été empêché par l'extraction trop modeste de Stella Burgalassi (qui se mariera en 1914 avec un Français, Émile Victor Emmanuel Roubaud). Les feuilles de note de Bossoutrot, qui parle bien l'espagnol et l'italien, précisent que « sa conduite privée est digne des plus grands éloges » (1894). Classé premier au concours d'arabe pour les fonctions d'interprète traducteur auprès du tribunal mixte, il est promu interprète principal en février 1900. Il épouse en juin 1902 Thérèse Ceréghino, fille d'un entrepreneur en menuiserie venu de Bougie à Tunis avant de s'installer à Ferryville, dont il a plusieurs enfants. Retraité de l'armée en 1905, avec une pension de 4 000 francs, il s'entretient dans la pratique de l'arabe et est assidu aux stages qu'il doit effectuer comme officier de réserve : « Soit régulièrement convoqué, soit à titre gracieux, il est toujours prêt à fournir son concours à l'autorité militaire quand elle a besoin de lui. » – ainsi en 1910 pour la commission de délimitation de la frontière tuniso-tripolitaine. Il exerce par ailleurs entre 1912 et 1914 comme interprète judiciaire et juge de paix suppléant à Souk el-Arba où il s'est retiré. Membre de l'Institut de Carthage depuis sa fondation en 1894, il fait partie de son bureau (secrétaire en 1898 ; trésorier en 1910) et publie en janvier 1903 dans la *Revue tunisienne* la traduction de « Documents musulmans pour servir à une "Histoire de Djerba" ». Mobilisé en août 1914 à l'EM de la Division d'occupation de la Tunisie (DOT), il est détaché dès la fin du mois à la Section d'Etat. Il est rayé des contrôles en 1919. Il partage sans doute son temps entre Tunis (où il conserve un appartement rue d'Italie et exerce comme interprète judiciaire près du tribunal entre 1919 et 1934), Carthage (où il meurt à son domicile de Douar Chott) et sa campagne de Souk el-Arba. Il

poursuit ses travaux savants, établissant en 1927 une copie de la chronique d'Abū Zakariyya (*Kitāb as-sīra wa aḫbār al-a'imma*), source essentielle pour l'histoire de l'ibadisme au Maghreb, et révisant et menant à son terme sa traduction française entamée par Masqueray. Une sœur de Bossoutrot a épousé le contrôleur civil Lauret. Son seul fils, Jean Denis Baptiste Marie (1909-1993), a exercé comme reporter photographe à Tunis.

Sources :

ADéf, 6Yf, 47.772, Bossoutrot ;

ANF, Fontainebleau, LH, 19800035/0133/16808 ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Albert Arrouas, *Livre d'or*, 2e éd., Tunis, 1942, p. 27 (photo) ;

Omar Bencheikh, recension de l'édition par 'Abd ar-Raḥmān 'Ayyūb d'Abū Zakariyyā Yaḥya b. Abī Bakr, *Kitāb as-sīra wa aḫbār al-a'imma*, Tunis, MTE, 1985 (*Studia islamica*, n° 65, 1987, p. 173-176) ;

entretien avec Frédéric Geuthner, octobre 2010.

BOUCHIKHI, Ahmed (Mascara, 1904 – [?], apr. 1961)

– professeur en collège

Après avoir obtenu le brevet élémentaire et le brevet d'arabe à Alger (1923), il devient bachelier en 1929 alors qu'il est surveillant d'internat au lycée Lamoricière d'Oran (janvier 1928 - septembre 1929). Il part alors pour Paris où il travaille comme employé des PTT (1929-1930). Maître d'internat au collège de Sidi bel Abbès (1930-1935), il demande au recteur un poste de répétiteur « pour pouvoir [se] marier ». Ce n'est pourtant qu'après avoir épousé Lala Benyakhou (1933) et été affecté au lycée Bugeaud d'Alger (1935-1936) qu'il voit son désir satisfait par un répétitorat au collège de Mostaganem (1936-1937). Sa famille reste installée à Mascara quand il est nommé répétiteur puis professeur adjoint (janvier 1939) au lycée Bugeaud d'Alger où il enseigne jusqu'en 1942, avec un intermède d'un an à Boufarik (1939-1940). Licencié ès lettres après avoir obtenu le redoutable certificat d'études littéraires classiques en juin 1943 (sept ans après le certificat de philologie), il poursuit sa carrière professorale au collège moderne de Sidi bel Abbès (janvier 1943 - septembre 1951) puis aux collèges de filles (1951-1956) et de garçons (1956-1961) de Mascara. Bien noté, même si la qualité de ses cours souffrirait d'un trop grand nombre d'heures supplémentaires, y compris au collège classique et à l'université populaire, il dirige les antennes locales de l'École pratique d'études arabes et y donne des cours d'initiation et de préparation aux certificats d'arabe dialectal et d'arabe littéral. Gréviste les 28 et 29 janvier 1957, il est promu chevalier de la Légion d'honneur en juillet 1959 et demande sa mise à la retraite pour raisons de santé en octobre 1961, obtenant l'honorariat.

Source :

ANF, F 17, 27.805 (dérogation).

BOUDERBA, Ismaïl [Būdarba, Ismā'īl] (Marseille [?], 1823 – Alger, 1878)

– interprète principal

Ismaïl (ou Ismaël) Bouderba est issu d'une famille de notables d'Alger : son père, **Hamid** [Ḥamīd b. Ismā'īl Būdarba], peut-être lui même fils d'une Française, est un « maure de distinction » qui a sans doute profité du vide créé par la guerre en Europe pour s'orienter vers le transport maritime en direction de Marseille vers 1805-1815 (selon Panzac) et a épousé une jeune fille du

port, Célestine Durand. A-t-il pu conserver des relations commerciales avec les villes manufacturières du Sud de la France après que les négociants marseillais ont repris la main sur les transports, suscitant une recrudescence de la course ? Après la prise d'Alger, il été placé par Bourmont à la tête de la municipalité d'Alger (tandis que **Mustapha** [Muṣṭafā], oncle de Hamid, est oukil des biens de la Mecque et de Médine). Malmené par le coloniste Clauzel, Hamid va à Paris en décembre 1830 défendre ses intérêts avec l'appui d'Aubignosc et peut-être celui du consul d'Angleterre. Rétabli par Berthezène et appuyé par l'intendant civil Pichon, il est poussé à s'exiler à Paris par le duc de Rovigo au printemps 1832. De retour à Alger, il renseigne en 1834 ses amis parisiens sur la situation politique et en particulier la valeur des interprètes. C'est à Paris qu'Ismaïl poursuit ses études, au collège Louis-le-Grand, où boursier, il profite des cours d'arabe qui sont organisés pour les jeunes de langue. Plutôt que d'entrer à l'école des Mines, il embrasse la carrière d'interprète (son frère **Mohammed** [Muḥammad] devient trésorier du bureau arabe d'Alger jusqu'à sa suppression ; son cousin **Mustapha** est en 1878 attaché à la préfecture d'Alger) : attaché au poste de Laghouat (1853-1860), il accompagne les colonnes expéditionnaires vers le Sud. Sa titularisation est empêchée au motif qu'« il n'est pas français », le général Pélissier ayant affirmé la caractère absolu de ce critère. On peut donc suspecter l'acte de notoriété dressé en 1855 à Alger avec pour témoins des musulmans de la ville d'indiquer comme lieu de naissance Marseille afin de faciliter son admission à domicile en France. En 1859, l'année de sa naturalisation, il publie dans la *Revue algérienne et coloniale* des notes rédigées à l'occasion d'une récente mission au Ghat (août-décembre 1858), ce qui lui vaut la Légion d'honneur – il est membre de la Société historique algérienne et de la Société de géographie de Paris. Promu titulaire de 3e classe dès 1860, il est attaché au commandant la subdivision d'Aumale puis à la commission de cantonnement de Miliana (1861) et mis à disposition du commandant Mircher qui se dirige vers Ghadamès à partir de Tripoli pour étudier les courants commerciaux des caravanes du Soudan avec le Nord de l'Afrique (septembre 1862 - février 1863). Il est ensuite nommé au bureau arabe de Médéa, provisoirement détaché en mars-avril 1866 pour faire partie d'une mission chargée d'étudier la justice musulmane. Avec pour fondé de pouvoir son oncle paternel Mohamed, il épouse en novembre 1867 devant le *qāḍī* malékite d'Alger (pour répondre au vœu de sa belle-famille, alors qu'il aurait préféré un mariage devant le *qāḍī* ḥanafite) Aïcha Bourkaïb, fille de sīd al-ḥāǧǧ b. sīd Ḥamdān Bū Rqayb [Bourkaïb][1]. Il ne se marie civilement à la mairie de Médéa qu'en août 1870, le ministère de la Guerre renonçant par politique à conditionner son autorisation à l'annulation préalable du mariage musulman et à l'apport d'une dot par la future. Interprète principal en 1872, il quitte Médéa pour Constantine où il est attaché au général commandant la division, puis est détaché en 1877 à Alger pour cause de fatigue. Propriétaire de deux petites maisons mauresques à Alger, pour une valeur estimée à 18 000 francs, il laisse deux filles et deux garçons. À ses obsèques au marabout du Hamma, près Mustapha, Féraud conduit le deuil, tenant par la main son fils aîné Ahmed, alors élève du lycée d'Alger. Son fils cadet **Omar** (Alger [?], 1868 – Alger [?], apr. 1914), qui est parmi les jeunes algériens qui sont entendus par la commission sénatoriale dirigée par Jules Ferry en 1892, fait une carrière de négociant et d'avocat. Il est membre de la Société française d'études politiques et sociales algériennes fondée en 1903 à l'initiative du Dr Trolard pour défendre la politique d'assimilation. Élu au conseil municipal d'Alger en mai 1908 sur la liste de Ḥāǧǧ Mūsā et de Me Ladmiral, il est délégué à Paris auprès de Clemenceau pour lui remettre une pétition contre un service militaire qui ne s'accompagne pas de la totalité des droits civils. Il est l'auteur avec l'émir Khaled et le Dr Benthami d'une *Interpellation sur la politique indigène en Algérie* publiée à Alger en 1914. Un des fils de son frère Mohammed, **Ali**, avait déjà été élu conseiller municipal d'Alger en 1906.

Sources :

ADéf, 1 H, 12 (3) et 5Yf, 16.444 ;

ANF, LH/308/24 ;

ANOM, F 80, 160 (Bouderba) et 1603 (interprètes) ;

De Salle, *Ali le Renard*, vol. II, p. 123-124 et 150 ;

Lamathière, *Panthéon de la Légion d'honneur* ;

Hamet, *Musulmans...*, 1906, p. 203-209 (sur Muhammad, Omar et Ali Bouderba) ;

Mohamed Amine, « Commerce extérieur et commerçant d'Alger à la fin de l'époque ottomane (1792-1830) », thèse d'histoire, Aix-en-Provence, 1991 ;

Daniel Panzac, *Les Corsaires barbaresques : la fin d'une épopée, 1800-1820*, Paris, Éditions du CNRS, 1999.

BOURGADE, François (abbé) (Gaujan, Gers, 1806 – Montrouge, 1866)

– introducteur d'une imprimerie arabe à Tunis et éditeur du *Birǧīs Bārīs* [*L'Aigle de Paris*]

Issu d'une bourgeoisie de campagne, boursier au séminaire diocésain d'Auch, François Bourgade est ordonné prêtre en 1832 et envoyé comme aumônier à Mirande. Opiniâtre, sans brillant, il demande en vain à accompagner la deuxième expédition de l'armée d'Afrique à Constantine avant de partir en mars 1838 pour Alger où il fait fonction d'aumônier des sœurs Saint-Joseph-de-l'Apparition tout juste établies sous la houlette de leur fondatrice Émilie de Vialar. Après avoir été reçu par le pape à Rome, il les suit en 1841 à Tunis où elles se sont déplacées après s'être heurtées au nouvel évêque d'Alger, Mgr Dupuch. Il y fonde à l'automne 1842 une modeste école primaire de garçons qui se transforme l'année suivante en un établissement secondaire privé non confessionnel, le collège Saint-Louis. Il inaugure la même année un hôpital sous le même patronage. En 1845, il est nommé desservant de la nouvelle chapelle Saint-Louis, sur la colline de Carthage, et constitue un petit musée archéologique dans le logement attenant qui lui est réservé (la publication en 1852 de sa *Toison d'or de la langue phénicienne* témoigne de son activité savante). En 1846, sur les conseils de son ami l'abbé Bargès*, il engage Antoine d'Espina pour prendre en charge la direction des études classiques du collège. En 1847, il fait œuvre missionnaire en tournant l'interdit coranique de la controverse religieuse dans ses *Soirées de Carthage ou dialogues entre un prêtre catholique, un mufti et un cadi* (2e éd. en 1852), auxquels font suite une *Clef du Coran* (1852) et un *Passage du Coran à l'Évangile* (1855) qui s'achève sur la reconnaissance par le *muftī* de la supériorité du christianisme. Le premier de ces trois ouvrages est traduit en arabe par Soliman Haraïri* [Sulaymān al-Ḥarā'irī], chargé d'enseigner l'arabe au collège Saint-Louis : grâce aux presses installées à ses frais par Bourgade dans le local du collège, les deux volumes de cette traduction, l'un lithographié, l'autre composé typographiquement, inaugurent l'imprimerie arabe à Tunis (1266 h. [novembre 1849 - novembre 1850], 2e éd. à Paris chez Benjamin Duprat, 1859). Interdit d'enseignement par le vicariat, Bourgade quitte en 1858 Tunis – où le collège survit cinq ans — pour Paris où l'accompagne al-Haraïri qui lui sert de secrétaire. Avec l'aide de ce dernier et du maronite Rochaïd ad-Dahdah* [Rušayd ad-Daḥdāḥ], il édite à partir de 1859 un journal de quatre pages en arabe, le *Birǧīs Bārīs* (*Birgys-Barys : L'Aigle de Paris*). Après avoir essayé quelque mois une édition bilingue (1861), le bimensuel ne paraît plus qu'en arabe, sans doute parce que son objectif prioritaire est de toucher un lectorat musulman – 179 numéros ont paru à la mort de l'abbé. Il donne en feuilleton le texte des *Colliers d'or* de Zamaḫšarī et la première partie du *Roman d'Antar*, repris ensuite sous forme de volumes. Bourgade, qui est lié avec l'abbé Migne, publie par ailleurs une réfutation de la *Vie de Jésus* (*Lettre à Ernest Renan*, 1865), quatre fois rééditée. À sa mort, il laisse une succession embrouillée : des négociants du Levant auraient abusé de sa confiance, et la vente d'une *Assomption* attribuée à Murillo, qu'il avait achetée à un Gersois et fait restaurer vers 1862 par le peintre orientaliste Hippolyte Lazerges, est loin de suffire à apaiser les prétendus créanciers.

Sources :

ANF, F 17, 3125 (demande de souscription) ;

Paul Gabent, *Un oublié : l'abbé Bourgade, missionnaire apostolique, premier aumônier de la chapelle royale de Saint-Louis de Carthage*, Auch, 1905 (avec une photographie) ;

Eusèbe Vassel, « Un précurseur. L'abbé François Bourgade », *RT*, 1909, p. 107-115 ;

Yvonne Abria, « Quelques documents inédits sur l'abbé François Bourgade », *RT*, 1918, p. 321-327 (avec un portrait) ;

Pierre Soumille, « Les multiples activités d'un prêtre français au Maghreb : l'abbé François Bourgade en Algérie et en Tunisie de 1838 à 1858 », *Histoires d'outre-mer. Mélanges en l'honneur de Jean-Louis Miège*, Université de Provence, 1992, p. 233-272 ;

Planel, « De la nation… », p. 119-137 et 560-569 (analyse de l'inventaire de sa bibliothèque) ;

Clémentine Gutron, « L'abbé Bourgade (1806-1866), Carthage et l'Orient : de l'antiquaire au publiciste », *Anabases. Traditions et réception de l'Antiquité*, n° 2, 2005, p. 177-191 ;

Anne-Marie Planel, « Une bibliothèque à Tunis au temps des réformes ottomanes : l'inventaire du fonds de l'abbé Bourgade (1866) », *Ibla* (Tunis), n° 205, 1/2010, p. 3-54.

BRACEVICH[2], Louis Michel Damien de (Raguse [Dubrovnik], vers 1772 – Alger, 1830)

– interprète militaire et chancelier consulaire

Travaille-t-il en 1798 pour la chancellerie du consul général de France à Alexandrie ? Après l'arrivée du corps expéditionnaire français en Égypte, Bracevich est attaché à l'administrateur général des finances Étienne Poussielgue. Provisoirement arrêté en juillet 1799 par Bonaparte, furieux contre les drogmans, il devient premier interprète de Kléber, nouveau général en chef – qui l'aurait apprécié. À l'occasion d'un procès où Bracevich prétend avoir été attaché à la diplomatie française, la partie adverse obtient en février 1822 un certificat attestant qu'il n'a jamais été naturalisé français. Il est possible qu'il ait été pendant la Restauration chancelier du consulat de France à Alexandrie. En 1830, il participe à l'expédition d'Alger avec son fils Marc Honoré Félix Auguste de Bracevich (v. 1805-1868). Sa maîtrise de la langue turque et sa finesse lui valent d'être chargé de réviser le texte de la capitulation et de la négocier avec le dey. Le lendemain de son entrevue, il est atteint d'une fièvre nerveuse qui lui est fatale – prendront le relais Trélan, premier aide-de-camp du général en chef, avec les interprètes Lauxerrois et Huber. On l'enterre dans le carré des consuls du cimetière de Bab el-Oued (Saint-Eugène)[3]. L'État conserve à sa veuve, Catherine, née Pini, et à son fils un cinquième de son traitement de 3 000 francs par an. Auguste parviendra à être nommé surnuméraire au bureau des traducteurs au MAE en juin 1835. Mais, malgré la publication de plusieurs traductions de l'anglais (dont des romans de Charlotte Bury), sa perpétuelle réitération du souvenir des services de son père et ses réclamations contre l'injustice qui lui est faite, ce célibataire auteur de *Raison et patriotisme* (Paris, Baudry, 1840) mourra en son domicile de Courbevoie sans avoir accédé au statut de traducteur en titre.

Sources :

ADiplo, personnel, 1re série, 604, Auguste Bracevitch ;

ANF, BB 11/186 dr 2859 B5 (Bracevich) ;

De Salle, *Ali le renard*, Paris, Gosselin, vol. 2, chap. XXIV (la capitulation) ;

Féraud, *Les Interprètes...* (Bracevich) ;

Peyronnet, *Le Livre d'or...*, t. II ; « Les tombes célèbres à Alger », *Généalogie Algérie Maroc Tunisie*, n ° 52, 1995/4, p. 11.

BRAHEMSCHA, Thomas (Alep, 1805 – Oran, 1864)

– interprète de 1re classe et traducteur assermenté

Prêtre dans un couvent au Liban, venu avec Charles Zaccar* à Marseille (Féraud) – y aurait-il donné des leçons à Jean Humbert* ? –, il est recruté comme interprète de 3e classe du corps expéditionnaire en avril 1830 et renonce à la carrière ecclésiastique. Attaché à Alger à Berthezène, il fait ensuite toute sa carrière à Oran, interprète des généraux commandant la place (soit successivement Boyer, Desmichels – assisté de Luis Arnold Allegro*, Brahemscha collationne et traduit le traité conclu avec Abd el-Kader –, Trézel, Brossard – au procès duquel il témoigne en 1839 – ; Lamoricière, Cavaignac). Interprète de 1re classe en 1839, chevalier de la Légion d'honneur en 1841, son instruction, élémentaire, mais sans doute plus poussée que celle de la plupart des autres Orientaux, lui permet d'intégrer le corps des interprètes et d'accéder à la position d'interprète principal (1845). Il est nommé par arrêté du 10 novembre 1846 traducteur assermenté pour la langue arabe à Oran avec un cautionnement de 1 200 francs. Il se marie tardivement (après 1846, donc à quarante ans passés). Veuf en 1861, il a à sa charge deux garçons (dont l'un est commis greffier au tribunal de première instance d'Oran en 1880) et une fille.

Sources :

ANF, LH/350/37 ; ADéf, 4Yf, 25.492, Thomas Brahemscha ;

Féraud, *Les Interprètes...*

BRESNIER, Louis Jacques (Montargis, 1814 – Alger, 1869)

– premier titulaire de la chaire publique d'arabe à Alger

Originaire d'un milieu populaire (son père est cordonnier), il représente un cas assez exceptionnel d'ascension sociale accompagnant l'apprentissage des langues orientales. C'est par la typographie orientale de l'Imprimerie nationale où il est ouvrier qu'il accède au monde des savants. Il profite du caractère public et gratuit des cours de l'École des langues orientales et du Collège de France pour faire entre 1832 et 1836 l'apprentissage du turc (avec Jaubert et Alix Desgranges*), du persan (avec Quatremère*), de l'hindoustani (avec Garcin de Tassy) et de l'arabe (auprès de Silvestre de Sacy*, de Caussin de Perceval* et aussi de J.-J. Marcel* qui lui donne bénévolement des cours particuliers). Sacy choisit de le placer à la tête de la nouvelle chaire publique d'arabe d'Alger (1836) plutôt que de pérenniser l'enseignement de J. Pharaon* dont il juge la science trop faible. Ajoutant à cet enseignement (dont il rend compte dans le *JA*) celui des élèves du collège d'Alger, il forme, en langue littérale comme en langue vulgaire, plusieurs générations de civils (qui parfois deviennent à leur tour professeurs d'arabe comme Gorguos*, Vignard*, Richebé*...) et de militaires (on lui doit l'organisation en 1842 du nouveau corps des interprètes militaires dont il supervise les examens bisannuels). En 1846, il publie des *Leçons théoriques et pratiques du cours public de langue arabe* (rééd. sous le titre de *Cours pratique et théorique* en 1855 et en 1914) et une *Chrestomathie arabe* (rééd. 1857) en même temps qu'il édite et traduit la *Djaroumiya* (rééd. 1866, 2 vol.), grammaire traditionnellement en usage dans les classes élémentaires au Maghreb, facilitant ainsi aux élèves français l'accès à la logique des grammairiens arabes. Il complète ces ouvrages par une *Anthologie arabe élémentaire* à l'usage du lycée et des écoles primaires supérieures de l'Algérie (1852) et des *Éléments de calligraphie orientale*

(1855) qui manifestent son attachement à sa formation typographique première. Dans ces publications qui restent la base de l'enseignement de l'arabe en Algérie au moins jusque dans les années 1880, il prolonge le point de vue de Sacy : même pour l'usage oral, il faut approcher la langue par sa grammaire. Il exige donc de ses élèves une année d'apprentissage de la langue écrite avant d'entamer l'étude du parler. L'arabe algérien n'étant écrit « que par ceux qui ne savent mieux faire », il considère qu'il est illusoire de vouloir y chercher une langue nationale particulière. Il s'oppose en cela à Cherbonneau* dont il partage cependant la foi dans les vertus régénératrices de l'œuvre française et les réseaux d'amitié saint-simoniens (c'est un intime de Louis Jourdan, arrivé à Alger la même année que lui, et d'Ismaÿl Urbain*). En 1838, il dresse le catalogue des manuscrits rapportés de Constantine par Berbrugger*, qu'il côtoie quotidiennement (les cours public d'arabe sont donnés dans les locaux de la bibliothèque) et qu'il assiste dans l'organisation de la Société historique algérienne et dans la publication de son organe, la *Revue africaine*. Après 1848, et peut-être à la suite des contraintes que fait peser la nouvelle tutelle du ministère de l'Instruction publique, plus tatillon que le ministère de la Guerre, il demande à regagner la métropole, sans succès. Ses relations avec l'inspecteur d'académie et avec le recteur se dégradent : ils l'accusent de ne pas donner suffisamment d'attention aux débutants et à l'enseignement de la langue vulgaire et veulent l'astreindre à un plus grand nombre d'heures d'enseignement. Il envisage en 1854 de passer à l'interprétariat militaire, mais, obligé par le règlement de débuter par le dernier grade, il aurait été subordonné à ses anciens élèves. Marié depuis 1857 avec une petite-nièce de Charles Nodier, il vise un poste à la bibliothèque impériale ou une chaire à Paris. Mais il doit se contenter des revenus complémentaires que lui apportent l'inspection des médersas (1857) et un enseignement à la nouvelle école normale d'Alger (1866), pour laquelle il publie une version abrégée et refondue de son *Cours* (*Principes élémentaires de la langue arabe*, 1867). Depuis 1857, l'auditoire de la chaire publique s'est heureusement renouvelé grâce au public de choix que constituent les professeurs du nouveau collège arabe-français d'Alger. Il meurt frappé d'apoplexie en entrant à la bibliothèque où l'attendent ses élèves. Son souvenir est rappelé par le mausolée que ses amis ont fait ériger et par un buste en marbre, commande de l'État, placé pour accueillir les élèves du cours d'arabe d'Alger.

Peinture ouvrant *Les Cachets de l'Algérie* (*Mamū' Ḫawātim wa ṭawābi'*) de Louis Bresnier, v. 1860, 18,2 x 15 cm, collections de la BULAC (BIULO AL.VIII.79).

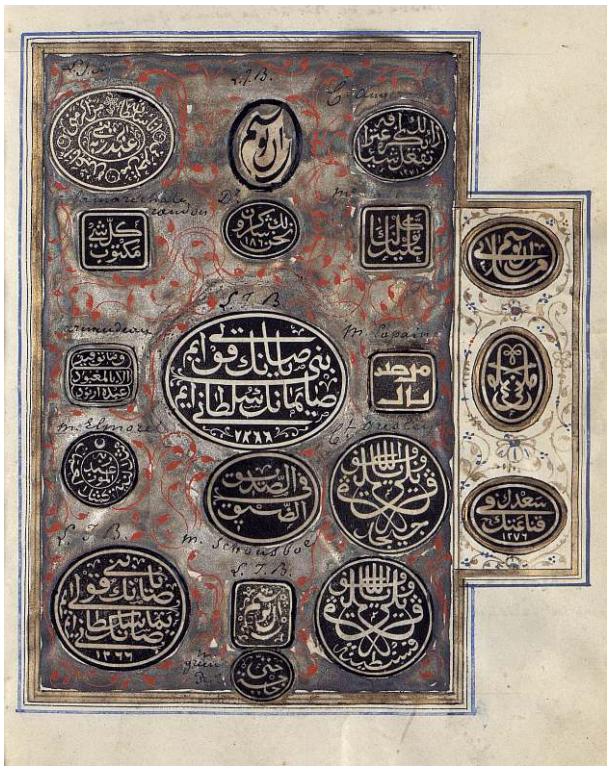

Sources :

ANF, F 17, 7677, collège d'Alger et 20.280, Bresnier ;

ANOM, F 80, 165, Bresnier ;

RA, 1869, p. 319 (notice par Cherbonneau) ;

Dugat, *Histoire des orientalistes de l'Europe du* XII*e au* XIX*e siècle*, t. 2, 1870 ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

H. Dehérain, « L'orientaliste Bresnier et la création de l'enseignement français de l'arabe à Alger », *Bulletin de la Section de géographie du Comité des travaux historiques*, 1915, p. 15-19 ;

M. Émerit, *Les Saint-simoniens en Algérie*, Paris, Les Belles Lettres, 1941 ;

DBF.

Représentations iconographiques :

Esquer, *Iconographie...*, vol. III, n° 608 (photographie de la collection A. Chassériau).

BROSSELARD, Charles Henri Emmanuel (Neuilly, 1816 – Paris, 1899)

– interprète principal, chef du bureau arabe départemental de Constantine, préfet d'Oran, directeur général des affaires de l'Algérie à Paris

Sans doute fils d'Emmanuel Brosselard (1761-1837), avocat républicain modéré, directeur du *Républicain français* devenu *Chronique universelle*, puis chef de bureau au ministère de la Justice sous l'Empire et la Restauration – où il traduit Cicéron –, et frère cadet de Paul François Emmanuel Brosselard, qui sera professeur au lycée Napoléon (actuel lycée Henri-IV), Charles est

élève à Louis-le-Grand avant d'être employé comme secrétaire par Jean-Jacques Baude, conseiller d'État et député qui s'intéresse aux questions algériennes. Il s'initie à l'arabe, suivant sans doute un enseignement à l'École des langues orientales vivantes, avant de partir pour l'Algérie, recommandé par Baude à son collègue Laurence, directeur de l'Algérie. Dès 1839, il publie « De l'origine de la domination turque en Algérie » puis rédige un rapport (« De l'industrie et du commerce dans la province de Constantine ») pour le ministère de la Guerre (1840). Secrétaire des commissariats civils de Bougie (janvier 1840) puis de Blida (auprès de Marey, janvier 1841), il est détaché à Paris à la direction de l'Algérie du ministère de la Guerre (mars-décembre 1842) puis en mission pour la rédaction d'un dictionnaire de berbère (février 1843 - mars 1846), ce qui lui vaut de beaucoup voyager dans l'intérieur de l'Algérie (Aurès et Zibân, 1844). Il est en congé pour raisons de santé lorsqu'il accueille à Alger en septembre 1843 Demoyencourt venu accompagner deux de ses élèves arabes pour les vacances scolaires : il lui sert de guide et d'interprète pendant son séjour. Après leur retour à Paris, il correspond avec les élèves-otages, une partie de cette correspondance étant interceptée par la censure. Venu à Paris, il accompagne un élève de la pension, Maḥī ad-dīn b. ʻAllāl, fils de Mbārak [Mubārak], *ḫalīfa* d'Abd el-Kader, qui a enfin été autorisé à rentrer à Alger avec son domestique noir (printemps 1844). En 1840, il a été désigné avec J. D. Delaporte*, E. de Nully* et sīdī Aḥmad b. al-ḥāǧǧ ʻAlī, *imām* à Bougie, pour faire partie de la commission chargée par le ministre de la Guerre de la rédaction d'un dictionnaire et d'une grammaire de la langue berbère. Sous la présidence de Jaubert, il en est l'agent le plus dynamique, ce qui permet la publication dès 1844 d'un *Dictionnaire français-berbère (dialecte écrit et parlé par les Kabaïles de la division d'Alger*) à l'Imprimerie royale (un 2e volume, prêt en 1846, est resté inédit). Il est récompensé de ce travail (qu'il poursuit avec Aḥmad sur les tribus chaouïa) en étant nommé interprète principal détaché au ministère. C'est peut-être dans ce cadre qu'il se lie d'amitié avec Urbain*. Il regagne Alger comme sous-chef de 1re classe attaché à la section de l'administration civile indigène de la direction de l'Intérieur (septembre 1846). Après la Révolution de 1848 qui ajourne la poursuite de la publication du dictionnaire, il se brouille avec Jean-Honorat Delaporte*, son chef direct, à qui il reprocherait de n'avoir pas soutenu la plainte de « la négresse Fathima, mère d'une mulâtresse à laquelle il s'intéresse particulièrement, [...] contre la nommée Khedoudja qu'elle accusait d'avoir débauché sa plus jeune fille » – ce sont les mots de Delaporte. Promu chef du bureau de l'administration civile indigène (ou bureau arabe départemental) de Constantine (février 1850), il y milite pour le développement de l'enseignement arabe moderne, contre les msids et les zaouïas et est avec Cherbonneau et Vignard parmi les fondateurs de la Société archéologique de la ville (1852). Il part ensuite pour Tlemcen où il a été nommé commissaire civil (1853), faisant aussi fonction de notaire et de juge de paix. On y dénonce son concubinage avec la « négresse » qui l'a rejoint comme gouvernante et donne naissance à un second enfant. Est-ce pour faire cesser la rumeur ? Il épouse vers 1856 Marie Guérin qui meurt prématurément en 1860, laissant un fils. Après avoir été nommé en 1859 sous-préfet, Brosselard est élu maire de la ville qui a été promue au rang de commune de plein exercice, et y fonde bibliothèque et musée. À la suite de Bargès, il s'intéresse en effet au patrimoine littéraire et architectural de la ville, annonçant l'œuvre de Georges Marçais*. Ses « Inscriptions arabes de Tlemcen » (*RA*, 1858 et 1862) indiquent qu'il a su s'entourer de fins lettrés musulmans comme le muftī sī Hammou b. Rostan. Il remet à l'honneur la dynastie des Banī Zayyān, à laquelle il attribue une importance non seulement locale mais nationale, comme fondatrice de l'unité territoriale de l'Algérie, et fait procéder en 1860 à des fouilles (« Mémoire épigraphique et historique sur les tombeaux des émirs Beni-Zeiyan et de Boabdil, dernier roi de Grenade, découverts à Tlemcen », *JA*, janvier-février 1876). Ses travaux sur l'islam sont aussi une référence marquante pour la génération des Marçais, incitant à favoriser un réformisme musulman en rupture avec les traditions confériques. Par son étude sur *Les Khouan. De la constitution des ordres religieux musulmans en Algérie* (1859), traduite en espagnol, il poursuit les travaux de Berbrugger, de Neveu et Bellemare en donnant une première esquisse de la

constitution intime des ordres, de leurs statuts organiques, à partir des livres rituels de la Rahmaniyya. Les khouan, au-delà de leur but philanthropique, ont compris la valeur de l'association, en plus de l'efficacité de l'unité de direction : leur organisation permet de comprendre la permanence de la résistance à l'occupation française : « La foi est vivace ; l'espérance est toujours au bout. Les individus succombent, mais les sociétés ne meurent pas. » Il n'a pas d'antipathie envers l'islam comme après lui Ernest Mercier*, mais une position proche de celle d'un Jules Ferry face au catholicisme : il en apprécie la dimension morale, y voit cependant une entrave au développement de la liberté individuelle. La continuité de l'oraison (*ḏikr*) et des réunions pour chanter les louanges de dieu et du prophète et célébrer les mérites du fondateur de la confrérie risque de mener au fanatisme et au fatalisme, par l'abolition de la pensée propre. Il faut donc combattre des ordres religieux qui, « tels que nous les voyons encore constitués et organisés en Algérie, sont les plus puissants obstacles que les idées de réforme aient à surmonter ». S'il souligne l'importance des relations entre le Machreq et le Maghreb et celui du pèlerinage à la Mecque, à l'origine d'une « sorte de nationalité religieuse qui, à défaut de nationalité politique, constitue l'unité des peuples musulmans », il croit en un islam réformé franco-algérien, dans le cadre de la politique du royaume arabe dont il est un des acteurs. Secrétaire général de la préfecture d'Alger fin 861, il est promu préfet d'Oran en septembre 1864. Remplacé en septembre 1870, il termine sa carrière comme directeur général des affaires de l'Algérie à Paris (juin 1873). On le retrouve commissaire du gouvernement de l'Algérie aux expositions universelles de Paris de 1878 et 1889. Le grand dictionnaire berbère-français auquel il travaillait avant sa mort est resté inédit. Les fils de son frère aîné, Paul (né en 1844 à Paris) et **Henri** (Paris, 1855-Coutances, 1893) sont officiers de l'armée d'Afrique. Henri participe à la première mission Flatters (1881) dont il publie une relation (*Voyage de la mission Flatters au pays de Touareg azdjers*, 1883), plusieurs fois rééditée, augmentée d'une relation de la catastrophique deuxième mission au Hoggar. Époux d'une des filles du général Faidherbe, il en suit les traces au Sénégal, dont il explore le Sud-Est en vue de délimiter les possessions françaises (1887), avant de reconnaître le possible tracé d'une voie de chemin de fer à travers la Guinée française vers le Niger (1891). Il porte depuis la mort de son beau-père en 1889 le nom de **Brosselard-Faidherbe.**

Sources :

ANF, LH 373/22 (Ch. Brosselard) ;

ANOM, GGA, 1G, 414, Brosselard et département d'Alger, C 16, Brosselard ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Faucon, *Livre d'or...* ;

DBF (notice par J.-C. Roman d'Amat) ;

Hoefer, *Nouvelle biographie* ;

F.-X. Feller, *Biographie universelle des hommes qui se sont fait un nom*, Lyon-Paris, Pélagaud, 1860, t. 2 (notice E. Brosselard) ;

Parcours, n° 4 (notice par R. Fardeheb).

Sur Henri Brosselard-Faidherbe : *DBF* (notice par Marouis) ; *Mariage de M. le lieutenant Henri Brosselard et de Mlle Mathilde Faidherbe à Paris le 30 octobre 1883*, Lille, Imprimerie de L. Danel, 1883.

BRUDO, Adolphe (Ténès, 1845 – Alger ?, apr. 1894)

– interprète militaire puis judiciaire

Fils de Samuel, négociant issu d'une famille juive sans doute livournaise, et d'Annette Chaltielle, couturière, née à Gibraltar, il n'est légitimé par le mariage de ses parents à Ténès qu'en

septembre 1848. Il est clerc de notaire à Alger quand il obtient d'être nommé auxiliaire de 2e classe (septembre 1867). Affecté aux BA de Dellys, Sebdou et Teniet el-Had (1869), il se marie en 1871 avec Henriette Esther Azoulay, fille de négociant. Nommé à Ténès en 1873, il est titularisé l'année suivante. Employé au premier conseil de guerre de la division d'Oran (septembre 1875), assez bien noté, il démissionne pour devenir interprète judiciaire à la cour d'appel d'Alger (février 1877), puis à Miliana. Il y fait partie en 1880 de la loge maçonnique L'Union du Chéliff. Un jugement en appel prononce en 1894 son divorce avec Henriette Azoulay, aux torts de cette dernière. Un de ses frères cadets, Léon (né en 1858), fait aussi une carrière d'interprète militaire puis judiciaire.

Sources :

ANOM, état civil ;

ADéf, 5Ye, 29.852, Adolphe Brudo ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Yacono, *Un siècle...*, 1969, p. 197.

BRUN D'AUBIGNOSC, Louis Philibert (Aubignosc près Sisteron, 1774 – Paris [?], 1847)

– interprète de 1re classe

Il a été élève d'une école militaire royale et participe en 1793 au siège de Toulon. On le retrouve lors de l'expédition d'Égypte, suite à laquelle il aurait été retenu prisonnier trois ans et aurait appris l'arabe et le turc. De retour en France, il réintègre l'administration de l'armée (1806) et, suite à un rapport remarqué sur l'organisation des finances prussiennes, il est chargé de régir le domaine extraordinaire de la couronne en Hanovre (1807). Son mariage en juillet 1808 avec Marie Joséphine Antoinette de Latour-Varan, d'une famille noble du Forez, lui permet de légitimer leur fils naturel, Alfred Frédéric, né à Paris en novembre 1804. Lié semble-t-il à Davout qu'il a sans doute connu en Égypte, il est nommé en 1811 commissaire général puis directeur général de police chargée de la surveillance du Nord de l'Europe, sous les ordres de Savary, ministre de la police générale, et du comte Réal, conseiller d'Etat, chargé du 1er arrondissement de police. Selon le comte Alexandre de Puymaigre, inspecteur des droits réunis, c'était « un homme bien né, d'une belle tournure et de formes distinguées, mais un véritable roué sous tous les rapports ». Destitué en novembre 1813, suspect de bonapartisme sous la Restauration, Louis Philibert se tourne vers les affaires privées, acquérant en 1816 le théâtre parisien du Luxembourg (l'affaire périclite), s'engageant dans une société de colonisation américaine qui s'avère frauduleuse, publiant des opuscules nourris de son expérience de la police (*La Conjuration du général Malet contre Napoléon*, 1824) et des articles sur la question d'Orient (dans *Le Constitutionnel*) et obtenant enfin, grâce au vicomte de la Rochefoucauld, administrateur de l'Académie de musique, la place de secrétaire général de l'Opéra (1827). Recruté comme interprète de 1re classe en mars 1830 en vue de l'expédition d'Alger, il est envoyé avec Gérardin* et Raimbert à Tunis pour y sonder les dispositions du bey, et chargé plus particulièrement du recrutement des interprètes. Nommé par Bourmont lieutenant général de police à Alger, il suggère la formation du corps indigène des zouaves, et, dans une série de cinq articles publiés dans la *Revue de Paris*, engage à s'appuyer sur les Maures. Il propose la constitution de divans composés d'indigènes sous la direction de commissaires français. Entré en conflit avec Clauzel, il quitte rapidement Alger (dès novembre 1830 ?). Il affirme ensuite son opposition à la politique coloniste et anti-maure de Rovigo et du nouvel intendant Genty de Bussy (mai 1832), qui renouerait avec celle de Clauzel. Le réquisitoire sévère qu'il publie en juillet 1836 (*Alger. De son occupation depuis la conquête*

en 1830, jusqu'au moment actuel. Appel au public impartial) considère que, si une grande partie des malversations ont eu lieu après le départ de Clauzel, « le germe de tous les maux a été posé sous son gouvernement ». Il condamne en particulier les spoliations dont ont été les victimes les Maures faussement accusés de conspirer, et prend la défense de sī Ḥamda b. al-Ḫūǧā, l'auteur du *Miroir* : « On ne peut espérer une jouissance paisible de l'ex-régence sans le consentement préalable des anciens possesseurs ». Conseiller d'État, il est mandé en octobre 1836 à Istanbul par le sultan Maḥmūd afin d'élaborer un projet de réforme de l'État : le mémoire qu'il présente n'est pas agréé. Il reprend le chemin de la France au printemps 1838 et fait part de ses vues en publiant en 1839 *La Turquie nouvelle*.

Sources :

ANF, LH/381/6 (Alfred Frédéric Brun d'Aubignosc) ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Alexandre de Puymaigre, *Souvenirs sur l'émigration, l'Empire et la Restauration*, Paris, Plon, 1884, p. 134 ;

DBF (notice par Roman d'Amat) ;

Nicole Gotteri et Sabine Graumann, « Police et statistique à Hambourg en 1812 », *Revue historique*, t. CCLXXXVI/1, n° 579, juillet-septembre 1991, p. 81-118.

BRUNOT, Louis (Guingamp, 1882 – Rabat, 1965)

– directeur de l'IHEM, arabisant spécialiste des parlers et de l'ethnographie de villes du Maroc

Arrivé dans sa petite enfance à Oran où son père, comptable, a trouvé une situation, il devient instituteur dans l'Ouest algérien après être passé très jeune par l'école normale d'Alger-Bouzaréa (1897-1900). Il est, comme le berbérisant Émile Laoust, de ces maîtres exemplaires qui poursuivent leurs études et approfondissent la connaissance des langues « indigènes » auxquelles ils ont été initiés comme élèves-maîtres et qui voient s'ouvrir une carrière au Maroc. Professeur à l'École supérieure de langue arabe et de dialectes berbères de Rabat en 1913, il devient, après avoir été blessé à la bataille de la Marne, directeur du collège musulman de Fès (1916). Apprécié de Lyautey, il est promu inspecteur-chef du bureau de l'enseignement des indigènes (1920-1939), puis succède à Lévi-Provençal* à la direction de l'Institut des hautes études marocaines (1935-1947). Ses conceptions en matière d'enseignement sont comparables à celle de Louis Machuel* à Tunis (et de Desparmet* à Blida) : tenant d'un enseignement moderne des langues, il entend donner toute sa place à l'arabe parlé pour ensuite articuler à la connaissance de ce parler réel et vivant l'apprentissage de l'arabe classique. Cette pédagogie qui refuse de détacher la langue de son système culturel insiste sur la nécessité de connaître les mœurs. Elle s'appuie sur des études qui combinent lexicologie et ethnographie (comme ses thèses sur les activités et le vocabulaire maritime de Rabat et Salé, 1920) et qui, à la suite de W. Marçais*, donnent une description précise des parlers (*Textes arabes de Rabat*, Paris, Geuthner, 1931 et 1952, et, avec Élie Malka, *Textes judéo-arabes de Fès*, Rabat, École du livre, 1939). S'il ne parvient pas à une véritable position de pouvoir, il participe par ses manuels à une meilleure connaissance par les Français des parlers (*Yallah ! ou l'arabe sans mystère*, Paris, Larose, 1922 ; avec Mohammed Ben Daoud, *L'Arabe dialectal marocain. Textes d'études*, Rabat, Félix Moncho, 1927) et des usages marocains (*Au seuil de la vie marocaine, ce qu'il faut savoir des coutumes et des relations sociales chez les Marocains*, Casablanca, Farairre, 1946), seuls garants à ses yeux d'une association réussie entre la France et le Maroc. En cela, cette œuvre marocaine et laïque a pu inspirer les pères blancs de Tunis, dans une perspective catholique. On notera qu'il transmet son savoir à sa fille Marie, qui a été professeur d'arabe au lycée de jeunes filles de Rabat et s'est intéressée à la sociologie de l'enfance (« La

petite enfance à Fès et à Rabat. Etude de sociologie citadine », *Annales de l'institut d'études orientales*, XVII, 1959) avant de s'installer à Dijon avec son mari, l'hispaniste Albert Mas.

Sources :

ANF, F 17, 27.578, Brunot (carrière jusqu'en 1913) ;

Hommes et destins, t. VII, 1986, p. 103-104 (notice par R. Thabault) ;

entretien avec Mme Rosenberger, née Lanly (Montpellier, juin 2007) ;

correspondance avec Marie-Brigitte Mas (octobre 2007).

BRUNSCHVIG, Robert (Bordeaux, 1901 – Paris [?], 1990)

– professeur d'université

Originaire d'une famille juive d'Alsace-Lorraine ayant opté en 1871 pour la France, il est élève au lycée de Bordeaux jusqu'à son admission à l'École normale supérieure en 1920. Agrégé de grammaire (1923), il obtient, après avoir accompli son service militaire, d'être affecté au lycée de Tunis (1924-1931). Il y épouse en 1925 Beya Henriette Taïeb dont il aura deux enfants, fait l'apprentissage de l'arabe, facilité par sa bonne connaissance de l'hébreu, et prend la direction de la *Revue tunisienne* (1929). Après une année au lycée Montaigne à Paris, où il obtient le diplôme d'arabe des Langues orientales (1932), il est admis à suppléer Évariste Lévi-Provençal* à la faculté des Lettres d'Alger, avec la recommandation de ses maîtres à Paris, Maurice Gaudefroy-Demombynes*, William Marçais* et Louis Massignon*. Tout en participant activement à la vie de la Société historique algérienne dont il devient le secrétaire, il prépare ses thèses. Promu maître de conférences d'histoire de la civilisation musulmane (1935), il édite et traduit de l'arabe et du latin *Deux récits de voyage inédits en Afrique du Nord au* XV^e^ *siècle. 'Abdalbāsiṭ b. Ḫalîl et Adorne* (Paris, Larose, 1936, rééd. 1994 et 2001), objet de sa thèse secondaire, et achève sa thèse principale sur *La Berbérie orientale sous les Hafsides des origines à la fin du* XV^e^ *siècle* (Paris, Maisonneuve, 2 vol., 1940 et 1947). Dans cette histoire à la fois politique, démographique et sociale de deux siècles de l'Ifriqiyya, il répond aux exigences de ses maîtres, Gaudefroy-Demombynes en particulier, en faisant preuve d'une connaissance précise des subtilités du droit musulman et des complexités de son application, sans jamais perdre de vue leur historicité. La soutenance de ses thèses (en 1941 ou 1942) intervient après qu'il a été mis à la retraite en application du statut des juifs (décembre 1940), sans parvenir à être réintégré pour « services exceptionnels » (comme a pu l'être Lévi-Provençal), malgré l'intervention de Régis Blachère*, rejoint par Louis Massignon et l'administrateur des Langues orientales Mario Roques. Il paie peut-être là son action militante de lutte contre l'antisémitisme – il fait partie du bureau exécutif du Comité juif algérien d'études sociales entre 1937 et 1940 – voire son engagement en faveur du sionisme – il est membre du Brit Yosef Trumpeldor (Betar) fondé par le « révisionniste » nationaliste et anticommuniste Vladimir Jabotinsky pour encadrer la jeunesse juive. Resté à Alger, il travaille en faveur de la scolarisation des enfants juifs exclus de l'enseignement public en devenant directeur général de l'enseignement privé juif. Réintégré dans sa maîtrise de conférences après le débarquement allié en 1943 (il sera promu professeur en 1945), il participe avec Benjamin Heler à la fondation de l'Union sioniste algérienne et lutte pour le rétablissement de la citoyenneté française des juifs d'Algérie (il recueille et traduit de l'arabe les déclarations de notables musulmans comme al-'Uqbī démentant les propos hostiles qu'on leur fait officiellement tenir). Malgré la mort de ses parents en déportation, il retourne à Bordeaux où il a été élu, devant Marie-Amélie Goichon*, à la chaire de langue et littérature arabes de la faculté des Lettres, en remplacement de Feghali* (octobre 1945). À partir de Bordeaux, il donne des conférences en Espagne (1950 et 1952), fonde en 1953 avec Joseph Schacht, autre grand connaisseur du droit musulman, alors professeur à

Oxford, la revue *Studia islamica* (il en conservera la co-direction jusqu'en 1975) et organise avec Gustav Edmund von Grunebaum et l'université de Chicago un « Symposium international d'histoire de la civilisation musulmane » intitulé *Classicisme et déclin culturel dans l'histoire de l'Islam* (Bordeaux, juin 1956) qui prolonge celui tenu en 1953 à Liège (*Unity and variety in Muslim civilization*). Élu en 1955 à une chaire d'études islamiques à la Sorbonne, il prend la suite de Blachère à la direction de l'Institut d'études islamiques (1963 ou 1965). Il prend sa retraite en 1968 en exprimant le regret de n'avoir pu devenir professeur à l'université hébraïque de Jérusalem. Deux recueils de ses principaux articles ont été publiés en 1976 (*Études d'islamologie*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2 vol., avec une bibliographie de ses travaux par Abdel Magid Turki) et 1986 (*Études sur l'Islam classique et l'Afrique du Nord*, Londres, Variorum reprint).

Sources :

ANF, F 17, 29.107 (dérogation) ;

Parcours. L'Algérie, les hommes et l'histoire, n° 13-14, octobre 1990 (notice par Y. C. Aouate) ;

Dictionnaire des orientalistes... (notice par G. Martinez-Gros) ;

Encyclopædia Universalis (notice par B. Johansen), en ligne : [http://www.universalis.fr/encyclopedie/robert-brunschvig] ;

Yves C. Aouate « Les mesures d'exclusion antijuive dans l'enseignement public en Algérie (1940-1943) », *Pardès*, n° 8, 1988, p. 109-128 ;

Jacques Cantier, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 322.

BULLAD, Georges-Charles Nicolas (Marseille, 1827 – Amboise [?], 1891)

– interprète titulaire de 2e classe

Fils de Nicolas, négociant et de Marie Sakakini – sans doute apparentée à Georges Sakakini*, professeur d'arabe au collège de Marseille –, il est issu du milieu des Égyptiens de la ville. Employé dès 1847 comme interprète temporaire près le commandant de la subdivision d'Alger, il accompagne l'expédition de Bugeaud dans la vallée de Bougie avant d'être affecté au dépôt des prisonniers arabes du fort Brescou, dans l'Hérault (mai). Entre avril 1848 et octobre 1851, il est mis à la disposition du capitaine Boissonnet auprès d'Abd el-Kader, au fort Lamalgue, à Pau, puis à Amboise – dans ce cadre, il traduit en arabe des lettres adressées de Pau par la comtesse de Barbotan à une femme de l'entourage d'Abd el-Kader désormais à Amboise. Passé au BA d'Orléansville (octobre 1851 - octobre 1852), il obtient un congé de convalescence de trois mois, pour en jouir à Amboise où réside sa mère, attachée au service de santé des femmes arabes de la famille d'Abd el-Kader. Sur le chemin, il passe à Montpellier devant la commission instituée pour contre-visiter les militaires et fonctionnaires porteurs de congés de convalescence délivrés en Algérie, qui conclut qu'il est « atteint de nostalgie accompagnée d'excitation mentale nécessitant des soins de famille » et lui accorde le congé avec le traitement entier de son grade. En décembre 1852, il est finalement désigné avec Gabeau* pour accompagner Abd el-Kader et sa famille à Brousse. De retour en France en juin 1853, il est employé à Sainte-Marguerite (août 1853 - octobre 1855) puis mis à la disposition des Affaires étrangères qui l'envoient comme drogman auxiliaire en mission à Damas près d'Abd el-Kader avec un traitement annuel de 8 000 francs (octobre 1855 - octobre 1857). Comme Bullad croit « avoir perdu la confiance et les sympathies de l'émir par suite des intrigues de la camarilla qui l'entoure », le ministère décide de charger le consul de France de la surveillance de l'émir et de remettre l'interprète à la disposition du gouverneur général d'Alger. Placé auprès du commandant supérieur de Tizi Ouzou (février 1858 - mars 1860) et titularisé, il est successivement nommé aux BA de Nemours (mars 1860), de Tiaret (juin 1862) et de Fort-Napoléon (octobre 1862), puis auprès du

commandant de la subdivision d'Orléansville (novembre 1863 - juin 1869, sauf un nouveau détachement à Fort-Napoléon en juillet-novembre 1867). Il a été décoré en 1865 de la Légion d'honneur. Comme convalescence après avoir souffert de l'épidémie de typhus de 1868, il obtient d'être à nouveau rattaché au dépôt des Arabes à Sainte-Marguerite (juin 1869). Or, avec la répression de l'insurrection de 1871, le poste n'est plus une sinécure. Il ne peut donc demander son retour en Algérie, bien qu'il soit guéri, ayant à examiner la correspondance d'environ « 1 200 otages répartis entre l'île Sainte-Marguerite, celle de Porquerolles et le fort Lamalgue ». Il ne regagne l'Algérie qu'en octobre 1872, nommé auprès du BA d'Aumale puis du deuxième conseil de guerre de la division d'Oran (mai 1876). « Instruit, zélé, laborieux, modeste, réservé » selon l'inspection de 1875, il obtient d'être mis à la retraite en juin 1877 au motif qu'il est « très fatigué, tant au moral qu'au physique ». Membre de la Société asiatique depuis janvier 1857, ainsi que de la SHA, il ne semble pas avoir publié d'ouvrages. Resté célibataire, il est probablement le frère d'**Antoni** Bullad, admis à la SA en janvier 1848 alors qu'il est encore élève de l'École des langues orientales.

Sources :

ADéf, 5Yf, 7871, Bullad ;

ANF, LH/392/73 ;

JA, 1848 ; *Féraud, Les Interprètes...*

BURET, Timothée (dit Moïse-Timothée puis el-Hadj Abderrahmane) (Sarrigné, Maine-et-Loire, 1882 – Rabat, 1960)

– maître de conférences à l'IHEM

Il passe sa petite enfance en Algérie où son père, Désiré Buret, instituteur, est parti enseigner en 1883. En 1887, souffrant du paludisme, il rejoint avec sa mère sa grand-mère à Saumur où, après un nouveau séjour en Algérie en 1889, il reste jusqu'au retour de ses parents en Anjou en 1891. Elève au collège de Saumur, il s'intéresse à l'arabe et à l'islam auquel son père s'est converti en 1898 – c'est un abonné de la revue *The Crescent* fondée par William Abdullah Quilliam à Liverpool. Bachelier en 1900, il part effectuer son service militaire en Algérie où, rapidement réformé, il se fixe, encouragé par son père qui s'y retire avec sa famille en 1903. Après avoir été correspondancier chez un négociant en vins, il entre à la section spéciale de la Bouzaréa (1904-1905) – son frère cadet, Léon, deviendra à son tour élève-maître de la Bouzaréa avant d'épouser une fille de Brahim ben Fatah* (collègue de son père), elle-même institutrice ; il enseignera plus tard la philosophie à la Bouzaréa puis deviendra inspecteur de l'enseignement primaire en Algérie. Instituteur à Aïn b. Naceur dans la commune mixte de Djendel, puis à Malika et Beni Isguen dans le Mzab (1906-1912), converti formellement à l'islam en 1909, année de la mort de son père, Timothée prend pour prénom Abderrahmane et s'habille à l'arabe. Face à l'hostilité de certains (un officier refuse de siéger à côté de lui dans un jury de certificat d'études), il part pour le Maroc comme receveur dans l'administration des postes. À partir d'octobre 1913, il y exerce comme instituteur à la nouvelle école indigène de Fès-Jedid, puis, après avoir été mobilisé, à l'école indigène de Sefrou qu'il dirige avec énergie en 1915. Il y épouse Fatma el-Youssi. Il enseigne ensuite aux collèges musulmans de Rabat (1916-1917) et de Fès. Diplômé d'arabe de l'ESLADB de Rabat (décembre 1916), il est promu professeur chargé de cours d'arabe au collège musulman de Fès (1918) et reçu au certificat d'aptitude à l'enseignement de la langue arabe dans les lycées et collèges (1920). Il se charge parallèlement de préparer les candidats de la ville au certificat de dialectes arabes. Il s'intéresse par ailleurs aux caractéristiques de la musique arabe et décide de se perfectionner en allemand, ce pour quoi il séjourne deux mois à Leipzig au cours de l'été 1922. Détaché à l'IHEM de Rabat (1923) – tout en

continuant de donner un enseignement au lycée –, il permute en 1926 avec G. S. Colin* pour devenir l'adjoint de Michaux-Bellaire*, chef de la section sociologique des affaires indigènes. En 1925, dans la réponse qu'il a donnée à l'enquête des *Cahiers du mois* : *Les Appels de l'Orient*, il s'est dit favorable à une influence orientale qu'il ne faudrait pas craindre. Selon lui, la France peut s'assimiler les apports étrangers sans perdre son originalité : « Il est absurde, en ce siècle des transports rapides, de fixer exclusivement nos regards sur l'antique Rome et sur Athènes. » Lié à François Bonjean, il participe au courant qui, dans le sillage de René Guénon, se tourne vers la mystique musulmane comme remède au désenchantement du monde moderne : « En Europe même, l'absence d'un idéal satisfaisant à la fois les aspirations religieuses de l'homme et l'esprit critique moderne prive l'Occidental de cette vie intérieure qui existe toujours à un degré quelconque chez l'Oriental et lui donne cette aménité de manières et cette endurance admirable, le *çabr* arabe qui est plus que de la patience, en face de la malignité humaine, des épreuves morales ou de la douleur physiques qu'il a à supporter ». Il croit aussi aux vertus du végérarisme et du naturisme. Installé à Salé où il a acquis une maison en 1926, Buret devient, après la fermeture de la section sociologique en 1935, maître de conférences à l'IHEM (il n'a pas cessé d'y enseigner l'arabe dialectal et l'Islam aux élèves officiers et contrôleurs civils). Entre 1931 et 1947, il publie dans *Hespéris* plusieurs articles qui témoignent de son intérêt pour les contes populaires et la sainteté au Maroc (« Le vocabulaire arabe du jardinage à Sefrou », 1935 ; « Sîdî Qaddūr el-'Alamî : notes biographiques », 1938 ; « Comparaison folklorique : deux contes marocains et contes de Grimm », 1947, repris pour les *Mélanges Marçais* en 1950). Son cours d'arabe dialectal pour les débutants, diffusé à partir d'avril 1939 sur les ondes de radio-Maroc, connaît un très grand succès. Supervisé par G. S. Colin, il donne lieu à la publication d'un *Cours d'arabe marocain par radio. Premier degré* (Rabat, 1939 [ronéotypé]) et *2e degré* (Rabat, École du livre, 1941), réédité sous le titre de *Cours gradué d'arabe marocain* (1944), qui utilise exclusivement une transcription latine et inspire plusieurs professeurs pour leurs cours aux officiers et sous-officiers des troupes marocaines (4e éd., 1952). En septembre 1939, Buret est chargé de la censure de la presse arabe à Rabat, puis il doit y remplacer un professeur mobilisé [au lycée Gouraud ?]. À la retraite depuis 1941, il multiplie les heures de cours d'arabe marocain pour subvenir aux besoins de sa famille (il a encore quatre enfants à charge) : à l'IHEM, à l'École sociale, à la radio... Lié à Titus Burckhardt et à Émile Dermenghem qu'il rencontre à Lausanne en 1948, son nom est associé avec celui de l'interprète Jean Herbert, disciple d'Aurobindo et fondateur de la collection « Spiritualités vivantes » chez Albin Michel, comme directeur d'une éphémère collection « Soufisme » (Alger-Lyon, Messerschmidt - P. Derain, 1951-1953). La traduction de *Poèmes et traités* du chaykh Muḥammad at-Tādilī qu'il annonce ne paraît pas – alors que la collection abrite l'*Introduction au langage doctrinal du soufisme* de Titus Burckhardt. Buret laisse inachevée une traduction d'Ibn 'Aṭā-Allāh al-Iskandarī (achevée et revue par T. Burckhardt en 1975, elle est publiée sous le nom d'El Hâj 'Abd-ar-Rahmâne Buret par les soins de sa fille Jamila à Rabat, à compte d'auteur, en 1992, puis, avec une diffusion commerciale, sous le titre *Hikam : paroles de sagesse...* par Archè à Milan en 1999). Buret a en effet accompli le pèlerinage à la Mecque en 1949 puis, accompagné de sa femme, en 1956.

Sources :

ADiploNantes, Maroc, inventaire 7, direction de l'Instruction publique, 41 ;

ANF, F 17, 24.857, Moïse Timothée Buret ;

ANF, Personnel de l'Inalco, 20.100.053/12, Colin ;

Bulletin de l'enseignement public du Maroc, n° 3 (décembre 1915), n° 6 (juillet-décembre 1916) et n ° 25 (novembre 1920) ;

1830-1962 des enseignants d'Algérie se souviennent... de ce qui fut l'enseignement primaire, Privat, 1981, p. 262 ;

Xavier Accart, *Guénon ou le renversement des clartés*, Paris-Milan, Edidit-Archè, 2005, p. 799-800) ;

correspondance avec Claudine Cohen-Buret (octobre 2007).

C

CADOZ, François Marie (Montbozon, 1823 – Douéra, 1898)

– huissier de justice

Installé en Algérie depuis 1843 environ, dans la province d'Alger puis de Constantine, comme clerc d'avocat, il apprend l'arabe parlé en fréquentant assidûment les indigènes et l'arabe littéraire en suivant les cours de Bresnier*. Il se spécialise dans les questions juridiques, écoutant les discussions judiciaires dans les tribunaux musulmans et revoyant dans les textes les questions qu'il a entendues discuter, avec l'aide de tolba. En 1850, il publie un *Nouveau dictionnaire français-arabe, précédé d'une petite grammaire arabe* (Alger, Guende, autographié) qui est présenté favorablement par la rédaction des *Akhbar. Journal de l'Algérie* : Cadoz, contrairement à la plupart des précédents auteurs de dictionnaires d'arabe algérien, aurait fait un travail consciencieux, sans plagiat, et pris soin de déterminer la signification précise des mots arabes qui correspondent aux différents usages d'un mot français. Bresnier lui confie d'ailleurs le soin de réaliser le vocabulaire de l'*Anthologie élémentaire* qu'il publie en 1852. Mais l'ouvrage que présente Cadoz en 1855 pour concourir au prix accordé par le gouvernement aux auteurs des meilleurs dictionnaires français-arabe et arabe-français n'est pas retenu par la commission, pas plus que ceux de Gorguos et Devoulx. Cadoz est clerc d'avocat puis huissier à Mascara lorsqu'il publie en 1852 deux ouvrages scolaires coédités à Alger et Paris, par F. Bernard et Hachette : son *Alphabet arabe ou éléments de la lecture et de l'écriture arabes* souligne l'unité, par delà ses « dialectes », d'une langue arabe qui « est loin d'offrir toutes les difficultés que l'on veut bien lui prêter » ; son édition d'extraits d'as-Suyūtī (*Civilité musulmane ou Mœurs, coutumes et usages des arabes, texte arabe de l'imam Essoyouthi*) reprend le modèle inauguré par Cherbonneau* en 1846 pour ses *Fables de Lokman*, avec « une traduction française en regard du texte, suivie d'une autre traduction du mot-à-mot et de notes explicatives », mais propose un mode d'approche différent : l'apprentissage de la langue s'accompagne d'une initiation aux normes régissant les mœurs des musulmans. L'anthologie de Cadoz est jugée suffisamment solide pour être reprise par G. H. Bousquet qui en révise la traduction dans ses *Classiques de l'islamologie* (Alger, Maison des livres, 1950, édition qui est réimprimée à la suite de *L'Islam mystique* d'Alfred Bel par Maisonneuve en 1988). *Le Secrétaire algérien ou le Secrétaire franco-arabe de l'Algérie, contenant des modèles de lettres, etc.*, ouvrage portatif (in-18) et bon marché (1,50 franc), est comme les deux précédents un succès de librairie – les trois ouvrages sont encore au catalogue de Jourdan en 1903.

Républicain et progressiste, proche de Clément Duvernois, Cadoz croit en une morale naturelle : il dégage les principes de la jurisprudence musulmane de façon à démontrer que l'institution des institutions françaises en Algérie ne leur porte pas atteinte. Son *Initiation à la science du droit musulman. Variétés juridiques* (Oran, imprimerie A. Perrier, 1868) dont il dit avoir soumis le plan au *qāḍī* de Mascara, sī Daḥū b. Badawī, se conclut sur un « Gloire à Dieu dans les cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ». Son *Droit musulman malékite. Examen critique de la traduction officielle qu'a faite M. Perron* du livre de Khalil* (Bar-sur-Aube, imprimerie et lithographie E.-M. Monniot, 1870) conclut sur la nécessité de reprendre le travail, pour en tirer un ouvrage maniable, instrument d'une politique d'assimilation – Cadoz y fustige les « artisans du royaume arabe-civil » et juge que les principes de la loi musulmane, « exceptés ceux qui ont trait au

divorce et aux successions, ne s'opposent point à l'application du code civil ». Veuf en 1862, il s'est remarié en 1872 avec Rosalie Corquelie, elle-même veuve et domiciliée à Mascara, sans laisser d'enfants. Il lègue à l'ESLO les manuscrits d'un dictionnaire français-arabe en deux volumes et d'un dictionnaire français-kabyle en un volume, destinés à former un dictionnaire français-arabe-kabyle qu'il a laissé inachevé. Ils y sont déposés à la bibliothèque en 1890.

Sources :

ANF, F 17, 4059, bibliothèque, dons et acquisitions (an VIII-1899) ;

ANOM, F 80, 1846 et état civil (actes de mariage et de décès) ;

Akhbar. Journal de l'Algérie, 9 avril 1850.

CALASSANTI-MOTYLINSKI dit MOTYLINSKI, Gustave Adolphe de (Mascara, 1854 – Constantine, 1907)

– interprète principal, professeur à la chaire de Constantine

Fils de Joseph de Calassanti-Motylinski, Polonais installé en Algérie (après s'être peut-être engagé dans la légion étrangère) et de Marie-Françoise Beaudet, sans doute originaire de Marseille, il est élève boursier au lycée d'Alger où on le remarque favorablement : après avoir obtenu les baccalauréats ès lettres (1872) et ès sciences (1873), il y est nommé aspirant répétiteur, le proviseur se félicitant des bons services qu'il rend par ses connaissances en arabe. Comme Mouliéras*, il profite du vide suscité par le départ de nombreux interprètes militaires vers des carrières civiles : interprète auxiliaire en 1875, il est titularisé dès après sa naturalisation en 1879, après avoir été affecté à Bou Saada, Aumale, Larba et Géryville. Employé à l'état-major de la subdivision de Sétif puis à celui du 10e corps d'armée à Alger (il participe à la campagne contre Bou Amama en 1881 et fait alors la connaissance de Charles de Foucauld), il passe en 1882 au BA de Ghardaïa lors de l'annexion du Mzab par la France. Il y poursuit la voie frayée par Henri Duveyrier et Émile Masqueray, profitant de la situation nouvelle pour accéder à des manuscrits de textes restés inédits. Il publie ainsi en 1885 la traduction annotée du récit historique d'un chérif local, rédigé à l'initiative du chef du BA de Ghardaïa (*Notes historiques sur le Mzab. Guerara depuis sa fondation*, Alger, Jourdan), l'amorce d'une « Bibliographie du Mzab. Les livres de la secte abadhite » (*Bulletin de correspondance africaine*, t. III) et l'édition d'une *Relation en tamazirt du djebel Nefousa composée par Brahim ou Slimane Chemmakhi* – il en publiera en 1898 la transcription et la traduction dans le *Bulletin de correspondance africaine*, travail récompensé par le prix Volney de l'Institut. Il s'intéresse donc à l'histoire et aux variétés linguistiques du berbère des Ibadhites au-delà du Mzab, éditant, transcrivant et traduisant des « Dialogues et textes en berbère de Djerba » (*JA*, novembre-décembre 1897). Il ne délaisse pas les textes arabes, publiant par ailleurs un texte en vers de Muḥammad al-Muqrī, *Les Mansions lunaires des Arabes* (Fontana, 1899). En 1888, il succède à Sonneck* comme interprète de la division des affaires indigènes de Constantine ainsi qu'à la direction de la médersa de la ville où il donne des cours de français, d'arithmétique, d'histoire et de géographie. À cet enseignement s'ajoute celui de la chaire publique d'arabe où il supplée A. Martin*, malade (1890), avant de le remplacer (1892). Très bien noté, apprécié par ses élèves (il a parmi ses auditeurs Gustave Mercier*), décoré de la Légion d'honneur (1893), il y est finalement nommé professeur titulaire après avoir quitté les cadres de l'armée (1897) – le recteur l'invite alors à donner une conférence de kabyle deux fois par semaine, en plus des cinq leçons d'une heure d'arabe, sans qu'on sache si cet enseignement a été organisé. Il se marie la même année avec Renée Maghe. Il publie des « Itinéraires entre Tripoli et l'Égypte, extraits des relations de voyage d'El Abderi, El Aiachi, Moulay Ah'med et El Ourtilani » (*Bulletin de la Société de géographie d'Alger*, 1900) et demande sans succès une mission du ministère de l'Instruction publique pour explorer le Nord et l'Est de la Tripolitaine « au point de vue géographique,

archéologique, bibliographique et linguistique ». Une mission au Souf financée par le Gouvernement général de l'Algérie lui permet de décrire le *Dialecte berbère de R'édamès* (1904, à nouveau dans le cadre du *Bulletin de correspondance africaine*). Entre mars et novembre 1906, il est missionné par l'Instruction publique pour traverser le Hoggar d'Ouest en Est et explorer scientifiquement les langues, la sociologie et la géographie du pays touareg en compagnie de Foucauld, devenu entre-temps prêtre.

Le matériel linguistique accumulé par Motylinski, mort du typhus peu après son retour, est repris par Foucauld et publié par les soins de René Basset* sous les auspices du Gouvernement général (*Essai de grammaire suivi d'un vocabulaire français-touareg*, 1908), tandis qu'Émile-Félix Gautier édite ses notes de voyages dans les *Renseignements coloniaux et documents publiés par le Comité de l'Afrique française* (« Voyages à Abalessa et à la Koudia, notes de M. Motylinski », n° 10, octobre 1907). À Constantine, le syndicat de la presse du département constitue un comité pour lui ériger un monument auprès de la médersa. On donne son nom au premier fort français érigé en 1908-1909 dans le Hoggar, à Tarhaouhaout, à l'Ouest de Tamanrasset. En 1911, sa veuve, qui, avec sa fille malade, se dit dans une situation précaire malgré le débit de tabac dont elle a obtenu la concession, n'obtient pas le rachat par le gouvernement général d'environ 600 exemplaires du catéchisme ibadhite qu'a édité son mari : Luciani* préfère lui faire attribuer un secours de 300 francs. René Basset associe à nouveau son nom à celui du père de Foucauld en éditant en 1922 leurs *Textes touaregs en prose (dialecte de l'Ahaggar)*, plus tard l'objet d'une réédition critique par Salem Chaker, Hélène Claudot et Marceau Gast (Aix, Édisud, 1984).

Sources :

ADéf, 6Yf, 62.758 (interprète) ;

ANF, F 17, 17.280 (mission) et 22.775 (professeur) ; ANOM, 14 H, 46 (directeur de médersa) ;

ANOM, X, papiers Motylinski ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

DBF (notice par F. Marouis) ;

Bulletin de la Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord, 1er trimestre 1907, p. 119-122 (nécrologie par A. Mesplé) ;

Massé, « Les études arabes... » ;

Marie Letizia Cravetto, « Histoire du dictionnaire français-touareg de Charles de Foucauld », *REI*, 1979-2 ;

Maurice Serpette et Michel de Suremain, « Charles de Foucauld et Adolphe de Calassanti-Motylinski : étude historique », *Bulletin trimestriel des amitiés Charles de Foucauld*, n° 133, 1999, p. 2-12.

CANAPA, Jean-Baptiste Frédéric (Marseille, 1802 – Philippeville, 1869)

– interprète de 2e classe

Fils d'un ancien mamelouk de la garde impériale établi comme liquoriste à Marseille, il est recruté comme guide interprète en septembre 1830. Interprète auprès du gouverneur Drouet d'Erlon en novembre 1834, Ḥamīd Būdarba le juge « mauvais sur tout ». Il est ensuite attaché au général de Rumigny, sous les yeux duquel il est blessé. Il est interprète du commandant supérieur à Philippeville en 1844, quand il y épouse Ursule Geneviève Lenoble dit Lafontaine, 34 ans. Passé à la 2e classe en 1844, il est fait chevalier de la Légion d'honneur en 1847. Veuf, il épouse en secondes noces Clémence Eulalie Couzot (apparentée à l'interprète du même nom ?), avec parmi les témoins l'interprète Auguste Antoine Martin*. Il est en poste à Batna lorsqu'il est admis à la

retraite en 1863, et s'installe à Philippeville. Sa fille, veuve Pernet, est établie pendant la Grande Guerre dans la banlieue parisienne, à La Varenne-Saint-Hilaire.

Sources :

ADéf, 4Yf, 30.035, Canapa ;

ANF, LH/417/22 ;

Féraud, *Les Interprètes...*

CANTINEAU, Jean (Épinal, 1899 – Sainte-Geneviève-des-Bois, 1956)

– professeur aux Langues orientales, linguiste

Fils d'un militaire, il passe son enfance à Saint-Cloud. Après avoir préparé au Cours Saint-Louis, un établissement catholique de la rue de Monceau, le baccalauréat latin-sciences et mathématiques (1917-1918), il part faire ses études à Aix-en-Provence (1924-1926) où il obtient licence ès lettres classiques et diplôme d'études supérieures. Son mémoire sur un manuscrit morisque de la bibliothèque Méjanes, traduction espagnole écrite en caractères arabes d'une « lettre du mufti d'Oran aux musulmans d'Andalousie », est publié en 1927 dans le *Journal asiatique*. Plutôt que l'agrégation d'histoire, il décide de préparer à Paris les diplômes de l'École des langues orientales (il y est l'élève de Gaudefroy-Demombynes), de la IV^e^ section de l'École pratique des hautes études (où il suit les conférences du père Scheil, d'Isidore Lévy et de Marcel Cohen et soutient un travail sur le nabatéen en novembre 1928) et de l'École du Louvre (élève de René Dussaud, il obtient en juin 1929 son diplôme en archéologie orientale). Il a déjà publié un article dans la *Revue d'assyriologie* quand il est nommé en octobre 1928 pensionnaire à l'Institut français de Damas où il fait fonction de bibliothécaire. Dirigé par M. Cohen, il renonce à travailler sur les formes verbales dites réfléchies en t et en n dans les langues sémitiques pour s'orienter vers des recherches comparatives sur leur vocabulaire. Avec le soutien de W. Marçais, il est chargé de cours (1933), puis professeur (1936) à la faculté des Lettres d'Alger, la chaire de littérature arabe et persane qu'occupait Massé ayant été transformée en une chaire de linguistique générale et langues sémitiques. Ses travaux concernent à la fois la dialectologie arabe, les autres idiomes sémitiques et l'application des découvertes de la phonétique et de la phonologie au domaine des études sémitiques. À partir de sa thèse principale sur le *Dialecte arabe de Palmyre* (1934), où il croise linguistique et ethnologie, il élargit son étude au parler des Arabes scénites nomades qui viennent à Palmyre, différent de celui des sédentaires, puis s'intéresse aux parlers des tribus du Moyen Euphrate et aux grandes confédérations de nomades chameliers qui ont pour terres de parcours le désert de Syrie et l'Est de Damas. Il retourne en Syrie entre 1934 et 1936 pour mettre au point les enquêtes amorcées dès 1933 sur les parlers des sédentaires du Hauran et du Djebel Druze (du fait de la guerre, les *Parlers arabes du Horan* ne paraissent qu'en 1946, avec un atlas linguistique ; il y fait une part à la phonologie que lui a révélée la lecture de Troubetzkoy). Ses *Études sur quelques parlers de nomades arabes d'Orient* esquissent pour la première fois un classement des parlers nord-arabiques. Il amorce aussi des enquêtes dialectologiques à Alger, en déterminant la variété des parlers arabes de l'Algérois et du Constantinois (IV^e^ congrès de la Fédération des sociétés savantes de l'Afrique du Nord, 1938), puis du département d'Oran (1940) et des territoires du Sud (1941). L'attention qu'il porte aux langues sémitiques anciennes, en particulier à l'araméen occidental (nabatéen et palmyrénien), est concomitant de ses travaux sur les parlers arabes. Dans sa *Grammaire du palmyrénien épigraphique* qui lui sert de thèse secondaire (1935, réimpr. Osnabrück, 1987) et qu'il dédie à Henri Seyrig, il a croisé linguistique et épigraphie en utilisant l'archéologie et l'histoire comme sources complémentaires en cas d'obscurités. Il y a proposé de distinguer l'araméen parlé à Palmyre dans les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, d'origine orientale et proche du syriaque, d'un

araméen de chancellerie, langue officielle d'empire, d'origine occidentale, ce qui a suscité les réserves de son jury. Il entend faire profiter les études sémitiques des avancées de la phonologie et de la phonétique qu'il veille à diffuser auprès de ses étudiants. Après avoir fondé en 1936 un laboratoire de phonétique à l'université d'Alger et publié des *Cours de phonétique arabe* (Alger, 1941), il fait connaître les travaux de l'école de Prague en traduisant en français les *Principes de phonologie* de Troubetzkoy (Les Belles Lettres, 1948, rééd. Klicksieck, 1957 puis, corrigée par Luis Jorge Prieto, 1986). Souffrant de crises d'asthme et de tuberculose, il cherche à éviter le climat d'Alger et obtient en 1937 l'autorisation de résider à Blida. Un arrêté le chargeant en 1946 d'un enseignement de langue et littérature arabe à la faculté des Lettres d'Aix est rapporté, le recteur d'Alger ayant refusé de l'autoriser à de longues périodes d'absence. C'est finalement à Paris qu'il achève sa carrière, après le rétablissement de la chaire d'arabe oriental de l'École des langues orientales, J. Lecerf s'étant désisté en sa faveur (1947). Porté à la présidence de la Société française de linguistique en 1951, il inspire de nombreux travaux monographiques, dont celui de Hassan el-Hajjié sur le parler de Tripoli de Syrie. Il publie enfin avec son répétiteur Youssef Helbaoui un *Manuel élémentaire d'arabe oriental (parler de Damas)* à destination de ses étudiants (1953), alors que sa maladie l'oblige à de fréquents congés.

Sources :

ANF, F 17, 27.501, Cantineau (dérogation) ;

Henri Fleisch et Jean Starcky, « Jean Cantineau (1899-1956) », *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, 1958 (108), p. 14-20 ;

Études de linguistique arabe. Mémorial Jean Cantineau, Klincksieck, 1960 (comprend une liste de ses travaux) ;

Langues O..., 1995 (notice par G. Troupeau).

CARDIN DE CARDONNE, Alexandre Michel Antoine (Paris, 1786 – Alexandrie, 1839)

– drogman à Alexandrie

Petit-fils de Dominique Cardonne, secrétaire interprète du roi et professeur au Collège royal, et cousin germain d'Antoine Desgranges aîné* – sans qu'ils semblent avoir été proches, peut-être du fait d'une sensibilité politique divergente –, il est élève jeune de langue à Paris (1798-1806) puis à Péra avant d'être nommé drogman à l'ambassade de Constantinople (septembre 1812). Promu deuxième drogman à Alep (septembre 1816), il passe ensuite drogman chancelier à Alexandrie (1826, avec un traitement de 3 000 francs) et obtient finalement l'autorisation de se marier avec une dame Mercenier, veuve née Glioco, dont la sœur est déjà l'épouse d'un drogman. En congé à Paris en 1833, il n'obtient pas le consulat de Chypre qu'il demande, mais voit l'année suivante son traitement porté à 4 000 francs. Entre 1833 et 1837, il publie dans le *JA* la traduction d'extraits du *Roman d'Antar* (dont il a fait copier un manuscrit conservé à Constantinople, copie dont il a fait don à la Bibliothèque royale) : après « La mort d'Antar » ce sont « Le sabre d'Antar », « Djeida », puis « Dessar ». Il se montre ainsi le fidèle continuateur de son grand-père qui avait effectué une première compilation du roman. Il traduit aussi le *Mazhar at-taqdis bi zihab dawlat al-firansis* de ʻAbd ar-Raḥmān al-Ǧabartī, traduction dont le *JA* publie des extraits avant qu'elle ne paraisse sous forme de volume en 1838 (*Journal d'Abdurrahman Al-Gabarti pendant l'occupation française*, Dondey-Dupré). Il les fait suivre d'extraits du *Précis de l'occupation française* de Niqūlā at-Turkī dont son cousin Desgranges aîné publiera le texte intégral l'année suivante. En bon représentant des familles traditionnelles de drogmans, imperméables au mouvement arabophile qui traverse les élites libérales parisiennes, il dit vouloir ainsi « prémunir [ses] compatriotes d'Alger sur cette

dangereuse facilité qu'ont nos guerriers de fraterniser tout de suite avec les vaincus ». Cardin souligne en effet qu'al-Ǧabartī « n'était pas séduit par les discours du général Bonaparte, qui cependant était un grand maître dans ce genre », qu'il a été plus impressionné par Kléber (« celui-ci ne rit pas comme l'autre ») et choqué par l'apostasie de Menou. Promu chevalier de la Légion d'honneur, Cardin meurt peu après avoir été admis à faire valoir ses droits à la retraite en mars 1839, du fait de son mauvais état de sa santé.

Sources :

ADiplo, personnel, 1re série, 747 (Alexandre Cardin) ;

Joseph Cuoq, *Journal d'un notable du Caire durant l'expédition française*, Paris, Albin Michel, 1979 ;

Amin Sami Wasset, « Al-Gabarti, ses chroniques et son temps », *D'un Orient l'autre*, vol. 2, *Identifications*, Paris, Éditions du CNRS, 1991, p. 177-199.

CARLETTI, Pascal Vincent dit Mansour (Nicosie, 1822 – Bruxelles, 1892)

– journaliste et professeur d'arabe

Fils d'un médecin napolitain qui, après avoir sans doute exercé à Chypre, a été attaché au gouverneur du Mont-Liban (1830-1840), il est élève au collège lazariste d'Antoura où il reçoit une solide formation en arabe. Après avoir travaillé à Beyrouth comme secrétaire interprète pour l'arabe aux consulats de Russie (1844), puis de France (1845), Pascal Vincent part diriger une école à Lattaquié (1849-1851). Il gagne ensuite Londres et Belfast où il est traducteur et maître en langues orientales (1851-1856). C'est à Marseille, où il aurait effectué des traductions pour le compte de l'agence des Affaires étrangères, qu'il choisit en 1858 de lancer un journal entièrement en arabe, *ʿUṭārid* [*Mercure*], après avoir voyagé dans le Levant et à Tunis pour y récolter les abonnements et les fonds nécessaires. Mais il ne parvient pas à assurer la parution régulière du bimensuel, auquel a été associé Fāris aš-Šidyāq*. Une seconde série qu'il fait paraître à partir de juillet 1859 à Paris n'a guère plus de succès : en tout, le titre ne dépasse pas quinze numéros. Il accuse les lenteurs de l'autorisation administrative et le défaut de soutien public (le journal n'a pas d'encarts publicitaires). En une ultime démarche, Carletti, qui dit s'être assuré la coopération « d'un éminent linguiste tunisien et celle d'un jeune syrien de Damas » (sans doute Sulaymān al-Ḥarā'irī* et Rušayd ad-Daḥdāḥ* qu'il a pu chercher à débaucher du *Birǧīs Bārīs* de l'abbé Bourgade*), flatte la fibre protestante du nouveau ministre de l'Algérie, Randon, en présentant le *Mercure* comme le nécessaire antidote aux visées ultramontaines de son concurrent. Faute de réponse, Carletti, qui vit de leçons particulières d'arabe, quitte finalement la France pour le service du bey de Tunis où il dirige de 1860 à 1877 l'officiel *Rāʾid at-tūnisī* (pour lequel il parvient en 1863 à s'associer ad-Daḥdāḥ), tout en supervisant l'édition d'une douzaine d'ouvrages arabes. Il est alors connu sous le nom de Mansour Carletti. À la demande de Ḫayr ad-dīn bāšā, il collabore à la traduction de l'*Iẓhār al-ḥaqq ou manifestation de la vérité* de Raḥmatullāh al-hindī, défenseur de l'islam contre les missionnaires protestants en Inde. Il souligne alors la sororité des trois religions, juive, chrétienne et musulmane. On le retrouve ensuite à Londres puis à Bruxelles où il enseigne entre 1880 et 1890 l'arabe à l'université libre. Il y publie pour ses élèves une *Préparation du sentier des philomathes à l'acquisition des principes de la langue des Arabes. Méthode théorico-pratique de la langue arabe* (Imprimerie de Verhavert, 1884).

Sources :

P.-V. Carletti, [Circulaire pour une souscription destinée à la fondation d'un journal arabe à Marseille], Montmartre, Imprimerie de Pillay, [1859], 4 p. (BNF) ;

Moncef Chenoufi, *Le Problème des origines de l'imprimerie et de la presse arabes de Tunisie dans sa relation avec la renaissance « Nahda », 1847-1887* (thèse de lettres, université Paris IV, 1970), Lille, Service de reproduction des thèses de l'université, 1974, 2 t., 921 p. (en particulier t. 1, p. 194-212) ;

Philippe Anckaert et Jean-Charles Ducène, « L'enseignement de la traduction arabe en communauté française de Belgique : passé, présent, avenir », *Idioma* n° 19, *Tarjama, Quels fondements pour la didactique de l'arabe ?* [Bruxelles], 2008, p. 10 ;

Dictionnaire des orientalistes... (notice par P. Servais).

CARRA DE VAUX, Bernard (Bar-sur-Aube, 1867 – Nice, 1953)

– islamologue positiviste et chrétien, professeur à la faculté de théologie catholique de Paris

Issu d'une famille noble favorable à la monarchie constitutionnelle et ralliée aux Bonaparte, il grandit au château de Rieux dans la Marne, dans un milieu lettré, catholique : son grand-père paternel, historien de la Champagne et auteur de traités de philosophie religieuse, est cousin germain de Lamartine ; un oncle a été consul en Orient ; sa mère, née Pernéty, est une arrière-petite-fille du maréchal Jourdan. Après le collège Stanislas à Paris et l'École polytechnique (1886), il renonce à prendre une situation : vivant de ses rentes, il partage son temps entre les œuvres sociales (il est élu en 1892 maire de Pansey dans la Haute-Marne où il fonde un syndicat agricole), l'art (peinture, musique et poésie) et les travaux érudits, tournés plus spécialement vers l'étude de la langue arabe. Resté célibataire, il fait aussi des voyages d'études en Asie mineure (1891 et 1897) et aux États-Unis. Membre actif de la Société asiatique (il intègre son conseil en 1895), c'est un catholique militant qui publie ses travaux dans la *Revue des questions historiques*, la *Revue biblique* et les *Annales de philosophie chrétienne*. Il travaille à l'organisation des congrès scientifiques internationaux des catholiques (à Paris en 1891 puis à Bruxelles en 1894), enseigne l'arabe à la faculté de théologie de l'Institut catholique (entre 1891 et 1910) et fonde en 1896 avec le P. Charmetant, le marquis de Vogüé et le baron d'Avril la *Revue de l'Orient chrétien*. Il est parmi les premiers à dénoncer les massacres d'Arménie en 1895 et s'oppose à l'antisémitisme qui se développe autour de l'affaire Dreyfus. Les leçons qu'il donne à *l'École des hautes études sociales* et sa participation au congrès d'histoire des religions à Paris en 1900 laissent penser qu'il a de bons rapports avec les milieux scientifiques républicains dreyfusards. Mais il se heurte à R. Basset*, qui, rendant compte dans la *Revue de l'histoire des religions* de ses publications, lui reproche de méconnaître les derniers travaux historico-critiques de l'école allemande. Son œuvre témoigne cependant d'une large curiosité. Après quelques travaux de grammaire, il édite des textes de mécanique et d'astronomie (« L'astrolabe linéaire, ou Bâton-Tousi », *JA*, 1895). Il s'intéresse à la musique arabe (« Traité des rapports musicaux, ou l'Épître à Scharaf ed-Din par Safi ed-Dîn Abd el-Mumin Albaghdâdî », *JA*, 1891), collabore avec le baron d'Erlanger et prend part au congrès du Caire en 1932. Il traduit des encyclopédies de la période classique : *Le Livre de l'avertissement et de la révision*, compendium des ouvrages d'al-Mas'ūdī, en 1896 ; *L'Abrégé des merveilles*, où il cherche un état ancien du folklore, en 1897 (rééd. avec une préface d'A. Miquel, Sindbad, 1984). Il donne aussi des ouvrages destinés à un plus large public. Lecteur de Gobineau, il présente le chiisme comme une « réaction aryenne » contre le joug de l'islam, réaction qu'il appelle à soutenir, en particulier sous la forme du bâbisme (*Études d'histoire orientale...*, 1897). Ses biographies d'*Avicenne* et de *Gazali* (dont il a édité la *Destruction des philosophes*), parues chez Alcan en 1900 et 1902, sont des succès. Il en reproduit la formule pour la collection « Science et religion » des éditions catholiques Bloud (*Newton* ; *Leibniz ; Galilée* ; *Léonard de Vinci*, 1907-1910). Poursuivant ses travaux érudits dans le domaine du christianisme oriental, il collabore au *Corpus scriptorum christianorum Orientalium*. Il s'intéresse aussi à la langue étrusque qu'il apparente aux « racines altaïques », elles-mêmes rapprochées des « racines aryennes » (*La Langue étrusque, sa place parmi les langues,*

étude de quelques textes, 1911). Son ouvrage majeur, *Les penseurs de l'Islam* (Geuthner, 1921-1926, réimprimé en 1984), présente, en cinq volumes analytiques (*Les Souverains, l'histoire et la philosophie politique* ; *Les Géographes, les sciences mathématiques et naturelles* ; *L'Exégèse. La tradition et la jurisprudence* ; *La Scolastique, la théologie et la mystique, la musique* ; *Les Sectes. Le libéralisme moderne*), les principales figures, œuvres et idées de l'Orient islamique, en faisant le point sur les travaux récents – occasion d'épingler la « philosophie abstruse » et le « style recherché » de Massignon*. Elle témoigne d'une approche sympathique, ouverte au monde contemporain (il admire les « patriotes » égyptiens et fait silence sur l'Algérie), qui invite à ne pas confondre Islam et Orient et à ne pas tout comprendre sous l'angle de la religion – mais c'est pour reprendre des modes d'interprétation anciens, comme l'explication par le climat.

Sources :

C. E. Curinier, *Dictionnaire national des contemporains*, Paris, Office général d'édition, de librairie et d'impression, 1901-1918 ;

Henry Carnoy, *Dictionnaire biographique international des écrivains*, Paris, Carnoy, 2e éd., 1903, p. 102 ;

DBF ;

F. Laplanche éd., *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, t. 9, *Les Sciences religieuses. Le* XIXe *siècle 1800-1914*, 1996, p. 688 (notice par Mohammad Ali Amir Moezzi).

CASANOVA, Paul (Orléansville, 1861 – Le Caire, 1926)

– professeur au Collège de France

Fils d'un colon, élève du lycée d'Alger puis pensionnaire à Sainte-Barbe à Paris (1874-1879), il prépare comme externe au lycée Louis-le-Grand le baccalauréat et l'entrée à l'École normale supérieure. Admis en 1879, il doit quitter l'École un an plus tard, après avoir échoué à la licence. Fustel de Coulanges n'oublie pas cependant l'élève exclus et se charge de le placer comme maître-auxiliaire à Louis-le-Grand. Une fois licencié (1881), le jeune professeur est nommé au lycée de Saint-Brieuc, puis à Châteauroux et à Amiens, sans s'adapter aux contraintes du métier (il est déplacé de Saint-Brieuc pour avoir refusé d'obéir au proviseur ; les inspecteurs le décrivent comme un « artiste » qui ne sait pas faire régner la discipline et reste fermé à leurs consignes). Faute d'un poste en Algérie (le bruit court qu'il est « israélite », et l'inspecteur juge que « moins il y aura de fonctionnaires israélites en Algérie, mieux cela vaudra »), il obtient d'être placé en congé (1884) et, plutôt que de préparer l'agrégation d'histoire, se dirige vers le professorat d'arabe qui ouvre à un emploi en Algérie où son père est mort, laissant des enfants mineurs et une succession embarrassée. Il prépare dans cet objectif le diplôme de l'ESLO (1888) et suit les cours de Hartwig Derenbourg* à l'EPHE. Nommé à la mission archéologique française du Caire, il est bien noté par Gaston Maspero, ce qui permet la prolongation de sa mission trois années de suite (novembre 1889-1892) et un nouveau séjour en 1895-1896. Il entame alors la publication d'objets orientaux, les uns acquis par la mission du Caire et destinés au musée du Louvre (sphère céleste, stèles funéraires), d'autres réunis en collections privées (poids de verre et monnaies des collections Fouquet et Innès publiés par l'Institut égyptien en 1891, puis collection de la princesse Ismaïl, veuve du khédive, publiée à Paris en 1896). Après une éphémère charge d'enseignement au lycée de Tulle, nécessaire pour échapper au service militaire, il est nommé en janvier 1893 au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale (où il est promu bibliothécaire en 1900, avec l'accord de son directeur Ernest Babelon), sans parvenir à passer au département des manuscrits orientaux. Il fait partie en 1893 du comité de patronage de la nouvelle Société des peintres orientalistes français. Depuis la fin de 1899 directeur adjoint de l'Institut français d'archéologie

du Caire (IFAO), la nouvelle forme institutionnelle qu'a prise la mission archéologique, il y contrôle la préparation et l'impression des travaux arabes. Avec Ravaisse* et Salmon*, il participe à l'entreprise initiée par Maspero de dresser une histoire de la topographie du Caire : *Histoire et description de la citadelle du Caire*, 1897 ; « Noms coptes du Caire et localités voisines » (*BIFAO*, 1901) ; traduction de la première moitié des *Ḫiṭāṭ* d'al-Maqrīzī, laissée inachevée par Bouriant, l'ancien directeur de la Mission (2 vol., 1906 et 1920) ; *Essai de reconstitution topographique de la ville d'al-Foustât ou Misr, lecture atomistique et philologique de la ville* (1 er vol., 1919), fondé sur le texte d'Ibn Duqmāq récemment découvert. Son élection à la succession de Barbier de Meynard* au Collège de France en 1909 est fort controversée et laisse des marques : l'école du Caire et l'archéologie l'ont emporté sur l'école d'Alger et sur l'ouverture de la philologie aux sciences de l'homme (sociologie, ethnologie et anthropologie) que promeut son rival malheureux René Basset*. Alors que Basset avait l'appui de l'École des langues orientales et était proche de milieux coloniaux héritiers de l'opportunisme à la Ferry, Casanova s'est appuyé sur un réseau normalien et a profité de l'intervention de personnalités radicales au pouvoir (y compris Clemenceau) – la cicatrice ne se refermera pas de sitôt : on trouve souvent chez les élèves de R. Basset une certaine distance méprisante envers le radical-socialisme, parfois teintée d'un brin d'antisémitisme. Après une leçon inaugurale où il fait l'éloge de Caussin* qui, soucieux de rendre candidement la pensée arabe, serait approché plus près de la réalité que les hypercritiques modernes – c'est une pointe contre Basset –, l'enseignement de Casanova au Collège témoigne désormais d'une volonté de dépasser les strictes limites de l'archéologie : il traite d'Ibn Khaldoun (1910-1911), d'al-Māwardī (1911-1912), du chiisme (1913-1914), et se fixe sur la société arabe aux premiers siècles de l'hégire (d'après les *Mille et une nuits*, le *Livre des Chansons* et les *Prairies d'or*) en même temps que sur les parties les plus anciennes du Coran (1916-1924). En 1911, Casanova publie un *Mohammed et la fin du monde* qui insiste sur l'importance de la croyance du prophète en l'imminence de l'apocalypse, conviction qui l'aurait détourné de la question de sa succession et de l'organisation politique future. L'ouvrage est mal reçu, effet sans doute de l'élection de 1909. En France pendant la Grande Guerre, il prend part à l'assistance aux blessés musulmans et, en 1916-1917, a parmi les auditeurs de son cours au Collège de France Taha Hussein (dont il dirige avec Émile Durkheim la thèse sur la philosophie sociale d'Ibn Khaldoun). Après guerre, resté célibataire, il partage à nouveau son temps entre Paris et le Caire où il a été chargé d'un cours à l'Université égyptienne et où il meurt des suites d'une pneumonie. Son exécuteur testamentaire, Gabriel Ferrand*, fait rapatrier le corps à Arcachon où Casanova a demandé à être inhumé. Son œuvre, sans avoir l'ampleur puissante de celle de R. Basset, a peut-être par certains aspects une portée plus grande, du fait d'une approche de l'islam moins distante.

Sources :

Archives du collège de France, Casanova [peu fourni] ;

ANF, F17, 25.671, Casanova et 61 AJ 216 ;

ADiploNantes, Le Caire, consulat, série C, 19, Casanova (succession) ;

Henry Carnoy, *Dictionnaire biographique international des écrivains* ;

Dictionnaire biographique, 1906 ;

Revue numismatique, 1926, p. 240 ;

DBF ;

C. Charle et È. Teklès, 1988 ;

Dictionnaire des orientalistes... (notice par J. Loiseau) ;

Suzanne Taha Hussein, *Avec toi. De la France à l'Égypte : « un extraordinaire amour ». Suzanne et Taha Hussein (1915-1973)*, Paris, Cerf, 2011, p. 97-98.

CAUSSIN DE PERCEVAL, Amand-Pierre (Paris, 1795 – Paris, 1871)

– professeur au Langues orientales et au Collège de France

Né dans les bâtiments du Collège de France où son père, Jean-Baptiste Jacques Antoine Caussin (Montdidier, 1759 – Paris, 1835), est titulaire de la chaire d'arabe, Amand-Pierre ne rompt pas avec la tradition familiale. Jeune de langue (1806-1814), interne au lycée impérial (l'actuel lycée Louis-le-Grand), il est lauréat du concours général en rhétorique (1813). En 1814, il part compléter sa formation à Constantinople et à Smyrne, puis passe une année dans un couvent de Saïda pour perfectionner son arabe (1816-1817). Nommé drogman à Alep (1818), il est attaché à la mission de M. de Portes, chargé d'acheter des étalons arabes, en même temps que Louis Damoiseau qui en publiera en 1833 la relation dans son *Voyage en Syrie et dans le désert*. En 1821, il succède à Bocthor* à la chaire d'arabe vulgaire de l'École des langues orientales, préférant retourner à Paris plutôt que d'être affecté à Constantinople. Il consacre désormais l'essentiel de son temps à l'étude de l'arabe, à l'exception de la traduction de deux ouvrages de Muhammad Asad effendi, historiographe du sultan ottoman (*Précis historique de la guerre des Turcs contre les Russes, depuis l'année 1769 jusqu'à l'année 1774*, 1822 et *Précis historique de la destruction des janissaires par le sultan Mahmoud en 1826*, 1833). Membre de la Société asiatique et de la Société de géographie, il est aussi depuis décembre 1824 interprète au dépôt de la Guerre : on l'y emploiera à traduire les correspondances des notables algériens saisies ou contrôlées après 1830. À partir de 1828 (ou 1830 ?), il supplée son père au Collège de France, le remplaçant définitivement en 1833. Ce cumul lui permet d'harmoniser enseignement de la conversation dans une langue usuelle et étude de textes anciens, deux approches d'une langue dont il affirme l'unité profonde. La grammaire pour la chaire d'arabe vulgaire des Langues orientales n'ayant pas encore été composée, Caussin s'attèle au devoir de sa charge. Dans la préface de sa *Grammaire arabe vulgaire*, construite comme un complément de celle de Sacy, il défend l'existence *sui generis* d'une langue simplifiée, déjà formée depuis longtemps, et qui partage un même fond avec la langue littérale (1824, rééd. augmentée en 1833, 4e éd. en 1858). Il se charge aussi d'éditer le *Dictionnaire français-arabe* laissé inachevé par Bocthor (1828-1829, 2e éd. en 1848). Son enseignement fait une place importante au recueil de proverbes d'al-Maydānī et au roman d'Antar dont il se fait le défenseur face au criticisme puriste d'un Fresnel qu'il trouve trop influencé par l'avis dédaigneux des oulémas du Caire. En publiant dans le *JA* la traduction de la « mort d'Antar » (1833), Caussin avait touché un goût romantique curieux de primitivité et attiré l'attention du monde littéraire sur une œuvre qu'on rapprochait des romans de chevalerie. Pour Caussin, le roman d'Antar, « Iliade des Arabes », équivalent des *Mille et une nuits* « dans un ordre de littérature plus élevé », est une source historique fiable en ce qu'il exprime les mœurs et l'esprit des anciens Arabes. Caussin réserve aussi une place importante au *Kitāb al-Aġānī* d'Abū l-Faraj al-Iṣfahānī où il puise une grande partie des matériaux de son magistral *Essai sur l'histoire des arabes avant l'islamisme, pendant l'époque de Mahomet et jusqu'à la réunion de toutes les tribus sous la loi musulmane* (3 vol., 1847-1848 ; réimp. Graz, Akademische Druck, 1967) ainsi que de ses « Notices anecdotiques sur les principaux musiciens arabes des trois premiers siècles de l'islamisme » éditées après sa mort par Defrémery* (*JA*, novembre-décembre 1873). Plutôt que de déconstruire les sources arabes par une démarche analytique extérieure et froide au nom d'un positivisme factuel, Caussin cherche à faire ressentir fidèlement l'esprit d'un peuple – démarche qui sera saluée à la fin du siècle par un P. Casanova*. Il agence les sources de façon à constituer un récit directement accessible au lecteur occidental, en cela plus proche d'Antoine Galland, traducteur des *Mille et une nuits*, que de la nouvelle critique universitaire. Présentant Mahomet comme un homme politique qui n'a sans doute pas cru à toutes les révélations qu'il aurait reçues, Caussin fait de l'islam le ciment national des

Arabes. Catholique, il accueille favorablement la révolution de 1848 pour son programme social : en témoigne en 1850 son *Polyglotte catholique ou Exercices de linguistique en douze langues* [...] *comprenant les principes élémentaires, théoriques et pratiques de la foi chrétienne* qu'on peut rapprocher du projet de Prosper Guerrier de Dumast visant à rendre l'orientalisme classique. En 1849, il a été nommé à la commission sur l'enseignement de l'arabe en Algérie et élu à l'Institut. Sa santé se dégradant à partir de 1855, et sa vue se fatiguant, il se fait suppléer par Defrémery au Collège de France (à partir de 1859), préférant conserver son enseignement aux Langues orientales, fondé sur la conversation. Resté célibataire, il choisit en septembre 1870 de quitter sa campagne pour Paris où il meurt dans les derniers jours du siège, soigné par la dernière épouse de son père, à peine plus âgée que lui.

Sources :

ANF, F 17, 22.781, Caussin et LH/453/6 ;

Archives du Collège de France, Caussin fils ;

Lamathière, *Panthéon de la Légion d'Honneur*, Paris, Dentu, vol. IV, p. 196 ; *JA*, 1871, p. 14-16 (notice par E. Renan) ;

« Discours de M. Léopold Delisle aux obsèques de M. C. de Perceval », Institut de France, AIBL, 1871 ;

Henri Wallon, *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Amand-Pierre Caussin de Perceval*, 1880, 42 p. [très informé] ;

P. Casanova, « L'enseignement de l'arabe au collège de France (leçons du 22 avril et du 7 décembre 1909) », Paris, Geuthner, 1910, p. 61 ;

H. Dehérain, « La jeunesse de l'orientaliste Caussin de Perceval », *Orientalistes et Antiquaires. II. Silvestre de Sacy, ses contemporains et ses disciples*, Paris, Geuthner, 1938, p. 13-24 ;

DBF (notice par Roman d'Amat) ;

Edward Said, *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, Paris, Seuil, 1980, p. 176-177 ;

Langues'O..., p. 66 ;

Dictionnaire des orientalistes... (notice par S. Larzul).

CHAHIN, Jean [Šāhīn] (Tiflis, 1776 – Melun, 1838)

– interprète de 2e classe

Mamelouk d'origine « arménienne » au Caire, il passe au service de l'armée française qu'il suit lors de son rembarquement pour la France. Mamelouk de la garde des consuls qui devient bientôt garde impériale, il est promu lieutenant (1807) puis capitaine inscruteur, chef d'escadron (1813) des chasseurs à cheval, ses actes de bravoure lui valant d'être nommé chevalier (1804) puis officier (1806) de la Légion d'honneur (Rapp lui doit la vie sauve à Austerlitz, puis Daumesnil lors de la révolte de Madrid en 1808). Il épouse en 1809 à Melun une fille de Jacob Habaïby*. Naturalisé français en 1818, mis à la retraite en 1820, il est nommé interprète de 2e classe en 1830 et participe à l'expédition d'Alger – il est de retour en France à la fin de l'année, comme l'ensemble des interprètes. Sa candidature à un commandement en Afrique, soutenue par le général Pajol, n'est pas retenue.

Sources :

ANF, LH/467/102 ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Savant, *Les Mamelouks…*, p. 133-137.

CHEHAB, Mahmoud (Wādī Šahrūr, Mont-Liban, 1837 – Tlemcen [?], 1919)

– interprète de 1re classe

Originaire d'une famille convertie au christianisme, catholique de rite maronite, il est élevé chez les jésuites. L'engagement de sa famille en faveur de Méhémet Ali lui vaut des mesures de rétorsion de la part de l'administration ottomane. En 1855, à la tête d'un corps de volontaires, il se met à disposition de l'armée française pour l'expédition de Crimée, et est chargé du ravitaillement. Il se met de nouveau au service de la France en 1860, comme guide interprète du corps expéditionnaire envoyé en Syrie. Il reste attaché à l'officier commandant la mission militaire française, avec le titre d'officier d'ordonnance de Daoud Pacha, gouverneur du Liban. Il dirige ensuite les Arabes employés aux chantiers du canal de Suez puis part en 1869 pour l'Algérie où il fait une carrière d'interprète militaire, employé successivement à Orléansville (juillet 1869), Beni Mansour (mars 1872), Fort-National (août 1872), Djelfa (mars 1873), Maghnia (mars 1876), Saïda (décembre 1876) et Tlemcen (février 1885), où il semble s'être fixé. Interprète de 1re classe lorsqu'il est décoré de la Légion d'honneur (1893), il fait partie en 1901 de l'armée territoriale.

Sources :

ANF, LH/896/36 ;

Féraud, *Les Interprètes…*

CHEIKHO, Louis [Šayḫū, Luwīs] (Mardin, 1859 – Beyrouth, 1927)

– jésuite de la mission de Beyrouth, un des principaux inventeurs du patrimoine arabe classique

Issu d'une famille chaldéenne catholique du Kurdistan, Rizqallāh futur Louis Cheikho suit les traces d'un frère, de plus de vingt ans son aîné, devenu jésuite. Reçu à l'âge de huit ans au séminaire de Ġazīr dans la montagne libanaise, il fait son noviciat à Lons-le-Saunier où il complète sa formation humaniste classique avant de retourner pour le scolasticat à Beyrouth. À partir de 1878, il y enseigne l'arabe au collège de l'université Saint-Joseph, qui reste ensuite son port d'attache (il en publie le catalogue des manuscrits orientaux entre 1913 et 1922). Prêtre en 1891, il poursuit sa formation par de longs séjours en Angleterre, en Autriche et en France entre 1888 et 1894. En 1898, il fonde la revue *Al-Mašriq* qui publie les travaux scientifiques de Saint-Joseph et rend compte en arabe de la production internationale. Son œuvre, très abondante (plus de mille références, notules comprises), composée très majoritairement en arabe, comprend aussi quelques titres en français. Surtout compilateur, car il s'agit de diffuser rapidement en arabe la Bonne Nouvelle (*via* d'édifiantes hagiographies) aussi bien que la science moderne, Cheikho est aussi l'auteur d'un travail critique original. Il édite des textes historiques (sur Beyrouth et les Bocthor* émirs d'al-Ġarb par Ṣāliḥ b. Yaḥyā, 1902) et littéraires comme le *Fiqh al-luġa* [Philologie] d'aṭ-Ṭa'ālibī (1886), les poètes arabes chrétiens avant et après l'islam (respectivement en 1890-1891 et en 1923) – dans *Le christianisme et la littérature chrétienne en Arabie avant l'islam* (1912), il met en avant l'importance de l'empreinte chrétienne dans le monde arabe préislamique, ce qui suscitera les critiques de Georg Graf et de Henri Charles –, *Kalīla wa Dimna* (1905), la *Ḥamāsa* [Poème héroïque] d'al-Buḥturī (1909). Par ses monumentaux *Maǧānī l-adab*, anthologie littéraire en six volumes (1882-1884), bientôt accompagnée de quatre volumes de notes (1885-1889) et d'un supplément (1887), il définit durablement les contours d'une littérature classique. Comme ses frères en religion le père Maalouf [Ma'lūf], auteur en 1908 du dictionnaire arabe *Al-Munǧid* et le père Salhani [Ṣāliḥānī], à qui l'on doit une grammaire très traditionnelle, il

défend une conception élitiste de la langue contre les simplifications adoptées par certains auteurs contemporains. Ce purisme exigeant, manifeste dans le tableau qu'il donne en 1907 de la littérature arabe au XIX^e^ siècle (*Al-Adāb al-'arabiyya fī l-qarn at-tāsi' 'ašar*), est longtemps resté un modèle dans les écoles libanaises où son anthologie, encore aujourd'hui rééditée, a été largement diffusée sous une forme abrégée et remaniée. La *Revue de l'Académie arabe de Damas* n'a d'ailleurs pas manqué, après sa mort, de lui consacrer une notice sous la plume du nationaliste arabe Muḥammad Kurd 'Alī.

Sources :

Camille Hechaïmié, *Louis Cheikho et son livre « Le christianisme et la littérature chrétienne en Arabie avant l'Islam »*, Beyrouth, Dar el-Machreq, 1967 ;

Camille Hechaïmié, *Bibliographie analytique du père Louis Cheikho, avec introduction et index*, Beyrouth, 1986 ;

Henri Jalabert SJ, *Jésuites au Proche-Orient, Notices biographiques*, Beyrouth, Dar el-Machreq, 1987 ;

Dominique Avon, *Les Frères prêcheurs en Orient. Les Dominicains du Caire (années 1910 - années 1960)*, Paris, Cerf, 2006.

CHERBONNEAU, Jacques Auguste (La Chapelle-Blanche-sur-Loire, Indre-et-Loire, 1813 – Paris, 1882)

– professeur à la chaire de Constantine puis aux Langues orientales, auteur prolixe de traductions et de manuels

Il joue un rôle essentiel à l'articulation du monde savant parisien et du mouvement politique qui entend constituer en Algérie une culture franco-arabe moderne généralement partagée. Comme avant lui Berbrugger*, il est élève du collège Charlemagne à Paris et fait partie de cette jeunesse des écoles pour qui l'apprentissage de la liberté se double de celui de la langue arabe. Élève de Caussin* et de Reinaud* à l'École des langues orientales (1838-1846), il enseigne parallèlement les lettres classiques en classe de grammaire dans son ancien collège. Admis à la Société asiatique en 1841, il publie dans le *Journal asiatique* des traductions d'œuvres littéraires (épisode du *Roman d'Antar* et *30^e^ Séance* d'al-Ḥarīrī en 1845) et historiques (édition et traduction d'extraits d'un *Traité de la conduite des rois et histoire des dynasties musulmanes*, le *Kitāb al-faẖrī* d'Ibn aṭ-Ṭiqtaqā, 1846-1847). Son édition scolaire des *Fables de Lokman* (Hachette, 1846, rééd. en 1903) et ses *Anecdotes musulmanes* (1847), pour des élèves plus avancés, le recommandent pour la chaire supérieure d'arabe de Constantine où il déploie entre 1847 et 1862 une activité considérable, cumulant enseignement du français auprès des élites savantes musulmanes (il dirige un cours d'adultes et enseigne à la médersa) et enseignement de l'arabe auprès des Européens (dont les élèves du collège communal). Ses manuels à destination des indigènes insistent sur le respect dû aux préceptes de l'islam et font une place à l'enseignement féminin (*Éléments de la phraséologie française*, 1851 ; *Manuel des écoles arabes-françaises de l'Algérie*, 1854, dédié à Daumas*). Vis-à-vis des Européens, Cherbonneau insiste sur l'importance de la maîtrise de la langue parlée et du style usuel : ses *Exercices sur la lecture des manuscrits arabes* (1850) comprennent ainsi, en plus des actes administratifs autographiés, de la correspondance en style vulgaire et des historiettes en « dialecte des rues ». Ses *Dialogues arabes, à l'usage des fonctionnaires et des employés de l'Algérie* (1858) s'adressent aussi aux « musulmans de l'Algérie » à qui il faudrait faire connaître « les intentions bienveillantes et toutes paternelles du gouvernement français ». Proche des saint-simoniens – il collabore à l'éphémère *Revue orientale et algérienne* (1851-1853) et entretient des relations d'amitié avec A. Clerc* –, il travaille à la consolidation d'un arabe moderne algérien, en introduisant des tournures locales dans les deux contes des *Mille et une nuits*, l'*Histoire de Chems-*

Eddine et Nour-eddine et *Les Fourberies de Delilah*, dont il donne des éditions scolaires en 1852 et 1856, et en dégageant un lexique usuel en style vulgaire (*Dictionnaire français-arabe pour la conversation en Algérie*, 1872) comme en style classique (*Dictionnaire arabe-français [langue écrite]*, 1876). Il fait partie des fondateurs en 1852 de la première société savante d'Algérie, la Société archéologique de Constantine, où il manifeste un constant souci d'association qui le fait conjuguer connaissance de l'antiquité latine et arabe, rappel du passé chrétien et musulman, érudition et vulgarisation. D'un côté, il édite et traduit dans le *Journal asiatique* entre 1848 et 1856 de nombreux historiens arabes du Maghreb (Ibn Qunfudh pour les Hafsides vus de Constantine ; Ibn al-Qūtiyya sur la conquête de l'Andalousie ; Aḥmad-Bābā de Tombouctou pour ses notices biographiques de savants malékites ; al-Ġubrīnī pour sa galerie de savants de Bougie ; Ibn Ḥamādu pour les premiers Fatimides ; le voyageur al-'Abdarî...). D'un autre côté, il travaille avec le littérateur Édouard Thierry à une traduction adaptée d'un conte de *Mille et Une Nuits*, l'*Histoire de Djouder le pêcheur*, publiée dans la collection des chemins de fer lancée par Hachette (1853). Après une mission appuyée par Renan et destinée à explorer les ruines des villes de Numidie (il est depuis 1856 correspondant du Comité des travaux historiques du ministère de l'Instruction publique), il est appelé en 1863 à Alger pour y succéder à Perron* à la tête du collège arabe-français. Contesté par les adversaires de la politique arabe (il est en 1867 avec son ami Berbrugger l'objet d'une campagne de presse l'accusant de s'être converti à l'islam) aussi bien que par les puristes qui opposent à sa langue moderne les productions classicisantes de la *nahḍa* en Orient, il est atteint par le démantèlement de la politique arabe de l'Empire. À la suite à la fermeture du collège, il est placé à la direction du *Mobacher*, le journal officiel algérien de langue arabe (1871), puis chargé de l'inspection de l'enseignement musulman. Son autorité scientifique est reconnue : membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1871, il prend en 1879 la succession de De Slane* à la chaire d'arabe vulgaire de l'École des langues orientales, avec pour assistant al-Haraïri*, l'ancien collaborateur de l'abbé Bourgade*. Sa femme, née Caroline Lévy, est une fidèle paroissienne de Saint-Jacques-du-Haut-Pas – ils vivent dans le Quartier latin, rue des Feuillantines. L'un de leurs fils, Eugène (1844-1927), a été scolarisé dans une école arabe-française à Alger. Devenu professeur au collège impérial d'Alger, il a collaboré à la publication d'un *Traité de droit musulman* algérien qui organise selon l'ordre du code civil français le contenu du traité classique de sīdī Ḫalīl. Un autre, Charles (né en 1860), est en 1917 avoué près le tribunal civil de Sétif.

Sources :

ANF, Personnel de l'Inalco, 20.100.053/12, Cherbonneau ; ANF, F 17, 2948, Cherbonneau (mission scientifique) et 22.794, Cherbonneau (carrière) ;

JA, II, 1883, p. 18-19 (notice par J. Darmesteter) ;

Revue de Géographie, 12, 1883, p. 42-45 (notice par L. Drapeyron) ;

Massé, « Les études arabes... », 1933, p. 218-220 ;

Langues'O..., p. 67 ;

DBF ;

Sylvette Larzul et Alain Messaoudi, « L'engagement d'un arabisant pédagogue. Auguste Cherbonneau et l'Algérie arabe-française (1846-1879) », Michel Levallois et Philippe Régnier éd., *Ismaÿl Urbain, les saint-simoniens et le monde arabo-musulman*, actes du colloque d'octobre 2013 (à paraître).

CHERIF-ZAHAR, Ali (Alger, 1913 – Paris, 2000)

– professeur de collège et lycée

Fils de Touhami, caïd de Rovigo, lui-même petit-fils d'Ali Chérif qui, capturé avec la smala d'Abd el-Kader en 1843, a été envoyé étudier à Paris avant d'être interprète militaire puis caïd, il est issu d'une des plus importantes familles « maures » d'Alger qui, tout en ayant accédé à la citoyenneté française, reste attachée à ses ancêtres et fière de ses alliances turques. Par sa mère, il descend des Ben Brihmat* et est apparenté aux Sakka, où se recrutaient les contrôleurs des frappes monétaires dans la ville (*amīn as-Sakka*) avant 1830. Une fois bachelier (1933), latiniste et arabisant, il prépare le concours d'entrée à l'École normale supérieure au lycée Bugeaud, puis les différents certificats de la licence d'arabe (1936-1939) en même temps qu'il est maître d'internat (au lycée d'Alger, à Bône et à Blida). Mobilisé, il participe à la campagne de France. À son retour, il se marie à El-Biar avec Fella Oulid Aissa. Elle fait partie du même groupe social et familial et, institutrice, deviendra directrice de l'institut ménager agricole d'El-Biar. Nommé professeur délégué à l'EPS de Miliana (1940-1942) puis au collège de Maison Carrée (1943-1945), il est lauréat du prix littéraire de traduction du GGA, sans doute pour son mémoire de DES (« Le Maghreb au Moyen Âge d'après al-Qalqachandî », 1943, mention assez bien, avec pour rapporteur Pérès*). Il ne quitte pas Alger, en poste au lycée Bugeaud (1945-1951 et 1958-1962) et au collège du Champ de manœuvre (1951-1958). Bien noté, il publie une *Grammaire d'arabe pratique en caractères phonétiques* (1946) et, édités par Josselin, des disques d'« arabe algérien » (Enaphone, 1959). Contrairement à ses frères cadets, qui s'engagent en faveur de l'indépendance algérienne et le paient de leur vie, il conserve pendant la guerre une position de neutralité et envoie en 1956 ses enfants au lycée malgré les consignes de grève scolaire du FLN. En 1962, il demande un poste en métropole : après avoir été nommé professeur de lettres au lycée d'Apt, il réintroduit l'enseignement de l'arabe au lycée de Montpellier (février 1963 - 1965). Retraité de l'Éducation nationale, il repart pour Alger où son épouse continue à diriger l'institut agricole d'El-Biar et retrouve comme censeur l'ancien lycée Bugeaud devenu lycée émir Abd el-Kader. Il participe aussi à l'arabisation des cadres en enseignant à l'ONACO. C'est à Paris où s'est installé l'un de ses trois fils, chirurgien, qu'il vit ses dernières années avec sa femme.

Sources :

ANF, F 17, 28.443, Cherif-Zahar (dérogation) ;

entretien avec Kamal Cherif-Zahar (avril 2008).

CHIDIAK, Fahim Hanna/Jean (Bikfaya, Mont-Liban, 1821 – Nice, 1896)

– interprète titulaire de 3e classe

Originaire d'une famille maronite, on peut supposer qu'il a été formé par les jésuites. Il est nommé interprète temporaire en décembre 1846. En janvier 1847, il se trouve à Paris où, vêtu d'un costume oriental, il est présenté à la Société orientale par les comtes de Schulenbourg et de Pommereux qui sont très hostiles à l'islam et encouragent l'emploi de maronites dans l'armée et l'administration françaises en Algérie. Attaché à la subdivision d'Aumale en mars 1847, il est affecté à l'île Sainte-Marguerite pendant l'année 1850, puis près du commandement supérieur du cercle de La Calle. En 1854, il fait les démarches nécessaires pour obtenir sa naturalisation (elles n'aboutissent qu'en 1861). Passé au bureau arabe de Bône (1856-1858), à celui de Souk Ahras, puis à nouveau affecté au dépôt des arabes internés à Sainte-Marguerite (1858-1859) et à Ajaccio, il épouse en mai 1859 la fille d'un officier de santé de Conchy-les-Pots dans l'Oise, sans doute rencontrée par l'intermédiaire de son ami le comte de Schulenbourg, châtelain du voisinage au Tilloloy, témoin au mariage. Il participe l'année suivante à l'expédition de Syrie, dont il rend compte dans la *Revue de l'Orient*, en insistant sur la responsabilité britannique : « Je crois qu'en couvrant les Musulmans et les Druses de toutes les imprécations comme le bouc d'Israël, on a agi à la façon du chien mordant le bâton qui le frappe au lieu de s'attaquer à celui qui porte le

bâton ». Maintenu au dépôt de la Guerre pour concourir aux travaux de la carte du Liban, il est attaché au greffe du 1er conseil de guerre à Alger (1862) puis au bureau arabe de Sétif (mars-juin 1863) avant de retourner à Paris auprès des tribunaux militaires de la 1re division militaire (juin 1863 - juin 1865). Interprète près le commandant supérieur et le bureau arabe de Teniet el-Had (septembre 1865 - mai 1866), puis près le commandant supérieur de Fort-Napoléon (septembre 1865 - mai 1866), une attaque cérébrale le laisse hémiplégique en juin 1866. De retour en France en août 1866, il se fixe à Compiègne et obtient d'être mis à la retraite. À sa mort, il est domicilié à Paris. Il laisse deux enfants.

Sources :

ADéf, 5Yf, 94.126, Jean Chidiak ;

Féraud, *Les Interprètes...*

CHOTTIN, Alexis (Alger, 1891 – [?], v. 1975 [?])

– professeur de collège, musicologue

De parents inconnus (nouveau-né, il a été déposé dans le tour de l'hôpital de Mustapha, avec une médaille de la vierge), il étudie au conservatoire d'Alger l'alto, la théorie musicale et la composition. Il épouse en juillet 1914 à Beni Saf Marie Marcelle Toulon et s'installe après la Première Guerre mondiale avec sa famille au Maroc. Il s'intéresse à la musique orientale et publie dès 1923-1924 dans la revue *Hespéris* des « Airs populaires recueillis à Fès ». Directeur d'école à Fès [?], il est nommé en 1928 à la tête de l'école des fils de notables de Salé et obtient l'année suivante le certificat de littérature arabe qui lui permet de compléter sa licence. Chargé de la musique au service des arts indigènes de Rabat, il fonde en 1929 le conservatoire de musique de Rabat dont il assure la direction jusqu'en 1939, puis à nouveau de 1956 à 1959. Auteur d'un *Corpus de la musique marocaine* (1931), il a été invité en 1932 à faire partie de la délégation marocaine au congrès de musique orientale du Caire dont il a rendu compte dans le *Bulletin de l'Enseignement public du Maroc*. Il y retrouve Carra de Vaux* et y rencontre le musicien Henry Farmer (1882-1965). Artiste curieux de psychologie, Chottin exerce comme professeur d'arabe au collège des Orangers de Rabat (en 1937 et encore en 1956) et fait partie de la Société des écrivains de l'Afrique du Nord (1939). Il rencontre en 1949 la musicienne Colette Raget qu'il épouse en 1952, reconnaissant la fille qu'elle a eu d'une précédente union - après leur divorce en 1955, et son remariage avec Raymond Legrand, elle connaîtra le succès comme chanteuse sous le nom de Colette Renard.En 1966, il fait enregistrer des *Chants arabes d'Andalousie* qu'il a recueillis, traduits et harmonisés (édités par Pathé). On perd sa trace après 1972.

Sources :

ANOM, état civil (naissance) ;

Bulletin de l'enseignement du Maroc, n° 125, 1933 et n° 155, 1937 ;

Université de Glasgow, Papers and correspondence of Henry George Farmer ;

Colette Renard, *Raconte-moi ta chanson*, Paris, Grasset, 1998, p. 113 ;

Dictionnaire des orientalistes... (notice par C. Ledru).

CLÉMENT-MULLET, Jean-Jacques (Lusigny, Aube, 1796 – Paris, v. 1869)

– naturaliste et hébraïsant

Après des études au collège de Troyes, il étudie la géologie et les langues orientales à Paris et renonce à une carrière industrielle pour se consacrer à l'histoire des sciences de la nature dans les textes anciens hébraïques et arabes. Élève de son ami Salomon Munk pour l'hébreu, il suit les cours d'arabe de Caussin de Perceval* et de Reinaud*. Il est au courant des travaux publiés en Allemagne. Traducteur de *Die Urwelt und das Alterthum, erläutert durch die Naturkunde* (1822) du botaniste Heinrich Friedrich Link (1767-1851) (*Le Monde primitif et l'antiquité expliqués par l'étude de la nature*, Paris, Gide, 1837, 2 vol.) il publie aussi une traduction française de la *Grammaire hébraïque* abrégée qu'Israël Michel Rabbinowicz a publiée à Breslau en 1853, à l'usage des commençants (Paris, A. Franck, 2 vol., 1862 et 1864). Membre depuis 1838 de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube – il publie dans ses *Mémoires* une étude sur les « Poésies ou Selichoth attribuées à Rachi » de Troyes (1856) aussi bien que des notes agronomiques –, il fait aussi partie de la Société géologique de France et de la Société asiatique. Il publie ses travaux orientalistes dans le *Journal asiatique* : après des « Documents pour servir à l'histoire de la lithotritie, principalement chez les Arabes », extraits d'un manuscrit du fonds Asselin de Cherville* et choisis pour leur intérêt médical autant qu'historique (juin 1837), c'est un extrait du cosmographe al-Qazwīnī (v. 1203-1283), « Enchaînement des trois règnes de la nature » (novembre 1840). La demande de mission qu'il dépose en 1846 auprès du ministère de l'Instruction publique afin de rechercher en Italie des manuscrits arabes portant sur les sciences naturelles lui permet d'obtenir des lettres de recommandation pour les ministres de France à Florence, Rome et Naples. Il publie progressivement les résultats de ses *Recherches sur l'histoire naturelle et la physique chez les Arabes* dans le *JA* : après les « Arachnides » (août-septembre 1854) et « Sur le ver à soie » (juin 1856), c'est la « Pesanteur spécifique de diverses substances minérales, procédé pour l'obtenir, d'après Abou'l Rihan al-Birouny [al-Birūnī], extrait de l'Ayin Akbery » (avril-mai 1858). Son grand œuvre est une traduction annotée et indexée du *Kitāb al-Filāḥa* d'Ibn al-'Awwām, *Le Livre de l'agriculture d'Ibn el-Awam* (2 t. en 3 vol., Paris, A. Franck, 1864-1867, rééd. revue et corrigée avec une introduction de Mohammed El Faïz, Arles, Actes Sud - Sindbad, 2000). Annoncée dans le *JA* dès avril-mai 1860 et accompagnée d'un exposé « Sur les noms des céréales chez les anciens et en particulier chez les Arabes » (*JA*, mars-avril 1865), elle est couronnée par la Société impériale d'agriculture de Paris. Suivent un « Essai sur la minéralogie arabe » à partir d'Aḥmad b. Yūsif at-Tifāšī (*JA*, janvier-mars 1868) et des « Études sur les noms arabes de diverses familles de végétaux » (*JA*, janvier-février 1870) où il conclut que les connaissances pratiques des Arabes étaient assez avancées, malgré leurs théories botaniques à peu près nulles, comme celles des anciens. Dans le *JA* d'août-septembre 1870, son ami Lucien Leclerc, médecin en Algérie et collaborateur de la *Revue de l'Orient*, y relève quelques erreurs qu'il attribue à l'usage du dictionnaire de technologie médicale farci d'erreurs que Clot-bey a donné à la Bibliothèque nationale. La production de cette figure tardive d'un savant de cabinet vivant de ses rentes témoigne d'une curiosité pour des savoirs anciens qui lui semblent conserver encore un intérêt scientifique, à la manière de Sédillot* pour l'astronomie.

Sources :

ANF, F 17, 2949, Clément-Mullet, 1846 ;

Dugat, *Histoire des orientalistes...*, 1868 (article Sédillot).

CLERC, Alfred Joseph (Paris, 1829 – Alger, 1887)

– interprète principal

Fils d'un conducteur des messageries et d'une sœur de Nicolas Perron*, il est élevé par ce dernier qu'il rejoint en Égypte dès 1833. Il y apprend l'arabe auprès des *šayḪ*-s Muḥammad 'Ayyād (futur

professeur d'arabe à Saint-Pétersbourg) et Muḥammad b. 'Umar at-Tūnisī, avec l'aide de son oncle. En 1846, il est de retour à Paris pour poursuivre ses études à l'ESLO et au Collège de France où il suit les cours de Caussin. Il publie entre 1846 et 1852 « plusieurs articles importants sur la géographie et l'histoire orientales » (Féraud) dans l'*Encyclopédie* Firmin-Didot et dans *l'Encyclopédie du* XIX^e^ *siècle* et collabore à la *Revue archéologique* (« Rapport sur les résultats de l'expédition prussienne dans la Haute-Nubie, par le Dr Abeken », 15 juin 1846 ; « Lettre à M. de Saulcy sur quelques antiquités égyptiennes et le bœuf Apis », 15 janvier 1847) ainsi qu'à la *Revue orientale et algérienne* (« La justice du Kadi, traduit de l'arabe », février 1852). Après avoir été en compétition avec Combarel pour la chaire d'Oran, il est proposé au poste de directeur de la médersa de Tlemcen pour être finalement nommé directeur de l'école arabe-française de Constantine où il succède à Auguste-François Machuel*, père de Louis Machuel* (mai 1852). Nommé interprète titulaire de 3^e^ classe en décembre 1853, il est un des membres fondateurs de la Société historique algérienne en 1856. Il continue à publier des traductions de l'arabe (« La mort d'Hippocrate, légende arabe », *Gazette médicale*, janvier 1858 ; « Les hommes d'autrefois », traduit de l'arabe, *Revue orientale et algérienne*, décembre 1858) ainsi qu'une *Méthode de lecture arabe à l'usage des élèves du collège impérial arabe-français* (Alger-Constantine-Paris, Bastide-Bastide et Amavet-Challamel, 1858). Il épouse à Alger en 1859 Isaline Bouvier, fille d'un inspecteur de colonisation mort prématurément, avec pour témoin Mac-Guckin de Slane*. Chargé pendant six ans de la rédaction du journal arabe le *Mobacher* à Alger (1860-1866), il est ensuite détaché dans le service actif des cercles et subdivisions. Promu interprète principal de la division d'Oran en février 1873, il est reçu membre de la SA en décembre 1873, présenté par Mohl et Dugat*. Il est décoré de la Légion d'honneur en 1876. Auteur d'une partie de l'annotation du *Naceri* traduit par son oncle Perron, il assure la publication posthume de son *Islamisme* (1877). À sa mort, son fils Edmond est commis à la banque d'Algérie.

Sources :

ANF, LH/551/29 ;

ANOM, état civil, Algérie (La recherche d'un dossier aux Adéf s'est révélée infructueuse) ;

Féraud, *Les Interprètes...*

CLERMONT, Jean (Ighzer Amokran, département de Constantine, 1877 – Tunis [?], apr. 1943)

– professeur de lycée

Né dans le Constantinois, élève au lycée d'Alger, il part pour Tunis en 1892 afin d'y suivre une formation d'élève-maître au collège Alaoui, peut-être à la faveur d'une origine iséroise partagée avec le directeur de l'Instruction publique à Tunis, Louis Machuel. Après avoir obtenu son brevet supérieur de l'enseignement primaire, il exerce comme instituteur à Kairouan (1895) puis enseigne le français au collège Alaoui (1899). Bachelier et titulaire du certificat et du brevet d'arabe de Tunis – ainsi que d'un brevet d'arabe algérien délivré par l'École supérieure des lettres d'Alger –, il devient répétiteur chargé d'un enseignement de l'arabe (1900) puis professeur (v. 1905) au lycée de garçons de Tunis. Il publie en 1909 chez J. Danguin, libraire-éditeur à Tunis, deux manuels : *L'Arabe parlé tunisien* et *Arabe régulier : notes de syntaxe et de morphologie*. Le contenu du premier de ces ouvrages est sans doute repris et remanié pour d'autres titres (*Le Français en Tunisie, petit manuel de conversation franco-arabe avec prononciation figurée*, s. d. ; *Éléments de langue arabe à l'usage des colons et des touristes*, s. d.). Il publie aussi avant 1912 une étude sur *La musique arabe, ses instruments et ses chants.* Titulaire du diplôme d'arabe de Tunis et de celui de l'ESLO (1911), licencié ès lettres mention arabe (Alger, 1919), Clermont échoue à l'agrégation d'arabe qu'il passe chaque année de 1922 à 1926. Son proviseur le note favorablement, mais l'inspecteur

général de langues vivantes juge son enseignement un peu élémentaire et lourd. Il met sans doute à jour la matière de ses précédents manuels de langue tunisienne pour les nouveaux ouvrages qu'il publie à la fin des années 1930 : *Le Dialecte tunisien (historiettes, mœurs, coutumes et dictons)* (Tunis, Mme Vve Louis Namura, 1938) et un *Manuel de conversation franco-arabe : dialecte tunisien, avec prononciation figurée en français*, qui reprend un cours radiodiffusé par Radio Tunis P.T.T. (réseau de l'État) (Tunis, L. Namura, Borg. Abela succ., 1940 ; 5e édition revue, corrigée et augmentée d'un lexique, L. Namura, 1948). On le retrouve pendant l'occupation allemande de la Tunisie secrétaire général du Comité ouvrier de secours immédiat (Cosi) fondé à l'instigation de Rudolf Rahn et chargé de redistribuer aux victimes des bombardements alliés des fonds extorqués à la communauté juive. Sa démission du Cosi en mars 1943 lui permet d'échapper aux poursuites visant les collaborationnistes après l'entrée des alliés à Tunis, deux mois plus tard.

Sources :

ANF, F 17, 26.464, Clermont ;

Lambert, *Choses et gens...*, p. 117-118 ;

Damien Heurtebise, « Un organe de collaboration pendant l'Occupation allemande de la Tunisie : le COSI », *Juifs au Maghreb. Mélanges à la mémoire de Jacques Taïeb*, Ariel Danan et Claude Nataf éd., Paris, Éditions de l'Éclat, 2012, p. 175-186.

COHEN-SOLAL, Messaoud Émile (Boufarik, 1861 – Oran [?], apr. 1926)

– professeur de lycée

Élève-maître à l'école normale d'Alger-Mustapha (1877-1880), il est instituteur-adjoint à Blida avant d'enseigner l'arabe aux collèges de Blida (1884) puis d'Oran (1886, l'année de son diplôme d'arabe). Bien noté, il y poursuit toute sa carrière, jusqu'à sa retraite en 1926. Avec la collaboration d'un inspecteur d'académie qui s'est mis à l'apprentissage de l'arabe, Laurent Eidenschenk, il publie en 1897 *Les Mots usuels de la langue arabe*, destiné à élargir le vocabulaire des apprentis arabisants. L'ouvrage est très favorablement jugé par Louis Machuel* : « C'est bien le style courant du langage, celui qu'emploient dans leurs relations verbales aussi bien les lettrés que les ignorants, les bourgeois que les gens du peuple ». Son enseignement où la langue littérale avait la plus grande place s'adapte en fonction des nouveaux programmes après 1902 et laissent plus de place à la langue parlée – on le loue d'avoir constitué un musée scolaire qui permet d'appliquer la méthode directe. Il donne par ailleurs gratuitement des cours aux instituteurs et institutrices de la ville : il a été ainsi le maître de Pauline Bacigalupo-Bernard*. Il ne semble pas avoir collaboré avec son contemporain Mouliéras*, titulaire de la chaire supérieure, peut-être du fait des prises de position antisémites de ce dernier. Cependant, le recteur Jeanmaire note qu'il n'a pas été l'objet d'attaques lors de la crise antisémitique de 1898. Pendant la Grande Guerre, il prête son concours à l'administration civile pour examiner la correspondance des indigènes et fait partie de la commission de la censure de la presse. Ses supérieurs lui reprochent son insistance pour obtenir la rosette d'officier de l'Instruction publique, qui lui est finalement attribuée en 1907. Aucune ombre ne vient ensuite ternir sa bonne réputation : il se satisfait de sa situation, sa stabilité et son zèle conviennent à tous.

Sources :

ANF, F 17, 23.825, Cohen-Solal ;

Bulletin officiel de l'enseignement public de Tunisie, mars-avril 1897, p. 46-48.

COLAS, Arthème (Clermont-Ferrand, 1845 – Alger [?], 1918)

– interprète militaire

Fils d'un bottier, il débute modestement une carrière militaire comme enfant de troupe au bataillon de tirailleurs indigènes (juillet 1852). Un an après son engagement en avril 1862 au 1er régiment de tirailleurs algériens (indigènes), il devient interprète auxiliaire près le commandant de l'annexe des Beni Mansour. Affecté aux BA de Fort-Napoléon (décembre 1864), de Boghar (novembre 1865) puis de Djelfa (avril 1869) où il se trouve lors de l'insurrection de 1871, il épouse en 1870 Marie Blanche Hippolyte Véran, domiciliée à Alger, d'une famille implantée vers Carpentras. Employé en 1873 à Mostaganem puis à Médéa, son caractère studieux et son souci de fortifier sa connaissance de l'arabe sont notés favorablement. En 1875, après quelques mois à la section des affaires indigènes de l'EM général à Alger, il est finalement affecté au BA d'Oran. Membre titulaire de la SHA, il collabore au journal officiel le *Mobacher* (« Renseignements géographiques sur l'Afrique centrale et occidentale », 1880, 82 p.). Veuf avec deux enfants depuis 1881, il passe au BA de Tlemcen (juin 1882) puis à la direction des affaires arabes/indigènes d'Oran (juillet 1883, date à laquelle il obtient la Légion d'honneur). Sous les ordres du général Cérez, il traduit un *Livre mentionnant les autorités sur lesquelles s'appuie le cheikh Es Senoussi dans le soufisme* (autographié, 95 p.) et aide Rinn* dans la composition de ses *Marabouts et khouans*. Fait officier d'académie (juillet 1884) en récompense de ces travaux, il se remarie avec la sœur de sa défunte femme, dont il a un troisième enfant. Employé au GGA (avril 1887), sa hiérarchie apprécie sa connaissance de « l'histoire et l'organisation des ordres religieux musulmans » qu'il a étudiés dans la région de l'oued Drâa, et rappelle qu'il a été chargé d'accompagner à Paris les chefs des Oulad sidi Cheikh. Proposé pour la retraite sur sa demande en 1892, il passe à la territoriale en 1894 et est rayé des cadres en 1897.

Sources :

ANOM, 16 H, 7, étude de l'interprète Colas sur les ordres religieux (1883) ;

ANOM, 16 H, 56, brochure de Colas sur l'autorité du chaykh Senoussi dans le soufisme (1893-1914) ;

ADéf, 5Yf, 22.086, Arthène Colas ;

Féraud, *Les Interprètes...*

COLIN, Marie Gabriel (Lyon, 1860 – Alger, 1923)

– professeur à la faculté des Lettres d'Alger

Petit-fils d'un chirurgien militaire de l'armée française un temps attaché à la personne d'Abd el-Kader, fils d'officier ayant servi en Algérie, Gabriel Colin, ancien élève du lycée de Versailles et du lycée Saint-Louis à Paris, se décide tardivement pour une carrière universitaire, après cinq ans d'armée, trois ans d'arabe (à l'École des langues orientales, dont il sort breveté, et à l'EPHE, où il suit les cours de H. Derenbourg* entre 1884 et 1887) et une expérience d'administrateur de commune mixte en Algérie (à Michelet, Azeffoun et Colbert, 1887-1889). Répétiteur au lycée Henri-IV, il complète ses licences de droit et de lettres par des études de médecine, mais son projet d'accéder à la chaire de Montpellier laissée vacante par la mort de Devic* trois ans plus tôt échoue : le ministère renonce à y perpétuer un enseignement d'arabe (1891). Une fois en poste au lycée d'Alger (1893), ce républicain franc-maçon à la fibre syndicaliste participe à la diffusion de la connaissance de l'arabe usuel (l'arabe vulgaire qu'on commence à appeler moderne) chez les Européens en publiant des *Éléments du langage arabe (dialecte algérien)* (1903). C'est en partie pour lui qu'on ouvre le premier concours d'agrégation d'arabe (1907), en attendant qu'il puisse obtenir

une chaire à la faculté des Lettres (1913). Il poursuit en parallèle une œuvre savante en participant au *Corpus des inscriptions arabes et turques de l'Algérie* pour le *Département d'Alger* (1901) et surtout en étudiant la médecine arabe dont il souligne à la fois le rôle dans l'histoire du progrès scientifique et l'intérêt pratique toujours actuel (*Abderrezzâq El-Jezâïrî, un médecin arabe du* XII^e^ *siècle de l'hégire*, 1905 ; *Avenzoar, sa vie et ses œuvres*, 1911).

Sources :

ANF, F 17, 27.738, Gabriel Colin et LH/564/60 ;

C. E. Curinier, *Dictionnaire national des contemporains*, Paris, Office général d'édition, de librairie et d'impression, supplément, p. 123-124 ;

Massé, « Les études arabes… » ;

DBF.

COLIN, Georges Séraphin (Champagnole, Jura, 1893 – Paris, 1977)

– directeur d'études à l'IHEM et professeur aux Langues orientales, spécialiste des parlers du Maroc

Issu d'une famille franc-comtoise, de père mennonite et de mère catholique, il étudie les langues orientales après avoir été élève au lycée de Tours. Diplômé en 1914, il combat sur le front en 1915-1917, puis est détaché sur la demande de Lyautey comme interprète au Maroc (Taza, 1918-1919), pays auquel il consacrera l'essentiel de ses travaux. Remarqué pour ses capacités, il est envoyé à l'Institut français d'archéologie orientale (IFAO) du Caire (1919-1921), puis poursuit une carrière marocaine comme adjoint au chef de la Section sociologique de la direction des Affaires indigènes et comme consul de France à Tétouan pendant la guerre du Rif (1925). Il donne de nombreuses notes de dialectologie arabe dans le *Bulletin de l'IFAO*, le *Bulletin de la Société de linguistique*, *Hespéris* et des études dans la série des *Archives marocaines* (traduction d'une *Histoire des Almoravides* en 1925 et de *Vies des saints du Rif* en 1926). En 1927, il accède à la fois à une direction d'études d'arabe moderne à l'IHEM (jusqu'en 1958) et à la chaire d'arabe maghrébin de l'École nationale des langues orientales vivantes (où il succède à W. Marçais* jusqu'en 1963). Il partage alors son temps entre Paris et Rabat, collaborant avec É. Lévi-Provençal*, avec H. Terrasse, et publiant des ouvrages pour ses étudiants (*Chrestomathie marocaine*, 1938 et *La Vie marocaine*, 1953), sans produire de synthèse à la hauteur de son érudition. Curieux d'étymologie et de lexicographie, sachant recourir au berbère à l'occasion, il publie en 1934 avec le Dr Renaud la *Tuḥfat al-aḥbâb, glossaire de la matière médicale marocaine* et, à plusieurs reprises, des *Étymologies maghrébines*. Il opère en linguiste de l'école de Meillet, analysant la signification de ses données sur le plan du fonctionnement général du langage. Hostile aux généralisations abusives, il restera imperméable aux avancées du structuralisme. Son austérité et son souci de se tenir à l'écart du débat politique correspondent à une éthique de savant largement partagée en son temps : en octobre 1943, il choisit cependant de quitter Paris et de passer clandestinement les Pyrénées pour rejoindre Rabat (bloqué au Maroc en 1940-1942, il avait été suppléé à Paris par Louis Mercier*). À sa retraite, ses démarches pour obtenir des autorités marocaines les moyens permettant de travailler sur l'immense fichier documentaire qu'il avait constitué à Rabat aboutissent difficilement. Une coopération avec l'Institut d'études et de recherches sur l'arabisation (IERA) aboutit cependant à la double publication posthume d'un *Dictionnaire Colin d'arabe dialectal marocain* (l'une à Rabat sous la direction de Zakia Iraqi-Sinaceur, l'autre à Paris sous celle d'Alfred de Prémare, 1993-1999).

Sources :

ANF, F 17, 28.111, G. S. Colin ; ANF, 19800035/1466/69596 (LH) ; ANF, Personnel de l'Inalco, 20.100.053/12, G. S. Colin [riche] ;

Hespéris-Tamuda, vol. XVII, 1976-1977, p. 5-46 (hommage d'Adolphe Faure et bibliographie) ;

Arabica, 1977, p. 228-232 (notice par P. Marçais) ;

Hommes et destins, t. VII, 1986, p. 128-129 (notice par C. Pellat) ;

Langues'O... (notice par G. Troupeau) ;

Béatrice et Michel Wattel éd., *Who's who in France* XX^e^ *siècle : dictionnaire biographique des Français disparus ayant marqué le* XX^e^ *siècle*, Paris, J. Lafitte, 2001 ;

Dominique Caubet et Zakia Iraqui-Sinaceur, *Arabe marocain. Inédits de Georges S. Colin*, Aix-en-Provence - Paris, Édisud-Inalco, 1999.

COLOMBE, Marcel (Alger, 1913 – Montélimar, 2001)

– professeur à l'École des langues orientales vivantes

Élève du lycée d'Alger, bachelier en 1931, il poursuit ses études à Paris : diplômé d'arabe (1934), de turc et de persan (1935) à l'ENLOV, il se marie à Alger après une année de service militaire (1935-1936). Licencié en histoire à Paris en 1939, il est candidat à un poste dans une médersa. Mobilisé, prisonnier en 1940, il parvient à regagner l'Algérie où il enseigne à partir de janvier 1941 le français et l'histoire à la médersa de Constantine. En septembre 1944, il est chargé de mission à l'IFAO du Caire, ainsi que sa femme, agrégée de grammaire. Choisi en 1945 comme secrétaire scientifique du nouveau Centre d'études de l'Orient contemporain attaché à l'Institut d'études islamiques de l'université de Paris, il se charge de la publication des *Cahiers de l'Orient contemporain*, dans lesquels il publie une énorme documentation (chronologie, bibliographies) sur la Turquie et les États du Moyen-Orient. L'ouvrage qu'il publie en 1951 sur L'*Évolution de l'Égypte (1924-1950)*, préfacé par Robert Montagne, dresse un tableau prémonitoire de l'effondrement du régime l'année suivante. Il y souligne l'importance de l'action des frères musulmans dans l'assimilation par l'opinion égyptienne de l'occidentalisation à la corruption. Directeur de la revue *Orient* entre 1957 et 1969, il succède à Gaston Wiet* à l'ENLOV pour y enseigner l'histoire et la civilisation du Moyen-Orient (1962-1979). Sa thèse sur *L'Orient arabe et les grandes puissances de 1945 à 1961*, soutenue en 1972, est publiée l'année suivante sous le titre *Orient arabe et non-engagement*. Retiré dans un village abandonné de la Drôme qu'il travaille à faire revivre, il a légué une partie de sa bibliothèque à l'IREMAM d'Aix-en-Provence.

Source :

ANOM, GGA, 14 H, 46, Colombe (dérogation).

COMBAREL, Edmond (Rodez, 1817 – Alger, 1869)

– titulaire de la chaire publique d'Oran

Il défend en Algérie le parti favorable à la promotion d'un arabe « pur » sur le modèle des écrivains de la *nahḍa* en Orient. Fils de l'avocat Denis Combarel, riche propriétaire dans l'Aveyron et homme de lettres, il fait ses études au lycée Henri-IV à Paris. Bachelier, il se forme à la peinture d'histoire aux Beaux-arts dans l'atelier de Michel Martin Drolling et suit les cours de Caussin* à l'École des langues orientales. En 1844, il publie à Paris le texte arabe d'*al-Aǧurrûmiyya* qu'il a lui-même calligraphié, marquant son intérêt pour la grammaire élémentaire en usage au

Maghreb, dont Bresnier* donne bientôt une traduction française. L'année suivante, il est admis à la Société asiatique. Il séjourne aussi un an en Algérie. En 1848, le *Cahier d'écritures arabes avec un texte explicatif* qu'il publie chez Hachette témoigne d'une sensibilité à la beauté de la lettre en invitant à user du traditionnel *qalam* de roseau sur le papier satiné et réglé. Il est avec Latouche*, Dugat* et Defrémery* parmi les jeunes gens qui veulent profiter du mouvement révolutionnaire pour réformer l'enseignement de l'école. Sa candidature à la succession d'Hadamard* à la chaire d'arabe d'Oran n'ayant pas été enregistrée (1849), son concurrent Alfred Clerc*, neveu du docteur Perron*, manque d'être nommé à sa place (1850). Il s'en suivra un froid qui s'accentuera jusqu'à en faire une figure marginalisée dans son fief d'Oran, proche d'une paranoïa qui n'est pas sans rappeler son aîné Eusèbe de Salle* à Marseille. Après avoir dû mettre fin à un concubinage ostensible, ce célibataire est de nouveau rappelé à l'ordre par l'inspecteur : il doit prendre garde de ne pas réserver ses soins à sa propre instruction plutôt qu'à celle de ses élèves et de ne pas se couper du milieu des arabisants – il ne publie rien au *Journal asiatique*, et peu à la *Revue africaine*. On lui doit cependant l'édition d'un ouvrage à l'usage des débutants : *Le Pêcheur et le génie, conte arabe extrait des Mille et une Nuits, suivi de La Ruse du chevreau, fable tirée du Dessert des Khalifes par Ibnou Arab-Schah et d'un morceau inédit de poésie emprunté au Divan de Zoheïr* (Paris-Oran, Challamel-Perrier, 1857). En 1865, il publie un *Rudiment de la grammaire arabe* inspiré de Lhomond (Paris, Challamel) et inaugure en juillet sa propre publication, le *Falot de l'arabisant*, suscitant une polémique : il y critique en arabe la traduction de la proclamation adressée par Napoléon III aux « indigènes » en mai. Accusés de « désorganiser la langue arabe » en diffusant un obscur « patois algérien », les responsables de cette traduction, Cherbonneau*, Schousboë*, Aḥmad al-Badawī, [Ḥasan] b. Brīhmāt* et Maḥmūd aš-šayḪ ʿAlī répliquent en prêtant une portée politique au texte de Combarel qu'ils attribuent à la plume d'un « musulman fanatique » voulant insinuer que l'égalité des droits proclamés n'existe pas. De Slane, chargé d'arbitrer le différent, innocente les deux parties : la formule incriminée n'a qu'une portée philologique mais le purisme de Combarel est excessif et déplacé. Celui-ci défend contre les forgeries algériennes de la grammaire de Bellemare* une langue qui, contemporaine, resterait pure, sans rupture avec la tradition classique, telle qu'on pourrait la lire dans les publications orientales (dont il préfère aussi la typographie). Il cite en particulier aš-Šīdiāq (dont le *Kitāb as-Sāq ʿalā l-sāq…* est paru à Paris en 1855, sans aucune recension dans le *Journal asiatique* ni dans la *Revue de l'Orient*) et la presse arabe de Constantinople. Face aux arabisants historiens (Cherbonneau, Perron, etc.), promoteurs d'une langue médiane, il se pose en philologue. Il est sans doute proche d'un certain conservatisme catholique – en 1850, c'est auprès de députés siégeant à droite et favorables à l'intervention française pour rétablir le pouvoir du souverain pontife sur Rome qu'il a trouvé soutien. Si sa compétence lui vaut d'être promu en 1869 à la chaire d'Alger, il reste isolé, et sans école : la publication du *Falot* est interrompue en 1867 et il meurt prématurément. Ce sont le conservateur de la bibliothèque d'Alger, Oscar Mac-Carthy, et son adjoint, Jean-Baptiste Chabot, qui témoignent, comme amis, de son décès.

Sources :

ANF, F 17, 20.454, E. Combarel ;

ANOM, état civil (acte de décès) ;

J. P. Bernard, « En marge des Aveyronnais en Afrique : une lettre inédite du prince de la Moscova à Edmond Combarel », *Revue du Rouergue*, n° 62, avril-juin 1962 ;

P. Carrère, « Denis et Edmond Combarel », *ibid.*, n° 83, juillet-septembre 1967.

COTELLE, Émile Henri (Paris, 1822 – Quiers, Loiret, 1857)

– interprète militaire puis drogman à Tanger

Issu d'une famille bourgeoise – son père, notaire, a été député du Loiret (1837-1846) avant d'être élu maire du 6e arrondissement de Paris (1846) puis conseiller général du Loiret (août 1848) –, il est bachelier ès lettres et en droit (et déjà formé en arabe ?) lorsqu'il part pour Alger. Commis à la trésorerie d'Afrique, il devient en juillet 1845 interprète de 3e classe attaché à la direction centrale des affaires arabes, sous la direction de Daumas*, qui l'apprécie. En décembre, il conduit d'Alger à Paris ʿAlī b. Aḥmad b. al-ḥāǧǧ ʿAlī, le fils de l'*imām* de Bougie collaborateur de Brosselard*, parti faire ses études à la pension Demoyencourt. Fin 1845, il demande à passer drogman dans un consulat, avec en vue une affectation comme second drogman à Tunis où il a déjà séjourné. Il est à Paris lorsqu'il reçoit l'accord ministériel, et s'installe à Tunis après avoir été admis à la Société asiatique et s'être marié avec Marguerite Charlotte Balit, dont la sœur a épousé Alphonse Rousseau*, le premier drogman à Tunis avec lequel il fait équipe. Il publie l'année suivante dans le *Journal asiatique* une « Concordance entre le calendrier musulman et le calendrier chrétien, par Soliman al-Haraïri*, traduit de l'arabe », où il remercie cet « orientaliste musulman distingué » de lui avoir fourni de nombreux documents historiques sur la régence de Tunis. Son « Explication du mot badûḥ » publiée dans la *Revue africaine* (novembre-décembre 1848) est tirée du *Livre digne de louange servant à expliquer le tableau d'Abi Hamed* (*Mustawǧaba al-muḥāmad fī charḥ Ḫātim abī Ḥāmid*) d'Ibn Abī Saʿīd dit Šaraf ad-dīn Abū ʿAbdallāh, ouvrage qui lui a aussi été communiqué par al-Haraïri. On lui doit aussi *Le Langage arabe ordinaire, ou Dialogues arabes élémentaires, destinés aux Français qui habitent l'Afrique ou que leurs occupations retiennent à la campagne, ou dans les différentes localités de l'Algérie*, avec le texte arabe en regard du français (1850), ouvrage adopté pour l'instruction des élèves jeunes de langue et encore réédité en 1875. À partir de mai 1852, il est drogman chancelier à Tanger (avec un traitement de 6 000 francs, porté à 7 000 francs en 1856 après qu'il a perdu les revenus complémentaires de la chancellerie et de la distribution des postes). Ses fils Henri Louis Émile Alexandre (1847-1924) et Laurent Marie Édouard (né en 1849) seront respectivement président de section au conseil d'État et président de la chambre des notaires de Paris.

Sources :

ADiplo, personnel, 1re série, 1057 (Cotelle) et 1300 (Charles Destrées) ;

ANF, LH/600/48 (Henri) ; LH/600/45 (Émile) et LH/600/53 (Laurent Marie Édouard) ;

ANOM, F 80, 1571 ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Faucon, *Livre d'or...* ;

Planel, « De la nation... ».

COUFOURIER, Édouard Auguste (Pouzauges, Vendée, 1882 – Rabat, 1954)

– drogman puis contrôleur civil

Sans doute fils de petits propriétaires venus s'installer à Paris, il voyage à ses frais en Syrie alors qu'il n'est encore qu'élève de l'ESLO dont il sort breveté en langues musulmanes en 1905. Salmon obtient son détachement à la Mission scientifique au Maroc organisée par Le Chatelier. Il donne satisfaction bien qu'il n'ait que relativement peu publié dans les *Archives marocaines* (soit, à côté de la traduction d'une description géographique du Maroc par az-Zayyānī, « Le Dhaher des Cibara », une « Chronique de la vie de Moulay El Hassan » et « Un récit marocain du bombardement de Salé par le contre-amiral Dubourdieu en 1852 », t. VII et VIII, 1906). En janvier 1907, il est inscrit dans le cadre des élèves-interprètes et nommé à Mazagan, à Mogador et à Safi où il est très bien noté par le vice-consul Hoff et par Robert de Billy. On loue son calme lors de la reprise de la ville par les troupes de ʿAbd al-ʿAzīz et ses aptitudes politiques lorsqu'il traite

avec les grands caïds « féodaux » à Marrakech où il est nommé vice-consul en 1913. Après que le général de Lamothe, dont il ne partage pas les vues, a obtenu sa mutation, et sans doute après son mariage avec Paule Pagès (qui vivait à Paris avec sa mère, veuve d'un sous-intendant militaire), il obtient de passer en 1916 dans le corps des contrôleurs civils qu'il quitte en 1921 pour exploiter une ferme à partir de terres collectives qu'il a acquises dans le Gharb. Or, la légalité de la façon dont il a acquis ces terres est contestée par la tutelle des collectivités et il en est expulsé. Ruiné et chargé de famille – il a quatre enfants, et divorcera –, il demande en 1931 à réintégrer les cadres. Malgré l'avis favorable de Saint-Quentin qui, à la sous-direction d'Afrique-Levant, propose de l'affecter en dehors du Maroc, sa demande est rejetée : son honneur professionnel n'est pas en cause, mais les cadres sont trop encombrés. Il obtient d'être employé comme rédacteur intérimaire à la direction des Affaires chérifiennes à Rabat, où il connaît bien Louis Mercier*. C'est sans doute sa résistance à la polititique collaborationiste du régime de Vichy qui lui vaut d'être condamné en septembre 1941 par le tribunal militaire de Casablanca à une peine de prison de six mois. Attaché en 1945 au consulat général de France à Tétouan, son cas suscite en 1947 une intervention personnelle du maréchal Juin pour qu'on examine la question de sa pension. En 1950, remarié avec Alice Colombon, native de Sidi bel Abbès, il est fait chevalier de la Légion d'honneur.

Source :

ADiplo, Personnel, 2e série, 395, Coufourier ;

ANF, LH, 198000035/10/1226.

COUNILLON, Pierre (Détrie/Sidi Lahcen, canton de Sidi bel Abbès, 1896 – Alger, 1960)

– inspecteur d'académie

Il est le fils d'un gendarme élu à la mairie de Détrie/Sidi Lahcen, radical-socialiste trop passionné de politique pour prendre soin de ses affaires, et d'Émilie Boniface, fille d'un boulanger du bourg devenu aubergiste et propriétaire terrien. Tôt orphelin de père, sa famille connaît la gêne dans un milieu rural où la langue arabe côtoie le français et l'espagnol. Il prépare avec succès l'école normale de la Bouzaréa comme ses frères **Philippe Boniface** (né en 1892 avant le mariage de ses parents, il porte le nom de sa mère et fera une brillante carrière d'administrateur au Maroc) et Léon (1900) – tandis que leur frère cadet **Lucien** (1898-1983) échoue au concours, et devient plus tard interprète puis professeur d'arabe au Maroc. Il s'inscrit dans la série des instituteurs passés par la Bouzaréa (où il étudie en 1913-1915 puis en 1919 après avoir combattu sur le front) qui accèdent à une carrière dans l'enseignement secondaire, après avoir passé le certificat d'aptitude à l'enseignement dans les EPS (1922) et le baccalauréat (1923). Il épouse une institutrice affectée comme lui à Détrie, qui poursuit elle aussi l'étude de l'arabe initiée à la section spéciale de l'école normale d'Oran, obtenant le certificat et le brevet, sans décrocher le diplôme. Professeur dans les EPS de Sidi bel Abbès (1923), Mascara (1927), Maison Carrée (1928) et d'Alger – à l'école du boulevard Guillemin (1929) puis au Champ de manœuvre (1933) –, Pierre Counillon approfondit sa connaissance de l'arabe avec l'appui de Pérès*, obtenant en 1932 le DES (« Maslama ibn 'Abd al-Malik ») et l'agrégation. Nommé en 1937 au lycée d'Alger, il y est noté favorablement bien qu'il fasse peu de place à la langue parlée dans son enseignement. Mobilisé en 1939-1940, il est détaché à l'IHEM de Rabat en octobre 1941, grâce à l'appui de son frère aîné Philippe Boniface. Inspecteur principal en février 1945, il est promu un an plus tard chef du service de l'enseignement musulman (avec le titre d'inspecteur d'académie en avril 1948). Veuf en 1953, il se remarie avec le censeur du lycée de jeunes filles, et quitte Rabat pour un poste d'assistant à la faculté des Lettres de Bordeaux (1956), le Maroc indépendant ayant décidé de mettre fin à ses services – on

lui fait sans doute payer sa parenté avec Philippe Boniface, qui a œuvré pour la déposition du sultan en 1953. Il achève sa carrière comme chargé d'une mission d'inspection générale de l'enseignement de l'arabe dans le second degré en Algérie (1957-1960), toujours très bien noté – on apprécie qu'il jouisse d'un « grand prestige dans les milieux lettrés musulmans », sa femme ayant pris la direction du lycée franco-musulman de jeunes filles de Kouba. Il a publié plusieurs articles dans la *Revue africaine* et dans le *Bulletin d'études arabes*. Aucun des deux fils issus de son premier mariage n'étudie l'arabe au lycée. L'aîné, Pierre, agrégé de lettres classiques, devient proviseur puis inspecteur d'académie en France. Le cadet, Georges, étudie la médecine et adhère au parti communiste algérien. Interne à l'hôpital psychiatrique de Blida – où il retrouve Frantz Fanon déjà rencontré à Lyon lors de ses études – il prend en 1956 le maquis où il meurt victime des luttes intestines au FLN dans l'Aurès.

Sources :

ANF, F 17, 27.692, Pierre Counillon (dérogation) ;

Bulletin de l'académie d'Alger, n° 4, 1960, p. 53 (photographie) ;

Alice Cherki, *Frantz Fanon. Portrait*, Paris, Seuil, 2000, p. 94 ;

Pierre Counillon, *La Figue de l'oncle : l'Algérie de grand-papa : récit*, Paris-Budapest-Turin, Paris, L'Harmattan, 2005 ;

entretiens téléphoniques avec ses fils Pierre et Jean-Pierre Counillon (2005).

COUR, Auguste (Prades, Haute-Loire, 1866 – Constantine, 1945)

– titulaire de la chaire de Constantine, historien

Il est de ces bacheliers (1886) répétiteurs qui partent faire carrière en Algérie – avec dans son cas particulier le souci d'améliorer sa santé, comme il souffre de bronchite chronique. Élève du lycée du Puy, maître d'études au collège de Béziers puis maître répétiteur à celui de Narbonne, il est affecté en 1888 au lycée de Constantine. Son « dévoiement » (il découche du dortoir dont il est chargé d'assurer le service, répond insolemment et serait endetté) lui vaut un déplacement, mais il ne reprend un poste à Médéa qu'en 1892, après deux ans de congé pour raisons de santé. Il demeure entre-temps dans une ferme d'Aïn Smara, près de Constantine, où il travaille sans doute à perfectionner son arabe. Après un franc succès aux examens d'arabe permettant d'accéder aux fonctions d'administrateur de commune mixte (juillet 1893), il est jugé par Mouliéras* apte à occuper une chaire de collège : une nomination comme répétiteur au lycée d'Oran lui a en effet permis de suivre l'enseignement de la chaire supérieure. Titulaire du brevet dès novembre, il obtient une chaire d'arabe au collège de Médéa (1894-1900) où il épouse une institutrice originaire de la ville. On lui reproche alors son caractère « nerveux, irritable, très exalté », qui le pousse à s'occuper avec passion de politique générale. Il est en effet mêlé aux luttes locales qui opposent entre eux des républicains pro-gouvernementaux : ayant des amis et des parents dans le parti du sénateur Gérente, opposé à la municipalité, il subit les attaques de cette dernière et anticipe le déplacement que le recteur Jeanmaire prévoit de lui imposer après que son parti a été défait aux municipales de mai 1900. Répétiteur externé à l'annexe de Mustapha du lycée d'Alger, où il est chargé d'un cours d'arabe, il prépare un DES d'histoire et de géographie qui est publié dans la collection du *Bulletin de correspondance africaine* (*De l'établissement des dynasties des chérifs au Maroc et de leur rivalité avec les Turcs de la régence d'Alger*, 1904, rééd. en 2004). Cela lui permet d'être affecté à la médersa de Tlemcen où il enseigne avec succès les lettres sous la direction d'Alfred Bel* qui le note très favorablement (1905-1913). Il obéit aux exigences de sa fonction en approfondissant sa connaissance de l'arabe, préparant avec succès le diplôme (1905) puis le DES de langue et littérature arabes (1909). Il se charge aussi de répertorier le fonds de manuscrits

arabes de la mosquée de Tlemcen pour le *Catalogue des manuscrits arabes conservés dans les principales bibliothèques algériennes* (1907) auquel participe Mohammed Ben Cheneb* pour la grande mosquée d'Alger. Proposé pour la direction des médersas de Saint-Louis puis d'Alger, c'est finalement la chaire publique d'arabe de Constantine qu'il se voit confier en 1913, après la disparition prématurée d'Alexandre Joly* (la chaire étant désormais distincte de la direction de la médersa confiée à Saint-Calbre* puis à Dournon*). Il collabore régulièrement aux publications des sociétés savantes d'Algérie (*Revue africaine* ; *Bulletin de la Société de géographie d'Alger*…). En 1922, il soutient ses thèses sur *Ibn Zaïdoun* et sur *La dynastie des Beni Wattas* à l'université d'Alger. Il semble qu'elles n'aient été reçues qu'avec une attention polie, louées pour leur érudition, peut-être un peu étroitement méticuleuse : elles ne lui ouvrent pas l'accès à la faculté des Lettres, qui ne l'intéresse peut-être d'ailleurs pas. Il s'est en effet enraciné à Constantine, où il conserve sa résidence après sa retraite en 1932.

Sources :

ANF, F 17, 23.267, Auguste Cour (période 1887-1904) et Alice Cour ;

ANOM, GGA, 14 H, 45, A. Cour (médersas) ;

Massé, « Les études arabes… » ;

Bulletin des études arabes, 1945 (notice nécrologique et liste des travaux par H. Pérès) ;

L'Établissement des dynasties des chérifs au Maroc et leur rivalité avec les Turcs de la régence d'Alger : 1509-1830, Saint-Denis, Bouchène, 2004 (présentation de Abdelmajid Kaddouri).

CROUZET, Jean Louis Joseph (Caluire-et-Cuire, près de Lyon, 1879 – Alger [?], apr. 1941)

– professeur à l'École normale d'Alger

Après une scolarité à Viviers en Savoie puis à l'EPS d'Aix-les-Bains, il entre à l'école normale d'Albertville (1896) et enseigne en Savoie avant de partir pour Alger à la section spéciale de la Bouzaréa pour l'enseignement des indigènes (1900-1901). Il reçoit une première formation en arabe et en berbère, qu'il approfondit alors qu'il est instituteur à Mazouna (Oran), à Aït Saada (Djurjura, 1906), à Michelet (1909) puis à Maison Carrée (1914 – réformé, il ne part pas pour le front). Titulaire des brevets d'arabe et de kabyle (1902 et 1908) puis des diplômes d'arabe et de dialectes berbère (1914 et 1916), il est nommé maître auxiliaire d'arabe à l'EPS de Maison Carrée (1915). Après son succès au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe, il est promu professeur de langues vivantes à la Bouzaréa (1920) où, convaincu que tout instituteur en Algérie doit être au moins bilingue, il relève le niveau des études. Bien noté, il est membre de nombreux jurys (examens pour les primes de berbère, examens des commissaires-enquêteurs à la propriété indigène). On le pressent pour prendre la direction de la section de l'enseignement des indigènes, sans suite. Plusieurs ouvrages scolaires qu'il a composés pour l'apprentissage de l'arabe, y compris un dictionnaire, semblent être restés inédits. En revanche sa *Grammaire de langue berbère*, rédigée avec René Basset* et publiée en 1933, rencontre le succès (elle est rééditée deux ans plus tard), de même que le *Cours de berbère (parlers de la Kabylie)* qu'il publie en 1937 avec André Basset, à l'usage des débutants. Membre en 1935 du comité de rédaction de la revue hebdomadaire d'actualités *Algéria*, il participe activement à la vie associative (membre des sociétés d'horticulture et d'apiculture de l'Algérie, de la Ligue de reboisement, secrétaire général des Savoyards de l'Algérie…).

Sources :

ANF, F 17, 24.489, Crouzet ;

En ligne : [http://www.bouzarea.org/P34P.htm] (souvenir de Roger Baret, élève-maître à La Bouzaréa en 1934-1937).

Représentations iconographiques :

Il est représenté sur la fresque peinte par Georges Drevet en 1928-1929 pour décorer la salle des professeurs de la Bouzaréa (sur un âne, en costume arabe).

D

DABOUSSY, Nicolas (Le Caire, 1778 – Alger, 1841)

– guide interprète

Réfugié à Marseille avec sa mère, son frère et sa sœur, Nicolas Daboussy (parfois orthographié Daboussi) fait partie des mamelouks de la garde impériale (il perd les doigts de ses deux mains au cours de la retraite de Russie). En juin 1815, il fuit Marseille où se déchaîne la terreur blanche pour séjourner à Paris jusqu'au printemps 1816. Il profite alors de la nouvelle législation octroyant un an de pension aux réfugiés retournant définitivement en Égypte où il part avec son frère **Joseph** (1816-1818)[4]. Mais il regagne bientôt la France. En 1819, il a ordre de quitter Paris pour Marseille. Il épouse une française, Rose Martin. Nommé guide interprète en mai 1830, il fait venir sa famille à Alger (septembre 1831). Après avoir été l'objet de dénonciations pour malversations alors qu'il est interprète auprès du grand prévôt (on l'accuse de se faire payer pour infléchir la justice par le contenu de ses discours), il est licencié en mai 1833 et renvoyé à Marseille. Rovigo défend finalement sa cause : il aurait été un utile intermédiaire pour l'approvisionnement alimentaire des militaires et des marins. Il repart donc à Alger en mai 1834 où Hamid Bouderba le juge « mauvais sujet ». Il est le père de l'interprète Michel Daboussy*, né en 1825, d'**Alfred Soliman Daboussy** (1834-1880), qui fait carrière dans l'infanterie, d'**Hélène Marie Virginie** (Marseille 1828-Constantine, 1853), mariée au menuisier Raymond Poulhariès et mère de l'interprète Isidore Poulhariès*, et de **Marie Zoé Anne** (Marseille, 1830 – Alger, 1886), qui épouse en 1850 à Alger l'imprimeur François Charles Brutus Bonnet.

Sources :

ADéf, 5Yf, 58.508, Nicolas Daboussy ;

ANOM, état civil (actes de décès de Nicolas et Hélène Daboussy ; actes de mariage de Hélène Marie Virginie et Marie Zoé Anne Daboussy ; acte de naissance d'Alfred Soliman Daboussy) ;

ANF, LH/644/48, Alfred Soliman Daboussy ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Savant, *Les Mamelouks...*, p. 221-229.

DABOUSSY, Michel Georges Constantin (Marseille, 1825 – Hyères, 1887)

– interprète titulaire de 2e classe

Fils de Nicolas Daboussy*, il est interprète auxiliaire en 1841. Après la mort de sa mère en 1867, il épouse en 1868 à Bône Julie Joséphine Robert, née à Paris en 1818, veuve de Nicolas Bouchard, avec parmi les témoins l'interprète Joseph Hamaouy*. Il accède au grade de titulaire de 2e classe avant sa retraite en 1874. Il a été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1869.

Sources :

ANF, LH/644/49 ;

ADéf, 5Yf 58508, Michel Daboussy ;

Féraud, *Les Interprètes...*

AD-DAHDAH, Rochaïd [ad-Daḥdāḥ, Rušayd] (Aramoun, Liban, 1813/1814 – [?], 1889)

– publiciste, collaborateur du *Birǧīs Barīs*

Fils de Ġālib ad-Daḥdaḥ, Rušayd est issu d'une famille de négociants maronites de Beyrouth établie à Marseille depuis 1818. Il s'y installe lui-même en 1846 et y publie l'édition qu'il a établie avec son parent Simon ad-Dahdah du *Bāb al-i'rāb 'an luġat al-a'rāb* [*Porte de la manifestation de la langue des Arabes*], un abrégé d'*al-Qāmūs al-muḥīṭ*, le célèbre dictionnaire de Fīrūzābādī (1329-1415), composé par un évêque maronite de la première moitié du XVIII[e] siècle (*Dictionnaire arabe par Germanos Farhat, Maronite, évêque d'Alep, revu, corrigé et considérablement augmenté sur le manuscrit de l'auteur par Rochaïd de Dahdah, Scheick Maronite*, Marseille, Imprimerie Carnaud, 1849). À destination d'un public oriental, l'ouvrage, plus accessible que le *Qāmūs* par sa taille et son prix (100 francs), s'adresse aussi au public des arabisants d'Europe. L'abbé Bargès*, fidèle à ses attaches marseillaises, en rend compte dans le *JA*, comme il le fait l'année suivante pour le *Diwan ou recueil de poésies arabes d'Ibn el Faredh* édité par Dahdah (Marseille, 1850, rééd. à Būlāq en 1289 h. [1872]). Celui-ci, qui poursuit parallèlement une activité de négociant et de publiciste, obtient la naturalisation française en 1856. Établi à Paris, il aurait collaboré en 1860 à la rédaction de la relation du voyage à Paris d'Idrīs b. Idrīs al-'Amrawī, ambassadeur du Maroc (*Tuḥfat al-malik al-'azīz ilā mamlaka bārīz*). Depuis 1859, il travaille avec Soliman Haraïri* à la rédaction arabe du journal *Birǧīs Barīs* fondé par l'abbé Bourgade*. C'est peut-être à la part prise à cette entreprise de presse indirectement évangélisatrice qu'il doit d'avoir été anobli par le pape Pie IX. Il se fait pourtant aussi le traducteur en arabe du *Portrait politique de l'empereur Napoléon III* d'Arthur de la Guéronnière, directeur de la librairie et de la presse et promoteur de la politique italienne de l'Empereur (1860). En 1863, il quitte d'ailleurs l'équipe du *Birǧīs Barīs* après avoir été invité par Muṣṭafā Ḫaznadār, le ministre du bey de Tunis, à rejoindre l'équipe de Mansour Carletti*, directeur du nouveau journal officiel de la régence, *ar-Rā'id at-tūnisī*. Il se serait alors considérablement enrichi, s'entremettant à Paris pour le placement des emprunts tunisiens jusqu'à l'institution de la commission financière internationale en 1869. En 1867, il aurait publié à Paris un nouveau journal, *Al-Muštarī*.

Sources :

D. Chevallier, *La société du Mont Liban à l'époque de la révolution industrielle en Europe*, Paris, Geuthner, 1971, p. 89 ;

Lamraoui Idriss b. Idriss, *La société française sous Napoléon III*, textes résumés, traduits et annotés par M'barek Zaki, Rabat, Publications de l'université Mohammed-V, 1989, 77-126 p. ;

É. Temime et R. Lopez, *Histoire des migrations à Marseille*, t. 2 : *L'expansion marseillaise et « l'invasion italienne »*, Aix-en-Provence, Édisud, 1990, p. 40 ;

Planel, « De la nation... », p. 158 ;

Le Paris Arabe. Deux siècles de présence des Orientaux et des Maghrébins, Paris, La Découverte - Génériques - ACHAC, 2003, p. 20.

DALET, Charles Edmond (Saint-Charles, département de Constantine, 1875 – Alger, 1960)

– professeur de lycée

Répétiteur à Mostaganem puis à Bône après avoir obtenu en 1894 le baccalauréat moderne (lettres philosophie) à Constantine, il échoue au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais et se tourne vers l'arabe. En poste à Oran (1897-1899), il suit les cours de Mouliéras* et obtient le brevet (1899) puis, après une année au lycée de Constantine où résident ses parents, le diplôme (1901), son affectation au lycée d'Alger (1900-1903) lui ayant permis de suivre l'enseignement de l'école des Lettres. À Alger comme à Constantine (où il est à nouveau affecté entre 1903 et 1906 – avec en sus un service d'enseignement des sciences à la médersa où il supplée Joly* en 1905-1906), il donne des cours complémentaires d'arabe. Il épouse en 1906 Marie Justine Catherineau, dont la soeur aînée est mariée avec l'interprète militaire Mohamed ben Saïd. Il obtient cette même année une suppléance au collège de Blida, réussit en 1909 le certificat pour l'enseignement dans les collèges et lycées et se voit attribuer en 1911 une chaire nouvellement créée au lycée d'Alger où il demeure jusqu'à sa retraite en 1937. Il est bien noté pour son caractère consciencieux et solide, mais sans brillant. Titulaire d'un DES en 1913, il ne parvient pas à obtenir l'agrégation. Réformé, non mobilisable en 1914, il est récupéré en 1915 et affecté à Bizerte, puis au contrôle postal de Tunis. Atteint de typhoïde, il est rapidement versé dans les services auxiliaires (avril 1916). Il se remarie en 1949 avec Mélanie Spetz, qui partage sans doute avec lui l'expérience du veuvage. Il n'a pas publié d'ouvrage.

Sources :

ANF, F 17, 24.578, Dalet ;

ANOM, GGA, 14 H, 46, Dalet, et état civil (acte de naissance).

DANINOS, Abraham (Alger, 1797 – Alger, 1872)

– traducteur assermenté, interprète militaire et judiciaire

Abraham Daninos est issu d'une famille de marchands livournais restée étroitement liée avec l'Italie et frappée par les pillages et les violences dont été victimes les juifs d'Alger en juin 1805. Son père meurt peu après ces malheurs. Abraham reste-t-il à Alger ou bien part-il pour Livourne ou un autre port méditerranéen ? Lorsqu'il s'installe à Paris en 1826 comme marchand de bijouterie, il ne maîtrise pas seulement l'arabe, l'italien et l'espagnol, mais aussi l'anglais et le français. À la veille de l'expédition d'Alger, l'école d'application de l'artillerie fait appel à lui pour obtenir des renseignements topographiques, ce qui lui aurait sans doute valu la Légion d'honneur si le régime n'avait pas été renversé. Mais, contrairement à ce qu'affirme Laurent Charles Féraud, il n'a certainement pas participé comme guide interprète à l'expédition. S'il a été l'auteur d'un petit vocabulaire en langue vulgaire diffusé auprès des officiers de l'expédition d'Alger (la BNF conserve le manuscrit d'un *Vocabulaire français-arabe*, composé pour Arnauld d'Abbadie, sans doute en prévision du départ de ce dernier pour Alger en 1833) ou de traductions pour l'imprimerie royale et la poste générale, c'est après 1831. De même, il n'a pu être avant cette date interprète traducteur assermenté au Tribunal de commerce de la Seine – il est possible qu'on l'ait confondu avec **Alfred** Daninos, né à Livourne en 1810, qui, naturalisé français en 1833, a quitté Bône pour Tunis où il a été nommé second député de la nation française en 1838 (Planel). Domicilié rue du Pont-aux-Choux dans le Marais, Abraham Daninos produit en juillet 1831 à l'appui de sa demande de naturalisation française un certificat daté de décembre 1830 où l'on trouve les signatures des arabisants Amand-Pierre Caussin de Perceval*, Antoine Desgranges

aîné*, Joseph Héliodore Garcin de Tassy et Jacob Habaïby*, qui témoignent tous de ses capacités à devenir interprète, celle du consul d'Espagne à Paris Pedro Ortiz de Zugarti, qui a connu sa famille à Alger, celle du vérificateur des douanes Charles Sauvageot (faut-il le rapprocher du violoniste et collectionneur d'objets d'art homonyme ?), celles enfin des peintres Eugène Lami (1800-1890) et Eugène Isabey (1803-1886). En 1833, il aurait accompagné la commission d'enquête de Paris à Alger, puis, en 1837, l'émissaire d'Abd el-Kader en France. Cette même année 1837, il se fixe à Alger où il fait fonction d'interprète-professeur au séminaire du diocèse d'Alger avant d'être nommé en 1842 interprète judiciaire auprès du tribunal de commerce et des deux justices de paix d'Alger. Il exerce ces fonctions, définitivement confirmées en novembre 1846 (avec un traitement de 2 400 francs), jusqu'à sa mort. Auteur d'un drame (*Nuzhat al-muštāq wa ġuṣṣat el-ʻuššāq fī Madīna Tiryāq bi l-ʻIrāq – Le plaisant voyage des amoureux et la souffrance des amants dans la ville de Tiryaq en Irak*), publié à Alger en 1847, il est admis la même année à la Société asiatique. Il lui soumet en 1856 le manuscrit d'une autre de ses œuvres (examinée par Caussin*, elle est sans doute restée inédite). Après sa naturalisation française en juillet 1849, il épouse en 1853 à Alger Rose Bouchara, mariage qui lui permet de légitimer les trois fils qu'elle lui a donnés, **Isaac** (1841-1901, qui exerce comme interprète judiciaire), Aaron (1843) et Moïse (1845). Faut-il identifier Aaron avec **Albert** Daninos (1843-1925) qui, employé au musée du Louvre (1863) et appelé en Égypte par Mariette pour les fouilles de Tanis (juin 1869), finit sa carrière au service de l'Égypte comme secrétaire général de l'administration des domaines de l'État (1878) ? Cette filiation ferait d'Abraham Daninos le trisaïeul de l'écrivain Pierre Daninos (1913-2005), fils d'Ernest (né à Marseille en 1875 et négociant en pierres précieuses), lui-même fils d'Albert. On ne sait pas si la branche algéro-massilio-parisienne des Daninos est restée liée avec la branche bônoise-tunisoise de la famille, dont on connaît **Alexandre** Daninos (né en Algérie en 1839, avocat-défenseur à Tunis) et **Léon** Daninos (domicilié à Bône, interprète d'aṭ-Ṭayib bāy à Tunis et lié au consul de France Roustan).

Sources :

ANF, BB/11/323 (dr8016B7) et BB/11/596 (2328X5) ;

ANOM, F 80, 1620 (interprètes judiciaires) et état civil (actes de mariage et de décès ; actes de naissance de ses fils Isaac, Aron et Moïse) ;

BNF, fonds arabe, Ms. 6123, Ibrahim ibn Daninous, *Vocabulaire français-arabe, composé pour M. d'Abbadie*, 57 feuillets (arabe dialectal algérien. Dialogues et expressions pratiques) ;

JA, avril-mai 1856 ;

Cl. Huart, *Littérature arabe*, 4e éd., 1939, p. 422 ;

Shmuel Moreh et Philip Sadgrove, *Jewish Contributions to 19th Century Arabic Theatre Plays from Algeria and Syria – a Study and Texts*, Oxford University Press - University of Manchester, 1996 ;

S. Moreh, "The Nineteenth Century Jewish Playwright Abraham Daninos as a Bridge between Muslim and Jewish Theatre", Benjamin H. Hary, John L. Hayes, Fred Astren (éd.), *Judaism and Islam: Boundaries, Communication and Interaction : Essays in Honor of William M. Brinner*, Leyde/ Boston/Cologne, Brill, 2000, p. 409-416 ;

Planel, « De la nation… », p. 238 et 287 ;

Gady, « Le Pharaon… », 2005, p. 273 et 281-282 (sur Albert Daninos).

DAUMAS, Eugène (Delémont, Jura suisse, 1803 – Camblanes-Meynac, 1871)

– officier, chargé du service des affaires arabes à Alger puis de la direction du service de l'Algérie au ministère de la Guerre

Son père, général de l'Empire originaire de Givry en Bourgogne, le contraint à interrompre ses études de médecine à Paris et à s'engager dans l'armée (novembre 1822). Détaché en 1829 à l'École de cavalerie de Saumur, il est envoyé en Algérie au 2e régiment de chasseurs d'Afrique en 1835. Il représente les intérêts français auprès d'Abd el-Kader à Mascara en novembre 1837, et y déploie ses talents d'observateur jusqu'à la reprise des hostilités en octobre 1839. Il est alors chargé du service des affaires arabes, déjà dans la province d'Oran, puis, après l'arrivée de Bugeaud au gouvernorat général, à la direction restaurée d'Alger (août 1841). Centralisant les renseignements sur le monde indigène, il en donne un aperçu dans plusieurs articles parus dans le *Spectateur militaire* et surtout la *Revue de l'Orient*, et dans quelques publications officielles ou quasi officielles (*Exposé de l'état actuel de la société arabe, du gouvernement et de la législation qui la régit*, novembre 1844 ; *Le Sahara algérien. Études géographiques, statistiques et historiques sur la région au sud des Établissement français en Algérie*, 1845) qui lui valent de la part de son concurrent Urbain* l'accusation de « monopoliser toute l'Algérie arabe à son profit ».

Démissionnaire après le départ de Bugeaud, son protecteur et allié, dont, passé colonel, il épouse une cousine, Catherine Mac-Carthy (1847), ce qui le rapproche aussi de De Slane*, il est envoyé en janvier 1848 auprès d'Abd el-Kader prisonnier au fort Lamalgue de Toulon, pour lui exprimer le refus du gouvernement de le laisser s'exiler en Orient. Il demeure auprès de lui jusqu'à la fin avril, lorsque l'émir est embarqué pour Pau. Après quelques mois où il retrouve un commandement en Algérie, il se fixe définitivement à Paris où il obtient en avril 1850 la direction du service de l'Algérie au ministère de la Guerre, et le grade de général. Il se rallie sans difficulté à l'Empire qu'il sert comme conseiller d'État (1852), puis comme sénateur (1857), riche de plus de 40 000 francs de revenus annuels par le cumul de ses traitements. En plus de nouveaux articles dans des revues générales comme la *Revue de Paris*, il publie alors une série d'ouvrages avec un souci de large diffusion, pour une « réelle initiation des masses ». Il y parvient grâce aux souscriptions de l'État, qui en dote bibliothèques et administrations, et à un choix d'éditeurs puissants et novateurs, Chaix, Chamerot, Michel Lévy et surtout Louis Hachette qui publie en 1853 dans sa toute nouvelle bibliothèque des chemins de fer au format portatif les *Mœurs et coutumes de l'Algérie. Tell, Kabylie, Sahara*. À la fois instructifs et amusants, avec un découpage qui permet une lecture intermittente, ces ouvrages connaissent auprès du public lettré un succès qui leur vaut rééditions et parfois traductions.

Affirmant ne pas vouloir juger mais simplement offrir une documentation constituée « non avec des livres, mais avec des bibliothèques humaines assez difficiles à feuilleter », Daumas laisse affleurer sous le texte français l'expression arabe, pour « vulgariser l'arabe parlé selon le génie spécial de la langue ». Dans sa réédition des *Chevaux du Sahara* (1853), il fait ainsi une large place à l'opinion de l'émir Abd el-Kader en cette « matière *purement scientifique* » qu'est la connaissance du cheval arabe. Ce souci sincère de réaliser une œuvre « en collaboration avec le peuple arabe tout entier » fait sa richesse, et justifie sa réédition partielle depuis les années 1980. Cependant Daumas participe à l'élaboration d'une image presque hagiographique de l'émir, un « homme *éminemment supérieur* », et à une représentation bipolaire des mœurs en Algérie, qui oppose peuple kabyle (*La Grande Kabylie, études historiques*, 1847) et peuple arabe (*Le Grand-Désert, ou Itinéraire d'une caravane du Sahara au pays des Nègres*, 1848). Il voit dans le peuple arabe une unité inentamée depuis Mahomet, de l'Asie à l'Afrique, et le privilégie dans ses derniers ouvrages, *La Vie arabe et la société musulmane* (1869), puis « La femme arabe » (prêt à l'édition à la mort de l'auteur, le texte n'est publié qu'en 1912 par la *Revue africaine*). Sans hostilité au progrès, favorable à la colonisation, affirmant préférer ce qui rapproche Orient et Occident, Daumas ne dissimule pas les obstacles à une assimilation qu'il ne croit pas inéluctable. Comme le formule pour lui Abd el-Kader, « l'autre monde et celui-ci sont comme l'Orient et l'Occident, on ne peut se rapprocher de l'un sans s'éloigner de l'autre ». Ayant quitté les affaires algériennes à la mise en place du ministère de l'Algérie en 1858 et repris un commandement militaire en métropole, il

achève sa carrière à Bordeaux, d'où son épouse est originaire, et se retire dans les environs, à Camblanes-Meynac.

Sources :

G. Yver, *Correspondance du capitaine Daumas, consul à Mascara (1837-39)*, Alger, A. Jourdan, 1912 ;

Colonel Reyniers, « Sept lettres inédites du colonel Daumas au colonel Rivet », *RA*, 1955, p. 181-194 ;

Hommes et destins, t. II, 1977, p. 244-246 (notice par X. Yacono).

Représentations iconographiques :

Portrait lithographié par B. Roubaud, « Le commandant Daumas » (*Armée d'Afrique*, n° 10), reproduit par Esquer, *Iconographie...*, vol. III, n° 597.

DAVID épouse BOSC, Nelly Paule Marguerite (Saint-Christoly-de-Blaye, Gironde, 1900 – Bougie [?], apr. 1961)

– professeur d'EPS

Sans doute arrivée jeune avec ses parents à Alger, elle obtient successivement le brevet supérieur (1918) et le brevet d'arabe (1920). Comme elle n'est pas passée par une école normale, elle fait deux années de stage à l'école primaire libre de Blida de façon à pouvoir se présenter au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les EN et les EPS, qu'elle obtient en 1922. Diplômée d'arabe l'année suivante, elle fait des suppléances d'arabe à l'EPS et au cours secondaire de filles de Blida entre 1924 et 1928, avec suffisamment de succès pour être nommée institutrice à l'EPS de garçons de Bougie (1929). Bien notée, elle y enseigne aussi la géographie et le français, et se porte immédiatement candidate à la direction d'une EPS (on la trouve alors trop jeune, bien qu'on lui reconnaisse des qualités d'énergie et d'autorité). Elle passe tous les deux ans un mois de congé en France (l'été 1936, elle séjourne auprès d'un parent, Louis David, industriel à La Garenne-Colombes). Alors qu'elle a à sa charge sa mère, elle épouse en 1939, Henri Bosc, lui aussi professeur à l'EPS de Bougie (né en 1894, il est veuf). Ils n'auront pas d'enfants. En 1945, elle assure l'intérim de la direction de l'EPS devenu collège et n'évite pas de « regrettables incidents » en se heurtant à l'hostilité des familles. Elle achève cependant sa carrière à Bougie où elle prend sa retraite en 1961.

Source :

ANF, F 17, 27.805, Bosc-David.

DE ALDECOA, Marcelo Bernardo dit Marcel-Bernard (Enghien-les-Bains, 1879 – Bandol, 1938)

– professeur de lycée

Originaire d'une famille portugaise, il entame une carrière militaire avant de reprendre tardivement des études d'arabe à la faculté des Lettres d'Alger (où il a pour condisciple Chemoul*). Répétiteur, il est admis au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les lycées et collèges l'année de sa création (1907), puis obtient son DES en 1909 (*Lisān ad-Dīn b. al-Ḫaṭīb*). Il enseigne au collège de Philippeville quand il est admis l'agrégation (1912). Il est alors affecté au lycée de Casablanca comme proviseur (novembre 1913). Il travaille à l'élaboration de manuels scolaires d'arabe marocain (*Cours d'arabe marocain, première et deuxième année*, Paris,

Challamel, 1917), bénéficiant bientôt de l'assistance de Belqacem Tedjini*, chargé de cours au lycée en 1915-1918 (réédition du cours et publication de sa troisième année, 1918). Ces trois volumes de cours restent en usage jusqu'après la Seconde Guerre mondiale (7e éd. du t. I en 1947). Bien qu'il semble n'avoir pas démérité, il est déchargé du provisorat en 1920 ou 1921, sans doute parce qu'on considère qu'un agrégé d'arabe n'a pas la stature suffisante pour diriger le lycée de la capitale économique du pays, et placé à la direction du collège Regnault à Tanger puis du collège d'Oujda (1925). Il contribue par des textes sur la littérature et l'avenir de la langue arabe à *France-Islam*, une nouvelle revue mensuelle publiée à Paris (1923). Il complète son œuvre scolaire en publiant en 1926 un *Précis de grammaire arabe (arabe littéraire)*. Atteint par la limite d'âge imposée au Maroc, il est mis à la retraite en 1937. Il enseigne peut-être en octobre 1937 et février 1938 dans le cadre français au lycée Bugeaud d'Alger.

Sources :

ANF, F 17, 24.578, Dalet ;

Bulletin administratif du MIP, t. LXXXII, 1907, n° 1791, p. 365 ;

Bulletin de l'enseignement public du Maroc, juin 1938, n° 160, p. 387-388 (nécrologie par M. Chemoul) ;

« Le premier lycée français du Maroc et son premier proviseur M. De Aldécoa [*sic*] », *Salam. Bulletin d'information de l'Amicale des anciens des lycées et collèges français du Maroc*, n° 12, avril 1969, p. 3 (avec une photographie des professeurs du lycée de Casablanca v. 1915-1918).

DE SALLE, Eusèbe François (Montpellier, 1796 – Montpellier, 1873)

– titulaire de la chaire d'arabe de Marseille

Fils de Jacques Desalle, entrepreneur de travaux publics de Montpellier, il choisit à partir des années 1820 d'orthographier son nom de Salle ou de Salles. Au lycée de la ville, il se lie d'amitié avec Auguste Lacombe qui fera carrière de juriste et avec lequel il restera en correspondance toute sa vie. Élève de la faculté de médecine, il est sans doute témoin de la violente répression qui suit les Cent jours. En 1816, il soutient son doctorat (*Essai sur l'Unité de l'espèce humaine*, avec au jury Augustin Pyramus de Candolle), puis part pour Paris où il suit les cours de Broussais. Dans *Paris et Montpellier ou tableau de la médecine de ces deux écoles*, présenté comme l'œuvre d'un chirurgien anglais, John Cross, traduite de l'anglais par Élie Revel, docteur-médecin, il conclura sur la supériorité de sa ville natale (1820). Avec son condisciple de la faculté de médecine de Montpellier Amédée Pichot, futur directeur de la *Revue britannique*, il publie une traduction anonyme des œuvres de Byron (1819), plusieurs fois rééditée, qui comprend la nouvelle *Le Vampire de Polidori*, alors attribuée à Byron. Ils se brouillent rapidement, peut-être parce que De Salle réédite *Le Vampire* sous le pseudonyme d'A. E. de Chastopalli (1820) et publie dans la foulée *Irner* (1821), un roman composé à la hâte, qui met en scène les amours impossibles d'un médecin chrétien et d'une musulmane dans un Montpellier du VIIIe siècle de l'hégire - et qui est donné comme la traduction française d'une œuvre posthume du poète anglais.

En 1822, il fait un séjour de quatre mois à Londres où il fait la rencontre de Sarah Couttenden, fille d'un Danois et d'une Indienne de Murshidabad. Veuve d'Ernest Wolff et mère de grands enfants, elle est sensiblement plus âgée que lui – il l'épousera en 1835. À son retour, il fait paraître un *Diorama de Londres, ou Tableau des Mœurs britanniques en mil huit cent vingt-deux* (1823) et plusieurs ouvrages médicaux où il manifeste son inquiétude devant la vulgarisation de la science et l'abaissement de la position sociale des médecins. Il se lance dans l'étude de l'arabe en 1827. Il fait alors partie d'une jeunesse libérale, anticléricale et romantique, proche des saint-simoniens, et se lie avec Perron*, comme lui médecin et orientaliste. Après avoir projeté de partir

comme médecin-interprète en Égypte, il est nommé secrétaire-interprète à l'armée d'Afrique (mars 1830) et prend part à l'expédition d'Alger. De retour à Paris en décembre, il travaille à *Sakountala*, une apologie désabusée du mariage qui fait écho à *Adolphe* de Constant, et compose *Ali le Renard, ou la conquête d'Alger* (1830), roman historique, qui paraît en volume chez Gosselin en 1832 (réimp. à Genève, Slatkine, 1973). Éreinté par Gustave Planche dans la *Revue des deux mondes*, ce roman à clé, dont la faiblesse de l'intrigue n'est pas compensée par quelques belles descriptions, laisse entendre que la conquête aurait pu être pacifique sans le mauvais génie russe. Ali, chef de confrérie qui, après avoir résisté à l'envahisseur français, est condamné à mort, invite l'interprète Verdanson, autoportrait de De Salle, à se convertir et à lui succéder, mais le Français reste fidèle à sa foi chrétienne et, déçu par les lendemains de la révolution de Juillet, part s'installer aux États-Unis. Le roman, en croquant de façon acérée les acteurs de l'expédition, trouve un lectorat curieux de révélations scandaleuses sur les profiteurs de l'expédition, après le pillage de la Kasbah. Reparti à Alger comme interprète attaché à l'administration civile (juillet 1832), De Salle se voit confier la rédaction du *Moniteur algérien*, mais se heurte au clan de Rovigo et repart pour Paris en décembre. En 1833, ses *Bas à jour*, court récit des amours du sous-lieutenant Saint-Simonnet pour l'épouse d'un koulougli qui s'en venge violemment, trouvent place dans le tome VIII des *Salmigondis, contes de toutes les couleurs*, tandis que, paru chez Gosselin, son ambitieux *Sakountala à Paris. Roman de mœurs contemporaines* ne rencontre pas le succès attendu, malgré d'incontestables qualités littéraires.

Après un séjour à Montpellier, où il soigne les victimes du choléra, et un échec à l'agrégation de médecine, il s'installe à Marseille où, grâce à l'appui de Sacy* et de Caussin*, il se voit confier la succession de Taouil* à la chaire d'arabe (mars 1835). Outre des cours au collège royal, il donne des conférences plus générales dans le cadre des cours municipaux. Contesté par plusieurs négociants de la ville qui auraient préféré voir nommer Sakakini*, il obtient un congé pour faire un voyage en Orient – il est prévu qu'il aille jusqu'aux Indes – qui doit lui permettre, entre autres, de faire l'apprentissage de la langue parlée au Levant. Il part accompagné de sa femme. La correspondance composée par De Salle au cours du voyage n'a pas l'honneur des colonnes du *Journal des débats* – où Urbain* donne quant à lui ses impressions d'Algérie. De Salle en conçoit de l'amertume. Ses notes ne paraîtront qu'en 1840, à ses frais, sous la forme de deux forts volumes de *Pérégrinations en Orient ou Voyage pittoresque, historique et politique en Égypte, Nubie, Syrie, Turquie, Grèce pendant les années 1837-1838-1839*, chez Pagnerre (l'éditeur de Louis Blanc et de Lamennais) et L. Curmer. Il y mêle observations directes et dissertations abstraites, déplorant que, précurseurs du socialisme et des saint-simoniens, indirectement visés, Mazdak puis Mahomet, en promouvant l'égalité sans le contrepoids de l'humilité et de la charité, aient « détruit le gouvernement et la propriété par le despotisme, la famille par la polygamie ». Sans enfermer l'Orient dans une identité immuable, il dresse un portrait de Méhémet Ali en despote mystificateur, et préfère à l'Égypte (où il a rencontré le *šayḫ* Rifā'a aṭ-Ṭahṭāwī qui lui a fait don de son *Taḫlīṣ al-ibrīz fī talḫīṣ Bārīz* [*L'Or de Paris*], publié cinq ans plus tôt sous les presses de l'imprimerie de Būlāq) la Syrie, où « l'homme n'est pas encore dégradé ». Sur le chemin du retour, peu pressé d'arriver à Marseille où le suppléant qu'il s'est choisi, Bargès*, a été à son tour contesté par le parti de Sakakini (qui obtient en 1846 le dédoublement de la chaire, de Salle ne conservant plus que les cours municipaux), De Salle fait halte à Palerme, Naples et Rome – où se confirme son retour au catholicisme. En août 1840, il est à Paris où il expose à la Société asiatique le résultat de ses observations sur la différence qui existe entre l'arabe vulgaire parlé en Égypte et la langue littérale. À Marseille, il fait preuve de son utilité en enseignant les principes de l'arabe aux militaires de la garnison. Il propose qu'on le nomme consul, inspecteur, recteur, chef de bureau, en vain : on a eu vent aux Affaires étrangères comme à l'Instruction publique de son intransigeance caractérielle et de l'irréalisme de ses vues prospectives. Le marseillais Garcin de Tassy, professeur aux Langues orientales, qui lui garde fidèlement son amitié, le dissuade de se porter candidat à une chaire. En 1843, il fait un bref séjour à Alger pour régler la succession d'un

neveu qui y représentait la succursale d'une maison de commerce et adhère à la Société d'ethnologie fondée quatre ans plus tôt à Paris. En 1845, il collabore à la montpelliéraine *Revue du Midi*. Déçu dans ses ambitions littéraires – en 1847, l'Odéon refuse de faire représenter un drame qu'il a composé, *Isabelle ou la Confession* –, chahuté en 1849 par les démocrates marseillais comme il réfute les théories socialistes lors de son cours public, il n'est guère consolé par la publication de son *Histoire générale des races humaines ou philosophie ethnographique* (Duprat et Pagnerre, 1849, 5e édition en 1851). L'ouvrage, dédié à Falloux, ministre ultramontain de l'Instruction publique, défend le principe de l'unité de l'origine humaine. Il est par conséquent reçu favorablement par Lacordaire et la presse catholique. Mais il ne vaut pas à de Salle la gloire attendue et ne lui ouvre pas les portes du Collège de France. Il appelle cependant la comparaison avec l'*Essai sur l'inégalité des races* publié quatre ans plus tard par Arthur de Gobineau. Malgré des positions opposées, les deux hommes ont une posture comparable face au monde réel, refusant ce qu'il a de médiocre, et une attirance commune pour l'Orient, terre d'un ailleurs rêvé et insaisissable. Sous le Second Empire, la situation de De Salle se dégrade : la fortune de sa femme a été emportée dans une faillite, il souffre d'insomnies qui résistent à « des doses effrayantes d'opium ou d'autres narcotiques », et ses cours sont définitivement désertés après l'ouverture de la faculté des sciences de Marseille en 1854. Sollicité par Dugat* qui dit avoir de l'affinité pour un homme qu'il classe parmi les « orientalistes vulgarisateurs, littérateurs [...] qui n'enferment pas leur cerveau dans le cadre étroit d'un mémoire académique », il le rebute finalement et n'est pas retenu pour la galerie des contemporains qui constituent le premier tome de l'*Histoire des orientalistes de l'Europe...* Un retour d'intérêt pour les romantiques de 1830 lui vaut cependant d'être redécouvert par Baudelaire et Asselineau. Ce dernier, admirateur de *Sakountala*, facilite l'édition des œuvres complètes de De Salle dont deux volumes paraissent chez Pagnerre. Après les *Poésies* (*Théâtre, Sonnets, Poésies diverses, Rimes patoises*) en 1865, c'est en 1869 une médiocre charge contre les saint-simoniens, annoncée dès 1833, *L'Anévrisme ou le Devoir* (rebaptisé par l'éditeur *Les Carbonari ou l'Anévrysme. Étude de mœurs de 1830*). Admis à la retraite en 1867, De Salle partage sa vie entre Montpellier et Antipas, une maison de campagne qu'il possède dans le Lauragais. Après la mort de Sarah en 1869, il finit pauvrement ses jours à Montpellier, après avoir enfin publié chez Albert Lacroix, l'éditeur des *Misérables* et des *Chants de Maldoror*, un dernier roman alourdi de considérations littéraires, politiques, sociales, agricoles ou industrielles, les *Déceptions dans les deux mondes* (1871). Il a légué ses livres (400) et ses papiers à la bibliothèque de Montpellier.

Sources :

ANF, F 17, 3219 [pension, 1841], 13.554/1 [demande de création d'une chaire d'ethnographie au Collège de France, 1852], 20.585, Dessales [carrière] et 21.691, De Salles [mince dossier à propos de l'intégration du cours d'arabe dans le cadre de la nouvelle faculté des sciences à Marseille] ;

BMMontpellier, Fonds E. de Salle [11 cartons] ;

Charles Asselineau, *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque romantique*, Paris, René Pincebourde, 1866, p. 121-135 (rééd. mise à jour sous le titre de *Bibliographie romantique*, Paris, P. Rouquette, 1872, p. 171-184) ;

Henri Cordier, « Notes sur Eusèbe de Salle », *Bulletin du Bibliophile et du bibliothécaire,* n° 6, 15 juin 1917, p. 265-76 ; n° 7-8, 15 juillet 1917, p. 313-335 et n° 9-10, 15 septembre 1917, p. 392-415 (repris sous forme de tiré à part, Librairie Henri Leclerc, 1917, 61 p.) ;

René Martineau, « Débris romantiques » et « Eusèbe de Salles », *Promenades biographiques. Flaubert, Barbey d'Aurevilly, Balzac, E. Chabrier, Tristan Corbière, Édouard Corbière, J.-K. Huysmans, etc.*, Paris, Librairie de France, 1920, p. 123-130 et 131-175 (plus un appendice p. 212-222) ;

Charles-André Julien, « Un médecin romantique, interprète et professeur d'arabe : Eusèbe de Salles », *RA*, 1924, p. 472-529 et 1925, p. 219-322 ;

Claude Pichois, *Philarète Chasles et la vie littéraire au temps du romantisme*, Paris, José Corti, 1965 ;

Gérard Cholvy éd., *Histoire de Montpellier*, Toulouse, Privat, 1977 ;

Jean Boissel, *Gobineau. Biographie. Mythes et réalités*, Paris, Berg international, 1993 ;

Pierre Clerc éd., *Notes pour un dictionnaire de biographie héraultaise (anciens diocèses de Montpellier-Maguelonne, Béziers, Agde, Lodève et Saint-Pons)*, version 2000, BMMontpellier (art. Salles) ;

Dictionnaire des orientalistes… (notice par L. Valensi).

Représentations iconographiques :

Esquer, *Iconographie…*, vol. III, n° 557 (médaillon) et 591 (photo.) ;

J. G. Reinis, *The portrait medaillions of David d'Angers : an illustrated catalogue of David's contemporary and retrospective portraits in bronze*, New York, Polymath Press, 1999 (n° 419, 1837).

DEFRÉMERY, Charles François (Cambrai, 1822 – Saint-Valéry-en-Caux, 1883)

– professeur au Collège de France, historien du Proche-Orient médiéval

D'une famille de notables provinciaux, il étudie les langues orientales au lycée Louis-le-Grand en compagnie des jeunes de langue, et spécialement l'arabe et le persan auprès de Caussin* et de Quatremère*. Il se consacre avant tout à l'histoire des dynasties musulmanes postérieures aux Ommeyades, particulièrement en Mésopotamie, en Perse, et dans le Turkestan (*Mémoires d'histoire orientale*, 1854). Il édite et traduit du persan Mirkhond (*Histoire des sultans du Kharezm*, 1842 ; *Histoire des Samanides*, 1845) et Sadi (*Gulistan*, 1858), et de l'arabe les *Voyages d'Ibn-Batoutah* (avec Sanguinetti, 1848-1858). Il donne de très nombreuses notices au *Journal des Savants* et au *Journal asiatique* où il rend compte notamment des travaux de Dozy avec lequel il s'est lié d'amitié. Dans le mouvement de réforme qu'inspire la révolution de 1848, il tente sans succès de faire créer à son profit à l'École des Langues orientales une chaire d'histoire et de géographie de l'Asie et de l'Afrique musulmane (il faudra attendre 1872 pour l'ouverture d'un tel cours, confié à Dugat*). Candidat malheureux à la chaire de persan du Collège de France (lors de la succession de Quatremère en 1857), il y supplée Caussin à la chaire d'arabe (en 1859) avant de lui succéder (en 1871). Époux de la fille de l'académicien géographe Armand d'Avezac, il est élu en 1869 à l'AIBL, et y reprend avec De Slane* la publication des *Historiens orientaux des Croisades*. À la fin de cette même année 1869, il est choisi pour inaugurer la direction d'études en langue persane et langues sémitiques fondée à la nouvelle EPHE (il fait partie à partir de 1874 de son comité de patronage). Mais les quinze dernières années de sa vie sont sous le signe de la maladie. Savant de cabinet dont la riche bibliothèque sera dispersée à sa mort, il se limite le plus souvent à une analyse des sources : les uns (comme Renan) louent son sens du travail collectif, les autres (comme Dugat, son camarade de 1848), regrettent chez lui un primat de l'esprit de détail sur la synthèse.

Sources :

ANF, F 17, 13.617 (EPHE) et 22.818, Defrémery (carrière) ;

Archives du Collège de France, Defrémery ;

Dugat, *Histoire des orientalistes…* ;

Recueil des séances de l'Institut de France, t. 53, n° 10, 1883 ;

JA, juillet 1884, p. 27-29 (notice par J. Darmesteter).

DELAFOSSE, Ernest François Maurice (Sancergues, Cher, 1870 – Paris, 1926)

– professeur de langues soudanaises à l'ENLOV

Fils d'un agent voyer de Sancergues, bachelier ès lettres et ès sciences (1888), en contact par son frère aîné Abel avec des acteurs de la colonisation de l'Afrique, il est marqué par la propagande du cardinal Lavigerie contre la traite des esclaves et, après une année de médecine, suit les cours de Houdas* aux Langues orientales (hiver 1890). En mai 1891, à l'insu de sa famille, il gagne l'Algérie pour entrer chez les Frères armés du Sahara que viennent de fonder à Biskra les Pères blancs. En novembre, il effectue son service militaire à Constantine au 3e régiment de zouaves. De retour en France (septembre 1892), il est chargé par Ernest-Théodore Hamy, le directeur du musée d'ethnographie du Trocadéro, monogéniste, de publier dans la revue de vulgarisation *La Nature* une analyse des objets dahoméens rapportés par l'expédition conquérante du colonel Dodds. Diplômé de l'ESLO en arabe vulgaire deux ans plus tard, il est encouragé par Houdas à solliciter un poste de professeur à Saint-Louis du Sénégal. Après avoir publié en 1894 avec Lucien Hubert, *Tombouctou, son histoire, sa conquête* et un *Manuel dahoméen* composé à partir de données recueillies auprès d'Africains exposés au Champ-de-Mars, il se fait finalement admettre dans le corps des affaires indigènes et part comme commis en Côte-d'Ivoire, à Lahou (fin 1894) puis dans le Baoulé. Promu administrateur adjoint après avoir été attaché à la colonne de Charles Monteil, avec qui il se lie d'amitié, il repart en Afrique comme consul à Monrovia (1897-1899), puis est affecté de nouveau dans le Baoulé – il y a une épouse « indigène » qui lui donne deux fils dont il reconnaît la paternité et qui feront localement de brillantes carrières administratives. Auteur d'un *Essai sur le peuple et la langue sara (bassin du Tchad)* (1898) et des manuels de la langue agni (1900), de mandingue et de haoussa (1901), il succède au père Sébire dans l'enseignement des langues soudanaises à l'ESLO (en 1900-1901, alors qu'il a été détaché à Paris à l'occasion de l'exposition universelle, puis, après un intérim de Rambaud puis de Monteil et de Gaudefroy-Demombynes*, à partir de 1909). Il repart alors en Côte-d'Ivoire, à la commission franco-anglaise qui délimite sa frontière avec la Gold Coast puis à la tête du cercle de Kong (Korhogo) dans le Nord du pays (1904-1907). Après un séjour en France où il travaille à l'organisation de l'exposition coloniale de Marseille (1907), il est appelé par François Joseph Clozel, nouveau gouverneur du Soudan (Haut-Sénégal-Niger), à la tête du cercle de Ramako (1908-1909). Il y rassemble les données de son *Haut-Sénégal-Niger*, commande de l'administration, qui obtient le prix Marcellin Guérin de l'Académie française (1912). En 1909, deux ans après son mariage avec la fille d'Octave Houdas, Alice, de treize ans sa cadette, il s'est réinstallé à Paris où il enseigne à la fois à l'ESLO et à l'École coloniale. C'est aussi l'année de son admission à la Société de linguistique (il en sera le vice-président en 1912) et celle de la publication des *États d'âme d'un colonial*, où il rassemble en volume le feuilleton qu'il a publié dans le *Bulletin du Comité de l'Afrique française* – il le rééditera, augmenté de chroniques pour *La Dépêche coloniale*, en 1922 (*Broussard ou les États d'âme d'un colonial, suivis de ses propos et opinions*, Paris, Larose). Il collabore à la nouvelle *Revue des études ethnographiques et sociologiques* fondée en 1908 par Arnold Van Gennep, ainsi qu'à son Institut ethnographique international (1910) dont il facilite l'hébergement à l'ESLO (1914).

Comme la plupart des savants arabisants de sa génération, tels un Gaudefroy-Demombynes ou un William Marçais*, il ne croit pas à l'efficacité d'une politique assimilatrice dans les colonies, et prône plutôt une politique d'association. Appelé en 1915 par Clozel à la direction des affaires civiles et politiques au gouvernement général de l'AOF à Dakar, il s'oppose au député Blaise Diagne, citoyen français des quatre-communes, et désapprouve le recrutement massif de troupes noires, option finalement choisie par le gouvernement Clemenceau. Après son départ de Dakar en janvier 1918, il se réinstalle définitivement à Paris, préférant demander sa retraite plutôt que de rejoindre le gouvernorat de l'Oubangui-Chari où il a été nommé en juillet. Il consacre les dernières années de sa vie à poursuivre ses recherches savantes et à les transmettre à un plus large public, participant en 1922 à la création de l'Académie des sciences coloniales, en 1925 à celle de l'Institut d'ethnologie de l'Université de Paris avec Lévy-Bruhl et en 1926 à celle de l'International African Institute of African Languages and Cultures à Londres. Ses compétences d'arabisant n'occupent qu'une place secondaire dans son œuvre savante. Elles lui permettent

cependant de rappeler la dimension historique des sociétés africaines. Il traduit de l'arabe et du bambara les *Traditions historiques et légendaire du Sahara occidental* (Paris, Comité de l'Afrique française, 1913, d'après une version en ces deux langues rédigée par un lettré de Nioro) et, avec la collaboration de Houdas, édite et traduit le *Tārīḫ al-fattāš fī aḫbār al-buldān wa l-ğuyūš wa akābir an-nās*, une chronique composée aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles (*Documents arabes relatifs à l'histoire du Soudan. Tarikh el fettach, ou chronique du chercheur par Mahmoud Kâti ben El-Hâdj El-Motaouakkel Kâti et l'un de ses petits-fils*, Paris, Leroux, 1913, réimpr. 1981). Il en tire la conclusion que la splendeur des empires du Soudan médiéval ne doit rien à l'Europe ni au monde musulman. Dans ces derniers ouvrages destinés à un large public, il défend l'existence d'une « culture négro-africaine nettement définie [...] que l'islamisation, même la plus reculée, n'a point réussi à modifier profondément » (*Les civilisations négro-africaines*, Paris, Stock, 1925). *L'âme nègre*, recueil de textes traduits (1923) et *Les nègres* (Paris, Rieder, 1927, rééd. L'Harmattan, 2005) auront un retentissement important sur la vision des écrivains de la négritude entre 1930 et 1960. En ce sens, Delafosse aura renforcé une représentation qui sépare monde musulman méditerranéen et islam noir.

Sources :

Hommes et destins, t. 1, 1975, p. 181-187 (notice par L. Delafosse et H. Deschamps) ;

Académie des sciences coloniales, CR des séances. Communications, t. VIII, 1926-1927, p. 537-551 (notice par H. Labouret) ;

Louise Delafosse, *Maurice Delafosse, le Berrichon conquis par l'Afrique*, Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 1976 ;

Langues'O..., p. 355-357 (notice par P. Labrousse) ;

Jean-Louis Amselle et Emmanuelle Sibeud, *Maurice Delafosse. Entre orientalisme et ethnographie : l'itinéraire d'un africaniste (1870-1926)*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1998 ;

E. Sibeud, *Une science impériale pour l'Afrique ? La construction des savoirs africanistes*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2002 ;

Danielle Jonckers, « Résistances africaines aux stratégies musulmanes de la France en Afrique occidentale (région soudano-voltaïque) », Pierre-Jean Luizard éd., *Le choc colonial et l'islam. Les politiques religieuses des puissances coloniales en terre d'islam*, Paris, La Découverte, 2006, p. 295 ;

Bernard Mouralis, introduction à la réédition des *Nègres*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. VII-XXXII ;

Dictionnaire des orientalistes... (notice par E. Sibeud).

DELAPORTE, Jacques Denis (Paris, 1777 – Paris, 1861)

Comme celles de Marcel* et de Belin*, sa famille aurait vu sa fortune emportée par la Révolution. Il sert entre 1793 et 1795 dans l'administration des transports militaires, sous les ordres du payeur Hervé, puis se consacre à l'étude des langues orientales, obtenant un secours de l'État suite aux certificats de Silvestre de Sacy et de Langlès. En mars 1798, il est à Toulon afin d'être employé dans le drogmanat à Constantinople. C'est finalement pour l'Égypte qu'il part, Bonaparte l'ayant nommé membre de la commission des sciences et arts et le chargeant de la traduction des registres arabes, pour la partie des finances. Il accompagne le général Caffarelli en qualité de secrétaire et d'interprète lors de l'expédition de Syrie. Après la mort de Caffarelli devant Acre, il est nommé par Kléber agent du payeur général auprès des cinq intendants coptes, puis, sous le généralat de Menou, bibliothécaire de l'institut d'Égypte. Il revient en France avec « deux cent [*sic*] et tant de manuscrits orientaux » qu'il dépose à la Bibliothèque nationale. Il fournit au comité de rédaction de la grande carte d'Égypte la nomenclature de tous les villages du pays et transcrit leurs noms en lettres latines suivant un tableau harmonique arrêté à cet effet

sous la direction de Volney – lui succèdent dans cette œuvre Raige (mort en 1807) puis Belletête – et participe à la *Description de l'Égypte* avec un *Abrégé chronologique de l'histoire des Mamlouks d'Égypte depuis leur origine jusqu'à la conquête des Français* (t. XVI, 1826) qui présente la succession de leurs règnes, classés par dynasties, selon un point de vue qui lui est propre, bien qu'il s'appuie sur une documentation tirée des auteurs arabes. En 1805, le ministère des Affaires étrangères lui propose un poste de drogman chancelier à Tripoli de Barbarie. Il y travaille sous les ordres du consul Bonaventure Beaussier, qui appuie finalement sa demande de mariage avec Ange Régini, la fille d'un sujet étrurien aubergiste des Français, malgré la différence de fortune et d'extraction. Il relève des inscriptions à Leptis Magna et rassemble des itinéraires et des journaux d'expéditions faites par le fils du pacha de Tripoli, aidé par le R. P. Pacifique, préfet apostolique de la mission de Tripoli. Malgré ces travaux, il est rappelé de Tripoli et envoyé à Tanger comme on le soupçonne d'avoir été discrètement favorable aux Cent Jours (1816). Sa famille l'y rejoint trois ans plus tard, quelques mois avant sa promotion comme vice-consul. Mais il échoue à obtenir une place de jeune de langue pour son fils aîné Jean Honorat*, demande qu'il réitère en 1827 pour son deuxième fils, Pacifique Henri*, avec l'appui de Silvestre de Sacy. La correspondance de Delaporte, membre de la Société asiatique et de la Société de géographie, fournit aux savants parisiens une documentation de première main : Walckenauer et Sacy publient, le premier à la suite de ses *Recherches géographiques sur l'Intérieur de l'Afrique septentrionale* (1821), le second dans le *Journal asiatique*, des itinéraires vers Tombouctou qu'il leur a communiqués – en 1822, il recueille René Caillé au terme de son voyage. Cette correspondance rend compte aussi de l'état des esprits face aux menaces européennes sur les États musulmans du Maghreb (le *JA* publie en juin 1824 ce qu'il écrit à Sacy sur un poème vulgaire (*'arūb*) provoqué par les coups de canon lancés à Tanger pour la victoire du sultan à Taza et en face, à Tarifa, par les Français, pour amener la réduction de la place). Après l'occupation d'Alger, il est porté en mars 1831 sur les états des interprètes du corps d'occupation d'Afrique et réclamé en novembre par le duc de Rovigo. Mais il ne gagne Alger où se trouve déjà son fils Jean-Honorat qu'après l'arrivée du nouveau consul, Méchain, fin avril 1833. Placé à la tête des interprètes, la situation qu'il trouve à Alger le déçoit : son traitement est inférieur à celui d'un vice-consul (5 000 francs au lieu de 6 000 francs), et il supporte mal de devoir « consentir au maintien de gens tarés dans le corps » (Féraud). Après avoir assuré la direction du bureau arabe entre juin 1833 et juillet 1834, il obtient son rappel dans les consulats. Retourné à Paris, il obtient le consulat nouvellement fondé à Mogador, où il consacre ses loisirs à l'étude de la langue berbère. Il est rappelé sur la demande du sultan en 1840, après s'être heurté au gouverneur qui s'est opposé à ce qu'un spahi musulman fait prisonnier par Abd el-Kader et évadé se place sous la protection consulaire. De retour à Paris, il n'obtient pas de nouveau consulat. Il sollicite la création d'une chaire de langue et de littérature berbère à l'École des langues orientales, avec l'appui de Jaubert. Mais le ministère de la Guerre souligne son inactivité dans la commission chargée de la rédaction d'un dictionnaire (publié par Brosselard en 1844) et d'une grammaire berbère. Delaporte publie cependant en 1844 un *Specimen* [*sic*] *de la langue berbère* sous forme de deux dialogues thématiques (« Dialogue du temps, des saisons et de l'atmosphère » ; « Dialogue pour une expédition militaire ») suivis d'un « modèle de poésie berbère », *Saby ou le dévouement filial*, « une espèce d'élégie dans le genre du *bordah* et chanté comme lui [...] [que] presque tous les habitans des environs de Mogador, hommes et femmes, savent par cœur [et ne peuvent entendre] sans verser des torrents de larmes ». Delaporte affirme l'intérêt politique d'une telle chaire (l'islamisme étant l'unique lien qui tient les Berbères unis aux arabes, on peut obtenir leur séparation « d'avec les arabes (*sic*) leurs ennemis et les nôtres » si on leur parle « un langage pacifique, avec bienveillance ») aussi bien que l'enjeu scientifique de la redécouverte d'une langue parlée présente de Siwah jusqu'au Sud du Maroc. Mais la Chambre lui refuse ses crédits, préférant la création d'un enseignement de malais. En novembre 1845, Delaporte est à nouveau à Alger pour suppléer son fils Jean-Honorat attaché temporairement au consulat de Mogador (jusqu'en juin 1846). Il propose de céder au

département de la Guerre les notes et documents qu'il a recueillis au Maghreb et consacre ses dernières années à l'étude de la langue copte.

Sources :

ANOM, F 80, 198, J. D. Delaporte ;

ADiplo, personnel, 1re série, Delaporte ;

JA, avril-mai 1861, p. 472 (notice nécrologique par Belin) ;

Bulletin de la Société de géographie, avril 1861 (notice par E. Jomard) ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Guémard, 1928 ;

Manon Hosotte-Reynaud, « Un ami méconnu et deux œuvres inédites d'Eugène Delacroix », *Hespéris*, 1953, p. 534-539.

DELAPORTE, Jean Honorat (Tripoli de Barbarie, 1812 – Alger, 1871)

Fils de Jacques Denis Delaporte* et frère aîné de Pacifique Henri* et de Philippe Janvier*, il passe son enfance à Tripoli puis à Tanger, avant de faire ses études à Paris à Louis-le-Grand puis à la faculté de droit comme auditeur libre. Il est employé à Alger à partir de décembre 1831 comme secrétaire-interprète de l'Intendance civile sous les ordres successifs de Pichon, de Genty de Bussy et de Bresson, et y demeure lorsqu'elle est transformée par l'ordonnance d'octobre 1838 en direction de l'intérieur. En 1835, il publie des *Fables de Lokman adaptées à l'idiome arabe en usage dans la régence d'Alger, suivies du mot-à-mot et de la prononciation interlinéaire*, complétées par des *Principes de l'idiome arabe en usage à Alger* (augmentés de dialogues permettant de donner un lexique par thèmes et d'un conte, 1836) et par un *Guide de la conversation arabe française ou Dialogues français arabes* (1837). Les ouvrages, visant à mettre à la disposition des Européens les premiers éléments d'arabe dans un format de poche, sont autorisés à être imprimés par les presses du gouvernement (une commission composée des interprètes Varagnat, Rousseau* et Joseph Samuda a conclu sur l'utilité de la grammaire, très supérieure à celle de J. Pharaon*). Leur succès leur vaut d'être réimprimés à 500 exemplaires chacun en 1839-1841, toujours sur les presses de l'imprimerie du gouvernement (les *Principes* et le *Guide* ou *Dialogues* sont réédités à Paris en 1845 et 1847 ; une 4e édition des *Dialogues* chez Bastide en 1908 indique qu'ils restent encore en usage jusqu'à la Grande Guerre). Encouragé par Lamoricière, il s'intéresse aussi (comme son père avant lui) au berbère dont il publie dans le *Journal asiatique* dès février 1836 un « Vocabulaire » classé thématiquement. En décembre 1840, il sollicite discrètement un emploi de drogman chancelier à Tanger, sans suite. Il reçoit de la direction des finances la gestion des revenus des habous affectés à la grande mosquée de la ville : réorganisé sous le nom de Section de bienfaisance et du culte musulman (octobre 1843) puis de Section d'administration indigène (mai 1846) et de Bureau d'administration indigène, c'est le seul organisme qui prend en charge les musulmans de la ville, y compris leur instruction (il organise et surveille les médersas, et en nomme le personnel). Il obtient en avril 1848 un élargissement de ses attributions sous le nom de Service spécial de l'administration civile indigène d'Alger qui préfigure le bureau arabe départemental créé en 1854 : au contrôle des corporations (depuis 1846) s'ajoutent la police des indigènes et la surveillance des tribunaux musulmans, le chef du service étant membre de droit de la municipalité d'Alger. La volonté de quitter les services administratifs algériens pour la carrière diplomatique ne le quitte pourtant pas : après une première mission à Mogador en septembre 1844, on l'attache à ce consulat en septembre 1845 pour y accompagner Marey-Monge qui s'y rend en qualité de consul (Jean Honorat devant être suppléé à Alger par son père Jacques Denis). Or, le vapeur d'État qui les y conduit fait naufrage : Delaporte y gagne la Légion d'honneur

pour sa conduite mais y perd de l'argent et surtout deux manuscrits, l'un du cours de thème qui devait faire suite à son *Cours de versions arabes (idiôme d'Alger), divisé en deux parties* (2e éd., 1846), l'autre d'un dictionnaire français-arabe et arabe-français dont il avait vendu la première édition moyennant la somme de 20 000 francs (« C'était le fruit de 14 années de veille »). Il regagne donc Alger où il est promu chef de bureau, poursuivant son travail d'administration des indigènes dans le nouveau cadre de la préfecture d'Alger jusqu'à la veille de la guerre de 1870, sans que sa demande réitérée d'intégrer le corps consulaire soit agréée. Il épouse en 1847 Marie Clémentine Léonide Roussel, fille d'un officier comptable, dont il a deux enfants en 1855. Elle lui survit.

Sources :

ADiplo, personnel, 1re série, J. H. Delaporte ;

ANOM, F 80, 198, J. H. Delaporte ; 1 576, grammaire arabe de Delaporte ; état civil (acte de mariage) ;

Paul Boyer, « La création des Bureaux arabes départementaux », *RA*, 1953, p. 98-130.

DELAPORTE, Pacifique Henri (Tripoli de Barbarie, 1815 – Paris, 1877)

– consul au Caire et à Bagdad

Fils cadet de Jacques Denis Delaporte*, il fait son droit à Paris tout en étant répétiteur au collège Louis-le-Grand où il a étudié. Élève consul en septembre 1839 (cinq ans après que son père a demandé à ce qu'il soit porté sur le tableau des candidats), il est envoyé comme interprète avec un bâtiment de l'État sur le littoral de Wād Nūn, pour s'assurer de la suite à donner aux propositions que le chef du pays aurait fait parvenir par l'intermédiaire de son père à la France pour la fondation d'un établissement (novembre 1839). Le bâtiment sur lequel il doit embarquer à Brest doit relâcher à Mogador (où se trouve son père) puis le déposer au Sénégal d'où il sera reconduit en France. Attaché au consul de Tunis en octobre 1840, il accompagne la députation que le bey envoie au duc d'Aumale à Constantine, ce qui lui vaut la Légion d'honneur (1845). Autorisé à épouser en janvier 1848 Mlle Gobert, fille d'un colonel de cavalerie, il est nommé consul au Caire en mai 1848 après avoir été recommandé auprès de Mme de Lamartine par Émilie David d'Angers, au nom de son mari. Avec le drogman chancelier Belin*, il aide Mariette face aux tracasseries du gouvernement égyptien, facilitant l'exportation illégale d'objets provenant des fouilles du Serapeum – Mariette qui apprécie Belin, écrit cependant de Delaporte : « ce gros homme est toujours bête » (1852). Il fait don au Louvre « d'armes, vêtements, fétiches et instruments originaires de la Négritie » (1854). En butte à une rumeur l'accusant de transactions malhonnêtes avec le vice-roi, il quitte Le Caire pour Bagdad (décembre 1861). Malade, il obtient d'être placé en inactivité en novembre 1864. En mai 1865, il séjourne à Mansourah où il voudrait qu'on élève une chapelle sur le modèle de celle de Carthage, pour rappeler la captivité de saint Louis dont il croit avoir identifié le lieu. Officier de la Légion d'honneur en 1866 (on se rappelle qu'il a enrichi les collections du Louvre, du Muséum d'histoire naturelle et du jardin zoologique d'acclimatation), il est membre de la Société asiatique. Sa *Vie de Mahomet, d'après le Coran et les historiens arabes*, dédiée à Drouin de L'Huys, ne fait que reprendre (sans la citer) la vie de Mahomet de Jean Gagnier publiée à Amsterdam en 1733 – ce que fait poliment remarquer Jules Mohl dans son compte rendu pour le *Journal asiatique*. Dans son introduction, Delaporte fait preuve d'optimisme, voyant pointer entre chrétiens et musulmans une « sympathie qui doit naître de rapports réciproquement avantageux ».

Sources :

ANF, LH/702/65 ;

ADiplo, personnel, 1re série, Pacifique Henri Delaporte et Jacques Denis Delaporte ;

Gady, « Le Pharaon… » [pour ses relations avec Mariette].

DELAPORTE, Philippe Janvier (Tripoli de Barbarie, 1826 – Paris, 1893)

Fils benjamin de Jacques Denis Delaporte*, il entre comme son aîné Pacifique Henri dans la carrière consulaire : admis à l'École des jeunes de langue en 1837 après une première demande dès 1835, c'est un élève moyen, qui ne se distingue qu'en histoire. Il suit les cours de Caussin* en arabe et d'Alix Desgranges* en turc au Collège royal ainsi que ceux de Reinaud* et de Quatremère* à l'École de langues orientales et est nommé élève drogman en 1846 pour poursuivre sa formation à Constantinople. Envoyé à Damas comme suppléant du drogman du consulat, il est ensuite attaché au consul de Beyrouth (août 1848), puis à Mossoul (1853), à Jérusalem (1854) et à Salonique (1855). Il regagne Constantinople comme premier drogman en 1857. Chevalier de la Légion d'honneur, il épouse à Paris une fille du manufacturier Outhenin Chalandre. Consul à Yassy (1866), il succède à Laurent Charles Féraud* au consulat de Tripoli de Barbarie, et achève sa carrière à Beyrouth (1879-1880).

Sources :

ADiplo, personnel, 1re série, 1215, Philippe Janvier Delaporte ;

ANF, LH/702/68.

DE LATOUR, Auguste Camille Oswald (Mostaganem, 1850 – Alger, 1885)

– directeur d'école arabe-française et interprète militaire

Fils d'un ancien professeur au collège d'Alger, instituteur communal qui deviendra inspecteur primaire, il est répétiteur au collège arabe-français d'Alger (septembre 1869), puis directeur des écoles arabes françaises de Frenda (février 1871) et de Belacel [?] (octobre 1872), il épouse en 1879 Léonide d'Hesmivy d'Auribeau, fille d'un lieutenant-colonel en retraite, avec pour témoin l'interprète militaire Georges Stephan Rémy. Après avoir été placé pendant six mois hors cadre sans solde au début de 1881, il est employé au conseil de guerre à Blida puis à la section des affaires indigènes de la division d'Alger. Atteint de lithiase, il meurt prématurément.

Sources :

ADéf, 5Ye 43519 ;

ANOM, état civil ;

Féraud, *Les Interprètes…*

DELMAS, Marius (Bédarieux, 1854 – Bagnères-de-Bigorre, 1912)

– titulaire de la chaire supérieure d'arabe de Tunis et directeur du collège Sadiki

D'origine modeste (son père est employé des Ponts et Chaussées, son grand-père maçon), bachelier à Strasbourg en 1870, il travaille comme ouvrier et contremaître tanneur avant de devenir maître d'études à Dôle (1870) puis répétiteur à Alger (1875). Son apprentissage de l'arabe lui permet d'être professeur d'arabe délégué au collège de Miliana (1878) où il enseigne aussi les lettres, l'histoire et la géographie. Il passe au collège Sadiki de Tunis (1883), sans doute à la demande de Louis Machuel* qui a été son collègue au lycée d'Alger et auquel il succède à la chaire publique (1884). Il est aussi interprète traducteur au tribunal mixte (1886), fonction qu'il

abandonne lorsqu'il est promu à la direction du collège Sadiki (1892), où il donne à l'enseignement un caractère plus technique, tourné vers la formation d'interprètes. Il est aussi chargé d'administrer les biens habous dévolus au collège. Après la mort prématurée de son fils en 1908, il demande à être admis à la retraite (ce qu'il obtient en 1910). Il a en charge la conception d'un dictionnaire d'arabe parlé tunisien que la commission des études arabes instituée par la direction de l'enseignement public a en 1911 la volonté d'éditer, sans que le projet aboutisse. En 1912, il publie à Tunis avec l'interprète militaire Jules Abribat une *Nouvelle grammaire d'arabe écrit*, sans doute destinée à remplacer la *Grammaire élémentaire d'arabe régulier* de Machuel, vieillie.

Sources :

ANF, F 17, 22.821, Marius Delmas (carrière en Algérie) ;

ADiploNantes, Tunisie, 1er versement, 1359 (Delmas au recteur, Miliana, 29 décembre 1882) ;

Bulletin trimestriel de l'association amicale des anciens élèves du collège Alaoui-Tunis, n° 17, avril 1911 ;

RT, 1912, p. 539 ;

N. Sraïeb, *Le Collège Sadiki…*, p. 306-307.

DELMAS épouse OSTOYA-KINDERFREUND, Simone (Houilles, Seine-et-Oise, 1906 – Dakar [?], 1955)

– professeur de lycée

Tôt orpheline de père (mort en 1915 sur le front d'Artois), pupille de la nation, elle prépare avec succès le baccalauréat ès lettres comme boursière au lycée Fénelon. Jeune mère de famille (elle a en 1925 une fille de son mariage avec Paul Ostoya, journaliste scientifique qui publiera aussi de la poésie), elle étudie l'arabe à l'ENLOV (où elle obtient ses diplômes d'arabe littéral et maghrébin avec la mention très bien) et à la Sorbonne (1929-1931), tout en faisant en 1930 et 1931 des séjours à Oran et Tlemcen, où elle noue des contacts avec les professeurs de la médersa. Licenciée, elle obtient un emploi comme suppléante de Marguerite Graf* au lycée de jeunes filles de Constantine (1931-1933). Elle travaille sur le parler arabe du Constantinois. À nouveau boursière en 1933-1934 pour préparer l'agrégation féminine de lettres, elle suit les cours de l'EPHE. Alors qu'elle enseigne l'arabe à l'EPS de Philippeville (1934-1936), sa forte culture générale et sa finesse sont soulignées par William Marçais*, ce qui lui permet d'être titularisée (1937). Divorcée, elle est alors à nouveau en poste au lycée de jeunes filles de Constantine – un projet de revalider son mariage en 1945 reste sans suite. Appréciée pour son savoir, la directrice du lycée note de trop fréquentes absences dues à une santé fragile. Elle obtient d'être détachée à Paris à la Radio éducation de la radiodiffusion nationale (1945-1950) dont on entend renforcer le programme arabe. Plutôt que de retourner à Constantine ou de prendre un poste au lycée de Casablanca, elle choisit de partir pour Dakar où elle enseigne l'arabe, le français et le latin au lycée van Vollenhoven.

Sources :

ANF, F 17, 27.398, Simone Delmas (dérogation) et 25.416, Mlle Graf (dérogation) ;

JA, 1959 (compte rendu par D. Cohen de Philippe Marçais, *Le Parler arabe de Jijelli*).

DELPHIN, Léon Auguste Gaëtan (Lyon, 1857 – Paris, 1919)

– directeur de la médersa d'Alger

Premier directeur de la médersa d'Alger rénovée en 1895, il est représentatif d'un tournant dans l'approche de la société algérienne, entre l'immersion de la génération des pionniers, portés par le projet de fonder une nation franco-arabe, et la distance prise par les nouveaux hommes de science – il préfigure les analyses ethnographiques et linguistiques d'un Joseph Desparmet* ou d'un William Marçais*. Bachelier, il part en 1876 pour Alger où il exerce comme interprète judiciaire avant de passer à l'enseignement de l'arabe dans les écoles primaires de la ville d'Alger et au collège de Blida (1880), puis à la chaire supérieure d'Oran (1883), suppléant puis successeur de Machuel*. Il se rend utile à ses élèves les plus avancés par l'édition en 1886 de *Cheikh Djébril. Syntaxe arabe. Commentaire de la Djaroumiya*, la grammaire élémentaire de l'arabe la plus diffusée dans l'enseignement traditionnel, que Bresnier* avait éditée en 1846. En 1891, il facilite aussi la formation des futurs interprètes en assistant Houdas* pour la réédition de son *Recueil de lettres arabes manuscrites* et en publiant un *Recueil de textes pour l'étude de l'arabe parlé* qui annonce Desparmet par la richesse de son contenu (il est traduit en français par le général Faure-Biguet en 1904). Avec ces fables et ces histoires articulées autour d'un narrateur principal, le *ṭālib* Ben Cekran, recueillies autour de Mascara auprès de bédouins, il veut saisir une langue parlée pure de tout contact urbain et européen, usant de l'orthographe particulière des manuscrits qu'il a pu recueillir. L'intérêt qu'il porte au milieu intermédiaire des lettrés ruraux et à leur production contemporaine se manifeste aussi par l'édition et la traduction avec l'interprète militaire Louis Guin d'une *Complainte arabe sur la rupture du barrage de Saint-Denis-du-Sig. Notes sur la poésie et la musique arabes dans le Maghreb algérien* (1886), d'un poème comique de Muhammad Qabīh, *Risālat al-abrār* (*Récit des aventures de deux étudiants au village nègre d'Oran*, 1887) et des *Séances* d'el-Aouali (avec Gabriel Faure-Biguet, *JA*, 1913-1914). Sa conviction qu'il est nécessaire de réformer et de renforcer l'enseignement supérieur musulman en Algérie est à l'origine de son étude sur *Fas, son université et l'enseignement supérieur musulman* (1889) : fondée en grande partie sur les témoignages de musulmans qui y ont étudié, elle examine les éléments qui font sa supériorité actuelle. Ce travail sera plus tard prolongé par Mouliéras*, son successeur à la chaire d'Oran qui fera lui le voyage au Maroc. Nommé à la direction de la médersa d'Alger, il travaille à la modernisation de la formation des cadres intermédiaires musulmans et se charge de publier une nouvelle édition du « code » de Sidi Khalil (*Muḫtaṣar al-šayḫ ḫalīl b. Isḥaq fī l-fiqh 'alā maḏhab al-imām Mālik b. Anas al-Aṣbaḥī*, Paris, Imprimerie nationale, 1318 h. [1900]), édition qui selon Fagnan n'aurait apporté que peu d'améliorations par rapport à celle de Richebé. L'action de Delphin n'est d'ailleurs pas toujours jugée suffisante par le recteur Jeanmaire : après sa démission en 1904 (elle lui permet d'être élu aux Délégations financières), elle est éclipsée par l'éclat de son successeur W. Marçais. Bien qu'ayant conservé des attaches avec Lyon – il passe ses étés à Grigny dans la vallée du Rhône –, Delphin s'installe à Paris sans rompre le contact avec Alger et consacre son dernier travail à l'édition d'une « Histoire des Pachas d'Alger de 1515 à 1745 », chronique attribuée à un kouloughli du milieu du XVIII^e^ siècle, d'après un manuscrit de la succession d'Albert Devoulx* (*JA*, 1922 et 1925). Vers 1983-1985, ses archives ont été remises à l'État algérien pour être déposées à la Bibliothèque nationale d'Alger.

Sources :

ANF, F 17, 22.822, Delphin (période 1857-1885) et LH/720/13 ;

ANOM, GGA, 14 H, 43, Delphin (direction de la médersa d'Alger) ;

JA, XIX, 1922, p. 161-163 (notice par W. Marçais) ;

DBF ;

Sidi Khalil, *Mariage et répudiation*, traduction avec commentaires par E. Fagnan, Alger, Jourdan, 1909 ;

entretien téléphonique avec Jacqueline Delphin, avril 2006.

DEPEILLE, Auguste Louis (Cuers, 1813 – Birmandreis, 1890)

– sous-directeur du collège impérial arabe-français d'Alger

Bachelier ès lettres, il est répétiteur et régent au collège de Toulon lorsqu'il décide en 1839 de s'installer à Alger. Entré dans l'administration en 1842, il dirige l'école arabe-maure d'Alger en 1847 (célibataire, il a alors 600 francs de revenus annuels en plus de son traitement de 3 000 francs) et est choisi en 1850 pour diriger l'école arabe-française de garçons d'Alger, rue Porte-Neuve. Il publie la même année une *Méthode de lecture et de prononciation arabes* (Alger, F. Bernard). En 1856, il épouse Catherine Thérèse Kachiste, née de parents inconnus, avec laquelle il vit depuis plusieurs années et qui lui a déjà donné plusieurs enfants, dont en 1854 Youssef Antonin Charles Albert, futur interprète et répartiteur des contributions directes. En décembre 1857, Auguste Louis est nommé sous-directeur du collège impérial arabe-français d'Alger où il est logé avec un traitement de 4 500 francs. Perron*, directeur du collège, se plaint de son « caractère prétentieux, ombrageux, jaloux, peu bienveillant », jugement trop sévère selon le recteur. Après 1871, il redevient directeur de l'école de garçons d'Alger. En 1877, il y retrouve comme instituteur-adjoint Brahim ben Fatah*, qui a été son élève et lui succédera à la direction de l'école de la rue Porte-Neuve après son départ à la retraite en 1882. La même année, Fatah sera aussi témoin de Youssef Antonin lors de son mariage.

Sources :

ANF, F 17, 7677 (lycée d'Alger, 1858-1859) ;

ANOM, F 80, 1851, feuilles de signalement du personnel, 1847 et ANOM, actes d'état civil (mariage, décès).

DERENBOURG, Joseph Naphtali (Mayence, 1811 – Ems, 1895)

– Sémitisant, représentant de la Science du judaïsme (*Wissenschaft des Judentums*) en France

Né sous l'occupation française, il est le fils d'un aubergiste lettré, auteur d'un drame allégorique en hébreu inspiré par Moïse Luzzato. Il grandit dans le milieu éclairé de la *Haskhala*, profitant à la fois d'un enseignement talmudique auprès du rabbin Ellinger et d'études classiques au Gymnasium. Après l'Abitur, il étudie à l'université de Giessen puis à Bonn où il suit les cours de Georg Wilhelm Freytag et se lie d'amitié avec Abraham Geiger. Docteur en philosophie, il renonce au rabbinat et part en 1834 pour Amsterdam comme précepteur dans la famille du banquier Bischoffsheim. En 1838, il accompagne son élève Raphaël Bischoffsheim à Paris et, faute de pouvoir suivre l'enseignement de Sacy* qui vient de disparaître, fréquente les cours de Reinaud*, de Caussin* et de Quatremère* pour l'hébreu. Proche de Salomon Munk qui vient d'être nommé à la Bibliothèque royale, il est rapidement intégré dans le milieu des orientalistes : Girault de Prangey fait à appel à sa collaboration pour l'appendice de son *Essai sur l'architecture des Arabes et des Maures en Espagne* (1841) puis Reinaud pour réviser l'édition des séances d'al-Ḥarīrī par Sacy (1847-1853), la Société asiatique lui accorde une souscription pour la publication des *ta'ārifāt* d'al-Ǧurǧānī et le *Journal asiatique* publie ses « Quelques remarques sur la déclinaison arabe » (1844). Contrairement à son frère aîné qui, après avoir été à la tête de la communauté de Mayence, se convertit au christianisme, il reste fidèle au judaïsme. En 1843, il épouse à Nancy Delphine Moïse dite Meyer. C'est un collaborateur régulier des *Archives israélites* et de la *Wissenschaft Zeitschrift für Theologie* que dirige Abraham Geiger. Il est particulièrement soucieux d'assurer une bonne éducation à la jeunesse israélite : après avoir dirigé moralement et religieusement les élèves juifs de la pension Coutant (1841-1857), il fonde une institution de jeunes gens rue de la Tour d'Auvergne (1857-1864). L'année de la naissance de son fils Hartwig*, il publie un *Livre des versets*

ou première instruction religieuse pour l'enfance israélite en versets extraits de la Bible (1844). Naturalisé français en 1845, sans doute républicain de la veille en 1848, il est reçu en 1849 à l'agrégation d'allemand nouvellement créée, sans obtenir de poste à Paris, sauf une suppléance de trois mois au lycée Napoléon. En 1852, il est nommé correcteur de 1re classe à l'Imprimerie nationale. Il donne une édition du texte arabe et une traduction française annotée des *Amṯāl Luqmān al-Ḥakīm / Fables de Loqman le sage* (Berlin et Londres, A. Ascher, 1850) qu'il attribue à un auteur chrétien tardif, et auquel il reconnaît des qualités originales (en 1881, il publiera pour la Bibliothèque de l'École des hautes études *Deux versions hébraïques du livre de Kalîlâh et Dimnâh, la première accompagnée d'une traduction française*). Membre du comité central de l'Alliance israélite universelle (1863) et du consistoire israélite (1873-1876), il publie un *Essai sur l'histoire et la géographie de la Palestine d'après le Thalmud et les autres sources rabbiniques* (1re partie, Imprimerie nationale, 1867) qui traduit sa fierté devant la continuité d'Israël sans rompre avec une démarche scientifique – selon Maspero, « tandis que l'hébreu conduisait Derenbourg à l'histoire, l'arabe le retenait dans la philologie ». Candidat à la chaire d'hébreu du collège de France après la mort de Munk (1867), il se voit finalement préférer Renan, rétabli huit ans après sa révocation (1870). À l'AIBL où il a été élu en 1871, il travaille au *Corpus des inscriptions sémitiques* avec la collaboration de son fils Hartwig* (ils publient ensemble en 1886 *Les Inscriptions phéniciennes du temple de Séti Ier à Abydos*). Nommé directeur adjoint (1877) puis directeur d'études (1884) à l'EPHE, il y inaugure l'enseignement de l'hébreu rabbinique et talmudique qui n'étaient jusque-là enseignés qu'au Séminaire israélite. On le retrouve parmi les collaborateurs de la *Grande Encyclopédie* de Marcellin Berthelot. Souffrant d'une vue affaiblie, il résigne ses fonctions à l'Imprimerie nationale et se fait assister par Hartwig pour l'édition et la traduction française des *Opuscules et traités d'Abou l-Walid Mervan ibn Djanah de Cordoue* (1880) dont il édite pour la Bibliothèque de l'École des hautes études *Le Livre des parterres fleuris : grammaire hébraïque en arabe* (F. Vieweg, 1886). Il travaille ensuite à l'édition des œuvres complètes de Saadia (*Version arabe du Pentateuque*, Paris, Leroux, 1893 et 1899). C'est au cours d'un de ses séjours à Ems, où il fait chaque été sa cure, qu'il meurt brutalement, peu après avoir pris sa retraite.

Sources :

F 17, 20.582, Joseph Derenbourg ;

Revue de l'histoire des religions, vol. XXXII, 1895-2, p. 204-205 ;

Annuaire de l'EPHE, 1896, p. 105-109 (discours prononcés au Père-Lachaise par G. Maspero et A. Carrière) ;

Revue des études juives, XXXIII, janvier-mars 1896, p. 1-38 (nécrologie par W. Bacher) ;

Zadoc Kahn, *Souvenirs et regrets*, 1898, p. 387-388 (discours funèbre du 4 août 1895) ;

Dominique Bourel, « La Wissenschaft des Judentums en France », *Revue de synthèse*, n° 109, avril-juin 1988, p. 265-280 ;

Michel Espagne, Françoise Lagier et Michael Werner, *Philologiques II. Le maître de langues. Les premiers enseignants d'allemand en France (1830-1850)*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1991 ;

Perrine Simon-Nahum, *La Cité investie. La science du judaïsme français et la République*, Paris, Cerf, 1991 ;

Michel Espagne, *Les Juifs allemands de Paris à l'époque de Heine, la translation ashkénaze*, Paris, PUF, 1996 ;

François Laplanche éd., *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, t. 9, *Les Sciences religieuses. Le* XIXe *siècle 1800-1914*, Paris, Beauchesne, 1996 (notice par P. Simon-Nahum) ;

Isabelle Rozenbaumas, « Deux itinéraires d'hébraïstes : Ernest Renan et Joseph Derenbourg », *Pardès*, n° 19-20, 1994, p. 245-264 ;

S. Schwarzfuchs, « Les débuts de la science du judaïsme en France », *id.*, p. 204-215 ;

Céline Trautmann-Waller, *Philologie allemande et tradition juive. Le parcours intellectuel de Leopold Zunz*, Paris, Cerf, 1998.

DERENBOURG, Hartwig (Paris, 1844 – Paris, 1908)

– directeur d'études à l'EPHE, IV^e^ et V^e^ sections

Bachelier ès lettres en 1860 après des études classiques aux lycées Charlemagne puis Bonaparte (l'actuel lycée Condorcet), il est formé en hébreu et en araméen par son père, le sémitisant Joseph Naphtali Derenbourg, et par le grand rabbin Ulmann. Il suit aussi très jeune les cours d'arabe littéral de J. T. Reinaud* à l'École des langues orientales. Licencié ès lettres dès 1863, il approfondit ses études d'arabe en Allemagne où se trouvent désormais les savants les plus réputés : il suit à Göttingen l'enseignement de Friedrich Ewald (il y soutient en 1866 un doctorat en philosophie), puis à Leipzig celui de Heinrich Fleischer. De retour à Paris en 1866, il travaille sous la direction de Salomon Munk avant d'être employé à la Bibliothèque impériale où il reprend la préparation du catalogue des manuscrits arabes (1867 - juillet 1871) qui avait été interrompu en 1859 par le retour de Michele Amari en Italie. En 1869, il inaugure par un exposé sur la composition du Coran le cours public libre d'arabe qu'il professe dans l'amphithéâtre de la rue Gerson jusqu'à son interruption par la guerre et le siège de Paris. En août 1870, il épouse Betty Baer, fille d'un grand libraire de Francfort qui lui confie la direction d'une succursale à Paris (1870-1879). Traducteur avec Jules Soury de l'*Histoire littéraire de l'Ancien testament* de Theodor Nöldeke (Sandoz et Fischbacher, 1873), il est nommé en 1875 professeur d'arabe et de langues sémitiques au Séminaire israélite de Paris. La même année, il est chargé d'un cours de grammaire arabe à l'École des langues orientales, transformé en 1879 en chaire d'arabe littéral – il réalise ainsi son « rêve d'adolescent » en occupant la chaire inaugurée par Silvestre de Sacy*, modèle vénéré dont il publie en 1895 une biographie. En 1880, il est chargé de recenser les manuscrits arabes conservés dans les bibliothèques d'Espagne. À son retour, il devient l'assistant de Renan, grâce à qui il est attaché en 1881 à la commission des inscriptions sémitiques de l'Académie des inscriptions et belles-lettres où, sous la direction de son père, il est chargé du himyarite et du sabéen. Il voudrait travailler à l'élaboration d'une grammaire comparée des langues sémitiques en y faisant entrer les idiomes africains, encore imparfaitement décrits, ainsi que l'égyptologie et l'assyriologie. C'est sans doute sa fréquentation des manuscrits arabes de la Bibliothèque impériale puis de la Bibliothèque de l'Escurial qui l'engage à éditer et traduire des textes inédits et parfois inconnus, en s'intéressant aussi bien à la poésie qu'à la grammaire et à l'histoire. En 1868, il propose l'édition et la traduction du *diwān* de Nābiġat aḏ-Ḏubyānī, de 1881 à 1889 il achève l'édition princeps de la grammaire de Sībawayh (*Livre de Sîbawaihibe*), puis il édite et traduit *al-Faḫrī* d'Ibn aṭ-Ṭiqṭaqī (*Al-Fakhri, histoire générale du khalifat...*, 1895 ; le travail sera prolongé par É. Amar*) et l'*Autobiographie d'Ousâma Ibn Mounkidh* [Usāma b. Munqiḏ], *émir syrien du premier siècle des Croisades* (1886 et 1895) dont il a découvert le texte en dressant le catalogue de la bibliothèque de l'Escurial (2 t., 1884 et 1903, William Marçais* se chargeant du second ; un troisième dû à Évariste Lévi-Provençal* viendra les compléter en 1927). Il poursuit cette veine historique en étudiant un historiographe du temps des Fatimides (*Oumâra du Yémen* [ʿUmāra al-Ḥakamī], *sa vie, son œuvre*, 1897-1904). Lié au milieu républicain avancé, proche des radicaux, c'est, avec Marcellin Berthelot, un des directeurs de *La Grande encyclopédie* publiée entre 1885 et 1902. Il cumule deux directions d'études à l'EPHE, à la IV^e^ section d'études philologiques (1884, pour l'arabe) et à la V^e^ section d'études religieuses (dès sa fondation en 1885, pour l'islamisme et les religions de l'Arabie). Il est admis à l'AIBL en 1900. Collaborateur de la *Revue de l'histoire des*

religions, il s'attaque à une traduction du Coran qu'il laisse inachevée, sans trouver le disciple qui puisse prendre le relais.

À sa mort, sa riche bibliothèque est partagée entre l'ESLO et l'EPHE (pour le fonds hébraïque où elle rejoint celle de son père). Savant de cabinet à la stricte formation philologique, plus proche d'Edmond Fagnan* que de René Basset*, il garde ses distances par rapport à la nouvelle orientation sociale et ethnographique de l'orientalisme. Cet éloignement du terrain colonial favorise peut-être l'expression d'une sympathie pour l'Orient, dans ses représentations fin de siècle. Alors que sa femme tient salon et organise des soirées théâtrales et musicales rue de la Victoire (en 1895, on y joue Ibsen et Wagner), puis avenue Henri Martin, il est le seul parmi les arabisants à juger avec bienveillance la nouvelle traduction des *Mille et une nuits* par Mardrus*.

Sources :

ANF, F 17, 2954, H. Derenbourg, mission en Espagne (1880) et 23.143, H. Derenbourg (carrière) ; ANF, Personnel de l'Inalco, 20.100.053/11, H. Derenbourg ;

Archives de la IV^e^ section de l'EPHE, H. Derenbourg ;

H. Derenbourg, « Une famille sémitique de Sémitistes. Les Derenbourg », *Opuscules d'un arabisant*, Paris, Charles Carrington, 1905, p. 295-311 ;

Mélanges Hartwig Derenbourg, Paris, Leroux, 1909 (notice par G. Maspero, bibliographie et photographie) ;

Annuaire de l'EPHE, 1908-1909, p. 144-145 ;

Revue de l'histoire des religions, t. 57, 1908, p. 386-388 (notice par R. Dussaud) ;

J. V. Scheil, « Notice sur la vie et les travaux de Hartwig Derenbourg », *Au Service de Clio. Notices diverses*, Chalon-sur-Saône, É. Bertrand, 1937, p. 85-102 ;

Langues'O... (notice par G. Troupeau).

DESBAROLLES, Antoine Adolphe (Paris, 1827 – Paris, 1885)

– interprète militaire

Fils du peintre, graphologue et escrimeur Adolphe Pierre Desbarolles (1801-1886), il est élève aux Langues orientales avant de partir pour l'Algérie où il est nommé interprète temporaire au BA de Sétif (janvier 1851) puis près le commandant supérieur de subdivision de Batna (1852). Auxiliaire de 2^e^ classe (décembre 1853), il passe au BA de Bône (1855) puis, titulaire de 3^e^ classe (février 1856), est attaché à l'EM de la place et au premier conseil de guerre à Constantine (1856), près le commandant supérieur et le BA de Biskra (mai 1858) et près le commandant supérieur et le BA de Cherchell (septembre 1861). Détaché près de l'intendant de la 9^e^ division militaire à Marseille (février 1864 - juin 1865), il revient en Algérie au BA de Mostaganem (juillet-novembre 1865), près du commandant supérieur de Tenes (novembre-décembre 1865) puis à la direction des affaires arabes à Oran (décembre 1865 - mai 1866). Détaché au dépôt des internés arabes à Corte (mai 1866 - mars 1867) puis à nouveau près l'intendant de la 9^e^ division à Marseille (mars 1867 - octobre 1872), il retourne en Algérie près le commandant du district de Dellys (novembre 1872 - février 1873). Promu titulaire de 2^e^ classe, il est mis à la disposition du général commandant la division de Constantine (février-mars 1873) puis affecté à Tébessa (mars-juin 1873) et à Aïn Beida (juin 1873 - avril 1881), avant d'être mis à disposition du général commandant la division de Constantine et placé à la retraite, comme on juge sa « constitution ruinée ». La lenteur de son avancement tient à ce qu'on lui prête un « caractère un peu revêche » et des « capacités moyennes », malgré de bons services qui lui valent d'être nommé chevalier de

la Légion d'honneur (juillet 1879). Il n'a publié aucun travail savant. Il se retire à Paris, en bas du boulevard Sébastopol, où il meurt célibataire.

Sources :

ADéf, 5Yf 28 406 ;

ANF, LH/742/38 ;

Féraud, *Les Interprètes...*

DESGRANGES, Antoine Jérôme, dit Desgranges aîné (Paris, 1784 – Paris, 1864)

– premier secrétaire interprète pour les langues orientales

Héritier d'une famille de drogmans, il a le souci de compléter une maîtrise effective du turc par celle de l'arabe afin de pouvoir veiller efficacement à l'instruction des jeunes de langue à Paris. Petit-fils de Dominique Cardonne par sa mère, demi-frère d'Alix Desgranges* et cousin d'Alexandre Cardin*, il est élève jeune de langues à Paris en novembre 1793, puis à Constantinople (décembre 1802 - décembre 1811, avec un traitement de 1 800 francs), d'où il remplit quelques missions (il escorte de Constantinople à Paris l'envoyé persan Youssouf-bey, juin 1807 - avril 1808, supplée le premier drogman à Salonique (juin-novembre 1808), gère le consulat à Bassorah (janvier 1809 - octobre 1810). En décembre 1811, il succède à Belletête comme deuxième secrétaire interprète à Paris, où il catalogue les manuscrits turcs de la bibliothèque impériale, rédigeant les notices des ouvrages qui traitent de politique, d'histoire et de géographie. Il obtient sur sa demande de pouvoir séjourner un an en Syrie pour compléter sa formation en arabe. « L'événement » du retour de Napoléon retarde son départ de Marseille : il prend les ordres du nouveau pouvoir et gagne Constantinople sur un bâtiment de l'État chargé d'y transporter Jaubert (fin avril 1815). De là, il rejoint Beyrouth et le Mont-Liban où, au lieu de séjourner au couvent de Mar-hanna (Saint-Jean), il préfère finalement s'établir dans le « grand village » de « souk Michaïl [...] sur la première chaîne du Liban à quatre lieues à l'est de Beyrout ». Sur le chemin du retour, il s'arrête huit mois à Damiette et au Caire pour « connaître la prononciation d'Égypte » et doit renoncer au séjour qu'il avait prévu de faire à Tunis pour se familiariser avec l'accent de Barbarie. On l'attend en effet à Paris, où il a été nommé adjoint au secrétaire interprète Kieffer, chargé de l'enseignement de l'arabe pour les jeunes de langue à Paris (décembre 1816 - juin 1826, 5 000 francs). Il obtient alors l'autorisation d'épouser une demoiselle Piot, fille du maire du 10e arrondissement de Paris (printemps 1818), et réside faubourg Saint-Germain (rue de l'Université). En octobre 1821, il est candidat à la succession de Bocthor* à la chaire d'arabe vulgaire des Langues orientales, mais on lui préfère Caussin*. Envoyé à Tunis pour assister le consul Guys* à propos d'un traité dont les versions en turc et en français diffèrent (1824), il est chargé l'année suivante d'accueillir à Marseille et d'accompagner à Paris l'envoyé du bey de Tunis, sīdī Maḥmūd, venu complimenter le roi Charles X sur son avènement. Il s'acquitte de sa mission avec succès, et en est récompensé par la Légion d'honneur. En juin 1826, alors qu'il s'attendait à rester à Paris (où Agoub* le supplée auprès des jeunes de langue), il est appelé à Alexandrie comme premier drogman, se voyant cependant conférer pour prix de cet exil un des deux brevets de secrétaire-interprète. De retour à Paris en septembre 1829, secrétaire interprète (6 000 francs), il est à nouveau responsable de l'enseignement de l'arabe à l'École des jeunes de langue. En décembre 1831, on le charge d'accompagner le comte de Mornay dans sa mission auprès du sultan du Maroc – le peintre Eugène Delacroix est du voyage. Entre 1837 et 1839, il rend visite à Eugène Daumas* à Mascara. Il publie alors à partir de trois manuscrits le texte arabe et la traduction française de l'*Histoire de l'expédition des Français en Égypte* de Nakoula el-Turk [Niqūlā b. Yūsuf at-Turkī], qu'il avait rencontré lors de son séjour en Syrie (Imprimerie royale, 1839). En mai 1854, il est promu premier secrétaire interprète pour les langues orientales,

comme Cor, désigné à la succession d'Alix Desgranges*, est mort avant d'avoir pu prendre son poste. Admis à la retraite à la fin de 1856, il laisse la place à Charles Schefer.

Sources :

ADiplo, personnel, 1re série, 1281, Desgranges (Antoine Jérôme aîné) ;

Georges Yver, *Correspondance du capitaine Daumas, consul à Mascara (1837-1839)*, Alger-Paris, Jourdan-Geuthner, 1912 ;

Gustave Dupont-Ferrier, « Les jeunes de langues [*sic*] ou "arméniens" à Louis-le-Grand » *Revue des études arméniennes*, t. II-2, 1922, p. 189-232 et t. III, 1923, p. 9-46 ;

édition et traduction par Gaston Wiet de Nicolas Turc, *Chronique d'Égypte, 1798-1804*, Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale (publications de la Bibliothèque privée de S. M. Farouk Ier, roi d'Égypte, n° 2), 1950, XII-329-IX-218 p. ;

Maurice Degros, « Les jeunes de langues [*sic*] de 1815 à nos jours », *Revue d'histoire diplomatique*, 1985, p. 45-68 [parfois erroné].

DESGRANGES, Mathieu Antoine Florent (ou Alix), dit Desgranges jeune (Paris, 1793 – Paris, 1854)

– premier secrétaire interprète pour les langues orientales

Une sensibilité politique moins conservatrice que celle qui caractérise l'ensemble des drogmans favorise sans doute sa carrière rapide après 1830. Fils du remariage d'un attaché au département des Relations extérieures, demi-frère d'Antoine Desgranges*, sa carrière ressemble à celle de son aîné, en plus brillante. Élève jeune de langue à Paris (1802-1812), puis à Constantinople (septembre 1812 - 1816), il a séjourné volontairement dans le Mont-Liban en même temps que son frère aîné pour y parfaire sa maîtrise de l'arabe (1815). Deuxième drogman à Salonique (septembre 1816), puis à Constantinople (octobre 1821), où il est chargé de négociations concernant la Grèce et l'émancipation des catholiques arméniens, promu premier drogman (juin 1826), il est le dernier des agents français à quitter la ville en décembre 1827 « après s'être assuré qu'il n'y avait plus rien à espérer des turcs ». Officier de la Légion d'honneur, il est reparti pour Constantinople quand il se voit attribuer le brevet de secrétaire interprète du Roi (1829). Il reste en poste en 1830, après avoir notifié le nouveau gouvernement de Louis-Philippe au sultan. En 1833, il retourne à Paris où il a été nommé professeur de turc au Collège de France (il y succède à Kieffer), obtenant d'être admis au traitement de disponibilité qui lui permet de conserver son brevet de secrétaire interprète du roi à 1 500 francs. En 1839, il accompagne à Paris les jeunes Constantinois qui séjournent en France. Après avoir été attaché à la mission française en Perse (1839-1840), il est promu premier secrétaire interprète adjoint et assiste Jouannin pour former les jeunes de langue en turc (1842, entre le départ de Bianchi et l'arrivée de Dantan en juillet) et en persan (dont il assure un enseignement entre 1843 et 1847 puis transitoirement en 1854, avant d'être remplacé par Pavet de Courteilles). Dès février 1844, il lui succède à la direction de l'École des jeunes de langue, avec le titre de premier secrétaire interprète. En 1847, il accompagne Chadli, *qāḍī* de Constantine, invité à visiter les divers établissements d'instruction publique et les dépôts littéraires de la France, et en dresse un portrait favorable. En 1848, grâce sans doute à des appuis républicains, il parvient à empêcher la dissolution de l'École des jeunes de langue dans l'École des langues orientales, prônée par Hase, l'administrateur de cette dernière. Après sa mort, le titre de premier secrétaire interprète passe à Cor puis à son frère aîné Antoine Desgranges.

Sources :

ADiplo, personnel, 1re série, 1282, Desgranges jeune ;

Gustave Dupont-Ferrier, « Les jeunes de langues [*sic*] ou "arméniens" à Louis-le-Grand » *Revue des études arméniennes*, t. III, 1923, p. 19 [confond les carrières d'Antoine et de son demi-frère Alix] ;

Laurent de Sercey, « Une ambassade française à la Cour de Perse en 1839 », *Revue d'histoire diplomatique*, 1927, p. 1-20.

DESPARMET, Joseph (Béguey, Gironde, 1863 – Les Vans, Ardèche, 1942)[5]

– professeur agrégé d'arabe, ethnographe

Après une licence ès lettres à Lyon (1883-1884), il enseigne la littérature et le latin aux collèges de Cluny (1884) et de Villefranche-sur-Saône (1888). Assez mal jugé par ses supérieurs qui l'estiment loin de pouvoir obtenir l'agrégation qu'il est censé préparer, il demande un poste dans les colonies pour y recueillir les matériaux d'une thèse. Nommé en 1891 à Tlemcen, il y est élu, après quelques mois, conseiller municipal et y entame l'étude de l'arabe, avant d'être trois ans plus tard déplacé à Philippeville pour avoir publié un article polémique dans la presse locale. Il demande la direction d'un collège, mais le recteur Jeanmaire préfère l'orienter vers les classes supérieures de lettres et encourager son apprentissage de l'arabe. Dès après l'obtention du diplôme d'arabe à Alger, il devient professeur d'arabe à Médéa (1900) puis à Blida (1902) où, après avoir divorcé, il épouse un professeur de lettres de l'école primaire supérieure. Contestant un enseignement de l'arabe qui donne trop de place à la langue coranique (Houdas* est en ligne de mire) aux dépens de la langue parlée, il travaille à appliquer à l'arabe la réforme de l'enseignement des langues vivantes fondée sur la méthode directe. Membre de la commission d'élaboration des programmes, il est l'auteur d'un manuel qui, réédité à plusieurs reprises, reste un modèle inégalé jusqu'à la décolonisation. Fondé sur le parler de Blida, associant les mots et les choses, cet *Enseignement de l'arabe dialectal d'après la méthode directe* (2 vol., 1904-1905) propose, par un apprentissage vivant et oral de la langue, une connaissance concrète des *Coutumes, institutions, croyances* (c'est le titre du recueil de textes qui constitue la seconde partie). Il est régulièrement donné en référence aux professeurs d'arabe, invités à l'adapter en fonction des parlers et des usages locaux. Il entame ses études et recueils de littérature orale avec une communication au XIVe congrès des orientalistes de 1905 sur « La Poésie arabe actuelle à Blida et sa métrique » dont il est soucieux de sauvegarder l'intégrité par la reconstitution de ses principes propres (1907). Passé au lycée d'Alger (1905), Desparmet obtient l'agrégation d'arabe dès sa première session (1907), devant Gabriel Colin*. Faute de mener à bien ses thèses, il y terminera sa carrière. De 1907 à 1914, il supplée régulièrement Doutté* à la faculté des Lettres d'Alger où il nourrit son enseignement d'un intense travail d'enquêtes ethnographiques à Blida et dans la Mitidja qui donne lieu entre 1908 et 1910 à des publications à Paris (« Contes maures recueillis à Blida » dans la *Revue des traditions populaires*, grâce à l'appui de René Basset* ; « La Mauresque et les maladies de l'enfance » dans la *Revue des études ethnographiques et sociologiques* nouvellement fondée par Van Gennep ; *Contes populaires sur les ogres* chez Leroux) et surtout à Alger, dans la *Revue africaine* (« Note sur les mascarades chez les indigènes à Blida », 1908). Il réserve au *Bulletin de la Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord* des travaux à la résonance politique immédiate (« L'œuvre de la France en Algérie jugée par les indigènes », 1910 ; « Quelques échos de la propagande allemande à Alger », 1915 ; « La turcophilie en Algérie », 1916-1917). Par l'analyse de récits populaires largement diffusés mais ignorés des Français, il y met à jour les résistances de la culture « nationale » musulmane, qui ne tolère un gouvernement chrétien que parce qu'elle est convaincue de son caractère éphémère. Après guerre, sa mauvaise santé lui vaut d'être affecté en 1921 au lycée d'Alger-Mustapha, avec une charge allégée. Reprenant alors les

observations détaillées de ces précédents articles sur les pratiques et les rites propres de la vie des femmes, et accompagnant l'individu de la naissance à la mort, il a le loisir de réaliser son œuvre maîtresse, *L'Ethnographie traditionnelle de la Mittidja*, publiée en trois volets : « L'Enfance » dans le *Bulletin de la Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord* (1918-1926) ; « Le Calendrier folklorique » dans la *Revue africaine* (1918-1936) ; *Le Mal magique*, cette fois en volume, par la faculté d'Alger (1932). Elle participe à la mise en valeur de l'islam traditionnel des marabouts face à l'opposition croissante du réformisme musulman. La deuxième partie de son manuel d'arabe parlé de 1904-1905 s'en trouve réactualisée en 1939 grâce à sa traduction en français par Henri Pérès* et Georges Henri Bousquet, rééditée en 1948. Après sa retraite en 1928, il se partage entre Alger et l'Ardèche, pays d'origine de sa femme, et s'attaque à nouveau à des travaux lourds d'enjeux politiques. À travers l'étude des poésies populaires et des satires politiques composées en Algérie depuis 1830, il repère avec lucidité la montée d'un nationalisme algérien qui se manifeste aussi bien dans la vitalité de la littérature vivante et populaire de l'Algérie que dans le remplacement du *beurbrî* (arabe berbérisé) par l'arabe coranique (« Les réactions nationalitaires en Algérie », *Bulletin de la Société de géographie d'Alger et d'Afrique du nord*, 1932). Dans la série d'articles qu'il publie entre 1932 et 1938 dans *L'Afrique française, Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, à partir d'une analyse de la presse arabe, il met en garde le pouvoir politique et l'opinion contre le mouvement réformiste musulman dirigé par Ibn Bādīs. En appelant à résister à l'assimilation, à reconstituer l'unité de la nation berbère et à défendre l'intégrité d'une nationalité islamique, les réformistes réveillent le désir partagé par les indigènes de voir partir les Français : « C'est par la révolte armée que se réaliseront les aspirations entretenues dans les masses par les intellectuels. Cette solution est plus proche qu'on ne croit. » Le fils benjamin de Joseph Desparmet, Jean Paul (1912-1991), contrôleur civil en Tunisie après être sorti de l'école coloniale et avoir obtenu le diplôme d'arabe maghrébin de l'ENLOV (1936), deviendra ambassadeur de France en Somalie puis en Tanzanie.

Sources :

Éducation algérienne, n° 5, juin 1942, p. 56-58 (notice par P. Horluc) ;

RA, n° 396-397, 3-4e trimestres 1943 (notice par H. Pérès) ;

F. Colonna, « Production scientifique et position dans le champ intellectuel et politique. Deux cas : Augustin Berque et Joseph Desparmet », *Le Mal de voir*, *Cahiers Jussieu* n° 2, université de Paris VII, UGE, 1976, p. 397-415 ;

Fanny Colonna, « Invisibles défenses : à propos du kuttab et d'un chapitre de Joseph Desparmet », Noureddine Sraïeb éd., *Pratiques et résistances culturelles au Maghreb*, Paris, Éditions du CNRS, 1992.

Représentations iconographiques :

Jean Desparmet, *Mémoires. Kasserine. Tunisie 1937-1947*, Sète, Des auteurs et des livres, 2013, p. 10.

DESRAYAUX épouse DELASSUS, Jeanne Irma Marie (El-Biar (Alger), 1886 – Alger, 1914)

– professeur de lycée

Intégrée au milieu indigénophile, elle semble avoir joué avant la Grande Guerre un rôle relativement important dans les contacts noués avec les Jeunes Algériens issus des médersas et promoteurs d'un islam réformé. Fille d'un instituteur, née à Alger, elle-même institutrice titulaire du brevet supérieur (1904) et de la prime d'arabe de 1re classe (1906), elle voyage en Égypte et en Tunisie pour étudier l'instruction des femmes musulmanes, collabore à *L'Akhbar* dirigé par Victor Barrucand et participe avec d'anciens élèves des médersas à la fondation en

février 1907 d'une revue littéraire entièrement rédigée en arabe, *Al-Iḥyā'* (*La Résurrection*), qui annonce vouloir « instruire les Arabes dans leur langue et par la religion musulmane ramenée à sa pureté primitive » (la revue n'a que 200 abonnés et disparaît en mai, peut-être du fait de la concurrence du *Kawkab Ifriqīya*). Institutrice à l'école de filles musulmanes d'Oran (1907), puis, après un congé d'un an (janvier 1908 - janvier 1909), à l'école d'Alger, rue Marengo, elle est classée première au certificat d'aptitude à l'enseignement dans les collèges et lycées (1909) puis à l'agrégation (1911, dès la deuxième promotion, devant le fils d'Ernest Mercier*). En congé en 1909-1910 pour préparer son DES sur la poétesse al-Ḫirniq, elle est chargée du cours d'arabe à l'EPS (1910) puis au lycée de jeunes filles d'Alger. Elle publie pour ses élèves un livre de lecture en arabe littéral, *Ḥilyāt al-aḏhān* [*Les Joyaux de l'esprit*]. Elle est très bien notée. Si l'inspecteur général Émile Hovelacque a trouvé « sa culture générale un peu faible », on apprécie qu'elle « donne son temps sans compter à ses élèves qu'elle conduit dans des familles indigènes pour leur donner de fréquentes occasions de parler arabe » (1914). En 1913 ou 1914, elle épouse Achille Delassus, sans doute le fils de Marie Achille Delassus (1858-1912), un ancien élève de l'école normale d'Alger breveté d'arabe qui enseigne le français à la Bouzaréa et défend dans de nombreux écrits des idées anarchistes, pacifistes et indigénophiles. Elle meurt prématurément des suites de ses couches.

Sources :

ANF, F 17, 957[A], mission en Tunisie ; 23.585[A], Desrayaux et 25.751, Delassus ;

Bulletin de l'enseignement des indigènes [Alger], n° 167, mars 1907 ;

Ageron, *Algériens...*, t. 2, p. 1029 ;

Ihaddaden, « Histoire de la presse indigène en Algérie », 1978.

DESTAING, Léon Edmond (Roset-Fluans, Doubs, 1872 – L'Haÿ-les-Roses, 1940)

– professeur de berbère aux Langues orientales

Né dans un village à la lisière de la forêt de Chaux, il est l'aîné d'une fratrie de quinze enfants bientôt orphelins de père. Après être passé par l'école normale de Besançon (1888-1891) et avoir été instituteur stagiaire à Liesle, au sud de la forêt (novembre 1891 - septembre 1893), il choisit de se diriger vers l'enseignement des indigènes en Algérie et part compléter sa formation à la toute nouvelle section spéciale de la Bouzaréa (1893-1894). Il y profite de l'enseignement de Belkacem Ben Sedira* et de ses répétiteurs Mohamed Soualah* et Saïd Boulifa pour acquérir des premières bases en arabe et en berbère. Major de sa promotion, il est affecté à Alger, à l'école franco-arabe de la rue Montpensier (1894-1902), ce qui, après qu'ila obtenu le baccalauréat (lettres-philosophie), lui permet de poursuivre ses études à l'école des Lettres auprès de René Basset* (1895). Breveté puis diplômé (1898) d'arabe et de berbère, il se prépare à passer un DES d'histoire quand il est nommé professeur de sciences – il a en effet étudié aussi la géologie et les sciences naturelles – à la médersa de Tlemcen (1902) dirigée par William Marçais* (puis Alfred Bel*). Là, il se remet à l'étude de l'arabe et du berbère, passant une partie de ses vacances à voyager dans les tribus à l'ouest de la ville et donnant ses premières publications savantes : « Un saint musulman au XV[e] siècle, Sidi Mhammed El-Haouwâri », qui s'inscrit dans la suite des travaux de Basset et de Doutté*, avec pour source principale le *Kitāb rawḍat al-mīsrīn* d'Ibn Ṣa'ad (*JA*, 1906), et un ensemble de travaux sur les Banī Sanūs, analysant leurs rituels calendaires (« Fêtes et coutumes saisonnières », *RA*, 1905-1906) et leur parler. L'*Étude sur le dialecte berbère des Beni Snoûs* en 3 volumes (soit une grammaire précédée d'une étude géographique ; des textes et leurs traductions ; un vocabulaire, 1907-1911, réimpr. L'Harmattan, 2007), complétée par un *Dictionnaire français-berbère, dialecte des Beni Snoûs* (1914, réimpr. Paris, L'Harmattan, 2007), use

d'une transcription qui permet d'atteindre à la précision phonétique requise par la science linguistique, sur le modèle des travaux de W. Marçais et de Hans Stumme. Marié depuis 1905 avec une jeune fille de son pays dont il aura cinq enfants, il est nommé en 1907 à la direction de la médersa de Saint-Louis du Sénégal (il avait été candidat à celle de la médersa de Constantine) avant de prendre la succession de W. Marçais à Alger en 1910 – il est probable que sa femme ne le rejoigne qu'alors. En 1914, recommandé par Marçais aussi bien que par Stumme, il est nommé à la chaire de berbère alors fondée aux Langues orientales. La guerre éclate avant qu'il n'inaugure son cours. Engagé au 1er régiment de chasseurs d'Afrique, il sert comme interprète à Meknès où l'a appelé le général Henrys, commandant en chef des territoires du Nord, puis à Fès (il y retrouve Alfred Bel et le commandant Gaden, connu à Saint-Louis), à Séfrou enfin (mai-juillet 1915) où il se heurte avec l'interprète kabyle Abès mais amasse des matériaux qui nourriront son *Étude sur le dialecte berbère des Aït Seghrouchen : Moyen Atlas marocain* (1920). Remis à la disposition de l'ENLOV pour inaugurer son cours à la rentrée 1915, il travaille avec son répétiteur-informateur chleuh, Aḥmad b. ʿAlī, à une *Étude sur la Tachelhît du Soûs* dont il publie un *Vocabulaire français-berbère* (1920, rééd. 1938). Il ne peut assurer la publication de la grammaire ni du recueil de textes qui devaient le compléter, pour des raisons de coût jugé excessif dans un contexte de restrictions budgétaires et du fait des défaillances de sa santé. Les textes paraissent cependant dans leur version arabe, à l'usage des élèves de l'École coloniale auxquels Destaing donne depuis 1921 un cours d'arabe maghrébin (en même temps qu'au lycée Henri-IV) – *Textes arabes en parler des Chleuhs du Sous* (1937). Les *Textes berbères en parler des Chleuhs du Sous* ne paraîtront quant à eux qu'à titre posthume en 1944, les deux filles cadettes de Destaing, Louise et Marie-Rose, diplômées de l'ENLOV en arabe, complétant le glossaire, et l'un de ses fils, Denis, travaillant avec André Basset à l'index. En 1925, Destaing participe aux *Mélanges René Basset* avec une magistrale contribution sur les « Interdictions de vocabulaire en berbère », travail mené en collaboration avec son nouveau répétiteur, Mohamed b. Abdesselam (1925). Décoré de la Légion d'honneur en 1927, membre actif du Groupe linguistique d'études chamito-sémitiques (GLECS) créé en 1931 à l'initiative de Marcel Cohen et président de la *Société de linguistique de Paris* (1935), Destaing n'est pas un savant isolé, malgré les violentes crises de paludisme qui dévastent sa santé. Il ne se déplace plus que très difficilement quand il prend sa retraite en janvier 1940. Il représente une génération intermédiaire entre celles de René et d'André Basset, le père qui a partagé ses travaux entre l'éthiopien, l'arabe et le berbère et le fils qui concentrera les siens sur le berbère : la formation première des berbérisants qui, dans l'intervalle, constituent les études berbères en un objet scientifique spécialisé, ne se conçoit pas encore sans un solide apprentissage de l'arabe.

Sources :

ANF, F 17, 24.795, Destaing ;

ANOM, GGA, 14 H, 43, Destaing ;

RA, t. 85, 1941, p. 117-122 (notice par A. Basset) ;

Bulletin trimestriel de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran, LXII, 1941, p. 111-124 (notice par A. Bel) ;

Hespéris, 1941, p. 99-100 (notice par Arsène Roux) ;

JA, 1940, p. 293-300 (notice par G. Marcy) ;

Textes berbères en parler des Chleuhs du Sous, 1940 [1944] (préface de M. Gaudefroy-Demombynes et bibliographie complète) ;

Hommes et destins, t. IV, 1981, p. 249 (notice par J. Faublée) ;

Langues'O... (notice par Salem Chaker, avec la coll. de Ouahmi Ould-Braham) ;

Dictionnaire des orientalistes… (notice par C. Lefébure).

DESTRÉES, Albert Charles Ferdinand (Oran, 1852 – Tunis, 1918)

– professeur au lycée de Tunis

Formé au collège arabe-français d'Alger puis à l'école normale d'Alger, il est nommé en 1872 instituteur à Mostaganem où son père (peut-être frère cadet de l'interprète Henry Destrés*) dirige alors l'école arabe-française. « Très bon calligraphe », il y est en 1873 maître-adjoint à l'école israélite française. Il est ensuite chargé de la classe primaire au collège (mai 1875) où, une fois diplômé (1877), il enseigne aussi l'arabe et, après quelques mois comme administrateur adjoint de la commune mixte de Saint-Denis-du-Sig (1880), obtient le statut de professeur de français et d'arabe. En 1884, sans doute du fait de son amitié avec le nouveau directeur de l'enseignement en Tunisie Louis Machuel* (dont le père a dirigé l'école arabe-française de Mostaganem et a été son professeur au collège arabe-français d'Alger), il est affecté comme professeur de français au collège Sadiki de Tunis. Titulaire du diplôme d'arabe d'Alger en 1886, il est chargé de l'enseignement de l'arabe au lycée de Tunis en 1890 (ainsi que d'un cours à la chaire publique d'arabe en 1899). Ses liens avec Machuel restent étroits : son fils **Auguste**, diplômé d'arabe vulgaire de l'ESLO (1896), épouse une des filles du directeur de l'enseignement (avocat, il publie entre 1899 et 1901 trois articles sur l'administration intérieure du protectorat dans la *Revue tunisienne* ; il assurera la défense de ʻAbd al-ʻAzīz aṯ-Ṯaʻālibī devant le tribunal de la Driba en 1903). En lien avec sa chaire, Albert Destrées publie en collaboration avec l'ancien interprète militaire Léon Pinto* le texte et la traduction du *Šarḥ mulḥat al-iʻrāb*, commentaire par al-Ḥarīrī al-Baṣrī d'un poème didactique destiné à l'apprentissage de la grammaire (*Récréations grammaticales ou plus exactement Les beautés de la syntaxe des désinences*, Tunis, A. Beau, 1911). Sa carrière s'achève à Tunis sans brillant : l'inspecteur général Émile Hovelacque déplore sa médiocrité tandis que le proviseur apprécie la réussite de ses élèves aux examens. Il est sans doute mis à la retraite en 1912.

Sources :

ANOM, 23 S, 2, registre de délibération du conseil d'instruction et de discipline du collège impérial, 1858-1866 ;

ANF, F 17, 4068 (ESLO, scolarité 1884-1896) et 25.758, Albert Destrées ;

ADiplo, personnel, 1re série, Henry Destrés ;

Ch. Khairallah, *Le Mouvement jeune tunisien. Essai d'histoire et de synthèse des mouvements nationalistes tunisiens*, t. 1, Tunis, s. d. [avant 1967].

DESTRÉS, Henry Louis Didier (Ferney, Ain, 1820 – en mer devant Porto, 1852)

– interprète militaire puis drogman et consul à Porto

Arrivé encore enfant à Alger en 1831 à la suite de son père employé du ministère de la Guerre, il devient interprète attaché à l'état-major de Bône en novembre 1840 après avoir fourni « des renseignements importants à la suite de voyages périlleux entrepris dans les tribus soumises et insoumises de la province de Constantine ». Détaché au camp de Douéra où il est chargé de la direction des affaires arabes, il est attaché au commandant supérieur de Boufarik, à l'état-major de Changarnier à Blida (1841), puis à Miliana et à Bougie (1842), enfin à Cherchell (février 1843) et au camp de Teniet el-Had (juillet 1843), après avoir conduit les prisonniers de la smala d'Abd el-Kader à l'île Sainte-Marguerite (juin 1843). Condamné à trois mois de prison pour avoir souffleté le grossier colonel Pélissier, alors sous-chef de l'état-major général, qui, après l'avoir diffamé,

l'insultait, il est finalement révoqué et expulsé d'Algérie (mars 1845) malgré l'opinion générale, et bien qu'il ait donné depuis mai 1844 toute satisfaction comme secrétaire interprète du parquet du procureur d'Alger (où il a succédé à Antoine Rousseau*). Il menace alors « d'abandonner sa famille et sa patrie pour aller vivre de la vie des indigènes arabes », de « se retirer à Fès et d'offrir ses services à l'empereur Abd el Rahman », selon la lettre qu'il adresse aux Affaires étrangères pour en demander l'autorisation. Appuyé par le ministère de la Guerre, satisfait de ce que Destrés a obéi à la recommandation de Bugeaud de regagner Paris, et recommandé par le duc de Broglie (chez qui il réside) et par le comte de Saint-Aulaire, il est nommé drogman chancelier à Zanzibar (septembre 1845), sans être autorisé à aller embrasser son vieux père à Bône. En poste à Sousse (mars 1846), il collecte des médailles antiques qu'il fait remettre à la Bibliothèque du roi à Paris. La révolution de 1848 lui est favorable : il est nommé en avril vice-consul à Porto. Le consul à Lisbonne loue son attitude à Porto lors de la révolution d'avril 1851 : il a offert l'asile au gouverneur civil et au commandant militaire menacés. Nommé en mars 1852 chancelier au consulat de Saint-Pétersbourg, il exprime le désir de rester à Porto, où il espère être promu consul. Il périt lors d'un naufrage sur la barre de l'embouchure du Douro. Resté célibataire, il a fait en 1847 des demandes de bourse dans un collège royal pour son frère benjamin, alors domicilié avec son père à Bône. La demande n'aboutit sans doute pas : ce jeune frère est en avril 1848 élève de la pension Demoyencourt, Henry Destrés ayant confié à Bellemare* le soin de le surveiller. Il est probable qu'on puisse identifier ce frère avec un **Destrées**, né en Afrique après 1831, qui, après avoir été huit mois maître répétiteur au lycée d'Alger, succède en janvier 1858 à Depeille à la direction de l'école arabe-française de la rue Porte Neuve à Alger et qui, devenu directeur de l'école arabe-française de Mostaganem, serait le père d'Albert Destrées* (Oran, 1852 – Tunis, 1918), futur professeur d'arabe à Tunis. On propose par ailleurs d'identifier comme un autre frère d'Henry Destrés Charles**Henri Claude Destrées** (né vers 1828) qui demande un emploi de commis auxiliaire de 2e classe dans la trésorerie d'Afrique (avril 1848), qu'on retrouve drogman auxiliaire de la mission de France au Maroc (1853), second drogman à Tunis (1859), drogman chancelier à Mogador (1860) puis à Jérusalem (1863), enfin premier drogman à Tanger (1866) et qui est sans doute le consul qui succède à Laurent Charles Féraud* à Tripoli de Barbarie en 1885.

Sources :

ADiplo, personnel, 1re série, 1300 (Charles Destrées) et 1301 (Henry Destrés) ;

Féraud, *Les Interprètes...*

DEVIC, Louis-Marcel (Peyrusse-le-Roc, Aveyron, 1832 – Larroque-Toirac, Lot [?], 1888)

– maître de conférences à la faculté des Lettres de Montpellier

Élève du collège de Cahors, il part pour Paris après un double baccalauréat ès lettres et ès sciences, afin d'y étudier les sciences physiques et les langues orientales, tandis que son frère fait sa médecine à Montpellier. À l'École des langues orientales et au Collège de France, il se forme surtout en arabe (avec Reinaud*, Amand-Pierre Caussin de Perceval* et Defrémery*), mais aussi en turc (avec Garcin de Tassy), en persan (avec Schefer, Mohl), en hébreu (avec Renan) et en malais (avec l'abbé Favre) et suit l'enseignement de grammaire comparée que professe Michel Bréal. Membre de la Société asiatique dès 1858, il se fait connaître par une traduction du *Roman d'Antar* parue dans la collection Hetzel, à destination d'un public non-spécialiste (*Les Aventures d'Antar fils de Cheddad, roman arabe des temps anté-islamiques, traduit d'après un manuscrit de la bibliothèque nationale. I. Depuis la naissance d'Antar jusqu'à la captivité et la délivrance de Chas*, 1864). Avec cette traduction qui est l'objet de rééditions (2e éd., Paris, Leroux, 1878 ; édition de luxe

illustrée par Étienne Dinet, Paris, Piazza, 1898), il se montre fidèle à Caussin pour lequel le roman d'Antar, objet de son enseignement, méritait comme « Iliade des Arabes » d'être introduit dans le panthéon de la littérature universelle.

En 1870, les liens qu'il a noués à Paris avec son compatriote Léon Gambetta lui valent d'être envoyé par le gouvernement de la Défense nationale dans le Lot pour y défendre sa politique ; il y demeure sans doute jusqu'à l'armistice de janvier 1871. Nommé professeur de physique à l'école normale d'instituteurs de Paris-Auteuil, il prouve son souci pédagogique en collaborant à un *Manuel d'examen pour le brevet de capacité de l'enseignement primaire* à l'usage des candidats au métier d'instituteur (1875, 2e éd. 1879) et en publiant une *Petite physique* en deux volumes qui reprend des leçons parues dans le *Manuel général de l'instruction primaire*, en vue de consolider les connaissances des élèves destinés à quitter l'école à la fin des classes primaires (Paris, Hachette, petite bibliothèque illustrée, 1880). Il poursuit cependant ses travaux orientalistes : son *Dictionnaire étymologique de tous les mots d'origine orientale (arabe, persan, turc, malais)* (Paris, Imprimerie nationale, 1876) augmente considérablement son audience quand il est publié l'année suivante en annexe du dictionnaire d'Émile Littré, lui aussi républicain et positiviste. Accompagnant le mouvement qui fait glisser l'intérêt général du Moyen-Orient à l'Extrême-Orient, il se tourne vers l'étude des récits concernant l'Océan indien. En 1878, il donne chez Hetzel une traduction du malais des *Légendes et traditions historiques de l'Archipel Indien (Sedjarat Malayou)*, dont le texte avait été établi par Dulaurier, et, chez Alphonse Lemerre, une traduction de l'arabe des *'Aǧā'īb al-Hind* (*Les Merveilles de l'Inde*) de Buzurk b. Šahriyār al-Rāmhurmuzī (cette traduction, amendée, sera reprise pour accompagner l'édition du texte arabe par P. A. Van der Lith dans une luxueuse publication savante chez Brill en 1883-1886). Dans les deux cas, il s'agit de collections de poche à l'édition soignée, destinées à un lectorat élargi. En 1883, il publie chez Hachette *Le Pays des Zendjs, ou la côte orientale de l'Afrique au moyen âge : géographie, mœurs, productions, animaux légendaires d'après les écrivains arabes* (fac-similé, Amsterdam, Oriental press, 1975), pour lequel il obtiendra un prix de l'AIBL. Entre-temps, en 1878, alors qu'il est membre du conseil de la Société asiatique et sur le point d'être nommé président de la Société de linguistique de Paris, il est nommé maître de conférences à la faculté des Lettres de Montpellier – qu'il préfère à Lyon –, faute d'obtenir une chaire de professeur – il ne soutiendra jamais ses thèses, rebuté en particulier par la nécessité d'une rédaction en latin. Il a obtenu pour cela l'appui de Gambetta, mais aussi de Defrémery, de Renan et de Bréal. Ses cours de langue et de littérature arabe, mais aussi de grammaire comparée, trouvent un auditoire peu nombreux, mais suffisamment motivé et bien formé pour parfois poursuivre avec succès des études à Paris. Hémiplégique après une première attaque d'apoplexie (1886 ou 1887), il doit interrompre un enseignement qui n'est pas repris après sa mort. En croisant formation scientifique et apprentissage des langues orientales, comme Sédillot* avant lui, Devic est une figure caractéristique d'un orientalisme savant qui perdure tard dans le siècle. Alors même qu'il est politiquement proche d'un milieu républicain coloniste, il ne témoigne pas du moindre souci d'appliquer sa science au domaine colonial.

Sources :

ANF, F 17, 22.829, Devic ;

Bulletin de la Société de linguistique de Paris, t. VI, 1888, p. CCXXVI-CCXXVIII (notice par Michel Bréal) ;

Bulletin de la Société languedocienne de géographie, t. XI, 1888, p. 221-222 (notice par P. Gachon) ;

DBF (notice par J. Domergue).

DEVOULX, Simon Alphonse (Fiume [?], v. 1798 – Alger [?], v. 1874)

– receveur des domaines à Alger

De parents français, Devoulx (parfois orthographié de Voulx) se rend en février 1829 de Marseille à Tunis, sans être cautionné, « pour affaires de commerce ». Autorisé pour six mois, il prolonge son séjour : sa famille (sa mère veuve, sa femme et leurs deux enfants) le rejoint en février 1830. En février 1831, il est nommé receveur des domaines à Alger. Il a pour mission de réunir les actes destinés à appuyer les revendications de l'État dans la propriété des biens de main-morte qui doivent faire retour au domaine public, du fait de la conquête et de la suppression des habous. Bon arabisant, il se constitue une documentation sur l'époque turque auprès d'informateurs qui passent pour instruits, en particulier un kouloughli d'Alger marchand de grains, de farine et de caroubes. Il ne publie que quelques documents sur les casernes des janissaires d'Alger (*Revue africaine*, t. III, 1858), préférant attribuer ses traductions à son fils Albert* auquel il a fait étudier l'arabe au collège d'Alger. Albert, par piété filiale, assure la publication d'un journal de route de son père qui témoigne des connaissances générales de ce dernier (« Voyage à l'amphithéâtre d'el-Jem », *RA*, t. XVIII, 1874).

Sources :

ANOM, état civil (actes de mariage de ses enfants) ;

RA, t. XX, 1876, p. 516 (discours funèbre d'O. Mac-Carthy sur la mort d'Albert Devoulx) ;

G. Delphin, présentation de sa traduction de l'« Histoire des Pachas d'Alger de 1515 à 1745, extrait d'une chronique indigène », *JA*, 11e série, t. XIX, 1922, p. 163 et suiv. ;

Planel, « De la nation… », 2000, p. 80, n. 106 et p. 738 (notice).

DEVOULX, Joseph Marie Albert (Marseille, 1826 – Alger, 1876)

– archiviste

Fils d'Alphonse Devoulx*, receveur des domaines à Alger, il étudie l'arabe au collège d'Alger et suit assidûment les cours de Bresnier. En 1842, il est élève interprète aux finances. Son père, soucieux de lui assurer une carrière, aurait voulu le faire profiter de son propre travail en le lui attribuant. Ainsi, c'est sous le nom d'Albert, conservateur des archives arabes au service administratif des domaines, que paraissent dans le *Moniteur algérien* les traductions des *Tachrifat, recueil de notes historiques sur l'administration de l'ancienne régence d'Alger* (c'est l'intitulé du volume qui les rassemble, publié à Alger, Imprimerie du gouvernement, 1852) dont il faudrait plutôt attribuer la paternité à Alphonse. Plus globalement, Albert tient de son père une considérable documentation qui lui sert de matériau pour écrire l'histoire de la régence d'Alger. Ignorant le turc, il se fait aider par sī Muḥammad b. Muṣṭafā et sī Muḥammad b. ʻUṯmān Ḫūǧa, issus de l'ancien corps des *Ḫūǧa*-s turcs. Un employé au *Mobacher*, Maḥmūd b. ʻAlī b. al-Amīn, fils d'un muftī d'Alger, lui confie un manuscrit. « Véritable bénédictin » (Mac-Carthy), Albert assure le dépôt de ces archives dans les bibliothèques du Gouvernement général et du musée d'Alger (où leur conservation sera mal assurée). Trésorier de la Société historique algérienne, lié à Féraud* qui lui adresse sous forme de correspondance ses « Notes sur un voyage en Tunisie et en Tripolitaine » (1876), il publie régulièrement ses travaux dans la *Revue africaine*, analysant les archives du consulat de France à Alger, dressant une concordance des calendriers hégirien et grégorien, reconstituant la biographie du raïs Hamidou et surtout l'histoire d'Alger, avec des notices sur sa topographie, sa marine, ses corporations et ses édifices religieux, où, au grand regret de G. Delphin*, il n'a pas intégré les traditions orales qu'il a sans doute recueillies. Cette œuvre de longue haleine est interrompue par une mort prématurée, peu de temps après celle de

son père. Delphin, qui a acquis chez un libraire d'Alger des pièces provenant de la succession de Devoulx, poursuivra le travail engagé en publiant en 1922 l'*Histoire des Pachas d'Alger de 1515 à 1745* , recueil d'annales de l'Algérie turque repris en arabe au milieu du XVIII[e] siècle.

Sources :

ANF, F 17, 7677 (rapport d'Artaud, inspecteur général des études, au ministre de la Guerre, président du Conseil, sur l'enseignement de la langue arabe aux Français et de la langue française aux Indigènes en Algérie, Alger, 30 novembre 1842) ;

ANOM, F 80, 1580 et état civil (actes de mariage et de décès) ;

RA, t. XX, 1876, p. 514-517 (discours funèbres du recteur de Salve et d'O. Mac-Carthy et liste des principales publications) ;

G. Delphin, présentation de sa traduction de l'« Histoire des Pachas d'Alger de 1515 à 1745, extrait d'une chronique indigène », *JA*, 11[e] série, t. XIX, 1922, p. 163 et suiv. ;*DBF (notice par F. Marouis).*

DHINA, Amar (ou Ammar) [Dahīna, 'Umar] (Laghouat, 1902 – Alger [?], 1987)

– professeur de collège, puis à la faculté des Lettres d'Alger

Son parcours permet d'approcher les modes de reconversion entre la période française et l'Algérie indépendante. À la suite de son père, Abdelkader Dhina, entré à la Bouzaréa en 1896 sans avoir jamais renoncé au statut personnel musulman, il réussit après des études primaires à Kourdane et secondaires à Médéa le concours d'entrée de l'école normale de garçons en 1920. Après ses trois ans de formation (1920-1923), il exerce comme instituteur à Ghardaïa et Saint-Denis-du-Sig (1923-1924). Suivent plusieurs années de maladie (tuberculose ?), qui lui valent un congé entre novembre 1924 et mai 1929. Il rencontre alors le chaykh réformiste M'barek el-Mili [Mubārak al-Mīlī], installé à partir de 1927 à Laghouat, et l'aide à composer son *Histoire antique et contemporaine de l'Algérie* (*Ta'rīḫ al-Jazā'ir fī l-qadīm wa l-ḥadīṯ*, 1928 et 1932) en lui traduisant des travaux historiques rédigés en français. Il obtient le diplôme d'arabe d'Alger (1928) avant d'être affecté à Oran et à el-Assafia (mai 1929 - 1931) puis poursuit pendant deux ans ses études à Paris, obtenant le diplôme d'arabe littéral et maghrébin de l'ENLOV et le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les lycées et collèges (1932). De retour en Algérie, il est affecté à l'EPS de Miliana (1933-1940) et prépare un DES sur « Le chameau chez les tribus Arbâ de Laghouat » (Alger, 1935) – il publie dans la *Revue africaine* un travail sur la phonétique et la morphologie du parler des 'Arbā' puis des textes bédouins (1938 et 1940). En 1936, peu après son mariage (sans enfants, il élève deux nièces, et se charge aussi de l'éducation de son frère cadet, Mohamed, né en 1920), il prend un congé pour devenir interprète judiciaire stagiaire mais, de peur sans doute de perdre son poste à Miliana, y renonce après trois mois. On sait qu'il a été membre de la Grande Loge de France jusqu'en août 1940. Promu au collège de Blida (1940-1957), il est aussi chargé de cours à l'École pratique d'études arabes (1946-1947) et réussit l'agrégation d'arabe en 1953. Avec les encouragements d'Henri Pérès*, il a composé des manuels : en arabe dialectal, ils intègrent la phonétique sans bouleverser le modèle préexistant, en l'occurrence Desparmet* (*Manuel des débutants en arabe parlé*, 1946, 5[e] éd. en 1960) ; en arabe classique, ils se fondent sur une méthode directe intégrale (*L'Arabe classique sans difficulté*, 1950, deux livres pour les classes de débutants puis de 5[e] et 4[e]). Ils restent en usage jusqu'après l'indépendance de l'Algérie, en concurrence avec ceux des frères Djidjelli. Il compose aussi avec Mahammed Hadj-Sadok* le premier volume d'un *Tour d'Algérie par deux jeunes gens* dirigé par Henri Pérès*, consacré au département d'Alger, sans qu'on sache si l'ouvrage, annoncé en 1953, a été réellement publié. Retiré à Nice depuis 1957, Dhina, dont le frère cadet Mohamed a rejoint le FLN après avoir milité à l'UDMA, devient après 1962 professeur à la faculté des Lettres d'Alger et

inspecteur général de l'enseignement en arabe au ministère de l'Éducation nationale. Entre 1978 et 1991, il publie à Alger des ouvrages historiques « sans prétention scientifique » pour « vulgariser la connaissance du passé islamique » auprès d'un public « francisant de culture moyenne », sous forme de recueils de courtes études qui ont peut-être déjà paru dans la presse (*Grands tournants de l'histoire de l'Islam : de la bataille de Badr à l'attaque d'Alger par Charles-Quint*, 1978 ; *Cités musulmanes d'Orient et d'Occident*, 1986 ; *Grandes figures de l'islam*, 1986 ; *Califes et souverains*, 1991 ; *Femmes illustres en Islam*, 1991). Le lycée technique de Laghouat porte aujourd'hui son nom. Amar Dhina aurait contribué à l'instruction d'un des fils de son frère Mohamed, Mourad (né en 1961). Physicien qui a été en poste au CERN, ce dernier a adhéré au FIS entre 1992 et 2004 et reste aujourd'hui une figure importante de l'opposition au gouvernement algérien. Le frère benjamin d'Amar, Atallah (né en 1930), docteur en histoire de l'Université de Paris, est un spécialiste du Maghreb des XIII^e^-XV^e^ siècles qui a dirigé l'institut d'histoire de l'université d'Alger.

Sources :

ANF, F 17, 26.860, Dhina (dérogation) ;

Rabah Kheddouci [Rābiḥ Ḫaddūsī] éd., *Encyclopédie des savants et des hommes de lettres algériens*, Alger, Dar el-Hadhara, 2003, p. 119 ;

« Le parcours de Mourad Dhina : une brève histoire de l'avenir », article mis en ligne par l'Institut Hoggar le 31 janvier 2012 : [http://hoggar.org/index.php?option=com_content&view=article&id=3139:le-parcours-de-mourad-dhina-une-breve-histoire-de-lavenir&catid=94:hoggar&Itemid=36&showall=1] (dernière consultation en août 2013).

DI GIACOMO, Louis (Alger, 1900 – en Espagne, 1960)

– inspecteur d'arabe

Il fait partie des instituteurs originaires d'Algérie auquel la connaissance de l'arabe ouvre une carrière professorale. Sans doute issu d'une famille corse, il est engagé volontaire en août 1918, puis passe un an comme élève-maître à l'école normale de la Bouzaréa (1919-1920) avant d'être affecté à Tizi-Ouzou puis à l'EPS de Maison Carrée (1922) où il est délégué comme professeur de lettres-arabe en 1931. Il a en effet obtenu entre-temps sa licence qu'il complète par un DES (« La littérature féminine de l'Espagne musulmane », 1932) puis, après plusieurs essais, l'agrégation (1938). Passé à l'EPS du boulevard Guillemin (1934), il est mobilisé en 1939 et détaché à la censure, toujours à Alger. Il choisit alors de poursuivre sa carrière au Maroc, remplaçant au lycée d'Oujda Ben Chemoul* atteint par la légisation antisémite (1940-1942), puis retrouvant Gateau* à l'Institut des hautes études marocaines (1942-1949). Il y publie, dans la collection Hespéris, *Une poétesse grenadine du temps des Almohades : Ḥafṣa bint al-Ḥāǧǧ* (1949) et prépare ses thèses : « La langue des documents espagnols en aljamiado » et « Le vocabulaire technique des grammairiens arabes ». Promu inspecteur principal de l'enseignement de l'arabe (1949), il prépare la transition de l'indépendance. En 1959, il est chargé de cours à la faculté des Lettres de Rabat. Il meurt sans doute accidentellement.

Source :

ANF, F 17, 27.700, di Giacomo (dérogation).

DONNADIEU, Philippe Marius (Marseille, 1819 – Marseille [?], apr. 1875)

– interprète militaire

Né de père inconnu, légitimé deux ans plus tard lors du mariage de sa mère, d'origine barcelonaise, avec Lazare François Auguste Donnadieu, il arrive sans doute enfant en Algérie. Interprète auxiliaire près le général commandant la subdivision d'Alger en novembre 1844, il est nommé près le commandant supérieur et le BA de Ténès, où il demeure dix ans (juillet 1845 - 1855). Il adhère comme apprenti à la loge maçonnique « La fraternité cartennienne » qui y est fondée en 1848. Affecté près le BA de Dellys (1857 - avril 1858), il prend part à l'expédition de Kabylie. Il est ensuite nommé près le commandant supérieur et le BA de Cherchell, (avril 1858 - décembre 1859), au dépôt des arabes à Ajaccio (décembre 1859 - janvier 1864), près le cdmt supérieur et le BA de Boghar (mars 1864 - novembre 1865), près le BA subdivisionnaire de Mostaganem (novembre 1865 - août 1868) et près le commandant de la subdivision et le BA d'Oran (août 1868 - 1872). Sa mobilité tient peut-être au fait qu'il soit resté célibataire. Chevalier de la Légion d'honneur en août 1869, il s'installe pour sa retraite à Marseille où il témoigne en 1875 du décès de son camarade Louiesloux.

Sources :

ADéf, 4yf 70 958 ;

Féraud, *Les Interprètes...*

DOUCHÉ, Auguste Mathieu (Rethel, 1820 – Oran, 1868)

– interprète militaire

Agent de police à Alger en 1844, promu inspecteur en 1852, il passe à l'interprétariat militaire en 1854. Employé à Teniet el-Haad, puis à Sebdou et Oran, il est titularisé en 1860. Resté célibataire, assez bien noté et jugé très capable, il meurt à l'hôpital militaire d'Oran.

Sources :

ADéf, 5Ye, 17.997 ;

Féraud, *Les Interprètes...*

DOURNON, Alfred (Constantine, 1875 – Alger, 1950)

– directeur de médersa

Fils d'un charron, il est élève au lycée de Constantine, où il devient, une fois le baccalauréat obtenu (lettres et sciences, 1894), répétiteur (1895-1898), puis passe au lycée d'Alger où il prépare et obtient le diplôme d'arabe (1900), ce qui lui permet d'être promu professeur à la médersa d'Alger (janvier 1901). En 1904, le nouveau directeur, Willliam Marçais*, le charge de l'enseignement des sciences. La même année, Dournon reconnaît la paternité d'un enfant, Robert Alexandre, né d'Anne-Marie Dumas, jeune veuve d'un boulanger et fille d'un briquetier de Douéra, qu'il épouse en 1907. Bien noté, il accède à la direction de la médersa de Constantine (1909). Il consacre l'essentiel de ses travaux à l'histoire de sa ville natale (traduction du *Kitāb ta'rīḫ Qusanṭīna* d'al-ḥāǧǧ Aḥmad b. al-'Aṭṭar al-Mubārak, publiée en 1913 dans la *Revue africaine* ; *Constantine sous les Turcs*, 1930). Il semble avoir eu le souci de faire respecter les conventions, une forme de conservatisme dont ont pu souffrir certains professeurs sous ses ordres, comme Henri Probst*. À sa retraite en 1938 lui succède Charles Vonderheyden*.

Source :

ANF, F 17, 23.289, Dournon ;

ANOM, état civil (acte de naissance).

DOUTTÉ, Théodore Edmond (Évreux, 1867 – Paris [?], 1926)

– administrateur de commune mixte, professeur à la faculté des Lettres d'Alger, ethnologue

Né du mariage d'un maître adjoint à l'école normale primaire de l'Eure et de la fille d'un ancien marchand libraire d'Evreux, il prépare les baccalauréats ès lettres et ès sciences physiques à Châlons-sur-Marne où son père a été nommé professeur départemental d'agriculture. Il poursuit à Paris des études de médecine et de sciences naturelles (il est inscrit au Muséum) et travaille comme secrétaire particulier de Léon Bourgeois, sans doute proche de son père depuis son secrétariat général à la préfecture de la Marne (1877-1880). Il fréquente certainement alors le milieu littéraire symboliste (v. 1885-1887). Or, les symptômes d'une tuberculose l'engagent à partir vers le début de l'année 1887 pour l'Algérie où il retrouve un ami d'enfance, le futur général Pein, fils du colonel Théodore Pein, l'auteur des *Lettres familières sur l'Algérie : un petit royaume arabe*. Trop jeune pour être adjoint de commune mixte, il est nommé en 1890 attaché libre (non rétribué) au Gouvernement général. Grâce à la recommandation de Léon Bourgeois, alors ministre de l'Instruction publique, il est nommé peu après ses 25 ans administrateur adjoint de commune mixte à El-Milia dans le département de Constantine (janvier 1892). Promu un an plus tard à Dellys, il demande sa mutation en raison de son prochain mariage, et est muté dans la commune mixte d'Attia (arrondissement de Philippeville). Il obtient ensuite un poste de rédacteur à la préfecture d'Oran, la santé de son épouse, Jeanne Hubert, issue d'une famille honorable de Châlons, exigeant qu'ils s'installent au bord de la mer (1894). Très bien noté, il suit l'enseignement d'Auguste Mouliéras* à la chaire publique, et obtient un congé pour préparer à Alger le diplôme de l'école des Lettres, où son travail répond aux attentes de René Basset*. Son succès lui vaut d'être nommé en novembre 1898 professeur de lettres à la médersa de Tlemcen dont William Marçais* vient de prendre la direction. Alors marié avec deux enfants, il n'y reste que quelques mois – en janvier 1899, il supplée à Oran Mouliéras en mission au Maroc ; en novembre, sa mauvaise santé justifie son retour à Alger et son remplacement par Alfred Bel*. Il publie alors un « Bulletin bibliographique de l'Islam maghribin, I : 1897 - 1er semestre 1898 » pour le *Bulletin de la Société de géographie d'Oran* (LXXIX, janvier-mars 1899), puis des « Notes sur l'Islam maghribin. Les marabouts » pour la *Revue de l'histoire des religions* (t. XL-XLI, 1899, p. 343-369 et 1900, p. 22-66 et 289-336), immédiatement reprises en volume chez Leroux. Quinze ans après la publication des *Marabouts et khouan* de Louis Rinn*, il y renouvelle les perspectives sur l'islam maghrébin, prenant en compte les travaux de Goldziher et de Snouck Hurgronje ainsi que les récentes enquêtes ethnographiques sur le Maroc de Mouliéras, Henri de La Martinière, Napoléon Lacroix et Charles de Foucauld (sinon d'Edvard Westermarck dont il dit n'avoir pu prendre connaissance), et conclut au primat d'un culte des saints hérité d'un fond religieux antéislamique. Pour l'exposition universelle de Paris, il présente synthétiquement ses idées sur *L'Islâm algérien en l'an 1900*. Il est alors chargé d'établir le catalogue des manuscrits arabes des mosquées d'Alger (octobre 1899), puis de suppléer à nouveau Mouliéras à Oran quatre mois, avant d'être envoyé en mission un an au Maroc (octobre 1900). Il s'agit d'étudier des régions restées en dehors du contact avec la modernité européenne, mais aussi de préparer l'intégration du pays à la zone d'influence française. Il en tire un *Rapport à Monsieur le Gouverneur général de l'Algérie. Des moyens de développer l'influence française au Maroc. 1re partie : analyse des moyens généraux d'influence* (Paris, F. Levé, 1900), qui, d'un point de vue algérien, énumère systématiquement les procédés permettant d'assurer la pénétration française, avec un

pragmatisme qui manque parfois de sympathie. Plusieurs autres missions suivront, dont une à Figuig (1902). En octobre 1901, il est chargé à la fois du service des publications arabes du GGA et d'un cours d'arabe vulgaire à l'école des Lettres d'Alger. Après qu'on lui a préféré en 1903 Georges Yver pour succéder à Édouard Cat à la chaire d'histoire moderne de l'Algérie (malgré l'appui de Basset et de Barbier de Meynard*, la recommandation de Léon Bourgeois, député radical de la Marne, et celle d'Eugène Étienne, député modéré d'Oranie), son cours de langue est remplacé par un cours d'histoire de la civilisation musulmane (1905), à son tour transformé en 1908 en chaire, au titre algérien – car il n'est pas docteur, malgré l'importance de son cours, nourri des nouvelles théories anthropologiques et sociologiques et objet d'une publication (*La société musulmane du Maghrib. Magie et religion dans l'Afrique du Nord*, Alger, Jourdan, 1908, réimpr. Paris, Geuthner-Maisonneuve, 1984). *L'Année sociologique* rend compte de l'ouvrage avec une certaine réserve, ce qui n'empêchera pas Doutté d'y contribuer après-guerre.

Ses missions marocaines occupent désormais le principal de son temps. Il en publie des relations dans les *Renseignements coloniaux* (qui doublent depuis 1895 le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*) et dans *Merrâkech*, publié par le Comité du Maroc en 1905, récit d'un itinéraire qui le mène de Casablanca aux portes de Marrakech, à travers Azemmour, les Doukkala et les Rehamna. Illustré de nombreuses photographies qui lui sont souvent dues, l'ouvrage est primé par l'AIBL pour ses qualités littéraires et scientifiques. Doutté sillonne de nouveau le pays chaque hiver entre 1906 et 1909 avec ses « deux fidèles collaborateurs indigènes », ʿAllāl ʿAbdī (mort en 1908) et Boumédiène ben Ziâne [Būmadyan b. Ziyān], le soutien matériel du MIP et du MAE, et les encouragements de la Société de géographie, de la Société de géographie commerciale et de l'Union coloniale. Peu intégré à la Mission scientifique au Maroc dont Le Chatelier affirme jalousement l'indépendance face à l'école d'Alger, il ne partage pas pour autant les positions algériennes hostiles au *makhzen*, au point que les conférences qu'il prononce à l'invitation de Gaudefroy-Demombynes* en mai 1909 à l'ESLO scandalisent Houdas* : au lieu d'opposer pouvoir monarchique étranger et peuple berbère insoumis, il y invite à reconnaître la spécificité du système marocain par rapport à la conception française de l'État centralisé. L'*Enquête sur la dispersion de la langue berbère en Algérie, faite par ordre de M. le Gouverneur Général* qu'il publie en 1913 avec Émile-Félix Gautier nuance les conclusions de Masqueray sur le déclin du berbère : plutôt que devant la civilisation française, c'est « devant la civilisation musulmane et arabe que le berbère disparaît ». Souvent en congé du fait de sa santé toujours précaire – il est sujet à des accès de dépression qui le rendent incapable de toute activité (Ben Cheneb* et surtout Desparmet* le suppléent alors) –, il consacre l'année 1913-1914 à rédiger ses *Missions au Maroc. En tribu* (Geuthner, 1914). Dans un style qui porte la marque de l'esthétique symboliste, il y parfait la forme vivante déjà choisie pour *Merrâkech*, celle d'un récit de voyage instructif qui rappelle l'infini de la science et associe le lecteur à la quête de l'auteur. L'ouvrage se conclut par un appel à constituer au Maroc des réserves naturelles protégées des destructions induites par la civilisation, anticipation qui témoigne sans doute de sa connaissance d'Emerson, traduit par Maeterlinck avec lequel il semble avoir été lié d'amitié. Son ambition littéraire se manifeste à nouveau lorsqu'il collabore avec Fernand Nozière au texte d'une pièce de théâtre, *Imroulcaïs*, interprétée en février 1919 au théâtre Sarah Bernhardt par Joubé et Ida Rubinstein.

Pendant la guerre, il est mis à la disposition des Affaires étrangères pour diriger la nouvelle section musulmane de la presse et de la propagande française à l'étranger, puis, après guerre, pour assurer le secrétariat général de la commission interministérielle des affaires musulmanes. Dans ce cadre, il travaille à jouer des nationalismes contre le panislamisme, s'occupe de la surveillance des ouvriers algériens et marocains en France et prépare la fondation du Service d'assistance aux indigènes nord-africains (SAINA) en 1924. Parallèlement, il enseigne l'histoire politique et sociale de l'Afrique du Nord à l'École libre des sciences politiques et à l'École coloniale. Édouard Herriot demande en vain qu'on crée en sa faveur une nouvelle direction

d'études islamiques à l'EPHE. En 1925, on lui préfère Stéphane Gsell pour représenter l'Algérie à l'institut d'ethnologie de l'université de Paris fondé par Lucien Lévi-Bruhl, Marcel Mauss et Paul Rivet sur le modèle du Bureau of Ethnology de la Smithsonian Institution. Il rejoint cependant l'équipe de *L'Année sociologique* en contribuant avec plusieurs comptes rendus au premier tome de la nouvelle série (1923-1924, publiée en 1925). Il meurt peu avant de partir pour une nouvelle enquête anthropologique au Maroc.

La carrière de Doutté, savant homme de lettres à « l'incurable timidité » et à la santé fragile, qui met son savoir au service de la politique coloniale, mériterait d'être comparée à celle du savant néerlandais Christiaan Snouck Hurgronje (1857-1936), qui l'invite à Leyde (1923) et auquel il fait conférer le titre de docteur *honoris causa* de la Sorbonne, ainsi qu'à celle de leur concurrent allemand Carl Heinrich Becker (1876-1933).

Sources :

ANF, F 17, 13.617 (EPHE) et 23289, Doutté (professeur à la faculté d'Alger) ;

ANOM, 10 H, 54 (conférence sur l'imamat, 1914), 14 H, 43, Doutté (professeur de médersa) et 19 H, 112, Doutté (administrateur de commune mixte) ;

ADiploNantes, Tanger, A, 340, mission Doutté ;

ADiplo Papiers d'agents. Doutté (9 cartons) ;

Archives de l'Académie des sciences de Budapest, Fonds Goldziher, correspondance avec I. Goldziher, 1899-1911 ;

Académie des sciences coloniales. CR des séances, VIII, 1926-1927, p. 531-535 (notice par le Dr J. G. [Jules Gasser ?], avec un portrait photographique) ;

L'Année sociologique, nouvelle série, t. II, 1924-1925 [paru en 1927], p. 6-7 (notice par M. Mauss) ;

DBF (notice par F. Marouis) [peu fiable] ;

Hommes et destins, t. IV, 1981, p. 265-267 (notice par J. Faublée) ;

Daniel Rivet, « Exotisme et "pénétration scientifique" : l'effort de découverte du Maroc par les Français au début du XX^e^ siècle », Jean-Claude Vatin éd., *Connaissances du Maghreb. Sciences sociales et colonisation*, Paris, Éditions du CNRS, 1984, p. 95-109 ;

Mohamed Dahane, « Itinéraire ethnographique d'Edmond Doutté dans le sud du Maroc », A. El-Moudden et A. Benhadda éd., *Le Voyage dans le monde arabo-musulman. Échange et modernité*, Rabat, 2003, p. 73-84 ;

Hassan Rachik, « Ethnographie et antipathie », *Prologues. Revue maghrébine du livre*, n° 32, *Le Maghreb dans les débats anthropologiques*, hiver 2005, p. 56-64.

DUCHENOUD, Jean Jacques Charles (Paris, 1796 – Paris [?], 1868)

– drogman, secrétaire interprète du roi et professeur à l'École des jeunes de langue

Orphelin de père, il devient jeune de langue en 1811 grâce à son beau-père, ancien chef de division au ministère des Affaires étrangères, qui l'y a préparé en lui faisant suivre les cours de Sédillot*. Il est en 1816 à Constantinople, immédiatement employé comme drogman à Saïda. Après avoir quitté précipitamment Saint-Jean-d'Acre avec le consul Ruffin en 1821 devant les menaces d'Abdallah pacha, il assure, après un bref séjour à Paris, la direction par intérim de la formation des jeunes de langue à Constantinople (1822-1823). Premier drogman à Larnaca (1824-1825), il obtient avec l'appui de son père adoptif un poste de drogman chancelier à Tunis où il demeure d'août 1825 à 1843. Bien qu'il n'obtienne pas le vice-consulat ni la Légion d'honneur qu'il est parti solliciter à Paris (1829), il parvient avec l'appui du consul Mathieu de Lesseps à épouser en 1830 Constance Gay, fille bien dotée (50 000 francs) du défunt Laurent Gay,

premier médecin du bey et sœur de Pierre Gay, négociant. Le consul loue son action : on doit à Duchenoud la traduction en arabe des proclamations diffusées depuis Tabarka dans le beylik de Constantine pour prévenir toute opposition à l'intervention militaire française contre Alger et il a joué un rôle important lors des négociations qui ont permis la conclusion du traité franco-tunisien du 8 août 1830, en travaillant sur la rédaction du texte arabe du traité. Chevalier de la Légion d'honneur en 1836, il est promu secrétaire interprète en décembre 1840 et son traitement porté à 8 000 francs, comme la fonction de chancelier est désormais détachée du drogmanat. En congé à Paris en 1843, il obtient d'être placé en inactivité mais ne succède pas à Jouannin comme secrétaire interprète du roi (1844). Ce n'est qu'après la révolution de février 1848 qu'il obtient cette place en remplacement de Dantan (avril 1848) en même temps qu'il devient professeur à l'École des jeunes de langue au lycée Louis-le-Grand : il la conserve jusqu'à sa retraite en 1858 (lui succède alors Kazimirski*).

Sources :

ANF, LH/823/40 ;

ADiplo, personnel 1re série, 1416 (Duchenoud) ;

H. Hugon, « Au hasard des lectures : vieilles choses de Tunis », *RT*, 1918, p. 154-160 ;

Lambert, *Choses et gens…*, p. 284 ;

Planel, « De la nation… », p. 146-147 et 739 (notice).

DUGAT, Gustave (Orange, 1824 – Barjols, Var, 1894)

– traducteur de Fāris aš-Šīdyāq et d'Abd el-Kader, historien des orientalistes, chargé de cours d'histoire et de géographie aux Langues orientales

Issu d'une famille dont plusieurs membres ont présidé la municipalité d'Orange depuis la Révolution (son grand-père [?], Pierre-Denis, né en 1760, moine défroqué, a été élu en 1815 représentant à la chambre des Cent Jours), il s'initie à l'arabe lorsqu'il accompagne en Algérie son père Henry, chargé par le ministère de la Guerre d'étudier l'organisation d'un pénitencier agricole et futur auteur d'un essai remarqué, *Des condamnés, des libérés et des pauvres : prisons et champs d'asile en Algérie* (1844). Il y suit sans doute les cours de Bresnier* avant de poursuivre à Paris ses études à l'École des langues orientales, en arabe, mais aussi en turc et en persan (1844-1850). Faute d'obtenir une chaire, il marche sur les traces de son père au ministère de l'Intérieur – jusqu'à devenir après lui inspecteur-général des prisons de France. Il poursuit cependant ses travaux savants. Membre de la Société asiatique (janvier 1848), il traduit des lettres envoyées par les maronites du Mont-Liban (1847-1848) et plusieurs extraits du *Roman d'Antar* (*Journal asiatique*, 1847-1853), dont il émet le projet de donner une traduction intégrale, en écho aux vœux exprimés par Lamartine. Républicain, il milite en 1848 pour une réforme de l'École des langues orientales et, candidat à un poste de répétiteur d'arabe vulgaire, propose d'y donner des cours d'histoire et de géographie. Écarté plus nettement encore que Defrémery*, il n'y inaugurera cet enseignement qu'en janvier 1873. C'est sans plus de succès qu'il appelle à créer des chaires d'arabe dans les lycées parisiens et dans l'ensemble des facultés de lettres, en écho au vœu de Prosper Guerrier de Dumast (*L'Orientalisme, rendu classique en France*, 1855). Il croit à une nouvelle science progressiste – l'histoire permettant de tirer les leçons du passé –, vraie et positive comme la « rude palette du réaliste Courbet », et reliée aux enjeux contemporains. Sous le Second Empire, il participe à la vulgarisation des connaissances sur le monde musulman (avec de nombreux articles pour le *Dictionnaire général de biographie et d'histoire, de mythologie, de géographie ancienne et moderne…* de Dezobry et Bachelet, 1857) et se fait le promoteur d'une politique de généralisation de l'instruction en arabe et en français en Algérie. Il en fait état dans

la *Revue de l'Instruction publique* et dans le *Journal asiatique* où il présente les travaux de Bellemare*, de Cherbonneau* et du tunisien Soliman Haraïri*, traducteur en arabe de la grammaire française de Lhomond (1857) ainsi que dans la *Revue de l'Orient*. Appelant à la collaboration des orientalistes et des lettrés orientaux, il fait connaître la production arabe contemporaine en éditant et traduisant Fāris aš-Šīdyāq (*Poème arabe en l'honneur du bey de Tunis*, 1851) dont il a fait la connaissance à Paris grâce à Garcin de Tassy et en collaborant avec lui à une *Grammaire française à l'usage des arabes d'Algérie* (1854). Sur les conseils de Renan, il publie aussi avec l'accord d'Abd el-Kader une traduction de son *Rappel à l'intelligent, avis à l'indifférent. Considérations philosophiques, religieuses, historiques* (1858) qui met à disposition du large public le texte que l'émir en exil avait adressé à Reinaud* après avoir sollicité son admission à la Société asiatique (en 1977, René Khawam a édité chez Phébus une nouvelle traduction de ce texte intitulée *Lettre aux Français...*). Pour Dugat, Abd el-Kader est avant tout un homme d'étude. Dugat utilise des termes modernes pour traduire une pensée qui témoigne de la possible conjonction entre les valeurs de l'islam et le sens du progrès. Il continue cependant à s'intéresser aux textes anciens : avec William Wright, Ludolf Krehl et Reinhart Dozy, il édite al-Makkarī, qui est pour lui une « sorte d'encyclopédie historique et littéraire sur l'Espagne arabe » (1855-1861). Biographe de Laurent de l'Ardèche (1879), proche des saint-simoniens, ami de Fournel dont il assure la publication posthume du second volume des *Berbers, étude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes, d'après les textes imprimés* (1881), il appelle les orientalistes d'Europe à surmonter leur querelles intestines et à former une famille soudée. Il œuvre au renforcement de leur identité collective en choisissant d'inaugurer par une galerie des contemporains son *Histoire des orientalistes de l'Europe du* XII^e^ *au* XIX^e^ *siècle* (2 t., 1868 et 1870) restée inachevée. Son *Histoire des philosophes et des théologiens musulmans (de 632 à 1258 de J.-C.). Scènes de la vie religieuse en Orient* (1878), reprend un mémoire composé en réponse à une série de questions posées par l'Académie des inscriptions sur la lutte entre les écoles sous les 'Abbāsides et les causes de la ruine de la philosophie, et refusé par le jury. Dugat s'y fait l'apôtre d'un socialisme d'inspiration chrétienne – il voit dans le soufisme une expression protestataire contre les classes privilégiées – et considère que l'héritage musulman doit faire partie intégrante de la future religion universelle qu'il voit se profiler. N'étant pas parvenu à se faire élire à la succession de Reinaud aux Langues orientales ni à celle de Caussin* au Collège de France, malgré le soutien de Sédillot*, il prend sa retraite au ministère de l'Intérieur en 1883 et cesse d'assurer son enseignement aux Langues orientales en 1885. Il se retire alors à Calissane, près de Barjols dans le Var et fait mettre en vente sa bibliothèque orientale dont le catalogue comporte 690 titres.

Sources :

ANF, F 17, 4079 (indemnité pour sa traduction du roman d'Antar) ;

Catalogue de la bibliothèque orientale de Mr. D. G., Paris, Challamel, 1889 ;

DBF (notice par J. Richardot) ;

Langues'O..., p. 100 (notice par C. Lubrano di Ciccone).

DULAC, Jean Clément Hippolyte (Paris [?], v. 1860 [?]– Paris [?], v. 1890 [?])

— pensionnaire à l'École du Caire

Élève de Stanislas Guyard* à l'EPHE, licencié ès lettres, il est sélectionné par Gaston Maspero pour former en 1881 avec trois égyptologues la première promotion des élèves de l'École du Caire dont il assure la sous-direction pour les études orientales. Ses travaux, publiés dans les *Mémoires de la mission archéologique française du Caire* (1884 et 1889) et dans le *JA* (1885), portent sur des contes arabes en langue dialectale qu'il a recueillis au Caire, où il fait partie de l'entourage de

l'architecte Jules Bourgoin, et à Karnak. Il justifie l'édition et la traduction de cette littérature populaire pour enrichir à la fois la linguistique et le folklore. De retour à Paris, il obtient le diplôme des Langues orientales pour l'arabe littéral, le persan et le turc (1885) et suit de 1884 à 1889 à l'EPHE les cours de H. Derenbourg* avec lequel il collabore pour la traduction d'*al-Faḫrī* d'Ibn aṭ-Ṭiqtaqā, une histoire anecdotique du califat jusqu'à la fin des 'Abbāsides que Derenbourg éditera en 1895. Son œuvre s'interrompt alors brusquement, sans doute suite à une mort prématurée.

Sources :

ANF, F 17, 2930 (1883-1884, traductions arabes de Dulac) ;

ANF, 62 AJ, 38 (élèves diplômés de l'ESLO) ;

É. David, *Gaston Maspero (1846-1916). Le gentleman égyptologue*, Paris, Pygmalion, 1999, p. 278 et suiv. ;

Gady, « Le Pharaon… », 2005, p. 320 ;

Florence Ciccotto, « Jules Bourgoin », Philippe Sénéchal et Claire Barbillon éd., *Dictionnaire critique des historiens de l'art actifs en France de la Révolution à la Première Guerre mondiale*, en ligne sur le site de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) : [http://www.inha.fr/spip.php?article2211].

DUMONT, Xavier (Avignon, 1813 – Zanzibar, apr. 1840)

– interprète militaire de 3e classe, consul

Il met fin à ses études secondaires au collège Sainte-Barbe à Paris quand il prend part à l'expédition d'Alger comme interprète de 5e classe (20 avril 1830) avec la modeste rétribution de 280 francs (100 francs de solde et 180 francs pour l'habit). Il s'engage ensuite au 67e régiment d'infanterie de ligne (1831). La révolution de 1830 a en effet porté atteinte aux revenus de sa famille. Ses deux frères aînés, Isidore, un peintre qui exposera au Salon (on lui doit un portrait de Jean-Joseph Marcel*), et Charles, un médecin qui publiera une auto-analyse de sa névrose, ont quitté Monteux, près de Carpentras, où vivent leur mère et leur sœur. Xavier devient sous-lieutenant aux Spahis irréguliers en 1835. Démissionnaire, il est nommé en 1838 chancelier du consulat d'Alexandrie. Intéressé par la « linguistique méridionale » – il pratique, outre l'arabe, l'espagnol, l'italien et le grec moderne. On le retrouve à nouveau dans l'armée d'Afrique comme interprète de 3e classe (31 décembre 1840). À Alger, il est avec Devoulx* un des auditeurs les plus réguliers des cours publics de Bresnier*. On lui doit un *Guide pour la lecture des manuscrits arabes* (Alger, Bastide, 1842). Il est alors interprète à l'état-major général à Alger. Il est ensuite nommé consul à Zanzibar où il meurt, laissant une veuve et une fille qui sera adoptée par son oncle Charles. On peut comparer la carrière de Xavier Dumont, partagée entre la Guerre et les Affaires étrangères, à celle de Prudent Vignard*, qui s'achève elle aussi à Zanzibar.

Sources :

ADiplo, Personnel, 1re série, 1452 ;

ANF, F 17, 7677, rapports ;

ANOM, F 80, 1576 (prospectus annonçant la publication de l'*Indicateur général de l'Algérie* chez Bastide, 1848) et 1603 (liste des interprètes employés en 1830) ;

Pierre Louis Charles Dumont, *Testament médical, philosophique et littéraire du Dr Dumont (de Monteux)* , Paris, A. Delahaye, 1865 (en particulier livre VIII, p. 434-440) ;

Féraud, *Les Interprètes…*

DUVERNOIS, Clément Alexandre (Paris, 1827 – [?], apr. 1876)

– interprète militaire

Fils du libraire André Théophile Duvernois et frère aîné du publiciste bonapartiste Clément Duvernois (1836-1879) et de l'interprète Tatius Duvernois*, il s'engage dans le bataillon de tirailleurs indigènes d'Alger (janvier 1843) où il devient sergent (1844) puis interprète auxiliaire. Affecté au BA de Miliana (où on le retrouve apprenti à la loge les Frères du Zaccar), il est promu titulaire de 3e classe (juin 1852) puis de 2e classe (décembre 1853). Il passe au BA d'Aumale en 1854. Son mariage avec Maria Teresa Velasco en 1869 (ou 1870) à la mairie de Colombes lui permet de légitimer ses deux enfants nés à Alger en 1853 et 1857. Démissionnaire du corps des interprètes en 1858, on le retrouve sous-chef du bureau arabe départemental d'Alger. Dans *La Question algérienne au point de vue des musulmans*, essai qu'il publie en 1863 à Miliana, il juge que musulmans et israélites d'Algérie sont dans une situation identique : il faut les déclarer pareillement français en leur garantissant un statut personnel spécifique (sans leur imposer l'état civil ni la législation française sur le mariage ni leur octroyer les droits civiques). Il faut organiser des communes indigènes là où les Français sont absents, assurer le bon fonctionnement des tribunaux, reconnaître la propriété individuelle indigène et garantir aux musulmans la liberté de produire, de consommer et de circuler. Partageant les conceptions de son frère Clément, il fait porter la responsabilité de l'insurrection de 1864 sur un régime militaire qui aurait ruiné les Arabes et les aurait rendu belliqueux (*Le Régime civil en Algérie, urgence et possibilité de son application immédiate, précédé d'une lettre à MM. les membres du Corps législatif, défenseurs des intérêts algériens*, Paris, Rouvier, 1865). Il collabore d'ailleurs au *Peuple*, journal de l'Union dynastique dirigé par Clément, qui travaille au rapprochement des Républicains avec l'empire libéral. On le retrouve vers 1871 secrétaire de rédaction au *Figaro* où il aurait contribué à la publication morcelée du *Tartarin de Tarascon* d'Alphonse Daudet, irrité par la façon dont le roman évoquait l'Algérie.

Sources :

ANOM, état civil Algérie (actes de naissance de ses enfants) ;

Féraud, 1876 ;

Alphonse Daudet, *Trente ans de Paris à travers ma vie et mes livres*, rééd., Paris, Flammarion, 1925, p. 154 ;

Yacono, *Un siècle...*, 1969, p. 95 ;

Éric Anceau, *Dictionnaire des députés du Second Empire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999 (sur Clément Duvernois).

E

EL-KOUBI, Salem [al-Kūbī, Sālim] (Tlemcen, 1875 – Paris, 1921)

– répétiteur d'arabe aux Langues orientales

Fils d'Aaron El-Koubi, un négociant de Tlemcen, c'est un élève souvent primé du collège de la ville où Joseph Desparmet* enseigne alors la littérature. Bachelier ès sciences en novembre 1892, travaille-t-il ensuite dans l'entreprise paternelle qui fera faillite en 1908 ? On sait seulement qu'il succède en 1906 à Zenagui* comme « répétiteur pour la langue arabe vulgaire (arabe maghrébin) » à l'École des langues orientales à Paris. On lui reconnaît « zèle » et « aptitudes pédagogiques » (1909, son indemnité est alors portée à 3 000 francs), ce qui lui vaut les palmes

académiques (1913). Il épouse en octobre 1908 à la synagogue Lasry de Tlemcen Estelle Karsenty. De retour à Paris, il suit entre 1906 et 1915 les séminaires de Hartwig Derenbourg* et de ses successeurs Adrien Barthélemy* et Clément Huart* à l'EPHE (IV^e^ et V^e^ sections), tout en poursuivant son activité de répétiteur. Peut-être recommandé par Derenbourg, il assure en outre un enseignement à l'École des hautes études commerciales (HEC) qui fait la brève expérience d'ouvrir un cours d'arabe (1909-1912). Pendant la guerre, il participe à maintenir le moral des troupes nord-africaines – ce qui explique sans doute une courte interruption dans son répétitorat en 1915. Invité à composer en arabe des textes exaltant à la fois l'islam et la France, il se découvre une vocation de poète. Ses premiers textes publiés (en 1916, dans une rubrique « les poètes de la guerre » des *Annales politiques et littéraires*) alternent orientalisme (« La mosquée » et « Le minaret ») et patriotisme. Les critiques qui rendent compte des deux recueils qu'il publie peu après, *Contes et poèmes d'Islam* (Paris, Jouve, 1917) et *Rosées d'Orient, poèmes orientaux* (Paris, Les Gémeaux, 1920), le rapprochent des parnassiens Leconte de Lisle et José-Maria de Heredia. Henri de Régnier juge favorablement le second dans *Le Figaro*, lui trouvant « de l'éclat et de la subtilité dans une forme très stricte et habilement travaillée » et y voyant une « tentative intéressante » pour « exprimer en langue française l'équivalent de la langue orientale ». Entre 1917 et 1924, Ernest Mallebay propose très régulièrement les poèmes d'El-Koubi aux lecteurs des *Annales africaines. Revue hebdomadaire de l'Afrique du Nord* qu'il dirige. Il publie aussi en 1919 sa lettre en faveur d'une extension des droits politiques aux musulmans, juste rétribution de leur loyauté et du sang versé pendant la guerre – alors que Mallebay, hostile à Jonnart, a défendu la position contraire. Bien que son œuvre poétique soit généralement percue comme celle d'un oriental musulman (ou d'un Français écrivant sous pseudonyme), El-Koubi ne cache pas aux lecteurs des *Annales africaines* son origine juive algérienne et, alors qu'on rapporte que l'association des étudiants d'Alger aurait fermé ses portes à plusieurs étudiants juifs, exprime sa réprobation devant un antisémitisme aveugle ignorant l'engagement patriotique des juifs pendant la guerre. Il est toujours répétiteur aux Langues orientales quand il meurt subitement en janvier 1921.

Sources :

ANF, F 17, 4066 ;

registres d'inscription des élèves de la V^e^ section de l'EPHE ;

Le Courrier de Tlemcen, 11 novembre 1892 et 28 janvier 1921 ;

La Tafna. Journal de l'arrondissement de Tlemcen, 14 octobre 1908 ;

Journal général de l'Algérie, 2 avril 1908 ;

Annales politiques et littéraires, revue populaire paraissant le dimanche, 1916-1917 ;

Annales africaines. Revue hebdomadaire de l'Afrique du Nord, 1917-1924 (en particulier 10 mai et 20 juin 1919) ;

Le Figaro, 8 août 1920 ;

Victor Mittre, *Droit commercial des chemins de fer, étude théorique et pratique de la législation et des tarifs qui régissent les rapports entre les chemins de fer et leur clientèle (voyageurs, expéditeurs et destinataires)*, Paris, Berger-Levrault, 1912, p. 418 ;

Jean Déjeux, « Élissa Rhaïs, conteuse algérienne (1876-1940) », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 37, 1984, p. 63 ;

Langues'O... (notice par P. Labrousse).

EL-TABEI, Ahmed (Égypte, v. 1870 [?] – Égypte [?], apr. 1900)

– répétiteur aux Langues orientales

Après avoir enseigné [?] à *Dār al-'ulūm* au Caire, il part à Paris comme précepteur des enfants du prince Aḥmad Fu'ād bāšā. Il est alors choisi pour succéder à Aboul Nasr* comme répétiteur d'arabe aux Langues orientales en 1899-1900.

Sources :

ANF, F 17, 4064, répétiteurs d'arabe ;

Langues'O... (notice par P. Labrousse).

EL-TOUNSY, Mohammed [At-Tūnisī, Muḥammad Zayn al-'Âbīdīn b. 'Umar b. Sulaymān] (Tunis, 1789 [1204 h.] – Le Caire, 1857 [1274 h.])

– réviseur à l'école de médecine d'Abū Za'bal, puis à l'imprimerie égyptienne de Būlāq

D'une famille d'érudits, il se forme à la Zaytūna, avant de partir pour le Caire où son père s'est installé en 1207 h. (1792) et a dirigé les études des étudiants maghrébins à el-Azhar. Or, ce dernier est parti à la cour du souverain du Darfour [Dār Fūr], sur les traces de son propre père, installé à Sennar [Sinnār]. Muhammad voyage du Caire à Tendelty (1218 h. [1803]) et reste près de 8 ans au Darfour, où il retrouve son oncle at-Tāhir, parti la même année que son père de Tunis pour faire le pèlerinage. De Sennar et Kordofân, il va au Ouaddaï [Waddāy] voisin où il reste un an et demi à la cour de son sultan Wâra avant de retourner à Tunis (v. 1228 h. [1813]) *via* le Tibesti, le Fezzan et Tripoli. En 1818 ou 1819, il repart pour Le Caire. Il prend part à l'expédition d'Ibrāhīm pacha en Morée comme *wā'iẓ* (prédicateur) d'un régiment d'infanterie. À son retour, en 1247 h. [1832], il est nommé réviseur et correcteur à l'école de médecine d'Abū Za'bal. C'est là qu'il fait la connaissance de Nicolas Perron*, arrivé la même année que lui et qui se voit confier la direction de l'école en 1839. Le *šayḪ* Muḥammad at-Tūnisī enseigne l'arabe à Perron qui l'invite à composer une relation de son voyage au Soudan. Une traduction française adaptée de la première partie concernant le Darfour est éditée par Perron en 1845 avec une préface de Jomard (*Voyage au Soudan oriental. Le Darfour*), suivie de l'édition de son texte arabe original autographié par Perron (*Tašḥīḏ al-aḏhān bi sīrat bilād al-'arab wa l-Sūdān – Voyage au Dârfour ou l'Aiguisement de l'esprit par le voyage au Soudan et parmi les Arabes du centre de l'Afrique*, Paris, Benjamin Duprat, novembre 1850). Seule l'adaptation française du récit concernant le Ouaddaï sera éditée (*Voyage au Ouadây*, Paris, Duprat, Arthus Bertrand, Franck, Renouard et Gide, 1851). Le *Voyage au Dârfour*, précieux à la fois par sa rareté et sa qualité d'observation, connaît un grand succès : le texte arabe sera au programme des Langues orientales à Paris, tandis qu'une adaptation abrégée parue en turc avant même l'édition du texte arabe est immédiatement traduite en allemand par Georg Rosen (*Das Buch des Sudan: oder, Reisen des Scheich Zain el-Abidin in Nigritien*, Leipzig, Vogel, 1847). La carrière d'at-Tūnisī profite sans doute de ce succès : appuyé par le général Edhem-bey, ministre de l'Instruction et des Travaux publics, il est promu réviseur en chef (1845), ce qui lui vaut de superviser l'édition du dictionnaire arabe de Fīrūzābādī, d'après un texte collationné sur l'impression de Calcutta et revu au crible de nombreuses autres versions (1274 h. [1857]).

Sources :

Préface d'Edme-François Jomard au *Voyage au Soudan oriental. Le Darfour*, Paris, Benjamin Duprat, 1845 ;

C. Huart, *Littérature arabe*, 4e éd., 1939, p. 419 ;

Notices Muḥammad at-Tūnisī et aš-šayḪ Zayn al-'Ābīdīn at-Tūnisī par M. Streck, revues par Muḥammad b. 'Umar, *EI²* (j'ai considéré qu'il fallait identifier les deux at-Tūnisī que Muḥammad b. 'Umar distingue).

ESPÈRE épouse LAUMET, Ida (La Madeleine, Tarn-et-Garonne, 1878 – Constantine [?], apr. 1939)

– professeur à l'EPS de Constantine

Après avoir sans doute suivi ses parents lors de leur installation à Constantine et obtenu brevet élémentaire (1895) et brevet supérieur (1897), Ida Espère exerce comme institutrice à Roum el-Souk près de La Calle (1898-1899). En congé après son mariage avec Louis Laumet, entrepreneur de travaux publics (1899), et la naissance d'un fils, Jean (1900), elle reprend ses études, passant avec succès le brevet d'arabe et le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les EPS et les écoles normales (1902). Entre 1903 et 1905, elle est institutrice à Aïn Roua près de Sétif puis, plus près de Constantine, à Aïn Smara, Guettar el-Aïech, El Guerrah et enfin dans sa banlieue, à la Pépinière. Nommée déléguée à l'EPS de la ville, elle y effectuera tout le reste de sa carrière, y enseignant principalement l'arabe, et secondairement les travaux manuels (couture, écriture), puis la comptabilité. Entre 1908 et 1918, elle assure en plus un cours d'arabe à l'école normale d'institutrices. Bien notée, promue professeur en novembre 1912, elle suscite l'ire de l'inspecteur d'académie en 1916-1917 parce qu'elle néglige sa classe et s'absente : elle s'occuperait en priorité de tenir les écritures de son mari, entrepreneur prospère, et d'alimenter sur ses chantiers la cantine offerte aux ouvriers. En 1923, l'inspecteur la juge intelligente, mais regrette qu'elle n'ait pas su voir l'intérêt de la méthode directe : « elle ne sort pas du livre, ne va jamais au tableau, bâille quelques phrases simples en arabe, le reste du temps parle en français. Les élèves ne profitent pas ». S'étant réformée, son enseignement est jugé de plus en plus favorablement. À partir de 1927, veuve, elle n'enseigne plus que l'arabe. C'est, selon William Marçais*, un « professeur expérimenté, consciencieux, parlant bien les langues qu'elle enseigne » (1935). Son souhait de relever la matière de son enseignement en introduisant la langue littérale en troisième année, y compris en section commerciale, semble cependant irréalisable. Elle prend sa retraite en septembre 1939.

Source :

ANF, F 17, 24.747, Laumet.

F

FAGNAN, Edmond (Liège, 1846 – Alger, 1931)

– chargé de cours à l'école des Lettres d'Alger, traducteur des historiens et jurisconsultes arabes du Maghreb

Après un doctorat en droit à Liège où il s'initie aux langues orientales avec Burggraff, il part approfondir son apprentissage orientaliste à Paris, où il suit les cours d'arabe de De Slane* aux Langues orientales et ceux du jeune Guyard* à l'EPHE, pour l'arabe, l'hébreu et le persan (1868-1870). Invité par De Slane à collaborer à la partie orientale du *Recueil des historiens des croisades*, il est attaché en 1873 au catalogage des manuscrits turcs et persans de la Bibliothèque nationale. Ses premiers travaux, plutôt orientés vers la littérature persane, sont publiés dans le *Journal asiatique*, dans les revues proches de la nouvelle Sorbonne positiviste et républicaine (*Revue de l'Instruction publique*, *Revue critique*, *Revue historique*) et dans la *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft* (traduction du *Livre de la félicité – Se'adet Nâmeh* – de Nāṣir ad-Dīn b. Ḫusruw, 1880). Naturalisé français, il part en 1884 pour Alger où il est chargé d'un cours de littérature arabe et persane à l'école des Lettres à la place de R. Basset*, promu professeur. Alors que ses relations avec le directeur Masqueray étaient déjà médiocres, le climat se dégrade quand

Basset prend la direction de l'École en 1894 : Fagnan, imperméable à l'ambitieux projet de la direction, est accusé de ne pas enseigner la littérature et de se limiter à des travaux de catalogage et de traduction, sans s'ouvrir aux nouvelles sciences de l'homme et de la société. On lui doit en effet un *Catalogue des manuscrits arabes, turcs et persans de la bibliothèque d'Alger* (1893), la poursuite du travail de traduction des chroniques arabes relatives à l'Afrique du Nord entrepris par de Slane et de nombreux ouvrages relatifs à la jurisprudence. En histoire, il traduit l'*Histoire des Almohades* de ʻAbd al-Wāḥid al-Marrākušī (1893), la *Chronique des Almohades et des Hafsides* attribuée à az-Zarkašī, dont certains passages avaient déjà été traduits par Alphonse Rousseau* (1895), des extraits de la grande chronique d'Ibn al-Aṯīr (*Annales du Maghreb et de l'Espagne*, 1898) et du *Kitāb al-Istibṣār* (*L'Afrique septentrionale au* XII^e^ *siècle de notre ère*, 1900), *Al-Bayān al-Muġrib* d'Ibn ʻIḏārī al-Marrākušī (*Histoire de l'Afrique et de l'Espagne*, 1901-1904) et les *Nuǧūm az-zāhira* d'Abū l-Maḥāsin b. Taġrī-Birdī (1907). Ses *Extraits inédits relatifs au Maghreb : géographie et histoire* (1924, réimpression à Francfort, Institute for the history of Arabic-Science, 1993) parachèvent cette mise à la disposition du public francophone de la majeure partie des sources arabes concernant l'histoire et la géographie de l'Afrique du Nord musulmane. Il traduit aussi de nombreux ouvrages relatifs à la jurisprudence : extraits du manuel de sīdī Ḫalīl (*Mariage et répudiation*, 1909) ; traité d'al-Qayrawānī (1914 ; le texte sera plus tard retraduit par Bercher*) ; *Les Statuts gouvernementaux ou Règles de droit public et administratif* d'al-Māwardī (1915, réimpression à Paris, Le Sycomore, 1982) ; le *Kitāb al-Ḫarāǧ* d'Abū Yūsif Yaʻqūb (*Livre de l'impôt foncier*, 1921). Malgré l'arbitrage modérateur du recteur, l'animosité persistante de Basset freine la carrière de ce célibataire au caractère anguleux, « grand original » puriste qui affirme son admiration pour Quatremère* et de Slane et réprouve les approximations de Beaumier, d'Alphonse Rousseau* ou de Cherbonneau* : il renonce à préparer ses thèses de doctorat et ne prend pas part au volume publié par l'école des Lettres en l'honneur du XIV^e^ congrès des orientalistes tenu à Alger en 1905. Reportant une partie de son activité sur la Société historique algérienne, il en assure le secrétariat général entre 1895 et 1904, publiant de très nombreux articles et comptes rendus dans la *Revue africaine*, y compris de travaux allemands et espagnols (il est membre de l'Académie royale d'Espagne et de la Société d'histoire de Madrid depuis 1887). Son goût pour l'histoire l'entraîne à éditer les notes de Venture* sur Alger (*Alger au* XVIII^e^ *siècle*, 1898, rééd. par J. Cuoq sous le titre *Tunis et Alger au* XVIII^e^ *siècle*, PAris, Sindbad, 1983). Avec le soutien de Dominique Luciani*, Stéphane Gsell, William Marçais* et Émile-Félix Gautier, qui rappellent au recteur sa valeur, il obtient l'honorariat après son admission à la retraite en 1919. Fidèle à une tradition historico-philologique strictement textuelle, il ne pratique pas plus la langue parlée que son adversaire R. Basset. Il est cependant probable que les savants musulmans d'Alger, partageant son respect des textes de la tradition, aient entretenu avec lui des rapports plus familiers qu'avec l'organisateur de l'École d'Alger.

Sources :

ANF, F 17, 22.482, Fagnan (carrière à la faculté des Lettres d'Alger) et 23.143, Fagnan (carrière à la Bibliothèque nationale) ;

RA, 1931, p. 139-142 (notice par Esquer et bibliographie) ;

Massé, « Les études arabes… » ;

DBF.

FATMI, Houari (Oran, 1891 – Oran [?], 1968)

– professeur de lycée

Élève-maître à la Bouzaréa (1909-1912), Houari (ou Lahouari) Fatmi obtient le brevet (1915) et le diplôme d'arabe (1915 et 1921) puis le baccalauréat (1927-1928) alors qu'il exerce comme instituteur de l'enseignement des indigènes. Certifié en 1929, il est délégué à l'enseignement de l'arabe à l'EPS d'Oran, toujours très bien noté. William Marçais* signale que son influence dans les « milieux indigènes » pourrait rendre de sérieux services à l'administration. L'inspecteur d'académie reconnaît qu'on peut être « surpris par sa méthode directe de l'interrogation et de la réponse collective imitée de l'enseignement indigène et un peu de l'enseignement du Coran », mais conclut que les résultats sont incontestablement bons : en 1940, il soulignera l'esprit de discipline du maître qui, malgré ses bons résultats, a consenti à modifier sa méthode d'enseignement collectif. Après l'obtention en 1934 du DES (une traduction de *'Unwān ad-diraya* d'al-Ġubrīnī), il demande à passer au lycée afin de pouvoir enseigner l'arabe littéraire, sa spécialité. Candidat malheureux à l'agrégation en 1938, il est délégué en 1941 au lycée Lamoricière, et ne devient professeur titulaire au petit lycée qu'en 1944. Ses feuilles de notation restent excellentes jusqu'à sa retraite en septembre 1957 – en 1946, elles indiquent qu'il se désole de voir les effectifs des classes d'arabe fondre d'année en année. Il est l'objet en février 1957 d'un arrêté préfectoral de suspension « pour avoir participé à une grève à caractère subversif », ce qui lui coûte un mois de traitement. Il poursuit l'enseignement complémentaire qu'il donnait aux écoles normales de garçons et de filles d'Oran jusqu'en 1962.

Source :

ANF, F 17, 26.866, Fatmi.

FAURE, Adolphe Joachim (Oujda, 1913 – Paris, 1956)

– directeur à l'IHEM

D'origine sans doute modeste (son père, Émile Marius Faure est né à Nice, sa mère, Maria Vicenta Gonzalez, est d'origine espagnole), il étudie l'arabe au lycée Lyautey de Casablanca où il a sans doute comme professeurs Bekkoucha* et Tedjini* (1927-1933) et obtient le brevet d'arabe (juillet 1933) en sus du baccaulauréat. Il devient répétiteur surveillant auxiliaire au collège musulman Moulay Youssef de Rabat (1933-1935) puis au collège sidi Mohammed de Marrakech (1936-1938). Il poursuit parallèlement ses études, réussissant chaque année un certificat pour la licence d'arabe à Bordeaux (1934-1937) et soutenant un DES à Alger sous la direction de G. S. Colin* (1946). Mobilisé en 1939-1940 puis entre 1943 et 1945, il est nommé à partir de 1946 à Rabat, au collège musulman de jeunes filles puis, après avoir réussi l'agrégation d'arabe, au collège de garçons Moulay Youssef (1949-1950). Il devient alors directeur d'études à l'IHEM, publiant articles et comptes rendus dans *Hespéris*. Il s'intéresse en particulier au soufisme marocain (« Le tašawwuf et l'école ascétique marocaine des XI^e^-XIII^e^ siècles de l'ère chrétienne », *Mélanges Massignon*, 1957). Après l'indépendance, il devient chargé de cours à la faculté des Lettres de Rabat, dont il est responsable des publications. En 1962, il se retire à La Bédoule dont il devient conseiller municipal (1964-1967). Là, il participe à la fondation de la ville nouvelle de Carnoux, destinée à accueillir les Français du Maroc : adjoint de la première municipalité (1967), il en devient le maire de 1971 à 1977.

Sources :

ANF, F 17, 27.287, Faure (dérogation) ;

Salam. Bulletin d'information de l'Amicale des anciens des lycées et Collèges français du Maroc, nouvelle série, n° 5, juin 1984, p. 14 (notice par L. Lange).

FEGHALI, Tanios Michel [al-Fiġālī, Ṭāniyūs Mīšāl] (Kfar Abida, Liban, 1877 – Audenge, Gironde, 1945)

– Professeur à la faculté des Lettres de Bordeaux, linguiste spécialiste des parlers arabes du Liban

Issu d'une famille maronite placée sous la protection de la France – son frère est en 1924 vicaire du patriarche maronite –, Michel Feghali est élève à partir de 1900 du séminaire fondé par les jésuites à Ghazir [Ġazīr] au Mont-Liban, avant de rejoindre en avril 1902 son frère Bakhos à Bordeaux afin d'y poursuivre ses études au grand séminaire (il est ordonné prêtre en 1908) puis à l'université, encouragé par Mme de Kérillis. Il y donne dès 1909 un enseignement d'arabe à la faculté des Lettres, avec le patronage de l'institut colonial de la ville. En 1912, il obtient sa licence ès lettres, option arabe, à la faculté d'Alger. En 1914, sujet de l'empire ottoman, il s'engage dans l'armée française comme interprète, ce qui lui vaut d'être condamné par contumace à quatre ans de prison et à la confiscation de ses biens par la cour martiale turque d'Aley. Plutôt que de l'envoyer en Orient, les autorités françaises préfèrent le garder à Bordeaux où il s'occupe des soldats « indigènes », de la formation de la légion d'Orient et de la rééducation des mutilés. Il continuera après guerre à donner un cours spécial d'arabe aux militaires de la garnison. Ses travaux scientifiques appliquent sur le terrain oriental le modèle de W. Marçais* : sa thèse principale sur *Le Parler arabe de Kfar-'abida* (1919), soutenue à la faculté des Lettres d'Alger, est honorée du prix Volney (tandis que sa thèse secondaire, une *Étude sur les emprunts syriaques dans les parlers arabes du Liban*, obtient quant à elle le prix Delalande-Guérineau de l'AIBL). Afin d'éviter son recrutement par Alger, la faculté des Lettres de Bordeaux ajoute en 1921 au cours d'arabe dont elle l'a chargé depuis 1919 un cours d'hébreu syriaque, puis le promeut en février 1924 à une maîtrise de conférences d'arabe, à laquelle contribuent aussi financièrement l'institut colonial, la ville, le département, l'État français et le gouvernement chérifien. Pour régulariser sa situation, il obtient la naturalisation française en 1930 – il abandonne alors l'usage de son prénom Tanios. Membre de la Société de linguistique de Paris et du GLECS (Groupe linguistique d'études chamito-sémitiques) fondé par Marcel Cohen, il a poursuivi son travail linguistique en publiant avec Albert Cuny, professeur de grammaire comparée à Bordeaux, une étude qui conclut que, malgré les apparences, il n'existe aucun désaccord au point de vue des genres entre le sémitique et l'indo-européen (*Du genre grammatical en sémitique*, 1924). Il quitte ensuite les spéculations rétrospectives pour des descriptions factuelles comme le réclament Brockelmann et W. Marçais. Après la publication dans le *JA* des « Textes arabes du Wadi-Chahrour (Liban) » (en collaboration avec Abdou Feghali, 1927), sa *Syntaxe des parlers arabes libanais* obtient à nouveau le prix Volney en 1928. En 1933, ses *Textes libanais en arabe oriental (texte arabe et vocabulaire)* s'inscrivent dans une optique plus pédagogique. À partir de 1929, il a en effet été délégué dans les fonctions de professeur de langue arabe orientale aux Langues orientales à Paris, en remplacement de Barthélemy*, en plus de son service à Bordeaux. L'application des décrets-lois exigeant des restrictions budgétaires oblige à supprimer la chaire en 1934 : il poursuit son enseignement à titre bénévole jusqu'en 1937, date à laquelle sa situation est consolidée à Bordeaux sous la forme d'une chaire de professeur. Représentant officiel du patriarche maronite auprès du gouvernement français depuis 1930, il se voit confier des missions scientifiques au Liban et en Syrie. Ses *Contes, légendes et coutumes populaires au Liban et en Syrie* (1935, prix Saintour de l'Académie) et ses *Proverbes et dictons libanais et syriens* (1938) sont bien reçus par la critique. Il fonde en 1938 à Paris, rue d'Ulm, un foyer franco-libanais (aujourd'hui encore en activité) dont il conserve la direction jusqu'à sa mort, après avoir obtenu suite à une longue procédure de ne pas se voir appliquer la loi d'avril 1941 excluant des postes de direction les « Néo-Français ». En 1944, malade, il est suppléé à Bordeaux par A.-M. Goichon*, dont il soutient un temps la candidature à sa succession, avant d'être convaincu de la supériorité de la candidature de R. Brunschvig*.

Sources :

ANF, F 17, 26.351, Michel Feghali ;

Pierre Hobeika éd., *Varia. Discours, allocutions, articles littéraires, politiques, historiques, linguistiques, ethnologiques (1908-1938) de Mgr Michel Féghali*, Jounieh, Imprimerie des Missionnaires libanais, 1938 ;

Langues'O... (notice par G. Troupeau, avec photographie, p. 69).

FEKAR (ou FEKKAR), Benali [Faḫḫār, b. ʻAlī] (Tlemcen, 1872 – Tlemcen, 1942)

– professeur à la chambre de commerce de Lyon

Originaire d'une famille de lettrés et d'artisans potiers de Tlemcen, formé par Décieux à l'école arabe-française de Tlemcen, Benali Fekar, comme son frère aîné Larbi (Tlemcen, 1869-1932), poursuit ses études à l'école normale de la Bouzaréa. Alors que Larbi, qui épouse une fille du colonel Ben Daoud, exerce comme instituteur à Tlemcen puis à Aïn Temouchent et accède à la citoyenneté française, Benali, qui perd sa jeune épouse peu après leur mariage, n'enseigne que quelques années à Tlemcen (école Duffau, à partir de 1898). Après avoir préparé avec succès le diplôme supérieur d'arabe de l'école supérieure des Lettres d'Alger (1900), il part pour Lyon où, parallèlement à ses études de droit, il enseigne à partir d'octobre 1901 l'arabe dans le cadre de l'enseignement colonial institué en 1899 par la chambre de commerce. Il ne rompt pas pour autant avec l'Algérie. Il collabore à *Al-Miṣbāḥ* [*La Lanterne*], hebdomadaire bilingue fondé à Oran par son frère Larbi en juin 1904 qui, sous la devise « Pour la France par les arabes [*sic*] ; Pour les arabes par la France », veut favoriser une instruction arabe et française, développer une opinion publique musulmane, et affirme sa foi en l'avenir d'un islam libéral. Benali prend part aussi à *L'Islam* que fait paraître, à Bône puis à Alger, Sadek Denden entre 1909 et 1914. Licencié en droit en 1904, il soutient successivement un doctorat en sciences politiques et économiques (1908) puis en sciences juridiques (1910). Sa première thèse, sur *L'Usure en droit musulman et ses conséquences pratiques* (Lyon, A. Rey, 1908), appelle à débarrasser l'islam « des bandelettes dont l'ont enserré les docteurs au zèle intempéré (*sic*) ». Dédiée à Édouard Aynard, président d'honneur de la chambre de commerce, annoncée par la *Revue du monde musulman*, elle sera utilisée et citée par Maxime Rodinson dans son *Islam et capitalisme* (1966). Elle ouvre à Fekar la possibilité d'être employé comme lecteur par Édouard Lambert pour le séminaire oriental d'études juridiques et sociales qu'il fonde alors à Lyon. La seconde thèse sur *La Commande (el-Qirâd) en droit musulman* (Paris, A. Rousseau, 1910) conclut « que les gouvernements jeunes musulmans de Turquie, de Perse, d'Égypte, etc., adopteront [...] les dispositions des Codes de commerce des États occidentaux, sans soulever aucune objection de la part de leurs ressortissants ». Seul Algérien parmi les douze musulmans qui participent au congrès colonial dit de l'Afrique du Nord réuni à Paris à l'initiative de l'Union coloniale en octobre 1908, il est partisan d'une conscription des musulmans d'Algérie à condition qu'elle s'accompagne d'une meilleure représentation politique et de mesures assurant leur promotion socio-économique. En 1909, il dessine un tableau de leur représentation politique ainsi que de la société musulmane de Tlemcen dans la *Revue du monde musulman*. La même année, il expose dans les colonnes du *Petit Journal* ses arguments en faveur de l'application à l'islam de la loi de séparation des cultes et de l'État. Il s'y fait ensuite l'écho des réactions suscitées par l'« impolitique » décret sur la conscription des indigènes et en particulier du mouvement d'« exode » vers la Syrie ottomane (1912) – trouvant aussi une tribune dans *Lyon colonial*, organe de l'Association des anciens élèves de l'enseignement colonial de la Chambre de commerce de Lyon. Il collabore par ailleurs à *La France islamique. Organe hebdomadaire des intérêts franco-indigènes dans l'Afrique du Nord* (1913-1914) avec Ismaël Hamet* et les convertis Étienne Dinet et Christian Cherfils. Il est aussi l'auteur de *Leçons d'arabe dialectal marocain, algérien* (1913) –

plus exactement des parlers de Tanger et de Tlemcen – où il adapte les travaux savants de Maurice Gaudefroy-Demombynes* et de William Marçais* à l'usage de ses élèves lyonnais, avec la collaboration d'Élisée Bourde, professeur à l'école des beaux-arts de Lyon, pour ses planches illustrées relatives à la vie arabe – Élisée est le frère aîné de Paul Bourde, journaliste au *Temps* et administrateur colonial libéral. Après s'être inscrit au barreau de Lyon, Benali semble avoir regagné l'Algérie vers 1920 : en 1921, c'est à nouveau un Tlemcénien, Abdallah Mansouri, qui enseigne l'arabe à l'école de commerce. En 1930, Benali Fekar est avocat à Tlemcen où, élu au conseil municipal (1932), il continue à défendre une politique réformiste (il figure entre 1934 et 1939 parmi les abonnés de *La Défense*, l'hebdomadaire réformiste musulman de Lamine Lamoudi).

Sources :

« L'enseignement colonial en province », *La Quinzaine coloniale*, 25 octobre 1902 ;

Hamet, *Musulmans...* ;

R. Basset, compte rendu des *Leçons d'arabe dialectal marocain, algérien*, *Revue africaine*, 1914 ;

DBF (notices Elisée et Paul Bourde par M.-L. Blumer et F. Marquis, 1954) ;

Zahir Ihaddaden, *Histoire de la presse indigène en Algérie. Des origines jusqu'en 1930*, Alger, Enal, 1983 ;

M. Ghalem, « La résistance à la conscription obligatoire en Oranie », thèse de 3e cycle sous la dir. de René Gallissot, université Paris VII, 1984 ;

El-Hadi Chalabi, « Un juriste en quête de modernité, Benali Fekar », *Parcours d'intellectuels maghrébins : scolarité, formation, socialisation et positionnements*, Aïssa Kadri éd., Paris - Saint-Denis, Karthala - Institut Maghreb-Europe, 1999, p. 165-181 [contient une analyse de la thèse sur *L'usure en droit musulman et ses conséquences pratiques*] ;

Sadek Sellam, *La France et ses musulmans. Un siècle de politique musulmane (1895-2005)*, Paris, Fayard, 2006, p. 62 et 164 ;

Benali El-Hassar, *Les Jeunes Algériens et la mouvance moderniste au début du* XXe *siècle. Les frères Larbi et Bénali Fekar*, Saint-Denis, Édilivre, 2013 ;

Correspondance avec Salim El-Hassar, décembre 2014.

Représentations iconographiques :

Revue du monde musulman, 2e année, vol. V, n° 6, juin 1908, p. 362.

FÉRAUD, Laurent Charles (Nice, 1829 – Tanger, 1888)

– interprète principal, consul à Tripoli de Barbarie et à Fès

Fils d'un médecin major de la marine de guerre à Toulon, petit-fils d'un capitaine de cavalerie et petit-neveu du conventionnel massacré le 1er prairial an III (20 mai 1795) en résistant à l'insurrection jacobine, il fait ses études au collège de Toulon avant de partir très jeune pour l'Algérie. Attaché au commissariat civil de Cherchell comme commissionnaire auxiliaire (décembre 1845), puis secrétaire interprète au commissariat civil de Bougie (juillet 1848), il y reste en fonction après avoir été reçu interprète militaire de 2e classe en août 1850, attaché au commandement supérieur de Bougie. Il prend part aux expéditions qui en sont lancées contre le chérif Bū Baġla, dans l'oued Sahel, fait partie de la « colonne de la neige » (janvier-février 1852), suit Randon et Mac-Mahon dans les Babors (1853), où il est mis à disposition d'Horace Vernet, dont il partage le goût pour le dessin (il publie des croquis des campagnes dans *L'Illustration*). Il succède à Vignard* comme interprète du commandant de la province de Constantine (1854), fonction qu'il conserve près de vingt ans, jusqu'en 1872. Il prend part aux expéditions des Babors

(juin-juillet 1856) et de Grande Kabylie (mai-juin 1857), toujours très bien noté. Époux depuis janvier 1861 d'une demoiselle Sicard, il passe de longs mois sous la tente entre Constantine et Sétif pour travailler à la réforme de la propriété chez les indigènes (1863). Lié avec le bāš āġā al-Muqrānī, il ne parvient pas à le convaincre de renoncer à la révolte en 1871. Accompagnant le général de Lacroix chargé de « pacifier » la province, il est chargé de recueillir entre août 1871 et mai 1872 les documents permettant de traduire les chefs de la révolte devant les cours d'assise. Membre actif de la Société archéologique de Constantine et de la Société historique algérienne, il a publié dans leurs revues le *Kitab el Adouani, ou le Sahara de Constantine et de Tunis* (1868), des *Notices historiques sur les tribus de la province de Constantine* (1869) et, entre 1869 et 1877, l'histoire de ses principales villes de la province, de Bougie (rééd. Bouchène, 2001) à La Calle. Il s'intéresse non seulement à la période musulmane, mais à l'antiquité, y compris préhistorique : vers 1871, il fait don au musée de Saint-Germain-en-Laye d'une collection de flèches découvertes près de Ouargla. Promu interprète principal en 1871, il est attaché l'année suivante au gouverneur général à Alger, l'amiral Gueydon, puis à son successeur le général Chanzy (dont la fille épouse son fils Eugène Féraud, futur général qui prend part à la conquête du Maroc). Il publie alors un livre d'or très documenté à la gloire des *Interprètes de l'armée d'Afrique* (1876), comme pour conjurer la crise qui les a frappés après 1870. Après une mission sur les côtes de Tunis, de Tripoli et de Benghazi pour y sonder l'état d'esprit des populations (1876) et une mission au Maroc pour accompagner de Tanger à Fès M. de Vernouillet en ambassade auprès du sultan (mars 1877), il parvient à être nommé consul à Tripoli de Barbarie (novembre 1878). À ce poste très sensible quand les troupes françaises occupent en 1881 la Tunisie, il fait preuve une nouvelle fois de son tact : il parvient à convaincre les chefs de la résistance réfugiés à Tripoli de réintégrer la Tunisie en reconnaissant l'autorité française (novembre 1882). Ses *Annales tripolitaines* seront publiées à titre posthume par Augustin Bernard (1927, rééd. Bouchène, 2005). Consul à Tanger à partir de 1884, il a la confiance du makhzen mais se fait rapidement détester de la communauté française qui le soupçonne de s'être converti à l'islam. Accusé d'avoir facilité l'ouverture du marché marocain à la sidérurgie allemande après avoir fait renvoyer un agent de la compagnie parisienne Cail, il est l'objet d'une campagne de presse retentissante alors que le boulangisme est proche de son acmé (octobre 1888). Rappelé à Paris, il meurt brutalement – le bruit court qu'il s'est suicidé.

Sources :

ADéf, 5Yf, 62.913, Féraud ;

ADiplo, personnel, 1re série, 1586, Féraud ;

Archives de la préfecture de police, série BA, 1er bureau du cabinet, 1074 ;

Lamathière, *Panthéon de la Légion d'Honneur*, IV [très informé jusqu'en 1878] ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

L. Paysant, « Un Président de la SHA, L. C. Féraud », *RA*, 1911, p. 5-15 [reprend la notice parue dans Féraud, *Les Interprètes...* avec des inexactitudes, mais aussi une liste succincte des publications] ;

Mohamed el-Wafi, *Charles Féraud et la Libye, ou portrait d'un consul de France à Tripoli au* XIXe *siècle (1876-1884)*, Tripoli, Dar al Farjani, 1977, 184 p. ;

Nedjma Abdelfettah Lalmi, « La vocation historienne de l'interprète militaire Laurent-Charles Féraud », présentation de l'*Histoire de Bougie*, Saint-Denis, Bouchène, 2001, p. 7-12 ;

Nora Lafi, « Laurent-Charles Féraud : entre le renseignement militaire et l'histoire », présentation des *Annales tripolitaines*, Saint-Denis, Bouchène, 2005, p. 1-17 ;

Bernard Merlin, *Laurent-Charles Féraud, peintre témoin de la conquête de l´Algérie*, Saint-Rémy-en-l'Eau, Monelle Hayot, 2010.

Laurent Charles Féraud, photographie, 9 x 11 cm, v. 1877, archives privées.

FÉRAUD, Laurent Charles Joseph (Villefranche, près de Nice, 1837 – Mustapha, près d'Alger, 1893)

– interprète militaire

Laurent Charles Joseph Féraud, frère cadet de Laurent Charles*, fait à son tour une carrière d'interprète militaire : auxiliaire en 1856, il est affecté à différents bureaux arabes (Bou Saada en 1856, Djelfa en 1857, Sétif en 1858) puis, après un détachement au dépôt des prisonniers de l'île Sainte-Marguerite, à la direction des affaires arabes à Constantine (1858-1866) où résident déjà son frère aîné et leur mère, veuve. En avril 1859, il se marie à Toulon avec Marie Anne Louise Bayle, la fille d'un officier de santé, originaire de la ville. De nouveau en poste dans les bureaux arabes de Sétif (1866), de Collo (1868) et de Bougie (1869), il sert de guide pour dégager la place assiégée lors de l'insurrection de 1871, puis fait partie des colonnes successives qui soumettent la vallée de l'oued Sahel. En 1875, il exerce auprès du deuxième conseil de guerre de la division d'Alger à Blida. Sans fortune, il a trois enfants. Du fait de son instruction étendue et du soin qu'il a pris de professer à Blida un cours d'arabe qui a formé de futurs interprètes, il est décoré des palmes académiques (1885). Il est placé sur sa demande à la retraite en 1886. À sa mort, sa veuve se retire à Saint-Tropez.

Sources :

ADéf, 5Yf, 80.441, Joseph Féraud ;

Féraud, *Les Interprètes...*

FÉRAUD, Marius Auguste Joseph Laurent (Saint-Tropez, 1862 – Marseille, 1897)

– interprète militaire

Fils de l'interprète Joseph Féraud*, il devient à son tour interprète auxiliaire à Thellala en 1882, puis aux bureaux arabes de Laghouat (1885) et de Sidi Aïssa (1888). Affecté à el-Goléa en mars 1891, il perd la raison, ce qu'on attribue à une insolation. Son état ne s'améliorant pas – il soufre du « délire des persécutions » et d'une « tendance à la lypémanie » –, il quitte le bureau arabe de Géryville pour l'asile d'aliénés de Saint-Pierre à Marseille où il meurt peu avant d'être admis à la retraite pour infirmités incurables contractées au service.

Source :

ADéf, 5Yf, 97.385, Marius Féraud.

FERRAND, Paul Gabriel Joseph (Marseille, 1864 – Paris [?], 1935)

– consul

Après avoir sans doute grandi à Marseille, où son père est propriétaire, Ferrand poursuit ses études vers 1882-1886 à Alger où il profite de l'enseignement de René Basset* à la toute jeune école des Lettres, en berbère et en éthiopien, et sans doute aussi en arabe et en persan. Il restera lié toute sa vie à son ancien maître. La côte des Somalis où il se rend est l'objet de sa première publication scientifique, accueillie par le *Bulletin de correspondance africaine* de l'école des Lettres (1884). Diplômé des Langues orientales en malais, il est admis dans le corps consulaire et envoyé à Madagascar où il séjourne entre 1887 et 1897, à Tamatave, Majunga et Mananjari. Il y poursuit ses travaux savants, publiant pour le *Bulletin de correspondance africaine* une étude sur *Les Musulmans à Madagascar et aux îles Comores* et la première traduction française d'une collection de *Contes populaires malgaches* (Paris, Leroux, 1893). Nommé vice-consul en Perse (Bender-Bouchir, février 1897), en Thaïlande (Oubone puis Bangkok, 1897 et 1898), puis à nouveau en Perse (Recht, octobre 1900), il n'abandonne pas pour autant le domaine malgache, donnant de nombreuses contributions au *Journal asiatique* et aux *Mémoires de la Société de linguistique de Paris* et publiant un *Essai de grammaire malgache* ainsi qu'une synthèse sur *Les Çomâlis* (Paris, Leroux, 1903). Après son mariage en octobre 1901 avec Clara Caroline Jeanne Bellaire, veuve de douze ans son aînée (à la mairie du 5^{e} arrondissement à Paris, René Basset* étant l'un des témoins), Ferrand exerce les fonctions de consul à Stuttgart (juin 1904) puis d'attaché commercial pour les pays germaniques, la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse (janvier 1909). Il n'interrompt pas pour autant ses activités savantes : à côté d'articles nombreux (y compris pour la *Revue de l'histoire des religions*, la *Revue des études ethnographiques et sociologiques* d'A. Van Gennep, *T'oung-pao* à Leyde et *Anthropos* à Vienne), il mène à bien ses thèses (*Essai de phonétique comparée du malais et des dialectes malgaches*, 1909). Il se charge aussi de l'édition de documents historiques importants : après le *Dictionnaire de la langue de Madagascar d'après l'édition de 1658 et l'histoire de la grande Isle Madagascar de 1661 d'Étienne de Flacourt* (Paris, Leroux, 1905), c'est une traduction des *Relations de voyages et textes géographiques arabes, persans et turks relatifs à l'Extrême-Orient, du* VIII^{e} *au* XVIII^{e} *siècles* (2 vol., Paris, Leroux, 1913-1914). Consul général à la Nouvelle-Orléans entre mars 1914 et avril 1918, il se tourne en effet vers l'histoire de l'Indonésie et de l'Océan indien et fait l'apprentissage du chinois pour déchiffrer les réalités qui se cachent derrière les transcriptions arabes et persanes (« Le Wakwak est-il le Japon ? », *JA*, 1932). Il consacre sa retraite (1920) à l'analyse des textes des géographes arabes. Il traduit le *Voyage du marchand arabe Sulaymân en Inde et en Chine (rédigé en 851), suivi de Remarques par Abû Zaïd Hasan (vers 916)* (Paris, Bossard, 1922), édite *Le Pilote des mers de l'Inde, de la*

Chine et de l'Indonésie de Šihāb ad-Dīn Aḥmad b. Māǧid, dit le Lion de la mer (1921-1923, 2 vol., puis reproduction phototypique du manuscrit de la BNF, 1925) ainsi que la *Tuḥfat al-albāb* d'Abū Ḥāmid al-Andalusī al-Ġarnāṭī et publie une *Introduction à l'astronomie nautique arabe* (Paris, Geuthner, 1928). Son œuvre qui a su conjuguer rigueur érudite et décloisonnement a suscité l'admiration de Snouck Hurgronje.

Sources :

ANF, Légion d'honneur, dossier 19800035/542/62059 ;

Adiplo, personnel, 2e série, 602 ;

Archives de Paris (acte de mariage) ;

Archives des Bouches-du-Rhône (acte de naissance) ;

JA, t. CCXXVII, p. 141-143 (nécrologie par M. Gaudefroy-Demombynes) ;

DBF (notice par F. Marouis).

FLEURAT, Adolphe (Péra, Constantinople, 1815 – La Marsa, près de Tunis, 1872)

– premier drogman à Tunis

Fils, frère et père de drogmans, Adolphe Fleurat illustre bien le maintien des anciennes familles dans l'interprétariat. Le père d'Adolphe, **Georges Constantin** Louis (Constantinople, 1767 – Rhodes, 1837) est lui-même le fils d'Antoine Fleurat (Excideuil, v. 1718 – Constantinople, 1795), apothicaire périgourdin installé à Constantinople, et de Catherine Testa, issue d'une ancienne maison génoise dont quelques branches s'y étaient aussi fixées. Grâce à l'appui de la femme du ministre des Affaires étrangères, Mme de Vergennes, qui avait épousé en premières noces François Testa, oncle maternel de Georges, ce dernier est placé très jeune comme drogman à Coron de Morée, sous les ordres du vice-consul Beaussier (1781). Après plusieurs postes, tous dans le Levant, il est drogman-chancelier à Tripoli de Syrie. Alors qu'il est venu rendre visite à ses parents à Constantinople (1794), Antoine Fonton l'y retient pour assister Ange Dantan. Il y demeure jusqu'à sa nomination à Smyrne en septembre 1816. Admis à faire valoir ses droits à la retraite en 1826, il fait ensuite office d'agent français à Scio puis à Rhodes (1829). Il a successivement obtenu une place de jeune de langue pour les trois fils qu'il a eus de son mariage avec Anne Perry : Antoine, Florimond et Adolphe. Casimir **Antoine** (Constantinople, 1802 – Navarin, 1827), admis à l'École des jeunes de langue en 1811, est nommé drogman à Constantinople en 1826 et meurt prématurément. **Florimond** Casimir Marie (Constantinople, 1809 – îles Sporades [?], 1890), à son tour jeune de langue en 1821, est exclu de l'école en 1826 en même temps que son camarade Battus, pour « mauvaises mœurs ». Il est cependant nommé jeune de langue surnuméraire à Rhodes avant d'être affecté comme drogman-chancelier à Tarsous (1834) puis, comme il est bien noté, au Caire. Il se marie avec la fille du vice-consul de Suède à Rhodes, Rosine Masse, et est nommé à Alexandrie (1839), puis à Smyrne (1848), après avoir refusé Bagdad, arguant de sa nombreuse famille (son fils aîné **Ernest** Georges Étienne Marie Jean étudie dans un collège parisien avant d'assister le consul chancelier à Péra ; le cadet **Émile** Georges Marie, est exclu de l'École des jeunes de langue en 1862 du fait de son peu d'application à l'étude). Troisième drogman à l'ambassade de Constantinople en 1854, Florimond a été promu consul de 1re classe quand il est révoqué pour avoir « emprunté » 142 000 francs dans la caisse, ses revenus n'ayant pas suffi à son train de vie et à l'entretien de sa famille. L'affaire révèle qu'il est estimé par son entourage : le produit d'une souscription des notables de Constantinople, où l'ambassadeur de France figure en première ligne, permet de rembourser l'État et évite à Florimond l'infamie de poursuites judiciaires. Il se retire alors avec sa famille dans une des îles

Sporades. **Adolphe** Georges Marie Joseph (Péra, Constantinople, 1815 – La Marsa, près de Tunis, 1872) succède à son frère Florimond comme élève jeune de langue (1827), avant d'être nommé élève drogman à Tunis (1834) où l'interprète Duchenoud* témoigne qu'il a parfait sa connaissance de la langue arabe parlée. Nommé à Tanger (1841), puis drogman-chancelier à Sousse (1843), il est à Mogador en 1843 lorsqu'il demande l'autorisation d'épouser la fille d'un vice-consul de Sardaigne à Tanger, Dolorès Ramona de Los Santos Pirissi. Embarqué sur la flotte française lors des bombardements de Tanger et Mogador (1844), il passe d'une ville à l'autre – il accueille à Tanger fin 1846 Alexandre Dumas missionné par l'Instruction publique – avant d'être chargé de l'agence consulaire de Scala Nova en 1852, sinécure qui lui permet de résider en fait à Mogador (dont il gère le consulat en 1853), puis à Monastir en Thessalie (où il est chargé d'observer les événements en 1854). Promu drogman-chancelier à Alexandrie (1856), il achève sa carrière comme premier drogman à Tunis (1861). En 1864, il fait le voyage à Paris où son fils **Émile** Georges Marie, jeune de langue, est dangereusement malade. Après la mort d'Adolphe, la liquidation de sa succession laisse sans ressources ses deux enfants survivants, Léon et Camille. **Léon** (Tanger, 1848 – ?, ?) épouse en 1873 une maltaise de Tunis, Carmela Zahra. Beau-frère de l'explorateur Paul Soleillet, il participe en 1876 aux travaux du capitaine Roudaire, avant de se faire enfin une position comme interprète attaché aux Affaires étrangères du gouvernement tunisien (1879-1882). **Camille** se retire dans une maison religieuse après l'échec d'un projet de mariage avec son cousin Jules Rey, interprète judiciaire à Oran – sans dot, « italienne », elle « n'appartient point, malgré ses bonnes qualités, à la même classe que [lui] ».

Sources :

ADiplo, personnel, 1re série, 1618 (Adolphe), 1619 (Antoine), 1620 (Ernest), 1621 (Florimond) et 1622 (Georges Constantin) ;

ADiploNantes, Tunisie 1er versement, 542, correspondance adressée au consul de France (projet de mariage de Camille Fleurat) ;

Alexandre Dumas, *Impressions de voyage. Le Véloce, ou Tanger, Alger et Tunis*, Michel Lévy frères, 1861 [1re éd. 1848], 1er vol., p. 25-61 ;

Planel, « De la nation… », p. 156 et 740 (notice sur Adolphe) ;

Marie de Testa et Antoine Gautier, *Drogmans et diplomates européens auprès de la Porte ottomane*, Istanbul, Isis, 2003, p. 199-203.

FROMAGE, Léon René Paul (Rouen, 1884 – [?], apr. 1929)

– interprète

Fils d'un ingénieur des chemins de fer de l'État, Léon Fromage est un lycéen brillant qui manifeste de très grandes facilités pour l'apprentissage des langues. Après avoir été lauréat du concours général des lycées et obtenu le baccalauréat ès lettres, il choisit de poursuivre ses études à l'Ecole des langues orientales, dont il devient élève diplômé pour le chinois, l'annamite et le siamois (1905). Il suit parallèlement à la Ve section de l'EPHE les conférences données dans le cadre de la direction d'études de Sylvain Lévi, assisté d'Alfred Foucher, sur les « religions de l'Inde » (langues pâli, explications du Bhagavad-Gītā et du Rig-Veda). Nommé en même temps que son condisciple Jules Bloch pensionnaire à l'École française d'Extrême-Orient à Hanoï, il ne peut y demeurer que sept mois (janvier-août 1906), obligé de répondre à l'obligation du service militaire (1906-1907). Il est ensuite élève vice-consul à la légation de France à Pékin (1908-1909) avant de revenir à Paris (1910-1911) où il prépare avec succès le diplôme d'arabe littéral de l'École des langues orientales (on trouve dans sa promotion Jeanne Mispoulet, future épouse de Félix Arin, Jean Clermont et Maurice Mercier) tout en suivant le séminaire de Clément Huart sur

le Coran et son commentaire par Tabari à la V^e^ section de EPHE. Il semble avoir ensuite poursuivi son apprentissage de l'arabe à l'université Saint-Joseph à Beyrouth (1911-1912 ?). À la fin de 1912, il est mis à disposition du gouvernement tunisien par le MAE, affecté au bureau de la traduction. Chargé du contrôle postal pendant la guerre (outre l'arabe, on le dit capable de déchiffrer l'hébreu et le grec aussi bien que les langues slaves et germaniques), il participe aux jurys examinant les candidats au certificat d'arabe de Tunis. Le secrétaire général du gouvernement tunisien Gabriel Puaux le charge en mars 1920 du service de la presse arabe. Il remplace ensuite Léon Bercher à la direction du bureau de l'interprétariat, de la traduction et de la presse arabe et judéo-arabe (1926). Marié, il habite alors dans une villa sur les hauts de Montfleury. Bien noté, il est décoré de la Légion d'honneur (1927) et des palmes académiques (1929). Mais, faute de perspectives de promotion à Tunis, il sollicite en 1928 sa mise à disposition du gouvernement chérifien puis la direction de l'imprimerie officielle à Tunis, sans semble-t-il de suite. Après son départ de l'administration tunisienne le 31 décembre 1929, Léon Bercher le remplace à la direction du bureau de l'interprétariat, de la traduction et de la presse arabe et judéo-arabe. Il n'a à notre connaissance laissé aucune publication.

Sources :

ANF, F 17, 4063 (PV de l'assemblée des professeurs des Langues orientales, 1er juillet 1911) ;

ANT, dossiers administratif, 678 (Fromage) ;

« L'École française d'Extrême-Orient depuis son origine jusqu'en 1920 : historique général », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, t. 21, 1921, p. 1-41.

FUMEY, Eugène Félix (Besançon, 1870 – Sanary [?], 1904)

– drogman à Tanger

Ses travaux préfigurent la Mission scientifique au Maroc. Diplômé des Langues orientales (1892), élève-drogman à Alep (1893), il obtient d'être nommé à Tanger (premier drogman en 1897). Attaché à l'ambassade du ministre des Affaires étrangères du sultan à Paris (1900), il est envoyé à plusieurs reprises en mission auprès de la cour chérifienne à Marrakech et à Rabat. Il a publié des études sur les différents lexiques en usage dans les milieux populaires, parmi les *fuqahā'* et dans l'administration du *maḫzin* (son *Choix de correspondances marocaines*, Paris, Maisonneuve, 1903 est un recueil de cinquante lettres officielles choisies dans les archives de la Légation de France, classées chronologiquement, reproduites en fac-similé, traduites et accompagnées de notes). Les *Archives marocaines* publient en 1906 (vol. IX et X avec un index) sa traduction de la partie concernant la dynastie alaouite dans le *Kitāb al-Istiqṣā*, une histoire dynastique du Maroc jusqu'en 1894 due à Aḥmad an-Nāṣirī as-Salāwī, fonctionnaire du gouvernement chérifien au temps des sultans Mūlāy Muḥammad et Mūlāy al-Ḥasan. Il a aussi recueilli des contes en dialecte de Tanger qui seront publiés par Urbain Blanc en 1906.

Source :

« Eugène Fumey », notice de H. Gaillard en introduction à la *Chronique de la dynastie alaouite du Maroc*, *Archives marocaines*, vol. IX, 1906, p. IX-XV.

G

GALTIER, Émile (Millau, 1864 – Le Caire, 1908)

— pensionnaire à l'IFAO et bibliothécaire du Musée des antiquités égyptiennes

Il est peut-être le petit-fils de Galtier, fondateur dès 1833 d'une école libre à Alger avant de devenir sous-directeur du collège de la ville. Après des études à l'École supérieure des lettres d'Alger, **Émile** est nommé au lycée de Mont-de-Marsan avant d'être recruté comme pensionnaire à l'IFAO en 1903. Bibliothécaire du musée des antiquités égyptiennes, il travaille sur la littérature chrétienne arabe à la fois comme linguiste – il s'intéresse à la jonction entre le copte et l'arabe d'Égypte – et comme folkloriste (« Contribution à l'étude de la littérature arabe copte », *Revue des traditions populaires*), sans semble-t-il l'engagement religieux qui caractérise Carra de Vaux*, de quelques années son cadet. L'IFAO fait paraître en 1909 à titre posthume sa traduction des *Foutouh al Bahnasâ* [*Futūḥ al-Bahnasā*], « roman populaire » (G. Wiet*) qui relate la conquête musulmane de la ville de Bahnasā qu'une légende copte donne comme le lieu du repos de la Sainte Famille lors de sa fuite en Égypte ; puis, en 1912, des *Mémoires et fragments inédits* qui regroupent des études sur des « dialectes tsiganes » de Perse et d'Égypte, l'édition et la traduction de textes arabes chrétiens (« Le martyre de Pilate » ; « le martyre de Salib ») et une contribution au débat sur les origines des *Mille et une nuits*.

Sources :

ANF, F 17, 13.603 (IFAO) ;

BIFAO, n° 6, 1908, p. 193-194 (notice nécrologique).

GASSELIN, Édouard (Paris [?], v. 1840 [?] – Alger [?], v. 1900)

– drogman, attaché à la Mission scientifique en Tunisie puis à Alger

Il n'est sans doute pas apparenté au capitaine en retraite Charles Auguste Gasselin (beau-frère de Nicolas Limbéry* et relation amicale d'Ismaÿl Urbain*) qui remplace en 1848 Ḥammūda b. al-Fakkūn (el-Lefgoun) à la tête de la municipalité de Constantine. Drogman attaché au consulat général de France à Tunis en 1867, Édouard réside alors au Kef et publie un *Petit guide de l'étranger à Tunis* (Constantine-Paris, L. Marle - Challamel, 1869). En 1872, il est en poste à Mogador, où il projette de faire le voyage à Tombouctou, en s'appuyant sur les conseils de Beaumier et de la Société de géographie de Paris. Devenu consul, il intègre la Société asiatique en 1880, lorsque paraît le premier volume de son *Dictionnaire français-arabe (arabe vulgaire ; arabe grammatical)* chez Leroux (le second volume paraît en 1886), avec la contribution financière des Affaires étrangères. Bien que le ministère de l'Instruction publique craigne qu'il « ne manque de cette préparation indispensable que donnent seules des études spéciales, et qui constituent, comme celles de l'École des hautes études, de l'École des chartes le véritable esprit scientifique », sa connaissance de l'arabe lui permet d'être intégré début 1881 à la Mission scientifique en Tunisie en même temps que René Cagnat, spécialiste des langues anciennes. Il fait relever des inscriptions arabes – mais aussi latines – à Kairouan, sans que son action soit semble-t-il appréciée : contrairement à Cagnat, sa mission n'est pas renouvelée en 1882. Son dictionnaire est en revanche largement diffusé sans les bibliothèques de l'Algérie. On retrouve Gasselin à Alger où il engage le Gouvernement général à autoriser le pèlerinage à la Mecque et fonde en octobre 1899 un hebdomadaire gouvernemental en arabe dialectal, *En-Nacih* [*an-Nāṣiḥ : Le Bon conseiller*]. Après sa mort, la publication est reprise sous d'autres titres (*Farīdat al-ḥāǧǧ* ; *Al-Muntaẖab fī aẖbār al-'arab*) par Sicard*, jusqu'en mai 1902.

Sources :

ADiplo, personnel, 1re série, 1770 (Gasselin) ;

ANF, F 17, 2943C, mission scientifique Gasselin-Cagnat ;

Ihaddaden, « Histoire de la presse indigène en Algérie… », 1978 ;

A. Dusserre, « Atlas, sextant et burnous. La reconnaissance du Maroc (1846-1937) », thèse d'histoire, université Aix-Marseille I, 2009, p. 313 ;

I. Grangaud, *La Ville imprenable. Une histoire sociale de Constantine au 18e siècle*, Paris, Presses de l'EHESS, 2002, p. 29-30 ;

Myriam Bacha, « Le patrimoine monumental de la Tunisie pendant le protectorat, 1881-1914. Étudier, sauvegarder, faire connaître », thèse d'histoire de l'art sous la dir. de Françoise Hamon, université Paris IV-Sorbonne, 2005.

GATEAU, Albert Charles (Vierzon village, 1902 – Rabat [?], 1949)

– professeur de lycée, directeur d'études à l'IHEM

Il est sans doute arrivé jeune à Alger où son père, instituteur, dirige en 1924 l'école de la rue Clauzel, tandis que son frère aîné Gaston (Vierzon, 1898 – apr. 1950), ancien élève de la Bouzaréa, fait carrière comme secrétaire de l'académie d'Alger. Après avoir obtenu brillamment son baccalauréat et sa licence ès lettres mention arabe à Alger, Albert Gateau est délégué pour l'enseignement de l'arabe au collège de Sétif (1922) puis, après une année de service militaire, à ceux de Médéa (1924) et de Mostaganem (1926) où il est titularisé. Bien noté malgré une certaine timidité, il travaille à une étude sur le parler local. Le recteur écarte son vœu d'un répétitorat à Paris pour étudier la linguistique, mais l'encourage à préparer l'agrégation et le nomme au lycée de Constantine (1927), puis à Tunis, au collège Sadiki (1928), et, après un DES sur les *Futūḥ Ifrīqiya wa l-Andalus* [*Conquête de l'Afrique du Nord et de l'Espagne*] d'Ibn ʿAbd al-Ḥakam (ENLOV, 1933) et l'agrégation (1934), au lycée Carnot. Ses travaux sur l'histoire de la conquête arabe de l'Afrique du Nord sont publiés dans la *Revue tunisienne* (1931-1938). Avec l'appui de Maurice Gaudefroy-Demombynes* et de William Marçais* qui dirigent ses thèses, il est choisi en 1936 par Paul Boyer, administrateur de l'ENLOV, pour en assurer le secrétariat. En 1938, on le charge aussi d'enseigner l'arabe nouvellement introduit au lycée Louis-le-Grand. Le ministère ne se décidant pas à transformer ce service en chaire, malgré les avis conjoints de Jean Deny, nouvel administrateur de l'ENLOV, et du comité des hautes études islamiques, il obtient d'être réaffecté au collège Sadiki (1941). En 1942, il publie dans la bibliothèque arabe-française dirigée par Henri Pérès* à Alger le texte arabe et la traduction française des *Futūḥ Ifrīqiya wa l-Andalus* (2e éd. revue, 1947). En 1943, il intègre l'IHEM à Rabat comme chargé de cours puis comme directeur d'études (1945). Il y meurt de maladie avant d'avoir achevé ses thèses : une série d'articles dans *Hespéris* (1945-1947) témoigne de son travail sur la fondation et le développement de l'empire fatimide tandis que sa thèse secondaire, un *Glossaire nautique des côtes de Tunisie*, a été éditée à titre posthume par Henri Charles (Beyrouth, Dar el-Machreq, 1966).

Sources :

ANF, F 17, 27.290 (Albert Gateau) et 27.552 (Gaston Gateau) (dérogations).

Hespéris, t. XXXVII, 1950, p. 1-4 (notice par H. Terrasse).

GAUDEFROY-DEMOMBYNES, Maurice (Amiens, 1862 – Hautot-sur-Seine, 1957)

– professeur aux Langues orientales et directeur d'études à la Ve section de l'EPHE

Son œuvre touche à la fois à la langue, à l'histoire et aux sciences religieuses. Après avoir été élève au lycée d'Amiens puis à Louis-le-Grand et avoir fait son droit sur le modèle de son oncle maternel, Gabriel Demombynes, avocat à la cour d'appel de Paris et professeur à l'École libre des sciences politiques, il entame l'étude des langues orientales assez tardivement (1891). Sa santé l'engage à séjourner à Alger où il suit les cours de René Basset* (1893). Diplômé de Langues

orientales (1894) puis de la faculté d'Alger (1895, année de son mariage avec la fille d'un notaire solognot), la réforme de l'enseignement musulman en Algérie lui offre l'occasion de diriger la médersa de Tlemcen où lui succède en 1898 son cadet W. Marçais*. Nommé secrétaire-bibliothécaire de l'École des langues orientales, il est chargé de l'intérim du cours de dialectes soudanais (1903-1904) puis d'un cours d'arabe littéral (à partir de 1908) qu'il enseigne parallèlement à l'École coloniale (de 1905 à 1911). Avec l'appui de l'administrateur Paul Boyer avec lequel il entretient de solides relations d'amitié, il prend la succession de H. Derenbourg* à la chaire d'arabe littéral (1910), l'emportant sur É. Amar*. Dans le sillage de R. Basset* et de Doutté*, il travaille à établir une connaissance scientifique des sociétés musulmanes en Afrique par la description de parlers arabes (*Récit en dialecte tlemcénien* recueilli auprès d'Abdelaziz Zenagui*, 1904) et de langues sub-sahariennes (*Documents sur les langues de l'Oubangui-Chari*, 1905) ainsi que par l'étude du folklore et des rites (*Les cérémonies de mariage chez les indigènes de l'Algérie*, 1901). Il partage leur souci d'affirmer la présence des études maghrébines dans les nouvelles revues de sciences sociales (*Revue des traditions populaires*, *Revue des études ethnographiques et sociologiques* dirigée par Van Gennep) par delà le cadre prédéfini des études orientales. Son approche scientifique est cependant moins distanciée que celle de R. Basset : les *Cent et une nuits* dont il donne une traduction d'après des manuscrits maghrébins modernes (1911, rééd. en 2004) n'ont pas à ses yeux une valeur seulement documentaire, mais aussi littéraire. La rigueur de ses travaux s'accompagne toujours du souci d'être accessible à un public élargi, avec éventuellement une dimension patriotique : en 1912, il participe au mouvement qui aboutit à l'établissement d'un protectorat français sur la majeure partie du Maroc en publiant un *Manuel d'arabe marocain* (dans lequel il complète des dialogues élaborés par Louis Mercier* par des notions plus générales de civilisation et de grammaire) et il a pendant la Grande Guerre la charge de la correspondance avec les prisonniers musulmans en Allemagne. Grand admirateur d'Ignác Goldziher, il propose au public français une lecture de l'islam qui se veut objective, mais non définitive (*Les institutions musulmanes*, 1921). Pour ses thèses, il quitte le terrain maghrébin : sa thèse complémentaire sur l'organisation de la Syrie à l'époque mamelouke est considérée comme un travail utile aux administrateurs français tandis que son étude du *Pèlerinage à La Mekke* (1923) reste aux yeux du jury trop timide, prisonnière des sources musulmanes dans son analyse de l'adaptation des rites préislamiques à la croyance nouvelle. Chargé de conférences d'arabe à la faculté des Lettres de Paris (1924), directeur d'études à la V^e^ section de l'EPHE (1927) où on trouve parmi ses élèves Mohamed Abd-el-Jalil* et les syriens Sami Dahan, Muhammad Moubarak et Khaldoun Kinani, il fait partie de la commission qui travaille à la réforme de l'Institut français d'archéologie et d'art musulman de Damas (1929), prend une part prépondérante à la fondation à Paris de l'Institut d'études islamiques (1929), présidé par son ami W. Marçais, et préface les travaux de plusieurs de ses étudiants (Muhammed Hamidullah, Bichr Farès, Kazem Daghestani...). Les *Mélanges* qui lui ont été offerts témoignent de l'ampleur de son influence (2 vol., 1935 et 1945). Membre de l'AIBL (1935), il confirme son souci de science moderne et son goût pour l'ancien en donnant, en collaboration avec R. Blachère*, une *Grammaire de l'arabe classique* (1939, rééd. 2004) qui, rompant avec la tradition arabe et celle de Sacy*, se fonde sur les données nouvelles de la linguistique – une version simplifiée de cette grammaire, les *Éléments de l'arabe classique*, est publiée parallèlement pour un usage scolaire. Après avoir traduit des textes géographiques (*Voyages d'Ibn Jobaïr*, 1953) et l'anthologie poétique d'Ibn Qutayba (*Le Livre de la Poésie et des Poètes*, 1947), ce rationaliste « aux qualités chrétiennes » (Arin*) conclut son œuvre par une biographie de *Mahomet* (1957, rééd. 1969) où il rejoint les conclusions de Tor Andrea (dont une partie de l'œuvre a été traduite par son fils Jean, germaniste) : il accorde à Mahomet, sinon les qualités d'un théologien, du moins « une âme supérieure et une intelligence exceptionnelle ». Son œuvre, durablement inscrite dans la tradition de la *Revue historique* tout en répondant aux aspirations nouvelles exprimées par les historiens des *Annales*, a été poursuivie par ses élèves Henri Laoust*, Robert Brunschvig*, Jean Sauvaget et Claude Cahen.

Sources :

ANF, Personnel de l'Inalco, 20.100.053/64, Gaudefroy ; ANF, F 17, 27.290, Gaudefroy ;

ANOM, 14 H, 45 (personnel enseignant de la médersa de Tlemcen, Gaudefroy-Demombynes) ;

Mélanges Gaudefroy-Demombynes (Le Caire, IFAO, 2 vol. 1935 et 1945) ;

Arabica, 1957 (notice par Henri Massé) ;

Journal asiatique, 1957 (notice par Régis Blachère) ;

Hespéris, 1958 (notice par Félix Arin) ;

Syria, t. XXXV, 1958, p. 422-426 ;

École pratique des hautes études, Section des sciences religieuses. Annuaire 1958-1959, 1958, p. 44-47 (notice par L. Massignon, republiée dans *Opera minora*, Beyrouth, 1963, t. 3, p. 208-411) ;

CR des séances de l'AIBL, 101-3, 1957, p. 275-280 et 103-1, 1959, p. 46-60 (notice par G. Coedès) ;

DBF (notice par T. de Morembert) ;

Langues'O..., p. 55 ;

Béatrice et Michel Wattel éd., *Who's who in France* XX^e^ *siècle : dictionnaire biographique des Français disparus ayant marqué le* XX^e^ *siècle*, Paris, J. Lafitte, 2001 ;

Anna Pondopoulo, « Les "dialectes soudanais" à l'École des langues orientales au tournant des XIX^e^ et XX^e^ siècles. Les hommes, les politiques, les choix », Odile Goerg et Anna Pondopoulo éd., *Islam et société en Afrique subsaharienne à l'épreuve de l'histoire. Un parcours en compagnie de Jean-Louis Triaud*, Paris, Karthala, 2012, p. 393-424 ;

entretien téléphonique avec Alain Gaudefroy-Demombynes (2007).

Représentations iconographiques :

photographies dans *Mélanges Gaudefroy-Demombynes* (portrait de trois-quarts), *Arabica* (reproduite dans *Langues'O...*) et *Syria* (âgé, assis sur un banc).

GAUTHIER, Léon (Sétif, 1862 – Birmandreïs, près d'Alger, 1949)

– professeur à l'école des Lettres d'Alger, spécialiste d'Averroès et d'Ibn Ṭufayl

Fils d'un juge près le tribunal civil de Sétif, il est élève interne au lycée d'Alger où il se lie d'amitié avec le photographe Jules Gervais-Courtellemont. Une fois bachelier ès sciences et ès lettres (1879-1881), il obtient une bourse de licence pour étudier la philosophie à l'École supérieure des lettres (1881-1883) : à côté des cours de philosophie de Jules Alaux, un disciple de Victor Cousin, il fréquente les cours d'archéologie et d'histoire de René de la Blanchère, d'Émile Masqueray et d'Édouard Cat, mais non ceux d'Octave Houdas* ni de René Basset* à la section orientale. Il passe ensuite à Lyon où il obtient sa licence (novembre 1883), puis à Paris où il suit les cours de Paul Janet après avoir obtenu une bourse d'agrégation de philosophie (1884-1886). Professeur de philosophie au collège de Dôle (1886) puis à Blois (1891), il interrompt son service pendant quelques années pour raisons de santé et suit en 1895 le cours de Houdas à l'ESLO. Installé en Algérie avec sa jeune femme, il est proposé par Delphin* pour enseigner les sciences à la nouvelle médersa d'Alger. Mais le recteur Jeanmaire refuse au motif que Gauthier ne s'est occupé après son baccalauréat que d'études littéraires et philosophiques. Il prend donc un poste de professeur de seconde au collège de Blida (1895-1896). Après avoir obtenu le brevet de langue arabe d'Alger, il remplace Gutzwiller comme professeur de lettres (français, histoire et géographie) à la médersa d'Alger (décembre 1896). En préparant le diplôme de langue arabe qu'il obtient en 1898, il fait la connaissance de René Basset qui le charge l'année suivante d'un cours de philosophie à l'École

supérieure des lettres. Il le consacre à *Hayy ben Yaqdhân, roman philosophique d'Ibn Thofaïl*, dont il a édité et traduit le texte (Alger, Fontana, 1900), un travail qui reste encore aujourd'hui en usage (réédition remaniée en 1936, réimp. à Alger, SNED, 1969 et à Paris, Vrin, 1983, puis, revue par Séverine Auffret et Ghassan Ferzli, chez Mille et une nuits, 1999). Le succès de ce cours (dont la leçon inaugurale a été publiée chez Leroux dans la petite collection de la bibliothèque orientale elzévirienne) vaut à Gauthier d'être définitivement associé à l'école des Lettres. Il travaille ensuite sur Averroès, peu étudié depuis Renan, et dont il publie une traduction annotée de l'*Accord de la religion et de la philosophie* (1905) – il en publiera plus tard le texte arabe avec une traduction remaniée : *Traité décisif (Fa'l al-maqâl) sur l'accord de la religion et de la philosophie, suivi de l'appendice (Dhamîma)*, Alger, Carbonel, 1942, rééd. 1948 et réimpr., Vrin, 1983. C'est en effet l'objet de la thèse principale qu'il soutient en Sorbonne en 1910 – *La théorie d'Ibn Rochd (Averroès) sur les rapports de la religion et de la philosophie* –, sa thèse complémentaire étant consacrée à *Ibn Tofaïl, sa vie, ses œuvres* (publiées chez Leroux en 1909, les deux thèses ont été réimprimées chez Vrin en 1983). Désormais titulaire d'une chaire, il continue à publier des études savantes en même temps que des synthèses destinées à un plus large public (*Introduction à la philosophie musulmane. L'esprit sémitique et l'esprit aryen. La philosophie grecque et la religion de l'Islam*, Leroux, 1923). S'y révèle un point de vue sévère sur l'islam, religion sombre et triste de la résignation devant l'incompréhensibilité de Dieu, qui contraste avec l'approche de Gervais-Courtellemont. À la retraite depuis octobre 1932, il publie une dernière synthèse sur *Ibn Rochd (Averroès)* (PUF, 1948) avant de mourir. Henri Pérès* se charge d'éditer son ouvrage posthume sur *La pensée musulmane à travers les âges* (bibliothèque de l'IESI d'Alger, t. VII, 1957).

Sources :

ANOM, GGA, 14 H, 43, Gauthier ;

Léon Gauthier, « À l'aube de notre école supérieure des Lettres (souvenirs d'un étudiant algérois) », *Cinquantenaire de la faculté des Lettres d'Alger*, Alger, Carbonel, 1932, p. 217-232 ;

BEA, 1949, p. 71-72 (notice bio-bibliographique par H. Pérès).

GAUTTIER D'ARC, Édouard (Saint-Malo, 1799 – en mer Méditerranée, 1843)

– vulgarisateur du goût oriental

Descendant de Pierre d'Arc, frère de Jeanne, comme le rappelle la particule qu'il est autorisé à porter en 1827, il suit, tout en faisant son droit, les cours de l'École des langues orientales dont il devient secrétaire adjoint (1819). Traducteur-abréviateur d'ouvrages anglais sur l'Afrique, il réédite en 1822-1823 les *Mille et une Nuits* dans la traduction de Galland, augmentée de nouveaux contes, dont certains repris d'une traduction anglaise par Jonathan Scott. L'ouvrage, soigneusement imprimé par Firmin-Didot et accompagné de gravures, ne fait pas progresser la science, ce que déplore le *Journal asiatique* : Gauttier, comme son protecteur et ami Langlès, avec lequel il fonde en 1821 la Société de géographie, ne répond guère à ses critères modernes. Après avoir poursuivi son œuvre vulgarisatrice par l'édition de travaux sur la Perse et sur Ceylan, il poursuit une carrière diplomatique qui, par Naples, Valence et Barcelone, le mène à Alexandrie d'où, consul, il accompagne Méhémet Ali en Haute Égypte (1842) avant de faire la connaissance de Nerval au début de son voyage en Orient. Comme tant d'autres demi-savants, publicistes, diplomates et commerçants, il est parmi les premiers membres de la Société orientale (1840).

Sources :

Revue orientale, t. I, 1843, p. 231-233 (notice par Sainte-Croix Pajot) ;

Auriant, *Édouard Gauttier d'Arc du Lys : arrière petit neveu de la Pucelle d'Orléans, consul général du Roi en Égypte 1842-1843 : ses relations avec Balzac, George Sand et Gérard de Nerval*, Reims, À l'écart, 1988 (rééd.) ;

DBF.

GÉLAL, Hassan [Ǧallāl, Ḥasan] (Égypte, 1859 – Égypte [?], apr. 1887)

– répétiteur aux Langues orientales

Bachelier ès sciences, il est recruté par l'intermédiaire de la mission égyptienne à Paris pour succéder en 1884 à ʻImrān Abū l-Naʻmān comme répétiteur d'arabe aux Langues orientales, tout en poursuivant ses études de droit à Paris. L'administrateur signale que le chaykh a donné toute satisfaction. Il est prévu qu'une fois ses études achevées, il rentre « au Caire où une place de traducteur au ministère de l'Instruction publique lui [a été] réservée par le sous-secrétaire d'État Yacoub Artin Pacha. » En 1887, remplacé par Ahmed Abdelrahim* aux Langues orientales, il sollicite l'autorisation de prolonger son séjour en France.

Sources :

ANF, F 17, 4064, répétiteurs d'arabe (Charles Schefer au MIP, Paris, 5 octobre 1887) ;

Langues'O… (notice par P. Labrousse).

GÉRARDIN, Prosper (Sedan [?], v. 1795 – ?, apr. 1860)

– interprète militaire, directeur du domaine à Alger, puis du bureau de poste d'Alexandrie

Nommé en décembre 1824 secrétaire interprète d'arabe au Sénégal avec un traitement colonial de 2 400 francs, il y séjourne entre avril 1825 et août 1827, puis à nouveau entre janvier 1828 et septembre 1829, comme agent du gouvernement à Bakel (avec un traitement colonial de 8 000 francs). En avril 1830, il passe au ministère de la Guerre qui l'envoie à Tunis auprès de Lesseps, consul de France, afin de se renseigner sur les « diverses circonstances locales d'Alger » en vue de l'expédition. Il s'agit en particulier d'évaluer les possibilités de conclure un accord avec le bey de Constantine ou de se rallier les populations maures. Il est nommé en juillet membre de la commission du gouvernement d'Alger puis président du comité des domaines et archiviste du gouvernement d'Alger. Directeur des domaines et revenus publics en septembre, il a la confiance de l'administration de Berthezène. Il démissionne en février 1833 à la suite d'un conflit qui l'oppose à Genty de Bussy. Il refuse en effet, au nom des principes d'équité, le règlement précipité des questions de propriété. Après l'échec de la première expédition de Constantine en 1836, il propose à nouveau ses services (il réside alors à Toulouse). Il est directeur du bureau d'Alexandrie dans l'administration des postes françaises lorsqu'il demande sa retraite en 1860.

Sources :

ANOM, F 80, 237, Gérardin ;

Féraud, *Les Interprètes…*

GIARVÉ (ou BUZAS-GIARVÉ ou GAROUÉ), Georges [Ǧarwī, Ǧurǧī] (Alep, v. 1770 [?] – Alger, 1830)

– guide interprète

Chrétien catholique (grec catholique plutôt que maronite ?), il a un frère ayant rang d'évêque en Syrie. Suite au tremblement de terre qui a ruiné Alep en 1822, il est parti faire du commerce en Égypte, sans succès. Il a ensuite séjourné à Rome où il aurait obtenu du pape les titres de marquis de Sostegno et de chevalier de l'éperon d'or. Après être retourné en Syrie, il s'établit à Paris où il perd sa fortune au jeu et loue une boutique à l'entrée du passage des Panoramas – il y prend la succession de Palombo, un grec juif de Scio. Par l'intermédiaire d'un réfugié égyptien, il est nommé en avril 1830 guide interprète pour l'expédition d'Alger, laissant sa famille à Marseille. Ayant voulu imprudemment négocier avec le dey d'Alger, il meurt décapité. Sa fin lui vaut d'être présenté comme un martyr de l'interprétariat.

Sources :

ADéf, 2Ye, 3229, Joanny Pharaon (Note de J. Pharaon adressée au ministre de la Guerre et au directeur des affaires d'Afrique, 3e envoi, 1838) ;

Eusèbe de Salle, *Ali le Renard* (portrait sous le nom de Nicolas Jouary) ;*Id., Pérégrinations en Orient..., Paris, Pagnerre, 1840 ;*

Léon Galibert, *L'Algérie ancienne et moderne, depuis les premiers établissements des Carthaginois jusqu'à la prise de la smalah d'Abd-el-Kader*, Paris, Furne, 1844 ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Gabriel Esquer, *Commencements d'un Empire. La prise d'Alger, 1830*, Paris-Alger, E. Champion - Éditions de l'Afrique latine, 1923.

GOICHON, Amélie-Marie (Poitiers, 1894 – Paris, 1977)[6]

– professeur de sociologie musulmane à l'École nationale de la France d'outre-mer, chargée de cours à la Sorbonne

Fille d'un avocat de Poitiers où elle prépare une licence d'anglais, catholique fervente, elle publie dès 1921 un *Ernest Psichari d'après des documents inédits*, primé par l'Académie française, apprécié favorablement par Georges Hardy dans le *Bulletin de l'enseignement public du Maroc* et réédité en 1925 puis 1946. Elle a obtenu pour ce travail, qu'elle projette d'intégrer dans une thèse, une relecture et une préface de Jacques Maritain et l'avis de Massignon* pour le chapitre portant sur les « amis musulmans de Psichari ». Bibliothécaire à la Faculté des lettres de Bordeaux en 1921, elle décide de suivre les cours d'arabe de Feghali* à partir de 1922, dans une perspective d'apologétique chrétienne, puis obtient en 1923 une nomination à la Faculté de médecine de Paris en arguant de sa thèse. Elle fait une première mission d'étude à Fès où elle observe les milieux féminins entre août et octobre 1924. Après un séjour de quelques mois au Mzab, elle publie en 1927 *La vie féminine au Mzab, étude de sociologie musulmane* (2 vol., 1927 et 1931, avec une préface de W. Marçais*), dont la présentation rappelle parfois l'*Ethnographie traditionnelle de la Mitidja* de Desparmet* et qui annonce les travaux de Mathéa Gaudry, Laure Lefevre-Bousquet, Thérèse Rivière et Germaine Tillion. Riche d'informations transmises par d'anonymes pères blancs et sœurs blanches, l'étude s'inscrit dans un mouvement favorisé par le succès d'une littérature féministe, illustrée principalement par Marie Bugeja (*Nos sœurs musulmanes*, 1921), pour qui l'émancipation des femmes est un nécessaire préalable à l'intégration réelle des musulmans dans la plus grande France. En 1928, année où elle fait profession dans le tiers ordre dominicain, elle obtient un DES d'arabe à Bordeaux, peut-être consacré à *La Femme de la moyenne bourgeoisie fâsiya* (Paris, Geuthner, 1929). Elle obtient alors le patronage d'Étienne Gilson pour des thèses mettant en regard Avicenne et Thomas d'Aquin et analysant le lexique de la langue métaphysique d'Avicenne. Malgré le soutien enthousiaste d'Abd-el-Jalil*, un projet de traduction de la *Réfutation des matérialistes* d'al-Afġānī, prévu pour une collection dirigée par Maritain chez Desclée et

De Brouwer, n'aboutit qu'en 1942 (chez Geuthner), tandis que sa traduction d'Avicenne (*Introduction à Avicenne. Son épître des définitions*) paraît dès 1933 (chez Desclée et De Brouwer, avec une préface par Miguel Asin Palacios – ce travail est repris en 1963 sous le titre de *Livre des définitions* pour le *Mémorial Avicenne* publié au Caire par l'IFAO). Elle soutient en 1937-1938 ses thèses de doctorat (*La Distinction de l'essence et l'existence d'après Ibn Sina [Avicenne]* et *Lexique de la langue philosophique d'Ibn Sina*) qui, semble-t-il, ne suscitent pas le plein accord des examinateurs. À en croire Daniel Gimaret, sa traduction du *Livre des directives et remarques* (1951) ne serait pas sans quelques graves contresens. Dans des conférences prononcées en mars 1940 à la *School of African and Oriental studies* de l'université de Londres, elle souligne que la relation entre pensée musulmane et pensée chrétienne n'est pas toujours déclinée sur le mode du conflit – ainsi dans l'école augustinienne des franciscains ou dans la ligne de Bacon à Oxford, avant que l'école thomiste, par opposition à l'école averroïste de Siger de Brabant, ne dépouille Aristote de tout habit arabe (*La Philosophie d'Avicenne et son influence en Europe médiévale*, 1944). Professeur de sociologie musulmane à l'École nationale de la France d'Outre-Mer (1941-1944), elle supplée Feghali à Bordeaux (1944-1945), mais se voit préférer Brunschvig* pour la chaire de langue et littérature arabes. Restée bibliothécaire jusqu'à sa retraite en 1959, elle est chargée de conférences à l'École nationale d'administration (1948) et de cours à la Sorbonne (1959), sur l'histoire et la civilisation des pays arabes contemporains. Restée catholique militante, elle consacre ses derniers travaux à la Palestine contemporaine (*L'eau, problème vital de la région du Jourdain*, 1964) et publie une énorme somme en deux volumes sur la *Jordanie réelle* (1967-1972). *Jérusalem : fin de la ville universelle ?* (1976) est une sévère critique de l'action de l'État israélien dans la ville sainte. Restée célibataire, elle a fait don d'une partie de ses archives à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) de Nanterre. Par sa vocation religieuse, et par une certaine marginalité dans laquelle l'a confinée une université peu ouverte aux femmes, elle appelle à la comparaison avec Denise Masson.

Sources :

ADiploNantes, Maroc, 3MA/900/44 (mission à Fès) ;

ANF, F 17, 27.105, Goichon (dérogation) ;

DBF (notice par T. de Morembert) ;

Éric Chaumont éd., *Autour du regard. Mélanges Gimaret*, Louvain, Peeters, 2003 ;

Dominique Avon, *Les Frères prêcheurs en Orient. Les dominicains du Caire (années 1910 - années 1960)*, Paris, Cerf, 2005, p. 198-200.

GOUILLON, Fernand (Bône, 1873 – Alger, 1957)

– professeur de médersa

Fils d'un voyageur de commerce, il est élève du lycée d'Alger où il obtient de bonnes notes dans les cours préparatoires à l'école navale et dans ceux de mathématiques spéciales. Bachelier ès sciences (1891), il est répétiteur au collège de Blida puis, après le baccalauréat ès lettres (1894) et le service militaire, au lycée d'Alger (1895). Le proviseur ne lui voit pas d'avenir dans l'Université, sans doute du fait d'une fragilité nerveuse : il serait préférable qu'il entre « dans les ponts et chaussées ». Il est cependant nommé professeur adjoint assimilé au grand lycée d'Alger après l'obtention de son brevet d'arabe (1902). Diplômé en 1907, il est passe professeur de sciences à la médersa de Constantine en avril 1908 mais, alléguant des raisons de famille, il reprend l'année suivante son poste de répétiteur au lycée d'Alger, où on lui confie des classes d'arabe. Il épouse en 1910 Lina Riva, native d'Alger de parents d'origine italienne. Mobilisé en août 1914, il reste à

Alger, où il est chargé du contrôle postal militaire. Bien noté, c'est comme répétiteur qu'il prend sa retraite en septembre 1936.

Sources :

ANF, F 17, 24.505, Gouillon ;

ANOM, état civil (acte de naissance).

GORGUOS, Auguste (Mirepoix, Ariège, 1815 – Alger, 1866)

– professeur d'arabe au lycée d'Alger

Fils d'un lieutenant de l'Empire, bachelier parti à Paris préparer l'École polytechnique, il est convaincu d'accompagner à Alger son compatriote et parent le maréchal Clauzel qui vient d'être à nouveau placé à la tête des établissements français d'Afrique (1836). Il y enseigne le latin et les mathématiques au collège, où il est chargé des classes de 4e et de 5e, suit assidûment les cours d'arabe de Bresnier* et s'exerce à la langue parlée avec les indigènes. Bien noté, il succède à Bled pour le cours de français à l'usage des jeunes maures (1842), est titularisé (1845), puis obtient par concours la succession de Vignard* à la chaire d'arabe du collège royal. Dès 1843, il a demandé à séjourner à Paris pour compléter sa formation auprès des maîtres de l'École des langues orientales. Il n'obtient un congé qu'en 1849-1850 : suppléé par Bresnier, il suit les cours de Reinaud* et profite de sa présence à Paris pour publier un *Cours d'arabe vulgaire* (Hachette, 2 vol., 1849-1850) qui comporte éléments de grammaire, thèmes et versions « dont le style est essentiellement vulgaire par la forme et les idées, mais dont la correction est celle que l'on rencontre sous la plume des Arabes lettrés » et vocabulaires bilingues. Ce cours, comme la grammaire de Bellemare*, dont il partage l'éditeur, Hachette (pour lequel Gorguos réalise aussi l'autographie des *Exercices pour la lecture des manuscrits arabes* publiés en 1850 par Cherbonneau*) et le succès (la 4e réimpression de 1882 est encore parmi les usuels de la salle de lecture de la bibliothèque nationale en 1915) veut enseigner une langue commune à la fois usuelle et correcte. Un dictionnaire arabe des mots et locutions usitées en Afrique du Nord, composé à l'occasion du concours institué en 1852 par le gouvernement, reste en revanche inédit. Gorguos a été entre-temps accusé pendant l'été 1850 d'avoir entretenu des liens avec le « parti démagogique » après juin 1848. Lié au milieu bonapartiste, républicain en 1848, il proteste de sa modération de façon convaincante : son séjour à Paris, loin de le porter à l'exaltation, l'a converti à un républicanisme sage et modéré ; s'il y a fréquenté M. Pons représentant de l'Ariège, c'est non pas à cause de ses opinions politiques, mais par suite de l'amitié qui l'unit à un ancien condisciple et compatriote. Après son retour définitif à Alger en janvier 1851, il ne se fait d'ailleurs plus jamais remarquer politiquement. Il reste toujours bien noté jusqu'à sa mort. Par ailleurs interprète assermenté, membre fondateur de la Société historique algérienne, il publie régulièrement des travaux dans la *Revue africaine* entre 1856 et 1861. Atteint d'une maladie nerveuse dégénérative dont les premiers symptômes se font sentir dès 1846, il renonce à se porter candidat à la chaire de Constantine. Par ailleurs inspecteur des études arabes au collège impérial arabe-français fondé à Alger en 1857, il se fait suppléer au lycée dès 1864 par Houdas*, et meurt prématurément.

Sources :

ANF, F 17, 7677-7678 (collège/lycée d'Alger) et 20.857, Gorguos ;

Akhbar. Journal de l'Algérie, 6 décembre 1866 ;

RA, 1867, p. 90-92 (notice nécrologique par A. Berbrugger avec bibliographie).

GOURLIAU, Ernest (Crain, Yonne, 1861 – Leugny, Yonne [?], apr. 1927)

– professeur de lycée

Titulaire du brevet de l'enseignement primaire (1880), il contracte en décembre 1881 un engagement décennal après avoir enseigné dans des institutions privées. Affecté aux collèges de Blida, de Constantine et de Bône puis instituteur à Tazmalt dans le département de Constantine (1883), il obtient en 1884 le diplôme d'arabe. Reçu la même année au concours de l'interprétariat militaire, il préfère enseigner l'arabe comme suppléant au lycée de Constantine puis au collège de Miliana. Titulaire du brevet de kabyle (1889), auteur de manuels d'arabe (1888 et 1889) puis de berbère (1893 et 1898), il est chargé de cours au lycée de Constantine (1889) où il achève sa carrière en appliquant sans grand discernement la méthode directe, plus soucieux d'apparence que de fond. Il donne des cours aux officiers et publie en 1902 une traduction française de la relation du *Voyage des chefs arabes en France, à l'occasion de la revue de Bétheny (septembre 1901)* par Mohamed Lefgoun. S'il n'est pas suffisamment bien noté pour obtenir la succession de Motylinski* à la chaire supérieure de Constantine en 1907, bien intégré à la société locale, recommandé pour son républicanisme, président de l'amicale des professeurs des deux lycées pendant la Grande Guerre, il obtient la Légion d'honneur (1920). À sa retraite en 1927, il se réinstalle cependant dans l'Yonne.

Sources :

ANF, F 17, 23.919, Gourliau;

A. Messaoudi, « Progrès de la science, développement de l'enseignement secondaire et affirmation d'une "méthode directe" », *Manuels d'arabe d'hier et d'aujourd'hui : France et Maghreb, XIX^e^-XXI^e^ siècle*, Sylvette Larzul et Alain Messaoudi éd., Paris, Éditions de la Bibliothèque nationale de France, 2013, p. 79-104.

GRAF **épouse** COLLINET DE LA SALLE, Marguerite Joséphine (Héliopolis, près de Guelma, Algérie, 1905 – Toulouse, 1984)

– professeur de lycée

Elle est parmi les rares femmes professeurs d'arabe. Ses parents sont originaires d'un petit centre de colonisation des environs de Guelma, Oued Touta (renommé depuis 1886 Kellemann) – sa mère est la fille d'un instituteur, son père un colon d'origine allemande (fils d'un meunier originaire du pays de Bade et d'une Bavaroise, qui se sont mariés en 1868 à Oued Touta). La langue arabe lui est donc familière depuis l'enfance. Bachelière en 1924, elle obtient dès 1927, à 22 ans, le certificat d'aptitude à l'enseignement dans les collèges et lycées, Gaudefroy-Demombynes* notant alors son intelligence et soulignant qu'elle « a le sentiment de l'arabe [...], de la méthode et le goût de la précision ». Nommée au collège de garçons de Mostaganem, elle a de la peine à imposer la discipline dans ses cours ; elle réussit mieux dans les lycées de jeunes filles de Constantine (1928-1936) puis de Tunis (1936-1948). Elle est en relations avec Massignon* qui la juge en 1935 « beaucoup mûrie au point de vue spirituel » et « tout à fait bien dans l'axe pour agir avec une charité tout à fait désintéressée dans les milieux féminins d'Algérie ». Elle a obtenu plusieurs congés pour poursuivre ses études à Paris (diplôme de l'ENLOV, 1930), puis à Alger (certificat de philologie arabe, 1935), afin de préparer l'agrégation, qu'elle réussit après plusieurs tentatives (1938) : c'est pour travailler dans un contexte plus favorable qu'elle a sollicité sa mutation à Tunis. Elle épouse en 1942 le vicomte Emmanuel Collinet de la Salle (1906-1968), né au château du Breuil à Cheverny, agriculteur, employé en 1945 par l'administration comme « technicien temporaire à l'économie générale ». Elle dépose des sujets de thèse à Paris (« Contribution à

l'étude du folklore nord-africain. Croyances et coutumes relatives à la maison à Tunis » et « Étude sur le parler des femmes arabes de Constantine »), sans mener à bien le travail – elle publie cependant « L'intérieur de la maison arabe à Constantine » dans la *Revue africaine* (n° 82, 1937), « Une circoncision au Douar Sakrania » dans la *Revue tunisienne* (nouvelle série, n° 38-40, 1939) et une « Contribution à l'étude du folklore tunisien : Croyances et coutumes féminines relatives à la vie » pour les *Mélanges Marçais* en 1950. Elle argue de sa mauvaise santé pour expliquer cet abandon ainsi que sa retraite anticipée en 1951. Elle vit alors dans le domaine qu'administre son mari dans le centre de colonisation de Sakrania (commune mixte d'Aïn M'lila), où son père avait acquis une concession. Après la mort de ce dernier en 1961 et l'indépendance algérienne, ils acquièrent une propriété à Cinq-Mars-la-Pile, près de Tours. Devenue veuve, elle se rapproche de sa famille installée dans la région de Toulouse. Sa *Négresse lune : croyance recueillie au Maroc et en Tunisie* est l'objet d'un livre d'art à tirage limité en 1986.

Sources :

ANF, F 17, 25.416, Mlle Graf ;

Massignon - Abd-el-Jalil. Parrain et filleul (1926-1962), correspondance rassemblée et annotée par Françoise Jacquin, Paris, Cerf, 2007 (lettres des 24 janvier 1935, 17 décembre 1935 et 18 juillet 1939) ;

correspondance avec Emmanuel Collinet de la Salle et avec Antonia Soulez (2008 et 2013).

GRANGERET DE LAGRANGE, Jean-Baptiste André (Paris, 1790 – Paris, 1859)

– traducteur de la poésie arabe

Formé à l'étude de l'arabe et du persan par Silvestre de Sacy*, il fait partie en 1822 des fondateurs du *Journal Asiatique* dont il dirige la rédaction entre 1832 et 1856. Sous-bibliothécaire à l'Arsenal (1824) et correcteur à l'Imprimerie nationale, il défend l'utilité de la traduction de la poésie orientale comme clé ouvrant à la compréhension des peuples et moyen de perfectionnement du langage et des langues modernes. Aux poésies mystiques et sentimentales, il préfère les « poésies mâles, héroïques, sentencieuses [...] qui peignent d'une manière si vive l'injustice et le sourire perfide des hommes, les amertumes de la vie, les désastres et la chute des empires, et le néant de toutes les choses de la terre » (*Anthologie arabe*, 1828).

Source :

DBF (notice par H. Blémont).

GREFFIER, Antoine (Castans, Aude, 1852 – Alger, 1920)

– professeur de lycée

Bien classé au sortir de l'école normale d'Alger (1874), il est affecté en 1876 dans une classe primaire du lycée de la ville, où il prépare sa prime d'arabe (1881). Chargé d'initier au français les élèves indigènes qui ne connaissent encore que la langue arabe, il obtient en 1884 le brevet d'arabe qui lui permet l'année suivante d'être délégué pour l'enseignement de l'arabe au petit lycée d'Alger (Ben Aknoun). Diplômé en 1888, il est exclu de l'enseignement en 1890, le recteur Jeanmaire se montrant intraitable devant son « absence de sens moral ». Après que la police l'a trouvé se livrant à un jeu prohibé dans une maison mal famée, il est convaincu d'immoralité : prétendant louer une chambre en ville pour y travailler avec un indigène, il a fréquenté une femme de mœurs suspectes, puis, entré en possession de l'héritage qu'elle lui a légué, il a conservé le bail de maisons de prostitution qu'elle exploitait. Un an plus tard, il est réintégré

dans l'enseignement et chargé, avec le titre de simple moniteur, de l'école indigène de Menaâ (1891-1898) puis de celle de Tolga où il passe plus de vingt ans, jusqu'à sa retraite, retardée suite à la guerre. Il s'y montre à nouveau « homme d'initiative » en y faisant construire des moulins actionnés par des moteurs à pétrole et un hôtel moderne. Il se retire à Alger, avec une respectabilité suffisante pour être nommé officier de l'Instruction publique.

Sources :

ANF, F 17, 23.344, Greffier (carrière jusqu'en 1890) ;

Bulletin de l'enseignement des indigènes de l'académie d'Alger, n° 244-247, janvier-décembre 1920, p. 118-119.

GUIN, Louis Élie (Marseille, 1838 – Oran [?], 1919)

– interprète principal

Interprète auxiliaire de 2e classe en mars 1858, il progresse régulièrement dans la carrière et prend part aux expéditions militaires du temps : en 1864, attaché à la colonne de Toukria commandée par le colonel Dumont, puis à celle du général Liébert, il assiste aux combats d'Aïn Malakoff. Pendant l'insurrection de 1871, il participe aux combats de Serroudj puis, avec la colonne du général Cérès, de Teniet Oulad Daoud et enfin, en juillet, accompagne le colonel Ponsard qui réprime les Beni Menacer et débloque Cherchell. Membre correspondant de la Société historique algérienne, il lui a déjà fourni en 1876 des notices sur les Nezliaou, le bey Mohamed, la famille Robrini [al-Ġubrīnī] de Cherchell et la tribu des Adouara d'Aumale. Après avoir été attaché au général commandant la subdivision à Orléansville (1876), il est interprète principal à Miliana lorsqu'il publie le texte et la traduction annotée d'une « Improvisation de l'émir Abd el-Kader » (*Revue africaine*, 1883). Il collabore ensuite avec Gaëtan Delphin* pour la publication d'une « Complainte arabe sur la rupture du barrage de Saint-Denis-du-Sig » dans les *Notes sur la poésie et la musique arabe dans le Maghreb algérien* (Paris, Leroux, 1886). On lui doit aussi un joli *Conte arabe, le Cure-dent du prophète* qui met en scène un interprète militaire botaniste (Oran, P. Perrier, 1886, 15 p.). Retiré à Oran en 1888, il renonce à occuper la direction de la médersa de Constantine qu'on lui propose, arguant de « diverses raisons personnelles », ce qui laisse le champ libre à Motylinski*. Dix ans plus tard, il est en même temps qu'Auguste Mouliéras* témoin du mariage de sa nièce Marie Claire Léonie el-Djezaïria Sapolin, fille d'un adjudant d'administration des hôpitaux militaires mort prématurément, avec l'interprète Jules Bernard Abribat*.

Sources :

ANF, LH/1244/34 ;

ANOM, état civil (actes de mariage de Marie Louise Claire Guin et de Marie-Claire Sapolin) ;

Féraud, *Les Interprètes...*

GUYARD, Stanislas (Frottey-lès-Vesoul, 1846 – Paris, 1884)

– maître de conférences pour les langues arabe et persane à l'EPHE, professeur au Collège de France

Il est le fils d'un intellectuel non-conformiste, Auguste Guyard (Frottey, 1808 – Barmouth, 1882) qui, après avoir été un professeur inspiré par le libertaire Joseph Jacotot et un journaliste au service du *Bien public de Mâcon* de Lamartine, anime un club à Paris en 1848 et tente de faire de son pays natal une commune modèle, sans parvenir à convaincre les habitants d'adopter la

fusionienne religion universelle de Louis Tourreil ni l'homéopathie. À onze ans, Stanislas part pour la Russie où il s'initie au sanskrit, à l'arabe et au persan (qu'il parle avec de jeunes lettrés), tout en se destinant à la musique qu'il cultive comme interprète et compositeur. Une fois bachelier, il se consacre entièrement aux langues orientales, faisant sans doute figure de prodige. Bibliothécaire de la Société asiatique dès 1866, il s'assure un petit revenu contre un service d'une demi-journée par semaine. Il est proposé à deux reprises pour une place de premier drogman à la chancellerie de France à Tabriz puis à Téhéran, ce qu'il refuse en raison de « graves considérations de famille » (son père infirme et ses sœurs sont à sa charge) et de son goût pour l'enseignement. Répétiteur pour les langues sémitiques (hébreu, syriaque, arabe) auprès du directeur d'études Defrémery* à la nouvelle École pratique des hautes études (1868), puis spécifiquement pour l'arabe après la nomination en 1871 d'Auguste Carrière comme répétiteur pour l'hébreu et le syriaque, il y assure aussi des cours de persan, avec pour élèves Edmond Fagnan*, Clément Huart* et l'égyptologue Eugène Revillout. Ses *Essais sur la formation des pluriels brisés en arabe*, publiés dans le cadre de la Bibliothèque de l'EPHE, sont salués par la critique et, en juillet 1870, Léon Renier appuie (sans succès) sa demande de radiation des cadres de la garde mobile, soulignant que la lutte contre la Prusse se fait aussi sur le front de la science. Linguiste (il traduit du russe la *Grammaire pâli* d'Ivan Minayef en 1872), il utilise son oreille musicale pour fonder des *Théories nouvelle de la métrique arabe précédées de considérations générales sur le rythme naturel du langage* (1877, prix Volney de l'Institut). Il s'intéresse aussi à l'islam des minorités ismaïliennes (« Le [*sic*] fetwa d'Ibn Taïmiyya sur les Nosaïris », *JA*, 1871 ; édition à partir d'un manuscrit envoyé par Joseph Rousseau* à la Société asiatique de *Fragments relatifs à la doctrine des Ismaélis*, 1874 ; *Un grand maître des assassins au temps de Saladin*, 1877) et au soufisme (*Abd ar-Razzâq et son traité de la prédestination et du libre arbitre*, 1873, rééd. 1875 suivie de l'édition du texte arabe en 1879). Sa rigueur intellectuelle vaut à ses traductions d'être encore réutilisables un siècle plus tard, comme le souligne Gérard Lecomte* en introduction à la réédition de ce dernier ouvrage (Éditions orientales, 1978). En 1880, il fait partie de l'équipe fondatrice de la *Revue de l'histoire des religions* dirigée par Maurice Vernes. Collaborateur de Barbier de Meynard* pour le *Recueil des historiens arabes des croisades* publié par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il se voit aussi confier l'achèvement de la traduction de la *Géographie* d'Abulféda commencée par Reinaud* et participe à l'équipe européenne qui, sous la direction de Michael Jan de Goeje, édite à partir de 1879 les *Annales* d'aṭ-Ṭabarī. Il ne se détourne pas pour autant du persan (*Manuel de la langue persane vulgaire*, 1880) et s'intéresse aux problèmes de l'assyriologie (« Notes de lexicographie assyrienne », *JA*, 1880). Codirecteur depuis 1879 de la *Revue critique d'histoire et de littérature* dont il renforce la partie orientale, correcteur de la typographie orientale à l'Imprimerie nationale depuis 1880, maître de conférences pour les langues arabe et persane à l'EPHE en 1881, sa carrière culmine lorsqu'il est nommé au Collège de France en remplacement de Defrémery, occasion d'une leçon inaugurale sur *La Civilisation musulmane* (mars 1884). La charge lui est-elle trop lourde ? Six mois plus tard, il se suicide. Au cimetière Montparnasse, le discours de Renan présente le jeune célibataire comme un martyr de la science : « la soif de travail avait tué en lui la possibilité du repos ».

Sources :

ANF, F 17, 22.902, Guyard (EPHE) et 23.164, Guyard (Collège de France) ;

Archives du Collège de France, Guyard ;

Archives de l'EPHE, Guyard ;

Bulletin de la Société de linguistique de Paris, V, 1882-1884, p. CCI (notice par Halévy) ;

Revue de l'Histoire des religions, t. X, 1884, p. 231-237 (discours de Renan) ;

Revue critique, 1884, t. II, p. 225-229 et 249-253 ;

JA, 1884, t. II, p. 385-388 et 1885, t. II, p. 18-26.

GUYS, Henry Pierre Marie François (Marseille, 1787 – Marseille [?], 1878)

– consul à Beyrouth et à Alep

Il est issu de la branche aînée d'une famille de marins de La Ciotat apparentée aux Brue (dont est issu Ismaÿl Urbain*), alliée aux Rémusat*, très présente en Méditerranée orientale depuis le XVII^e^ siècle, et qui a donné de nombreux négociants et consuls dans l'empire ottoman. Son grand-père, **Pierre Augustin** Guys (Marseille, 1721 – Zante, 1799) qui, formé chez ses oncles à Constantinople, entretient des liens d'amitié avec les Chénier et Peyssonnel, a publié un *Voyage littéraire de la Grèce* (1771) fort bien reçu à Paris. Sensible avant Volney à la poésie des ruines, il y donne une grande place à la Grèce moderne qu'il flatte trop selon certains de ses contemporains, déjà portés à une exaltation de la seule antiquité, et au goût desquels l'abbé Barthélemy et son *Voyage du Jeune Anacharsis* conviendront mieux. Son père, **Pierre** Alphonse Guys (Marseille, 1755 – Tripoli de Syrie, 1812) fait une carrière strictement consulaire alors que les oncles d'Henry sont aussi négociant pour l'un, militaire pour l'autre. Son frère aîné **Charles Édouard Augustin** (Marseille, 1783 – Marseille, 1871), suit les traces paternelles : après avoir été en poste à Tripoli de Barbarie, Tripoli de Syrie et Lattaquié, il enseigne l'arabe au collège de Montpellier en 1846-1847. Le parcours d'**Henry** rappelle à son tour celui de son père : il est vice-consul à Lattaquié (1812) puis à Alger (1818), avant d'être consul à Beyrouth (1824-1838) et à Alep. En 1850, il fait paraître *Beyrouth et le Liban : relation d'un séjour de plusieurs années dans ce pays* (rééd. Beyrouth, Dar Lahad Khater, 1985). Il est depuis juillet 1844 membre correspondant de la Société de statistique de Marseille pour laquelle il compose une notice sur Joseph Agoub*. Il fait aussi partie de la Société orientale de Paris et contribue à son organe, la *Revue de l'Orient*, où il publie un premier extrait de son *Dervich algérien en Syrie. Peinture des mœurs musulmanes, chrétiennes et israélites, confirmée par un séjour de 36 années dans cette partie de l'Asie* (1854). Sous le couvert d'un Algérien fictif sorti de la prison de l'île Sainte-Marguerite et réfugié en Orient, il y fait le tableau des vices de l'administration turque et l'éloge du christianisme – on sait qu'il a protégé les lazaristes et favorisé la réédification du prieuré du mont Carmel. Son *Esquisse de l'état de la Syrie politique, religieux et commercial* (1862) et sa *Nation druse* (1863) sont dans la même veine. Un fils d'Henry, Alphonse **Augustin** (Beyrouth 1827 – Marseille 1880) entre aux Affaires étrangères en 1848 et devient en 1877 consul à Beyrouth, après être passé par Tanger, Mogador, Mossoul, Andrinople, Bagdad et Damas. Il a été l'un des cosignataires du mémoire qui réclame au printemps 1848 une réforme de l'École des langues orientales. La branche cadette des Guys s'écarte plus tôt des affaires d'Orient : **François Lazare** (Marseille, 1752 – Marseille, 1843), lui-même fils de Félix, vice-consul aux Dardanelles, s'est converti à l'islam à Constantinople en 1772 afin de faire carrière au service du sultan. Déçu dans ses ambitions, il repart en 1774 pour Marseille sans parvenir à faire croire que sa décision (qui s'est accompagnée de sa circoncision) a été forcée. Grâce à l'appui de son frère, il parvient à se faire nommer principal des colonies chargé du détail des troupes à Cayenne (1779), puis à la Martinique et à Tobago. Il regagne la métropole en 1792 pour diriger les bureaux civils de la Marine dans différents ports français. On connaît mal les premières pérégrinations de son fils **Constantin** Guys (Flessingue, 1805 – Paris, 1895), celui que Baudelaire qualifia de « peintre de la vie moderne ». Il est en Grèce dans les années 1820, peut-être dans le cadre de l'expédition de Morée, avant d'entrer en 1835 au service d'un négociant maritime en Angleterre. Employé ensuite par le fils du célèbre aquarelliste Thomas Girtin, il développe ses talents de dessinateur et travaille comme reporter pour les *Illustrated London News*, ce qui lui donne l'occasion d'accompagner l'armée d'Orient en Crimée (1855). Lié depuis 1847 à Gavarni, il s'installe à Paris en 1871. Nadar et Albert de la Fizelière, qui fréquentent peut-être le même monde que Florian Pharaon*, collectionnent ses dessins. L'œuvre

de Guys ne fait qu'une place discrète à l'Orient, à tel point qu'on ignore généralement l'origine familiale de l'artiste. Il ne le représente pas à la manière d'un exotisme renvoyant à une altérité absolue : son approche, ancrée dans le XVIIIe siècle, entre, par-delà l'épisode colonial, en résonance avec la sensibilité moderne d'un univers mondialisé où identité et altérité s'entrecroisent et se confondent.

Sources :

ADiplo, personnel, 1re série, 1986 (Charles Édouard Augustin Guys) et 1987 (Henry Guys) ;

ADiplo, acquisitions extraordinaires, note sur la famille Guys (Marseille), 13 fol. ;

François-Fortuné Guyot de Fère, *Biographie et dictionnaire des littérateurs et des savants contemporains*, Paris, Bureau du « Journal des arts, des sciences et des lettres », 1859 (Henry Guys) ;

Roger Firino, *La Famille Guys*, Nogent le Rotrou, 1931 ;

Des matelots de l'Archipel aux pachas de Roumélie : la vie quotidienne en Grèce au XVIIIe siècle vue par Pierre Augustin Guys, négociant de Marseille, citoyen d'honneur d'Athènes (éd. par Jacques de Maussion de Favières), Paris, Kimé, 1995 ;

Anne Mézin, *Les Consuls de France au siècle des Lumières (1715-1792)*, Paris, Ministère des Affaires étrangères, 1997 ;

Jacques Dufilho et Christine Lancha, « Biographie de Constantin Guys », *Constantin Guys 1805-1892. Fleurs du mal*, catalogue d'exposition, Paris, Musée de la vie romantique, 2002-2003, p. 131-142.

H

HABAÏBY, Jacob [al-Ḥabaybī, Ya'qūb] (Chafâ 'Amr/Shefar'am [Šafā 'Amrū], près de Saint-Jean-d'Acre [Ḥayfā], 1767 – Paris ou Melun [?], 1848)

– interprète de 1re classe

Chaykh de son village, il fournit l'armée française lors de la campagne de Syrie, et la suit dans la retraite. Réfugié « égyptien », il réside à Melun. Une de ses filles, Maryam, épouse l'interprète Chahin*. Il reprend du service aux mamelouks de la garde impériale en 1813, obtient la Légion d'honneur. Nommé grâce à Maison commandant d'armes de la place de Melun en 1814, il est rapidement placé en demi-solde. Naturalisé en septembre 1817, il obtient l'autorisation de transporter son domicile à Paris. Mis à la retraite en décembre 1829 (2 650 francs par an), il est nommé interprète de 1re classe en avril 1830 en même temps que ses fils Joseph* (né en 1800) et Daoud (né en 1803 ?)*. Après avoir accompagné le contre-amiral Rosamel dans sa mission à Tripoli de Barbarie, il est en quarantaine à Alger quand il reçoit l'ordre de regagner directement Marseille (septembre 1830). Remis à la disposition de Clauzel en janvier 1831, il retourne en France pour sa convalescence après s'être fracturé la jambe en juillet. Il assiste chez Jomard à l'examen de Rifā'a aṭ-Ṭahṭāwī, *imām* de la mission égyptienne. Il est à nouveau admis à la retraite en 1832.

Sources :

ADéf, 3Yf, 36.168 ;

ANF, LH/1255/43 ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Savant, *Les Mamelouks...*, p. 207-219.

HABAÏBY, Joseph [al-Ḥabaybī, Yūsif] (Égypte, 1800 – Oran [?], apr. 1856 [?])

– interprète

Fils de Jacob Habaïby*, pensionné comme réfugié égyptien, il étudie à Paris les langues orientales et fait en 1826 un voyage en Orient. Il sollicite de pouvoir rejoindre le corps expéditionnaire dirigé par Maison en Morée, mais n'y est autorisé qu'à titre privé – il fait alors partie avec Salem* de l'état-major de Maison puis de son successeur Schneider. Porté sur la liste des interprètes pour l'expédition d'Alger en avril 1830, il cherche en 1836 à quitter la carrière militaire pour la diplomatie et sollicite une mission en Égypte. Il rappelle qu'il a travaillé à la *Description de l'Égypte* sous la direction de Jomard et qu'il a été employé deux ans à la mission égyptienne de Paris comme secrétaire interprète de ses trois chefs égyptiens. Il réside alors à Melun chez son beau-frère, l'interprète Chahin*. Faute de voir ses vœux exaucés, il poursuit une carrière militaire comme lieutenant aux spahis d'Oran, et accède au grade de capitaine en 1844.

Sources :

ADéf, 2Yb, 2454.43 et 4Yf, 25.717 ;

ANOM, F 80, 250, Habaïby ;

Martel, *Allegro…*, p. 62.

HABAÏBY, Daoud [al-Ḥabaybī, Dāwūd] (Égypte [?], 1803 [?] – [?], [?])

– guide interprète

Fils (ou neveu ?) de Jacob Habaïby*, et donc frère (ou cousin ?) de Joseph*, il fait partie en avril 1830 des guide interprètes de l'expédition d'Alger. Il est de retour en France après la prise d'Alger. On perd alors sa trace.

Sources :

ANOM, F 80, 1603 ;

Féraud, *Les Interprètes…*, p. 184 ;

Savant, *Les Mamelouks…*, p. 138-140.

HADAMARD, David (Metz, 1821 – Oran, 1849)

– titulaire de la chaire d'arabe d'Oran

Fils d'un imprimeur issu de la communauté juive de Metz (sans doute Éphraïm Hadamard, dont un fils cadet, Auguste, devient peintre et lithographe) établi à Paris, élève de Caussin* à l'École des langues orientales, il est nommé sur la recommandation de Nully* élève interprète du domaine à Alger (octobre 1839). Son départ est sans doute un moyen d'échapper à l'emprise familiale : son père s'inquiète auprès du ministère de la Guerre de ne pas avoir de ses nouvelles. À plusieurs reprises détaché près des généraux en expédition (Changarnier), faute d'interprètes militaires suffisamment nombreux, il est aussi envoyé en mission à Blida et Koléa pour régler avec un géomètre les différends fonciers qui se sont multipliés. Suite à une ophtalmie, il perd l'usage de la vue (septembre 1842) et regagne Paris (janvier 1843) où il donne des cours d'arabe à domicile et dans l'école privée de langues ouverte par Robertson. Il est sans doute proche du milieu saint-simonien : *L'Algérie. Courrier d'Afrique* fait la réclame de ses cours en 1845-1846. Urbain* et Bresnier* considèrent alors que sa cécité ne l'empêche pas d'enseigner utilement

l'arabe en Algérie et le font nommer en décembre 1846 à la chaire d'Oran. Bien noté par l'inspecteur, il meurt prématurément à la suite d'une épidémie de choléra. Sa veuve, d'origine italienne, s'établit à Paris avec sa mère et sa fille de deux mois, Zélie. Elles vivent pauvrement de « raccommodage de châles cachemires », et peut-être de l'aide de la famille Hadamard, en plus des secours attribués par le ministère de l'Instruction jusqu'en 1872 (l'enfant débute alors comme « artiste dramatique » – elle fera carrière, accédant en 1886 à la scène de la Comédie française).

Sources :

ANF, F 17, 20.923, Hadamard ;

ANOM, F 80, 250, Hadamard ;

L'Algérie. Courrier d'Afrique, n° 109, 124 (septembre 1845) et 149 (7 février 1846).

On trouve des notices sur Éphraïm, Auguste et Zélie Hadamard dans l'*Index biographique français*.

HADJ-SADOK, Mahammed [Ḥāj Ṣādiq, Maḥammad] (Duperré/Aïn Defla, 1907 – Paris, 2000)

– inspecteur d'arabe

Hadj-Sadok est représentatif du milieu des méderséens, à la jointure entre arabisants français et autorités coloniales d'une part, réformistes musulmans et nationalistes algériens d'autre part. Fragilisée par l'exacerbation des antagonismes et par la guerre, cette élite savante trouve difficilement sa place dans l'État algérien une fois l'indépendance acquise.

Fils d'un cultivateur, *šayḫ* d'une des deux *zāwiya* d'Aïn Defla, Mahammed est issu d'une famille où la culture lettrée était de tradition. Il conserve le souvenir d'un arrière-grand-père ayant lutté aux côtés de Abd el-Kader. On trouve dans sa parenté un *qāḍī* ayant épousé une Française et obtenu la Légion d'honneur (Mohammed ben ed-dine Hadj-Sadok, 1874-1950) et un oncle caïd. Troisième enfant d'une famille nombreuse qui n'est pas riche, Mahammad a contracté à l'âge de deux ans une poliomyélite affectant sa jambe gauche, ce qui pousse peut-être sa famille à l'envoyer tôt à l'école française, qu'il fréquente entre 1912 et 1921. Peu après la mort de sa mère, victime d'une épidémie de typhus, il obtient le certificat d'études primaires et réussit le concours des bourses des cours complémentaires, ce qui lui permet de poursuivre ses études à Miliana (1921-1922). Il est admis au concours d'entrée de la médersa d'Alger où il a parmi ses professeurs Mohammed Ben Cheneb*. Il est sensible aux campagnes électorales de l'émir Khaled (*al-amīr* Ḫālid) et se refuse à devenir *qāḍī* comme l'aurait voulu son père. Il décide donc de profiter de l'occasion du voyage de fin d'études offert aux meilleurs élèves de sa promotion pour vivre quelques années à Paris (1927). Il loge en banlieue (à Enghien puis à Versailles) et doit travailler pour subvenir à ses besoins, comme employé aux écritures ou en enseignant dans des cours privés. Il s'inscrit aux Langues orientales où il suit les enseignements de Gaudefroy-Demombynes* pour l'arabe littéral (Henry Corbin fait partie de ses condisciples) et de Georges Séraphin Colin* pour l'arabe maghrébin (il est diplômé pour l'un et pour l'autre en 1929 avec la mention très bien), en même temps qu'à la faculté de droit (où il passe avec succès les examens des deux premières années de licence, ce qui lui facilitera sans doute l'obtention du diplôme d'interprète judiciaire en Algérie). Il suit aussi l'enseignement de Maurice Gaudefroy-Demombynes à la Sorbonne, préparant avec succès des certificats de licence et le concours du certificat d'aptitude à l'enseignement dans les lycées et collèges, et celui de William Marçais* au Collège de France et à l'EPHE (avec parmi ses condisciples Mohamed el Fâsi). Certifié, il retourne en Algérie, où son père vit encore. Nommé maître auxiliaire en lettres arabes à l'EPS Ardaillon d'Oran (octobre 1931), il devient, une fois sa licence complétée, professeur d'arabe au collège de Sétif (1932-1934), ce qui lui donne l'occasion de rencontrer Ferhat Abbas [Farḥāt ʻAbbās] et le

cheikh Béchir Ibrahimi [*al-šayḫ* Bašīr Ibrāhīmī]. C'est dans le premier numéro du *Bulletin de la Société historique et géographique de la région de Sétif* qu'il publie en 1935 « Avec un cheikh de Zemmorah à travers l'Ouest constantinois du XVIII^e^ siècle ». Il a épousé en 1933 Baya Khélia (1913-2009), fille d'un khodja-interprète de commune mixte diplômé de la médersa d'Alger, Abdelkader Khélia, dit Abdelkader El Ghrissi (1907). C'est une des rares jeunes filles musulmanes à avoir reçu une instruction primaire française à l'école indigène de filles de Miliana (le mariage a été arrangé entre les parents). La nomination de Hadj-Sadok au collège colonial de Blida, futur collège Duveyrier, le rapproche de Miliana. Il compte parmi ses élèves Abbane Ramdane [ʿAbbān Ramḍān], Benyoussef Benkhedda (Bin Yūsif bin Ḫadda], Saad Dahlab [Saʿad Daḥlab] et Mohammed Yazid [Muḥammad Yazīd], qui s'illustreront comme leaders du FLN. Il poursuit parallèlement des travaux savants, obtenant en juin 1939 le DES (« À travers la Berbérie Orientale du XVIII^e^ siècle, avec le voyageur al-Warthîlânî », mention bien) dont il tire un article, publié dans la *RA* en 1951. Les sympathies nationalistes et socialistes de Hadj-Sadok, qui a été promu au lycée Bugeaud à Alger, lui valent d'être l'objet de sanctions par les autorités de Vichy. On lui reproche d'avoir apporté son soutien aux élèves juifs exclus des cours. Après avoir effectué le pèlerinage à la Mecque au lendemain de la guerre, il réussit l'agrégation d'arabe en 1947 – Louis Massignon, qui présidait le jury, aurait alors attiré l'attention sur lui dans son rapport au ministre de l'Éducation nationale, Marcel-Edmond Naegelen. Ce dernier devenu gouverneur général de l'Algérie, Hadj-Sadok est nommé chef-adjoint de son cabinet civil, dirigé par son ancien collègue au collège de Blida, le professeur de mathématiques et militant SFIO Georges Ciosi (mars 1948). Avec le soutien du directeur du plan, l'arabisant Lucien Paye, qui a une expérience du Maroc et sera bientôt nommé à la direction de l'instruction publique en Tunisie, il travaille à la promotion de la population musulmane par l'école : dans le cycle primaire, classes européennes (A) et classes indigènes (B) sont fusionnées (1949) ; les médersas d'État sont transformées en lycées d'enseignement franco-musulman (1951). Il apporte aussi son soutien aux étudiants musulmans, y compris à l'Association des étudiants musulmans d'Afrique du Nord (AEMAN), mettant à sa disposition un foyer d'accueil, sans s'arrêter au fait qu'elle soit proche du PPA-MTLD (Parti du peuple algérien - Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques). Il instaure une procédure rigoureuse pour l'attribution de bourses d'études et un concours administratif pour l'accès à la fonction de caïd. Parallèlement à cette action administrative et politique, Hadj-Sadok enseigne la littérature arabe à l'université d'Alger et poursuit ses travaux sur les voyageurs et géographes arabes (« Le genre rihla », *BEA*, 1948 ; *Description du Maghreb et de l'Europe au* III^e^/IX^e^ *siècle (d'après les trois plus anciens géographes arabes) extraits du « Kitāb al-masālik wa l-mamālik », du « Kitāb al-buldān » et du « Kitāb al-aʿlāq an-nafīsa »* [par] *Ibn Khurradādhbih, Ibn al-Faqīh al-Hamadhānī et Ibn Rustih*, texte arabe et traduction française avec un avant-propos, des notes et 2 index, Alger, Carbonel, 1949). Si les thèses qu'il inscrit sous la direction de Lévi-Provençal (*L'Afrique du Nord au Moyen Âge d'après les géographes arabes*, octobre 1953) et de Blachère (*Traduction et lexique de Bakrî*, thèse complémentaire, novembre 1955) restent inachevées, il publie néanmoins plusieurs travaux dans ce domaine : il édite ainsi le texte d'un commentaire cartographique (« *Kitāb al-djaʿrāfiyya* : Mappemonde du calife al-Ma'mūn reproduite par Fazārī (III^e^/IX^e^ s.) rééditée et commentée par Zuhrī (VI^e^/XII^e^ s.) », *Bulletin d'études orientales*, 1968, t. XXI) et une traduction française de l'œuvre d'al-Idrīsī, renouvelant celle de Dozy et de Goeje (1866) (*Le Maghreb arabe selon Idrisi*, Paris-Alger, Publisud-OPU, 1983). Il s'intéresse par ailleurs au patrimoine littéraire algérien, consacrant une étude à un auteur algérois de la fin du XVIII^e^ siècle, dont la culture étendue permet d'apporter un correctif à un tableau présentant Alger vers 1800 comme un désert culturel (« Le *mawlid* d'après le mufti-poète d'Alger Ibn ʿAmmār », *Mélanges Massignon*, Damas, Institut français de Damas, vol. 2, 1957). Il rédige par ailleurs six notices de lettrés maghrébins pour la deuxième édition de *l'Encyclopédie de l'Islam*.

Attentif à l'alternance de code linguistique, il observe le processus de francisation du lexique dans les parlers arabes en usage dans la région du Moyen Chéliff, à la suite des travaux de Louis Brunot sur les villes du Maroc, sans conclure sur l'avenir linguistique du pays (« Dialectes arabes et francisation linguistique de l'Algérie », *Annales de l'Institut d'Études Orientales de l'Université d'Alger*, t. XIII, 1955). En 1956, Hadj-Sadok est nommé proviseur du lycée d'enseignement franco-musulman de Ben-Aknoun, fonction qu'il cumule avec l'inspection des muderrès, chargés d'enseigner l'arabe dans les établissements primaires. Après sa fusion en 1958 avec l'annexe de Ben Aknoun du lycée Bugeaud, il conserve la direction du nouvel établissement, qui prend le nom de lycée d'El-Biar, et est consulté sur l'introduction de la langue arabe comme matière obligatoire des programmes généraux d'enseignement en Algérie. Sa position l'exposant aux attaques des extrémistes, il est choisi en 1961 avec l'appui du recteur Capdecomme pour succéder à Counillon* comme inspecteur général d'arabe et envoyé à Paris où son fils Tahar est déjà lycéen (après avoir été élève de l'école des Hautes études commerciales, ce dernier fera une carrière de fonctionnaire international). Avec Henri Laoust*, dont il est l'adjoint à la présidence du jury de l'agrégation d'arabe, il obtient une augmentation du nombre de postes ouverts au concours (auquel il consacrera une utile notice historique : « L'agrégation d'arabe 1907-1975 », *Bulletin d'études orientales*, t. XXIX, 1977). Après l'indépendance de l'Algérie, les contacts avec la direction du ministère de l'Éducation nationale restent sans suite : Abderrahman Ben Hamida, un de ses anciens élèves à l'Institut supérieur d'études islamiques (IESI), devenu ministre, n'aurait pas favorisé leur aboutissement. Hadj-Sadok se consacre donc à la promotion de l'enseignement de l'arabe en France et, à travers la politique de coopération, dans les anciennes colonies françaises (il effectue ainsi des missions aux Comores, en Tunisie, au Maroc et en Mauritanie). Il obtiendra la Légion d'honneur et sera promu au grade de commandeur de Palmes académiques.

Il continue cependant à prêter intérêt à la langue parlée en Algérie et à la culture populaire des campagnes. Il publie ainsi sous le pseudonyme de Larbi Dziri une méthode d'apprentissage de l'arabe algérien, les ouvrages disponibles étant à ses yeux périmés, inadaptés pour des débutants, ou sans rien d'algérien. *L'Arabe parlé algérien par le son et par l'image* (Paris, Adrien Maisonneuve, 1970) comprend quatre volumes (1 : textes des leçons en transcription latine, exercices de phonétique et notions grammaticales ; 2 : traduction française des textes ; 3 : glossaire ; 4 : textes des leçons en arabe). Le poème de type rural qu'il publie comme contribution aux *Mélanges offerts à Roger Le Tourneau*, composition habile qu'un homme simple a tirée de sa propre expérience de la guerre, témoigne de son intérêt pour la poésie qu'on peut encore entendre chanter dans les environs de Miliana (« La guerre de 1939-1940 selon un soldat poète algérien », *ROMM*, n° 15-16, vol. 2, 1973-2). Après sa retraite de l'Éducation nationale (1974), la monographie que Hadj-Sadok consacre à la ville de son enfance, préfacée par Rachid Ben Cheneb, manifeste la force de son attachement, sans taire les rapports de domination que cautionnait la situation coloniale (*Milyana et son patron (waliyy) Sayyid-ī Aḥmad b. Yūsuf : monographie d'une ville moyenne d'Algérie / Milyānah wa waliyyuhā Sayyidī Aḥmad ibn Yūsuf*, Alger, Office des publications universitaires, 1994 [?]).

Musulman convaincu, Hadj-Sadok a affirmé son engagement réformiste, regrettant que l'islam ne soit pas entré dans le champ d'application de la loi de 1905 (« De la théorie à la pratique des prescriptions de l'islâm en Algérie contemporaine », *Social Compass* [Louvain], 1978, vol. 25, n° 3-4). Si son nom a circulé lorsqu'il a été question de trouver un successeur à Hamza Boubakeur à la tête de l'Institut musulman de la mosquée de Paris (1982), il n'a sans doute jamais envisagé de prendre la direction d'une institution qu'il n'estimait guère. Pour mieux faire comprendre l'esprit de l'islam et ses principes fondamentaux, il traduit un texte de vulgarisation du syrien Salâh al-Dîn al-Munadjdjid, (*Le Concept de justice sociale en Islam ou la société islamique à l'ombre de la justice* [Al-Muğtama' al-islāmī fī ẓill al-'adāla], Paris, Éditions Publisud, 1982). Mais il décline en 1983 l'offre de Jacques Berque lui proposant de prendre la direction de l'association Connaître

l'Islam, chargée de produire une émission hebdomadaire pour la télévision publique. Il a été inhumé dans son village natal, près de Aïn Defla.

Sources :

ANF, F 17, 23 604-B, Hadj-Sadok ;

ANF, LH 1257/18 (Mohammed ben ed-dine Hadj-Sadok) ;

Sadek Hadjeres, « Mahammed Hadj-Sadok : l'homme et le pédagogue qu'il nous aurait fallu », texte daté d'août 2000, en ligne : [http://lequotidienalgerie.org/2011/12/16/mohammed-hadj-sadok-lhomme-et-le-pedagogue-quil-nous-aurait-fallu] ;

Sadek Sellam, notice nécrologique publiée dans *Le Monde*, 6-8 août 2000 ;

entretiens téléphonique avec Mme Mahammed Hadj-Sadok et avec Mme Rabia Abdessemed, juin 2005 ;

entretien avec Sadek Hadjeres, juillet 2006 ;

correspondance avec Tahar Hadj-Sadok, décembre 2012.

HAMAOUY, Joseph [Yūsif Ḥamāwī] (Damas, 1814 – Morris, près Bône, 1885)

– interprète civil puis militaire

D'une famille grecque catholique, il est sans doute apparenté au riche négociant Michel Hamaouy qui, installé à Marseille, allié aux Pharaon*, est un proche de Michel Abdelal agha*. Il étudie la médecine à Abū Za'bal, où il travaille comme interprète (1835) – il y collabore sans doute avec Perron*. Élève puis sous-aide pharmacien (1837-1838), il est interprète à Alexandrie quand il est nommé interprète militaire auxiliaire en 1841, attaché à partir de 1843 au commandement supérieur de Bône où il se fixe – il obtient en 1851 une concession de 50 hectares sur le territoire de la tribu des Merdès, dans le caïdat de la Seybouse. Naturalisé en 1855, il épouse religieusement en 1859 Hélène Persohn, fille d'un journalier bavarois dont il a quatre filles et un garçon. Il est en 1868 témoin du mariage de son collègue Michel Daboussy* à Bône. À sa retraite en 1872, il possède un domaine de 200 hectares.

Sources :

ADéf, 4Yf, 76.308/5 ;

ANF, LH/1260/83 ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Savant, *Les Mamelouks...*, p. 149-158 [concerne un homonyme, sans doute parent].

HAMET, Ismaël [Ḥamīd, Ismā'īl] (Mustapha, Alger, 1857 – Rabat [?], 1932)

– interprète principal, professeur à l'École supérieure de langue arabe et de dialectes berbères de Rabat

Après avoir été probablement formé au collège impérial arabe-français puis au lycée d'Alger, il apparaît en 1877 sous le nom d'Ismaël ben Ahmed comme interprète militaire auxiliaire de 2e classe au poste des Beni Mansour. Bien noté, on le retrouve vingt ans plus tard titulaire de 1re classe près le général commandant la division d'Oran. Son activité savante répond aux vœux de ses supérieurs : il édite et traduit le traité du chaykh 'Uṯmān, un *imām* du Soudan apparenté au fondateur de l'empire peul, qui renseigne les pratiques fétichistes dans une perspective de réforme (« Nour el-eulbâb », *Revue africaine*, 1897-1898). Chevalier de la Légion d'honneur

(juillet 1901), il participe à la Mission scientifique au Maroc et collabore très régulièrement entre 1907 et 1913 à la *Revue du monde musulman*, avec des notules rendant compte des évolutions récentes en Égypte (il y analyse le développement de la presse arabe), en Algérie ou dans le Sahara. En 1906, il s'est fait connaître par un ouvrage de vulgarisation sur *Les Musulmans français du Nord de l'Afrique* qui, largement diffusé (il paraît aux éditions Armand Colin), connaît un certain retentissement. Préfacé par Alfred Le Chatelier, le directeur de la Mission scientifique, il annonce la nécessité d'une fusion, d'une incorporation des différents « peuples » en Afrique du Nord et affirme la capacité d'absorption de la race/civilisation des Berbères, leur force assimilatrice. Il nourrit ainsi involontairement une inquiétude déjà manifeste en France devant un danger d'absorption des Européens par des races « inférieures », mais démographiquement beaucoup plus dynamiques. Hamet conforte en cela ceux qui mettent en cause une politique assimilatrice passée de mode. En octobre 1908, il fait partie des rares musulmans algériens qui viennent assister au congrès de l'Afrique du Nord à Paris : il s'y déclare en faveur de leur accession à l'intégralité des droits civiques dans le maintien de leur statut personnel musulman. On le retrouve sans surprise parmi les collaborateurs de la *Revue indigène* de Paul Bourdarie. Hamet n'interrompt pas pour autant son activité érudite : à partir de manuscrits que lui a confiés l'administrateur des colonies Thévenient, il publie des *Chroniques de la Mauritanie sénégalaise. Nacer-Eddine* (Paris, Leroux, 1911). Il prolonge finalement sa carrière au Maroc où, officier interprète principal, il dirige l'interprétariat au Secrétariat général du gouvernement chérifien. Il enseigne en parallèle l'histoire du Maroc à l'École supérieure de langue arabe et de dialectes berbères de Rabat (1915), cours qu'il publiera bientôt (*Histoire du Maghreb*, Paris, Leroux, 1923). Il édite aussi une série de lettres des années 1829-1848 témoignant de la mauvaise volonté du Maghzen à l'égard de la conquête française de l'Algérie (« Le gouvernement chérifien et la conquête d'Alger », *Mémoires de l'Académie des sciences coloniales*, 1925, réimpression avec une présentation par Ali Tablit, Alger, vers 1999). Dans *Les Juifs du Nord de l'Afrique (Noms et surnoms)*, il confirme la perspective d'une fusion des peuples dans le groupe berbère et rappelle que la paix est nécessaire aux contacts et à l'alliage (1928). En 1931, il prend part au congrès d'histoire coloniale avec une « Notice sur les Arabes hilaliens » qui sera publiée dans la *Revue d'histoire des colonies*. Après Alfred Graulle et Georges Séraphin Colin*, il participe à la traduction du *Kitāb al-istiqṣa li-aḫbār duwal al-maġrib al-aqṣa (Histoire du Maroc)* d'Ahmed ben Khaled en-Naciri es-Slaoui [Aḥmad b. Ḫālid an-Nāṣirī as-Salāwī], se chargeant de ses 3e et 4e volumes sur les *Almohades* et les *Mérinides* (Paris, Honoré Champion, 1927 [1929] et 1934).

Sources :

Bulletin de l'enseignement public. Maroc, n° 8, juillet-septembre 1917, p. 14. ;

Ageron, *Algériens...*, t. 2, p. 995 ;

Rahal Boubrik « Les manuscrits de l'Ouest saharien. Source d'histoire sociale et intellectuelle », *Saharan Studies Association, Newsletter*, janvier 2002, vol. 10, n° 1, p. 10.

HAMMOUCHE, Ammar (Commune mixte de la Soummam, 1896 – Constantine [?], apr. 1967)

– professeur de lycée

Berbérophone, il passe par l'école normale de la Bouzaréa, et devient instituteur adjoint indigène à Ouled Saïda près d'Akbou, sur l'oued Soummam (1914-1915) avant d'être nommé successivement à Dar Teblef, près de Stora (1915-1919), à Mekhazen, près de Maadid (1919-1920), à Aïn Roua (1921-1922), à Sidi Embarek, près de Maadid (1922-1926), et enfin à l'école Jules Ferry de Constantine (1926-1928). Il poursuit parallèlement ses études : breveté d'arabe en 1917, il

obtient en 1922 le diplôme d'interprète judiciaire et passe avec succès le baccalauréat (1923 et 1926), les diplômes d'arabe (1927) et de berbère (1930) et un DES d'arabe (sur *Al Morrakichi l'aîné*, 1930). En 1928, il a été admis au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les lycées et collèges et nommé au lycée de Constantine où il demeure jusqu'à sa retraite. Il participe à la vie politique locale au sein du conseil municipal de Constantine où il siège au titre indigène en 1929 et encore en 1953, sans doute sans discontinuité. Il donne des heures supplémentaires à la chaire publique d'arabe (1940-1944), puis à l'Ecole pratique d'études arabes de la ville, sans obtenir la direction de la médersa, peut-être parce qu'on le juge trop « doux et effacé », manquant de l'autorité morale nécessaire. Promu officier de la Légion d'honneur en 1959, c'est pour l'inspecteur d'académie un « bon professeur qui possède un sens strict de ses devoirs, il est fidèle à sa routine, parfois efficace, qui malheureusement subit l'emprise de son milieu » (1960). Il prend sa retraite en mars 1963, mais, bien qu'il ait demandé la reconnaissance de la nationalité française en août 1965, on se refuse à lui verser sa pension en 1967 au motif qu'il n'a pas établi sa résidence en France. Veuf avec deux enfants en 1934, il a eu six enfants d'un second mariage.

Source :

ANF, F 17, 27.987, Hammouche (dérogation).

HARAÏRI, Soliman [al-Ḥarā'irī al-Ḥusnī, Abū l-Rabī' 'Abd Allāh Sulaymān] (Tunis, 1824 – Paris, 1877)

– répétiteur aux Langues orientales

Sulaymān al-Ḥarā'irī peut être comparé à Rifā'a aṭ-Ṭahṭāwī dans sa volonté de faire profiter l'islam des progrès scientifiques de l'Europe. Mais il s'inscrit dans un contexte déjà différent et, contrairement à son aîné égyptien, passe les vingt dernières années de sa vie à Paris, au service d'intérêts français dont l'action contredit souvent les promesses de respect des valeurs de l'islam. Après ses études à la Zaytūna où il manifeste un intérêt particulier pour les sciences exactes et la médecine, al-Ḥarā'irī est employé par l'abbé Bourgade* pour enseigner la langue arabe au collège Saint-Louis (1843). Il est aussi attaché au consulat général de France dirigé par Léon Roches* comme notaire, secrétaire et jurisconsulte arabe (1845-1856) et contribue à l'instruction arabe d'officiers français, d'élèves consuls et de drogmans – en particulier Cotelle*, à qui il communique des ouvrages arabes utiles pour ses travaux savants. Secrétaire de l'abbé Bourgade, il traduit en arabe ses *Soirées de Carthage*, premier ouvrage imprimé en arabe à Tunis (*Musāmara Qarṭāğina*, 2 vol., 1266 h. [1849-1850]). Il travaille aussi à partir de 1848 à la traduction d'une grammaire française : après avoir étudié celle de Noël et Chapsal, son choix se porte en 1269 h. [1855] sur un ouvrage facile et apprécié du public, l'abrégé de la *Grammaire française* de Lhomond. Sa traduction, publiée à Paris en 1857 chez Benjamin-Duprat (qui réédite en 1859 ses *Musāmara Qarṭāğina*) est destinée à « servir également dans tous les pays musulmans pour l'étude du français et de l'arabe ». Dans sa préface, « adressée aux musulmans » et dont une traduction française sera publiée en 1877, al-Ḥarā'irī affirme que l'éloignement qu'ils affectent pour les chrétiens, loin d'avoir sa raison dans la loi, est condamné par le prophète : l'islam permet d'entretenir des rapports d'amitié avec tous les peuples, de quelque religion qu'ils soient, pourvu que ceux-ci ne forcent pas les musulmans de changer de croyance. Il expose enfin tout ce qu'ont fait les Français pour les Arabes de l'Algérie sans jamais contrarier la religion ni les coutumes. Après un rapport favorable de Reinaud*, le MIP souscrit à 165 exemplaires, tandis que, contre toute attente, la commission algérienne dirigée par Berbrugger* ne retient pas l'ouvrage pour le programme des écoles arabes-françaises d'Algérie – peut-être par distance envers un homme trop lié au milieu catholique. Al-Ḥarā'irī, qui séjourne à Paris à partir du printemps 1857, est élu membre correspondant de la Société orientale. En mai 1859, il prend part à la discussion sur les

affaires d'Orient, considérant, d'accord avec Tahsin Effendy [Taḥsīn Ifindī], Bianchi, Langlois et Oppert, et contre l'avis du vicomte de la Noue, que le gouvernement turc n'est pas seul responsable des embarras de sa politique et que la pression des puissances occidentales joue aussi. À Paris, avant de travailler en 1858 à une version arabe du code pénal français « à l'usage des magistrats indigènes de l'Algérie » (Vapereau), il adapte en arabe des textes scientifiques et médicaux (*Manuel annuel de la santé* de Raspail ; *Anatomie clastique* du Dr Auzoux) ou pouvant se rattacher à la tradition de l'*adab* (*Fables* de La Fontaine ; extraits de la collection *L'Univers pittoresque* ou de l'*Histoire de l'économie politique en Europe* d'Adolphe Blanqui). Il est entre 1859 et 1866 la cheville ouvrière de la rédaction arabe du *Birǧīs Bārīs anīs fī l-ǧalīs* (*Birgys-Barys* : *L'Aigle de Paris*), le bimensuel qu'a fondé à Paris Bourgade. Il y travaille avec Rušayd ad-Daḥdaḥ* puis, après le départ de ce dernier pour Tunis, seul, poursuivant fidèlement sa collaboration jusqu'à la mort de l'abbé en 1866. Il sert aussi de précepteur d'arabe pour les neveux du ministre du bey de Tunis Muṣṭafā Ḫaznadār, qui le rémunère par l'intermédiaire de Jules de Lesseps, agent du bey à Paris.

Al-Ḥarā'irī publie alors des traités sur le café (*Risāla fī l-qahwa*, Paris, Imprimerie Pinart, 1276 h. [1860]), sur la météorologie, la physique et la galvanoplastie (*Risāla fī ḥawādiṯ al-ǧaww*, Paris, Benjamin Duprat, 1862), ainsi que des consultations juridiques sur des problèmes rencontrés par les voyageurs musulmans en pays chrétiens, qu'il s'agisse du caractère licite de la consommation de la viande des animaux tués par les chrétiens (*Fatwā fī ibāḥati ḏakāt an-naṣārā ʻalā ayy ṣūrat kānat wā akli luḥūmihim li rafʻ al-ḥaraǧ ʻan al-mūsāfirīn ilā bilādihim wa tashīl muʻāmalātihim*, Paris, Blot, 1277 h. [1860]) ou du port du chapeau (*Aǧwābat al-ḥayārī ʻan qalansuwa l-naṣrī* [*Réponse aux gens embarrassés au sujet du chapeau des chrétiens*], Paris, Imprimerie Carion, 1862). Pour l'enquête diligentée par Frédéric Le Play sur *Les Ouvriers des deux mondes*, il donne les éléments d'une monographie sur le « Parfumeur de Tunis [...] d'après les renseignements recueillis sur les lieux en 1858 », éditée par Narcisse Cotte, secrétaire de la légation à Tanger à Rabat (t. III, n° 25, 1861). On lui doit aussi une édition annotée d'un texte arabe daté de 730 h. [1229] des *Douze séances du cheikh Ahmed ben Al-Moāddhem* [Ibn al-Muʻaẓẓam ar-Rāzī], explicitement destinée à un usage scolaire (Paris, B. Duprat, 1865). Pour l'exposition universelle de 1867, il rédige enfin un court texte de présentation en arabe (*ʻArḍ al-baḍā'iʻ al-ʻāmm fī Bārīs*) dont on publie aussi la traduction française (*Traduction littérale du travail publié en arabe pour M. le baron Jules de Lesseps, commissaire général de Tunis, du Maroc, de la Chine et du Japon*, Paris, Imprimerie Victor Goupy, 1866).

Après la chute de l'Empire, il est choisi pour inaugurer la fonction nouvelle de répétiteur d'arabe à l'École des langues orientales (1871). Il la remplit avec zèle jusqu'à sa mort. Intégré au milieu des arabisants parisiens, il est invité à participer en 1874 au congrès provincial des orientalistes réuni à Levallois. Il est inhumé au Père-Lachaise, dans le carré musulman de la 87e division. Ses papiers et sa bibliothèque (175 volumes dont 42 manuscrits) ont été acquis en 1885 par la bibliothèque de l'École des langues orientales.

Sources :

ANF, F 17, 3224 (Soliman el Haraïri) et 4064 (chaire et répétiteurs d'arabe) ; F 18, 290 (*Birgys-Barys*) ;

Revue de l'Orient, mai 1857, janvier 1858 et mars 1859 ;

L.-G. Vapereau, *Dictionnaire universel des contemporains, contenant toutes les personnes notables de la France et des pays étrangers*, Paris, Hachette, vol. 1 (A-H), 1858 ;

C. Huart, 1939, p. 425 ;

Moncef Chenoufi, *Le Problème des origines de l'imprimerie et de la presse arabes en Tunisie dans sa relation avec la renaissance « Nahda », 1847-1887* (thèse de lettres, université Paris IV, 1970), Lille, Service de reproduction des thèses de l'université, 1974, p. 118 ;

Langues'O... ;

Planel, « De la nation... », p. 123 ;

Abū l-Qāsim Muḥammad Karrū, *Sulaymān al-Ḥarā'irī, ma'a fatāwiyahu wa rasā'ilihi* [*Slīmān al-Ḥarā'irī, ses consultations juridiques et sa correspondance*], Tunis, Mu'asasāt b. 'Abd Allāh li n-našr wa t-tawziya, 2001, 160 p. ;

Marie-Geneviève Guesdon et Nathalie Rodriguez, « Les manuscrits arabes, turcs et persans à la bibliothèque interuniversitaire des langues orientales », Melcom 27, Alexandrie, mai 2005. En ligne : [http://www.melcominternational.org/wp-content/content/past_conf/2005/2005_papers/Guesdon_Rodriguez_2005.pdf].

HASBOUN, Abdallah d' [Ḥasbūn, 'Abdallāh] (Bethléem, 1776 – Melun [?], 1859)

– interprète de 2e classe

Issu d'une famille chrétienne (son père, Michel Hasboun a épousé une demoiselle Hanous), Abdallah d'Hasboun (d'Hasboune, d'Asbonne ou Dasbonne) entre comme guide interprète au service de l'état-major de l'armée d'Orient en Égypte et fait la campagne de Syrie. Après avoir été rapatrié à Marseille, on le retrouve dans toutes les campagnes du Consulat et de l'Empire. Il est chargé en 1808 du recrutement des mamelouks parmi les réfugiés de Marseille. Il épouse en 1809 la fille d'un avocat notaire de Melun, Joséphine Duverger. Franc-maçon, il appartient à la loge de Melun, les *Citoyens réunis*. Naturalisé français en 1817, veuf, il se remarie avec la fille d'un colonel, Cécilia Saviot. Nommé en avril 1830 interprète de 2e classe pour la campagne d'Alger, il en revient à l'automne avec l'ensemble des interprètes. Il repart pour Oran en novembre 1831 au service de Boyer (s'y trouve aussi Brahemscha*, à un grade plus élevé), puis est envoyé par Desmichels auprès d'Abd el-Kader pour l'amener à conclure avec lui le traité qu'il a préparé (1834). Son séjour à Mascara lui permet de renseigner l'armée française « sur les mouvements d'Abd el-Kader, ses intentions et les dispositions des différentes tribus de la province » – il prépare donc dans une certaine mesure l'action de Gabriel Zaccar* et de Daumas*. Il est ensuite placé auprès du bey Ibrahim. On lui refuse l'avancement qu'il demande et le commandement de la place de Mostaganem. Il obtient en revanche de faire valoir ses droits à la retraite en 1835 et une demi-bourse pour son fils au collège Louis-le-Grand. Retiré à Paris puis à Melun, il est encore en vie lors de la bataille de Solférino. Le frère aîné du sculpteur Louis-Ernest Barrias, Félix-Joseph (1822-1907), peintre alors réputé, réalise son portrait en 1860.

Sources :

ANF, LH/664/66 (Dasbune) ;

ANOM, F 80, 1603 ;

SHD 2Ye 1-47 (Abdalla Dasbonne) ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Savant, *Les Mamelouks...*, p. 116-128 ;

Yacono, *Un siècle...*, p. 26.

Représentations iconographiques :

Esquer, *Iconographie...*, vol. I, p. 34, n° 381 (ce portrait a été reproduit dans le *Monde illustré*, 1860, t. I, p. 120).

HATOUN, Félicité Alice (Cheragas, 1889 – Alger [?], apr. 1954)

– professeur de collège

Originaire d'une famille juive modeste, elle passe sans doute par l'école normale. Institutrice et brevetée d'arabe (1909), elle assure diverses suppléances à Alger, tout en poursuivant son étude de l'arabe. Après avoir obtenu son diplôme en 1910, elle est affectée à Miliana (mars-septembre 1911), Sakamody (octobre 1911 - décembre 1912) et Staouéli (janvier-septembre 1912) et passe avec succès le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les EN et les EPS (1912). Elle enseigne encore à Mouzaïaville (octobre 1912 - avril 1913) et Birtouta (octobre 1913 - septembre 1914) avant d'être nommé institutrice déléguée pour l'enseignement de l'arabe à l'EPS de Blida (octobre 1914 - 1917). Elle obtient alors le DES d'arabe, en proposant une traduction partielle et annotée d'un ouvrage d'al-Tanasī, *Naẓm al-durr wa l-ʿiqyān fī bayān šaraf Banī Zayān* (« Collier de perles et d'or natif sur l'établissement de la noblesse des Banî Zayân », 1915). Mais, sans doute du fait de son comportement déséquilibré, mégalomaniaque et paranoïaque, elle reste ensuite à l'écart des savants de l'université d'Alger : ses travaux savants s'interrompent et sa carrière plafonne. Suite à un conflit avec sa directrice, elle est nommée à l'EPS de Sétif (1917-1922) où son manque de conscience professionnelle et son esprit d'insubordination lui valent d'être traduite devant le conseil départemental de l'enseignement primaire qui, plutôt qu'une révocation et une réintégration dans l'enseignement élémentaire, préfère la déplacer. Comme une nomination en Algérie aurait signifié sa promotion, elle est nommée dans une EPS de métropole, à Trévoux, où elle suscite le mécontentement général, puis à Béziers, où elle se heurte à la directrice, Mlle Vidal-Naquet, tout en se posant à nouveau en victime des préjugés de race et en cherchant l'appui de militants socialistes, républicains et laïques. Elle obtient finalement de réintégrer l'Algérie, en faisant valoir l'infirmité de ses parents et de sa sœur, mais ses demandes incessantes pour accéder à un poste de direction sont rejetées. Mal notée à l'EPS de garçons d'Oran (1927-1929) où elle suscite l'ire du maire pour être intervenue dans une réunion électorale en 1929 (elle voulait y soulever la question du vote des femmes), elle n'hésite pas à solliciter le ministère pour être chargée de l'organisation de l'enseignement de l'arabe en Algérie – une mission confiée à William Marçais. Nommée à l'EPS de Blida (1929-1943), elle fonde en 1931 une Association laïque d'Algérie sans succès, le recteur et le directeur de l'école normale de la Bouzaréa refusant de la cautionner. Elle est révoquée en 1940 par l'application de la loi d'octobre portant statut des juifs contre laquelle elle s'élève ouvertement devant ses élèves. Elle achève sa carrière aux collèges modernes de filles de Maison Carrée (1943-1945) puis d'Alger, rue Lazerges (1945-1952) et s'occupe en 1947 de la régionale d'Alger de l'Association des professeurs de langues vivantes. Malgré son insistance et les accusations qu'elle porte contre Henri Pérès, qu'elle voudrait faire passer pour antisémite, elle échoue à obtenir la prolongation d'activité qu'elle demande après 1952. On perd sa trace après 1954. Restée célibataire, elle habite rue Bab-el-Oued, à l'adresse qui était déjà celle de ses parents avant 1914.

Source :

ANF, F 17, 25 507, Hatoun.

HÉNON, Jean-Baptiste Adrien (Paris, 1821 – Paris, 1896)

– interprète militaire, professeur aux collèges de Bône et de Constantine

Il est un exemple de ces jeunes gens qui, après des études secondaires, s'engagent dans l'armée et deviennent interprètes sur le terrain. À sa retraite, il poursuit sa carrière comme gérant de

compagnie puis comme professeur (peut-être du fait d'un mariage tardif à près de quarante ans et de la nécessité de subvenir aux besoins d'enfants en bas âge).

Fils d'un serrurier qui meurt alors qu'il n'a que deux ans, il grandit à Paris dans une famille catholique du 8e arrondissement (autour de la Bastille) et fait ses études à Sainte-Barbe. Il s'engage au 26e régiment de ligne en novembre 1839. Sergent en janvier 1841, il est en 1842 sergent-interprète auprès de Bedeau qui commande Tlemcen. Alors qu'il enquête sous les habits d'un déserteur, il est capturé et gardé par les Trara, et doit se faire ʻīssāwa pour s'échapper et survivre après sa fuite – il arrive jusqu'à Fès. Il revient à Tlemcen un an après sa disparition, méconnaissable, selon le récit qu'en donne Féraud*. Il obtient alors (1844) de passer comme sergent-interprète au régiment de zouaves, où il est détaché auprès du colonel Cavaignac puis auprès de colonel de Ladmirault. Il accompagne l'expédition de Bugeaud en 1847 dans la vallée de Bougie. Devenu en novembre 1848 interprète auxiliaire, il est affecté à Biskra, et assiste au siège des Zaatcha. Titularisé en 1850, il passe à la 2e classe en 1852. Après avoir fait partie en 1854 de la colonne qui, sous les ordres du colonel Desvaux, s'est emparée de Touggourt, il est fait chevalier de la Légion d'honneur (1855). En 1859, il épouse à Constantine Marie Constance Cléophé Fraillon, native d'un village de l'Aisne, qui meurt l'année suivante (Auguste Martin* et Cherbonneau* témoignent à la mairie de son décès). Il se remarie en 1861 avec Marie Taxil dont il aura trois enfants, dont deux survivants – Laurent Charles Féraud témoigne à la mairie de leur naissance. Promu à la 1re classe en 1865, Hénon est admis à faire valoir ses droit à la retraite en décembre 1869. Il se retire alors à La Flèche, et commande cependant en France une légion de mobilisés lors de la guerre franco-prussienne. Il gère ensuite la compagnie des chênes-lièges de l'Ouider (une place de 6 000 francs) jusqu'à sa nomination comme chargé de l'enseignement de l'arabe au collège de Bône en mars 1873 (2 400 francs), avec l'appui du principal qui a apprécié « le charme du Parisien, le tact de l'homme du monde, le ton de commandement et d'autorité du militaire ; de plus il ne paraît pas féru de la maladie des orientalistes en renom, et dont un des symptômes est de prétendre enseigner tout d'abord les soixante-dix-sept formes verbales de l'arabe littéral ; il pense qu'il est plus opportun de commencer par apprendre aux élèves à manier la langue qui se parle et comme elle se parle en Algérie, quitte à en révéler plus tard les finesses à ceux qui ne voudront passer plus outre et en faire une question d'érudition. » Apprécié, il passe cependant à la rentrée de 1877 au collège mixte de Constantine, plus rémunérateur (2 800 francs puis 3 000 francs), où il enseigne aussi l'histoire naturelle. On reconnaît en lui un « très fort arabisant, entomologiste savant » mais aussi un disciplinaire d'une faiblesse excessive : on prévoit de le remplacer par un successeur plus jeune et plus ferme lors de la transformation du collège en lycée. Lui succède en décembre 1884 Auguste Mouliéras*, recommandé par René Basset*. Hénon se réinstalle alors à Paris.

Sources :

ANF, F 17, 22.907, Jean-Baptiste Adrien Hénon et LH/1283/37 ;

ANOM, état civil ;

Féraud, *Les Interprètes...*

HOUDAS, Octave (Outarville, Loiret, 1840 – Paris, 1916)

– professeur au lycée d'Alger, à la chaire publique d'Oran puis d'Alger et aux Langues orientales

Houdas accompagne enfant ses parents en Algérie : bachelier, surnuméraire à la préfecture puis professeur de français au collège impérial arabe-français d'Alger, il y obtient la chaire d'arabe (1863), avant de conquérir devant le jeune Machuel* celle du lycée (1867), puis la chaire supérieure d'Oran (1869) où il épouse en 1876 Louise Lévy. Il publie alors des textes à usage

scolaire (*Histoire de Djouder le pêcheur*, 1865 ; *Cours élémentaire de langue arabe*, 1875) largement diffusés et longtemps en usage. Titulaire de la chaire supérieure d'Alger (1877), il succède à Cherbonneau* comme inspecteur de l'enseignement de l'arabe en Algérie et Tunisie et s'oppose à l'usage de la langue parlée dans les médersas, suscitant les critiques de Desparmet*. À la fondation de l'école des Lettres d'Alger, il dirige son éphémère section orientale (1880) : simple bachelier, il est contesté par des professeurs plus diplômés, et ne reçoit pas le soutien du directeur, Masqueray, qui refuse de lui laisser prendre son autonomie. En 1881-1882, il accompagne R. Basset* en Tunisie pour une mission de recherches épigraphiques et bibliographiques. En 1884, il succède à Cherbonneau à la chaire d'arabe vulgaire de l'École des langues orientales, pour laquelle il compose une *Chrestomathie maghrébine* (1891), destinée à remplacer celle de Caussin*. En 1886, il collabore au *Manuel franco-arabe* à l'usage des écoles indigènes de l'Algérie que composent Joseph Reinach et Charles Richet, avec une préface de Victor Duruy, en en traduisant en arabe la partie scientifique. La même année, il publie dans une collection dirigée par Léon de Rosny une *Ethnographie de l'Algérie* qui fait une place aux Algériens, nouvelle race latine, à côté des Berbères, des Arabes et des Juifs, tous aptes à la civilisation par l'éducation. Il édite et traduit à Alger, puis à Paris, de nombreux textes, trop rapidement selon certains. Après le traité de droit musulman d'Ibn Acem et le recueil des *ḥadīṯ*-s d'al-Buḫārī (en collaboration avec son élève William Marçais*), ce sont des textes arabes relatifs à l'histoire du Maroc et surtout du Soudan dont la conquête s'accompagne de la mise à disposition de nouveaux manuscrits par les militaires puis les administrateurs. Le général Archinard, après avoir pénétré dans Segu (Mali), la capitale du fils et successeur d'al-ḥāǧǧ 'Umar, lui transmet le manuscrit du *Tā'rīḫ aṣ-Ṣudān* de 'Abd ar-Raḥmān as-Sa'dī (1898-1900, rééd. 1981 et retraduit par Hunwick, 1999), puis Gaden lui confie la publication et la traduction de la *Taḏkirat an-Nisyān*, recopiée sous les ordres de Gouraud après la prise de Samory Touré (1913-1914). Il traduit aussi le fameux *Tā'rīḫ al-Fattāš* de Maḥmūd Kā'tī (1913-1914), un texte à la recherche duquel le gouverneur du Haut-Sénégal-Niger Clozel avait envoyé Bonnel de Mézières (Octave Houdas achève cette traduction en collaboration avec Maurice Delafosse* qui a épousé sa fille Alice). En 1908, alors qu'il enseigne à l'École des sciences politiques, il a exposé dans un vade-mecum destinés aux agents français de la colonisation et au public cultivé ses vues matérialistes et évolutionnistes sur *L'Islamisme* : du fait de la rapidité de l'évolution de la civilisation arabe, la ferveur religieuse, restée trop forte, a étouffé la science, mais l'islam se réformera suite aux progrès économiques, avec comme potentiel agent d'accélération les Européens convertis comme il s'en trouve à Liverpool et aux États-Unis. Il y aura donc crise – peut-être sur le modèle de la réforme protestante –, la religion étant destinée à subsister comme repos de l'esprit. Houdas, formé sur le terrain en Algérie, perpétue une approche ancienne : familier des textes et du monde musulman contemporain, respecté pour sa connaissance de la langue, il conserve des critères de jugement qui ne sont plus ceux d'une nouvelle génération – celle de Gaudefroy-Demombynes* ou de Doutté* – soucieuse avant tout de rigueur scientifique.

Sources :

ANF, F 17, 22.304, Houdas ; ANF, Personnel de l'Inalco, 20.100.053/7, Houdas ;

Hommes et destins, t. I, 1975, p. 289-293 (notice par L. Delafosse) ;

Langues'O... (notice par G. Troupeau) ;

Dictionnaire des orientalistes... (notice par A. Messaoudi et J. Schmitz).

HUART, Marie Clément (Paris, 1854 – Paris, 1926)

— drogman, professeur aux Langues orientales et directeur d'études à l'EPHE, V^e^ section

Clément Imbault-Huart – il prendra l'habitude de signer ses travaux sous le nom de son père, Huart, ce qui le distingue de son frère cadet, Camille Imbault-Huart (1857-1897), spécialiste de la Corée et de la Chine – est le fils naturel d'un avocat protestant qui lui fait suivre très jeune les cours de conversation arabe de Caussin* aux Langues orientales. Dès la création de l'EPHE en 1868, il est inscrit au cours d'arabe, d'hébreu et de persan délivré par Guyard*, qu'il complète par la formation des Langues orientales dont il sort en 1874 diplômé d'arabe, de grec moderne, de turc et de persan. En 1875, il publie son mémoire de l'EPHE, l'édition et la traduction du *Anîs el-'Ochchâq, Traité des termes figurés relatifs à la description de la beauté, par Cheref-Eddin-Râmi*, poète persan de la fin du XIV^e^ siècle. Ce travail, qui suscite le compte rendu élogieux de Pavet de Courteille, lui vaut d'être admis à la Société asiatique avant son départ pour Damas où il a été nommé drogman. Il succède à Belin* à Constantinople où il demeure entre 1877 et 1897, conservant des relations étroites avec la Société asiatique à laquelle il donne de nombreux comptes rendus et articles pour le *Journal asiatique* : des « Notes prises pendant en voyage en Syrie » (1878-1879), où se conjuguent style littéraire et précisions savantes, précèdent la traduction d'une « Notice sur les tribus arabes de la Mésopotamie » et d'extraits de la « Poésie religieuse des Nosaïris » (1879) et des études sur les femmes artistes arabes (« La poétesse Fadhl, scènes de mœurs sous les khalifes abbassides », 1881 ; « Étude biographique sur trois musiciennes arabes », 1884). Il prolonge aussi le travail de Belin en poursuivant la publication de sa « Bibliographie ottomane » dans le *JA* (pour les années 1877-1890), tout en restant fidèle à son approche à la fois attrayante et savante (*Konia, la ville des derviches tourneurs, souvenirs d'un voyage en Asie mineure*, 1897). Il ne se désintéresse cependant pas de la Perse, qu'il s'agisse de traiter de questions religieuses contemporaines (*La Religion de Bab, réformateur persan du XIX^e^ siècle*, 1889) ou linguistiques (« Le dialecte persan de Sîwend », *JA*, 1893). C'est d'ailleurs pour remplacer Schefer à la chaire de persan de l'ESLO qu'il regagne Paris en 1898, tout en continuant à publier des travaux dans le domaine turc et surtout arabe – il édite et traduit *Le Livre de la création et de l'histoire* (Paris, Leroux, 1903-1919, 6 vol. : c'est une encyclopédie historique du IV^e^/X^e^ siècle, traditionnellement attribuée à al-Balḫī, qu'il rend à son auteur véritable, Muṭahhar b. Ṭāhir al-Maqdisī), publie une *Histoire de Bagdad dans les temps modernes* (Paris, Leroux, 1901 : elle va de la prise de la ville par les Mongols en 1258 à la chute du gouvernement des mamlouks en 1831), puis une *Littérature arabe* (Paris, Colin, 1902, traduite en anglais en 1903, traduction rééditée en 1987) et une *Histoire des Arabes* (Paris, Geuthner, 2 vol., 1912-1913), toutes deux largement diffusées. Il s'occupe aussi d'art musulman, collaborant avec Gaston Migeon et Max Van Berchem pour le catalogue de l'*Exposition des arts musulmans* présentée en 1903 au Musée des arts décoratifs et consacrant une étude aux *Calligraphes et miniaturistes de l'Orient musulman* (Paris, Leroux, 1908, rééd. 1972). En 1909, il succède à Hartwig Derenbourg* comme directeur d'études pour l'islamisme et les religions de l'Arabie à l'EPHE. Candidat au poste d'administrateur de l'ESLO en 1908 puis en 1913, avec le soutien de Louis Marin, professeur d'ethnographie à l'École d'anthropologie de Paris et député de la conservatrice et nationale Fédération républicaine, on lui préfère le slavisant Paul Boyer. En s'appuyant sur le témoignage du député radical Albin Rozet, il doit alors contrer la rumeur selon laquelle sa femme, Zélie Lebet, la fille d'un banquier protestant suisse installé à Constantinople, serait allemande. Pendant la guerre, il dirige la société d'assistance aux blessés musulmans fondée à l'ENLOV pour prendre soin de ceux qui sont hospitalisés dans la région parisienne. Le professeur de turc Jean Deny étant mobilisé, il assure par ailleurs sa suppléance. Après la guerre, il traduit des récits hagiographiques persans du XIV^e^ siècle (*Les Saints des derviches tourneurs*, 2 vol., 1918-1922, rééd. Paris, Éditions orientales, 1978) et le *Livre de Gerchâsp, poème persan d'Asadî junior de Ṭoûs* (Paris, Geuthner, 1926 – le travail sera poursuivi par Henri Massé, son successeur à la chaire de persan de l'ENLOV), avant de donner une synthèse sur *La Perse antique et la civilisation iranienne* (Paris, Renaissance du livre, 1926, trad. en anglais en 1927, trad. rééditée en 1972). Élu en 1919 à l'AIBL, sa renommée lui vaut d'être choisi pour faire partie de la nouvelle Académie de langue arabe de Damas. La réponse qu'il

donne à l'enquête parue en 1925 dans *Les Cahiers du mois. Les appels de l'Orient* indique cependant qu'il reste imperturbable devant l'ébranlement des valeurs rationnelles occidentales, témoin d'une génération férue de science et de progrès et consciente de la supériorité de l'Occident. Pour lui, même si la littérature a encore une longue vie devant elle, l'influence de l'Orient sur l'Occident qui a pu se faire jour au début du XIX^e^ siècle est désormais nulle, les deux civilisations restant impénétrables ; l'Orient ne demande à l'Occident que des instructeurs scientifiques. Il laisse trois enfants. L'un de ses deux fils, **Raymond Imbault-Huart** (1895-1969), diplômé de l'ENLOV en arabe, persan et turc (1917), interprète pour l'armée en métropole pendant la Grande Guerre, puis élève-interprète à Constantinople en 1919, fait carrière aux Affaires étrangères. Sa fille, restée célibataire, disperse peu à peu les faïences persanes et les manuscrits arabes, persans et turcs collectionnés par son père.

Sources :

ANF, F 17, 26.757, Marie Clément Imbault-Huart ;

JA, t. CCIX, 1927, p. 186-189 (éloge funèbre par É. Sénart) ;

Académie des sciences coloniales. Compte rendu des séances. Communications, t. VIII (1926-1927), p. 553-555 (notice par A. Cabaton, avec une photographie) ;

Langues'O..., p. 84-85 (notice par C.-H. de Fouchécour) ;

Entretiens téléphoniques avec Marie-José et Béatrice Imbault-Huart (août 2006).

HUMBERT, Jean (Genève, 1792 – Genève, 1851)

– professeur d'arabe à Genève, auteur d'une anthologie, d'une chrestomathie et d'un vocabulaire arabes

Après avoir terminé ses études de théologie à l'académie de Genève et avoir été consacré pasteur, il part approfondir sa connaissance du grec et des langues orientales en passant une année à Göttingen auprès de Thomas Christian Tychsen et de Johann Gottfried Eichhorn puis une autre à Paris, où il suit les cours d'Antoine Silvestre de Sacy* et de Charles-Benoît Hase, et profite des leçons d'arabophones « naturels » comme Raphaël de Monachis*, Michel Sabbagh* et Abraham Daninos*. De retour à Genève où il a pris la direction du pensionnat fondé par son père et épousé en 1816 Dorothée-Wilhelmine Godemar, qui lui donnera quatre filles, il participe au goût nouveau pour la poésie arabe en publiant en 1819 une *Anthologie arabe ou Choix des poésies arabes inédites* trilingue (arabe-français-latin) composée en grande partie de poésies des *Mille et une nuits* qui avaient été écartées par Antoine Galland dans sa traduction. Surmené, il doit renoncer à la chaire de littérature classique de l'académie de Genève à laquelle il s'était préparé (1819) et est finalement nommé professeur honoraire d'arabe (1820). Membre de la Société asiatique et de plusieurs académies provinciales (Marseille, Avignon, Strasbourg, Nancy, Strasbourg), il conserve des liens étroits avec le monde savant français. Pour asseoir cet enseignement nouveau à Genève, il acquiert plusieurs manuscrits copiés à Paris par Michel Sabbagh, Ellious Bocthor* et Georges Sakakini* (conservés à la bibliothèque publique et universitaire, ils ont été catalogués par Anouar Louca en 1968) et souligne l'importance de l'apprentissage de l'arabe pour le voyageur, le missionnaire, le théologien, l'historien et l'homme de lettres (*Discours sur l'utilité de la langue arabe* , 1823). Son enseignement, sanctionné à partir de 1839 par un examen public (que présente la moitié de sa vingtaine d'auditeurs), s'accompagne de nouvelles publications destinées à faciliter un premier apprentissage de l'arabe sous la forme d'une *Chrestomathia arabica facilior* (1834), puis en 1838 d'un *Guide de la conversation arabe ou vocabulaire franco-arabe*, classé thématiquement et destiné à la colonie européenne d'Afrique, et enfin d'un volume intitulé *Arabica analecta inedita*. William Mac-Guckin de Slane*, dans le compte rendu favorable qu'il donne de ce dernier ouvrage

dans le *JA*, regrette que le conte tiré des *Mille et une nuits* qui clôt ce recueil de fables et d'anecdotes historiques comprenne de trop nombreuses tournures en langue vulgaire. Humbert, qui n'a, semble-t-il, point quitté l'Europe, se montre moins puriste qu'un De Slane, sensible aux efforts de correction manifestés par les chrétiens arabes du Levant. Dans le domaine du français, son recueil des mots du parler genevois (*Nouveau glossaire genevois*, 1852, réimpr. Genève, Slatkine, 2004), lui vaut d'être encore aujourd'hui connu dans son pays, et confirme son intérêt pour des expressions qui n'ont pas d'équivalent dans la langue classique.

Sources :

Hoefer, *Nouvelle biographie* ;

Albert de Montet, *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois*, Lausanne, G. Bridel, 1877-1878 ;

Édouard Montet, « De quelques travaux inédits de Jean Humbert, arabisant genevois », *JA*, 1890, p. 496-502 ;

Anouar Louca, *Jean Humbert (1792-1851), arabisant genevois*, Genève, Association suisse-arabe, 1970.

I

IBN MERZOUK, Mohammed [b. Marzūq, Muḥammad] (Tlemcen, v. 1880 [?] – Tlemcen [?], apr. 1905)

– répétiteur d'arabe aux Langues orientales

Recommandé par William Marçais dont il a été l'élève à la médersa de Tlemcen pour suppléer Zenagui* comme répétiteur aux Langues orientales en 1904-1905, c'est un brillant diplômé de la division supérieure de la médersa d'Alger. Pendant cette année qu'il passe à Paris, il s'inscrit à la V^e^ section de l'EPHE pour y suivre le séminaire de Hartwig Derenbourg*. Il est probablement retourné ensuite à Tlemcen. Il possible qu'il y ait été un des professeurs de Messali Hadj à la *zâwiyya* b. Yellès [b. Yalis].

Sources :

ANF, F 17, 4066 (Adrien Barbier de Meynard au MIP, 2 novembre 1904) ;

Archives de l'EPHE, V^e^ section, registres d'inscriptions ;

Langues'O... (notice par P. Labrousse) ;

Khaled Merzouk, *Messali Hadj et ses compagnons à Tlemcen : récits et anecdotes de son époque, 1898-1974* , Alger, El Dar El Othmania, 2008.

IGONET, Hilaire Raphaël (Vira, Pyrénées orientales, 1870 – ?, apr. 1934)

– professeur de collège

Bachelier de l'enseignement secondaire spécial (Toulouse, 1889), il effectue son service militaire avant d'être nommé répétiteur à Médéa (1893), puis au lycée d'Alger (1894), ce qui lui permet de suivre les cours d'arabe de l'école des Lettres. Après l'obtention du brevet en 1896, il est nommé professeur au collège de Mostaganem, puis à Médéa (1902) où ce fils d'un brigadier des Eaux et Forêts épouse la fille d'un minotier (1903). Très bien noté, il passe à Philippeville (1905), puis à Blida (1911) où il achève sa carrière en 1934, après avoir échoué en 1911 et 1912 au certificat d'aptitude qui lui aurait permis d'accéder à un poste à Alger.

Source :

ANF, F 17, 24.382, Igonet.

J

JAUME, Cyprien Gabriel Gustave (Grasse, 1831 – Alger, 1896)

– professeur au lycée d'Alger

Bachelier ès lettres (1852) et licencié en droit à Aix-en-Provence (1857), on ne sait pas s'il a appris les premiers éléments de la langue arabe en France (à Marseille ?) ou en Algérie. À partir de mai 1857, il exerce comme secrétaire interprète au commissariat central d'Alger, et ce jusqu'à sa nomination à la chaire d'arabe du collège impérial arabe-français de Constantine (décembre 1869), en remplacement de Louis Machuel*. Il y est maintenu quand l'établissement devient un collège communal mixte (novembre 1871). Inhabile à la discipline, mais aimé des élèves, il y aurait obtenu d'honorables résultats. En juillet 1877, il est nommé au lycée d'Alger. En 1879-1880, on note que ses élèves, qui sont plus de 200 (sur les 1 000 du lycée), « subissent avec succès les examens pour obtenir le titre d'interprète militaire ou judiciaire ». On lui prête une certaine fortune personnelle : « il possède cheval et voiture ». Il a conservé des attaches avec Grasse, où l'homme de lettres Louis Bertrand le rencontre en 1891, à la veille de sa mutation pour le lycée d'Alger : « Ce qui me ravissait, c'est que mon nouveau collègue fût si différent des pédagogues au milieu desquels j'avais vécu jusque-là. Il me faisait entrevoir un pays tout nouveau pour moi, exempt de toutes les contraintes et de toutes les conventions bourgeoises ou administratives qui garrottent les Français, un pays de joie, de liberté, de lumière et de soleil, où j'allais enfin me dégeler, vivre une vie un peu plus conforme à mes goûts, une vie de plein air, comme celle de ce maquignon, où j'allais secouer la poussière de mes bouquins… » Resté célibataire, Jaume, qui n'a semble-t-il publié aucun ouvrage, meurt peu après avoir été admis à la retraite en janvier 1894.

Sources :

ANF, F 17, 20.998[A], Jaume ;

ANOM, état civil (acte de décès) ;

Louis Bertrand, *Sur les routes du Sud*, Paris, Fayard, 1936, p. 15.

JOLY, Alexandre (Montreuil-sous-Bois, 1870 – Constantine, 1913)

– titulaire de la chaire supérieure d'arabe de Constantine, géographe et arabisant

Fils aîné du chimiste Alexandre Joly (1845-1897), un ancien élève de l'École normale supérieure (1867) qui y a été le condisciple d'Alfred Rambaud, de Charles Jeanmaire et d'Émile Masqueray, il fait ses études au lycée Henri-IV. Des raisons de santé l'engagent dans une carrière algérienne que suivra aussi après lui son frère cadet Jules*. Opérateur dessinateur aux Ponts et Chaussées, il prépare les diplômes d'arabe et d'études historiques à l'école des Lettres d'Alger – son père l'a sans doute recommandé à Masqueray qui la dirige jusqu'en 1894. En 1896, il est nommé professeur de sciences à la médersa d'Alger. Il compose une étude de la *Commune mixte de Boghari. L'annexe de Chellala* (1897) et collabore à la carte géologique de l'Algérie (puis à son atlas archéologique en 1904-1907). En 1899-1900, il est attaché à la mission de Georges-Barthélemy-Médéric Flamand dans l'extrême Sud oranais (In Salah et Tidikelt). Il passe alors à la médersa de Constantine (1900), peut-être pour être plus proche du Sud où il effectue des missions (ainsi

en 1903 pour étudier les confréries religieuses musulmanes dans le Sud algérois), y compris en Tunisie. Ses travaux géographiques, déjà publiés localement dans le *Bulletin de la Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord* (« Une mission à In Salah », 1900 ; « La plaine des Beni Slimann [*sic*] et ses abords », 1900-1903, « Étude sur le Titteri », 1906-1907 ; « À propos des analogies entre l'Espagne et l'Algérie », 1907) et le *Bulletin de la Société de géographie d'Oran* (« La ligne de partage des eaux marines et continentales dans l'Afrique mineure », 1907) sont jugés dignes d'être repris à Paris dans les *Annales de géographie* (« Le plateau steppien d'Algérie », mars et mai 1909 ; « Le Titteri », novembre 1912). Il s'intéresse aussi à des problèmes linguistiques (« Dérivation des racines trilitères dans l'arabe vulgaire et l'arabe parlé », communication au congrès des orientalistes, Alger, 1905) et littéraires (« La poésie vulgaire chez les arabes nomades du Sud algérien ; Textes, traductions, notes », « Sur un langage conventionnel des chanteurs arabes », *RA*, 1900-1904 et 1906). Il annonce un *Dictionnaire des dialectes d'arabe vulgaire du Nord africain* et des travaux comparatifs entre les langues d'al-Andalus et d'Afrique mineure qui ne verront jamais le jour. Membre de la Mission scientifique au Maroc à Tanger (1905-1906), il contribue aux *Archives marocaines* (« L'ouerd des Ouled Sidi Bounou » ; « Le siège de Fès, 1903-1904, par la tribu des Jebala » ; « Tétouan », travail fouillé pour lequel il collabore avec Michel Xicluna* et Louis Mercier*). En 1907, la recommandation de Stéphane Gsell vient en renfort de celle d'Alfred Le Chatelier pour lever les doutes du recteur, *a priori* réticent à confier à Joly la succession de Motylinski* à la chaire publique d'arabe de Constantine : malgré « quelques peccadilles de jeunesse et des allures un peu excentriques », cet homme qui porte volontiers le costume des indigènes et « met une certaine coquetterie à se tenir comme en marge de la société » (Saint-Calbre*) est « parfaitement honnête et loyal ». Joly publie alors dans la *RA* plusieurs travaux sur les confréries et les marabouts (« Étude sur les Chadouliyas », 1907 ; « La légende de Sidi Ali ben Malek, sa postérité », 1908 ; « Les confréries religieuses et les marabouts en Algérie », 1909 ; « Saints et légendes de l'Islam », 1913) dont il dresse un tableau plutôt sombre et inquiétant. Après sa mort subite – maladie qu'il n'a pas rendue publique ou suicide ? –, sa veuve respecte son vœu de ne pas publier les travaux qu'il a laissés inachevés. Elle se trouve dans la nécessité de demander la concession d'un débit de tabac.

Sources :

ANF, F 17, 23.370, A. Joly ;

RA, 1913, p. 5-6 (avec une liste des principales publications) ;

Annales universitaires de l'Algérie, juin 1913, p. 123-124 (notice par J. Garoby) ;

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine, 47e vol. de la collection (5e série, 4e vol.), année 1913, p. 815-817 (notice par C. Saint-Calbre avec une liste des publications parfois inexacte).

JOLY, Jules Eugène (Montreuil-sous-Bois, 1876 – Alger [?], 1920)

– professeur de lettres à la médersa d'Alger

Après la mort de son père, il est sans doute encouragé par son frère aîné Alexandre* à étudier l'arabe aux Langues orientales (dont il sort brillamment diplômé en 1900) et à l'EPHE où il est l'élève de Derenbourg* à la IVe et à la Ve section. En janvier 1901, il assure l'intérim de Doutté* à la médersa d'Alger où il est nommé professeur de lettres l'année suivante. W. Marçais*, tout en louant sa culture, sa finesse, sa correction et ses bons rapports avec ses collègues musulmans, regrette « qu'affligé d'une sorte de découragement », il ne s'attelle pas à des travaux d'érudition. Il publie cependant une étude des « Chansons du répertoire algérois » dans la *Revue africaine* (1909) et obtient sa licence ès lettres (mention arabe) en 1911.

Source :

ANOM, GGA, 44H, 43, Jules Joly et CGA, 44S, 4.

K

KAROUS, Issa [Karrūs, ʻAysā] (Bethléem, v. 1770 [?] – [?], apr. 1832 [?])

– aumônier des mamelouks, interprète

Originaire de Bethléem, il s'est installé en Italie où il rend des services aux Français à Naples et à Rome. Puis il part pour Paris et sert comme aumônier des mamelouks à Melun. En 1809, il reçoit l'ordre de se fixer à Marseille, comme réfugié. Il s'agit d'une disgrâce qu'il impute aux intrigues du colonel Yacoub auquel il a refusé d'administrer le sacrement du mariage – la promise étant déjà mariée au Caire. Or, à Marseille, il est à nouveau en butte aux intrigues de trois prêtres grecs catholiques Gabriel Taouil*, Joseph Sabbagh et Joseph le Chaldéen qui l'auraient calomnié de façon à ce que l'archevêque lui interdise de dire la messe et de confesser. Issa impute cette réaction à la joie qu'il a exprimée devant les mesures prises par Napoléon envers la papauté. Il a le soutien du sous-inspecteur Régnier et du général Dumuy. Chevalier de l'ordre de Saint-Wladimir en 1814-1815, il est installé à Paris en septembre 1820. En 1824, Joanny Pharaon* publie à Paris une « Notice sur le patriarche Isà-Karruz » pour en faire sans doute l'éloge – la famille Pharaon semblant plus proche du clan de Hamaouy et d'Abdelal* que de celui d'Aydé et Taouil. « L'évêque » (J. Savant) Karous participe à l'expédition d'Alger : De Salle* en fait le portrait dans *Ali le Renard*, précisant que « l'abbé Isacharus ne lit que l'arabe de Syrie et le syriaque de son bréviaire ».

Sources :

De Salle, *Ali le Renard*, vol. I, p. 159-160 ;

liste des ouvrages de J. Pharaon donnée dans son *Traité abrégé de la grammaire arabe*, 1833 ;

Savant, *Les Mamelouks…*, p. 414-418.

KAZIMIRSKI-BIBERSTEIN, Albin/Albert Félix Ignace de (Korchów, Pologne, 1808 – Paris, 1887)

– secrétaire interprète

Émigré à Paris à la suite de la répression russe de l'insurrection polonaise en 1831, il y poursuit auprès de Silvestre de Sacy l'étude des langues orientales qu'il a entamée à Varsovie et à Berlin et collabore au *Journal des débats*. Admis à la Société asiatique en 1833, sans doute naturalisé français sous le prénom d'Albert, il donne des articles à l'*Encyclopédie nouvelle* (1836-1842) et est proposé pour faire partie de la Commission scientifique de l'Algérie, sans finalement y prendre part (1837). Il est aussi désigné par Alix Desgranges pour servir de maître de français à deux jeunes Constantinois qui séjournent à Paris, convoyés par Urbain* (1839). Après un premier séjour en Perse dont il rend compte lors d'un séjour à Paris fin 1840 - début 1841, il y est interprète de la légation française quand paraît en 1841 avec une préface de Pauthier, directeur de la collection des « Livres sacrés de l'Orient » chez Charpentier, sa traduction nouvelle et annotée du Coran. Chargé au départ de réviser la traduction de Savary, il revient finalement au texte original pour en proposer une traduction beaucoup plus fidèle. Revue et corrigée au cours de ses rééditions régulières (1844, 1847, 1852, 1859), cette traduction, elle-même traduite en castillan (1844) et en russe (1880), est restée une référence, encore aujourd'hui disponible en librairie. De retour à

Paris, faute de se voir offrir l'emploi au bureau des traducteurs du ministère des Affaires étrangères qu'on lui a promis, Kazimirski s'occupe activement de la Société asiatique, élaborant des tables pour le *Journal asiatique*, faisant provisoirement fonction de bibliothécaire et travaillant à l'édition d'un code chiite qui fasse pendant au code de sīdī Ḫalīl traduit par Perron* (1848). Il publie des textes à destination des élèves qui débutent leur apprentissage du persan (édition lithographiée d'un recueil de contes, le *Bakhtiarnanem*, 1840) et de l'arabe (*Enis el-djelis, ou Histoire de la belle Persane, conte des Mille et une nuits*, Théophile Barrois, 1847). Déjà auteur d'un *Dictionnaire français-polonais*, il travaille à l'élaboration d'un dictionnaire arabe-français qui, selon le rapport qu'en fait Jules Mohl pour la SA, « comprend les mots de la langue savante et de la langue vulgaire, et, en outre, les proverbes et les phrases idiomatiques les plus usuelles ; c'est le premier dictionnaire qui donne l'interprétation des mots en français » (2 vol., Paris, Maisonneuve, 1846-1847). Ce dictionnaire, réédité (au Caire en 1875, revu et corrigé par Ibed Gallab, interprète attaché à l'imprimerie khédiviale de Būlāq, 4 vol. ; à Beyrouth en 1944), est encore utilisé aujourd'hui. Après s'être désisté devant Schefer pour remplacer Quatremère* à la chaire de persan des Langues orientales (1857), Kazimirski est nommé second secrétaire interprète attaché au cabinet du MAE à la place de Duchenoud* (1858). Il poursuit ses travaux en persan, publiant en 1876 une traduction polonaise du *Gulistan* de Sa'dī al-Šīrāzī ainsi qu'un *Specimen du divan (recueil de poésies) de Menoutchehri, poète persan du* V^e^ *siècle de l'hégire*, puis en 1883 de volumineux *Dialogues français-persans, précédés d'un précis de la grammaire persane et suivis d'un vocabulaire français-persan* à destination des Français se proposant de voyager en Perse, des Persans voulant apprendre le français et des orientalistes curieux de connaître l'état actuel de la langue parlée dans l'Iran moderne. Dans ces *Dialogues* auxquels ont collaboré des Persans séjournant à Paris, il dit sa conviction que les civilisations de l'Orient peuvent emprunter aux lumières de l'Europe sans renoncer à leurs traditions particulières. Les langues orientales ont selon lui les ressources nécessaires pour exprimer les idées abstraites et modernes. Malade du cœur, le « fidèle et laborieux serviteur du département », resté célibataire, est discrètement mis à la retraite en 1886 pour être remplacé par Clermont-Ganneau. À son service funèbre en l'église Saint-François-Xavier, on remarque la présence de l'écrivain Sienkiewicz. Mise en vente en 1888, sa bibliothèque fournit plus de mille lots.

Sources :

ANF, F 17, 3169, Kazimirski ;

ADiplo, personnel, 1re série, 402, Biberstein-Kasimirski ;

Le Mémorial diplomatique [Paris], 1887 (nécrologie) ;

Dictionnaire des orientalistes… (notice par S. Larzul).

L

LABORIE, Léon Frédéric (Clermont-L'Hérault, 1852 – Alger [?], apr. 1908)

– professeur de collège

Maître d'études au collège d'Apt après avoir obtenu le brevet de capacité en juillet 1870, il devient instituteur adjoint à l'école publique Saint-Louis de Cette [Sète] puis au lycée d'Alger (janvier et octobre 1872) où il fait l'apprentissage de la langue arabe. Une fois titulaire du diplôme d'arabe de 2e classe (novembre 1875), il complète son service en venant en renfort de Louis Machuel* pour répondre au besoin accru de cours d'arabe au lycée à la suite de la dissolution du collège arabe-français. Malgré son succès à l'examen de l'interprétariat militaire (décembre 1876), il poursuit sa carrière dans l'enseignement. Il ne donne alors pas moins de

23 heures de cours par semaine et obtient le statut de chargé de cours d'arabe (novembre 1877). En 1884-1885, 162 des 980 élèves du lycée, sans doute ceux des petites classes, de la 9e à la 6e, suivent son enseignement. C'est selon le recteur Jeanmaire un « excellent homme », mais très médiocre pour l'instruction générale et à peine suffisant pour l'instruction professionnelle : il n'est apte qu'à inculquer « les éléments de la langue arabe ». Marié depuis 1884, il mène une « vie privée irréprochable » et fait preuve d'une « bienveillance inaltérable », ce qui lui vaut les palmes académiques (OA, 1892 et OI, 1902). La surdité dont il est atteint depuis les années 1880 l'oblige à concevoir son cours comme une suite de répétitions particulières et ne lui permet pas de corriger la prononciation de ses élèves. Après l'avoir proposé pour une dernière promotion, proviseur et recteur le décident en 1908 à prendre précocement sa retraite.

Source :

ANF, F 17, 22.073B, Laborie.

LABOUTHIÈRE épouse FREDOUILLE, Louise (Oran, 1896 – Montpellier [?], apr. 1962)

– professeur de collège

Bachelière en 1919, elle a obtenu l'année précédente le brevet d'arabe en même temps que la première partie du baccalauréat et poursuit ses études à Alger jusqu'à la licence ès lettres, mention arabe (1922). Elle a sans doute été encouragée à étudier l'arabe par son père, Claude Labouthière, qui est en 1924 l'adjoint du directeur des affaires indigènes Mirante*. Nommée au collège de Sidi bel Abbès, elle y enseigne l'arabe en même temps que le latin (l'inspecteur note qu'elle compense l'insuffisante heure hebdomadaire attribuée aux rares élèves débutantes en arabe régulier par une seconde heure donnée bénévolement). Titularisée au collège de Blida (1925), elle demande à être affectée à Alger après son mariage avec un professeur de dessin au lycée de Ben Aknoun. Elle ne l'obtient pas, faute d'être agrégée. Après plusieurs années de congé – quatre enfants naissent entre 1930 et 1935 et on la dit atteinte de troubles nerveux –, elle accepte un poste d'institutrice à Ben Aknoun, ce qui lui fait quitter les cadres du second degré avec des conséquences dont elle n'a pas conscience. Elle n'est à nouveau chargée d'un enseignement en arabe qu'en 1946-1947, comme remplaçante. Après une année sans poste ni traitement puis deux années d'exercice comme surveillante, elle obtient enfin en 1950 une affectation en arabe à l'ancien collège Lazerges d'Alger, devenu lycée de jeunes filles Savorgnan de Brazza, où elle exerce jusqu'à sa retraite en juin 1962. « Timide à l'excès » selon sa première directrice, elle est bien notée par la suivante, épouse de Pierre Counillon*. Après l'indépendance de l'Algérie, elle s'installe dans les environs de Montpellier. Sa carrière hachée atteste d'une certaine distorsion entre le souci affiché de développer l'enseignement de la langue arabe, et l'usage partiel qu'on fait des ressources du personnel enseignant arabisant après 1930.

Sources :

ANF, F 17, 27.973, Labouthière (Mme Fredouille) (dérogation) ;

Correspondance avec Jean-Pierre Fredouille.

LACOUX, Raymond (Tunis, 1907 – Nice [?], apr. 1962)

– professeur de lycée

Il est le fils de Henri Félix Marius Lacoux, lui-même fils de l'interprète militaire Florent Lacoux et neveu de Louis Machuel*. Henri Lacoux, a été nommé professeur d'arabe à l'école Jules Ferry de

Tunis (1907) après avoir été employé au service de la Navigation et des Pêches puis comme rédacteur traducteur à la direction de l'enseignement (1904), une fois titulaire du certificat d'arabe parlé (1899) et du brevet d'arabe de Tunis (1901). Président général de la Ligue française des pères et mères de familles nombreuses de Tunisie, il a aussi enseigné l'arabe dans le cadre des cours du soir pour adultes organisés à Tunis par la Ligue de l'enseignement. Il a autographié la réédition des *Voyages de Sindbad le marin* publiés par son oncle, et achevé et révisé le dictionnaire français-arabe de ce dernier (vers 1915, sans que l'ouvrage trouve un éditeur). Henri a épousé Marie Rosalie Martin (née v. 1877), peut-être la sœur d'Edmond Martin, virtuose tunisois du sabir connu sous le nom Kaddour ben Nitram. Après avoir obtenu son baccalauréat en 1925, Raymond Lacoux est surveillant au lycée de Ben Aknoun à Alger où il passe avec succès le certificat de philologie arabe. Revenu comme surveillant au lycée Carnot de Tunis (1927), il y devient répétiteur (1929) et achève sa licence (1933). Après un an de service militaire (1933-1934), il y est délégué d'enseignement puis professeur licencié. Il publie en 1944 avec l'aide d'Othman Kaak [ʿUṯmān al-Kaʿʿāk] un recueil de *Textes administratifs arabes gradués (lettres et circulaires rédigés en style administratif tunisien) à l'usage des candidats au Brevet d'arabe régulier de l'École supérieure de Littérature Arabe de Tunis suivi d'un lexique*, préfacé par Bercher*. Complément de l'ancien *Guide de l'interprète* de Machuel, cet ouvrage qui peut servir d'initiation à la lecture de la presse arabe est réédité en 1953. Malgré « une certaine dureté [qui] ne lui attire pas toujours les sympathies des élèves » si l'on en croit son proviseur en 1954-1955, Lacoux est bien noté. Sa hiérarchie apprécie son action en faveur de toutes sortes d'œuvres para- et périscolaires (mutuelles, orphelinat) et se montre très favorable à son inscription sur les listes d'aptitude aux fonctions de principal de collège et de censeur de lycée. Pressenti pour devenir conseiller pédagogique par Régis Blachère* en tournée d'inspection générale (1959 et 1960), il achève finalement en 1962 sa carrière comme professeur et s'installe à Nice où il avait demandé à être nommé dès l'année précédente.

Sources :

ANF, F 17, 27.998, Lacoux (dérogation) ;

ANT, série E, 260, dossier 8.

LACROIX, Louis (Saint-Paul-le-Jeune, Ardèche, 1868 – Alger [?], apr. 1929)

– instituteur dans une école primaire supérieure

Après avoir été formé l'école normale de Constantine dont il sort major, il est instituteur entre 1887 et 1899 dans différentes écoles du département de Constantine. Très bien noté, délégué à l'EPS de Constantine, il obtient le brevet de kabyle (1899) puis le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les EN et les EPS (1900). Sachant appliquer la méthode directe, il est promu à l'EPS d'Alger (1910) sans que sa considération ne faillisse jamais jusqu'à sa retraite en 1929. Son fils, futur médecin, aussi bien que sa fille poursuivent des études supérieures à Alger. Lacroix a publié un *Dictionnaire français-arabe des mots usités dans le langage parlé et dans le style épistolaire courant (idiome algérien)* (3e éd. en 1934), tandis que son dictionnaire arabe-français est resté inédit.

Source :

ANF, F 17, 24.078, Lacroix.

LAMON, Marcel (Oran, 1893 – Alger [?], apr. 1957)

– adjoint d'enseignement

Fils d'instituteurs, il perd son père alors qu'il a huit ans, sa mère se remariant deux ans plus tard avec un propriétaire de Tlemcen. Exempté du service militaire (il est privé de l'avant-bras gauche de naissance) et employé comme surveillant d'internat au lycée Lamoricière d'Oran dès novembre 1914, avant même de devenir bachelier et breveté d'arabe en 1915. Répétiteur à Oran et à Sidi bel Abbès, il obtient d'être affecté au lycée Bugeaud d'Alger de 1923 à 1932 pour y préparer sa licence. Présenté par ses supérieurs comme un homme « sans énergie » et handicapé par le fait qu'il n'a pas appris le latin au lycée, il n'obtient que les certificats de philologie et d'études pratiques. Malgré son mariage avec une Algéroise du quartier de la colonne Voirol en 1930, il est nommé à Oran en 1932, comme le recteur tient à mettre le poste d'Alger à disposition d'un répétiteur désirant suivre les cours de la faculté des Lettres. Répétiteur à l'annexe de Ben Aknoun en 1936, il y est promu adjoint d'enseignement d'arabe en 1938 et achève sa carrière en enseignant dans les petites classes jusqu'à sa retraite en 1957. Si proviseur et inspecteur d'académie le notent très favorablement, l'inspecteur général Pérès* le juge incapable d'appliquer les instructions officielles sur les langues vivantes : il enseigne l'arabe sur le modèle d'une langue morte. C'est une figure d'arabisant modeste, répétiteur durant la majeure partie de sa carrière, cantonné dans les petites classes, qui ne publie aucun ouvrage.

Source :

ANF, F 17, 26.573, Lamon

ANOM, état civil (acte de naissance).

LAOUST, Henri (Fresnes-sur-Escaut, 1905 – Aix-en-Provence, 1983)

– professeur au Collège de France, historien

Fils du berbérisant Émile Laoust, il passe son enfance à Rabat, où il est élève au lycée Gouraud, avant de partir pour Paris préparer l'École normale supérieure à Louis-le-Grand. Admis au concours d'entrée en 1926, licencié ès lettres (arabe et philosophie) en 1928, il séjourne une année à Damas comme pensionnaire de l'Institut français, y suit des cours d'arabe au lycée syrien et y prépare son DES pour lequel il analyse la presse contemporaine syrienne. Après l'agrégation (1930) et le service militaire, il est nommé pensionnaire de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire (1931-1936). Deux articles qu'il publie dans la savante *Revue des études islamiques* dirigée par Massignon*, « Le réformisme orthodoxe des salafiya et les caractères généraux de son orientation actuelle » (1932) et « Introduction à une étude de l'enseignement arabe en Égypte » (1933), visent à mieux cerner la formation intellectuelle des musulmans et un mouvement réformateur dont « l'indépendance de l'esprit et le courage de l'action » ont forcé son estime. Au public plus large de *L'Afrique française* il présente « L'évolution de la condition sociale de la femme musulmane en Égypte » (1935), concluant que les expériences égyptiennes doivent être méditées par les autorités française d'Afrique du Nord, même s'il « appartient aux musulmans de choisir, car ils sont les seuls juges de leur orthodoxie ». Sa traduction d'un traité de Rašīd Riḍā (*Le Califat dans la doctrine de Rachid Rida*, Beyrouth, 1938, réimpr. Paris, Maisonneuve, 1986) poursuit les mêmes objectifs : plutôt que de s'intéresser aux théories les plus novatrices, qui ne touchent que l'écume de l'élite, il choisit d'étudier une pensée qui, ancrée dans la tradition, lui semble bien plus en phase avec la société dans toute sa profondeur. Tandis que l'analyse de ʿAli ʿAbd ar-Rāzīq (traduite par Bercher*), en désolidarisant l'islam du califat, n'aurait eu, une fois le scandale retombé, qu'un écho marginal limité à l'Égypte, le réformisme conservateur de Riḍā répondrait aux attentes des musulmans d'un Maghreb « moins évolué ». Après quelques mois à Constantine où il a été nommé professeur à la médersa en remplacement de Georges Marçais, il repart en octobre 1937 pour Damas comme secrétaire général de l'Institut dirigé par Robert Montagne puis, à partir de janvier 1938, par l'archéologue Seyrig. Riḍā étant

encore vivant, Laoust ne peut en faire l'objet de ses thèses : il remonte donc à ses sources en étudiant la pensée d'Ibn Taymiyya, canoniste hanbalite de la fin du XIII^e^ siècle, déjà confronté à la disparition du califat. Son appel à réorganiser la société selon les grands principes du droit public aurait ouvert à la voie au traditionalisme à tendance réformiste, marqué de piétisme, qui a inspiré les wahhâbites puis Riḍā (*Essai sur les doctrines sociales et politiques de Takî-d-Dîn Ahmad b. Taimîya*, Le Caire, 1939). Laoust poursuit cette démarche rétrospective en éditant l'*Histoire des Hanbalites* d'Ibn Rajab al-Baġdādī (avec Sami Dahan, 1951) et en étudiant *La Profession de foi d'Ibn Batta* (1958), un des disciples d'Ibn Ḥanbal. Il affirme le rôle essentiel du hanbalisme dans l'histoire de Bagdad aux X^e^ et XI^e^ siècles puis à Damas jusqu'au XIV^e^ siècle – en témoignent les annales d'Ibn Ṭūlūn et d'Ibn Ǧum'a dont il propose une traduction (*Les Gouverneurs de Damas sous les Mamlouks et les premiers Ottomans*, 1952). En plaçant les textes juridiques au cœur de la compréhension des systèmes politiques et sociaux et en considérant les écoles juridiques comme des systèmes définissant la finalité du pouvoir, les rapports de la religion et de l'État, et les devoirs des membres de la communauté, il choisit une démarche qui part des disciplines islamiques mêmes (sciences des fondements de la Loi, sciences du *fiqh*), pour aboutir à une interprétation globale qui lui semble mieux approcher la réalité que les approches disciplinaires occidentales aux découpages qui dissocient. Cette méthode islamologique reçoit un accueil favorable dans des milieux lettrés musulmans d'Orient, ce qui, en plus de ses qualités de modération et de « bon sens » (Gaulmier), a sans doute favorisé sa nomination à la direction de l'Institut français de Damas dans le contexte tendu de 1941 – il la conservera jusqu'en 1968 (avec un directeur adjoint à partir de 1956 : Nikita Elisséef, auquel succède en 1966 André Raymond). Il y développe une coopération avec des lettrés arabes, inaugurant une collection de textes en arabe, à laquelle il associe de jeunes Syriens ayant continué en France leurs études d'orientalisme comme As'ad Ṭalas. En 1942, il est admis à l'Académie arabe de Damas (il le sera à l'Académie arabe du Caire en 1948). En 1944, l'Institut célèbre le millénaire d'al-Ma'arrī. Cette promotion de la culture classique arabe n'est pas sans conservatisme académique. Le retrait de la sociologie et des questions trop actuelles est patent par rapport au temps de Montagne : le *Bulletin des études orientales* ne rend plus compte de l'activité de l'Institut ou des publications contemporaines, ne publiant plus que des articles de fond, avec une périodicité ralentie. Depuis 1946, année de son mariage avec Germaine Chantréaux, institutrice ethnographe du monde berbère, Laoust partage son temps entre Damas et Lyon, où il a été nommé professeur à la faculté des Lettres. Dix ans plus tard, il recueille l'héritage de Massignon à la présidence du jury d'agrégation, à la direction de la *Revue des études islamiques* et à la chaire de sociologie musulmane du Collège de France. Dans le cadre de son enseignement, il élargit ses travaux aux courants hostiles au hanbalisme, dont le chiisme (« La Critique du sunnisme dans la doctrine d'Al-Hillî », *REI*, 1966) – en 1983, il choisira d'intituler le recueil de ses articles les plus importants *Pluralisme dans l'islam*. Il analyse ainsi « La Pensée et l'action politique d'al-Mâwardî » (*REI*, 1968), légiste de l'école chaféite, et relit al-Ġazālī non comme philosophe et mystique, mais comme juriste et politique (*La Politique de Ghazâlî*, 1970). Avec *Les Schismes dans l'islam, introduction à une étude de la religion musulmane* (Paris, Payot, 1965, rééd. 1983), il met à la disposition des étudiants une somme et un compendium de ses travaux. L'ouvrage, édité en 1979 en Algérie, trouve aussi un lectorat dans les pays musulmans. Laoust conserve des contacts avec le Maroc, où il participe aux cours d'été organisés par les bénédictins de Toumliline (1956-1958), mais surtout avec l'Égypte, la Syrie et l'Arabie saoudite, dont les oulémas lui manifestent leur sympathie (membre de l'association *France-Arabie Séoudite*, il favorise en 1974 leur voyage en Europe, en vue de favoriser le dialogue entre juristes). Conservateur, il juge sévèrement le mouvement étudiant de mai 1968. En 1975, il prend sa retraite au Collège de France – sa bibliothèque y a été déposée –, un an après son élection à l'AIBL. Son approche de l'islam comme une totalité, où l'interdépendance du politique et du religieux, du temporel et du spirituel serait particulièrement forte (« L'histoire dans l'islam est une théologie et la théologie une histoire », écrit-il en avant-propos aux *Schismes dans l'islam*), la

place centrale qu'il réserve au *fiqh*, qu'il donne pour sa science la plus caractéristique et originale, et l'accent qu'il met sur la permanence de l'héritage traditionnel témoignent-ils d'un profond « respect de l'autre » (D. et J. Sourdel), dont sa réception dans les pays musulmans se ferait l'écho ou bien d'une essentialisation orientaliste conservatrice et aliénante ? La solidité de l'érudition sur laquelle repose son œuvre est indéniable. Mais en voulant reprendre les critères mêmes de chaque orthodoxie, dans l'illusion d'une transparence objective qui élude l'anachronisme et la distance, il laisse impensée la question de l'historicité, de l'usage moderne et de la réinterprétation des concepts traditionnels. Il y a sans doute là une des clés de la crise de l'islamologie – perçue de l'intérieur par Mohammed Arkoun, et à laquelle Jacqueline Chabbi a proposé une sortie en armant l'histoire d'anthropologie.

Sources :

Archives du Collège de France, H. Laoust ;

ANOM, GGA, 14 H, 46, H. Laoust (carrière jusqu'en 1937) ;

Le Monde, 15 novembre 1983 (notice par J. Gaulmier) ;

Hommes et destins, t. VII, 1986, p. 294-295 (notice par C. Pellat) ;

REI, t. 52, 1984, p. 3-11 (hommage par D. et J. Sourdel) ;

Mélanges Henri Laoust, *Bulletin d'études orientales de l'Institut Français de Damas*, t. XXIX-XXX, 1977-1978 ;

Renaud Avez, *L'Institut français de Damas au palais Azem (1922-1946) à travers les archives*, Damas, Institut français de Damas, 1993 ;

Mohammed Arkoun, *Humanisme et islam : combats et propositions*, Paris, J. Vrin, 2005.

LARAB, Yamina (Aït Ou-Malou, Fort-National, 1881 – Alger [?], 1952)

– professeur d'EPS

Élève du cours normal indigène de Thaddert ou Fella (1893-1897), elle devient monitrice puis institutrice à Aït Hichen [Aït Hichem] dans le Djurjura où elle reste six ans (elle a obtenu le brevet élémentaire en 1898). Titularisée après sa naturalisation française, elle enseigne à Berrouaghia (1903), à Miliana (1903-1905), puis aux cours d'apprentissage de l'école de filles indigènes d'Oran (janvier 1905 - mai 1906), ce qui lui permet de suivre les cours de la chaire publique et d'obtenir le brevet de langue arabe (novembre 1906). Alors qu'elle est en poste à Castiglione (mai 1906 - septembre 1910), elle obtient le brevet supérieur (octobre 1909). Elle se rapproche ensuite d'Alger en étant nommée à Guyotville (octobre 1910 - février 1911) puis à l'école-ouvroir de Belcourt (mars 1911 - septembre 1919), ce qui lui donne la possibilité de préparer à la faculté des Lettres d'Alger le certificat d'aptitude à l'enseignement dans les EPS et écoles normales (octobre 1911) et le diplôme de langue arabe (juin 1913). Déléguée à l'EPS de Mascara pour y enseigner les lettres et l'arabe, on lui reconnaît intelligence et conscience dans le travail, mais elle manque d'autorité et son caractère pose problème, au bord de la paranoïa. L'inspecteur d'académie met en cause « son allure assez bizarre et son physique », son incapacité à « se maîtriser elle-même » et son absence de « culture générale ». L'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement dans les lycées et collèges en 1926 ne lui ouvre pas les portes de l'enseignement secondaire, le vice-recteur Horluc jugeant que, si elle n'a jamais manqué de prétentions, elle manque d'aptitude à l'enseignement, faute de rien y mettre de son cœur : les élèves ne sentiraient chez elle aucune sympathie. Il s'oppose par ailleurs à son vœu d'un poste à l'EPS de Tizi Ouzou : il ne faut pas la rapprocher de ses origines. Entre 1928 et 1931, elle contribue régulièrement au bulletin des instituteurs indigènes, *La voix des humbles*, par des traductions de petits textes ou des points d'histoire illustrant les traditions arabes. Elle obtient d'être nommée

en 1933 plus près d'Alger, à l'EPS de Maison Carrée, où elle est mieux jugée, bien que les élèves se désintéressent de l'arabe, leurs parents réclamant qu'on leur propose un enseignement de l'anglais. Elle-même affirme dans un rapport adressé au recteur que l'enseignement de l'arabe parlé est inutile d'un point de vue pratique ou culturel : c'est la diffusion du français qui doit être favorisée. Restée célibataire, malade, elle obtient d'être mise à la retraite en 1939. Elle publie en février 1952 dans la revue mensuelle illustrée *Algéria* un « Conte maghrébin. Légende de Rondja ("bouton de rose") ».

Source :

ANF, F 17, 24.747, Larab.

LATOUCHE, Emmanuel (Vire, 1812 – Paris, 1881)

– secrétaire-adjoint de l'ESLO, chargé de conférences préparatoires à l'étude des langues de l'Orient

Fils d'un marchand épicier, il est préparé à l'apprentissage des langues orientales par son oncle, un chanoine hébraïsant qui voit en l'hébreu la langue primordiale. Il complète l'étude de l'hébreu par celle de l'arabe, du turc et du persan à l'ESLO et est admis à la Société asiatique (1842). L'AIBL le charge avant 1848 de la rédaction de la table orientale des quatorze volumes des notices extraites des manuscrits ainsi que de leurs index en caractères orientaux. Il est aussi membre de la Société orientale et un des secrétaires de la *Revue de l'Orient et de l'Algérie* où il se félicite en 1847 de la création de chaires d'arabe en Algérie, à la suite du voyage du ministre de l'Instruction Salvandy. En février 1848, il est cosignataire avec Gustave Dugat* et Charles Defrémery* d'une lettre au ministre de l'Instruction publique Hippolyte Carnot appelant à la création de trois postes de répétiteurs à l'ESLO. Républicain proche des milieux catholiques (il est recommandé en avril 1848 par Armand de Melun, figure du catholicisme social), il est nommé fin mai 1848 secrétaire adjoint de l'École, avec le consentement de Sédillot* qui a renoncé à son traitement de secrétaire, sans parvenir en 1865 à obtenir la même fonction au Collège de France. Employé à la bibliothèque de la Sorbonne depuis 1853, il est aussi chargé de conférences préparatoires à l'étude des langues de l'Orient à l'ESLO depuis décembre 1852. Jusqu'à sa mort (avec une interruption d'une dizaine d'années entre 1854 et 1864 ?), il initie ainsi les nouveaux élèves à l'écriture avec le *qalam* et à l'analyse grammaticale des langues « arabe, persane, turque, malaise et hindoustanie » qui ont toutes le même alphabet, par des leçons qui « ne font point double emploi avec les leçons des répétiteurs qui doivent suivre l'ordre établi par les professeurs ». Il donne aussi pendant plusieurs années un cours d'hébreu au cercle catholique de la rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, puis, entre 1867 et 1870, dans l'amphithéâtre de la rue Gerson, annexe de la Sorbonne, où il enseigne également le chaldéen à de rares auditeurs. Sa science est cependant jugée insuffisante pour accéder à la chaire d'hébreu au Collège de France : présenté en second en 1861 (après Ernest Renan) et en 1864 (après Salomon Munk), il est de nouveau candidat en 1867 (contre Jules Oppert) puis en 1870 (contre Joseph Derenbourg), sans être élu, malgré les soutiens qu'il reçoit de la hiérarchie catholique, hostile à la nomination d'un savant juif. Sa promotion comme sous-bibliothécaire (1862) puis bibliothécaire à la Sorbonne (1876) ne suffit pas à atténuer son dépit qui prend une coloration antisémite. E. de Salle* le décrit par ailleurs dans sa correspondance comme un individu peu sympathique, Judas opportuniste à la camaraderie feinte. Latouche, qui est membre de sociétés savantes régionales (Académie de Reims et Société archéologique et historique de la Manche), est une figure d'orientaliste vulgarisateur qui reste en marge d'un processus où s'affirment les critères de scientificité de l'étude des langues orientales.

Sources :

ANF, F 17, 21.085[A], Emmanuel Latouche et veuve Latouche née Davaux ;

René Martineau, *Promenades biographiques. Flaubert, Barbey d'Aurevilly, Balzac, E. Chabrier, Tristan Corbière, Édouard Corbière, J.-K. Huysmans, etc.*, Paris, Librairie de France, 1920, p. 144.

LAUXERROIS, Joseph Just (Altona, près de Hambourg, 1796 – Paris [?], apr. 1863)

– interprète militaire, commissaire de police à Alger, consul intérimaire à Tiflis

Fils d'un huissier de Talleyrand, il doit à la protection de ce dernier d'être jeune de langue à Paris (juin 1806 - avril 1817), puis élève-drogman à Constantinople auprès de l'ambassadeur, le duc de Rivière (1817-1819). Drogman chancelier à Salonique (1819) puis à Rhodes (1821), il est nommé à Bône en novembre 1825, sans occuper le poste, suite à la rupture des relations diplomatiques et commerciales entre Paris et Alger. Attaché à l'expédition d'Alger comme interprète de 3e classe pour le turc, il assiste à la rédaction de la capitulation du dey. Camarade de tente d'Eusèbe de Salle*, ce dernier le met en scène dans *Ali le Renard*. Sur la proposition de Berthezène, il est nommé commissaire français auprès du comité central d'Alger, puis près de la municipalité maure (jusqu'en octobre 1830). De retour à Paris, il projette d'accompagner un général en Morée, puis demande à être employé comme commissaire auprès du bey d'Oran ou de Constantine, sans suite. Il est finalement nommé commissaire de police à Alger, fonction dont Berthezène a obtenu le rétablissement (octobre 1831). Il entre rapidement en conflit avec l'intendant civil Genty de Bussy qui s'efforce de le déconsidérer en signalant au ministère qu'il fréquente ouvertement des filles publiques. Le commissariat général de police est aboli dans la nouvelle organisation municipale de décembre 1834 et Lauxerrois, après avoir refusé une sous-intendance civile à Bône, est réintégré dans un emploi de drogman à Constantinople (juin 1835), ce qui suscite une lettre de protestation de « plusieurs turcs et maures réfugiés d'Alger » l'accusant d'avoir « commis les plus grandes atrocités sous l'administration du sanguinaire duc de Rovigo ». Il y restera cependant en poste près de quinze ans. Son mariage en juillet 1836 avec Annette de la Ferté-Meux, parente de l'épouse du duc de Rivière, témoigne de son intégration dans la bonne société. Dans l'attente de pouvoir bénéficier de l'ordonnance de 1845 qui ouvre aux interprètes la carrière consulaire, il part pour Tiflis assurer l'intérim du consul en congé (juin 1847 - juin 1848). Est-ce une conséquence de la révolution de 1848 ? Son vœu d'un consulat en Europe ne reçoit pas satisfaction, et il demande son admission à la retraite (septembre 1849). Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1836, il n'obtient pas sa promotion au grade d'officier en 1863.

Sources :

ADiplo, Personnel, 1re série, 2470, Lauxerrois ;

ANF, LH/1504/14 ;

ANOM, F 80, 272, Lauxerrois ;

Féraud, *Les Interprètes...* (sous le nom de L'Auxerrois).

LECERF, Jean (Orléans, 1894 – Paris, 1980)

– professeur aux Langues orientales, spécialiste des mouvements culturels contemporains

Petit-fils de communards et fils d'un pasteur proche de l'Action française, Auguste Lecerf (1872-1943), qui deviendra doyen de la faculté de théologie de Paris, Jean Lecerf fait ses études secondaires à Caen, Lunéville puis Nancy, où il suit les cours d'arabe de l'institut colonial

(1912-1913) tout en préparant l'École normale supérieure. Il est en première année de droit à Paris quand éclate la Grande Guerre. Mobilisé de 1914 à 1919, il combat sur le front de l'Ouest (croix de guerre, il a la plèvre à jamais criblée d'éclats de shrapnel). Admis à l'École normale supérieure dans la promotion spéciale des démobilisés (1919), il achève ses études aux Langues orientales (arabe, persan et turc, 1919-1920) et suit les conférences d'Isidore Lévy à la IV^{e} section de l'EPHE (il y étudie une partie du premier *Livre des rois* et « l'influence des doctrines grecques sur le manichéisme, le caïnisme et le harranisme ») avant de séjourner comme pensionnaire à l'École française d'archéologie de Jérusalem. Boursier d'agrégation en Tunisie, il enseigne au collège Sadiki (1922-1926), sans décrocher le concours. Détaché aux lycées français de Beyrouth (1926-1929) puis de Damas (1929-1931), il obtient une bourse pour achever sa thèse à l'Institut français de Damas où il demeure jusqu'à la guerre, avec sa femme et ses deux fils, Didier (né en 1930) et Yves (né en 1932). Pensionnaire (1934-1935), puis bibliothécaire (1935-1939) à l'Institut français, Jean Lecerf y a pour camarades Jean Sauvaget, Henri Laoust*, Gaston Wiet*, Edmond Saussey* (avec lequel il a en commun de s'intéresser à l'évolution contemporaine des idées) et surtout Jean Cantineau* qu'il initie aux enquêtes linguistiques de terrain et avec lequel il suit les derniers travaux d'analyse fonctionnelle et structurale du langage publiés autour de Troubetzkoy. Il a le soutien du directeur Robert Montagne qui considère qu'il peut « donner d'excellents résultats sur l'évolution intellectuelle de la société arabe moderne » : il a « beaucoup d'amitiés indigènes, ce qu'il écrit est lu avec sympathie, et avec profit même, par l'opinion syrienne cultivée ». Il rend compte en effet dans les *Mélanges* puis le *Bulletin de l'Institut français de Damas* de la production littéraire arabe contemporaine, réservant une place particulière à l'œuvre de Mayy Ziyāda et à celle de Šiblī Šumayyil, traducteur original de la pensée évolutionniste avant Salāma Mūsā. Il donne aussi la première traduction française de Ṭāhā Ḥusayn (*Le Livre des jours : souvenirs d'enfance d'un Égyptien*, 1934, réédition chez Gallimard accompagnée de la traduction de la deuxième partie par Gaston Wiet, avec une préface d'André Gide, 1947). Son intégration dans le milieu intellectuel syrien passe aussi par un enseignement de philosophie qu'il donne à l'université et par son admission à l'Académie arabe de Damas.

Ses travaux restent centrés sur l'analyse des faits de langage. S'il ne délaisse pas la linguistique (les résultats de son enquête sur l'araméen moderne sont communiqués à Marcel Cohen et publiés dans les *Comptes rendus du Groupe linguistique d'études chamito-sémitiques* (GLECS), c'est surtout l'articulation entre langue, civilisation et politique qui retient son attention. Il met ainsi en rapport la renaissance littéraire et le développement de l'éloquence politique qu'il repère en Égypte en 1882 et en Syrie en 1908, dans le cadre de jeunes mouvements nationaux. En examinant les liens entre « Littérature dialectale et renaissance arabe moderne » (*Bulletin d'études orientales*, t. II-III, 1932-1933), il entrevoit un avenir comparable au grec (deux styles, mais une même langue) et il conclut à partir d'un dépouillement des revues effectué pour Massignon* et l'*Annuaire du monde musulman* que l'arabe a les moyens de s'affirmer comme « langue de culture moderne » (« L'arabe contemporain comme langue de civilisation », *RA*, 1933-3). Il corrige ainsi le bilan dressé en 1930 par William Marçais* pour qui l'arabe frappé de son « incurable diglossie » n'avait pas d'avenir à long terme.

Mobilisé en 1939, il est affecté à Beyrouth en juillet 1940, puis à Damas, et passe dès octobre 1940 dans les Forces françaises libres (FFL) – à l'état-major des généraux Catroux au Caire et Collet à Damas (jusqu'en août 1941) puis au commandement d'une batterie d'artillerie de campagne (jusqu'à la fin 1943). Sa femme vit alors à Nîmes avec leurs deux fils. Elle y travaille comme assistante sociale, non loin de ses parents qui ont une propriété à Sommières. Nommé secrétaire d'Orient de 1re classe, il est placé hors cadre pour être mis à la disposition du Gouvernement général d'Algérie où il exerce des fonctions de conseiller technique (février 1946 - mai 1951) – il collabore en particulier au *Bulletin des émissions arabes* radiodiffusées. Il est par ailleurs chargé d'enseignement à la faculté des Lettres d'Alger (philologie arabe et sémitique, janvier 1947) où il

occupe une position un peu marginale, se singularisant par l'attention sympathique qu'il porte aux revendications des étudiants musulmans : s'il partage avec Pérès* un intérêt pour la littérature arabe contemporaine, il se démarque d'un corps enseignant généralement favorable à une « Algérie française ». Il reste en revanche proche des parisiens Régis Blachère* (qui a témoigné en 1938 de l'avancement de ses thèses sur « les dialectes arabes du Djebel Qalamûn (Syrie) » et « le Nationalisme culturel dans le monde arabe moderne », thèses qui resteront inachevées) et R. Montagne auquel il offre sa collaboration pour l'organisation des stages du CHEAM et qui publie dans *L'Afrique et l'Asie* son « État d'une problématique de l'arabe actuel » (1954) – Lecerf y affirme que le fait que l'arabe se réduise à peu près en Algérie à la condition de parlers rétractés sur eux-mêmes comme le berbère, le basque ou le bas breton ne préjuge en rien de sa force de résistance. Il poursuit par ailleurs son expérimentation de l'étude de textes littéraires en tentant, avec Louis Massignon et avant Roland Barthes, une analyse linguistique d'écrits mystiques (« Un essai d'analyse fonctionnelle. Les tendances mystiques du poète libanais d'Amérique Gabrân Khalîl Gabrân », *Studia islamica*, 1953-1954). À la mort de Cantineau, il lui succède à la chaire d'arabe oriental des Langues orientales (1957-1964). Lors de la guerre d'Algérie, il marque discrètement son engagement en publiant en 1961 chez François Maspero la traduction d'un juriste allemand concluant indirectement sur l'inéluctabilité de l'indépendance algérienne (Thomas Oppermann, *Le Problème algérien, données historiques, juridiques, politiques*). Frappé de cécité à partir de 1963, il est remplacé aux Langues orientales par Michel Barbot. Il a transmis sa curiosité universelle et sa liberté d'esprit à ses fils, tous deux passés par l'École normale supérieure (Lettres, 1949 et Sciences, 1951) : l'aîné, agrégé d'allemand, et ancien élève de l'ENA, a été conseiller des Affaires étrangères et directeur adjoint d'analyse économique à l'Unesco ; le cadet a consacré une thèse à la sociologie des sectes et, proche de Robert Jaulin et de Georges Lapassade, enseigné l'ethnométhodologie à l'université Paris VIII. Plus discrètement que Massignon ou Blachère, mais avec une profondeur égale, l'œuvre de Jean Lecerf a travaillé à sortir l'orientalisme arabe de la situation coloniale.

Sources :

ANF, F 17, 28.328, J. Lecerf ;

Bulletin de l'institut colonial de Nancy, fasc. XVII-XVIII, 1912, p. 617 ;

« Rapport sur les conférences de l'année 1919-1920 », *EPHE, section des sciences historiques et philologiques, Annuaire 1920-1921*, Paris, 1920, p. 33 ;

REI, t. XLVIII, fasc. 1, 1980, p. 1-3 (notice par M. Barbot) ;

R. Avez, *L'Institut français de Damas au palais Azem (1922-1946) à travers les archives*, Damas, Institut français de Damas, 1993 ;

André Encrevé, *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, t. V, *Les Protestants*, p. 287-288 (notice « Auguste Lecerf » par A. Encrevé) ;

Langues'O... (notice par G. Troupeau) ;

blog de Michelle Tochet sur Yves Lecerf, en ligne : [http://tomesamuelle.blogspot.fr] (dernière consultation février 2013).

LECOMTE, Gérard Léon Charles (Charleville, 1926 – Paris, 1997)

– professeur aux Langues orientales

Fils d'un peintre et d'une couturière, bachelier en 1943, diplômé de l'École des langues orientales en 1946, sa carrière démarre très rapidement. Jeune marié, il a pris un poste à Tunis au collège Sadiki (1947-1950), puis, après une année de congé, a été choisi pour remplacer Pellat* au prestigieux lycée Louis-le-Grand (1951), après avoir échoué de peu à l'agrégation. Reçu l'année

suivante (c'est le premier Européen agrégé à ne pas avoir eu d'expérience algérienne), il est bientôt chargé d'organiser les stages d'agrégation – il sera membre du jury entre 1958 et 1980. Sa *Méthode d'arabe littéral*, publiée en 1956 avec Ameur Ghedira qu'il a rencontré à Tunis, connaît un très grand succès (sa 4e édition est encore en usage à l'Inalco au début des années 1990), comme sa petite *Grammaire de l'arabe* (Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1968). Avec l'appui de Blachère*, c'est à nouveau à Pellat qu'il succède comme professeur d'arabe littéral de l'École des Langues orientales entre 1958 et 1986, année de sa retraite. Son œuvre est toute entière consacrée à la production écrite, classique – ses thèses, respectivement dirigées par Pellat et Blachère, sont consacrées au *Traité des divergences du hadîth d'Ibn Qutayba* (1962) et, pour la principale, à *Ibn Qutayba, l'homme, son œuvre, ses idées* (1965) –, mais aussi moderne (il s'intéresse au lexique technique de l'automobile et publie en 1978 des *Éléments d'arabe de presse*). Directeur de la revue *Arabica* de 1963 à 1980, membre du comité de rédaction (1974) puis directeur de l'édition française de l'*Encyclopédie de l'Islam* à la mort de Pellat (1992), il n'atteint cependant jamais la renommée d'un Berque, d'un Massignon*, voire d'un Blachère, décolonisation oblige. C'est sans doute aussi dû à un souci d'exactitude qui a pu donner une certaine étroitesse à ses travaux, dont la renommée dépasse certes les frontières nationales (pratiquant l'allemand et le polonais, langue maternelle de sa femme, Lecomte est en 1975-1976 professeur associé aux universités de Heidelberg et de Francfort et invité à celles de Varsovie et Cracovie), mais pas le cercle des spécialistes.

Sources :

Archives de l'Inalco, personnel, Lecomte ;

Langues'O..., p. 57 ;

Bulletin de l'Association des anciens élèves de l'Inalco, novembre 1997, p. 142-143 (notice par Gérard Troupeau).

LECOUTOUR, Charles Maurice (Paris, 1878 – Paris [?], apr. 1934)

— consul au Mozambique, à Mendoza et à Édirne

Il représente une nouvelle génération de drogmans bacheliers sans tradition familiale dans la diplomatie. Sa carrière se particularise par ses mutations incessantes, indice d'un caractère instable. Ses affectations en Afrique noire ou dans des postes secondaires en sont sans doute le prix.

Après après préparé au lycée Condorcet le baccalauréat ès lettres philosophie (1896) et être devenu aussi bachelier en droit, il étudie à l'ESLO dont il sort élève breveté en juin 1900 (arabe littéral, vulgaire, persan et turc). Élève interprète à la légation de France à Tanger, sa mauvaise santé – c'est un tempérament hypocondriaque – et les charges familiales consécutives à la mort de son père l'engagent bientôt à demander un poste mieux rémunéré. Envoyé à Téhéran (1904), il y est opéré d'urgence de l'appendicite et rapatrié dès 1905. Nommé à Mogador (1906), il refuse l'année suivante de rejoindre Téhéran. Après son mariage avec la fille d'un propriétaire d'Auxey-le-Grand, près de Meursault – pays d'origine de sa mère –, il est nommé à Mascate (1908) puis à Alexandrie (1909) et au Caire (1910) où il ne peut rester pour des « raisons majeures » (le consul a pourtant besoin d'un interprète pour « surveiller la presse indigène et suivre de très près l'action nationaliste et toutes les questions islamiques »). En instance de divorce, il est nommé vice-consul à Benghazi (1911). Avant son départ pour le vice-consulat de Dirré Daoua, en Éthiopie, en juillet 1917, il demande en vain l'autorisation d'épouser une demoiselle qui vit avec sa fille naturelle et, selon l'enquête de la préfecture de police, « tirerait ses ressources de la libéralité de ses amants ». Le consul obtient son déplacement à Mascate, comme Lecoutour ne le renseigne

plus correctement « soit rancune, soit entêtement ». Il passe en 1920 à Zanzibar pour effectuer le transfert du consulat à Nairobi. Remarié en 1922 avec une femme divorcée qui passait pour être sa maîtresse en Éthiopie, sans cohabiter avec lui, il obtient l'année suivante le consulat de Benghazi puis réinstalle en 1925 le consulat de Trébizonde fermé depuis 1920. Nommé au Mozambique à Lourenço-Marques (1928), il est malade du paludisme et obtient son déplacement à Mendoza en Argentine (1929) où on apprécie qu'il ait su grouper les Syriens et les Libanais habitant la ville. Il passe ensuite à Édirne (1932) où une attaque d'apoplexie le laisse hémiplégique. Mis à la retraite anticipée en 1934, il se remarie la même année avec une modiste de quatorze ans sa cadette.

Source :

ADiplo, personnel, 2e série, 938, Lecoutour.

LEDOULX, Louis François Alexandre Amédée (Bucarest, 1811 – Port-Maurice, Italie, 1871)

– consul à Port-Maurice, Italie

Fils de l'ancien jeune de langue et vice-consul Charles Joseph Ledoulx, il est admis comme jeune de langue à Paris (1820 ou 1821), malgré une infirmité à la jambe. Drogman à Constantinople (septembre 1833), puis drogman chancelier à Salonique (mars 1834), il épouse Élisa Eugénie Brest, fille de Louis Brest, vice-consul de France à Milo (1836). En poste à Tripoli de Barbarie (mars 1839), à Tunis (mai 1844), puis à Smyrne (septembre 1846), il est fait chevalier de la Légion d'honneur et promu premier drogman en 1847. Remarié avec Caroline Guéroult de Cavigny, il obtient en 1859 le titre de secrétaire interprète en remplacement de Félix Jorelle. Il assure l'intérim d'Alphonse [?] Guys* au consulat de Syra [Syros] (décembre 1863) et achève sa carrière comme consul à Port-Maurice en Italie (1866 ou 1867). Son fils aîné, Charles* (né en 1844), suit ses traces en étant successivement jeune de langue, drogman et consul. En août 1858, Amédée demande pour son cadet, Joseph, une place de drogman auxiliaire à Smyrne. De son second mariage sont issus Théodore Charles Alexandre (1854-1909), pour lequel il demande dès 1860 l'inscription aux jeunes de langue, et Louis Marie Alphonse (né en 1859).

Sources :

ADiplo, personnel, 1re série, 2540 (Charles Ledoulx), 2541 (Charles Joseph et son fils Jacques Ledoulx) et 2542 (Louis Amédée Ledoulx).

LEDOULX, Charles Fortuné Louis Alexandre Xavier (Tunis, 1844 – Jérusalem, 1898)

— consul à Jérusalem

Il est un exemple du maintien des structures dynastiques anciennes des drogmans, où l'on se marie entre soi et perpétue des traditions, avec l'agrément du nouveau régime républicain. Ce sont deux interprètes, Pacifique-Henri Delaporte* et Alphonse Rousseau*, qui témoignent de la naissance de ce petit-fils et fils d'interprète, premier né du mariage de Louis Amédée Ledoulx*, premier interprète au consulat de Tunis et d'Élisabeth Brest, elle-même fille d'un vice-consul. Après avoir passé son enfance à Smyrne, où son père a été affecté, il est admis élève jeune de langue en 1855 et sort premier de l'École aux examens de 1862. Élève drogman à Smyrne, sous la direction de son père, il passe ensuite à Jérusalem (1863), La Canée (1864) puis à Suez (1866) où il épouse Marguerite, fille du consul Gaston Wiet*. Premier interprète à Tripoli (1870), il obtient

l'appui de Ferdinand de Lesseps, sous les ordres duquel il a servi à Suez, pour être promu consul à Zanzibar (1880) – joue peut-être alors aussi l'influence de son oncle J. Guéroult. Son action y est appréciée, préparant l'extension du protectorat français aux Comores, bien qu'on l'ait accusé d'être mauvais républicain et de favoriser les pères du Saint-Esprit. Il obtient donc en 1885 de remplacer le peu clérical Lucien Monge* au consulat de Jérusalem, où ses adversaires lui reprochent à nouveau d'accorder sa protection aux hommes d'Église et de ne pas inviter dignement les nationaux pour le 14 juillet. Selon l'ambassadeur à Constantinople Paul Cambon, « il est pénétré de traditions qui, sans être toutes bonnes, sont au moins respectables, et qu'il faut se garder de briser ». Souffrant de paludisme depuis 1894, il meurt prématurément, quelques jours après avoir été élevé au grade de ministre plénipotentiaire. Il ne semble pas que son fils Louis (né en 1877), jeune de langue dissipé, ait fait carrière comme drogman. Sa veuve sollicite un débit de tabac et attend des études de ses deux filles, élèves de la maison d'éducation de la Légion d'honneur à Saint-Denis, qu'elle leur assure un avenir comme « dames enseignantes ».

Sources :

ADiplo, personnel, 1re série, 2540 (Charles Ledoulx) ; 2541 (Charles Joseph et son fils Jacques Ledoulx : tableau généalogique).

LEGUAY, Louis Léon Auguste (Paris, 1845 – Alger [?], 1915)

– interprète principal

Fils de Rose Henri Leguay, architecte employé de l'État, il grandit sans doute à Alger avant d'entrer directement dans la carrière de l'interprétariat en 1864. Après avoir été affecté aux BA de Dra el-Mizan, de Fort-Napoléon (1865) et de Teniet el-Had (1866), puis à Alger (1868), il est pendant l'insurrection de 1871 attaché aux colonnes commandées par le colonel Fourchault et le général Lapasset, opérant vers Palestro, puis auprès du général Lallemand (qui sillonne la Grande Kabylie, au col des Beni Aïcha, à Tizi-Ouzou, à Fort-National, à Icheriden). Affecté aux affaires indigènes de la division d'Alger (1873), au BA de Miliana (1878), puis au deuxième conseil de guerre à Oran (1879), il revient en 1885 aux affaires indigènes de la division d'Alger où il demeure jusqu'à sa retraite en 1899. Il obtient l'autorisation d'épouser en février 1885 à Oran Francisca Mayor qui, en 1867, alors jeune cigarière de 17 ans, avait donné naissance à Alger à une fille naturelle, Caroline. Le mariage, où l'on compte parmi les témoins l'interprète Élie Guin, s'accompagne de la reconnaissance de cet enfant. Bien noté, Leguay a été promu interprète principal en 1892. Nommé chevalier (1886) puis officier de la Légion d'honneur (1886 et 1889), Leguay, membre de la SHA, a collaboré aux travaux que Joseph Nil Robin a publié en 1874 dans la *Revue africaine* en traduisant des lettres arabes de l'agha des arabes Yahia. Il a été fait officier d'académie en 1896. Il est rayé des cadres en 1910.

Sources :

ADéf, 6Yf, 10.738, Leguay ;

ANF, LH/1564/75 ;

ANOM, état civil (acte de naissance de Caroline Major ; acte de mariage de Louis Leguay et de Francesca Major) ;

Joseph Nil Robin : « Note sur Yahia agha », *Revue africaine*, 1874, p. 62 ;

Féraud, *Les Interprètes...*

LEGUEST, Charles (abbé) (Dieppe, 1824 – Dieppe, 1863)

– prêtre érudit dont la vocation naît au contact de l'Algérie

Après des études à l'école de Nancy, il part pour l'Algérie comme garde général des forêts. Or, la situation des Arabes le convainc de devenir prêtre pour les régénérer par la conversion. Il exerce dans le diocèse d'Alger – où il enseigne l'arabe –, quand sa santé le contraint après 1856 à regagner la France, où il se consacre à l'étude des langues sémitiques. Membre de la Société asiatique, il publie chez Duprat plusieurs ouvrages théoriques : son *Essai sur la formation et la décomposition des racines arabes* (1856), placé sous l'autorité de Guillaume de Humboldt et de Ernest Renan, précède des *Études sur la formation des racines sémitiques suivies de considérations générales sur l'origine et le développement du langage* (1858), où il cite Jacob Grimm. À leur suite, et sans utiliser la méthode expérimentale, il pose l'hypothèse d'une langue originelle monosyllabique et bisyllabique, sans grammaire organisée, qui serait sous-jacente derrière les racines trilitères des langues sémitiques, hypothèse reprise dans « Les racines sémitiques. Moyen de rechercher les racines arabes et par suite les racines sémitiques », et jugée par Bargès* comme une impasse (*Revue de l'Orient*, août 1860). Par ailleurs, Leguest considère qu'il est faux d'affirmer – comme le fait Bresnier* qu'il estime par ailleurs – qu'il n'existe pas en Algérie un arabe vulgaire. Pour lui, « à côté de la langue écrite, on trouve une langue parlée par tous les indigènes, et non pas seulement par une fraction de la société arabe, langue qui, tout en ayant un grand nombre de mots communs avec la langue littérale, offre néanmoins une série considérable de mots qu'on n'emploie jamais dans les auteurs, soit qu'on envisage ces mots sous le rapport de la signification seulement, soit qu'on les envisage sous le rapport des lettres qu'ils renferment » (*Y a-t-il ou n'y a-t-il pas un arabe vulgaire en Algérie ?*, 1858). Il appelle par conséquent à la réalisation d'un dictionnaire spécifique de la langue vulgaire, ouvrage qui soit un « dictionnaire dialogue », « présentant pour chaque mot un ensemble de phrases choisies, qui fassent ressortir les divers sens qui lui sont attribués. »

Source :

Revue de l'Orient, nouvelle série, vol. XVI, 1863-2, p. 60-61 (nécrologie par l'abbé Cochet).

LENTIN, Albert (Aïn Abid, 1884 – Paris, 1973)

– professeur de lycée, titulaire de la chaire d'arabe de Constantine

Après avoir passé sa petite enfance à Mansourah des Bibans, il grandit à El Hassi, près de Sétif, dans une ferme dont son père, retraité de la gendarmerie, a pris la gérance pour le compte de la Compagnie genevoise. Ses parents sont les seuls Européens du village. Bachelier à Constantine (1901-1902), il obtient le brevet d'arabe (1904) avant de partir pour Mostaganem comme répétiteur. Diplômé d'arabe, il est affecté à Bône puis à Sétif où il prépare le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les collèges et lycées (CAEACL) qu'il obtient en 1912 après avoir été délégué pour l'enseignement de l'arabe à Philippeville (mars-octobre 1911) puis à Sétif (sans occuper semble-t-il le poste, comme il prend un congé). Marié à Marthe Octavie Rossignoli, institutrice formée à l'école normale de Miliana, il est nommé professeur certifié à Médéa (1912-1914) puis à Philippeville (1914-1920), toujours bien noté. Malade des bronches, il n'est pas mobilisé en 1914 et obtient un DES sur le poète Ibn Hani (1915). En 1921, après une année à Alger, il est affecté au lycée de garçons de Constantine (il y restera jusqu'à sa retraite en 1944). C'est aussi l'année de son remariage avec Marie Barbe Francisci Attilia, née en Corse et fille d'un instituteur. Candidat malheureux à l'agrégation en 1921-1923, on lui reproche de s'oublier jusqu'à frapper les élèves dans des accès de colère, de trop rechercher les leçons particulières et

de ne pas employer la méthode directe. Par ailleurs chargé de cours pour les jeunes filles du lycée et de l'école normale, il est bientôt noté beaucoup plus favorablement et succède à A. Cour* à la chaire d'arabe de la ville (1933) : W. Marçais* apprécie en 1935 qu'il s'intéresse à l'évolution de la population indigène et aux courants d'idées qui traversent les jeunes générations. Il publie un important supplément au *Dictionnaire pratique arabe-français* de Beaussier* (Alger, la Maison des livres, 1959). Lié à Edmond Brua, il est par ailleurs poète, publiant entre 1931 et 1967 de nombreux recueils à Alger (chez Esquirol) puis à Paris (chez Albert Messein et René Debresse). Ses vers, dont certains ont été mis en musique, et qui ont généralement mal vieilli, sont parfois empreints d'une sensibilité spiritualiste – Albert Lentin a été membre de la Société théosophique de France entre 1917 et 1939 –, ou chrétienne (une collection de manuscrits de ses poèmes a été déposée aux ANOM et classée dans la série X). Son fils aîné, André (né en 1913), maîtrise les éléments fondamentaux de l'arabe et sa sonorité, bien qu'il n'ait fait qu'une année d'arabe dans la classe de son père (classe de dialectal constantinois en seconde). Agrégé de mathématiques en 1937, tenté par une carrière littéraire (il publie dans les *Lettres françaises* et les *Cahiers du Sud*), il épouse une fille de Marcel Cohen, Laurence, spécialiste de l'acquisition du langage, et travaille à une approche formelle de questions linguistiques, terminant sa carrière comme professeur à l'université René Descartes (Paris V). Leur fils Jérôme fait à son tour une carrière d'arabisant. Le cadet, Albert-Paul (1923-1993), avocat, résistant de la première heure, catholique progressiste, représentera la France au procès de Nuremberg puis travaillera comme journaliste engagé aux côtés des nationalistes algériens (*L'Algérie entre deux mondes. Le dernier quart d'heure*, Paris, Julliard, 1963), en particulier à *Libération*.

Sources :

ANF, F 17, 25.066, Lentin ;

ANOM, X, papiers Lentin ;

Bibliothèque nationale d'Alger, papiers Lentin ;

« Jours d'el-Hassi (1893-1903) », *RA*, n° 105, 1961, p. 49-97 et 251-293 ;

Marcelin Beaussier, Mohammed Ben Cheneb, Albert Lentin, *Dictionnaire arabe-français. Dictionnaire d'arabe maghrébin*, Paris, Ibis Press, 2006 (introduction par Jérôme Lentin) ;

entretiens avec André et Laurence Lentin (mai 2005) et avec Jérôme Lentin (2001).

Représentations iconographiques :

Le recueil *Rythmes à travers mes âges* (Paris, René Debresse-poésie, 1938) comporte une photographie (p. 5).

LESPINASSE, Jean François Émile (Nîmes, 1842 – Sétif [?], apr. 1904)

– interprète militaire

Fils d'un négociant en vins (en 1868, son père est établi à Bordeaux et sa mère à Condrieu), il entre directement dans la carrière de l'interprétariat militaire. Auxiliaire de 2e classe en 1860, il est attaché au BA de Fort-Napoléon, puis de Batna (1862), Biskra (1865) et Mascara (1867). Il se marie en 1868 à Lyon avec Julie Marie Claire Nègre, fille d'un négociant en relations avec Marseille, dotée d'un revenu annuel de plus de 1 200 francs. Affecté près le premier conseil de guerre, le commandant de place, l'intendant et la gendarmerie d'Alger (septembre 1871), puis près l'intendant de la 9e division militaire à Marseille (septembre 1872), il passe après la suppression de cet emploi à Sétif (mai 1874), au BA de Djijelli (mars 1877), puis à la subdivision d'Orléansville (novembre 1879). Mis à la disposition du commandant de la division de Constantine pour être attaché à la colonne de Tébessa (septembre 1881), il est ensuite affecté à

l'île Sainte-Marguerite, où ont été sans doute déportés les insurgés de Tunisie (décembre 1881). Il ne retourne à Sétif qu'en février 1885. Membre correspondant de la SHA, il a publié dans la *Revue africaine* une « Notice sur le Hachem de Mascara » (1877). Il est admis à la retraite en 1890.

Sources :

ADéf, 6Yf, 18.739, Lespinasse ;

Féraud, *Les Interprètes...*

LEVASSEUR, Charles Jules Louis (Aumale, 1856 – Toulouse [?], 1925)

– interprète militaire

Fils de Louis Levasseur, lieutenant au 1er régiment de spahis, Charles Levasseur a fait des études secondaires sans obtenir le baccalauréat et est qualifié d'« étudiant » à Alger lorsqu'il accède à 19 ans à l'interprétariat militaire (juin 1875). Il est affecté au BA de Sétif puis à la commune d'El-Milia (mai 1876), au BA de Djelfa (mars 1878) et à Laghouat (septembre 1880). Il épouse en 1881 à Aumale Gracieuse Marie Mathilde Cheneval – sous le régime de la communauté sauf dettes (il apporte des parts immobilières estimées à un total de 20 000 francs). Nommé au BA de Bou Saada (mars 1882), titularisé en 1884, détaché à Boghar (septembre 1885), il est ensuite aux BA de Médéa (septembre 1886) et de Boghar (février 1888), auprès du commandant supérieur du cercle de Laghouat (septembre 1888) et au BA de Djelfa (juillet 1889) où il se fixe jusqu'à sa nomination au BA d'In Salah (juin 1902). Remarqué pour son « aptitude hors ligne pour le cheval » (1889) et ses « grandes aptitudes aux missions en tribu » (1898), sa notation se détériore (ou les exigences académiques augmentent ?) : il est puni pour insuffisance aux examens en 1902 alors qu'il reste très apprécié de ses chefs. Passé au BA de Tébessa (mars 1903), il n'obtient pas à l'examen bisannuel le minimum de points exigé pour l'avancement et songe alors à la retraite, ce que regrette le général de division pour qui il « est très apte au service des tournées, surveillance et direction de travaux. » Admis à faire valoir ses droits à la retraite en juillet 1906 (sa pension est de 3 300 francs), radié en septembre, il affirme vouloir se retirer à Toulouse.

Sources :

ADéf, 4Yf, 56398, Levasseur ;

ANF, LH/1624/476 ;

Féraud, *Les Interprètes...*

LÉVI-PROVENÇAL, Maklouf Évariste (Alger, 1894 – Paris, 1956)

– professeur à la Sorbonne

Maklouf Évariste Lévi, que son double prénom rattache à la fois à son grand-père paternel et à la culture scolaire française, est le fruit du mariage de l'Algéroise Clara Sebaone, fille de commerçant, et du Sétifois Éliaou Lévi, interprète du service de la propriété indigène à la préfecture de Constantine. Il fait des études classiques au lycée de Constantine où il est sans doute l'élève de Mejdoub ben Kalafat*. Breveté de langue arabe (1910) puis bachelier (1911), il poursuit son cursus à la faculté des Lettres d'Alger avec pour maîtres René Basset*, Pierre Martino et Jérôme Carcopino. Ce dernier, tout en lui reconnaissant des capacités d'épigraphiste – Lévi publie plusieurs inscriptions latines entre 1913 et 1920 –, l'aurait encouragé à s'orienter vers l'arabe, peut-être pour assurer plus aisément au boursier une situation. De fait, une fois licencié (1913), cette spécialisation lui permet de quitter rapidement un répétitorat au lycée de Constantine pour une délégation à l'enseignement de l'arabe au collège de Médéa (janvier 1914).

Sursitaire en vue de préparer l'agrégation d'arabe, il est mobilisé en août 1914. Grièvement blessé un mois après avoir participé au débarquement des Dardanelles (mai 1915), évacué sur Alexandrie puis stagiaire à Joinville, il est finalement mis à la disposition du Résident général au Maroc et attaché au service des renseignements de la région de Fès, dans le cercle de l'Ouergha, aux confins du Rif (poste d'El-Kelaa des Sless, septembre 1916). Là, il assimile le parler des Jbala, collecte des textes et publie entre 1917 et 1920 différents travaux ethnographiques pour les *Archives berbères* (une étude des pratiques agricoles et des fêtes saisonnières, des « Notes d'hagiographie marocaine »...). Il rend compte aussi de ses travaux dans la *Revue africaine* (« Un chant populaire religieux du Djebel marocain », 1918), le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (sur des ruines almoravides), le *Bulletin de l'enseignement public du Maroc* et le *Bulletin de l'IHEM*. Une fois démobilisé, il épouse Laure Guibert, fille d'un boulanger et d'une sage-femme de Philippeville, et est détaché au collège de Tanger (octobre 1919) sans occuper semble-t-il le poste. On le retrouve bientôt à Rabat, chargé de cours à l'École supérieure de langue arabe et de dialectes berbères et conservateur de la section orientale de la bibliothèque générale du Protectorat dont il fait l'inventaire des manuscrits (*Les Manuscrits arabes de Rabat*, Paris, Leroux, 1921). Il adopte alors le nom de Lévi-Provençal, que portent aussi son frère cadet, notaire, et sa sœur benjamine, professeur d'anglais. Secrétaire de rédaction d'*Hespéris*, nouvelle revue née de la fusion des *Archives berbères* et du *Bulletin de l'Institut des hautes études marocaines* (1921), il collabore avec Mohammed Ben Cheneb* pour un « Essai de répertoire chronologique des éditions de Fès » (*RA*, 1922), donne plusieurs articles sur des manuscrits de Rabat pour le *Journal asiatique* et soutient à Alger des thèses qui prouvent ses compétences historiques et linguistiques et lui permettent d'être nommé directeur d'études à l'IHEM (1923). La principale, *Les Historiens des chorfa. Essai sur la littérature historique et biographique au Maroc, du* XVI^e^ *au* XX^e^ *siècle* , rappelle la suspicion dans laquelle l'histoire est tenue, distingue différents types parmi les historiographes du makhzen saadien et alaouite et fait une place spéciale aux biographes des confréries et des marabouts. Les *Textes arabes de l'Ouergha*, transcription de textes récoltés chez les Jbala, confirment que le jeune savant a assimilé les méthodes de William Marçais*. Après avoir constitué la documentation historique et épigraphique de *Chella, une nécropole mérinide*, étude qu'il cosigne avec Henri Basset (Paris, Larose, 1923), il se tourne vers l'histoire de l'Espagne musulmane. Il a en effet reçu la mission de compléter le travail de Hartwig Derenbourg* en établissant le catalogue des manuscrits arabes de théologie, de géographie et d'histoire conservés à l'Escurial, un fonds provenant en grande partie de la bibliothèque du sultan saadien Moulay Zidan (t. III du *Catalogue des manuscrits arabes de l'Escurial*, Paris, ENLOV, 1927). Il séjourne donc régulièrement en Espagne, où l'appellent aussi des collectes épigraphiques, parfois en compagnie d'Henri Terrasse. Il est par ailleurs appelé à conseiller les autorités politiques dans la guerre du Rif. Directeur de l'IHEM ainsi que de l'édition française de l'*Encyclopédie de l'Islam* depuis la mort d'Henri Basset en 1926, professeur à Alger où il a été élu en 1927 à la chaire d'histoire des Arabes et de la civilisation musulmane, suivant les vœux d'une conférence algéro-maroco-tunisienne qui avait appelé aux échanges de professeurs à l'échelle de l'Afrique du Nord (il s'est engagé à assurer au moins deux mois de cours par an), il se remarie en juillet 1927 avec la veuve d'Henri Basset (elle a deux filles ; il est lui-même veuf avec un fils de sept ans). De 1929 à 1935, il se fait suppléer à Alger (par Marius Canard puis Robert Brunschvig*), faute d'avoir vu sa situation administrative réglée de façon convenable, sans pour autant se décider à poser sa candidature à l'ENLOV, que ce soit en 1930 pour succéder à Ravaisse* – il refuse d'entrer en concurrence avec Wiet* (mais l'aurait fait contre Montagne) – ou en 1934 pour remplacer Gaudefroy-Demombynes* (les conditions qu'on lui propose ne semblent pas le satisfaire). En 1935, il décide finalement d'abandonner la direction de l'IHEM pour se fixer à Alger où sa chaire a été transformée en chaire d'histoire de l'Occident arabe, de façon à y conserver Brunschvig. Entre-temps, il publie avec Georges Séraphin Colin* *Un manuel hispanique de hisba, traité sur la surveillance des corporations et la répression des fraudes en Espagne musulmane* (Rabat, Publications de l'IHEM, 1931), une

synthèse sur *L'Espagne musulmane au* X^e^ *siècle. Institutions et vie sociale* (Paris, Larose, 1932, primée par l'AIBL), réédite l'*Histoire des musulmans d'Espagne* de Reinhart Dozy (1881) et travaille à sa propre *Histoire de l'Espagne musulmane*, renouvelée grâce à la documentation publiée depuis la fin du XIX^e^ siècle, dont un premier tome, *De la conquête à la chute du califat de Cordoue, 710-1031 J.-C.*, paraîtra au Caire en 1944 – sans que l'entreprise soit jamais achevée. C'est vers 1937 qu'une première mission en Égypte lui permet de prendre conscience de l'évolution des esprits au Proche-Orient. Il est aussi invité à donner des conférences à l'institut d'études islamiques de la Sorbonne (1937-1939). Mobilisé à Alger, il rend compte pour l'état-major de la situation contemporaine. Déchu de ses fonctions par suite de la législation antisémite en 1940, on lui confie à titre compensatoire des missions au Maroc. En décembre 1941, sa demande de réintégration, appuyée par Louis Massignon*, les frères Marçais, Jean Deny, Georges Hardy et Jérôme Carcopino, aboutit : il est affecté à titre provisoire à la faculté des Lettres de Toulouse et très vite missionné au Maroc et en Espagne pour « étudier les modalités d'organisation d'un Institut français d'études de l'Occident musulman ». Réaffecté à Alger en décembre 1942, il sert l'état-major, est nommé commissaire à la coordination des affaires musulmanes (novembre 1943), fonde le Centre d'études de l'Orient musulman avec Robert Montagne et Marcel Colombe* et en assure en janvier 1945 le transfert à Paris. Il y est nommé trois mois plus tard professeur de langue et civilisation arabes à la Sorbonne (en 1950, il accèdera à la direction de l'institut d'études islamiques). En 1949, il impose le principe d'une édition française en sus de l'édition anglaise pour la nouvelle *Encyclopédie de l'Islam*. Il continue à séjourner régulièrement au Caire et à Madrid, ainsi qu'à Tunis (et, moins souvent, à Alger et Rabat). Il reprend son histoire de l'Espagne musulmane, développant en trois volumes la matière de qui avait constitué le premier volume du projet initial (*La Conquête et l'émirat hispano-umaiyade, 710-912* et *Le Califat umaiyade de Cordoue, 912-1031* en 1950 puis *Le Siècle du califat de Cordoue* en 1953). Traduite en espagnole, elle sera intégrée à la monumentale histoire d'Espagne publiée sous la direction de Ramon Menendez Pidal. En 1954, il fonde la revue *Arabica*, destinée à réaffirmer la scientificité des études arabes à Paris dans une conjoncture troublée par les décolonisations. Gabriel Martinez-Gros, faisant le bilan de l'œuvre d'un savant que Gaudefroy jugeait trop occupé par ses propres publications pour se soucier véritablement de ses élèves, rappelle l'importance de la documentation neuve sur laquelle elle se fonde, mais aussi le poids d'une conception positiviste derrière laquelle on peut deviner un inconscient colonial : face à l'État ommeyyade qui garantit l'ordre et met en valeur le pays, la société musulmane est présentée comme immuable.

Sources :

ANF, F 17, 27.201, Évariste Lévi-Provençal et 28.170, Germaine Lévi-Provençal (dérogations) ; ANF, Personnel de l'Inalco, 20.100.053/11, Lévi-Provençal ;

ANOM, état civil (acte de mariage des parents et acte de naissance) ;

Arabica, 1956, p. 136-146 (notice par Blachère et liste des principaux travaux par J. et D. Sourdel, photo.) ;

Cahiers de l'Institut d'études de l'Orient contemporain, t. XXXIII-XXXIV, 1956, p. 5 (notice par R. Blachère) ;

Cahiers de Tunisie, 4, 1956, p. 7-15 (notice et liste des publications) ;

Hespéris, 1956, p. 251-255 (notice par H. Terrasse) ;

Al-Andalus, XXI, p. I-XXIII (notice par E. Garcia-Gomez) ;

Études d'orientalisme dédiées à la mémoire de Lévi-Provençal, Paris, Maisonneuve et Larose, 2 vol., 1962 (avec une introduction en espagnol par E. Garcia Gomez et une bibliographie analytique ; photo.) ;

Hommes et destins, t. II, vol. 2, 1977, p. 473-475 (notice par C. Pellat) ;

Béatrice et Michel Wattel éd., *Who's who in France* XX^e *siècle : dictionnaire biographique des Français disparus ayant marqué le* XX^e *siècle*, Paris, J. Lafitte, 2001 ;

Dictionnaire des orientalistes... (notice par G. Martinez-Gros).

Dolores Serrano Niza et Maravillas Aguiar Aguilar « A la memoria de Lévi-Provençal (1894-1956) en el primer centenario de su nacimiento », *Al-Andalus Magreb: Estudios árabes e islámicos*, nº 2, 1994, p. 257-278 ;

David J. Wasserstein, « Évariste Lévi-Provençal and the Historiography of Iberian Islam », Martin Kramer éd., *The Jewish Discovery of Islam: Studies in Honor of Bernard Lewis*, Tel Aviv, The Moshe Dayan Center for Middle Eastern and African Studies - Tel Aviv University, 1999, p. 273-289.

Représentations iconographiques :

Hédi Bencheneb, *Mohamed Bencheneb*, Paris, Institut du monde arabe, mai 2004, p. 37.

LÉVY, Isaac (Mascara, 1850 – Tunis, 1908)

– interprète principal, directeur des affaires indigènes en Tunisie

Fils de David Lévy et de Messaouda bent Oliel, il aurait repris le prénom et le métier de son oncle Isaac Lévy (1822-1846), interprète militaire natif de Gibraltar, fait prisonnier par Abd el-Kader et blessé à mort lors de la déroute de ce dernier à Mengren. Il est employé à Mascara et déjà marié avec Anna Sebban, fille de Haïm (juin 1869) lorsqu'il passe en 1870 les examens qui lui permettent de devenir interprète auxiliaire. Il est affecté aux BA de Tizi Ouzou puis de Sebdou (avril 1871) où, attaché à la colonne mobile, il assiste à la razzia de Mchehaya effectuée par le capitaine Bernard. Il est ensuite envoyé à Oujda avec le capitaine Bouton, chef du BA de Tlemcen, pour préparer la réception du général Dormont par l'empereur du Maroc. Nommé aux BA de Ammi Moussa (juin 1872), de Lalla Marnia (avril 1875) puis de Nemours (mars 1876), il est titularisé en 1877. Il passe alors au BA de Fort-National (octobre 1878) puis auprès du conseil de guerre de Constantine (octobre 1880). Il participe à l'expédition de Tunisie et, mis à la disposition de la Marine, assiste au bombardement de Tabarka. Mis à la disposition du colonel Delpech au 88^e de ligne, il repasse en Algérie à la subdivision de Batna (février 1882). Promu à la 1^re classe (août 1886), puis au principalat (1895), chevalier de la Légion d'honneur depuis juillet 1890, il est nommé à la direction des affaires indigènes à Tunis en juin 1898. Il réside à la limite de la Hara, rue Bab el-Khadra. Ses notes, excellentes, soulignent la qualité de ses « traductions souvent très difficiles de la presse musulmane égyptienne et tunisienne » : c'est un « modèle pour les jeunes interprètes » (1907). Il laisse à sa mort une veuve et un fils, **Raoul**, étudiant de 21 ans.

Sources :

ADéf, 6Yf, 69.086, Isaac Lévy ;

ANF, LH/1629/38 ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Capitaine Chavanne, *Historique du bureau des affaires indigènes de Tunisie : 1881-1930*, Bourg-en-Bresse, imprimerie Berthod, 1931.

LOUBIGNAC, Victorien (Saint-Geyrac, Dordogne, 1892 – Rabat, 1946)

– directeur d'études à l'IHEM

Ses parents s'installent en Algérie en 1898, à Tizi-Ouzou, puis à Mouzaïaville (1900, sa mère y entre au service de riches colons) et se séparent en 1905. Victorien entre à l'école normale de la

Bouzaréa en 1908 où il tire profit de l'enseignement de Georges Valat* en arabe et prolonge sa formation dans la section spéciale qui prépare à l'enseignement indigène (1911-1912) tout en passant le diplôme d'arabe de la faculté des Lettres d'Alger. Déçu par son expérience d'instituteur à L'Arba dans la Mitidja (1912-1913), il passe le concours de l'interprétariat militaire. Il est au Maroc à partir d'octobre 1914, affecté aux postes de Moulay Bouazza et de Beni Ouelhane [?], dans le Moyen Atlas. Après la guerre, il obtient le diplôme de l'ENLOV en arabe littéral, arabe maghrébin et berbère – ce qui lui ouvre la possibilité de préparer sans baccalauréat une licence en droit – et est choisi pour devenir l'interprète personnel de Lyautey (1919). De retour au Maroc, il se consacre à l'étude de parlers berbères (*Études sur le dialecte berbère des Zaïan et Aït Sgougou. Grammaire, textes et lexique*, Paris, Leroux, 2 vol., 1924-1925). L'y ont rejoint au début des années 1920 sa mère et son frère cadet René (né en 1899) qui, passé par l'EPS où il a préparé le brevet supérieur et appris l'arabe, a trouvé un emploi à la banque d'État du Maroc. Après le départ de Lyautey, Victorien passe dans l'administration civile marocaine, devenant chef de bureau au service de l'enregistrement et du timbre (1928). Il participe à la mise en place de la législation nouvelle dans le pays, qui le met en relation avec le monde des *qāḍī*-s et des adouls. Au service des domaines, il est chargé en 1935 d'une mission d'inspection qui se prolonge jusqu'en 1938. Ses observations sont à la base d'articles savants pour *Hespéris* (« De la représentation en droit musulman », 1937 ; « Le chapitre de la préemption dans l'*'Amal al-Fâsî* », 1939). Il enseigne par ailleurs le berbère à l'IHEM. Déchargé de sa tâche administrative, il y devient directeur d'études (1943) et, après le départ et la mort sur le front d'Italie de Charles Le Cœur, y organise et dirige la recherche ethnographique et sociologique. Il meurt d'un cancer de l'estomac peu avant d'avoir achevé ses thèses dont Louis Brunot* se chargera de publier l'essentiel (*Textes arabes des Zaër*, Paris, Librairie orientale et américaine (Max Besson), 1952, réimp. 1994). De son mariage en 1921 à Périgueux avec Marguerite Brieu, originaire elle aussi de Dordogne, il a eu trois enfants qu'il a dissuadés de choisir l'arabe comme langue vivante au lycée, conscient que leur avenir professionnel devrait se jouer en métropole.

Sources :

Hespéris, 1946 (nécrologie par H. Terrasse) ;

BEA, 1946, p. 158-159 et 207 (liste des publications) ;

entretiens téléphoniques avec Lucien et Guy Loubignac, août 2007 ;

correspondance avec Raymond Loubignac, octobre 2007.

LOUIESLOUX, Édouard Pierre (Paris, 1816 – Marseille, 1875)

– interprète militaire

Fils d'un colon de Saint-Domingue réfugié à Paris, il s'engage pour sept ans dans l'armée en 1834. Passé du 67e régiment d'infanterie de ligne aux zouaves (1835), il accepte la mission du général Rapatel, commandant toutes les troupes, se fait passer pour un déserteur, et demeure onze mois dans le camp d'Abd el-Kader (avril 1837 - mars 1838) avant de regagner Oran. Libéré de son engagement en septembre 1841, il reste à Alger aux gendarmes maures en attendant que la promesse d'une place d'interprète qui lui a été faite par Bugeaud se réalise. Malade, il repart pour Paris, où il se retrouve sans emploi. Avec l'appui de Rapatel, il obtient d'être nommé interprète auxiliaire (mai 1842). Il accompagne jusqu'à Alexandrie les pèlerins algériens se rendant à la Mecque avant d'être détaché près le commandant supérieur de Bougie (février 1843). Après avoir été en poste à Mascara (juin 1843), puis à Tiaret (janvier 1844), il est promu interprète titulaire de 3e classe (janvier 1845) et affecté à Miliana, où il fait partie, avec Alexandre Duvernois*, des membres de la toute récente loge maçonnique Les Frères du Zaccar. Il se marie à Paris avec

Clarisse/Clarissa Louise Sophie/Sophia Besaucèle, la fille d'un lieutenant du 67e régiment d'infanterie de ligne qu'il a sans doute connu en 1834 (Raymond Besaucèle, fils d'un avocat au parlement de Toulouse et d'une demoiselle de Chauliac, après une carrière militaire sous l'Empire, s'était installé comme professeur de langue à Belfast et s'y était marié avec une Irlandaise avant de revenir en France après 1830). Louiesloux fait une bonne carrière : promu à la 2e (1850) puis à la 1re classe (1855), il est décoré de la Légion d'honneur (1857). Après deux ans à Aumale (1860), il regagne Miliana (1862) avant d'être nommé près l'intendant militaire de la 9e division à Marseille (1865) où il prend sa retraite (1867). On le trouve cependant à Alger en 1872, témoin au mariage d'Antoine Arnaud*. Sa veuve s'installe à Bidart, au sud de Biarritz.

Sources :

ANOM, état civil (acte de mariage d'Antoine Arnaud) ;

ADéf, 5Yf, 5709 ;

ANF, LH/221/31 (Raymond Besaucèle) ;

Féraud, *Les Interprètes...*

LUCIANI, Jean Dominique (Partinello, Corse, 1851 – Alger, 1932)[7]

— administrateur de commune mixte, directeur des affaires indigènes de l'Algérie

Il allie une carrière d'administrateur et une activité savante, éditant et traduisant des textes classiques de la théologie et du droit musulmans. Après des études au collège d'Ajaccio et une fois obtenu le baccalauréat, il entre comme commis-auxiliaire à la préfecture de Constantine où un de ses oncles est chef de bureau. En 1870, il s'engage dans les tirailleurs algériens puis combat contre les insurgés en Kabylie. Devenu rédacteur principal, il prépare une licence de droit et l'examen ouvrant à la prime d'arabe de 1re classe. Il se fait aider par un cheikh professeur à la médersa où il se lie sans doute avec un élève de son âge, Mohand Saïd Ibnou Zekri. Il entre alors au service des communes mixtes du département de Constantine. Déjà adjoint civil au général commandant la subdivision de Sétif, il administre ensuite Aïn Mlila (1877), où des colons l'accusent de ne s'intéresser qu'aux indigènes, puis Batna dans les Aurès (1880) et les Ouled Attia dans la région de Collo (1885), où il se familiarise avec les parlers berbères. Très bien noté, il est appelé en 1881 à accompagner le gouverneur général à Paris pour l'assister dans les débats sur les questions algériennes. Des rhumatismes articulaires le poussent cependant à demander un poste plus sédentaire : il est nommé fin 1888 sous-chef du 6e bureau chargé des questions relatives aux indigènes au gouvernement général à Alger. Nourri de son expérience sur le terrain dont il a tiré des notices savantes (« Le Bellezma », *Revue de l'Afrique française*, 1888 ; « Les Ouled-Attia de l'oued Zhour », *Revue africaine*, 1889) et de sa connaissance des textes juridiques musulmans, il joue un rôle important dans l'élaboration d'une législation spécifique concernant les indigènes, à la fois protectrice et modernisatrice, en matière de justice (décret d'août 1889), d'instruction (décrets d'octobre 1892 sur les écoles des *zāwiyya*-s et les écoles coraniques puis de juillet 1895 réformant les médersas) et d'économie (lois d'avril 1893 instituant les sociétés de prévoyance indigènes puis de février 1897 relative à la propriété indigène). Dans le sillage de Perron*, dont il a publié la traduction restée inédite du *Mayzān aš-Šari'a ou Balance de la loi musulmane* du chaféite aš-Ša'rānī (1898), il travaille à mieux faire connaître les principes du droit musulman et à les rapprocher du droit moderne français : il adapte en français le texte et les commentaires de la *Raḥbiya*, poème didactique sur les successions musulmanes (*Traité des Successions musulmanes...*, avec une préface d'Ernest Zeys, 1890), et en donne une édition accompagnée d'une traduction littérale pour les élèves des médersas réformées (1896). C'est à ces mêmes élèves qu'il destine le *Petit Traité de théologie musulmane* d'as-Sanūsī, auteur tlemcénien du

XV^e^ siècle très largement étudié dans les universités musulmanes. Alors que l'émigration de familles maraboutiques vers Damas manifeste le malaise des musulmans algériens, il publie des « Chansons kabyles de Smâïl Azzikiou » (*Revue africaine*, 1899-1900) qui rappellent la répression de l'insurrection de 1871, « année maudite », avec ses conséquences tragiques : destructions des zaouïas, transformation des djemaas en tribunaux iniques, paupérisation. Dans ces chansons transmises à Luciani par Ibnou Zekri, le poète se résigne à la victoire française sans incriminer les chefs qui ont conduit la révolte – à la différence des chants recueillis par René Basset* qui exprimaient la haine des marabouts locaux contre les chefs de la Raḥmāniyya (*L'Insurrection de 1871 dans les chansons populaires des Kabyles,* 1892). Faisant la transition entre les *Poésies populaires de la Kabylie du Jurjura* éditées par Hanoteau et le *Recueil de poésies kabyles* de Si Mohand publié par Boulifa, elles sont inscrites au programme du brevet de berbère à l'université d'Alger. Pour lutter contre les confréries et les marabouts et en extraire les ferments de « fanatisme » insurrectionnel dont le soulèvement de Margueritte en 1901 lui paraît l'expression, il partage les vues exposées en 1897 par son jeune cousin Coppolani dans les *Confréries religieuses musulmanes* : sans chercher à les détruire, il faut favoriser leur réforme et les intégrer dans le système administratif français. On comprend ainsi sa proximité avec Ibnou Zekri, devenu *mudarris* à la grande mosquée et professeur à la médersa d'Alger, dont l'épître (*ar-Risāla*, 1903) appelle à une réforme des *zāwiyya*-s en contrepoint de la modernisation des institutions musulmanes projetée par l'administration coloniale.

Luciani travaille à mieux faire connaître « le système théologique des musulmans » et à le « dégager des pratiques superstitieuses et fanatiques » par l'édition et la traduction de textes, à défaut d'en dresser une synthèse, pour laquelle il dit manquer de temps et de capacité. Entre 1893 et 1897, il présente *El H'aoudh* [*al-Ḥawḍ*] (Le Réservoir) de Meh'ammed Ben Ali Ben Brahim [Mḥammad b. ʿAlī b. Brāhīm], recueil de prescriptions destiné à propager les principes du droit musulman, rédigé au début du XVIII^e^ siècle en berbère du Sous. Il édite et traduit ensuite le *Livre de Mohammad Ibn Toumart, mahdi des Almohades*, avec une introduction d'Ignác Goldziher traduite de l'allemand par Gaudefroy-Demonbynes (1903), un poème didactique de théologie du XVII^e^ siècle, la *Djaouhara* [*al-Ǧawhara*] d'Ibrāhīm Laqānī (1907) et les *Prolégomènes théologiques de Senoussi* [al-Sanūsī] (1908). Le traité didactique de logique *Sullam al-murawnaq* de ʿAbd ar-Raḥmān al-AḪdarī lui permet de reposer après Renan la question de l'adaptation des modèles de la philosophie grecque à la pensée islamique (1921). Ahmed Ibnou Zekri, le fils de Mohand, assure en 1938 la publication posthume de son œuvre ultime, la traduction et l'édition d'*al-Iršād* de l'*imām* al-Ḥaramayn.

La politique de Luciani, qui a été nommé en 1901 à la tête de la nouvelle direction des affaires indigènes du gouvernement général à Alger et l'est resté jusqu'à sa retraite en 1919, a été sévèrement jugée par les libéraux indigénophiles – Luciani n'a pas cherché à s'appuyer sur les Jeunes Algériens, qu'il considérait sans doute comme des « déracinés » –, puis par l'historiographie anticolonialiste. Elle a en effet soutenu une législation répressive d'exception. Mais on peut faire valoir comme Esquer qu'elle s'est accompagnée d'une meilleure prise en considération des besoins quotidiens de la majorité de la population indigène : justice plus proche des administrés, assistance médicale, enseignement professionnel, souplesse dans l'institution de la conscription militaire qui s'accompagne en 1919 d'une législation facilitant l'accession des indigènes à la citoyenneté. Luciani est un homme d'ordre, mais cet ordre ne va pas sans une justice qui suppose de comprendre les modes de pensée des musulmans algériens.

Ses travaux savants se doublent d'une attention portée aux expériences modernisatrices des États musulmans d'Orient : il voyage non seulement en Tunisie et au Maroc, mais aussi en Syrie et en Égypte où il salue le développement d'une presse libérale que son adjoint et futur successeur Jean Mirante* analyse avec sympathie au congrès des orientalistes réuni en 1905 à Alger. Il joue un rôle important dans la préparation de l'avant-projet de code musulman algérien publié

en 1916 par Marcel Morand, favorise la constitution de bibliothèques musulmanes publiques, la publication d'une collection de traductions des classiques arabes et la fondation du musée d'art musulman à Alger. Maire d'El-Biar, banlieue résidentielle où il a fait construire une villa dessinée par Gabriel Darbéda et où il s'est retiré depuis 1919, il préside la Fédération des syndicats d'initiative de l'Algérie, puis la Société historique algérienne (1927-1932) en faveur de laquelle il use de son poids politique pour l'aider à surmonter une grave crise financière. Il a été en effet élu représentant des colons aux Délégations financières dont il assure la présidence en 1931. Lors des célébrations du Centenaire de l'Algérie, cet ami de Stéphane Gsell et d'Ernest Mercier* est de ceux qui refusent toute mise en cause d'une œuvre française dont il s'affirme fier.

Sources :

RA, 1932, p. 161-181 (notice par G. Esquer, avec une photographie et sa bibliographie) ;

Augustin Berque, « Rencontre avec Luciani », *Écrits sur l'Algérie*, Aix-en-Provence, Édisud, 1986, p. 207-212 ;

Kamel Chachoua, *L'Islam kabyle. Religion, État et société en Algérie*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2001, p. 153-189 (sur ses relations avec Ibnou Zekri) ;

Olivier Luciani, « Jean-Dominique Luciani (1851-1932), un travailleur anonyme de la colonisation française en Algérie », *Ultramarines*, n° 22, *Corses et Outre-mer*, 2002, p. 39-42.

M

MAC-GUCKIN DE SLANE, William, baron (Belfast, 1801 – Paris, 1878)

– interprète principal de l'armée d'Afrique, professeur aux Langues orientales, éditeur et traducteur de textes constitutifs du patrimoine historique arabe

Issu d'une noble famille irlandaise, formé à Dublin, il vient à Paris pour y approfondir sa connaissance des langues orientales. Il suit les cours de Silvestre de Sacy*, et est admis en 1828 à la Société asiatique qui l'encourage bientôt à éditer de textes arabes, dans le mouvement romantique de redécouverte d'une essence première de la civilisation arabe par la poésie antéislamique (édition et traduction du divan d'Imru' al-Qays en 1837) et d'établissement des faits historiques et géographiques anciens (édition à partir de 1838 du recueil biographique d'Ibn Ḫallikān, *Wafayāt al-aʿyān*, dont il donne aussi une traduction en anglais, et de la *Géographie d'Abulféda* [Abū l-Fidā'] dont la Société de géographie finance la traduction par Reinaud*). Il traduit en particulier ce que les géographes et historiens arabes ont écrit à propos de l'Afrique (Ibn Ḥawqal, Ibn Baṭṭūṭa, an-Nuwayrī et surtout Ibn Khaldoun, dont il publie dès 1844 « l'autobiographie » dans le *Journal asiatique*). Après le succès de la mission qu'il effectue sur la demande du gouvernement pour recenser les richesses des bibliothèques d'Alger, de Constantine, de Malte et d'Istanbul (1843-1846), et sans doute aussi à la faveur de son mariage avec une nièce de Bugeaud, il est nommé interprète principal de l'armée d'Afrique (1846), une fonction rémunératrice et prestigieuse. Désigné pour la succession à Jaubert en janvier 1848 à la chaire de turc à l'École des langues orientales, il en est écarté dès mars en faveur de Dubeux, sous la pression des républicains au pouvoir. Il poursuit ses travaux érudits à Alger, en participant à la fondation de la Société historique algérienne (1856), en traduisant al-Bakrī (*Description de l'Afrique septentrionale*) et surtout Ibn Khaldoun : après avoir édité le texte du troisième livre du *Kitāb al-ʿibar* en 1847-1851, il en publie la traduction, augmentée de ce qui concerne le Maghreb dans le 2e livre, sous le titre d'*Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique du Nord* (1852-1856), puis, après la mort de Quatremère* et la publication de son édition du texte du 1er livre (la dite *Muqaddima*, 1858), sa traduction en deux volumes (*Les Prolégomènes*, Imprimerie

impériale, 1863 et 1865). Il considère qu'il est de son devoir de traducteur de « rectifier les erreurs de l'auteur, d'éclaircir les passages qui offrent quelque obscurité, de fournir des notions qui conduisent à la parfaite intelligence du récit et de donner les indications nécessaires pour faire bien comprendre le plan de l'ouvrage ». Son interprétation des historiens du Maghreb en fait avec Brosselard*, Hanoteau, Faidherbe, Duveyrier et Letourneux un des fondateurs des études berbères : c'est à partir d'elle qu'Émile-Félix Gautier construira une histoire du Maghreb axée sur l'opposition entre nomades et sédentaires, Arabes et Berbères. Ayant conservé ses attaches parisiennes, il est élu à l'AIBL en 1862 (il s'y occupe de la publication du *Recueil des historiens orientaux des croisades*) et donne à partir de 1863 un cours complémentaire d'arabe algérien aux Langues orientales, avant d'y prendre en 1871 la succession de Caussin* à la chaire d'arabe vulgaire. Après sa mort en son domicile de Passy, on met en vente sa riche bibliothèque d'érudit humaniste et on publie son *Catalogue des manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale* (1883-1898).

Sources :

ADéf, 5Yf, 16134 ;

ANF, Personnel de l'Inalco, 20.100.053/12, de Slane ; F 17, 3007[A], de Slane (mission scientifique), 3588 (mission scientifique) et 23.092, de Slane (carrière) ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

RA, t. XXII, 1878, p. 473 et suiv. (notice anonyme) ;

JA, 6[e] série, t. XIV, 1879, p. 16-19 (notice par E. Renan) ;

Massé, « Les études arabes... », 1933, p. 220-226 ;

Dictionnaire biographique de l'Algérie, n° 1, 1984 (notice par R. Fardeheb).

MACHUEL, Auguste François Blémont (Proyart, Somme, 1812 – Beni Mansour, Algérie, 1866)

– professeur au collège impérial arabe-français d'Alger

Fils d'un tisserand et tourbier, second de neuf enfants, il est en 1833 fabricant de tricot dans son village natal, puis instituteur à Amiens, avant d'entrer en 1836 au 4[e] régiment de cuirassiers. Moniteur général des écoles du régiment, il fait paraître en 1841 à Paris, chez E. Ducrocq, *L'Art d'écrire tous les mots de la langue française sans consulter le dictionnaire ou traité complet d'orthographe théorique et pratique, à l'usage des écoles régimentaires*. En 1843, il épouse la fille d'un officier de santé, Geneviève Louise Virginie Trichet. Il est alors devenu agent voyer cantonal à Vic-sur-Aisne. Le couple s'installe ensuite à Alger où Machuel, à nouveau instituteur, suit « pendant plusieurs années » le cours d'arabe de Bresnier*. Certainement républicain de conviction, il est promu en juillet 1848 à la direction de la troisième école communale gratuite qui est alors fondée à Alger. Après la création des écoles arabes-françaises, il est nommé à la direction de celle de Constantine, où il est noté sévèrement par Brosselard* : il serait incapable de faire régner la discipline, aurait brutalisé ses élèves dont certains seraient allés jusqu'à apporter du vin en classe et rentrer ivres chez eux. Il passe en 1852 à la direction de celle de Mostaganem où il ouvre l'année suivante un cours d'adultes. Il est bien noté, même si on lui reproche à la fin de négliger son cours, « bercé de l'espérance d'être nommé à l'emploi de professeur du nouveau collège arabe fondé à Alger », ce qu'il obtient de fait, pour la division de grammaire. Intégré en 1861 au conseil d'instruction du collège, il s'y heurte rapidement au reste des professeurs et à la direction. Il refuse en effet l'orientation nouvelle des programmes qui fait perdre à la langue arabe son statut de langue d'enseignement au même titre que le français. Machuel, pour qui une langue arabe usuelle mais aussi correcte doit continuer à servir de base pour arriver à la

connaissance de la langue française, conteste les méthodes choisies par le conseil et continue à employer les siennes, ce qui lui fait encourir le blâme des directeurs Perron* et Depeille*. Ils lui reprochent notamment de trop longues dictées de sa composition, en particulier d'une histoire de France qu'il a mise en vers et fait réciter. À partir de la rentrée de 1863, il ne fait plus partie du personnel enseignant du collège. Veuf, il se retire aux Beni Mansour, où il a sans doute acquis une propriété. Il laisse un fils de dix-huit ans, Louis*, futur professeur d'arabe puis directeur de l'enseignement public en Tunisie, et une fille d'une quinzaine d'années, Marie Virginie Augustine, qui épousera en 1876 l'interprète militaire **Florent Lacoux** (leur fils Henri et leur petit-fils, Raymond*, enseigneront à leur tour l'arabe).

Sources :

ANF, F 17, 7677 (lycée d'Alger année 1858-1859) ;

Revue de l'Orient, 1851-1, chronique orientale, mai 1851, p. 309 ;

Y. Turin, *Affrontements...*, 1971, p. 254 ;

entretien avec Annie Faugère et son oncle Louis Faugère (juillet 2003) et copie d'archives conservées par Pierre Rousseau.

MACHUEL, Louis (Alger, 1848 – Tunis, 1921)

– directeur de l'enseignement public en Tunisie

Grâce à son père, Auguste François Blémont Machuel*, directeur des écoles arabes-françaises de Constantine et de Mostaganem (1853-1861), puis professeur au collège impérial arabe-français d'Alger, il apprend l'arabe dès son plus jeune âge, recevant une instruction bilingue et apprenant le Coran au *kuttāb* avec ses camarades musulmans. Élève au lycée d'Alger, il approfondit l'étude de l'arabe auprès de Bresnier* et à la grande mosquée. Orphelin à dix-huit ans, il postule l'année suivante à la chaire d'arabe du lycée d'Alger, mais on lui préfère Houdas*, plus mûr. Il y accède finalement après avoir enseigné deux ans au collège impérial de Constantine (1867-1869). Il publie alors une série d'ouvrages scolaires au succès durable : des *Voyages de Sindebad le marin* qui accompagnent les débuts de plusieurs générations d'élèves (1874, 4e éd. en 1933), une *Méthode pour l'étude de l'arabe parlé (idiome algérien)* (1875, 5e éd. en 1900) qui est utilisée à Paris aux Langues orientales et *Une première année d'arabe, à l'usage des classes élémentaires du lycée, des collèges, des écoles primaires, etc., etc.* (1877, 3e éd. en 1903), propédeutique à la précédente méthode. Bien noté – ses élèves sont nombreux à accéder à l'interprétariat –, l'obtention du baccalauréat (1875) lui permet d'obtenir une nomination officielle. Secrétaire général de la Société historique algérienne, admis à la Société asiatique (1876), il est nommé en 1877 à la chaire publique d'Oran. Il destine son *Manuel de l'arabisant* (2 vol., 1877 et 1881, rééd. en 1908 comme *Le Guide de l'interprète*) et sa *Grammaire élémentaire d'arabe régulier* (1878, rééd. en 1892) à ceux qui préparent les divers examens d'arabe (prime, interprétariat militaire et judiciaire). Chargé par les héritiers de Beaussier* de travailler à la réédition de son dictionnaire, il n'obtient pas du ministère la mission à Constantine qui lui aurait permis de compléter son lexique. Il demande sans plus de succès à être autorisé à passer un concours d'agrégation d'arabe. Remarqué par Ferdinand Buisson, directeur de l'enseignement primaire, lors de sa visite en Algérie (1880), il est choisi par Paul Cambon pour organiser l'enseignement dans le jeune protectorat tunisien (1883). Pour former en arabe les instituteurs et institutrices nouveaux venus, il innove en enseignant la langue parlée selon la méthode directe et avec des caractères latins. Pour ce qui est de l'enseignement des Tunisiens, il développe en priorité l'enseignement secondaire et travaille à moderniser de l'intérieur le système traditionnel, en réformant le programme du collège Sadiki. Mais il organise aussi une inspection des écoles coraniques et favorise avec l'appui de lettrés tunisiens la création

d'un embryon d'enseignement supérieur, la Ḫaldūniyya, annexe moderne de l'université-mosquée de la Zaytūna. Pour les élèves non-francophones des écoles primaires, il met au point une *Méthode de lecture et de langage, à l'usage des étrangers de nos colonies*, diffusée bien au-delà de la seule Tunisie (Paris, Colin, 1885, 20e éd., 1901). Comme les premières générations d'élèves ignorent tout du français, elle est traduite en arabe (1888), en italien et en vietnamien (*quoc ngu*) (1893). Il a par ailleurs développé l'enseignement de l'arabe à destination des Européens dans le cadre de la chaire publique fondée dès 1884, qui prépare aux certificats, brevets et diplôme d'arabe. Mais le périodique en arabe qu'il leur destine (*Eddalil ou guide de l'arabisant qui étudie le dialecte parlé en Algérie et en Tunisie, Recueil de textes variés publiés par un comité d'arabisants sous la direction de Louis Machuel*, Alger, Jourdan, 1901) fait long feu. L'année précédente, l'exposition universelle de 1900 avait été l'occasion de présenter l'ensemble de son œuvre scolaire, justement récompensée, tandis que le succès de son petit manuel de poche pour les autodidactes était immense, inentamé cinquante ans plus tard (*L'Arabe sans maître ou Guide de la conversation arabe en Tunisie et en Algérie à l'usage des colons, des militaires et des voyageurs*, 19e éd., 1953). Membre fondateur de l'Institut de Carthage (1894), il en dirige la section orientaliste. C'est sous ses auspices qu'il publie une édition révisée de la *Grammaire arabe* de Silvestre de Sacy* (1904-1905), en plus de quelques traductions de *maqāmāt* pour la *Revue tunisienne*. En 1912, Armand Colin publie son anthologie des *Auteurs arabes* dans la collection des « Pages choisies des grands écrivains ». Le professeur et l'éditeur entretiennent des liens d'amitié – les fermes qu'ils ont acquises au sud de Tunis sont voisines. Une fois à la retraite (lui succède en 1908 Sébastien Charléty), retiré dans sa villa de Maxula-Radès, banlieue balnéaire au sud de Tunis, il poursuit l'élaboration d'un dictionnaire français-arabe de la langue écrite avec la collaboration de son neveu Henri Lacoux (père du professeur d'arabe Raymond Lacoux*), sans que l'ouvrage obtienne finalement les aides publiques qui auraient permis sa publication : la commission interministérielle des affaires musulmanes préfère en 1917 encourager des œuvres collectives centrées sur les parlers régionaux du Maroc et du Levant. En 1919, il donne un exposé sans concessions sur *L'Enseignement de la langue arabe aux Français de l'Afrique mineure : ce qu'il est ; ce qu'il devrait être*. Il y regrette l'échec de son projet de généralisation de l'enseignement de l'arabe parlé dans l'enseignement primaire européen. L'année suivante, il publie à compte d'auteur un roman à résonance autobiographique, *Tasadite*, qui met en scène une jeune Kabyle pauvre – amour de jeunesse ? – dont l'instruction française fait le malheur (1920). Libre penseur qui considère cependant que seule une élite aux principes moraux assurés peut se passer de religion, il a des obsèques civiles. Une calligraphie arabe décore sa tombe monumentale dans le cimetière de Radès. La politique habile de Machuel, formé dans un milieu teinté de saint-simonisme et de républicanisme, arabophile et modernisateur à la fois, a favorisé le développement d'une instruction moderne qui intègre les Tunisiens sans les déraciner. Dans la mesure où elle favorisait l'implantation durable de la France en Tunisie, elle a suscité la critique de ceux sur lesquels elle a cherché à s'appuyer, que ce soit le cheikh Salah Chérif [Ṣālaḥ Šarīf] (1869-1920), qui s'oppose finalement à la réforme de la Zaytūna, s'exile en Syrie en 1906 et participe en 1916 au comité pour l'indépendance de l'Afrique du Nord, ou le moderniste ʻAbd al-ʻAzīz aṯ-Ṯaʻālibī (1874-1940) qui n'épargne pas Machuel dans son brûlot nationaliste, *La Tunisie Martyre* (1920).

Sources :

ADiploNantes, Maroc, direction des affaires chérifiennes, 153, dictionnaire franco-arabe (1917-1918) ;

ANF, F 17, 22.111B, Machuel ;

ANT, série E, 360, 2 ;

Lambert, *Choses et gens...* (notice avec une photographie) ;

Revue tunisienne, juillet-décembre 1922 (notice par Benjamin Buisson avec une photographie) ;

Bulletin officiel de la Direction Générale de l'Instruction Publique et des Beaux-arts, Tunis, 1922 (notice anonyme) ;

Richard Macken, « Louis Machuel and educational reform in Tunisia during the early years of the french protectorate », *Revue d'histoire maghrébine*, 1975, n° 3, p. 45-55;

Guy Caplat éd., *Les Inspecteurs généraux de l'Instruction publique, dictionnaire biographique*, Paris, INRP-CNRS, 1988, p. 485-86 ;

Nicole Chabbah, « Un itinéraire : Sillans-Tunis. Le rôle de Louis Machuel dans le développement des échanges humains entre la France et la Tunisie », *Les Cahiers de Tunisie*, XLIV, n° 157-158, 1991 ;

Yoshiki Sugiyama, « Sur le même banc d'école : Louis Machuel et la rencontre franco-arabe en Tunisie lors du Protectorat français (1883-1908) », thèse sous la dir. de Randi Deguilhem, Aix-en-Provence, 2007 ;

Noriyuki Nichiyama, « La pédagogie bilingue de Louis Machuel et la politique du protectorat en Tunisie à la fin du XIX^e^ siècle », *Revue japonaise de didactique du français*, vol. 1, n° 1, *Études francophones*, juillet 2006, p. 96-115 ;

entretiens avec Annie Faugère (2003) et Yoshiko Sugiyama (2004).

MAHDAD, Abdelkader (Tlemcen, 1896 – Tlemcen, 1994)

– inspecteur d'académie

Ancien élève de la médersa de Tlemcen alors dirigée par A. Bel*, il est surveillant d'internat au lycée d'Alger quand il prépare avec succès sa licence ès lettres, mention arabe (octobre 1919). Professeur au collège de Mostaganem (1920-1926), il y assure aussi une préparation au brevet d'arabe. Il succède alors à Cohen-Solal* comme titulaire au lycée d'Oran. Médiocrement noté, sa nomination à Alger ou à Tlemcen (où « sa présence ne paraît pas très désirable » selon l'inspecteur d'académie en 1929) est écartée, sans doute en raison de son engagement politique – une lettre de recommandation d'Adrien Marquet, maire socialiste de Bordeaux, n'a pas l'effet rassurant escompté. Le proviseur trouve à son enseignement « quelque chose de compassé, de superficiel, de coranique » (1930) : « il semble être du Moyen Âge » (1931). Il ne parvient pas à quitter Oran, malgré l'obtention d'un DES sur « Le Mouvement littéraire à la cour des Benî Zeyyân de Tlemcen » (1930) et son succès à l'agrégation d'arabe (1932, deuxième rang) et bien que l'inspecteur général Warnier apprécie en 1931 qu'il ait tenu compte des récentes instructions – il le décrit alors comme « travailleur, du genre austère et rigide, avec tous les avantages et les inconvénients de cette forme de caractère ». En avril 1936, il est noté favorablement par W. Marçais*, en tournée d'inspection, pour avoir « cherché heureusement à renouveler le choix des ouvrages destinés à ceux qui débutent dans l'étude de l'arabe classique, en mettant entre les mains de ses élèves des morceaux choisis composés en Égypte, et où, sous le vêtement arabe, ils pourront retrouver des thèmes français familiers à leur enfance ». Mais il ne peut obtenir en 1938 d'enseigner à Louis-le-Grand, rectorat et ministère considérant qu'il n'offre pas les garanties nécessaires du point de vue politique. En 1941, il sollicite un poste au Maroc, arguant de ses recherches personnelles, et de son souci de se rapprocher de sa famille. Mais les renseignements du centre d'études et d'informations de la préfecture d'Oran sont négatifs : « En 1936-1937, il a manifesté une activité suivie au sein des congrès musulmans, dont il est membre du comité départemental de la propagande. Le 7 juin 1937, il présidait à Oran le meeting commémorant le premier anniversaire du congrès musulman », faisant voter une résolution en faveur de l'abrogation de l'indigénat et du décret Régnier, de la réalisation de la charte revendicative et du vote rapide du projet Blum-Viollette, tout en affirmant son soutien au gouvernement du Front

populaire. En 1939, il fonde un foyer franco-musulman qui organise des causeries et un enseignement ménager, mais ne survit pas à la mobilisation générale. Auteur d'un recueil de poésies andalouses du XII^e^ siècle mis au programme de la licence (*Zād al-musāfir* [le viatique du voyageur], Beyrouth, 1939), Mahdad affirme la capacité de l'arabe à être un instrument de culture. Il utilise dans son enseignement les techniques modernes (il enregistre des disques pour ses élèves). Pérès* lui reproche lors d'une tournée d'inspection (1939 ?) de ne plus faire de place à l'arabe dialectal. Mais le proviseur note en 1943 qu'il « a toujours une influence morale heureuse sur les élèves musulmans » et, l'année suivante, qu'il « fait tous ses efforts pour aider l'administration à réagir contre le délaissement croissant de la langue arabe ». Il n'abandonne pas son action politique, et fait partie du comité directeur des Amis du manifeste et des libertés. En 1945, Pérès évoque son nom pour un emploi d'assistant à la Sorbonne, sans suite. Il est en revanche nommé assesseur au jury de l'agrégation entre 1945 et 1948. En juin 1946, il est élu à la seconde assemblée constituante comme représentant des non-citoyens dans le département d'Oran sur la liste de l'UDMA (avec Ahmed Francis, médecin, et Kadda Boutarene, instituteur) puis en novembre au Conseil de la République. Il démissionne de son mandat à la fin de 1947 et retrouve ses classes au lycée d'Oran. Auteur d'une édition et d'une traduction d'Ibn as-Sa'īd al-Maġribī, *'Unwân al-Murqiṣât wa l-muṭribât ou Modèles de vers à danser et à rire* que publie en 1949 la bibliothèque arabe-française dirigée par Pérès, il est très bien noté. Son action militante se poursuit dans le cadre du comité directeur de la revue anticolonialiste *Consciences algériennes*, avec François Chatelet, Jean Cohen, Abd-el-Kader Mimouni et André Mandouze (1951). Membre de l'Association des Oulémas, il contribue au *Jeune musulman*, revue des jeunes de l'Association, y affirmant que « L'Algérie est et restera arabe et musulmane » (n° 5, 12 septembre 1952). Il passe au lycée de garçons de Tlemcen en 1956 après avoir perdu sa femme l'année précédente. Selon l'inspecteur d'académie, « le comportement de M. Mahdad ne donne lieu qu'à des éloges si l'on ne tient pas compte de sa participation à la grève récente » (8 mars 1957). En 1960, il regagne le lycée d'Oran, sans obtenir sa mutation dans un lycée parisien. Il est délégué en mars 1961 comme inspecteur d'académie à Tlemcen, admis à la retraite en novembre, mais maintenu dans l'intérêt du service jusqu'à l'été 1962. L'État algérien indépendant le charge de plusieurs missions de recherches sur le patrimoine algérien, notamment en Turquie.

Sources :

ANF, F 17, 28.013, Mahdad ;

ANOM, GGA, 1 S, 7, demandes d'emploi ;

en ligne : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Abdelkader_Mahdad] (dernière consultation en janvier 2013).

MANENTI, Charles Mathieu (Pietraserena, Corse, 1875 – Saint-Louis, Sénégal [?], v. 1913)

– directeur de médersa

Arrivé jeune en Algérie, il est élève boursier du collège de Blida où il étudie sans doute l'arabe (en 1894, il obtient le brevet d'arabe en même temps qu'il devient bachelier). Répétiteur, il poursuit sa carrière dans l'enseignement alors qu'il a réussi l'examen d'administrateur adjoint des communes indigènes (juillet 1896). Après avoir suppléé le professeur d'arabe au lycée de Constantine, il obtient le diplôme d'arabe (1901), ce qui lui permet d'enseigner l'arabe comme délégué à Mostaganem, puis à Constantine. Il échoue au certificat d'aptitude, mais, bien noté, obtient en 1909 la direction de la médersa de Saint-Louis où il se heurte l'année suivante au nouveau professeur d'arabe venu lui aussi d'Algérie, Ahmed Benhamouda*. Il meurt prématurément, laissant une veuve originaire du même village que lui.

Sources :

ANF, F 17, 23.418, Manenti ;

Anna Pondopoulo, « La medersa de Saint-Louis du Sénégal (1908-1914) : un lieu de transfert culturel entre l'école française et l'école coranique ? », *Outre-mers*, t. 95, n° 356-357, 2e semestre 2007, p. 63-75.

MARÇAIS, Georges (Rennes, 1876 – Suresnes, 1962)

– historien et historien de l'art

Frère cadet de William Marçais*, il entre après son baccalauréat à l'École des beaux-arts de Rennes puis à celle de Paris, fréquentant les ateliers de Benjamin-Constant et Jean-Paul Laurens ainsi que les cours de l'Académie Julian. En 1896, il est, pour la commission de recrutement militaire qui l'exempte, « peintre céramiste ». En 1899-1900, il rejoint à Tlemcen son frère qui a été nommé à la direction de la médersa et y peint paysages et intérieurs de mosquées. Sur le conseil de William, amateur d'art (son épouse, musicienne, est la belle-sœur d'Édouard Michelin, peintre qui fut le compagnon d'Étienne Dinet lors de son premier voyage en Algérie), mais raisonnable et protecteur, il s'oriente vers une carrière savante. En mai-juillet 1902, lors d'un second séjour à Tlemcen, c'est « avec un mètre et une boussole » qu'il reprend les motifs déjà observés, base de l'iconographie des *Monuments arabes de Tlemcen* publiés avec William en 1903. Il suit à Rennes l'enseignement du géographe Martonne et des historiens Jordan et Henri Sée, obtient la licence (1904) puis, à Alger, le brevet d'arabe (1906). Il a alors toutes les qualités pour être nommé professeur de lettres à la médersa de Constantine (1907) avec l'appui de René Basset* et d'Octave Houdas*. Il répond au vœu explicite de ce dernier, soucieux de recruter des hommes mus par des « sentiments bienveillants à l'égard des indigènes algériens », ce dont témoigne la préface qu'il donne en 1912 à *L'Algérie française vue par un indigène* de Chérif Benhabylès. Il confirme ses qualités académiques par ses thèses (1913) : la principale, *Les Arabes en Berbérie du* XIe *au* XIVe *siècle*, fondée sur une bonne connaissance des chroniqueurs arabes, obtient le prix Saintour de l'Institut ; la secondaire est une *Contribution à l'étude de la céramique musulmane* à partir de l'étude des *Poteries et faïences de la Qal'a des Beni Hammad* (XIe *s.*). Époux depuis 1908 de l'impétueuse Yvonne Bellessort, sœur de l'homme de lettres André Bellessort, et père de deux fils, il échappe à la mobilisation – ce que ceux qui envient sa carrière ne manqueront pas de rappeler après guerre. Il supplée Alfred Bel* à la direction de la médersa de Tlemcen, puis Jean Garoby à la division supérieure de la médersa d'Alger, avant d'être chargé de cours à la faculté des Lettres (1916). En 1919, il est nommé à la nouvelle chaire d'archéologie musulmane – une « chaire de recherche, sans étudiants », précisera le doyen Martino – et, l'année suivante, succède à Jérôme Carcopino à la direction du musée des antiquités algériennes et d'art musulman, futur musée Gsell, où il conserve sa résidence jusqu'en 1961. Il en développe les collections dans une perspective à la fois ethnographique et artistique dont témoigne le volume qu'il consacre au *Costume musulman d'Alger* pour les publications du Centenaire de l'Algérie (1930). Le musée est en effet à ses yeux une base pour le renouvellement de traditions atteintes par la modernisation. Il encouragera ainsi Mohamed Racim à s'affirmer comme un maître algérien de la miniature (« Mohammed Racim, miniaturiste algérien », *Gazette des beaux-arts*, 1939). Parallèlement à son activité de conservateur, Georges Marçais compose alors son chef d'œuvre, un *Manuel d'art musulman. L'architecture* (2 vol., 1926-1927, repris et remis à jour en 1955 avec pour titre *L'Architecture musulmane d'Occident : Tunisie, Algérie, Maroc, Espagne et Sicile*). L'art de l'islam qu'il présente comme un art de la parure ne vise selon lui « ni à suggérer une pensée, ni à provoquer un état d'âme ». C'est ce qu'il réaffirme dans les histoires générales auxquelles il apporte sa contribution, sous la direction de Marcel Aubert (*Nouvelle histoire universelle de l'art*, 1932) puis de

Norbert Dufourcq (*Les Neuf Muses. Histoire générale des arts*, 1962) et dans *L'art de l'Islam* (Larousse, 1946). S'il impose la notion d'un art musulman occidental, il ne se désintéresse pas pour autant de l'architecture musulmane d'Orient, collaborant avec Gaston Wiet* (« Les échanges artistiques entre l'Égypte et l'Espagne », *Hespéris*, 1934) et publiant *Les Mosquées du Caire* (1938). En 1935, il fonde à la faculté des Lettres d'Alger l'institut d'études orientales dont il conserve la direction jusqu'en 1946.

Son adhésion trop nette à la politique menée par le nouveau recteur d'Alger, Georges Hardy, dans le cadre de la Révolution nationale annoncée par le gouvernement de Vichy, lui vaut d'être mis à la retraite d'office en mars 1944 suite à un avis de la commission d'épuration. Mais la mesure, discrète – et bientôt rapportée ? –, ne porte pas véritablement atteinte à son autorité : il conserve la direction du musée Gsell et est nommé en 1946 professeur à l'Institut des hautes études de Tunis où il demeure jusqu'en 1958, après s'être vu offrir des *Mélanges d'histoire de d'archéologie de l'Occident musulman*. À Alger, c'est un de ses disciples, Lucien Golvin, qui lui succède en 1957 à la chaire d'art et civilisation de l'islam. Son œuvre d'historien, ponctuée par sa collaboration avec Georges Yver et Stéphane Gsell (puis Eugène Albertini) pour une *Histoire d'Algérie* (1927) et pour *L'Afrique du Nord française dans l'histoire* (1930) ainsi que par sa collaboration avec Charles Diehl pour un volume de l'*Histoire générale* dirigée par Gustave Glotz (*Le Monde oriental de 395 à 1081*, 1936) trouve son point culminant avec *La Berbérie musulmane et l'Orient au Moyen Âge* (Paris, Aubier, 1946, coll. « Les grandes crises de l'histoire ») : Roger Le Tourneau appréciera la solidité factuelle de cette « histoire événementielle, politique, mais ouverte cependant sur une histoire des civilisations » (Georges Tessier). Membre libre de l'AIBL depuis 1940, prix littéraire de l'Algérie en 1951 pour l'ensemble de son œuvre, il quitte douloureusement l'Algérie peu avant une indépendance que combat son neveu qui lui est proche, l'arabisant Philippe Marçais*.

Sources :

ANF, F 17, 25.014, G. Marçais (faculté des Lettres d'Alger) ;

ANOM, GGA, 16 H, 46, G. Marçais (médersas) ;

Mélanges Georges Marçais (Mélanges d'histoire et d'archéologie de l'Occident musulman), 2 vol., Alger, 1957 (liste des publications jusqu'en 1955) ;

Robert Brunschvig, « Hommage à G. Marçais », *Arabica*, 1964, t. XI, p. 1-4 (complète la liste précédente pour les années 1955-1962) ;

Institut de France, AIBL, *Discours de M. Georges Tessier,... à l'occasion de la mort de M. Georges Marçais, ... séance du 1er juin 1962*, 8 p. ;

Deux savants passionnés du Maghreb : hommage à William et Georges Marçais, Paris, Institut du monde arabe - Unesco, 2001 (reproduit les notices de Brunschvig et de Le Tourneau) ;

N. Oulebsir, *Les Usages du patrimoine. Monuments, musées, politique coloniale en Algérie (1830-1930)*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2004 ;

Mohammed Racim : miniaturiste algérien, Paris, Institut du monde arabe, 1992, 46 p.

MARÇAIS, William (Rennes, 1872 – Paris, 1956)

– professeur au Collège de France

Grandi au sein d'une bourgeoisie provinciale, aux valeurs desquelles il restera toujours fidèle, il est encore enfant quand meurt son père, fabricant de gants à Rennes. Sa mère, née à Oran et fille d'un officier de l'armée d'Afrique, se soucie avec talent de développer les dons de ses deux fils. Tôt bachelier, William fait son droit à Rennes avant de partir étudier les langues orientales à Paris, marqué par la lecture de l'*Histoire des Langues sémitiques* de Renan et de la *Linguistique*

d'Abel Hovelacque. Sur le conseil de son condisciple Isidore Lévi et avec le patronage d'Octave Houdas* et d'Hartwig Derenbourg*, il obtient d'être pensionnaire de la fondation Thiers et prépare un doctorat sur un sujet de droit musulman. Ses diplômes obtenus, il succède à Maurice Gaudefroy-Demombynes* à la direction de la médersa de Tlemcen (1898), où enseignent Edmond Destaing* et Prosper Ricard. Mis en relations quotidiennes avec les *fuqahā'* qui y professent le droit musulman, la théologie, la langue classique et la littérature, il se plaît à retrouver chez eux les valeurs sociales d'une urbanité provinciale encore peu bousculée par la modernité. Il s'intéresse à l'établissement des traditions concernant la vie du prophète (traduction en 1900-1901 du *Taqrīb* d'an-Nawāwī sur les règles qui permettent de déterminer la valeur des traditions puis, avec Houdas, du *Saḥīḥ*, fameux recueil de *ḥadīṯ*-s d'al-Buḫārī – *Les traditions islamiques*, 4 vol., 1903-1914). Avec son frère cadet Georges*, élève des Beaux-arts qu'il a fait venir auprès de lui à Tlemcen, il affirme la valeur du patrimoine ancien de la ville (*Les monuments arabes de Tlemcen*, 1903). Lorsqu'on lui demande un rapport sur l'exode des notables de Tlemcen, qu'il explique par la crainte de ne plus voir respecté le libre exercice de leur culte, dans le contexte de la loi de séparation des églises et de l'État et de l'extension de la conscription aux musulmans, il met en cause le manque de sympathie des autorités françaises pour ces derniers, à l'origine d'une politique imprévoyante (la conclusion du rapport, censurée par Luciani*, est lue en 1913 à la chambre par Abel Ferry, porte-parole du courant libéral indigénophile). William a alors quitté Tlemcen (où lui succède Alfred Bel*) pour prendre la direction de la médersa d'Alger (1904) où il favorise la constitution d'un courant réformateur éclairé qui lui semble bien préférable au maraboutisme. Sa réputation scientifique a été entre-temps confirmée par les travaux qu'il a consacrés aux parlers arabes.

Mélomane à l'oreille exceptionnelle (il épouse en 1904 Marie Anne Wolff, fille d'un pianiste associé au facteur de pianos Camille Pleyel, nièce du compositeur Ambroise Thomas, et belle-sœur d'Édouard Michelin), averti des avancées de la linguistique (lié à Antoine Meillet et à l'abbé Rousselot, il traduit avec Marcel Cohen le *Précis de linguistique sémitique* de Brockelmann, et préside en 1924 la Société de linguistique de Paris), il fixe un état des parlers à Tlemcen (1902), chez les Ouled Brahim [Ûlād Brāhīm] de Saïda (1905), à Tanger (1911), à Takrouna (avec Abderrahman Guiga, 1925) et à El-Hamma de Gabès (avec Jelloûli Farès, 1931) en composant des recueils de textes descriptifs de la vie sociale. Suscités exprès, et pourvus de riches annotations, ces textes aux qualités littéraires lui permettent d'élaborer grammaires et glossaires (l'encyclopédique *Glossaire du parler de Takrouna* est achevé par son fils Philippe* et publié en 1958-1961) et de distinguer des groupes de parlers, citadins, villageois et bédouins. Inspecteur général de l'enseignement primaire des indigènes en Algérie (1909), ses rapports se caractérisent par leur précision, leur subtilité et leur vigueur et donnent une image vivante du personnel placé sous son autorité. Pressenti par Lyautey pour diriger l'enseignement au Maroc, il préfère prendre la tête de la nouvelle École de langue et de littérature arabe de Tunis (1913) où il se lie avec Hassan Abdulwahab [Ḥasan 'Abd al-Wahhāb]. Affecté à Bordeaux puis à Paris pendant la guerre, il est nommé directeur d'études à l'EPHE (1919) et professeur d'arabe maghrébin à l'École des langues orientales (1920), chaire qu'il quitte en 1927, année de son élection au Collège de France et à l'AIBL. Il est alors le maître incontesté des études arabes en France, présidant le nouvel institut des études islamiques de l'université de Paris (1930-1942) et le jury du concours d'agrégation d'arabe (1923-1926 puis 1934-1941). Son souci de se placer au-dessus des partis lui permet, après avoir été membre du comité directeur de la politique musulmane constitué en décembre 1942 par Darlan, de présider la commission d'épuration instituée à Alger en août 1943. Il démissionne au moment où elle doit statuer sur le cas de son frère Georges, et effectue une dernière enquête linguistique en 1944-1945 dans le cadre de la mission scientifique envoyée au Fezzan. Il conclut sa carrière en réglant les premiers pas de l'Institut des hautes études de Tunis (1945-1946).

Dans la tradition de Renan, il conforte dans ses articles de synthèse une politique coloniale conservatrice : il souligne la corrélation entre Islam et vie urbaine (1928), affirme la diglossie de la langue arabe et son caractère « incurable » (1930) et dénie aux Berbères tout sens social et toute individualité créatrice (*Comment l'Afrique du Nord a été arabisée ?*, 1938). Après 1945, elles sont vivement mises en cause par les nouvelles générations intellectuelles marxistes et progressistes. Cependant, la Tunisie indépendante lui rend hommage en 1956 –Bourguiba, camarade de lycée de son fils aîné Jean, avait tenu à rendre visite au domicile parisien du savant une fois levée son assignation à résidence à Groix, avant son triomphal retour à Tunis. Trop rationaliste pour partager les mouvements de sympathie mystique pour les musulmans qu'exprime son cadet Massignon* (avec lequel il entretient des relations amicales mais distanciées), plus franchement intégré à l'administration coloniale, William Marçais se soucie jusqu'à sa mort de ne pas perdre la hauteur de vue qu'exige à ses yeux son éthique de savant. Si les conclusions qu'il a proposées appellent à un réexamen critique, ses travaux dialectologiques, dans leur souci de restitution concrète, restent un trésor pour les linguistes et les anthropologues d'aujourd'hui.

Sources :

Archives du Collège de France, W. Marçais ;

Archives de l'Institut, fonds W. Marçais (avec des photographies) ;

ANF, F 17, 24.965, W. Marçais ; ANF, Personnel de l'Inalco, 20100053/12, Marçais ;

Mélanges offerts à William Marçais par l'Institut d'études islamiques de Paris, 1950 ;

W. Marçais, *Articles et conférences*, 1961 ;

Deux savants passionnés du Maghreb. William et Georges Marçais, dossier documentaire réalisé par la bibliothèque de l'Institut du monde arabe, 1999 ;

Deux savants passionnés du Maghreb. Hommage à William et Georges Marçais, textes réunis par M. Junqua et O. Kerouani avec la coll. de E. Cortet, Institut du monde arabe, 2001 ;

B. Lebeau, « Une famille de savants passionnés du Maghreb : les Marçais », *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. CIV, 2001.

MARÇAIS, Philippe (Alger, 1910 – Paris, 1984)

– professeur aux Langues orientales, spécialistes des parlers maghrébins

Fils cadet de William Marçais*, il poursuit l'œuvre linguistique de son père. Professeur aux médersas de Constantine et d'Alger avant de diriger celle de Tlemcen (1938), chargé d'enseigner l'ethnographie et la sociologie nord-africaines à la faculté des Lettres d'Alger (1947), il y devient professeur après la soutenance de ses thèses sur *Le Parler arabe de Djidjelli* (1953). Veuf de la fille d'Alfred Merlin, secrétaire perpétuel à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, il épouse en secondes noces une Algéroise. Doyen de la faculté (1957-1958), élu député sur une liste gaulliste (1958), il défend jusqu'au bout la cause de l'Algérie française. Après un bref passage à l'université de Rennes (1962) suite au véto présidentiel opposé à sa première élection à l'École des langues orientales, il est finalement nommé professeur d'arabe maghrébin à l'ENLOV (1963-1978) où il succède à Georges Séraphin Colin*. Auteur d'une *Esquisse grammaticale de l'arabe maghrébin* (1977), il a été par ailleurs professeur de langue arabe et d'islamologie à l'Université de Liège (1967-1980) où ses *Parlers arabes du Fezzân* ont été édités à titre posthume (2001).

Sources :

Archives de l'Inalco, personnel, Philippe Marçais ;

Mélanges à la mémoire de Philippe Marçais, Paris, 1986.

MARCEL, Jean-Joseph (Paris, 1776 – Paris, 1854)

– interprète militaire, suppléant à la chaire du Collège de France

Issu d'une famille de notables – petit-neveu de Guillaume Marcel, qui fut consul général en Égypte et conclut en 1677 un traité avec le dey d'Alger, il est apparenté aux Boissy d'Anglas, aux Damas et aux Petit –, Jean-Joseph Marcel perd à douze ans son vieux père qui avait épousé sur le tard sa nièce et pupille. Étudiant brillant de l'université de Paris qui lui décerne plusieurs premiers prix en 1790 et 1791 – il a reçu des leçons de géographie de l'abbé Grenet, de mathématiques de l'abbé Haüy et s'est initié aux langues orientales –, il est de ces tout jeunes gens entraînés par le tourbillon de la Révolution française. Après avoir été rédacteur au *Courrier extraordinaire, ou le Premier arrivé* (mars 1790 - août 1792), soucieux d'assurer la sécurité de sa mère, déclarée suspecte, il se fait admettre à l'École préparatoire de salpêtre, où il reçoit pendant six mois les leçons de Gaspard Monge avant d'être chargé de la direction de la fabrique établie au cloître Saint-Benoît à Paris. Après quelques mois, peut-être recommandé par Langlès auprès de Lakanal, il est choisi par le comité d'instruction publique pour être l'un des quatre sténographes attachés à l'École normale où il croise certainement parmi les élèves Asselin de Cherville* (1er pluviôse an III). Il est chargé de la publication des cours d'histoire professés par Volney et dirige comme rédacteur principal le *Journal des écoles normales*. Associé par Suard et Lacretelle à la rédaction du *Journal des nouvelles politiques*, il est frappé avec eux de proscription après le coup d'État de fructidor (septembre 1797) et doit se cacher. Il consacre cette retraite forcée à reprendre l'étude des langues orientales. En germinal an VI (1798), Langlès, qui ne souhaite pas quitter Paris, le recommande pour la commission scientifique de l'expédition d'Égypte où il assiste Venture* et dirige l'imprimerie du corps expéditionnaire. Il y fera publier *L'Alphabet arabe, turc et persan à l'usage de l'imprimerie orientale et française*, des *Exercices de lecture d'arabe littéral à l'usage de ceux qui commencent l'étude de cette langue*, un *Vocabulaire français-arabe vulgaire...*, des *Mélanges de littérature orientale*, une édition des *Fables de Lokman [...], accompagnée d'une traduction française et précédée d'une notice sur ce célèbre fabuliste* et les premières feuilles d'une *Grammaire arabe vulgaire, à l'usage des Français et des Arabes*. Il dirige avec Desgenettes la *Décade égyptienne* (où il édite le texte et la traduction d'une *Ode arabe sur la conquête de l'Égypte* par Niqūlā at-Turkī, melkite au service de l'émir druze Bašīr) ainsi que le *Courrier de l'Égypte* (où il donne des articles historiques et géographiques tirés de l'arabe et des pièces de vers inspirées de poésies orientales). En Égypte, il recueille de nombreuses inscriptions (parmi lesquelles la fameuse inscription trilingue de la pierre de Rosette, dont il offre plus tard un exemplaire à l'Institut de France), des médailles, des pierres gravées, plus de deux mille manuscrits : sa documentation lui permettra de composer des mémoires pour la *Description de l'Égypte*. Il se lie avec un secrétaire du divan d'origine chrétienne qui a étudié à al-Azhar, le *šayḫ* al-Mahdī. À son retour d'Égypte, il rejoint Sacy* à la Société des observateurs de l'homme où l'on combine une approche analytique du langage et une approche étymologique des langues pour construire une science générale de l'esprit humain. Vice-président de la Société en 1804, il est nommé avec l'appui de Lacépède directeur de l'Imprimerie impériale, poste qu'il conserve jusqu'en janvier 1815. Il reprendra la direction de l'Imprimerie pendant les Cent jours. En 1817, Audran, son ancien professeur d'hébreu, le choisit comme suppléant à la chaire du Collège de France. Il y enseigne quatre ans (1817-1821) et fait imprimer ses *Leçons de langue éthiopienne* puis *de langue samaritaine* (1819). En 1822, il est parmi les membres fondateurs de la Société asiatique. Après une *Paléographie arabe ou Recueil de mémoires sur différens monumens lapidaires, numismatiques, glyptiques et manuscrits* (Imprimerie royale, 1828), il publie *Les Dix Soirées malheureuses*, contes d'Abd-Errahman, traduits de l'arabe d'après un manuscrit du šayḫ Muḥammad al-Mahdī (Paris, J. Renouard, 1829) qu'il

complète par les *Contes du cheikh el Mohdy* (Paris, H. Dupuy, 1832, 3 vol.), dans une collection qui forme une suite naturelle à l'édition des *Mille et une nuits* de Gauttier d'Arc*. Il accompagne les débuts en arabe de Bresnier* et de Belin* – envers lequel il remplit une fonction quasi paternelle, allant jusqu'à le représenter pour son mariage. L'expédition d'Alger lui a donné l'occasion de publier avec l'approbation du ministère de la Guerre un *Vocabulaire français-arabe du dialecte vulgaire africain d'Alger, de Tunis, et de Maroc [...]* (Paris, A.-J. Dénain, 1830) dont les deux éditions sont très vite épuisées. Il l'augmente de façon à en faire un dictionnaire qui paraît à titre posthume (1854, rééd. en 1869 et 1885). En 1838, à la demande de l'Instruction publique, il transmet ses réflexions sur l'état de l'École des langues orientales, proposant d'y donner un cours préparatoire, à condition d'être nommé conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale « pour les langues bibliques ». Malgré sa réelle expérience, le ministère ne donne pas suite – mais Marcel est promu officier de la Légion d'honneur. Marcel n'a pas cessé de s'intéresser à l'Égypte, utilisant les historiens arabes pour son *Histoire de l'Égypte depuis la conquête des Arabes jusqu'à celle des Français*, volume introductif à *l'Histoire scientifique et militaire de l'expédition française en Égypte* publiée par Louis Reybaud (1834). Il la reprend plus tard dans le cadre de *L'Univers pittoresque, ou Histoire et description de tous les peuples, de leurs religions, mœurs, coutumes, etc.*, *Afrique* (t. VI, Paris, Firmin-Didot, 1848). Pour le volume suivant de cette collection, il compose par ailleurs une *Histoire de Tunis, précis historique des révolutions de Tunis, depuis sa fondation jusqu'à nos jours* et des *Éclaircissements tirés des écrivains orientaux* (1849) en accompagnement de la *Description de la Régence de Tunis* par Louis Frank (1806). Il ne parvient cependant pas à se faire élire à l'Académie des inscriptions et belles-lettres – peut-être du fait d'un engagement bonapartiste trop marqué et d'une production trop dispersée. Vers 1849-1850, il perd progressivement la vue et l'ouïe. Il laisse à sa mort une bibliothèque d'environ 15 000 volumes et plusieurs traductions inédites (géographie arabe d'al-Bakrī [?] d'après un manuscrit de sa collection, Coran, grand ouvrage historique d'as-Suyūṭī) ainsi qu'une polyglotte (*Orbis christianus, signum crucis variis linguis versum exhibens*) qui témoigne d'une foi chrétienne inentamée.

Sources :

ADiplo, Personnel, 1re série, 2730 (André Claude Victor Marcel) et 2731 (Mathieu Louis Joseph Marcel) ;

ANF, LH/1725/31 ;

François Alphonse Belin, *Discours prononcé sur la tombe de Marcel*, 1854, 6 p. (BNF) et « Notice nécrologique et littéraire », *JA*, mai-juin 1854, 5e série, t. III, p. 553-562 ;

Revue de l'Orient, 1854-1, p. 320 (notice par Garcin de Tassy) ;

A. Taillefer, « Notice historique et bibliographique sur M. J.-J. Marcel », *Revue de l'Orient*, 1854-2, p. 316-323 ;

Guémard, 1928, p. 137-140 [évocation superficielle] ;

Jean-Luc Chappey, *La Société des observateurs de l'homme (1799-1804). Des anthropologues au temps de Bonaparte*, Paris, Société des études robespierristes, 2002.

MARDRUS, Joseph Charles Victor (Le Caire, 1868 – Paris, 1949)

– médecin, traducteur et littérateur

Fils de Camille Jamous et de Fatallah Mardrus, un Égyptien d'origine caucasienne qui, via la protection pontificale, s'est placé sous celle de la France, il fait ses études chez les jésuites du collège Saint-Joseph de Beyrouth (1878). Il y entame ensuite sa médecine qu'il achève à Paris (1892-1894) où il soutient son doctorat. Familier du salon de Mallarmé que fréquentent Marcel Schwob, Maurice Maeterlinck, Félix Fénéon et Pierre Louÿs, il entre comme médecin au service

de la Compagnie des Messageries maritimes. Il voyage ainsi au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est (1895-1899) à partir de Marseille, où il fréquente le salon de Frédéric Mistral. Peut-être à l'imitation de Gustave Rat*, il se lance alors dans une nouvelle traduction des *Mille et une Nuits* en utilisant des recueils arabes (comme ceux d'Artin-Pacha et de Spitta-bey) et hindoustanis (grâce à l'œuvre de Garcin de Tassy) que Galland ignorait. Éditée par la *Revue Blanche* puis par Fasquelle entre 1899 et 1904, ces *Mille Nuits et une Nuit* dédiées à Mallarmé connaissent un très grand succès dans le monde littéraire et auprès du public, malgré le jugement sévère de la critique savante qui y voit une adaptation libre flattant une mode érotisante fin de siècle plutôt qu'une traduction fidèle. Régulièrement réimprimées, y compris dans des éditions de luxe illustrées par des noms prestigieux (Léon Carré, Kees van Dongen, Roger Chapelain-Midy, Antoine Bourdelle, Henri Matisse), elles seront traduites en espagnol, en anglais et en polonais. Elles permettent à leur auteur de se fixer à Paris pour y vivre de sa plume. Habitué du « pavillon des muses » de Robert de Montesquiou et des salons de Catulle Mendès et de José Maria de Heredia, il épouse en 1900 la poétesse Lucie Delarue-Mardrus. Ils s'installent à Auteuil (1902), voyagent en Tunisie et en Algérie et fréquentent un milieu artistique et littéraire anticonformiste et féministe dont fait partie Natalie Clifford-Barney. En 1909-1910, Mardrus est un des auditeurs réguliers du séminaire que Clément Huart* consacre au Coran à la V^{e} section de l'EPHE, en même temps que Laura Clifford-Barney, sœur de Natalie convertie au bahaïsme. Après guerre, séparé de Lucie Delarue depuis 1915 (il épousera en secondes noces Gabrielle Bralant, dite Cobrette), il publie une histoire légendaire de *La Reine de Saba* (1918), des contes orientaux (*Histoire charmante de l'adolescente Sucre d'Amour*, 1927 ; *Le Marié magique*, 1930) et poursuit une quête spirituelle qui traverse les frontières des religions établies. Après *Le Koran qui est la Guidance et la Différenciation. Traduction littérale et complète des Sourates essentielles* (Paris, Fasquelle, 1926), il publie une adaptation des textes funéraires de l'Égypte antique, *Le Livre de la Vérité de Parole* (Paris, Schmied, 1929), des *Pages capitales* de la Bible (Fasquelle, 1930) et enfin *Le Paradis musulman* (Schmied, 1930). Ces ouvrages de vulgarisation et livres d'art ne prétendent pas entrer en concurrence avec les travaux de la recherche érudite. Mardrus n'a semble-t-il tiré aucune acrimonie des appréciations sévères dont ses traductions ont été l'objet : entre 1931 et 1934, on le retrouve à la V^{e} section de l'EPHE parmi les auditeurs de Maurice Gaudefroy-Demombynes* puis de son successeur à la direction d'études pour l'islam et les religions de l'Arabie Louis Massignon*. À sa mort, il laisse en préparation des *Merveilles et enchantements (Récits de l'Ancienne Égypte)*.

Sources :

Émile-François Julia, *Les Mille et une nuits et l'enchanteur Mardrus*, Société française d'éditions littéraires et techniques, 1935 ;

Lucie Delarue-Mardrus, *Mes mémoires*, Gallimard, 1938 ;

BEA, 1949, p. 73-74 (notice par H. Pérès) ;

Hiam Abul-Hussein, *Le docteur Mardrus, traducteur des Mille et une nuits*, thèse principale pour le doctorat, Sorbonne, 1970 ;

Dominique Paulvé et Marion Chesnais, *Les « Mille et une nuits » et les enchantements du docteur Mardrus*, catalogue d'exposition, Musée du Montparnasse - Éd. Norma, 2004 ;

Dictionnaire des orientalistes... (notice par S. Larzul).

MARFAING-GASINIÉ, Jean Marcel (Mostaganem, 1893 – Montpellier [?], v. 1974)

– professeur d'EPS

Marfaing-Gasinié est issu d'une famille modeste, originaire des Pyrénées (son père, agent de police, est né à Siguer dans l'Ariège, sa mère à Céret). Élève-maître à l'école normale d'Alger

(1911-1914), titulaire du diplôme d'arabe en 1914, il est immédiatement mobilisé. Après avoir passé 48 mois sur le front, il sort de la guerre avec plusieurs blessures, la croix de guerre et la Légion d'honneur. Instituteur à Sidi Chami, dans les environs d'Oran, il se marie avec Yvonne Genevois, native de la ville, et obtient d'être nommé délégué ministériel pour les lettres à l'EPS de Sidi bel Abbès où il complète son service par quelques heures d'arabe. Bachelier (lettres-philo) depuis 1922, il se spécialise à partir de 1927 en arabe qu'il enseignerait mieux que le français à en croire les inspecteurs. Il prépare sa licence, mais n'obtient que le certificat de philologie arabe (1930). Titularisé professeur adjoint en 1932, il est bien noté : conformément aux directives, il fait en sorte que les élèves indigènes soient des moteurs et des modèles dans la classe et obtient de bons résultats au concours d'entrée de l'IHEM de Rabat. Selon Pérès* qui l'inspecte en 1938, « sa salle de classe, véritable musée, composé avec goût, d'images, de tableaux illustrés, de photos agrandies et de cartes relatifs à l'islâm et à la vie indigène, crée une atmosphère favorable à l'acquisition de la langue arabe ». Bien qu'ayant été « signalé pour activité politique au cours des dernières années » – il est certainement hostile au régime de Vichy –, ses qualités professionnelles lui valent d'être promu au collège moderne d'Oran en octobre 1941. Mais il est déclaré démissionnaire d'office pour avoir appartenu à la franc-maçonnerie dès janvier 1942. Il trouve alors un emploi dans une école privée d'agriculture. À nouveau mobilisé entre novembre 1942 et l'été 1945, il prend part aux campagnes d'Italie, de France et d'Allemagne. Toujours très bien noté, il fait partie des professeurs d'arabe qui enseignent localement dans le cadre de l'École pratique d'études arabes mise en place par le GGA. À sa retraite en 1954, il conserve son domicile à Oran. Il quitte l'Algérie pour le Midi de la France en 1962.

Sources :

ANF, F 17, 25.647, Marfaing-Gasinié ;

ANOM, état civil (acte de naissance et acte de maraige des parents) ;

entretien téléphonique avec la fille de Suzanne Marfaing Gasinié Collet, avril 2008.

MARGUERITTE, Jean-Auguste (Manheulles, Meuse, 1823 – Beauraing, Belgique, 1870)

– interprète militaire, général de division

Fils d'Antoine et de Marie Anne Vallette, il grandit à Alger dans un environnement qui lui permet d'apprendre aisément l'arabe. Il commence très jeune sa carrière militaire comme interprète à Blida, à Boufarik et au Camp de la plaine (1837), puis aux gendarmes maures (mars 1838). Sous-lieutenant à titre provisoire (novembre 1840), il est en 1841 commandant supérieur de la Maison Carrée et de la ligne de l'Harrach. Par suite de la réorganisation des corps indigènes, il passe comme Moullé* aux chasseurs d'Afrique (4e régiment, juillet 1842), puis immédiatement dans le nouveau corps des spahis (août 1842). Chef du bureau arabe de Miliana, décoré de la Légion d'honneur (août 1843), il est promu sous-lieutenant (juin 1844). Commandant supérieur du cercle de Teniet el-Had (1851-1860), il est très bien noté : « son instruction générale est bonne, il s'est formé lui même et travaille constamment ; parle et écrit l'arabe parfaitement ; il a du jugement du tact et de l'intelligence. [...] il est très respecté des Arabes, très aimé de la population civile » (1854). Il est promu officier de la Légion d'honneur en août 1859, l'année de son mariage avec Victorine Antonie Adélaïde Eudoxie Mallarmé. La jeune épousée, née en 1838 à Alger d'Henri Victor, intendant général et de Jeanne Marie de Sacarneiro, est bien dotée (son père apporte en avance d'hoirie 60 000 francs et ses espérances de fortune sont évaluées à environ 30 000 francs). Colonel au 3e régiment de chasseurs d'Afrique (juillet 1863), commandeur de la Légion d'honneur (1864), Margueritte participe à l'expédition au Mexique (général de brigade à l'état-major général, décembre 1866), avant d'être nommé au commandement de la subdivision d'Alger

(mars 1867). Il réédite alors des *Chasses de l'Algérie et notes sur les Arabes du Sud* (Alger, Bastide, 1869 ; rééd. illustrée sur le modèle du *Magasin pittoresque*, Paris, Jouvet, coll. de la Bibliothèque instructive, 1884 ; fac-similé, Nice, Gandini, 2005), composées en 1866 pour son fils aîné et imprimées alors à destination de quelques amis. Il fait figure de héros de l'Algérie française après sa mort à la suite des blessures qu'il a reçues à Sedan en septembre 1870, en commandant la charge de sa division de cavalerie (trois de ses cinq régiments sont des chasseurs d'Afrique). Il laisse deux fils, Paul (1860-1918) et Victor (1866-1942), qui feront l'un et l'autre carrière de romanciers à succès.

Sources :

ADéf, dossiers de pension, généraux, 1482, Margueritte ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Anne-Marie Briat, Janine de la Hogue, André Appel, Marc Baroli, *Des chemins et des hommes. La France en Algérie (1830-1962)*, Hélette, Jean Curutchet - Les éditions Harriet, 1995 ;

Xavier Yacono, *Les Bureaux arabes et l'évolution des genres de vie indigène dans l'Ouest du Tell algérois*, Paris, Larose, 1953.

MARION, Léon Louis Joseph (Avoudrey, Doubs, 1857 – Alger [?], apr. 1907)

– professeur de collège

Il entame en 1876 une carrière d'instituteur à Tébessa et Msila (où il dirige l'école arabe-française, 1877) qu'il prolonge comme maître primaire au collège de Sétif (1879). Après avoir obtenu la prime (1881), puis le brevet d'arabe, il y devient professeur d'arabe (1891). Il y achèvera sa carrière. S'il publie à Sétif plusieurs manuels (une *Nouvelle méthode de langue arabe* en 1890, des *Éléments de l'arabe usuel* en 1897 et un *Précis d'arabe* en 1902), il ne s'adapte pas à la nouvelle méthode directe et est assez mal noté par les autorités académiques qui jugent par ailleurs sévèrement sa participation à la vie politique (il siège au conseil municipal de Sétif entre 1890 et 1892, puis à celui d'Aïn Abessa où il est propriétaire agriculteur en 1902). Elles épinglent aussi des placements financiers qui le détourneraient de ses obligations pédagogiques. Sa hiérarchie accueille avec soulagement l'annonce de sa retraite vers 1905.

Source :

ANF, F 17, 22.045, Marion.

MARQUET, Yves (Paris, 1909 – Paris, 2006)

– maître-assistant à la Sorbonne, professeur à l'université de Dakar

Issu d'une famille bretonne de Lorient qui a donné de nombreux marins et armateurs (elle s'est alliée à celle de l'amiral de Villeneuve, vaincu par Nelson à Trafalgar), il est le fils d'un radiologue installé à Paris. Bachelier, il prolonge sa connaissance des langues anciennes et de l'allemand en préparant une licence ès lettres à la Sorbonne (1928 ?). Il suit aussi les cours d'assyro-babylonien du père Vincent Scheil à l'EPHE et ceux de Maurice Gaudefroy-Demombynes* à l'ENLOV, dont il obtient le diplôme d'arabe littéral en 1933 – tout en se formant au persan et au turc. En 1935-1936, il est parmi les auditeurs du cours de Louis Massignon* à l'EPHE. Entre-temps, sans doute par l'intermédiaire du père Scheil, il a pris part aux campagnes de fouilles que dirige l'archéologue Judith Krause à Ur et à Suse. Les deux archéologues se marient et, après la mort prématurée de Judith Krause en 1936, Yves Marquet se charge de la publication de ses deux dernières campagnes à 'Ay (*Les Fouilles de 'Ay (Et-Tell), 1933-1935. La résurrection d'une grande cité*

biblique, préface par René Dussaud, Paris, Geuthner, 1949). Professeur au centre de culture française à Jérusalem, Marquet continue à hésiter entre carrière académique et vocation littéraire – il a publié des poèmes dans les *Cahiers du Sud*. Mobilisé en 1939 comme simple soldat sur le front des Ardennes, il est finalement employé comme traducteur en Orient suite à l'intervention du père Scheil. Patriote, il décide en 1940 de regagner la métropole. Il est nommé professeur d'arabe au lycée Périer de Marseille et s'engage dans la Résistance en même temps que son frère cadet et sa belle-sœur, eux aussi installés à Marseille. En août 1944, il participe à la libération de Paris. Après la mort accidentelle de son frère cadet, il se remarie avec sa veuve, mère de trois jeunes enfants (une fille et deux fils) – avec elle, il aura à son tour trois enfants (deux filles et un fils). Plutôt que de se consacrer à l'hébreu qui n'ouvre pas à une carrière universitaire, par manque de chaires, il se remet à l'étude de l'arabe et demande un poste en Algérie. Nommé à Tlemcen, il y enseigne les lettres dans les petites classes du lycée, à défaut d'avoir obtenu la direction de la médersa qu'on lui avait fait miroiter (1948-1949). Il est ensuite professeur d'arabe au lycée de Philippeville (1949-1950) puis au lycée Carnot de Tunis (1950-1952). Là, il entretient de relations amicales avec Maḥǧūb b. Milād, Slaheddine Klibi [Salaḥ ad-dīn al-Qulaybī] et Mohamed Talbi [Muḥammad aṭ-Ṭālibī], tous trois jeunes agrégés d'arabe. Sommé de servir d'interprète à l'armée française, il souffre d'une mesure qui porte atteinte à la confiance qu'il a acquise auprès des Tunisiens. Il décide de regagner Paris pour mieux y préparer l'agrégation. Il n'obtient de poste qu'à Lillebonne, près de Rouen, ce qui lui permet néanmoins de suivre les cours professés à Paris (1952-1953). Une fois agrégé, il succède à Jean Secchi* à la chaire d'arabe du lycée de Bône où il a parmi ses élèves Hamida Atoui, futur agrégé d'arabe. En 1956, il regagne Paris : affecté au lycée Louis-le-Grand, il est chargé de cours à la Sorbonne où il devient bientôt maître-assistant. Avec Gérard Lecomte*, il collabore activement au développement de la revue *Arabica*. En 1961, il accepte la proposition de Léopold Sédar Senghor d'organiser l'enseignement de l'arabe à l'université de Dakar. Il y restera jusqu'en 1981, avec une interruption d'un an en 1968-1969, comme le département d'arabe y a été provisoirement fermé. Pendant ce séjour de vingt ans, il achève sa thèse sur *La Philosophie des Iḫwān aṣ-ṣafā : de Dieu à l'homme* (1971, publiée à Alger, SNED, 1976 ; rééd. augmentée, Paris-Milan, SEHA-Archè, 1999), prolongée par un volume sur *L'imâm et la société* (Dakar, 1973) puis un autre sur l'importance du pythagorisme dans leur pensée (*Les « Frères de la pureté » pythagoriciens de l'Islam. La marque du pythagorisme dans la rédaction des Epîtres des Iḫwān aṣ-Ṣafā'*, Paris-Milan, SÉHA-Archè, 2006) et publie sur des sujets connexes de nombreux articles (dans *Arabica*, la *Revue des études islamiques*, le *Bulletin d'études orientales...*). Il s'est en effet affirmé comme le grand spécialiste du chiisme ismaylien dont il a étudié l'impact sur la philosophie (*falsafa*) et la théologie (*'ilm al-kalām*) musulmanes. En retraçant l'élaboration de la pensée des « Frères sincères » entre le VIII^e^ et le X^e^ siècles et la façon dont ils ont repris des éléments issus de la tradition hellénistique néoplatonicienne et hermétique pour les inscrire dans une problématique musulmane, il a contribué, en même temps que Roger Arnaldez et Mohamed Arkoun, à faire mieux connaître l'humanisme musulman du X^e^ siècle. Il a ainsi pu mettre à profit sa large culture littéraire des mondes méditerranéens antiques et médiévaux.

Sources :

Louis Gardet, recension de « *La Philosophie des Iḫwān aṣ-ṣafā* », *Éthiopiques*, n° 12, octobre 1977 ;

entretien avec Mme Michèle Marquet, juin 2007.

MARTIN, Jean-Pierre (Alep, 1784 – Alger, 1858)

– drogman chancelier et directeur des archives de la régence à Alger

Fils d'un négociant mort à Jaffa lors de l'arrivée de l'armée française après y avoir géré plusieurs année le consulat français de Saint-Jean-d'Acre, il sert quelques mois comme administrateur financier dans l'armée d'Égypte et est nommé jeune de langue attaché à l'ambassade de Constantinople en brumaire an XI (septembre 1802), puis élève interprète à Saint-Jean-d'Acre. Il est autorisé en décembre 1813 à se marier avec Marie Adélaïde Julien (sans doute fille d'un drogman et dont la mère ne sait pas signer). Titularisé premier drogman en septembre 1816, il demande à être employé à « Tunis de Barbarie » (avril 1817) en arguant de sa connaissance de la langue arabe, avec l'appui de l'ambassadeur de Rivière. Il assure l'intérim du consulat de Saïda avant d'être nommé drogman chancelier à Bône en octobre 1821. Après un congé à Paris où il demande un vice-consulat en Syrie, il est nommé drogman chancelier à Alger (juin 1826), mais la rupture des relations avec le dey fait qu'il quitte précipitamment Bône sans s'installer à Alger. Il réside alors avec sa famille à Marseille. En août 1830, il est invité à gagner Alger où il remplit les fonctions d'interprète et greffier de la cour de justice présidée par Deval. Il sollicite alors un poste d'interprète chancelier à Tripoli de Barbarie auprès du consul Dupré qu'il a déjà servi à Bône. Le ministère lui propose de l'admettre à la retraite et de le charger d'une des agences consulaires de la côte de Syrie, comme Lattaquié ou Tripoli, avec une indemnité annuelle pour frais de service (mai 1831). Il accepte le principe mais demande que cette indemnité soit suffisante pour sa famille. En novembre 1831, il est encore à Alger où Fougerous, inspecteur général des Finances, lui propose de le désigner drogman chancelier et directeur des archives de la régence. Le MAE accepte que ce service soit pris en compte pour sa retraite. Il exerce ensuite comme notaire à Alger. Il a demandé en 1828 pour son fils, **Louis Blaise** (Saint-Jean-d'Acre, 1818 – ?), une place de jeune de langue. Les interprètes militaires Auguste et Eugène Martin lui sont peut-être apparentés (des neveux ?), mais ne sont pas ses fils.

Source :

ADiplo, personnel, 1re série, Jean Pierre Martin

ANOM, état civil (acte de décès).

MARTIN, Auguste Antoine (Alep, 1817 – Constantine, 1893)

– interprète principal, titulaire de la chaire supérieure de Constantine

Fils d'Hippolyte Martin, commerçant tropézien installé à Alep (après avoir été agent consulaire à Alexandrette) et de Marguerite Salina, native de la ville, il y est apprenti au consulat de France avant d'être employé en janvier 1834 à Bône comme secrétaire-interprète de la sous-intendance civile. Interprète militaire de 3e classe en septembre 1837, il est attaché à l'état-major de Damrémont et assiste à la prise de Constantine où il est affecté en octobre, auprès du colonel Bernelle. Détaché au camp de Kara Mustapha en octobre 1838, puis au camp du Fondouk en mai 1839, il est mis à la disposition de Négrier à Constantine en mars 1841. Démissionnaire en mai pour s'engager aux spahis où il accède au grade de maréchal des logis, il est réadmis interprète militaire près le général commandant la place de Constantine en août 1842. Chevalier de la Légion d'honneur en décembre 1843 pour avoir sauvé la vie du général Baraguey d'Hilliers lors d'une charge chez les Beni Toufout, sa santé l'oblige à rentrer en France et à demander à être attaché comme drogman à l'un des consulats des échelles du Levant. Nommé premier drogman de consulat sans résidence fixe avec 2 000 francs (avril 1846), il obtient un congé d'un mois et l'autorisation de se rendre à Constantine, pour y régler ses affaires – il s'agit sans doute du Martin avec lequel le peintre Théodore Chassériau se rend de Marseille à Constantine *via* Philippeville. Il doit ensuite, une fois le congé expiré, se rendre à Alep pour y retrouver sa famille qu'il n'a pas vue depuis treize ans. Or, il a par ailleurs demandé à être autorisé à se marier avec Bāya bint al-ḥāǧǧ Muḥammad al-Ḫurbī, âgée de 20 ans, native de Constantine, précisant qu'il

obtiendrait du pape les dispenses nécessaires pour cette union avec une demoiselle « de religion musulmane », sans qu'on connaisse la réponse qui lui a été faite. Dès août, il est replacé sur sa demande interprète de 1re classe à Constantine, peut-être en vue de ce mariage qui y sera célébré en 1851. En 1847, année de la publication de ses *Dialogues arabes-français, avec la prononciation arabe figurée en caractères français* (Paris, T. Barrois), il est admis à la Société asiatique. Promu interprète principal à la direction des affaires arabes de Constantine en janvier 1853, il est témoin à Philippeville au remariage de l'interprète Canapa*. Il publie en collaboration avec Prudent Vignard* une traduction en arabe de La Fontaine (*Choix de Fables écrites en arabe vulgaire*, 1854, réédité en 1906). Officier de la Légion d'honneur en 1859, il donne un *Abrégé de l'histoire de France en arabe* (Alger, Bastide, 1863) pour servir aux établissements arabes-français. Placé à la retraite en 1865, il demande en 1869 à remplacer Richebé* à la chaire d'arabe de Constantine, au cas où ce dernier serait appelé à succéder à Bresnier* à la chaire d'Alger (ce qui arrive indirectement en 1870, après la mort prématurée de Combarel*, éphémère successeur de Bresnier). Le recteur Delacroix indique que Martin, domicilié à Constantine, a une très grande habitude de la langue parlée, mais passe pour manquer des connaissances nécessaires à un professeur d'enseignement supérieur. Titulaire de la chaire supérieure d'arabe à Constantine, il sera suppléé par Mouliéras* (1885) puis Motylinski* (1890-1892) après avoir été victime d'une hémorragie cérébrale et en raison de ses crises de paludisme. À ses obsèques, le deuil est conduit par son beau-frère, el hadj Hassen ben el Tlemsani [al-ḥāǧǧ Ḥasan b. at-Tilimsānī], sous-officier en retraite. Son frère cadet, Eugène* (né en 1823), fait lui aussi une carrière d'interprète militaire.

Sources :

ADéf, 4Yf, 35407, Martin ;

ADiplo, personnel 1re série, 2771, Martin ;

ANF, LH/1757/3 ; F 17, 22.775, Calassanti-Motylinski ;

ANOM, état civil (acte de décès ; acte de mariage de Canapa) ;

Le Mobacher, 28 janvier 1893 ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Faucon, *Livre d'or...* ;

Valbert Chevillard, *Un peintre romantique, Théodore Chassériau*, Paris, A. Lemerre, 1893, p. 108.

MARTIN, Eugène Charles (Alep, 1823 – Batna, 1871)

– interprète militaire de 2e classe

Frère cadet d'Auguste Martin*, il est nommé par Bugeaud interprète auxiliaire en décembre 1844. Promu à la 3e classe (décembre 1846), il est attaché au commandant supérieur de la subdivision de Bône avant de remplacer Amédée Rousseau* à Amboise où Abd el-Kader est retenu prisonnier (janvier 1850). Il s'y marie avec Clara Gabb, fille d'Anglais fortunés originaires des environs de Bristol, avec pour témoin Estève-Laurent Boissonnet. En poste à Biskra (1854) et Djidjelli (1855) puis, après avoir été promu à la 2e classe, à Sétif (1857), Dellys (1865) et Batna (1869), il prend part à de nombreuses expéditions dans la province de Constantine. Lors de l'insurrection de 1871, il est à Batna où Louis Rinn* déclare son décès. Sa veuve meurt à Amboise en 1873, laissant les plus jeunes de ses six enfants (deux filles et quatre garçons, nés entre 1853 et 1864) à la garde de sa propre mère.

Sources :

ADéf, 4Yf, 88.491, Eugène Martin ;

ANOM, état civil (acte de décès) ;

Féraud, *Les Interprètes...*

MARTIN, Alfred Georges Paul (Le Ribay, Mayenne, 1863 – Pau, 1928)

– interprète militaire puis professeur à l'école de commerce de Bordeaux

Fils d'un brigadier de gendarmerie, orphelin de mère à sept ans, il étudie à Avranches et trouve un emploie de clerc de notaire à Mortain avant de s'engager dans l'armée en 1881. Ayant acquis une connaissance de l'arabe dans l'Ouest algérien (il sert dans le 2e régiment de chasseurs d'Afrique puis, après avoir renouvelé son engagement, dans le 2e régiment de spahis), il passe avec succès le concours d'officier interprète (1890). En poste dans le Sud saharien (à El Goléa, à Géryville, aux BA de Touggourt puis de Barika, et enfin de nouveau à l'ouest à In Salah), il accumule une documentation dont il tire *Les Oasis sahariennes* (Alger/Paris, Imprimerie algérienne – Challamel, 1908). Selon Van Gennep qui en rend compte dans sa *Revue des études ethnographiques et sociologiques*, l'historique, combinant faits avérés et légendes, profiterait de l'exploitation d'archives privées découvertes dans les oasis du Touat, du Tidikelt et du Gourara mais l'ouvrage vaudrait surtout par des observations directes sur la vie économique des Sahariens. Martin s'est vu obligé de renoncer à publier une partie de son travail, les autorités françaises d'Algérie préférant éviter qu'il rappelle l'ancienne souveraineté marocaine sur des régions où elles entendaient affirmer leur autorité. Il s'est aussi heurté au commandant Napoléon Lacroix, directeur des Affaires indigènes, qui aurait voulu voir associé son nom comme co-auteur de l'ouvrage, et qui l'a contraint à remettre sa documentation à la bibliothèque du Gouvernement général. C'est du moins ce qu'explique Martin dans l'avant-propos de la seconde partie de ce travail, publiée quinze ans plus tard (*Quatre siècles d'histoire marocaine au Sahara, de 1504 à 1902* ; *Au Maroc de 1894 à 1912, d'après archives et documentations indigènes*, Paris, Alcan, 1923), et rééditée au Maroc (Rabat, Éditions La Porte, 1994). Martin est affecté à el-Aricha (dans les environs de Tlemcen), puis auprès de la Résidence générale à Tunis, et enfin en 1908 auprès de l'état-major du corps expéditionnaire au Maroc. Il tire de cette dernière expérience une notice pour *La Vie coloniale* (juillet-septembre 1912). Divorcé d'une première union en 1904, il se remarie à Casablanca avec Agnès Lendrat, d'une famille paloise. Malgré les sympathies que cet excellent cavalier, amateur de chasse, suscite chez beaucoup d'officiers (ou chez un jeune diplomate comme Louis Mercier*), Martin est placé temporairement en non activité par retrait d'emploi pour des indiscrétions ayant facilité les spéculations immobilières de son beau-frère Eugène Landrat, promoteur du quartier des Roches Noires. Il décide finalement de quitter l'armée. Entre 1911 et 1921, il enseigne la langue et la sociologie du monde arabe à l'école supérieure de commerce de Bordeaux, et publie des ouvrages de vulgarisation. C'est déjà une *Géographie nouvelle de l'Afrique du Nord, physique, politique et économique* (Paris, Forgeot et Cie, 1912) – « un bon résumé » selon Huart* (*JA*, mai-juin 1914). Puis un *Précis de sociologie nord-africaine (1re partie)* (Paris, Leroux, 1913), manuel en soixante leçons qui dresse, dans une optique franchement coloniale – le protectorat n'est pour lui qu'une étape avant l'annexion –, un panorama succinct des principes et de l'histoire de l'islam, avec une superficialité qui suscite l'ire de René Basset dans la *Revue de l'histoire des religions* (LXIX, 1914). Favorable à la simplification de la transcription de l'arabe, Martin propose en 1919 une *Méthode déductive d'arabe nord-africain (vulgaire et régulier) avec des exercices et des textes variés, ainsi que des réponses à des objections* (Leroux) qui entend initier à la connaissance du parler maghrébin entendu comme un dialecte commun. L'arabe vulgaire n'est en effet pour lui qu'une déformation plus ou moins importante de l'arabe régulier, sans règles fixes – dans une représentation linguistique qu'il partage avec les locuteurs, *a contrario* des travaux scientifiques réalisés par W. Marçais* – auquel il a cependant soumis sa méthode pour relecture, en même temps qu'à Soualah* et Duvert. C'est d'ailleurs contre cet apprentissage

« synthétique » que se bat bientôt Brunot*, disciple fidèle de W. Marçais, en insistant sur la nécessité d'apprendre correctement un parler bien localisé, qui fait système en soi et à partir duquel on pourra ensuite opérer des transpositions, et en criant haro sur « l'arabe omnibus ». La méthode de Martin, destinée « aux adolescents et aux adultes pressés », véhicule un esprit colonial simplet (« les musulmans mentent beaucoup, mais il y en a aussi parmi eux qui sont sincères et véridiques »), mais offre aussi des textes réels de la langue quotidienne, y compris publicitaires. Martin interrompt son enseignement pendant la guerre pour prendre la direction du bureau des Affaires indigènes de la 18e région militaire (Bordeaux), avec une mission d'assistance et de surveillance pour laquelle il est bien noté. Une dernière publication, sans doute destinée à s'opposer aux prétentions italiennes (*Le Maroc et l'Europe. À propos de la conférence franco-espagnole de Paris en 1927 devenue anglo-franco-hispano-italienne en 1928*, Paris, Leroux, 1928), confirme un goût de la synthèse qui fait peu de cas de la fragilité de ses présupposés scientifiques. Martin y reprend l'idée d'une Atlantide antérieure à l'immigration des peuples berbères, juifs et phéniciens. En appendice, il publie le texte d'une « règle confrérique », la *rimāya* , où, par le tir et l'équitation, les musulmans se prépareraient à la guerre sainte, et, en post-scriptum, suppose que les indigènes donnent un sens ridicule au *mendūb* (délégué/invité/intimé) introduit par le statut de Tanger en remplacement de l'ancien *nā'ib sidna*. Il exprime par là le sentiment que les forces de résistance de l'islam ne sont qu'endormies, toujours prêtes à se relever contre l'occupant chrétien, rejoignant, mais sans sa force d'analyse, les inquiétudes que manifeste en Algérie Joseph Desparmet*.

Sources :

ADéf, 8Yf, 15990 ;

ANF, LH 19800035/556/63467 ;

ANOM, 18 H 96 ;

Baruch, *Historique...* ;

Alain Lecesne, « AGP Martin, un Normand historien du Sahara », *Revue de la Manche*, t. 54, fasc. 216, 2e trimestre 2012, p. 34-52.

MARTY, Paul (Boufarik, 1882 – Tunis, 1938)

– interprète militaire, directeur du collège musulman de Fès, chef de la section d'État des affaires chérifiennes

Après des études primaires à Castiglione (Bou Ismaïl, à une cinquantaine de kilomètres à l'ouest d'Alger), il est élève au petit séminaire de Notre-Dame Saint-Louis à Saint-Eugène, dans la banlieue d'Alger. Licencié ès lettres et en droit, il s'engage dans les Zouaves (1901). Devenu interprète (1902), il est envoyé dans le Sud tunisien (Médenine, Dehibat, Matmata, Kebili). Après avoir été appelé au conseil de guerre à Tunis (décembre 1907 - mars 1908), il prend part au débarquement des troupes françaises à Casablanca et accompagne le géologue Louis Gentil dans sa mission. En poste à Oujda (1909-1911) puis à Taourirt (novembre 1911 - février 1912) avant d'être appelé au conseil de guerre d'Oran (février-septembre 1912), il part ensuite pour Dakar où, successeur de Robert Arnaud* à la tête d'un service des affaires musulmanes réorganisé (1913), il collabore à la politique indigène d'association définie par le gouverneur général William Ponty. Il dresse un panorama de « l'islam noir » dans de très nombreuses études publiées la *Revue du Monde musulman* dirigée par Le Chatelier et reprises en volumes dans la collection du même nom éditée par Leroux (*Les Mourides d'Amadou Bamba*, 1913 ; *Études sur l'Islam maure : cheikh Sidïa, les Fadelia, les Ida ou Ali*, 1916 ; *Études sur l'Islam au Sénégal*, 1917 ; *L'Émirat des Trarzas*, 1919 ; *Études sur l'Islam et les tribus du Soudan*, 1920-1921 ; *L'Islam en Guinée, Fouta Diallon*, 1921 ; *Études sur l'Islam en*

Côte d'Ivoire, 1923 ; *Études sur l'Islam au Dahomey*, 1926). En combinant observation directe et exploitation de questionnaires adressés aux commandants de cercle, Marty s'inscrit dans la démarche sociologique de Le Chatelier, qui répond à une double finalité scientifique et administrative. Il conclut à un vernis d'islam et d'arabe très superficiel et participe à l'infléchissement de la politique française en AOF : elle doit délaisser les héritiers des aristocraties déchues pour s'appuyer sur des marabouts musulmans offrant un refuge aux paysans menacés par les exactions des chefs. L'hétérodoxie des mourides, leur anthropolâtrie et leur spécificité wolof les immuniseraient de tout panislamisme : il ne faudrait donc pas s'inquiéter de leur organisation centralisée. Pour éviter d'enraciner l'islam orthodoxe qui, loin d'être une étape nécessaire dans le processus de civilisation, serait une impasse qui bloquerait l'accès au progrès, il vaudrait mieux juger selon la loi coutumière plutôt que d'appliquer le *fiqh*. Il faudrait conserver la confiance des populations musulmanes en organisant l'enseignement de l'arabe et de l'islam à la médersa de Saint-Louis, mais sans imposer cette culture à l'ensemble des Sénégalais. Dans « La médersa de Saint-Louis » (*Revue du Monde musulman*, 1914), il reproduit le rapport du directeur Jules Salenc qui conclut sur les avantages de la réforme du programme d'enseignement adoptée en 1912 (avec plus de français, autant d'arabe, moins d'islam) et dresse un tableau des écoles coraniques et de l'enseignement maraboutique qui, déplorable pédagogiquement, serait inoffensif politiquement. Il ne faudrait donc pas le combattre de front et le bouleverser, mais escompter qu'il se transforme petit à petit, par le contact avec les institutions françaises modernes. Marty s'intéresse aussi à l'histoire de la colonisation et publie plusieurs études sur la pénétration du Sud marocain et du Sénégal dans la *Revue d'Histoire des Colonies Françaises* – ses *Études sénégalaises (1785-1826)* sont réunies en recueil. Il regagne le Maroc en 1921, nommé à la direction des affaires indigènes de la Résidence générale (juin 1921 - septembre 1922) puis à Fès, comme directeur du collège musulman et conseiller à l'université Qarawiyyīn (octobre 1922 - mars 1925). Il continue à publier de nombreux articles, dans un registre savant pour *Hespéris* et la *Revue des études islamiques* qui, sous la direction de Louis Massignon*, a pris en 1927 la suite de la *Revue du Monde musulman*, ou avec des visées plus pratiques pour les *Renseignements coloniaux* du Comité de l'Afrique française. Les articles de fond qu'il y publie en 1924-1925 sur l'enseignement musulman (des écoles primaires à la *Qarawiyyīn*, en passant par le collège musulman Moulay Idriss, la société *fāsī* et sa jeunesse intellectuelle) sont rassemblées dans *Le Maroc de demain* (1925) où il présente aussi, pour la défendre, la « politique berbère du protectorat ». Chef de la section d'État des affaires chérifiennes à la Résidence générale (mars 1925 - août 1930), il quitte le Maroc pour la Tunisie après l'échec du dahir berbère pour lequel il a milité. Affecté à l'état-major de l'armée, il y poursuit jusqu'à sa mort une activité savante qui se manifeste par la publication d'articles sur des sujets moins directement politiques, toujours dans la *REI* – il a des rapports amicaux avec Massignon – (« Corporations et syndicats en Tunisie. La corporation tunisienne des Soyeux (Haraïra) », 1934 ; « L'année liturgique musulmane à Tunis », 1935 ; « Folklore tunisien. L'onomastique des noms propres de personnes », 1936) et aussi dans la *Revue tunisienne* (« Historique de la mission militaire française en Tunisie (1827-1882) », 1935 ; « Les chants lyriques populaires du Sud tunisien », 1937). Il est probablement le père de Germaine Marty, auteur d'un intéressant DES sur les Algériens à Tunis dont une partie a été publiée dans la revue *Ibla* (n° 43-44, 1948).

Sources :

Revue tunisienne, n° 33-34, 1938, p. 15-17 (notice par L. Bercher) ;

Hommes et destins, t. VII, 1986, p. 329-332 (notice anonyme) ;

Dictionnaire des orientalistes... (notice par E. Sibeud et J. Schmitz) ;

Daniel Rivet, *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc, 1912-1925*, Paris, L'Harmattan, 1988 ;

Christopher Harrison, *France and Islam in West Africa, 1860-1960*, Cambridge University Press, 1988 (chap. 6 et 7 traduits sous le titre de « La fabrication de la notion d'*islam noir*. Les travaux des administrateurs érudits : Clozel, Delafosse et Marty », Mariella Villasante Cervello éd., *Colonisations et héritages actuels au Sahara et au Sahel. Problèmes conceptuels, état des lieux et nouvelles perspectives de recherche (*XVIII^e^-XX^e^ *siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2007, vol. 1, p. 131-182) ;

Jean-Louis Triaud « Politiques musulmanes de la France en Afrique », Pierre-Jean Luizard éd., *Le Choc colonial et l'islam*, Paris, La Découverte, 2006, p. 271-282.

MASSÉ, Marie Nicolas Philippe Henri (Lunéville, 1886 – Paris, 1969)

– professeur de littérature arabe et persane à la faculté des Lettres d'Alger puis de persan aux Langues orientales

À une formation érudite très solide, il ajoute une approche de ses objets d'étude pleine de sympathie, favorisée sans doute par son expérience égyptienne et la prépondérance du pôle persan dans son œuvre, contrepoids à la sécheresse coloniale dont a fait parfois preuve l'école d'Alger. Fils d'Arthur Massé, rentier, et d'Augustine Alby, il est le compatriote de René Basset*. Passé par les lycées de Lunéville et de Nancy, il prépare une licence ès lettres (1905) dans la capitale lorraine, où il s'initie sans doute à l'arabe dans le cadre de l'institut colonial inauguré en 1902. Entre 1906 et 1911, il suit la formation de l'ESLO dont il sort diplômé en arabe littéral et oriental, en persan et en turc. Nommé pensionnaire scientifique à l'IFAO au Caire (1911-1914), il y travaille à l'édition du *Livre de la conquête de l'Égypte, du Maghreb et de l'Espagne* d'Ibn ʿAbd al-Ḥakam (1914). En mars 1913, il épouse sa cousine, Irma Alby. Mobilisé en août 1914, il est infirmier et interprète militaire (mars 1915 - mars 1917) avant d'être versé dans les services auxiliaires. À Rabat lors de sa démobilisation, il s'inscrit à l'École supérieure de langue arabe et de dialectes berbères (mars 1919). Du fait de la retraite de Fagnan*, il obtient en novembre une charge de cours en littérature arabe et persane à la faculté des Lettres d'Alger, rapidement transformée en chaire après la soutenance de ses thèses (un *Essai sur le poète Saadi* pour le persan et une traduction des *Annales d'Égypte (les khalifes fatimites)* d'Ibn Muyassar pour l'arabe, 1919). Il met l'accent principal sur le persan, effectuant des missions en Iran en 1922 et 1923, et publiant une traduction du *Béharistan* (*Le Jardin printanier*) de Djami (Paris, Geuthner, 1925). C'est d'ailleurs à la chaire de persan de l'ENLOV qu'il succède en 1927 à Clément Huart*. Il n'abandonne pourtant pas l'étude de textes arabes et édite la première partie du *Kitāb al-Iktifā'* d'al-Kalāʿī (Alger-Paris, Carbonel-Geuthner, 1931). L'année de la commémoration du centenaire de l'Algérie, il publie chez Colin une synthèse sur *L'Islam* qui reste longtemps un ouvrage de référence (7^e^ éd., 1957). L'année suivante, il dresse un bilan rapide des « études arabes en Algérie. 1830-1930 » pour la *Revue africaine* (1931, n° 356-357). À l'occasion du millénaire de Ferdowsî, il destine au grand public *Les Épopées persanes. Firdousi et l'Épopée nationale* (Paris, Perrin, 1935). Ses *Croyances et coutumes persanes suivies de Contes et chansons populaires* (Paris, Librairie orientale et américaine, coll. « Littératures populaires de toutes les nations », 1938) confirment une démarche où la connaissance par les textes est enrichie par des enquêtes sur le terrain. Élu en janvier 1941 membre de l'AIBL, ses travaux alternent ouvrages à destination d'un large public (*Anthologie persane,* XI^e^-XIX^e^ *siècles*, Paris, Payot, 1950) et traductions érudites (il prolonge l'œuvre d'Huart en traduisant la suite du *Livre de Gerchâsp, poème persan d'Asadi de Toûs*, 1951). Pour la collection d'œuvres représentatives de l'Unesco, il traduit de l'arabe *Le Livre de science* d'Avicenne (avec Mohammad Achena, Paris, Les Belles lettres, 2 t., 1955 et 1958, rééd. revue en 1986), du persan *Le Roman de Wîs et Râmîn* de Gorgânî (1959) et le *Roman de Chosroès et Chîrîn* (Paris, Maisonneuve et Larose, 1970) et collabore au *Choix de nouvelles* de Djamalzadeh (1959) comme à l'*Anthologie de la poésie persane,* XI^e^-XX^e^ *siècle* (Paris, Gallimard, 1964, rééd. 1987 et 1997). Renversé par une automobile, il ne survit pas à ses bessures. Sa traduction de la *Conquête de la Syrie et de la Palestine*

par Saladin de l'historien ʿImād ad-dīn al-Iṣfahānī (1125-1201) paraît à titre posthume dans la collection des *Documents relatifs à l'histoire des croisades* de l'AIBL (Paris, Geuthner, 1972).

Sources :

Mélanges d'orientalisme offerts à Henri Massé à l'occasion de son 75e anniversaire, Téhéran, 1963 ;

JA, 1969, p. 205-211 (notice par G. Lazard) ;

REI, XXXVIII, 1970, p. 3-5 (notice par H. Laoust) ;

Béatrice et Michel Wattel éd., *Who's who in France* XXe *siècle : dictionnaire biographique des Français disparus ayant marqué le* XXe *siècle*, Paris, J. Lafitte, 2001 ;

Langues'O... (notice par C. H. de Fouchécour, avec une photographie) ;

Dictionnaire des orientalistes... (notice par F. Richard).

MASSIGNON, Louis (Nogent-sur-Marne, 1883 – Paris, 1962)

– professeur au Collège de France

Arabisant islamologue, il témoigne d'une conception nouvelle de la science, qui s'émancipe d'un modèle philologique et rationnel dont il ressent l'étroitesse. Cette connaissance vécue, portée par une vocation à servir, se fonde sur une sympathie et une intuition qui ouvrent à des perspectives visionnaires, avec le risque de passions aveuglantes, partiales et injustes. Louis Massignon grandit dans un milieu empreint de piété par sa mère et de rationalisme fin de siècle par son père, un sculpteur connu sous le nom de Pierre Roche, marqué par l'art japonais et à la recherche de formules nouvelles, à la fois l'ami du protestant kantien Élie Pécaut et de Joris-Karl Huysmans, admirateur de Jeanne d'Arc et membre de la Ligue des droits de l'homme. Louis est élève au lycée Charlemagne (1893-1896), puis au lycée Louis-le-Grand où il a pour camarade Henri Maspero, fils de l'égyptologue Gaston. Après des voyages d'étude en Allemagne et en Italie (1898-1899), une fois bachelier, il prépare une licence ès lettres en Sorbonne, et suit en compagnie d'Henri Maspero les cours de Sylvain Lévi (sanskrit) et de Mayer Lambert (hébreu) à l'EPHE. Il fait en janvier 1901 un premier voyage en Algérie (où son père a séjourné), puis son service militaire à Rouen, où il lie amitié avec Jean-Richard Bloch (novembre 1902) – s'y trouvent aussi Roger Martin du Gard, Marcel de Coppet, Robert de Jouvenel, Robert Siegfried... Il prépare ensuite sous la direction d'Augustin Bernard un diplôme d'études supérieures en histoire sur Léon l'Africain, occasion d'un séjour au Maroc (1904) – il fera parvenir son travail à Charles de Foucauld. Élève des Langues orientales (il est diplômé d'arabe littéral et vulgaire en 1906), il assiste au congrès des orientalistes d'Alger (1905) où Miguel Asin Palacios l'encourage à travailler sur l'ésotérisme musulman et à se détacher de la méthode de Renan au profit d'une approche « intérioriste ». Après avoir échoué en même temps que H. Maspero à l'agrégation d'histoire, il obtient d'être pensionnaire à l'IFAO que dirige G. Maspero pour étudier Fustat et le Caire fatimide, à la suite des travaux d'histoire urbaine de Casanova*, Ravaisse* et Salmon* (octobre 1906). Au cours de la traversée vers l'Égypte, il rencontre Luis de Cuadra, « inverti » converti à l'islam pour continuer à adorer Dieu « sans contrition de vie », qui lui fait découvrir le poète mystique persan Farīd ad-Dīn ʿAṭṭār. Au Caire, Massignon noue une relation amoureuse avec le jeune Yāsīn b. Ismāʿīl, lit al-Ġazālī et commence l'étude d'al-Ḥallāǧ. Il passe l'été 1907 entre la Bretagne (où ses parents ont acquis en 1901 une propriété au Pordic) et les bibliothèques de Paris, Londres et Berlin pour préparer sa mission à Bagdad, où il doit étudier la topographie de la ville au Moyen Âge (1907-1908). Il y « vit à l'arabe » (ce qui suscite les commentaires désapprobateurs du général de Beylié, explorateur de Samarra, qui suit de France le déroulement de la mission), dans une maison louée par les frères al-Alūsī, fils du célèbre réformiste Nuʿmān. Son séjour est brutalement interrompu : suspecté d'espionnage, retenu sur un vapeur, il tente de se suicider en

se jetant dans le Tigre et est rapatrié en France, accompagné par le père carme Anastase-Marie de Saint-Élie : à l'hôpital de Bagdad, il a reçu la « visitation de l'étranger » et fait retour au catholicisme.

Il n'interrompt pas cependant son travail d'historien et d'islamologue : présent au congrès des orientalistes de Copenhague qui lui permet de rencontrer Ignác Goldziher (1908), il poursuit sa correspondance savante avec l'épigraphiste Max Van Berchem, et, après avoir fait la connaissance de Paul Claudel, repart pour Le Caire où il suit les cours de la mosquée-université al-Azhar et se lie avec le frère cadet de Rašīd Riḍā (1909-1910). Candidat à une maîtrise de conférences nouvellement créée à Lyon, il est écarté au profit de G. Wiet*. Au IV^e^ congrès international d'histoire des religions à Leyde, il rencontre Snouck Hurgronje avec lequel il restera en correspondance. Il séjourne à nouveau au Caire où il donne en arabe à l'université égyptienne entre novembre 1912 et juin 1913 une série de quarante leçons sur l'histoire des doctrines philosophiques arabes (le texte en a été publié par l'IFAO en 1983). Il a parmi ses jeunes auditeurs Muṣṭafā ʿAbd ar-Razzāq, futur recteur d'al-Azhar, et Ṭaha Ḥusayn. Il fait alors la rencontre de Mary Kahil, catholique de rite melkite, avec laquelle il travaillera à manifester la présence du Christ en islam (ils fonderont ensemble en 1940 au Caire Dar-es-Salam [la maison de la paix]). De retour en France, dissuadé par son directeur spirituel d'entrer dans les ordres, il épouse en janvier 1914 une cousine, Marcelle Dansaert-Testelin. Ils font leur voyage de noces en Algérie, sans pouvoir aller jusqu'à In Salah obtenir la bénédiction de Charles de Foucauld, et s'installent dans un appartement de la rue Monsieur où Massignon travaillera et recevra jusqu'à la fin de sa vie. À la recherche d'une synthèse entre théologie scolastique et expérience mystique, il se lie avec Jacques Maritain et fait la connaissance de François Mauriac. Lorsque la guerre éclate, il a achevé sa thèse principale, consacrée à al-Ḥallāj : il y voit une figure dans l'islam de ces sosies du Christ qui, par substitution mystique, lui donnent une nouvelle possibilité de souffrir pour les hommes (*La Passion d'Al-Hosayn-Ibn-Mansour, Al-Hallay, martyr mystique de l'Islam, exécuté à Bagdad, le 26 mars 1922, étude d'histoire religieuse*, Paris, Geuthner, 1922). Sa thèse complémentaire est un *Essai sur les origines du lexique technique de la mystique musulmane* dont une partie du manuscrit remis à l'impression à Louvain brûle dans l'incendie de la ville en 1914 : la soutenance n'aura lieu que huit ans plus tard. Le contexte de l'après-guerre atténuera les effets de l'accueil sévère que reçoivent ces thèses en Allemagne : on y juge Massignon meilleur théologien que philologue. En France, les réticences que manifeste Carra de Vaux* dans ses *Penseurs de l'Islam* devant une « philosophie abstruse » et un « style recherché » n'auront pas non plus de véritables conséquences. Affecté en 1914 au service de presse des Affaires étrangères, Massignon est muté en mars 1915 au 1^er^ régiment de zouaves avant d'être détaché comme interprète au corps expéditionnaire des Dardanelles où il a comme compagnons Jérôme Carcopino, Émile-Félix Gautier (que Foucauld lui recommande) et le père dominicain Dhorme. Après avoir combattu sur le front jusqu'en février 1917 et obtenu la croix de guerre, il est affecté auprès du haut commissaire François Georges-Picot et chargé de rédiger les procès-verbaux des conférences diplomatiques tenues avec les dirigeants de la famille hachémite, Ḥusayn et son fils Fayṣal. Il entretient des rapports cordiaux avec Mark Sykes et participe au Caire à la formation de la légion musulmane arabe. Chargé par Le Chatelier de le suppléer à la chaire de sociologie musulmane du Collège de France (1919-1924), il conserve des liens étroits avec le Levant, où le ministère des Affaires étrangères l'envoie en mission. Ainsi en novembre 1920, où il dénonce les abus de l'administration directe en Syrie, met en garde contre la constitution d'un Grand Liban qui risquerait de se retourner contre les chrétiens s'ils devenaient minoritaires, et appelle à l'alliance avec Mustapha Kemal contre le bolchevisme. Il est alors sympathique au sionisme, voyant dans l'Université hébraïque un foyer de réconciliation entre Arabes et Juifs ; il changera de position dans les années 1930, en particulier après 1936 et les attentats anti-arabes à Naïm et Nazareth. Associant érudition et politique, patriotisme français et sympathie pour l'islam, Massignon accède à une position puissante, au centre d'un réseau de relations entre Paris et les

pays arabes. Éditeur de l'*Annuaire du monde musulman* à partir de 1923, délégué du ministère des Colonies à la commission interministérielle pour les affaires musulmanes à partir de 1927, il succède à Le Chatelier au Collège de France (1926-1954) et accompagne la transformation de la *Revue du monde musulman* en *Revue des études islamiques* (1927). À partir de 1933, il est aussi directeur d'études à la V^e^ section (sciences religieuses) de l'EPHE, où il a pris la succession de Maurice Gaudefroy-Demombynes*. Il aura parmi ses élèves Henry Corbin. Membre des académies arabes de Damas et du Caire (depuis 1934), Massignon séjourne régulièrement en Orient pour participer aux sessions annuelles des académies et comme professeur (ainsi à la nouvelle université Fu'ād du Caire en 1939). Sa sphère d'intérêt englobe à la fois Machreq et Maghreb : c'est selon lui en Syrie que la France « trouvera cette politique musulmane qu'il lui faut pour que l'Afrique du Nord devienne vraiment française » (1922). En 1927, il a ainsi étudié la possibilité d'une restauration de l'idéal corporatif pour réaffirmer la valeur sociale du travail au Maroc et en Syrie. Lié aux franciscains évangélisateurs au Maroc, il est en 1928 le parrain de Jean-Mohamed Abd-el-Jalil* et devient membre du tiers ordre franciscain (en 1932, sous le nom d'Ibrahim). Voyant dans les Berbères un trait d'union entre chrétiens et musulmans, il appuie déjà la politique française à leur égard, avant de la contester vers 1930 : il ne faut pas vouloir porter atteinte à l'islam, rempart contre un possible panberbérisme et contre le communisme dont il a repéré l'avancée chez les travailleurs kabyles installés dans la région parisienne. Il se montre par ailleurs sévère à l'égard du retard pris dans l'instruction des indigènes en Algérie et préconise qu'ils soient mieux représentés politiquement.

Pendant la « drôle de guerre », il travaille à la propagande en direction des peuples musulmans dans le service dirigé par Jean Giraudoux. Sous Vichy, il reste en retrait – il ne fait pas partie du comité directeur de la politique musulmane qui est organisé par Weygand le 1^er^ février 1942. Après la Libération, il voyage tous les ans en Orient, généralement missionné par les Affaires étrangères. Sur la question de l'État d'Israël, il s'oppose à Emmanuel Mounier et à Paul Claudel et appelle à voter contre le plan de partage de la Palestine. Il voit en effet dans le sionisme une colonisation qui fait obstacle à la « convention culturelle méditerranéenne » qu'il espère « entre l'Europe chrétienne et l'arabisme musulman » (plus tard, il dira à Martin Buber son espoir en un Israël « décolonisateur»). Choisi par William Marçais* pour lui succéder à la présidence du jury de l'agrégation d'arabe (1946-1955), il milite en faveur du développement de l'enseignement de l'arabe littéral au Maghreb et de la constitution d'élites musulmanes, futures interlocutrices des Français dans un cadre eurafricain. Fondateur en 1947 avec Jean Scelles-Millie et André de Peretti du Comité chrétien pour l'entente France-Islam, il a des paroles fortes contre l'esprit colonial, démissionnant en 1949 de l'Académie française des sciences coloniales en réaction à sa façon de faire de Foucauld un « saint de la colonisation » et condamnant fermement la déposition du sultan du Maroc en 1953. Engagé politiquement sur la base de ses convictions catholiques (il a obtenu en 1950 d'être ordonné prêtre selon le rite grec catholique et fonde en 1954 un pèlerinage annuel islamo-chrétien à la crypte des sept dormants de Vieux-Marché, près du Pordic), il milite à l'Association France-Maghreb (où l'on trouve, sous la présidence de François Mauriac, Charles-André Julien et Régis Blachère*) et au Comité pour l'amnistie aux condamnés politiques d'outre-mer qu'il préside (février 1954). Sa retraite de l'université (1954) n'interrompt pas son activité : voulant « décongestionner la haine musulmane qui monte contre les Atlantiques et risque de précipiter l'Islam dans les bras des Soviets », il appelle à la non-violence, soutient un projet de confédération nord-africaine placée sous l'autorité spirituelle du sultan du Maroc et croit encore en 1958 à une possible fraternisation en Algérie. De Gaulle le déçoit en fondant son choix en faveur de l'indépendance algérienne sur des raisons économiques. Après sa mort en octobre 1962, les disciples qui veillent à la diffusion de son œuvre sont nombreux et actifs : Youakim Moubarac, successeur d'Abd-el-Jalil à l'Institut catholique, publie un recueil d'*Opera minora* en 3 volumes (1963), Jean-François Six lui consacre en 1970 un *Cahier de l'Herne*, Vincent Monteil compose un recueil de textes largement diffusé, *Parole donnée* (1983). L'Association des

amis de Louis Massignon, fondée en 1966, et à laquelle participent ses enfants Geneviève et Daniel, s'est doublée d'un Institut international de recherche sur Massignon.

Sources :

ANF, F 17, 13.603 (Institut du Caire) et 17.278 (mission en Iraq) ;

REI, 1962, cahier I (notice par H. Laoust) ;

Hommes et destins, t. I, 1975, p. 435-346 (notice par Ch. Pellat) ;

Christian Destremau et Jean Moncelon, *Massignon*, Paris, Plon, 1994 (avec une bibliographie commentée des travaux qui lui ont été consacrés) ;

Henry Laurens, « La place de Massignon dans la politique musulmane de la III^e^ République », *Bulletin de l'association des amis de Louis Massignon*, n° 2, juin 1995, p. 13-45 (repris dans *Orientales II, La III^e^ République et l'Islam*, Paris, CNRS Éditions, 2004, p. 217-249) ;

Gérard Troupeau, « Louis Massignon et la langue arabe », Daniel Massignon (textes réunis par), *Louis Massignon et le dialogue des cultures*, Actes du colloque organisé par l'UNESCO, l'association des amis de Louis Massignon et l'Institut international de recherches sur Louis Massignon, 17-18 décembre 1992, Paris, Cerf, 1996, p. 33-41 ;

Henry Laurens, « Le Châtelier [*sic*], Massignon, Montagne. Politique musulmane et orientalisme », Frédéric Hitzel éd., *Varia Turcica*, XXXI, *Istanbul et les langues orientales*, 1997, p. 497-529 (repris dans *Orientales II, La III^e^ République et l'Islam*, Paris, CNRS éditions, 2004, p. 251-280) ;

Jacques Keryell éd., *Louis Massignon et ses contemporains*, Paris, Karthala, 1997.

MEJDOUB BEN KALAFAT dit MEJDOUB KALAFAT, Mohammed [Maǧdūb b. Qalafāt] (département de Constantine, 1853 – Constantine [?], 1930)

– professeur de lycée

Fils d'un lieutenant au 3^e^ régiment de tirailleurs algériens, Amar ben Kalafat (1829-1885), et neveu d'officiers morts au service de la France, d'origine turque (?), Mohammed Kalafat, dit Mejdoub ben Kalafat est élève à l'école arabe-française puis au collège arabe-français de Constantine avant d'intégrer vraisemblablement la nouvelle école normale d'Alger. Alors que ses frères cadets (Hassouna, né en 1855, employé des domaines, et Hacène, né en 1857, employé à la préfecture, sont lettrés, Mohammed, né en 1860, ne l'est pas) et sa sœur, qui ont fait des mariages musulmans, auraient, après la mort de leur père, rompu avec les usages français, Mohammed, instituteur à partir d'octobre 1873, aurait résisté aux sollicitations de sa famille et persisté dans leur adoption – il abandonne le port de la chéchia. Après avoir obtenu le brevet supérieur d'arabe (1877), il est nommé en 1879 professeur d'arabe à l'école normale de Constantine inaugurée l'année précédente. Il épouse en 1883 Joséphine Renavent, native de Marseille, dont le père est marchand de chaussures à Aïn M'lila et la mère, couturière. On note la présence parmi les témoins du marié de Besançon, pasteur à Constantine, et le choix de donner à ses enfants des prénoms doubles : Edgard Rachid (1890 - apr. 1927), William Saadi Cherif (1893-1897), Gérald Sélim (1895) et Éliane Selika (1899 - ?). Parmi les témoins qui attestent de leur naissance ou décès, on trouve le docteur en médecine Taïeb Morsly, le pharmacien Bou Medien ben Hafez et plusieurs professeurs. Titulaire du diplôme d'arabe, Mejdoub est par ailleurs chargé de cours au lycée de la ville (1888), puis devient titulaire du poste, sans être certifié ni agrégé. Il est en phase avec les projets les plus ambitieux de l'équipe de Jules Ferry. Dans son article « De l'instruction publique des indigènes », publié en 1887 dans le premier numéro du *Bulletin universitaire de l'académie d'Alger* qui est aussi diffusé sous forme de brochure, il appelle à l'institution d'une loi qui rende l'enseignement obligatoire pour les musulmans, afin de lever la peur du jugement du voisin, et voudrait voir se généraliser les cours normaux pour les indigènes, sur le modèle de

ceux qui existent déjà à Alger et à Constantine. Les rémunérations des instituteurs indigènes devraient être augmentées, et des bourses offertes aux indigents capables. Il propose des écoles à mi-temps, qui permettraient de réserver les matinées à l'apprentissage du Coran. En attendant la suppression des zaouïas, il faudrait d'une part y nommer des instituteurs qui puissent y donner quelques leçons de français, d'autre part attacher des *imām*-s aux écoles françaises. Il publie aussi à Constantine une *Nouvelle méthode de lecture arabe et de prononciation à l'usage des lycées et des collèges, des écoles normales d'instituteurs et des écoles professionnelles, comprenant des principes de lecture et de prononciation propres aux deux idiomes de l'arabe écrit et de l'arabe parlé, ainsi que des exercices gradués servant d'application à chaque règle* (1889), un *Vocabulaire des mots arabes les plus usités en français* et un *Choix de fables de La Fontaine, Florian et Fénelon traduites en arabe parlé suivies d'anecdotes arabes inédites, de dictons populaires et d'énigmes*, à l'usage des lycées et des collèges, des écoles normales d'instituteurs et des écoles primaires supérieures (1890). Dédié au général Liébert, ancien commandant de la division de Constantine, sous les ordres duquel son père a servi, ce dernier ouvrage, réédité en 1923, est encore au programme du baccalauréat dans les années 1930. Il fait office de chrestomathie de l'arabe vulgaire à l'usage des candidats aux primes et des futurs interprètes. Kalafat insiste sur la nécessité d'un enseignement pratique, en accord avec les nouveaux programmes de l'enseignement des langues vivantes, en s'appuyant sur Louis Machuel*.

> « Quand nous préconisons l'arabe vulgaire, nous ne voulons pas parler, bien entendu, de cet argot trivial que l'on ne rencontre que dans la bouche des gens du bas peuple, langage composé de termes barbares qui ont une autre origine que l'arabe, et de locutions usitées seulement dans les carrefours. Ce langage, qu'il est quelquefois utile de connaître sans doute, on ne l'apprend généralement que trop vite et sans étude. L'on entend évidemment que nous parlons de l'arabe usuel, de cette langue courante mais honnête, que l'on trouve dans la bouche des gens polis et bien élevés, des lettrés et des savants eux-mêmes. [...] La langue vulgaire est aussi riche que la langue savante, que la langue du Koran ; et si l'on faisait un dictionnaire des mots qui composent les différents dialectes parlés dans les pays de l'Orient et dans le nord de l'Afrique, on aurait là un document grammatical aussi important pour la linguistique sémitique que le sont les ouvrages de ce genre qui existent actuellement pour l'arabe littéral. Et, quant à ses espèces locales qu'on dit si multiples, nous pouvons affirmer qu'au fond la langue parlée est la même partout. Il y a sans doute des mots, des expressions, des accents particuliers à telle ou telle contrée, à telle ou telle localité ; mais, n'en est-il pas de même pour presque toutes les langues, et pourquoi ne le souffrirait-on pas aussi pour la langue arabe, la plus riche peut-être en synonymes qui existe ? »

Avant William Marçais* et Jean Psichari, Kalafat, qui connaît le grec usuel, compare le rapport entre arabe vulgaire et arabe littéraire à celui qui existe entre grec moderne et grec ancien et voudrait que l'arabe vulgaire soit élevé à la dignité d'une langue écrite. En 1892, il rappelle au ministre de l'Instruction publique Léon Bourgeois « l'entretien maçonnique » qu'ils ont eu ensemble à Constantine et suggère de confier à des maîtres indigènes la direction des écoles (ou d'y attacher des *imām*-s) et d'y maintenir l'enseignement coranique. Il fait partie de la Société archéologique de Constantine et du Photo-Club de la ville. En 1902, un an près la mort de son épouse à Montpellier, il se remarie avec Jeanne Amato, une jeune fille de 18 ans d'origine italienne, native de Philippeville. Ayant accédé au statut de citoyen français, Medjoub a été inhumé au cimetière chrétien de Constantine. On sait que son fils Edgard Rachid, diplômé de l'ESLO (arabe littéral et vulgaire) en 1909-1910, épouse en 1927 à Philippeville Paule Henriette Tabet, issue d'une famille juive.

Sources :

ADiploNantes, Maroc, inventaire 7, direction de l'Instruction publique, 84 (ouvrages au programme du baccalauréat) ;

ANF, F 17, 4063 (ESLO, PV de l'assemblée des professeurs du 2 juillet 1910) et 9719 (Alger, école normale d'instituteurs, 1866-1891, notice individuelle) ;

ANOM, état civil (actes de mariage, actes de naissance et de décès de ses enfants et neveux).

Antoine Léon, *Colonisation, enseignement et éducation. Étude historique et comparative*, Paris, L'Harmattan, 1991, p. 165-166 ;

Khedidja Adel, « Itinéraires dans le cimetière chrétien », *Traces, désir de savoir et volonté d'être. L'après colonie au Maghreb*, textes réunis par Fanny Colonna et Loïc Le Pape, Arles, Sindbad, p. 379 ;

Abdellali Merdaci, *Auteurs algériens de langue française de la période coloniale : dictionnaire biographique*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 77-78.

MÉRAT, Gabriel Émile (Viâpres-le-Grand près Plancy, Aube, 1869 – Méry-sur-Seine, 1959)

– professeur de lycée

Élève-maître à Troyes (1887-1889), une fois son année de stage achevée, il fait son service militaire (1890-1891) et enseigne comme instituteur dans l'Aube. Entre octobre 1896 et mars 1897, il séjourne en Allemagne pour y étudier la langue. Reçu au certificat d'aptitude des classes élémentaires des lycées (1897), il demande un poste aux colonies et est nommé au lycée de Tunis. Il y apprend l'arabe, suffisamment pour être affecté l'année suivante au collège Sadiki, où il enseigne le français et l'histoire aux élèves musulmans. Après avoir préparé avec succès le brevet d'arabe de l'École des langues orientales (1910), il réussit le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les collèges et lycées et obtient le diplôme d'études supérieures de langue et de littérature arabe de Tunis (1911). Promu chargé de cours en 1913, il réussit l'agrégation en 1914. Mobilisé sur sa demande au 48e territorial, il passe 27 mois en Champagne dans la zone des armées. Après 1918, il enseigne à nouveau au lycée de Tunis jusqu'à sa promotion à la direction du collège Sadiki en 1927, tout en donnant quelques heures à l'École supérieure de langue et de littérature arabes (deux heures hebdomadaires en 1926-1927). La thèse qu'il prépare sur « Les médersas dans l'Afrique du Nord (fondation, enseignement, rôle, décadence, état actuel) » semble n'avoir pas plus abouti que ses demandes pour être affecté à Meknès à une chaire d'arabe ou à la direction du collège (1920-1921). Après 1927, il demande à être nommé dans un lycée de la métropole, sans suite. Il a continué à conserver des liens avec son village natal où il passe ses vacances d'été. Il est admis à la retraite en 1934.

Sources :

ANF, F 17, 24.397, Mérat ;

copie du registre d'état civil de la commune de Viâpres-le-Grand, mairie de Plancy-l'Abbaye.

MERCIER, Jean Ernest (La Rochelle, 1840 – Constantine, 1907)

– interprète militaire, puis interprète judiciaire et traducteur assermenté

Jean Ernest Mercier est né à La Rochelle en 1840 dans une famille protestante. Son grand-père paternel, sous-préfet sous le Premier Empire, était devenu maire de Saint-Hippolyte dans le Doubs. Son père, Stanislas Mercier, chirurgien militaire, avait participé à la conquête de l'Algérie, avant d'être affecté à La Rochelle comme officier de santé. En 1854, Stanislas Mercier, républicain, décide de s'établir comme pharmacien en Algérie après avoir obtenu une concession de 12 hectares à Aumale. Ernest quitte donc le collège de la Rochelle. À Aumale, il travaille chez un quincailler puis à l'exploitation du lot de colonisation, tout en s'intéressant au passé de l'Algérie. Il devient dès 1863 membre de la Société historique algérienne et publie dans la *Revue*

africaine une étude sur la tradition orale du grand saint local, « Sidi Aïssa ». Il suit les conseils de son frère aîné Gustave, qui étudie la pharmacie à Alger, et présente avec succès le concours d'interprète militaire (1865). Nommé au Bureau arabe de Sebdou, au sud de Tlemcen, Ernest démissionne de l'armée dès 1866 pour devenir interprète judiciaire auprès de la justice de paix d'El-Arrouch (al-Ḥarrūš), au sud de Philippeville. Nommé à partir d'août 1869 à Ténès, petite ville portuaire au nord du Dahra, il y poursuit ses travaux historiques (« Étude sur la confrérie des khouan de sidi Abd el-Kader el-Djilani », *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, 1869). Lors de la déclaration de guerre en juillet 1870, il se trouve à Paris et décide de regagner Ténès où il est élu lieutenant de la 2e compagnie puis capitaine commandant la milice de la ville. Intégrée dans le bataillon du Chélif, cette milice contribue activement à la répression de l'insurrection contre l'occupation française. En novembre 1871, il accède à une charge d'officier ministériel comme traducteur assermenté à Constantine où son père a monté une pharmacie et s'est fait élire conseiller général. Ce statut lui assure certainement des revenus plus conséquents et facilite sans doute son mariage. En août 1873, il épouse au temple de Montbéliard Marie-Ernestine de Styx, fille du recteur de l'Université de Bade et d'une Française ayant été dame de compagnie au service de nobles russes, dont l'instruction poussée et cosmopolite (elle a une bonne connaissance des littératures anglaise et allemande) marquera d'une empreinte forte leurs quatre fils, Gustave (1874), Ernest (1878), Louis (1879) et Maurice (1883), qui par ailleurs feront tous l'apprentissage de l'arabe, connaissance qui contribuera à leurs brillantes carrières. Membre de la Société archéologique de Constantine depuis 1867 (il en devient en 1878 le vice-président puis vers 1892 le président), Ernest Mercier est un lecteur insatiable qui écume les bibliothèques de la ville et de la Ligue de l'enseignement, au courant des dernières livraisons des revues parisiennes (*Revue des deux mondes*, *Revue de Paris*). Est-ce sa connaissance du droit musulman ou l'expérience de l'insurrection ? Il abandonne bientôt les conceptions assimilationnistes qu'il défendait encore sous l'Empire en appelant à l'abolition dans le Tell des *qāḍī*-s, des assesseurs musulmans, des *majlis*, du conseil supérieur du droit musulman et des médersas (*Des abus du régime judiciaire des Indigènes de l'Algérie et des principales modifications à apporter*, 1870). Au nom de l'autorité que les Français doivent conserver et qu'une administration civile ne peut garantir aussi efficacement que les bureaux arabes, il juge qu'il faut renoncer à généraliser l'extension du modèle juridique français, le temps que les mentalités évoluent. On peut donc penser qu'il partage à la fin des années 1880 les vues d'al-Makkī b. Bādīs, le grand-père du leader réformiste ʿAbd al-Ḥamīd b. Bādīs, dont il traduit en 1889 des *Renseignements* qui appellent à revenir sur la réforme de 1866 qui aurait dépossédé les *qāḍī*-s et surchargé les juges de paix. Parue la même année que le premier volume des *Berbers. Étude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes d'après les textes arabes imprimés* d'Henri Fournel, l'*Histoire de l'établissement des Arabes dans l'Afrique septentrionale selon les documents fournis par les auteurs arabes et notamment par l'Histoire des Berbères d'Ibn Kaldoun* (Paris, Challamel, 1875) a retenu l'attention d'Ernest Renan. Selon Mercier, c'est « la seconde phase d'immigration », au milieu du XIe siècle, « qui a vraiment introduit la race arabe, comme élément de population » et détruit « la nationalité berbère ». Après avoir attribué la victoire de Charles Martel au schisme kharijite qui aurait réduit le nombre des troupes arabes (« La Bataille de Poitiers [732] et les vraies causes du recul de l'invasion arabe », *Revue historique*, 1878), il développe sa thèse sur la tardive arabisation du Maghreb dans les trois volumes de son *Histoire de l'Afrique septentrionale (Berbérie) depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête française (1830)* (Paris, Leroux, 1888-1891) qui, couronnée par l'Institut, s'impose comme référence jusqu'aux nouvelles synthèses de Stéphane Gsell (*Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, Hachette, 1913-1929, 8 vol.), d'Émile-Félix Gautier (*L'Islamisation de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs du Maghreb*, Payot, 1927), de Charles-André Julien (*Histoire de l'Afrique du Nord*, Paris, Payot, 1931) et de Georges Marçais* (*La Berbérie musulmane et l'Orient au moyen âge*, Paris, Aubier, 1946). Malgré des notations lumineuses, l'œuvre reflète un racisme essentialiste et une détestation des indigènes qui appellent à maintenir les distances entre les deux « races » et à

mettre en place une politique ségrégationniste. Ses convictions politiques sont plus nettement exprimées dans *Le Cinquantenaire d'une colonie : l'Algérie en 1880* et *L'Algérie et les questions algériennes. Étude historique, statistique et économique*, tous deux publiés chez Challamel (1880 et 1883). S'il dit admirer en Paul Leroy-Beaulieu l'auteur *De la colonisation chez les peuples modernes*, il s'oppose au promoteur de la Société protectrice des indigènes : accorder des droits politiques aux musulmans non naturalisés est « un acte anti-patriotique » et le code de l'indigénat répond à une nécessité : « Ce n'est que par la contre-guérilla que l'on combat la guérilla ». À terme, le protectorat en Tunisie doit se transformer en une administration coloniale. Il juge cependant que, de longues années devant s'écouler avant que les indigènes ne s'assimilent ou disparaissent, il faut adopter avec eux un *modus vivendi*, respecter leurs mœurs et leur religion et apprendre leurs langues. De ce fait, la connaissance de l'arabe devrait être exigée de tous les fonctionnaires. Mercier est en position d'appliquer ses convictions politiques : élu en janvier 1881 au conseil municipal de Constantine avec une étiquette radicale, il est réélu et prend la tête du conseil entre mai 1884 et 1887 puis, après de nouvelles élections, en 1896 et 1900. « Républicain antijuif », il exerce donc pendant près de dix ans la charge de maire de la ville dont il s'était déjà fait l'historien (*Constantine avant la conquête française. 1837, notice sur cette ville à l'époque du dernier bey*, 1878, rééd. dans *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, t. 64, 1937), travail qu'il prolongera ensuite (*Histoire de Constantine*, Constantine, J. Marle et F. Biron, 1903). Porte-parole des intérêts des colons devant la commission sénatoriale de 1891-1892, il préside le conseil général de Constantine et le Conseil supérieur de l'Algérie. Cette activité politique s'accompagne de réflexions sur les possibilités de réformer les règles juridiques en vigueur chez les musulmans d'Algérie, qu'il s'agisse de questions foncières (*Questions algériennes. La propriété foncière chez les Musulmans d'Algérie ; ses lois sous la domination française. Constitution de l'état civil musulman*, Paris, Leroux, 1891) ou de la condition de la femme (*La condition de la femme musulmane dans l'Afrique septentrionale*, Alger, Jourdan, 1895). À la suite d'une attaque qui le laisse temporairement paralysé, il cède en 1901 la direction de la municipalité à Émile Morinaud. La synthèse qu'il publie alors sur *La Question indigène en Algérie au commencement du* XX^e^ *siècle* (1901, rééd. Paris, L'Harmattan, 2006) confirme ses positions antérieures : après une mise en perspective historique, il y défend une politique favorable aux colons qui s'appuie sur le concours des marabouts et garantit la sécurité en renforçant la surveillance des indigènes. Plus de trente ans après sa mort en 1907, le gouvernement de Vichy, qui a décidé de donner aux collèges et lycées d'Algérie les noms de grandes figures de l'Algérie coloniale, confère celui d'Ernest Mercier au collège de filles de Bône.

Sources :

ANF, LH/1833/5 ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

E. Vallet, « Ernest Mercier, maire de Constantine, historien de l'Afrique du Nord », *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, t. 64, *Constantine, son passé, son centenaire (1837-1937)*, 1937, p. 391-399 (biblio.) ;

L'Afrique française à travers ses fils. Ernest Mercier, Historien de l'Afrique septentrionale, Maire de Constantine, Paris, Geuthner, 1944 ;

Jacques Bouveresse, *Un parlement colonial ? Les délégations financières algériennes (1898-1945) : L'institution et les hommes*, Mont-Saint-Aignan, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2008, p. 518 ;

Dictionnaire des orientalistes... (notice par O. Carlier).

Représentations iconographiques :

Esquer, *Iconographie…*, n° 990.

MERCIER, Gustave L. S. (Constantine, 1874 – Alger, 1953)

– interprète militaire devenu avocat et homme politique

Aîné des quatre fils d'Ernest Mercier* (1840-1907), il porte le prénom du frère aîné de celui-ci, pharmacien. Élève au lycée de Constantine, bachelier ès sciences et ès lettres en 1891, il apprend l'arabe jeune, formé par son père, et suit les cours de Motylinski* à la chaire publique. Sur le modèle paternel, il passe avec succès le concours d'interprète militaire (1892). Affecté à Tunis, puis dans le Sud tunisien (il collabore à la construction d'une piste carrossable entre Gafsa et Feriana et au déblaiement de citernes romaines), il est ensuite nommé à Tkout, dans une vallée du sud de l'Aurès, où il apprend le berbère tout en préparant sa licence en droit. En 1896, année de son départ de l'armée et de son inscription au barreau de Constantine, la collection de l'école des Lettres d'Alger publie son étude sur *Le Chaouia de l'Aurès (dialecte de l'Ahmar-Khaddou)*, seize textes accompagnés d'une description grammaticale. L'année suivante, il présente à Paris pour le XI^e^ congrès international des orientalistes une « Étude sur la toponymie berbère de la région de l'Aurès ». Comme son père, il partage désormais son temps entre ses travaux savants et son activité d'avocat au contact du monde des affaires et de la politique. Secrétaire de la Société archéologique de Constantine depuis 1896, il collabore régulièrement à son *Recueil des Notices et Mémoires*. À côté de ses travaux sur les parlers chaouia (« Mœurs et traditions de l'Aurès, cinq textes berbères en dialecte chaouia », *JA*, septembre-octobre 1900, rééd. mise à jour par Mena Lafkioui et Daniela Merolla, *Contes berbères chaouis de l'Aurès : d'après Gustave Mercier*, Cologne, Köppe, 2002 et « Le Nom des plantes en dialecte chaouia de l'Aourès », pour le XIV^e^ congrès international des orientalistes tenu à Alger en 1905), il collabore au *Corpus des inscriptions arabes et turques de l'Algérie* en publiant son deuxième tome consacré au *Département de Constantine* (Paris, Leroux, 1902). Il s'intéresse aussi à « La langue libyenne et la toponymie antique de l'Afrique du Nord » (*JA*, 1924) et à la préhistoire : à partir de la découverte sur une de ses propriétés de la région de Châteaudun du Rhummel d'un lieu d'inhumation préhistorique sous-jacent à une escargotière, il conclut en 1913, avec le préhistorien Arthur Debruge et le médecin-anthropologue Lucien Bertholon, à l'existence d'une race particulière. Cet intérêt pour la très longue durée correspond à une vision essentialiste, voire raciste de l'histoire des indigènes de l'Afrique du Nord, qui ne rompt pas avec les travaux historiques de son père – il faut attendre 1945 pour l'entendre dire qu'il faut renoncer à la « chimère de Gobineau de races pures qui se seraient altérées » en s'appuyant sur… *L'Ethnie française* de Georges Montandon (« Quelques réflexions sur l'Angleterre et la France », *Revue d'Alger*, n° 7). Il a une vision négative des « indigènes » : « peuple sans traditions, sans unité, sans vie morale autre que celles de la religion : tel nous apparaissent les musulmans d'Algérie à travers les monuments et leur épigraphie » (1902). Elle se reflète dans son action politique. L'avocat d'affaires civiles et d'assises, bâtonnier en 1914, s'est fait élire conseiller municipal (depuis 1904) et, à la suite de son père et de son grand-père, conseiller général de Constantine (mais il échoue à la députation). Il défend une opinion coloniale modérée en examinant « La question des terrains arch en Algérie » dans l'indigénophile *Revue indigène* (1912) et en dressant un bilan de *La question indigène. Une mise au point des réformes à accomplir* dans les *Annales universitaires de l'Algérie* (juin 1913) : il faut favoriser les petits propriétaires indigènes par une politique de crédit, améliorer la représentation politique des indigènes sans pour autant élargir les droits politiques en l'absence de véritable classe moyenne, et diffuser la tolérance religieuse par une école orientée par ailleurs vers un but pratique et professionnel.

Après la guerre où il sert comme capitaine avant de diriger le 5e bureau à l'EM de l'armée d'Afrique, Alger devient le centre de son activité professionnelle (il s'inscrit au barreau de la ville), politique (il est délégué financier de 1919 à 1944 et vice-président du Conseil supérieur de l'Algérie en 1932) et savante (en 1932, il prend la succession de Luciani* à la présidence de la Société historique algérienne). Familier des milieux d'affaires, il a des antennes à Paris *via* son frère Ernest, un polytechnicien modernisateur qui administre la Compagnie du canal de Suez, préside la Société d'études pétrolières, future Compagnie française de pétrole, et siège aux conseils d'administration de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie d'Afrique, de la Chambre syndicale des mines d'Algérie et du Conseil supérieur des transports d'Algérie. Il obtient le commissariat général des célébrations du Centenaire de l'Algérie en 1930 et donne son nom au musée fondé à cette occasion à Constantine. Trois ans plus tôt, dans un numéro des *Cahiers du redressement français*, il avait appelé à l'institution d'un ministère de l'Afrique du Nord coordonnant la politique française : colonial, il considère que la Tunisie et le Maroc doivent se rapprocher de l'Algérie et qu'il faut accorder une plus grande autonomie à l'administration de cette dernière (*La France nord-africaine, méthodes et réformes*). Il exprime à la fin de sa vie des préoccupations philosophico-scientifiques dont l'ambition n'est pas sans évoquer celle de son contemporain Alexis Carrel. Elles trouvent accueil dans la *Revue de synthèse* où Henri Berr avait déjà reçu en 1934 son « Essai sur le causalisme historique » (*Le Transformisme et les lois de la biologie* , octobre 1935 et avril 1936, publié en volume chez Alcan, 1937 ; « L'infini géométrique », avril 1939) puis, après guerre, dans la nouvelle revue *Hommes et Mondes*. Dans *La vie de l'univers, essai de philosophie scientifique* (Alger, Charlot, 1944), reprenant un exposé présenté aux semaines de synthèse en mai 1939, Mercier présente l'action comme l'élément de base de la vie et affirme que le problème scientifique est désormais inséparable du problème moral. Dans *Le dynamisme ascensionnel* (PUF, 1949), placé sous les auspices de *L'énergie spirituelle* de Bergson, il cite Niels Bohr et Albert Einstein, reformule l'idée d'élan vital et, en 26 propositions, entend expliquer un univers transcendant auquel l'homme serait directement intégré.

Sources :

M. Mercier, « Autonomie de la pensée philosophique de Gustave Mercier », *Revue de la Méditerranée*, Alger, t. 15, 1946, p. 451-465 ;

RA, XCVII, n° 434-435, 1er et 2e trimestres 1953, p. 5-11 (notice par G. Marçais, avec une photographie) ;

Hommes et destins, t. VII, 1986, p. 344-346 (notice par Georges Souville) ;

Recueil de notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine, t. 68, 1953, p. 251-254 (notice par Marcel Troussel).

Représentations iconographiques :

Edmond Chappuis, *1830-1930. Le Centenaire de l'Algérie française*, Strasbourg, A. et F. Kahn, 1930, p. 21.

MERCIER, Louis Charles Émile (Constantine, 1879 – Saint-Germain-en-Laye, 1945)

– consul, ministre plénipotentiaire

Troisième fils d'Ernest Mercier*, il prépare avec succès le diplôme d'arabe de l'école des Lettres d'Alger. Après avoir pensé devenir professeur dans une médersa, il s'engage dans une carrière d'interprète militaire, tout en conservant des relations avec le milieu académique. Affecté dans le Sud-Constantinois puis à Taghit, à la limite ouest du grand erg occidental, il intègre la compagnie

saharienne de Colomb-Béchar où il fait la rencontre du colonel Lyautey et du père de Foucauld. En 1905, il contribue au congrès des orientalistes à Alger avec une étude sur « l'arabe usuel dans le Sud oranais » et part au Maroc participer à la Mission scientifique dirigée par Le Chatelier. De retour à Alger en 1907, il va approfondir ses études à Paris où il suit les enseignements de Maurice Gaudefroy-Demombynes* et de Clément Huart* à l'ESLO (il est diplômé d'arabe littéral et d'arabe vulgaire en 1909, de persan en 1911), et les conférences d'Adrien Barthélemy* (qui apprend à relever les parlers) et de Huart à l'EPHE. Bien qu'il ait été reçu au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les collèges et lycées (1909), il s'oriente finalement vers une carrière diplomatique. Admis dans les cadres consulaires en 1911, il est en poste à Larache lorsqu'éclate le soulèvement de Mūlāy Ḥāfiẓ. Il publie des travaux dans le *Bulletin de l'Afrique française* (« Notice économique sur le Tafilalelt »), dans la *Revue du monde musulman* et dans les *Archives marocaines* (usant parfois du pseudonyme al-Mutabassir). En 1912, il accède à la direction de la section d'État à Rabat : placé sous l'autorité d'Henri Gaillard, secrétaire général du gouvernement chérifien, il est chargé des relations avec le makhzen et du contrôle de la correspondance du grand vizir. Il compose alors avec Gaudefroy-Demombynes un *Manuel d'arabe marocain avec introduction historique et géographique* (Paris, E. Guilmoto, 1913). Affecté en 1917 à la section d'Afrique du ministère de la Guerre, il est envoyé comme officier de liaison auprès de Fayçal, et l'accompagne lors de son entrée à Damas. Les Anglais obtiennent temporairement son rappel à Paris, mais Gouraud le fait à nouveau venir en Syrie où il reste jusqu'en 1921. Après un intermède au Quai d'Orsay et au consulat de Valence, il est rappelé au Maroc où Théodore Steeg le charge de l'inspection générale des affaires indigènes. Il n'abandonne pas pour autant des travaux savants qui lui valent d'être élu à l'Académie des sciences d'outre mer et de suppléer Georges Séraphin Colin* à l'ENLOV (1929). Avant de publier une synthèse sur *La Chasse et les sports chez les Arabes* (Librairie des sciences politiques et sociales Marcel Rivière, 1927), il a édité et traduit une partie de *L'Ornement des âmes* d'Ibn Hudayl, un auteur grenadin du XIV^e^ siècle, fixant ainsi un vocabulaire hippologique et militaire (*La Parure des cavaliers et l'insigne des preux*, Paris, Geuthner, 1922 et 1924). Il poursuit ce travail sur la première partie du manuscrit que lui a confié Nehlil (*L'Ornement des âmes et la devise des habitants d'el Andalus, traité de guerre sainte islamique*, Paris, Geuthner, 1936 – avec une préface en arabe – et 1939 [1945]). Chargé de légation du Guatemala en 1932, ministre plénipotentiaire en 1933, il est nommé à Tirana en 1935. Retraité depuis août 1940, il accepte de suppléer à nouveau G. S. Colin à l'ENLOV jusqu'en juillet 1944, malgré sa maladie. En 2013, ses papiers ont été déposés aux Archives diplomatiques par ses petites-filles.

Sources :

ADiplo, personnel, 3^e^ série ;

ADiploNantes, Maroc, Service du Personnel, 11 ;

ANF, Personnel de l'Inalco, 20.100.053/12, G. S. Colin ;

BEA, 1945, p. 200-201, et 1946, p. 65-66 (bibliographie de ses travaux par Maurice et Marcel Mercier) ;

Syria, t. 25, 1946-1948, p. 338 (notice par René Dussaud) ;

Hommes et destins, t. VII, 1986, p. 347-348 (notice anonyme) ;

Jean-David Mizrahi, *Genèse de l'État mandataire : service des renseignements et bandes armées en Syrie et au Liban dans les années 1920*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003.

MERCIER, Maurice Pierre Émile (Constantine [?], 1883 – Paris [?], 1958)

– professeur de lycée

Fils dernier né de l'interprète civil devenu maire de Constantine Ernest Mercier, il est élève au lycée de sa ville natale et obtient son baccalauréat « assez péniblement » (1904-1905, latin langues – anglais et arabe). Dans le sillage de son frère aîné Louis*, il prépare le diplôme d'arabe d'Alger (1906). Il obtient un poste de professeur au collège de Sétif, grâce à de multiples recommandations, savantes (Houdas*) et politiques (le député Cuttoli et le cabinet du ministère de la Marine pour lequel travaille son frère aîné Ernest, polytechnicien) – ce qui suscite l'irritation du recteur Jeanmaire qu'on n'a pas même pris la peine de consulter formellement. Reçu au certificat d'enseignement de l'arabe dans les collèges et lycées, il est affecté au petit lycée de Ben Aknoun (1908), et compose pour son DES un mémoire sur le dialecte arabe de Constantine (1910). Il obtient alors un répétitorat au lycée Lakanal de Sceaux afin de pouvoir mieux préparer l'agrégation en suivant les cours de l'ESLO : en 1911, il en sort breveté pour l'arabe en même temps qu'agrégé, admis au deuxième rang derrière Jeanne Desrayaux*. Le jury propose de le nommer au lycée d'Alger, jugeant qu'il a besoin de parfaire son éducation littéraire française. De fait, l'inspecteur général Émile Hovelacque le juge sévèrement en 1912 : « sa culture générale m'a paru bien faible et il manque de toute supériorité dans l'esprit : c'est un instituteur ». Mercier milite alors pour la création d'une chaire d'arabe dans un lycée parisien, sans succès. Réformé, il est finalement incorporé en 1916 comme officier dans la division navale de Syrie et fonde avec les conseils des R. P. Jaussen et Savignac une bibliothèque d'études scientifiques syriennes. En février 1919, il est adjoint à l'attaché naval de la légation de France à Bucarest, chargé de la commission européenne du Danube et des questions de pétrole. Démobilisé, il obtient une dispense de licence pour préparer ses thèses, est affecté au petit lycée d'Alger (1920-1921) et reprend sa campagne en faveur du développement de l'enseignement secondaire en métropole, espérant être lui-même affecté à Paris. Détaché en avril 1921 au Haut commissariat en Syrie, il n'a pas les connaissances administratives qui lui permettraient de s'y illustrer : son emploi est supprimé dans le cadre des restrictions budgétaires en décembre 1922. Toutes les chaires étant occupées dans les lycées d'Algérie, on propose de lui confier un enseignement de français à Constantine. Mais il préfère collaborer avec son frère aîné Ernest, devenu président de la Société d'études pétrolières, la future Compagnie française de pétroles (CFP), et bientôt animateur du Redressement français. Secrétaire général de la Compagnie en 1924, Maurice Mercier assure aussi le secrétariat des conseils d'administrations de compagnies proches (Compagnie française de raffinage ; société Transports du Proche-Orient, Compagnie chérifienne des pétroles...) et donne de nombreux articles à la *Revue pétrolifère*, au *Bulletin de l'Association des techniciens du pétrole*, etc., souvent avec la collaboration d'André Seguin. Président directeur général de la société immobilière Haussmann Messine, il conserve un lien avec le milieu académique en donnant des communications à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Les *Chants de Grenade et du Maghreb* qu'il publie chez Lemerre sous le nom de sa mère, née Marie-Ernestine de Styx, lui valent d'être coopté par la Société des gens de lettres, avec le parrainage d'Henry Bordeaux et de Jean Tharaud (1924). Mais il rompt avec l'enseignement, faute d'obtenir une chaire parisienne qu'il sollicite encore en 1936 (il fait valoir ses droits à la retraite en 1943). Mobilisé auprès de l'attaché naval à Londres en 1939-1940, il est aussi pensionnaire au titre civil de la maison de l'Institut de France à Londres (fondation Edmond de Rothschild, dirigée par Robert L. Cru). Il ne semble pas s'être rallié à la France libre : replié sur le Maroc, il aurait passé le temps de la guerre en Algérie. Collaborateur de *La Grande France* avec une « Défense et illustration de l'Algérie » (1945), il est élu en 1948 à l'Académie des sciences coloniales.

Sources :

ANF, F 17, 60.086, Mercier ;

Who's who in France, Paris, J. Laffite, 1953-1954 ;

Comptes rendus mensuels des séances de l'Académie des sciences d'outre-mer par M. le secrétaire perpétuel , t. XVIII, Paris, 1958, Académie des sciences d'outre-mer, p. 278-279.

MERCIER, Charles (Philippeville, 1887 – Philippeville, 1953)

– professeur de médersa

D'une famille modeste implantée à Philippeville – son père est voyageur de commerce, sa mère, Aurélie Philomène Gracia Magro, est d'origine maltaise –, il obtient le brevet d'arabe à Constantine en 1905, le baccalauréat (sciences langues philosophie) en 1908, et suit les cours de l'école des Lettres d'Alger. Répétiteur chargé de cours au collège de Blida (1911), il est nommé en 1912 professeur à la médersa de Constantine et obtient le diplôme d'arabe d'Alger en 1914, année de son mariage avec Aimée Gaetana Taboni, elle aussi d'origine maltaise. Affecté à la surveillance des cafés maures, puis au service téléphonique (avec André Servier), il est envoyé sur le front et blessé à Verdun en 1916. Il passe alors au contrôle postal de Tunis, puis, démobilisé, à la médersa d'Alger. Promu à la direction de la médersa de Saint-Louis (1919), il en est écarté au bout d'un an, contesté par le personnel et suspecté de malhonnêteté. Réaffecté à la médersa d'Alger, où il est chargé de la section commerciale (1925), il réintègre sur sa demande la médersa de Constantine comme professeur de sciences. Il en sollicite en vain la direction, soulignant ses services militaires et s'appuyant sur les réseaux associatifs locaux (il préside la Société des médaillés militaires et une association sportive, la Méderséenne). Mais ses supérieurs estiment qu'il ne possède pas le jugement et la pondération nécessaires et seules les circonstances exceptionnelles de la guerre lui permettent de diriger à titre intérimaire la médersa en 1939-1940, puis en 1942-1944. Un DES sur le poète antéislamique Zuhayr b. Abī Sulmā initié sous la direction de Pérès* n'aboutit pas. Il ne publie aucun ouvrage.

Sources :

ANOM, GGA, 14 H, 46, médersa de Constantine, Charles Mercier ; ANOM, état civil (acte de naissance).

MÉREL, Charles Étienne (Tunis, 1829 – Villeurbanne [?], v. 1888)

– deuxième drogman à Andrinople et Alep

Il est le fils d'une Italienne (Catherine Malagamba) et d'un médecin originaire d'une famille honorable de Toulon, entré au service de la nation française et du bey à Tunis. Son parrain, le drogman Duchenoud*, lui enseigne les premiers éléments d'arabe et intercède en faveur de son admission aux jeunes de langue, sans résultat. Nommé en juillet 1847 drogman sans résidence fixe à Tanger, il est candidat malheureux à la chaire d'arabe vulgaire nouvellement créée à l'ESLO (décembre 1849) (il réside alors à Paris). Attaché au consulat de Smyrne (mars 1850), il est ensuite nommé drogman chancelier à Mossoul (août 1851) où il est jugé très sévèrement par le consul Victor Place et l'ambassadeur Lavalette qui lui prêtent un esprit faux et un cœur desséché, lui reprochent de dire du mal de son père et d'être « d'une imprudence de conduite et de langage qui peut occasionner un malheur dans un pays où l'on est extrêmement chatouilleux sur le chapitre des femmes ». Envoyé à Tripoli de Barbarie (mars 1853), il donne satisfaction au consul Léon Roches*, ce qui autorise sa réintégration dans la fonction de drogman chancelier à Erzeroum (mai 1854) et sa promotion comme deuxième drogman à Alexandrie (novembre 1854). À Larnaca (février 1856), le comte du Tour, consul de France, demande sa révocation comme Mérel s'est allié à un parti adverse dont font partie le frère de son épouse, Anglaise du Levant, et le consul de Prusse, Richard Mattei. Le comte de Maricourt, successeur du comte du Tour au consulat, considère que Mérel doit quitter Larnaca : il est muté à Andrinople puis à Alep (septembre 1864).

Objet d'une nouvelle accusation, il va à Paris s'en justifier (janvier 1867) : on le place en inactivité. De nouveau candidat à la chaire d'arabe littéral à l'ESLO avec la seule recommandation de Ferdinand de Lesseps, il est admis à faire valoir ses droits à la retraite en juillet 1872 et serait alors entré à la Compagnie de Suez. En 1876, il s'engage par contrat à collaborer au *Sadâ* que vient de fonder Florian Pharaon* et à traduire en arabe les articles que ce dernier lui soumettra, contre quatre des dix parts de l'entreprise, ce qu'il fait sans doute jusqu'à la disparition du bimensuel en 1880. Agent consulaire non rétribué à Antioche entre juillet 1880 et décembre 1882, la gestion d'une société agricole et industrielle qu'il a fondée est l'objet d'une contestation, ce qui lui vaut un procès pour lequel il demande en vain des Affaires étrangères une attestation d'honorabilité (1884). En 1889, sa veuve est en instance d'obtenir un bureau de tabac.

Sources :

ADiplo, personnel 1re série, 2851 (Mérel) ;

APréfetpolice, BA premier bureau du cabinet, 1220, Pharaon.

Planel, « De la nation… ».

MICHAUX-BELLAIRE, Édouard (Paris [?], 1857 – Rabat [?], 1930)

– agent consulaire, conseiller du gouvernement chérifien

Fils de Léon Michaux-Bellaire, avocat au Conseil d'État et à la cour de cassation, il s'est fixé vers 1884 à al-Qsar [Ksar-El-Kébir] où il a quelques intérêts dans une association agricole. Agent consulaire, il accompagne généralement les ministres de France qui vont rendre visite au sultan à Fès. En 1906, après la mort prématurée de Georges Salmon*, Le Chatelier le charge de prendre la direction de la Mission scientifique au Maroc à Tanger. De 1907 à 1912, il ne publie pas moins d'une trentaine de communications dans la *Revue du monde musulman*, notes et exposés sur des questions juridiques (« Les amputations et la loi religieuse » ; « Les coutumes berbères dans les tribus arabes » ; « Le droit de propriété au Maroc ») aussi bien qu'historiques, y compris sur des événements contemporains et des thèmes aux implications politiques immédiates (« Une tentative de restauration idrisite à Fès : Proclamation de la déchéance de Moulay Abd el Aziz et la reconnaissance de Moulay Abd el Hafid par les ouléma de Fès » ; « L'avenir de Tanger et les droits historiques de l'Espagne » ; « L'esclavage au Maroc » ; « l'enseignement indigène au Maroc »). Parmi ces communications, on trouve aussi des monographies de villes, de tribus ou de régions et l'édition et la traduction annotée de documents, travaux dont les plus amples trouvent place dans le cadre des *Archives marocaines* (*Quelques tribus de montagnes de la région du Habt*, 1911 ; *Le Gharb*, 1913 ; *Les Habous de Tanger. Registre officiel d'actes et de documents*, 1914 ; deuxième volume de la traduction du *Našr al-Maṯānī* de Muḥammad al-Qādirī qui avait été commencée par Pierre Maillard et Alfred Graulle, 1917). Loin de se contenter d'une œuvre savante objectivement érudite, Michaux-Bellaire fait une lecture politique du Maroc qui témoigne d'une sensibilité républicaine radicale qui le rapproche de Houdas* et de Le Chatelier – et le distingue de René Basset* et de ses élèves de l'école des Lettres d'Alger, Gaudefroy*, Doutté* ou W. Marçais*. Il considère le *makhzen* comme une excroissance parasitaire étrangère à « l'organisme berbère », réduit national qui s'ignore. Il invite donc à ne pas soutenir un sultan qui s'appuie sur une religion dégénérée en superstition. Il faut plutôt compter sur un Maroc des profondeurs, celui des marabouts opposés aux *chorfa* arabes, et lui insuffler le sens de l'État qui lui manque (« L'organisme marocain », 1909). Après l'instauration du Protectorat et la dissolution de la Mission scientifique, il prend la direction de la section sociologique créée au sein de la direction des affaires indigènes, mais n'a pas l'oreille de Lyautey dont il n'hésite pas à critiquer indirectement l'islamophilie. Les quelques travaux qu'il poursuit sont publiés dans *Hespéris* (« Essai sur les Sama'-s ou la transmission orale » et « Les Terres collectives du Maroc et la

tradition » en 1924), mais il semble qu'il se consacre désormais tout particulièrement aux conférences qu'il prononce pour le cours préparatoire du service des affaires indigènes (il en publiera le recueil en 1927). Après le départ de Lyautey, Steeg le promeut conseiller du gouvernement chérifien (1926), fonction qu'il conserve jusqu'à sa mort.

Sources :

ANF, F 17, 17.239 (état du personnel de la Mission scientifique au Maroc, rapport d'inspection par Le Chatelier, décembre 1906) ;

Edmund Burke, « The image of the Moroccan State in French ethnological literature: a new look at the Origins of Lyautey's Berber Policy », Ernest Gellner et Charles Micaud éd., *Arabs and Berbers : from tribe to nation in North Africa*, Londres, Duckworth, 1973, p. 175-199 ;

Id., « La Mission scientifique au Maroc. Science sociale et politique à l'âge de l'impérialisme », *Bulletin économique et social du Maroc*, n° 138-139, 1979, *Actes de Durham. Recherches récentes sur le Maroc moderne*, p. 37-56 ;

Daniel Rivet, « Exotisme et "pénétration scientifique" : l'effort de découverte du Maroc par les Français au début du XX^e^ siècle », Jean-Claude Vatin éd., *Connaissances du Maghreb. Sciences sociales et colonisation*, Paris, Éditions du CNRS, 1984, p. 95-109 ;

Id., « Quelques propos sur la politique musulmane de Lyautey », P.-J. Luizard éd., *Le Choc colonial et l'islam : les politiques religieuses des puissances coloniales en terre d'islam*, Paris, La Découverte, p. 262.

MILLIOT, Louis Alexandre (Bugeaud, près de Bône, 1885 – Paris [?], 1961)

– directeur des Affaires indigènes, professeur de droit musulman

Issu d'une famille d'origine cévenole installée aux environs de Bône, il évolue dans un milieu où l'arabe et le berbère sont des langues usuelles. Après avoir été sans doute élève au collège de Bône, il prépare sa licence de droit à Alger (1905) et poursuit ses études à Paris. Il suit les cours d'Émile Amar* et de Maurice Gaudefroy-Demombynes* à l'ESLO (il est diplômé d'arabe vulgaire et littéral en 1909) et consacre sa thèse de droit à une *Étude sur la condition de la femme musulmane au Maghreb* (1910) qui lui vaut d'être lauréat du concours des thèses de la faculté de droit. Pensionnaire de la fondation Thiers, il soutient l'année suivante une seconde thèse en sciences politiques et économiques sur « L'association agricole chez les musulmans du Maghreb » (1911). Après s'être présenté sans succès à l'agrégation des facultés de droit en 1912, il est mobilisé en 1914 comme lieutenant au 3^e^ régiment de zouaves en Algérie. Lyautey fait alors appel à lui comme commissaire du gouvernement auprès du haut tribunal chérifien et comme adjoint au directeur des affaires civiles. Chargé de cours à l'ESLADB de Rabat, il poursuit ses travaux savants, publiant chez Leroux des *Démembrements du habous : menfa'â, gzâ, guelsâ, zînâ, istighrâq* (1918) et un *Recueil de jurisprudence chérifienne. Tribunal du ministre chérifien de la justice et conseil supérieur d'Ouléma (Medjlès al-Istinâf)* (3 vol., 1920-1924). Reçu à l'agrégation de droit en 1920, il devient l'année suivante professeur à la faculté d'Alger – titulaire de la chaire de droit civil, puis de législation algérienne, tunisienne et marocaine (1923), avant d'accéder en 1933 à la chaire de droit musulman en même temps qu'au décanat après la mort de Marcel Morand. Il conserve cependant une charge de cours à l'École coloniale à Paris. Il ne se désintéresse pas pour autant du Maroc où le GGA l'a envoyé début 1921 étudier la nature des terres collectives et les possibilités qu'elles offrent au développement de la colonisation française. Il publie le compte rendu de cette mission – *Les Terres collectives (Blâd Djemâ'â), étude de législation marocaine*, Paris, Leroux, 1922 – et diverses études dans *Hespéris* (« Le qânoûn des M'âtqâ », 1922 ; « Les nouveaux qânoûn kabyles : Les livrets de réunion des villages de Tassaft-Guezrâ et d'Ighîl-Tiherfîwîn », 1926). Il participe aux célébrations du centenaire de l'Algérie en publiant une brochure sur *Le Gouvernement de l'Algérie*

dans la collection des Cahiers du centenaire et, avec Marcel Morand, Frédéric Godin et Maurice Gaffiot, une synthèse sur les *Institutions de l'Algérie. L'œuvre législative de la France en Algérie* (Paris, Alcan, 1930). C'est aussi à partir de 1930 qu'il dirige avec Georges Rectenwald la refonte du *Répertoire Tilloy. Répertoire alphabétique de jurisprudence, de doctrine et de législation algérienne, tunisienne et musulmane*. Il collabore à la *REI* pour laquelle il donne une synthèse sur « Les institutions kabyles » (1932) et, avec Augustin Bernard, une étude sur « Les qanouns kabyles dans l'ouvrage de Hanoteau-Letourneux » (1933). Avec l'appui de Rivière, futur directeur du cabinet du gouverneur général Lebeau, il aurait cherché à remplacer Mirante* à la direction des affaires indigènes, en s'appuyant sur Augustin Berque*, Augustin Bernard, Georges Hardy et Jacques Ladreit de Lacharrière. Il lui succède de fait en 1934 comme directeur des affaires indigènes et des territoires du Sud jusqu'à la réorganisation des services en août 1940. En février 1944, il se voit confier par son ancien condisciple René Cassin la présidence du comité de coordination des Croix-Rouges françaises dans les territoires libérés. Nommé en 1945 à une chaire de droit musulman fondée à la faculté de droit de Paris, il organise en juillet 1951 une semaine internationale de droit musulman. Il continue par ailleurs à enseigner à l'École coloniale devenue École nationale de la France d'outre-mer en même temps qu'au CHEAM et à la nouvelle École nationale d'administration jusqu'à sa retraite en 1957. Collaborateur régulier de la *Revue trimestrielle de droit civil*, il publie pour le *Recueil Sirey* une analyse du *Statut organique de l'Algérie* (1948) et une *Introduction à l'étude du droit musulman* (1953) qui reste encore aujourd'hui en usage (2e éd. révisée par François-Paul Blanc, 1987, réimpr. 2001). Il dirige par ailleurs le *Juris-classeur algérien, recueil de textes de droit privé et de droit public* (Éditions techniques, 1955, 2 vol.) que l'indépendance de l'Algérie rendra rapidement désuet. En 1958, il est appelé à présider l'Académie internationale de droit comparé fondée à La Haye en 1924. Son analyse du *Statut organique de l'Algérie* (1948) et sa mise en garde contre les dangers des unions « mixtes » (avec Hélène Arthur, *Rêves et réalités : des mariages mixtes entre Chrétiennes et Musulmans*, Fédération internationale des amies de la jeune fille, branche française, Genève, 1954) laissent cependant supposer qu'il envisage difficilement la décolonisation.

Sources :

ANOM, GGA, 1 GA, 792 ;

La Carrière et les travaux scientifiques de M. Louis Milliot, Choisy-le-Roi, Imprimerie de France, s. d. [1958 ?] ;

René Cassin *et alii*, *Hommage à Louis Milliot*, Choisy-le-Roi, Imprimerie de France, 1962 ;

Henri Temerson, *Biographies des principales personnalités décédées en 1961*, H. Temerson, 1962, p. 192 ;

Paul Esmein, « Louis Milliot », *Revue internationale de droit comparé*, 1963, vol. 15, 1, p. 185-186 ;

Hommes et destins, t. VII, 1986, p. 350-353 (notice par R. Vittoz).

Représentations iconographiques :

portrait par Mohammed Racim (reproduit dans *Introduction à l'étude du droit musulman*, 1953).

MIRANTE, Jean (Sévignac-Meyrac, Basses-Pyrénées, 1868 – Pau [?], 1950)

– interprète militaire, directeur des affaires indigènes de l'Algérie

Fils de cultivateurs, sans doute formé à l'école normale d'instituteurs de Pau, il part en 1887 pour Tunis, afin d'y enseigner les élèves musulmans du collège Alaoui. Il y acquiert une bonne connaissance de la langue arabe, ce qui lui permet d'entrer dans le corps des interprètes

militaires en 1893. En poste en Algérie, à Sidi Aïssa, puis dans le Sud, à el-Goléa (juillet-septembre 1895), il est bientôt affecté au cabinet du gouverneur Jules Cambon - il ne quittera pas les services centraux du Gouvernement général jusqu'à la fin de sa carrière. Chef du service de l'interprétation et de la traduction, il fait écho à l'œuvre inaugurée en Égypte à Būlāq dans les années 1830 et temporairement relayée en Algérie sous le Second Empire du temps de Perron* et Cherbonneau*, en développant une presse officielle en arabe (le *Mobacher*) et en vulgarisant la science et les techniques modernes par des traductions en arabe d'opuscules français. Mirante œuvre dans le domaine des normes artisanales (en traduisant un rapport d'Émile Violard *Sur la céramique berbère*, 1897 – on cherche alors à la fois à fixer les traditions et à moderniser la production des industries d'art indigènes), dans celui des connaissances agronomiques (*Notice sur les insectes nuisibles à l'olivier*, 1901) ou en médecine (*La Conservation de la santé* du médecin major Charles Ursmar Dercle, 1908). Héritier des Lumières et sans doute franc-maçon, il soutient une politique de réforme de l'islam contre les marabouts qu'il qualifie d'imposteurs et présente favorablement la nouvelle presse périodique arabe au congrès des orientalistes à Alger en 1905. Il joue pendant la Première Guerre mondiale un rôle important dans le développement d'une presse française de propagande en direction du public musulman. Intégré à la bourgeoisie commerçante d'Alger (il s'y est marié en 1897 avec la fille d'un riche négociant en bois, Justine Warot), officier de la Légion d'honneur en 1918, il prend l'année suivante la succession de Luciani* à la direction des affaires indigènes de l'Algérie (1919), ce qui le rend membre de droit de la commission interministérielle des affaires musulmanes où il côtoie Doutté*. Souvent interpellé par les délégués des colons aux Assemblées financières, il est longtemps ménagé par la presse musulmane réformiste avant de devenir la cible de leurs violentes critiques en 1933-1934 : ʻAbd al-Ḥamīd b. Bādīs lui trouve alors la « figure d'un monstre prêt à dévorer ce qui restait aux Algériens en matière de Coran, de religion, de langue arabe, de liberté d'expression ». Ayant atteint l'âge de la retraite, il est remplacé par Louis Milliot*.

Sources :

ANF, LH/1888/10 ;

ANOM, GGA, 1G, 1850 et 1GA, 793 ;

Peyronnet, *Le Livre d'or…* ;

Site de Françoise Bernard Briès, en ligne : [http://www.pages-tambour.com/DescAntoineWarotn.html].

MONACHIS, Raphaël Anṭūn Zaḫūr Rāhib, dit dom Raphaël de Monachis (Le Caire, 1759 – Le Caire, 1831)

– titulaire de la chaire d'arabe vulgaire à l'École des langues orientales

Issu d'une famille melkite originaire d'Alep, il est admis en 1774 au séminaire grec de Saint-Athanase à Rome, puis, cinq ans plus tard, entre au couvent Saint-Sauveur à Saïda, où il s'occupe de la traduction de livres de piété. Ordonné prêtre en 1785, dom Raphaël retourne à Rome en qualité de secrétaire-interprète de l'évêque de Beyrouth, avant de regagner sa ville natale pour aplanir les désaccords qui règnent entre sa communauté salvatorienne et les franciscains. Lors de l'expédition d'Égypte, les Français le choisissent pour occuper l'unique emploi d'interprète arabe membre de l'Institut d'Égypte. Dom Raphaël traduit en arabe décrets, projets de lois, proclamations, opuscules médicaux (Desgenettes sur la petite vérole) et compose des panégyriques de Desaix et de Bonaparte. Il prend du galon comme collaborateur de Joseph Fourier, commissaire auprès du *Diwān*. Il n'accompagne pas le repli de l'armée française comme réfugié, mais il compose en arabe et en italien un panégyrique de Bonaparte, *Angelo di Pace*, à

l'occasion de la paix d'Amiens, et rejoint en 1803 Fourier, devenu préfet de l'Isère. De là, il gagne Paris où il a été nommé sur décision du Premier Consul à l'ESLO pour donner des leçons publiques et travailler à la traduction de manuscrits – sans que le ministère ait sollicité l'avis de Silvestre de Sacy* qui en éprouve un chagrin passager, avant d'apprécier en Monachis un utile collaborateur. Il conserve cependant des liens avec Grenoble où il s'est lié d'amitié avec le jeune Champollion : avant même de l'accueillir comme élève à Paris, il guide ses premiers pas en arabe, en éthiopien et en copte. C'est un professeur apprécié. Auteur de nombreuses traductions de documents officiels, collaborateur de la *Description de l'Égypte*, dom Raphaël laisse plusieurs manuscrits inédits (dont certains sont conservés à la BNF, à la BULAC et à la Bibliothèque vaticane), parmi lesquels un dictionnaire français-égyptien pour lequel il sollicite le concours d'un élève des Langues orientales, F.-J. Mayeux, qui se fera l'éditeur de son seul ouvrage publié : *Les Bédouins ou Arabes du désert* (1816). Voyant son traitement drastiquement réduit par la Restauration, il démissionne au profit de Michel Sabbagh* et travaille à la réalisation de la Société antipirate comme secrétaire interprète auprès de Sir Sydney Smith. Il regagne finalement le Caire en 1817 pour se mettre au service de Méhémet Ali. Traducteur d'ouvrages techniques français et italiens destinés à être imprimés en arabe à Būlāq, il contribue à l'édition du premier ouvrage sorti de ces nouvelles presses (un *Dizionario arabo-italiano*, 1822). Alors que sa traduction d'un *Art de la teinture en soie* est immédiatement imprimée, il laisse inachevée et inédite celle du *Prince* de Machiavel. En 1827, il collabore avec Clot-bey à la fondation de l'école de médecine d'Abū Za'bal, où il se charge de l'arabisation de la physiologie. L'œuvre de mise en relation de l'Égypte avec l'Europe moderne et de traduction de ce religieux homme des Lumières sera poursuivie par un Rifā'a aṭ-Ṭahṭāwī et un docteur Perron*.

Sources :

Charles Bachatly, « Un membre oriental de l'Institut d'Égypte : Dom Raphaël (1759-1831) », *Bulletin de l'Institut d'Égypte*, t. XVII, session 1934-1935, p. 237-260 ;

Joseph Hajjar, *Le Christianisme en Orient, Études d'histoire contemporaine 1684-1968*, Beyrouth, librairie du Liban, 1971, p. 96 ;

Langues'O... ;

Oded Löwenheim, « "Do ourselves credit and render a lasting service to mankind" : british moral prestige, humanitarian intervention and the barbary pirates », *International Studies Quaterly*, vol. 47, n° 1, mars 2003, p. 23-48 (sur l'expédition de 1816 contre Alger).

MONGE, Paul Jules (Tunis, 1829 – Haïfa, 1891)

– vice-consul à Haïfa

Il est le troisième des six fils d'un petit-neveu de Gaspard Monge, Jean Alphonse Illuminé Monge (1783-1843), négociant à Tunis et chef du parti bonapartiste de la communauté française, et de Virginie Vachier, mère de 21 enfants dont 9 ont survécu. Alors que l'aîné, Félix (1813-1871), a pris la succession paternelle en association avec le cinquième, Alphonse, Jules (comme le second, Eugène, agent consulaire à Bizerte, et le benjamin, Lucien*), fait une carrière consulaire (le quatrième, Fortuné, devenant officier de marine). Encore sans profession en 1853, il aurait exercé comme interprète en Algérie (selon Planel), puis au consulat de Sardaigne à Tunis (1856), avant d'être nommé drogman auxiliaire à Tanger (février 1857). En juillet 1861, il remplace Bacquerie* comme second drogman à Tunis. Avec l'appui du consul de Beauval, il est promu drogman chancelier en remplacement de Destrées* (novembre 1865). Premier drogman à Tanger (novembre 1873), il sert auprès de l'ambassade marocaine à Paris (été 1876) ce qui lui permet d'obtenir un congé jusqu'à la fin de l'année. Chevalier de la Légion d'honneur (1877), il échoue à

obtenir la gérance du consulat de Bâle : presque aveugle, on estime qu'il ne pourrait servir. Consul de 2e classe, il est admis au traitement d'inactivité pour infirmités temporaires (octobre 1878) avant de réintégrer la carrière active en mars 1881. Il n'obtient pas pour autant d'être nommé à Tunis où il séjourne pour affaires de famille, Roustan s'y opposant : Monge y aurait laissé « le souvenir de ses tendances excessivement italiennes. Il est l'ami intime et le parent du vice-consul d'Italie à la Goulette [...]. Il est également l'oncle d'un Italien influent et très anti-français de Bizerte ». Nommé au nouveau vice-consulat ouvert à Haïfa (septembre 1881), il « a de la peine à se mettre au courant des choses de Syrie » : selon le consul de France à Beyrouth, il « a contracté en pays barbaresque des habitudes autoritaires qui ont valu au consulat général des difficultés, des mauvais rapports avec les autorités turques, avec mes protégés religieux » – joue sans doute ici une culture familiale anticléricale. Resté célibataire, « un peu aigri », il « se morfond ». Après avoir échoué à succéder à son frère Lucien à Port-Saïd, il meurt peu après avoir été promu à la 1re classe (avril 1891).

Sources :

ADiplo, personnel, 1re série, 2943 (Jules Monge) ;

Planel, « De la nation... », 2000, p. 270-273 et tableau p. 725.

MONGE, Lucien Illuminé (Tunis, 1835 – Port-Saïd, 1887)

– consul à Jérusalem et à Port-Saïd

Frère benjamin de Jules Monge*, il est admis à l'École des jeunes de langue à Paris en septembre 1846 sur demande de sa mère, veuve. Nommé élève drogman en août 1854, il est envoyé à Tunis, sans doute pour répondre aux vœux de sa famille. C'est aussi pour lui le moyen de se perfectionner en arabe avec l'aide d'un khodja choisi par le premier drogman qui doit lui faire subir des examens semestriels pour vérifier ses progrès. En octobre 1856, avec l'appui du consul Léon Roches*, il obtient d'être nommé élève drogman à Smyrne de façon à pouvoir s'adonner à langue turque, et parce que le coût de la vie serait trop élevé à Tunis. Promu drogman chancelier à Djedda (mars 1859) en remplacement d'Émerat, il passe ensuite au Caire (janvier 1864), puis à Jérusalem en remplacement de Gaspary (janvier 1866). En 1868, il épouse la fille du vice-consul de France à Alep Joseph Bertrand, Hélène, âgée de vingt ans. Nommé à l'agence consulaire établie à Suez (décembre 1872), chevalier de la Légion d'honneur (1873), il assure l'intérim des consulats de Port-Saïd (février 1874-1875) et d'Alep (mars 1878) avant d'être nommé consul au Caire (1878) puis à Alexandrie (1882). Alors qu'il a demandé le poste de Tripoli de Barbarie, il est nommé à Jérusalem (avril 1885) où son « langage et son comportement » hostiles à l'Église lui valent immédiatement d'être remplacé par Charles Ledoulx* et muté à Port-Saïd (juin 1885). À sa mort, son frère Jules demande en vain à lui succéder. Sa veuve, en charge de trois jeunes enfants, inscrit son fils sur la liste des candidats boursiers jeunes de langue et demande la concession d'un bureau de tabac (1887).

Sources :

ADiplo, personnel, 1re série, 2944 (Lucien Monge) ;

Planel, « De la nation... », 2000, p. 270-273 et tableau p. 725.

MOULIÉRAS, Auguste (Tlemcen, 1855 – Paris, 1931)

– interprète militaire, professeur à la chaire d'Oran

Contemporain de René Basset*, il est un des derniers représentants de ces arabisants qui, comme Houdas* et Machuel*, accèdent à une chaire supérieure sans formation universitaire supérieure, grâce à une connaissance intime de la langue arabe, apprise dès l'enfance. Son père, Antoine Mouliéras, fils cadet d'une famille de paysans du Périgord noir, est parti en Algérie pour son service militaire : après avoir tiré un mauvais numéro, il a remplacé pendant sept années supplémentaires, contre finances, un autre malchanceux plus riche. Bénéficiaire d'une concession à Agadir dans la banlieue de Tlemcen, il s'y installe avec sa jeune épouse ramenée du pays. Auguste est leur seul fils : l'enfant, qui évolue dans un milieu arabophone (il aurait eu pour ami d'enfance le grand-père de Hamza Boubakeur*) est envoyé à Cahors poursuivre ses études – puis à Oran ou à Bône (?). Bachelier, il réussit le concours de l'interprétariat militaire (1875), alors que le départ de nombreux interprètes de l'armée vers des postes civils ouvre la carrière : dès 1881, après avoir exercé à Takitount et Batna, il est affecté à Alger et titularisé. Il profite de l'enseignement de la nouvelle École supérieure des lettres : diplômé en 1884, tout juste après avoir été reçu membre de la Société asiatique où il a été présenté par René Basset et Gaëtan Delphin*, il quitte en juillet l'armée pour un poste de sous-secrétaire interprète au parquet général à Alger, ce qui répond aux vœux de sa fiancée, Isabelle Jacquet, fille du directeur du port de Stora. En décembre, recommandé par Basset, il est chargé de cours d'arabe au lycée de Constantine, où il succède à Hénon*. Bien noté, il supplée Auguste Martin* à la chaire supérieure de la ville en 1885 et publie en 1888 chez Maisonneuve un *Manuel algérien. Grammaire, chrestomathie et lexique*, complété par des *Cours gradué de thèmes français-arabes*. Sa *Nouvelle chrestomathie arabe* (*Première partie. Cours élémentaire et moyen*, Constantine, G. Heim, 1889) est inscrite au programme de l'enseignement secondaire – malgré les quelques fautes qu'y auraient repérées plusieurs arabisants –, puis à ceux des brevets d'arabe et de kabyle, non sans débats (Fagnan*, hostile à l'inscription d'un manuel dans les programmes, peut-être par libéralisme, s'y étant opposé contre l'avis de Ben Sedira*). Après que Motylinski* lui a été préféré pour prendre la direction de la médersa de la ville, Mouliéras est affecté au lycée d'Oran (octobre 1889). En 1893, il y donne 17 heures de cours à près de 80 élèves. Il est alors conseiller municipal, élu « sans bruit », et donc sans heurter le souci de neutralité des autorités académiques dont il partage sans doute la sensibilité ferryste. Il s'intéresse aussi à la langue berbère : titulaire du brevet de kabyle depuis 1890, il publie le texte de soixante anecdotes intitulées *Fourberies de Si Djeh'a, contes kabyles* (Oran, Perrier, 1891) puis leur traduction annotée (Paris, 1892), accompagnée d'une étude de René Basset, dédicataire de la traduction (l'ouvrage, réactualisé, a été réédité en 1987 à Paris par La Boîte à documents, avec un avant-propos de Jean Déjeux). Ces anecdotes lui ont été dictées par 'Amar b. Muḥammad b. 'Alī, originaire de Taoudoucht, de la tribu des Aïth Jennad el-Bahar, dans la commune d'Azeffoun. C'est au même informateur qu'il doit le texte des *Légendes et contes merveilleux* publiés en 1893-1896 chez Leroux dans le cadre du *Bulletin de correspondance africaine* (Camille Lacoste-Dujardin en a donné une traduction en 1965, avec une préface de Lionel Galand, puis a édité et traduit huit contes du manuscrit de Mouliéras qui étaient restés inédits sous le titre de *Contes merveilleux de Kabylie des Aït Jennad Lebh'ar : narrés par 'Amor ben Moh'ammed ou 'Ali, de Taoudouchth et notés en kabyle par Auguste Mouliéras en 1891*, Aix-en-Provence, Édisud, 1999). *Les Beni Isguen (Mzab). Essai sur leur dialecte et leurs traditions populaires* (Oran, Fouque, 1895) complètent cette production berbérisante. Mouliéras continue cependant à enseigner l'arabe, suppléant Delphin à la chaire publique d'Oran (1891), avec parmi ses élèves Doutté*. Il n'obtient d'être déchargé de ses cours au lycée, faute de candidats solides à sa succession, qu'une fois nommé définitivement à la chaire (décembre 1895) – il est bientôt chargé aussi de la conservation du petit musée d'Oran. Il s'est fait alors connaître par son *Maroc inconnu, 22 ans d'explorations dans cette contrée mystérieuse, de 1872 à 1893, importantes révélations de voyageurs musulmans sur le pays, les habitants, coutumes, usages... etc.*, dont la première partie est consacrée à l'*Exploration du Rif (Maroc septentrional)* (Paris, J. André, 1895) – la deuxième partie, *Exploration des Djebala*, paraît en 1899 chez Challamel. Mouliéras y restitue la parole de son informateur

Muḥammad b. aṭ-Ṭayyib, révélant une approche de l'islam qui est celle de la foule plutôt que celle de l'appareil d'État, comme le souligne le compte rendu élogieux qu'en donne Doutté dans la *Revue de l'histoire des religions*. L'intérêt que suscite l'ouvrage est manifeste : un extrait est traduit en arabe et publié au Caire par l'éphémère revue d'Eugène Clavel, *L'Union islamique*. Après un premier refus, Mouliéras obtient en 1900 du ministère de l'Instruction publique une mission scientifique de quatre mois à Fès. Ses relations avec Basset, qui est son supérieur hiérarchique comme directeur de l'école des Lettres d'Alger, se dégradent alors. Ses notations, jusque-là toujours favorables – bien qu'elles aient relevé un scrupule poussé jusqu'à l'exagération –, changent de ton : Basset regrette « l'excessive vanité » que la mission au Maroc aurait inspirée à Mouliéras. La qualité de son enseignement à la chaire publique se serait dégradée. Le recteur Jeanmaire fait office de modérateur : les travaux de Mouliéras, « sans être d'une bien haute valeur scientifique, sans prouver une intelligence bien pénétrante et bien ouverte, [...] ne manquent pas d'originalité », et son livre sur *Fès* (1902), publié à un moment opportun certes, a obtenu le prix Montyon de l'Académie française. C'est désormais Montet qui rend compte des travaux de Mouliéras dans la *Revue de l'histoire des religions*, jugeant favorablement *Fès* et « Une Tribu zénète anti-musulmane au Maroc (les Zkara) », paru en 1904 dans le *Bulletin de la Société de géographie d'Oran* et repris l'année suivante en volume chez Challamel. Montet regrette cependant que Mouliéras professe sa libre-pensée et prophétise la disparition de l'islam comme de toute autre forme religieuse à terme. Ces convictions rationalistes ne l'ont cependant pas empêché de se lier d'amitié avec ʿAbd al-Bākī b. Ziyān, *šayḫ* des banū Zarwāl, près de Mostaganem, qu'il a connu dans un contexte tendu, après que le préfet l'a invité à rencontrer ce suspect interné et surveillé par les autorités françaises (1901-1903) à la suite d'un voyage en Égypte et au Maroc. La légende musulmane fait de Mūlāy Rās [Mouliéras] celui qui, après avoir reconnu la sainteté du *šayḫ* et s'être discrètement converti à l'islam, se serait porté garant du guide spirituel de la *ṭarīqa* (la *ḫabriyya*, une branche de la *darqawiyya*), et l'aurait fait libérer. La *zāwiyya* de la confrérie avoisinant la demeure de Mouliéras, place Welsford, contre la montagne de Santa Cruz, les relations amicales entre la famille et la confrérie se sont poursuivies après la mort du cheikh en 1927. Bloqué dans sa carrière, Mouliéras n'assure plus qu'irrégulièrement son enseignement après la guerre, jusqu'à sa retraite en 1926. La chaire est alors transférée à Tlemcen, au profit de Bel*. Selon R. Basset, Mouliéras aurait servi de modèle à Tartarolli, le ridicule directeur d'école d'un village de colonisation, personnage suffisant, voltairien et impatient de conquérir le Maroc, figure secondaire d'un roman de Robert Herr de Vandelbourg (*Sur les hauts plateaux*, 1903). Quoi qu'il en soit, Mouliéras a œuvré en faveur de l'enseignement d'une langue arabe que tous ses enfants ont apprise (parmi eux, une des cinq filles, Amélie, devient professeur d'arabe au Maroc, le fils benjamin contrôleur civil). Mohamed ben Abderrahman* lui doit d'avoir pu poursuivre ses études.

Sources :

ADéf, 5Ye, 41.537 ;

ANF, F 17, 2994 [mission scientifique de 1899] et 23.864[B], Mouliéras [carrière] ;

Notes tirées d'une émission radiodiffusée le samedi 6 avril 1957 à la radiodiffusion française, studio d'Oran, « Histoires et légendes d'Oranie » par Germaine Dupré (Fernande Daufin) ;

entretiens avec MM. Philippe et Franck Mouliéras et avec Mlle Valentine George, petits-enfants d'Auguste Mouliéras (octobre 2004 et 2009).

MOULLÉ, Louis Cyprien (Paris, 1814 – Cherchell, 1855)

– interprète auxiliaire, capitaine des spahis

Fils d'un fermier sans fortune, interprète à cheval aux gendarmes maures, détaché dans les camps de la Mitidja (1836-1837), Moullé passe en 1839 dans le corps armé. Sous-lieutenant aux gendarmes maures (décembre 1839) après être passé par les spahis irréguliers, il est décoré chevalier de la Légion d'honneur (avril 1841) à la suite de sa bravoure pendant la guerre contre les Beni Menasser. Après le licenciement de son corps, il passe aux chasseurs d'Afrique (1842) puis aux spahis, à Alger et à Constantine. Bugeaud ordonne de le détacher à Cherchell en qualité de chef du bureau arabe. Sous-lieutenant de spahis (juillet 1843), puis capitaine (en 1853, l'année de son mariage avec Antoinette Geoffray, 37 ans, propriétaire et rentière à Cherchell), il est toujours à la tête du cercle de Cherchell quand la mort interrompt une carrière comparable à celles des futurs généraux Margueritte* et Abdelal*. Il laisse un fils que sa veuve voudrait voir entrer au lycée d'Alger comme boursier (1861).

Sources :

ADéf, 5Ye, 9564, Moullé ;

ANF, LH/1951/63 ;

Féraud, *Les Interprètes...*

MOUTY, Nathan (Alger [?], 1785-1789 – Oran, apr. 1854)

– interprète auxiliaire de 2e classe

On peut supposer qu'il est né à Alger[8], dans une famille qui entretient sans doute des liens avec l'Orient, et qui s'y est peut-être installée. Il aurait pris part à l'expédition d'Égypte et aurait été placé sous les ordres de Menou au 21e de ligne. Mamelouk de la garde impériale en 1808, il fait les campagnes d'Autriche, d'Espagne, de Russie, de Saxe et de Hollande avant d'être licencié en 1814. Il devient alors employé subalterne à la manufacture des tabacs à Paris. Il est nommé en avril 1830 guide interprète pour l'armée expéditionnaire. Attaché à Damrémont lors de l'expédition d'Oran en 1831, il semble qu'il y ait effectué l'ensemble de sa carrière. Il est confirmé comme auxiliaire de 2e classe en 1840 et 1849, bien qu'il ne sache pas écrire. De son mariage avec Kmara Skeitou, il a cinq enfants, dont deux seulement, Jacob et Nessim, semblent avoir atteint l'âge adulte.

Sources :

ADéf, 5Ye, 25, Nathan Mouty ;

ANOM, état civil ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Savant, *Les Mamelouks...*, p. 458, n° 224.

MÜLLER, Frédérick/Frédéric Marie Toussaint (Alsace [?], v. 1795 [?] – Paris, 1840)

– interprète principal

Employé du ministère de la Marine, secrétaire interprète du gouvernement près la colonie du Sénégal, il est en avril 1830 interprète de 2e classe près du lieutenant général Berthezène. En septembre, alors qu'il n'a pas été promu, le lieutenant général baron Delort, chef de l'état-major général, l'autorise à rentrer en France pour reprendre sa place au ministère de la Marine. Il accompagne Pacho dans son voyage d'Alexandrie à la Cyrénaïque par la voie de terre, exploration qui fait parler d'elle et donne lieu à publication. En 1837, il est blessé lors de la prise de

Constantine. Interprète principal depuis 1839 au moins, chevalier de la Légion d'honneur, il meurt le 29 juin 1840 chez sa mère. Il laisse un dictionnaire français-arabe inachevé, et une collection de manuscrits que sa mère propose à la vente au ministère, sans suite semble-t-il.

Sources :

ADéf, Xr 32 bis (Müller) ;

ANOM, F 80, 1603 [aucun dossier en F 80, 312] ;

Féraud, *Les Interprètes...*

N

NAGGIAR, Mardochée [an-Naǧǧār, Murdḫay] (Tunis [?], v. 1775 – Tunis [?], apr. 1840)

– copiste et fournisseur de manuscrits

Issu d'une famille juive de Tunisie où l'on trouve de nombreux *dayyanim* et rabbins, peut-être d'origine livournaise, comme semble l'indiquer la transcription latine de son nom, Naggiar, Mardochée, dit parfois Murād an-Naǧǧār, fait partie des orientaux qui collaborent à Paris avec les orientalistes arabisants autour de l'ESLO. En 1801, recommandé par Fontanes, il est reçu par Volney qui lui donne son appui pour la création d'une chaire d'arabe vulgaire (on lui préfèrera finalement le catholique grec melkite Monachis*). Il reçoit alors une pension de l'État pour l'élaboration d'un dictionnaire français-arabe vulgaire à l'usage des diplomates. Mais ses revendications sont jugées excessives par Sacy* qui est plus soucieux de langue littéraire que de langue usuelle – plus tard, en 1814, Ellious Bocthor* qualifiera Naggiar de « juif ignorant ». Naggiar aide cependant plusieurs des élèves de Sacy dans leur apprentissage, comme le suisse Jean Humbert*, le danois Gustaf Knös ou l'allemand Maximilien Christian Habicht (1775-1839). Avec ce dernier, qui a regagné en 1807 Breslau pour y soutenir ses thèses et y enseigner l'arabe, il entretient une correspondance à la fois amicale et commerciale jusqu'en 1827. Neuf de ces lettres (avec d'autres dues à Taouil* ou à Sabbagh*) sont d'ailleurs publiées dans les *Epistolae quaedam arabicae a Mauris, Aegyptis et Syris conscriptae* (*Kitāb ǧinā' al-fawākih wa l-aṯmār fī jam' ba'ḍ makātīb al-aḥbāb al-aḥrār min 'iddat amṣār wa aqṭār*) que publie Habicht à Breslau en 1824. Naggiar fournit à l'orientaliste de nombreux textes, en particulier la majeure partie de ceux, en arabe tunisien, sur lesquels s'appuie son édition des *Mille et une nuits*. Entre 1812 et 1816, Naggiar est à Trieste pour affaires (il fait le commerce des tissus) et aussi peut-être comme agent du bey de Tunis. De retour à Tunis, il fait partie de l'ambassade que Ḥusayn bāy envoie en 1825 en France pour assister au sacre de Charles X. À Tunis, il sert d'intermédiaire pour les voyageurs européens qui veulent collecter des manuscrits arabes : l'ingénieur militaire Jean-Émile Humbert, conseillé par Hugo Christiaan Hamaker, professeur à Leyde, passe ainsi par lui pour acquérir pour la bibliothèque royale un manuscrit des *Prolégomènes* d'Ibn Khaldoun, pièce dont la valeur historique se révèle finalement nulle. Naggiar enseigne l'arabe à Joseph Greaves, missionnaire protestant membre de la *Church Missionary Society* de Londres (1824) ainsi qu'aux missionnaires de la Société londonienne pour la promotion du christianisme parmi les juifs, John Nicolayson et Samuel Farman (1830), puis Ferdinand Christian Ewald (1802-1874), juif converti d'origine allemande qui fonde une légation permanente à Tunis (1834). En 1840, il aide Nathan Davis (1812-1882), lui aussi converti au christianisme, pour la composition d'un manuel pour l'apprentissage de l'arabe. Naggiar, qui a reçu à Tunis des rabbins d'Europe centrale de passage à Tunis (peut-être Éliézer Ashkenazi, ami de Samuel David Luzatto), a participé à la diffusion des Lumières en Tunisie en même temps qu'à une meilleure connaissance des textes arabes en France. Lui sont peut-être

apparentés les agents des Affaires étrangères Joseph Paul Naggiar, interprète né en 1854, et Émile Naggiar, successeur de Jean Giraudoux à la direction du service des œuvres françaises à l'étranger en 1924-1925 et l'imprimeur et publiciste Maḥlūf Naǧǧār (1888-1963), fondateur à Sousse du journal judéo-arabe *al-Naǧma*.

Sources :

ANF, F 17, 1536, Ellious Bocthor ; F 17, 1542[A] (dictionnaire franco-arabe, 1806) ;

Jean-François Ruphy, *Dictionnaire abrégé françois-arabe à l'usage de ceux qui se destinent au commerce du Levant*, Paris, imp. de la République, an X/1802, p. VIII ;

Lucette Valensi, « L'horizon culturel des juifs d'Afrique du Nord », David Biale (éd.), *Les Cultures des juifs : une nouvelle histoire*, Paris - Tel Aviv, Éditions de l'éclat, 2005, p. 781-783 ;

Id., *Mardochée Naggiar. Enquête sur un inconnu*, Paris, Stock, 2008 ;

Paul B. Fenton, « Mardochée Najjar. Un juif tunisien à Paris au début du XIX[e] siècle et son rôle de correspondant de savants européens », David Cohen-Tannoudji éd., *Entre orient et occident. Juifs et musulmans en Tunisie*, Paris, Éditions de l'éclat, 2007, p. 77-114.

NAKACH, Féradj (Constantine, 1822 – Aumale, 1904)

– interprète auxiliaire de 2[e] classe

Fils de Simah Nakach et de Kamara Adda, il s'engage dans les spahis en novembre 1842 et est blessé chez les Awlād Sulṭān auprès du duc d'Aumale en avril 1844. Il entre en novembre 1845 au BA de Sétif comme cavalier du maghzen faisant fonction d'interprète. À nouveau blessé aux Banū Slīmān auprès du général de Salles en mai 1849, il est confirmé comme interprète temporaire en 1854. Faute sans doute d'instruction littéraire, il n'est promu auxiliaire de 2[e] classe qu'en 1854. Successivement en poste à Bordj Bou Arreridj (1856), Collo (1862), Jemmapes (1868), Dra el Mizan et Dellys (1869) puis Tébessa (février 1871), il est fait chevalier de la Légion d'honneur en septembre 1871. Marié avec Rosalie Fitoussi, il avait accédé à la citoyenneté française à titre individuel, avant l'application des décrets Crémieux. Après son admission à la retraite en août 1873, on le retrouve domicilié dans les départements d'Alger, à L'Arba et Aumale, et de Constantine, à Sétif et Bordj Bou Arreridj, où vivent peut-être ses enfants.

Sources :

ANF, LH/955/20 ;

Féraud, *Les Interprètes...*

NAZO, Demétry (Égypte [?], v. 1795 [?] – Alger, 1838)

– guide interprète

Sans doute originaire d'une famille grecque d'Égypte réfugiée à Marseille, Demétry (on trouve aussi les transcriptions Demitri et Dimitri) Nazo est nommé guide interprète en Morée (il prend part à la bataille de Navarin) et autorisé à rentrer à Marseille en 1828. Il épouse Élisabeth Magdeleine Nader qui lui donne plusieurs enfants (Sophie Charlotte en 1829 ; Élisabeth Émilie en 1832, dont l'interprète Jean-Baptiste Canapa* et Antoine Cattanio témoignent de la naissance ; Virginie Eulalie en 1834 et Bernard Eugène en 1836, avec Nicolas Daboussy* pour témoin). On le retrouve en 1830 à Alger avec rang de sous-officier – il est en 1836 interprète au conseil de guerre. Féraud indique par erreur qu'il aurait été réformé en 1840, en même temps que Michel Angeli* – peut-être par confusion avec M. Demitry, interprète des tribunaux de Sétif qui ouvre un

cours public d'arabe et publie une brève méthode d'initiation (*Abrégé du cours arabe*, Sétif, impr. française et arabe de Vve Vincent, 1864).

Sources :

ADéf., Xr 32 (livret de solde militaire) ;

ANOM, état civil (actes de naissance d'Élisabeth Émilie, Virginie Eulalie et Bernard Eugène et acte de mariage de Sophie Charlotte) ;

Féraud, *Les Interprètes...* (sous Demitry).

NEIGEL, Roger Louis Joseph (Fondouk, Algérie, 1874 – Rabat, 1955)

– interprète militaire, directeur du collège musulman de Rabat.

Il fait ses débuts d'interprète dans le Sud tunisien (1897) puis au Congo. En octobre 1900, auxiliaire de 2e classe à Kébili, il est désigné pour servir dans le Chari où l'armée française lutte contre la Sanûsiyya et y reste deux ans. Réaffecté dans le Sud tunisien pendant deux ans et demi (1903-1905), il passe ensuite à Tunis (1905-1907) avant d'être envoyé en Nouvelle Calédonie (1908-1911). Après une année dans le Sud oranais, il est affecté au Maroc à l'état-major des troupes d'occupation du Maroc (mai 1912) puis au bureau des renseignements (octobre 1912 - novembre 1913). Lyautey le choisit alors pour diriger le collège musulman de Rabat où il demeure jusqu'à sa retraite. Comme Paul Marty* qui dirige entre 1922 et 1925 le collège de Fès, il collabore à la *Revue du Monde Musulman* (« La médersa et les bibliothèques de Bou Djad », 1913). Il publie des ouvrages pratiques (*Méthode nouvelle pour écrire rapidement l'arabe, ou Essai de sténographie arabe*, avec R. Hingre, 1916) et rend compte du développement du collège, soutenu par Louis Brunot*, directeur de l'enseignement indigène et par al-Ḥağwī, délégué (*nā'ib*) à l'enseignement. Familier de Tahar Essafi, il préface ses *Études sociologiques. Au secours du fellah* (Marrakech, Imprimerie du Sud marocain, 1934). Il prend sa retraite en même temps que Jules Salenc*, en 1935.

Sources :

Baruch, *Historique...* ;

Bulletin de l'enseignement public du Maroc, n° 141, 1935 ;

Jean-Louis Triaud, *Tchad 1900-1902 : une guerre franco-libyenne oubliée ? Une confrérie musulmane, la Sanûsiyya, face à la France*, Paris, L'Harmattan, 1987 ;

Id., *La Légende noire de la Sânoussiya : une confrérie musulmane saharienne sous le regard français, 1840-1930*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1995, p. 608.

NICOLAS, Alfred (Tunis, 1867 – Tunis [?], apr. 1937)

– professeur au lycée de Tunis

Sans doute issu d'une famille établie dans la régence – et peut-être apparenté avec Louis Émile Lazare Nicolas, imprimeur socialiste à Tunis, auteur avec Isaac Lévy d'un « Essai d'une figuration rationnelle des lettres et signes de la langue arabe reproduits en caractères latins » publié en 1911 dans la *Revue tunisienne* –, il est élève du nouveau collège Saint-Louis de Carthage (1879-1882) bientôt transféré à Tunis sous le nom de collège Saint-Charles (1882-1884). Après avoir été semble-t-il employé deux ans dans la division des douanes, il devient élève-maître, obtient le certificat d'aptitude pédagogique et le brevet supérieur et exerce comme instituteur à Djerba (où il est conseiller municipal en 1893-1894), Kairouan et Tunis. Il est nommé en

janvier 1898 à la direction de l'école laïque de garçons de Bizerte. Secrétaire de l'Alliance française à Bizerte, il est délégué au congrès de l'enseignement à Paris en 1900. Titulaire du diplôme supérieur d'arabe de Tunis, il est promu professeur d'arabe au lycée de garçons de Tunis en 1903. Il publie un *Dictionnaire français-arabe, idiome tunisien* (Tunis, Frédéric Weber, avant 1912 ; rééd. J. Saliba et Cie, s. d. [1938]) qui donne la graphie arabe et une transcription en caractères latins, afin d'être utile à ceux qui ne s'intéressent qu'à la langue parlée, sur le modèle du dictionnaire d'arabe algérien de Lacroix*. Le complète un *Dictionnaire arabe-français, idiome tunisien* qui connaît lui aussi une large diffusion (Tunis, Frédéric Weber, s. d. ; rééd. Tunis, Vve L. Namura, 1938 puis Photolitho Beau-Escano, s. d.). En 1931, retraité, Nicolas donnait encore trois heures d'arabe au lycée, pour répondre aux besoins du service. Il fait partie de ces professeurs qui ont une activité associative régulière : bibliothécaire archiviste de la section tunisienne de la Société de géographie commerciale de Paris en 1912, il est en 1937 trésorier au comité directeur de l'Institut de Carthage qui publie la *Revue tunisienne*.

Sources :

ANF, F 17, 23.632[B], Nicolas ;

Bulletin officiel de l'enseignement public de Tunisie, mars 1898, p. 74 ;

Lambert, *Choses et gens…*, p. 304 ;

Planel, « De la nation… ».

NICULY LIMBÉRY, Georges ou Ali (Tunis, 1805 ou 1812 – Constantine, 1862)

– interprète judiciaire sans doute originaire d'Orient

Fils d'un « grec schismatique » originaire du Levant, Niculy Limbéry, et de Séraphine Capuro, Georges Niculy Limbéry passe son enfance à Tunis où il se convertit à l'islam en 1838, prenant le nom d'Ali, avant d'être admis à poursuivre ses études à la Zaytūna. Il rédige en 1840 une histoire de la ville de Constantine (*Kitāb ʿilāğ as-safīnat fī baḥr qusanṭīna*), dont le manuscrit, conservé à la bibliothèque municipale de Constantine (n° 4797), est resté inédit, malgré le projet de Dournon* d'en donner une traduction. Après la mort accidentelle du duc d'Orléans en 1842, il compose une *Ode élégiaque en réminiscence de feu Monseigneur, duc d'Orléans*, passée dans les collections du duc d'Aumale, et actuellement conservée à la bibliothèque du château de Chantilly (Ms 612). En 1845, il gagne Alger où il est employé comme secrétaire interprète au parquet du procureur général de la cour royale. Il continue à s'intéresser à l'histoire, comme en témoigne sa publication à Alger en 1846 du *Traité de Marseille, inscription phénico-punique trouvée à Marseille en 1845, contenant un traité d'alliance et de commerce entre Marseille et Carthage, traduction en hébreu et en français.* En septembre 1845, sans passer par la voie hiérarchique, il s'est d'ailleurs porté candidat à un emploi de conservateur du musée algérien dont le roi a approuvé la création à Paris – l'emploi n'est finalement pas créé. En 1846, il obtient un congé d'un mois pour se rendre à Constantine, où demeure une partie de sa famille. En mars 1847, il est affecté aux fonctions de traducteur assermenté à Constantine, après avoir versé une caution de 1 200 francs. Il publie alors sous le nom de G. Niculy Limbéry une *Histoire de la prise de Constantine par les Arabes d'Orient en l'année 654 de Jésus-Christ* (Constantine, F. Guende, 1847). Sa conversion à l'islam ne pose problème qu'en 1849, lorsqu'il demande à être considéré comme indigène pour éviter d'être incorporé dans la milice de la ville, ce qui supposerait quitter l'habit du *ṭālib* pour porter un costume militaire rappelant son origine chrétienne. Emprisonné pour n'avoir pas pris son tour de garde, il adresse une supplique au gouverneur général, sans effet. En 1853, il fait don au musée de la ville d'une inscription épigraphique insérée dans la maison qu'il vient d'acquérir en ville, rue Lhuillier. En 1855, il fait partie des soixante-dix Constantinois qui envoient des objets destinés à être

montrés dans le pavillon de l'Industrie de l'exposition universelle – en l'occurrence des manuscrits illustrés. Il épouse en 1858 la jeune Rose Irma Eulalie Salamo (1834-1905), née dans un village du Tarn, dont le père, chirurgien, exerce à Sulina, une ville de l'empire ottoman située à l'embouchure du Danube, tandis que la mère est sage-femme à Bône. Mme Limbéry est citée en 1878 parmi les personnes ayant par leurs dons ou travaux augmenté les richesses du musée de la ville.

Sources :

ANOM, F 80, 1620 (Soult à Lamoricière, Soult-Berg, près Saint-Amand-la-Bastide (Tarn), 22 septembre 1845 ; N. Limbéry au GGA, Constantine, 16 juin 1849) ; ANOM (actes de mariage et de décès) ;

Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine. 1853, p. 98 ;

Bulletin de l'Algérie : recueil de mémoires sur la colonisation, l'agriculture, l'archéologie..., 1856, p. 59 ;

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine 1876-1877, 2e série, vol. 8, 1878, p. 6 ;

Ernest Mercier, *Histoire de Constantine*, Constantine, J. Marle et F. Biron, 1903, p. 518 ;

Joseph Bosco et Marcel Solignac, « Notice sur les vestiges préhistoriques de la commune du Khroub », *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine*, série 5, vol. 2, 1911, p. 323, n. 1.

NOËL, Vincent dit Victor (Lyon, 1815 – ?, apr. 1860 [?])

– interprète militaire après un séjour en Égypte et un voyage en Orient

Selon une lettre qu'il adresse à Jouannin en 1838 afin d'être intégré dans le corps des interprètes militaires, il serait parti à 19 ans pour l'Égypte (mai 1834) où il aurait étudié l'arabe à l'école de médecine d'Abū Za'bal et à al-Azhar. Nommé traducteur à l'école de minéralogie, il n'y demeure qu'un an, la fonction étant alors transférée à l'école polytechnique. Il aurait alors refusé un emploi de traducteur au ministère égyptien de la Guerre, préférant quitter « l'insipide monotonie de la vie du Caire », malgré la protection de Clot-bey, de Kakidjin, directeur de l'école polytechnique et de Mokhtar-bey, ministre de la Guerre. À Suez, plutôt que de retourner directement en France, il se serait embarqué pour Thour, port de la mer Rouge, avec « un peintre et un botaniste ». Ils y auraient rencontré Combes et Tamisier, amis de longue date, de retour de leur voyage à l'intérieur de l'Afrique orientale. Après un mois dans un couvent du Mont Sinaï, il aurait laissé ses amis retourner au Caire et se serait embarqué pour Djedda d'où il se serait rendu à Médine puis à la Mecque « vêtu à la turque et remplissant tous les actes religieux d'un dévot musulman. C'est à cette conduite que je dois d'avoir visité la Ka'aba, le temple de Salomon, la mosquée des Ommiades [*sic*] à Damas, etc. » De la Mecque, il se serait rendu dans le Najd, puis dans le Hasa, sur le golfe Persique. De Bassorah, il aurait gagné Téhéran, Bagdad, Damas et Jérusalem. Il dit avoir appris un peu de persan pendant les six mois de ce voyage, mais y avoir parlé le plus souvent en turc ou en arabe littéral, « comme des voyageurs de différentes nations parleraient latin ». Après avoir quitté en juin 1837 Beyrouth pour Livourne, il étudie à Florence, sous la direction de Poggi, l'hébreu et le syriaque. Retourné à Paris, il est recommandé à Jomard qui lui fait faire la connaissance des professeurs de l'ESLO et du Collège de France. On l'emploie au dépouillement des manuscrits de la bibliothèque royale. Il aurait commencé à traduire le cinquième volume d'Antar (les quatre précédents l'ayant déjà été par Hammer en anglais) avant d'être interrompu par la maladie – mais c'est peut-être aussi que Caussin* y travaillait déjà. Faute de pouvoir envisager obtenir un poste à Paris, il se tourne alors vers l'interprétariat militaire, sur

le modèle d'Urbain* qu'il indique comme étant un de ses amis. Il est recruté dans l'armée d'Afrique en 1838.

Sources :

ADiplo, Personnel 1re série, 3112 ;

Féraud, *Les Interprètes...*

NULLY, Eugène de (Versailles [?], v. 1809 – Paris [?], apr. 1845)

– interprète à la direction des finances à Alger et à la direction de l'Algérie à Paris

Issu d'une famille d'ancienne noblesse, lié à la bohème littéraire romantique – condisciple au lycée Charlemagne de Théophile Gautier (qui réalise en 1830 son portrait à l'huile), il fait partie des familiers de l'impasse du Doyenné –, il poursuit des études de droit (licence) tout en étudiant l'arabe et le turc à l'École des langues orientales (1833-1835 [?]), ce qui lui ouvre une carrière administrative algérienne – comme un peu plus tard Bellemare*. Nommé à Alger secrétaire interprète de la direction des finances (janvier 1836 – octobre 1837), il y retrouve son condisciple et ami Bresnier*. Il passe ensuite à la direction des affaires de l'Algérie à Paris, où il est admis à la Société asiatique (1838). Après un congé durant lequel il fait un séjour de convalescence en Égypte (1841), il démissionne pour raisons de santé en 1845. Urbain*, qui l'avait suppléé en 1841, prend sa succession. Il « a composé la plupart des notices sur les populations de l'Algérie, dans les documents distribués annuellement aux chambres par le département de la Guerre » et « s'est occupé avec fruit de l'étude de la langue berbère », faisant partie avec Jaubert, Delaporte*, Brosselard* et Si Ahmed de la commission instituée par le Ministre en vue de rédiger un dictionnaire (*Dictionnaire français-berbère*, 1844) et une grammaire.

Sources :

ANOM, F 80, 315, Nully ;

Archives de Paris, Perotin, 704/73/2/2 (lycée Charlemagne) ;

Théophile Gautier, *Théophile Gautier* (*Les Sommités contemporaines. Beaux-arts, Littérature, Science. Portraits dessinés par Mouilleron, gravés par J. Robert, d'après les photographies de Bertall, accompagnés de notices biographiques par nos meilleurs écrivains)*, Paris, Marc, 1867, en ligne : [http://www.miscellanees.com/g/gautie01.htm] ;

Émile Bergerat, *Théophile Gautier. Entretiens, souvenirs et correspondance*, Paris, G. Charpentier, 3e éd., 1880 (reprint, Genève, Slatkine, 1998), p. 265 ;

Jean-Luc Steinmetz, *Pétrus Borel*, Paris, Fayard, 2002, p. 127.

O

ORTIS, Dominique Paul (Bouzaréa, Alger, 1877 – Kouba, Alger [?], apr. 1940 [?])

– professeur d'EPS

De parents modestes (son père est journalier, sa mère ménagère), sans doute d'origine espagnole, il est élève-maître à l'école normale d'Alger-Bouzaréa (1895-1896) puis exerce comme instituteur dans les environs d'Alger (Chéragas, Saint-Eugène, Belcourt, Plateau Saulière). Breveté de kabyle et diplômé d'arabe, il est mobilisé dans les services de l'habillement au 11e régiment d'artillerie (à Briançon), puis au contrôle postal à Pontarlier et comme interprète à Orléans (jusqu'à la fin de septembre 1917). Après son succès au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les EN

et les EPS (1921), il est chargé de l'enseignement de l'arabe à l'EPS de Miliana (où il donne aussi des cours à l'école normale de filles). Passé à l'EPS d'Alger, rampe Valée, il est admis à la retraite dès 1935, du fait de sa mauvaise santé. Il assure cependant à nouveau des cours à l'école normale d'institutrices en 1939-1940 pour suppléer Amar Dhina*, sans doute mobilisé. Il n'a semble-t-il pas publié d'ouvrage.

Source :

ANF, F 17, 24.403, Ortis ;

ANOM, état civil (acte de naissance).

P

PARMENTIER, Alice Rosine Pauline (Oran, 1899 – Villemomble [?], apr. 1964)

– professeur de lycée

Fille d'un adjudant au 2e régiment de zouaves originaire de Lorraine qui devient ensuite adjoint technique des ponts et chaussées, elle est dès 1906 élève au lycée de jeunes filles d'Oran où sa mère est maîtresse primaire. Après avoir obtenu le brevet supérieur et le diplôme de fin d'études secondaires (1916) puis le baccalauréat (latin, langues vivantes, philosophie, 1917-1918), elle enseigne comme suppléante au lycée de jeunes filles d'Oran et à l'EPS de Sidi bel Abbès (1918-1923) et, une fois titulaire du brevet d'arabe (1922, devant un jury composé de René Basset*, de Mouliéras* et d'Abderrahman*), prépare sa licence d'arabe à la faculté des Lettres d'Alger (1923-1926). Professeur de lettres et d'arabe au collège de Tlemcen en 1926, elle est nommée à la direction des cours secondaires du collège classique de Blida où elle enseigne aussi l'histoire, la géographie, la littérature, la composition française et la grammaire (1937). Après la fermeture de l'établissement, fusionné avec le collège de garçons (1941), elle retrouve un poste d'enseignement au lycée Delacroix à Alger – ce qu'elle ressent comme une dégradation injustifiée, sans comprendre que ses capacités à diriger un établissement n'ont pas toujours été jugées suffisantes. Elle refuse cependant pour raisons de famille la direction du collège de jeunes filles de Philippeville (septembre 1942). Elle reste à Alger les dix années suivantes, affectée aux lycées Gautier (1943-1947) et Fromentin (1947-1953) où, selon la directrice, elle se montre « quelque peu aigrie par la vie » : « la solitude où elle vit, le manque de nourriture convenable et de chauffage qui s'ensuivent » en auraient fait « une déséquilibrée pour laquelle il y a tout à craindre du point de vue de l'intégrité de ses facultés intellectuelles ». Son départ pour le lycée de jeunes filles d'Oran (1953-1962) lui permet de retrouver sa ville natale. Elle s'y marie avec un médecin, Yves Dufet, et redevient un professeur bien noté. En congé pour maladie mentale à partir de mars 1962, elle est affectée comme professeur de lettres et d'arabe au lycée du Raincy, sans pouvoir effectivement prendre son poste avant sa retraite en 1964. Elle réside alors à Villemomble.

Source :

ANF, F 17, 28 289 (dérogation).

PELLAT, Marius Joseph (Barcelonnette, 1855 – Jarjayes, Hautes-Alpes, 1910)

– interprète militaire

Fils d'un épicier sans doute venu tenter fortune en Algérie, il est « étudiant » à Alger – on qualifie cependant plus tard son instruction de « primaire supérieure » – quand il obtient d'intégrer la

carrière d'interprète. Il est employé à Sebdou, à Ammi Moussa (mars 1877), près du *bāš āġā* de Frenda (décembre 1878) et au BA de Tlemcen (mai 1879) avant d'être titularisé en décembre 1880. Il participe alors à la colonne expéditionnaire du sud-Oranais (1881-1882). Il quitte l'Ouest algérien pour le BA d'Aumale (novembre 1882). Il épouse à Marseille Élodie Joséphine Martel, native de Tallard (Hautes-Alpes). Fille d'un magistrat et belle-fille d'un capitaine d'infanterie en retraite (sa mère, veuve, s'étant remariée), elle est propriétaire d'un domaine évalué à plus de 30 000 francs, au revenu annuel estimé à 1 500 francs nets. Employé provisoirement à l'EM de la division d'Alger (novembre 1887), il passe au BA de Ghardaïa (février 1888) puis au conseil de guerre de la division de Constantine (décembre 1890), profitant de congés de convalescence à Marseille. En décembre 1893, il est affecté en Tunisie, auprès du service de renseignements de la brigade d'occupation. Après avoir obtenu son diplôme de langue arabe (novembre 1894), il est affecté dans le Sud à Gabès (octobre 1898) puis à Médenine (septembre 1899). Membre de l'Institut de Carthage, il publie en 1898 dans la *Revue tunisienne* la traduction d'un extrait du *Kitāb al-Istiqsā li-AḪbār duwwal al-Maġrib al-Aqsā d'Aḥmad b. Ḫālid an-Nāṣirī* dont le texte arabe a été publié trois ans plus tôt au Caire (« La guerre du Maroc racontée par nos adversaires. Extrait de l'Histoire des dynasties marocaines par Ahmed ben Khaled en Naceur »[9]). Interprète auprès du conseil de guerre de la division d'Oran (juin 1900), il passe au BA de Tiaret (juin 1904), puis à nouveau dans les régions sahariennes à partir d'octobre 1905 : Géryville, Aïn Sefra (juin et novembre 1906), Beni Ounif. Très bien noté, il est admis à la retraite en 1908 et se retire dans le domaine de sa femme à Jarjayes dans les Hautes-Alpes. Après sa mort, qui suit de quelques semaines celle de sa femme, le conseil de famille désigne un tuteur pour ses trois filles devenues orphelines. La composition de ce conseil, dont fait partie Charles Pellat, prêtre, frère de Marius, souligne l'inégale fortune de ses parents maternels (son grand-oncle, Valentin Chabraud, est banquier à Gap, ses oncles par alliance, Henri Paul et Maurice Combaluzier, sont respectivement rentier à Nice et comptable à Marseille) et de sa famille paternelle, plus modeste, à laquelle est peut-être apparenté l'interprète et professeur d'arabe Charles Pellat*.

Sources :

ADéf, 6Yf, 89.064, Pellat ;

ANF, LH/2083/76, Marie Joseph Pellat ;

Féraud, *Les Interprètes...*

PELLAT, Charles (Souk-Ahras, 1914 – Paris, 1992)

– professeur à la Sorbonne, spécialiste de littérature classique

Après des études secondaires à Casablanca où son père a été muté comme chef du district ferroviaire, il poursuit des études d'arabe et de berbère (avec André Basset) tout en enseignant au lycée de Casablanca (1934) puis en exerçant comme officier des affaires musulmanes à Alger (1935-1939). Envoyé à Damas, il est ensuite chargé d'examiner au camp Sainte-Marthe de Marseille les militaires indigènes de retour de captivité, pour y repérer ceux qui seraient entrés au service de l'Allemagne. Délaissant des études berbères qui n'assurent pas de débouchés, il se prépare sur le conseil de Massignon* à l'agrégation d'arabe, avec succès (1946). Il enseigne au lycée Louis-le-Grand et à l'Institut des études islamiques de la Sorbonne, et soutient en 1950 ses thèses sur al-Ǧāḥiẓ, dont il devient le spécialiste incontesté. Successeur de Blachère* à la chaire d'arabe littéral de l'ENLOV (1951) avant d'être élu professeur à la Sorbonne (1957), il publie à la fois des ouvrages de vulgarisation et des travaux d'érudition. Son manuel d'histoire littéraire (*Langue et littérature arabe*, Paris, Colin, 1952) et son vocabulaire fondamental de l'arabe moderne (*L'Arabe vivant*, Paris, Maisonneuve, 1952) restent encore en usage un demi-siècle plus tard chez les étudiants. Il donne plusieurs centaines d'articles à l'*Encyclopédie de l'Islam* dont il dirige la

rédaction française de 1956 à sa mort, publie des études sur les calendriers (réédition du *Calendrier de Cordoue* publié par Dozy) et révise l'édition des encyclopédiques *Prairies d'or* d'al-Mas'ūdī par Barbier de Meynard* et Pavet de Courteille (5 vol., 1962-1997). En 1984, il est élu au siège d'Henri Laoust* à l'Institut. Si on a pu lui reprocher son silence lors de la guerre d'Algérie – contrairement à Blachère, avec lequel ses relations deviendront très tendues –, on doit lui reconnaître la direction de nombreux travaux d'étudiants maghrébins, et en particulier sa coopération à la formation des arabisants de l'Université de Tunis. Sa bibliothèque, léguée à la Sorbonne, a rejoint le fonds Henri Massé.

Sources :

Les Cahiers de Tunisie, t. XXXV, n° 139-140, *Mélanges Charles Pellat*, 1987, 1-2 ;

JA, CCLXXXII, 1994-1 (notice par R. Arnaldez) ;

Comptes rendus des séances de l'AIBL, 1992, p. 647-649 (allocution par J. Monfrin) ;

Langues'O... (notice par G. Troupeau) ;

Une vie d'arabisant. Charles Pellat, [Paris], Éditions de la librairie Abencerage, 2007.

PÉRÈS, Henri (La Chiffa, département de Constantine, 1890 – Nice, 1983)

– inspecteur général d'arabe

Fils de petits cultivateurs originaires de la province d'Alicante, quatrième d'une fratrie de six enfants, la trajectoire de Pérès est à la fois typique par son mouvement et exceptionnelle par son amplitude. Elle est emblématique de la promotion que l'étude de la langue arabe ouvre aux instituteurs qui manifestent leurs talents. Après des études au collège de Blida et une solide formation en arabe à la Bouzaréa auprès de Soualah* et de Valat* (1907-1910), il est instituteur à Birkadem et Chéragas. Mobilisé en 1914 dans les formations sanitaires (il a fait pendant son service militaire l'école du service de santé de Vincennes), il alterne unités combattantes et gestion d'hôpitaux militaires.

Henri Pérès en uniforme militaire, 1919. Archives privées, fonds G. Caplat.

En 1920, il accède au professorat à l'EPS de Maison Carrée après avoir obtenu le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe (1919), le diplôme d'Alger et le baccalauréat. Cette promotion se prolonge par l'obtention en 1921 de la licence et du certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les lycées et collèges, puis, en 1923, de l'agrégation et d'un DES consacré au bédouin « Kothayyir-'Azza [Kuṯayyr 'Azza], poète de l'époque omeyyade », dont il publie en 1928-1929 le *dīwān*. Marié à une institutrice elle aussi d'origine espagnole (1921), catholique peu pratiquant, il s'est affilié à la Grande Loge de France (dont il affirme avoir démissionné en 1937), ce qui est sans doute assez fréquent dans le milieu enseignant. En poste au lycée Bugeaud d'Alger entre 1928 et 1938, il est chargé de la préparation au brevet d'arabe et de cours de grammaire à la faculté des Lettres d'Alger depuis 1926, la mort prématurée de Ben Cheneb* lui permettant en 1929 de donner un enseignement de littérature (sans le titre de maître de conférences, sans doute pour ne pas susciter la réclamation de Soualah qui est docteur mais qu'on considère incapable d'enseigner à la faculté). Attiré par des études de philologie littéraire plutôt que par la critique historique ou linguistique, son approche, peut-être intermédiaire entre celles d'E. Fagnan* et de J. Lecerf*, a rencontré à la fin des années 1920 la sympathie des élites musulmanes. Son intégration aux réseaux métropolitains semble avoir été en revanche relativement faible. Il représente la figure principale d'une école d'Alger « autonome », tournée vers l'étude de l'Occident musulman sans se fermer aux courants orientaux de la littérature contemporaine. Secrétaire du nouvel institut d'études orientales de la faculté des Lettres d'Alger (1933-1947), il accède à une chaire professorale après la soutenance de ses thèses sur *La Poésie andalouse en arabe classique, au* XI^e^ *siècle : ses aspects généraux, ses principaux thèmes et sa valeur documentaire* et sur *L'Espagne vue par les voyageurs musulmans de 1610 à 1930* (Paris, Maisonneuve, 1937). Ses travaux concernent aussi la littérature orientale moderne : il donne pour les nouvelles *Annales de l'Institut d'études orientales d'Alger* des articles sur Nāṣīf al-Yāziǧī et Aḥmad Fāris aš-Šidyāq (« Les premières manifestations de la renaissance littéraire arabe en Orient au XIX^e^ siècle », 1934-1935) et sur « Ahmad Chawqi. Années de jeunesse et de formation intellectuelle en

Égypte et en France » (1936) et publie en 1938 à destination des étudiants *La Littérature arabe et l'Islam par les textes ; les* XIX^e^ *et* XX^e^ *siècles* (1938, six fois réédité et encore réimprimé en 1989). Chargé de missions d'inspection générale depuis 1938, il s'efforce de développer l'enseignement de l'arabe écrit et parlé en fondant en 1941 un *Bulletin d'études arabes* qui sert de liaison entre les professeurs, puis, en 1942, dans le cadre de l'Institut d'études orientales, une « bibliothèque arabe-française » qui édite des textes arabes classiques avec traduction française en regard (11 volumes entre 1942 et 1953). Après 1944, alors que les autorités politiques se décident à développer les études arabes dans l'enseignement primaire et secondaire, il confirme son rôle central à Alger. En charge des épreuves du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement secondaire (CAPES) pour l'arabe, il y fonde l'École pratique d'études arabes et l'Institut d'études supérieures islamiques (1946) dont il conserve la direction jusqu'à l'indépendance, au-delà même de son veuvage (1959) et de sa retraite (1960). À côté de publications portant sur l'Andalousie comme sur la *nahḍa*, il continue à éditer des ouvrages favorisant l'apprentissage de l'arabe (*Histoire de Djoûdhar le Pêcheur et du sac enchanté. Conte extrait des Mille et une Nuits*, 1944 ; avec Paul Mangion, *Les Mille et une Nuits : textes choisis*, 1954). Son départ d'Algérie en 1963 est vécu comme un déchirement : il doit se défaire de sa bibliothèque qui a sans doute été dispersée. Installé dans les Pyrénées orientales, il se remarie à Nice (1968) avec une native de Sétif. Un de ses deux fils, **Claude**, militaire de carrière, enseigne à son tour l'arabe aux élèves officiers de Saint-Cyr-Coëtquidan entre 1962 et 1966.

Sources :

ANF, F 17, 27.758, Pérès ;

Archives du service historique de l'Institut national de recherche pédagogique, Pérès (aimablement transmis par G. Caplat) ;

G. Caplat éd., *Les inspecteurs généraux de l'instruction publique. Dictionnaire biographique (1802-1914)*, Paris, INRP-CNRS, 1986.

Henri Pérès dans les années 1950 [?]. Archives privées, fonds G. Caplat.

PERRON, Nicolas (Paris, 1798 – Fontenay-aux-Roses, 1876)

– directeur du collège impérial arabe-français d'Alger et inspecteur de l'enseignement indigène en Algérie

Il est encore élève au collège de Langres quand il perd ses parents, emportés par une épidémie de typhus. Une place de maître d'études dans une pension à Paris lui permet en 1817 d'achever ses humanités et d'obtenir le baccalauréat ès lettres et ès sciences. Répétiteur au collège Louis-le-Grand à partir de 1819, sous le principalat de Malleval, il y côtoie les jeunes de langue mais, sans doute suite à la répression d'un mouvement de révolte chez les élèves, il devient précepteur privé, et poursuit des études de médecine. Docteur en 1825, la même année que Buchez, il suit aussi les cours de l'École des langues orientales, en particulier ceux d'Amand-Pierre Caussin*, où il rencontre sans doute Eusèbe de Salle*, avec lequel il restera ami. Introduit dans les milieux libéraux et saint-simoniens, il est invité à donner un *Tableau historique des sciences philosophiques et morales…* pour l'encyclopédie portative publiée sous la direction de Bailly de Merlieux (1829). Il applaudit aux Trois glorieuses et fréquente la bohème littéraire romantique – en 1832, Pétrus Borel, qui apprend de lui quelques rudiments d'arabe, lui dédicace un exemplaire de ses *Rhapsodies*. Fidèle à l'orientation jacobine et catholique défendue par Buchez lors de sa rupture avec Enfantin au début de 1830, il publie en 1832 un *Abrégé de grammaire… de l'arabe vulgaire* « pour être utile aux ouvriers studieux qui se proposent d'étudier l'arabe, soit pour leurs travaux, soit dans l'intention de voyager en Orient ou à Alger ». Il la complète par des leçons d'histoire, *De l'Égypte*, prononcées dans le cadre de l'Association libre pour l'éducation du peuple. C'est sur le sol de ce premier modèle de civilisation qu'il se réfugie une fois l'Association placée hors la loi pour républicanisme. En effet, grâce à la recommandation d'Orfila, doyen de la faculté de médecine de Paris, il signe un contrat avec Clot-bey, directeur de l'École de médecine d'Abū Za'bal, pour y enseigner la chimie et la physique tout en exerçant la médecine à l'hôpital pratique qui lui est attaché. Il se lie avec les saint-simoniens Compagnons de la femme qui s'installent au Caire en 1833, et partage leur projet de conquête pacifique par les forces industrielles et commerciales. Avant même de devenir en 1839 directeur de l'École de médecine, il travaille à la publication de manuels scientifiques en arabe (traité de physique, traité de chimie médicale, traduction des *Trésors de la santé* de Clot-bey), avec la collaboration de Yūḥannā 'Anhurī, de Muḥammad aš-Šāfi'ī et de Muḥammad at-Tūnisī (1838-1845). Il engage ce dernier à rédiger la relation de son voyage dans le Soudan, dont il publie la traduction française (*Voyage au Soudan oriental. Le Darfour*, 1845, avec une préface de Jomard, et *Voyage au Ouadây*, 1851 – le texte arabe du *Darfour*, document singulier et riche, est édité en 1850 pour un usage scolaire). En 1838, Perron est devenu membre de la Société asiatique et a publié dans son *Journal* des « Mémoires sur les temps antéislamiques » pour poser les jalons d'une chronologie historique, dans le sillage de Fresnel. Il entretient une correspondance régulière avec Jules Mohl, lui décrivant la situation des écoles et de l'imprimerie en Égypte, et s'informant des possibilités d'accès à une chaire en France. Au Caire, il fait partie des fondateurs de la Société égyptienne, parmi ces Européens érudits qui assurent l'accueil des artistes voyageurs : évoqué par Nerval de passage en 1843, il sert plus tard de guide à la tragédienne Rachel en tournée (1856). Fin 1846, un congé lui permet de regagner Paris, alors qu'il a sans doute l'espoir d'être placé à la tête d'un collège arabe qu'on envisage de fonder pour y accueillir de jeunes Algériens. Après avoir contré la concurrence de Reinaud*, et grâce à l'appui de Carette, il obtient d'être intégré à l'Exploration scientifique de l'Algérie pour traduire le Mukhtasar [al-Muḫtaṣar] de sidi Khélil [Sīdī Ḫalīl] (*Précis de jurisprudence musulmane, ou Principes de législation musulmane civile et religieuse, selon le rite malékite*, 6 vol., 1848-1854). Il écourte et réordonne le texte, dans un style qui n'est pas strictement juridique, afin de mieux faire connaître les « institutions sociales » de l'islam et de permettre leur comparaison avec les « pandectes françaises ». Il a dans l'idée de constituer à terme un « nouveau code français

musulman », projet qui se heurte à la prudence des bureaux de la Guerre, y compris Urbain*. Il poursuit ce travail en traduisant le *Mayzān aš-Šari'a* ou *Balance de la loi musulmane* d'aš-Ša'rānī, un savant chaféite égyptien du XVI^e^ siècle (Luciani* publie ce travail en 1898). C'est que, faute d'avoir trouvé une situation qui lui convienne, et sans doute amer de l'échec de la République, il est retourné en Égypte comme médecin sanitaire à Alexandrie (1853). Il y travaille à la traduction du *Nâceri* [al-Nāṣirī] (3 vol., Vve Bouchard-Huzard, 1852-1860), un traité d'hippologie et d'hippiatrie d'al-Bayṭar, un vétérinaire du XIV^e^ siècle. Après la mort de sa femme, il part pour Alger où réside son neveu et fils adoptif l'interprète militaire Alfred Clerc*. Nommé à la direction du nouveau collège arabe-français (1857) où il fait enseigner mutuellement les langues par la méthode directe, il s'enthousiasme pour une œuvre qui unit les deux populations. Il laisse la place à Cherbonneau* après avoir été promu inspecteur des établissements d'instruction publique ouverts aux indigènes (1864). Bloqué à Paris et affaibli par le siège de 1870-1871, il souffre sans doute de la réorientation coloniale hostile aux Arabes qui s'affirme en Algérie et se retire dans les environs de Paris après avoir demandé en 1872 sa retraite. Perron, au caractère gai et bienveillant, laisse une œuvre importante de transmetteur entre monde arabe et Europe, avec un sens remarquable de l'échange : il acclimate la science moderne en Égypte tandis qu'il suscite, traduit et recompose les textes qui permettent aux Européens d'accéder aux mœurs et aux mentalités des Arabes. Il participe à diffuser l'image d'un Orient merveilleux par les adaptations de récits populaires qu'il publie dans *L'Illustration* (« Légendes orientales », 1850) et dans la *Revue orientale et algérienne* (« Récits arabes », 1852), même si le « roman de chevalerie arabe » qu'il publie en 1862, *Sayf at-Tīǧān* (*Glaive-des-couronnes)*, ne rencontre pas le succès attendu. Le jugement qu'il porte sur l'islam est cependant fort sévère, plus proche de Renan que de Sédillot*. Les musulmans sont pour lui « presque en tout, les singes et les perroquets des Grecs et des Indiens » (1850). Dans ses *Femmes arabes avant et après l'islamisme* (1858), nourries d'anecdotes tirées du *Kitāb al-aġānī*, il juge que l'islam a rabaissé la situation intellectuelle et morale de la femme, en faisant une place centrale à la guerre, la méditation religieuse pure et intolérante qui occupe les temps morts nourrissant à nouveau la violence. Dans *L'Islamisme, son institution, son influence et son avenir* (rédigé en 1865 pour un projet avorté d'encyclopédie, publié en 1877), il y voit un monothéisme stérilisant et antipoétique (le christianisme étant pour lui un polythéisme), et place tous ses espoirs dans le bahaïsme. Son œuvre ne dégage pourtant aucune animosité envers les hommes qui peuplent ce monde arabo-musulman : c'est que la religion n'a pu anéantir les forces vives de la poésie, qu'il voudrait voir renaître, avec un optimisme irréductible.

Sources :

ANF, F 17, 3202, N. Perron (pension, 1851) et 21.471, N. Perron ; ANF, BB/11/465 (dr 6036 X 3, 20 janvier 1842) ;

Bibliothèque de l'Arsenal, fonds Enfantin, 7770/47-70 et 73-74 et 7836/101, correspondance avec Prosper Enfantin ;

Gazette médicale de l'Algérie, n° 3, 1876, p. 25-29 (notice par A. Bertherand) ;

RA, 1876, p. 173-175 (notice par le vicomte d'Armagnac) ;

P. Auriant, « Un médecin orientaliste, le docteur Perron », *L'Acropole. Revue du Monde hellénique*, t. V, janvier-juillet 1930, p. 230-233 ;

Yacoub Artin Pacha, *Lettres du Dr Perron du Caire et d'Alexandrie à M. Jules Mohl, à Paris, 1838-1854*, Le Caire, Finck et Baylaender, 1911 ;

M. Émerit, *Les saint-simoniens en Algérie*, Paris, Les Belles Lettres, 1941 ;

J.-L. Steinmetz, *Pétrus Borel*, Paris, Fayard, 2002, p. 226 ;

Daniel Lançon, « Le destin du lettré Nicolas Perron, passeur des lettres arabes », M. Levallois et S. Moussa éd., *L'orientalisme des saint-simoniens*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2006, p. 197-222.

PESLE, Octave Édouard Antonin (Philippeville, 1889 – Rabat, 1947)

– juriste, maître de conférences à l'IHEM

Octave Pesle est l'arrière-petit-fils d'un médecin vétérinaire de l'armée d'Afrique qui, franc-comtois et fouriériste, s'était fixé à Philippeville à la tête d'une infirmerie avec maréchalerie et remise. Son œuvre, sous la forme de monographies détaillées qu'accompagnent préfaces et essais, a fourni aux juristes francophones un accès au droit malékite, tout en appelant au respect de l'islam et en manifestant une ambition littéraire plus large. Élève au lycée de Philippeville (où, dès la 6e, il aborde de front le latin, le grec et l'arabe), puis étudiant en droit à Paris, sans doute proche de l'Action française, Pesle se passionne pour la littérature contemporaine : les préfaces de ses travaux érudits citent Maurice Barrès, Jules Lemaître, Anatole France, André Gide, Laurent Tailhade, Rémy de Gourmont, Willy et Montherlant et il annonce en 1934 un roman resté inédit, « La terre qui pervertit ». Installé au Maroc dès les premières années du protectorat français, il soutient à Alger une thèse de droit, *L'Adoption en droit musulman* (1919), sous la présidence de son maître Marcel Morand. En cette même année 1919, il épouse à Constantine Fernande Burguay. Fonctionnaire de l'administration centrale chérifienne et maître de conférences à l'IHEM, il donne des articles à *L'Afrique française. Renseignements coloniaux* et publie à partir de 1932 une série d'ouvrages destinés à mieux faire connaître aux Français le droit musulman malékite « pur », en se fondant sur des sources arabes encore rarement traduites, avec la collaboration de l'interprète Ahmed Tidjani. Après *Le Contrat de safqa au Maroc* et *Le Testament dans le rite malékite* (1932), il aborde *La Donation* (1933), *Le Mariage* (1936), *La Répudiation* (1937, dédié au sociologue René Maunier), *Les Contrats de louage* (1938) et *La Vente* (1940), tous publiés à Rabat chez Félix Moncho. Suivent un *Exposé pratique des successions* (1940), *La Théorie et la pratique des habous* (1941), *La Judicature, la procédure, les preuves* (1942), *La Tutelle* (1945) et *La Société et le partage* (1948). Dans le corps de son texte, Pesle n'introduit que de rares commentaires. Mais ses dédicaces et ses avant-propos explicitent ses perspectives. Il considère que les Français doivent connaître le droit musulman malékite, produit d'une longue adaptation de l'homme à un milieu, et objet d'un attachement religieux par les élites maghrébines : c'est une condition nécessaire pour que la compénétration entre les sociétés européenne et musulmane se fasse « sans désillusion et sans déboire ». Il reprend ce thème en 1934 dans ses *Nouveaux regards sur l'islam* (qu'il dédie à Louis Milliot* et fait suivre d'une notice sur Morand) : « l'Islam est une force spirituelle qui commande le respect et [...] le négliger ou le ravaler est à la fois une sottise et une faute ». Il le réitère à nouveau en 1940, dans *Les Voix des marches de France* (Casablanca, les Éditions du Moghreb) où il présente l'Afrique aux valeurs xénophiles et la Lorraine pleine de réserve comme deux sœurs dont les qualités se complètent, réaffirmant des convictions déjà exprimées cinq ans plus tôt dans *Questions nord-africaines, revue des problèmes sociaux de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc* (« Pour une politique de contact entre la France et les Indigènes musulmans de l'Afrique du Nord »). En 1934, convaincu que « le sentiment, qu'on le veuille ou non, est le souffle des collectivités », il avait rapproché islam et hitlérisme. En 1942, il exprime son admiration pour l'homme de lettres Abel Bonnard, alors ministre secrétaire d'État à l'Éducation nationale dans le second gouvernement Laval. Ses derniers ouvrages (*La Femme musulmane dans le droit, la religion et les mœurs*, 1946 et *Les Fondements du droit musulman*, 1949, dédié à Mohamed Ronda, Mohamed ben Larbi el-Alaoui, el-Madani bel Houssni et Bedraoui, quatre juristes marocains), bien qu'ils abordent des questions générales, ne semblent pas avoir trouvé un public qui dépasse le cercle des spécialistes, peut-être parce qu'ils ont été mal diffusés en dehors du Maroc. Il meurt prématurément, laissant une veuve et cinq enfants. Son ouvrage le plus connu reste donc sa *Traduction du Coran* en collaboration avec Ahmed Tidjani (1936, rééditée en 1948, puis en 1973 et 1980). Contemporaine de la traduction d'Édouard Montet et de celle de Ben Daoud et Laïmeche,

elle vise à mieux faire comprendre l'islam plutôt qu'à donner une présentation savante du texte sacré, ce qui sera l'œuvre de Blachère*.

Sources :

Georges Henri Bousquet, « O. Pesle et le droit musulman mâlikite », *La Revue d'Alger*, 1945, n° 7, p. 223-227 ;

Hespéris, 1949, XXXVI, p. 1-2 (notice par H. Terrasse) ;

RA, 1947, vol. 91, p. 158-159 (notice par G. H. Bousquet) ;

Entretien téléphonique avec Jessie Francès, arrière-petit-fils d'Octave Pesle, septembre 2012.

PHARAON, Joanny (Le Caire, 1802 – Saumur, 1846)

– interprète militaire, chargé de cours d'arabe à Alger

Fils d'interprète, et père d'un publiciste et homme de lettres il témoigne des mutations sociales que rend possible l'interprétariat. Il est originaire d'une famille grecque-catholique originaire de Damas, qui a donné des patriarches et des négociants, et essaimé à Alexandrie, Beyrouth, Trieste, Smyrne et Livourne.

Son père, **Élias** (Damas, 1774 – Paris, 1831), inspecteur des douanes à Alexandrie, sert en 1798 d'interprète à Bonaparte, général en chef de l'expédition d'Égypte, puis à ses successeurs Kléber et Menou. Marié à Rose Chéhiré, il est resté en Égypte après le départ des troupes françaises, ne gagnant Paris qu'à la suite de la mission de Sébastiani en 1802, confortablement appointé par les Affaires étrangères comme commissaire des relations commerciales de la République des Sept îles (ioniennes) à Marseille (où il est membre de la loge maçonnique Aimable sagesse), et bientôt anobli comme comte de Baalbek. Joanny complète une formation classique de lycéen par les leçons de l'École des Langues orientales et enseigne au collège Sainte-Barbe. Par son mariage avec Thérèse Eyriès de Marseille en 1825, il s'allie avec Jean-Baptiste Eyriès, membre influent de la Société de géographie et de la Société asiatique (que Joanny intègre toutes deux à son tour), et futur académicien. Proche de Jomard, Pharaon est chargé de diriger les études des élèves égyptiens envoyés en mission à Paris en 1826, avant d'accompagner à Toulon ceux qui sont plus spécifiquement destinés à apprendre la construction navale. Il compose alors ses *Premiers éléments de la langue française à l'usage des orientaux* (1827), tout en poursuivant une activité commerciale. À la suite du traité de paix turco-russe de 1829, son *Esquisse historique et politique sur Mahmoud II et Nicolas I*^{er} invite la France à ne pas assister passivement au partage de la Turquie. Franc-maçon et bonapartiste comme son père, il exhorte les soldats à ne pas tirer sur la foule lors des Trois Glorieuses. Il publie à chaud avec l'avocat F. Rossignol une *Histoire de la Révolution de 1830 et des nouvelles barricades*, et stigmatise les ultras et le parti jésuite dans sa *Biographie des ex-ministres de Charles X, mis en accusation par le peuple* (1830). Envoyé à Alger à la suite du duc de Rovigo, il fait imprimer à Toulon une *Grammaire élémentaire d'arabe vulgaire ou algérien à l'usage des Français* qui est sévèrement jugée pour ses approximations – pour Hamid Bouderba [Ḥamīd Būdarba], Pharaon est en 1834 « le plus mauvais de tous les interprètes », pour des raisons à la fois politiques et linguistiques (il ne saurait pas l'arabe d'Alger). Dans une version abrégée et corrigée, cette grammaire est cependant le premier ouvrage imprimé par les presses du gouvernement à Alger en 1833, et lui vaut, après la mort prématurée d'Agoub*, d'être chargé d'un cours public d'arabe que suivent les futurs officiers des bureaux arabes Lamoricière, Marey, Daumas*, Pellissier de Reynaud, Rivet… Dans *Les Cabiles et Boudgie* (1835), suivi d'un vocabulaire si simple qu'il l'attribue à son fils Florian*, âgé de huit ans, il compare aux Auvergnats et aux Savoyards ce peuple industrieux mais fanatique et « incivilisable », supposant qu'il a accumulé dans ses montagnes de grandes richesses en numéraire. Membre de la commission chargée

d'arbitrer la question de l'affectation de la principale mosquée d'Alger au culte catholique (son fils s'en fera le chroniqueur dans *Épisodes de la conquête. Cathédrale et mosquée*, 1880), il publie un intéressant tableau *De la Législation française, musulmane et juive à Alger* (1835) pour éclairer la réorganisation de la justice décidée à Alger, ce qui lui vaut un blâme : il a eu le tort de mettre en cause les compétences des juges français et d'avoir maladroitement reproduit un article relatant la conversion d'une musulmane à la religion catholique. Quand le cours public d'arabe est institutionnalisé sous forme d'une chaire, on lui préfère Bresnier*, frais émoulu de l'École des langues orientales, et fort de la recommandation de Silvestre de Sacy*. Interprète au procès du général Brossard à Perpignan (1838), il n'obtient pas l'impression gratuite de son *Diorama physique et moral de l'Algérie*, échoue à être attaché à la Commission scientifique de l'Algérie comme à la direction d'Afrique du ministère de la Guerre à Paris. En 1841, il fait partie des maçons de la loge « Bélisaire » qui font scission pour constituer l'éphémère loge « La Régénération africaine » à Alger et des fondateurs de la Société orientale à Paris. Son dernier travail est un mémoire sur l'organisation des interprètes en Algérie. À sa mort, ses amis militaires prennent soin de la carrière de son tout jeune fils Florian.

Sources :

ADéf, 2Ye, 3229, Joanny Pharaon ;

ADiplo, personnel, 1re série, Élias Pharaon ;

ANF, BB, 11.106, 6408-B-2, Élias Pharaon (naturalisation) ;

ANOM, X, coll. Féraud (traduction par J. Pharaon) ; ANOM, X, coll. Fayolle, Pharaon ;

archives personnelles de Mme Jacques Pharaon.

Féraud, *Les Interprètes...*, p. 229-232 ;

Xavier Yacono, « Les débuts de la franc-maçonnerie à Alger (1830-1852) », *RA*, vol. 103, 1959, p. 288 et 306 ;

Anouar Louca, *Voyageurs et écrivains égyptiens en France au XIXe siècle*, Paris, Didier, 1970 ;

A. Messaoudi, « Orientaux orientalistes : les Pharaon, interprètes du Sud au service du Nord », Colette Zytnicki et Chantal Bordes-Benayoun éd., *Sud-Nord. Cultures coloniales en France (XIXe-XXe siècles)*, Toulouse, Privat, 2004, p. 243-255 ;

Livio Missir de Lusignan, « Une famille melkite catholique de Smyrne : les Pharaon et leur descendance internationale », *Familles latines de l'empire ottoman*, Istanbul, Éditions Isis, 2004, p. 121-130.

PHARAON, Florian (Marseille, 1827 – Paris, 1887)

– interprète auxiliaire de 1re classe, percepteur et publiciste

Fils de l'interprète militaire Joanny Pharaon*, il est orphelin à dix-neuf ans et immédiatement employé par l'armée d'Afrique qui le charge d'accompagner à Alexandrie les pèlerins de la Mecque comme interprète. Promu interprète auxiliaire, il poursuit sa carrière en Algérie, où il épouse à Médéa Marie Léontine Rivière, sœur d'un futur architecte des prisons de la Seine. Il s'illustre par le soin qu'il apporte à dispenser cours de français et conseils agronomiques aux indigènes. Au nom de l'Utilité, il collabore avec les frères Bertherand, publiant à Alger avec Alphonse une traduction d'un *Traité de médecine arabe* abusivement attribué à as-Suyūṭī (1857), puis avec Émile un *Vocabulaire français-arabe à l'usage des médecins, vétérinaires, sages-femmes, pharmaciens, herboristes, etc.* (1860). Comme, faute d'une connaissance suffisante de la langue écrite, sa carrière est bloquée, il décide de prendre une charge de percepteur dans l'Yonne (1857). Coauteur avec le bibliophile républicain Pierre Jannet d'un roman anti-esclavagiste inspiré de

l'affaire John Brown (*Le Nord et le Sud. L'espion noir, épisode de la guerre servile*, 1863), il devient rédacteur à l'officiel *Moniteur universel* et fonde avec l'appui des autorités une agence de presse pro-gouvernementale qui ne survit pas à l'Empire. Favorable à une administration de l'Algérie par l'armée, il en dresse un tableau sympathique dans ses *Spahis, turcos et goumiers* (1864), inspirés de Daumas*. En 1865, il est chargé d'éditer le volume *in folio* commémorant le voyage en Algérie de Napoléon III. Invité comme l'ont été les peintres Gérôme et Fromentin à participer aux cérémonies accompagnant l'inauguration du canal de Suez en 1869, son album sur *Le Caire et la Haute Égypte*, illustré par Alfred Darjou, ne paraît qu'en 1872, après la chute du régime. Il donne alors des cours d'arabe à Sainte-Barbe et publie cinq *Récits algériens* (1871) qui manifestent sa fidélité au projet civilisateur indigénophile de l'armée d'Afrique. Lié à Mac-Mahon, il édite en 1876-1878 un journal bimensuel franco-arabe, *aṣ-Ṣadā* [*L'Écho*], destiné à accompagner le développement des échanges avec le Proche-Orient. Fiché par la préfecture de police pour ses sympathies bonapartistes après l'accession au pouvoir des républicains, ses relations « dans tous les partis » (son cousin Gustave Eyriès a dirigé le *Petit Parisien*) lui permettent de s'adapter sans mal au changement gouvernemental. Amateur de chasse, il publie en 1880 la traduction d'un traité de vénerie attribué à Muḥammad b. Manglī tandis que ses chroniques cynégétiques au *Figaro* lui assurent de confortables revenus. Membre de la Société des gens de lettres depuis 1882, il se montre favorable à l'instruction féminine dans les strictes limites du mariage dans un roman qui préfigure Victor Margueritte (*Madame Maurel, docteur-médecin*, 1885). Il collabore aussi à la *Grande encyclopédie*, à la sensibilité pourtant radicale. L'œuvre de Florian Pharaon est caractéristique d'un point de vue à la fois sympathique à l'Orient et convaincu de la mission civilisatrice de la France qu'il participe à vulgariser. Son fils aîné, Léon, sous-officier dans un régiment de spahis, reprend la tradition cynégétique et littéraire de son père, mais sans plus aucune référence arabe. Sa trajectoire, après celle de son père, témoigne de la capacité d'une famille venue d'Orient à conforter un statut social élevé en s'appuyant sur des fidélités bonapartistes dans l'armée et la franc-maçonnerie, et grâce à l'usage d'une compétence linguistique rare, bientôt abandonnée pour d'autres atouts.

Sources :

ADéf, 5Ye, 18 (Florian Pharaon) et 35Yc, 1224 (régiment de Léon) ;

ANF, F 18, 285 (Florian Pharaon), 415 (*aṣ-Ṣadā*) et 426 (agence de presse) ; 454 AP 327, Pharaon (Société des gens de lettres) ; LH/2138/48 ;

Archives de la préfecture de police, BA premier bureau du cabinet, 1220, Florian Pharaon ;

Archives personnelles de Mme Jacques Pharaon ;

Anouar Louca, *Voyageurs et écrivains égyptiens en France au* XIX^e^ *siècle*, Paris, Didier, 1970 ;

A. Messaoudi, « Orientaux orientalistes : les Pharaon, interprètes du Sud au service du Nord », Colette Zytnicki et Chantal Bordes-Benayoun (éd.), *Sud-Nord. Cultures coloniales en France (*XIX^e^-XX^e^ *siècles)*, Toulouse, Privat, 2004, p. 243-255.

Représentations iconographiques :

Edmond Chappuis, *1830-1930. Le Centenaire de l'Algérie française*, Strasbourg, A. et F. Kahn, 1930, p. 149.

PHILIPPE, Fernand (Arbois, Jura, 1843 – Alger, 1899)

– interprète militaire puis administrateur de commune mixte

Fils d'un professeur de latinité au collège d'Arbois qui deviendra en 1868 directeur de l'école arabe-française des Beni Mansour en Kabylie, il entame à son tour une carrière dans l'enseignement en devenant aspirant-répétiteur au collège impérial arabe-français d'Alger (mai 1861) puis directeur de l'école arabe-française de Djelfa (avril 1863), établissements sous la tutelle du ministère de la Guerre, avant de s'orienter vers l'interprétariat militaire. Auxiliaire de 2e classe près le commandant supérieur et le BA de Dra el-Mizan (novembre 1865), il change chaque année d'affectation tout en restant dans un même périmètre, passant du BA de Sebdou (1866) à ceux de Dellys et de Tizi. On lui doit le texte d'une chanson du corps des interprètes – pour être chantée sur l'air du *Grenier* de Béranger (1866). En 1868, l'année de son mariage avec Marie Angéline Ghezzi (née à Alger, c'est la sœur cadette du consul général d'Autriche Jean Ghezzi), il se fixe au BA de Djijelli où il assiste au blocus de la ville par les insurgés en 1871. Employé auprès du général commandant la division de Constantine en 1872, il est membre de la Société archéologique de la ville. Une lettre adressée à Henri Duveyrier et destinée à lui faire part du récit que lui a fait un certain al-ḥāǧǧ al-Bašīr de son voyage dans le Maroc oriental est publiée en 1873 dans le *Bulletin de la Société de géographie de Paris*. Peu après être passé à Alger auprès du premier conseil de guerre (1879), il quitte l'interprétariat pour devenir administrateur de la commune mixte de Berrouaghia (septembre 1880). Il publie alors les notes qu'il a rédigées en 1874, alors qu'il faisait partie de la colonne du général Liebert qui a gagné Ouargla et El-Oued après l'assassinat du caïd al-'Arbī mamelūk, père de Kaddour Deambrogio* (*Étapes Sahariennes*, Alger, 1880). Sans avoir la rigueur des travaux de Seignette* et de Patorni, elles témoignent du quotidien d'une colonne et de l'attention inquiète suscitée alors par les confréries. Administrateur à Azazga puis à Saïda, il n'est réintégré dans les cadres que pour sa mise à la retraite en août 1897.

Sources :

ADéf, 6Yf, 7837, Fernand Philippe ;

ANOM, état civil ;

Féraud, *Les Interprètes...*

PIAT, Louis Joseph Lucien (Paris, 1854 – Le Vésinet, 1941)

– vice-consul à Iassy

Fils de Joseph Nicolas Piat et d'Amélie Clémentine Bourg, il est très jeune orphelin de père. Grandi dans un milieu où l'on parle occitan, il fait ses études au collège de Nérac. Après avoir obtenu le baccalauréat ès lettres à Bordeaux (1872), il part enseigner le français en Hollande. L'horreur que lui inspire le service militaire l'amène à s'inscrire à la faculté de théologie de Montauban (1874), mais la vocation lui manque. Sur les conseils de Charles Mallet, banquier protestant qui a été parmi les fondateurs de la banque impériale ottomane et chez qui il loge comme précepteur, il suit les cours des Langues orientales en grec moderne et en arabe (1876-1877), et obtient, après de bons résultats aux examens, le statut d'élève pensionné (ce qui le dispense du service militaire). Certifié de la Société pour l'étude des langues romanes (1878), il est diplômé de l'ESLO en grec moderne (1879), puis en arabe (il suit aussi le cours d'arabe de Guyard* à l'EPHE), en persan, en turc et en malais et javanais (1880). Une certaine fragilité explique sans doute qu'il n'entame pas la carrière académique qui s'ouvre alors à lui. Sollicité par le directeur de la nouvelle école d'archéologie du Caire, Piat renonce à en être l'élève, faute de s'y voir reconnaître le titre de drogman adjoint qui lui aurait permis de rester fonctionnaire des Affaires étrangères. Drogman chancelier à Bagdad (février 1881), puis à Alep (1883), il n'obtient pas d'être nommé à Jérusalem parce qu'il est protestant. Après un intérim à Bassorah dont il souligne l'« insalubrité » et la « complète séparation du monde civilisé, sans [...] les ressources

d'une société indigène cultivée » (novembre 1883), il est réaffecté à Bagdad (1884). Il demande sans succès un vice-consulat à Mogador ou à Mossoul, près de laquelle un couvent grec renfermerait des manuscrits intéressants. Récompensé pour ses travaux savants (un mémoire sur l'histoire du consulat d'Alep lui vaut les palmes académiques), il soigne son paludisme dans les Pyrénées et travaille à Paris à une relation de son séjour en Mésopotamie que la maison Hachette serait disposée à publier (1885). C'est cependant une traduction d'Homère en occitan qu'il donne alors au public (*Lou Premié cant de l'Iliado [d'Omero], revira dou grè*, Montpellier, Imprimerie de Hamelin frères, 1885). Finalement nommé à Andrinople, il poursuit ses travaux sur la littérature romano-provençale, collaborant à la *Revue des langues romanes* et publiant *Garbeto* (Athènes, Imprimerie du *Messager d'Athènes*, 1887). Candidat au concours qui prime les traductions d'auteurs orientaux effectuées par les drogmans du ministère, il propose sans succès sa traduction en langue provençale du *Gulistan* de Sadi (*Istòri causido dóu Gulistan, de Sadi, revira dóu persan per L. Piat*, Montpellier, Imprimerie de Hamelin frères, 1888) : « Mettre à portée de l'humble habitant des campagnes, sous une forme qui lui est familière et dans un langage qui est le sien, les maximes qui composent le fonds commun de la morale courante, rendues tangibles sous la forme d'historiette : c'est un but qui a paru digne d'être poursuivi » – il a donc retranché du texte les récits qui se rapportent spécialement aux mœurs de l'Orient et à la moralité islamique. Vice-consul à Bassorah (1888), puis à Bendir Bouchir (1889), il est bien noté, malgré un « goût excessif pour une vie retirée et studieuse ». Il épouse en 1890 Marguerite Catherine, fille du directeur des manufactures de M. Degénetais à Lillebonne. Les recommandations qui sont adressées au ministère en sa faveur (Gabriel Hanoteaux, Félix Faure, le baron Robert de Nervo, administrateur du PLM) indiquent sa proximité avec les milieux d'affaires républicains. Assez mal noté par son chef à Téhéran qui trouve qu'il est « embarrassé pour tout, fait des affaires à propos de rien » et « craint la mer d'une façon ridicule pour un agent destiné à voyager », il passe à Tanger (1892) où il s'estime mal traité et demande un congé pour mener à bout l'impression de son *Dictionnaire français-occitanien donnant l'équivalent des mots français dans tous les dialectes de la langue d'oc moderne* (Montpellier, Imprimerie de Hamelin frères, 1893-1894, 2 vol.). La valeur de l'ouvrage, qui lui vaut deux réimpressions un siècle plus tard (Raphèle-lès-Arles, M. Petit CPM, 1989 et Nîmes, Lacour, 1997), est ignorée de son administration. Chargé de la section d'État au secrétariat général du gouvernement tunisien (1894), sa fonction est jugée inutile par Bernard Roy* et il est remis à la disposition du MAE. Vice-consul à Mersin (1896), il demande à être rapproché de la France. Nommé à Iassy, il s'y déplaît, sans obtenir mieux que d'être finalement placé en disponibilité (1909), avant de se voir admis à la retraite (1912). La publication d'une *Grammaire générale populaire des dialectes occitaniens, essai de syntaxe* (Montpellier, Imprimerie générale du Midi, 1911) indique qu'il n'abandonne pas ses travaux linguistiques, tardivement reconnus par la Légion d'honneur.

Sources :

ANF, F 17, 4074 (boursiers de l'ESLO) ;

ADiplo, personnel, 2e série, 1206, Lucien Piat ;

Jean Fourié, *Dictionnaire des auteurs de langue d'oc (de 1800 à nos jours)*, Paris, Les Amis de la langue d'oc, 1994.

PIAT, Émile Victorien (Péra, Constantinople, 1858 – Paris, 1934)

– consul à Zanzibar et à Damas

Fils de l'avocat Théophile Piat (mort en 1877) et de Victoire Gautier, veuve Robequin, il n'a pas de lien de parenté proche avec Lucien Piat*. Élève du collège de Chinon (1870), il part pour le Liban à la suite de son père, auteur d'un *Code de commerce ottoman expliqué* qui a été immédiatement

traduit en arabe par le cheikh Iskandar effendi Daḥdāḥ (1876). Aux collèges d'Antoura (1876) et de Beyrouth (1878), il se familiarise avec l'arabe, sans préparer le baccalauréat. Après la mort de son père, il décide de poursuivre à Paris l'étude des langues orientales de façon à faire carrière dans le drogmanat. Muni d'un certificat établi par le premier drogman de Beyrouth, Michel Medawar, il demande au MAE une place d'élève drogman ou de commis de chancellerie dans un consulat du Levant. Après avoir travaillé en qualité de clerc amateur dans l'étude du notaire Benoist pour étudier la procédure civile et commerciale (1878-1879), il est nommé troisième commis (février 1879). Dispensé du service militaire comme unique soutien de sa mère (octobre 1879), recommandé par le député républicain Daniel Wilson, gendre de Jules Grévy, grâce à l'intermédiaire de son oncle, le Dr Gérard, conseiller d'arrondissement à Bourgueil dans l'Indre-et-Loire, Piat est nommé commis de drogmanat à Tunis (juillet 1881), puis à Tripoli de Barbarie. Bien noté par le commandant Coÿne, attaché militaire à Tunis, puis par Pellissier de Reynaud et Laurent Charles Féraud* à Tripoli, il passe avec succès l'examen d'entrée dans la carrière du drogmanat (novembre 1883) et obtient pour sa traduction de l'*Histoire de Tripoli de Barbarie* par Ibn Ġalboun[10] le récent prix annuel destiné à encourager les agents du service du drogmanat, *ex æquo* avec Huart*. Nommé drogman chancelier à Zanzibar (juillet 1884), on lui sait gré d'avoir su se concilier les bonnes grâces du sultan Sa'īd Barkāš [Bargach]. Après qu'on a préféré ne pas l'envoyer à Jérusalem parce qu'il est protestant (1886), il est nommé en juillet 1887 premier drogman à Tanger. Membre de la mission Patenotre à Fès, il organise la réception d'ambassades du Maroc et de Zanzibar en France (1889). Reparti pour Zanzibar à titre intérimaire, tombé malade, il demande à rentrer en France (avril 1890). Il est alors nommé premier drogman à Tripoli de Barbarie, avant d'être promu, après une affectation éphémère à Tanger (1893), consul de 2e classe (1895) et réaffecté à Zanzibar (1896). Entre-temps, il s'est heurté au nouveau consul à Tripoli, Lacau, qui déplore son caractère passionné et la nature des relations qu'il entretient avec la femme de son collègue Gustave Rouet* – elle l'épousera une fois veuve en 1913. Il reste proche des milieux républicains coloniaux, comme en témoignent les recommandations du prince Auguste d'Arenberg, président du Comité de l'Afrique française, du sénateur Francis Charmes, chargé du bulletin politique de *La Revue des deux mondes*, et d'Albin Rozet – plus tard, on notera aussi celles des sénateurs Jean-Baptiste Bienvenu-Martin, ancien directeur des Colonies, et Charles Debierre, radical-socialiste du Nord ou du député de Paris Henry Paté. Chargé d'aller étudier les sectes religieuses dans les zaouïas de la Tripolitaine (septembre 1898), il participe à l'établissement du service de la presse musulmane à la division des archives du 2e bureau (1899-1909) et rédige un journal arabe en vue d'une propagande française dans les pays d'Islam. À Zanzibar, il mène une politique efficace alors que l'Angleterre et l'Allemagne se partagent les états du sultan Bargach et la côte orientale d'Afrique, contribuant à l'établissement du protectorat français sur l'archipel comorien. Chevalier de Légion d'honneur (1901), on le charge d'organiser la réception des ambassadeurs marocains en 1901 et d'accompagner à Paris le cheikh Sālim b. 'Abdallāh al-Ḫamrī, commis traducteur d'Aden (1902). Nommé au consulat de Damas avec la recommandation d'Eugène Étienne (février 1910), il a des rapports tendus avec Fernand Couget, son collègue à Beyrouth, et n'est pas invité à regagner son poste après avoir été placé en congé pour maladie en 1911, malgré les lettres de soutien du patriarche melkite d'Antioche et de plusieurs membres de la famille d'Abd el-Kader. Refusant sa mise à l'écart, il préfère être placé dans le cadre de la disposition plutôt que de prendre le consulat de France à Valence. Après avoir refusé la direction de l'interprétariat de la Compagnie générale du Maroc, poste qu'il juge amoindrissant malgré le traitement de 12 000 francs qui lui correspond, et reçu l'ordre de s'abstenir dorénavant de toute correspondance avec Damas sur des affaires qui ne sont plus de sa compétence, il accepte de remplacer Huart comme secrétaire interprète du département (mars 1914). Pendant la guerre, il est chargé d'une mission « d'assistance et de réconfort » auprès des soldats et travailleurs africains, visitant les hôpitaux,

et faisant des tournées dans les dépôts des tirailleurs et des spahis. Jonnart et Lyautey l'en remercient quand il prend sa retraite en janvier 1919.

Source :

ADiplo, personnel, 2e série, 1205, Émile Piat.

PILARD, Pierre François (Paris, 1822 – Oran, 1893)

– interprète militaire

D'origine modeste – son père, « homme de confiance », devient marchand crémier, son oncle maternel est cocher –, il grandit à Paris où il acquiert semble-t-il une instruction soignée. À dix-huit ans, il s'engage comme simple soldat au 4e régiment de ligne. Alors qu'il a été promu sergent-major, il déserte (décembre 1843). S'étant présenté volontairement à son corps six mois plus tard, il est condamné à trois ans de travaux publics, peine commuée en emprisonnement (novembre 1844). Réintégré à l'effectif comme soldat, il est finalement gracié du restant de la peine en octobre 1846 et reprend sa carrière. Il est sergent à son licenciement (septembre 1850). Classé premier au concours des aspirants interprètes, il est nommé interprète temporaire près le commandant supérieur de Daya (mars 1851). Son service satisfait : auxiliaire de 2e classe en janvier 1852, il gravit rapidement les échelons (auxiliaire de 1re classe en décembre 1854 ; titulaire de 3e classe en mars 1856, de 2e classe en mars 1858, de 1re classe en mars 1863), sans avoir cependant accédé à l'interprétariat principal lorsqu'il prend sa retraite pour devenir commissaire enquêteur dans la province de Constantine (décembre 1875). Il reconnaît les deux enfants auxquels donne naissance en 1854 et 1856 Maria Josefa Antonia Ramona Rodriguez (originaire de Molins dans la province d'Alicante, orpheline et analphabète, elle est de dix ans sa cadette), avant de l'épouser en 1857 – sans qu'on connaisse l'avis de l'autorité militaire sur ce mariage. Lettré, il s'est lié d'amitié avec l'inspecteur de la colonisation à Mostaganem Pétrus Borel, et l'a soutenu dans ses misères administratives. Par l'entremise de Borel, il est reçu à Paris par Théophile Gautier lorsqu'il y passe ses congés (été 1856). Après la mort de Borel (1859), il est possible qu'il prenne soin de son fils, Aldéran Borel de Hauterive*, et favorise son entrée dans la carrière de l'interprétariat militaire. Pilard collabore à la politique arabe-française du Second Empire, assurant la publication en arabe d'*Éléments d'arithmétique* (Imprimerie impériale, 1865, 74 p.) sans doute destinés aux élèves des écoles arabes-françaises et de la médersa de Tlemcen où il enseigne cette matière de 1859 [?] à sa retraite. Plusieurs des travaux de ce membre de la Société asiatique sont restés inédits : une traduction nouvelle d'Ibn Dīnār al-Qayrawānī, qui s'appuie sur l'impression du texte arabe à Tunis en 1286 h. [1869] et corrige la première traduction publiée dans le cadre de l'exploration scientifique de l'Algérie par Pellissier et Rémusat*, est signalée élogieusement par Fagnan* ; une *Étude sur la confrérie du Cheikh Senoussi*, conservée aux archives du gouvernement général d'Algérie, a été utilisée par Octave Depont et Xavier Coppolani. Veuf, Pilard, se remarie en janvier 1876 avec Elizabeth dite Noémie Arbes, qui donne neuf mois plus tard naissance à une fille.

Sources :

ADéf, 4Yf, 99.959, Pilard ;

ANOM, GGA, 24 S, 2 (médersa de Tlemcen) et état civil ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

E. Fagnan, introduction à sa traduction d'après l'édition de Tunis et trois manuscrits d'une Chronique des Almohades et des Hafsides attribuée à Zerkechi, Constantine, A. Braham, 1895 ;

O. Depont et X. Coppolani, *Les Confréries religieuses musulmanes*, Alger, Jourdan, 1897, p. XVI.

PINTO, Léon (Tanger, 1844 – Alger [?], 1927)

– interprète titulaire

Il est issu d'une famille juive de Tanger où son père est employé à la légation d'Angleterre. En est-il parti à la suite de la guerre hispano-marocaine de 1859-1860 ? Il réside à Oran dès avant 1863 et y suit les cours d'arabe de la chaire publique professés par Edmond Combarel*. Naturalisé en mai 1867, il y exerce alors comme professeur de langue arabe. Il accède à la carrière d'interprète militaire en mai 1872. Auxiliaire de 2e classe, il est employé à Lalla Maghnia, près l'administration du district et le BA et fait partie en 1872-1873 des colonnes d'observation sur la frontière marocaine, sous les ordres du capitaine Bouton, chef du bureau subdivisionnaire de Tlemcen. En avril 1873, il épouse à Oran Esther, fille du négociant Mardochée ben Zaccar, avec parmi les témoins l'interprète militaire Léon Attard*. Employé à Zemora (avril 1874), à Saïda (mai 1875), puis aux BA de Bordj Bou Arreridj (décembre 1876) et de Bou Saada (août 1878), enfin près le deuxième conseil de guerre de la division d'Alger à Blida (octobre 1879) avant d'être titularisé, il est ensuite affecté au BA de Djelfa (septembre 1880) puis au deuxième conseil de guerre de la division de Constantine (janvier 1883). Il publie alors le texte et la traduction d'une œuvre grammaticale d'al-Ḥarīrī al-Baṣrī, qu'il dédie à la mémoire de Combarel (*Molhat al-Irab, ou les Récréations grammaticales. Poème grammatical accompagné d'un commentaire par le cheikh abou-Mohammed el Kassem ben Ali connu sous le nom de Hariri... avec un choix de notes explicatives et critiques ainsi que les variantes tirées du commentaire intitulé Tohfat al ahbab*, Paris, Imprimerie polyglotte de Louis Hugonis, 1884, 3 fasc.). L'œuvre, destinée à ceux qui veulent se familiariser avec le système des grammairiens arabes, lui semble utile comme introduction à l'étude de l'*Alfiyya*, pour ceux qui connaissent déjà *al-Aǧurrūmiyya*. Il la complète par une traduction de l'*Alfiyya* d'Ibn Mālik (v. 1203-1274) « avec le texte arabe en regard et des notes explicatives dans les deux langues » (Constantine, L. Poulet, [1887], 31 p.) par un *Petit traité d'analyse grammaticale arabe précédé d'une introduction. Choix d'exemples tirés du Coran et des Mille et une Nuits analysés en arabe et en français suivant le système des grammairiens arabes à l'usage des élèves des classes et cours d'arabe* (Paris, Imprimerie polyglotte Vve Hugonis, 1890), dans un mouvement qu'on peut rapprocher des travaux de Louis Machuel* à Tunis, soucieux lui aussi de mieux comprendre la logique des grammairiens arabes. Passé au BA de Médéa (1888), puis au premier conseil de guerre de la division d'Alger (avril 1893), il est noté contradictoirement : on souligne sa bonne instruction secondaire (il est bachelier ès lettres complet, licencié en droit, et possède bien l'espagnol et l'anglais, pouvant aussi traduire avec un dictionnaire l'allemand et l'italien), mais on constate qu'il réussit mal aux examens. On lui reproche de tout faire pour rester à Alger alors qu'il a été nommé au BA de Goléa (novembre 1901) et de tricher sur sa date de naissance pour ne pas être atteint par la limite d'âge. Admis à la retraite en 1902, il passe à la réserve, sans faire les stages. Il est rayé des cadres en 1907. En 1911, il publie avec Destrées*, professeur d'arabe, le commentaire de l'œuvre grammaticale d'al-Ḥarīrī qu'il a traduite (*Commentaire des Mol'hat al-I'rab. Récréations grammaticales ou plus exactement Les beautés de la syntaxe des désinences composé par le cheikh Abou Mohammed Kacem ben Ali et traduit in extenso pour la première fois*, Tunis, A. Beau).

Sources :

ANF, LH/2168/49 et BB11/8392X8 ;

ADéf, 6Yf, 26.818 (Léon Pinto) ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Sabrina Dufourmont, « Le rôle historique et social des interprètes juifs auprès de l'Armée d'Afrique en Algérie (1830-1870) », thèse sous la dir. de Paul Fenton, université Paris IV, 2010, p. 128-129.

PLANÈS, Jules François (Cherchell, 1859 – Alger [?], apr. 1904)

– professeur de collège

Élève de l'école normale d'Alger, Planès obtient partiellement le brevet supérieur et est nommé maître primaire au collège de Blida (1878) où il est désigné en 1883 pour succéder à Delphin* comme professeur à la chaire d'arabe. Médiocrement noté, il est remplacé en 1884 par Émile Messaoud Cohen-Solal*. En 1904, année de son mariage, il est instituteur et réside à Alger.

Sources :

ANF, F 17, 23041, Planès ;

ANOM, état civil (acte de naissance).

POULHARIÈS-HÉSU, Léon Isidore Nicolas (Alger, 1845 – Sétif, 1906)

– interprète militaire puis administrateur de commune mixte

Il est le fils de Raymond, menuisier (domicilié à Bône en 1873) et d'Hélène Marie Virginie Daboussy, elle-même fille de l'interprète Nicolas Daboussy* (et sœur de Michel Daboussy*) – les deux témoins de sa naissance sont son oncle paternel Auguste Poulhariès, commis à la direction de l'Intérieur et l'interprète André Nicola Ballesteros*. Il s'engage dans l'armée en 1865 à Blida au 1er régiment de tirailleurs algériens et ce n'est que dans un second temps qu'il accède à la carrière d'interprète (avril 1869). Nommé au BA de Bou Saada, il assiste au blocus de la ville en 1871. Passé à Sétif (mai 1873), il s'y marie avec Charlotte Cheviet, fille de colons qui a été élevée dans un pensionnat de Vesoul. Parmi les témoins, on note l'interprète judiciaire Louis Émile Priou. Nommé interprète du service pénitentiaire à la Guyane française (juillet 1873), il est titularisé en 1875 et remis à la disposition du GGA en avril 1876. Employé au BA de Sétif puis à Dellys (mai 1877) et au BA de Bordj Bou-Arreridj (août 1878), il devient administrateur de commune mixte aux Ouled Sultan et à Aïn Mlila. Retraité en 1895, il conserve jusqu'à sa mort sa résidence à Sétif.

Sources :

ADéf, 6Yf, 60.078, Poulhariès-Hésu ;

ANOM, état civil, actes de naissance et de mariage ;

Féraud, *Les Interprètes...*

PROBST dit PROBST-BIRABEN, Jean Henri (Pau, 1875 – Die, 1957)

– professeur de médersa

Fils d'un professeur de musique à l'école normale de filles de Pau, il étudie aux lycées de Pau et de Toulouse où il obtient en 1894 son baccalauréat en philosophie. Après avoir servi un an dans les douanes et contributions – peut-être en Tunisie ou au Maroc où il aurait séjourné entre 1900 et 1904 –, il se dirige vers une carrière dans l'enseignement et suit la formation de la section spéciale de l'école normale de la Bouzaréa (octobre 1904 - juillet 1905). Tout en préparant une licence de philosophie et des certificats de sciences naturelles, il exerce comme instituteur dans les écoles indigènes de Beni Khalifa (commune mixte de Palestro, 1905-1907) et de l'Arba, dans la Mitidja (1907-1910). Ami d'Isabelle Eberhardt, franc-maçon, il collabore à la *Revue indigène* de Paul Bourdarie. Il est très rapidement intégré au milieu académique : dès 1905, il donne une communication au congrès des orientalistes qui se tient à Alger (« La philosophie de

l'arabesque ») puis publie des articles sur les dessins des enfants kabyles (*Archives de psychologie de Genève*, 1906) et sur les rapports qu'entretiennent la mystique et l'esthétique musulmanes (*Revue philosophique*, 1905-1907). Après avoir obtenu sa licence en lettres-philosophie à Aix avec pour professeur Maurice Blondel (1909, suivie d'un DES en 1910) et s'être marié avec une française d'Alger (ils n'auront pas d'enfants), il enseigne la philosophie au collège de Corte (1910-1911), puis est suppléant en lettres-grammaire aux collèges de Médéa (1911-1912) et de Blida (1913-1915), où il s'attire de la part du recteur Ardaillon des observations pour son manque de conscience dans sa classe et de correction à l'égard de son principal. C'est qu'il tire un certain orgueil d'avoir été entre-temps détaché à l'École française des hautes études hispaniques de Madrid (1912-1913) où il a pu achever ses thèses, *Caractère et origine des idées du bienheureux Raymond Lulle (Ramon Lull)* et *Le Lullisme de Raymond de Sebonde (Ramon de Sibiude)*, éditées à Toulouse (1912) et soutenues à Grenoble en présence de François Picavet (1913). Son travail, bien reçu, s'est prolongé par une publication dans la collection des *Beiträge zur Geschichte der Philosophie und Theologie des Mittelalters* édités à Münster (*La Mystique de Ramon Lull et l'Art de Contemplacio. Étude philosophique suivie de la publication du texte catalan rétabli d'après le ms. n° 67 de la K. Hof-und Staatsbibliothek de München*, 1914) et lui a valu de donner un cours d'histoire de la pensée hispanique à l'université d'Alger. Mais le recteur d'Alger doute de sa solidité et refuse de le nommer dans un lycée. Réformé pour paludisme, Probst ne part pas pour le front. Après avoir été délégué pour l'enseignement de la philosophie au lycée de Niort (octobre 1915), il passe au lycée de Bastia (avril 1919) puis, après un nouveau passage à Niort (1922-1923), au lycée de Tournon (1923-1929). Ses supérieurs le jugent bon garçon, malgré sa tenue qui laisse parfois à désirer ; fantasque, inconstant et superficiel, il sait pourtant intéresser ses élèves qui obtiennent souvent de bons résultats au baccalauréat. Il repart ensuite pour l'Algérie où il enseigne les lettres à la médersa de Constantine entre 1929 et 1933, sévèrement jugé par son directeur Alfred Dournon*. Après une dernière année d'enseignement comme professeur de philosophie au lycée de Cahors, il prend sa retraite et s'installe sur la Côte-d'Azur, au Cannet, où il a acquis une maison de campagne. Il a publié des travaux savants dans la *Revue hispanique* (1918-1919), mais aussi dans la *Revue d'ethnographie et des traditions populaires* (entre 1924 et 1932 : « Les Musulmans et la Corse » ; « Les artisans mudejares et les églises romanes » ; « Les tas de pierre magiques arabes et corses » ; « L'origine du mal et les anciennes fables de l'Afrique » ; « Les tatouages des indigènes algériens »). Il collabore aussi entre 1921 et 1932 à l'éclectique *Revue internationale de sociologie*, fondée par René Worms et dirigée par Gaston Richard, dont le secrétariat de rédaction est assuré entre autres par René Maunier. Il s'y montre rassurant sur les prétendus dangers du panislamisme, percevant chez les musulmans une aspiration à l'unité spirituelle et morale comparable au mouvement œcuménique chrétien (« Le congrès du Caire et les signes d'évolution dans la société religieuse musulmane », juillet-août 1928). Il contribue entre 930 et 1933 au bulletin des instituteurs algériens indigènes, *La Voix des humbles* : dans la « République hispanique fédérative et catalane », il juge qu'il ne faut pas s'inquiéter d'un autonomisme catalan à même d'allier ordre et liberté (1930) ; dans « Racisme et anthropologie. Ne confondons pas politique et science pure » (1933), il défend la légitimité d'une « anthropologie ethnique » qu'il ne faudrait pas confondre avec sa détestable instrumentation politique par les nazis ; il adopte enfin une position moyenne dans le débat sur l'importance de « l'art hispano mauresque » en Espagne. Peut-être grâce à l'intermédiaire du médecin Jean Herbert, il contribue aussi à la *Revue internationale de criminalistique* publiée à Lyon entre 1929 et 1938 sous les auspices de l'abondant criminologiste Edmond Locard, féru de graphologie et de spiritisme. Lié à l'entourage de René Guénon (il collabore entre 1927 et 1935 à sa revue *Le Voile d'Isis*), il contribue aux *Cahiers du Sud* (« Les influences musulmanes en Espagne. Arabesques, mystique, magie », 1936). Il publie aussi ses travaux dans la *Revue du folklore français et colonial* éditée par Maisonneuve et Larose (« Compagnonnages européens et musulmans, influences ou communes origines », juin 1936) et dans le *Bulletin de la Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord* (« Des règles mathématiques,

historiques et métaphysiques de l'art pictural musulman » et « De l'influence méditerranéenne sur les sigles lapidaires en Europe centrale », 1938 et 1939, en collaboration avec A. Maitrot de la Motte-Capron). Il continue jusqu'à la fin de sa vie à s'intéresser à l'Espagne (« Les arabismes de l'Espagne », *En terre d'Islam*, 4e trimestre 1946), à la spiritualité musulmane (« Cheikh Si Ahmed Ben Alioua », *Revue indigène*, novembre-décembre 1927 ; « Une confrérie musulmane moderne : les Alaouiya », « Le culte des Djnoun et la Nechra à Constantine » puis « La Baraka » et « Arabesque et spiritualité », *En terre d'Islam*, 1945 et 1er et 3e trimestres 1946), aux survivances païennes (« Le Djinn-serpent dans l'Afrique du Nord » et « Pour la pluie de printemps en Algérie », *id.*, 1er et 4e trimestres 1947), sans oublier l'ésotérisme : il publie dans la série des « Maîtres de l'occultisme », éditée à Nice par les *Cahiers astrologiques*, *Les Mystères des Templiers* en 1947 (rééd. Paris, Omnium littéraire, 1973) puis *Rabelais et les secrets du « Pantagruel »* en 1950. L'œuvre de cet « esprit original » sans doute trop inconstant pour être profond, et resté à la marge du monde universitaire, est tombée dans l'oubli.

Sources :

ANF, F 17, 24.408 (Probst) ;

ANOM, 14 H, 46 (médersa de Constantine, Probst) ;

entretiens avec Xavier Accart et Henri Viltard ;

Irène Mainguy, « Probst-Biraben (1875-1957), Franc-maçon haut en couleurs, martiniste, théosophe et soufi », *Renaissance Traditionnelle*, n° 151-152, 2007, p. 260-285 (avec une bibliographie).

PROVENZALI, Louis François (Bône, 1865 – Oran [?], apr. 1926)

– professeur de lycée

Élève de l'école normale de Constantine sans doute d'origine italienne, il est instituteur à Bône et à Philippeville où on le charge de l'enseignement de l'arabe au collège dès 1886, l'année de son mariage avec la fille d'un briquetier d'Alger d'origine espagnole. Malgré l'obtention d'un diplôme d'interprète judiciaire, il poursuit une carrière dans l'enseignement. Après avoir obtenu le diplôme d'arabe (1893) puis le baccalauréat (1895), il est nommé en remplacement d'Auguste Mouliéras* au lycée d'Oran où ses capacités sont bientôt jugées limitées. Après plusieurs congés pour dépression nerveuse, sa carrière s'achève très médiocrement : malgré la publication d'une traduction annotée d'*al-Bustān* d'Ibn Maryam aš-Šarīf al-Malītī (*El Bostan, ou Jardin des biographies des saints et savants de Tlemcen*, 1910) – un recueil de biographie abondamment utilisé par Bargès*, Brosselard*, résumé par Delpech, et dont Ben Cheneb* édite le texte –, on le considère comme un « poids mort » qu'il faut supporter jusqu'à sa retraite en 1925.

Sources :

ANF, F 17, 23.794, Provenzali ;

ANOM, état civil (acte de mariage).

Q

QUATREMÈRE, Étienne-Marc (Paris, 1782 – Paris, 1857)

– professeur

Philologue, éditeur et traducteur de textes arabes, turcs et persans, c'est le type même de l'orientaliste de cabinet des deux premiers tiers du XIX^e^ siècle, connaisseur de l'ensemble des langues orientales du monde de la Bible et de l'Orient musulman et découvreur de textes. Issu comme son aîné et maître Silvestre de Sacy* d'une famille de la bourgeoisie parisienne janséniste – son grand-père, marchand de drap anobli par Louis XV, est aussi celui de l'archéologue Quatremère de Quincy (1755-1849) –, ce célibataire a une carrière plus confinée : directement atteint par la Terreur (son père, officier municipal de Paris en 1789, est guillotiné en 1794, et ses biens confisqués), il est légitimiste après 1830 alors que Silvestre de Sacy, au nom des Lumières, accepte l'avènement d'une monarchie de Juillet qui garantit l'ordre et la liberté. Employé en 1807 au département des manuscrits de la bibliothèque impériale, il est ensuite nommé professeur de langue et de littérature grecque à la faculté des Lettres de Rouen (1809), puis élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (juillet 1815). Il poursuit ses travaux orientalistes dans une perspective d'exégèse biblique (ce qui lui permet d'accéder en 1819 à une chaire des langues hébraïque, chaldaïque et syriaque au Collège de France : Renan regrette qu'il y enseigne l'écriture sainte plutôt que les langues sémitiques) et plus généralement de science historique. Collaborateur des *Mines de l'Orient* de Hammer-Purgstall et surtout du *Journal des savants* (il en prend la direction après la mort de Sacy en 1838, bien qu'on lui ait reproché le caractère abrupt de ses recensions critiques), auteur de notices pour la *Biographie universelle* de Michaud, il publie des *Recherches critiques et historiques sur la langue et la littérature de l'Égypte* qui rassemblent une documentation étayant le rapport généalogique du copte à l'Égypte ancienne (dédiées à Silvestre de Sacy, 1808) et des *Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte et sur quelques contrées voisines* (1811-1812) où il recueille entre autres les toponymes extraits des textes coptes. Son approche est historique plutôt que linguistique : détesté par son rival Champollion, il refuse de considérer les hiéroglyphes comme des signes phonétiques et reste fermé à la grammaire comparée que développent ses contemporains Bopp et Burnouf, eux aussi élèves de Sacy. Entre des travaux portant sur le phénicien et l'araméen (*Mémoire sur les Nabatéens*, 1835), il traduit en partie une description des villes de l'Afrique du Nord qu'il propose d'attribuer à al-Bakrī (1831 – l'identification au *Kitāb al-mamālik* est ensuite confirmée et une traduction plus complète en est donnée par De Slane* en 1857). S'il s'intéresse aux proverbes d'al-Maydānī, c'est davantage parce qu'ils constituent une source permettant d'approcher les mœurs des Arabes que parce qu'ils représentent un matériel philologique. Il en publie deux séries dans le *Journal asiatique*, en 1828 (l'année de son admission à la Société asiatique dont il n'est pas membre fondateur, peut-être parce qu'il entretient avec les orientalistes de Londres des relations plus cordiales qu'avec ceux de Paris), puis en 1837, renonçant à en éditer le recueil complet. Ce n'est pas le seul projet que son souci du détail précis lui fait ajourner. Il est parfois pris de vitesse par des orientalistes plus rapides : après que Muradja d'Ohsson a fait paraître son *Tableau historique de l'Orient* à partir de l'œuvre de Rašīd ad-dīn aṭ-Ṭabīb, seule la partie concernant l'*Histoire des Mongols de la Perse* intéresse encore – elle est publiée par Quatremère en 1836. Chargé en 1837 avec Dureau de la Malle d'éditer les papiers et la correspondance de Peyssonnel, il ne semble pas qu'il ait mené le travail à son terme. Ses grands chantiers lexicographiques, un *dictionnaire syriaque-latin* et un *lexique trilingue arabe-persan-turc* reprenant l'ancien modèle d'Herbelot, bien qu'annoncés dès 1837 et 1838, restent inédits – leurs notes ont été cependant étudiées par Dozy pour son supplément aux dictionnaires arabes. Quatremère est fidèle à un modèle d'étude conjointe des langues de l'Orient classique. En 1832, il succède à Chézy comme professeur de persan à l'École des langues orientales – Gobineau, Defrémery*, Barbier de Meynard*, Schefer suivent son enseignement – et il collaborera à la grammaire publiée vingt ans plus tard par son disciple Chodzko. Mais c'est en faveur de l'enseignement du turc oriental « qui présente les mots dans leur forme primitive et sans altération » qu'il publie une *Chrestomathie* (1841), à défaut du dictionnaire qu'il dit pourtant prêt à l'impression. Son œuvre la plus connue concerne peut-être le domaine arabe. Son édition des *Prolégomènes* d'Ibn Khaldoun (3 vol.) ne paraît qu'à titre

posthume (1858) – avec un retard qui freine leur traduction par De Slane. Il a cependant publié entre 1837 et 1845 la majeure partie de sa traduction du *Kitāb as-sulūk li ma'rifat al-mulūk* d'al-Maqrīzī (*Histoire des sultans mamlouks de l'Égypte*) – le début concernant la période ayyûbide en a été exclu pour avoir été réservé comme introduction à la collection des *Historiens des croisades*, sans suite. Cette publication se fait avec l'appui de la Société asiatique de Londres, puisqu'il a quitté celle de Paris dans un mouvement d'humeur en 1841. Éclipsé par la figure de Silvestre de Sacy avec lequel les relations semblent être restées distantes (après 1830, ils ne se tiennent pas informés de leurs travaux en cours), il est jugé avec une sévérité excessive par Renan qui lui reproche d'avoir pris « l'étude comme une jouissance personnelle, bien plus que comme un moyen d'enrichir la science de résultats nouveaux » et d'avoir manqué « de cette souplesse qui fait deviner ou sentir des états intellectuels fort différents de celui où nous vivons ». La Bibliothèque impériale n'ayant pas trouvé les moyens d'acheter les 45 000 volumes imprimés et 1 200 manuscrits qu'il avait collectés, ils sont acquis par le roi de Bavière et aujourd'hui conservés à la *Bayerische Staatsbibliothek* de Munich – Quatremère avait été élu par acclamation membre de l'Académie bavaroise trois ans avant sa mort.

Sources :

ANF, F 17, 3587, Étienne Quatremère ;

Mélanges d'histoire et de philologie orientale, 1861, p. I-XIX (notice par J. Barthélemy Saint-Hilaire avec un portrait lithographié) ;

Hoefer, *Nouvelle Biographie*, vol. 41 (1862), col. 279-283 (notice par E. Renan) ;

J. D. Guigniaut, *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Étienne Quatremère*, Académie des inscriptions et belles-lettres, séance publique annuelle du vendredi 28 juillet 1865, p. 37-63 ;

C. Astier, *Une grande famille bourgeoise sous la Révolution et l'Empire : les Quatremère*, DES d'histoire, faculté des Lettres de Paris, 1949-1950 ;

T. Sadjedi Saba, *Étienne Quatremère, un maître français de la Renaissance orientale*, thèse d'État de littérature comparée, université Montpellier III, 1987, 3 t. ;

Langues'O... (notice par A. Rouaud) ;

F. Laplanche éd., *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, t. 9, *Les sciences religieuses. Le* XIX^e^ *siècle 1800-1914*, 1996, p. 688 (notice par F. Laplanche).

Représentations iconographiques :

Une lithographie représentant Quatremère âgé d'une trentaine d'années est reproduite dans les *Mélange d'histoire et de philologie orientale...*, Paris, 1861.

R

RAIMBAULT, Paul Victor (Constantine, 1877 – Constantine [?], apr. 1937)

– professeur d'EPS

Paul Raimbault grandit à Constantine où son père est chef d'équipe au chemin de fer et sa mère, au foyer. Après avoir obtenu le brevet élémentaire (1893) il devient élève-maître à l'école normale de Constantine (1893-1896), puis, une fois titulaire du brevet supérieur, y exerce un an comme instituteur. Il passe ensuite un an à la section spéciale de la Bouzaréa (1897-1898) avant d'être affecté dans les Aurès, à l'école indigène d'el Kantara, dans la commune mixte d'Aïn Touta (1898-1899), puis à Bône, à l'école indigène (1899-1906) puis à celle de l'impasse Saint-Augustin (1906-1910), après un intermède de quelques mois à l'école indigène de Constantine (février-

octobre 1906). Marié depuis 1900 avec une institutrice du lycée de jeunes filles de Constantine, il a passé avec succès le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les EN et EPS et le diplôme d'arabe (1906), ce qui lui permet d'être affecté à l'EPS de sa ville natale (1910) où il enseigne l'arabe jusqu'à la fin de sa carrière, en même temps qu'à l'école normale. Il s'est aussi formé aux dialectes berbères (il en est diplômé en 1911). Mobilisé en 1915, il fait office d'interprète auprès des tirailleurs indigènes au Mans puis, après avoir été rendu en 1916 à la vie civile, est affecté à un bureau de la place de Constantine avant de retrouver son enseignement. Élu en 1919 au conseil municipal de Constantine, il travaille dans l'équipe d'Émile Morinaud à améliorer la situation matérielle des écoles de la ville, sans que cette activité – qui lui vaut la Légion d'honneur – n'entrave son travail pédagogique. On voit en lui un professeur dévoué et expérimenté, qui applique la méthode directe avec assurance – il a adhéré à la Société des professeurs de langues vivantes de l'enseignement public – et ne rechigne pas à compléter son service par des cours de français, d'histoire et de géographie. Son seul travers serait « de se croire meilleur qu'il n'est ». Lorsqu'il prend sa retraite en 1937, il reste chargé du service municipal de l'enseignement et continue à diriger l'université populaire qu'il a fondée à Constantine.

Sources :

ANF, F 17, 24.634, Raimbault ;

ANOM, état civil (actes de naissance et de mariage) ;

Les Langues modernes. Bulletin mensuel de la Société des professeurs de langues vivantes de l'enseignement public, 1912.

RAMAUX, Joseph Albert (Aix-en-Provence, 1856 – Nîmes [?], 1941)

– interprète militaire

Fils d'un charron (qu'on retrouve en 1885 commerçant à Lattaquié), il devance l'appel de sa classe et s'engage au 1er régiment de zouaves (août 1877) et n'accède à l'interprétariat auxiliaire qu'en juin 1882. Employé provisoirement au deuxième conseil de guerre à Blida, il passe ensuite au BA de Tiaret (août 1882), est nommé près du *bāš āġā* de Frenda (décembre 1883), puis à Sebdou (juin 1884), à Mecheria (juin 1885) et au BA de Saïda (juillet 1885). Il épouse alors à Tlemcen Andrée Jeanne Louise Lèque, la fille d'un huissier de la ville, originaire de Nîmes (avec parmi les témoins l'interprète militaire Mahmoud Schaab). Il reste affecté dans l'Ouest de l'Algérie, à Géryville (août 1886) puis aux BA de Lalla Maghnia (septembre 1887), d'Aïn Sefra (janvier 1893) et de Saïda (décembre 1895). On le trouve ensuite à partir de 1898 dans le Sud tunisien à Kebili, Gabès, Zarzis (janvier 1901) et Médenine (1902). Infirme après que sa voiture s'est renversée de retour d'une commission du tirage au sort des indigènes tunisiens (1901), il ne peut plus monter à cheval. Il est alors noté comme « très médiocre au point de vue des connaissances en langue arabe », son peu de moyens intellectuels ne permettant pas de suppléer une instruction générale très limitée, au point d'être puni de 15 jours d'arrêt simple pour insuffisance dans ses examens. Est-ce le signe d'exigences qui seraient plus élevées en Tunisie qu'en Algérie ? Il éprouve de grandes difficultés à parler l'idiome tunisien, peut-être aussi du fait d'un tympan perforé. Affecté à l'EM de la division d'occupation de la Tunisie (septembre 1903), puis au service des affaires indigènes à Tataouine (septembre 1904), il est placé en non activité pour infirmités temporaires, puis rayé des contrôles (mars 1905). Il demande alors à être placé à la retraite, évoquant un projet d'installation à Nîmes. Membre de la Société historique algérienne (1883), il n'a semble-t-il pas publié d'ouvrages.

Sources :

ADéf, 6Yf, 62.542, Ramaux ;

Féraud, *Les Interprètes...*

RAMLAOUI/RAMLAOUY, Joubran [Ramlāwī Ǧubrān] (Saint-Jean-d'Acre, 1780 – [?], apr. 1842)

– interprète de 4e classe

Enrôlé pendant la campagne de Syrie, il fait les campagnes napoléoniennes (il est brigadier en 1813). Interprète de 4e classe en 1830, il est attaché à l'état-major de l'armée, puis à l'hôpital du dey et à la Salpêtrière. Il est mis à la retraite en 1842.

Source :

Savant, *Les Mamelouks...*, p. 294-295.

RAT, François Gustave (Toulon, 1834 – Toulon, 1911)

– capitaine

C'est au lycée d'Alger qu'il fait l'apprentissage de la langue arabe à l'étude de laquelle il consacre ensuite ses loisirs. Après avoir effectué son service militaire dans la Marine et participé à l'expédition de Crimée, il devient capitaine au long cours, commandant pendant plusieurs années un navire de commerce. Membre de la Société académique du Var depuis 1869, il publie cette même année dans son *Bulletin* sa traduction d'un conte des *Mille et une nuits* inédit, « Les amours et les aventures du jeune Ons-ol-Oudjoud (Les délices du monde) et de la fille de vizir el-Ouard fi-l-akmam (le bouton de rose) », premier élément d'un projet de nouvelle traduction générale des contes, plus complète que celle de Galland. Il sera finalement doublé par Mardrus* qui édite sa traduction à partir de 1899. Les six volumes manuscrits, déposés à l'Académie du Var, sont restés inédits. Après avoir donné des « Analecta arabica » pour le *Bulletin* de l'Académie du Var (1889), Rat s'attire la reconnaissance de l'AIBL pour sa traduction d'*al-Mustaṭraf*, un ouvrage scolaire classique composé en Égypte dans la première moitié du XVe siècle et resté en usage dans l'Algérie du XIXe siècle (El Abchîhî [Šihāb ad-Dīn Aḥmad al-Ibšīhī], *al Mostatraf*, *Kitab al mustatraf fi koll fann al mostazhraf*, Paris et Toulon, 2 vol., 1899-1902). René Basset, qui en rend compte dans la *Revue de l'histoire des religions* (t. XLI, 1900), la juge exacte, mais regrette qu'elle ne comporte ni appareil critique ni index. Jamais remplacée, cette traduction a connu un certain succès : en 1924-1926, Paul Geuthner rachète au commandant Jean Rat, fils de Gustave, les exemplaires restés invendus. Elle a été depuis rééditée (Ibshîhî, *Démons et merveilles*, Beyrouth, Les éditions de la Méditerranée - les éditions Kitâba, 1981).

Sources :

Archives Geuthner, dossier Rat ;

Bulletin de l'Académie du Var, 1927, 94e année, série 3, t. 2, p. 47.

RAUX, Albert (Paris, 1856 – Constantine [?], v. 1920)

– professeur d'anglais en lycée

Élève boursier au lycée d'Orléans (1866-1874), bachelier ès lettres, il enseigne le français et l'allemand en Écosse (Ayr Academy) et est répétiteur en France avant d'obtenir son certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais (1877). Après avoir été en poste à Saintes, au Puy, à Alençon (où il se marie en 1882), à Bourges et à Carcassonne, il est nommé au lycée de Constantine (1889) où il se consacre à l'étude de l'arabe littéral, obtenant le brevet (1890) puis le diplôme (1897) de l'école des Lettres d'Alger. On lui doit une série de textes arabes vocalisés pour un usage scolaire : après une *Chrestomathie arabe élémentaire. Textes munis de points-voyelles* (Constantine, imprimerie Paulette, 1902), ce sont, tous publiés chez Leroux sur le modèle des classiques latins, les textes commentés et traduits de *Bânat So'âd, poëme arabe de Ka'b ben Zohaïr* (1902), de *La Lâmiyya el-'adjam d'et-Tograîï* (1903), de *La Mo'allaka d'Imrou'l Kaïs suivie de la 12e séance de Harîrî, dite de Damas, et de la Kasîda ez-Zaïnabiyya, poëme attribué à Ali* (1907) et des *Trois dernières séances de Harîrî* avec le commentaire abrégé d'aš-Šarīšī (1908). En 1908 et 1909, il pose sans succès sa candidature à la succession de Barbier de Meynard* au Collège de France et à celle de H. Derenbourg* à l'ESLO, manifestant son désir de se rapprocher d'une fille unique qui étudie le théâtre à Paris, alors que son épouse a été internée dans un asile d'aliénés.

Sources :

ANF, F 17, 13.556, 38 (candidat au Collège de France) et 13617 (à l'ESLO) ;

62 AJ, 12 (candidature à la chaire d'arabe de l'ESLO).

RAVAISSE, Auguste Paul (Paris, 1860 – Paris [?], 1929)

— professeur d'histoire, de géographie et de législation des États musulmans aux Langues orientales

Après avoir étudié les langues musulmanes (arabe littéral et vulgaire, turc et persan) aux Langues orientales (il en est diplômé en 1882), et suivi l'enseignement de Guyard* à l'EPHE (1881-1883), ce savant discret séjourne comme pensionnaire à l'IFAO entre 1883 et 1888. Dans le cadre de la mission archéologique dirigée par Maspero, il édite un « Essai sur l'histoire et sur la topographie du Caire d'après Maqrîzî », complémentaire des travaux d'histoire urbaine de Casanova* et de Salmon* (1888-1890). De retour à Paris, il assure le cours complémentaire d'histoire, de géographie et de législation des États musulmans laissé vacant par la mort de Dugat*, et ce jusqu'à sa mort, passant professeur adjoint à partir de 1901, puis, après la confirmation d'une chaire longtemps partiellement financée par la régence de Tunis, professeur (1926). Il poursuit ses travaux savants sur l'histoire égyptienne : en 1894, il édite *la Zubda Kašf al-Mamālik* de Ḫalīl aẓ-Ẓāhirī, un tableau politique et administratif de l'Égypte, de la Syrie et du Ḥiğāz sous les sultans mamelouks (XIIIe-XVe siècle) dont Venture* avait publié une traduction dès 1791. Mais il échoue à succéder à Casanova à la sous-direction de l'IFAO en 1909. Si Ravaisse ne dédaigne pas pour autant l'époque contemporaine, comme en témoignent les *Notes historiques* sur Ismā'īl bāšā, khédive d'Égypte, qu'il publie dans la *Revue d'Égypte* (1896), c'est la période médiévale et l'épigraphie (« Deux inscriptions coufiques du Čampa », *JA*, 1922) qui ont sa préférence. Parmi ses nombreux élèves aux Langues orientales, on peut signaler Jean Gaulmier, qui consacre sa thèse complémentaire à une édition critique de la traduction de la *Zubda* par Venture.

Sources :

ANF, F 17, 13.602-4 (école du Caire) ;

J. Gaulmier, *La Zubda Kachf al-Mamâlik de Khalil az-Zâhirî*, Beyrouth, 1950 ;

Langues'O... (notice par P. Labrousse).

REINAUD, Joseph Toussaint (Lambesc, 1795 – Paris, 1867)

– professeur aux Langues orientales

Après des études au séminaire d'Aix-en-Provence, puis à Paris où il suit les cours de Silvestre de Sacy*, Reinaud poursuit l'étude de l'arabe avec les maronites du Collège de la propagande à Rome où il a accompagné comme secrétaire le comte de Portalis chargé d'une mission auprès du Saint-Siège (1818-1819). De retour à Paris, il est chargé par M. de Blacas de rédiger la description de la partie musulmane de ses collections d'antiquités et de médailles. Lié avec Joseph-François Michaud qui travaille sur son *Histoire des Croisades*, il se charge de traduire les historiens arabes et de revoir les textes qui avaient été préparés par dom Berthereau. Nommé en 1824 au département des manuscrits orientaux de la Bibliothèque royale, il y fait carrière jusqu'à sa mort. Il est par ailleurs élu en 1832 à l'AIBL, et prend en 1838 la succession de Sacy à la chaire d'arabe de l'ESLO avant d'accéder à la direction de la Société asiatique (1847) puis à celle de l'École des langues orientales elle-même (1864). Il ne s'intéresse pas à la langue pour elle-même, mais comme moyen de résoudre des questions historiques et géographiques. Il publie ainsi en collaboration avec De Slane* une édition de la *Géographie d'Aboulféda* (1840) qu'il traduit ensuite en français en lui donnant pour introduction une histoire de la géographie chez les Arabes (1848). Perron* et Dugat*, proches des saint-simoniens, ont épinglé les faiblesses linguistiques et l'étroitesse d'esprit de cet homme d'ordre.

Sources :

ANF, F 17, 21.591, Reinaud ;

J. Mohl, *Catalogue des livres des manuscrits orientaux et des ouvrages en nombre composant la bibliothèque de feu M. J. T. Reinaud, précédé d'une notice sur sa vie*, Paris, Labitte, 1867 ;

Dugat, *Histoire des orientalistes…*, t. 1 ;

Langues'O…, p. 54.

RÉMUSAT, Joseph Henri (Alep, 1798 – Alger, 1874)

– drogman puis interprète militaire

Henri Rémusat (parfois orthographié Henry Rémuzat) est issu de l'importante famille provençale à laquelle se rattache l'homme politique libéral Charles de Rémusat (1797-1875) ainsi que plusieurs grands négociants marseillais étroitement apparentés aux Guys*. Drogman au consulat de Tripoli de Syrie, il participe en 1830 à l'expédition d'Alger comme guide interprète. Attaché à l'état-major de l'armée d'Afrique sous Clauzel, Berthezène puis Rovigo, il est chargé de plusieurs missions délicates à Bône (1832), à Bougie (1835) et à Mostaganem (1836) avant que le capitaine d'Allonville ne lui confie la tenue du bureau des affaires arabes de la province d'Alger (1839). Blessé lors de l'invasion des Zouatna par Abd el-Kader, il demande un poste sédentaire à Alger. Dans le cadre de la Commission d'exploration scientifique d'Algérie, il traduit et publie en collaboration avec Edmond Pellissier de Raynaud l'*Histoire de l'Afrique* composée en 1092 h. [1681] par Ibn Dīnār dit al-Qayrawānī (Sciences historiques et géographiques, VII, 1845). Il met aussi ses compétences linguistiques au service de Daumas* : il fournit une bonne partie de la documentation à partir de laquelle les ouvrages du futur général sont composés, ce qui participe sans doute à sa promotion à la Légion d'honneur en janvier 1848. Sous la direction du capitaine de Polignac et en collaboration avec Badaoui, il traduit en arabe les *Notions élémentaires sur l'administration générale de l'Algérie*. Composées par le capitaine Charles-Léon de Crény pour être publiées dans le *Mobacher*, elles sont publiées en volume (Alger, Bastide, 1862) et manifestent la volonté d'instituer une administration arabe-française de l'Algérie. Interprète principal, il est

admis à la retraite en 1863. Resté célibataire, meurt-il dans un certain isolement ? Ce sont un maçon et un garçon de café qui déclarent son décès.

Sources :

ANF, LH/2290/79 ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Mgr van den Berghe, *Anne-Madeleine de Rémusat. La seconde Marguerite Marie*, Paris, A. Roger et F. Chernoviz, 1877.

RICHEBÉ, Gustave (Paris, 1833 – Alger, 1877)

– titulaire de la chaire d'arabe de Constantine puis de celle d'Alger

Élève au collège d'Alger, Richebé suit l'enseignement de Bresnier* et, bachelier, part à Paris approfondir à l'École des langues orientales sa connaissance de la langue arabe. Chargé par la Société asiatique d'éditer sous la surveillance de Reinaud* le texte arabe du traité de jurisprudence de Sīdī Ḫalīl (*Muḫtaṣar fī l-fiqh* ou Précis de jurisprudence musulmane suivant le rite malékite, par Sidi Khalil, 1853-1855), sur commande du ministère de la Guerre, il n'est admis à la Société asiatique qu'en janvier 1864, après sa nomination à la succession de Cherbonneau* à la chaire supérieure de Constantine (1863). L'enseignement de la chaire (avec moins d'une dizaine d'élèves) se double de cours au collège communal, pour lesquels les autorités municipales regrettent qu'il ne donne pas assez de place à une langue usuelle qu'il connaît mal. Son mariage vers 1868 semble momentanément le sortir de l'alcoolisme dans lequel il a sombré : après avoir été écarté de la chaire d'Alger au profit de son aîné Combarel* (1869), il y est nommé après la mort brutale de ce dernier (1870). Auteur de poèmes en arabe, il donne des textes pour le feuilleton du *Mobacher* (1874), avant d'être prématurément emporté par la maladie. Sa veuve dépose au ministère de l'Instruction publique ses papiers, sans que Cherbonneau y trouve rien qui soit digne de publication.

Sources :

ANF, F 17, 4060 (papiers Richebé) et 21.614 (carrière) ;

RA, 1877 (nécrologie par Féraud).

RICHERT, Eugène (el-Guerrah, près de Constantine, 1904 – Le Cannet, 1968)

– professeur de lycée

Fils d'un garde champêtre d'origine alsacienne qui deviendra plus tard convoyeur des PTT, il est encore élève au lycée de Constantine lorsqu'il obtient le brevet d'arabe (1922). Bachelier ès lettres (1923), il poursuit ses études en métropole (alors que son frère et ses deux sœurs font des carrières d'instituteurs en Algérie). Plutôt que se diriger vers l'administration des communes mixtes comme l'y engage son père, il s'oriente après son diplôme de l'ENLOV (1924) vers le professorat d'arabe : il passe ses certificats de licence moitié à Bordeaux (où il est maître d'internat au lycée en 1924-1926), moitié à la Sorbonne (1928). Il est sans doute déjà devenu franc-maçon, et engagé politiquement à gauche. Nommé au collège de Sidi bel Abbès (1928-1929), il n'y est pas réaffecté après une interruption d'un an pour son service militaire (1929-1930) : il aurait un peu tâtonné dans son enseignement. Il est donc nommé à Sétif (1930-1932) où, bien noté, il est titularisé professeur de collège. Il obtient alors un détachement pour cinq ans au Maroc. Affecté au collège franco-musulman de Fès, il y épouse en janvier 1934 une employée des postes, dont il aura trois filles. Mais les jeunes mariés doivent bientôt quitter la ville, Richert

étant déplacé d'office pour avoir été signalé parmi les militants de l'*Action du peuple* de Mohammed el Ouazzani qui ont manifesté à l'occasion de la visite du sultan à Fès en mai 1934. Chargé d'enseigner l'histoire et la géographie au collège de Mazagan, il rencontre l'hostilité de plusieurs parents d'élèves, militaires et fonctionnaires, qui portent plainte contre un enseignement anti-français. L'enquête administrative conclut qu'il a manqué de discrétion, sans pour autant qu'il y ait eu faute caractérisée, ce qui justifie sa réintégration dans les cadres métropolitains. Les interventions de députés et sénateurs « coloniaux » (Émile Morinaud, Paul Jules Cuttoli, Serda, Guastavino) afin qu'il soit réaffecté en Algérie, suscitées par son père, se heurtent au refus de Georges Hardy, recteur d'Alger. Il est nommé répétiteur au lycée de Bayonne (mai 1935), puis au lycée d'Oran (octobre 1935 - 1937), où il assure aussi des suppléances d'arabe. Il ne retrouve un poste de titulaire qu'à la fin de ses cinq années de détachement, au collège de Tlemcen (1937-1941), où il est noté favorablement, aussi bien par l'inspecteur d'arabe Henri Pérès* que par l'inspecteur d'académie : il aurait « compris la leçon » et se fait apprécier en animant la section locale de l'association des professeurs de langues vivantes et en s'occupant d'associations péri-scolaires. Mais il semble avoir abandonné son projet de prolonger son DES sur les bains maures à Tlemcen par des thèses de doctorat. Mobilisé en 1939, il est affecté en février 1940 à la commission de contrôle postal international à Marseille. Il se rapproche de sa patrie d'origine en prenant la succession de Michel Xicluna* au lycée Saint-Augustin de Bône (1941-1945) puis remplace Albert Lentin* à Constantine même (1945-1955) – il y avait été rappelé à l'activité militaire en 1943 avant d'être envoyé en Tunisie, à Sousse (décembre 1943) et à Aïn Draham (octobre 1944). Promu au lycée Bugeaud d'Alger (1955), il passe entre 1958 et décembre 1961 au lycée franco-musulman d'El-Biar (tout en donnant par ailleurs des cours à l'École pratique d'études arabes). À en croire le proviseur Mahammed Hadj-Sadok, malgré son désir de bien faire, Richert peine à répondre aux fortes exigences de cet établissement héritier de l'ancienne médersa d'Alger, comme il « manque de fond ». Affecté provisoirement au lycée Louis-le-Grand à Paris pour être mis à la disposition de l'Institut pédagogique national en décembre 1961 – secrétaire général du Syndicat national de l'enseignement secondaire (SNES) à Alger, il a été l'objet d'une condamnation à mort par l'OAS – il regagne Alger pendant l'été 1962 pour participer à l'organisation de cours de rattrapage destinés à compenser une année scolaire perturbée par les grèves et est renommé au lycée Bugeaud devenu lycée émir Abd el-Kader après l'indépendance. Mis à disposition de l'Office universitaire et culturel français, il termine sa carrière au lycée Descartes (1963-1968), avant de se retirer au Cannet. Deux de ses filles sont alors professeurs agrégées de lettres, la troisième poursuivant ses études à la faculté des Lettres d'Alger.

Sources :

ANF, F 17, 29.262, Eugène Richert (dérogation) ;

entretien avec Mme Roland (novembre 2005).

RINN, Louis Marie (Paris, 1838 – Alger, 1905)

– militaire, directeur du service central des affaires indigènes

On peut supposer qu'il a développé enfant une curiosité pour l'arabe en croisant ou fréquentant les jeunes de langue au lycée Louis-le-Grand où il a été élève – son oncle, Louis Jacques/Jacob Wilhelm Rinn (1797-1855), y fut professeur (1837) puis proviseur (1845) avant d'être nommé en 1853 professeur d'éloquence latine au Collège de France. Louis Marie entre à l'école militaire spéciale de Saint-Cyr en 1855, en sort sous-lieutenant au 83e de ligne en octobre 1857, et part en 1864 pour l'Algérie où il intègre les bureaux arabes, se faisant remarquer par ses compétences linguistiques. En poste dans le département de Constantine (il est successivement détaché à El-

Milia, Biskra, Sétif et Tazmalt, puis de nouveau à El-Milia et Biskra, enfin à Batna, Djijelli et Sétif), il est promu sous-lieutenant dès 1865, puis, après avoir été versé au 3e régiment de tirailleurs (1866), capitaine (août 1870). Il tire un premier bilan de son expérience dans *L'Algérie assimilée. Étude sur la constitution et la réorganisation de l'Algérie par un chef de bureau arabe* (Constantine, Marle, 1871, 168 p.), que son devoir de réserve l'oblige à publier anonymement. Blessé en mai 1871 en combattant l'insurrection de Kabylie, il prend part aux opérations des colonnes Adler, Marié et Saussier, ce qui lui vaut la croix de la Légion d'honneur (novembre 1872). Appelé à Alger (1874), il est promu chef de bataillon (février 1879) et chargé en juin 1880 de diriger le nouveau service central des affaires indigènes qui vient en remplacement du bureau politique. Il défend l'hypothèse d'une langue berbère qui ne serait pas sémitique mais indo-européenne, et sur laquelle l'islam n'aurait plaqué qu'un vernis (*Origines berbères. Études de linguistique*, communication au congrès d'Alger de l'Association française pour l'avancement des sciences, 1881, 10 p.). Il campe sur ses positions, à l'écart des travaux scientifiques menés à l'école des Lettres d'Alger par René Basset : le dictionnaire berbère-français qu'il compose entre 1893 et 1897 reste par conséquent inédit. Ce membre de l'Alliance française pour la propagation de la langue nationale à Alger œuvre en faveur de la diffusion du français auprès des élites musulmanes, publiant avec le directeur de la médersa d'Alger, Ahmed ben Brihmat*, un *Cours de lecture et d'écriture française, à l'usage des indigènes lettrés de l'Algérie* (dans le *Mobacher*, puis en volume, Alger, P. Fontana, 1882). En s'appuyant sur la collaboration de si Aḥmad at-Tīǧānī, du chaykh al-Misūm, de ʿAlī b. ʿUṯmān et des interprètes militaires Arnaud* et Colas*, il réalise *Marabouts et khouan. Étude sur l'islam en Algérie* (Alger, A. Jourdan, 1884), dont la publication suscite un large écho. Il y passe en revue les différentes confréries pour évaluer leur dangerosité politique dans le cadre d'un mouvement général panislamiste. L'ouvrage, dont Fagnan* et Montet jugent les appréciations théoriques ou historiques parfois contestables, appelle à un renouveau de la politique française. Plutôt que de se faire les complices et les alliées des « congréganistes musulmans », les autorités françaises devraient investir et salarier un clergé officiel et créer des voies ferrées qui auraient le double avantage de décupler « les moyens d'action des grands services publics » et de transformer le peuple « en multipliant les relations, en stimulant la production agricole, en sollicitant les intérêts commerciaux, en fondant partout des écoles, en dégageant et développant les initiatives individuelles, et même en créant des besoins nouveaux et multiples ». Suite à la suppression du service central des affaires indigènes de l'Algérie (mars 1885), Rinn est nommé conseiller du gouvernement, fonction civile qu'il occupe jusqu'à sa retraite forcée en 1899. Membre actif de la Société historique algérienne, il donne de nombreuses contributions à la *Revue africaine* (« Deux chansons kabyles sur l'insurrection de 1871, notes, texte et traduction », 1887 ; « Lettres de Touareg, fac-similé, texte, traduction et notes », 1888), dont les principales sont publiées en volumes chez Jourdan (*Géographie ancienne de l'Algérie. Les premiers royaumes berbères et la guerre de Jugurtha*, 1885 ; *Nos Frontières sahariennes*, 1886). Il collabore aussi au *Bulletin de la Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord* dont il dirige la section d'histoire et d'archéologie. Ce sont autant de pièces pour une *Histoire de l'Algérie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* en dix volumes qui restera inachevée et inédite. Vingt ans après en avoir été le témoin, il publie une *Histoire de l'insurrection de 1871 en Algérie* (Alger, A. Jourdan, 1891, 672 p.) qu'il découpe en quatre périodes et refuse de voir comme « une révolte de l'opprimé contre son oppresseur », « la revendication d'une nationalité », ou une « guerre de religion ». Ce n'est pour lui que « le soulèvement politique de quelques nobles mécontents et d'un sceptique ambitieux [...], chef effectif d'une grande congrégation religieuse ». Il croit cependant à la pérennité d'un climat insurrectionnel qui justifie moyens de coercition et ferme répression. En cela, il est proche d'autres républicains sans sympathie pour l'islam et partisans d'une politique de force, comme Bernard Roy* en Tunisie ou Ernest Mercier*. Son œuvre historique a cependant l'intérêt de mettre en avant la nécessité de s'assimiler la représentation musulmane du passé pour construire une histoire nationale algérienne et d'être soucieuse de saisir les représentations

qui permettent d'accéder aux mentalités, en recueillant des témoignages oraux (« Les grands tournants de l'Histoire de l'Algérie », *Bulletin de la Société de géographie d'Alger*, 1er trimestre 1903). Publié à titre posthume, son travail sur « La femme berbère dans l'ethnologie et l'histoire de l'Algérie » (*Bulletin de la Société de géographie d'Alger*, 3e trimestre 1905) conteste les lieux communs sur la situation misérable qui serait faite à la femme en islam et souligne l'importance de son « influence » dans la famille et la société, voire de son action politique.

Sources :

ANOM, 16 H, 2 (confréries, renseignements divers, 1849-1903, exemplaire des *Marabouts et Khouans*, annoté et complété par l'auteur) ;

ANOM, 18 H, 124 (Rinn) ; ANOM, 3 X, 1-3 (papiers Rinn) ;

Bulletin de la Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord, 1er trimestre 1905, p. 183-193 (nécrologie par A. Stanislas) ;

RA, 1905, p. 130-132 (notice par N. Lacroix) ;

Faucon, *Livre d'or…* ;

C. Fierville, *Archives des lycées*, 1894 (pour J.-W. Rinn) ;

E. Fagnan « Bulletin critique de l'islam », *Revue de l'histoire des religions*, t. XI, 1885 ;

E. Montet, « Les missions musulmanes au XIXe siècle », *Revue de l'histoire des religions*, t. XI, 1885 ;

Julia Clancy-Smith, « In the Eye of the Beholder: Sufi and Saint in Nord Africa and the Colonial Production of Knowledge, 1830-1900 », *Africana Journal*, 15 (1990) ;

J. Frémeaux, « Le commandant Rinn et "Les grands tournants de l'histoire de l'Algérie" : limites et usages d'une historiographie coloniale », Dominique Chevallier éd., *Les Arabes et l'histoire créatrice*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1995, p. 95-104 ;

Jean-Louis Triaud, *La légende noire de la Sanûsiyya. Une confrérie musulmane saharienne sous le regard français (1840-1930)*, Paris, Éditions de la Maison de sciences de l'homme, 1995, vol. 1, p. 347-361 ;

George R. Trumbull IV, *An Empire of Facts. Colonial Power, Cultural Knowledge, and Islam in Algeria, 1870-1914*, Cambridge University Press, 2009.

ROBERT, Henry Louis (Nevers, 1846 – Blida, 1882)

– interprète militaire devenu interprète judiciaire

Engagé volontaire pour sept ans au 1er régiment de zouaves (1864), il est admis interprète auxiliaire de 2e classe en octobre 1870 et employé à Saïda (près le bachagha de Frenda, entre mai 1872 et novembre 1873) puis à Zemmora (mai 1875), auprès du colonel de Sonis (il assiste au combat de Metlili et prend part à l'expédition de l'oued Namous), puis auprès de Youssouf (combat d'Aïn Malakoff). Bien noté, on indique qu'il « est convenable avec les chefs indigènes » et que « le bach agha se loue de ses services » (1872) même s'il a « encore besoin de travailler pour devenir un bon interprète », qu'il « fait des progrès de jour en jour » et qu'il « vit avec sa mère et un jeune frère dont il est le seul appui » (1874). Il offre sa démission en janvier 1876, afin de pouvoir épouser Louise Othélie Millet, 16 ans, fille d'un gendarme en retraite de Saïda : la dot de la demoiselle a été jugée insuffisante pour un futur interprète titulaire. Il sait aussi qu'un emploi d'interprète judiciaire lui a été réservé près du tribunal de première instance de Blida. Il l'occupe jusqu'à sa mort.

Sources :

ADéf, 5Ye, 27.979, Henry Louis Robert ;

ANOM, état civil (acte de décès) ;

Féraud, *Les Interprètes…*

ROBERT, Paul André GeorgesRaymond (Malte, 1838 – Mostaganem [?], 1907)

– interprète judiciaire, puis militaire

Fils de Louis Robert, négociant de La Seyne établi à Benghazi (et mort en 1865 à Tripoli), il est commis surnuméraire à la préfecture d'Alger (mars 1857, sans traitement) puis interprète à la justice de paix de Médéa (mars 1859, 1 500 francs annuels) avant d'être nommé interprète militaire auxiliaire de 2e classe près le commandant supérieur du cercle de Géryville (novembre 1860, 1 200 francs annuels). Après avoir été affecté aux BA de Sidi bel Abbès (novembre 1863) et d'Ammi Moussa (août 1864), c'est à Aïn Temouchent (octobre 1865) qu'il se marie avec Marthe Élisa Fontaine, fille d'un colon de la ville (août 1866). Il poursuit sa carrière dans l'Ouest algérien (BA de Saïda, septembre 1867, subdivision de Sidi bel Abbès, avril 1869 et subdivision de Mascara, février 1872). Veuf en 1873, il part pour Fort National (janvier 1875) avant de regagner l'Oranie (deuxième conseil de guerre de la division d'Oran, mai 1877 ; Mascara, mars 1882). Il est ensuite affecté auprès du deuxième conseil de guerre à Oran (juillet 1885) où Anna Alexandrine Lescure, avec qui il s'est remarié en 1884, dirige une institution scolaire. Moyennement noté, on considère que sa « grande habitude de l'arabe parlé […] suffit pour les conseils de guerre ». Suite à de très mauvais résultats aux examens bisannuels de 1892 (il n'obtient que 4,90 sur 20), on lui adresse de graves reproches et on l'engage à faire valoir ses droits à la retraite. Passé à l'armée territoriale suite au décret du 30 mars 1901, il est en 1905 domicilié à Mostaganem.

Sources :

ADéf, 6Yf, 61.889, Georges-Raymond Robert ;

Féraud, *Les Interprètes…*

ROBERT, Anne Jean Gabriel (Lyon, 1857 – Sousse [?], apr. 1901)

– interprète militaire

Fils de Pierre Robert, statuaire à Lyon, d'une famille autrefois aisée et qui a connu des revers de fortune, il est élève au lycée d'Alger avant d'entrer dans la carrière de l'interprétariat en 1876. Employé à Batna, à M'sila (1877), au BA de Bougie (décembre 1879), auprès du deuxième conseil de guerre à Constantine (octobre 1880), au BA de Tébessa (janvier 1882), il est titularisé en même temps qu'il est mis à la disposition du général commandant le corps d'occupation en Tunisie (juin 1882). À Gabès puis à Sousse (décembre 1883) où il épouse en août 1886 Maria Emmanuela Fortunata Balzan, fille de Francesco, chargé du consulat d'Angleterre de la ville, il est bien noté. On accepte en 1888 sa démission de l'armée, ce qui lui permet d'être nommé vice-président délégué de la municipalité de Sousse où il prend la direction générale de la Société française des huileries du Sahel tunisien. Suppléant du juge de paix de Sousse depuis 1889, il y préside la nouvelle chambre mixte de commerce et d'agriculture du centre (1895) après avoir été élu à la conférence consultative dès sa création en 1891. La Légion d'honneur lui est remise en 1899 des mains du ministre des Travaux publics Krantz, venu inaugurer le port de Sousse.

Sources :

ADéf, 5Ye, 48.508, Jean Gabriel Robert ;

ANF, Fontainebleau, 19800035/208/27300 (Légion d'honnneur) ;

Féraud, *Les Interprètes…*

ROCHES, Léon (Grenoble, 1809 – Tain-l'Hermitage, 1901)

– interprète principal, consul à Tunis et Yokohama/Edo (Tokyo)

Il passe son enfance entre Grenoble et le clos de la Platière à Theizé dans le Beaujolais, chez sa tante et marraine, la fille de l'ancien ministre de l'Intérieur de la Convention Roland. Lycéen à Grenoble puis à Tournon, bachelier en 1828, il n'aurait fait que six mois de droit à Grenoble, préférant travailler auprès de négociants marseillais amis de son père qui, attaché aux services de l'intendance militaire lors de l'expédition d'Alger, l'aurait engagé à le rejoindre en juin 1832. Lieutenant de l'escadron de cavalerie qui accompagne Rovigo, il aurait appris l'arabe auprès d'un ancien secrétaire de la marine du dey. Nommé interprète assermenté (1835), il se serait fait aider par ce dernier pour traduire les actes des propriétés acquises par des Européens. Il accompagne Clauzel à Médéa en 1836. Après la signature du traité de la Tafna, il devient le secrétaire d'Abd el-Kader en 1838-1839. Après un séjour en France, il est nommé interprète de 2e classe, attaché à l'état-major général et désigné pour accompagner le duc d'Orléans (soufflant une place convoitée par Urbain*). Au retour d'un voyage en Orient – il prétend avoir pénétré à la Mecque – il est fait interprète principal par Bugeaud (mai 1841) dont il gagne avec le temps l'entière confiance. Il assiste à la bataille de l'Isly (1844) et est représenté dans le tableau qu'en donne Horace Vernet. Attaché au général de La Rüe chargé de délimiter les frontières algéro-marocaines, il quitte l'armée pour une carrière diplomatique à Tanger (secrétaire de légation auprès d'Edme de Chasteau en 1846, il en épouse bientôt la fille et devient chargé d'affaires en 1848), à Trieste (1849), à Tripoli de Barbarie (juin 1852 – il est obligé en juin 1855 de fuir à Malte comme il craint d'apparaître l'instigateur du complot anti-turc de Ġūma b. Ḫalīfa), puis à Tunis (juillet 1855) et à Edo (octobre 1863) où il a des démêlés avec la colonie anglaise. Mis en disponibilité avec le grade de ministre plénipotentiaire en 1868, il est admis à la retraite en mai 1870 et se retire à Tain, où il rédige des souvenirs romancés (*Trente-deux ans à travers l'Islam*, 1885).

Sources :

ADiplo, Personnel, 1re série, 3506 (microfilm P 14617) ;

Féraud, *Les Interprètes…* ;

E. Caro, « Un Français aventureux, M. Léon Roches. Trente deux ans à travers l'Islam », *Journal des savants*, 1888, t. 38, p. 79-84 ;

Jacques Caillé, *Une mission de Léon Roches à Rabat en 1845*, thèse complémentaire, Casablanca, Z. Kaganski, 1947 ;

Marcel Émerit, « La légende de Léon Roches », *RA*, 1947, p. 81-105.

Représentations iconographiques :

Esquer, n° 722 (*L'Illustration*, 1844, t. II, p. 240) ;

Edmond Chappuis, *1830-1930. Le Centenaire de l'Algérie française*, Strasbourg, A. et F. Kahn, 1930, p. 149.

ROGIER, Louis (Paris [?], v. 1840 – Alep [?], 1880 [?])

– drogman chancelier à Bagdad, Beyrouth et Tanger

Nommé commis de chancellerie au consulat de France de Beyrouth en juin 1861, sans être cependant apparenté, semble-t-il, avec le peintre Camille Rogier, directeur de la poste française

de Beyrouth entre 1848 et 1864, et ami du drogman du consulat Henri Sauvaire*, Louis est choisi pour gérer la chancellerie de Damas en mars 1863 : le consul juge favorablement ce fils de bonne famille, bachelier ès lettres, qui parle couramment l'arabe, l'écrit et le lit assez bien, et travaille assidûment le turc. Troisième commis à Alexandrie (janvier 1864), il demande une résidence plus favorable pour l'étude des langues orientales et obtient d'être nommé à Jérusalem (mars 1866), avec la recommandation de X. de Barbentane, ami de la famille, et peut-être aussi avantagé par son mariage « en Orient ». On le retrouve ensuite drogman chancelier à Bagdad (en remplacement de Pérétié, juin 1867, avec un traitement de 6 000 francs dont une remise de chancellerie de 500 francs), à Beyrouth (en remplacement de Joseph Bertrand, décédé, avril 1873), puis à Tanger (mars 1876 - juillet 1877) et à Alep (jusqu'en 1880). On perd ensuite sa trace. Au cours d'une carrière apparemment sans incident notable, il ne semble pas avoir publié de travaux savants ou littéraires.

Sources :

ADiplo, personnel, 1re série, 3516, Louis Rogier ;

François Pouillon, « Un ami de Théophile Gautier en Orient, Camille Rogier : réflexions sur la condition de drogman », *Bulletin de la Société Théophile Gautier*, 12, 1990, p. 55-87 ;

Dictionnaire des orientalistes... (notice Camille Rogier par François Pouillon).

ROLAND DE BUSSY, Jean Théodore (Paris, 1808 – Alger, 1873)

– directeur de l'Imprimerie de l'armée d'Afrique à Alger

Il est issu d'une famille de fonctionnaires de police au service de l'Empire. Son père, Jean-François Roland de Bussy (Lons-le-Saulnier, 1767 – Alger, 1858), commissaire général de police à Breda, Flessingue, Anvers et Hambourg (où il a peut-être connu d'Aubignosc*) puis secrétaire général de la préfecture de police à Paris, a dirigé pendant les Cent Jours le cabinet du préfet de police, le comte Pierre-François Réal (1757-1834), auquel il était apparenté. Proscrit en 1815, il a connu l'exil en Hollande puis en Amérique. Il ne revient en France qu'après plusieurs années, et est nommé en juillet 1831 commissaire général de police à Alger – dont il deviendra en 1847 adjoint au maire chargé de l'état civil. Son frère aîné Charles Auguste (né en 1804) est greffier du tribunal de paix et de police correctionnelle, secrétaire de la commission de santé en 1836 puis expéditionnaire à la mairie d'Alger en 1847. Après avoir achevé ses études secondaires au collège Bourbon et géré le *Spectateur militaire*, Théodore obtient la direction de la nouvelle imprimerie de l'armée d'Afrique. Chargé aussi de la gestion et de la rédaction du *Moniteur algérien*, il est bien noté et récompensé par la Légion d'honneur (1844). Faute de perspective de carrière, il demande vers 1852 un emploi d'agent consulaire. Bien qu'il ait épousé en 1834 Anne Marie Angélique, fille de feu le baron Joseph Rousseau*, son projet semble être resté sans effet, malgré une nomination comme vice-consul de France à Scala Nova (mai 1856). C'est sans doute pour mieux appuyer sa demande qu'il a publié une *Histoire des Pays-Bas (Belgique et Hollande) depuis l'invasion romaine jusqu'à la formation du royaume de Belgique et l'avènement de Léopold Ier* (Alger, 1852) et un *Dictionnaire des consulats* (Alger, Imprimerie du Gouvernement, 1854). Mais ce sont ses ouvrages d'apprentissage de l'arabe qui connaissent le plus grand succès. Peut-être aidé ou encouragé par ses beaux-frères Rousseau, il a publié en 1838 chez Brachet et Bastide *L'idiome d'Alger, ou Dictionnaire français-arabe et arabe-français, précédé des principes grammaticaux de cette langue*, régulièrement réédité – en 1847, une 5e édition est augmentée de *Dialogues familiers*. L'ouvrage, refondu en 1867 sous le titre de *Petit dictionnaire français-arabe et arabe-français de la langue parlée en Algérie*, est classé par ordre alphabétique des mots. Roland de Bussy publie ensuite séparément ses *Dialogues français-arabes, recueil des phrases les plus usuelles de la langue parlée en Algérie* (Jourdan, 1872), dont Belkacem ben Sedira* donne cinq ans plus tard une édition révisée qui met à nu les

limites des compétences linguistiques de Roland de Bussy. Dictionnaire et dialogues, encore réédités en 1910, restent en usage jusqu'à la Grande Guerre. On sait qu'en 1871 il a perdu la direction de l'imprimerie d'Alger, peut-être pour prix de son bonapartisme : Oscar Mac-Carthy s'oppose alors à sa nomination à un poste secondaire de la bibliothèque d'Alger.

Sources :

ANF, F 17, 13.520 ;

ANOM, F 80, 347, Roland de Bussy ; ANOM, état civil (acte de décès).

Joseph-François Aumerat, *Souvenirs algériens*, Blida, Mauguin, 1898, p. 173-177.

ROSETTI, Michel [Rūzītī, Mīḫā'īl] (Le Caire ou Rosette [Rašīd], v. 1776-1786 – Alger [?], 1863)

– interprète de 2e classe

Michel Rosetti (parfois orthographié Rosetty) est le fils de **Jean** Rosetti (un consul de Toscane à Alexandrie proche d'Élias Pharaon et sans doute apparenté au consul d'Autriche **Carlo** Rosetti). Il est d'abord brigadier des mamelouks sous les ordres de Barthélemy. Il passe ensuite à la garde des consuls (1801) puis à la garde impériale. Nommé guide interprète de 1re classe au printemps 1830, attaché à Poret de Morvan, il fait une carrière d'interprète au service de différents généraux et colonels, jugé « ni bon ni mauvais » par le « maure » Ḥamīd Bouderba en 1834. De 1837 à 1850 il est attaché au chef de la légion de gendarmerie d'Afrique à Alger. Promu interprète de 2e classe en décembre 1840 (1 800 francs), il voit son statut confirmé par l'organisation de 1846. Marié à une chrétienne d'Orient, Maryam bent Sa'ad, il perd ses deux fils qui, après avoir débuté comme interprètes, sont devenus sous-lieutenant des spahis. L'aîné, qui porte comme lui le prénom de **Michel**, né à Marseille en 1810/1811, époux d'une réfugiée égyptienne, est tué après l'assaut de la smala d'Abd el-Kader à Tiggin en juin 1843 (selon Pharaon) ou plus vraisemblablement à la bataille de l'Isly en août 1844 (selon Féraud et Savant). Le cadet, **Vassily**, meurt lors de l'assaut de Za'atcha (novembre 1849), alors qu'il est officier d'ordonnance de Canrobert : ancien camarade de Florian Pharaon* au collège d'Alger, il avait été nommé interprète attaché au commandant de la subdivision de Médéa et avait traduit sur l'ordre de Marey les *Règlements* donnés par l'émir Abd el-Kader à ses troupes régulières, publiés par le *Spectateur militaire* en février 1844 (le texte arabe le sera à son tour en 1848-1850 avant d'être retraduit par Fernand Patorni en 1890). Chevalier de la Légion d'honneur en 1850, Michel Rosetti meurt sans fortune peu après avoir été admis à la retraite. Il n'a pas accédé à la nationalité française. Deux de ses trois filles sont alors mariées.

Sources :

ANF, LH/2383/33 (vide) ;

ADéf, 5Ye, 15.548 (Michel Rosetti père) ;

Florian Pharaon, *Spahis*, 1864, p. 82 ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Savant, *Les Mamelouks...*, p. 296-297.

ROUET, Gustave Joseph (Constantinople, 1851 – Paris [?], v. 1912)

– consul à Bagdad

Familier des langues grecque et turque, il fournit l'exemple d'un consul que sa méconnaissance de l'arabe n'empêche pas d'être affecté dans des pays dont c'est la langue usuelle. Fils de Lucien Rouet, polytechnicien républicain nommé consul de France à Constantinople en 1848 puis agent principal des messageries maritimes jusqu'à sa mort en 1871, il passe son enfance à Constantinople. Il part ensuite poursuivre ses études à Paris au collège Rollin (actuel lycée Jacques Decour). Membre de la garde nationale pendant le siège de Paris, il est licencié en droit en 1873 et admis trois ans plus tard à travailler dans les bureaux des Affaires étrangères en vue du concours d'admission pour les consulats. La mort de sa mère le rappelle à Constantinople où il exerce comme avocat. Il épouse en 1880 la fille d'un ingénieur civil belge, Anne Leysen, dont la personnalité altière semble peu faite pour une vie étriquée. Des revers de fortune le poussent à demander en 1886 à entrer au service des Affaires étrangères où il peut compter sur un réseau familial : il est apparenté aux drogmans Édouard Rouet et Jules Robert, au consul Eugène Cor et au ministre plénipotentiaire Perruchot de Longeville. Affecté à Genève, bien noté, il demande à revenir à Paris, où sa femme s'est rapidement réinstallée avec leurs enfants, pour finalement prendre un poste à la Résidence générale de Hanoï (1888-1892). Il argue ensuite de sa santé et de sa famille (restée à Paris) pour revenir en Europe. Après une chancellerie à Glasgow (1893), il obtient d'être nommé sous des cieux plus cléments : ce sera Tripoli de Barbarie, où il semble être devenu l'âme damnée de son compatriote Émile Piat* qui s'affiche scandaleusement avec sa femme, au grand dam du chef de poste Lacau. Le vœu qu'il forme de suivre Piat à Zanzibar n'obtient pas l'aval de sa hiérarchie. Affecté à Bagdad, il y est bien noté et promu consul (1897) : plusieurs hommes d'affaires français témoignent de l'aide qu'il leur a apportée dans leurs démarches. Chargé temporairement des intérêts italiens, il fait preuve de sollicitude envers les établissements religieux et scolaires français et triomphe des accusations que quelques Européens de la ville portent contre lui. Chevalier de la Légion d'honneur en 1910, les séquelles d'un accident de voiture font craindre pour sa santé mentale : on l'invite donc à demander sa retraite (1911). Il meurt peu après avoir rejoint à Paris sa femme et ses deux fils (René et Gaston, nés respectivement en 1884 et 1885, ont obtenu en 1908 le diplôme des Langues orientales en arabe littéral). Sa veuve se remarie bientôt avec Émile Piat.

Sources :

ADiplo, Personnel, 2e série, 1343 (Rouet).

ROUSSEAU, Amédée Pierre Victor (Alep, 1813 – Aumale, 1866)

– interprète militaire

Fils cadet de Joseph Rousseau*, interprète de 3e classe en 1831, il fait toute sa carrière dans l'armée d'Afrique. Il est attaché à l'état-major de Rovigo à Alger, puis secrétaire interprète auprès du grand prévôt de l'armée jusqu'en 1838. Il est ensuite affecté au commandement supérieur de Constantine, où ses rapports avec Négrier sont difficiles. Il participe à l'expédition des Bibans, avec le duc d'Orléans. Après avoir été attaché aux généraux Baraguey d'Hilliers puis d'Arbouville, il passe à Alger (février 1843) puis est attaché au cabinet particulier de Bugeaud (avril 1845). Il se marie alors avec Ourida (dite Rosine) bent Tahar ben el-scheikh el-Bouzidi, originaire du Guergour (« la montagne dite Karkara »), dont il a cinq enfants (son fils aîné, **Joseph Jean Jacques**, obtient en 1855 une bourse du gouvernement). Chevalier de la Légion d'honneur (avril 1846), il est affecté en juin 1849 au château d'Amboise où Abd el-Kader est maintenu prisonnier. En juin 1850, après avoir retardé son retour en Algérie, il passe à la direction intérimaire des affaires arabes à Blida. Il est ensuite brièvement attaché au BA de Médéa (juin 1859 - février 1860) avant de regagner Alger auprès du général commandant la division.

Officier de la Légion d'honneur (décembre 1862), il meurt à l'hôpital militaire des suites du paludisme.

Sources :

ADéf, 4Yf, 41274, Amédée Rousseau ;

ANOM, F 80, 1568 et 1569 (bourses) ;

Féraud, *Les Interprètes...*

ROUSSEAU, Jean Baptiste Louis dit Joseph (Paris [?], 1780 – Marseille, 1831)

– consul à Tripoli de Barbarie

Il est issu d'une dynastie de consuls et interprètes français, eux-mêmes issus d'une famille de libraires protestants émigrés à Genève. Il faut remonter à son grand-père, Jacques Rousseau, pour comprendre cette configuration familiale. Comme son cousin germain Isaac, le père de l'illustre Jean-Jacques, **Jacques** Rousseau est un horloger-joaillier qui se met au service des princes musulmans : alors qu'Isaac part au service du sultan à Constantinople entre 1705 et 1711, Jacques suit en 1705/1706 une ambassade envoyée par Louis XIV et devient le chef des joailliers du chah de Perse. De son mariage avec la fille d'un négociant lyonnais fixé à Ispahan naît **Jean-François Xavier** (1738-1808) qui est élevé dans le catholicisme par les jésuites de la ville. Sous-chef de comptoir de la Compagnie des Indes (1761), remplaçant le consul emporté par une épidémie de peste (1772), il séjourne en 1780-1782 avec sa femme, fille d'interprète, à Paris, où leur costume oriental fait sensation. Il s'y lie d'amitié avec Pierre Ruffin et est admis au *Museum* d'Antoine Court de Gébelin. Promu consul à Bassorah mais résidant de préférence à Bagdad, il reste en poste sous la Révolution et subit les contrecoups de l'expédition d'Égypte, en étant retenu prisonnier onze mois à Mardin (octobre 1798 - septembre 1799). Son fils Jean Baptiste Louis dit **Joseph** (1780-1831) lui succède dans la fonction consulaire (Bassorah en 1805, Alep en 1808, Tripoli de Barbarie entre 1824 et 1829). Membre de la mission Gardane destinée à gagner l'alliance perse contre la Russie (1807-1808 – Louis Poinssot publie en 1899 le journal de son retour : *Voyage de Bagdad à Alep*), il se fait une place dans le monde savant, par des publications remarquées (sa *Description du pachalik de Bagdad suivie d'une notice sur les Wahabis* suscitée par Silvestre de Sacy* est traduite en allemand dès sa parution en 1809 et lui vaut de devenir membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; il est un contributeur régulier des *Mines de l'Orient* entre 1809 à 1814) et du fait de son exceptionnelle collection de manuscrits (un catalogue en est publié en 1808, l'ensemble acquis en 1819 par Ouvarov pour la bibliothèque de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg). Il obtient grâce à son protecteur le duc d'Angoulême, devenu dauphin, le titre de baron (1828), mais n'a pas retrouvé de poste lorsqu'il meurt à Marseille. Il laisse trois fils, Antoine* (1811-1855), Amédée* (1813-1866) et Alphonse* (1820-1870), qui s'engagent tous dans des carrières d'interprètes, et une fille, Anne Marie Angélique, qui épousera en 1834 Théodore Roland de Bussy*.

Sources :

H. Dehérain, *Orientalistes et Antiquaires. II. Silvestre de Sacy, ses contemporains et ses disciples*, Paris, Geuthner, 1938 ;

A. Mézin, *Les Consuls de France au siècle des Lumières (1715-1792)*, Paris, Ministère des Affaires étrangères, 1997, p. 528-530.

ROUSSEAU, Marius Alphonse (Alep, 1820 – Beyrouth, 1870)

– consul à Djedda, Bosna-Seraï et Sarajevo

Fils de Joseph Rousseau*, il semble être entré au service du consul de France à Tunis, Lagau, et avoir regretté d'en avoir démissionné en 1841. Époux d'Angèle Céleste Balit, d'une famille de Tunis – ils ont un fils, **Alfred** (qui fera à son tour une carrière consulaire), et une fille (qui épousera en mai 1862 un ingénieur des Ponts et Chaussées en mission à Tunis) –, il entre dans la carrière du drogmanat en 1843, affecté à Mogador puis à Tunis (janvier 1844) où « il est fort bien vu du bey et très estimé au Bardo ». Il publie en 1845 dans le *Moniteur algérien* une traduction à partir de l'arabe de la *Relation de la prise de Tunis et de la Goulette par les troupes ottomanes en 981 de l'hégire* d'al-ḥāǧǧ Ḥusayn Ḫūǧā. Drogman chancelier au Caire (1844), il est réaffecté à Tunis comme premier interprète (novembre 1847) ce qui répond aux vœux du consul Lagau. Lié à Soliman Haraïri* et à Henri Cotelle*, il y poursuit une activité savante en donnant au *Journal asiatique* sa traduction d'un « Extrait de l'histoire des Beni-Hafs, par el-Zerkechi », en écho à la publication par Cherbonneau d'un extrait d'Ibn al-Ḫaṭīb (avril-mai 1849), puis celle du « Voyage du scheikh El-Tidjani dans la Régence de Tunis pendant les années 706, 707 et 708 de l'hégire (1306-1307) » (1852-1853). Veuf en 1852, il se remarie avec Léonie Chapelié, fille d'un négociant de la ville (leur fils **Georges Louis** deviendra administrateur en Indochine). Apprécié du consul Léon Roches*, il est promu au consulat de Djedda en 1858, puis assure l'intérim du consulat à Tunis alors qu'il se trouve en congé (1861). Il est ensuite nommé consul à Bosna-Seraï (1862) puis à Sarajevo (1864), l'année de la publication de son œuvre principale, dont le titre vient en écho à aux *Annales algériennes* de Pellissier de Raynaud : les *Annales tunisiennes ou Aperçu historique sur la Régence de Tunis*. L'ouvrage, qui se fonde sur des historiens arabes (az-Zarkašī, Ibn Dīnār, le Tunisien al-ḥāǧǧ Ḥammūda b. ʻAbd al-ʻAzīz al-Wazīr et al-Bāǧī), se divise en quatre périodes (chute de la dynastie des Bani Ḥafṣ ; domination turque, domination des deys ; domination des beys) et s'achève en 1830. Il veut « indiquer la route à suivre à celui qui entreprendra de la parcourir après nous » et qui « coordonnera ces éléments un peu indigestes, de manière à en faire un tout harmonique », considérant qu'il faut établir les faits avant de faire la philosophie de l'histoire. Les épreuves en ont été relues par Berbrugger*, son confrère à la Société historique algérienne – Rousseau est par ailleurs membre de la Société asiatique et de la Société de géographie de Paris.

Sources :

ADiplo, personnel, 1re série, 3565, Alphonse Rousseau.

Féraud, *Les Interprètes...*

ROUSSEAU, Napoléon François Antoine (Alep, 1811 – Oraison, près de Manosque, 1855)

– interprète militaire mis à la disposition des Affaires étrangères

Fils aîné du consul Joseph Rousseau* et d'Élisabeth Outrey, et frère d'Amédée* et d'Alphonse* (avec lequel il est souvent confondu), il est recruté après la mort de son père comme interprète militaire et détaché comme secrétaire-interprète à la direction des domaines d'Alger (avec un traitement de 1 200 francs en juillet 1831) où il travaille à régler les questions de propriété à partir des registres et titres des archives du beylik en arabe et en turc. On le trouve en 1834 parmi les membres de la loge maçonnique Bélisaire, avec le grade d'apprenti. Successeur de Xavier Dumont* comme secrétaire interprète du parquet du procureur général à Alger (depuis 1835), il semble avoir été de surplus attaché entre décembre 1835 et mars 1836 aux bureaux des

corporations religieuses de la direction des finances, auprès de l'oukil de la Mecque et de Médine (lui succède Nully*). Il a sollicité en vain son admission dans la carrière du drogmanat en 1836, comme on crée un nouveau consulat à Mogador en faveur de Delaporte*, demande réitérée par sa mère, installée avec ses fils à Alger, qui suggère qu'il soit affecté auprès son propre frère à Trébizonde. En mai 1839, il est à Paris, où il a été chargé d'accompagner le fils de l'*āġā* de Constantine. Il semble qu'il quitte son statut militaire en juillet 1839 (il a alors un traitement de 2 400 francs) pour devenir interprète traducteur assermenté pour les langues arabe et turque près les tribunaux d'Alger. Il fait partie en 1841 des Frères qui, avec Pharaon*, tentent d'y fonder une nouvelle loge maçonnique, la Régénération africaine. En juillet 1841, il est admis à la Société asiatique. Ses deux principales publications, datées de 1841, sont généralement attribuées par erreur à son frère benjamin, Alphonse. Le *Parnasse oriental, ou Dictionnaire historique et critique des meilleurs poètes anciens et modernes de l'Orient, contenant outre les principaux traits de leur vie, un examen impartial, et des extraits de leurs productions les plus estimées*, publié à Alger en août, est composé d'extraits de manuscrits recueillis sous forme de dictionnaire par son père en Perse et en Turquie. Destiné à un public large, on le trouve dans la plupart des bibliothèques militaires d'Algérie. Mohl, dans un rapport publié par le *Journal asiatique*, regrette son incomplétude, qu'il explique par le renouvellement des connaissances depuis la préparation de l'ouvrage par Joseph Rousseau vingt ans plus tôt. Les *Chroniques de la régence d'Alger, traduites d'un manuscrit arabe intitulé : El-Zohrat el-Nayerat*, publiées par l'imprimerie du gouvernement d'Alger, complètent pour la période 925-1194 de l'hégire l'*Histoire de la fondation de la Régence d'Alger* publiée en 1837 par Rang et Denis d'après une traduction de Venture*. Rousseau dit avoir profité des éclaircissements de Bresnier*, Berbrugger* et Théodore Roland de Bussy*. Il réintègre l'armée en novembre 1846 avec le grade d'interprète principal : il travaille au cabinet du gouverneur général sous les ordres de Bugeaud puis de son successeur le duc d'Aumale. Chargé d'accompagner Abd el-Kader à Toulon après sa reddition, il en est récompensé par la Légion d'honneur. En mai 1848, il est employé à la division des Affaires arabes, puis attaché au bureau politique des Affaires arabes lors de sa création en juin 1850. Il épouse en février 1851 Honorine Cogordan. Recommandé par le ministre de la Guerre Saint-Arnaud, il est mis à la disposition des Affaires étrangères (été 1852) pour participer aux travaux de la mission de France au Maroc à Tanger. Pressenti pour fonder un vice-consulat à Rabat, il est finalement nommé en janvier 1853 consul honoraire à Brousse, en mission auprès de l'émir (avec 10 000 francs). Nommé consul à Djedda, on lui ordonne de rejoindre Abd el-Kader à Damas avant de gagner son poste, mais il meurt avant d'avoir quitté la France. Il laisse une veuve sans enfants, domiciliée à Marseille, et propriétaire dans le Midi.

Sources :

ADéf, 5Ye, 16, Antoine Rousseau ;

ADiplo, Personnel, 1re série, 3560, Antoine Rousseau ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Xavier Yacono, « Les débuts de la franc-maçonnerie à Alger (1830-1852) », *RA*, vol. 103, 1959, p. 91 et 308-309.

ROUVIER, Paul Jean (Herbillon, département de Constantine, 1890 – ?, apr. 1947)

– inspecteur général des médersas

Bachelier (1908), son diplôme d'arabe (1911) lui permet de quitter rapidement le statut de répétiteur pour être chargé de cours au lycée de Constantine (1911-1912) puis professeur de

sciences à la médersa de Tlemcen (1912), où il épousera en 1916 Andrée Noël. Affecté au service des renseignements du Maroc pendant la guerre, il obtient une licence ès lettres (arabe) à Alger en octobre 1921, et poursuit sa carrière comme professeur de lettres à la médersa d'Alger (janvier 1935), dont il prend la direction en 1938 en remplacement de Belhadj. Contraint à la démission pour avoir été membre du Grand Orient de France, il est réintégré et promu à l'inspection générale des médersas, seule façon de ne pas déplacer Ibnou Zekri, son successeur à la direction de la médersa. Il ne semble pas qu'il ait mené à bout son travail d'édition et de traduction des extraits du *Kitāb al-Badā'i* d'Ibn Ẓāfir relatifs à l'Occident musulman, destiné à paraître dans la *Bibliothèque arabe-française* publiée par la faculté des Lettres de l'université d'Alger sous la direction de Pérès*.

Sources :

ANOM, GGA, 14 H, 44, Rouvier ; état civil (acte de naissance).

ROUX, Arsène (Rochegude, Drôme, 1893 – Bayonne, 1971)

– directeur de collège musulman et inspecteur principal d'arabe

Né dans un village du Sud de la Drôme, on le retrouve en 1911 enseignant en Algérie (sans doute instituteur), deux ans avant son installation au Maroc. Mobilisé, il y demeure tout au long de la guerre et y perfectionne sa connaissance de l'arabe et du berbère. Il est sans doute cet instituteur à Salé qui obtient en 1916 le brevet d'arabe. L'année suivante, c'est le tour du certificat de berbère qu'il complète par le diplôme en 1919. Il est alors nommé professeur d'arabe au collège de Meknès ainsi qu'à l'école militaire où il forme des élèves officiers généralement berbérophones (1919-1927). Il obtient successivement le DES (*Étude du parler arabe des Musulmanes de Meknès*, 1925) et l'agrégation d'arabe (1926) et se marie à une Berbère du Moyen Atlas. Nommé en 1927 à la direction du collège berbère d'Azrou, il passe en 1935 à celle du collège musulman Moulay Youssef de Rabat, en même temps qu'il remplace Émile Laoust à la direction des études de dialectologie berbère de l'IHEM où il restera en fonction jusqu'en 1956, sans obtenir alors la chaire des Langues orientales à laquelle il aurait désiré être élu à la mort d'André Basset. Inspecteur principal d'arabe dans les lycées et collèges, il consacre cependant l'ensemble de ses publications aux mots et aux choses berbères. À l'exception partielle de « Quelques argots arabes et berbères du Maroc » (*II^e congrès de la Fédération des sociétés savantes*, Tlemcen, 1936), c'est le cas de ses articles pour *Hespéris*, la *Revue africaine* ou *Orbis*, du volume sur *La Vie berbère par les textes, parlers du Sud-Ouest marocain, tachelhit*. 1^re partie, *La Vie matérielle*. I. *Textes* (Larose, 1955), et des textes qui ont été édités après sa mort. Il a légué sa bibliothèque riche de manuscrits berbères à l'Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM) d'Aix-en-Provence.

Sources :

ANF, 62 AJ, 12, candidature à chaire d'arabe maghrébin de l'ENLOV ;

Bulletin de l'enseignement public. Maroc, 1916 ;

Nico Van den Boogert, *Catalogue des manuscrits berbères du fonds Roux*, Aix-en-Provence, IREMAM, 1995 ;

Mohamed Benhlal, *Le Collège d'Azrou. La formation d'une élite berbère civile et militaire au Maroc*, Paris - Aix-en-Provence, Karthala-Iremam, 2005 ;

Dictionnaire des orientalistes... (notice par C. Lefébure).

ROY, Bernard (Marigny-le-Cahouët, Côte-d'Or, 1845 – Tunis, 1919)

– contrôleur civil, secrétaire général du gouvernement tunisien

Il représente la figure de l'ancien colonial qui préfère maintenir les structures religieuses musulmanes en l'état – elles se désagrègeront d'elles-mêmes sous l'effet d'un progrès inéluctable – plutôt que de favoriser leur réforme – ce qui risquerait de les renforcer et de les transformer en un redoutable frein au processus général de civilisation identifié à la francisation.

Issu d'un milieu modeste, il naît dans une maison éclusière du canal de Bourgogne. Après avoir fréquenté le collège de Semur-en-Auxois, il monte à Paris où il trouve du travail chez un libraire du quartier latin, ce qui lui permet de profiter des cours publics de la Sorbonne et du Collège de France. En 1864, il réussit le concours de surnumérariat de l'administration des Postes et part l'année suivante pour l'Algérie. Détaché en 1867 à la mission télégraphique du Kef, dans les confins occidentaux de la régence de Tunis, avec un statut d'agent consulaire, il s'intègre à la société locale et acquiert une bonne maîtrise de l'arabe. Les liens qu'il a su tisser avec les milieux confrériques lui permettent de faciliter grandement l'ouverture du pays aux troupes françaises en 1881, ce qui lui vaut d'obtenir la Légion d'honneur. En 1884, il est intégré au nouveau corps des contrôleurs civils. Il ne quitte le Kef que pour Tunis où il est promu en 1889 secrétaire général du gouvernement tunisien. Il demeure à ce poste de grande importance jusqu'à sa retraite en 1910, laissant cependant la partie administrative pour ne conserver que les affaires de justice après l'arrivée d'Urbain Blanc. Son action a été l'objet de vives critiques de la part de ceux qui appellent à une politique plus nettement assimilationniste : la rumeur circule selon laquelle il se serait converti à l'islam et, en 1885, le radical *Réveil tunisien* ne le ménage pas. Plus tard, il est la cible de ceux qui mettent en cause le principe même de la colonisation : les Jeunes Tunisiens y verront un adversaire de la modernisation et de l'émancipation de leur pays. Or, il faut lui reconnaître une réelle habileté politique qui facilite sa collaboration avec des personnalités françaises réformatrices comme Louis Machuel*. Sa connaissance du pays et de la langue est incontestable : elle lui permet de maintenir les apparences d'une administration et d'un gouvernement tunisiens. Elle se traduit du point de vue de l'activité savante par un *Extrait du catalogue des manuscrits et des imprimés de la bibliothèque de la grande mosquée de Tunis* consacré à l'*Histoire*, publication du Secrétariat général du gouvernement tunisien composée avec la collaboration de Mhammed bel Khodja [Mḥammad b. al-Ḫūǧa] et Mohammed el Hachaichi [Muḥammad al-Ḥašayšī] (1900) et par un travail de relevé des *Inscriptions arabes de Kairouan*, qui n'est publié que plusieurs décennies après sa mort, après avoir été complété par Paule Poinssot, avec l'aide de son mari Louis Poinssot (Paris, Klincksieck, 1950). Il a conservé des attaches avec son pays natal comme le rappellent les 25 000 francs qu'il lègue à la commune de Marigny-le-Cahouët pour y réaliser des travaux d'adduction d'eau potable. Un monument, une plaque et le nom d'une rue y conservent encore aujourd'hui sa mémoire.

Sources :

Le Réveil tunisien, n° 23, 17 septembre 1885 ;

Joseph Canal, « Pages d'histoire de la Tunisie. Une figure qui disparaît. Monsieur Roy, Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien », *RT*, 1919, p. 367-372 ;

Martel, *Allegro...*, p. 113 ;

É. Mouilleau, « Les contrôleurs civils en Tunisie (1881-1956) », thèse pour le doctorat d'histoire, université Paris III, 1998 ;

Planel, « De la nation... », p. 311.

Un fonds constitué des papiers de Bernard Roy, récemment donnés aux Archives diplomatiques, est conservé aux Centre d'archives diplomatiques de Nantes.

S

SABBAGH, Michel [aṣ-Ṣabbāġ, Mīḫā'īl] (Saint-Jean-d'Acre, v. 1784 – Paris, 1816)

– compositeur et copiste pour l'Imprimerie et la Bibliothèque impériales

Issu d'une famille de riches notables (son grand-père Ibrāhīm aurait été médecin du sultan), catholique romain, il aurait passé sa jeunesse à Damas, avant de collaborer avec l'armée française et de partir avec elle pour Marseille lors de son repli d'Égypte en 1801. Adjoint comme « secrétaire arabe » à l'ambassade du général Sébastiani dans les échelles ottomanes (1802), il est ensuite employé comme compositeur pour les langues de l'Orient à l'Imprimerie nationale puis nommé à la Bibliothèque impériale (1807) pour y assurer la copie de manuscrits arabes – ce pour quoi il a parfois recours aux services d'Ellious Bocthor* et de Sakakini*, tous deux demeurés à Marseille, bien qu'il dise devoir ensuite corriger leurs fautes. Sacy* reconnaît la qualité supérieure de sa langue arabe, considère qu'il vaut « beaucoup mieux que ses compatriotes » et regrette que sa méconnaissance du français ne permette guère de l'employer comme interprète. Comme son aîné Monachis* pour l'arabe vulgaire, il participe à la formation des élèves sous forme de leçons de langue littérale : Jean Humbert*, en rappelant tout ce qu'il lui doit, témoigne de sa capacité à dire la poésie ancienne et à improviser. Sabbagh répond aux attentes du public en composant un texte « complet » des *Mille et Une nuits* qui intègre le contenu des manuscrits d'Antoine Galland et de Denis Chevis et la geste de ʻUmar an-Nuʻmān figurant dans le manuscrit Benoît de Maillet. Il est l'auteur d'un traité de la poste aux pigeons utilisé comme texte scolaire et traduit en différentes langues (en français par Sacy : *La Colombe messagère plus rapide que l'éclair, plus prompte que la nue*, 1805 ; en allemand ; en italien, 1822) ainsi que de nombreux panégyriques : un *Hommage au grand juge, Ministre de la Justice* [Régnier], *visitant l'Imprimerie de la République le 23 messidor an XI* (12 juillet 1803), traduit par Jean Joseph Marcel* ; un *Poème à la louange de l'empereur Napoléon Bonaparte* (1804) et des *Vers à la louange du Souverain pontife Pie VII* (1805) imprimés en format *in folio* avec une traduction latine de Sacy ; des « Vers arabes à l'occasion du Mariage de Napoléon » publiés par les *Mines de l'Orient* avec des traductions française par Sacy et allemande par Hammer (vol. 1, 1809) ; un *Cantique à S. M. Napoléon le grand... à l'occasion de la naissance de son fils, Napoléon II, roi de Rome. Allégorie sur le bonheur futur de la France et la paix de l'univers* puis un *Cantique de félicitations à S. M. très chrétienne Louis le Désiré, roi de France et de Navarre* (*Našīd tihāni li-sa'ādat al-kullī ad-diyāna Luwīs aṯ-ṯāmin ʻašar Malik Frānsā wa Nāfār*), traduit en français par Grangeret de Lagrange*. Il meurt prématurément, ce que les contemporains attribuent à « des goûts peu réglés, et [à] la misère qui en fut la suite ». Il laisse un frère, Youssef [Yūsif], aumônier des mamelouks, qui officie après la Restauration à Saint-Roch. Parmi ses manuscrits inédits (on y trouve de la poésie, une *Histoire des tribus arabes du Désert*, une *Histoire de la Syrie et de l'Égypte*), une *Grammaire de l'arabe vulgaire de Syrie et d'Égypte* (*ar-Risāla at-tāmma*) est léguée avec les papiers de Quatremère* à la bibliothèque de Munich et publiée par Thorbecke (Strasbourg, Trübner, 1886). La biographie qu'un de ses descendants, Robert Sabbagh-Laroche, combattant pour la France en Syrie en 1941, voulait lui consacrer, semble être restée à l'état de projet.

Sources :

Clément Huart, *Littérature arabe*, 4e éd., Paris, Colin, 1939, p. 404 ;

Savant, *Les Mamelouks...*, p. 420 ;

Anouar Louca, « Ellious Bocthor. Sa vie. Son œuvre », *Cahiers d'histoire égyptienne*, V, 5-6, décembre 1953, p. 309-320 [essentiel] ;

Langues'O... (notice par A. Tadié) ;

Sylvette Larzul, « La réception arabe des *Mille et une nuits* (XIII^e^-XIX^e^ s.) : entre déconsidération et reconnaissance », F. Pouillon et J.-C. Vatin éd., *L'Orientalisme et après ? Médiations, appropriations, contestations*, Paris, Karthala, 2011, p. 439-454.

SAINT-BLANCAT, Jean-Denis (Alger, 1860 – Alger [?], apr. 1929)

– interprète militaire

Né à Alger, d'origine modeste (les témoins de sa naissance sont garçons d'hôtel, son père travaillant comme garçon de salle), il entre jeune dans l'interprétariat militaire. Affecté en 1879 au BA d'El Aricha, il accompagne la colonne de Benoit opérant entre Sebdou et El Aricha sur la frontière marocaine (1880) et est chargé en 1881 du service des émissaires envoyés dans les campements des insurgés. Après un bref passage aux BA de Tiaret (mars 1882) et d'Aïn Sefra (août 1882), il est affecté au BA de Souk Ahras (septembre 1882) puis à la subdivision de Dellys (février 1885). C'est alors qu'il démissionne de l'armée pour devenir interprète judiciaire (à Bou Saada en février 1886 puis à Dellys en novembre 1886), ce qui répond sans doute aux vœux d'Antoinette Dupérier qu'il épouse en janvier 1887. En poste près la cour d'appel d'Alger à partir de novembre 1890, c'est un interprète très estimé, décoré des palmes académiques (OA, avril 1896), qui, en tant qu'interprète militaire de réserve, effectue plusieurs stages au service des affaires indigènes de la division d'Alger. Il est choisi pour servir d'interprète dans le procès des inculpés de Margueritte déplacé à Montpellier (décembre 1902 - février 1903), en même temps que M. el-Mahi. Selon les autorités de l'armée, il s'est acquitté de cette mission d'une façon remarquable, et « conserve l'allure et l'esprit très militaires ». Décoré de la Légion d'honneur en 1912, rappelé en 1914, il est affecté en novembre au service de surveillance et d'assistance des militaires indigènes hospitalisés dans la 17^e^ région (Toulouse), où il reste jusqu'à sa démobilisation fin octobre 1916. Il retrouve alors ses fonctions à Alger où, après avoir divorcé en 1922 et s'être remarié en 1926, il prend sa retraite vers 1929.

Sources :

ADéf, 5Ye 45226 ;

ANF, LH/19800035/0238/31661 ;

ANOM, état civil ;

Baruch, 1901 ;

Christian Phéline, *L'Aube d'une révolution. Margueritte, Algérie, 26 avril 1901*, Toulouse, Privat, 2012, p. 117.

SAINT-CALBRE, Charles (Vielle-Saint-Girons, Landes, 1867 – Marseille [?], entre 1934 et 1939)

– directeur de médersa

Instituteur, fils d'instituteur, il a été formé à l'école normale de Dax (1885) et a enseigné douze ans dans les Landes (1886-1894), avant de gagner l'Algérie et de passer par la section spéciale de la Bouzaréa. Distingué par son expérience et son sérieux, il est presque aussitôt chargé de cours à la médersa de Constantine (novembre 1895) et poursuit sans relâche ses études (bachelier en 1898, breveté d'arabe en 1899, licencié en droit en 1902), ce qui lui permet d'y succéder à

Motylinski*, mort prématurément, comme directeur (1907). Tout en poursuivant sa course aux grades universitaires, préparant le diplôme d'arabe et le doctorat en droit, il participe au développement de l'histoire locale comme tout bon professeur de médersa : en collaboration avec son collègue M. Bendjema, il traduit l'histoire de la ville de Constantine qu'a composée un ancien professeur de la médersa, le *šayḫ* al-ḥāǧǧ Aḥmad b. al-'Aṭṭar al-Mubārak. Il a donné de nombreux articles « littéraires, historiques, pédagogiques » dans les principales revues savantes locales (*Revue africaine*, *Bulletin de la Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*) ainsi que dans le *Bulletin de l'enseignement des indigènes*, la *Revue algérienne*, *Terre d'Afrique*... Bien noté, il succède à Edmond Destaing* à la direction de la médersa d'Alger (juin 1914) où il se maintient jusqu'à sa retraite en juillet 1934 – il s'installe alors à Marseille. Pendant la Grande Guerre, il s'est illustré en organisant sous les auspices de la direction des Affaires indigènes des conférences avec projections lumineuses en vue d'assurer la participation aux emprunts de la défense nationale et de maintenir le moral de la population.

Source :

ANOM, GGA, 14 H, 44, médersa d'Alger, Saint-Calbre.

SAKAKINI, Auguste/Augustin Alexandre Michel dit Georges fils [as-Sakākīnī] (Le Caire, 1794 – Marseille [?], apr. 1869)

– interprète et professeur d'arabe à Marseille

Avec son père Nicolas (1768-1836) et son oncle Gabriel (1771-1841), grecs catholiques, il fait partie en 1801 des réfugiés qui accompagnent le repli de l'armée française d'Égypte et s'installent à Marseille, où il suit au collège les cours d'arabe de Taouil*. Il conserve des liens avec son pays natal où il retourne entre 1827 et 1833 comme traducteur à l'école de médecine d'Abū Za'bal. Désigné par le vice-roi pour accompagner Clot-bey dans sa mission en France en août 1832, il envoie en 1834 du Caire une caisse de 40 volumes en arabe et en turc à Silvestre de Sacy*, avant de solliciter une chaire d'arabe en France. S'il parvient à suppléer son ancien maître Taouil malade (octobre 1834), la chaire de Marseille lui échappe au profit d'Eusèbe de Salle* (avril 1835). Reparti pour Tunis comme correspondant d'une maison de commerce, il s'y marie avec une Génoise (1836), Teresa-Margarita Verdura, sœur d'un lieutenant des spahis dans l'armée d'Afrique (avec pour témoins le négociant Beaussier, le pharmacien Arène et le chancelier Maurin). Il ne renonce pas pour autant à se faire une place à Marseille où De Salle, parti pour un voyage en Orient, s'est fait remplacer par le jeune Bargès* (1837). Alors que son capital est évalué en 1839 à 25 000 francs par le consul, ce qui le classe parmi les derniers sur l'échelle d'honorabilité, il est soutenu par les négociants de la ville pour lesquels il travaille comme secrétaire ou interprète, et obtient finalement une maîtrise d'arabe vulgaire au collège (1846) après un vif conflit : tandis que De Salle défend une approche abstraite et classique de la langue arabe (au risque de ne pas savoir la parler), le parti de Sakakini donne la priorité à la pratique et à l'usage (au risque d'être vilipendé comme « levantin » et inculte). En sus de son activité de banquier, il enseigne le dialecte d'Alep à un nombre décroissant d'élèves (d'une vingtaine à une dizaine par an), alors que son inspecteur aurait préféré qu'il fasse une place aux parlers d'Afrique. À sa démission en 1869, il est remplacé selon ses vœux par Joseph Abdou Moussa*, un melkite né à Damas en 1842 et installé à Marseille depuis 1860. Il est apparenté à Joseph Sakakini (1846-1915), qui lègue en 1893 200 000 francs à sa ville natale de Marseille, à condition qu'elle crée une voie sur le domaine qu'il possède en bordure du Jarret et lui conserve son nom.

Sources :

ANF, F 17, 13.612, chaire d'arabe vulgaire et 21.688, Georges Sakakini ;

L'Orient des Provençaux..., p. 111 ;

Planel, « De la nation... » ;

Adrien Blès, *Dictionnaire historique des rues de Marseille*, Marseille, Jeanne Laffitte, 2001, p. 422-423.

SALAMÉ, Soliman (Bethléem, 1777 – Marseille, 1852)

– guide interprète

Fils de Joseph Mitri et de Marie Salamé, il adopte le nom de sa mère, bien qu'il soit parfois indiqué sous le nom de Soliman Mitri. Il entre au service de l'armée d'Orient en Égypte comme brigadier dans la compagnie de Syriens formée par Bonaparte en 1798. Réfugié en France en 1801, on le retrouve au service du Premier Consul. Sous-lieutenant des mamelouks de la garde impériale lorsqu'il reçoit la Légion d'honneur dès sa première promotion (1804), il a pris part à l'ensemble des campagnes napoléoniennes – Allemagne, Autriche, Prusse, Pologne, Espagne (où il est blessé d'un coup de pointe dans les reins lors du soulèvement de Madrid, le 2 mai 1808), Russie et Saxe. Après la chute de l'Empire, il se fixe à Melun. Il est alors marié à Lucie, fille d'un négociant égyptien réfugié, 'Abd al-Laṭīf Šalhūb, et veuve de « Khalil Migni Aralaïtch, chef des orfèvres du Caire ». Après sa naturalisation (1817), son veuvage et son remariage avec Marie Bachera, belle-sœur du capitaine Élias [Pharaon ?], native de Saint-Jean-d'Acre, il prend domicile à Marseille (1824). Nommé en avril 1830 guide interprète pour l'expédition d'Alger, il reprend le goût du combat de cavalerie et passe au 1er régiment de chasseurs d'Afrique, puis aux spahis. Fatigué, il est mis à la retraite en 1837.

Sources :

ADéf, 5Ye, 13 (Soliman ben Zouach) et 2Yb, 2449.83 ;

ANF, LH/2444/58 (Soliman Salamé) ;

Féraud, *Les Interprètes...* (sous le nom de Soliman) ;

Savant, *Les Mamelouks...*, lui consacre un chapitre, p. 199-206.

SALEM, Charles-Louis (Le Caire [?], 1777 [?] – près d'Oran, 1834)

– guide interprète

Parfois indiqué sous le nom de Salem Youdi – ce qui laisse penser qu'il pourrait être issu d'une famille juive –, Salem entre au service de l'armée d'Orient et devient mamelouk de la garde impériale. Il aurait pris part à l'ensemble des campagnes napoléoniennes depuis l'an VIII, obtient la Légion d'honneur en 1813 et se retire à Melun en 1814. Déporté à Sainte-Marguerite en 1815, il obtient le bénéfice de la décision ministérielle de 1816 qui accorde le paiement d'une année de secours aux mamelouks qui quittent la France. Mais il ne va pas au-delà de Malte et gagne Gênes puis Munich, où il entre au service de Charles de Bavière. Il est de retour à Paris en 1820. Autorisé à résider à Melun, il sollicite en 1822 son transfert à Marseille. Il obtient en 1824 un congé de six mois pour se rendre à Rome afin d'y embrasser le christianisme, et y est baptisé en mai 1825. Il devient alors le chevalier Charles-Louis Salem. Il retourne à Marseille, mais obtient bientôt un congé pour Livourne (février-octobre 1826 puis décembre 1827). Il est nommé guide interprète pour la campagne de Morée (à l'état-major du marquis Maison en 1828-1829 où se trouve aussi Joseph Habaïby*) puis pour la campagne d'Alger (avril 1830). Passé aux chasseurs d'Afrique, avec le grade de sous-lieutenant, il est tué au combat. Resté célibataire et sans enfants, il laisse pour héritier un capitaine de cavalerie commandant une compagnie de fusiliers vétérans à Melun, Pierre François Rouyer, qui lui avait avancé des fonds pour lui permettre de rejoindre son poste en Algérie.

Sources :

ANF, LH/2445/42 ;

Féraud, *Les Interprètes...* (peu fourni) ;

Savant, *Les Mamelouks...*, p. 230-241.

SALENC, Léon Jules Émile Henri (Saint-André-de-Valborgne, Gard, 1876 – Oran [?], apr. 1935)

– directeur de collège musulman

Fils d'un propriétaire et d'une institutrice, il a passé son enfance en Algérie, et, à sa sortie de l'école normale de Constantine en 1895, il est nommé instituteur à l'école primaire de Bougie. Après avoir effectué son service militaire (1897-1898), il obtient les brevets d'arabe et de kabyle de l'école des Lettres d'Alger (1899 et 1902). Il n'enseigne pas seulement au cours complémentaire dont il est chargé à l'école primaire de Bougie, mais donne aussi des cours d'arabe pour la municipalité d'une part, pour les officiers de la garnison d'autre part. En congé pour suivre les cours de la faculté des Lettres d'Alger (1908-1909), il obtient en 1908 le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les écoles normales et les EPS et le diplôme d'arabe d'Alger. Instituteur pendant quelques mois à Bouira, à Maison Carrée puis à Alger, il réussit en 1910 le baccalauréat et est promu professeur au collège de Médéa, avec rang d'inspecteur primaire. Après son succès au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les lycées et collèges en 1912, et un jugement de divorce en 1913, il est mis à disposition du ministre des Colonies pour diriger la médersa de Saint-Louis du Sénégal. Il publie alors dans la *Revue du monde musulman* avec Paul Marty* un article sur *Les Écoles maraboutiques du Sénégal : la médersa de Saint-Louis* (repris sous forme de volume en 1914). Remarié en 1917, très bien noté par le chef du bureau politique, il passe à la direction de l'école d'enseignement technique supérieur Faidherbe à Gorée (1918). Directeur du collège musulman du Fès entre mai et novembre 1920, il l'est à nouveau en 1925, succédant à Marty après quatre ans de professorat au lycée de Casablanca, et le demeure jusqu'à sa retraite en 1935. Dans le discours qu'il prononce à son départ, il rappelle son action en réponse aux « justes doléances » de la jeunesse fassie : l'enseignement du latin a été intégré aux programmes du collège qui prépare désormais au baccalauréat et à un brevet de fin d'études. Il a publié des manuels scolaires d'arabe (*Grammaire d'arabe parlé, dialecte d'Algérie* ; *Premiers éléments de métrique arabe*). Comme la majeure partie des instituteurs et des professeurs qui adhèrent aux valeurs de l'école normale et de l'université républicaines, il a des ambitions littéraires (il publie avant 1914 un recueil de poèmes, *Fleurs algériennes*) et entend œuvrer en faveur de la paix et de l'entente entre les peuples (il compose une grammaire de l'espéranto).

Sources :

ANF, F 17, 24.464, Salenc ;

ANOM, état civil (acte de mariage).

SALIPPE, Mikarion/Mikarius (Le Caire, 1780 – Oran, 1850)

– guide interprète

Copte, il se réfugie en France après s'être engagé dans la légion copte, puis embarque pour l'Amérique où il séjourne deux ans (1804-1806). Engagé volontaire dans l'armée napoléonienne en Dalmatie (1806-1808) puis dans les îles ioniennes (1809-1812), il est réformé par Miollis. Guide

interprète en 1830, il est détaché auprès du commandement du fort de Mers el-Kébir. Analphabète, célibataire, il meurt à l'hôpital.

Sources :

ADéf, 5Ye, 15, Mikarion Salippe ;

Féraud, *Les Interprètes...*

SALMON, Georges Hector (Paris, 1876 – Tanger, 1906)

– directeur de la Mission scientifique au Maroc

Il étudie l'arabe auprès de H. Derenbourg* à l'ESLO (où il obtient ses diplômes en arabe littéral et vulgaire en 1898) et à l'EPHE (1896-1899) où il soutient en 1901 avec pour rapporteurs Clément Huart* et Jules Oppert une thèse sur la topographie de Bagdad au Ve siècle de l'hégire à partir du texte d'al-Ḫāṭib al-Baġdādī, travail publié en 1904 dans la Bibliothèque de l'EPHE. Sciences historiques et philologiques, avec pour titre *L'Introduction topographique à l'"Histoire de Bagdâdh" d'Aboû Bakr Aḥmad ibn Thâbit al-Khaṭîb al-Bagdâdhi (392-463 H., 1002-1071 J.-C.)* – on note que c'est un objet d'études que reprend plus tard L. Massignon*). Pensionnaire de l'IFAO sur la proposition de Barbier de Meynard* entre 1899 et 1902, il est invité par Gaston Maspero à faire l'histoire de la topographie du Caire à laquelle ont aussi travaillé Casanova* et Ravaisse*. De retour à Paris, il publie dans une élégante édition « fin de siècle » une traduction d'extraits de poèmes et de lettres d'Abū l-'Alā' al-Ma'arrī (*Le Poète aveugle*, Paris, Charles Carrington, 1904). Dédié au Dr Mardrus*, « révélateur des *Mille et une nuits* », l'ouvrage rappelle qu'al-Ma'arrī a été récemment redécouvert grâce à Margoliouth : son malthusianisme et son végétarisme intéressent un milieu littéraire teinté d'anarchisme qui, en réaction au positivisme bourgeois occidentaliste, recherche en Orient des valeurs alternatives. Surnuméraire à la Bibliothèque nationale (août 1902), Salmon accepte de faire partie avec Hartwig Derenbourg et Eugène Protot du jury qui examine en 1903 les candidats au certificat d'études de la Société pour la propagation des langues étrangères en France. La même année, il est choisi par Le Chatelier pour diriger la nouvelle Mission scientifique au Maroc où il fait preuve de qualités remarquables, assisté par Michaux-Bellaire*. Il donne alors de très nombreux articles dans les premières livraisons des *Archives marocaines* (1904-1905). Il prépare la publication collective d'une *Encyclopédie du droit marocain* lorsqu'il meurt prématurément des suites d'une dysenterie, au retour d'une mission à Fès. Il laisse une veuve et un frère, Charles, rédacteur à l'administration centrale des postes et des télégraphes.

Sources :

ANF, F 17, 17.239, Mission scientifique au Maroc ;

Archives de l'EPHE, IVe section, rapports sur les diplômes, Salmon ;

Bulletin de la Société pour la propagation des langues étrangères en France, n° 7-8, juillet-août 1903 ;

A. Le Chatelier, « G. Salmon, chef de mission », *Archives marocaines*, vol. VII, 1906 ;

BIFAO, n° 5, 1906, p. 189-190 (notice par É. Chassinat).

SAUSSEY, Edmond Marie (Balaruc-les-Bains, 1899 – Béthune [?], 1937)

– pensionnaire de l'IFD, professeur de collège

D'origine semble-t-il modeste, il est mobilisé dans l'armée d'active entre avril 1918 et octobre 1919, et s'initie peut-être alors aux langues orientales. Il prépare ensuite une licence

d'enseignement en lettres classiques et suit l'enseignement de Maurice Gaudefroy-Demombynes* aux Langues orientales, dont il sort élève diplômé en arabe littéraire (1922). Gaudefroy le recommande vivement pour l'école du Caire mais, évoquant la cherté de la vie en Égypte, il préfère finalement être boursier de l'École archéologique de Jérusalem. Pressé par la nécessité de subvenir à ses besoins, il part ensuite pour l'Algérie où il exerce comme professeur d'arabe au collège de Sétif (1923-1928). Il y approfondit ses connaissances en arabe, passant avec succès un DES à la faculté d'Alger, tout en envisageant de préparer l'agrégation de lettres, ce qui peine Gaudefroy. Il repart cependant en Orient avec sa femme, professeur, et leurs deux filles, après avoir obtenu d'être pensionnaire de l'Institut français d'archéologie et d'art musulman de Damas, où il prépare ses thèses (1928-1933). À côté de la traduction d'une partie de l'histoire de Damas d'al-Qalānīsī concernant les atabegs, objet de sa thèse secondaire, il travaille pour sa thèse principale sur la femme dans la littérature arabe contemporaine. Comme il lui semble qu'il faut chercher les prémisses de ce thème dans la littérature turque, il s'engage vers l'étude de cette langue dont il obtiendra le brevet de l'ENLOV (1932) après avoir publié une étude sur « Les mots turcs dans le dialecte de Damas » (*Mélanges de l'IFD*, 1929). D'autre part, il enseigne, donne des conférences sur les contes populaires à l'université syrienne et voyage en Syrie du Nord en compagnie d'Henri Terrasse en vue de la constitution d'un musée ethnographique à Lattaquié (1930). Il collabore au *Bulletin d'études orientales* dès son numéro inaugural de 1931 par un article (« Une adaptation arabe de Paul et Virginie » – il s'agit de celle qu'a composée al-Manfalūṭī) et des recensions où il rend compte de la production littéraire arabe contemporaine (Sayyid Ja'far, Ibrāhīm al-Māzinī, Muḥammad Ḥusayn Haykal). Il rend compte aussi d'une étude du capitaine Narcisse Bouron sur les Druzes pour les *Annales d'histoire économique et sociale* de Marc Bloch et Lucien Febvre (vol. 3, 1931). Le statut de pensionnaire ne lui permettant pas de rester plus longtemps à Damas, il part en 1933 à l'Institut français d'archéologie d'Istanbul où il prépare une anthologie des *Prosateurs turcs contemporains* et une synthèse sur la *Littérature populaire turque* (Paris, Boccard, 1935 et 1936). Il réintègre ensuite l'enseignement secondaire comme professeur au collège de Tlemcen (1936-1937 ?) puis à Béthune où il prépare à nouveau l'agrégation de lettres. Pressenti en 1937 par Gaudefroy pour suppléer Wiet* dans son enseignement d'histoire, de géographie et de législation des États musulmans aux Langues orientales, il meurt accidentellement – le cours sera donc confié à Claude Cahen.

Sources :

ADiploNantes, Œuvres, E 222 (rapport au MAE, Damas, 15 juin 1930) ;

ANF, F 17, 13.602-4, École du Caire ; Personnel de l'Inalco, 20.100.053/64, Gaudefroy (Maurice Gaudefroy-Demombynes à Paul Boyer, 11 janvier 1937) ;

BEO, t. VII-VIII, p. 1-3 (notice par M. Gaudefroy-Demombynes) ;

Syria, t. 18, 1937, p. 413-414 (notice par A. Gabriel) ;

Romain Avez, *L'Institut Français de Damas au palais Azem (1922-1946) à travers les archives*, Damas, Institut français de Damas, 1993, p. 324.

SAUVAIRE, Auguste Henry Joseph (Marseille, 1831 – Montfort-sur-Argens, Var, 1896)

– vice-consul à Casablanca

Petit-fils d'un cafetier, fils d'un commis, Henry Sauvaire est élève au collège royal de Marseille où il profite des cours d'arabe donnés par Sakakini* et Eusèbe de Salle*. Orphelin de mère depuis 1836 et de père depuis 1847, il est recueilli avec sa sœur Anaïs par un cousin par alliance, Augustin de Lombardon, puis par un oncle, Marius Sauvaire, revenu de Beyrouth où il dirige une

maison de commerce. Une fois bachelier ès lettres (novembre 1848), il accompagne à Beyrouth son oncle et sa sœur (qui se sont mariés) et se perfectionne en arabe : il aurait été à Saïda près d'un vieux cheikh puis dans un village du Mont-Liban. Il est en décembre 1852 à Jérusalem où il visite le Saint-Sépulcre. Il serait alors rentré en France comme conscrit (1853) et, après avoir tiré un mauvais numéro, aurait acheté un remplaçant. Il gagne alors l'Algérie où il exerce comme interprète judiciaire à Bône (1854), à Guelma et à Constantine (1856). En 1857, il est employé comme commis au consulat de France à Alexandrie, où il fait l'apprentissage du turc. En 1859, il est drogman à Beyrouth, et entretient une correspondance avec Henri Guys*. C'est à partir de cette date qu'il produit une œuvre photographique (portraits du peintre Camille Rogier, directeur de la poste française, dans son atelier et de groupes ; vues de Beyrouth et du Liban), sans doute poussé à faire l'apprentissage de cette technique pour vérifier l'authenticité des inscriptions qu'il recueille. Secrétaire du commissaire français en Syrie, Léon Béclard, entre 1860 et 1863, il assiste aux travaux de la commission internationale chargée de régler les problèmes du Levant à la suite des massacres de 1860 au Liban et en Syrie. En 1863, un an avant d'être nommé à Jérusalem, il fait la rencontre du duc de Luynes, « photographe diplomate » qui l'engage, trois années plus tard, à participer à la seconde expédition qu'il organise au Proche-Orient sur les traces de Félicien de Saulcy, de Karak à Chaubak, pour établir un relevé de l'état des châteaux forts des croisés. Il est accompagné de Christophe Mauss (1829-1914), un architecte chargé par le gouvernement français de restaurer la coupole du Saint-Sépulcre à Jérusalem, en coopération avec la Russie. Sauvaire fait des relevés épigraphiques et des photographies qui sont publiés de 1871 à 1876 par le comte de Vogüé dans le *Voyage d'exploration à la mer Morte, à Petra et sur la rive gauche du Jourdain*. Drogman à Alexandrie en 1867 (l'année de son mariage avec Honorine Bonfort-Bey, d'une famille de Marseille), il songe à quitter la diplomatie pour la banque, ce dont le dissuade son oncle. Ses tentatives d'obtenir un poste au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale ou à l'ESLO restent sans suite. On le trouve en 1869 parmi les témoins de l'inauguration du canal de Suez. De retour en France en 1874, il est promu vice-consul de France à Casablanca en 1876 avant de se retirer en 1880 dans la propriété de Robernier qu'il a acquise dans le Var. Il centre alors son activité sur la traduction de textes arabes, mêlant érudition et souci d'utilité : l'*Histoire de Jérusalem et d'Hébron depuis Abraham jusqu'à la fin du* XV^e^ *siècle de Jésus-Christ. Fragments de la chronique de Moudjir-ed-dyn* (1876), bien reçue par Renan, trouve un public parmi les touristes qui visitent la ville comme plus tard une description topographique de la ville de Damas et de ses monuments par le cheikh ʻAbd al-Bāsiṭ al-ʻAlmawī (1895-1896) ; les *Fetwas de Khayr ed-din. Livre des ventes* (1876) font connaître des jugements contemporains en matière commerciale ; *Une ambassade musulmane en Espagne au* XVII^e^ *siècle*, relation d'un ambassadeur de Mūlāy Ismāʻīl au près du roi d'Espagne Charles II (1881), entre en écho avec les récits des voyageurs marocains contemporains en Europe. Mais c'est sans doute dans le domaine de la numismatique, envisagée « dans ses rapports avec l'art, l'histoire et l'économie financière » que son œuvre savante est la plus importante (*Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmane*, 4 vol., 1882-1888). On conserve le catalogue de sa riche bibliothèque orientaliste, mise en vente en 1897.

Sources :

ADiplo, personnel, 1re série, 3675 et 2e série, 1400 (Sauvaire) ;

Sémaphore de Marseille, 8 avril 1896 ;

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France [Toulouse, Privat], n° 19, p. 44-46, compte rendu de la séance du 26 janvier 1897 (hommage par M. de Rey-Pailhade) ;

Fouad Debbas, « L'œil de deux Français dans l'Orient des premières liturgies (Félix Bonfis [*sic*] : 1831-1885 – Henry Sauvaire : 1831-1896) », *Mémoire de nos quais* (exposition *L'Orient des Provençaux*), Marseille, 1982, p. 49-53 ;

Anouar Louca et Pierre Santoni, « Histoire de l'enseignement de la langue arabe à Marseille », *L'Orient des Provençaux...*, p. 244 ;

Françoise Heilbrun et Quentin Bajac, « De Beyrouth à Damas : photographies d'Henry Sauvaire (1831-1896) », *48/14 La Revue du Musée d'Orsay*, n° 2, février 1996.

SCHLÉMER, Félix Constantin (Constantine, 1850 – Marseille, 1887)

– interprète militaire

Fils d'un employé des domaines, Schlémer passe semble-t-il son enfance à Constantine. Il réside sans doute à Bougie quand il accède à l'interprétariat militaire (avril 1869), affecté aux BA d'Aïn Temouchent, d'Oran (juillet 1871) et de Saïda (mars 1873), à Cherchell (novembre 1873) et à Bougie (janvier 1875), puis, après sa titularisation en décembre 1875, aux BA de Tébessa (décembre 1878) et de Biskra (mars 1880). Il prend part à l'expédition de Tunisie : employé à Aïn Draham (juin-septembre 1881), il est affecté au conseil de guerre spécial à La Goulette (1882) puis à l'EM de la subdivision de Tunis (août 1882). De retour en Algérie (Lalla Maghnia, novembre 1883 ; BA de Tlemcen, février 1885), il est médiocrement noté : « honorable et d'un caractère très faible », « nature indolente », il « ne travaille pas assez, tant à son instruction générale qu'au point de vue des connaissances professionnelles qui lui font encore défaut dans une certaine mesure ». L'inspection de 1886 précise qu'atteint « de ramollissement à la moelle épinière, il n'a plus aucune aptitude ». Il passe dès lors d'un hôpital militaire l'autre (Tlemcen, Alger, Constantine) avant d'être évacué en mars 1886 vers l'asile des aliénés de Saint-Pierre-lès-Marseille où, comme après lui Marius Féraud*, il meurt rapidement après avoir été placé en non activité pour infirmités temporaires (« paralysie générale progressive [3e période] caractérisée par du délire de grandeur, de l'embarras de la parole, de la parésie des membres supérieurs, des accès de gâtisme et de démence tranquille, etc. »).

Sources :

ADéf, 5Ye, 47.696, Schlémer ;

Féraud, *Les Interprètes...*

SCHOUSBOË, Frederik/Frédéric Nicolas (Tanger, 1810 – Alger, 1876)

– interprète principal

Fils d'un consul général du gouvernement danois à Tanger et d'une espagnole, Frederik Nicolas grandit à Tanger dans un milieu lettré : son père, Peter Kofod Anker Schousboë (1766-1832), est un botaniste et un dessinateur d'histoire naturelle réputé – il publie en 1800 des *Observations sur le règne végétal au Maroc* (*Jagttagelser Over Vextriget i Marokko*) en danois et en latin, ouvrage dont Émile Louis Bertherand donnera une édition française-latine en 1874. Frederik Nicolas prend part à la mission scientifique austro-danoise qui parcourt le Maroc (1829-1830) et se prépare à succéder à son père quand une catastrophe ruine sa famille. Il part pour Paris, s'engage dans la légion étrangère (septembre 1837), est attaché comme sergent secrétaire interprète à Bedeau qui commande la place de Bougie, et passe interprète auxiliaire (1838). Secrétaire interprète de la Commission scientifique de l'Algérie (1839), il suit Bedeau à Blida puis à Tlemcen (1842). Chevalier de la Légion d'honneur en 1845, il assiste en 1847 à la reddition forcée d'Abd el-Kader qu'il est chargé de surveiller jusqu'à son embarquement pour la France. Promu interprète principal, il est affecté au gouvernement général, en remplacement de Léon Roches* (février 1848), poste qu'il conserve jusqu'à sa retraite en octobre 1871 – c'est alors qu'il entame une procédure de naturalisation française. C'est un interprète apprécié, qu'on retrouve à

différentes commissions, qu'il s'agisse d'examiner les compétences des interprètes judiciaires et des traducteurs assermentés pour la langue arabe, d'élaborer des manuels pour les écoles arabes-françaises (on prévoit de lui confier la rédaction d'un manuel de géographie, qui ne voit semble-t-il pas le jour), ou de réformer la justice musulmane. Promu en 1854 officier de la Légion d'honneur sur la demande de Randon, à la suite des opérations en Kabylie, il fait partie des fondateurs en 1856 de la Société historique algérienne avec Bresnier* et Berbrugger*. Resté célibataire, il reconnaît en 1875 pour fils Justin Louis, né dix-huit ans plus tôt à Alger de Madeleine Mohr, rentière alors âgée de 22 ans, et qui est à la veille d'entrer dans la carrière de l'interprétariat militaire après avoir élève au lycée d'Alger. Frédéric meurt l'année suivante sans laisser aucun bien et doit à la solidarité du corps des interprètes l'érection d'une tombe monumentale. Ses collègues André Ballesteros* et Laurent Charles Féraud* ont déclaré son décès et, à ses obsèques, on trouve parmi les hommes qui tiennent les cordons du poêle les commandants Aublin et Strohl, de la section des affaires indigènes et Louis Machuel*, professeur d'arabe au lycée. **Justin** Louis (Alger, 1857 – Alger [?], apr. 1925), est à son tour un interprète bien noté, qui obtient en 1900 la Légion d'honneur. Son propre fils, Raymond Frédéric, né en 1893 d'un mariage avec une Française de Mascara, deviendra médecin.

Tombe monumentale de Frédéric Schousboë, photographie, atelier Berthomier (Alger), 12,3 x 19 cm, 1876, archives privées.

Sources :

ANF, LH/2486/15 ;

Fontainebleau LH 19800035/210/27550 (Louis) ;

ADéf, 4Yf, 61.721, Frédéric Schousboë [*sic*] ;

ANOM, état civil (actes de naissance et de mariage de Justin Louis ; acte de naissance de Raymond Frédéric) ;

RA, t. XX, 1876, p. 267-271 (notice nécrologique qui reprend le discours fait aux obsèques par L. C. Féraud) ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Faucon, *Livre d'or...*

Dansk Biografisk Lexicon, 1887-1890 (notice de C. F. Bricka sur Peter) ;

Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de l'Afrique du Nord, t. XVI, janvier 1925, p. 4-7 (notice par R. Maire sur Peter).

Représentations iconographiques :

Frédéric Schousboë figure sur deux photographies représentant le maréchal Randon et son état-major. L'une, due à Félix Jacques Moulin, datée de 1856-1858, est conservée au Musée de l'Armée (elle est reproduite dans *Photographes en Algérie au* XIX^e^ *siècle*, p. 52, n° 30).

L'autre a été publiée par Esquer, *Iconographie...*, vol. 3, n° 887.

L'interprète Louis Schousboë en sphinx, croquis, encre (?) et lavis, 20 janvier 1888, archives privées.

SECCHI, Charles Louis Jean (Azazga, département Alger, 1894 – Chambéry [?], apr. 1953)

– professeur de collège

Élève-maître à l'école normale de la Bouzaréa (1910-1914), passé par la section spéciale de l'enseignement indigène, il est grièvement blessé sur le front des Dardanelles (mai 1915) et amputé d'un bras. Professeur suppléant à l'EPS de Sétif (1917), au lycée et à l'EPS de Constantine (1917-1919), il poursuit dès lors sa carrière au collège de garçons de Bône, vite très bien noté (certifié en 1922, il succède à Xicluna* pour les grandes classes en 1941 et prend sa retraite en 1953). Il est soucieux d'appliquer les consignes de l'inspection, constituant un musée scolaire,

adoptant la méthode directe, faisant son cours en arabe littéral et employant les élèves indigènes comme moniteurs. Resté célibataire, il conjugue sens du service (il fait office de censeur en 1939-1940) et modestie – il ne semble pas s'être présenté à l'agrégation et se satisfait de sa chaire à Bône. Malgré les encouragements de William Marçais* pour qu'il se mette en rapport avec les professeurs de l'Université d'Alger, il ne semble pas avoir publié d'articles dans les revues savantes. Il fait part cependant dans les colonnes du *Bulletin d'études arabes* de son expérience pédagogique de l'arabe. Lors d'une inspection en 1935, W. Marçais lui sait aussi gré d'avoir conservé de bonnes relations avec certains de ses anciens élèves musulmans : il peut donc jouer un rôle de « trait d'union » alors que les relations se tendent entre Européens et Musulmans. Resté célibataire, il se serait retiré à Chambéry avec sa sœur.

Sources :

ANF, F 17, 25.603 et 27.492, Secchi (dérogations) ;

entretiens avec Jean-Pierre Xicluna (2005) et Mme Yves Marquet (2007).

SÉDILLOT, Jean Jacques Emmanuel (Montmorency, 1777 – Paris, 1832)

– secrétaire de l'ESLO

Fils d'un notaire apparenté aux célèbres chirurgiens Joseph et Jean Sédillot, Jean Jacques Emmanuel est élève de la première promotion de l'École polytechnique. Il suit aussi les cours d'arabe et de persan de l'École des langues orientales dont l'administrateur, Langlès, le fait travailler à un dictionnaire persan-français resté inachevé et le recrute comme secrétaire (1798), puis comme professeur adjoint pour la langue turque. Il doit faire les extraits, les notes, la copie des ouvrages orientaux manuscrits destinés à l'impression et corriger les premières épreuves. Il participe aussi au recueil qui donne une traduction française des travaux de l'*Asiatic society* de Calcutta (*Recherches asiatiques*, 1805) et rend compte de ses travaux dans le *Magasin encyclopédique* et le *Moniteur universel*. Après s'être heurté à Langlès dont les exigences lui semblent excessives, il réduit son activité à l'École et devient par ailleurs adjoint au bureau des longitudes, où, chargé d'étudier l'histoire de l'astronomie chez les Orientaux, il seconde Lalande (1814). Avec Antoine Caussin* (traducteur du *Livre de la grande table hakémite* d'Ibn Yūnis), il nourrit ce qui est relatif aux Arabes et aux Orientaux dans *l'Histoire de l'astronomie au Moyen Âge* de Jean-Baptiste Delambre (1819). Déçu dans sa carrière d'orientaliste, il meurt prématurément, victime de l'épidémie de choléra qui sévit à Paris. Son fils Louis Amélie* (1808-1876) poursuit son œuvre.

Sources :

ANF, F 17, 1144 (6 et 11) ;

Louis-Gabriel Michaud, *Biographie universelle ancienne et moderne*, t. 38 (notice par A. I. Silvestre de Sacy) ;

Hoefer, *Nouvelle biographie* ;

Charles Dezobry et Théodore Bachelet, *Dictionnaire général de biographie*, 5e éd., 1869 ;

[Carrière], *Notice historique...*, 1883, p. 32.

SÉDILLOT, Louis Amélie (Paris, 1808 – Paris, 1876)

– secrétaire de l'ESLO et du Collège de France

Alors que son frère aîné, Charles-Emmanuel (1804-1883), fait une brillante carrière de chirurgien militaire qui lui fait prendre part à l'expédition de Constantine en 1837, il reprend fidèlement les

travaux et les charges de son père, l'historien de l'astronomie arabe Jean-Jacques Emmanuel Sédillot*, qui le détourne en vain d'une voie sans perspectives de carrière. Après avoir étudié au lycée Henri-IV où il a développé des compétences en mathématiques – ce qui lui vaut de publier sous le pseudonyme de Lamst un petit *Manuel de la bourse ou guide du capitaliste, du rentier, de l'agent de change ou du banquier* destiné à un grand succès (3e éd. 1829, 15e éd., 1853) –, il s'initie sous la direction des Bossange à la science bibliographique et est bientôt associé à la publication de la *Revue encyclopédique* et de la nouvelle *Revue britannique* (1825). À la mort de son père, il est licencié ès lettres et en droit et vient d'être reçu à l'agrégation d'histoire, ce qui lui ouvre une charge de cours au collège Bourbon à Paris (1831). Sacy*, dont il a suivi l'enseignement, lui propose alors de reprendre le secrétariat de l'École des langues orientales auquel il adjoint celui du Collège de France que Garcin de Tassy avait abandonné en 1825, et où il prend domicile. Il partage son temps entre un enseignement d'histoire générale au collège Saint-Louis, où il a été affecté en décembre 1833, et le monde des orientalistes. Pour ses élèves, il publie en 1834 un *Manuel de chronologie générale* (2 vol., 7e éd. en 1868) présentant les hommes illustres des sciences, lettres et arts, et propose en 1847 d'en intégrer l'enseignement au programme des classes élémentaires, entre l'histoire sainte et la géographie. Cela n'empêche pas le proviseur de juger dès le début des années 1840 que la tenue de sa classe laisse à désirer. Malgré les prix de lettres obtenus par ses élèves au concours général, l'inspecteur est à son tour convaincu qu'il faut mettre fin à ce facteur de désordre (« son enseignement est très bon mais il n'est écouté que d'un très petit nombre [...] Pour les élèves, Mr Sédillot, c'est Guignol ! ») et le place en congé à partir de 1858. Sédillot poursuit par ailleurs l'œuvre scientifique de son père en publiant dans le *Journal asiatique* une traduction restée inachevée (*Traité des instruments astronomiques des Arabes par Aboul Hassan Ali*) et en la prolongeant par ses propres recherches (édition des *Prolégomènes des tables astronomiques d'Oloug Beg*, 1847-1853), sans parvenir à se faire élire à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ses *Matériaux pour servir à l'histoire des sciences mathématiques chez les Grecs et les Orientaux* (Paris, Firmin-Didot, 2 vol., 1845-1849) concluent à l'originalité de la science arabe avec l'emphase du pionnier, à partir d'un corpus de textes qui peut sembler aujourd'hui incomplet. Mais c'est par un ouvrage de vulgarisation que ses conceptions reçoivent un écho large et durable. En 1854, il publie son *Histoire générale des Arabes* dans le cadre d'une *Histoire universelle* dirigée par Victor Duruy chez Hachette (sa réédition en 1877 par les soins de son ami Dugat* a été réimprimée en 1984). Il y met en lumière « les services que les Arabes ont rendus aux sciences et à la civilisation pendant l'intervalle de plusieurs siècles qui sépare les Grecs d'Alexandrie des modernes ». En astronomie, en mathématiques, comme en géographie, il considère que les découvertes ne doivent rien aux Chinois, aux Indiens, et encore moins aux Turcs, présentés comme des brutes : elles sont toutes à porter au crédit des Arabes. Cette interprétation, qui laisse Renan sceptique, trouve un large écho en Orient : après avoir été cité par le ministre du bey de Tunis Ḫayr ad-dīn bāšā dans ses *Réformes nécessaires aux États musulmans* publiées en 1867-1868 (en français et en arabe, avant d'être traduites en turc en 1876), l'ouvrage est adapté en arabe par ʿAlī Mubārak bāšā sous une forme abrégée (*Ḫulāṣa tāʾrīḫ al-ʿarab*, 1309 h. [1892]), au Caire, avant d'y être retraduit intégralement en 1969. En se démarquant de la croyance en un progrès linéaire (il conclut par une citation de Bossuet : « Il n'y a rien de solide parmi les hommes »), il laisse ouverte la possibilité d'un renouveau de la civilisation arabe qu'il essentialise, comme le fera plus tard Spengler. Veuf depuis 1857, admis à la retraite comme professeur d'histoire depuis 1863, il est remplacé en 1873 au secrétariat de l'École des langues vivantes par Auguste Carrière. Il n'est pas le seul à avoir manifesté de l'intérêt pour la redécouverte des sciences arabes : outre les médecins Eusèbe de Salle* et Gabriel Colin*, on peut lui comparer Jean-Jacques Clément-Mullet ou, pour les mathématiques, Francis Woepcke et le spécialiste du malais Aristide Marre (1823-1918).

Sources :

ANF, F 17, 21.714, L. A. Sédillot (ESLO), 23085, L. A. Sédillot (professeur d'histoire) et 23.170, L. A. Sédillot (Collège de France) ;

Hoefer, *Nouvelle biographie* ;

Victor Lacaine et H.-Charles Laurent, *Biographies et nécrologies des hommes marquants du* XIX^e^ *siècle*, Paris, 1844-1866 ;

Dugat, *Histoire des orientalistes...* (la notice de Dugat a été réimprimée sous forme d'extrait, Gauthier-Villars, s. d., 8 p., conservé à la BULAC, avec une introduction qui donne toutes les sources où trouver les titres de ses ouvrages) ;

Alfred Dantès, *Dictionnaire biographique et bibliographique...*, Paris, A. Boyer, 1875 ;

E. Glaeser, *Biographie nationale des contemporains*, Paris, Glaeser, 1878 ;

Gustave Vapereau, *Dictionnaire universel des contemporains*, Paris, Hachette, 6^e^ éd., 1893.

SEIGNETTE, Napoléon (Londres, 1835 – Sfax, 1884)

– interprète militaire, consul à Sfax

Napoléon Seignette est originaire d'une famille de notables protestants des Charentes. Son père, Louis Élisée Seignette, né à Jarnac en 1807, admis à l'École normale supérieure (1826) et à l'agrégation des lettres (1828), était bonapartiste et républicain, en un temps où les deux termes se confondaient encore. Après avoir été associé fin 1832 à une maison de commerce de Surgères, qui entendait utiliser son nom pour bénéficier de la réputation d'une maison de La Rochelle exportatrice d'eau-de-vie à New York et à Londres – tentative à laquelle mit fin une décision de justice faisant jurisprudence –, et peut-être à la suite aussi de son engagement politique, Louis Élisée s'était établi comme marchand en Angleterre où il avait épousé Hélène Laing, d'une famille presbytérienne de Portsmouth. C'est donc à Londres que Napoléon voit le jour en 1835. Il a treize ans quand, au lendemain de la révolution de février 1848, sans doute par l'intermédiaire d'Armand Marrast, ancien surveillant à l'École normale supérieure, son père est nommé consul de France à La Corogne, poste qu'il occupe d'avril 1848 à mai 1849. Bachelier ès lettres (Paris, 1851) et licencié en droit (il évoque parmi les professeurs à qui il doit sa formation un certain M. de Contencin, répétiteur à Aix, connu par ailleurs comme avocat), Napoléon part vers 1851-1852 pour l'Algérie. Les relations de la famille Seignette avec l'homme de lettres et peintre Eugène Fromentin, qui y a effectué plusieurs voyages, expliquent-elles en partie cette décision ? Napoléon suit peut-être son père, qui pourrait avoir fait partie des transportés à la suite du coup d'Etat du 2 décembre 1851 (Élisée Seignette meurt rentier à Alger en 1876). On sait qu'il n'a encore que dix-neuf ans lorsqu'il se lie avec Marie Louise Salomon, de huit ans son aînée, fille d'un colon installé à Millesimo, près de Guelma, qui vit séparée de son mari, Cotton, lithographe à Lyon (elle-même est native de Crémieu) – ils ne régulariseront leur union qu'en 1876, après le veuvage de Marie-Louise en 1872. Napoléon travaille alors à la gestion de différents domaines agricoles dans les environs de Constantine où il suit par ailleurs l'enseignement de Cherbonneau*, titulaire de la chaire publique d'arabe de la ville jusqu'en 1863.

Dans une *Étude sur l'état de la production indigène en Algérie* qu'il rédige en 1863 et publie l'année suivante, Seignette expose les conclusions qu'il tire de cette expérience. Il témoigne de l'ébranlement du système rural ancien, soulignant l'épuisement des terres, la raréfaction de la main-d'œuvre dans l'espace littoral et celle des troupeaux à la suite des obstacles opposés à la vie nomade. Il en conclut que, contrairement aux apparences, la situation matérielle de la majorité des producteurs indigènes s'est dégradée, qu'il s'agisse de leur habitat ou de leur alimentation. En grande partie criblés de dettes usuraires, ils sont menacés de disparaître si le gouvernement

n'agit pas rapidement. À la veille de la grande famine de 1866-1868, Seignette met en garde contre la catastrophe qui menace. Il ne suffit pas de promouvoir la propriété individuelle, il faut aussi donner la terre aux Arabes avant qu'elle ne perde sa valeur et qu'ils n'aient plus les capitaux leur permettant de l'exploiter, et diffuser l'instruction, y compris en direction des femmes si l'on veut voir effectivement adoptés des usages nouveaux en matière d'économie et de diététique. Il prône par conséquent l'établissement de fermes-modèles dans les zones à l'écart des centres européens, de façon à diffuser les principes fondamentaux d'une agriculture raisonnée.

L'année même de la publication de son *Étude*, Napoléon Seignette entre dans la carrière de l'interprétariat militaire comme auxiliaire de 2e classe. Domicilié dans le cercle d'Aïn Beïda, il obtient son premier poste dans l'Ouest algérien, comme interprète auprès du premier conseil de guerre d'Oran – où il suit les cours du titulaire de la chaire publique d'arabe, Edmond Combarel* –, puis auprès du bureau arabe de Géryville où il est promu à la 1re classe (mai 1867). Il passe ensuite au bureau arabe de Tlemcen (janvier 1868) où il tire profit de l'enseignement du *qāḍī* Šu'ayb b. al-ḥāǧǧ 'Alī. Il prend part en 1870 à l'expédition de Wimpffen dans le Maroc oriental, où il recueille sur la demande de Letourneux les spécimens d'une centaine de plantes à la lisière des hauts plateaux et du Sahara, entre Aïn Defla et Aïn Chaïr. Promu titulaire de 3e classe (janvier 1871) puis de 2e classe (février 1873), il est affecté auprès du deuxième conseil de guerre de la division de Constantine, à Bône (novembre 1873) puis à Constantine (juillet 1875). Il y poursuit sa formation en arabe en suivant les cours d'Auguste Martin*, nouveau titulaire de la chaire publique d'arabe. Les autorités militaires le somment alors de rompre avec Marie Louise Salomon, sa compagne depuis près de vingt ans. Napoléon obtient cependant en avril 1876 l'autorisation de l'épouser : il la dote d'une concession que le gouvernement lui a octroyée au lotissement de l'oued Cherf près d'Aïn Beïda (99 hectares de terres labourables et de prairies naturelles avec bâtiments d'habitation et d'exploitation, d'une valeur de 30 000 francs), tandis qu'elle apporte de son côté une propriété à Millesimo qu'elle a héritée de son père, mort deux ans plus tôt. Parmi les témoins du mariage, célébré à la mairie du 14e arrondissement à Paris, on note la présence d'Urbain Marrast, frère cadet d'Armand Marrast, et celle du pianiste, compositeur et facteur de pianos Henri Herz, beau-frère de Marie Louise Salomon.

Prenant appui sur la traduction française du *Mukhtasar* [*al-Muḫtaṣar*] de Khélil [Ḫalīl b. Isḥāq al-Ǧundī] par Nicolas Perron (1848-1856) et sur l'édition du texte arabe par Richebé et Reinaud (1855), ainsi que sur le *Traité de droit musulman* de Charles Gillotte (1854), sur le manuel de *Droit musulman* d'Édouard Sautayra et d'Eugène Cherbonneau (1873) et sur la traduction française du traité de *Droit musulman* de Nicolas de Tornauw par Prosper Eschbach (1860), Seignette publie en 1878 à Constantine, avec l'appui de souscripteurs, une édition très soignée, avec traduction française en regard, de la seconde partie du *Mukhtasar*, qui contient les principales dispositions concernant les biens et les personnes. Fruit de douze années de travail, ce *Code musulman*, que Renan signale favorablement dans la recension qu'il donne annuellement à la Société asiatique, s'impose comme un ouvrage de référence. Tout en conservant l'ordre de l'exposition, Seignette lui donne une dimension pratique en introduisant des chapitres, sections et paragraphes et en traduisant les longues phrases arabes par de plus courtes propositions en français. Le *Code* sera réédité une première fois en 1911 avant de l'être à nouveau un siècle plus tard dans l'Algérie indépendante (*Moukhtasar Khalil. Code musulman*, Alger, Haut conseil islamique, 2011, avec une préface de Mahfoud Smati, professeur à l'université d'Alger et membre du Haut conseil islamique). Il sera complété en 1900 par l'édition et la traduction par Edmond Fagnan des dispositions concernant le mariage et la répudiation, insérées dans la première partie du *Mukhtasar*, et dont Seignette avait signalé l'intérêt.

Promu à la 1re classe de l'interprétariat militaire en 1878, Seignette est affecté au premier conseil de guerre à Oran en février 1879, puis auprès du gouvernement général de l'Algérie en mai. Son

travail lui vaut d'être admis à la Société asiatique (1879) et fait chevalier de la Légion d'honneur (1880). En mai 1881, Seignette est chargé par Albert Grévy, gouverneur général, de traduire en arabe le *Code pénal* afin de faire connaître aux indigènes les lois françaises qui les régissent depuis l'extension du territoire civil. Bien qu'il dispose d'un délai de trois ans pour réaliser ce travail pour lequel il touche une indemnité mensuelle de 150 francs, il l'achève rapidement : *Le Code pénal / Qānūn al-Ḥudūd* est publié dès 1882 sur les presses de l'imprimerie Hugonis à Paris. Il se présente sous la forme de deux colonnes comprenant texte et notes explicatives dans chacune des langues. Ces notes, destinées à mettre « à la portée du peuple arabe » le code pénal, se veulent purement objectives, sans rien d'interprétatif, et Seignette appelle les lecteurs arabes à faire preuve d'indulgence à l'égard de « l'étranger qui n'a pas craint de mal user de leur belle langue et d'affronter leurs justes critiques, poussé par le désir ardent de leur être utile ». On peut supposer que cette traduction a joué un rôle dans les modalités de fixation d'un vocabulaire juridique moderne en Algérie. Quittant l'armée pour la diplomatie et l'Algérie pour la Tunisie, Seignette obtient en janvier 1882 un poste de vice-consul de France à Sousse. Promu consul à Sfax, il y meurt brutalement en 1884, à la suite d'une attaque d'apoplexie, sans laisser de descendance.

Sources :

ADéf, 5Ye, 41.048, Napoléon Seignette ;

ANF, LH/2494/49.

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Henriette Murat, « La gloire des Seignette », *Annales de l'Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de la Rochelle*, 1996-1997, p. 47-62 ;

Barbara Wright, *Beaux-arts et Belles-Lettres : la vie d'Eugène Fromentin*, Paris, Champion, 2006, p. 25 et 98.

SEMANNE, Nicolas (rade d'Aboukir, 1801 – Chartres [?], apr. 1857)

– guide interprète

Né au cours de la traversée qui conduit ses parents, les réfugiés égyptiens grecs catholiques Ibrahim Semanne et Anne/Félicité Hawadier, à Marseille, il grandit au dépôt des réfugiés de Melun, où il reçoit une instruction scolaire. Fixé à Melun, il y est employé à titre particulier par M. Dabry, agent comptable des subsistances, entre 1823 et 1830, et s'y marie en octobre 1828 avec Henriette Victoire Balleroy. Il part cependant pour Alger, après avoir été nommé guide interprète en avril 1830. Il y est favorablement jugé par ses supérieurs Marcotte, payeur de la 2^{e} division de l'armée d'Afrique, et Damrémont, commandant la 1re brigade de cette division. Il est autorisé à rentrer en France à l'automne et réside alors à Paris au domicile de Jacob Habaïby*. Admis à domicile en 1834, il se rend adjudicateur des fournitures de fourrages pour les places de Melun et Fontainebleau (1837). Après avoir éprouvé des pertes par la suite de « circonstances inattendues », il se fixe en 1845 à Chartres où il exerce les fonctions de préposé aux fourrages militaires qui exigent bientôt qu'il obtienne la naturalisation française. Après que le préfet s'est prononcé en faveur de cet « homme d'ordre » dont les ressources seraient « à peine suffisantes » pour subvenir aux besoins d'une famille de cinq personnes, Semanne est naturalisé par décret (juillet 1857).

Sources :

ANF, BB/11/660, 5756 X 6 ;

ANOM, F 80, 1603, Semanne.

SEYVE, Daniel Auguste (Chatuzanges, Drôme, 1854 – Meurad, 1879)

– interprète militaire

Fils d'un meunier, il est sans doute arrivé enfant à Alger, où ses parents résident au Ruisseau, dans le canton de Kouba. Il est étudiant à Alger lorsqu'il est nommé auxiliaire de 2e classe à vingt ans, en remplacement d'Amar ben Saïd, révoqué (mars 1874). Employé aux Beni Mansour, à Fort-National (janvier 1875) puis à Djelfa (mars 1876), il passe à la 1re classe suite à la démission de Longobardi. Employé au deuxième conseil de guerre de la division d'Alger à Blida (mai 1878), il entre un mois plus tard à l'hôpital, souffrant d'hémiplégie et d'embarras de la parole. En congé de convalescence à Meurad, un village de colonisation fondé en 1875 au sud de Marengo et où son père est meunier, congé renouvelé avec solde complète en raison du peu de ressources de ses parents, il préfère donner sa démission plutôt que de se rendre à l'hôpital militaire de Blida pour se faire établir un certificat d'incurabilité, et meurt rapidement.

Sources :

ADéf, 5Ye, 32.591, Seyve ;

ANOM, état civil ;

Féraud, *Les Interprètes...*

SICARD, Jules Louis (Constantine, 1868 – Maroc [?], apr. 1930)

– interprète principal

Le père de Jules, Auguste Joseph Sicard, natif de Marseille, lui-même fils d'un commissionnaire de roulage installé à Philippeville, est représentant de commerce à Constantine où il a épousé en 1862 une institutrice originaire du Jura, avec pour témoin l'interprète Laurent Charles Féraud*, beau-frère du marié. Jules entre dans le corps des interprètes en 1887 et est en poste à Saïda, Aïn Sefra, puis Barika avant d'être affecté au gouvernement général d'Alger où il reste onze ans (1892-1901), sans doute apprécié pour ses travaux par Luciani*. Il a épousé en 1894 la fille d'un capitaine en retraite, avec parmi les témoins l'interprète Marc Antoine Arnaud*. En 1898, il publie chez Fontana le texte arabe et la traduction d'un *Petit traité de grammaire en vers, par El Attar* dans le cadre d'une collection d'ouvrages destinés aux médersas. Il est probable qu'il faille l'identifier avec le Sicard qui reprend en 1901-1902, sous les titres successifs de *Faridat el hadj* [*Farīdat al-ḥāǧǧ*] et d'*El Mountakheb fi akhbar l'arab* [*al-Muntaḫab fī aḫbār al-'arab*] la publication d'*el-Nacih* [*an-Nāṣiḥ*], l'hebdomadaire en langue arabe algérienne fondé en 1899 à Alger par Gasselin*. Détaché pendant les neuf premiers mois de 1902 à Tanger, il est ensuite en poste à Biskra puis à Maghnia (1906) avant de repartir pour le Maroc, mis à disposition du ministère des Affaires étrangères pour contrôler la dette marocaine, diriger le service des renseignements et travailler à l'état-major du commandement en chef. Son *Vade Mecum en terre d'islam* (1919, rééd. Larose, 1923), à destination des cadres intermédiaires qui veulent apprendre l'arabe usuel et pénétrer les mentalités des hommes des régiments nord-africains, a été suscité par la demande du général commandant en chef l'armée d'occupation du Rhin. Il donne des conseils de politesse, fournit des formules toutes faites et rappelle l'importance de la connaissance des langues, tout en en ayant une conception hiérarchisée (il reprend Gobineau : « Les langues, inégales entre elles, sont dans un rapport parfait avec le mérite relatif des races. »). La partie sociologique du *Vade Mecum* est reprise en 1928 dans *Le Monde musulman dans les possessions françaises* (Paris, Larose) où le souci d'éviter la propagation de l'islam est explicite. Un *Vocabulaire franco-marocain* (Paris, Larose, 1920), classé thématiquement et destiné aux débutants (mais aussi aux « indigènes qui apprennent le français »), complète le *Vade Mecum* (en donnant différents mots usuels selon des

régions, il entend couvrir les parlers marocains dans leur variété). Dans *Tempête sur le Maroc*, Sicard est dénoncé avec Marty* et Brémond comme un des responsables de la politique ayant mené au dahir berbère en 1930. Il a pris sa retraite comme interprète principal en 1927. Né à Saint-Eugène en 1902, son fils **Jean Auguste Jules** est diplômé d'arabe maghrébin à l'ENLOV en 1923.

Sources :

ANOM, état civil (actes de naissance et de mariage) ;

Bulletin de l'enseignement public du Maroc, janvier et mai 1920, n° 17 et 21 ;

Peyronnet, *Le Livre d'or…*, p. 867 ;

Ihaddaden, « Histoire de la presse indigène en Algérie… », 1978.

SILVESTRE DE SACY, Antoine Isaac (Paris, 1758 – Paris, 1838)

– fondateur de la chaire d'arabe aux Langues orientales

Âgé de sept ans à la mort de son père, riche notaire au Châtelet, il passe une enfance très retirée entre sa mère, janséniste très pieuse, et ses précepteurs : « On rapporte que M. de Sacy, pour se créer une espèce de société, avait élevé un serin, auquel il avait appris à prononcer quelques mots italiens. » (Reinaud*) Conservant sa vie durant des habitudes de vie très réglées, il ajoute vite à la connaissance du latin, du grec et des principales langues européennes, celle de l'hébreu et des autres langues orientales anciennes, grâce aux leçons de dom Berthereau, bénédictin de Saint-Maur et « d'un juif très instruit qui se trouvait alors à Paris » (Reinaud). Plus que des cours de Cardonne au Collège de France, il profite de l'enseignement d'Étienne Le Grand, secrétaire-interprète du roi chargé de former les jeunes de langue. Dès 1780, il est chargé par Eichhorn de rédiger pour le *Repertorium für Biblische und Morgenländische Literatur* la notice d'un manuscrit syriaque de la Bibliothèque royale. Pour se distinguer de ses frères, il a choisi de s'adjoindre le nom de Sacy, anagramme d'Isaac, écho de son admiration pour le janséniste traducteur de la Bible Louis Isaac Lemaistre de Sacy. Nommé conseiller à la Cour des monnaies en 1781 (ou 1784 ?), il poursuit des recherches savantes qui lui valent d'être choisi parmi les huit associés libres de l'Académie des inscriptions nouvellement instituée en 1785 et d'être chargé de diriger avec Joseph de Guignes la publication des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi*. Il semble qu'il ait accompagné avec une certaine sympathie les réformes mises en œuvre en 1789, tout en restant fidèle au Roi, au catholicisme et à des valeurs d'ordre. Commissaire général des monnaies en 1791, il démissionne de sa charge en juin 1792 et se retire dans sa campagne de la Brie, ne revenant à Paris que pour assister aux séances hebdomadaires de l'Académie, jusqu'à sa dissolution en 1793. Il travaille alors sur le système religieux des Druzes, à partir d'un manuscrit de la Bibliothèque royale (mais il ne publiera son *Exposé de la religion des Druzes* qu'en 1838). La convention thermidorienne l'invite en 1795 à occuper la chaire d'arabe de la nouvelle École des langues orientales et à faire partie de l'Institut – mais, comme Anquetil-Duperron, il refuse de prêter le serment de haine à la royauté. Aux Langues orientales, malgré l'administrateur Langlès, il donne une orientation savante à son enseignement, en le fondant sur l'étude des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Il répond cependant aux obligations de sa charge en travaillant à une grammaire arabe dont il fait précéder la publication par celle de *Principes de grammaire générale* (1799) où il reprend les principes de la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal, de la *Grammaire générale* de Beauzée et de l'*Histoire naturelle de la parole et de la Grammaire universelle* de Court de Gébelin. Plusieurs fois réédités et traduits (en danois, en allemand et en anglais aux États-Unis), ces *Principes*, auxquels Sacy restera attaché jusqu'à sa mort, resteront en usage dans plusieurs écoles primaires jusqu'à la fin de la monarchie de Juillet. Ils témoignent de sa volonté

de placer l'étude des langues orientales dans une perspective plus générale de compréhension des mécanismes de l'entendement. Sacy combine une approche analytique et abstraite des langues avec une démarche étymologique et historique. Familier des salons parisiens de Wilhelm von Humboldt et de Georges Cuvier, il est en 1799 un des membres fondateurs de la Société des observateurs de l'homme où se croisent idéologues et catholiques – l'y rejoindra en 1803 Marcel*, de retour d'Égypte. La qualité d'un enseignement qui se fonde sur l'explication de manuscrits restés inédits – la collection de la Bibliothèque impériale profite des butins des conquêtes napoléoniennes – attire les jeunes savants de l'Europe entière : on comptera parmi ses élèves les Allemands Fleischer, Freytag, Bopp, Ewald, Michaëlis et Mohl, l'Irlandais De Slane*, le Polonais Kazimirski*. Sacy profite aussi de la présence à Paris de savants orientaux, dont certains réfugiés d'Égypte. En 1803, on lui adjoint aux Langues orientales Monachis* qui enseignera la langue usuelle et aidera à l'édition de textes. Les trois volumes de sa *Chrestomathie arabe* (1806, révisée en 1826), sa *Grammaire arabe* (2 vol., 1810, réédition augmentée d'un *Traité de la prosodie et de la métrique des Arabes* en 1831 ; réimpression par l'IMA en 1986) et son *Anthologie grammaticale arabe* (1829) témoignent de l'avancée qu'il a fait faire aux études arabes. La *Chrestomathie*, composée d'extraits inédits choisis pour intéresser à la fois les apprentis philologues et les « gens du monde », révèle des textes de Šanfarā, d'al-Mutannabī, d'Ibn al-Fāriḍ pour les poètes, d'al-Maqrīzī pour les prosateurs. La *Grammaire* cherche à intégrer la logique propre des grammairiens arabes dans les principes généraux que Sacy a préalablement dégagés. Elle restera en usage tout au long du XIX^e^ siècle (en 1904-1905 encore, Louis Machuel* en publie à Tunis une réédition corrigée) et ne sera réellement remplacée en France qu'en 1939 par celle de Gaudefroy-Demombynes* et Blachère*. Sacy ne publie pas seulement de nombreux articles et notices dans le recueil des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale* (publié par l'AIBL), le *Magasin pittoresque* (qui assure entre 1795 et 1815 l'intérim du *Journal des savants*), les *Annales des voyages* de Malte-Brun, les *Mines de l'Orient* (publiées à Vienne entre 1809 et 1818 par Hammer-Pursgall), ou, après 1822, le *Journal asiatique*. Il donne une traduction de la *Relation de l'Égypte par Abd-allatif*, médecin de Bagdad qui visite l'Égypte sous le règne de Saladin, et l'accompagne d'extraits de la *Muqaddima* d'Ibn Khaldoun (1810) ; il édite le livre de *Kalila et Dimna* qu'il fait suivre de la *mu'allaqa* de Labīd (1816), puis, avec un commentaire en arabe, les *Séances* d'al-Ḥarīrī (1823), l'*Alfiyya* enfin, traité grammatical versifié d'Ibn Mālik resté largement en usage dans les écoles du monde musulman (1833). Son domaine d'activité dépasse les études arabes. Alors qu'on lui avait préféré Audran pour la chaire d'hébreu du Collège de France (1800), il est choisi en 1806 pour y occuper la chaire de persan. Goethe fait appel à ses conseils pour son *Divan Occidental-Oriental* et le lui dédie (1819). Sacy est un homme public qui ne se renferme pas dans son cabinet d'études. Depuis 1808, il est représentant de la Seine au Corps législatif et recevra en mars 1814 le titre de baron. Monarchiste et libéral à la fois, il accueille favorablement la Restauration et est nommé successivement recteur de l'Université de Paris et membre de la commission de l'Instruction publique (1815). Il en démissionnera en 1822 pour ne pas cautionner le tournant ultra pris par la politique gouvernementale. Dans un pamphlet anonyme, il réaffirme son hostilité au despotisme et la nécessité de concessions réciproques pour le maintien de l'ordre social (*Où allons-nous et que voulons-nous ? ou La vérité à tous les partis*, 1827). Membre fondateur et président de la Société asiatique (1821), successeur de Langlès comme administrateur des Langues orientales (1824), il accueille les élèves de la mission d'Égypte (1826) et s'entretient avec Rifā'at aṭ-Ṭahṭāwī. Rallié à la monarchie de Juillet en 1830, il est fait pair de France (1832) et devient à la mort de Dacier secrétaire perpétuel de l'AIBL (1833). Inspecteur des types orientaux de l'Imprimerie royale, conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque royale, l'ensemble de ses fonctions lui assure des revenus importants (environ 30 000 francs par an) et lui permet d'exercer un véritable empire sur le monde de l'orientalisme savant, comparable à celui de Cuvier dans les sciences naturelles. À sa mort, ses élèves s'en partageront les dépouilles (Amédée Jaubert reçoit la chaire de persan et l'administration de l'ESLO, Reinaud la chaire d'arabe). Sa bibliothèque, cataloguée

par Jean-Baptiste Grangeret de Lagrange* et Romain Merlin, est mise en vente en 1842 (1 795 lots d'imprimés et 364 manuscrits orientaux). Seul un de ses nombreux petits-fils, Abel Pavet de Courteilles (1821-1889), fera carrière d'orientaliste en se spécialisant dans le monde turc.

Comme l'a rappelé Edward Saïd, son œuvre considérable a permis de mettre à la disposition de l'Occident des textes fondamentaux de la culture arabe. Mais il ne s'agit pas pour autant de mieux connaître pour subjuguer et transformer un monde pour lequel Sacy n'éprouverait pas de sympathie. Ici, dans une démarche historique appliquée à l'Égypte, il détruit le préjugé selon lequel les États musulmans auraient toujours été despotiques ; là, il affirme que la poésie orientale possède une valeur propre en dehors même de son intérêt historique.

Sources :

ANF, F 17, 21.729, Silvestre de Sacy ;

Bibliothèque de l'Institut, fonds de la correspondance Silvestre de Sacy (1778-1837) (une présentation en est faite dans les *CR de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1894, p. 409) ;

JA, 3e série, mars 1838, p. 297-299 (nécrologie par J.-B. Grangeret de Lagrange) ;

Joseph Toussaint Reinaud, « Notice historique et littéraire sur M. le baron Silvestre de Sacy », *JA*, août 1838 ; *Catalogue de la bibliothèque de Silvestre de Sacy*, 1842 (BIULO) ;

Hartwig Derenbourg, « Silvestre de Sacy. Une esquisse biographique », *Internationale Zeitschrift für allgemeine Sprachwissenschaft*, II Band, 1. Hälfte (Leipzig), 1886 (extrait à BInstitut) (réédition avec un avertissement pour le centenaire de l'École spéciale des langues orientales, Paris, Leroux, 1895 puis en 1905 dans *Silvestre de Sacy*, Le Caire, imprimerie de l'IFAO, 2 vol., 1905 et 1923) ;

Henri Dehérain, *Silvestre de Sacy et ses correspondants* (extraits du *Journal des Savants*, 1914-1919), Imprimerie Brodard, 1919, repris et augmenté dans *Orientalistes et antiquaires. Silvestre de Sacy, ses contemporains et ses disciples*, Paris, Geuthner, 1938 ;

Charles Petit-Dutaillis, « La vie de Silvestre de Sacy » et William Marçais, « Silvestre de Sacy arabisant », *Centenaire de Silvestre de Sacy*, Académie des inscriptions et belles-lettres, CR des séances de l'année 1938, Paris, Picard, 1938 ;

Edward Said, *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, Paris, Seuil, 1980, p. 147-154 ;

Christian Décobert, « L'orientalisme, des Lumières à la Révolution, selon Silvestre de Sacy », *RMMM*, 1989, p. 49-62 ;

Jean-Luc Chappey, *La Société des observateurs de l'homme (1799-1804). Des anthropologues au temps de Bonaparte*, Paris, Société des études robespierristes, 2002 ; *Dictionnaire des orientalistes…* (notice par S. Larzul) ;

Michel Espagne, Nora Lafi et Pascale Rabault-Feuerhahn éd., *Silvestre de Sacy. Le projet européen d'une science orientaliste*, Paris, Cerf, 2014.

Représentations iconographiques :

Lithographie de Delpech, d'après un dessin d'après nature par Maurin (reproduite en gravure sur acier dans H. Derenbourg, 1886 et plus imparfaitement dans les *Mélanges de littérature orientale*, E. Ducrocq, 1861) ;

lithographie en feuilles par Julien Boilly (reproduite dans *Silvestre de Sacy*, IFAO, 1er vol.) ;

portrait au physionotrace par Quenedey (Sacy en uniforme d'académicien) et une lithographie faite pour la *Biographie universelle* (Sacy âgé) sont insérés dans un volume de portraits conservé au cabinet des estampes de la BNF (N 2, Saadi à Sacy) ;

médaillon par David d'Angers (1836) (Louvre, musée Carnavalet, cabinet des médailles de la BNF) ;

buste en marbre par Desboeufs (1839), Institut ;

statue (assis) par Louis Rochet (1885), cour de l'Inalco ;

statue (debout) par Frédéric Étienne Leroux, façade de l'hôtel de ville de Paris (1895).

Louis Rochet, Silvestre de Sacy, 1885. Bronze, h. : 2 m, cour d'honneur de l'Inalco (ancien hôtel de Bernage) 2, rue de Lille, Paris. Cliché AM, janvier 2008.

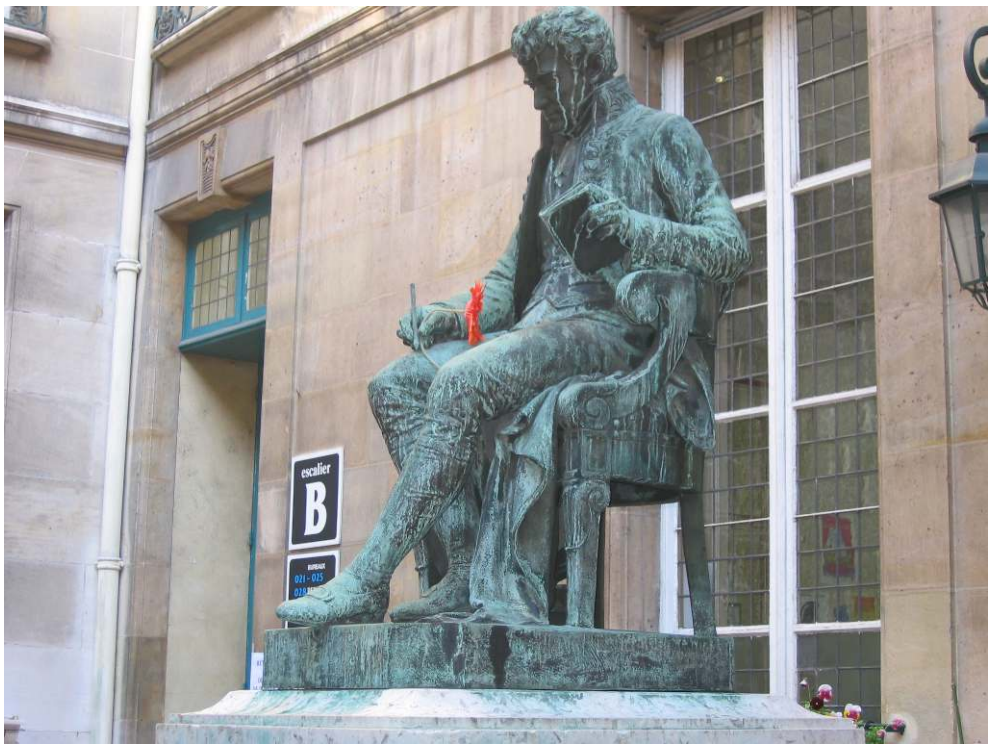

SONNECK, Constantin Louis (Paris, 1849 – Paris, 1904)

– interprète principal, chargé de cours à l'École coloniale

De père inconnu, il est le fils de la jeune Emma Césarine Sonneck, « rentière » rue de Beaune à Paris, qui s'installe sans doute peu après cette naissance à Alger. Il accède directement à la carrière d'interprète militaire : auxiliaire de 2e classe en 1867, il change fréquemment d'affectation, comme c'est la règle en début de carrière. Après le BA de Dra el-Mizan, on le trouve à ceux de Boghar, où il participe à la répression de l'insurrection de 1871, de Laghouat (juillet 1871) et de Ténès (décembre 1872), avant qu'il ne soit employé par le général commandant la division de Constantine à Sétif (mars 1873), à Bou Saada (mai 1873) et à Cherchell (janvier 1875) – il a renoncé en 1874 à être mis à la disposition du ministre de la Marine comme interprète du service pénitentiaire à la Guyane française. Jusqu'à son mariage à Alger en 1880 avec Anne dite Anaïs Martin, veuve avec un jeune fils, il multiplie les postes : BA d'Aumale, mai 1876 ; subdivision de Dellys, octobre 1878 ; section des affaires indigènes d'Alger, décembre 1878 ; premier conseil de guerre de la division d'Alger, février 1879 ; Miliana, novembre 1879. Sonneck, membre correspondant de la SHA, est un interprète cultivé et studieux : le contrat de mariage indique parmi ses biens une bibliothèque composée de « 253 ouvrages formant 342 volumes, livres modernes, livres anciens en langue vivante et autres, et une collection de livres en langue arabe », évaluée à 5 000 francs (tandis que la dot de la mariée, qui a dû renoncer à la communauté des biens qui existait avec son premier mari, criblé de dettes, est garantie sur des biens immeubles à Saint-Étienne estimés à au moins

250 000 francs). Affecté près le premier conseil de guerre de la division d'Alger (octobre 1880), puis à la direction des affaires indigènes à Constantine (juin 1882) – où il semble qu'il assume aussi la direction de la médersa, avant Motylinski* –, il accède au grade d'interprète principal peu après avoir été employé près le deuxième conseil de guerre de la division d'Alger à Blida (1888). Passé à l'EM de la division d'Alger (septembre 1888), il termine sa carrière à Paris à l'EM de l'armée (2e bureau puis section d'Afrique) et aux services de l'Algérie du ministère de l'Intérieur (1892). Promu officier d'académie et chevalier de la Légion d'honneur en 1888-1889, il est aussi chargé d'enseigner l'arabe à l'École coloniale, à proximité de son domicile rue Vavin. Il meurt des suites d'un empoisonnement au gaz, peut-être dû à une tentative de suicide. Il laisse une œuvre importante en matière de musique chantée dialectale : après avoir édité et traduit « Six chansons arabes en dialecte maghrébin » (*JA*, mai-octobre 1899), il compose un important recueil dont la publication est achevée par Octave Houdas* (*Chants arabes du Maghreb, étude sur le dialecte et la poésie populaire de l'Afrique du nord*, Paris, J. Maisonneuve, 3 fascicules en 2 vol., 1902-1906). Antonin (1881-1956), l'aîné de ses quatre enfants, fera une carrière d'ingénieur.

Sources :

ADéf, 6Yf, 45.492, Sonneck ;

ANF, LH/2534/19 ;

Féraud, *Les Interprètes...*

SOTTON, Fleury Louis Auguste (Marseille, 1884 – Lyon [?], apr. 1945)

– professeur de lycée et proviseur

D'une famille originaire de Regny dans la Loire, il est élevé à Mirabeau dans le Vaucluse et arrive jeune en Algérie (son père s'est installé à Philippeville et met à partir de 1889 en valeur un vignoble dans les environs). Bachelier ès lettres et breveté de langue arabe à Constantine en 1902, il a sans doute suivi l'enseignement de Motylinski*, alors titulaire de la chaire. Il regagne en mai 1904 la région d'origine de sa famille en obtenant un répétitorat au lycée de Roanne puis aux collèges de Villefranche et de Chalon-sur-Saône, où il prépare sa licence. En 1907, il est à nouveau en Algérie comme répétiteur à Bône puis à Philippeville, noté comme étant « très disciplinaire », au risque de la brutalité. En 1909, année de son mariage avec Pauline Buffard, native de Roanne et de neuf ans son aînée, il est mis à la disposition du gouvernement tunisien pour être employé au lycée Carnot de Tunis. Breveté d'arabe à Tunis en 1911, diplômé à Alger en 1912, il réussi au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les collèges et lycées en 1913. Réformé, il passe la guerre à Tunis, où il est nommé en 1918 au collège Sadiki pour y enseigner le français, puis l'arabe (1919-1920). Promu chargé de cours en 1920, titulaire d'un DES de la faculté des Lettres d'Alger en 1921, il réussit la même année l'agrégation. Il a conservé des liens avec la région lyonnaise où il passe ses vacances. Il s'oriente vers une carrière d'administrateur en obtenant en 1927 un poste de censeur au lycée de Bayonne, puis le provisorat des lycées de Foix (1930) et de Valence (1936). Ce ne sont plus désormais ses compétences d'arabisant mais son énergie, voire ses habitudes impérieuses (mises sur le compte de son passé d'Africain) qui le caractérisent dans ses nouvelles fonctions directoriales, comme il n'obtient pas la direction d'une médersa en Algérie et comme il n'existe pas de chaires d'arabe en métropole (son vœu d'obtenir la chaire parisienne reste en 1940 sans suite, malgré un avis très favorable de l'inspecteur général Crouzet). Il est révoqué en 1945, après qu'il a manifesté une « attitude nettement vichyste en déposant contre un professeur inquiété pour ses opinions, et a chargé des élèves accusés de propagande gaulliste » – on le rétablit cependant provisoirement le temps de lui permettre de faire valoir ses droits à la retraite. Il réside alors dans une villa de la banlieue résidentielle de Lyon, à Charbonnières-les-Bains. Sa fille a été candidate à l'agrégation d'anglais en 1936. Il

semble qu'il n'ait rien publié. Dans son cas, l'agrégation ne confirme pas une vocation savante, mais ouvre à une carrière administrative sans lien avec l'arabe.

Sources :

ANF, F 17, 25.168, Sotton.

Fleury Sotton, *La Vérité sur ce qui m'a valu un secours...* et *Ma réponse aux divers articles diffamatoires...* , Philippeville, 1899 (brochures conservées à la BNF).

SOUALAH, Mohammed (Frenda, 1872 ou 1873 –Alger, 1953)

– professeur d'arabe à l'école normale puis au lycée d'Alger

Sa carrière est intimement liée à l'école normale de la Bouzaréa : après avoir été élève-maître au cours normal indigène (octobre 1888 - juillet 1890), il réussit le concours d'entrée au cours normal français (septembre 1890 - juillet 1893). À sa sortie de l'école, il est nommé répétiteur d'arabe des élèves des cours normaux indigènes et de la nouvelle section spéciale qui, depuis 1891, forme les instituteurs issus des écoles normales de métropole aux spécificités de l'enseignement des indigènes en Algérie. Avec Boulifa pour le kabyle, il travaille donc sous l'autorité de Sedira* (après la mort de ce dernier en 1901, il sera aussi chargé des cours normaux français) et applique avec succès la méthode directe – on compte parmi ses élèves les futurs professeurs d'arabe Edmond Destaing*, Georges Valat*, Louis Brunot*, Henri Pérès*, Ange Biaggi*, Paul Ortis*, Grégoire et Rohfritsch. Malgré les efforts du recteur Jeanmaire, il lui faudra attendre 1903 pour obtenir le titre de professeur : faute d'avoir été reçu à la deuxième partie du baccalauréat de l'enseignement moderne en 1895, il n'a pas les grades officiellement requis. Diplômé d'arabe de l'école supérieure des Lettres (1896), il demande en vain à être classé dans le personnel des lycées et collèges. En septembre 1897, il épouse à Bois-Colombes une jeune Française de vingt ans, Jeanne Charlotte Lazard, dont il a sans doute connu la famille à Frenda : il s'habille désormais à l'européenne et accèdera à la citoyenneté française en 1901. Reçu interprète judiciaire en 1898 – sans doute dans l'espoir d'obtenir plus facilement un avancement, il ne quitte pas pour autant la carrière professorale. En 1900, sa *Méthode pratique d'arabe régulier* connaît un succès durable (9e éd. en 1949). Sedira, jaloux, l'accuse de plagiat, mais l'enquête diligentée par le recteur conclut à l'originalité du travail qui, partant des exemples pour définir les règles, s'inspire des nouvelles grammaires scolaires françaises. Il publie aussi *L'Arabe parlé, pratique et commercial...* (1901, 3e éd. 1935, rééd. en 1951) avec Victor Fleury, directeur de l'école supérieure de commerce d'Alger où, de 1901 à 1946 (1949 ?), il assure un enseignement d'arabe qui lui permet d'augmenter ses revenus. Ses publications scolaires se succèdent : en 1903, *L'Auxiliaire de l'arabisant* rassemble lettres manuscrites, documents commerciaux, annonces, réclames, articles de journaux arabes, actes judiciaires, accompagnés d'un lexique « à l'usage des écoles, des commerçants, des industriels et des hommes d'affaires ». Les cinq volumes de ses *Cours préparatoire, élémentaire, moyen, supérieur et complémentaire d'arabe parlé : enseignement par l'image et la méthode directe sans caractères arabes*, publiés entre 1905 et 1915, accompagnés chacun d'un *Livre du maître*, sont destinés aux écoles, et eux aussi régulièrement réédités (jusqu'en 1958 pour le *Cours complémentaire*). Comme Louis Machuel* avant lui, il participe aussi à la composition de manuels de français à l'usage des indigènes (avec l'inspecteur primaire Louis Salomon, *Le Premier livre de lecture à l'usage des écoliers indigènes en pays musulmans*, Alger, A. Jourdan, 1909, 8e édition signalée en 1946).

Reçu en 1908 au certificat d'aptitude d'arabe, il quitte l'école normale pour le lycée d'Alger, prépare un DES de langue et littérature arabes sur *Ibrahim ibn Sahl* (1909) et est admis à l'agrégation (1910), ce qui suscite la surprise de l'inspecteur Émile Hovelacque, pour lequel ce « bien brave maître d'école » n'a pas l'envergure ni la « culture générale » attendues. Il fait

preuve d'une activité débordante, cumulant en 1911 19 heures de services au lycée et 15 heures à l'école de commerce, sans compter les leçons particulières – après guerre, payé au cachet, il donnera aussi des cours à l'Institut agricole d'Algérie (entre 1923 et 1949, Benhamouda prenant le relais à partir de 1944) et à des officiers pour lesquels il composera un *Manuel franco-arabe à l'usage des militaires de l'Afrique du Nord* (1942, 3e éd. 1951). Il collabore au *Bulletin de l'enseignement des indigènes* et, avec le docteur Benthami, prend les rênes de l'association culturelle at-Toufikia [at-Tawfiqiyya] qui, à côté d'œuvres charitables, met à la disposition de ses adhérents, au nombre d'une centaine, une bibliothèque, un cours d'arabe littéral et des causeries bimensuelles (1911 ou 1912). Il lui donne une orientation qui rassure des autorités françaises prêtes à déceler dans toute association musulmane une menace subversive. En 1914, il fait imprimer ses thèses (*Ibrahim ibn Sahl, poète musulman d'Espagne : son pays, sa vie, son œuvre et sa valeur littéraire* et l'édition d'*Une élégie andalouse sur la guerre de Grenade*, dédiée à Adolphe Jourdan), qu'il ne pourra soutenir qu'après guerre. Mobilisé en août 1914, il est envoyé en janvier 1915 en mission à Bordeaux où il est promu officier interprète chef du service d'assistance et de surveillance aux militaires musulmans de la 12e région (jusqu'en février 1919). En novembre 1919, il fait partie avec Oulid Aïssa et le Dr Benthami de la liste des « francisés », candidats au titre indigène au conseil municipal d'Alger. Ils échouent devant les colistiers de l'émir Khaled, résultat confirmé en janvier 1921, après contestation de la régularité du premier vote. Il s'oppose alors à Benthami qui s'est rapproché de Khaled, et reprend la direction de son journal *L'Avenir algérien* en le rebaptisant *L'Avenir de l'Algérie*. Il devient aussi rédacteur du gouvernemental *al-Nacih* [*An-Nāṣiḥ : Le bon conseiller*], avec le soutien de la direction des Affaires indigènes. Cet engagement politique pro-gouvernemental n'influe pas pour autant sur le jugement des autorités académiques, unanimes à considérer que ses thèses sont médiocres et qu'il n'a pas les qualités requises pour intégrer l'enseignement supérieur. On attend ainsi que Mohammed Ben Cheneb* soit devenu docteur avant de mettre au concours une nouvelle maîtrise de conférences d'arabe à la faculté d'Alger, auquel Soualah aurait pu sinon prétendre. Il ne renonce à ses ambitions universitaires qu'après avoir été écarté en 1927 d'une chaire d'histoire des Arabes et de la civilisation musulmane en faveur de son cadet Lévi-Provençal* – Brunot* étant placé en deuxième ligne – et constaté l'inefficacité de sa protestation. À part un hommage rendu au recteur d'avant-guerre (*À Charles Jeanmaire, l'Algérie reconnaissante*, Alger, 1927), il publie désormais des ouvrages de vulgarisation, signalés dans les programmes scolaires officiels : *L'Islam et l'évolution de la culture arabe depuis l'antiquité jusqu'à nos jours* (Alger, Soubiron, 1934, 3e éd. en 1947) ; *La sciété indigène de l'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc, Sahara)* (Alger, Imprimerie La Typo-Litho et Jules Carbonel réunies, 3e éd. en 1937). Retraité de l'Éducation nationale depuis 1936, il devient un des principaux animateurs de l'association des Amitiés Africaines, fondée l'année précédente par Franchet d'Espèrey, et de son foyer d'accueil pour les anciens soldats, le *Dar el-Askri* d'Alger, tout en poursuivant son enseignement à l'école de commerce et à l'école d'agriculture. C'est sur la proposition de l'Intérieur et non de l'Éducation nationale qu'il est promu commandeur de la Légion d'honneur (mai 1949). Il reçoit en 1953 la médaille d'honneur des Amitiés africaines des mains du gouverneur général Léonard. Après sa mort, la municipalité d'Alger donne son nom à une rue de la Casbah – elle ne sera pas débaptisée après l'indépendance.

Sources :

ANF, F 17, 24.643, Soualah ;

L'Agria. Bulletin mensuel de l'Association des anciens élèves de l'Institut agricole d'Algérie [Paris], n° 155, juin 1951 ; n° 167, mars-avril 1953 et n° 169, juillet-septembre 1953 ;

Mahfoud Kaddache, *La vie politique à Alger de 1919 à 1939...*, Alger, SNED, 1970 (index) ;

Ahmed Koulakssis et Gilbert Meynier, *L'Émir Khaled : premier za'im ? Identité algérienne et colonialisme français*, Paris, L'Harmattan, 1987 (index).

Représentations iconographiques :

L'Agria. Bulletin mensuel de l'Association des anciens élèves de l'institut agricole d'Algérie [Paris], n° 168, juin 1951, p. 75.

SPIRO, Jean Herszek/Henri (Arnhem, 1847 – Lausanne, 1914)

— pasteur, professeur au collège Sadiki de Tunis puis à l'université de Lausanne

Sans doute originaire d'une famille juive de Hollande convertie au protestantisme, il est pasteur dans le canton de Vaud, à Trey près de Payerne (1872-1874), puis dans le Jura à Porrentruy (1874-1882), avant de partir à Paris poursuivre ses études à l'EPHE où il se fait remarquer pour ses progrès rapides (1881-1883). Il est nommé en octobre 1883 professeur de français, physique et chimie au collège Sadiki, pépinière de l'élite musulmane moderne du pays. En 1885, il publie en collaboration avec Hartwig Derenbourg*, successeur de Stanislas Guyard* à la maîtrise de conférences de langue arabe de l'EPHE, une *Chrestomathie élémentaire de l'arabe littéral* (rééd. en 1892 et en 1912), très utilisée par les apprentis arabisants, au moins jusqu'en 1914, ainsi que le récit de vie et la réfutation du dogme chrétien d'Anselme Turmeda, un Majorquin installé à Tunis à la fin du XIV^e^ siècle et converti à l'islam (« "Présent de l'homme lettré pour réfuter les partisans de la Croix", par Abd-Allâh ibn Abd-Allâh, le Drogman », *Revue de l'histoire des religions* ; l'avant-propos et les deux premiers chapitres ont été réédités sous le titre *Autobiographie d'Abdallah ben Abdallah le Drogman*, Tunis, 1906). De retour en Suisse en 1890, il exerce comme pasteur à Vufflens-la-Ville, à proximité de Lausanne où il est appelé l'année suivante à enseigner à l'université comme *privat docent* (il deviendra professeur extraordinaire en 1910). Il conserve cependant des liens avec Tunis : membre depuis 1905 de l'Institut de Carthage, il publie quelques travaux dans son organe, la *Revue tunisienne*. Son fils, prénommé **Jean** comme lui (1873-1957), fait une belle carrière : professeur extraordinaire de législation industrielle à l'université de Lausanne dès 1897, il présidera le grand conseil cantonal en 1930.

Dans son cours de langues et littératures orientales dont la *Revue de théologie et de philosophie* de Lausanne publie les leçons d'introduction, Jean Spiro introduit à l'épigraphique sémitique, à l'explication talmudique et coranique et à l'étude comparée des langues sémitiques. Membre du conseil de la Société asiatique ainsi que de la *Deutsche Morgendländische Gesellschaft*, il participe en 1902 au congrès des orientalistes de Hambourg. Il publie des travaux dans la protestante *Revue chrétienne* dont John Viénot, lui aussi ancien élève des cours d'arabe de l'EPHE, prend bientôt la direction et, localement, dans le *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*. En affirmant explicitement la valeur universelle des textes bibliques et coraniques qu'il cherche à faire connaître d'un plus large public (*L'Histoire de Joseph selon la tradition musulmane*, Lausanne, T. Sack, 1907), il invite à donner une plus grande place aux langues orientales dans la formation littéraire générale, à côté des humanités classiques. On peut rapprocher son œuvre de celle d'Édouard Montet, professeur à Genève, qui manifeste un rapport de sympathie comparable avec l'objet de ses travaux.

Sources :

Journal officiel tunisien, 25 octobre 1883 ;

A. Foucher et C. Huart, « compte rendu du XIII^e^ congrès des orientalistes à Hambourg », *Revue de l'histoire des religions*, t. XLVI, 1902 ;

Semi-Kürschner oder Literarisches Lexicon der Schrifteller... jüdischer Rasse und Versippung, Berlin, 1913 ;

Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, Neuchâtel, t. VI, 1932.

T

TAMA, Isaac (Hébron, v. 1757 – Alger, 1842)

– interprète judiciaire

Fils de Mardochée Raphaël Tama, issu d'une lignée de rabbins, et d'Esther Tsedaka, Isaac Tama dit Tama père a rejoint vers 1781 son père à Bordeaux, où Mardochée s'était fixé après avoir séjourné à Amsterdam. On le retrouve à Marseille en 1788 (en tant que consul danois aux Dardanelles), puis en 1791-1793. Il sert de précepteur aux enfants du marchand Rigaud, premier syndic de la Nation juive de la ville en 1789, et de secrétaire à Sabaton Constantini, qui sera élu en 1806 député à l'Assemblée des notables (dont Isaac éditera les actes sous le pseudonyme de Diogène Tama). Isaac est domicilié vers 1801-1805 à Meyreuil, près d'Aix, et en 1811 à Toulon. Il a épousé Julie Constantini, fille de Sabaton. Armateur, il vend au chef de la nation juive d'Alger, David Bacri, deux navires pris aux Anglais avec leur cargaison et établit la première liaison maritime régulière entre Marseille et Alger. Après 1830, on le retrouve à Alger comme interprète au tribunal de commerce – il a été recommandé par Joanny Pharaon*. Comme la plupart des interprètes originaires d'Orient, il est jugé sévèrement par le représentant du parti maure Hamid Bouderba. Il s'exprime en faveur de la création d'un consistoire en Algérie, projet qu'il défend dans un rapport sur l'organisation des israélites d'Alger et auquel il gagne Gustave d'Eichthal en 1838-1839. Veuf en 1836, il perd sa fille cadette, Reine, commerçante, restée célibataire, en 1841. Il laisse à sa mort un fils, **Éléazar dit Élie** (Meyreuil, 1805 – Alger, 1875) dit **Tama fils**, interprète assermenté comme son père, et une fille aînée, Esther, qui mourra célibataire à Alger. Élie entretient semble-t-il de bons rapports avec ses collègues venus de France : il fait partie des témoins qui constatent en 1836 le décès de la mère d'Alphonse Devoulx*. Parmi les témoins de son mariage en 1838 avec Esther Pereyra de Léon, fille d'un négociant de Livourne (l'acte doit être lu en italien par Angelo Seror, interprète assermenté, la promise, lettrée, ne comprenant que cette langue), on trouve l'interprète Moïse Coste, avec lequel Élie a en commun une appartenance maçonnique (ils sont membres de la loge Bélisaire). Favorable comme son père à l'introduction du système consistorial en Algérie, Élie Tama est membre de la commission gouvernementale chargée d'étudier les questions soulevées par l'application de l'ordonnance de 1845. Mais, suite à sa condamnation en 1846 dans une affaire commerciale et à ses difficultés financières, il n'intègre pas le nouveau consistoire. On trouve son nom parmi les souscripteurs de l'édition par Arié Dolicky, rabbin polonais immigré en Algérie, des *Maximes des Pères* commentées par Rachi, ouvrage paru en 1848 à Altona. On lui connaît deux enfants, Julie (1840) et Isaac Jacques (1845), futur employé d'administration.

Sources :

ANOM, état civil et F 80, 1603 (lettre de Hamid Bouderba à Paravey, Alger, novembre 1834) ;

Xavier Yacono, « Les débuts de la franc-maçonnerie à Alger (1830-1852) », *RA*, vol. 103, 1959, p. 76, 267 et 273 ;

Valérie Assan, « Isaac, alias Diogène, Tama, rabbin, négociant, armateur » et « Éléazar, dit Élie, Tama, interprète »,

Archives Juives

, vol. 39, 2/2006, p. 128-133 ;

Id., *Les Consistoires israélites d'Algérie au* XIX^e^ *siècle : « L'alliance de la civilisation et de la religion »*, Paris, Armand Colin, 2012.

TAOUIL, Gabriel [aṭ-Ṭawīl, Ǧibrā'īl] (Damas, v. 1757 – Marseille, 1835)

– fondateur de la chaire d'arabe à Marseille

Gibrā'īl Tawīl, dit dom Gabriel Taouil (ou Touil), est le maître d'une génération d'arabisants à Marseille dans le premier tiers du XIX^e^ siècle. Prêtre du rite melkite passé au service de la France lors du siège de Saint-Jean-d'Acre, il sert d'interprète auprès du divan du Caire et fournit à Villoteau, membre de la Commission scientifique, des éléments pour ses études de musicographie orientale. Il se réfugie en 1801 à Marseille avec les « Égyptiens » compromis avec l'armée française. Après avoir été employé à Paris par Silvestre de Sacy* pour traduire en arabe les bulletins de campagne de la Grande Armée, il obtient en 1807 la nouvelle chaire d'arabe fondée à Marseille pour favoriser le développement du commerce avec le Levant. Bargès*, Garcin de Tassy, Agoub*, Georges Sakakini*, Léon Gozlan suivent son enseignement, mais son cours, sans doute rébarbatif pour qui ne connaît pas déjà la langue, n'attire bientôt plus que quelques rares auditeurs. Agoub et Bocthor* convoitent la place en vain. Malade, Taouil est suppléé en octobre 1834 par G. Sakakini. À sa mort, la chaire passe à Eusèbe de Salle*.

Sources :

ANF, F 17, 4097 et 4099 (chaire d'arabe de Marseille) ;

JA, 1835 (notice par J. J. Bargès) ;

Guémard, 1928 ;

A. Louca et P. Santoni, « Histoire de l'enseignement de la langue arabe à Marseille », *L'Orient des Provençaux…*, p. 113-124.

TAUCHON, Léon Louis Joseph (Aix-en-Provence, 1837 – Biskra, 1880)

– interprète militaire

Il accède à l'interprétariat après avoir passé cinq ans dans un régiment de chasseurs d'Afrique, comme après lui son frère [?] cadet Charles Tauchon*. Auxiliaire de 2^e^ classe en 1860, il est titularisé dès 1865, plus rapide qu'un Bullad*. En 1871, il publie à Philippeville un ouvrage pratique (mais en fait relativement compliqué) d'arabe régulier (*De la Conjugaison arabe, avec tableaux comparatifs contenant toute la conjugaison et les formes de tous les verbes*, 101 p.), qu'il dédie au général Forgemol. Suite à l'insurrection, il prend part à l'expédition dans la Kabylie orientale avec la colonne du général Pouget. Longtemps attaché au BA de Biskra (ainsi en 1876), il fait de nombreuses courses dans le Sud. Il épouse Élisabeth Edmonde Marie Augustine Moreau, fille d'un négociant de Constantine, qui, veuve avec un enfant, se remariera avec Charles Tauchon.

Sources :

SHD, 5Yf, 24 009 (Tauchon) ;

Féraud, *Les Interprètes…*

TAUCHON, Charles Jean Baptiste Joseph (Paris, 1843 – Tunis, 1909)

– interprète militaire puis contrôleur civil en Tunisie

Il débute comme enfant de troupe au 3^e^ régiment de zouaves (juin 1852), puis s'engage au 3^e^ régiment de spahis (1860) avant de passer au 3^e^ régiment de chasseurs d'Afrique (1863). Ce n'est donc qu'après dix ans de service armé qu'il passe à l'interprétariat (novembre 1863), affecté aux BA de Boghar, de Laghouat (mars 1864), puis de Ténès (octobre 1867). Détaché provisoirement à

Teniet el-Had (janvier 1869), il est ensuite à Dellys (avril 1869), auprès du premier conseil de guerre à Constantine (février 1870) et à Aumale (juin 1871). Il se fixe à partir de 1873 à Batna, jusqu'à sa participation à la colonne expéditionnaire de Tunisie, dans la section des affaires indigènes de la brigade Logerot (avril 1881). Il poursuit sa carrière en Tunisie où, après son mariage avec la veuve de son frère [?] Léon Tauchon* (mai 1884), il exerce comme contrôleur civil à Nabeul (novembre 1884), puis à Sousse (1890). Admis à la retraite en tant qu'interprète en 1891, il reste jusqu'à sa mort, après un passage à Kairouan, contrôleur civil et vice-consul de France à Tunis. Il aurait acquis 600 hectares de terres aux environs de Korba. Peu avant la courte maladie qui l'emporte, il a été nommé vice-président d'honneur de l'Institut de Carthage qu'il a intégré depuis 1898.

Sources :

ADéf, 6Yf, 78.407, Charles Tauchon ;

Féraud, *Les Interprètes…* ;

Revue tunisienne, 1909, p. 267-268 (nécrologie) ;

Annales africaines. Revue hebdomadaire de l'Afrique du Nord (Alger), 6 avril 1912 (sur ses biens fonciers).

Représentations iconographiques :

Un médaillon en nacre et plâtre par X. Benoît fils a été exposé au salon tunisien de 1909 (recension du salon tunisien par Henri Leca, *Revue tunisienne*, 1909, p. 244 et suiv.) ;

Revue tunisienne, 1909, p. 267 (photographie).

TEBOUL, Gustave Sima (Frenda, 1904 – Nice [?], apr. 1964)

– professeur de lycée, certifié

Frère aîné d'Henriette Teboul*, il entre comme auxiliaire dans l'administration marocaine (1925) avant d'être admis interprète civil titulaire (1927). Après avoir effectué son service militaire (1927-1928), il poursuit ses études, obtenant le baccalauréat (1929-1930) et la licence d'arabe (à Alger et Paris, 1930-1931). Breveté de l'ENLOV et admis au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les lycées et collèges (1931), il devient professeur d'arabe au lycée Gouraud de Rabat (1932) et passe régulièrement ses congés d'été en France. Mobilisé entre août 1939 et juillet 1940 puis entre mars 1943 et décembre 1944, il épouse en 1947 une Française, Mathilde Lemarchand. En 1958, il demande sa réintégration en France et inaugure l'enseignement de l'arabe au lycée Pierre de Fermat de Toulouse (1958-1960) puis au lycée Masséna de Nice (1960-1964), favorablement noté.

Source :

ANF, F 17, 28.585 (dérogation).

TEBOUL, Henriette Étoile (Frenda, 1906 – Jérusalem, 1999)

– professeur de lycée, certifiée

Elle est sans doute originaire d'une famille modeste dont l'arabe est la langue usuelle – son frère aîné, Gustave Sima*, sera comme elle professeur d'arabe. Après avoir obtenu le baccalauréat (1923-1924) et la licence ès lettres option arabe à Alger (1928), elle est nommée professeur délégué à Mascara (1928-1929). Elle prépare ensuite un DES (*Hassân b. Tâbit*, 1931) et part

enseigner au Maroc, aux lycées de Meknès (1934) puis de Fès (1934-1936). Après son mariage à Médéa avec Baruck Darmon, elle poursuit sa carrière à Casablanca (1936-1938), Kenitra (1938-1946) et Rabat (1946-1957). À partir de 1938, elle n'enseigne plus que le français et le latin dans les petites classes (elle réussit en 1945 à Alger le certificat de licence d'études latines). En 1957, elle demande qu'on supprime « arabe » dans sa qualification de certifiée et obtient sa réintégration dans la région parisienne pour suivre son mari, directeur administratif d'une société, et ses enfants, étudiants en classes préparatoires. Après avoir enseigné dans la nouvelle annexe du lycée Jean-Baptiste Say puis au lycée Marie Curie de Sceaux, elle prend sa retraite avec l'honorariat (1965).

Sources :

ANF, F 17, 28.454 (dérogation) ;

ANOM, GGA, 44 S, 46.

TEDJINI, Belqacem (Tiaret, v. 1885/1888 – Alger [?], apr. 1950)

– professeur de lycée

Originaire d'une famille de notables, sans doute liée à la direction de la confrérie Tiğāniyya, Belqacem (dit parfois Ahmed Belqasem ou Belkassem) Tedjini ne doit pas être confondu avec son frère cadet Tahar Tedjini*, ni avec l'interprète principal Ahmed Tidjani. Excellent élève de l'école normale de la Bouzaréa, titulaire du brevet élémentaire et du brevet d'arabe, il est chargé de l'école mixte d'el-Ousseukh (Jebel Nador, Oran, 1904) puis sélectionné en 1906 au vu de son dossier pour diriger l'école musulmane franco-arabe de Tanger fondée en 1894 par Kaddour Ben Ghabrit sous le patronage de l'Alliance française. Il donne par ailleurs des cours d'arabe à l'école primaire française (école Perrier) de la ville et au collège français qui ouvre en janvier 1909 (futur lycée Regnault). En 1910, il obtient le diplôme d'arabe d'Alger, ce qui lui permet de devenir professeur en titre au collège. Il épouse une Française – naissent entre 1911 et 1926 quatre fils aux prénoms franco-arabes –, avec laquelle il publiera en 1938 sous le pseudonyme de Louise et Justin de Chersaux *Autour de la meïda. Histoires et anecdotes marocaines.* Bachelier (1914), certifié pour l'enseignement secondaire (1914), il se serait laissé dissuader par les autorités de s'engager militairement. Bien qu'il ait été sollicité par l'École supérieure de commerce de Marseille, elles parviennent à le maintenir à Tanger (où le consulat de France a recours à ses services), puis l'affectent aux lycées de Casablanca (1915-1918, puis 1919-1920 et 1926-1937) et de Rabat (1918-1919, puis 1920-1926). À Casablanca, il collabore avec le proviseur De Aldecoa*, agrégé d'arabe. Il l'assiste pour la réédition du premier volume d'un *Cours d'arabe marocain* (*Première et deuxième années*, Paris, Challamel, 1917) et pour la rédaction du volume suivant (*Troisième année*, 1918), ouvrages qui restent en usage jusqu'après la Seconde Guerre mondiale. Il publie aussi sous son seul nom un manuel de poche pour une collection à l'usage des touristes (*Pour voyager. Manuel de conversation français-marocain*, Paris, Garnier, 1918, rééd. revue et augmentée, 1941). Suivent un double dictionnaire arabe marocain-français (1923) et français-arabe marocain (1925) et des manuels d'arabe marocain pour les classes de 5e et 4e (*Mon premier livre d'arabe* ; *Mon deuxième livre d'arabe*, 1927), tous bien reçus par Brunot* à la direction de l'enseignement public. Diplômé d'études supérieures (« La Chemaqmâqîya », Alger, 1923), il accède à la citoyenneté française vers 1920, et réussit l'agrégation en 1924. Prétextant les études de ses fils cadets, il demande à regagner Alger, avec le soutien de Ben Ghabrit. Après une année au lycée d'Oran (1937-1938), il est nommé au lycée Bugeaud puis au lycée Émile Félix Gautier (1946) où il reste jusqu'à sa retraite (1948). Les inspecteurs regrettent alors que ce vieux professeur au « tempérament artiste », qui « manque de sérieux dans sa vie privée » (divorcé en 1942, il indique en 1944 s'être remarié sous le régime musulman), se laisse aller dans son

enseignement. Selon le recteur, il « se réorientalise de plus en plus ». Manifestant le désir « de voir se construire un “pont” d’interpénétration intellectuelle entre deux rives, deux mondes voisins qui, souvent, s’ignorent », Tedjini reprend dans *À travers l’Andalousie musulmane. Un roi-poète ou al Mo’tamid ibn Abbad prince de Séville* (Casablanca-Fès, A. Moynier, 1939) des conférences adressées un large public francophone. Les traductions qu’il dit souhaiter éditer (L’*Histoire de la civilisation islamique* de Jurǧī Zaydān ; *En marge de la vie du prophète* de Ṭaha Ḥusayn et *Les Animaux et l’homme. 5e mémoire des philosophes de Basra*) semblent n’avoir pas vu le jour. Son fils aîné **René Massir Ali**, professeur de lettres et de philosophie, a reçu en 1942 un prix de l’Académie française pour son activité au sein de l’université du stalag de Mossbourg (il y a regroupé les prisonniers d’Outre-mer et donné des cours d’arabe).

Sources :

ANF, F 17, 25.295, Tedjini A. Belkassem [*sic*] ;

ADiplo, Maroc, nouvelle série, enseignement public, 403.

Représentations iconographiques :

photographie de groupe des professeurs du lycée Gouraud, 1923-1924, *Salam. Bulletin d’information de l’Amicale des anciens des lycées et collèges français du Maroc*, n° 8, mars 1968, p. 2.

TEDJINI, Tahar (Aïn Madhi, 1916 – Alger [?], v. 1975)

– directeur de lycée

Frère cadet de Belqasem Tedjini*, il enseigne l’arabe à l’EPS de Maison Carrée, au collège de Miliana et au lycée Guillemin d’Alger (1945-1952). Responsable des boys scouts musulmans d’Algérie, il hisse en 1947 le drapeau algérien à l’occasion du jamboree mondial qui est réuni à Moisson, près de Mantes-la-Jolie. En novembre 1954, il signe avec d’autres responsables scouts, chrétiens, juifs et laïques, dont Mahfoud Kaddache, responsable des scouts musulmans d’Algérie, une adresse au gouverneur général, publiée dans *L’Écho d’Alger*, pour mettre en garde contre les excès de la répression. En 1956, il soutient un DES sur « Djirdji Zaydan historien dans un roman relatif à l’occident musulman ». Secrétaire général de l’Éducation nationale après l’indépendance, il démissionne et prend la direction du lycée El-Okba à Alger, à l’entrée de Bab el Oued. Il meurt prématurément dans un accident de la route.

Sources :

ANOM, GGA, 44S, 48 (liste de DES) ;

Chikh Bouamrane et Mohamed Djidjelli, *Scouts musulmans algériens, 1935-1955*, Alger, El-Oumma, 2000 ;

Azrak, n° 4, mai 2001, en ligne : [http://bab.el.oueb.free.fr/telecharg/azrak/arzark4.pdf] (lycée El-Okba) ;

entretien téléphonique avec M. Abdessemed (2005).

THIRIET, Rémi (Anaye-et-Han, Meurthe, 1870 – Boufarik, 1931)

– instituteur dans une école primaire supérieure

Élève de l’école normale de Nancy (1886-1889), il est instituteur en Meurthe-et-Moselle avant de partir pour Alger. Après une année à la section spéciale de la Bouzaréa (1892-1893), et une admissibilité à l’examen du professorat de lettres, il est chargé de la direction de l’école

élémentaire d'indigènes de Zaknoun (commune mixte du Djurjura, 1893-1902) où il poursuit l'apprentissage du kabyle et de l'arabe (brevets en 1897 et 1899). Il est ensuite instituteur adjoint à la nouvelle EPS de Boufarik. Il enseigne l'arabe parmi d'autres matières, puis uniquement (1923), comme il y fait preuve de plus de qualités qu'ailleurs. Son enseignement est cependant bientôt jugé mécanique et routinier. Il meurt accidentellement, la colonne vertébrale brisée par une branche d'arbre.

Source :

ANF, F 17, 23.658, Thiriet.

TRÉCOURT, Jean-Baptiste (Auxonne, 1766 – Versailles [?], apr. 1834)

– vice-consul à Damiette

Jeune de langue à Paris en 1776-1784, puis élève à Constantinople (1784-1786), il est second drogman à Seyde (1786), puis à Rosette où il gère les affaires du vice-commissariat – il y rédige un mémoire décrivant le pays, sa population, ses ressources, dont le texte sera plus tard édité et annoté par Gaston Wiet (*Mémoires sur l'Égypte. Année 1791*, Le Caire, 1942) –, et à Rhodes. Il présente en 1793 sa démission aux députés de la nation à Constantinople, refusant de servir après la mort du roi. Réfugié auprès d'un prince grec, il gagne l'Autriche. De retour en France en 1804, il demande au baron de Damas, ministre des Affaires étrangères, qu'on lui maintienne sa pension de 4 000 francs. Son offre d'emploi « dans quelques province de la Turquie, telle que la Valachie, la Dalmatie, l'Albanie, etc. » reste sans suite (octobre 1807). Il n'est nommé vice-consul à Damiette qu'après la Seconde Restauration (décembre 1815). En 1821, alors qu'il a été nommé à Tripoli de Syrie avec la recommandation des comtes Jules de Polignac et de Nicolaï et des vicomtes de Bonald et de Kergorlay, il préfère finalement rester en France, malade et ne voulant pas s'isoler de sa famille. Il publie alors un recueil de *Poésies sacrées, précédées du calendrier ecclésiastique*, ouvrage dédié au duc de Bordeaux (Paris, imprimerie ecclésiastique de Beaucé-Rusand, 1824), qui confirme son engagement catholique et sa fidélité à la branche aînée des Bourbons. Il continue à jouir de sa pension de 4 000 francs comme agent en disponibilité jusqu'en 1832 (en février 1830, il a demandé en vain le consulat de La Canée). L'un de ses cinq enfants, Antoine Jean Baptiste Paul (1810-1851), entre au service des Affaires étrangères comme élève consul en 1834 après avoir été élève externe du collège royal de Versailles et fait ses études de droit. Ignorant semble-t-il l'arabe, mais lisant couramment l'anglais, il fait carrière à la direction commerciale.

Sources :

ADiplo, personnel, 1er versement, 3970 (Jean Baptiste Trécourt) et 3971 (Paul Antoine Jean Baptiste Trécourt).

TUBIANA, Aaron (Alger, 1820 – Oran, 1870)

– interprète principal

Fils de l'interprète militaire Chaloum Tubiana (? – Alger, 1837) et de Luna Cohen Solal, il est engagé comme interprète dès la mort de son père, l'armée manifestant sans doute un sentiment de solidarité envers l'orphelin. Affecté à l'état-major à Alger, bien noté, il passe à la 3e classe (avril 1840, 1 500 francs), puis à la 2e classe (août 1843) après avoir été envoyé en mission près le commandant supérieur de Miliana (août 1841 - avril 1842). En 1844, il est désigné pour accompagner avec Léon Roches* les chefs arabes qui ont été autorisés à visiter la France. Son

caractère studieux – c'est un élève assidu des cours de Bresnier* – décide l'armée à lui financer l'acquisition de précieux outils : la grammaire et la *Chrestomathie* de Sacy*, le dictionnaire arabe-latin de Freytag en 4 volumes et l'édition du Caire des *Mille et une nuits* en arabe en 2 volumes. Sa solide formation littéraire lui vaut d'être intégré comme interprète ordinaire de 1re classe dans le cadre réformé (mai 1846). En août 1849, il accède par décret à la citoyenneté française. Il se marie en février 1852 avec Émilie/Melha Amar, née à Alger en 1830 de Judas Amar (1775-1843), un rabbin quêteur originaire de Tibériade nommé en 1830 grand rabbin d'Alger et président du tribunal rabbinique, et de Messaouda Moraly, apparentée à l'interprète de l'intendance militaire Ephraïm Morali. Chevalier de la Légion d'honneur en décembre 1858, il passe interprète principal en remplacement de Brahemscha* en mars 1863 (4 000 francs) pour être aussitôt employé près le commandant de la division d'Oran, où il achève sa carrière. Membre du consistoire israélite d'Alger en 1859, il s'associe pourtant à la communauté juive d'Alger lorsqu'elle s'oppose au grand rabbin Michel Weill et au président du consistoire Lehman Gugenheim. Il laisse trois enfants dont un fils prénommé Aimé.

Sources :

ADéf, 4Yf, 61.713, Tubiana ;

ANF, F 17, 7677, rapports et BB11/371X5 (naturalisation) ;

ANOM, F 80, 1576 et état civil ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Philippe Danan, « Un grand mariage à Alger en 1852 », *Revue du cercle de généalogie juive*, n° 90, t. 23, avril-juin 2007, p. 4-10 ;

Valérie Assan, *Les Consistoires israélites d'Algérie au* XIXe *siècle : « L'alliance de la civilisation et de la religion »*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 75.

TUSOLI, Charles Jérôme Napoléon Félix (Alger-Mustapha, 1859 – Lyon, 1904)

– professeur de collège

Né d'un père corse ayant servi l'État et d'une mère mahonnaise, Charles Tusoli fait ses études au collège d'Ajaccio, devient répétiteur, et, une fois bachelier, poursuit sa carrière en Algérie auprès de sa mère veuve et de ses quatre sœurs. Breveté d'arabe (1885), il est délégué comme professeur d'arabe au collège de Blida (1886) où, malgré son catholicisme intransigeant, il est bien noté (il obtient le diplôme d'arabe en 1896). Malade, il obtient d'être nommé répétiteur au lycée d'Alger en 1902, peu avant de mourir prématurément en 1904.

Source :

ANF, F 17, 25.922A, Tusoli.

U

URBAIN, Ismaÿl (Cayenne, 1812 – Alger, 1884)

– Interprète militaire

Thomas Urbain Apolline – c'est son nom d'état civil – est le fils naturel d'une quarteronne et d'Urbain Brue, négociant d'une famille d'armateurs de la Ciotat qui a fourni aux XVIIe et XVIIIe siècles des drogmans aux Affaires étrangères. Sous le nom d'Urbain, il est élève au collège royal de Marseille, sans qu'on sache s'il y suit l'enseignement de l'arabe qu'y donne Taouil*. Après

qu'un condisciple, Auguste Rey, l'a converti au saint-simonisme, il part pour Paris où il est en 1832 novice au couvent de Ménilmontant. Il s'y lie avec Gustave d'Eichthal qui restera son ami le plus proche. En mars 1833, il est du groupe des Compagnons de la femme qui font le voyage en Égypte. Installé chez le docteur Dussap, il enseigne le français à l'école d'infanterie de Damiette tout en cultivant la connaissance de l'arabe. De retour à Paris en mai 1836, il y suit les cours de Caussin de Perceval*. Recommandé par Gustave d'Eichthal et Michel Chevalier qui lui fait rencontrer Lamoricière, il est nommé interprète auxiliaire attaché à l'état-major de Bugeaud en mars 1837. Selon ce qu'écrit alors Lamoricière à Pellissier de Reynaud, « il compte prendre position de Musulman en Algérie, porter l'habit et pratiquer la loi afin de bien faire constater aux yeux des Arabes que l'on peut être Français et néanmoins bon musulman » – il a d'ailleurs le projet d'une traduction française du Coran. Il obtient d'être le correspondant du *Journal des débats* , et donne aussi des articles au *Temps*. Il y défend une administration arabe dirigée par des Français : comme « le système arabe n'est plus praticable [...] il faut gouverner les arabes comme des arabes et non par des arabes ». Il s'oppose en cela au parti de Daumas* et de Roches*. De 1837 à 1840, il est à Constantine, auprès du général Galbois – il y épouse en mars 1840 *more islamico* une jeune musulmane, dite Nounah, qui lui donnera une fille en 1843 (il y aura mariage civil en 1857). En 1839, il a été chargé d'accompagner à Paris trois jeunes musulmans envoyés visiter la capitale (où Kazimirski* sera aussi chargé de veiller à leur séjour) et, mis à disposition du duc d'Orléans, prend part à l'expédition des Portes de fer. Chargé par Enfantin d'élaborer un vocabulaire chaouia, il abandonne finalement le travail. En congé à Paris en 1841, il devient membre de la Société orientale (il collaborera à sa *Revue de l'Orient et de l'Algérie*) et espère être nommé à la direction du collège arabe de Paris alors en projet, puis, de retour à Alger, à celle de la chaire d'arabe à Oran, elle aussi en projet. Mais il doit continuer à exercer comme interprète auprès de Changarnier (qui l'estime incapable de lire et d'écrire l'arabe) et d'Aumale (qui l'apprécie et avec lequel il « pioche » l'arabe). Un mois après avoir participé à la prise de la smala d'Abd el-Kader, et peu avant d'accompagner à nouveau à Paris un jeune chef indigène rallié, il est promu au rang d'interprète principal (juin 1843). À son retour, il est mis à la disposition d'Aumale, puis de Bedeau, qui commandent successivement la province de Constantine, où il collabore avec Estève-Laurent Boissonnet, directeur du bureau arabe. Pour ne pas enfreindre son devoir de réserve, il ne participe qu'indirectement au bihebdomadaire *L'Algérie, Courrier d'Afrique, d'Orient et de la Méditerranée* (1843-1845) où Enfantin appelle avec Carette, Jourdan et Warnier à un système de paix et au remplacement de Bugeaud par Aumale. En mars 1845, il remplace Nully* au premier bureau de la direction des affaires de l'Algérie à Paris. En 1846, il accompagne l'ambassadeur du Maroc de Marseille à Paris, puis Aumale en mission en Algérie, et visite enfin les prisonniers arabes détenus dans le midi, de Sainte-Marguerite à Agde. Promu en 1848 sous-chef du bureau de l'administration générale et des affaires arabes, il collabore à l'éphémère *Revue orientale et algérienne* (1852-1853) et à la *Revue de Paris*. Il se rend régulièrement à Constantine où vivent sa femme et sa fille (élevée chez les sœurs de la doctrine chrétienne, cette dernière est placée en 1858 dans une pension de Neuilly après son baptême en l'église de la Madeleine). Il y a aussi conservé des amis (Brosselard*, Gasselin*) et acquis en 1852 une concession de plus de 300 hectares. En 1860, alors qu'il a été nommé conseiller rapporteur au Conseil supérieur du gouvernement à Alger, il fait paraître sous le nom de Georges Voisin *L'Algérie pour les Algériens* (Paris, Michel Lévy, rééd. avec une préface de Michel Levallois, Biarritz-Paris, Séguier, 2000), puis, deux ans plus tard, *L'Algérie française. Indigènes et immigrants* (Paris, Challamel, rééd. avec une préface de Michel Levallois, Biarritz-Paris, Séguier, 2002). Le texte, relu par Frédéric Lacroix, épingle le personnel de l'administration civile – ce qui lui vaut des haines solides. Pour Urbain, les indigènes doivent être considérés comme des nationaux, appelés à devenir des citoyens de plein exercice, dans le respect de leur religion et de leur statut personnel. Lu par l'empereur, l'ouvrage inspire la politique indigène annoncée par la lettre impériale de février 1863. Urbain sert d'interprète à l'empereur lors de son voyage à Alger en mai 1865. En 1867, trois ans après la

mort de Nounah et un an après le mariage de sa fille (qui a pour témoins Perron* et Boissonnet), il se remarie avec la jeune Louise Lauras, 25 ans, avec parmi les témoins Schousboë*. La chute de l'Empire met à bas ses espoirs d'accéder à la direction des affaires de l'Algérie et l'enjoint à quitter en novembre 1870 Alger, où il ne se sent plus en sécurité, pour le pays de sa femme, dans le Lot-et-Garonne. Installé à Marseille, il obtient une pension de retraite fin 1871 et donne à nouveau des articles au *Journal des débats*, ainsi qu'à *La Patrie* et, en 1876-1877, à *La Liberté* d'Isaac Pereire. En 1878, il rédige les notes du *Koran analysé* que publie son ami Jules La Beaume, à partir de la traduction de Kazimirski. Après la mort du jeune fils que lui a donné Louise Lauras, il s'installe en 1883 à Alger. Masqueray, qui l'y rencontre, est favorablement impressionné. Alfred Clerc*, qui l'a connu enfant en Égypte, prononce son discours funèbre.

Sources :

Ismayl Urbain, *Voyage d'Orient*, édition, notes et postface par Philippe Régnier, Paris, L'Harmattan, 1993 ;

Anne Levallois, *Les Écrits autobiographiques d'Ismayl Urbain*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2005 ;

Ageron, *Algériens...*, t. 1, p. 399 ;

Marie de Testa et Antoine Gautier, « Quelques dynasties de drogmans », *Revue d'histoire diplomatique*, 105e année, 1991, 1-2, p. 42 et 45-49 ;

Michel Levallois, *Ismaÿl Urbain. Une autre conquête de l'Algérie*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2001 (avec des photographies) ;

Id., *Ismaÿl Urbain, 1848-1870*, Paris, Riveneuve éditions, 2012 ;

Dictionnaire des orientalistes... (notice par M. Levallois).

V

VADALA, Ramire Pie Maxime (Benghazi, 1879 – Corfou [?], apr. 1946)

– consul

D'origine maltaise, il grandit à Benghazi où son père, le négociant Joseph Vadala, gère le vice-consulat de France, puis à Tripoli de Barbarie et Malte où son père est devenu consul de Belgique. Il poursuit ses études secondaires à Marseille puis, après avoir obtenu le baccalauréat ès lettres, se rend à Paris où il obtient la licence en droit et le diplôme de l'ESLO en arabe vulgaire (1902) puis en turc et en persan (1903), assistant aussi aux conférences de Hartwig Derenbourg* à l'EPHE (1900-1903). Il est ensuite attaché à la mission Regnault au Maroc (1904) avant d'être nommé en 1905 drogman à Constantinople où il est témoin de la révolution jeune turque. Affecté en 1910 au consulat de Tauris en Perse, il assiste à la révolution persane et à l'occupation russe. Il participe ensuite à l'installation du protectorat français au Maroc avec Lyautey et est nommé drogman-chancelier au nouveau consulat de Rabat (1912). En 1913, il est de retour à Constantinople avant d'être promu consul à Bouchir en Perse où il perd sa femme (1914-1918). Il participe à l'expédition britannique dans le Golfe persique et en Mésopotamie et est envoyé en 1920 en mission auprès du sultan de Mascate. Il réorganise ensuite le consulat français à Bombay (1921-1922) où il met en place une chambre de commerce française. Malade, il est mis en disponibilité et s'installe à Paris où il participe au développement d'une chambre de commerce franco-asiatique. Il milite pour l'institution d'un enseignement plus moderne et plus pratique à l'ENLOV, où il est candidat à une chaire en 1923, puis en 1927, sans succès : sa connaissance de l'Orient contemporain et ses publications historiques ne pourraient lui ouvrir qu'un enseignement géographique et historique qui est déjà assuré par Paul Ravaisse*. Pour succéder à Clément Huart* à la direction d'études sur l'islamisme et les religions de l'Arabie de la Ve section

de l'EPHE, on lui préfère en 1927 Maurice Gaudefroy-Demombynes*. Le noyau de son étude sur *Les Maltais hors de Malte (étude sur l'émigration maltaise)* a été repris dans la *Revue du monde musulman* (1911), tandis que ses « Essais sur l'histoire des Karamanlis (pachas de Tripolitaine de 1714 à 1835) » paraissent en 1918 dans la *Revue de l'histoire des colonies françaises*. Il donne en 1922-1923 à la *Dépêche coloniale et maritime* des contributions sur l'actualité (« Expansion commerciale française. Une campagne commerciale dans le Moyen-Orient, 1910-1922 » ; « Notre politique musulmane », 6 mars 1923), un projet de chronique pour le nouveau mensuel *France-Islam*, restant sans suite (mai 1923). On sait qu'il a aussi participé au développement d'une association franco-maltaise à Paris. En 1925, il a repris du service comme consul dans le port turc de Samsoun auquel il consacre une monographie (*Samsoun : passé, présent, avenir...*, Paris, Geuthner, 1934). C'est à Corfou qu'il se retire après y avoir exercé comme agent consulaire. C'est de là que, malade et devenu aveugle, il écrit en 1946 à Paul Geuthner pour lui soumettre le manuscrit d'une « Histoire des Français à Corfou » qu'il a dictée à son secrétaire grec et qui est restée inédite.

Sources :

ADiplo, Personnel, 1re série, 511 (Vadala) ;

ANF, F 17, 13.556, 38 ; ANF, 62 AJ 12 ;

Archives Geuthner ;

Archives de la Ve section de l'EPHE ;

Dictionnaire des orientalistes... (notice par Asyeh Ghafourian).

VALAT, Georges Jean Noël (Alger, 1881 – Alger [?], apr. 1948)

– professeur de lycée

Georges Valat est issu d'une famille modeste : son père, natif de Sétif, est tourneur sur bois, son grand-père maternel, espagnol, s'est installé comme jardinier à la Bouzaréa. Élève-maître à l'école normale (1897-1900), il exerce comme instituteur à Miliana, à l'Arba et à Alger. Breveté, puis diplômé d'arabe (1902 et 1906), il épouse en 1905 Juliette Rivaille, enfant naturelle reconnue par Paul Rivaille, colon délégué financier de la circonscription de Marengo. Valat obtient successivement, avec le premier rang, les certificats d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les écoles normales et les écoles primaires supérieures (1907) et dans les lycées et collèges (1910), et devient entre-temps bachelier (1909). En 1908, il remplace son maître Mohammed Soualah* comme professeur d'arabe à la section spéciale de la Bouzaréa (jusqu'en 1914). En 1912, il soutient un DES (« Le dialecte arabe de Grenade au XVe siècle d'après l'œuvre de Pedro de Alcala ») et réussit l'agrégation. Sa trajectoire témoigne de l'essor de la Bouzaréa comme foyer d'études arabes et de son apogée dans les années 1900-1914. Valat intègre à son enseignement une introduction à l'islam avec une approche sociologique (il publie avec le colonel Vette un cours sur *Le Maraboutisme et le culte des saints*). Sans composer d'ouvrages originaux, il se consacre à la formation d'une nouvelle génération d'instituteurs arabisants, parmi lesquels on trouve de futurs agrégés, comme Pierre Counillon* qui achèvera sa carrière comme inspecteur d'académie. Selon le directeur de l'école normale qui le note en 1913, il « réalise le tour de force de conduire en deux ans au Brevet Supérieur des jeunes Français qui nous arrivent sans savoir un mot d'arabe » grâce à un enseignement spécial aménagé pour les élèves les plus doués et les plus motivés. Mobilisé en 1914, il est blessé en novembre sur l'Yser, et sert ensuite comme interprète au dépôt de spahis de Tarascon. Après une suppléance au lycée de Constantine (1919-1921), il est nommé au lycée d'Alger où il achève sa carrière entre le grand lycée et Mustapha (1921-1941), donnant en plus des cours aux officiers des affaires indigènes et à l'école supérieure de

commerce. Pressenti pour devenir inspecteur d'académie, il intervient en 1925 dans le débat sur la réforme de l'enseignement de l'arabe, ne s'opposant pas à ce que l'arabe ne compte plus que pour une langue au baccalauréat. Il est choisi en 1931 comme président par la nouvelle antenne régionale de l'Afrique du Nord de l'association des professeurs de langues vivantes. Mobilisé à nouveau en 1939-1940, il est interprète à Alger et à Tunis. Retraité en octobre 1941, il reprend sans doute du service au lycée en 1943-1944. Il a été décoré de la Légion d'honneur.

Sources :

ANF, F 17, 24.935, Valat ;

ANOM, état civil (acte de mariage des parents) ;

Les langues modernes. Bulletin mensuel de la Société des professeurs de langues vivantes de l'enseignement public, août 1912, p. 360.

VALLET, Victor (Valence, 1846 – Alger, 1884)

– interprète militaire, professeur à la médersa d'Alger

Fils d'un ancien enfant de troupe devenu trompette au 11e régiment d'artillerie, en garnison à Valence, il s'engage en mai 1863 à Alger comme 2e canonnier au 1er régiment d'artillerie à pied, avant d'intégrer l'interprétariat militaire dès 1866. Affecté aux BA de Tizi-Ouzou puis de Bordj Bou Arreridj (octobre 1866), il est remarqué pour sa conduite lors du siège de la ville par les insurgés en 1871. Attaché au général Saussier, il participe aux expéditions dans la Kabylie, le Hodna et le Bou Taleb. L'inspection de 1872 indique qu'il « a été souvent chargé de missions et de travaux qui incombent aux officiers des affaires indigènes. S'en est toujours bien acquitté. » En 1873, il est admis au nombre des correspondants de la Société historique algérienne (il en devient le secrétaire, puis le bibliothécaire en 1881-1884) et passe à Blida, près le conseil de guerre de la division d'Alger (décembre). Affecté au BA de Miliana (janvier 1875), il y épouse Marie Grégoire, fille d'un propriétaire entrepreneur de la ville (janvier 1877) avec parmi les témoins Louis Machuel*, André Ballesteros* et Louis Élie Guin*. On le retrouve ensuite à Alger, auprès du premier conseil de guerre (décembre 1878) puis de la Section des AI de la division (janvier 1879). Nommé professeur de géographie et d'arithmétique à la médersa d'Alger (juillet 1880), il est récompensé de son zèle en étant promu officier d'académie (juillet 1882). Mis à la disposition du GGA (novembre 1882), très bien noté, il attend sa promotion à la 1re classe lorsqu'il meurt brusquement. Sa veuve épouse en secondes noces un receveur de l'enregistrement, Ferlat.

Sources :

ADéf, 5Ye, 41.324, Victor Vallet ;

ANOM, état civil (actes de mariage et de décès) ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

RA, 1884, p. 318 (notice par Grammont).

VALLET, Louis-Émile (Toulouse, 1850 – Tunis [?], 1902)

– spahi, interprète militaire

Fils de militaire, engagé volontaire, il est cavalier au 1er régiment de spahis (février 1871) avant d'entrer deux ans plus tard dans la carrière d'interprète militaire (mars 1873). Affecté en 1876 près le commandant supérieur à Géryville, titularisé en 1881, il participe à la campagne de

Tunisie (1881-1884) avant d'être affecté à la subdivision d'Orléanville et au BA de Mascara. Fait chevalier de la Légion d'honneur (1885), il réside en Tunisie à partir de 1890.

Sources :

ANF, LH/2666/57 ;

Féraud, *Les Interprètes...*

VAYSSETTES, Eugène (Rodez, 1826 – Espalion, près de Rodez, 1899)

– directeur d'école arabe-française, interprète traducteur assermenté

Compatriote de Combarel*, ancien élève du collège royal de Rodez où, bachelier, il exerce comme surveillant surnuméraire, il rejoint deux de ses anciens professeurs au collège d'Alger où s'est libérée une place de maître d'études (1847). Bien noté, il accède à la direction de l'école communale de Constantine (1849) où il étudie l'arabe avec Cherbonneau* ce qui lui ouvre la succession d'Alfred Clerc* à la direction de l'école arabe-française (1854). Il collabore alors avec l'interprète militaire Ahmed b. Lefgoun pour composer un *Système légal des poids et mesures traduit en arabe*. Présenté à une commission académique (où se trouvent Bresnier*, Jean Honorat Delaporte* et Neveu) en vue de son impression pour un usage scolaire, l'ouvrage est écarté en raison d'une rédaction « vicieuse et souvent obscure ». Une version amendée, fruit d'une collaboration avec Charles Antoine (qui a pris la direction de l'école arabe-française quand Vayssettes a été nommé en mars 1858 professeur au nouveau collège impérial arabe-français d'Alger, et se charge peut-être de la calligraphie) en est imprimée en 1858 (Alger-Constantine, Bastide - Bastide et Amavet). Vayssettes publie les observations de ses voyages en Algérie (*Une promenade dans la Grande-Kabylie, simples notes de voyages*, Rodez, 1858 ; « De Bou Saâda à Batna », *Revue africaine*, 1861) qui lui font conclure que seul le développement de l'instruction pourra éteindre chez les générations futures la « soif de vengeance refoulée, mais non étouffée, qui fermente dans les cœurs [des musulmans] encore saignants du sang des martyrs de leur patrie » (*Trois mois sous la tente et régénération des Arabes par l'instruction*, Alger, A. Bourget, 1859). Pour lutter contre la désaffection dont souffrent les écoles arabes-françaises, il défend le projet d'une école normale qui formerait ensemble des instituteurs européens et musulmans bilingues (ce qui préfigure l'école fondée en 1865). Défenseur d'un projet civilisateur et humanitaire, Vayssettes se distingue par sa foi dans les valeurs chrétiennes. Après les massacres de chrétiens en Syrie, il réactive le projet déjà défendu par Baudicour d'une transportation des maronites menacés pour en faire des colons en Algérie (*Sauvons les Maronites par l'Algérie et pour l'Algérie ? Solution provisoire de la Question d'orient*, Alger-Paris, Bastide-Challamel, 1860). En 1865, il quitte le collège impérial d'Alger (peut-être pour n'avoir pas été choisi pour la chaire d'arabe qui y a été fondée en 1863, l'année où Cherbonneau succède à Perron* à la tête de l'établissement) et retourne à Constantine comme interprète traducteur assermenté (1865). Membre de la Société archéologique de Constantine et de la Société historique algérienne, il publie dans la *Revue africaine* (t. III-VII, 1858-1863) une « Histoire des derniers beys de Constantine depuis 1793 jusqu'à la chute d'Hadj Ahmed », série de chapitres consacrés chacun au règne d'un bey. Il la reprend plus tard sous la forme d'une importante *Histoire de Constantine sous la domination turque de 1517 à 1837* (*Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, 1867-1869, rééd. en 2003). Il donne enfin en 1873 un médiocre roman historique oriental qui met en scène dans la Constantine du début du XIX^e^ siècle un pieux vieillard et sa virginale fille, objet de la criminelle concupiscence du bey et de ses sbires (*Hanina, la vierge de Constantine, roman algérien*). Vers 1875, il se retire dans son pays natal.

Sources :

ANF, F 17, 7677 (collège d'Alger) et 21.839 (carrière) ;

ANOM, F 80, 1573 (écoles arabes-françaises et écoles musulmanes (1839-1858) ;

Archives départementales de Rodez, fonds Bouzat 47J (liasses 201 à 203) ;

Histoire de Constantine sous la domination turque de 1517 à 1837, Saint-Denis, Bouchène, 2002 (avec une présentation par Ouarda Siari-Tengour).

VÉNARD, Maurice (Orléans, 1871 – Alger [?], apr. 1936)

– professeur de médersa

Bachelier ès lettres, licencié en droit et diplômé de l'ESLO en turc et en persan, il est nommé en 1902 professeur de lettres à la médersa de Constantine où « il se met difficilement à l'arabe ». Pensant obtenir un emploi de conseiller de préfecture en métropole qui lui échappera, il donne sa démission en octobre 1905. De retour à Paris, il cherche en vain une affectation en Algérie et n'obtient qu'en 1909 d'être nommé comme surveillant général faisant fonction de censeur au lycée français d'Alexandrie. Il part ensuite pour Constantinople comme rédacteur au contrôle des agences de la banque ottomane (1911-1913). Il y est aussi chargé de la partie littéraire du journal francophone *Stamboul*. Encouragé par sa famille installée en Algérie, il retrouve en mars 1914 la médersa de Constantine pour y suppléer Georges Marçais*. La guerre lui permet de proroger sa situation suite au départ des professeurs mobilisés. Titularisé en 1919, il passe en 1920 à la médersa d'Alger où il reste jusqu'à sa retraite en 1936, médiocrement noté – le recteur Hardy, peu sensible à ses qualités d'imagination, lui prête un « esprit fumeux et un caractère inconsistant ».

Source :

ANOM, GGA, 14 H, 44, médersa d'Alger, Vénard.

VENTURE DE PARADIS, Jean-Michel (Marseille, 1739 – Saint-Jean-d'Acre, 1799)

– professeur de turc aux Langues orientales, premier interprète de l'armée d'Égypte

Son père est un drogman, ancien jeune de langue ayant accédé en 1738 à la fonction de consul à Saïda, lui-même fils d'un commandant des milices de Provence, d'une famille de notables marseillais. Comme son frère aîné Jean-Joseph neuf ans plus tôt, il est né de parents inconnus, l'union de son père avec sa mère, grecque, n'étant légitimée qu'en 1749. Orphelin de père dès 1754, et élève sans doute brillant, sa formation de jeune de langue à Louis-le-Grand (où il est entré en 1752) est écourtée : il part dès 1757 pour Péra, alors que Vergennes est ambassadeur auprès de la Sublime Porte. Attaché au drogmanat de l'ambassade, il s'initie aux questions de haute politique avant d'être nommé drogman à Saïda (1764-1768), puis au Caire (1768-1776) où il épouse la fille du premier interprète du consulat, Victoria Digeon. Envoyé à Versailles pour y informer le ministère du sort réservé aux Français en Égypte, son arrivée coïncide avec celle du baron de Tott porteur d'un mémoire de la part de Saint-Priest, ambassadeur de France à Constantinople, qui conclut sur le risque d'une chute imminente de l'Empire ottoman, ce qui permet d'envisager une intervention française en Égypte. Entre mars 1777 et juillet 1778, il accompagne de Tott chargé par le roi de visiter les échelles du Levant en commençant par Tunis afin d'étudier l'opportunité d'une telle expédition. En 1779, il est envoyé par Sartine au Maroc pour y étudier les conditions d'un accord commercial. Nommé chancelier interprète du consulat de Tunis (1780-1786), il est promu dès 1781 secrétaire interprète du roi en langues orientales et

exerce effectivement cette charge à son retour à Paris. Il conseille alors pour leurs écrits Volney, avec lequel il se lie d'amitié, et l'abbé Raynal – dont l'*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans l'Afrique* publiée par Peuchot en 1826 ne tient pas toujours compte des remarques sévères de l'interprète, hostile à une présentation idéalisée des habitants du Maghreb. À Paris, il travaille à une traduction des *maqāmāt* d'al-Ḥarīrī, restée inachevée (cette traduction a été éditée à Stockholm en 1964 par Amer Attia), et s'intéresse aussi à la langue berbère, interrogeant en 1788 des acrobates venus du Sud marocain, quelques mois avant son départ pour Alger où il est envoyé en mission (1788-1790). Sa *Grammaire* et son *Dictionnaire abrégé de la langue berbère*, fruit de ses conversations à Alger avec deux jeunes étudiants des Ben Flissen, seront déposés à sa mort par Volney à la Bibliothèque nationale, et publiés en 1844 par Pierre Amédée Jaubert sur décision du ministère de la Guerre et par les soins de la Société de géographie (dans son *Recueil de voyages et de mémoires*), en même temps que les *Itinéraires de l'Afrique septentrionale avec des notions sur l'Atlas et le Sahara* recueillis à Paris par Venture. Ses notes sur Alger, contenues dans le recueil en cinq volumes de ses papiers déposés à la Bibliothèque nationale ont été publiées en 1898 par Edmond Fagnan* sous le titre *Alger au* XVIII^e^ *siècle* puis rééditées en 1983 par Joseph Cuoq. De retour à Paris en 1790, il s'inscrit dans le mouvement révolutionnaire, rédige un mémoire sur la *Nécessité d'encourager en France l'étude des langues orientales* et est nommé secrétaire interprète auprès de la Bibliothèque nationale où il collabore avec Langlès. Il repart pour l'Orient après avoir été nommé en mai 1793 consul à Smyrne. Premier interprète de la légation française à Constantinople (mars 1796), il a été entre-temps désigné à la chaire de turc de la nouvelle École spéciale des langues orientales, administrée par Langlès. De retour à Paris en avril 1797 pour accompagner l'ambassadeur ottoman à Paris, il n'assure son enseignement qu'un peu plus d'une année. Bonaparte le choisit en effet pour être premier interprète de l'armée d'Égypte. Atteint de dysenterie au cours du siège de Saint-Jean-d'Acre, il meurt pendant la désastreuse retraite de l'armée française en mai 1799, laissant pour successeur Jaubert, qui lui est apparenté par sa femme, et qui l'a accompagné en Égypte. Une petite-fille, Olympe Maleszewski, fruit du mariage en 1793 de sa fille aînée avec un émigré polonais, sera l'épouse de l'orientaliste Léonard Chodzko, cousin d'Alexandre Chodzko.

Sources :

Jean Gaulmier, *La « Zubda Kachf al-Mamâlik » de Khalîl az-Zâhirî, traduction inédite de Venture de Paradis, avec une notice sur le traducteur*, Beyrouth, Institut français de Damas, 1950, LXIV-261 p. ;

Amer Attia, « Venture de Paradis : orientaliste et voyageur (1739-1799) », Paris, thèse de lettres, 1957 ;

Ezzedine Guellouz, « Analyse historique d'un projet d'expédition d'Égypte : le projet de Venture de Paradis », *Les Cahiers de Tunisie*, XXI (1973), p. 123-153 ;

Ann Thompson, « Raynal, Venture de Paradis et la Barbarie », *Dix-huitième siècle*, vol. 15 (1983), p. 329-333 ;

Hommes et destins, t. VII, 1986, p. 473-474 (notice par J. Cuoq) ;

Dictionnaire des orientalistes... (notice par F. Hitzel).

VERDURA, Joseph/Youssef (Bône, 1847 – Souk Ahras [?], apr. 1891)

– interprète militaire puis judiciaire

Fils du sarde François Verdura, 45 ans, et de Fafani bent Aïn Zarga, il entre dans la carrière de l'interprétariat en 1869 : affecté au BA de Géryville, il est en 1873 mis à la disposition du général commandant la division de Constantine, employé à Khenchela, puis à Guelma et à Bône (1875) où il est titularisé, sa carrière étant alors accélérée du fait de la démission de nombreux interprètes.

Employé au BA de la commune de Souk Ahras (mars 1877), il fait partie du corps expéditionnaire de Tunisie à la section des AI de la brigade Gaume (mai 1881). De retour dès juin, il est affecté à Aïn Sefra (septembre 1882) avant de regagner la Tunisie, mis à la disposition du général commandant le corps d'occupation (octobre 1882). Employé à Gafsa, ses rapports d'inspection sont favorables mais regrettent que ce « bon interprète, consciencieux et assidu au travail [...], pour satisfaire aux exigences et aux obsessions de sa famille, se soit marié à une musulmane devant le cadhi. Il s'est ainsi créé une position fausse » (1882). On s'informe des moyens de régulariser sa situation conjugale par un mariage civil. La régularisation de son union avec Khadoujja bent Mahmoud, de quinze ans sa cadette, est conclue en janvier 1883, avec parmi les quatre témoins, tous militaires, Saint-Blancat*. Elle permet de légitimer un nouveau-né, Lagha Saad, qui mourra à l'âge de six mois. Démissionnaire en juin 1883, Verdura est nommé interprète judiciaire à Souk Ahras. Membre titulaire de la SHA, il ne semble pas avoir publié d'ouvrage. Ses trois enfants, Omar Amédée (1884-1959), Haffiza (née en 1886) et Faffani (née en 1888), se marient à Souk Ahras. Zuleikha, cousine de Kateb Yacine et modèle de la figure centrale de *Nedjma*, serait issue de sa descendance.

Sources :

ADéf, 5Ye, 39.606, Joseph Verdura ;

ANOM, état-civil (acte de mariage ; actes de naissance de ses enfants) ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Martel, *Allegro...* ;

Benamar Mediene, *Kateb Yacine, Le cœur entre les dents, Biographie hétérodoxe*, Paris, Robert Laffont, 2006, p. 213.

VIGNARD, Prudent Marie Auguste (Rennes, 1817 – en mer, 1855)

– interprète principal, consul à Zanzibar

Fils d'un avocat publiciste de Rennes, il est nommé en mars 1837 secrétaire du parquet de Bône, puis employé à la direction de l'intérieur d'Alger (janvier 1838). Il s'y fait apprécier par le comte Guyot qui le recommande pour le cours d'arabe après qu'il a suppléé avec succès l'interprète Delaporte* en congé. Cet auditeur régulier du cours public de Bresnier* devient donc professeur d'arabe vulgaire au collège d'Alger (avec un traitement de 2 200 francs). Puis il obtient d'être nommé traducteur assermenté à Constantine (novembre 1845) et titulaire de la nouvelle chaire d'arabe de la ville (mars 1846), avec un traitement de 2 400 francs, ce qui lui semble peu en rapport avec le temps qu'il a dû consacrer à l'étude. Il décide donc de passer au service de l'armée comme interprète principal, tout en conservant son domicile à Constantine, où il est attaché au général commandant la province. Admis depuis mars 1847 à la Société asiatique, il est en 1852 parmi les fondateurs de la Société archéologique de Constantine (on trouve aussi parmi eux son successeur à la chaire, Cherbonneau*). Il compose avec l'interprète Auguste Martin* un *Choix de fables, tirées de La Fontaine et écrites en arabe vulgaire* (Constantine, 1854 ; 2e éd., Alger, 1906), destiné à la fois aux « indigènes » et aux « européens ». Il demande en 1852 à accéder à un poste de consul, en évoquant le précédent de Léon Roches*, et se voit confier l'intérim du consulat à Zanzibar (juillet 1854). Il meurt en mer en s'y rendant. Il est resté célibataire.

Prudent Vignard est le frère aîné d'**Évariste Vignard**(1823-1883) qui, employé à la direction de l'intérieur d'Alger, est mis à la disposition de la Marine pour être envoyé à Mayotte en juillet 1844. Interprète d'arabe attaché à la station navale de Madagascar et de Bourbon, on le charge d'accompagner une mission d'exploration commerciale sur les côtes de l'Afrique (1846). On envisage alors de l'affecter à nouveau en Algérie comme interprète. Chef du bureau arabe de

la préfecture de Constantine en 1853, il est l'auteur d'une *Note pour le Conseil du gouvernement* (Alger, 1875) à propos de l'enquête sur la propriété en Algérie.

Sources :

ADéf, 5Ye, 5 ;

ADiplo, personnel, 1re série, 4108 (mêle des pièces concernant Prudent et Évariste) ;

ANF, LH/2712/45 (Évariste) ;

ANOM, état civil (acte de mariage d'Évariste) ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Jean-François Rispal, « La présence franaçise à Zanzibar (1770-1904) », thèse de doctorat, Université de Pau, 2004, p. 621.

VINCENT, Charles Armand Benjamin (?, v. 1795 – Paris [?], apr. 1845)

– interprète militaire et juge

Une fois admis au serment d'avocat à Poitiers en 1821, Benjamin Vincent entreprend l'étude des langues orientales alors à la mode à Paris. Agréé comme membre de la Société asiatique en 1828, il se voit chargé par le ministère de la Guerre, en vue de l'expédition d'Alger, de la rédaction d'un *Vocabulaire français-arabe, suivi de dialogues* (1830) qui restera fort longtemps en usage dans l'armée d'Afrique et, sur la recommandation du maréchal Maison, nommé interprète. Lors de la campagne, il se lie avec Gérardin*, Lauxerrois* et Eusèbe de Salle* qui le fait apparaître dans *Ali le Renard* sous le nom de Saint-Vincent. Ils collaborent ensemble pour un rapport sur les revenus de la régence. Nommé en octobre 1830 juge à la cour de justice d'Alger, il y préside le tribunal civil jusqu'en 1834. De retour à Paris suite à une mesure générale de renouvellement du personnel, il propose de prendre la tête du drogmanat lors de l'expédition de Constantine, sans que le ministère de la Guerre donne suite. Il manifeste son intérêt pour l'Afrique du Nord contemporaine par la publications de textes dans le *Journal asiatique* : en décembre 1839, ce sont des vers élégiaques sur la conquête d'Alger dus à Muḥammad b. aš-Šahīd, un « vieillard aveugle et pauvre, vénéré pour sa piété, et que distinguent aussi des connaissances étendues en grammaire et en jurisprudence [...] auteur d'un grand nombre d'élégies et d'autres poésies légères que les musulmans de l'Algérie aiment à réciter » ; en avril-juin 1840, c'est le texte d'un acte de vente passé à Tombouctou. En 1842, il fait de nouveau œuvre de précurseur par la publication d'*Études sur la loi musulmane (rit[e] de Malek). Législation criminelle* où, après une présentation générale du malékisme, il donne la traduction d'un chapitre de la *Risāla* d'al-Qayrawānī, annotée à l'aide des commentateurs musulmans.

Sources :

ANOM, F 80, 382, Vincent ;

Féraud, *Les Interprètes...*

VONDERHEYDEN, Maurice Clément Émile (Troyes, 1898 – Colombes, Seine [?], apr. 1959)

– professeur de médersa

Fils d'un professeur au lycée de Troyes venu d'Alsace-Moselle et ayant opté pour la France en 1871, il fait une classe de rhétorique supérieure au lycée Henri-IV en 1915, obtient une licence d'histoire en 1916 et une bourse d'agrégation en 1917, après avoir été admissible à l'École

normale supérieure. Mobilisé, il combat sur le front en Champagne puis en Orient jusqu'en 1919. Démobilisé à Bordeaux, il y soutient un DES en histoire et géographie coloniales (1920) et s'initie à l'arabe auprès de Feghali* (pour le classique) et d'Essafi (pour le parlé algérien et marocain). Nommé en janvier 1921 à la médersa de Constantine, il passe dès septembre à la médersa d'Alger (jusqu'en décembre 1934). Il soutient en 1928 ses thèses en histoire et linguistique musulmanes nord-africaines, sous la direction de Georges Marçais* et d'Alfred Bel*. Au mémoire principal sur *La Berbérie orientale sous la dynastie des Benoū'l-Aġlab* [Banû l-Aġlab] s'ajoute une édition et traduction de l'*Histoire des rois 'Obaïdides (les califes fatimides) par Ibn Hammâd* [Ibn Ḥammād], un texte qui avait été partiellement publié par Cherbonneau*. Il succède en janvier 1935 à Bel à la direction de la médersa de Tlemcen (jusqu'en décembre 1938). Son autorité aurait selon le recteur Martino été compromise par des maladresses : il est donc fermement invité à accepter la direction de la médersa de Constantine en décembre 1938, ce qui permet de lui substituer Philippe Marçais* et de l'écarter de la direction de la médersa d'Alger. Il manifeste alors un découragement certain. Mobilisé en 1939-1940 et 1942-1944, il est encouragé à réintégrer le cadre métropolitain, ce qui lui permettrait de se rapprocher de son fils à Paris (il est divorcé depuis 1938) : le recteur le juge en effet inapte à diriger un établissement destiné à se transformer en lycée. Suite à des atermoiements qui ne lui sont pas favorables – il a refusé en 1949 un poste à l'école militaire préparatoire du Mans et est passé par le lycée de Laval (1950) et le collège d'Autun (1951) –, il accepte d'être nommé professeur d'histoire au collège Proust d'Illiers (1951-1959). Jugé compétent mais incapable de « neutraliser » les éléments dissipés, il échoue à se faire nommer plus près de Colombes où il réside.

Sources :

ANF, F 17, 27.165, Vonderheyden (dérogation) ;

ANOM, GGA, 14 H, 46, Vonderheyden (dérogation) ;

Archives départementales du Rhône, série T, 3213 W, 53, Vonderheyden (dérogation).

W

WEILER, Henri Gustave (Paris, 1913 – Paris, 1989)

– professeur de médersa

Fils d'un marchand de pianos, bachelier (lettres classiques) à Paris en 1932, il obtient les diplômes de l'ENLOV en arabe et en persan, la licence ès lettres et des certificats d'études supérieures en géographie économique, en ethnologie et en géographie coloniale (1935-1936). Après avoir effectué son service militaire, recommandé par ses maîtres Paul Rivet et Albert Demangeon, il est choisi en janvier 1938 pour enseigner l'histoire et les lettres à la médersa de Constantine, en remplacement d'Henri Laoust*. Il passe à la médersa d'Alger en 1939 et effectue des travaux pour le CHEAM. Il s'est marié avec une normalienne originaire de Souk-Ahras, George Henriette Talazac qui, malade de la tuberculose, meurt en 1948. Il achève sa carrière comme proviseur en métropole.

Source :

ANOM, 14 H, 44, Weiler (dérogation).

WIET, Gaston Louis Marie Joseph (Paris, 1887 – Paris, 1971)

– professeur au Collège de France

Son œuvre s'inscrit dans la tradition d'une illustre famille de drogmans (familiarité avec le monde oriental contemporain, relations détendues avec les autorités ecclésiastiques, service des Affaires étrangères), tout en portant la marque scientifique de l'IFAO (épigraphie, éditions de textes historiques et géographiques médiévaux). Diplômé d'arabe littéral et vulgaire, de turc et de persan à l'ESLO, élève titulaire de l'EPHE et licencié en droit en 1908, il fait partie d'une des plus importantes dynasties de drogmans, issue d'Henry Viet, jeune de langue à la fin du XVII^e^ siècle, après que ses parents écossais ont suivi le roi Jacques II dans son exil à la cour de Louis XIV. Élève de H. Derenbourg*, d'Huart* et de Barbier de Meynard*, il est pensionnaire de l'IFAO (1909-1911) au Caire, avant d'obtenir devant Massignon* la maîtrise de conférences d'arabe et de turc nouvellement fondée à la faculté des Lettres de Lyon. Il n'en interrompt pas pour autant ses relations avec Le Caire. Ses rares étudiants lyonnais sont Égyptiens et il profite du départ de Nallino suite à la guerre italo-turque pour être délégué à l'université égyptienne en 1912-1913. Il travaille à l'histoire médiévale de l'Égypte, étudiant avec Max Van Berchem les inscriptions arabes et éditant le texte d'*Al-Mawāʿiẓ wa l-iʿtibār fī ḏikr al-ḫiṭaṭ wa l-āṯār* d'al-Maqrīzī (5 vol., 1911-1927). Il publie aussi avec Jean Maspero, fils de Gaston et frère cadet de Henri, une première série de *Matériaux pour servir à la géographie de l'Égypte* (1914-1919). Rappelé sous les drapeaux en août 1914, il combat sur le front en Alsace puis en Orient. En 1919, il est officier interprète attaché au Haut commissariat de France à Beyrouth quand il est réintégré dans son emploi à Lyon, où il a pour élève Marius Canard. Élu correspondant de l'Institut (1924), de graves soucis familiaux – sans doute la santé de sa femme – entravent l'élan et l'activité de ce grand travailleur, à en croire le doyen de Lyon. Il publie cependant avec Van Berchem des *Matériaux pour un « Corpus inscriptionum arabicarum ». 2^e^ partie, Syrie du Sud* (Paris, Leroux, 1922-1927). Il collabore aussi à la *Revue de l'Orient chrétien* et à la *Patrologia orientalis*, signe d'une proximité avec les milieux chrétiens d'Orient traditionnelle dans les anciennes familles drogmanales. En 1926, à la mort de Casanova*, Il repart pour l'Égypte assurer au nom du gouvernement égyptien la direction du musée d'art arabe du Caire. Il s'y remarie en 1929 avec Nina Nahum, issue d'une famille juive égyptienne aisée (elle est apparentée à Jean de Menasce, converti au catholicisme et entré chez les dominicains). Il ne reprendra pas son enseignement à Lyon. Il est en effet nommé en 1930 à la succession de Paul Ravaisse* à la chaire de géographie, d'histoire et d'institutions des pays musulmans à l'ENLOV, devant Montagne. Sa candidature a été appuyée par l'administrateur Jean Deny et Maurice Gaudefroy-Demombynes*, qui souligne sa capacité à suivre le mouvement des publications arabes modernes, « production de valeur souvent discutable au point de vue littéraire, mais dont l'importance au point de vue historique, politique et social ne saurait être mise en doute ». Wiet sera de fait régulièrement suppléé à l'ENLOV, par Wladimir Minorsky entre 1930 et 1935, puis par Jean Sauvaget entre 1935 et 1950, avec parfois l'appoint d'Henri Massé* et de Jean Dresch. L'action de Wiet devenu en 1936 directeur du service des antiquités islamiques (qui réunit le musée et le comité de conservation des monuments d'art arabe) est jugée très avantageuse pour la propagande française. Comme historien de l'art et historien, il participe à la mise en valeur du patrimoine arabe égyptien. Avec Louis Hautecœur – qui dirige les Beaux-Arts en Égypte entre 1927 et 1931 et qui enseigne en même temps que Wiet à l'École du Louvre –, il publie *Les Mosquées du Caire* (1932). Pour l'IFAO, il participe avec Henri Munier au *Précis de l'histoire d'Égypte* (*L'Égypte byzantine et musulmane*, 1932), traduit *Les Pays* de Yaʿqūbī (1937). Il prend part à la fondation de la *Revue du Caire* en 1938 et y fait paraître ses traductions des *Yawmiyyāt nāʾib fī l-aryāf* de Tawfīq al-Ḥakīm (en collaboration avec Zaky M. Hassan [Zakī Muḥammad Ḥasan] (*Un substitut de campagne en Égypte : journal d'un substitut de procureur égyptien*, 1939), puis, prenant le relais de J. Lecerf*, de la seconde partie du *Livre des Jours* de Ṭaha Ḥusayn (1940). Il y publie aussi des articles engagés en faveur de la France libre. Après guerre, son œuvre conserve la même variété, entre épigraphie, histoire et littérature. Il poursuit la publication du *Répertoire chronologique d'épigraphie arabe* inauguré avec Étienne Combe et Jean Sauvaget en 1931. Du côté de l'histoire, il traduit la chronique d'Ibn Iyās al-Ḥanafī al-Miṣrī, poursuivant un travail

inauguré par Henriette R. L. Devonshire dans le *BIFAO* en 1934-1935 (*Histoire des Mamlouks circassiens* en 1945, puis *Journal d'un bourgeois du Caire* en 1955–1960), le géographe Ibn Rusta (*al-A'lāq an-nafisa – Les atours précieux*) et s'intéresse aussi à la période moderne, éditant la *Chronique d'Égypte, 1798-1804* du *mu'allim* Niqūlā at-Turkī (1950) déjà traduit partiellement par Alexandre Cardin* (1838) et, à partir d'une autre version, par Alix Desgranges* (1839). Du côté de la littérature contemporaine, il publie en 1946 une traduction de *L'arbre de misère* de Ṭaha Ḥusayn (ainsi que, de Ḥāfiẓ Ramaḍān, *Le Sphinx m'a dit*), et des nouvelles de Maḥmūd Taymūr. Il entretient de bons rapports avec les dominicains du Caire, mettant une précieuse documentation à disposition des jeunes Serge de Beaurecueil et Jacques Jomier. Bien qu'il ait une connaissance plus précise des monuments que des textes arabes anciens, il est élu en 1951 professeur de langue et de littérature arabe au Collège de France (jusqu'à sa retraite en 1959), puis en 1957 à l'AIBL. Il destine à un public non spécialisé une traduction de la *Configuration de la terre* d'Ibn Hawqal, établie à partir de celle de Kramers (1964), une synthèse sur l'Islam (*Grandeur de l'Islam, de Mahomet à François I*^{er}, Paris, La Table ronde, 1961) et une *Introduction à la littérature arabe* (Paris, Maisonneuve et Larose, 1966). Avec la même volonté d'introduire la contribution arabe et islamique dans une perspective générale accessible au plus grand nombre, il contribue à l'*Histoire générale des techniques* de René Taton, à *L'Art et l'homme* de René Huygue et à l'*Histoire universelle* patronnée par l'Unesco.

Sources :

ANF, F 17, 13.603 (IFAO) et 27.056, G. Wiet ;

Archives départementales du Rhône, 1 T 108, G. Wiet ;

REI, XXXIX, 1971, p. 205-207 (notice par H. Laoust) ;

JA, 1971, p. 1-9 (notice par N. Elisseeff) ;

Annales islamologiques, t. XI, 1972 ;

Charles Pellat et Claude Cahen, *JA, Cinquante ans d'orientalisme en France (1922-1972), numéro spécial pour le cent-cinquantenaire de la Société asiatique (1822-1972)*, t. CCLXI, 1973 ;

Myriam Rosen-Ayalon éd., *Studies in Memory of Gaston Wiet*, Jérusalem, 1977 ;

Anouar Louca, « L'initiation d'un jeune historien : Gaston Wiet présenté à Max Van Berchem par Ferdinand de Saussure », *Annales islamologiques*, XIII, 1977, p. V-XV ;

Marie de Testa et Antoine Gautier, « Quelques dynasties de drogmans », *Revue d'histoire diplomatique*, 105^{e} année, 1991, 1-2, p. 394-100 ;

Langues'O... (notice par G. Troupeau) ;

Dominique Avon, *Les Frères prêcheurs en Orient. Les Dominicains du Caire (années 1910 - années 1960)*, Paris, Cerf, 2006 ;

entretien avec Nada Tomiche (novembre 2006).

Représentations iconographiques :

Dominique Avon, *Les Frères prêcheurs...*, *op. cit.*, n° 13 du cahier photographique (mai 1939).

X

XICLUNA, Michel Charles (Bône, 1880 – Marseille, 1961)

– professeur de collège

D'origine modeste – son père, né à Philippeville en 1845, est un petit boutiquier maltais naturalisé français après la loi de 1889 –, il prépare avec succès au lycée de Bône le brevet d'arabe (1896), puis le baccalauréat (1897-1898). Élève de l'école supérieure des Lettres d'Alger, il obtient le diplôme d'arabe en 1900, et, après un court temps de répétitorat, est délégué professeur d'arabe au collège de Mostaganem où, inexpérimenté, il dispense un enseignement jugé trop grammatical. Après son service militaire (1901-1902) et deux années comme répétiteur aux lycées d'Oran puis d'Alger, il est proposé par Basset* pour être attaché comme stagiaire à la Mission scientifique au Maroc (mars 1905) avant d'en démissionner brusquement six mois plus tard pour réintégrer le lycée d'Alger. Il a entre-temps rédigé pour les *Archives marocaines* des notes (« Quelques légendes relatives à Moulay 'abd es-Salâm ben Meschîch » ; « L'Affaire des Sâhal » ; « La Fetoua des 'oulama de Fès », t. III) et collaboré avec Louis Mercier* à l'étude détaillée sur Tanger qu'y publie Alexandre Joly* (t. IV) – ce dernier et Salmon*, auraient jugé sa méthode scientifique de médiocre qualité. Nommé en mars 1906 au collège de Tlemcen, il y épouse en 1910 la sœur d'un collègue, d'une famille protestante cévenole – il s'est détaché de la religion catholique de ses parents, en faveur d'une laïcité teintée d'anticléricalisme, alors très diffusée dans le milieu des professeurs. Après avoir songé à entrer dans l'administration, il poursuit une carrière sans éclat au collège de Blida (1913), puis au collège de Bône (1919), où sa famille est restée implantée : il y reste jusqu'à sa retraite en 1941. L'inspecteur Émile Hovelacque juge son enseignement « terre à terre » mais « solide » : méticuleux, il est gêné par une élocution difficile, mais ses élèves obtiennent d'excellents résultats aux examens. Mobilisé en 1914, il ne quitte pas l'Afrique, ayant été détaché comme interprète aux affaires indigènes dans le Sud tunisien (1915-1919). Après guerre, son vœu d'être nommé censeur dans le Midi de la France reste sans écho. En 1940, il est gaulliste de la première heure, par attachement pour Malte et le Royaume-Uni. En 1948, il s'installe à Marseille, répondant ainsi au désir de son épouse, nostalgique de la métropole. Il n'y exerce plus son activité d'arabisant, sinon en transmettant à la demande de camarades agents de l'administration quelques observations glanées lors de meetings en faveur de l'indépendance algérienne. Son fils Jean-Pierre, né en 1928, affirme ne connaître que quelques mots d'arabe – il a étudié l'anglais au collège.

Sources :

ANF, F 17, 17.239, Mission scientifique au Maroc ; F 17, 24.939, Xicluna ;

entretien téléphonique avec Jean-Pierre Xicluna, mai 2005.

Y

YOUSSOUF [Yūsif] (Livourne ou Tunis [?], v. 1808 – Cannes, 1866)

– interprète militaire et général

Mamelouk du bey de Tunis, il se réfugie chez le consul de France Mathieu de Lesseps afin de faire partie des interprètes recrutés en 1830 à Tunis pour l'expédition d'Alger. Placé par arrêté du 1er août 1830 près de Brun d'Aubignosc*, lieutenant général de police, il déplaît à son successeur et est emprisonné pour espionnage au service de Tunis quand Marey, chargé du corps de cavalerie, s'adresse à lui pour obtenir des renseignements. Il propose de créer une compagnie de mamelouks dont il serait le chef, et qui serait consacrée à la garde du général en chef. Libéré, il passe au service de Clauzel, puis aux chasseurs algériens où il devient capitaine. Se rangeant dans le parti coloniste et spoliateur du duc de Rovigo contre l'intendant civil Pichon soucieux du respect du droit des gens, il intrigue de façon à obtenir la destitution de l'*āġā* des arabes Ḥamdān b. Ḫūǧā. La prise de la kasbah de Bône avec le capitaine d'Armandy en mai 1832 lui permet de se poser en héros. La version romancée qu'il donne de sa jeunesse est faite pour plaire au goût

romantique : il devient un personnage à la mode, qui fait forte impression lors de son premier séjour à Paris. Il parvient à gagner la confiance de Valée, qui le nomme bey du Titteri, puis bey de Constantine. Chevalier de la Légion d'honneur (1835), lieutenant-colonel aux spahis réguliers de Bône (1838), il est naturalisé français en 1839. Plusieurs contemporains (dont Pellissier de Reynaud) ont regretté que les autorités françaises n'aient pas tenu en bride une « soif d'or et de sang » (d'Aubignosc) aux dépens des vaincus qui nourrit leur haine du conquérant. Pressenti pour devenir bey de la province de Constantine – en 1841, Urbain* voit en lui le seul indigène qui puisse le devenir –, sa bravoure à la prise de la smala d'Abd el-Kader et à la bataille d'Isly lui vaut d'être nommé maréchal de camp au titre indigène. Converti au catholicisme pour épouser Adèle Weyer (1845), il demande à passer dans le cadre français, ce qui lui est refusé à deux reprises (1845 et 1847). Malgré un avis favorable du Conseil d'État suite à l'intervention de Lamoricière et un projet de décret de Cavaignac, ce n'est qu'après le coup d'État du 2 décembre 1851 qu'il voit son vœu exaucé. Devenu général, il participe à l'expédition de Grande Kabylie en 1857 puis commande la province d'Alger en 1864. L'hostilité de Mac-Mahon l'engage à quitter l'Algérie en 1865 (il prend un commandement à Montpellier). Il a été enterré à Alger dans le cimetière Saint-Eugène[11].

Sources :

Baron Pierre Berthezène, *Dix-huit mois à Alger, ou récit des événements qui s'y sont passés depuis le 14 juin 1830... jusqu'à la fin de décembre 1831*, Montpellier, A. Ricard, 1834, p. 145-148 et 189 ;

D'Aubignosc, *Alger. De son occupation depuis la conquête en 1830, jusqu'au moment actuel...*, 1836, p. 39-64 ;

Pierre Genty de Bussy, *De l'établissement des Français dans la régence d'Alger et des moyens d'en assurer la prospérité*, 2e éd., 1839, p. 273-283 ;

Féraud, *Les Interprètes...* ;

Gabriel Esquer, « Les débuts de Yusuf à l'armée d'Afrique», *RA*, vol. 54, 1910, p. 225-300 ;

Marcel Émerit, « Le Mystère Yusuf », *RA*, vol. 96, 1952, p. 385-398 (avec un bilan biblio.) ;

Hommes et destins, t. I, 1975 (notice par X. Yacono) ;

« Les tombes célèbres à Alger », *Généalogie Algérie Maroc Tunisie*, n° 52, 1995/4, p. 12) ;

Jean-Pierre Bois, « Le général Yusuf, 1808-1866. L'aventure au service de la France », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire atlantique*, 1998, vol. 133, p. 249-261.

Représentations iconographiques :

Youssouf a été dessiné jeune par J. L. Boilly (reproduit dans Esquer, *Iconographie...*, vol. III, pl. CLVI, n° 365) et portraituré par Raffet en 1845 (Maxime Préaud, *Rodolphe Bresdin, 1822-1885, Robinson graveur*, catalogue d'exposition, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2000) ;

Edmond Chappuis, *1830-1930. Le centenaire de l'Algérie française*, Strasbourg, A. et F. Kahn, 1930, p. 151 (photo.).

YOUSSOUF, Raymond Léopold (Tlemcen, 1828 – Fondouck, près d'Alger, 1879)

– maître de langue d'arabe vulgaire au collège de Montpellier, inspecteur primaire, principal de collège

Orphelin, de « parents arabes », selon ses propres dires (fils de Fāṭima et de « Youdas », il serait issu d'une famille juive à en croire la majorité de ses contemporains – mais peut-être faut-il lire Yūnis derrière Youdas), il est recueilli par les troupes françaises après une razzia, ou plutôt

s'enfuit de la maison d'un oncle brutal pour rejoindre Oran. L'évêque d'Alger, Mgr Dupuch, le prend alors en charge et l'envoie (en 1840 ?) au petit séminaire de Lyon, puis à Bordeaux où, élève boursier du collège royal, il obtient le baccalauréat (1846) : baptisé, il n'a en effet pas manifesté de vocation pour la prêtrise. Nommé maître d'études à Angoulême, il y épouse la fille d'un négociant ébéniste fabricant de billards, Émilie Fruchet (octobre 1847). Il demande alors à être nommé dans une ville où il puisse suivre des cours publics afin de préparer le concours de l'école normale, soulignant sa préférence pour Alger où il pourrait approfondir sa connaissance de l'arabe et la mettre au service de l'évangélisation de ses compatriotes. Recommandé par Mme Caroline Raymond de Sèze, par Cuvillier-Fleury, secrétaire du duc d'Aumale, et par le député de Bordeaux Théodore Ducos, futur ministre de la Marine, il est finalement nommé maître de langue arabe vulgaire au collège royal de Montpellier où, après Henry Guys*, il remplace Charles Zaccar* (octobre 1847). Il est en outre chargé du cours de langue française pour les aspirants aux écoles spéciales. Son cours d'arabe, dirigé vers la pratique, est bien accueilli : il a 16 élèves en 1847, 26 l'année suivante, en première et deuxième année. Dès novembre 1848, il sollicite un des nouveaux postes d'inspection primaire créés en Algérie : après avoir réussi l'examen spécial, il est affecté à Constantine (janvier 1850) où il publie chez Félix Guende une *Méthode de lecture et d'écriture à l'usage des commençants*, pour faciliter l'apprentissage de l'arabe vulgaire. En novembre, il passe à Oran. Il y prend aussi en mai 1857 la direction de l'école d'adultes (dont Combarel*, le titulaire de la chaire publique d'arabe, se désintéresse) et remplace deux ans plus tard le directeur de l'institution communale secondaire et primaire de la ville, qui est transformée en collège en 1860. On lui reproche une sévérité parfois excessive, voire partiale. La défaveur de l'opinion publique d'Oran (selon le recteur, « les israélites lui en veulent d'avoir changé de religion ; les chrétiens voient toujours en lui un juif ») l'engage à demander un poste de principal en métropole. Nommé au collège communal de Saint-Sever dans les Landes (octobre 1861), son échec à l'agrégation spéciale en 1866 ne lui permet pas d'y demeurer après l'ouverture d'une succursale du lycée de Mont-de-Marsan. Il devient alors principal du collège communal de Bédarieux dans l'Hérault (octobre 1868), poste qui a l'inconvénient de peu rapporter. Il ne parvient pas à y affirmer son autorité et retourne finalement en Algérie pour diriger les collèges nouvellement créés à Miliana (septembre 1872) puis à Blida (septembre 1875). Atteint de troubles mentaux – à une tristesse profonde se mêle l'idée d'être en butte à des injustices et des persécutions – il est placé en congé en 1877, puis admis à la retraite l'année suivante. Parmi ses six enfants, deux garçons font carrière dans l'enseignement : **Jean Georges** (Oran, 1852 – Barcus, Basses-Pyrénées [?], 1891), bachelier ès lettres en 1869 à Montpellier, est professeur de 8e au lycée de Constantine, quand il est à son tour atteint dans ses facultés mentales en 1883 ; **Alphonse Raymond** (Saint-Sever, 1865 – Alger, 1886), est un maître répétiteur bien noté avant d'être emporté par la tuberculose. Parmi ses filles, l'aînée épouse un professeur au collège de Marmande. Une autre, Anne-Jeanne, est employée des postes et télégraphes au Fondouck, près d'Alger.

Sources :

ANF, F 17, 21.892 (Léopold Youssouf et sa veuve Youssouf), 23125 (Jean Georges Youssouf) et 23.551 (Alphonse Raymond Youssouf) ;

ANOM, F 80, 1846 ; état civil (Jean et Alphonse).

Z

ZACCAR, Jean Charles Cyrille [Zakkār ?] (Damas, 1793 – Alger, 1852)

– interprète principal

Fils d'un négociant de Damas, Gabriel Zaccar, et de Taglah [?] Bullâd [Bullad], elle-même fille de négociant, il est élevé au couvent de Saint-Sauveur près de Damas et devient prêtre catholique de rite grec. Arrivé en 1822 ou 1823 à Marseille où il fait fonction de vicaire de l'église Saint-Nicolas, il part en 1826 pour Paris pour « procurer les secours de la religion aux réfugiés égyptiens de sa communion » à l'église Saint-Roch. Bourmont, aux enfants duquel il donne des leçons d'arabe, l'invite au printemps 1830 à collaborer avec Silvestre de Sacy* et Bianchi à la rédaction de sa *Proclamation aux Arabes*. Il est nommé en avril interprète de 1re classe du corps expéditionnaire (où il retrouve son neveu, Gabriel Zaccar*, lui aussi interprète militaire), attaché à la personne de Bourmont. À Alger, Il est chargé de traduire en arabe le texte de la capitulation du pacha Hussein. Alors qu'il est interprète au bureau arabe, il est très mal jugé par Ḥamīd Būdarba (novembre 1834). Nommé interprète principal en avril 1839 (3 600 francs puis 6 000 francs), il reste attaché au gouvernement général sous Bugeaud et est chargé de plusieurs missions parlementaires auprès d'Abd el-Kader. Sa santé l'engage au printemps 1845 à quitter l'interprétariat militaire. Il est alors décoré de la Légion d'honneur et mis à la disposition de l'évêché d'Alger (avec une retraite de 1 800 francs). Il demande à être nommé professeur d'arabe au collège de Marseille (où il a des parents et compatriotes) ou ailleurs en France – on parle de la création d'une chaire d'arabe préparatoire pour les officiers à l'école d'état-major à Paris. Nommé au collège royal de Montpellier, il ne semble pas avoir occupé le poste (où l'on trouve en 1846 Charles Édouard Guys* puis en 1847 Léopold Youssouf*) préférant rester au service de l'évêché d'Alger où il donne des cours de langue arabe jusqu'en 1847. À nouveau employé comme interprète par le Gouvernement Général, mais comme auxiliaire (novembre 1848), il sert à l'île Sainte-Marguerite (septembre 1849 - février 1850), puis auprès du commandant de la place d'Alger où il meurt « presque dans la pauvreté » (Féraud), alors que la procédure de sa naturalisation française lancée en 1843 vient à peine d'aboutir. À son enterrement, les cordons du poêle sont tenus par quatre interprètes : Frédéric Schousboë*, Henri Rémusat*, Toubiana et Joseph Amar*. Resté célibataire, il lègue 18 000 francs au couvent de Saint-Sauveur où il a vécu jeune. Sa bibliothèque est vendue aux enchères.

Sources :

ADéf, 5Ye, 13 ;

ANF, F 17, 21.893A, Zaccar ; BB/11/473 dr 7066 X3 ;

ANOM, acte de décès ;

Akhbar, 24 février et 14 mars 1852 ;

Féraud, *Les Interprètes...*

ZACCAR, Gabriel (Syrie, v. 1805 [?] – Mascara, 1837)

– guide interprète

Neveu de Charles Zaccar*, il est nommé en même temps que son oncle au printemps 1830 guide interprète. Il sert à Mascara le commandant de Ménonville qui représente les intérêts français auprès d'Abd el-Kader. Il meurt assassiné dans son sommeil par Ménonville qui, dans un délire paranoïaque, aurait cru que Zaccar l'espionnait pour le compte d'Abd el-Kader (qui lui-même aurait cherché à le tuer pour venger la mort d'un de ses fils que Ménonville aurait été soupçonné d'avoir empoisonné). Daumas* remplacera Ménonville qui s'est suicidé après son crime et les autorités indigènes chargeront Warnier de dresser le procès-verbal de l'affaire, de crainte qu'on leur fasse porter la responsabilité de ces deux morts.

Sources :

Féraud, *Les Interprètes…* ;

Georges Yver, *Correspondance du capitaine Daumas, consul à Mascara (1837-1839)*, Alger-Paris, Jourdan-Geuthner, 1912.

ZENAGUI, Abdelaziz [Zināqī, ʻAbd al-ʻAzīz] (Tlemcen, 1877 – Tlemcen, 1932)

– répétiteur d'arabe aux Langues orientales

Fils d'un bottier, il a été élève des médersas de Tlemcen et d'Alger dont il obtient le diplôme supérieur. Il est invité à contribuer au travail de collecte de René Basset pour la série des « contes et légendes arabes » publiés par la *Revue des traditions populaires* avec « Les djinns et les deux bossus ». Recommandé par Octave Houdas*, il devient en 1902 le premier répétiteur d'arabe algérien aux Langues orientales, succédant à plusieurs Égyptiens. Bien noté, il compose pour Maurice Gaudefroy-Demombynes* un « Récit en dialecte tlemcénien » que l'ancien directeur de la médersa de Tlemcen édite et traduit en 1904 pour le *JA*. Recruté en qualité d'interprète (en même temps que Saïd Boulifa pour le berbère) pour l'expédition dirigée par René de Segonzac dans le Maroc méridional, il est suppléé dans son enseignement en 1904-1905. En 1906, son compatriote El-Koubi lui succède comme répétiteur. Il aurait alors été nommé *qāḍī* à Frenda puis professeur à la médersa de Tlemcen. Poète, il est parmi les derniers à enrichir le répertoire du genre local *ḥawzî*. Après avoir combattu dans les rangs français pendant la Grande Guerre, il aurait été inquiété par les autorités françaises pour son engagement nationaliste, manifeste dans ses poèmes. Il se serait réfugié à Paris et n'aurait été autorisé à revenir à Tlemcen que peu avant sa mort. Son parcours a été l'objet d'une biographie romancée élaborée à partir d'archives familiales.

Sources :

ANF, F 17, 4066 (Adrien Barbier de Meynard au MIP, 16 octobre 1905) ;

Revue des traditions populaires, décembre 1902, p. 610 ;

Langues'O… (notice par P. Labrousse) ;

Benali El Hassar, *Tlemcen, cité des grands maîtres de la musique arabo-andalouse*, Alger, Éditions Dalimen, 2002 ;

Rabia Tazi et Annick Zennaki, *Méditerranée. Rêve d'impossible ? Un intellectuel algérien au début du siècle*, Paris, L'Harmattan, 2012 (roman historique aussi publié sous le titre *Impossible Méditerranée… Itinéraire d'un intellectuel algérien au début du* XX^e^ *siècle [roman]*, Gentilly, Gnôsis. Éditions de France, 2011).

NOTES

1. La famille Bourkaïb se signale pour son ouverture à l'instruction moderne : un Mustapha « Bourkaïd » [*sic*], « beau-père » [*sic* pour beau-frère ?] d'Ismaïl Bouderba est à Paris en 1877 et y sollicite une « chaire » au Collège de France (ANF, F 17, 4064, répétiteurs d'arabe, 1868-1914).

Deux demoiselles Bū Rqayb, Fāṭma et ‘Ā’iša, sont institutrices rampe Valée à Alger en 1906 (Hamet, *Musulmans...*, 1906, p. 202). Un Ḥamdān Bū Rqayb fait partie des personnalités invitées à rencontrer le chaykh ‘Abduh lors de son passage à Alger en 1903.

2. On trouve aussi les graphies Bracevitz et Bracevitch.

3. Le monument est situé dans le carré 8 G, concession à perpétuité 120.

4. Joseph Daboussy, mort en Morée en 1828, a semble-t-il une descendance en Algérie. Marie Daboussy, qui est sans doute sa fille d’un premier mariage, épouse Chalabi Daboussy dont elle a Georges Daboussy (Le Caire, 1801 – Blida, 1845), commis-greffier à Alger en 1841. Jean Joseph (1820-1880), qui est sans doute son fils issu d’un second mariage, maître maçon à Alger, est le père de deux entrepreneurs à Boufarik, Ferdinand et Rémy.

5. Cette notice a été rédigée en collaboration avec Michèle Sellès-Lefranc.

6. La rédaction de cette notice a profité d’une collaboration avec Michèle Sellès-Lefranc.

7. La rédaction de cette notice a été réalisée en collaboration avec Michèle Sellès-Lefranc.

8. Féraud et quelques pièces du dossier des ADéf le font naître en Syrie (en 1785 selon Féraud). Je donne la préférence à d’autres pièces du dossier des ADéf et aux actes de mariage et de décès qui le font naître à Alger, en 1787 ou 1789 pour les premières, en 1797 pour les seconds. Je suis en cela Jean Savant qui considère que les réfugiés, pour diminuer les risques d’être privés de secours, devaient éviter de donner une origine autre qu’égyptienne, voire syrienne (*Les Mamelouks de Napoléon*, Paris, Calmann-Lévy, 1949).

9. Une traduction intégrale du chef-d’œuvre de l’historien salétin sera plus tard publiée dans le cadre des *Archives marocaines*, pour ce qui concerne la dynastie alaouite (par Fumey*, en 1906), puis pour les dynasties précédentes (par Graulle, G. S. Colin* et Hamet*, entre 1923 et 1927).

10. Il s’agit sans doute d’*at-Tiḏkār fī man malaka tarābulus wa ma kāna bihi min al-aḫbār*, dont le texte arabe a été publié à Tripoli (al-Firjānī, 1967).

11. Le monument est situé dans le carré 16, concession à perpétuité SN (101).

2. Fauteuils et chaires des établissements français

Paris

Collège de France

Chaire d'arabe

Jean-Jacques Caussin de Perceval : 1784-1833

Amand-Pierre Caussin de Perceval : 1833-1871

Charles-François Defrémery : 1871-1883

Stanislas Guyard : 1884

Adrien Barbier de Meynard : 1885-1908

Paul Casanova : 1909-1926

William Marçais : 1926-1943

Chaire de sociologie et de sociographie musulmane

Alfred Le Chatelier : 1902-1926 (suppléé par Louis Massignon entre 1919 et 1926)

Louis Massignon : 1926-1954

Chaire d'histoire du monde arabe

Jean Sauvaget : 1943-1951

Chaire d'histoire des arts de l'Orient musulman

Albert Gabriel : 1941-1953

Chaire d'histoire de l'expansion de l'Occident

Robert Montagne : 1947-1954

Chaire de langue et littérature arabe

Gaston Wiet : 1951-1959

Chaire de sociologie musulmane

Henri Laoust : 1956-1975

Chaire d'histoire sociale de l'Islam contemporain

Jacques Berque : 1956-1981

Chaire de langue et littérature arabes classiques

André Miquel : 1976-1997

Académie des inscriptions et belles lettres

Antoine Silvestre de Sacy : 1785-1793 (associé libre) et 1795-1838 (secrétaire perpétuel en 1833-1838)

Étienne-Marc Quatremère : 1815-1857

Joseph Toussaint Reinaud : 1832-1867

Amand-Pierre Caussin de Perceval : 1849-1871

Charles Defrémery : 1869-1883

Oscar Mac-Guckin de Slane : 1862-1878

Adrien Barbier de Meynard : 1878-1908

Hartwig Derenbourg : 1900-1908

Clément Huart : 1910-1926

William Marçais : 1927-1956

Maurice Gaudefroy-Demombynes : 1935-1957

Gaston Wiet : 1957-1971

Régis Blachère : 1972-1973

Claude Cahen : 1973-1991

Henri Laoust : 1974-1983

Charles Pellat : 1984-1992

Membres libres :

Georges Marçais : 1940-1962

Henri Massé : 1941-1969

Henri Terrasse : 1953-1971

Correspondants :

Jacques-Auguste Cherbonneau : 1871-1882

École des Jeunes de langue

Direction de l'école

Les orientalistes en charge des Jeunes de langue ont à partir de 1816 le titre de premier secrétaire interprète.

Jean-Michel Venture de Paradis, professeur de langues orientales, assisté de Chayolle, et de deux instituteurs pour les belles lettres : 1797-1799 [an V - an VII]

Auguste Chayolle : 1799-1819 [ou octobre 1826]

Jean Daniel Kieffer, directeur du Collège des enfants de langues : 1819 [ou octobre 1826] - septembre 1829

Joseph-Marie Jouannin : septembre 1829 - janvier 1844

Alix Desgranges jeune : février 1844 - 1854

Mathieu Joseph Cor, nommé en 1854, meurt avant d'avoir pu prendre ses fonctions

Antoine Desgranges aîné : 1854-1856

Charles Schefer : 1856 - mars 1882

Auguste Barré de Lancy, délégué du ministre pour la surveillance des études des jeunes de langues et des élèves pensionnaires du département de l'ESLO : mars 1882 - mai 1895

Charles Clermont-Ganneau : mai 1895 - 1906

Clément Huart : 1906 - février 1914

Émile Piat : 1914-1919

Ont été chargés de l'enseignement de l'arabe

Antoine Desgranges aîné : adjoint en 1816, suppléé par Joseph Agoub entre 1825/1826 et 1829/1830, puis secrétaire, de 1829 à 1854

Adrien-Casimir Barbier de Meynard, maître répétiteur : v. 1847 - v. 1850

Abel Pavet de Courteille, maître répétiteur : v. 1850 - v. 1880

École des langues orientales

L'École spéciale des langues orientales, fondée en 1795, prend en 1914 le nom d'École nationale des langues orientales vivantes en même temps qu'elle se voit reconnaître le statut de grand établissement d'enseignement supérieur. Un premier projet de réforme, formulé à la mort de Sacy en 1838 par le ministre de l'Instruction publique Salvandy, avait échoué dans les faits. Remise à l'ordre du jour en 1848, la réforme de l'école (inscription des élèves, institution d'un diplôme) ne sera véritablement réalisée qu'à la suite de l'ordonnance de novembre 1869. Entre le début des années 1870 et les années 1920, le cadre général de l'enseignement ne se modifie guère, sinon par un développement du nombre des enseignements et des élèves.

Administrateurs[1]

Louis Mathieu **Langlès**, persan : 1795-1824

Antoine Silvestre de Sacy, arabe : 1824-1838

Amédée **Jaubert**, turc : 1838-1847

Karl Benedikt Hase, grec : 1847-1864

Joseph Toussaint Reinaud, arabe : 1864-1867

Charles **Schefer**, persan : 1867-1898

Adrien **Barbier de Meynard**, turc : 1898-1908

Paul Boyer, russe : 1908-1937

Mario Roques, roumain : 1937-1938

Jean **Deny**, turc : 1938-1948

Henri **Massé**, persan : 1948-1958

Chaire d'arabe, puis d'arabe littéral

Antoine Silvestre de Sacy : 1795-1838

Joseph Toussaint Reinaud : 1838-1867

La chaire est alors supprimée pour permettre la création d'une chaire de japonais[2].

L'enseignement de la langue classique est réintroduit en 1875-1876 sous la forme d'un cours complémentaire de grammaire arabe, confié à Hartwig Derenbourg, cours qui est retransformé en chaire en 1879.

Hartwig Derenbourg : 1879-1909

Maurice Gaudefroy-Demombynes : 1910-1934

[Ahmed Benhamouda : 1921-1938[3]]

Régis Blachère : 1935-1951

[Mohamed ben Ahmed Sabihi : 1938-1946 ; Mohammed Aouad et Mohamed Bira : 1946-1948 ; Taieb Sehbani : 1948-1954 ; Ahmed Salmi : 1949-1956]

Charles Pellat : 1951-1957

[Habib Hamdani : 1954-1962 ; Bensalem Seffar : 1956-1957 ; Abdelaziz Fassi-Fihri, 1957-1976 ; Mongi Chemly : 1958-1960]

Gérard Lecomte : 1958-1986

Chaire d'arabe vulgaire

Elle est fondée en 1803 pour compléter un enseignement reposant sur l'analyse des textes anciens par un apprentissage de la langue usuelle moderne.

Raphaël de Monachis : 1803-1816

[Michel Sabbagh : copiste, donne des leçons d'écriture, de prononciation et de conversations : 1816]

Ellious Bocthor : 1819-1821

Amand-Pierre Caussin de Perceval : 1821-1871

Un **cours d'arabe algérien** est institué en 1863 et confié à William Mac-Guckin de Slane.

Ce cours est assimilé à la chaire d'arabe vulgaire vers 1871-1872.

William Mac-Guckin de Slane : 1863/1872-1879

[Soliman al-Haraïri : 1871-1877 ; Aboul Naman Imran, 1877-1884]

Jacques-Auguste Cherbonneau : 1879-1882

Octave Houdas : 1882-1916 (suppléé par Émile Amar)

[Hassan Gélal : 1884-1887 ; Abdelrahim Ahmad, 1887-1891 ; Mohammed Abderrahman Abdoul Hakim, 1891-1892 ; Mahmoud Aboul Nasr : 1892-1899 ; Ahmed el Tabei : 1899-1900 ; Abdelaziz Zenagui : 1902-1904 et 1905-1906 ; Mohammed Merzouq : 1904-1905 ; Salem El Koubi : 1906-1921]

La chaire devient en 1916 **chaire d'arabe maghrébin**.

William Marçais : 1916-1927

[Ahmed Benhamouda : 1921-1938]

Georges Séraphin Colin : 1927-1963

[Mohamed ben Ahmed Sabihi : 1938-1946 ; Mohammed Aouad et Mohamed Bira : 1946-1948 ; Taïeb Sehbani : 1948-1954 ; Ahmed Salmi : 1949-1956[4]]

Philippe Marçais : 1963-1978

Chaire d'arabe oriental

Fondée en 1909, supprimée pour des raisons d'économie en 1934 (Feghali poursuivant alors son enseignement comme professeur délégué), la chaire est rétablie en 1947.

Adrien Barthélemy : 1909-1929

[Michel Bitar : 1907-1942]

Mgr Michel Feghali : 1929-1934 (délégué jusqu'en 1945)

Jean Cantineau : 1947-1957

Jean Lecerf : 1957-1964

Conférences préparatoires, cours d'histoire, géographie, droit

1852 : Emmanuel Latouche, secrétaire adjoint de l'École, est « autorisé à faire des conférences pouvant servir d'introduction à l'étude des langues sémitiques (arabe, persan et turc) ». Après une interruption d'une dizaine d'années, la **conférence « préparatoire aux cours des principales langues de l'Orient »** est à nouveau ouverte deux fois par semaine en 1864[5], et ce jusqu'en 1881.

1872-1873 : ouverture d'un **cours de géographie, d'histoire et de législation des États musulmans**. Bihebdomadaire, il est donné par Gustave Dugat jusqu'en 1886.

Lui succède entre 1888 et 1929 Paul Ravaisse en faveur duquel le cours est transformé en chaire en 1906.

Gaston Wiet : 1930-1951 (Le cours est généralement assuré par des suppléants.)

Marcel Colombe : 1952-1979

1882-1883 : ouverture d'un **cours complémentaire d'Histoire de l'étude des langues orientales vivantes en Europe depuis le Moyen Âge jusqu'à la fin du** XVIII[e] **siècle**, par **Auguste Carrière.** Le cours n'est pas prorogé.

École coloniale

Fondée à partir d'une mission d'étudiants cambodgiens à Paris (1876), mission ensuite élargie à d'autres élites « indigènes », elle s'est ouverte à partir de 1890 à des élèves français se destinant à des carrières coloniales. Elle dispose depuis 1892 d'une « section africaine » et s'installe en 1896 dans l'imposant bâtiment construit spécialement pour elle avenue de l'Observatoire. Entre 1897 et 1911, l'arabe est avec le malgache une matière obligatoire pour les élèves de la section africaine.

Constantin Sonneck : 1897-1904

Maurice Gaudefroy-Demombynes : 1904-1911

Les élèves de l'École coloniale sont ensuite invités à suivre l'enseignement dispensé aux Langues orientales. Cela vaut tout particulièrement pour les élèves de la section de l'Afrique du Nord qui est ouverte en 1920.

À partir de 1919-1920 environ, l'École coloniale offre un enseignement sur l'islam, confié à Edmond Doutté (entre 1920 et 1925 [?]) puis à Jacques Ladreit de Lacharrière (histoire de l'islam, 1928) ainsi que des cours d'arabe maghrébin, confiés en 1921 à Edmond Destaing (jusqu'en 1940 [?]).

L'École coloniale, dirigée entre 1926 et 1933 par Georges Hardy, prend en décembre 1934 le nom d'École nationale de la France d'outre-mer.

EPHE

IVe section, sciences historiques et philologiques

Langue arabe[6]

Stanislas Guyard, répétiteur (1868-1880) puis maître de conférences (1880-1884)

Hartwig Derenbourg, maître de conférences (1884-1893), puis directeur adjoint (1893-1897) et directeur d'études (1897-1908[7])

Adrien Barthélemy, directeur adjoint (1908-1915), puis directeur d'études (1916-1929)

William Marçais, directeur d'études (1919-1941[8])

Régis Blachère, directeur d'études (1941-1972[9])

Histoire de l'Orient islamique au Moyen Âge

Jean Sauvaget, directeur d'études (1937-1950)

Ve section, sciences religieuses

Islamisme et religions de l'Arabie

Hartwig Derenbourg, directeur adjoint (1886-1902) puis directeur d'études (1902-1908)

Clément Imbault-Huart, directeur d'études (1908-1927)

Maurice Gaudefroy-Demombynes, directeur d'études (1927-1932/1933)

Louis Massignon, directeur d'études (1932/1933-1954)

Simon Van den Bergh, conférences libres dans le cadre des directions d'études d'Étienne Gilson (1932-1933) puis de Louis Massignon (1933-1940)

Paul Kraus, chargé de conférences complémentaires (1933-1936)

Henri Corbin, directeur d'études (1954-1978)

VIe section, sciences économiques et sociales

Histoire économique et sociale du Moyen Âge

Maurice Lombard, directeur d'études (1948-1966)

Religions et sociétés : L'Islam

Robert Montagne, chargé de conférences puis directeur d'études (1948-1954)

Sociologie musulmane

Jacques Berque, directeur d'études (1955-1980)

Nada Dagher-Tomiche, chargée de conférences (dans le cadre de la direction d'études de J. Berque, 1957-1963)

Yvon Linant de Bellefonds, chargé de conférences (dans le cadre de la direction d'études de J. Berque, 1959-1961)

Ethnographie du Maghreb

Germaine Tillion, directrice d'études (1958-1978)

Mohamed Farès, chargé de conférences (1959-1961)

Ethnologie historique de l'Afrique orientale

Joseph Tubiana, chargé de conférences (1958-1985) (dans le cadre de la direction d'études de Georges Balandier, Sociologie de l'Afrique noire)

Ethnographie historique du Proche-Orient

Maxime Rodinson, chargé de conférences (1959-1972)

Géographie humaine de l'Afrique du Nord et de l'Orient méditerranéen

Pierre Marthelot, directeur d'études (1959-1979)

Faculté des lettres

Chargés de cours complémentaires en « langue et littérature arabes » :

William Marçais : 1917-1942 [?]

Maurice Gaudefroy-Demombynes : 1924-1945 [?]

On peut désormais préparer à la Sorbonne une licence ès lettres option arabe.

Sur un modèle de l'Institut d'études scandinaves fondé en 1922, adopté peu à peu pour l'ensemble des « civilisations », un **Institut des études islamiques** est fondé en 1929. Sis au 13, rue du Four, il est présidé jusqu'en 1942 par William Marçais assisté de Maurice Gaudefroy-Demombynes. Il permet d'organiser des séries de conférences.

Jean Lecerf assure temporairement un enseignement pour les étudiants de licence en avril 1939.

En avril 1945, une chaire de « **langue et civilisation arabes** » est créée pour Évariste Lévi-Provençal, les deux chargés de conférences d'arabe s'étant effacés.

À sa mort en 1956 lui succède Charles Pellat (jusqu'en 1978).

Le **Centre d'études de l'Orient contemporain** est rattaché à l'Institut des études islamiques en 1947.

Il est dirigé par Évariste Lévi-Provençal puis par Régis Blachère (1956-) et Robert Brunschvig (1963/1965-)

Une maîtrise de conférences de **philologie et littérature arabe du Moyen Âge** est fondée en 1951 et attribuée à Régis Blachère.

Lycées

Lycée Henri-IV

Edmond Destaing, chargé de cours en 1921

Lycée Louis-le-Grand

L'arabe y est enseigné dans le cadre de la formation des Jeunes de langue jusqu'à la fin du Second Empire.

Une nouvelle chaire est fondée en 1938 :

Albert Gateau, 1938-1940

Charles Pellat, 1946/1948 [?]-1951

Gérard Lecomte : 1951-1958

Yves Marquet : 1958-1961

Autres villes de la métropole

Marseille

1807 : Fondation d'une **chaire annexe de l'École spéciale des langues orientales** en faveur de dom Gabriel Taouil (suppléé en 1834 par Georges Sakakini fils).

1835 : Mort de Taouil et nomination d'Eusèbe de Salle qui double son enseignement au collège par une conférence donnée dans le cadre des **cours communaux** de la ville, rue d'Aubagne.

1836 : La langue arabe figure au programme de l'instruction du pensionnat primaire de M. Albrand, 35, rue Fongate.

1837-1840 : De Salle est suppléé le temps de son voyage en Orient par l'abbé Bargès. Une cabale contre De Salle et Bargès appelle à leur remplacement par Sakakini, soutenu par la chambre de commerce.

1846 : Institution d'une **maîtrise spéciale d'arabe usuel au collège royal** en faveur de Sakakini qui sera suppléé (1865) puis remplacé (1867) par Joseph Abdou Moussa.

1847 : De Salle est suppléé par Jean Baptiste Reynier.

1867 : Retraite de De Salle. Nicolas Reynaud lui succède à la chaire publique, sans autre titre que celui de chargé de cours. Le nombre des élèves continue à décliner. En 1887, le cours public n'a plus lieu « depuis longtemps » et Reynaud cesse d'être rétribué.

1881 : Démission d'Abdou Moussa, remplacé au collège royal devenu lycée Thiers par Adjoury. Après la mort de ce dernier en 1886, Abdou Moussa retrouve son poste au lycée (jusqu'en 1917).

1872 : Un enseignement d'arabe est proposé à la **chambre de commerce**. Il est assuré par Théodore Adjoury (en 1875) puis par Joseph Abdou Moussa (au moins en 1892-1894).

Un enseignement est introduit en 1938 au **lycée Périer** : se succèdent semble-t-il à cette chaire Mohammed Salah Bel Guedj, Yves Marquet (1940) et Henri Darmaun.

Montpellier

1846 : Institution d'un cours d'arabe au collège de Montpellier

Charles Zaccar [n'occupe pas le poste]

Charles Edouard Augustin Guys : 1846-1847

Léopold Youssouf : 1847-1849

1878 : Ouverture d'une conférence de langue arabe à la faculté des Lettres de Montpellier en faveur de Louis-Marcel Devic. Elle n'est pas maintenue après la mort de ce dernier en 1888.

1963 : création d'un poste de professeur d'arabe au lycée de garçons (Ali Cherif-Zahar, 1963-1965)

Lyon

1878 : Le congrès provincial des orientalistes se tient à Lyon. Inauguration du musée Guimet.

1884-1889 : Édouard Montet donne un cours de linguistique sémitique comparée dans le cadre de sa chaire d'égyptologie à la faculté des Lettres.

1893 : Création d'une section coloniale.

1899 : Création de cours du soir d'enseignement colonial par la **chambre de commerce**. Dans ce cadre, on institue des cours d'arabe en novembre 1901. Ils sont confiés à Ben Ali Fekar (entre 1901 et 1919) auquel succèdent Abdallah Mansouri (1920-1924), Khaznadar (1924-1942), Zaquin (1942-1943) et Norbert Tapiéro (1943-1947). Cet enseignement colonial, qui prend à partir de 1924 le nom d'école de préparation coloniale, prend fin en 1947.

1911 : Ouverture d'une conférence d'arabe à la **faculté des Lettres** en faveur de Gaston Wiet (jusqu'en 1930, mais effectivement en congé depuis 1926).

En 1930, le poste est affecté à Bordeaux.

Bordeaux

1904 : Ouverture d'un cours d'arabe parlé à l'**Institut colonial**. Il est confié au Tunisien Ahmed Cherif auquel succède en 1909 le prêtre libanais Tanios Feghali.

1911-1914 et 1918-1921 : Enseignement d'Alfred Georges Paul Martin (arabe et sociologie).

1915-1919 : Présence de nombreux soldats nord-africains à Bordeaux.

1919 : Pérennisation du cours de Feghali, auquel est adjoint le Tunisien Tahar Essafi. Le cours est transformé en 1924 en une maîtrise de conférences à la **faculté des Lettres**, puis en une chaire (1937-1945).

v. 1919-1920 : Abdallah Mansouri est chargé de cours d'arabe à la **chambre de commerce** (deux niveaux, avec pour chacun deux séances hebdomadaires).

1945-1955 : Robert Brunschvig est professeur de langue et littérature arabes à la faculté des Lettres.

Nancy

L'ouverture d'un cours d'arabe, demandée par des officiers du 20e corps d'armée, daterait de 1900, deux ans avant la fondation de l'Institut colonial auquel il s'intègre.

En 1907-1908, le cours, avec un seul niveau, est professé par Isaac Bloch, grand rabbin de Nancy qui a longtemps séjourné à Oran et à Alger. Il est matière d'examen pour les élèves de l'Institut colonial.

Il s'est maintenu sans interruption jusqu'en 1930 au moins.

En Afrique du Nord française

Il a semblé utile de dresser un état des institutions universitaires et scolaires qui abritent des chaires d'arabe. Ce travail a été mené plus ou moins systématiquement. Esquissé pour l'enseignement supérieur, pour la Tunisie, le Maroc et l'Afrique occidentale française (Mali, Sénégal), il est plus complet pour les chaires d'arabe des établissements secondaires d'Algérie. À défaut d'avoir pu accéder aux archives du rectorat d'Alger ou des directions de l'Instruction publique en Tunisie et au Maroc, on s'est fondé sur les *Annuaires de l'Instruction publique* pour l'Algérie et sur les dossiers de carrière des professeurs[10]. Nous avons conservé des éléments

d'information concernant les dernières décennies de la période coloniale, bien qu'elles ne fassent pas l'objet de développement spécifique dans le texte de ce livre.

Algérie

Recteurs de l'académie d'Alger

1848-1872 : Charles-Lucien Delacroix (1808-1880) [Représentant du ministère de l'Instruction publique, il cherche à faire passer sous son autorité l'ensemble des établissements scolaires d'Algérie. Il se heurte par conséquent à Nicolas Perron, directeur du collège impérial arabe-français, qui, comme l'ensemble du personnel affecté à l'enseignement des indigènes, dépend du ministère de la Guerre[11].]

1872-1879 : Ernest de Salve-Villedieu (dit de Salve) (1815-1893)

1879-1882 : Ferdinand Belin (1837-1908)

1882-1884 : Gustave Boissière (1837-1895) [Historien de l'Algérie romaine, il est très sévèrement jugé par Ernest Masqueray[12] ; les médersas passent en 1883 sous son autorité.] Novembre 1884 - 1908 : Charles Jeanmaire (1841-1912) [Ancien de l'École normale supérieure, agrégé de philosophie, il a été professeur au lycée d'Alger entre 1869 et 1878 ; sa politique en faveur du développement de l'enseignement des indigènes lui vaut d'être l'objet de violentes campagnes de presse ; après son départ, il achève sa carrière comme recteur de l'académie de Toulouse.]

1908 - septembre 1926 : Édouard-Muller Ardaillon (1867-1926)

1926-1940 : Pierre Martino (1880-1953) [Titulaire de la chaire de langue et littérature française à l'université d'Alger depuis 1910, il a succédé à René Basset au décanat de la faculté des Lettres d'Alger entre 1924 et 1926. En 1940, il est remplacé par Georges Hardy. Après un intérim d'Henri Laugier (1943-1944), le gouvernement provisoire de la République française (GPRF) lui restitue sa fonction rectorale.]

Missions d'inspection

Les titulaires des chaires publiques départementales sont responsables de l'inspection de l'enseignement indigène à l'échelle du département. À partir de 1864, on institue une inspection portant sur l'ensemble de l'enseignement public indigène.

Nicolas Perron : inspecteur des établissements d'instruction publique ouverts aux indigènes (1864-1872)

Jacques-Auguste Cherbonneau : inspecteur des écoles musulmanes d'enseignement supérieur (1876-1882)

Octave Houdas : inspecteur puis inspecteur général des médersas (1882 puis 1895-1914)

William Marçais : Inspecteur général de l'enseignement primaire des indigènes (1909-1913) ; missions d'inspection générale de l'enseignement de l'arabe dans les établissements du second degré (1928-1930 ; 1938-1943)

Henri Pérès : chargé de missions d'inspection générale de l'arabe dans les lycées, collèges et écoles normales de l'Algérie (1938-1942 et 1944-1960)

Pierre Counillon : mission d'inspection générale de l'enseignement de l'arabe dans le second degré en Algérie (1957-1960)

Mahammed Hadj-Sadok : inspecteur général d'arabe (1960-1973 [?])

Département d'Alger

Alger

Chaire publique d'arabe

Joanny Pharaon inaugure un cours public d'arabe dès décembre 1832[13] mais on lui préfère Louis Bresnier pour occuper la chaire officiellement fondée en 1836.

Louis Bresnier : 1836 - juin 1869 (traitement de 3 600 francs par an, soit 300 francs par mois, porté à 4 000 francs par an à partir de 1862. Il passera à 5 000 francs en 1875.)

Bresnier demande en vain le dédoublement de la chaire pour ne conserver que les cours moyen et supérieur (1862, puis 1866[14]). Il a alors une cinquantaine d'auditeurs dont la moitié sont des débutants.

Edmond Combarel : octobre-novembre 1869

Gustave Richebé : 1870-1877

Octave Houdas : 1877-1879

La chaire publique est alors intégrée à la nouvelle école des Lettres d'Alger, sous la forme d'une chaire d'arabe vulgaire.

École des Lettres /faculté des Lettres d'Alger

L'**école des Lettres** a été fondée en 1879. Elle absorbe en son sein l'ancienne chaire d'arabe dont le titulaire, Octave Houdas, devient le directeur d'une éphémère section orientale. Son premier directeur est un historien curieux d'observations ethnographiques, Émile Masqueray. Son successeur, René Basset, véritable organisateur de l'école, facilite sa transformation en **faculté des Lettres** dans le cadre de la nouvelle université d'Alger en 1909.

En 1934, on fonde un **Institut d'études orientales** composé de quatre sections : histoire et archéologie ; linguistique ; littérature et philologie ; sociologie et droit. Selon sa charte de fondation, il n'a pas pour but « d'organiser un enseignement spécial, mais de constituer un groupe de recherches et une commission de publications. Il se donne pour domaine l'étude de toutes les questions relatives à l'histoire, à la civilisation et aux langues du monde musulman. Il s'intéresse spécialement à l'Islam dans l'Afrique du Nord[15] ».

Langue arabe

L'enseignement de l'arabe est assuré par Octave Houdas jusqu'en 1884, puis par René Basset jusqu'en janvier 1924. Il a pris la forme d'une chaire en 1910[16].

Mohammed Ben Cheneb, 1927-1929 (chargé de conférences depuis 1908, maître de conférences en 1924, professeur sans chaire).

Henri Pérès, chargé de cours en novembre 1929, puis professeur titulaire de juillet 1938 à sa retraite en 1960, la chaire ayant été transformée en 1933 en chaire d'arabe moderne[17].

Marius Canard, maître de conférences en 1932, est remplacé en janvier 1947 par Jean Lecerf (jusqu'en 1957).

Littérature arabe et littérature persane[18]

René Basset (1880-1884) et Edmond Fagnan (1884-1919) sont successivement chargés d'un cours complémentaire sur les littératures arabe et persane. Le cours est semble-t-il promu au rang de chaire pour Henri Massé (novembre 1919 - décembre 1932).

Elle est ensuite transformée en chaire de **linguistique générale et langues sémitiques** (décret du 23 juin 1933) pour Jean Cantineau (novembre 1933 - avril 1948) qui crée en 1936 un laboratoire de phonétique expérimentale.

Puis en chaire de psychologie par décret du 29 juillet 1953, en même temps que la chaire de langue et littérature anciennes devient une chaire de **langue et civilisation de l'Afrique du Nord**[19] dévolue à Philippe Marçais (juillet 1953 - 1962).

Un cours de **philosophie musulmane** et d'histoire de la philosophie, confié en 1901 à Léon Gauthier, est transformé en 1910 en chaire (jusqu'en 1932).

Histoire et antiquités de l'Afrique

La chaire est occupée par Émile Masqueray de 1880 à 1894.

Une chaire d'histoire moderne de l'Afrique, occupée par Édouard Cat, passe en 1903 à Georges Yver.

Ce n'est qu'en 1905 qu'on fonde pour Edmond Doutté une chaire d'**histoire de la civilisation des peuples musulmans**. Il est suppléé à partir de 1914.

Lévi-Provençal est nommé en 1927 à cette chaire, rebaptisée chaire d'**Histoire des Arabes et de la civilisation musulmane**. Régulièrement absent du fait de sa fonction de directeur de l'IHEM, Lévi-Provençal est suppléé entre 1932 et 1935 par Robert Brunschvig. À la suite de la nomination de ce dernier à une nouvelle maîtrise de conférences d'histoire de la civilisation musulmane en 1935, la chaire change de dénomination, devenant une chaire d'**histoire de l'Occident arabe**, mais conserve le même titulaire. Lévi-Provençal l'occupe en effet jusqu'en 1946, à l'exception de la période de Vichy, où il est comme Brunschvig victime des conséquences de l'application de la législation antisémite. Brunschvig, mis à la retraite en décembre 1940, retrouve son enseignement en 1943 (il est bientôt promu professeur). Lui succède en 1945 Marius Canard, maître de conférences, chargé du service de la chaire de civilisation musulmane (1945-1949)[20].

Roger Le Tourneau, chargé d'un enseignement à partir de janvier 1947 pour assurer le service après le départ de Lévi-Provençal, sera nommé titulaire de la chaire d'histoire de l'Occident arabe en 1950 (jusqu'en 1957, date à laquelle Hady-Roger Idris prend le relais comme chargé d'enseignement, avant d'être nommé en 1959 maître de conférences, puis professeur titulaire).

Ethnographie et sociologie nord-africaines

Georges Marcy, maître de conférences (1937-1947), puis, après sa mort, Philippe Marçais (octobre 1947-1953).

Médersa d'Alger

La médersa, fondée en 1850, est dirigée parHassan ben Brihmat jusqu'à sa mort en 1883.

Le corps enseignant est alors constitué de :

Hassan ben Brihmat : conférences pour la révision des cours français.

El Kezadri : droit musulman (jusqu'en décembre 1893). Remplacé par ses collègues avec l'aide de si el-Hafnaoui, rédacteur au *Mobacher*, il est finalement suppléé par Saïd **Zekri** (prorogé en juillet 1894 et titularisé en 1896[21]).

Ali b. Hamda/Hamida el-Ammali/**Lammali :** grammaire et littérature arabe.

Mailhes : langue française, arithmétique, histoire et géographie.

Jacquey, professeur à l'école de droit : droit français.

Hademy : sciences.

Le GGA cherchant à éviter la nomination d'un nouveau directeur musulman, Mailhes accède à la direction.

En 1895, Gaston Delphin prend la direction de la médersa réformée jusqu'à sa démission en décembre 1904. Il est chargé des cours de langue française, histoire, géographie, droit usuel et organisation administrative.

Saïd Zekri (droit musulman) et Lammali(qui passe de la littérature arabe à la théologie) sont prorogés (avec un traitement de 1 800 francs).

Abderrazaq **Lacheraf** passe de la langue française à la langue arabe.

Omar **ben Brihmat** passe de l'enseignement de la langue arabe, du droit musulman et de l'instruction civique à la seule langue arabe puis au droit musulman et français (jusqu'à sa mort en février 1909). Il est alors suppléé par Dournon (pour le droit français) et Belhadj (pour le droit musulman et la législation algérienne).

Gutzwiller, chargé d'enseigner les lettres, est remplacé après sa mort par Léon **Gauthier** (décembre 1896), lui-même remplacé par Lucien-René **Blanc** (février - octobre 1900) puis Jules **Joly** (1902-1920).

L'histoire de la civilisation musulmane est enseignée par Georges **Marçais** (décembre 1905 - mars 1906) puis Edmond **Destaing** (1910-1914).

Joseph **Salessy** (1895-1896), Alexandre **Joly** (1896-1904) puis Alfred Louis **Dournon** (1904-1909) enseignent les sciences.

En 1904, **William** Marçais prend la direction de la médersa (jusqu'en 1909).

Y délivrent alors un enseignement Lammali ; Abdelkader **Medjaoui** [ʻAbd al-Qādir al-Maǧǧāwī] (droit musulman, exégèse coranique) ; Mohammed **Ibnou Zekri** [Muḥammad Saʻīd b. Zakrī] (droit musulman) ; Abdelhalim **Bensmaïa** [ʻAbd al-Ḥalīm b. ʻAlī b. ʻAbd ar-Raḥmān b. Ḥasan Ḫūǧā b. Smāya] (droit musulman, rhétorique, logique) ; Omar ben Brihmat (langue arabe et droit français) et Mohammed **Ben Cheneb** (langue arabe) qui a remplacé en 1900 Abderrazerak Lacheraf.

Après la mort de Lammali (octobre 1908), Bel Hadj **Cherchali** enseigne à titre intérimaire le droit et la théologie (jusqu'en août 1915).

À la chaire de théologie et d'exégèse coranique, Abdelkader Medjaoui est remplacé en janvier 1916 par Abdelhalim Bensmaïa, qui fait place en janvier 1922 à **Hammoud** Hamdan b. Tayeb, lui-même suppléé à la chaire de droit musulman et de langue arabe par Ahmad **Ibnou Zekri**.

À la chaire de droit musulman, Mohammed Ibnou Zekri est remplacé par Cherchali (septembre 1915 - novembre 1915).

À la chaire de rhétorique et de littérature arabe, Abdelhalim **Bensmaïa** est remplacé en janvier 1916 par Mohammed **Ben Cheneb** (jusqu'à fin 1923) puis Benzerrak.

Sous la direction d'Edmond Destaing (décembre 1909 - 1914), on crée une seconde chaire de lettresconfiée àJean-Édouard **Garoby** (novembre 1910 - 1919) puis à Maurice **Vénard**.

Sous la direction deCharles Saint-Calbre **(1914-1934),** on trouve parmi les professeurs Mohammed **Benzerraq** (arabe) ; Hammoud Hamdan b. Tayeb (droit musulman) et François **Ardizzone** (sciences).

En 1934, on décide de confier à nouveau la direction à un musulman, Belhadj, qui connaît bien la médersa pour y avoir enseigné. Après Paul Rouvier, directeur par intérim (janvier 1938) puis titulaire (août 1939), la direction passe en 1943 à Ahmed b. Mohammed SaïdIbnou Zekri.

La division normale de la médersa est transformée en 1951/1952 en un **lycée franco-musulman** quis'installe vers 1956 à Ben Aknoun, où l'on construit de nouveaux bâtiments à proximité de

l'ancien petit lycée de garçons, de façon à former à terme un seul établissement, sous le nom de lycée d'El-Biar – c'est l'actuel lycée Amara Rachid. **Mahammad Hadj-Sadok** en devient le proviseur à la mort d'Ahmed b. Mohammed SaïdIbnou Zekri (1956). La division supérieure de la médersa est devenue dès 1946 un **Institut des hautes études islamiques** rattaché à la faculté des Lettres d'Alger.

Collège impérial arabe-français d'Alger

Fondé en 1857 sous l'autorité du ministère de la Guerre, il concurrence jusqu'en 1871 le lycée d'Alger.

Il est dirigé parNicolas **Perron** (1857-1863) puis par Jacques-Auguste **Cherbonneau** (1863-1871), assistés d'un sous-directeur, Louis **Depeille**. Le reste du personnel se compose d'un *imām* (Hassan ben Hamed), d'un trésorier (qui est aussi bibliothécaire, archiviste, secrétaire : Eugène Castel), d'un régent et d'un économe ainsi que de trois professeurs (Auguste François **Machuel** [1861-1863] puis François **Colomba** sont chargés de la première année, Jacques **Liron** de la deuxième année et Eugène **Vayssettes** de la troisième année jusqu'en 1865), de trois maîtres répétiteurs et d'un maître d'écriture.

Une chaire d'arabe, fondée en 1863, est attribuée jusqu'en 1867 à Octave **Houdas**.

Collège-lycée de garçons d'Alger

Le collège d'Alger, promu au rang de lycée en octobre 1848[22], prend en 1941 le nom de lycée Bugeaud. Après l'indépendance, il est rebaptisé lycée émir Abd el-Kader.

Le 10 octobre 1836, avant même l'inauguration des leçons de la chaire publique en janvier 1837, Louis **Bresnier** ouvre un cours d'arabe au collège. En 1837-1838, il y enseigne à la fois l'arabe littéral et vulgaire.

Un **cours élémentaire d'arabe** est fondé par arrêté ministériel du 23 octobre 1841 [23], en complément du cours supérieur d'arabe qui reste assuré par Bresnier, titulaire de la chaire publique, au moins jusqu'en 1846. La distinction entre cours élémentaire et cours supérieur ne correspond pas à une répartition entre arabe vulgaire et régulier[24].

Prudent **Vignard,** sur lequel le comte Guyot, directeur de l'Intérieur et Lepescheux, inspecteur chef du service de l'instruction, se sont entendus, a été nommé professeur d'arabe par le ministère de la Guerre dès février 1841 (avec un traitement de 2 200 francs). Il y demeure jusqu'en novembre 1845, date de sa nomination comme traducteur assermenté à Constantine, où il deviendra l'année suivante titulaire de la nouvelle chaire publique d'arabe.

Latrobe, adjudant du campement, est chargé provisoirement de la chaire (10 novembre 1845).

Auguste **Gorguos**, professeur de latin au collège depuis son arrivée à Alger en 1836, intégré à l'Université depuis 1845, remporte devant Latrobe le concours de recrutement **(**avril 1846). Il a l'avantage d'avoir donné des cours de français aux Maures et d'avoir suivi les cours de Bresnier. Il conserve cette fonction jusqu'en octobre 1864, suppléé successivement par Louis Bresnier (1850) puis, alors qu'il est atteint d'une maladie incurable, par Octave **Houdas** (1864-1869) qui devient titulaire de la chaire en 1867.

Houdas est ensuite remplacé parLouis **Machuel** (1869-1877, 3 000 francs).

Après la fermeture des collèges impériaux arabes-français, le nombre des élèves étudiant l'arabe au lycée d'Alger augmente considérablement, obligeant à avoir plusieurs professeurs.

Viennent ainsi en renfort de Louis Machuel Belkacem **Ben Sedira**,à titre temporaire, le répétiteurMarius **Delmas** pour l'enseignement spécial du lycée (1876-1878) et Léon **Laborie** (1876-1901).

Au grand lycée s'ajoute bientôt un petit lycée annexe qui ouvre ses portes vers 1885 à Ben Aknoun. Comme les effectifs s'étoffent, les deux chaires d'arabe du lycée sont portées en 1911 au nombre de trois.

Première chaire d'arabe

Gabriel Jaume : 1877-1893

Gabriel Colin, agrégé (à partir de 1907) : 1893-1908

Mohamed Soualah, agrégé : vers 1908 - 1937

Pierre Counillon, agrégé : octobre 1937 - 1941

Ahmed Djedou : 1958-1959

Deuxième chaire d'arabe

Auguste Beurnier : 1884-1905

Georges Valat, agrégé : 1921-1928

Henri Pérès : 1928-1929

Georges Valat : 1931-1941

Ali Cherif-Zahar, adjoint d'enseignement : 1945-1951

Prosper Couka : -1958

Ali Cherif-Zahar : 1958-1962

Troisième chaire d'arabe (1911)

Charles Dalet, certifié : mars 1911 - septembre 1937

Marcel-Bernard de Aldecoa, chargé de cours : octobre 1937 - février 1938

Belqacem Tedjini, agrégé : 1938-1946

Eugène Richert : 1955-1958

Bekri : 1958-1959

Eugène Richert : 1962-1963

Ahmed Bouchikhi, répétiteur : janvier-juin 1939 puis 1940-1942

Exercent par ailleurs à **Ben Aknoun** (devenu après l'indépendance le lycée El Mokrani) :

Antoine Greffier : 1889-1890

Émile Barbier : 1890-1908

Maurice Mercier, délégué : 1908-1910

Marcel-Bernard de Aldecoa, délégué : 1910-1911

Maurice Mercier : 1911-1922 (suppléé entre 1914 ou 1915 et novembre 1920, puis en avril-juin 1921 par Albert Lentin, et en 1921-1922 par Branki)

Soulé, certifié : 1922

Kateb el Hocine, diplômé des médersas, délégué provisoire : 1922

Ben Sion Becache, certifié : 1922-1944 (retraite d'office en 1941, réintégré à Bugeaud en 1943-1944)

Belhamiti : 1939-1940 (suppléant)

Marcel Lamon : 1938-1957

Ahmed Benhamouda : 1943-1944

Mahammed Hadj-Sadok (suppléé par Louise Labouthière-Fredouille en avril-juin 1948 puis par Ali Cherif-Zahar à partir de 1948)

Stambouli (1953-1954)

Kasdali (1953-1954)

Une nouvelle annexe pour les petites classes est inaugurée en 1898 à **Mustapha** inférieur, près de l'hôpital civil. Agrandie, comportant de grandes classes, l'annexe prend vers 1942 le nom de lycée Émile-Félix Gautier. Il reste jusqu'en 1969 un établissement français (devenant en 1964 mixte sous le nom de lycée Victor Hugo).

Charles Dalet (cours complémentaire) : 1900-1903

Léon Laborie : 1901-1908

Fernand Gouillon : 1916-1919 et 1920-1922

Émile Barbier : 1908-1921 ;

Joseph Desparmet, agrégé : 1921-1928

Georges Valat, agrégé : 1928-1931

A. Bouchiki [?]

Mme Laget-Metzi : 1939-1940

Abderrahman Mahdjoub et Alice Parmentier (1943-1947), délégués rectoraux : 1943-1944

Paul Mangion : 1945-

Belqacem Tedjini, agrégé : 1946-1948

Lycée de jeunes filles d'Alger

Il est inauguré en 1903 dans une portion de rue Michelet qui deviendra la rue Charles-Péguy. Il prend en 1941 le nom de **lycée Delacroix**. C'est l'actuel lycée Omar Racim.

Jeanne Desrayaux : 1911-1914

Mme Durand : -1941

Alice Parmentier : 1941-1943

En 1914 ou dans les années 1920, le rectorat acquiert un ancien hôtel de Mustapha supérieur, Le Splendid, pour servir d'internat au lycée de jeunes filles. Cette annexe, autonome depuis les années 1930, prend en 1942 le nom de **lycée Fromentin**. Sous le nom de lycée Descartes, il reste de 1962 à 1988 un établissement français (mixte à partir de 1964, il se grossit en 1969 des élèves venus du lycée Victor Hugo de Mustapha inférieur, restitué à l'Algérie).

Halima Benabed : 1929- (suppléée à partir de 1940 – par Louise Labouthière-Fredouille en 1946-1947, puis par Alice Parmentier)

Alice Parmentier : 1947-1953

Lycée franco-musulman de filles d'Alger

Le lycée franco-musulman de filles, fondé vers 1956 (?), s'installe dans les bâtiments de l'ancienne médersa d'Alger, libérés par le départ des sections du lycée franco-musulman de garçons à Ben Aknoun. En 1958 (?), il s'installe à son tour dans de nouveaux bâtiments, à Kouba (c'est l'actuel lycée Hassiba Benbouali).

Halima Benabed épouse Achour, directrice : 1960-

Écoles normales

École normale d'instituteurs du département d'Alger

Une école normale d'instituteurs s'ouvre en 1865 à Mustapha supérieur, à l'emplacement du futur parc de Galland, avec une école annexe d'application qui ne comporte que des classes « françaises ». La première promotion compte en première année 10 élèves-maîtres dont 3 musulmans. En 1882, on y annexe des cours normaux pour la préparation d'élèves-maîtres indigènes, recrutés par concours spécial (jusqu'en 1928).

À la suite de glissements de terrain, l'école normale est transférée en toute hâte en 1888 dans les bâtiments inachevés de l'asile d'aliénés de la Bouzaréa.

Pour compléter la formation ordinaire en trois ans, une section spéciale destinée à former pour une quatrième année les maîtres français qui se destinent spécifiquement à l'enseignement des indigènes est instituée en 1891. Elle recrute aussi parmi les instituteurs formés dans les écoles normales de métropole.

Un emploi de professeur d'arabe est prévu dès la création de l'école normale en 1865, avec un traitement de 2 000 francs. Il est complété à partir de 1882 par un enseignement de berbère avec un professeur commun à l'arabe et au berbère (Belkacem Ben Sedira) et un répétiteur particulier pour chacune des deux langues.

La chaire d'arabe est successivement occupée par :

Louis Bresnier : 1865-1869

Belkacem Ben Sedira : 1869-1901

Mohamed Soualah : 1893-1908 (répétiteur en 1893 puis professeur en 1901)

Georges Valat : 1908-1914 (il double son enseignement de cours de sociologie musulmane)

Biaggi aîné : 1914-1920 [?]

Jean Crouzet : octobre 1920-1935

Ange Biaggi (Biaggi jeune) : 1935-1939/1940 (pour l'arabe et le berbère).

Rahmani : 1947-1962 [?]

École normale d'institutrices du département d'Alger

L'école normale d'institutrices du département d'Alger est installée en 1876 à Miliana.

L'enseignement de l'arabe n'y semble pas aussi poussé que pour les instituteurs – ce qui tient sans doute à la fois au très faible développement de l'instruction publique des filles « indigènes » et, corrélativement, à l'extrême rareté des institutrices musulmanes avant 1958. On peut supposer que cet enseignement a été donné par les professeurs d'arabe du collège de Miliana (comme c'est le cas d'Ernest Gourliau en 1887-1889) avant d'être confié aux professeurs en poste à l'EPS de garçons : Bousquet (1906-1922), Paul Ortis (1922-1933), puis Amar Dhina (1933 [?]-1944, suppléé par Ortis en 1939-1940).

En 1946, l'école normale quitte Miliana pour la banlieue d'Alger à Ben Aknoun (commune d'el-Biar), où elle occupe de nouveaux locaux construits spécialement pour elle, dans un quartier où, près du lycée de garçons, on édifie aussi la cité universitaire et le lycée franco-musulman de garçons.

EPS de garçons, Alger

EPS de la rampe Valée ou du boulevard Guillemin (Bab el-Oued), futur collège puis lycée Guillemin (Okba depuis 1963)

Louis Lacroix : 1910-1929

Pierre Counillon : 1929-1933

Paul Ortis : 1933 - décembre 1934

Louis di Giacomo : janvier 1935 - 1940 (suppléé par Ahmed Djedou en 1939-1940)

Marcel Bermond : 1940-1947 (suppléé en 1945)

Prosper Couka : v. 1945-1955

Tahar Tedjini : 1945-1952

EPS de Maison Carrée (garçons), collège (1940) puis lycée, prend en 1963 le nom d'Abane Ramdane.

Jean-Louis Crouzet : octobre 1915 - octobre 1920

Henri Pérès : 1920-1928

Pierre Counillon : octobre-décembre 1928

Paul Mangion : 1929-1930

Louis di Giacomo : 1931-1934

Tahar Tedjini : 1934-1939 [?]

Prosper Couka : 1939-1940 (suppléé par Tahar Tedjini).

Ali Cherif-Zahar : 1942-1943

Henri Darmaun : 1947-

René Mutin : -1962

EPS du Champ de manœuvre, collège puis lycée, prend en 1963 le nom d'El Idrissi.

Pierre Counillon : 1933-1937 (emploi nouveau)

Paul Mangion : 1939-1945 (suppléé en 1939-1940 par Rahmani)

Henri Darmaun : -1951

Ali Cherif-Zahar : 1951-1958

EPS de jeunes filles, Alger

EPS de l'avenue Pasteur, devient collège puis lycée Pasteur.

Jeanne Desrayaux : 1910-1911

Mme Schardt : -1927

Mlle Boulbès : 1927-

Jeanne Grégoire : 1946-1949

EPS de la rue Lazerges, Bab el-Oued, devient collège puis lycée de jeunes filles Savorgnan de Brazza ; lycée Frantz Fanon depuis 1963.

Meriem Amram épouse Aouate : 1929-1939

Jeanne Grégoire : 1943-1944

Alice Hatoun : 1945-1952

Mlle Kalfon [?] : 1947

Paule Charles-Dominique : v. 1947-1950 [ou à partir de 1952 ?]

Louise Labouthière épouse Fredouille : 1950-1962

EPS de Maison Carrée, devient collège puis lycée et prend en 1963 le nom d'Ourida Maddad.

Yamina Larab : 1933-1939

[Jeanne ?] Chaufour : 1943-1944

Alice Hatoun : 1943-1945

Blida

Collège, prend en 1942 le nom de lycée Duveyrier avant d'être rebaptisé lycée Ibnou Rouchd [Averroès] après l'indépendance.

Demonque, chargé de cours : 1879

Gaëtan Delphin : 1880-1883

Jules Planès : 1883-1884

Émile Messaoud Cohen-Solal : 1884 - janvier 1886

Charles Tusoli : janvier 1886 - février 1902 (suppléé en 1899 et 1900 par Mohammed ben Abderrahman puis par Mariani [?])

Mariani (suppléé en février-septembre 1901 et en 1906 par Mohammed ben Abderrahman)

Ben Sion Becache : 1906

Charles Dalet : 1906-1911

[Maurice Ben Chemoul, répétiteur stagiaire, donne cours aux élèves de 4e : 1910-1911]

Hilaire Igonet : 1911-1934

Mahammed Hadj-Sadok : 1941-1943

Amar Dhina, agrégé : 1953-1957

Une seconde chaire est ouverte en 1913 :

Michel Xicluna : 1913-1919

Armand Soulé : 1929-1949.

Amar Dhina, licencié : 1940-1953

Redjimi : 1954-1957

Tizeghanine : 1959-1960

Talha : 1959-1960

Collège de jeunes filles, inauguré en 1925. Devenu lycée Jean de La Fontaine, il prend en 1963 le nom d'El Fath.

Louise Labouthière épouse Fredouille : 1925-1931 (suppléance de Nelly Bosc, mai-juillet 1927)

EPS de filles

Mlle Beunat : 1911-1912 [?] (intérim).

Mlle Schardt : -1914

Alice Hatoun : 1914-1917

Mlle Peyras, institutrice adjointe : jusqu'en 1918

Meriem Amram épouse Aouate : 1918-1929 (suppléances régulières de Nelly Bosc entre 1924 et 1928)

Alice Hatoun : 1929-1943

Godart, délégué rectoral : 1943-1944

Boufarik

EPS de garçons, devenu collège puis lycée, prend le nom d'Ibnou Toumert après l'indépendance.

Rémi Thiriet : 1902-1929

Ange Biaggi : 1931-1935

Henri Darmaun (suppléé en 1939-1940 par Ahmed Bouchikhi du lycée d'Alger)

Bioud, délégué rectoral : 1943-1944

Médéa

Collège, prend en 1942 le nom de Mohammed Ben Cheneb.

Mohammed ben Kaddour, chargé de cours : 1879

Dutouron : 1887

Mariani

Auguste Cour : 1894-1900

Joseph Desparmet : 1900-1902

Hilaire Igonet : 1902-1905

Doukan : - mars 1910

Ben Sion Becache : mars-octobre 1910

Jules Salenc : 1910-1912

Albert Lentin, certifié : 1912-1914

Évariste Lévi (Lévi-Provençal), délégué : janvier 1914.

Jeanne Bel : 1918-1919

Albert Gateau, délégué : 1924-1926

Benblidia : 1939-1940

EPS de garçons

Abderrahman Abdoul Hakim : 1929-1940 [?] (suppléé en 1939-1940 par Benblidia).

Miliana

Collège

Marius Delmas : juin 1878 - 1883

Édouard Conception : 1886

Ernest Gourliau : 1887-1889

Tahar Tedjini : jusqu'en 1949-1950 [?]

EPS de garçons

Bousquet, instituteur adjoint : 1906 [?] - janvier 1922

Paul Ortis, instituteur adjoint : janvier 1922 - septembre 1933

Amar Dhina, professeur à l'EPS : 1933-1940

Ali Cherif-Zahar, délégué d'enseignement : 1940-1942

EPS de filles

Mlle Boulbès : -1927

Mlle Grégoire, institutrice déléguée : 1927-1930

Mlle Cherif-Zahar, déléguée : 1943-1944

Tizi-Ouzou

EPS de garçons

Ahmed Djedou : 1943-1944 (suppléé par Slimane Hamoutène)

Département de Constantine

Constantine

Chaire publique d'arabe

Un seul candidat se présente au concours ouvert pour pourvoir la chaire créée par arrêté ministériel du 9 mars 1846, l'interprète militaire Prudent Vignard(2 400 francs). Nommé le 9 juillet 1846, il quitte la fonction dès novembre, sans avoir pris possession de son poste, à la suite d'une promotion au rang d'interprète principal qui lui garantit un traitement nettement plus élevé (4 000 francs).

Jacques-Auguste Cherbonneau : 21 décembre 1846-1863

Gustave Richebé : 1864-1870[25]

Auguste Martin : 1870-1892 (3 000 francs puis 4 800 francs)

Adolphe de Calassanti-Motylinski : 1892-1906 (4 000 francs plus le quart colonial, soit 5 000 francs)

Alexandre Joly : 1907-1913

Auguste Cour : 1913-1932

Albert Lentin : 1933-1944

Medersa de Constantine

La médersa occupe un bâtiment qui jouxte la mosquée sidi el-Kettani et donne sur la place Négrier.

En 1851 : Chadli b. Aissa [aš-Šāḏlī b. ʿĪsā] directeur et professeur de *naḥw* (*qādī* de la direction divisionnaire des affaires arabes), **el-Mekki Boutalebi** [al-Makkī bū aṭ-Ṭālibī] (*fiqh*) **; el haj el-Embarek** [al-ḥāǧǧ al-Mubārak] (*tawḥīd*).

En 1884, l'enseignement est dispensé par Saïd **b. Daoud** [Saʿīd b. Dāwūd] (grammaire et littérature arabe[26]), Mahmoud **b. Chadli** [Maḥmūd b. aš-Šāḏlī] (droit musulman) ainsi que parLouis **Arripe, Bonnes (**langue française) et l'interprète militaire Constantin Sonneck (1882-1888, arithmétique, histoire et géographie, avec semble-t-il le titre de directeur).

Lui succèdeAdolphe de Calassanti-Motylinski (1888-1907), lui aussi interprète militaire (jusqu'en 1897), qui assure en 1895 le bon déroulement de la réforme.

Après 1895, **Roumieux**, instituteur public qui a succédé à **Deluca**, lui aussi instituteur public (1885-1890) pour l'enseignement de la langue française (1890-1895, 1 000 francs) et **el-Ammouchi** [al-'Ammūšī], répétiteur chargé de la révision du cours de français (500 francs), ne figurent plus parmi le personnel, Motylinski, par ailleurs titulaire de la chaire publique d'arabe, étant chargé d'enseigner le français, l'histoire, la géographie, l'arithmétique et des notions de sciences.

Sont en revanche maintenus si Mahmoud b. Chadli (théologie ainsi que droit en 4e année, 3 000 francs), **Medjaoui** [al-Maǧāwī] (langue arabe, 2 200 francs) et Louis Arripe (droit usuel et organisation administrative), auxquels s'ajoutent, nouvellement nommés, **ben Mouhoub** [b. Mawhūb] (droit musulman puis théologie, 1 500 francs) d'une part, Charles **Saint-Calbre** (pour les lettres) et Antoine François **Perrier** (pour les sciences, 2 100 francs) d'autre part.

En 1898, Mohammed **Ben Cheneb** remplace Medjaoui pour la langue et littérature arabe (jusqu'en 1901).

En 1905 sont professeurs ben Mouhoub, Maurice **Vénard** (lettres),CharlesSaint-Calbre (passé aux sciences), Alexandre **Joly** (depuis 1896, sciences). Sont par ailleurs chargés de cours Mohammed Salah **ben Labed** [Muḥammad Ṣālaḥ b. al-'Abīd] (depuis 1900, théologie, langue et littérature, puis droit musulman, 2 000 francs), Abdelmajid **Bendjema [**'Abd al-Maǧīdb. Ğama'a] (langue et littérature arabes, 2 000 francs) et Louis Arripe (600 francs).

À la mort d'Adolphe de Calassanti-Motylinski, la direction de la médersa, confiée à Charles Saint-Calbre (avril 1907 - 1914), est de nouveau dissociée de la chaire supérieure d'arabe, confiée à Alexandre Joly.

Le service de Motylinski est partagé entre Charles Saint-Calbre (5 heures d'histoire et géographie), qui prend la direction de l'établissement, Louis Arripe (2 heures de droit français et organisation administrative) et ben Mouhoub (1 heure d'arabe), tandis que Georges **Marçais** est délégué à la fonction de professeur de lettres (1907-1914, suppléé en mars 1914 par Vénard). En 1912, Charles **Mercier** est chargé des sciences.

Depuis 1909, la médersa a quitté le bâtiment de la place Négrier (actuel souk el-Assar), dévolu à la chaire publique, pour s'installer rue Nationale dans un nouveau bâtiment au style néo-mauresque dessiné par Albert Ballu, spectaculairement située au bord des gorges du Rhummel.

AlfredDournon prend la direction de la médersa en mai 1914 (jusqu'en 1938).

Mobilisé, Charles Mercier est suppléé en 1916 par Auguste Cour, Maurice Vénard, Guidon/ Guédon [?] et A. Dournon, puis à nouveau en octobre 1917 par Maurice Vénard.

À la chaire de lettres se succèdent Maurice Vénard (1914-1920, titularisé en novembre 1919), Eugène **Boberiether** (1920 [?]-1926), L. **Demoulin** (octobre 1926 - 1928), Jean-Henri **Probst** (1929-1934) et Philippe **Marçais** (1934-1937).

Les sciences sont confiées à **Ardizzone** (1919 [?]-1927) puis à nouveau à Charles Mercier (1927-1944).

En 1934, **Benzerrak** [b. Zarrāq] remplace Mohammed Salah ben Labed. La médersa forme alors 50 étudiants.

À la retraite d'Alfred Dournon, la direction passe à Maurice Vonderheyden (décembre 1938 - 1950), avec un intérim de Charles Mercier en 1939-1940 puis en 1942-1944.

Le **lycée franco-musulman** qui prend la succession de la médersa s'installe dans de nouveaux bâtiments, avenue Forcioli, dans le quartier d'El Kantara. Il prend après l'indépendance le nom de lycée Hihi El Mekki.

Collège/lycée et Collège impérial de Constantine

Collège communal de Constantine

Le collège a ouvert en 1858 au Dār-Kaiserli, dans le centre ancien de la ville.

Jacques-Auguste **Cherbonneau** (janvier 1859 - 1863) puis Gustave **Richebé** (1863-1870), titulaires de la chaire publique, y donnent en complément un enseignement d'arabe.

L'établissement est concurrencé en 1867 par la fondation, sur le plateau de Sidi-M'Cid, d'un **collège impérial arabe-français**. Une partie des élèves y sont transférés, le bâtiment de Dar-Kaiserli ne servant plus qu'à abriter des classes primaires.En septembre 1871, les deux établissements fusionnent pour constituer un « collège communal mixte » dans les bâtiments de Sidi-M'Cid.

Le collège impérial, dirigé par un militaire, le capitaine Maximilien **Aublin** (1867-1870/1871), puis par Émile **Neyrand** (1871), a une chaire d'arabe spécifique. Inaugurée par le jeune Louis **Machuel** (1867-1869), elle est ensuite occupée par Gabriel **Jaume** (décembre 1869 - 1877), qui reste en place après la réintégration du collège devenu « mixte » dans les anciens bâtiments au centre-ville (1874) (ceux de Sidi-M'Cid étant convertis en hôpital civil). La transformation du collège en lycée, décidée en 1876, devient effective en 1883, à la fin des travaux d'agrandissement des locaux. Il faut alors deux professeurs pour répondre aux besoins d'enseignement de l'arabe.

Première chaire :

Adrien Hénon : 1877-1884

Ernest Gourliau : 1884 (intérim)

Auguste Mouliéras : 1884-1889

Ernest Gourliau : 1889-1927

Albert Gateau : 1927-1928

Ammar Hammouche : 1928-1963

2e chaire :

Holzwarth, chargé de cours : 1880-1887 [?]

Mejdoub Kalafat : 1887-1921 (suppléé par Paul Rouvier en 1911-1912, par Meriem Amram épouse Aouate de janvier à novembre 1917, par Georges Valat de février 1919 à septembre 1921)

Albert Lentin : 1921-1944

Eugène Richert : 1945-1955

Charles Dalet, cours complémentaires : 1903-1906

En mai 1942, le lycée a reçu le nom d'Aumale. Il prendra après l'indépendance le nom de lycée Reda Houhou.

Lycée de filles

En 1887, l'arabe n'est pas enseigné dans les cours secondaires de filles.

Le lycée ouvre en 1911 en face de la nouvelle médersa, rue Nationale, et prend en 1942 le nom de lycée Laveran. Installé dans de nouveaux bâtiments à el-Koudiat en 1952, il est rebaptisé en 1962 lycée El Houria.

Mme Loussert [?]

Marguerite Graf : 1928-1936 (supléée par Simone Delmas en 1931-1933)

Simone Delmas : 1936-1940

Christiane Parisse épouse Bendiffalah

Mme Dahmani : 1948-1949

Tewfik Khaznadar, chargé de cours : 1950-1952

Écoles normales du département de Constantine

École normale d'instituteurs

Fondée en 1878, on y instaure en 1882 un recrutement de maîtres indigènes par un concours spécial, procédure abolie en 1897.

On y organise dès l'origine un enseignement de l'arabe.

Mohamed Mejdoub ben Kalafat : octobre 1879 (jusqu'en 1921 [?])

Paul Raimbault (prof. à l'EPS de garçons) : 1929 (dès 1921 et jusqu'en 1937 [?])

Haïm Aboulker (prof à l'EPS de garçons) : (dès 1937 [?]) 1939-1940 (jusqu'en 1953 [?])

Aboud Djidjelli : v. 1953.

École normale d'institutrices

Ida Espère épouse Laumet (professeur à l'EPS de filles) : 1908-1918

Mme Loussert : -1921 [?] [Georges Valat : 1919-1921 ?]

Albert Lentin : 1921-1923

Haïm Aboulker (professeur à l'EPS de garçons) : 1924-1953 [?]

[Aboud ?] Djidjelli : v. 1953

EPS

EPS de garçons, boulevard Mercier, quartier du Coudiat, devient collège moderne de garçons puis lycée Youghourta.

Paul Raimbault : 1910-1937 [suppléé par Meriem Amram épouse Aouate, 1914-1916]

Mme Payan, institutrice intérimaire : 1918-1919

Henri Aboulker : 1919-1940 et 1943-1953

Hady-Roger Idris, délégué : 1937-1940.

Aboud Djidjelli : 1947-1948

Mlle Vigier : 1948-1949

Mohammed Djidjelli : 1948-1950

Mohammed Salah Belguedj

Azzouz

Benmerouane

EPS de filles, rue Chanzy, quartier du Coudiat, devient collège moderne, collège Sévigné [?] puis, de 1963 à 1965, lycée français.

Mme Sage, institutrice déléguée : 1905-1906

Ida Espère épouse Laumet : 1906-1939 [suppléée par Meriem Amram épouse Aouate, juin 1917]

École d'apprentissage (école pratique d'industrie de garçons),devenue collège puis lycée technique d'el Kantara, actuel lycée Tewfiq Khaznadar.

Ammar Hammouche : 1959-1962

Chérif Zertal : 1961

Batna

EPS de garçons, puis collège.

Joseph N'Kaouen : 1929

A. Malpel : 1939-1944

Bône

Collège, puis lycée Saint-Augustin (1942).

Adrien Hénon : 1873-1877

Bonhoure : 1880-1887

Michel Xicluna : 1919-1941

Eugène Richert, délégué : 1941-1945

Une seconde chaire est ouverte :

Jean Secchi : 1919-1953

Yves Marquet, agrégé : 1953-1956

Bougie

EPS de garçons, devient collège en 1940 puis lycée.

Nelly David épouse Bosc, professeur : 1928-1962

Philippeville

Collège de garçons, puis lycée Dominique Luciani.

Mahmoud ben Tahar, chargé de cours : 1880

Laffont : 1887

Hilaire Igonet : 1905 - mars 1911

Albert Lentin, délégué : mars-octobre 1911

Cherif Sisbane : vers 1918 [?]

Albert Lentin : 1914-1920

Jules Vuillequez : 1922 et 1929

Hamza Boubakeur, professeur : 1939-1940

Tahar Tedjini, professeur : 1943-1944

Gatty : 1946-1947

Marcel Bermond : 1947-1948

Yves Marquet : 1949-1950

Oukil Mostefaï : 1957-1960

Bachir Messikh : 1959-1960

Cours secondaire de filles

En 1887, il n'y a pas d'enseignement d'arabe pour les filles.

En 1933, le cours devient le collège colonial et quitte la rue de Numides pour s'installer dans un bâtiment neuf. Le collège reçoit en 1942 le nom d'Émile Maupas. Il devient de façon éphémère lycée français en 1962-1963.

Thérèse Beunat, institutrice déléguée : 1928-1934

Mme Tedjini, maîtresse auxiliaire : 1943-1944.

EPS de filles

Thérèse Beunat, institutrice déléguée : 1933-1934

Une chaire d'arabe est créée en 1934.

Simone Delmas, licenciée : 1934-1936

Sétif

Collège

Ouvert en 1873, le collège communal devient collège colonial en 1924, puis prend en 1942 le nom d'Eugène Albertini. C'est l'actuel lycée Mohamed-Kérouani.

Léon Marion : 1879 - v. 1905

Maurice Mercier : 1906-1908 (il donne par ailleurs des cours à l'école communale de filles)

Marcel Bernard de Aldecoa : -1910

Albert Lentin, délégué : avril 1910 - mars 1911

Ben Sion Becache : 1910-1922 (intérim par Claire Bonnes en 1914-1917)

Albert Gateau, licencié : 1922-1923

Fernande Riu : 1923-1928

Prosper Couka : 1929

Eugène Richert : 1930-1932

Larbi Taïbi : 1939-1940

Mokhtar Nouiat : v. 1956

Abdelmalek Bouallak dit Benallègue : v. 1956

Mahfoud Lounis : v. 1956

Mahmoud Ben Mahmoud : 1957

Lahcene Medjoubi : 1957

Abdelkader Djenidi : 1958

Cherif Sisbane : 1958

EPS de garçons

Mlle Claire Bonnes : 1914-1917 (intérim) et 1925-1927 (en même temps que le titulaire du poste de professeur au collège de garçons ?)

Alice Hatoun : 1917-1922

EPS de filles

Claire Bonnes, professeur : 1924-1931

Département d'Oran

Oran

Chaire publique d'Oran

La chaire publique d'arabe vulgaire est créée le 22 décembre 1846 après la disparition d'une chaire de chimie et de physique appliquée fondée en avril 1843 pour les adultes du collège[27].

David **Hadamard** en est le premier titulaire : 1846-1849 (2 400 francs, soit 200 francs par mois)

Edmond **Combarel** : 1850 - septembre 1869 (à partir de 1861, 3 000 francs)

Octave **Houdas** : octobre 1869 - juin 1877

Louis **Machuel** : juillet 1877 - 1883

Gaëtan **Delphin** : 1883-1891

Auguste **Mouliéras :** 1891-1926

Au 1er janvier 1926, après le départ de Mouliéras à la retraite, comme un remplaçant s'annonce difficile à trouver et qu'il y a très peu d'étudiants depuis plusieurs années, « enfin et surtout à cause du peu de ressources qu'offre la ville d'Oran pour les études islamiques », le doyen de la faculté des Lettres, Martino, avec l'accord de la section orientaliste [*sic*] de la faculté des Lettres de l'université d'Alger, obtient le transfert de la chaire au directeur de la médersa de Tlemcen, « centre de la vie musulmane ». Mais il faut à ce moment créer un cours préparatoire au brevet d'arabe au lycée d'Oran et l'ouvrir aux étudiants extérieurs au lycée. Le recteur doit adresser des propositions pour l'organisation d'un tel cours financé sur le reste du crédit anciennement attribué à la chaire publique[28].

Collège/lycée d'Oran

Le collège d'Oran prend le rang de lycée vers 1887. Il est baptisé en 1942 du nom de Lamoricière, avant d'être renommé à l'indépendance lycée Pasteur.

Dans un premier temps, les titulaires de la chaire publique sont invités à y donner un enseignement d'arabe. En 1869, Edmond Combarel le refuse, les 1 000 francs qu'on lui propose n'étant pas comptés pour la liquidation de sa retraite. Il est possible que ses successeurs à la chaire publique aient été moins intransigeants.

La fondation d'une chaire d'arabe spécifique date sans doute de la fin des années 1870.

Larédo : 1879-1880

Émile Messaoud Cohen-Solal : janvier 1886 - octobre 1926

Elle se double rapidement d'une 2e chaire occupée par :

Auguste Mouliéras : 1889-1895

François Provenzali : 1895 - janvier 1926

Charles Sfar : 1926-1927

Eugène Richert : 1935-1937 (suppléances)

Émile Denat : -1941

Gilbert Benhaïm : 1946-1948 ; 1955-1962

Gilbert Gharfi : 1956-1962

Une 3e chaire, occupée par des professeurs musulmans, a été fondée en 1906 pour gagner la confiance de leurs coreligionnaires. Elle est occupée par :

Mohammed ben Abderrahman : 1906-1937

Youcef Bel Djerba : 1911-1912 (assistant)

Ahmed Laïmeche : 1912-1913 (assistant)

Belqacem Tedjini : 1937-1938

Abdelkader Mahdad : 1926-1946 ; 1947-1956 ; 1960-1961

Houari Fatmi, délégué : 1941-1942

Cheikh Bouamrane : 1957-1959

Tahar Zerhouni : 1959-1960

Ben Ali Seghaier : 1959-1960

Yahia Semmache : 1960-1961

Petit lycée

Émile Denat, licencié : 1922

Houari Fatmi : 1944-1957 (cumule avec écoles normales)

Collège de filles

Il est transformé en lycée en 1909. Il prend le nom de Stéphane Gsell (en 1942 ?) et devient lycée El-Hayat.

En 1887, l'arabe n'est pas enseigné dans les cours secondaires de filles.

Émile MessaoudCohen-Solal y donne ensuite un enseignement jusqu'en 1898 (5 heures à cette date).

Il est ensuite suppléé par des institutrices déléguées :

Pauline Bacigalupo : 1898-1899

Mlle Quetteville : 1899-1903

Une chaire d'arabe et d'espagnol, créée en 1903, est confiée à :

Pauline Bacigalupo-Bernard : 1903-1932

On parle alors de supprimer la chaire.

Potiron : -1953

Alice Parmentier : 1953-1962

Écoles normales du département d'Oran

École normale d'instituteurs

Dès sa création en 1933, un enseignement de l'arabe est prévu.

Houari Fatmi : 1933 [?]-1962

École normale d'institutrices

Émile MessaoudCohen-Solal (professeur au lycée de garçons) : 1909-1926

Émile Denat (professeur au lycée de garçons), 1929

Houari Fatmi : 1939-1940 et 1957-1960

EPS

EPS de garçons

Transformée en collège (1940), elle prend le nom du recteur Ardaillon puis celui de lycée technique des palmiers.

Alice Hatoun : 1927-1929

Houari Fatmi : 1929-1941 et 1943-1944 (cumule avec écoles normales)

Jean Marcel Marfaing-Gasinié : 1941-1942 et 1945-1954

EPS de filles

René Mutin : 1943-1944

Tlemcen

Médersa de Tlemcen

Ahmed b. Taleb [Aḥmad b. Ṭālib] : directeur de 1851 à 1854, chargé de l'enseignement du *naḥw* (il est encore entretenu à la médersa en 1859 par l'administration civile, mais aveugle, il a besoin d'aide pour faire son cours).

Thabet b. Azza [Ṯābit b. 'Azza] : chargé de théologie (*tawḥīd*) en 1851-1853. Remplacé par **Muhammad Mrabet** [Muḥammad Murābiṭ] (chargé de *naḥw* entre 1858 – il n'y a alors plus d'enseignement du *tawḥīd*, faute de professeur capable – et 1861).

El hadj Mohamed b. Abdallah ez-Zeggaï [al-ḥāǧǧ Muḥammad b. 'Abdallāh az-Zaqiyy] : enseigne en 1851 [?] ; remplace Mrabet comme professeur de *naḥw*en 1861-1867 ; **El hadj Mohamed ben Bou Taleb** [al-ḥāǧǧ Muḥammad b. bū Ṭālib] : 1867 (*naḥw*).

at-Tahar b. Gharas/Ghara [aṭ-Ṭāhir b. Ġarrās ?] : directeur de 1854 à 1859 (enseigne le *fiqh* en 1858-1859 : en poste)

Ahmad (ou Mohamed) b. Hamza [Aḥmad b. Hamza] : professeur : enseigne le *fiqh* en 1858-1859 puis directeur (de 1859 jusqu'à sa retraite en 1877). Pour le *fiqh*, il est remplacé par **Miloud b. Nemich** [Milūd b. Nāmiš] (1859-1871), **Mohammed b. Ouïs [**Muḥammad b. 'Īsā ?] (1872-1874) puis Ahmed b. el-Bachir Abdelqaoui [Aḥmad b. al-Bašīr 'Abd al-Qawī] (à partir de 1874, droit et de jurisprudence) qui devient directeur en février 1878. **El Baghdadi b. Yusef** [al-Baġdādī b. Yūsif] est choisi pour le remplacer (cours de droit musulman).

El-Hadj Mohamed ben [bou ?] Taleb (1873, *naḥw* jusqu'en juin 1874) puis **Et-Tahar b. si Hassan b. Mohamed** [aṭ-Ṭāhir b. sī Ḥasan b. Muḥammad] (*naḥw* et *fiqh*, juillet 1874 - 1883).

Pierre François Pilard, 1859-1874 (arithmétique, histoire, géographie et français – une fonction directoriale de fait, comme indiqué en 1874), Émile Ricot (1875) puis Alata (1876 : arithmétique, histoire et géographie) et Décieux (1876- : français), Guérin (1881-1882, arithmétique, histoire et géographie).

Driss **Benazza [**Drīs b. 'Azza] (droit musulman, octobre 1883 - novembre 1896).

Enseignent aussi en 1884 **Driss b. Tsabet** [Drīs b. Ṯābit] (langue et littérature arabe), El Baghdadi b. Yusef et Si Ahmed b. el-Bachir Abdelqaoui (droit musulman) d'une part ; **Pichard** (droit français) et **Décieux** (langue française, arithmétique, histoire et géographie) d'autre part.

Après la réforme de 1895, Décieux, directeur et professeur (1 700 francs), **Perdrizet**, professeur de français (1 000 francs) et d'instruction civique, et **Chautron**, professeur de sciences (300 francs), ne font plus partie de la médersa.

La médersa réformée est tout d'abord dirigée par Maurice Gaudefroy-Demombynes (1895 - 1897/1898) qui enseigne langue française, histoire, géographie, droit usuel et organisation administrative.

Il est assisté de trois professeurs musulmans : Ahmed Abdelqaoui, qui enseignait la jurisprudence, est en charge de la théologie avec 2 600 francs, El Baghdadi b. Yusef conserve le

droit musulman (2 200 francs) et Benazza Driss la langue arabe (1 800 francs). Leur service s'alourdit en passant à 17-18 heures par semaine.

Enseignent par ailleurs à la médersa **deux anciens sectionnaires de la Bouzaréa : Rinderneck** pour les sciences (2 100 francs ; jusqu'en 1902) et **Mariet** pour les lettres (2 100 francs, jusqu'en novembre 1898). **Collet** chargé de cours, est rappelé en septembre 1898 comme instituteur des écoles indigènes.

À Benazza succède en novembre 1896 Mohamed b. Yamina **Lebboukh**, à son tour remplacé à sa mort par **[Ghouti] Bouali** [Ġūtī bū ʻAlī] (grammaire et de littérature arabe, octobre 1916).

William Marçais prend ensuite la direction de la médersa (1898-1904), avec les cours de français, d'histoire et de géographie.

Edmond **Doutté**, nommé en remplacement de Collet, professeur de lettres, ne semble pas avoir rejoint son poste. Le remplace **Alfred Bel**, qui est professeur de lettres (novembre 1899 - janvier 1905), puis Auguste **Cour** (janvier 1905-).

Rinderneck n'ayant pas obtenu le brevet d'arabe est remplacé à l'automne 1902 par Edmond **Destaing** (jusqu'en 1907) pour les sciences et réintégré dans le personnel de l'enseignement primaire.

En janvier 1905, les traitements sont relevés. En mai, on inaugure le nouveau bâtiment de la médersa.

Après une décennie fondatrice, la médersa reste trente ans sous l'autorité d'Alfred Bel (octobre 1905 - 1936), qui prolonge les perspectives dessinées par ses deux brillants prédécesseurs.

À partir de janvier 1905, Auguste **Cour** (jusqu'en 1913) remplace Bel comme professeur de lettres.

Le concours d'entrée, fermé en 1914, est réouvert pour l'année 1916-1917[29].

En 1929, Ghouti Bouali enseigne la grammaire et la littérature arabe et Marcel **Pinaud** les lettres françaises.

En 1936, année où Tlemcen accueille le congrès de la Fédération des sociétés savantes de l'Afrique du Nord, on trouve parmi les professeurs **Abu Bekr ʻAbdesselam** [Abū Bakr ʻAbd as-Salām] et **Abdelhamid Hamidou** [ʻAbd al-Ḥamīd Ḥamīdū].

En 1938, Philippe Marçais prend la tête de la médersa autrefois dirigée par son père (jusqu'en septembre 1947).

En 1939-1940, mobilisé, il est suppléé par Alfred Bel.

Émile Janier est nommé professeur de lettres (français-latin) en décembre 1940.

En 1943, Philippe Marçais, parti combattre les forces de l'Axe, est suppléé par Émile Janier qui devient son successeur en titre en 1945 (ou 1947).

Émile Janier conserve la direction de l'établissement transformé en lycée français-musulman (1951) jusqu'à sa mort (1958).

Kaddour Naïmi, professeur de littérature arabe

cheikh Zerdoumi, professeur de *fiqh* (1949)

Mahdjoub

Pierre Milcam, professeur de lettres (français-latin)

Roboton, professeur de lettres (français-latin)

Moucoux, professeur d'histoire

Foufa

Collège

Le traité constitutif du collège de Tlemcen, daté du 20 mars 1902, prévoit la création d'une chaire d'arabe du 2e ordre. Avant 1902, un enseignement d'arabe était assuré par M. Chehab, interprète militaire en retraite[30]. Le collège prend en 1942 le nom de De Slane.

Rabby : 1879-1880

Albertini : 1887

Mohamed Abderrahman : 1902-1906

Michel Xicluna : 1906-1913

Alice Parmentier : 1929

Edmond Saussey : 1936-1937 [?]

Eugène Richert : 1937-1941

Mohammed Bekkoucha : 1941-1945

Bechir Mahjoub : vers 1943

Abderrahman Mahdjoub : 1954

Mascara

EPS puis collège de garçons

Pierre Counillon : 1927-1928

Henriette Teboul, professeur : 1929

Safir el Boudali, instituteur délégué : 1939-1940

Ahmed Bouchikhi : 1956-1961

Abdelkader Garmala, mouderrès délégué, 1958

EPS de filles

Yamina Larab, lettres et arabe : 1919-1933

Mme Boex, institutrice déléguée : 1939-1940

Mlle Aberkane : -1950

Ahmed Bouchikhi : 1951-1956

Mostaganem

Collège

Le collège prend le nom de René Basset en 1942, puis devient après l'indépendance lycée Zerro Ki.

Albert Destrées : 1879-1884

Menouillard : 1887

Hilaire Igonet : 1896-1902

Michel Xicluna, délégué : 1900-1901

Doukan : -1911

Maurice Ben Chemoul : 1911-1915

Abdelkader Mahdad, licencié : 1922

Albert Gateau : 1926-1927

Fernande Riu, professeur : 1928-1932

Ahmed Tahar : 1939-1944

EPS de garçons

Ange Biaggi : 1913-1925

Le poste n'est pas pourvu en 1929.

Ahmed Tahar : 1943-1944

EPS de filles

Maurice Ben Chemoul : 1913-1915

Mlle Grégoire : -1927

Lucie Hamelin (Mme Bodin) : 1927-1956

Sidi bel Abbès

Collège

Il prend en 1942 le nom de lycée Laperrine.

Louise Labouthière, licenciée, déléguée provisoire : 1922-1923

Eugène Richert, délégué : 1928-1929

Abdelkader Azza, délégué : 1929

Chassaing

Safir el Boudali : 1939

Ahmed Bouchikhi : janvier 1943 - 1951

EPS de garçons

Jeanne Bel : octobre 1919 - janvier 1920 [?]

Pierre Counillon : 1923-1927

Jean Marcel Marfaing-Gasinié, instituteur délégué : 1923-1941

EPS de filles

Mlle Gugenheim [?] : 1914-

Jeanne Bel : octobre 1919 - janvier 1920 [?]

Mme Gobin-Kellermann, professeur : 1929

Tunisie

Directeurs de l'enseignement public

1883-1908 : Louis Machuel (1848-1921)

1908-1919 : Sébastien Charléty, agrégé d'histoire (1857-1945)

1919-1922 : Théodore Rosset

1922-1927 : Henri Doliveux

1927-1941 : Émile Gau

1941-1943 : Roger Le Tourneau, agrégé de lettres (1907-1971)

1948-1955 : Lucien Paye, agrégé de lettres (1907-1972) (Abed Mzali sous-directeur)

Tunis

Chaire publique

Fondée par Louis Machuel en 1884, elle est ensuite occupée par Marius Delmas : 1884-1910 (Albert Destrées y donne un cours en 1899).

On y institue en 1888 un certificat, un brevet et un diplôme supérieur d'arabe, sur le modèle d'Alger, mais sans reconnaissance mutuelle.

En 1913, la chaire est intégrée dans la nouvelle **École supérieure de langue et de littérature arabe** (ESLLA) dont la direction est confiée à William Marçais (intérim de Léon Bercher, 1924).

L'école est située en bordure de la ville ancienne, rue Bouchnak [Bū Šannāq].

Gabriel Mérat y donne 2 heures en 1926-1927.

Léon Bercher y donne des cours à partir de 1924, avant de devenir titulaire d'une chaire de droit musulman (1927).

Joseph Jourdan (chaire d'arabe parlé, 1933).

Institut des Hautes Études tunisiennes (IHET)

Léon Bercher, directeur des études arabes (1945-1955)

École normale

Mohammed Lasram : 1893

École coloniale d'agriculture

Goury, maître de conférences de langue arabe : 1899[31]

Jourdan, chaire d'arabe parlé et écrit : 1933

Lycée Carnot

Albert Destrées : 1890-1912 [?]

Gabriel Mérat, agrégé : 1918-1927

Louis Sotton, agrégé : -1934

Albert Gateau, agrégé : 1934-1935

Raymond Lacoux, délégué puis licencié : 1934-1962

Ahmed Benhamouda, agrégé, suppléant : 1938-1941

Hady-Roger Idris : v. 1940-1951

Yves Marquet : 1950-1952

Lycée de jeunes filles (lycée Armand Fallières, rue de Russie)

Marguerite Graf : 1936-1948

Roger Deladrière : 1960-1961

Antoine Boudot-Lamotte : 1960-1961

Collège Sadiki, Tunis

Marius Delmas, directeur : 1892-1910

Goury : 1899

Gabriel Mérat, directeur : 1927-1934

Louis Sotton : 1919-1920 (arabe, après avoir enseigné le français en 1918-1919)

Jean Lecerf : 1922-1926 (arabe et français ?)

Albert Gateau : octobre 1928 - 1934 puis octobre 1941 - septembre 1943

Maroc

Directeurs de l'enseignement public

1915-1919 : Gaston Loth

Août 1920 - 1926 : Georges Hardy

1926-1940 : Jean Gotteland (Vannier, adjoint)

1940-1943 : Robert Ricard

1943-1945 : Jean Pasquier

1945-1955 : Roger Thabault

1956 : Laurent Capdecomme

Bureau, puis service de l'enseignement des indigènes au Maroc (service de l'enseignement musulman depuis 1946)

février 1920 - 1933 : Louis Brunot

1938-1943 : Lucien Paye

1946-1956 : Pierre Counillon

Inspecteur principal de l'enseignement de l'arabe

1949-1959 : Louis Di Giacomo

Mission scientifique du Maroc

Fondée en 1903 et placée sous la direction d'Alfred Le Chatelier, la mission scientifique de Tanger est dirigée effectivement sur place par Georges Salmon. Elle publie à partir de 1904 des *Archives marocaines*, volumes d'articles qui ne sont introduits par aucune présentation générale ni ne comprennent de rubriques régulières.

Après la mort prématurée de Salmon en 1906, la direction passe à Édouard Michaux-Bellaire. Elle comprend alors trois autres membres : Louis Mercier, Édouard Coufourier et Émile Amar et trois correspondants (l'antiquisant Maurice Besnier, Alexandre Joly et le sémitisant Nahoum Slouschz), le secrétariat de la rédaction des *Archives marocaines* étant confié à Lucien Bouvat puis à N. Giron.

La mission se dote en 1907 d'une revue, la *Revue du monde musulman*, qui a pour objectif de rendre compte de l'histoire et de « l'état actuel de l'organisation sociale du monde musulman : du passé au présent », du « mouvement contemporain des faits et des idées », des « tendances et orientations » d'avenir et se propose de donner une bibliographie des travaux consacrés au monde musulman.

En 1907, pour résoudre ses difficultés de fonctionnement, Eugène Etienne, qui préside le conseil de perfectionnement de la mission, G. Louis, directeur politique au MAE et Alfred Le Chatelier, réunis au cabinet du directeur de l'enseignement supérieur Albert Bayet, décident de transformer la mission en une société civile subventionnée par l'État plutôt que de chercher à

obtenir l'accord du ministre des Finances pour en faire un institut sur le modèle de l'Institut du Caire.

La mission accueille alors comme stagiaires : Lecureul, Martin, Paquignon. On y trouve ensuite Mispoulet (jusqu'en 1913), A. Graulle (1915-), P. Maillard, A. Pouquet.

La Mission se prolonge après le protectorat sous deux formes : une **section sociologique** rattachée à la direction des affaires indigènes (cette section assure la publication des *Archives Marocaines*) et un **service des renseignements**.

École supérieure de langue arabe et de dialectes berbères de Rabat (ESLADB)

Créée par arrêté du 15 novembre 1912 pour initier les fonctionnaires et les jeunes officiers à la connaissance « des milieux marocains », elle quitte bientôt son modeste local dans la ville ancienne, rue Bab Chella, pour trouver provisoirement asile dans l'école franco-arabe de la rue Sidi-Fatah. À partir de 1913, elle est aussi chargée d'instruire des élèves interprètes civils en pays arabe et berbère, recrutés par concours et formés en deux ans. Installée boulevard El Alou pour accueillir la première promotion (1913-1915), l'école occupe à partir d'octobre 1917 les bâtiments neufs qui ont été construits à son usage dans la ville nouvelle, à proximité de la direction de l'enseignement et des jardins de l'Agdal. Elle prépare aussi au certificat d'arabe parlé, au brevet et au diplôme d'arabe (et de berbère). Ses cours sont suivis en 1914 par une centaine d'auditeurs libres. Au-delà de la formation professionnelle des interprètes et de la formation complémentaire des instituteurs de l'enseignement indigène (et, plus généralement, de l'ensemble des fonctionnaires), ses cours publics doivent en effet favoriser la connaissance des langues et des coutumes marocaines par les nouveaux immigrants européens.

En 1915, on réorganise l'enseignement en faisant appel à des fonctionnaires de l'administration centrale pour donner un enseignement plus pratique et spécialisé : l'ancien élève de la Bouzaréa Samuel Biarnay, chef du service du contrôle des habous, est chargé d'un cours sur les « coutumes berbères », Campana, chef des services pénitentiaires et du bureau des affaires civiles, d'un cours sur la législation marocaine et Rovel, chef du service du personnel et des études législatives, d'un cours sur la procédure civile[32]. Félix Arin, contrôleur civil, chef des services judiciaires chérifiens, enseigne le droit coutumier berbère et Henri Bruno, contrôleur civil, attaché aux services judiciaires chérifiens, le droit musulman. Six interprètes sont aussi sollicités : Calderano, officier interprète, chef du service de l'interprétariat à la cour d'appel pour l'arabe judiciaire ; Ghattas, interprète civil au service des domaines pour l'arabe administratif (cours de thème) ; Ismaël Hamet, chef de l'interprétariat du secrétaire général du gouvernement chérifien, pour l'histoire du Maroc ; Margot, officier interprète, chef du bureau de la presse arabe à la direction du service des renseignements, pour l'arabe moderne ; Louis Mercier, officier interprète, chef du bureau de la section d'État, pour la métrique arabe et Neigel, officier interprète, directeur du collège musulman de Rabat, pour la littérature arabe. La coordination de l'enseignement est assurée par le directeur Nehlil, ainsi que Ben Smaïl et Émile Laoust, professeurs spécifiquement attachés à l'école, que vient renforcer en 1916-1917 Henri Basset.

Nehlil, directeur : 1912 [?]-1921 [?]

Abès

Louis Brunot : février 1913 - novembre 1915

Émile Laoust : 1913-1917 [?]

Ben Smaïl : 1915 [?]-

Henri Basset, ethnographie marocaine, géographie du Maroc : 1916-1919

Évariste Lévi-Provençal, chargé de cours : 1919-1921

Mohammed Boudjandar, mudarres : 1915 [?]-1917 [?]

Sur le modèle des *Archives marocaines*, l'École publie à partir de 1915-1916 des *Archives berbères*. En 1921, elle fusionne avec l'IHEM[33].

Institut des hautes études marocaines (IHEM)

L'IHEM est institué en 1920 comme un embryon d'enseignement supérieur chargé d'organiser la recherche scientifique. Sur le modèle de l'EPHE, il s'organise en directions d'études – au nombre de huit en 1924[34]. En 1925 et 1926, on en crée de nouvelles, en fonction des orientations de la recherche scientifique[35].

L'institut se dote d'un *Bulletin de l'IHEM*. Après sa fusion avec l'ESLADB en 1921, le *Bulletin* fait place à une nouvelle revue, *Hespéris*.

L'IHEM a la double ambition de promouvoir la recherche scientifique et d'assurer des cours publics ouverts au plus grand nombre. En 1932, plus de 700 étudiants, dont 600 pour l'arabe, suivent ses enseignements dans l'ensemble du Maroc (250 à Rabat). Quelques boursiers y préparent en deux ans le certificat d'aptitude à l'interprétariat (après s'être engagés à servir l'État pendant 5 ans). Plus nombreux sont les candidats au certificat, au brevet et au diplôme d'arabe[36].

René Basset, directeur : 1921-1924 (Henri Basset, directeur adjoint)

Henri Basset, directeur : 1924-1926

Évariste Lévi-Provençal, directeur : 1926-1935

Louis Brunot, directeur : 1935-1947

Henri Terrasse, directeur : 1947-

Ont enseigné à l'IHEM :

Henri Terrasse, directeur d'études (architecture musulmane ou archéologie et art musulman) : 1923-1957

Évariste Lévi-Provençal, professeur titulaire et directeur d'études : octobre 1923 - 1935

Maurice Ben Chemoul, maître de conférences : 1923-

Georges Séraphin Colin, directeur d'études (arabe moderne) : 1927-1958

Sauveur Allouche : 1932-

Régis Blachère, directeur d'études : 1933

Henri Bruno, directeur d'études (sociologie marocaine et droit coutumier berbère ?) : 1933 et 1947

Timothée Buret, maître de conférences : 1935-1941 (y enseigne depuis 1923)

Octave Pesle, directeur d'études (droit musulman) : -1947

Dr Renaud, directeur d'études (histoire des sciences chez les musulmans) : 1933-1945 [?]

Charles Le Cœur

Victorien Loubignac

Émile Laoust, professeur titulaire et directeur d'études (dialectogie berbère) : -1933-1934-

Arsène Roux directeur d'études (dialectogie berbère) : 1935-1956

Jean Célérier, directeur d'études (géographie du Maroc) : 1933

Robert Ricard, directeur d'études (sources européennes de l'histoire du Maroc) : 1933

Georges Marcy, directeur d'études (sociologie marocaine) : 1934-1937

Pierre Counillon : 1941-1956

Louis Di Giacomo : 1942-1949

Albert Gateau : 1943-1949

Gaston Deverdun, directeur d'études : 1956

Adolphe Faure : v. 1949

Lionel Galand (berbère) : 1948-1956

Rabat et Salé, Fès, Meknès, Marrakech

Rabat

Lycée Gouraud

L'école de la Résidence, devenue collège Gouraud (1919), s'installe progressivement dans les nouveaux locaux de l'avenue du Chellah en 1921-1922 et prend rang de lycée en 1924. Mis à la disposition de la mission universitaire et culturelle française du Maroc pendant les premières années de l'indépendance, il devient en 1963 le lycée Hassan II.

Belqacem Tedjini : 1918-1919 et 1920-1926

Sauveur Allouche : 1926-1932

Lycée de jeunes filles

Il devient à l'indépendance le lycée Lalla Aïcha.

Collège des orangers

Alexis Chottin : 1937-1956

Collège musulman Moulay Youssef

Il ouvre ses portes en février 1916 en remplacement de l'école indigène sise dans la ville ancienne, impasse Moulay al Mamoun. Le corps enseignant se compose de deux instituteurs français, d'un moniteur et d'un maître de Coran. Les répétiteurs musulmans sont Mohammed ben Abdesselam Saiah Rebati et si Tehami ben al-Maatti el-Gharbi Rebati. En octobre, on ouvre un internat.

En janvier 1920, on inaugure les nouveaux bâtiments du collège. Une section normale offre aux titulaires du certificat d'études secondaires musulmanes la possibilité de se préparer en un an à devenir instituteurs adjoints indigènes.

Neigel, interprète, directeur

Paul Bisson : 1924-1932 (lettres et arabe)

Arsène Roux, directeur : 1935-

Khelladi : 1954

Salé

Cours publics d'arabe (rattachés à l'ESLADB de Rabat)

Ils sont attestés en 1917.

École professionnelle

Berdaï : 1942-1943

Fès

Cours publics (rattachés à l'ESLADB de Rabat)

En 1917, l'enseignement est placé sous la direction de Louis Brunot[37].

Boucli est chargé de quatre cours d'une heure chacun : trois en arabe dialectal – grammaire et vocabulaire ; conversation ; préparation au certificat – et un sur les lettres manuscrites au programme du brevet et du diplôme, à l'aide des *Lettres chérifiennes* publiées par Nehlil.

Brunot se charge quant à lui d'enseigner la grammaire de l'arabe régulier et d'expliquer des morceaux choisis de la littérature hispano-maghrébine en deux cours d'une heure.

Collège musulman Moulay Idriss

Sous l'autorité d'Alfred Bel, chargé en 1914 d'organiser et de contrôler l'enseignement des indigènes dans les régions de Fès et Meknès, Louis Brunot devient le premier directeur du collège musulman où le secondent deux militaires et deux professeurs musulmans.

Louis Brunot, directeur : 1915-1920

Timothée Buret : 1918-1923 (conserve un enseignement en 1923-1926) (arabe)

Jules Salenc, directeur : mai-novembre 1920

Paul Bisson : 1921-1924 (arabe)

Paul Marty, directeur : 1924-1925

Jules Salenc, directeur : 1925-1935

Eugène Richert : 1932-1934 (arabe)

Roger Le Tourneau, directeur : 1935-1941

Povero, directeur : v. 1955

Parodi : v. 1955 (arabe)

Collège/lycée

Le lycée prend après l'indépendance le nom d'Ibn Hazm.

Parodi : v. 1955

Meknès

Collège/lycée

Le collège, progressivement ouvert entre 1919 et 1925, est transféré dans un nouveau bâtiment et devient lycée Poeymirau (1927). Après l'indépendance, il prend le nom de Lalla Amina.

Arsène Roux : 1919-1927 (y enseigne l'arabe aux garçons en même temps qu'aux élèves-officiers de l'école militaire)

Abché

Marimbert

Collège musulman

Paul Bisson, directeur : 1944-1945

Marrakech

Collège/lycée Mangin

Il devient à l'indépendance le lycée Ibn Abbad ; un nouveau lycée français Victor Hugo ouvre ses portes en 1962.

Autres villes

Azrou

Collège berbère

Arsène Roux, directeur : 1927-1935

Paul Bisson, directeur : 1935-1942

Casablanca

Cours publics (rattachés à l'ESLADB de Rabat)

En 1917, ils sont organisés par Marcel-Bernard de Aldecoa, avec la collaboration d'un des professeurs d'arabe du lycée, sans doute Belqacem Tedjini.

Dumas est chargé d'un cours d'arabe parlé élémentaire (deux fois 1 heure).

Tedjini donne un cours supérieur d'arabe marocain (deux fois 1 heure) et un cours d'arabe écrit pour les débutants (deux fois 1 heure).

Badri prépare au brevet et au diplôme avec un cours sur les lettres manuscrites à l'aide des *Lettres chérifiennes* publiées par Nehlil (1 heure) et un cours d'arabe judiciaire à l'aide de l'explication des *Waṯā'iq* d'Ibn Fara'ūn (1 heure).

De Aldecoa se charge d'expliquer les auteurs au programme du brevet (*Mille et Une Nuits* et 3e période des *Lectures choisies pour la classe* de Mohamed ben Abderrahman) (1 heure) et du diplôme (1 heure).

Bayssières est par ailleurs chargé d'un cours sur l'histoire et la géographie du Maroc (1 heure).

Lycée de garçons

Fondé en 1914 et installé dans ses nouveaux bâtiments de l'avenue Mers-Sultan en 1921, le lycée prend en 1925 le nom de Lyautey. Depuis 1929 lui est adjoint un petit lycée annexe.

À partir de 1915, pendant quelques années, une section d'études arabe y prépare au concours d'entrée à l'ESLADB.

Marcel-Bernard de Aldecoa, proviseur : novembre 1913 - 1920 ou 1921

Belqacem Tedjini, chargé de cours : 1915-1918

Belqacem Tedjini : 1919-1920

Mohammed Bekkoucha : 1920-1941

Jules Salenc : 1920-1925

Belqacem Tedjini : 1926-1937

Daniel Ferré : 1958-1977

Après l'indépendance, les bâtiments deviennent ceux du lycée Mohammed V (et pour le petit lycée, du lycée Ibn Toumert), tandis que le lycée français s'installe en 1963 dans de nouveaux locaux, boulevard Ziraoui, dans le quartier Bourgogne, en conservant le nom de Lyautey.

Lycée de jeunes filles, boulevard circulaire (actuel lycée Chawki, boulevard Zerktouni)

Ouvert vers 1914, on n'y enseigne pas l'arabe en 1917.

Lucie Hamelin épouse Bodin, suppléante : octobre-décembre 1925.

Mlle Moll : 1956-1957

Kenitra

Cours publics d'arabe (rattachés à l'ESLADB de Rabat)

Ils sont attestés en 1917.

Oujda

Collège/lycée

Marcel-Bernard de Aldecoa, proviseur : 1925-1937

Léon Maurice Ben Chemoul : 1920-1940 et 1943-1953 (remplacé par Louis Di Giacomo : 1940-1942)

Ben Smaïl : 1926-1933

Tanger

École musulmane franco-arabe

Fondée en 1894 par Kaddour Ben Ghabrit sous le patronage de l'Alliance française, elle est dirigée par Belqacem Tedjini entre 1906 et 1910.

Collège/lycée

Collège à partir de 1909[38], l'établissement prend le nom de Regnault en 1919. Il s'ouvre aux jeunes filles à partir de 1934.

Belqacem Tedjini : 1909-1915 (chaire alors supprimée)

Belhadj, instituteur : 1910-1916 [?]

Fekhardji, instituteur : 1914 [?] - 1916 [?]

Évariste Lévi-Provençal (détaché en octobre 1919 pour 5 ans, sans occuper le poste je présume)

Auguste Chabert : 1919-1920 [?] (intérim)

Marcel-Bernard de Aldecoa, proviseur : 1920/1921 - 1925

Jeanne Bel, chargée de cours : février 1920 - septembre 1927 ; 1932 - v. 1940

Afrique occidentale française / Mali, Sénégal

Lucien Paye, recteur à Dakar : 1957-1960

Médersa de Tombouctou

Ahmed Benhamouda : 1911-1920

Médersa de Saint-Louis du Sénégal

Ahmed Benhamouda : 1910-1911

Jules Salenc, directeur : 1912-1918

Charles Mercier, directeur : 1919-1920

École d'enseignement technique supérieur de Gorée

Jules Salenc, directeur : 1918-1920

Lycée Van Vollenhoven de Dakar

Simone Delmas : 1950-

NOTES

1. On a indiqué en gras les orientalistes arabisants et souligné les noms de ceux dont l'arabe a été le principal enseignement aux Langues orientales.

2. La chaire est supposée faire double emploi avec l'enseignement du Collège de France et celui qu'on prévoit d'instituer à la nouvelle EPHE.

3. J'ai placé les noms des répétiteurs entre crochets. Il semble que Benhamouda et ses successeurs aient servi de répétiteurs à la fois pour l'arabe littéral et l'arabe maghrébin.

4. Il semble que ces répétiteurs aient servi à la fois pour l'arabe littéral et l'arabe maghrébin.

5. Affiche de présentation du programme de l'École pour l'année 1864-1865, ANF, F 17, 4058.

6. L'arabe, enseigné parallèlement au persan par Guyard, est inscrit dans l'*Annuaire* publié à partir de 1872 sous l'intitulé général « Langue persane et langues sémitiques », puis entre 1884 et 1893 sous celui de « Langues sémitiques », ce qui comprend aussi l'hébreu et le syriaque, enseignés par Auguste Carrière, maître de conférences puis directeur adjoint, et l'hébreu rabbinique, enseigné par Joseph Derenbourg, directeur d'études.

7. Après la mort de Derenbourg en avril 1908, Émile Amar a pris la direction des travaux du séminaire jusqu'à la fin de l'année universitaire.

8. William Marçais n'a pas donné de compte rendu d'enseignement pour les années 1939-1941. Il conserve, selon l'*Annuaire*, le titre de directeur d'études jusqu'en 1956, bien que toutes les conférences soit dirigées par Blachère.

9. Depuis 1924, l'*Annuaire* distingue les conférences d'histoire et de philologie, l'arabe étant inscrit dans le sous-ensemble « Philologie sémitique » avec l'assyrien (Jean-Vincent Scheil puis René Labat), l'hébreu et l'araméen (Mayer Lambert puis Édouard Dhorme) et l'éthiopien (Marcel Cohen).

10. L'ouvrage d'Effy Tselikas et Lina Hayoun sur *Les lycées français du soleil : creusets cosmopolites du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie* (Paris, Autrement, 2003) comprend une liste des collèges et lycées, mais l'information y trop souvent inexacte (p. 18-19).

11. Voir Claude Bontems, « Un agent des renseignements généraux malgré lui : Delacroix recteur d'Alger », *Instruction, éducation, administration. Hommage à Jacques Lelièvre*, textes réunis par Claude Bontems, Paris, PUF, 1999, p. 159 et suiv.

12. « L'homme le plus incohérent, l'esprit le plus vide que j'aie vu » (Émile Masqueray à Alfred Rambaud, Alger, 23 septembre 1883, lettre publiée par Ouahmi Ould Braham, « Émile Masqueray et les études linguistiques berbères », thèse, EHESS, 2003, p. 700).

13. Joanny Pharaon a publié une partie de son discours inaugural du 15 décembre dans son *Traité abrégé de la grammaire arabe simplifiée et modifiée*, Alger, Imprimerie du gouvernement, 1833.

14. Rapport au recteur, Alger, 28 octobre 1866, ANF, F 17, 20585, Dessalles.

15. Cité par Jean Mélia, *L'épopée intellectuelle de l'Algérie. Histoire de l'Université d'Alger*, Alger, La Maison des livres, 1950, p. 206.

16. Elle est créée par décret du 4 janvier 1910.

17. Décret du 18 juin 1933.

18. La chaire est fondée par décret du 4 janvier 1910.

19. Décret du 23 juin 1953.

20. Décret de janvier 1949.

21. Recteur Jeanmaire au GGA, Alger, 4 décembre 1893, ANOM, GGA, 14 H 43, Saïd Zekri.

22. Inspecteur d'académie au ministre, Alger, 7 juillet 1857, ANF, F 17, 7677, lycée d'Alger 1854-1861.

23. Direction des affaires d'Algérie, 1er bureau, au Ministre, Alger, 21 décembre 1841, F 80, 1851.

24. Il faut sur ce point corriger Henri Massé, « Les études arabes en Algérie (1830-1930) », *RA*, 1933.

25. Nommé par arrêté du 19 décembre 1863, il s'installé à son poste le 11 février 1864 (copie de l'arrêté, ANF, F 17, 4100, cours d'arabe, dépenses de l'exercice 1864). En février 1870, il passe à la chaire d'Alger.

26. ANF, F 17, 13136 : affiche des cours des médersas, 1884.

27. ANOM, F 80, 1851, chaire publique d'Oran.

28. Préfet au recteur, Oran, 4 mai 1926, ANOM, 40 S 1.

29. Recteur Ardaillon au GGA, Alger, 29 septembre 1916, 14 H 45, Bouali.

30. Chehab reçoit une indemnité de 800 francs pour 6 heures par semaine (F 17, 24549, Abderrahman).

31. *École d'agriculture coloniale de Tunis. Programme de l'enseignement 1899*, Tunis, imprimerie générale, 1899 (conservé aux archives départementales de la Marne, 136 M 11).

32. Louis Milliot succède en 1916 à Rovel.

33. Arrêté du 18 septembre 1921.

34. Géographie du Maroc ; Histoire du Maroc ; Dialectes berbères ; Dialectes arabes ; Littérature arabe et histoire de la civilisation musulmane ; Droit musulman ; Ethnographie marocaine ; Archéologie et art musulman.

35. Les nouvelles directions ont les intitulés suivants : Linguistique générale (1925) ; Langue arabe moderne ; Géographie générale et géographie des pays musulmans ; Sources européennes de l'histoire du Maroc ; Sociologie marocaine et droit coutumier berbère ; archéologie antéislamique (1926).

36. On y prépare aussi le certificat d'études juridiques et administratives et le diplôme d'études supérieures marocaines qui donne droit aux mêmes primes que les diplômes d'arabe et de berbère tandis que des cours spéciaux sont organisés pour perfectionner les agents des affaires indigènes, officiers des renseignements et contrôleurs civils.

37. *Bulletin de l'enseignement public. Maroc*, n° 8, juillet-septembre 1917, p. 23.

38. MAE, Maroc, nouvelle série, enseignement public, 403.

3. Textes et tableaux[1]

Annexe 1 : Législation réglementant les jeunes de langue et les drogmans

1 Un arrêté du directoire daté du 16 nivôse an V [**5 janvier 1797**] décide le maintien de l'école et donne les modalités de son rétablissement : le nombre des élèves est fixé provisoirement à 20 – pour ensuite être réduit à 18. Ils doivent être nommés par le directoire exécutif sur proposition du ministre des Relations extérieures, de préférence parmi les enfants de drogmans, vice-consuls ou consuls au Levant.

2 L'arrêté du 18 août 1797 ajourne et remplace le précédent : il fixe à 12 le nombre des élèves et, reprenant le modèle de l'arrêt de 1721, décide qu'ils doivent se répartir également entre familles de drogmans et familles de France.

3 Les secrétaires interprètes du roi, tels qu'ils ont été définis par l'ordonnance de 1781, sont rétablis par l'ordonnance du **18 décembre 1816** : un premier interprète, au traitement de 10 000 francs, est chargé d'inspecter les Jeunes de langue, un second interprète, au traitement de 8 000 francs, de les instruire, avec l'assistance de deux adjoints.

4 L'ordonnance du 31 juillet 1825 confirme que les places d'élèves jeunes de langue sont au nombre de 12, tant à Paris qu'à Constantinople.

5 Le titre IV de l'ordonnance sur le personnel des consulats du **20 août 1833** règle le statut des interprètes et des jeunes de langue. Il fixe à trois le nombre de secrétaires interprètes du Roi pour les langues orientales et édicte qu'ils seront choisis parmi les drogmans du Levant et de Barbarie. L'un est « premier secrétaire interprète ». Les deux autres sont des drogmans en activité qui se sont distingués et doivent avoir au moins dix années de service.

6 Les élèves drogmans seront nommés parmi les élèves de l'école des langues orientales à Paris, dite des jeunes de langue. Les jeunes de langue seront nommés par arrêté ministériel des Affaires étrangères, parmi les fils, les petits-fils ou à défaut les neveux des drogmans, entre 8 et 12 ans. Ils peuvent être révoqués pour inaptitude ou inconduite. Le nombre d'élèves-drogmans employés en Levant et des jeunes de langue entretenus à Paris n'excédera pas douze.

7 Un nouveau règlement est approuvé par le roi en **juin 1834 :** le nouvel élève entre au Collège entre 8 et 12 ans, il n'est qu'élève jeune de langue jusqu'à la fin de la 3e (et au plus tard jusqu'à 17 ans) et mêlé aux autres internes. En cas de rapport favorable, il est alors promu jeune de langue, ce qui lui permet d'être initié aux langues et à des rudiments de droit français et musulman. Un maître particulier enseigne l'histoire, la géographie et le droit du Levant. S'il a réussi ses deux examens annuels, l'élève est nommé à partir de 18 ans élève drogman. Il est alors placé « chez un indigène, d'une moralité reconnue et ne parlant que la langue du pays », tout en restant sous le contrôle du consul de France. Il doit ainsi séjourner au moins un an dans une échelle turque et un an dans une échelle « arabe » (Alep, Beyrouth ou Tripoli). Le consul lui choisit un professeur de turc ou d'arabe et peut l'autoriser à accompagner le drogman devant les tribunaux ou chez les négociants. Il subit un examen tous les six mois et, en cas de succès, devient fonctionnaire comme drogman avec 2 000 francs de traitement.

8 L'enseignement des jeunes de langue s'ouvre à des élèves externes à partir de 1842.

9 À partir de **1873**, le stage est remplacé par l'obligation de suivre l'enseignement de l'École des langues orientales vivantes.

10 L'arrêté du **6 août 1880** fixe le recrutement. Les jeunes de langue bacheliers reçoivent une subvention annuelle de 1 200 francs par an afin de suivre les cours de l'ESLO. Les diplômés de l'ESLO seront appelés à un emploi au fur et à mesure des vacances.

11 Le décret du **18 septembre 1880** organise du corps des drogmans et interprètes. Il distingue les drogmans et drogmans adjoints (pour l'arabe, le turc et le persan) et les interprètes et interprètes-adjoints (pour le chinois, le japonais, le siamois, et les langues slaves) et les répartit en trois classes. La 1re classe comprend 5 drogmans et 3 interprètes ; la 2e classe, 10 drogmans et 5 interprètes ; la 3e classe, 12 drogmans et 12 interprètes ainsi que 11 drogmans et 11 interprètes adjoints. Après 10 ans de services, les drogmans et interprètes peuvent accéder au grade de consul de 2e classe. Les deux secrétaires interprètes à Paris (qui ont obtenu leurs brevets en récompense de traductions ou de travaux scientifiques) et le premier drogman à Constantinople peuvent accéder au grade de consul général.

12 En **1902**, les drogmans et les interprètes sont fondus dans un cadre unique et tous dits interprètes, assimilés aux vice-consuls. La carrière est désormais exclusivement réservée aux diplômés de l'ESLO.

13 Le décret du **22 septembre 1913** rétablit la distinction entre drogman et interprète. Des officiers de l'armée de terre ou de la marine ainsi que des fonctionnaires d'une administration locale pourvus de diplômes peuvent être exceptionnellement intégrés dans la carrière. Après 1914, le corps des secrétaires-interprètes d'Orient est recruté par concours parmi les élèves de l'ENLOV.

14 Un cadre unique de secrétaires-interprètes est finalement reconstitué par le décret du **27 novembre 1930** qui abolit définitivement le titre de drogman. Il reste organisé en trois classes. Le recrutement est ouvert aux licenciés, aux élèves de l'École libre des sciences politiques, de l'école des Hautes études commerciales (HEC) et des écoles de commerce reconnues par l'État.

Les interprètes militaires lors de l'expédition d'Alger et au début de l'occupation (1830-1839)

Annexe 1bis : Liste des interprètes rémunérés par le ministère de la Guerre, 1830

15 J'ai établi ce tableau en utilisant comme source principale une feuille de vérification des reçus de paiement établie en 1830 et complétée jusqu'à la fin de l'année civile[2].

16 Cette liste à l'écriture difficilement déchiffrable indique le nom de l'agent, les dates d'entrée et de sortie du service, avec éventuellement l'indication d'une promotion intermédiaire. Les noms sont classés en fonction des grades à l'entrée dans le service. J'y ai ajouté à la fin quelques noms qui, absents de cette feuille, sont attestés par ailleurs, en particulier chez Féraud.

17 Les interprètes qui font par ailleurs l'objet d'une notice sont signalés par un astérisque.

18 La première colonne indique les noms des interprètes, organisés selon les grades dans lesquels ils ont été classés à leur prise de service. J'ai repris les noms tels que j'ai pu les déchiffrer sur la liste. Quand leur graphie a été déformée, je les ai indiqués en italiques, en ajoutant entre crochets le nom tel qu'il a été enregistré par ailleurs, sous une forme plus correcte, ou des éléments du nom ignorés par la feuille. J'ai enfin ajouté entre parenthèses classes et dates de promotion pour ceux qui ont changé de catégorie après mars 1830.

19 La deuxième colonne indique l'état des officiers interprètes attachés à l'armée expéditionnaire en mars 1830 en reprenant un tableau dû à Féraud (*Les interprètes...*, 1876, p. 50-52). À partir de cet état, il comptabilise 23 officiers interprètes (soit 5 interprètes de 1re classe avec rang de colonel ; 3 de 2e classe avec rang de commandant ; 7 de 3e classe avec rang de capitaine ; 8 guides interprètes avec rang de lieutenant) et 72 guides interprètes avec rang de sous-officier. Seuls 15 de ces 23 officiers ont servi effectivement en Algérie.

20 Dans les deux colonnes suivantes sont précisés la confession religieuse de l'interprète (chrétien ; juif ; musulman) et son rite (latin ou grec catholique).

21 Dans la colonne « origine », j'ai choisi de répartir les lieux de naissance des interprètes selon les catégories suivantes : France du Nord (« Fnord ») ; France du Midi (« Fmidi ») ; Europe orientale (« Eorient ») ; Orient ; Maghreb ; Gibraltar.

22 La colonne « Formation » indique dans quel contexte l'interprète s'est formé avant l'expédition d'Alger. À Paris – à l'École spéciale des Langues Orientales (« Langues O ») ou comme jeune de langue –, en Orient, lors de l'expédition d'Égypte (« expéd. Orient »), comme mamelouk ou comme prêtre, à Marseille, au Maghreb, au Sénégal...

23 La colonne suivante indique les dates d'entrée dans le service et de sortie. L'absence de date de sortie signifie que l'interprète est encore en service au31 décembre 1830.

24 Les deux dernières colonnes détaillent les carrières poursuivies en Algérie comme interprètes civils (Icivil), interprète militaires (Imilit) ou militaires dans les corps armés (chasseurs, spahis), ainsi que la poursuite de carrières en dehors de l'Algérie.

Classes et noms	Mars 1830	Conf.	Rite	Origine	Formation	Dates du service	Carrière ultérieure en Algérie	En dehors d'Alger
1re classe (500 francs)								
[Prosper] Gérardin*	1re	Chr.	latin	Fnord	Langues O +Sénégal	01/04 – 14/07	Icivil jusqu'en février 1833	Postes françaises, Alexandrie (jusqu'en 1860)
[Brun*] Daubignosc	1re	Chr.	latin	FMidi	Expéd. Orient	01/04 -	Icivil jusque v. 1831	Paris, sultan à Istanbul (1836)
[Charles] Zaccar*	1re	Chr.	Grec catho	Orient (Syrie)	Orient prêtre	05/04 -	Imilit. jusqu'en 1852 (mort)	
[Mathieu Pussich[a]] *Poussich*		Chr.	latin ?	Eorient ?	Jeune langue ?	10/04 – 18/05	Est resté à Marseille	Drogman ?
Jacob Habaïby*	1re	Chr.	Grec catho	Orient (Palestine)	Orient	05/04 – 26/09	Imilit. jusqu'en 1831 (retraite)	
[Louis de] Bracevich*	1re	Chr. ?	latin ?	EOrient (Raguse)	? + Expéd. Égypte	10/05 – 19/07	1830 (mort)	
Raimbert		Chr.	Latin	Maghreb (Tunis)	? + Tunis	22/04 -		
Gaultier Grégoire		Chr.	Latin	FNord ?	Langues O ?	03/09 -	?	

(a) On peut sans doute l'identifier avec Puschich, premier drogman à Salonique en 1819 (MAE, personnel, 1re série, 2470, Lauxerrois).

Classes et noms	Mars 1830	Conf.	Rite	Origine	Formation	Dates du service	Carrière ultérieure en Algérie	En dehors d'Alger
2e classe (300 francs)								
[Benjamin] Vincent*	2e	Chr.	latin	FNord	Langues O	01/04 – 30/09	Icivil jusqu'en 1834	Paris (avocat ?)
[Frédéric] Muller [Müller*]	2e	Chr.	latin	FNord	Langues O + Sénégal	01/04 – 03/10	Imilit. jusqu'en 1840 (mort)	
Eusèbe de Salles*	2e	Chr.	latin	Fmidi	Langues O	05/04 – 20/09	Icivil (juillet-décembre 1832)	Médecin ; chaire d'arabe à Marseille (1835-1867)
[Abdallah] Abdalha [d'Hasboun*]	3e	Chr.	Grec catho	Orient (Palestine)	Orient mamelouk	13/04 – 30/09	Imilit. jusqu'en 1835 (Oran) (retraite)	
[Jean] Chahin* (1re cl. 15/09)		Chr.	Grec catho	Orient (Géorgie)	Orient mamelouk	18/04 -	jusqu'en 1830	
[Destains] Desteins		Chr.	latin	Fnord ?	?	20/04 – 19/05	?	
Peretz		Chr. ?	?	Maghreb ?	?	13/09 -	?	
[Napollon Charles André] Chateauneuf		Chr.	latin	Fmidi ?	? + Expéd. Égypte ?	11/05 – 09/09	?	

Classes et noms	Mars 1830	Conf.	Rite	Origine	Formation	Dates du service	Carrière ultérieure en Algérie	En dehors d'Alger
3e classe (150 francs)								
[Joseph] Bogo*		Chr.	latin	Maghreb (Tunis)	Tunis	27/05 – 20/12	Imilit. jusqu'en 1845 (mort)	
[Antoine] Bottari*		Chr.	latin	Maghreb (Tunis)	Tunis	27/05 – 31/10	Icivil jusqu'après 1846	
[Just] Lauxerrois* (2e cl. 20/05, 1re cl. 26/07)		Chr.	latin	FNord	Jeune de langue	20/04 – 17/10	Icivil jusqu'en 1834	Drogman Istanbul jusqu'en 1849
Dumesnil	3e	Chr.	latin	FNord ?	Langues O ?	05/04 – 05/08	?	
[Jean Joseph] Boyer	3e	Chr.		FNord ?	Langues O	09/04 – 04/10	?	
Abitbol [Abi Tebal]	3e	Juif		Gibraltar	Maghreb ?	05/04 – 10/05		
Bourcet	3e	Chr.		Fnord ?	Langues O	05/04 – 14/07	? (non)	
[Gauthier] Gautier	3e	Chr.		Fnord ?	Langues O	05/04 – 05/08	? (non)	
Coste [Costa ?] (2e cl. 05/08)		Juif		FMidi	Marseille ?	13/04 -	?	
Galabert		Chr.		FMidi ?	?	17/08 – 09/10	?	

Classes et noms	Mars 1830	Conf.	Rite	Origine	Formation	Dates du service	Carrière ultérieure en Algérie	En dehors d'Alger
3e classe (150 francs)								
Gazaniol		Chr.		FMidi ?	?	17/08 – 26/09	?	
Ange Salmon		?		Orient ? (Égypte ?)	Orient ?	15/09 -	?	
Soliman Salamé (2e cl. 12/08)	GI	Chr.	Grec catho	Orient	Orient	18/04 -	Chasseurs et spahis jusqu'en 1835	
[Louis Alexandre] de Krembs		Chr.		Fnord ?	Langues O ?	20/04 – 05/08	?	
[Léon Ayas ?] Ayar		Chr. ?	Latin ?	FMidi (Marseille)	Marseille	01/05 – 30/06	Imilit. jusqu'en 1846 (mort)	
[Michel] Angeli* (2e cl. 01/10)		Chr.	Grec catho	Orient	Orient mamelouk	10/05 -	Imilit. jusqu'en 1840	
Lyon [Leone]		Chr.	Latin ?	Maghreb (Tunis)	Tunis	27/05 -	?	
[Pirghouly] Pierogly		Chr.	Grec ?	Maghreb (Tunis)	Tunis	27/05 – 31/07	?	
Mose Narboni		Juif		Maghreb	Maghreb	01/10 -		
Certa François (?)		Chr. ?	Latin ?	?	?	14/11 -	Imilit. en 1834	

Classes et noms	Mars 1830	Conf.	Rite	Origine	Formation	Dates du service	Carrière ultérieure en Algérie	En dehors d'Alger
4e classe (100 francs)								
de Soutzos (3e cl. 18/05 ; 2e cl. 08/09)	GI	Chr. ?	Grec ?	EOrient ?	Orient mamelouk	05/04 – 24/12	?	
Joseph *Habaybi* [Habaïby*] (3e cl. 05/08 ; 2e cl. 08/09)	GI	Chr.	Grec catho	Orient (Égypte)	Langues O	05/04 -	?	
[Xavier] Dumont*		Chr.	latin	FMidi	Marseille ?	20/04 -		
[Georges Giarué*] Giarvé (décapité 01/07)		Chr.	Grec catho	Orient (Syrie)	Orient	18/04 – 30/06	1830 (mort)	
[Michel] Rosetti* (3e cl. 08/09)		Chr.	Grec catho	Orient (Égypte)	Orient mamelouk	10/05 -	Imilit. jusqu'en 1863 (retraite)	
[Demitry] Nazo* (3e cl. 05/08)		Chr.	Grec	Orient	Orient	10/05 -	Imilit. jusqu'en 1840 (retraite)	
[Jean-Baptiste Frédéric] Canapa*		Chr.	Grec ?	FMidi (Marseille)	Marseille	10/05 -	Imilit. jusqu'en 1863 (retraite)	
Gabriel [Zaccar*]		Chr.	Grec catho	Orient (Syrie)	Orient et Marseille ?	10/05 – 13/07	Imilit. jusqu'en 1837 (mort)	
[Henry] Rémusat* (3e cl. 08/09)		Chr.	latin	Orient (Syrie)	Jeune de langue ? drogman Syrie	10/05 -	Imilit. en 1834	
[J. B. Valensi] Balensi		Juif	portu-gais (livour-nais)	Maghreb ? (Tunis ?)	Maghreb ?	10/05 – 16/09	Icivil en 1831	

Classes et noms	Mars 1830	Conf.	Rite	Origine	Formation	Dates du service	Carrière ultérieure en Algérie	En dehors d'Alger
4e classe (100 francs)								
Nathan Mouty* (3e cl. 12/08)	GI	Juif		Maghreb ? (Alger)	Alger ? + Orient mamelouk	05/04 -	Imilit. jusqu'en 1853 (mort)	
Daoud *Habaybi* [Habaïby*]	GI	Chr.	Grec catho	Orient	Orient	05/04 – 30/08	Spahis ?	
[Nicolas] Semanne* (3e cl. 05/08)		Chr.	Grec catho	Orient	Orient	05/04 – 30/09	?	
[Ibrahim] Abd el Malack [Malek*] (3e cl. 05/08)	GI	M.		Orient	Orient mamelouk	05/04 -	Imilit. jusqu'en 1845 (mort)	
[Charles Louis] Salem*	GI	M. puis chr.	M puis latin	Orient (Égypte ?)	Orient	05/04 – 10/05	Chasseurs (tué au combat, 1834)	
Jacob Maty (3e cl. 08/09)		Juif		Maghreb ?	Maghreb ?	12/08 -		
Mose Achy (3e cl. 08/09)		Juif		Maghreb ?	Maghreb ?	12/08 -		
Galamidi Éliza		Juif		Maghreb ?	Maghreb ?	05/08 -		
Abraham Seror		Juif		Maghreb ? (Alger/Livo urne ?)	Maghreb ?	28/09 -		
Fraim [Éphraïm] Morali		Juif		Alger	Alger	01/11 -	Imilit. jusqu'après 1840	
Galirardi François (?)		Chr. ?	Latin ?	?	?	04/10 -		

Classes et noms	Mars 1830	Conf.	Rite	Origine	Formation	Dates du service	Carrière ultérieure en Algérie	En dehors d'Alger
5e classe (75 francs)								
Yousouf Tunzi [Youssouf*]		M.		Maghreb (Tunis)	Tunis	01/10 -	Chasseurs puis spahis (général)	Commandant division Montpellier 1865-
[Nicolas] Daboussy* (4e cl. 05/08 ; 3e 25/10)		Chr.	Grec catho	Orient	Orient	10/05 -	Imilit. jusqu'en mai 1833 (licencié) puis mai 1834 - 1840 (mort)	
Lange Baron (4e cl. 05/08)		Juif ?	?	?	?	10/05 -	?	
[Joubran Ramlaoui*] Goubram (4e cl. 05/08)		Chr.	Grec catho	Orient	Orient ? Mamelouk	10/05 – 20/09	Imilit. jusqu'en 184 2	
Stefano Appel (4e cl. 05/08 ; 3e 07/09)		Chr.	?	?	?	18/05 – 28/10	?	
Jacoub [Aïnous] *Aynour* (4e cl. 08/09)		Juif		Maghreb ?		12/08 -	?	
Aly Vardian		M.			Orient ?	15/09 -		
Mose Salomon		Juif		Maghreb ?	Maghreb ?	08/09 -		
[Chaloum Tubiana] Salom Tuviana (4e cl. 08/09)		Juif		Maghreb	Maghreb	12/08 -	Imilit. jusqu'en 183 7 (mort). son fils Aaron* sera Imilit.	
Isaac Ayatz (4e cl. 08/09)		Juif		Maghreb ?	Maghreb ?	12/08 -		

Classes et noms	Mars 1830	Conf.	Rite	Origine	Formation	Dates du service	Carrière ultérieure en Algérie	En dehors d'Alger
5e classe (50 francs)								
Aly Rhodosly		M.		?	?	15/09 -	?	
[Luis Arnold Allegro* ?] Bartolo (4e cl. 05/08 ; 3e 08/09)		Chr. ?	Latin ?	Maghreb (Tunis)	Tunis	27/05 -	Imilit. ?	

Classes et noms	Mars 1830	Conf.	Rite	Origine	Formation	Dates du service	Carrière ultérieure en Algérie	En dehors d'Alger
Indiqués par d'autres sources								
[Louis] Abdelal* (décembre 1831)	3e (Féraud)	Chr.		Fmidi	Marseille		Imilit.	
Azaria	GI (Féraud)	Juif ?		Maghreb ?	Orient			
Abraham Daninos*	(Féraud)	Juif		Maghreb (Alger)	Maghreb ?	Marine ?	Icivil	
Mikarius Salippe*	(Féraud)	Chr.	Prêtre ?	Orient ?	Orient ?			
'Isâ Karrus*	(Salles)	Chr.	Prêtre	Orient ?	Orient ?			
René Baranès								

Annexe 2 : Les interprètes de l'armée d'Afrique vus par Eusèbe de Salle, 1832

« C'était un corps curieusement composé que celui des interprètes[3] de l'armée d'Afrique : toutes les nations étaient mêlées dans cette espèce de légion étrangère[4] ; toutes les langues, toutes les capacités, toutes les moralités, dans cette nouvelle tour de Babel. Le tiers au moins ne savait aucun des idiomes qui se parlent à Alger ; la faveur ou l'importunité [*sic*] leur avait donné des sinécures en attendant d'autres

> destinations, ou pour voiler leur destination réelle. Là se trouvaient les correspondants de *la Gorgone*, de *la Bellone* et de *la Caillette*, cabotins littéraires, amis et apostats de toutes les opinions violentes ; l'affidé du prince Jules[5] ; le Polonais qui n'avait pas appris le français, mais qui s'était rouillé sur sa langue slave ; le fournisseur ruiné qui parlait français avec un accent gascon et italien avec l'accent parisien ; le chevalier du brassard, le robuste garde-du-corps, faisant quatre cuirs sur six paroles ; le vidame et le commandeur, anachronismes nourris au plumpudding et au vin de Champagne, entre la Vendée et l'émigration ; gentilshommes toujours entre deux vins, spadassins poltrons et dandys à tête grise. Dans les deux autres tiers, le mélange n'était pas moins bizarre : un prêtre syrien avait pour accolytes [*sic*] un juif de Tunis et un Italien trois fois renégat ; des médecins sans malades et des avocats sans cause, leur habit encore gris de la poudre de Golius et de Meninski[6], étaient camarades de vieux mamelucks qui eussent manié plus volontiers le seïf que le kalam[7]. On y comptait des Turcs qui avaient fait, à Marseille, le commerce des pastilles du sérail, et des princes fanariotes, descendant des empereurs de Byzance ; des frères du primat de Syrie, des marquis romains et des négocians en plein vent, qui avaient vendu, sur les boulevards Montmartre, des tuyaux de pipe, des chapelets odorans et de l'essence de rose. »[8]

25 De Salle tient à marquer l'hétérogénéité du corps des interprètes qui comprend selon lui, à côté d'ignorants et de brutes, une élite savante et consciencieuse.

> « Les méfaits de quelques personnages qui n'étaient interprètes que de nom, l'ignorance de quelques autres, avaient fait rejaillir sur tout le corps une déconsidération dont l'âme haute de Verdanson[9] souffrait cruellement. Son amour-propre était trop susceptible, peut-être, mais il était blessé chaque jour de la différence réelle que l'on faisait entre les officiers à épaulettes, et d'autres qui étaient leurs égaux ou leurs supérieurs en grade, mais qui avaient le malheur de ne porter que des broderies. Il croyait, lui, s'être exposé autant que les officiers de l'état-major général, et avoir droit, au *prorata* de son grade, à une part des yataghans et des pistolets garnis en or et en argent, des beaux tapis, des meubles curieux, des ustensiles rares, qu'on s'était partagé à la Kasaba[10] ; il croyait que ses connaissances dans l'histoire naturelle et les langues orientales, ses voyages et la publication de quelques œuvres littéraires estimées, lui méritaient le titre et la considération de savant autant qu'aux officiers des corps qui se nomment savans par excellence ; il était dégoûté en les voyant reculer à plaisir vers les grossières idées d'autres officiers, qui, pareils aux hommes d'armes du moyen âge, méprisaient les hommes d'intelligence, dont la mission n'était pas d'employer la force brute, au moins officiellement. »[11]

Annexe 3 : Portrait de Giarvé par Eusèbe de Salle, 1832

26 Du fait de sa fin tragique, Nicolas Jiyarwî dit Giarvé* ou Garoué a été parfois présenté comme une figure d'interprète martyr. Le portrait qu'en dresse son contemporain Eusèbe de Salle, à travers un personnage à peine déguisé de son roman *Ali le Renard*, est plus complexe.

> « Ce frère d'un primat, ce marquis romain et cet échoppier étaient la même personne, Nicolas Jouary, natif d'Alep-la-Blanchâtre.
>
> Il y possédait plusieurs maisons : le tremblement de terre l'avait ruiné ; il alla en Égypte et se jeta dans des spéculations commerciales actives, mais sans fruit ; puis revint en Syrie, où son frère le primat ne put lui donner que des conseils et des bénédictions. La primatie d'Antioche, l'archevêché de Jérusalem, rapportent moins que beaucoup de nos pauvres cures de village. Chaque secte chrétienne a son primat, son archevêque et un nombreux bas-clergé ; les aumônes sont rares et

minces comme le personnel des fidèles.

Le primat offrit cependant quelque chose de meilleur que les bénédictions et de plus profitable que les conseils, une lettre de recommandation pour le pape. Nicolas Jouary, remuant comme tous les chrétiens du Levant et comme tout homme qui a perdu sa fortune après en avoir long-temps joui, préoccupé de la reconquérir par tous les moyens possibles, s'embarqua pour l'Italie. Le pape lui offrit d'entrer dans les ordres *in propaganda fide*. Jouary était marié. N'ayant pas d'argent comptant à lui donner, il lui donna un papier monnaie qui conserve une certaine valeur dans le Levant ; c'étaient plusieurs quintaux pesant d'indulgences plénières et une charretée de reliques de saints bien et dûment étiquetées et garnies de diplômes avec griffes de cardinaux et cachets de cire verte. Le Saint-Père y ajouta comme distinction temporelle pour le frère du primat syrien, le titre de marquis de Sostegno et le ruban rouge de chevalier de l'éperon d'or.

Cette petite pacotille fructifia mieux en Syrie que les spéculations commerciales ne l'avaient fait au Caire. Jouary vint à Paris tâcher de centupler son petit capital, non plus dans le trafic et le négoce, moyen trop lent pour sa vivacité alépine, mais dans les jeux de hasard, à Frascati[12]. En un mois, tout était dévoré. Le marquis, devenu philosophe, décrocha son ruban rouge, et loua, pour une somme exorbitante à payer dans un an, le turban, la pelisse et le fonds de boutique d'un juif qui exploitait l'entrée du passage des Panoramas[13]. Un mameluck de sa connaissance l'enrôla dans le corps des interprètes quand l'expédition d'Afrique fut décidée.

Dans quelque pays qu'il fût né, et avec telle éducation qu'il eût reçue, Jouary eût été un homme madré et actif ; avec une éducation amie de la dignité de l'homme, il eût été de plus intelligent et fier. Mais en présence du despotisme de l'Orient, et avec les troubles lueurs de l'éducation chrétienne de l'Asie, le caractère se courbe et s'avilit ; l'esprit se fausse et s'encroûte de superstitions. La gloriole, le lucre et l'intrigue étaient les élémens dans lesquels l'âme de Jouary aimait se baigner. En les poursuivant, l'action ne répugnait pas à son âge avancé ; le danger n'était pas sans charmes pour son imagination aventureuse. [...] Jouary, poussé par un vif désir de faire mieux que ses camarades, avait conçu le projet d'aller détacher quelque chef puissant de la coalition algérienne, et par-là d'affaiblir radicalement la résistance de l'armée de Hussein. Son imagination échauffée allait plus loin encore ; il se flattait de pénétrer jusqu'au dey d'Alger, et, soit par conseils, soit par menaces, de l'amener à se soumettre, sans s'exposer aux dangers d'un siège et aux horreurs d'un assaut.

Il n'avait avoué au général en chef que la première partie de son plan. Les amis qu'il avait sondés relativement à la seconde n'ayant pas eu de peine à lui faire sentir que, dans la position avantageuse où l'on était, une capitulation ne serait profitable qu'au dey ; mais que, pour l'armée française, ce serait une terminaison plate, et qui irait non seulement contre les intérêts, mais encore contre les désirs des soldats et du chef. »[14]

Annexe 4, Lettre d'Hamid Bouderba à Paravey, novembre 1834

27 Lettre d'Hamid Bouderba[15] à Charles André Paravey, maître des requêtes, chef du bureau d'Alger à la direction des fonds et de la comptabilité générale du ministère de la Guerre[16].

Alger, le 7 novembre 1834
« Monsieur ! [*sic*]

Nous n'avons rien de nouveau sur nos nouvelles autorités le gouverneur[17] est parti pour Bougie et Bône et n'est pas encore de retour ; le colonel Marey n'est pas

encore nommé aga [*āġā*], mais on m'a assuré qu'au retour du gouverneur il sera nommé[18] – malgré les grandes opositions [*sic*] qui sont contre cette nomination et on m'a dit que le général Voirol n'a consenti à cette nomination qu'à condition que le capitaine Pellissier[19] sera son second et en même tems Ben Karali et Ben Zacri et autres de cette espèce qui seront attachés auprès du dit Marey ! Je ne sais pas s'il consentirait à ces conditions.

Jusqu'à présent le gouverneur a pris pour son interprètre [*sic*] le nommé Canapa celui qui à [*sic* – j'ai corrigé cette faute récurrente par la suite] tant fait du mal à tout le monde, ça a été un mécontentement général, le dit Canapa a été recommandé au gouverneur par le général Voirol ; je crois qu'il est nécessaire de faire une enquête sévère sur tous les interprètes afin de donner une satisfaction générale. Je vous donne cy joint une notice détaillée[20] sur les interprètes afin que cela vous serve de règle

Chez gouverneur :	Canapa*. mauvais sur tout
	Muller [Müller*]. excellent.
Chez l'état-major :	Friga. Israélite (ni bon ni mauvais).
À la place :	[Nicolas] Daboussy*. Mauvais sujet
	Francisco [illisible]. ni bon ni mauvais.
Intendant militaire :	Fraim [Éphraïm] Morali. Israélite. Mauvais.
Chez le maire :	[Angelo] Seror. Israélite. Bon sujet.
Intendant civil :	Laporte fils [Jean Honorat Delaporte*]. Bon très borné [*sic*].
Police :	Coste. Israélite français. Bon sujet.
Bureau arabe :	[Charles] Zaccar*. Très mauvais.
	Sasportes. Plus mauvais encore.
	[Joanny] Pharaon*. Le plus mauvais de tous, il ne sait pas l'arabe d'Alger.
Tribunal de commerce :	Tama père [Isaac*]. Mauvais. [ajouté au crayon : « ganache »].
Tribunal civil :	[Antoine] Bottari*. Très bon.
Domaine :	[Antoine] Rousseau*. Beaucoup disent qu'il est mauvais mais je ne puis affirmer le contraire [*sic*].
	Carlo. Ni bon ni mauvais.
Conseil de guerre :	Remuzat [Henri Rémusat*]. Très mauvais.
	[Demétry] Nazo*. Ni bon ni mauvais.
Chez M. Laurence :	Boggema. Musulman. Bon. [ajouté au crayon : « d'Aubignosc* »].
Général Bro :	Michel [Rosetti*]. Égyptien. Ni bon ni mauvais.
Général Tobraint :	Jeoffroy[21]. Très mauvais [ajouté au crayon : illettré et sans éducation]

On a appris ici qu'on a écrit de Paris que le ministre à écrit ici pour changer le nouveau cadi et pour donner aux habitants une satisfaction dans l'affaire passée avant l'arrivée des nouvelles autorités. Avant hier le capitaine Pelissier [Pellissier] a envoyé chercher les cadis [sic] de Bélida [Blida] sidi Haouch qui est arrivé ici le

même jour et il lui a dit qu'il serait nommé cadi à Alger. Monsieur Laurence le lui a confirmé[22]. Quand Mustafa pacha a appris cette nouvelle il a été avec le fils de Hamdam [sic] Ben Osman Hoggia[23], chez le général Voirol pour solliciter à faire changer le mufti pour faire mettre à la place Benjadoun, le cadi actuel et je crains beaucoup que le général Voirol pourrait contribuer à faire réussir leurs démarches, ce serait je vous assure un très grand sujet de mécontentement, comme vous savez le mufti est très estimé dans le pays, mais il est un peu trop sévère. Le maire a fait de son côté cette démarche auprès de Monsieur Laurence et cela ne doit pas vous étonner quand vous saurez que le maire est très lié avec le fils de Mustafa pacha et Hamdam [*sic*], et on attend pour décider cette affaire le retour du gouverneur.

Quand au maire chaque jour j'étudie son caractère et ses capacités et autres choses, mais je m'apperçois [*sic*] de plus en plus qu'il n'est point fait pour remplir cette place, si Dieu veut vous nous en enverrez un autre un jour plus capable et plus honnête !

Je vous prie de présenter mes respects à Madame Paravey de même que de la part de Madame Bouderba qui lui a envoyé par l'entremise de Monsieur Meurice une écharpe brodée qu'elle la prie d'accepter comme marque de souvenir.

J'ai l'honneur de vous saluer amicalement. Votre très dévoué[24].

Hamid Bouderba »

Annexe 5 : Réponse de Voirol aux accusations portées contre lui, novembre 1834

28 Dans ce courrier[25], Voirol réagit au contenu d'une lettre dont lui a fait part le nouveau commandant en chef de l'armée d'Afrique, Drouet d'Erlon qui, éprouvant de l'estime pour lui, en aurait été choqué. Le courrier, qui dénonce l'injustice de l'administration de Voirol, ne serait selon ce dernier qu'un tissu d'assertions fausses.

« [...] Ce qui a été dit de la prétendue influence que les juifs exerçaient sur moi, est aussi de pure invention, [...] je n'ai jamais entretenu d'affaires avec les gens de cette classe de la population et [...] on n'en a jamais vu un seul chez moi, si ce n'est dans les fêtes publiques, où ils figuraient en très petit nombre et lorsque quelques uns d'entre eux étaient dans la nécessité de recourir à mon autorité.

On m'accuse de la même faiblesse à l'égard des interprètes : il semble vraiment que ce soit par dérision qu'on me fasse un tel reproche, quand on sait positivement que je n'ai jamais eu de rapport avec eux, et que celui qui m'était particulièrement attaché, à moins qu'il n'ait été suppléé pour cause de maladie, m'a constamment suffi dans mes relations avec les arabes ; Cet interprète était M. Canapa* que malgré ses détracteurs je considère comme un homme honnête et probe. C'est à ce titre qu'il avait ma confiance, et que je l'ai recommandé à M. le Gouverneur Général [tout ce passage est commenté dans la marge par un point d'exclamation au crayon].

M. [Jacques-Denis] Delaporte*, chef des interprètes, si recommandable par son caractère noble et désintéressé, est à Paris dans ce moment ; il peut être consulté sur la moralité des interprètes du bureau arabe, auxquels on impute vaguement beaucoup de torts. Je ne doute pas qu'il ne donne des renseignements satisfaisans. Le bureau arabe a surtout excité la haine et l'envie de quelques Maures intrigans qui voudraient se placer seuls entre l'autorité française et les arabes, afin de pouvoir tromper l'une et exploiter les autres.

Tous ces agitateurs ont déjà été expulsés de la colonie et je ne doute pas, qu'on ne soit obligé plus tard, d'employer envers eux la même rigueur. J'ai d'ailleurs appelé l'attention de M. le Gouverneur Général sur leurs menées [tout ce paragraphe est commenté dans la marge par un point d'exclamation au crayon]. »

Annexe 6 : Rapport de Joanny Pharaon sur le corps des interprètes, 1834

29 Laurence, d'après l'article premier de l'ordonnance du 12 août 1834, a dans ses attributions la réorganisation des interprètes judiciaires. Il charge par conséquent Joanny Pharaon de lui transmettre des notes pour fixer son opinion sur la composition du corps des interprètes et le degré de capacité de chacun de ses membres. Pharaon en reproduisant son rapport dans l'ouvrage qu'il publie en 1835, *De la Législation française, musulmane et juive à Alger*, accomplit la promesse qu'il s'est faite à lui-même de défendre ce corps auquel il appartient « et qui malheureusement n'est pas encore apprécié selon son importance[26] ».

Notes remises à M. le Procureur-Général sur le Corps des interprètes
« On s'entretient beaucoup à Alger d'une différence dans la langue arabe parlée dans le nord de l'Afrique avec celle qui est en usage dans toutes les échelles du Levant. Ce bruit, accrédité par l'ignorance, semble, aujourd'hui qu'il est soutenu par la malveillance et peut-être par la jalousie, prendre une consistance, un caractère qu'il importe de détruire, dans ce que cette opinion aurait pu acquérir de crédit dans l'esprit des hauts fonctionnaires d'Alger. J'ai déjà, par des explications écrites, par des démonstrations particulières et publiques, cherché à détruire cette même opinion. Il paraît que je n'ai pas été compris. Je me répéterai donc et je répondrai à cette question banale, passée aujourd'hui en usage : *Est-ce l'arabe d'Alger que les interprètes parlent ?* – Oui. Il n'y a qu'un seul arabe ; la langue est une et ne peut varier dans ses principes. Les hommes qui l'ont apprise, ceux qui en ont fait une étude particulière, n'y trouvent aucune différence. C'est qu'ils connaissent les nombreux synonymes de la langue, qu'ils peuvent ainsi comprendre ceux qui sont plus spécialement appliqués et en usage à Alger. C'est, ainsi que je viens de l'expliquer, l'adoption de quelques synonymes, à l'exclusion des autres, qui apporte dans la bouche de l'Algérien cette différence dans un très-petit nombre d'expressions, qui choquent les oreilles de personnes d'autant plus délicates qu'elles ignorent les sons et la valeur des mots. Mauvais juges, ils vont partout publiant que la prononciation algérienne diffère absolument de celle du bon arabe, sans réfléchir que les lettres qui composent les mots ne changent point leur valeur intrinsèque, qu'elles ont cette même valeur à Alger comme au Caire, à Tripoli comme à Alep. S'ils eussent été moins ignorants, ils auraient pu avancer avec plus de raison que les lettres varient dans leurs terminaisons, mais jamais dans leur valeur.

On dit en Égypte : *bé, té, tsé* ; on dit à Alger : *ba, ta, tsa*. Cette différence empêche-t-elle que les valeurs intrinsèques de *ba* ou *bé*, de *ta* ou *té*, de *tsa* ou *tsé*, ne soient A, B, Ts ?

Quelques personnes, convaincues sur ce point, ont voulu attaquer la traduction ; elles ont dit alors : *Vous parlez comme les Algériens, mais vous n'écrivez pas comme eux, et votre langage écrit n'est pas compris par eux.* – Erreur ! Sans chercher à les convaincre par de longs raisonnements, qu'il me soit permis de faire observer ici que, de toute la Barbarie, Alger est le pays où il y a le moins de lettrés et celui où il se trouve aussi le moins de livres ; qu'il ne faut point se laisser abuser par les apparences ou les dires malveillants, qu'il faut au contraire bien se fortifier de cette

idée que la plupart des hommes qui sont par les masses ou les intrigues désignés comme la fleur du pays savent à peine signer leurs noms, comment dès lors peuvent-ils comprendre par exemple, *une proclamation traduite du français*, sinon avec éloquence, du moins avec exactitude et pureté ? C'est comme si l'on disait à un ministre, à un député, à un journaliste français, écrivez pour être compris par cette masse brutale, qui n'entend rien, qui boit et jure toujours sans parler français et qu'on appelle le peuple ; je le demande de bonne foi, les secrétaires d'un cabinet français descendraient-ils à écrire tout ce qui demande de la dignité, avec la bassesse et la trivialité du langage populaire ? En admettant un instant qu'ils en eussent le désir, ils n'en auraient pas la faculté. L'intelligence ne peut rétrograder, l'homme qui s'exprime avec pureté et précision doit toujours être compris. Battus sur tous les points, il n'est resté à tous les critiques de mauvaise foi que la volonté de dire que la forme des lettres n'était plus la même. C'est une question calligraphique qu'il importe d'éclaircir.

La forme des lettres est la même, mais les caractères sont moins réguliers sur toute la côte de Barbarie, qu'en Égypte et en Syrie ; où les proportions sont observées. Les Algériens ignorent les règles calligraphiques et dès lors ils apportent dans la forme de leurs lettres la négligence du dégoût, le même qui a passé dans le langage.

Peut-être, M. le procureur-général, trouvez-vous qu'il ne sera pas inutile malgré toute la répugnance à employer des juifs, de nommer un traducteur israélite pour la lecture des actes ou contrats arabes qui, entre juifs, s'écrivent en caractères hébreux. Il est un homme qui pourrait remplir ces fonctions, attendu qu'il joint à la connaissance approfondie de la langue hébraïque et à une probité rare, la connaissance des langues française et arabe. Je veux parler ici de M. Thama [Tama] père*, interprète près des tribunaux. Je pourrais vous citer aussi M. Soror [Seror] [27], interprète près la mairie.

Plus de stabilité, dans l'avenir, ramènera vers Alger et dans leur foyer un grand nombre de Turcs expatriés et dont les biens sont généralement séquestrés. Ces hommes qui reviendraient pour réclamer leurs droits, ne parlant que le turc, ne pourraient se faire entendre, s'ils n'avaient un traducteur turc. M. Lauxerrois*, commissaire de police, pourrait remplir ces fonctions, dans le cas où la connaissance de la langue turque ne se rencontrerait pas chez l'un des traducteurs déjà nommés.

Je terminerai par dire aussi ce que j'ai tant de fois répété, ce que j'ai dit à M. le gouverneur-général, lorsqu'il a bien voulu m'interroger sur la différence de la langue. "Mon général, je vois que l'on vous a trompé, que vous êtes venu avec un esprit de prévention contre les personnes qui parlent l'arabe : puisque vous m'interrogez, j'aurai l'honneur de vous dire que l'arabe est invariable, que c'est une langue qui ne peut changer, mais que l'ignorance y a jeté la corruption, que le voisinage et les rapports commerciaux de l'Espagne, la Provence et l'Italie ont consacré quelques expressions du littoral européen chez les peuples algériens, maroquains, tunisiens, et tripolitains."

De cette question, je passe à celle des interprètes qui à chaque instant sont appelés à manier avec plus ou moins d'habileté une langue, qui est encore pour beaucoup, un objet d'hésitation ou d'inconvenantes spéculations : jusqu'à ce jour, personne ne s'est arrêté aux fonctions d'interprètes, on s'est trompé sur la nature des obligations, on a mal jugé la position, en un mot on n'a pas voulu apprécier le mérite. Les interprètes sont par la nature de leurs fonctions, des hommes *fidèles et consciencieux*, c'est une mission religieuse qu'ils doivent remplir partout où l'on implore leurs secours. Ils deviennent par une triste nécessité des intermédiaires obligés de toutes négociations ; la parole qui passe par leur bouche, doit arriver

pure à l'oreille : voilà ce que sont les interprètes ou plutôt disons mieux voilà ce qu'ils devraient être. La plupart ont méconnu leur mission, ils ont appelé sur eux l'attention publique qui les a montrés au doigt, de là la déconsidération sur un corps dont l'importance quoiqu'on en dise n'a point été chimérique depuis 4 années ; de là également les injustices, les abus, le dégoût, tristes résultats d'un choix d'hommes fait sans calcul et avec une trop grande précipitation. Espérons enfin que le moment est arrivé où les interprètes seront appréciés, considérés par la nature de leurs services ; l'article 19 de l'ordonnance du roi semble prédire cet heureux bienfait ; puisse-t-il ne pas être illusoire et amener une organisation définitive et digne d'élever le corps lui-même à ses propres yeux.

Vous êtes aujourd'hui, Monsieur le procureur-général, appelé à provoquer cette importante décision de la part du gouvernement ; car les interprètes que vous choisirez pour les tribunaux seront des hommes qui devront avoir, pour eux, le savoir réel, la probité et l'honneur. Que restera-t-il donc à l'armée et aux divers services ?

Puissent ces hommes trouver en vous un défenseur éloquent et judicieux, l'avocat qui doit relever leur considération endormie, celui qui doit assurer un avenir, encourager ainsi leurs efforts, leurs travaux ; car jusqu'à ce jour, il faut le dire, ils n'ont pas d'avenir. Ce corps ne pourrait exister plus long-temps tel qu'il est aujourd'hui, si une volonté forte, si un bras puissant ne venait lui accorder l'appui réclamé depuis le commencement de la conquête.

Un jour peut-être, on daignera les apprécier, on reviendra plein de souvenirs sur le passé ; alors le gouvernement fixera son opinion sur les fonctions des interprètes que peu de personnes conçoivent. L'interprète est l'homme de confiance, c'est le double de la personne qu'il sert. Ce n'est point une *machine à parole*, ainsi que l'on a voulu le *laisser croire*, étrangère à tout ce qui se dit ou se fait ; l'interprète doit au contraire connaître le caractère, les habitudes de l'homme auprès duquel il est placé, ses fonctions lui font un devoir de l'étudier, car en parlant, ou en traduisant, ce ne sont pas uniquement les paroles du chef qu'il faut rendre, mais toutes les nuances de sa pensée. C'est la parole transversée d'un corps dans un autre sans changer d'âme ; voilà comme il faut comprendre les fonctions d'interprète.

Si l'interprète transmet des paroles françaises à un Arabe, il doit écouter en Français et penser en Arabe ; si ce sont au contraire des paroles arabes qu'il faille transmettre en français, c'est en Arabe qu'il faut écouter, penser en français.

Dans la chaleur d'une conversation, un mot offensant peut échapper à l'ignorance de l'indigène, il faut que l'interprète sache le reprendre sans attirer l'attention du chef. Dans le cabinet, l'interprète n'est pas moins utile ; de la fermeté de son style, dépend souvent l'obéissance, il peut aussi par une correspondance à propos paralyser l'action de l'ennemi ou en retarder la marche.

Voilà la théorie pratique des interprètes ; voilà ce que l'on n'a pas voulu concevoir jusqu'à ce jour ; voilà, Monsieur le procureur-général, ce que vous comprendrez et ferez comprendre facilement.

Ce sera sans doute parmi des hommes de cette nature que vous choisirez les fonctionnaires qui sont nécessaires aux tribunaux ; malheureusement le nombre qui en est très borné rendra le choix très difficile.

Sans rien préjuger de vos intentions, sans vouloir me permettre d'influencer les choix que vous seul pouvez faire, sans avoir le moindre désir d'entrer dans le détail des nominations, permettez-moi, M. le procureur-général, de vous faire remarquer

que l'article 19 n'explique pas assez clairement l'esprit de sa lettre. En voulant des *interprètes assermentés*, la loi veut aussi, sans doute, des *traducteurs assermentés*. Ici, la différence existe et elle est immense, s'il fallait prendre au choix les traducteurs assermentés, vous vous trouveriez, Monsieur le procureur-général, dans la nécessité de recourir aux secrétaires interprètes civils et militaires. C'est parmi eux que vous rechercheriez vraisemblablement vos traducteurs que nous ne pourriez trouver que parmi les noms que je vais citer. Je les place ici, non d'après l'ordre hiérarchique, mais d'après le degré de capacité supposé à chacun d'eux, ce sont MM.

Antoine Rousseau*, premier interprète au domaine pour l'arabe, parlant également le turc

[Frédéric] Müller*, interprète de M. le gouverneur-général, parlant aussi le turc

[Charles] Zaccar*, secrétaire interprète au cabinet du gouverneur

Sasporte, secrétaire interprète au cabinet du gouverneur, israélite

[Jean Honorat] Delaporte* fils secrétaire interprète de M. l'intendant civil

Pris en dehors des interprètes attachés au gouvernement, on peut citer MM.

[Joseph] Samuda, traducteur assermenté, israélite

Kirwinn, élève du cours d'arabe

[Benjamin] Vincent*, président de la cour de justice
Il reste à l'égard de ces derniers une observation à faire ; c'est qu'en admettant que tous les *trois* fussent *bons traducteurs*, ils éprouvent tous trois une grande difficulté à parler la langue.
Voilà, M. le procureur-général, d'après le jugement que j'ai pu en porter, les personnes qui sont seules aptes à faire des *traducteurs assermentés*.
Quant aux interprètes assermentés, la question serait moins difficile à trancher et les sujets seraient moins rares ; néanmoins, s'il faut moins de capacité, il faut aussi plus de fidélité et de conscience dans la parole, ici il ne s'agit que de parler l'arabe pour le traduire verbalement : les personnes que je crois les plus aptes à remplir ces fonctions, sont MM. :

[Antoine] Bathary [Bottari*], interprète auprès des tribunaux, lit un peu l'arabe, parle le français, l'italien, l'espagnol et l'arabe.

Fisler, interprète au domaine.

[Demétry] Nazo*, interprète au conseil de guerre et des prisons, lit un peu l'arabe, et l'écrit.

[Jean-Baptiste] Conapa [Canapa*], interprète du général Voirol, parle bien le français et l'italien.

[Menahem] Nahon, interprète de l'intendance civile à Oran, parle le français, l'arabe, l'espagnol, l'italien et l'anglais.

Certa, interprète du général Avysard [Avizard], parle français, arabe et italien.
En dehors des employés de l'armée, il est juste de citer MM. :

Perougali [Pierogly/Pirghouly] ou Athar, parlant français, arabe et bon maltais.

Gentis, sous-employé des vivres.

Balthis, commis négociant.
J'invoque à l'égard de tout ce que je viens de dire l'autorité d'Herbin, de Savary, de Bombay [Dombay], de Sylvestre [Silvestre] de Sacy*, d'Élioun Bacthor [Ellious Bocthor*], de Cousin [Caussin] de Perceval* fils[28] ; j'invoque les témoignages consciencieux de MM. Vincent*, Müller*, Marey, Solyman [Mitri* ?] et de La Moricière [Lamoricière].

Voilà, M. le Procureur général, tous les sujets sur lesquels j'ai l'honneur d'appeler plus particulièrement votre attention ; votre sagesse et la juste appréciation du mérite de chaque individu fera le reste, si votre intention est toutefois de les nommer au choix ; dans le cas contraire, le concours à l'égard de tous me semble être le moyen le plus sûr d'arriver à de justes et bons résultats, car chacun devra à son mérite la place qu'il occupera. Si vous adoptez ce dernier moyen, le choix du jury sera difficile et ici naît l'embarras des désignations ; vous ne pourriez, M. le Procureur général, les choisir que par les muphtys, cadis et ulémas d'Alger, qui dans cette circonstance seraient assistés d'un ou de plusieurs interprètes qui seraient choisis parmi ceux qui se seraient mis en dehors du concours.

Ma conscience et les observations que j'ai pu faire m'obligent à vous déclarer, M. le Procureur général, que parmi les interprètes que je cite et le grand nombre de demandes qui vous sont adressées pour être admis en qualité de traducteur, il en est qui ont l'espoir de remplir cette fonction si jamais elle leur est confiée, par des secrétaires indigènes qui expliqueraient dans le silence du cabinet la valeur des expressions qui seraient reproduites et certifiées conformes par le titulaire. C'est un vice, contre lequel il importe de se prémunir.

Mais il serait également important, M. le Procureur général, quelle que soit votre décision, que les nominations des traducteurs se fassent au choix, ou qu'elles deviennent l'objet d'un concours, de nommer deux classes de traducteurs : l'une serait pour la traduction du français en arabe, et l'autre pour la version de l'arabe en français.

Je motive cette opinion sur ce que le génie des deux langues ne se ressemble pas et que parmi les secrétaires interprètes du gouvernement il en est qui, tout en connaissant parfaitement les deux langues, traduisent plus facilement l'arabe en français, tandis que d'autres au contraire traduisent mieux le français en arabe. L'adjonction des deux traducteurs différens rendrait aux actes la vérité de leurs expressions et aurait des résultats qui seraient appréciés plus tard, lorsque l'immense carrière des procès à naître ouvrira un vaste champs [*sic*] aux nombreux plaideurs. J'ajouterai à ce rapport la note que j'ai remise sur le même sujet à la commission d'enquête, présidée par M. le lieutenant-général Bonnet, lors de son séjour en Afrique. Peut-être me fera-t-on le reproche de parler un peu longuement d'une chose qui est absolument étrangère au sujet contenu dans ce volume ; je répondrai que je profite de l'occasion qui m'est offerte de faire connaître les interprètes à propos d'un travail judiciaire. [...]

Le corps des interprètes est d'une utilité générale, mais jamais appréciée, dans les expéditions, il est toujours le premier, soit en reconnaissance, soit en parlementaire ; et si quelques mauvais coups sont réservés à l'état-major auquel il appartient, l'interprète sait en prendre sa part. Voilà pour le service des camps.

Dans le cabinet, le secrétaire-interprète est l'âme de la correspondance ; il peut

contribuer à changer la face des événements; je ne citerai qu'un fait :

Lors de la défection de l'agha, arrivée en août 1832, les arabes rassemblaient leurs forces pour nous attaquer, le duc de Rovigo voulait bien les recevoir, mais il n'était pas encore prêt. S'adressant à moi, il me dit devant les généraux Trézel, Fodoas et d'Anlion, si vous pouvez par votre correspondance les *lanterner* huit jours encore et faire qu'ils ne nous attaquent pas avant, je serai tout disposé alors à les bien recevoir. Je promis, et aidé de mon collègue M.Charles Zaccar*, je retardai l'instant de l'attaque de dix jours. Tout avait été bien disposé pendant ce temps et l'armée eut le bonheur, le 2 septembre, de battre complètement à Souc-Aly les Arabes [*sic*], qui avaient à leur tête l'agha qui recevait alors du gouvernement français 72 000 francs par an.

Comme on peut le voir, les services que peuvent rendre les interprètes ne sont pas à dédaigner. Tout le monde n'est pas digne, ni capable d'être interprète ; il ne suffit pas seulement d'être porte-voix et transmettre machinalement la parole qu'on reçoit, il faut encore conserver l'idée et l'intention de l'homme qui vous charge de transmettre sa pensée ; il importe donc de connaître parfaitement les langues française et arabe. Ces connaissances demandent l'application de plusieurs années de travail, d'où l'on peut conclure qu'il faut bien plus de temps pour faire un interprète de mérite qu'il n'en faut pour faire un officier distingué.

Le corps des interprètes, en raison de son importance et de son utilité à l'armée d'Afrique, réclame une prompte organisation après épuration. Cette mesure est nécessaire pour élever ce corps aux yeux de l'armée et par conséquent à ses propres yeux. Cette pensée existait dans l'esprit de tous les généraux qui se sont succédés en Afrique ; on peut en juger par l'attention que mit le maréchal Bourmont à ne composer ce corps que d'orientalistes et d'anciens officiers de mamelucks de la garde impériale.

Le maréchal Clauzel avait agité la question de les autoriser à joindre à leur brillant uniforme l'aiguillette, signe distinctif des officiers de l'état-major-général ; ce projet n'a pas eu de suite.

Le général Berthezène avait promis la croix à ceux qui s'étaient le plus distingués et notamment à M. Zaccar qui eut un cheval tué sous lui, lors de l'expédition de l'Atlas ; le général Berthezène n'a pas tenu parole.

Le duc de Rovigo écrivait à M. le maréchal ministre de la guerre [Soult] que, "les interprètes n'étaient pas assez nombreux, qu'ils étaient les liens entre les Français et les indigènes et qu'à cet égard, c'étaient les seuls officiers d'état-major qui rendissent quelques services".

Le lieutenant-général Voirol, dont la justice est généralement reconnue, réclame, en ce moment, en faveur de ce corps, une organisation plus digne et plus complète.

Pour appuyer l'opinion bienveillante de tous ces généraux, je me permettrai de la fortifier de celle de l'empereur. Napoléon savait apprécier les hommes et honorer leurs services ; c'est un fait incontestable. Sous son gouvernement, les interprètes occupaient un rang qui n'était point illusoire et l'avenir récompensait les services que l'on avait pu rendre, cela encourageait à bien continuer. Napoléon qui appréciait les hommes, voulait aussi qu'on les considérât ; l'assimilation aux grades militaires existait alors comme aujourd'hui, mais chacun portait les insignes de son grade : ai-je besoin de rappeler que c'était ainsi au camp de Boulogne. Tous les interprètes du général Bonaparte en Égypte et plus tard ceux de l'empereur Napoléon furent des hommes éminemment distingués et qui depuis ont fait leurs

preuves, soit sur le champ de bataille, soit au conseil, soit dans le cabinet de leur maître. Les noms seuls diront ce qu'étaient les individus : MM. Ventre [Venture], le baron Sylvestre [Silvestre] de Sacy*, le comte Élias Pharaon (mon père), le comte Amédée Jaubert, Biaschewich [Bracevich*], [Xavier] Bianchi, [Jacques-Denis] Delaporte* père, Éliouss-Bocthoër [Ellious Bocthor*], etc.

En Autriche et en Russie, les interprètes sont conseillers de cour ; il n'y aurait donc qu'en France et en 1833 que les interprètes, en rendant de grands et d'utiles services, se trouveraient réduits à leur plus simple expression de considération sociale.

Espérons enfin que la sagesse et la justice du gouvernement fixeront le sort des interprètes en leur assurant un avenir ; et que lorsqu'ils seront convenablement organisés, on ne manquera pas alors de trouver des hommes instruits et qui seront très honorés de faire partie d'un corps spécial dont on aura reconnu généralement l'utilité.

Annexe 7 : La promotion de l'enseignement de l'arabe par l'intendant civil Bresson, 1837

30 Ce courrier adressé de Paris par l'intendant civil Bresson à l'inspecteur de l'Instruction publique en Algérie rappelle l'importance que les bureaux parisiens prêtent au développement de l'enseignement de la langue arabe en Algérie[29].

« S'il est une vérité dont j'ai emporté la conviction profonde en m'éloignant de l'Afrique, c'est celle de l'importance qu'il y a pour l'établissement de notre puissance, de parvenir à répandre la connaissance de l'arabe parmi les européens. Je ne sache pas en effet, de plus grand obstacle à l'entretien de nos relations amicales avec les tribus que leurs intérêts pousseraient à se rapprocher de nous, que l'impossibilité où nous nous trouvons de les comprendre et d'en être compris parfaitement. Entre les indigènes et nous, il y plus de malentendus que de causes d'inimitié réelles, et de ces malentendus naissent des hostilités, des embarras, des fautes de tout genre. Il n'en saurait être autrement, tant que les autorités françaises et la population européenne ne pourront communiquer avec les indigènes qu'à l'aide de quelques interprètes. Le mal que je signale est grand et durera longtemps encore, je le sais ; mais comptez sur mes soins et mes efforts pour en diminuer l'étendue, en abréger la durée. Avant comme pendant mon séjour à Alger, j'ai pensé que l'enseignement de l'arabe méritait la plus sérieuse attention de la part de l'administration civile, et que de son organisation et de ses progrès devait dépendre à la longue, en grande partie, le succès de notre vaste entreprise, la colonisation du pays par le double concours des européens et des indigènes.

Vous n'avez pas dans votre service, M. l'Inspecteur, de branche plus importante à diriger ; faites-en le sujet de vos mûres réflexions, et n'hésitez pas à me proposer tout ce qui tendra à l'améliorer et à la développer. Dites bien à M. le professeur du Cours d'Arabe que le gouvernement, en le choisissant pour cette chaire importante, lui a donné un témoignage de haute estime et de grande confiance qu'il saura, je n'en doute point, justifier par de sérieux travaux et de solides résultats. Le cours dont il est chargé n'est pas un cours ordinaire ; il emprunte des circonstances dans lesquelles nous sommes placés en Afrique, un caractère tout particulier d'importance politique et d'utilité éminente. Que M. Bresnier* ne s'épargne donc ni soins, ni peines pour donner à ses leçons le degré d'intérêt dont elles sont susceptibles. Il a devant lui une belle carrière à fournir, puisqu'il a un enseignement tout nouveau à créer, à populariser, celui de l'arabe parlé sur les côtes de l'ancienne régence. J'augure assez bien de son amour pour la science pour espérer qu'il ne

renfermera pas ses études dans le cercle de l'idiome algérien, mais qu'il les étendra jusqu'à la langue des Kabaïles, et jusqu'aux divers dialectes dont se servent les tribus des plaines ou des montagnes, dès que nous pourrons, en toute sécurité, pénétrer au milieu d'elles.

Je verrais avec une satisfaction mêlée de beaucoup d'espérance, notre jeunesse d'origine européenne, se porter avec ardeur à l'étude de l'arabe dont la connaissance ne peut manquer d'être pour elle féconde en ressources de tout genre, soit qu'elle se livre à des exploitations agricoles ou commerciales, ou qu'elle veuille parcourir la carrière des emplois publics, car il entre dans les vues de l'administration de ne choisir plus tard ses agents, autant que cela sera possible, que parmi ceux qui sauront à la fois les langues arabe et française, comme aussi de préférer les interprètes formés sur les lieux à ceux qui auraient étudié hors de nos possessions. Il est bon que ces dispositions du gouvernement soient connues des pères de famille et des élèves qui commencent ou achèvent leur instruction dans la colonie. Je vous autorise donc à leur donner une entière publicité.

Sans adopter, dès aujourd'hui, des mesures qui seraient prématurées, j'attends, Monsieur l'Inspecteur, les diverses propositions que vous croirez devoir me faire dans le courant de cette année ou des suivantes, pour encourager et propager cette étude. Ouverture de nouvelles classes, achat de livres, impression d'ouvrages élémentaires, récompenses, concours, je ne vous désigne rien nominativement, mais j'appelle votre attention sur ce sujet pour que vous cherchiez et vous trouviez les moyens propres à nous conduire au but que nous avons en vue. Je serai, pour mon compte, très empressé d'appuyer vos propositions près de Monsieur le Ministre de la Guerre. »

Annexe 8 : Le cours public d'arabe d'Alger : discours inaugural de la 2e année du cours professé par Bresnier, 20 novembre 1837

31 Ce discours a été reproduit dans le *Moniteur Algérien* (24 novembre et 3 décembre 1837) :

« Messieurs, c'est pour la seconde fois qu'une solennité dont le souvenir fera longtemps battre mon cœur, nous amène devant vous ; c'est pour la seconde fois que nous venons vous offrir le fruit de nos études spéciales, heureux de pouvoir consacrer tous nos travaux au service de notre patrie et aux besoins de nos concitoyens !

Votre but à tous, en venant ici nous prêter votre attention, est de chercher à franchir la barrière formidable qu'une langue et des coutumes bien différentes des nôtres ont placée entre vous et des peuples que la victoire a mis entre nos mains, et que notre intérêt comme notre devoir est d'amener à sentir les avantages de notre vie active et industrieuse sur leur existence indolente et apathique. Notre tâche est de vous guider à travers les difficultés, de les aplanir, et de vous mettre à même d'obtenir les résultats que vous vous proposez.

C'est, en effet, en nous appliquant à l'étude de la langue des Arabes que nous pourrons bien apprécier un peuple que des idées trop absolues nous représentent comme entièrement barbare, et auquel il serait certainement injuste de refuser une intelligence assez pénétrante. Car il ne suffit pas, pour connaître une nation, de vivre dans une même enceinte, de voir journellement les individus ; il faut que des relations faciles et continuelles s'établissent, il faut que des rapports nombreux nous montrent à nu le cœur de l'Indigène, il faut enfin que de ces rapports jaillisse une confiance mutuelle base la plus solide de toutes les transactions ; et si par de

tels moyens nous acquérons une connaissance exacte du caractère de l'Arabe, celui-ci, à son tour, apprendra à nous connaître et à sentir le prix de notre commerce et de notre industrie. C'est par l'étude approfondie de la langue arabe que nous éviterons de grossières méprises, aussi funestes à notre considération qu'à nos intérêts ; c'est par là seulement que nous pourrons exercer sur les Arabes l'ascendant qu'une civilisation éclairée nous donne, et leur faire comprendre que si nous avons l'avantage de la force matérielle, nous possédons aussi celui de l'expérience et de l'adresse, qui rendrait impuissantes toutes leurs tentatives contre nous.

Pour arriver à un tel résultat, Messieurs, il faut entreprendre avec courage et résolution un travail difficile ; car pourquoi le dissimulerions-nous, il y a là des difficultés nombreuses qu'une persévérance active et une volonté ferme peuvent seules vaincre ; mais quand donc a-t-on atteint un but élevé sans efforts et sans travaux ? C'est en se roidissant contre les obstacles qu'on les surmonte, non en cédant aux premières atteintes d'un trop prompt découragement.

Nous n'avons pas besoin, Messieurs, d'insister davantage, ni sur l'importance de l'étude raisonnée de la langue arabe, ni sur le travail et l'assiduité qu'elle exige. Les avantages que le commerce et la vie domestique peuvent en tirer sont trop bien sentis pour qu'il soit besoin de les démontrer : il y a là un motif de plus d'exciter votre zèle, et j'ose croire, Messieurs, que vous l'avez apprécié comme nous... »

Annexe 9 : Le cours public d'arabe vulgaire et la langue arabe parlée à Alger selon Bresnier, 1838

« [...] [Le cours public d'arabe vulgaire] a pour objet de mettre à même les habitants de la colonie d'étudier les principes du dialecte algérien, de diriger leurs efforts et de conduire chacun au but vers lequel ses besoins personnels, ou son amour de la science le font tendre.

L'étendue de ce cours n'a donc d'autres bornes que celles que les dispositions individuelles des auditeurs viennent y placer. Aussi ne doit-il pas avoir pour objet unique l'enseignement de la langue parlée : l'intelligence des écrits, mais de ceux que les besoins politiques, commerciaux ou particuliers mettent journellement sous les yeux, est le corollaire indispensable de l'entente du discours oral. La première ne s'acquiert que par une étude constante et raisonnée, tandis que la seconde, exige plus spécialement une pratique matérielle, si j'ose le dire, sans nécessiter d'autres efforts que la patience jointe à la mémoire et à la perception distincte des sons.

La langue parlée dans l'Algérie ne diffère de la langue écrite que par quelques formes spéciales de conjugaison et de syntaxe très faciles à saisir, et par l'emploi de quelques expressions locales. De plus, comme dans tous les dialectes de l'arabe, les nombreux synonymes qui servent dans l'idiome littéral à exprimer une même idée se réduisent presque toujours à un seul mot adopté par la localité, et remplacé en d'autres contrées par des expressions diverses, mais appartenant toutes au fonds de la langue.

L'arabe d'Alger est simple dans les principes ; mais ceux-ci, pour être bien appréciés, demandent une connaissance exacte de la langue mère, connaissance d'autant plus indispensable que, par suite de l'ignorance de la grammaire où sont presque tous les Maures, les transactions écrites et les correspondances sont remplies de fautes de diverses natures souvent assez graves, si elles n'étaient reconnues, pour en altérer le sens, ou en empêcher l'intelligence.

> L'arabe, tel qu'il est usité dans la conversation, n'est employé dans le discours écrit que par les personnes que le défaut d'éducation empêche de mieux faire. Chez les Maures aussi bien que chez les Arabes, le style tend ordinairement à l'élégance et à la pureté ; mais une instruction plus ou moins défectueuse doit nécessairement influer sur la correction ou la grossièreté de ce style. L'absence d'uniformité dans l'orthographe est, je le répète, une des causes qui nécessitent l'étude approfondie de la langue arabe, à cause de ses difficultés nombreuses et très-souvent insurmontables pour ceux que cette étude n'a point suffisamment éclairés. »[30]

32 Dans son « Esquisse de la langue arabe parlée à Alger et dans la régence d'Alger[31] », Bresnier note les traits caractéristiques du dialecte algérien et donne quelques détails sur la culture intellectuelle locale.

> « Bien des opinions se sont formées, depuis notre conquête, sur la langue parlée soit dans l'Algérie, soit sur toute la côte barbaresque. Les uns croient y reconnaître les éléments d'une langue constituée, ayant à elle son génie, ses beautés, et attendant un Milton ou un Dante pour les faire ressortir ; d'autres, avec plus de raison, la regardent comme un simple patois livré seulement aux relations sociales, mais trop grossier pour se prêter aux exigences d'une littérature. Beaucoup établissent une différence entre la langue barbaresque et l'idiome littéral, d'après la forme des caractères ; et j'ai vu affirmer avec le plus grand sérieux, devant une assemblée, par une personne soi-disant compétente, qu'un manuscrit du Coran était en arabe vulgaire, par cela seul que le type de l'écriture était celui du pays. [...]
>
> L'arabe algérien, comme, du reste, tous les autres dialectes de l'arabe, n'est employé que dans les relations familières, et seulement dans le discours. Il n'est écrit que par les Maures, qui n'ont pour la plupart d'autre instruction qu'une longue pratique, reposant seulement sur la tradition ; ses formes, qui ne sont fixées, chez les indigènes, par aucun ouvrage, se sont transmises par une succession d'autant plus constante, que le nombre des mots qu'il emploie est assez restreint, et que la composition du discours suit les règles les plus simples de la syntaxe arabe en modifiant ou abrogeant les autres.
>
> Peu d'ouvrages encore ont déroulé aux yeux des Européens le tableau du dialecte d'Alger, et aucun ne l'a fait d'une manière assez complète pour que le philologue puisse, dans son cabinet, s'en former une idée exacte. La grammaire de Dombay même, pleine d'utiles et d'intéressantes remarques, laisse regretter une foule de détails qui n'ont certes point échappé à ce savant, et qu'il était rigoureusement nécessaire de mentionner pour remplir le but de toute grammaire.
>
> Les livres qui l'ont suivie n'ont pas comblé cette lacune, soit à cause du manque de spécialité de plusieurs d'entre eux, soit parce que le point d'observation où se trouvaient leurs auteurs ne leur permettait de considérer l'arabe d'Alger que sous l'unique aspect où il se présentait à eux. Néanmoins, on doit le reconnaître, de laborieux efforts ont été tentés à une époque où l'on ne pouvait encore consulter ici les ouvrages généraux sur la matière ; on a travaillé avec la noble ambition d'être utile, et si le but n'a pas été pleinement atteint, c'est que depuis peu d'années seulement la carrière est ouverte ; c'est que, pour la parcourir, il faut avoir à sa disposition les moyens que la science nous offre ; qu'il ne faut point être forcé de créer là où il n'y a qu'à imiter ; c'est enfin, parce qu'aux connaissances générales il faut joindre celle de la localité. D'ailleurs tous ou presque tous les ouvrages qui ont été publiés récemment sur ce sujet ont une utilité pratique : quelques-uns même sont les monuments les plus complets de l'idiome algérien. »

Annexe 10 : Traduire en arabe des manuels élémentaires : un programme défini par Joanny Pharaon, 1838

33 Dans une note adressée au ministre de la Guerre et au directeur des affaires d'Afrique, Joanny Pharaon répond à la demande qu'on lui a faite d'indiquer « la nécessité de quelques ouvrages à écrire ». Il dresse la liste des livres élémentaires qui, propres à répandre le goût de l'instruction parmi les Arabes, devraient être traduits[32].

> « Il n'est pas facile à improviser une civilisation au milieu d'un peuple conquis et dont la constitution sociale est diamétralement opposée à celles des peuples de l'Occident. Lorsqu'un Gouvernement sage veut la civilisation, il doit la rechercher par tous les moyens possibles afin d'arriver à des résultats satisfaisants ; il est évident qu'il n'y a qu'un moyen d'atteindre ce but, c'est celui de recourir à l'infaillibilité de l'instruction.
>
> C'est ce que le gouvernement paraît avoir parfaitement compris, les essais qu'il a fait ne lui laissent aucun doute sur la nécessité de l'instruction qui est assez connue. Ce principe une fois établi, nous n'avons plus qu'à nous occuper de l'indication pure et simple de l'un de ces moyens qui obligent les populations ignorantes à rechercher et réclamer les bienfaits de l'instruction. Nous croyons que quant à présenter la seule chose qu'il y aurait à faire, ce serait de s'arrêter à la traduction de quelques ouvrages propres à fixer ou à intéresser l'ardente imagination des arabes : c'est donc une rédaction, vive, animée, merveilleuse, quasi féerique, telle qu'elle peut convenir à un peuple qui est bercé avec les contes merveilleux et moraux des *Mille et une nuits*, mais il faut aussi que cette traduction soit simple, concise et surtout très abrégée.
>
> Toutefois le choix de ces ouvrages doit être en harmonie avec l'intelligence des Arabes, leurs moyens d'éducation, l'état de leur agriculture, l'état de leur industrie, du commerce et leurs penchants pour chacune de ces branches de la prospérité sociale.
>
> L'arabe aime le merveilleux, on le sait. Il faut donc choisir et faire passer dans la traduction (suivant les ouvrages), quelques-uns de ces morceaux, dont la citation toute [*sic*] en exaltant l'imagination, la frappe d'admiration.
>
> L'arabe est effectivement agriculteur et guerrier, il faut donc lui indiquer les moyens d'améliorer et de perfectionner l'agriculture, et lui présenter aussi par des descriptions rapides et hardies les hauts faits militaires.
>
> En lui présentant la traduction très abrégée des manuels des arts et métiers, il sera facile alors d'aborder la description de tous les états mécaniques ou industriels connus des arabes, et saisir l'occasion d'expliquer tous les effets des produits chimiques toutes les fois que la chimie aura quelques rapports avec l'un de ces arts ou métiers.
>
> Des livres traduits dans cet esprit demeurera aux Arabes l'idée de la supériorité que nous avons sur presque tous les peuples, et amèneraient progressivement chez eux le goût de l'instruction : alors l'arabe sera en voie de progrès et l'on pourra tenter d'autres moyens, établir sur des bases plus larges, pour les faire arriver à un plus haut degré d'instruction.
>
> Il ne nous reste plus qu'à indiquer les livres qui doivent être traduits et de quelle

manière ils doivent l'être. Nous croyons devoir donner la préférence à ceux dont la nomenclature [suit] :

Méthode de lecture ; Abrégé de grammaire ; Histoire de France ; Histoire des Arabes ; Arithmétique ; Géographie ; Géologie ; Physique et chimie.

Pour les arts et métiers, les manuels de l'armurier, du tanneur, du tisserand, du teinturier, du mécanicien, du forgeron [etc. ?].
Procédons par ordre :

Méthode de lecture : présenter succinctement les règles de la lecture, la valeur des lettres, leurs rapports avec l'alphabet arabe, donner pour exercices les noms les plus révérés parmi les Musulmans : de Dieu, des prophètes, quelques sentences et terminer par l'un de leurs contes.

Abrégé de grammaire : les parties des discours comparées aux parties du discours de la langue arabe ; démontrer les règles avec précision et clarté ; les dégager de toutes les difficultés qui envahissent ordinairement et presque toujours inutilement les méthodes grammaticales ; puiser autant que possible les exemples à donner dans les propres ouvrages arabes, soit historiques, religieux ou de poésies.

Histoire de France : ne l'envisager que sous le rapport des dates, n'y consigner que les faits guerriers, ou ceux qui sont relatifs à la galanterie de nos rois, exploiter sous un double rapport l'époque du moyen âge ; éviter surtout de tomber dans les détails ou l'appréciation des faits qui ont trop souvent fait naître l'opposition des peuples envers les souverains ; taire les intrigues scandaleuses des cours ; enfin, sans cesser d'être vrai ne montrer que le beau côté de notre histoire, pour ne pas nous exposer à rougir devant nos lecteurs.

Histoire des Arabes : quelques morceaux de la vie de *Tamerlan*, quelques vers du poète *Abou Zeid*, l'Anacréon des Arabes.

Arithmétique : ne parler que des quatre règles.

Géographie : se borner à la dénomination des principaux pays ; le chiffre des populations ; à la description des principales villes, des principaux lieux.

Géologie : donner l'explication de quelques-unes des principales merveilles du globe, des révolutions terrestres.

Physique : en expliquer les effets les plus naturels, ne point aborder les questions de haute physique, de peur d'effaroucher leur susceptibilité religieuse.

Chimie : ne pas faire une traduction spéciale des principes de chimie, mais établir les effets qui peuvent résulter de l'emploi des produits chimiques dans certaines opérations de la fabrication.
Dans une semblable série d'ouvrages, nous croyons inutile d'entretenir les lecteurs arabes des démonstrations *cosmographiques*, *astronomiques* ainsi que toutes sciences qui pourraient ébranler leur foi religieuse et les principes d'immuabilité qu'ils attribuent aux planètes, dont ils portent le nombre à cent vingt-trois mille, pour égaler celui de leurs prophètes, sages ou marabouts sanctifiés.

Enfin, clore la série de ces travaux par la traduction très abrégée des *manuels* qui paraîtront sur la nature des états ou professions les plus propres à être d'une utilité immédiate.

Nous répéterons encore que toutes ces traductions devront être très abrégées, d'un style vulgaire, clair et concis, n'enseigner, enfin, que ce qu'il est indispensable de connaître.

Maintenant que nous avons désigné en grande partie la traduction à faire des ouvrages élémentaires d'instruction intellectuelle et industrielle, nous n'avons plus qu'à présenter la forme dans laquelle ces ouvrages doivent être offerts aux lecteurs arabes.

Nous avons dit qu'amis des merveilles les arabes aiment tout ce qui frappe l'imagination ou toutes démonstrations mathématiquement physiques, capable de les rendre à l'évidence. C'est donc sous ces deux points de vue que doivent être écrits les ouvrages dont nous proposons la traduction.

La tâche de l'auteur traducteur sera pénible, difficile même, mais elle ne sera pas impossible : parler poésies, gloire, combat, raconter des histoires, des anecdotes, faire des contes, c'est entreprendre ce qui a déjà été fait : tout dépend du plus ou moins de bonheur. Sans vouloir établir une comparaison qui pourrait paraître ridicule, tant elle serait ambitieuse, nous avons, par exemple, en fait d'ouvrages qui importent le fond par la forme : *Télémaque*[33] et les *Œuvres de Berquin*[34].

Saumur, le 16 novembre 1838. »

Annexe 11 : La traduction des sciences modernes : l'expérience égyptienne de Nicolas Perron, 1839

34 Dans sa « Lettre sur le Voyage au Soudan du schaykh Mohhammad al-Towniciyy à M. Jules Mohl, à Paris[35] », Perron dit quelques mots de son travail d'adaptation de la science moderne en arabe, *al-Azhār al-badī'a fī 'ilm at-Ṭabī'a*, publié à Būlāq[36].

« [C'est] le résumé du cours que je fais à l'école de médecine du Caire. Je puis dire que si je n'eusse connu assez bien la langue arabe, la traduction en eût été d'une difficulté presque insurmontable dans cet idiôme désespérant ; car, vous le savez, l'arabe est une langue close, finie, à frontières immobiles, dont le génie singulier, respecté à l'égal de la Kâbah [*ka'ba*] par les *espèces* de savants ou ulémas actuels, ne voudrait pas admettre dans les vieilles richesses, dans les vieux falbalas dont il est attifé, un mince *kharaz* nouveau. Epuisé ou trop plein, il tremble de se mettre à la bouche un mot nouveau ; il ne veut, et pour ainsi dire ne peut plus brouter que dans son ancien enclos ; il est vieux, et il ne veut rien prendre de la civilisation actuelle.

Il y a donc peine incroyable à lui jeter dans son domaine les noms techniques des sciences que n'ont pas connues les déserts, ou que n'ont connues qu'à l'état encore imberbe les cours des khalifes qui pensèrent à les importer dans l'Islamisme. Aussi je vous dirai franchement, et réellement sans vanité, que j'ai eu fatigue et ennui suffisants quand il s'est agi de traduire, de réviser et d'expliquer le texte premier, et d'indiquer en arabe les choses, les expériences, les instrumens et la technologie physiques. Malgré tout ce que j'ai pu faire, il y a encore des sens louches, de faux sens ; et comment éviter ces malheurs dans le temps où nous sommes ? Voyez seulement les cinq premières pages du livre ; j'y ai marqué en marge quelques bévues du réviseur arabe. Si au premier khotbah, qui est l'œuvre du schaykh réviseur même, il y a des reproches à faire, que sera-ce du reste du livre ?

Cependant je dois dire que pour ce premier essai, dans une science difficile et de logique, le livre n'a pas mal réussi ; car nous n'avions pas de modèles en arabe. Où pouvions-nous alors trouver des termes techniques pour des découvertes dont

l'arabe n'a jamais soupçonné l'existence ? Nous n'avons rien vu de mieux à faire, pour tous les noms et termes qui n'ont pas d'équivalents justes et même approximatifs en arabe, que de garder la phonétique française, et de représenter les dénominations par des homophones écrits en lettres arabes.

J'ai déjà eu de ces difficultés à vaincre dans la science chimique : lorsque, de force, je fis accepter une nomenclature fondée sur les formes admises en Europe, les schaykhs crièrent, protestèrent contre toute tolérance pour cette façon de termes barbares. On gronda quelque peu de temps, puis la nomenclature devint par suite plus usitée, et une fois usitée, on s'habitua à sa physionomie, on lui trouva l'air moins âpre, moins exotique ; et aujourd'hui on l'emploie comme si elle eût toujours existé en arabe, comme si elle venait d'Ismaël ou du prophète. En cinq ans, date de sa vie, la voilà acclimatée et maintenant nous l'imprimons. La voilà arabisée ainsi que la physique.

Un bon nombre d'autres traités dans les différentes branches scientifiques ont eu à batailler contre les mêmes obstacles. Maintenant la bouche est habituée à ces étrangetés, les oreilles aussi ; on a vaincu les schaykhs et les scrupules pincés du langage, car pour les schaykhs la langue est tout ; c'est elle qui commande, c'est la souveraine. "Non, leur dis-je, la langue n'est rien, presque rien ; ce n'est qu'une esclave, et la maîtresse c'est la pensée."

J'allais entrer dans quelques considérations sur l'éducation du pays et sur l'instruction ; mais je réserve ce chapitre pour une autre fois : il est assez important pour mériter quelques pages, et ne pas être placé ici, comme disent les arabes, *en queue* de lettre. »

Annexe 12 : L'éducation d'élèves arabes à Paris et l'hospitalité due aux voyageurs algériens, 1839

Extrait du *Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie en 1838*, Imprimerie royale, juin 1839, p. 115-117.

« Au nombre des moyens les plus propres à faire apprécier aux indigènes les avantages de notre civilisation, il en est un qui a fixé d'une manière spéciale l'attention du Gouvernement. Il s'agit de l'éducation, soit à Alger, soit à Paris même, d'un certain nombre de jeunes indigènes, qui, après avoir été initiés aux connaissances diverses que l'on peut acquérir dans nos écoles, rentreraient ensuite dans les rangs de leurs coreligionnaires, auxquels les récits et les lumières qu'ils auraient puisées chez nous, donneraient une juste idée de la grandeur et de la puissance de notre pays.

Toutefois, l'administration n'a pas pensé que l'éducation reçue en commun dans nos collèges, avec des élèves tous français, pût répondre d'une manière satisfaisante aux vues que le Gouvernement doit se proposer, en appelant les enfants des familles musulmanes de l'Algérie à venir parmi nous chercher les lumières et observer les bienfaits de la civilisation. On eût facilement entretenu et augmenté peut-être la défiance qu'inspire naturellement l'étranger dominateur, si l'on ne se fût proposé de ne pas altérer la nationalité des élèves.

L'éducation qu'ils sont destinés à recevoir dans nos établissements doit respecter le plus possible leurs habitudes d'intérieur et de famille, et les pratiques de leur culte. À cette condition seulement, une politique prévoyante et sage peut ainsi préparer pour l'avenir des défenseurs pour l'appuyer et des organes pour la faire comprendre. Les liens contractés dans cette communication de la science se brisent

difficilement, et les souvenirs attachent non moins que la reconnaissance. L'indigène élevé par nos soins continuera donc d'appartenir à sa religion et à son pays ; car de quelle utilité nous pourrait-il être un jour, si, oubliant la patrie, le culte, la famille, quelquefois la langue elle-même, il retournait parmi les siens, qui le repousseraient peut-être, avec des idées et des habitudes toutes françaises ?

Le but ainsi marqué, plusieurs moyens ont été indiqués ou adoptés pour l'atteindre.

Le ministre a pensé qu'il conviendrait d'annexer au collège d'Alger une classe spéciale pour les jeunes indigènes, où ils recevraient une instruction élémentaire toute distincte de celle des Européens, et qui aurait pour objet de leur inculquer notre langue et celles de nos connaissances qui pourraient leur être le plus utiles, sans leur faire abdiquer, à aucun titre, les mœurs et les usages de leur pays. Cette mesure peut être considérée comme une extension de l'école maure-française fondée à Alger en 1836, et dont on a déjà signalé l'année dernière les heureux résultats.

On a également cru utile la fondation, à Paris, d'un institut spécial où les jeunes Arabes, recevant une éducation plus étendue, bien que toujours maintenue en harmonie avec leur situation future, ne seraient jamais alarmés pour leur croyance ; et, afin de donner à cet égard, à leurs familles, toutes les garanties désirables, des hommes graves et pieux seraient chargés de les accompagner en France et résideraient auprès d'eux pendant toute la durée de leurs études. Bien plus, l'administration a fait connaître qu'elle autoriserait les parents des élèves à venir s'assurer par eux-mêmes de la fidélité avec laquelle elle remplit ses engagements.

Les avantages que le gouvernement égyptien a retirés d'un institut analogue sont un encouragement pour l'administration, en même temps qu'un exemple utile pour les Arabes de l'Algérie. Enfin, on ne saurait particulièrement méconnaître qu'indépendamment de ce qu'il y a dans un tel projet de moral et de grand, la domination française est appelée à en retirer d'innombrables avantages.

Déjà les répugnances s'effacent avec les préjugés auxquels elles devaient leur origine ; et un grand nombre d'indigènes, persuadés que le Gouvernement respectera dans les jeunes élèves la liberté religieuse et ménagera avec scrupule tout ce que les habitudes de vie domestique et de nationalité ont de compatible avec les lumières et le contact d'un peuple civilisé, se montrent disposés à confier sans crainte à notre généreuse protection l'éducation de leurs enfants.

Dans cet état de choses, l'administration, en se préparant à accueillir ces hôtes nouveaux, a pensé que le moment était venu de consacrer publiquement en France, et sur des bases convenables, l'adoption de mesures qui doivent féconder un projet digne au plus haut degré d'un peuple qui, comme le nôtre, marche à la tête de la civilisation.

Une décision royale, en date du 11 mai 1839, a autorisé la fondation, à Paris, d'un collège arabe.

Le régime de ce collège comprendra :

1° L'hospitalité à donner, pendant leur séjour, aux notables indigènes de l'Algérie autorisés à voyager en France (voir la notice à la fin de la présente) ;

2° L'éducation spéciale des enfants arabes placés dans l'établissement sous la surveillance d'hommes recommandables et pieux de leur nation, et instruits par des

professeurs français selon des règlements et un programme arrêtés par le ministère de la guerre ;

3° Une école d'interprètes pour l'arabe vulgaire et l'idiome algérien, où seront admis gratuitement comme externes un nombre déterminé de jeunes Français assujettis à certaines épreuves ou conditions.

Dans leurs communications nécessaires et de tous les jours, les élèves de langue différente pratiqueront les uns envers les autres une sorte d'enseignement mutuel ; et, sous ce double rapport, le collège arabe deviendra la pépinière des interprètes destinés aux services publics en Afrique.

Enfin, toutes les mesures sont prises, pour que tout, dans cette institution spéciale, tende à communiquer aux enfants, et même aux adultes qui témoigneraient le désir de s'instruire, les connaissances les plus utiles dans l'état actuel du pays où ils sont destinés à retourner, et à leur assurer sur leur concitoyens la supériorité que donne la science, sans altérer le caractère national.
Chez tous les peuples de l'Orient, l'hospitalité a été de tout temps considérée comme une œuvre sainte, et un caractère religieux s'attache parmi les Musulmans à l'accomplissement de ce devoir commandé par le prophète.

L'administration française a su de bonne heure apprécier ce qu'elle avait à gagner dans l'adoption d'une coutume qui favorise le rapprochement des hommes, entretient les pensées de paix et d'amitié, et facilite, au plus haut degré, l'action même du Gouvernement.

Des mesures avaient été prescrites depuis longtemps pour que les chefs arabes appelés à séjourner temporairement à Alger, soit pour le soin de leurs affaires particulières, soit par suite des relations à divers titres avec l'autorité française, fussent logés et traités aux frais de l'État pendant toute la durée de leur séjour. Cette hospitalité toute politique s'exerce par les gouverneurs généraux eux-mêmes ou par leurs soins, et les devoirs en sont remplis avec une bienveillante sollicitude.

Mais c'était peu pour opérer l'effet, naturellement attendu, du contact fréquent et familier des Arabes avec nous. Afin de mettre les indigènes à même d'apprécier dans toute leur réalité la richesse et la puissance de la nation française, et de frapper leur imagination, si prompte à s'exalter à la vue de tout ce qui est grand, il fallait les attirer en France sans leur en imposer le voyage, qui leur serait permis comme une faveur. À des désirs qu'il a été heureux d'entendre exprimer, le ministère a répondu par des autorisations de venir à Paris et l'ordre de pourvoir à tous les besoins de ces indigènes pendant toute la durée du voyage ; C'est ainsi que l'hospitalité nationale a accueilli et honoré successivement l'envoyé d'Abd el-Kader, Mouloud ben Arrach ; le général Moustapha ben Ismaël ; l'ancien bey de Tlemcen, Moustapha ben Moukallech, ainsi que les Algériens qui les accompagnaient. En entendant les récits des merveilles que ces chefs avaient admirées, d'autres Arabes ont voulu voir de près la nation qui ne leur était connue encore que par la gloire et le succès de ses armes, et l'administration, qui avait provoqué l'expression de ces vœux, a fourni avec empressement les moyens de les accomplir.

Les enfants des principaux serviteurs de notre cause ont à leur tour entrepris le voyage et quitté avec confiance leur pays natal pour venir juger, par leurs yeux, de la grandeur, de la force et de l'intelligente activité du nôtre.

Leurs récits nous amèneront bientôt de nouveaux hôtes, qui s'annoncent déjà en assez grand nombre, et nous pourrons observer les favorables effets de cette propagande paisible, auxiliaire puissant du dévouement et du courage de nos

soldats.

Toutes les mesures sont prises pour que les Arabes admis à l'honneur de visiter la nation française reçoivent un accueil digne d'elle dans des bâtiments parfaitement appropriés à cette destination.

Nos hôtes de l'Algérie y pourront être témoins des soins donnés à leurs fils, de la liberté religieuse qui leur sera laissée, des efforts qu'on multipliera pour initier leur jeune intelligence aux connaissances et aux arts de l'Europe.

Ainsi se trouveront réunis sous le même toit des témoignages de notre bienveillance, des instruments de civilisation, l'hospitalité pour les pères, l'éducation pour les enfants. »

Annexe 12 bis : Les élèves algériens de la pension Demoyencourt à Paris, 1838-1847

35 La reconstitution de ces notices se fonde avant tout sur la documentation conservée dans le carton 1571 de la série F 80 conservé aux ANOM. L'absence d'une autre indication de source suppose donc qu'il s'agit de ce carton – je précise en note, entre parenthèses, les dossiers dans lesquels sont parfois classés les documents (ce n'est pas le cas de toutes les pièces).

Yusuf b. Hafiz Khoja [Yūsif b. Ḥāfiż Ḫūǧā], 1838-1845

36 D'une famille « maure », il est le premier à être placé, un an avant Malek, soit en 1838, et arrive jeune. Il passe l'été 1842 en Algérie, pour revoir sa famille. Il y retourne l'été 1843, accompagné d'Omar Roumili et de Demoyencourt. Il est nommé élève-interprète attaché à la direction de la Justice à Alger à partir de l'été 1845. On lui connaît une sœur, Hanifa, née vers 1829 d'une mère née Bourkaïb, et qui a épousé Hamed b. Medjaled. Cette sœur est décédée en 1885 dans le domaine familial, la « campagne Hafiz », à Alger Mustapha[37].

Abderrahman Bonatero [ʻAbd ar-Raḥmān al-Banī Ṭir ?], 1839-1845

37 D'une famille « maure », c'est le fils d'al-ḥāj Muḥammad b. al-ḥāj Muḥammad al-Banî Ṭir [?]. Il aurait été admis à la pension une année après Yûsif. Il passe l'été 1842 en Algérie, pour revoir sa famille. Il est nommé élève-interprète attaché à la direction de la Justice à Alger à partir de l'été 1845. En mai 1884, il est indiqué comme propriétaire, « interprète beït al madji à la direction des domaines », lorsque son épouse Mina bent Abderrahman el Hadéri donne naissance à un fils, Mohammed Ezzerrouk[38].

Omar b. el-Haj Muhammad al Bonatero [ʻUmar b. al-ḥāǧǧ Muḥammad al-Banī Ṭir ?], 1839-1843 et 1844-1845

38 Maure. Oncle de ʻAbd ar-Raḥmān Bonatero, il est admis chez Demoyencourt avec son neveu, mais, selon le maître de pension, il est déjà trop âgé pour profiter avec fruit de son enseignement.

39 Il quitte Paris pour se rendre chez son frère à Alger en octobre 1843. Il est alors autorisé à faire un voyage à Tunis pour y recueillir le fruit d'une succession laissée ouverte par la mort de son père (ou de son grand-père[39] ?). Or, il va de déception en déception : l'héritage s'avère nul et il tombe malade à Tunis[40]. De retour à Alger en septembre 1844, il demande, rétabli, à être autorisé à être réadmis chez Demoyencourt, ce qui est accepté. Il serait, selon Demoyencourt, arrivé en mauvais état de santé à Paris, ayant beaucoup perdu scolairement, mais plein de zèle[41]. Le docteur Auguste Warnier, qui l'a visité de la part du ministère, diagnostique, d'accord avec un précédent médecin, une syphilis « que le climat seul de l'Afrique pourrait guérir radicalement ». Il a cessé tout-à-fait de travailler, du fait de sa maladie et de son « désir toujours constant de liberté et d'indépendance ». Demoyencourt prie le ministère de le renvoyer le plus tôt possible en Algérie[42], pour sa santé, mais aussi pour qu'il n'influence plus fâcheusement son neveu et Hasan Rochay [ar-Rušayd]. La lettre de démission de Bonatero, qu'il rédige en français, indique une écriture habile. Retourné en Algérie en février 1845, il y meurt avant octobre 1847[43].

Malek b. Mohammed [Mālik b. Muḥammad], 1839

40 Frère cadet de sidi Hamuda [Ḥammūda], qui a été hakem [*ḥākim*] à Constantine, il est avec lui de ceux qui visitent Paris en 1839 – accompagnés pour le voyage par Urbain* puis encadrés à Paris par Alix Desgranges* qui désigne Kazimirski* pour leur servir de maître –, et demande à être formé dans l'institution. Il y est admis par décision du 15 avril 1839. « D'une fort mauvaise santé, a dû retourner au bout de quelques mois dans sa famille où il n'a vécu que fort peu de temps après. »[44] Demoyencourt est reçu par son frère Ḥammūda à Constantine lors de son second séjour en Algérie, en 1845.

Omar b. Roumily [‘Umar b. ar-Rumaylī], v. 1840-1845

41 Né le 22 décembre 1827, il aurait treize ans lorsqu'il arrive à Paris après Malek. Il passe ses vacances d'été en Algérie en 1843, accompagné à l'aller par Demoyencourt. Ce dernier juge dans un rapport de janvier 1844 qu'il a peiné à reprendre ses études après les vacances. « Il savait un peu de français avant de retourner à Alger mais il n'en savait pas assez pour ne pas oublier une partie du peu qu'il savait. [...] C'est toujours en géographie et en dessin qu'il réussit le mieux ». Pendant l'été 1845, plutôt que de poursuivre des études à Paris, il trouve à la demande de sa famille une place auprès du commissaire civil de Douéra, en étant chargé en même temps de l'interprétariat de la justice de paix, avec un traitement de 1 500 francs. Cette nomination se fait au grand dam de Demoyencourt, qui pensait le voir repartir à Paris, et considère que sa formation est restée incomplète. Il exerce toujours comme interprète judiciaire lorsqu'il est admis aux droits de citoyen français par décret du 14 août 1869, sous le nom d'Omar Roumily.

Kaïd el Madani [qā‘id al-Madanī (?)], 1843-1844 [?]

42 Fils du caïd el Meïdani de Bougie, il est admis chez Demoyencourt à 14 ans par décision du 4 novembre 1843, suite à la demande de son père, après que la publicité de l'institution a été faite par le chef de bataillon Ducourtial, commandant supérieur de Bougie. Il n'est pas

évoqué dans le rapport rédigé par Demoyencourt en 1847[45]. Ne serait-il finalement pas allé dans son institution, ou trop brièvement pour être signalé ?

Hassan b. Mustapha er-Rouchaï/er-Rochaïd [Ḥasan b. Muṣṭafā ar-Rušayd], 1843-1845

43 Beau-frère de Omar b. Roumily qui a déjà passé un an dans l'institution, il y est admis à l'âge de 18 ans, par décision du 21 octobre 1843, suite au premier voyage de Demoyencourt à Alger. Le maître de pension exprime alors son admiration pour un jeune homme de noble ascendance qui lui semble porté vers tout ce qui est beau et grand. Il est ensuite déçu dans ses espérances : er-Rochaïd ne travaille pas et ne fait que du dessin (rapport du 15 avril 1845), ce qu'on attribue à la mauvaise influence de Omar b. Bonatero. Il est admis à passer les vacances d'été à Alger en 1845 et 1846. Il ne revient pas à Paris après ces dernières vacances. Demoyencourt conclut alors qu'il a été envoyé trop âgé pour avoir pu activement profiter de ses études.

Chérif b. Salem [Šarīf b. Sālim], 1843-octobre 1846

44 D'une famille maraboutique qui est à la tête de la zaouïa de Bel-Keroub, au sud-est d'Alger, il est le fils de si Ahmed ben Salem [Aḥmad b. Sālim], khalifa de Sebaou au service d'Abd el-Kader[46]. Il quitte son père sur un coup de tête[47] (ce dernier aurait refusé qu'il épouse une de ses cousines à laquelle il aurait été fiancé) et rejoint Alger où il a alors pour confident le secrétaire de son père, Ahmad el Badaoui [Aḥmad al-Badawī][48], sans prévoir qu'il sera retenu en otage par les Français. Il a selon Daumas un caractère dissipé qui ne peut laisser supposer qu'il ait été chargé d'une mission politique par son père ou par le sultan du Maroc ʻAbd ar-Raḥmān. La fuite de Chérif à Alger aurait cependant été interprétée par les Kabyles comme un prélude à un traité séparé avec les Français de la part de son père et aurait eu pour effet d'annuler l'influence de ce dernier sur eux. C'est donc pour la France « un otage des plus importants » (Daumas). Bugeaud entend tout d'abord le placer au collège d'Alger, mais il refuse, demandant en vain à retourner auprès de son père[49]. Bugeaud charge Aḥmad al-Badawī, l'ancien secrétaire de son père, de le décider à aller en France, pensant ainsi obliger le père à faire sa soumission. Le fils, alléché par la présentation qui lui est faite du séjour à Paris, accepte. Il part pour Paris avec Ḥasan b. Muṣṭafā Rušayd en même temps qu'avec Yūsif b. Ḥāfiż Ḫūğā et ʻUmar Rūmīlī, de retour des vacances d'été, accompagnés par Alfred Jubien, fils du principal du collège d'Alger.

45 Demoyencourt place beaucoup d'espoir en lui : il lui trouve les premiers temps

> « une intelligence, un bon ton, une conversation et un choix de pensée qui dénotent un enfant dont l'éducation a été bien soignée » : « Comme je lui en faisais compliment, il me répondit qu'ayant été élevé avec les grands, il devait avoir de grandes pensées. »[50]

46 Mais il est bientôt déçu : Chérif affirme bientôt ne pas vouloir étudier, et réclame avec insistance de retourner à Alger ou du moins d'être laissé libre. Sans réponse, il se plaint d'être traité comme un prisonnier et n'être pas reconnu comme le fils de b. Salem :

> Aujourd'hui me voilà comme un chien parmi les hommes, personne ne me connaît. [...] Si tu ne veux pas me donner la liberté, il faut au moins que tu me donnes une maison ou que tu me laisses me promener dans la ville, je ne puis absolument pas travailler. J'ai laissé mes domestiques à Alger, ainsi que mon cheval et ils

> m'attendent [...] Quant à ce qui est de travailler, je ne travaillerai pas quand même tu me pendrais.[51]

47 Daumas considère qu'il faut le retenir à Paris « même contre sa volonté », même s'il a menacé d'attenter à ses jours. Son père ayant refusé d'imiter les Flissas, Amraouas et Taourgas [?] qui se sont soumis, il faut le garder en otage. On doit l'amener à convaincre son père de se soumettre. Chérif est encore à Paris en octobre 1846, suscitant l'intérêt du général de Rumigny, qui voit « en lui l'étoffe d'un homme capable » dont le « nom peut être rendu très utile dans un pays tout entier livré à l'esprit féodal[52] ». Il engage à ce que Bourbaki l'accompagne [sans doute pour son retour à Alger] : « Bourbaki est à demi-arabe, Scherif l'aime et le respecte ; son désir est d'aller servir sous lui à Blidah. »

Mahi ed-din b. Allal [Muḥī ad-dīn b. ʻAllāl], 1843-avril 1844

48 Il est le frère cadet de Mohammed ben Allal ould Ali b. Mbarek ou Embarek [Muḥammad b. ʻAllāl wuld ʻAlī b. Mubārak], khalifa de Miliana allié à Abd el-Kader, issu d'une puissante famille maraboutique de Koléa, les Ouled sidi Embarek. Il a 20 ans quand il est fait prisonnier avec une grande partie de sa famille lors de la prise de la smala d'Abd el-Kader [53]. Transférée dès juin 1843 à Sainte-Marguerite, la famille de Ben Allal est considérée comme pouvant représenter un enjeu politique important : pour se rallier Ben Allal ou du moins mettre à mal la confiance d'Abd el-Kader à son égard, Bugeaud obtient le 23 septembre du ministère la décision de rapatrier 18 membres de la famille en Algérie et de les établir dans la casbah d'Alger[54]. Mahi ed-din, dont la présence à Alger pourrait présenter un danger, est quant à lui convoyé par le capitaine Cassaignoles à l'institution Demoyencourt en même temps qu'Ahmed b. Rouila. Bugeaud consent qu'il emmène avec lui son domestique nègre, « pensant qu'il pourrait être utile dans l'établissement[55] ». L'annonce de la mort au combat du khalifa Mohammed Ben Allal le 11 novembre ne fait de confirmer la décision du rapatriement décidée en septembre. Elle parvient sans doute à Mahi ed-din peu après son arrivée à Paris[56]. Comme il se révolte, on décide de l'envoyer à Sainte-Marguerite, ce qui l'engage à demander l'autorisation de « se retirer avec sa famille, soit à Tunis, soit en Égypte, soit, enfin, dans la province de Constantine ». Le rapport du bureau des affaires politiques et civiles au Ministre de la Guerre, daté du 23 mars 1844, conclut à une installation en Égypte plutôt qu'à Tunis qui a déjà servi de refuge à un certain nombre d'indigènes et qui pourrait constituer une agglomération d'émigrés hostiles sur un point voisin de l'Algérie. Il ne part finalement pas pour l'Égypte, ayant été autorisé à retourner en Algérie en avril 1844[57] (Brosselard est chargé de l'accompagner avec son domestique noir). Selon Demoyencourt,

> Ce jeune marabout est d'un caractère bon et fort doux ; il a appris par mes entretiens et par ce qu'il voit tous les jours dans ma maison à apprécier le français ; aussi quittera-t-il Paris avec des opinions sur notre caractère national tout autres que celles qu'il avait lorsqu'il est entré chez moi.

Ahmed b. Rouila [Aḥmad b. Ruwîla (?)] (1830-1864), décembre 1843 - octobre 1846[58]

49 Né vers 1830, Ahmed b. Rouila/Rouilah, fils de Kaddour b. Rouila [Qaddūr b. Ruwîla], ancien secrétaire de Mohammed ould sidi Ali b. Mbarek b. ʻAllal, khalifa d'Abd el-Kader, a été fait prisonnier à Taguin en 1843 lors de la prise de la smala en même temps que Mahi ed-din ben Allal et que Ali Chérif. « Laid parce qu'il est marqué de la petite vérole, mais

d'une intelligence très remarquable[59] », il est pendant trois mois captif avec sa mère à Sainte-Marguerite, avant de rentrer à Alger, où il est aussitôt désigné par Bugeaud pour faire son éducation à Paris[60]. Accompagné à l'institution Demoyencourt par le capitaine Cassaignoles, il a 12 ans lorsqu'il y entre en décembre 1843. Plus encore que ses deux camarades, il s'y montre dans un premier temps particulièrement réfractaire aux études, au point que le ministère conseille de le renvoyer rapidement à Alger où il pourrait être placé sous la surveillance de son cousin, khalifa des Hadjoutes, de Djendel et de Braz, sidi Ali ould sidi Lekhal ould sidi Mbarek[61].

50 Il est finalement maintenu à Paris où on l'utilise pour inviter son père à se soumettre. En août 1845, son père est à Tunis avec celui d'Ali Chérif. Ils invitent leurs fils à les rejoindre, ce à quoi le ministère se refuse, ne les autorisant qu'à passer les vacances d'été à Alger, où ils retrouvent leurs mères. Rouila est devenu entre-temps l'élève dont Demoyencourt est le plus fier : le gouvernement lui fait remettre publiquement un Coran à son retour d'Alger, en récompense de ses efforts[62], et Demoyencourt lui faire suivre les cours du collège Saint-Louis, ce qui suscite de sa part une lettre où il affirme ne rien y apprendre, les matières étant trop difficiles (en rhétorique française dans laquelle on fait du latin, en physique et chimie) ou trop faciles (en arithmétique, histoire et géographie) et donc sans utilité réelle. Il est autorisé en octobre 1846 à retourner définitivement à Alger, accompagné par le baron Ballyet, conseiller civil rapporteur[63], mesure qui déçoit Demoyencourt (« tout s'arrête dans le meilleur chemin [...]. Je fais en vérité le voile de Pénélope[64] » ; « il aurait même pu entrer dans une des écoles spéciales de l'État, voire même à Polytechnique[65]. » À Alger, Ahmed b. Rouila est attaché au cabinet particulier du GGA en qualité de *ḫūǧa*, avec un traitement de 50 francs par mois, imputées « sur les fonds de la Mecque-Médine » – mais une annotation indique que ces fonds n'existent pas[66] : cette somme très faible équivaut au secours qui était attribué à la famille ben Rouila avant la restitution de ses biens séquestrés. Il fait alors une carrière d'interprète militaire, de caïd et d'adjoint de bureau arabe. Il exerce cette fonction à Boghar lorsqu'il est tué à Taguin suite à la révolte des Ouled sidi Cheikh en 1864. L'agha en-Naïmi et son frère Bû Beker, passés dans le camp des insurgés, peuvent alors exprimer la haine qu'ils ont accumulée à son égard : le corps de l'adjoint est retrouvé affreusement mutilé.

Ali ould el haj Ahmed Chérif [ʿAlī wuld al-ḥāǧǧ Aḥmad aš-Šarīf], janvier 1844-avril 1846

51 Né à Alger (ou à Koléa) en 1828 (ou 1829), il est le frère cadet de Qaddûr b. Charîf et le fils d'al-ḥāj Aḥmad aš-Šarîf, secrétaire (et parent) de sidi Embarek, khalifa d'Abd el-Kader, et est apparenté à b. Ruwîla. Il est fait prisonnier lors de la prise de la smala d'Abd el-Kader, déporté à Sainte-Marguerite puis directement envoyé à Paris, par Toulon, convoyé par Mussault, adjudant au 2e régiment des subsistances. Il est admis à la pension Demoyencourt par décision du 13 janvier 1844. L'administration s'efforce de ne pas lui permettre d'entrer en contact avec Nicolas Manucci, qui tend en vain de lui communiquer à Paris un portrait gravé d'Abd el-Kader (1844/1260). Il passe l'été 1845 à Alger, où vit sa mère, mais sans la possibilité de se rendre auprès de son père malade à Tunis, où se trouve aussi le père d'Ahmed b. Rouila. À Paris, William Cardon de Sandrand, qui a fait la connaissance des siens lors d'un voyage en Algérie à l'automne 1846, obtient l'autorisation de l'inviter de temps en temps chez lui et dans sa famille. Ali est admis à retourner en Algérie en avril 1847 après que le séquestre sur les biens de sa famille a été

levé. Il y fait alors carrière comme interprète militaire, caïd, et adjoint de bureau arabe[67]. Il accède à la citoyenneté française en 1867, est promu capitaine au 1er régiment de spahis en 1869. Retraité, il est en 1876 conseiller général du département d'Alger. On trouve parmi ses descendants Ali Cherif Zahar*, professeur d'arabe au lycée d'Alger.

Ahmed b. Ismael b. amin es-Sakka [Aḥmad b. Ismāʿīl b. amīn as-Sakka], 1844

52 Il est le fils de Zohra bent Othman Khodja et d'Ismāʿīl b. amīn as-Sakka, interprète attaché au service de l'enregistrement et du domaine à partir de 1839 environ, au traitement de 1 200 francs (1844), lui-même le fils d'un fonctionnaire de l'État turc – l'*amīn es-sakka*, trésorier de la Mecque et Médine, était chargé du contrôle de la frappe monétaire. À la demande de son père, désireux « de le voir suivre une éducation militaire, et s'il était possible de lui faire accorder toutes les garanties dont jouissent les fils des militaires dans les collèges royaux[68] », Ahmed est admis à la pension par décision du 8 septembre 1844. Il a alors 10 ans, parle et écrit un peu le français. C'est finalement son père qui, à défaut de Blondel, l'accompagne jusqu'à Paris. Ahmed n'y reste que pour une période brève : après avoir contracté une maladie de poitrine, il retourne à Alger où il meurt « après deux ans de souffrances ». Son père demande en mai 1847 une bourse pour permettre à son fils cadet Omar de poursuivre des études au collège d'Alger, avec un avis favorable[69]. Il réitère sa demande pour leur benjamin Hamdan (1853)[70].

Ali b. Ahmed b. El haj Ali [ʿAlī b. Aḥmad b. al-ḥāǧ ʿAlī], décembre 1845-1847

53 Il est le fils d'al-ḥāj Aḥmad, *imām* de Bougie et collaborateur de Brosselard pour la rédaction du premier dictionnaire français-berbère. Al-ḥāj Aḥmad a fait le voyage à Paris où « il a contemplé avec admiration les merveilles de notre civilisation » et s'est dit « disposé à venir se fixer à Paris avec sa famille, dans le cas où il aurait été chargé des fonctions d'imâm dans l'institution de M. Demoyencourt[71] ».

54 À peine âgé de 12 ans, Ali est conduit à la pension Demoyencourt par l'interprète Cotelle*, « en fort bonne santé, à l'exception d'une gourme assez forte qu'il a à la tête[72] » et pour laquelle le directeur fait venir un médecin. « Il entend quelques mots de français ; il connaît les lettres de notre alphabet et sait compter de mémoire jusqu'au nombre 60 exclusivement ; mais il ne sait aucun caractère d'écriture ; et il ne sait pas même écrire dans sa propre langue », mais il s'annonce « bien élevé ; il est poli, fort doux et fort docile ».

55 C'est un élève studieux : Demoyencourt relate favorablement ses résultats à l'examen du deuxième semestre de l'année 1846-1847 : « il a répondu en calcul sur la numération, l'addition, la soustraction et la multiplication des nombres entiers » (bien), en géographie « sur les départements qui ont leurs chefs-lieux dans les anciennes provinces de Normandie, Picardie, Artois, Flandre, Ile de France, Champagne et Lorraine » (assez bien) ; en histoire, il « a étudié les leçons préliminaires de l'histoire de France jusques y compris Clovis II » (bien) ; en grammaire française « tout ce qui dans la grammaire générale concerne les substantifs, les adjectifs, les pronoms et tous les verbes ; il avait vu en outre tout ce qui concerne l'orthographe proprement dite, usuelle et grammaticale ; il avait été exercé sur les dictées, la conjugaison des verbes réguliers et irréguliers et il avait fait

beaucoup d'analyses grammaticales ». « La situation intellectuelle de cet élève est donc satisfaisante en égard au peu de temps qui s'est écoulé depuis que pour la première fois il a dû commencer par apprendre les lettres de notre alphabet. »[73]

Ibrahim b. Hajer [Ibrāhīm b. Hāǧir], mai 1846-1847

56 Il est attaché depuis trois ans comme interprète au commandant de la place de Médéa lorsqu'il est admis à la pension par décision du 4 avril 1846 sur recommandation de Bugeaud. Arrivé à Paris le 8 mai, il entre dans l'institution le soir même, « présenté par un voyageur qui a fait le voyage avec lui de Marseille à Paris. [...] Il parle assez facilement la langue française usuelle, mais il ne sait ni lire ni écrire ; il n'est pas plus habile dans sa propre langue[74]. » Le ministère invite Demoyencourt à diriger principalement les études du jeune Algérien « sur la langue écrite et parlée ». Encore à Paris en août 1847, il est plus âgé et plus avancé que l'ensemble des élèves : « Pour mieux savoir ce qui lui était enseigné, il a rempli pendant tout ce semestre les fonctions de moniteur » auprès de jeunes élèves. Sa conduite est irréprochable depuis qu'il a été soustrait à l'influence d'Ali Chérif. Il semble que son fils a obtenu le statut de boursier au lycée d'Alger.

Usages de l'arabe entre Paris et la nouvelle colonie algérienne (1840-1880)

Annexe 13 : Jules Mohl et la question de la transcription de l'arabe en caractères latins, 1841

57 Dans le rapport qu'il prononce devant la Société asiatique, Mohl aborde la question de la transcription latine des langues orientales. Après avoir énuméré les principales difficultés qu'elle soulève (nombre des lettres dans les alphabets orientaux, supérieur à celui des lettres latines ; variété des prononciations européennes pour une même lettre latine ; choix que posent d'une part les discordances entre l'orthographe et le son, d'autre part la variété des prononciations locales), il conclut au caractère utopique du projet de transcription générale[75] :

> « Je ne pense pas qu'avec toutes les concessions mutuelles et toutes les précautions possibles on arrive à former un alphabet harmonique qui permette de remplacer les caractères orientaux dans l'impression des textes. On sait combien Volney attachait d'importance à cette idée[76], et le Comité de l'instruction publique de Calcutta a cru, pendant quelques années, avoir si bien résolu le problème, qu'il a encouragé la publication d'un grand nombre d'ouvrages dans ce qu'on appelle dans l'Inde l'alphabet roman, et qu'il s'est proposé pendant quelque temps le plan, véritablement monstrueux, de substituer cet alphabet, chez les indigènes même, à leurs alphabets originaux. Cet essai n'a pas réussi et ne pouvait pas réussir ; on peut appliquer à quelques langues, comme par exemple au sanskrit, un système de transcription qui rend intelligibles les passages transcrits et qui peut être utile, soit pour des citations, soit dans le cas où l'on manque de caractères originaux : mais il y a d'autres langues qui se refusent à ces expédients, comme par exemple l'arabe, où l'écriture exprime non-seulement les sons, mais souvent les particularités grammaticales et étymologiques qui ne frappent pas l'oreille et seraient perdues dans la transcription ; ainsi je ne pense pas qu'une combinaison quelconque de lettres latines puisse rendre l'orthographe du mot Koran. Heureusement nous n'avons pas besoin de remplacer les caractères orientaux ; on y trouverait un certain avantage d'économie dans l'impression des textes, mais ce gain serait

infiniment moindre que les inconvénients de toute espèce que ce changement amènerait avec lui. Ce qu'il nous faut, c'est un système de transcription assez exact pour reproduire fidèlement les noms d'hommes et de lieux, assez rapproché de l'emploi ordinaire de l'alphabet latin pour ne pas répugner à la masse des lecteurs et des écrivains, et calculé de manière à n'exiger que d'insignifiantes modifications dans son emploi chez les différentes nations de l'Europe. L'adoption d'un système qui remplirait ces conditions serait un véritable bienfait pour la littérature, et personne n'est mieux placé qu'une société comme la vôtre pour provoquer et pour diriger la discussion sur tous les points qui y touchent, et pour arriver à un résultat qui pourrait obtenir l'assentiment, sinon général (ce qu'on ne peut guère espérer en pareille matière), mais au moins celui de la majorité des auteurs. »

Annexe 14 : Joanny Pharaon, porte-voix des interprètes militaires militant en faveur de la réhabilitation du corps, juin 1841

58 Après avoir adressé en mars 1841 la première partie d'une note historique sur le corps des interprètes militaires au ministère de la Guerre, Joanny Pharaon la prolonge par deux autres envois. Le dernier, daté de juin, s'achève sur un programme de réhabilitation du corps[77]. Cette documentation servira de base à Laurent Charles Féraud pour ses *Interprètes militaires...* (1876).

« L'envie qui depuis 1830 a cherché à envelopper les interprètes d'une atmosphère lourde et oppressante, a dû nécessairement recourir, ainsi que nous l'avons déjà dit, à la calomnie pour arriver plus promptement et plus sûrement à la déconsidération. Toutes les trames ourdies, toutes les basses intrigues n'ont eu accès, n'ont trouvé de l'écho que chez les calomniateurs eux-mêmes, ou dans cette portion d'individus toujours prêts à recevoir l'impression que chacun jette en passant.

Ainsi l'on a poussé l'exagération jusqu'à présenter les interprètes comme des hommes qui n'avaient ni feu, ni lieu, privés de toutes ressources, on en a fait une sorte de parias de l'armée, étrangers à toutes convenances. Puis on a dit qu'ils étaient des hommes timides, des levantins faux et astucieux, comme des ignorants incapables d'aucun acte d'intelligence ; enfin comme des juifs avides et intéressés.

C'est tomber dans une étrange erreur que de représenter les interprètes comme des hommes imprégnés de la pusillanimité et de la lâcheté des chrétiens du Levant. Ces écrivains d'une foi au moins douteuse semblent oublier pour mieux tromper le lecteur qu'aucun de nous n'a été élevé dans le Levant et que tous sujets français, et la plupart fils ou petits-fils de consuls généraux (à l'exception toutefois de quelques indigènes qui ont été assez heureux ou adroits pour être admis dans un corps où il ne devrait y avoir que des français) citoyens nous-mêmes nous avons donc droit à la protection et au respect qui doivent couvrir tout citoyen.

Ainsi qu'ont voulu dire les auteurs par leurs insinuations perfides que nous craignions l'ennemi, le feu, la guerre, les fatigues, et cependant n'avons-nous pas tous vu l'ennemi ? ; nous avons avec nos généraux, suivi toutes les expéditions, assisté à tous les combats, alors que nos fonctions d'interprètes nous obligeaient à prendre la position intelligente et courageuse d'aide de camp. Nous avons eu toujours notre large part de fatigues, de privations, de misères toutes les fois que l'armée a souffert. Est-ce pour contester nos assimilations aux grades de l'armée ? Ce serait de leur part plus qu'une injustice, ce serait une petitesse. Il est évident que des hommes jetés dans l'armée dont les rapports ne sont qu'avec les chefs de cette armée, ou avec les officiers les plus brillants, les plus instruits, les plus indispensables dans un état-major général, doivent avoir une tenue et un titre militaire : ceci est un fait incontestable et qui n'a pas besoin de commentaires.

L'assimilation est d'ailleurs une chose réglée par l'organisation de 1830 et la lettre du ministre de la Guerre (le maréchal Maison) en date du [un blanc]

Quand on raisonne et que l'on cherche à s'appesantir sur les faits par la réflexion, on ne sait à quoi attribuer l'acharnement que mettent certains individus à semer bien bas un bruit qu'ils cherchent ensuite à accréditer et qui n'a d'autre but que celui de laisser croire à l'incapacité et à la nullité des interprètes militaires. Les hommes à courtes vues, les orgueilleux sans raisonnements ont pu donner dans ce piège grossier tendu à leur crédulité. Mais l'observateur et l'homme réfléchi, mais l'administrateur consciencieux, ont dû naturellement mépriser de tels propos et repousser une opinion aussi dégradante à l'égard d'un corps doublement d'élite, attendu sa spécialité politique et militaire.

En effet, les interprètes sont et doivent être des hommes de choix, sous le rapport de la probité et du savoir. En effet, il ne saurait en être différemment chez des hommes appelés par la nature de leurs fonctions, à connaître les secrets du gouvernement, avant le gouvernement lui-même ; à analyser les situations politiques ; à rédiger les lettres ou les réponses : à traduire, enfin, la nuance la plus légère de la pensée, l'idée la plus intime des individus. Non, les hommes qui par leurs correspondances, leurs discours ou leurs traductions peuvent faire réussir une opération, ou compromettre les affaires d'un pays, ne sont pas et ne doivent pas être ignorants.

Sont-ils ignorants, inintelligents, nuls, ceux-là qui quittèrent le bonnet de docteur pour ceindre l'épée d'interprète ; qui quittèrent l'épée d'interprète pour se couvrir de la toge ; qui surent enfin, revêtir la robe du professorat, sans abandonner l'épée ?

Sont-ils des ignorants, ces hommes qui, pour éclairer le gouvernement et les individus, sont venus jeter dans le public les premiers essais sur l'histoire, la linguistique et la législation arabes ?

Sont-ils donc des hommes si nuls, ceux-là qui apportent à un gouvernement les observations, fruits de leurs voyages entrepris en Égypte, dans le Soudan, la Cyrénaïque, la Palestine, toute la Barbarie et l'intérieur du Sahara ?

À quelques exceptions près il est peu d'interprètes qui ne puissent justifier tout ou partie des assertions qui nous fesons [*sic*]. De ce que nous avançons là, il n'en suit pas que quelques-uns n'aient justifié ou ne justifient encore aujourd'hui l'opinion que l'on a pu se former de leur ignorance et de leur nullité ; mais à cela nous répondrons que nous ne savons pas en bonne conscience quels sont ceux qui sont le plus coupables, de ceux qui acceptent des fonctions qu'ils ne peuvent remplir ou des protecteurs qui, plus à même de juger leurs protégés, les font obtenir.

Et d'ailleurs pourquoi le gouvernement se laisserait-il imposer de semblables êtres ? Car ici, qu'on le remarque bien, ce n'est point une défense que nous faisons des individus, mais bien du corps.

Ainsi les individus ignorants, indélicats, immoraux, s'il en existe (et malheureusement pour être d'accord avec notre conscience nous le croyons), nous les livrons ceux-là à la justice du gouvernement, c'est à lui à qui il appartient de les punir de leur ignorance et de leur infidélité. C'est un moyen efficace d'arriver à une épuration et [de] reconquérir à ce corps la considération qui lui est due et qui est indispensable. Que les ignorants soient renvoyés et qu'ainsi ils apprennent à apprendre ; que les indélicats et les fripons soient livrés au rapporteur ou au procureur général et qu'un jugement les stigmatise en attachant leur noms à un infamant poteau ; que l'homme immoral soit chassé et qu'ainsi il soit livré au

mépris populaire ; et déjà l'on aura atteint l'un des principaux buts que nous nous proposons, c'est celui de la régénération du corps des interprètes. Il nous en a beaucoup coûté, sans doute, d'écrire ces quelques lignes, mais notre conscience nous en faisait un devoir, et nous l'avons accompli.

Pour rembrunir encore plus ce triste tableau que l'on n'a déjà que trop chargé, la malveillance toujours armée du poison de la calomnie a imprimé sur le cadre des interprètes militaires l'outrageante dénomination de juif. À Dieu ne plaise, que l'on nous prête ici l'intention de déverser le mépris sur une religion qui à l'égale des autres a droit au respect de tout honnête homme, loin de nous aussi l'intention de confondre les hommes dans la dénomination ; non ! telle n'est assurément pas notre idée. Mais dans un pays où les indigènes qui font partie de la nation d'Israël, jouissent d'une réputation si dégradante ; dans un pays où leurs fautes nombreuses ont rendu, pour la population civile et militaire, le mot juif synonyme à tout ce que les dictionnaires pourraient présenter de termes révoltants ou injurieux, on comprendra aisément que ce mot juif lancé incessamment à la tête d'un corps ne peut être accepté que comme une offense, et a dû nécessairement devenir le premier et le plus puissant motif de déconsidération de ce même corps[78].

Nous avons déjà prouvé qu'il n'y avait pas plus de six interprètes juifs dans le corps et que sur ces six il faut en exempter MM. Moraly, Tubiana, Darmon dont la conduite honorable et distinguée n'a pu porter aucun préjudice à la considération du corps auquel ils ont l'honneur d'appartenir ; c'est donc aux autres indigènes qu'ils soient juifs ou musulmans, c'est à leur conduite irrégulière et indélicate qu'il faut attribuer l'effet de cette lâche dénomination. À une époque où l'on ne demande à l'homme que la manifestation libre et indépendante d'une conscience honnête, le titre religieux, quel qu'il soit, pèse peu dans la balance de l'opinion. Ce sont donc les hommes qui par leur conduite réveillent chez leurs semblables les idées de haine et de mépris dignes en tout de l'époque si décriée du moyen âge. Ce n'est pas nous qui cherchons dans nos écrits (quoi qu'étranger à la nation israélite) les moyens de l'arracher à l'abjection dont elle est l'objet[79], qui voudrions l'accabler de nos poursuites et de nos dénonciations dans la personne de quelques-uns de ses fils dénaturés, mais en bonne justice, et nous ne parlons qu'en son nom, il nous est impossible de ne pas appeler sur eux la sévérité du gouvernement. Partout ailleurs les Israëlites sont citoyens, ils ont des devoirs sociaux à remplir, ils tiennent au sol, à la patrie ; ils deviennent militaires, officiers généraux, députés, ministres et dès lors rien ne les sépare de leurs concitoyens. L'armée possède un très grand nombre d'Israëlites dans ses rangs, d'où vient donc qu'elle ne s'en émeut pas, qu'il n'y a pas à leur égard de réflexions choquantes ? Cela vient, sans doute, de ce que d'abord ils n'y donnent pas occasion et qu'ensuite la masse couvre la partie, tandis qu'au contraire dans le corps d'interprètes, c'est la partie qu'écrase malheureusement la masse. Cependant toute cette déconsidération, malgré les membres véreux que le corps renferme, ne serait point arrivée (nous ne saurions trop le répéter), si l'on eut apporté plus de circonspection dans l'admission de ces auxiliaires qui n'ont dû, pour la plupart, leur entrée à la suite du corps qu'à des intrigues dont la source est une action tout à la fois immorale et dégradante.

On se rappelle d'avoir vu des déserteurs, des messagers de maisons de tolérance se transformer du jour au lendemain en interprète auxiliaire et porter à la faveur du titre la capote d'officier et traiter de collègues des hommes sur lesquels, avant cette étrange métamorphose, ils n'eussent pas osé porter leurs yeux.

Eh ! bien, l'armée est empoisonnée de semblables êtres et comme il n'est pas juste que l'homme de naissance soit confondu avec l'homme de rien ; l'homme de savoir avec l'ignorant ; l'homme honnête avec le fripon ; et l'homme pur avec l'homme impur, nous croyons qu'il est de la dernière importance d'apporter un remède à un

tel état de perturbation. Une réorganisation est indispensable et nous la demandons au nom de tous le corps et dans l'intérêt du service. En émettant un vœu nous nous empressons de déclarer qu'il est bien loin de notre pensée de comprendre et de compromettre dans un tel assemblage de fange les noms de MM. Pellissier fils, Goher fils, Lachout [?] fils, Dayan et Baliste fils[80], tous enfants sortis de nos écoles et de notre collège d'Alger et qui ont foi dans une restauration complète du corps des interprètes. Cette espérance eût été toute naturelle et se fût maintenue chez ces jeunes et honorables auxiliaires si leur cadre devant servir de pépinière et d'alimentation aux interprètes brevetés, n'eut été composé que de jeunes gens français et intelligents. Jusqu'à présent le principe contraire, celui qui devait porter le découragement, le déshonneur et la déconsidération au sein d'un corps honorable, a été malheureusement le seul qui a été adopté.

Des réclamations ont été faites au gouverneur, au chef de l'état-major, à l'intendant général de l'armée, des démarches officieuses ont eu lieu, car tout ce qui porte un cœur honnête éprouvait le besoin, sentait l'impérieuse nécessité de mettre un terme à des abus aussi étranges, d'arrêter, enfin, la violation de tant de droits ! Et rien pourtant n'est venu encourager ou répondre au cœur des honnêtes gens qui composent ce corps, par l'espérance d'un meilleur avenir. On a répondu à toutes nos réclamations par un profond silence, on a, sans doute, cru que nous devions nous estimer très heureux de la position que l'on a daigné nous faire : on a été beaucoup plus loin, on a estimé que cette position, qui assure à peine le pain quotidien, avait dû surpasser nos propres espérances. S'il en était ainsi, nous nous écrierions du fond de notre cœur malheur aux interprètes qui auraient accepté les conséquences d'une telle [blanc] et qui ne se seraient pas senti assez de chaleur dans l'âme, assez d'énergie au cœur pour les repousser. En effet il faudrait être déshérité de tout sentiment, de toute dignité, de foi même, pour consentir à sacrifier à Alger les plus belles années de la vie, sans les promesses d'un avenir solide, d'une existence honorable. Non, il n'est pas croyable que des hommes soient ainsi sacrifiés ! qu'ils aient quitté des travaux lucratifs ; des affections chéries, pour s'exiler en Algérie, où l'on vieillit si vite ; pour venir dépenser sans fruits et sans gloire les plus riches années de l'âge viril ; pour s'entendre contester toutes leurs connaissances, leurs services, leurs droits et même jusqu'à leur dignité d'homme. C'est un rôle que ne peut accepter celui qui a un peu d'énergie au cœur et qui se trouve investi de la confiance du gouvernement. L'espérance dans l'avenir a dû être tellement forte, pour avoir supporté un tel état de chose [*sic*]. Les interprètes sont et peuvent être autre chose que des porte-voix, nous croyons d'ailleurs l'avoir suffisamment prouvé pour ne pas être obligé de revenir à de nouvelles explications. [...]

Puis, il faut le dire, c'est que tant que ces employés ne pourront faire fond sur eux-mêmes, sur leur carrières, tant qu'ils n'y verront aucune sécurité pour l'avenir ; tant qu'ils ne croiront devoir leur emploi qu'à un caprice et qu'un caprice aussi pourra le leur enlever, ils auront nécessairement recours à tous les moyens illicites d'améliorer leur position et de s'assurer un avenir aux dépens de leur propre honneur.

On a attaché fort peu d'importance à toutes ces choses, on a fort peu pesé les considérations toutes les fois qu'il s'est agi d'admettre des auxiliaires, chaque protecteur n'a voulu voir dans ces employés bâtards que des *jeunes gens de confiance capables de tout faire* et que leurs protecteurs pourraient diriger suivant leur caprices *dans toute espèce d'expédition*, on a cru un instant que l'on pourrait en congédiant les titulaires, les remplacer par cette classe d'auxiliaires, et arriver, ainsi, à obtenir des interprètes à bon marché et dont les gages varieraient de 15 à 50 francs par mois, on eut pu de cette façon passer à chaque officier un interprète comme on lui alloue des rations de vivres et de fourrages. Ce sont de semblables

erreurs qui n'ont pu germer que dans un esprit peu sérieux qui ont fait croire un instant que les fonctions d'interprètes étaient purement mécaniques et que l'on pourrait les remplacer par des hommes sans intelligence et sans dignité.

Des officiers de l'armée ont été jusqu'à croire qu'il suffisait d'articuler quelques mots d'arabe pour que l'on put à jamais se passer d'interprètes militaires. [...]

Le Gouvernement sait très bien que pour la multiplicité des langues orientales vivantes et mortes, il ne trouvera à satisfaire toutes ses exigences que dans le corps des interprètes. En voici la preuve : que l'on prenne trois des interprètes les premiers venus : supposons MM. Roches*, Rozetty* et Rousseau*, et l'on verra que ces trois fonctionnaires pourront s'exprimer et correspondre en français, arabe, turc, grec moderne, italien, espagnol, allemand et latin. Maintenant, que dans les autres corps (à l'exception de celui de l'état-major dont les études sont spéciales) quels qu'ils soient, on double le nombre d'individus et l'on aura le français, peut-être l'anglais ou l'italien et le latin. On comprendra dès lors qu'il n'y a réellement pas de compensation, ni de comparaison à établir.

Nous arrêterons là nos observations, nos plaintes, nos accusations, nous croyons avoir dit tout ce que nous avions à dire pour éclairer le gouvernement sur la composition actuelle du corps et sur la nécessité d'une réorganisation sur de nouvelles bases.

Nous supplions V. E. le Ministre de la Guerre et M. le directeur des affaires d'Afrique, de supplier S. M. d'accorder aux interprètes militaires à [*sic*] l'armée d'Afrique le titre de :

1° Corps royal des interprètes militaires dont la nomination appartiendra au roi.

2° de désigner un nouvel uniforme ou maintenir l'ancien.

3° d'opérer à l'égard des membres du corps la retenue de 2 % et fixer leurs droits à la retraite.

4° de fixer définitivement les assimilations des différentes classes par rapport aux différents grades.

5° d'arrêter les bases de l'administration du corps.

6° de créer une école d'élèves interprètes dans laquelle on n'admettrait après examen, que les fils de français ; les sujets de cette école alimenteraient le corps des interprètes.
Pour mes collègues et pour moi.
Clos à Alger, le 20 juin 1841. »

Annexe 15 : L'état de l'enseignement de l'arabe au collège et à la chaire publique d'Alger, 1842

59 Rapport d'Artaud, inspecteur général des études, au ministre de la Guerre, président du Conseil, sur l'enseignement de la langue arabe aux Français et de la langue française aux Indigènes en Algérie, Alger, 30 novembre 1842[81].

« Monsieur le Ministre,
Le Gouvernement a parfaitement reconnu de quelle importance est le double enseignement de la langue arabe aux français [*sic*] et de la langue française aux indigènes, pour consolider notre établissement en Afrique ; il considère avec grande

raison que là doit être le caractère spécial de l'instruction publique en Algérie. Je traiterai successivement, ici, de l'un et de l'autre enseignement, en exposant son état actuel, les résultats obtenus jusqu'ici, et ce qu'il y aurait à faire pour améliorer les moyens d'enseignement, et pour en étendre les résultats.
L'enseignement de l'arabe aux français [*sic*] se partage en deux degrés, et se donne d'abord dans les cours du collège, puis dans les cours publics. Les cours du collège sont purement élémentaires, et organisés de manière à servir de préparation aux cours publics : ils se composent des cours d'arabe faits par M. Vignard*, et d'un cours élémentaire d'arabe littéral fait par M. Bresnier*.
[...] [Quatre sections comprennent les élèves de 5e, 4e, 3e et seconde-rhétorique mêlés aux élèves de français 1re, 2e, 3e et 4 e année ; elles réunissent en tout 80-90 élèves. Chaque section a deux classes de deux heures par semaine. Le professeur, Vignard, donne donc 16 heures par semaine. C'est] un jeune homme intelligent, qui a du zèle et beaucoup de bon sens ; il est maintenant le 1er élève de M. Bresnier, dont il continue à suivre les cours. Les leçons de M. Vignard sont et doivent être essentiellement pratiques : les exercices qu'il fait faire à ses élèves sont d'abord de petites phrases détachées, qu'il leur fait traduire oralement d'arabe en français, et de français en arabe, puis des versions et des thèmes par écrit, puis enfin, il tâche de les faire dialoguer entre eux. À ces exercices d'application, il joint aussi un peu de théorie, les principes grammaticaux, les formes de déclinaison et de conjugaison, et les règles les plus générales. Mais, c'est sur la pratique que le professeur devra toujours insister ; car le but de ce cours est de mettre les enfants en état de comprendre l'arabe et de le parler ; c'est à quoi M. Vignard espère parvenir en deux ans. Tout en souhaitant que cet espoir se réalise, j'avoue que je conserve quelque doute à cet égard. Ses élèves les plus avancés le sont encore assez peu, à ce qu'il m'a paru : néanmoins, quelques-uns d'entre eux ont déjà d'assez bonnes habitudes de prononciation. Il ne faut pas oublier d'ailleurs, que ces cours n'ont pas encore deux ans d'existence, et qu'ils n'ont été constitués qu'en mars 1841.

Mais j'ai été frappé d'un inconvénient grave, qui résulte de l'organisation actuelle des cours, et qui neutralise une partie des avantages que les élèves doivent en retirer.

Comme on l'a vu plus haut, les élèves sont rangés, pour l'étude de l'arabe vulgaire, d'après les classes qu'ils suivent, tant pour les langues anciennes que pour le français. Mais la plus légère réflexion suffit pour faire comprendre que les enfants qui se trouvent réunis dans une même classe de latin, ne sont pas, pour cela, de même force pour la langue arabe. Tel enfant, qui dans sa famille a déjà entendu parler arabe, ou que la fréquentation des indigènes a déjà familiarisé avec leur langue, se trouvera cependant rangé avec les plus faibles en arabe, parce que sa force en latin l'a classé en cinquième ; tel autre qui arrive de France à l'âge de 15 ou 16 ans, et que ses études antérieures placent en seconde ou en rhétorique, se trouvera classé dans la 4e année d'arabe, c'est-à-dire parmi les plus avancés quoiqu'il ne sache pas un mot d'arabe, et qu'il n'en connaisse pas encore les lettres. Il y a donc là le double inconvénient, d'une part d'arrêter les progrès d'un enfant déjà versé dans la connaissance de la langue arabe, de l'autre de jeter un jeune homme dans un cours beaucoup trop au-dessus de sa portée, et dont il ne pourra ainsi tirer aucun fruit. Des exemples de l'un et l'autre cas se présentent continuellement, surtout dans une population aussi mobile que celle d'Alger. Pour parer à ces inconvénients, le professeur est réduit à fractionner chaque section, à y former au moins deux subdivisions, ce qui diminue de moitié le temps consacré à chacune.

Ce qui précède suffit pour montrer combien est défectueux ce classement des élèves pour l'étude de l'arabe, d'après leur classement dans les autres études : il faut donc

en revenir à ordonner les cours d'arabe d'après la force relative des élèves et leur degré de savoir dans cette langue. Mais cela ne se peut sans placer les heures des cours d'arabe en dehors des heures des classes régulières ; en d'autres termes les classes de langues anciennes et autres cours accessoires continueront à se faire de 8 h à 10 et de 2 à 4, tandis que les cours d'arabe devront se faire soit avant, soit après les classes du matin ou du soir, soit entre les deux. C'est ce qui se pratique en France dans nos collèges royaux pour les cours de langues vivantes et de mathématiques accessoires. M. Vignard proposait de classer à l'avenir tous les élèves du cours d'arabe vulgaire en 2 sections ou 2 années, cet intervalle de temps suffisant, selon lui, pour les mettre en état de parler. Cet espace de temps me paraît trop limité ; et je crois devoir, jusqu'à plus ample expérience, porter à 3 années, la durée des cours, en maintenant même la faculté de faire doubler une des années à l'élève trop jeune, ou qui aurait paru trop faible l'année précédente. Les classes seraient désormais d'une heure, et se feraient soit de 7 à 8 heures du matin, soit de 11 à 12, ou de 1 à 2, soit de 4 à 5. Chacune des trois sections aurait 5 heures par semaine. Dans ce système, des classes d'une heure, faites 5 fois par semaine, seraient incontestablement plus profitables que 2 classes par semaine de 2 heures chaque. La fixation définitive de ces heures est un détail purement réglementaire, une affaire d'arrangement intérieur, qui se ferait d'accord avec le principal du collège, de manière à déranger le moins possible les autres exercices de l'établissement. Le principal, aux premiers mots prononcés sur la nécessité de cette mesure, s'est déjà récrié, et il se récriera encore sur la difficulté de changer une organisation qui a coûté tant de peine à combiner : mais il y a un inconvénient bien autrement grave à ce qu'un enseignement fondamental comme celui de l'arabe soit manqué, ou ne produise pas tous les fruits qu'il doit produire. Si donc Monsieur le ministre approuve les propositions précédentes, il y aura lieu de prescrire au principal de tout disposer pour que la nouvelle organisation des cours d'arabe vulgaire ait lieu à partir du 1er janvier prochain.

Ce cours est le lien qui rattache les études de l'arabe faites au collège avec le cours supérieur et public fait par M. Bresnier. Les élèves les plus avancés dans la connaissance de l'arabe vulgaire viennent s'initier, sous ce professeur, aux premiers éléments de l'arabe littéral ou écrit ; et après avoir suivi ce cours une année, ils sont capables de suivre avec fruit le cours supérieur qui s'adresse au public. Les leçons ont lieu deux fois par semaine, et s'adressent cette année à 6 élèves, qui sont les plus forts de M. Vignard. M. Bresnier, dont il sera question avec plus de détail au paragraphe suivant, est à la fois un jeune homme plein de savoir, un très bon esprit, et un professeur distingué. Dans ce petit cours élémentaire, il s'attache surtout à la clarté des explications, et il m'a paru que ses élèves en tiraient un profit réel.

M. Bresnier, je l'ai déjà dit, est un professeur d'une instruction remarquable et d'une capacité toute spéciale en sa partie. Jeune encore, et animé du désir d'acquérir de nouvelles connaissances, il est appelé à rendre de grands services en Algérie. On peut donc s'étonner que son enseignement n'ait pas produit jusqu'ici plus de résultats. Les auditeurs qui assistent à ses cours publics se partagent en plusieurs catégories : d'abord, les assidus, qu'on peut considérer comme élèves réels, et qui suivent les leçons depuis 3 ans ; ils sont au nombre de 9 ; je ne crois pas inutile de consigner ici leurs noms ; ce sont MM.

[Prudent] Vignard, professeur d'arabe vulgaire au collège, âgé de 25 ans.

De Toustain Dumanoir, secrétaire interprète, attaché à la direction des finances, 26 ans.

[Albert] Devoulx*, élève interprète aux finances, âgé de 17 ans.

Alexandre Jobert, âgé de 12 ans et demi, aptitude remarquable, malgré sa jeunesse.

[Aaron] Tubiana, israélite indigène, interprète de 2e classe, 26 ans.

Huant, officier comptable, 32 ans.

Hamelin, juge adjoint, 28 ans.

Gugenheim (Isaac), négociant, 21 ans.

X[avier] Dumont*, interprète de 2e classe, 28 ans.

À ces neuf assidus, s'en joignent 5 ou 6 autres moins avancés. Enfin, les simples amateurs ou auditeurs de passage, peuvent s'évaluer de 12 à 15 ; ce qui fait en tout de 25 à 30 auditeurs. Dans ce nombre, les employés des administrations figurent en très petite minorité. D'où vient donc que l'affluence n'est pas plus considérable ? Voici, je crois, l'explication du fait, sans préjudice des motifs trop réels, d'insouciance pour les uns, d'occupations forcées pour les autres : un des caractères de l'enseignement de M. Bresnier, c'est la prépondérance donnée par lui à l'arabe littéral ou écrit sur l'arabe vulgaire ou parlé. Sur 6 leçons par semaine qu'il fait à son cours public, 4 sont consacrées à l'arabe littéral, les 2 autres à l'arabe vulgaire ; et encore, dans ces 2 leçons, la théorie et les principes de la langue tiennent beaucoup plus de place que la pratique même. M. Bresnier, élève de l'école des langues orientales de Paris, doit nécessairement donner à son enseignement un caractère scientifique, et je suis loin de l'en blâmer ; il allègue, avec raison je crois, que les principes même de l'arabe vulgaire se trouvent dans l'arabe écrit, et qu'on ne sait bien les principes du premier, qu'en se livrant à l'étude du second ; et il n'hésite pas à déclarer qu'il faut 4 ans d'études assidues pour être suffisamment versé dans la connaissance de l'arabe littéral. Quant à l'arabe vulgaire, selon lui, il ne s'enseigne pas, il s'apprend par la pratique et un cours ne peut que diriger ceux qui veulent pratiquer. D'après cela, on conçoit facilement que des fonctionnaires, des employés, des négociants, des colons reculent devant l'idée d'employer 4 ans d'un travail assidu, pour n'être pas même en état de communiquer directement avec les indigènes. Les besoins de l'Algérie veulent des résultats plus prompts et d'une application plus immédiate ; le gouvernement lui-même demande que ses fonctionnaires soient capables de parler la langue du pays : par conséquent l'enseignement de l'arabe vulgaire doit tenir une très grande place dans l'enseignement public, et, je dois le dire, une plus grande place que celle qu'il compte à présent. On serait donc conduit par les considérations précédentes, à proposer la création d'une seconde chaire publique, exclusivement consacrée à la langue parlée, à l'arabe vulgaire et tout-à-fait distincte du cours plus scientifique de M. Bresnier, en ce qu'elle s'occuperait spécialement de la pratique. Toutefois, je ne voudrais en faire la proposition formelle à Monsieur le Ministre, que si je pouvais lui présenter en même temps le sujet capable de remplir cette chaire ; or, un tel sujet n'existe pas en ce moment à Alger ; les personnes les plus versées dans la langue vulgaire sont trop ignorantes à d'autres égards, pour soutenir dignement un enseignement supérieur, en concurrence avec celui de M. Bresnier. Quant à M. Vignard, il a encore trop peu d'expérience pour pouvoir prétendre aujourd'hui à cette position élevée. Je me borne donc pour le moment, à signaler cette lacune, en attendant que nous rencontrions l'homme capable de la combler.

L'intention du gouvernement étant de propager la connaissance de l'arabe parmi les français qui habitent l'Algérie, il conviendra d'établir, dans un avenir peu éloigné, des chaires publiques pour l'enseignement de cette langue, dans les deux centres de population les plus considérables après Alger ; l'un à Oran, l'autre à Bône. Il serait donc à propos d'annoncer que dans le courant de l'année 1844 par exemple, un concours s'ouvrira pour 2 chaires de langue arabe, à créer dans ces deux villes. Ce but offert aux jeunes gens qui se livrent sérieusement à cette étude,

serait de nature à encourager de nouveaux efforts ; et parmi ceux dont les noms ont été cités plus haut, il en est plus d'un qui pourrait concourir avec avantage.
D'un autre côté, si l'on veut réellement avoir des fonctionnaires capables de communiquer directement avec les indigènes, il faut déterminer un certain nombre d'emplois et de fonctions pour lesquels la connaissance de l'arabe sera indispensable ; il faut établir qu'à l'avenir, nul ne pourra parvenir à ces fonctions, sans avoir subi certaines épreuves, et passé des examens, dont la nature sera déterminée : au besoin même, on en réserverait qui ne seraient données qu'au concours. Parmi ces dernières, seraient nécessairement les places d'interprètes. Ce corps, pour lequel une régénération radicale est invoquée de toutes parts, pourrait même se recruter dans une espèce d'école spéciale, sur l'organisation de laquelle j'aurai l'occasion de m'expliquer plus tard. Mais si l'on fait revivre les prescriptions qui rendaient l'étude de l'arabe obligatoire pour certains ordres de fonctionnaires, il importe de tenir la main à la sévère exécution de ces mesures, et de subordonner l'avancement ainsi que le choix des employés, à l'accomplissement de cette condition.
La disette des livres d'enseignement est un des plus graves obstacles qui rencontre l'étude de la langue arabe : les ouvrages indispensables à ceux qui veulent travailler sont extrêmement chers. M. Bresnier met à la disposition des auditeurs laborieux les livres qu'il possède ; mais ce moyen est tout-à-fait insuffisant ; la plupart des élèves sont obligés de copier les textes. M. Bresnier demande donc pour la chaire d'arabe une faveur, sur laquelle le zèle et le dévouement du professeur appellent tout l'intérêt de Monsieur le Ministre : c'est l'envoi d'un certain nombre d'ouvrages, qui pourraient, sous la surveillance et la responsabilité de M. Bresnier lui-même, être prêtés aux élèves, pour leur donner les moyens de travailler. Voici la liste des plus nécessaires pour le moment :

1° *Freytagii lexicon arabico-latinum*, 4 vol. in 4° (prix environ 100 francs)

2° *Grammaire arabe* de Sacy*, 2ème éd., 2 vol. in 8° (42 francs)

3° *Chrestomathie arabe* de Sacy, 2ème éd., 3 vol. (63 francs)

4° *Alfiyya* d'Ibn Malek, avec commentaire de Sacy, 1 vol. in 8° (10 francs)

5° *Hamasae carmina*, Freytag, 2 vol. in 4°

6° *Mille et une nuits*, édition du Caire, 2 vol. in 4° (30 francs)

7° *Dictionnaire français-arabe* par Caussin de Perceval*, in 4° (70 francs)

Tous ces ouvrages devraient être envoyés au moins en double exemplaire. Il serait à désirer aussi qu'en faisant venir du Caire les *Mille et une nuits*, le gouvernement demandât 2 ou 3 exemplaires de chacun des ouvrages imprimés en arabe au Caire depuis dix ans, surtout les traductions d'ouvrages français, et le voyage du cheikh Rifaâ à Paris. Ces livres sont peu coûteux (environ 5 ou 6 francs chaque volume), et ils sont très importants pour l'histoire de la langue, en ce que les musulmans, en important chez eux les sciences européennes, ont dû en créer la technologie.

Enfin, lorsque M. de Sacy présenta M. Bresnier pour la chaire d'Alger, il fit envoyer en même temps un certain nombre de livres arabes, qui devaient être la propriété de la chaire publique. Depuis lors, une décision ministérielle fit de ces livres la propriété de la bibliothèque de la ville, mais en promettant que des doubles seraient achetés pour la chaire d'arabe, sur les fonds de l'instruction publique. M. Bresnier réclame instamment l'exécution de cette promesse non encore accomplie.

La propagation de la langue française a fait jusqu'ici assez peu de progrès parmi les indigènes. Ceux-ci opposent à nos tentatives, soit une extrême insouciance, soit même quelquefois une répugnance décidée, à envoyer leurs enfants dans nos écoles. Toutefois, ces obstacles ne me paraissent pas insurmontables. Je soumettrai à Monsieur le Ministre mon opinion sur ce point, après avoir exposé l'état actuel de cette partie de l'enseignement. Il existe en ce moment, deux cours de français, l'un fait aux maures adultes, dans le collège même ; l'autre aux jeunes garçons, dans une école maure de la rue de la Lyre.
Par ma dépêche des 5 et 10 novembre, je vous ai rendu compte, Monsieur le Ministre, des difficultés que j'éprouvais pour la réouverture du cours des Maures adultes. Je n'ai cependant pas désespéré, et j'ai ordonné l'ouverture du cours. Le premier jour, il ne s'est présenté que deux élèves ; le second jour 4, le 3e jour 6, le 4e jour 17. Un arabe, nomme Gazouel, amin du fondouk aux huiles, ayant appris l'importance que le gouvernement attache au succès de cet enseignement, a amené avec lui une dizaine d'arabes qui dépendent de lui, et les a décidés par son influence à venir s'asseoir sur les bancs, pour apprendre le français. L'espoir que son nom serait mis sous vos yeux, Monsieur le Ministre, a été pour beaucoup dans la démarche de Gazouel, et je me fais un devoir de réaliser son espérance en appelant votre attention sur lui. Le 19 novembre, j'ai compté 26 auditeurs maures et arabes. M. Gorguos*, sur lequel j'avais suspendu mon jugement, fait preuve dans ce cours, comme dans ses classes de latin, d'intelligence et de capacité suffisante. Il partage sa leçon en deux moitiés, l'une pour l'exposition des principes indispensables, lesquels sont tout ce qu'il y a de plus élémentaire, puisque le professeur doit commencer à l'alphabet et à l'épellation des lettres ; dans l'autre moitié, toute pratique, il exerce ses auditeurs à prononcer des mots français, en leur montrant l'objet même auquel chaque mot correspond. Petit-à-petit, il arrivera ainsi par la suite, à construire des phrases entières et à les faire dialoguer. Cet enseignement me paraît bien entendu, M. Gorguos le dirige avec zèle, et j'espère qu'il obtiendra des résultats réels. Je n'hésite donc plus à vous demander pour M. Gorguos une nomination définitive.

La principale difficulté n'est pas d'attirer les indigènes au cours public, c'est de les y retenir ; et pour cela les mesures que j'ai eu l'honneur de vous proposer dans ma dépêche du 5 novembre, me paraissent indispensables (c'est hier, 29, que j'ai reçu la liste des chaouchs attachés aux diverses administrations, listes que j'avais demandée, dans les premiers jours du mois). Aux mesures de sévérité contre l'inexactitude, aux retenues d'un jour de solde pour chaque absence, il sera bon aussi de joindre les encouragements, pour ceux qui se distinguent par leur application : il serait à propos de faire connaître que l'administration réservera l'avancement ou les augmentations de solde pour ceux qui feront le plus de progrès.
L'École française pour les jeunes Maures compte en ce moment 33 élèves inscrits. Tous appartiennent à l'école d'Hadji Mohammed, à l'exception d'un seul qui vient de l'école de la Grande mosquée. L'enseignement y est de la même nature que celui que nous avons déjà vu dans l'école des Maures adultes et plus élémentaire encore s'il est possible, attendu qu'il s'adresse à de jeunes enfants. Néanmoins, ces enfants ont l'esprit très ouvert, et comprennent avec beaucoup de facilité. Il y a donc là une œuvre éminemment utile à accomplir. Le Maître, M. Depeille*, est un jeune homme doux et sensé, qui a déjà l'expérience de l'enseignement primaire. Il sait assez d'arabe pour se faire comprendre de ses élèves. Je lui ai recommandé d'insister sur la pratique, d'apprendre aux enfants le sens des mots français et de les exercer autant que possible à parler. Il est à regretter seulement que ceux qui reçoivent des leçons si profitables soient si peu nombreux.
J'ai visité à Alger 15 écoles maures, qui reçoivent environ 300 enfants. L'instruction qu'on y donne est extrêmement bornée ; elle consiste à lire et à écrire, en copiant sur des planches et en apprenant par cœur tout ou partie du Koran. Bien qu'appris par cœur, le Koran est loin d'être intelligible pour aucun des enfants qui vont à

l'école, parce qu'il est dans un idiome tout différend du langage usuel et qui demande une étude spéciale ; et la plupart des maîtres d'école n'entendent pas mieux l'arabe écrit que leurs élèves. Quelques reflets de l'éducation française, jetés sur cette éducation toute machinale, seraient un véritable bienfait pour les indigènes, en même temps que notre politique y trouverait son compte. Quelques-uns même d'entre eux, parmi les hommes jeunes, qui se sont trouvés en contact avec nous, commencent à comprendre les avantages que leurs enfants pourraient en retirer. Mais le préjugé et la mauvaise honte sont là, qui les empêchent de passer outre.

Le jour donc où une injonction formelle du gouvernement prescrirait que les élèves des écoles maures suivissent 2 ou 3 heures par jour les leçons d'un maître français, les familles obéiraient sans résistance, et un grand nombre même avec plaisir. Il ne faudrait pas compter pour cette œuvre, sur le concours et la coopération du muphti : par position, comme par préjugé, il doit être contraire à cette invasion des idées étrangères. Aussi, lorsque dans une conversation que j'ai eue avec lui, je lui témoignai le désir qu'aurait le gouvernement de voir un plus grand nombre d'enfants maures apprendre la langue française, ce qui serait même dans son intérêt, il me fit une de ces réponses évasives, qui sont dans le caractère de sa nation, en disant : « que chacun était juge de son propre intérêt ». Mais, le jour où interviendrait un ordre du gouvernement, le muphti se résignerait. Si donc on veut sérieusement faire participer un plus grand nombre d'indigènes à l'étude de la langue française, l'entreprise n'offre point de difficultés insurmontables. Pour y réussir, il suffira de deux choses qui jusqu'ici n'ont pas été mises en œuvre : *une volonté nettement exprimée et de la suite*. Les moyens d'exécution seront très simples ; ils consisteront soit à faire venir un plus grand nombre d'enfants dans l'école française qui existe aujourd'hui ; soit à envoyer un maître français, 2 ou 3 heures par jour, dans les 2 ou 3 principales écoles maures, telle que celle du muphti dans la grande mosquée.

Je mentionnerai ici un fait où se révèle le penchant que manifestent déjà quelques familles, à se rapprocher de nous. Tout récemment, un indigène, nommé Ismaïl, fils de l'ancien directeur de la Monnaie du Dey[82], est venu me demander s'il lui serait possible de faire admettre son fils, âgé de 11 ans, à la grande école avec tous les français, c'est-à-dire au collège, ayant le plus grand désir qu'il étudie les sciences qui sont appliquées en France. Je lui ai répondu que non seulement la chose était possible, mais que le gouvernement verrait avec le plus grand plaisir les indigènes participer à l'éducation française. Sur quoi, il nous a amené son fils, puis ses deux neveux, et il y a en ce moment au collège 3 jeunes maures qui y commencent leur éducation. On peut espérer que cet exemple aura des imitateurs.

L'éducation des filles est encore plus négligée que celle des garçons, très peu d'entre elles apprennent dans l'intérieur de leurs familles à lire, à écrire et à coudre. D'après les renseignements que j'ai recueillis, il y avait autrefois à Alger, quelques écoles tenues par des femmes : aujourd'hui il n'en reste qu'une seule, dont la maîtresse se nomme Souna, femme de Bou Serwâl. Elle a 6 ou 7 élèves, auxquelles elle enseigne la lecture et l'écriture, et quelques travaux d'aiguille. Elle sait fort mal écrire, et est complètement étrangère à la connaissance des livres, qui est fort peu accessible aux femmes.

Des personnes qui connaissent bien le pays, m'ont assuré que la fondation d'une école pour les filles ne serait pas impossible à Alger, et qu'elle y aurait même des chances de succès. Il faudrait pour la tenir, une dame parlant un peu l'arabe, et qui leur enseignerait à parler, à lire, écrire, calculer, coudre, broder, etc. ; les filles seraient amenées le matin et reconduites le soir par leurs parents ou leurs esclaves. Elles apporteraient à manger, ou une négresse ferait leur cuisine à l'école. M. Bresnier, entre autres, m'a nommé 4 jeunes filles que leurs parents enverraient sur le champ à l'école française, et il ne doute pas que leur exemple ne fût suivi par d'autres familles.

Si cette idée se réalisait, le gouvernement devrait se contenter d'engager les parents à envoyer leurs filles à l'école française, sans le prescrire, comme pour les garçons.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les observations que j'ai dû vous soumettre, sur le double enseignement de l'arabe au français et du français aux indigènes. Des deux côtés, il y a d'heureux germes, qui déjà donnent des espérances : mais ils ne fructifieront que par la volonté et la persévérance. »

Annexe 16 : L'enseignement donné aux élèves algériens de la pension Demoyencourt, 1842

60 Dans le rapport qu'il adresse au ministre en octobre 1842, Fellmann précise le genre d'instruction que doivent recevoir les jeunes Algériens élevés à Paris[83].

« Il [le gouvernement] ne peut viser à faire de ses élèves des hommes d'État ; mais il peut raisonnablement espérer de trouver en eux quelques bons interprètes, quelques commis utiles, quelques officiers de troupes indigènes du second ordre.

Le moindre terme à assigner pour accomplir une éducation préparatoire, en France, et telle que doivent la recevoir les individus dont il vient d'être question, semble devoir être de deux ans ; le plus long de quatre.

Les matières qu'elle doit embrasser sont : la langue française, écrite et parlée, les éléments des mathématiques et du dessin, de l'histoire et de la géographie. On y joindrait les éléments de l'arabe écrit et littéraire. Les jeunes algériens [*sic*] pourraient pour cet objet spécial, être envoyés aux cours du collège de France, voisin de l'institution dans laquelle ces jeunes gens sont placés. Ils trouveraient dans le professeur d'arabe littéral (M. Caussin de Perseval [Perceval*]) un homme initié tout à la fois aux raffinements de la langue savante et aux usages de la langue vulgaire, plus propre, par conséquent, que tout autre, à compléter sous ce rapport l'éducation d'indigènes africains. Cette mesure aurait des avantages, spécialement en ce qui concerne les jeunes gens qu'on destinerait à l'interprétation. Sans nuire à leurs autres études, puisqu'on ne ferait de celle-ci qu'un objet accessoire, elle les préparerait du moins à pouvoir faire usage, par écrit, de leur propre langue. Elle ne saurait enfin manquer de produire, en Algérie, un bon effet, et serait plus propre que tout autre à porter les parents à nous confier leurs enfants. Quand les jeunes algériens auront acquis en France les connaissances nécessaires et qu'ils seront de retour dans leur pays, il serait à désirer que l'on pût les tenir isolés de leurs familles où ils ne recevront jamais que des impressions et des principes tout contraires à ceux que nous devons souhaiter de voir prévaloir en eux. Sans compter les préventions nationales ou religieuses, il existe, en général, dans les familles arabes, sous le rapport politique, une certaine morale courante dont nous devons à tout prix préserver ceux dont nous voudrons nous servir. Même avec ces précautions, il sera peut-être difficile et imprudent de se servir d'un interprète indigène seul, sans le contrôle et la surveillance d'un Français.

Il est un emploi pour lequel on pourrait peut-être utiliser avec avantage les jeunes algériens élevés en France. Bientôt sans doute on pourra et on devra régulariser l'assiette de l'impôt sur les tribus de l'intérieur ; en faisant continuer à ces jeunes gens, sous un autre rapport, les études commencées en France, ne pourrait-on les préparer dans une administration locale, à la direction des finances, par exemple, à exercer plus tard pour nous, loin du littoral, un intermédiaire utile ? Peut-être ne sera-t-il pas inutile de rappeler ici un fait historique assez curieux. Les Arabes, depuis la conquête de l'Égypte, et après eux les Turcs et les Mamelouks, dans

> l'occupation du même pays, ont toujours abandonné le rôle de collecteurs inférieurs de l'impôt aux kobthes [coptes] vaincus et chrétiens. Ne saurions-nous, sauf contrôle, introduire quelques choses de ce système en Algérie où l'apparition de collecteurs français soulèvera pour longtemps encore tant de répugnances ?
>
> [...] Dans les troupes indigènes, nous ne devons avoir qu'un petit nombre d'officiers indigènes et encore dans les grades peu élevés. Que si, au contraire, on pouvait amener dans les rangs de notre armée régulière, comme soldats et comme officiers, un certain nombre, voire un grand nombre d'indigènes, la France aurait tout à y gagner et rien à y perdre. On aura toujours beaucoup moins à craindre d'un arabe qui serait devenu général en passant par Saint-Cyr que d'un bédouin devenu agha en passant par les spahis irréguliers. »[84]

Annexe 17 : Le projet d'un collège arabe à Alger, juxtaposé au collège classique, tel qu'exposé par Léon Roches, 1844

61 Dans ce rapport rédigé à Alger et daté du 10 janvier [1844][85], Roches propose une alternative au projet qui vise à pérenniser l'envoi d'élèves algériens à Paris sous la forme d'une mission permanence ou d'une institution scolaire. Il ne reçoit pas le soutien du bureau de l'Algérie à Paris, ce dont témoigne le document, sous la forme d'une série annotations désapprobatrices portées par un lecteur parisien. Roches fait pourtant preuve de prudence : il affirme en préambule ne pas vouloir entrer dans le débat qui oppose les défenseurs d'un gouvernement par les Arabes à ceux qui préfèrent un gouvernement par les Français. Il considère qu'il faut former de toute façon des « interprètes ou officiers sachant l'arabe et habitués aux affaires, pour servir d'intermédiaires entre les chefs arabes et les commandants français » et qu'il faut « faire donner à la nouvelle génération que nous sommes appelés à gouverner une éducation qui la rapproche de nous. » Il faut donc créer des écoles spéciales pour les futurs administrateurs et gouvernants du pays. Il projette un collège européen à Alger où l'on ferait les mêmes études que dans les collèges royaux de France, à la différence près qu'elles « seraient coordonnées de telle sorte que l'enseignement de la langue arabe marcherait de front avec l'enseignement des autres connaissances. Les classes élémentaires de l'arabe seraient dirigées par des professeurs français (ou sachant le français) auxquels seraient adjoints des lettrés indigènes, car ces derniers seuls peuvent donner aux élèves la prononciation et le génie de la langue. » À côté de ce collège européen, il faut un collège arabe,

> « car il est bien peu de parents musulmans, d'arabes surtout, qui consentissent à envoyer leurs enfants en France, pour y recevoir une éducation considérée comme profane par tous les bons musulmans.
>
> À Alger même, il faudra prendre bien des précautions, pour avoir un grand nombre d'élèves. Ainsi le chef du collège arabe devrait être un des principaux ulémas (savants) de l'Algérie ; la réputation de piété et de science, serait une garantie pour les parents [...].
>
> Le local du collège arabe devrait être contigu à celui du collège français, de manière à ce que pendant les heures de récréation, les élèves indigènes et européens puissent communiquer, et apprendre ainsi réciproquement à parler les langues, arabe et française.
>
> Il est à peu près certain qu'au bout de trois ou quatre années les Européens auraient fait en arabe les mêmes progrès que les indigènes auraient fait en français[86]. Ils

seraient donc arrivés au même point, et alors, ils auraient l'immense, l'incalculable avantage, les premiers, de suivre les cours de langue arabe professés par des arabes, et les seconds, de suivre les cours de toutes les autres sciences, professés par des Européens.

Cette éducation commune et mutuelle, ne pourrait manquer de créer des liaisons intimes entre les élèves des deux religions ; et ces liaisons contractées à cet âge durent toute la vie ; le souvenir ne s'en efface jamais, et il influe très souvent sur la destinée des hommes[87]. Par ce mode d'enseignement, on éviterait en outre le grand inconvénient des éducations d'indigènes faites en France[88]. Il arrive presque toujours que ces élèves apprennent bien le français, mais qu'ils oublient ou n'ont jamais bien lu l'arabe, et alors il leur est impossible d'accréditer parmi les leurs la science qu'ils ont acquise, puisqu'ils ont la peine à transmettre leurs idées dans leur propre idiôme[89]. C'est pourquoi les études classiques de la langue française, comme celles de la langue arabe, doivent précéder toute autre étude ; car les sciences les plus simples ne se communiquent que par la parole et pour les faire aimer et respecter il faut posséder toutes les ressources de la parole.

Lorsque les élèves de ces deux collèges, qui véritablement ne forment qu'une seule institution, auraient parcouru toutes les classes qui s'y professeraient, et qu'ils auraient subi leurs examens d'une manière satisfaisante, ces élèves, dis-je, indigènes et européens, concourraient suivant leurs dispositions avec les élèves des autres collèges de France, pour entrer aux écoles militaires de toutes les armes[90]. Ce serait un grand signe d'émulation pour les indigènes qui seraient ainsi admis à remplir les plus hauts emplois dans le gouvernement du peuple conquérant.

C'est parmi les élèves de ce collège, qui, ayant embrassé la carrière des armes, sortiraient sous-lieutenants des écoles militaires[91], que l'on choisirait les officiers destinés à composer le gouvernement arabe en Algérie. Avant d'entrer en fonctions, ils devraient être attachés pendant deux ans au moins aux principales directions des affaires arabes, afin d'acquérir l'habitude des affaires et d'être dirigés dans l'application de leurs connaissances.

Dans notre collège on trouverait un choix de surnuméraires pour toutes nos administrations civiles ; nous y puiserions aussi le grand nombre d'interprètes qui est nécessaire pour tous les services civils et militaires. Enfin le ministre des affaires étrangères y trouverait des élèves qui après quelques études spéciales faites en France, assureraient les exigences de notre diplomatie dans toutes les échelles de l'Orient et de l'Occident.

Nous connaissons en Égypte les principaux éléments de ce collège, personnel et matériel.

Les professeurs indigènes des écoles élémentaires et spéciales fondées par *Mehemmed Ali* ont été élevés en France ; ce sont des hommes d'un grand talent et auxquels plusieurs années de pratique ont donné les qualités de professorat. La plupart sont mal rétribués ou à la veille de perdre leur place, ils seraient heureux d'être employés par un gouvernement stable et qui reconnaîtrait leurs services. Quelques européens professeurs des écoles spéciales de Mehemmed Ali, et d'un mérite bien supérieur, sont dans les mêmes dispositions.

Tous les ouvrages classiques élémentaires et scientifiques ont été traduits et imprimés en arabe à la typographie de Boulak. Pourquoi ne profiterions-nous pas de ces précieuses ressources ?

Nous avons en Algérie plusieurs musulmans vénérés par leur science et leur

sainteté, qui languissent ignorés et sans emploi. Pourquoi ne tirerions-nous pas parti de leur influence pour attirer dans notre collège les enfants des plus nobles familles de l'Algérie qui seraient en outre pour nous comme autant d'otages de la fidélité de leurs parents.

Et je saisis ici l'occasion de le dire, ce sont les fils de grande famille qu'il faut instruire [en marge, porté au crayon : « Oui »] et attacher à nous, car pendant longtems encore nous devons gouverner le pays par l'aristocratie, toutes les fois que nous serons assez heureux pour l'avoir dans nos intérêts.

Beaucoup de personnes acceptent avec empressement cette idée, qu'il y a chez les arabes une réaction du peuple contre la noblesse et que les mains des nobles sont désormais trop faibles pour exercer le pouvoir.

C'est une grande erreur ; les liens qui unissent le vassal au seigneur ont encore toute leur force ; c'est à la voix de cette aristocratie de naissance et de sainteté que toute l'Algérie s'est soulevée, et qu'elle a soutenu contre la France une lutte dont la postérité sera émerveillée ; c'est à la suite de cette aristocratie que toutes les grandes tribus vaincues par la force de nos armes, sont venues se ranger sous l'étendard de la France, et c'est à l'appel de cette même aristocratie qu'elle se lèveraient encore en masse contre nous, si nous cession d'être forts et vigilants !

Ne nous méprenons donc pas sur la réaction que l'on croit remarquer sur quelques points. Ne l'attribuons qu'à la force dont nous appuyons les chefs de la plèbe que nous avons élevés, car, si elle leur manquait un seul instant, ils seraient brisés et les vassaux rentreraient d'eux-mêmes sous le joug de leurs anciens seigneurs féodaux.

Une révolution s'opérera certainement, mais elle sera l'œuvre du temps. Jusque-là, fondons notre domination sur le sol le plus solide, afin que l'édifice ne soit pas de suite renversé, si une fatale pensée diminuait une partie de la force qui le soutient.

Du reste, consultons l'expérience des faits naguère accomplis : les tribus ne nous ont opposé une si énergique résistance que parce que Abd el-Kader s'était attaché leurs seigneurs ; Partout où l'aristocratie avait été maltraitée par lui, nous avons trouvé en elle des sympathies et nous avons obtenu bien plus facilement la soumission des populations auxquelles elle commandait depuis des siècles.

Cette digression nous a éloigné de notre sujet ; ou plutôt ce sont des considérations qui viennent à l'appui du projet de nous assimiler la population indigène en nous assimilant d'abord ses chefs et ses seigneurs, et d'élever nos compatriotes de manière à ce qu'ils pénètrent tellement dans *l'arcanum* de la constitution musulmane, qu'il deviennent capables de gouverner les musulmans, malgré l'antipathie qui existe entre les deux races[92]. »

Annexe 18 : traduction par Bellemare d'une lettre de Charles Brosselard à Omar el Roumily, élève-otage à la pension Demoyencourt à Paris, 1844

62 Cette lettre, composée en arabe, a été traduite le 5 septembre 1844 par Bellemare, afin de vérifier si son contenu autorisait à ce qu'elle soit remise à son destinataire. Bellemare ayant conclu qu'elle le pouvait sans difficulté, les archives ne conservent que sa traduction[93]. Il est probable que le texte original ait été rédigé avec la collaboration d'el-hâj Ahmed.

« J'ai reçu ta lettre la veille du jour où j'écris. Elle ne m'est parvenue qu'un mois après sa date. [...] Je suis allé dans les tribus et j'y suis resté huit jours. Je me suis promené chez elles, et j'ai été chez les Rouan. Leur kaïd et tous les cheiks sont montés à cheval avec moi ; ils se sont réjouis de mon arrivée et ils m'ont reçu avec honneur. J'ai mangé avec eux et comme eux, dormant sous leurs tentes avec leurs femmes et leurs enfants, leurs poules, leurs chiens et autres. Quant à leurs chiens, ils sont très méchants, si quelqu'un sort de sa tente, ils le mordent à moins qu'il ne soit armé d'un bâton ; car alors il se débarrasse d'eux. Leurs femmes n'ont aucune beauté et personne ne peut voir leur visage. Elles sont brutalisées par leurs maris ; Les ânes et les mulets leur sont préférables ; J'ai mangé du kouskous, du refis[94] de Tunis, du beurre, des fruits avec du lait aigre (leben), du lait doux.

J'ai emporté de cette tribu différents vêtements. Si tu en désires quelqu'un dis-le-moi. Je t'informe que le 21 du mois de ghoucht [août] nous partirons pour Sétif et que nous y resterons 15 jours, peut-être plus. Aujourd'hui nous avons reçu la nouvelle que le fils du sultan du Gharb (Maroc) est venu avec 24 000 cavaliers et a marché contre le maréchal. Le maréchal n'avait que 7 000 cavaliers [*sic*] et rien autre chose. Ils ont livré bataille et le fils du sultan du Gharb a été vaincu. Le maréchal lui a enlevé 1 200 tentes y compris celle du fils du sultan, son parasol, 11 canons, 16 drapeaux, un grand nombre de marocains ont été tués. Cette bataille a eu lieu le 14 de ce mois et l'endroit où elle a été livrée porte le nom de vallée de l'Isly.

Pendant le même temps le fils du roi qui commande sur mer [le prince de Joinville] s'est approché de Tanger et il a lancé des boulets contre cette ville jusqu'à ce qu'elle ait été détruite. Après cela il a mis à la voile pour Souira [Essaouira] qu'il doit également détruire.

C'est au moment où j'étais en train de t'écrire que cette nouvelle est parvenue à Constantine. On tire le canon en signe de réjouissance.

Nous avons appris que le père de b. Rouila et celui d'Ali Chérif étaient venus faire leur soumission au fils du roi. Nous t'en informons.

[...] salut de la part de Charles Brosselard et de ton ami el-haj Ali. »

Annexe 19 : Extrait du rapport de Demoyencourt relatant son second séjour à Alger, pour accompagner les élèves algériens de sa pension (1845) : le souci de garantir la neutralité religieuse

63 Demoyencourt nourrit son rapport de « faits vrais », visant généralement à témoigner à la fois de l'excellence de l'éducation qu'ont reçue chez lui les jeunes Algériens, et de la compatibilité de l'islam avec les principes universels qu'il a cherché à inculquer à ses élèves.

« Que votre excellence me permette de lui raconter ce qui se passa entre un ecclésiastique français et le jeune Ahmed Rouilah dans la voiture qui nous conduisit d'Avignon à Marseille.

C'était vers six heures du soir, la nuit s'approchait à grands pas ; 4 places au fond de la voiture étaient occupées, d'un côté par Ali Chérif que j'avais placé près de moi, de l'autre et vis-à-vis, par un ecclésiastique et le jeune Ahmed.

Tant que le jour nous éclaira la conversation roula sur des choses insignifiantes, le plus souvent chacun gardait le silence ; mais lorsque la nuit fut venue,

l'ecclésiastique, parlant à mi-voix, accabla le jeune Ahmed de questions dont plusieurs étaient plus qu'indiscrètes ; Ahmed y répondait à peine et comme malgré lui et le plus souvent il ne disait mot, faisant semblant de dormir. J'entendais tout sans être vu et sans paraître écouter, voulant savoir jusqu'où M. l'abbé, homme d'ailleurs de fort bonne façon, pousserait son indiscrétion, lorsque celui-ci fit tomber ses questions sur les matières religieuses. Ahmed à qui ces sortes de questions paraissaient fort peu convenir, répondait : "Je ne comprends pas ce que vous dites, je ne sais pas assez bien le français." Mais il ne tarda pas à se trahir ; d'autres voyageurs ayant parlé du Dauphiné, de Grenoble, nous conseillant de passer par cette ville à notre retour d'Alger, Ahmed s'écria : "Ah, par le département de l'Isère ?..." Ce fut un trait de lumière pour notre abbé : "Vous savez donc la géographie, dit-il à Ahmed ? – Oui, Monsieur, et je voudrais bien voir ce département ; je sais aussi un peu d'histoire de France", poursuivit-il, ne prévoyant pas le piège, et jaloux, comme l'est ordinairement tout bon élève, de faire voir ce qu'il savait. – Jusque-là je n'avais pas encore dit un mot ; l'abbé ne savait pas qui j'étais, il m'avait pris pour un officier d'Afrique, chargé de conduire ces jeunes indigènes en Algérie. "Eh bien, ajouta-t-il, en continuant de s'adresser à Ahmed et en baissant sensiblement la voix, puisque vous êtes si savant, vous allez pouvoir me comprendre ; causons un peu : (je rapporte ici presque textuellement ses paroles) C'est un bien grand bonheur pour vous, mon enfant, de vous trouver au nombre des élus qui viennent recevoir en France les bienfaits de l'éducation ; vous y recevrez aussi les préceptes de la vraie religion, de la religion des chrétiens, la seule qui soit agréable à Dieu. Jusque-là, pauvre enfant, vous avez été élevé dans l'erreur et le mensonge, avec le temps vous serez le premier à demander à changer de religion, à rentrer dans le sein des fidèles à qui seuls le royaume de Dieu appartient. – Non, Monsieur, répondit énergiquement Ahmed, qui alors parla fort bien français ; non, Monsieur, jamais ! Celui qui change de religion est un homme méprisable et d'ailleurs toutes les religions sont bonnes quand on les pratique bien ; des personnes en qui j'ai confiance, que j'aime et que je respecte m'ont dit que chacun devait rester dans la religion que lui avaient enseignée ses parents ! – Erreur, répliqua l'abbé en élevant un peu la voix ; erreur, mon enfant..." et il allait continuer sur ce ton une conversation où le jeune Ahmed paraissait souffrir beaucoup, c'était une espèce de conflit qui venait de s'engager ; je pris alors la parole pour y mettre fin. "Permettez-moi, Mr l'abbé, lui dis-je, de vous faire observer que toutes vos questions que j'écoute depuis plus d'un quart d'heure sont d'une indiscrétion que je vous laisse le soin de qualifier ; avant de vous ériger en directeur de la conscience de cet enfant, vous auriez dû me consulter, c'eût été dans les convenances ; veuillez donc, je vous prie, mettre fin à une telle conversation ; à moi seul a été confiée la direction et l'éducation de cet enfant et je n'ai de compte à rendre qu'à celui dont je l'ai reçue."

Le silence le plus profond se rétablit ; les autres voyageurs, à la pointe du jour, me surent bon gré de mon interruption et Mr l'abbé disparut.

Mais le jeune Ahmed avait compris toute la portée de mes paroles, prononcées d'ailleurs froidement et avec dignité ; il m'en remercia avec effusion, changeant d'opinion sur cet ecclésiastique, que je lui avais appris à respecter en lui faisant remarquer avec quelle onction il faisait ses prières dans la salle de l'hôtel où nous venions de dîner. "C'est bien, avait dit Ahmed, en le voyant prier, c'est un homme religieux, ça ne fait rien, quoi qu'il ne soit pas de ma religion." (ce sont ses paroles).

Ce que je viens d'avoir l'honneur de raconter à votre excellence fut rapporté à Alger, dans la famille de Ahmed et dans celle de son cousin Ali Chérif ; le récit s'en propagea aussi probablement de proche en proche ; toujours est-il que les parents de l'enfants vinrent me remercier de ce que j'avais fait et parurent singulièrement

rassurés de la crainte qu'ils avaient qu'on ne fît changer de religion aux jeunes indigènes élevés à Paris. »

Annexe 20 : Extrait du rapport de Demoyencourt relatant son second séjour à Alger, pour accompagner les élèves algériens de sa pension (1845) : Alger et Constantine, foyers d'une acculturation française

64 Comme en 1843, Demoyencourt est reçu dans les familles de ses élèves. Il souligne les progrès qu'elles ont faits en deux ans dans les usages de la table, sous l'influence de ses élèves.

> « La première maison où je fus admis, ce fut chez les parents de Ahmed b. Rouilah [...] le couvert, quoique dressé à la façon des indigènes, présenta quelques modifications dans son service ; il avait quelque chose d'européen ; mais le dessert et le café qui le suivit furent servis tout-à-fait à la française. Le jeune Ahmed présidant à cette ordonnance de la table, il avait cherché, autant que le mobilier de ses parents le permettait, à prendre le plus possible de nos usages. Quelques heures après le dîner, il offrit du thé à ses convives et cela tout-à-fait à la façon des Européens. C'était déjà un grand pas pour cette famille dans nos habitudes nationales.
>
> Le progrès fut bien plus sensible dans la famille de Ali Chérif. Chez lui les convives étaient assis à table, ayant chacun son couvert devant soi, des verres, des carafes étaient sur la table éclairée par plusieurs bougies de nos manufactures. Ali Chérif était à la fois l'ordonnateur de la table et l'amphitryon. Il faisait les honneurs de la maison avec une attention, une délicatesse toute française, et qui dénotait avec quel soin il avait étudié nos usages à Paris. »

65 Demoyencourt est aussi invité à Bouzaréa pour passer vingt-quatre heures chez Ḥāfiẓ Ḫūǧa qui y habite depuis un an. Le père de Yūsif est un « homme grave et d'une sévérité de mœurs qui vous est connue ». Il s'excuse de ne pas présenter à Demoyencourt la mère de Yūsif : il le ferait volontiers si les principes religieux le permettaient. Demoyencourt souligne l'évolution des usages depuis 1843 : tout à table se passait alors « à la façon des Maures ». Or cette année, le service est entièrement à la française.

> « Sidi Hafiz avait poussé l'attention jusqu'à faire servir du vin sur la table. Personne de sa famille n'en buvait ; mais tous mangeaient selon nos usages et Youçouf indiquait à son père dans plusieurs circonstances tout ce que les Français avaient l'habitude de faire, ajoutant que ces coutumes étaient beaucoup plus commodes, plus convenables et ne contrevenaient en rien aux prescriptions du Koran. La chambre à coucher qui m'était destinée était également disposée à la française ; le lit était élevé et fait absolument comme les nôtres et à ce propos j'ajouterai que cette façon de lit paraît beaucoup plus commode à nos jeunes gens qui, quelques jours après leur arrivée à Alger, se sont hâtés d'acheter des couchettes. »

66 Le second séjour de Demoyencourt en Algérie, moins bref que le précédent, lui permet de voyager dans la province de Constantine : après avoir gagné Bône par bateau avec des escales à Dellys, Bougie, Djidjelli et Philippeville, il s'est rendu à Constantine. La vision de Demoyencourt est souvent assez étriquée et convenue. Au-delà du lieu commun selon lequel « *quiconque n'a pas vu Constantine, n'a qu'une idée imparfaite de l'Algérie*[95] », il nous donne un aperçu de ces familles qui se sont ouvertes à la collaboration avec les Français.

> « Bien différents des Arabes de la province de l'Ouest dont nous déplorons aujourd'hui le fanatisme et la perfidie, les indigènes de la province de Constantine sont paisibles et ont accepté sans difficultés notre domination.

J'ai vu plusieurs fois quelques-uns des principaux chefs et surtout ceux qui l'année dernière étaient à Paris ; j'ai causé longtemps avec le Kaïd-Ali[96] qui m'a reçu chez lui dans son salon meublé en partie à la française ; j'y étais accompagné de Mr le Juge de paix[97] et de son interprète. Il me parla beaucoup de la France, de Paris en particulier ; il était encore plein des souvenirs de notre capitale. Il s'intéressa vivement aux jeunes indigènes envoyés à Paris pour y faire leur études, se montra on ne peut plus satisfait des succès qu'ils avaient obtenus et me dit que lorsque son jeune fils serait plus âgé, il solliciterait la faveur de l'envoyer à Paris.

Le lendemain le Kaïd-Ali vint me voir ; il pratiquait avec moi ce que les indigènes ne font point entre eux, car ils ne se visitent jamais ou bien rarement. C'était un souvenir de Paris. Une partie du mobilier de son salon, rappelle également son voyage en France ; et l'on y trouve des banquettes, des fauteuils à la Voltaire, etc., etc. »

67 Demoyencourt rencontre aussi chez Caylet le fils de ben Aïssa, avec lequel il dîne.

« Il parle le français assez bien pour être compris ; il possède une connaissance parfaite de la topographie de la province de Constantine. [...] Il n'a oublié, ni son voyage en France, ni les personnes qui l'ont accueilli ; et son désir est de revenir à Paris ; il a aussi adopté plusieurs de nos coutumes françaises ; il s'est fait faire une fort jolie calèche, la seule bien certainement qui appartienne à un indigène. »

68 Demoyencourt cause « longtemps avec le kaïd de Milah, Moustapha ben Lathar » et apprend ainsi « de quelle manière les Arabes entendent l'agriculture ; quels soins ils prennent pour la conservation de leurs blés dans leurs silos ; comment ils afferment leurs terres et dans quelle saison les riches propriétaires reviennent passer une partie de l'année à la ville. » Le kaïd de Milah lui rend également sa visite, l'interroge sur l'éducation des jeunes indigènes à Paris et l'encourage. Il voit aussi « Bel-Kaïs surnommé le serpent du désert » et « sidi Chadly cadi du bureau arabe de Constantine, le poëte qui était venu plusieurs fois me voir à Paris ».

« Mais celui de tous les indigènes qui se distingue le plus par sa magnificence et par l'adoption de la plupart de nos coutumes, c'est sidi Hamouda qui fut pendant les derniers temps hakem de Constantine.

Il parle assez bien français et j'eus assez souvent l'occasion de me trouver avec lui.

Sidi Hamouda est un élégant aux manières nobles et délicates, aimant et recherchant la société des Français de distinction ; il n'a pas oublié ses voyages en France et nourrit l'espoir de venir bientôt visiter notre capitale. Il s'est parfaitement rappelé les soins que pendant trop peu de temps, dit-il, j'ai donnés chez moi à son jeune frère Malek[98] ; et il m'en a témoigné toute sa reconnaissance.

Indépendamment des modifications toutes européennes qu'il a apportées à son mobilier, dans sa maison indigène, il fait bâtir, à mur mitoyen avec celle-ci, une maison tout-à-fait à la française, communiquant avec celle qu'il habite en ce moment.

Instruit dans nos salons de Paris aux usages des réceptions du soir, sidi Hamouda a voulu nous prouver qu'il avait profité de ce qu'il avait vu en France et le mardi 23 septembre il donna une soirée où il réunit tout ce qu'il connaissait de français distingués dans la ville de Constantine. Des officiers de tout grade et de toutes armes, des administrateurs civils, des magistrats et tous les voyageurs français qui étaient venus lui rendre visite s'y trouvaient réunis.

Les lustres, les bougies jetaient partout une vive clarté et faisaient ressortir le mobilier français, étonné peut-être de se trouver sous les ogives des maures, entre

les colonnettes de marbre, et auprès des divans où la mollesse orientale se repose pendant les ardeurs du soleil.

Les rafraîchissements circulaient, portés sur des plateaux par des domestiques à la livrée française et se succédaient aussi fréquents qu'ils étaient variés ; c'étaient des sirops de toute espèce, des limonades, des fruits glacés, absolument comme dans nos soirées françaises.

Cette soirée, où le général Levasseur[99] n'avait pu venir, obligé qu'il était d'organiser une colonne mobile ainsi qu'il venait d'en recevoir l'ordre, se termina par une collation où des flots de champagne coulèrent comme si nous eussions été au cœur de la France.

Dans un petit marabout, faisant suite au salon, sidi Hamouda avait eu le soin de faire dresser un buffet où les fruits et les mets confits de France se mêlaient artistement à ces mets sucrés que les mères de famille arabes savent si bien confectionner : tout y était servi à profusion et offert par le maître de la maison avec une grâce toute parfaite.

Ce mélange des coutumes arabes et des usages français me confirma dans l'opinion que m'a laissée mon voyage en Afrique, qu'il y a progrès dans l'introduction insensible de nos mœurs et de nos coutumes chez les indigènes ; et que ces modifications sont dues à ceux d'entre eux qui, pour quelque motif que ce soit, ont habité la France. »

Annexe 21 : La création d'un corps d'interprètes jugée par *L'Algérie. Courrier d'Afrique…*, 1846

69 L'organe saint-simonien reproduit le texte de l'avis portant création d'un corps d'interprètes militaires, hésitant dans son jugement : il aurait fallu fonder dans un premier temps une école d'interprètes. On peut supposer que le commentaire suivant est de la plume d'Ismaÿl Urbain*.

« Au lieu de former une carrière, les fonctions d'interprète ne devraient être considérées que comme le complément pratique de l'éducation bilingue et comme une préparation indispensable à la carrière administrative. Nous concevons l'interprète comme un intermédiaire entre l'élève arabe qui vient d'apprendre la langue française ou l'élève français qui vient d'apprendre la langue arabe, et l'administrateur, soit arabe, soit français, chargé de pouvoir aux besoins et de veiller aux intérêts d'une population mi-partie française et arabe.

Mais l'interprète, formé par le hasard, enfant perdu de la civilisation ou même de la barbarie, l'interprète qui peut-être n'a été poussé à acquérir cette instruction spéciale que par les inspirations du vice, l'interprète qui, toute sa vie, à moins d'une faveur exceptionnelle, se voit condamné au rôle de vocabulaire, sans avoir aucune part officielle à prendre dans les affaires qu'il traite, excité sans cesse à y prendre officieusement une part trop active, l'interprète enfin, tel que les quinze dernières années l'ont fait, et tel que l'arrêté ministériel le constitue, est un intermédiaire dangereux, sans passé comme sans avenir, d'autant plus avide d'usurper l'autorité qu'on lui laisse moins d'espoir de l'exercer légitimement, intéressé à convertir le pouvoir en intrigues, parce qu'il en tient les fils et les traditions sans jamais en avoir la responsabilité.

Nous appelons de tous nos vœux le moment où le gouvernement comprendra la nécessité de former des administrateurs bilingues, et où l'emploi d'un interprète ne

> sera plus un rôle définitif, mais un stage temporaire entre les bancs de l'École et le siège du fonctionnaire public. Mais, malheureusement, nous n'attendons pas l'initiative de cette mesure du ministère de la Guerre qui ne saurait s'engager dans une voie de cette nature sans renier ses traditions, ses habitudes et presque son nom. »[100]

Annexe 22 : Un programme saint-simonien d'instruction élémentaire en arabe vulgaire, 1846

70 La rédaction de *L'Algérie. Courrier d'Afrique* regrette que le cours de la chaire d'Alger soit peu suivi. Cette désaffection s'expliquerait par le fait que l'apprentissage de l'arabe n'assure pas de situation sûre. D'autre part, les auditeurs se partagent généralement entre plusieurs activités, les fonctionnaires qui suivent le cours n'ayant aucun allègement de service. Le gouvernement devrait leur permettre pour un temps de se consacrer exclusivement à l'apprentissage de l'arabe. Le journal propose enfin une raison supplémentaire : « la langue arabe est double : elle se compose de l'arabe littéral et de l'arabe vulgaire ». Or le cours public est un cours d'arabe littéral dans lequel on apprend à lire mais pas à parler. Les gens préfèrent donc apprendre « dans les cafés, dans les maisons, dans les coins de rue » « avec les gens de toute classe et de tout rang, qui vous font entrer cette langue par tous les pores, à tous les instans du jour et dans toutes les circonstances de la vie ».

> « Si on consulte les orientalistes, ils vous répondent, au nom de M. de Sacy et des commentateurs du Koran, que la langue parlée n'est qu'un misérable patois qu'il faut laisser aux portefaix, que les règlements de la discipline grammaticale s'opposent à ce que les mots de la langue usuelle soient transportés sur le papier. Les savans font donc de cela une question pure et simple de correction orthographique. Or, à notre sens, c'est bien autre chose ; car nous y voyons, nous, une question de transformation politique.
>
> [...] À l'époque où Montaigne et Rabelais parurent en France, il y avait un langage qui s'écrivait et un langage qui se parlait. [...] Montaigne et Rabelais s'avisèrent de transporter sous la presse l'idiôme des rues, et ils crurent, comme ils le disaient eux-mêmes avec une modestie naïve, "écrire à peu d'hommes et à peu d'années". Que firent-ils cependant ? Une véritable révolution ; car c'est à dater de cette époque que la langue française, sans rien perdre de sa grâce native, devint peu à peu et plus chaste et plus correcte. L'orthographe, d'abord mal assise, se consolida par degrés, et il en résulta cette langue que nous parlons, que nous écrivons, et que nous aimons tous. C'est ainsi que ces deux hommes ont posé, sans le savoir, les bases de l'unité française.
>
> La révolution politique qui s'accomplit aujourd'hui non seulement en Algérie, mais dans l'Afrique septentrionale, et qui se manifeste à l'est et à l'ouest par des signes imméconnaissables, attend, comme complément et comme instrument, une révolution semblable dans le langage. La langue littérale, la langue du Koran est pour les Arabes ce qu'était pour les Français du Moyen Âge la langue latine. Au besoin d'échange que la conquête d'Alger a fait naître, il faut un idiôme qui serve à la fois aux Arabes et aux Français, qui tienne compte du présent et qui prépare l'avenir.
>
> Malgré la résistance des savants (les savans du 16e siècle résistaient aussi, c'est de l'essence des savans), le temps est venu de donner la consécration de la presse à la langue usuelle de l'Algérie. C'est un moyen de rendre la lecture facile aux Arabes, puisqu'ils n'auront plus que des lettres à apprendre, au lieu d'avoir à se jeter dans

les difficultés d'un idiôme nouveau. C'est un moyen de rendre facile pour les Français l'étude de la langue arabe, puisqu'ils trouveraient dans ces ouvrages écrits ainsi des modèles de langage en même temps que des modèles d'écriture. C'est un moyen de faire pénétrer promptement la domination française dans les mœurs et les habitudes du pays, puisque la lecture d'un livre ou d'une proclamation écrite de cette manière sera, même pour les auditeurs illettrés, parfaitement intelligible, et que notre gouvernement peut ainsi avoir une tribune dans toutes les classes de la population.

[...] Ne serait-il pas utile de fonder dès à présent, par quelques ouvrages élémentaires, le règne de cette langue usuelle qui doit grandir et se perfectionner à mesure que la domination française grandira et se développera ? Ces ouvrages auront l'avantage de fournir des moyens d'étude soit aux Français, soit aux indigènes qui désirent s'instruire. »

71 Les « ouvrages qui devraient composer l'enseignement élémentaire » seraient de « cinq ordres différens de connaissances, savoir : les langues ; l'histoire, la géographie ; les connaissances usuelles ; la législation comparée » :

« La classe de langue comprendrait : une grammaire française à l'usage des arabes ; une grammaire arabe à l'usage des français ; un dictionnaire français-arabe et arabe-français ; un recueil contenant des passages d'auteurs français traduits en arabe vulgaire, et quelques extraits d'auteurs arabes traduits en français.

La section d'histoire : une histoire simple et brève des relations entre les musulmans et les chrétiens comprenant les croisades, les traités avec les États barbaresques et l'expédition d'Égypte. On s'attacherait surtout à mettre en lumière les faits qui sont de nature à inspirer aux uns et aux autres une estime réciproque, en évitant avec soin de reproduire ce qui tendrait à réveiller des antipathies.

La section de géographie : un exposé succinct de la forme générale du globe et de la division des continents ; un exposé plus complet de la géographie de l'Afrique septentrionale et en particulier de l'Algérie.

La section des connaissances usuelles : les premiers éléments d'arithmétique, de géométrie d'astronomie, de physique et de chimie ; des notions sur les arts industriels et en particulier sur l'application de la vapeur à l'industrie et aux transports.

La section de législation : l'exposé simple et succinct des coutumes musulmanes dans ce qui a rapport aux cas le plus vulgaires en y joignant simplement les passages du Koran sur lesquels ces coutumes sont fondées. On éviterait avec soin tout ce qui peut soulever des controverses, le but n'étant pas de former des jurisconsultes, mais seulement de donner aux français une idée générale de la législation et de la jurisprudence musulmanes ; un exposé simple et succinct des dispositions générales de la législation française. On éviterait avec soin tout ce qui peut donner lieu à des discussions, le but de cet ouvrage étant simplement de donner aux musulmans une idée générale de la législation française ; un recueil des principaux arrêtés, ordonnances ou lois qui composent la législation spéciale de l'Algérie.

Tous ces ouvrages seraient écrits en arabe vulgaire et en français, les deux textes placés en regard. »[101]

Annexe 23 : Les saint-simoniens contre le purisme de Bresnier, 1846

72 *L'Algérie. Courrier d'Afrique* réplique à Bresnier qui s'est élevé contre le programme d'enseignement en arabe vulgaire défendu par les saint-simoniens en lui consacrant un épisode supplémentaire de son feuilleton « Les plaies d'Afrique »[102].

> « Nous voulons bien croire, avec l'honorable professeur, que nous établissons là une distinction *absurde* (le mot est littéral quoique vulgaire), et que nous manquons "de connaissances, même élémentaires, pour apprécier la question" ».

73 L'auteur du feuilleton relate son expérience de jeunesse à Athènes : il a appris le grec littéral au collège.

> « Nous avons donc parlé le grec antique tant bien que mal, et peu de gens nous ont compris. La langue que l'on parlait et que l'on écrivait autour de nous avait bien les traits généraux, la physionomie de sa glorieuse mère, mais le limon des siècles, le contact des populations étrangères avaient déposé bien des couches nouvelles sur la langue primitive. Force nous fut, pour nous faire comprendre, d'étudier le grec non plus dans les livres, mais au milieu des hommes, et nous avons pu parler enfin la langue nouvelle que les savans traitent encore de vil patois, mais qui n'en est pas moins une langue complète qui a sa littérature, ses écrivains, ses journalistes, ses poëtes, ses orateurs.
>
> Pourquoi le patois vulgaire que parlent les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la population algérienne, ne serait-il pas le germe d'une langue nouvelle plus étendue, plus complète que la langue primitive, plus en harmonie avec les mœurs et les besoins de notre temps, si différent de celui où vivait le prophète ? »

74 Il illustre son propos par un exemple :

> « Voici un cas très particulier.
>
> Nous avons voulu annoncer notre journal en langue et en caractères arabes très vulgaires, car c'est au vulgaire que nous voulions nous adresser. Ainsi nous avons traduit le titre de notre journal *l'Algérie* par le mot *Aldjeria*, qui depuis bientôt seize ans, est en usage parmi les indigènes.
>
> Le professeur auquel nous répondons, et qui n'a voulu nous cacher aucune des facettes de son charmant esprit, s'essaie avec quelque succès au calembourg [*sic*]. Il prétend que al-djeria signifie la diarrhée (qu'on lui pardonne, mais les savans sont sans pitié !). Il est possible que al-djeria signifie en effet ce vilain mot que le professeur d'arabe littéral a traduit par trop littéralement, ce qui, soit dit en passant, l'a mis en bonne odeur de sainteté auprès de tous les savans de la localité, y compris les savans de l'*Akhbar* ; mais autant que nos souvenirs vulgaires peuvent nous servir, il nous semble que la maladie, si malencontreusement rappelée par le jeune professeur, est vulgairement dénommée dans les trois provinces de l'Est à l'Ouest : Djeri-Messarin (djeri : cours ; messarin : des intestins). Al-Djeria signifierait donc tout au plus : le cours, ou le flux, si vous voulez ; mais non pas cet affreux mot que nous regrettons de trouver sous votre élégante plume.
>
> Si vous n'étiez pas si haut placé, littéralement parlant, vous auriez cent fois entendu, sur la place du Gouvernement, les petits garçons juifs ou arabes crier à tue-tête, en jouant aux barres : Djeri ! Djeri ! Cours ! Cours !
>
> Mais en supposant même que vous eussiez mille fois raison, ce qui n'est pas, serait-ce notre faute si al-djeria avait la signification impropre que vous lui attribuez. Mais à ce compte, il faudrait se moquer du général qui a pris Bougie, parce que Bougie a une signification vulgaire, et ainsi de suite de tous les calembourgs [*sic*]

plus ou moins mauvais que l'on débite depuis bien des siècles dans le monde ! Quand on a tant d'esprit, pourquoi en montrer si peu ? »

75 Pour le journaliste, l'arabe vulgaire est le « seul moyen de locomotion morale, d'échange d'idée qui existe » :

« Citez-moi un élève, un seul qui soit sorti de votre cours, prêt à entrer en communication avec les indigènes, à aller administrer une tribu, ou seulement une ferka[103] de quatre tentes ; tandis qu'au contraire tous les hommes qui, depuis 1830, se sont fait un nom par leur contact avec les indigènes, n'ont appris qu'au milieu d'eux leur style, leur langage, leurs habitudes.

Sauvons les vivans ! Si l'arabe littéral est mort, laissons aux morts le soin d'enterrer les morts. »

Annexe 24 : Un projet de réorganisation de l'enseignement de l'arabe au collège d'Alger, avril 1846

76 Ces extraits de rapports commandés au juriste Charles Solvet apportent un témoignage sur le souci de développer l'enseignement secondaire de la langue arabe en Algérie tel qu'il a pu se manifester à Paris dans les milieux de la haute fonction publique[104].

Rapport du 18 avril

« Une libre communication de nos pensées avec les indigènes serait bien plus puissante que la force. À l'aide d'une certaine communauté de langage, nous pourrions agir sur les esprits par la persuasion ; nous pourrions espérer de vaincre les préjugés qui s'élèvent contre nos intentions les plus louables ; nous éviterions, enfin, une multitude de difficultés de tout genre qui prennent trop souvent naissance dans des relations imparfaites et insuffisantes.

Un jour certainement doit arriver où les peuples de l'Algérie parleront une seule et même langue, la langue française [...] mais avant d'atteindre ce but encore bien éloigné, il ne faut pas se le dissimuler, nous sommes condamnés à aller, pour ainsi dire, au-devant des Indigènes. [...] En effet, notre contact avec eux n'en a pas jusqu'ici excité un seul à entreprendre une étude sérieuse de notre langue. [...] C'est donc à nous qu'il appartient, en ceci comme en beaucoup d'autres choses, de faire les premiers pas, en excitant l'étude approfondie de l'arabe parmi les Européens, en général, et en formant une génération capable de fournir à l'administration des interprètes et des auxiliaires assez habiles, assez instruits, pour la seconder dans ses vues de gouvernement, de progrès, de civilisation, et par suite d'assimilation, s'il est possible, à l'égard des Indigènes. [...]
[Or, malgré le zèle incontestable de Bresnier,] en 1846, nous ne sommes guère plus avancés qu'en 1837. Une certaine connaissance générale et superficielle est plus répandue ; mais le nombre des personnes assez instruites, sous le rapport de la théorie et de la pratique, pour être vraiment utiles à l'administration, est si restreint, qu'on les compte facilement. La plupart des interprètes en titre soit civils, soit militaires, commettent tous les jours tant d'inexactitudes, qu'en matière sérieuse on n'ose se fier à leurs traductions. Les uns ignorent les premiers éléments de l'arabe, et n'ont qu'une pratique non raisonnée de la langue orale, les autres ignorent le français. Presque pas un d'eux ne saurait se servir d'un dictionnaire arabe, pour secourir sa mémoire en défaut, ou éviter de grossiers contresens.
[...] On trouve bien en Algérie un certain nombre de personnes qu'une heureuse mémoire, quelque facilité d'organes et un exercice journalier, ont mis en état d'employer, sans règles et sans syntaxe, plus ou moins de mots de la langue vulgaire, mais combien en trouve-t-on qui sachent vraiment la langue arabe, c'est-

à-dire qui, avec une connaissance suffisante de la langue française, puissent manier aisément la langue arabe, soit écrite, soit parlée ; qui sachent, par exemple, écrire correctement en arabe, de manière à être compris, une proclamation, une instruction aux indigènes ; rédiger un traité, en discuter les conditions ; traduire un acte d'accusation ou des conclusions judiciaires, traduire fidèlement en français toute espèce de lettres arabes, ou en arabe, toute espèce de lettres françaises ; enfin, soutenir même une conversation suivie avec un Indigène instruit sur un sujet sortant du cadre des relations ordinaires ? Tout cela n'est pas de la science, c'est de la pratique la plus nécessaire, et c'est cependant, ce que l'administration demande aujourd'hui vainement au grand nombre de ses interprètes, qui, dans leur impuissance, allèguent la distinction banale de l'arabe littéral et de l'arabe vulgaire, distinction ridicule de leur part, puisque l'interprète tel que tout le monde le conçoit, doit également savoir, et parler, et traduire, et écrire. [...]
[Cela] tient incontestablement à la difficulté particulière de la langue arabe pour des Européens, mais encore plus, selon nous, au défaut d'institutions propres à faciliter et encourager son étude, car sa difficulté n'est pas insurmontable.

Parmi les langues de la famille dite sémitique encore aujourd'hui parlées sur le globe, la langue arabe, une des plus répandues, a toujours passé pour très difficile. La langue allemande, la moins facile des langues européennes pour des intelligences françaises, ne saurait sous ce rapport lui être comparée. Cette difficulté vient de son génie tout particulier, de sa grammaire extrêmement travaillée et compliquée, de la grande quantité, du peu de précision et de la vacuité d'acception de ses termes, de ses idiotismes et de ses images adaptées à son génie propre, de son système d'écriture qui rejetant les voyelles, oblige à une minutieuse attention pour la lecture des moindres écrits, de sa prononciation et de la similitude des sons entre des mots de signification diverse, enfin, des idées même qu'elle exprime, toutes empreintes d'une tournure d'esprit, de croyances, de mœurs, d'habitudes, d'usages entièrement différens des nôtres.

Ce sont là, sans doute, des difficultés inhérentes à l'étude de la langue en elle-même, et dont conviennent tous les Orientalistes, mais il en est d'autres encore qu'il faut apprécier et qui ne sont pas les moindres pour beaucoup d'étudiants.

Avant notre établissement en Afrique, l'étude des langues orientales et en particulier de l'arabe, n'était pour ainsi dire, chez nous, comme dans le reste de l'Europe, qu'une étude de luxe, une étude savante. Le très petit nombre de personnes qui s'y appliquaient, soit par curiosité, soit dans le but de remplir certaines fonctions diplomatiques, ne la commençaient qu'après les autres études qui constituent généralement l'instruction européenne. Ainsi, tous les livres dont on peut s'aider pour y puiser les élémens de la science, sont-ils composés d'une manière savante, et supposent-ils de la part du lecteur, des connaissances déjà acquises sous le rapport de la grammaire générale, de l'analyse, et des langues anciennes et modernes. Les dictionnaires eux-mêmes, ces livres indispensables pour travailler quelque langue que ce soit, et dont nous avons souvent besoin pour notre propre langue, les dictionnaires, lorsqu'il s'agit de l'arabe, sont non seulement écrits en latin, mais encore tous les mots y sont disposés dans un ordre qui exige, de la part de celui qui veut s'en servir, une connaissance préalable des règles compliquées de la grammaire, pour parvenir à la décomposition des dérivés, et remonter à leur racine. [...] Ajoutez à tout ceci le petit nombre de livres imprimées relatifs à cette étude, la cherté de ces livres, la rareté de quelques-uns, et l'on conviendra qu'il n'est pas donné à tout le monde indistinctement d'entreprendre l'étude approfondie de la langue arabe, et de vouloir s'élever au-dessus d'une connaissance superficielle, ou suffisante tout au plus pour les relations les plus ordinaires de la vie. Il faut une aptitude, une application, une persévérance, un loisir tout particulier ; et que l'on ne croye pas comme le gouvernement

> métropolitain semble trop en être persuadé, que le séjour dans un pays arabe peut suppléer à tout. L'expérience prouve qu'il n'en est pas ainsi, et que l'on se tromperait étrangement si l'on argumentait de la facilité d'apprendre l'italien à Rome, l'anglais à Londres, l'allemand à Berlin, pour soutenir qu'il doit en être de même de l'arabe en Algérie. Pour combattre cette idée, il suffit de remarquer qu'à Rome, à Londres, à Berlin, l'étranger trouve des maîtres habiles, des livres de toute sorte, une littérature, et surtout une société semblable à la sienne, tandis qu'en Algérie, rien de cela n'existe, et les relations mêmes avec les indigènes, le seul avantage de l'étudiant algérien, sont toujours difficiles, interrompues, défiantes, peu instructives, et peu utiles, si ce n'est sous le rapport de la prononciation des mots, et de la conversation la plus vulgaire. [...]
> [Or] on a jugé sur l'apparence, et trop peut-être sur la parole et les espérances de personnes peu compétentes en cette matière ; enfin l'on s'en est trop rapporté à la curiosité naturelle, au zèle de chacun, sans penser que ce zèle, impuissant chez la plupart, avait au moins besoin pour une longue et difficile étude, d'être aidé, soutenu, encouragé, intéressé, même chez ceux à qui une éducation préalable donnait plus d'aptitude qu'à tous autres. Quels sont, en effet, les encouragements qui jusqu'ici sont venu démontrer publiquement à tous, que le Gouvernement attachait une haute importance à l'étude de la langue arabe ? et d'une autre part, quels sont les moyens d'instruction que nous possédons ? »

77 Solvet décrit ensuite l'enseignement de l'arabe tel qu'il est effectivement organisé au collège d'Alger. Il rappelle que l'ordonnance royale du 26 mars 1829 « a prescrit l'étude des langues vivantes, eu égard aux localités, comme partie intégrante de l'enseignement dans les collèges de France », que l'allemand et l'anglais sont les langues « particulièrement choisies par les collèges du Nord, l'italien et l'espagnol par ceux du Midi ». À Alger, l'arabe est enseigné selon ce modèle, deux heures par semaine, en quatre niveaux.

> « En effet, tous les élèves étudiant l'arabe, dont le nombre s'élève à cent environ, sont partagés en quatre divisions, selon leur force respective. Ces quatre divisions sont toutes enseignées par un professeur unique, depuis la décision ministérielle du 31 décembre dernier qui, pour le dire en passant, a porté un préjudice notable à l'enseignement si utile de l'arabe, car auparavant, il y avait sinon de droit, du moins de fait, deux professeurs, ce qui permettait de donner aux élèves de chacune des quatre divisions trois heures de leçons par semaine au lieu de deux. » [...] Nous aurons ainsi en quatre années la valeur de cent vingt jours de travail, c'est-à-dire, la valeur de quatre mois pleins consacrés à l'étude de l'arabe pendant les quelques années passées au collège. »

78 Ce que Solvet juge tout à fait insuffisant : cela ne peut « qu'être une préparation à un enseignement plus sérieux et plus élevé si l'on veut former de vrais interprètes ». Après avoir présenté les cours publics – le cours d'arabe vulgaire « à l'usage de ceux qui ne veulent ou ne peuvent apprendre que les éléments du langage », qui se recommence tous les ans, et le cours d'arabe écrit ou littéral, qui s'échelonne en quatre ans –, Solvet insiste, en se plaçant de l'avis de Bresnier, sur l'abus dont on a fait de cette distinction,

> « jusqu'à vouloir donner à croire que l'arabe vulgaire et l'arabe littéral constituaient deux langues essentiellement différentes, deux langues qui avaient chacune leur grammaire et leur dictionnaire, deux langues, dont l'une serait morte aujourd'hui, et l'autre encore vivante. [...] distinction qui ne saurait soutenir l'examen, et qui aurait pour résultat si elle était aveuglément adoptée, de proscrire toute étude sérieuse et utile, en même temps qu'elle nous rendrait la risée de tous les Arabes. »

79 Pour pallier l'insuffisance de ces cours utiles mais dont les auditeurs sont trop peu nombreux, il engage à la création d'une « école spéciale pour l'étude de la langue arabe et

de toutes les connaissances qui s'y rattachent, avec l'assurance pour les jeunes gens qui y entreraient d'une carrière ouverte, à condition de ne sortir de la dite école qu'après un certain temps et après des examens convenables ».

Rapport du 6 juillet

80 Son précédent rapport ayant été approuvé, Solvet précise quels sont les moyens qui permettraient à son avis d'améliorer l'enseignement de l'arabe au collège et d'établir l'école spéciale sur le modèle de celles qui existent en France « pour toutes les professions qui demandent des connaissances particulières et étendues », comme l'école des Mines, l'école d'Agronomie ou l'école des Arts et Métiers.

81 Au collège, il faudra « concilier l'étude de l'arabe, comme nous l'entendons, avec les règlements universitaires sur l'emploi du temps dans les collèges royaux, règlement faits tous en vue de favoriser principalement les connaissances exigées pour le Bacchalauréat [*sic*] ». Or, ces règlements font peu de place aux langues vivantes. Celle de l'arabe doit être plus grande. Il faudrait donc deux professeurs, assistés d'un

> « indigène capable de former l'oreille des enfants qui commencent l'étude de l'arabe, et de leur donner une bonne prononciation, une bonne intonation. Cette innovation nous semble des plus utiles ; et si l'on veut que les élèves du collège d'Alger soient exercés à la conversation, qu'ils manient facilement la langue parlée, elle se justifie d'elle-même, puisque tout le monde sait que la prononciation de la langue arabe, d'une difficulté toute particulière pour des organes européens, ne peut être vraiment bien enseignée que par un Indigène. Lorsqu'on désire en Europe apprendre telle ou telle langue étrangère, n'a-t-on pas soin de choisir un maître dont elle soit la langue maternelle ? Ici, l'impossibilité de suivre cette méthode qui est celle, par exemple, de tous les peuples du Nord jaloux de parler purement notre langue, oblige à chercher un équivalent.
>
> Tous les élèves arabisants du collège seraient répartis en quatre divisions, et resteraient dans chacune des trois premières pendant deux années. Ces trois premières divisions seraient ainsi toujours composées de vétérans et de nouveaux, de manière qu'il s'établirait naturellement une sorte d'émulation, et une espèce d'enseignement mutuel. [...] il importe que pendant ces sept années employées à tant d'autres études, ils ne perdent pas l'arabe de vue, ils l'apprendront de cette manière plutôt par incubation, pour ainsi dire, que par le travail.
>
> Dans la première division composée nécessairement de très jeunes enfants, on demanderait moins à leur intelligence qu'à leur mémoire. Ils ont déjà bien assez du grec et du latin qu'on leur enseigne. On se bornerait à apprendre aux élèves l'alphabet arabe ; on leur ferait lire avec les points-voyelles, d'abord au tableau, ensuite, dans un livre ponctué. On leur apprendrait le plus possible de mots et de petites phrases usuelles ; on exercerait avec soin leur oreille et leur prononciation ; c'est dans cette division, surtout, que le maître adjoint indigène serait nécessaire. Enfin, on exercerait leur mémoire en leur faisant apprendre par cœur quelques dialogues faciles, préalablement bien expliqués par le maître.
>
> Dans la deuxième division, on se garderait encore d'appliquer les enfants à un travail trop intellectuel ; on continuerait à les faire lire sur un texte imprimé avec les points-voyelles ; on les habituerait à lire sur le tableau des mots et des phrases déjà connus d'eux, écrits sans voyelles. On aurait soin de former leur écriture arabe ; on augmenterait leur provision de mots et de phrases usuelles. On les exercerait à la conversation sur toute sorte de sujets à leur portée, à la narration de quelques contes ou de quelques fables ; on leur ferait toujours apprendre par cœur

des dialogues de plus en plus mêlés d'idiotismes. On commencerait à leur expliquer et à leur faire retenir de mémoire la partie de la grammaire qui s'applique plus particulièrement à l'arabe vulgaire ou parlé.

Dans la troisième division où nous aurions affaire à des jeunes gens déjà avancés dans leurs autres études, car ils se trouveraient en seconde et en rhétorique, on pourrait demander davantage, et tout en exerçant sans cesse les élèves à la conversation et à la narration, choses d'autant plus faciles pour eux qu'il devraient avoir une grande provision de mots, on leur apprendraient les élémens de l'arabe écrit, et on leur ferait expliquer des textes familiers, comme la vie de Mahomet d'Abou'lféda, par exemple, et des extraits des *Mille et Une Nuits*, sur des livres ayant un vocabulaire.

Enfin, dans la quatrième division dont le cours d'étude ne serait que d'une année, on ne devrait parler en quelque sorte qu'arabe. On fortifierait les élèves dans la connaissance de la grammaire de l'arabe écrit. On leur ferait faire usage du grand dictionnaire arabe pour l'explication de quelques chapitres du Coran, et on les exercerait à traduire du français en arabe. »

Annexe 25 : Les mésaventures d'un interprète grec converti à l'islam : Nicolas Limbéry à Constantine, 1849

82 La première lettre de protestation de Nicolas Limbéry, un grec de Tunis converti à l'islam et passé en Algérie comme interprète assermenté au service de la France, rappelle les mesures dont il a été l'objet[105].

> « [...] Jusqu'en 1849, j'ai été tranquille me conservant toujours dans mes principes d'islam [...]. »

83 Vers la fin de mars 1849, il reçoit une notification où on lui fait savoir qu'il a été inscrit au registre matricule de la milice de Constantine.

> « Je me sollicitai d'écrire à Monsieur le Préfet motivant pour exemption de cette inscription mon état de musulman et ma santé maladive en lui insérant un certificat de mon médecin que comme indigène africain et musulman je devais être placé dans la cathégorie [*sic*] des indigènes mentionnés dans l'article 6 de l'ordonnance d'octobre 1836 que ces indigènes pourrait être admis à faire partie de la milice sur un arrêté de Monsieur le Gouverneur général.
>
> Je ne reçus aucune réponse à ma lettre et je dus supposer qu'elle fut accueillie favorablement. Le 2 juin je reçus un billet de garde et un du président du recensement où on m'invitait à prendre les armes, je m'y refusai, on me cita par devant le conseil de discipline et je fus condamné à 5 jours d'emprisonnement, malgré que j'eus fait valoir tous mes droits que j'ai eu l'honneur de vous exposer. Je me pourvus en révision le 12 je reçus un [?] billet de garde je dus la monter, contre la force point de résistance.
>
> Enfin le jury de révision me convoqua le 15 au soir et malgré tous les efforts de mon avocat, à l'unanimité, il me maintint dans les rangs de la milice, comme je crains que les chefs de la milice de Constantine n'ont pris sur eux des pouvoirs très forts [,] j'ai l'honneur de m'adresser à votre excellence pour que vous m'éclairiez sur ce point et si on a refuser [*sic*] des ordonnances, ordonnances qu'on exécute ce qu'il y est expliqué. Jusqu'à ce que mon état était une énigme pour les musulmans de Constantine j'ai porté un costume mixte entre l'arabe et le nizam[106] [;] aujourd'hui que tout est divulgué je me suis trouvé forcé à reprendre mon costume de taleb et les chefs de la milice vont certainement me faire jonction [pour injonction] que je prenne le costume de milicien, costume incompatible à l'arabe et au turc que si les

spahis et les turcos ont un costume qui diffère de celui des armées françaises, les miliciens indigènes et musulmans doivent en avoir un qui doit différer de celui des miliciens européens et chrétiens ; il serait très désagréable pour moi d'être obligé d'endosser lorsque je serai de garde le costume européen pour ensuite reprendre le costume de taleb, lorsque que je ne le serai pas, ces travestissements me feront perdre et l'affection des musulmans et celle des chrétiens, cette seule cause, Monsieur le Gouverneur général, pourra m'obliger de quitter l'Algérie et rentrer dans les pays barbaresques gouvernés encore par des chefs musulmans [un lecteur a porté au crayon en marge : "Ceci devient grave !"].

Je recours à vos lumières et à votre justesse, implorant mes droits et me protestant contre tout ce qu'on a fait à mon égard contraire aux ordonnances qui régissent l'Algérie.

Agréez Monsieur le gouverneur général l'assurance de ma très haute considération,
L'interprète traducteur.

N. Limbéry »

84 En août, une seconde lettre témoigne des perpétuelles tracasseries dont Limbéry continue à être l'objet à Constantine[107].

« Des affaires m'appelant à Tunis, je sollicitai de Monsieur le procureur général un congé que j'obtins, daté du 9 juillet courant. Je partis de Constantine le 17 du même mois pour Philippeville ayant recommandé à ma domestique de remettre mon fusil à mon sergent-major qui est le sieur Gérard. Le jour même de mon départ ma domestique exécuta ma commission et le sieur Gérard ne voulut pas accepter le fusil qu'on lui présentait en mon nom. Alors elle le déposa chez Mr. Gasselin[108] mon beau-frère.

Le 23 du même mois je fus obligé de retourner à Constantine, je vis mon sergent major et je lui fis savoir que je partais pour Tunis et que le lui ferai remettre mon fusil, c'est bien me dit-il. Je repartis pour Philippeville le 26 et le 27 je m'embarquai pour Tunis sur le bateau à vapeur le Sphinx, le 30 j'étais à Tunis et le 4 août je me rembarquai sur ce même bateau pour Philippeville, le 10 j'étais à Constantine, comme le tout est consigné dans mon congé.

Il paraîtrait que le 5 août il y eut à Constantine une revue, on m'appela, j'étais sur mer, on me porte absent et mon sergent major ne se donne pas la peine de relever cette erreur. Le 14 on m'envoie une citation à paraître devant le conseil de discipline pour le 16. Je m'y rends, je fais valoir mon congé et le visa du conseil et celui du juge de paix, je mentionne ce que j'avais dit au sieur Gérard, il dépose conformément à ce que j'avais dit, le conseil de discipline me condamne à quatre jours de prison, lorsque tout ceux qui avait manqué à la revue du 5 d'autres sont acquittés, d'autres condamnés à 24 heures à 12, à deux jours et n'avaient que des preuves verbales à produire, les miennes écrites et sanctionnées par des circonstances impossibles à mettre en doute furent rejetées ; Voilà Monsieur le Gouverneur Général ce qui vient de m'arriver, et vous serez à même de connaître que ce n'est plus l'équité qui mène ici ces générosités de détentions personnelles, mais c'est le caprice et une sourde inimitié qui se lance sur moi, je ne voudrais pas que l'omnipotence du conseil de discipline fasse élever d'autre voix que la mienne contre des décisions portées à dernière urgence. »

Annexe 26 : L'institution de nouvelles médersas présentée par *Le Mobacher*, août 1849

85 Un an avant la publication du décret du 14 juillet 1850, *Le Mobacher* annonce la création de nouvelles médersas.

> « Il appartenait au gouvernement français, à cette puissance qui, dans la route de la science, marche à la tête de toutes les nations, de venir restaurer au milieu de vous ces écoles qui donnèrent jadis tant de savans illustres, dont les écrits ont été la gloire de leur siècle et sont encore en honneur de nos jours. [...] Par ses soins, des mdersa dans lesquelles seront admis les jeunes musulmans, qui dans les zaouïa et autres écoles ont commencé à puiser les premiers éléments de la science, vont s'ouvrir dans chaque province. Là, ces élèves complèteront leur éducation, sous le rapport de la religion, de la jurisprudence, de la langue, du calcul, etc. Ils iront ensuite rapporter dans les tribus la science qu'ils y auront acquise. Le progrès et l'application de ces élèves seront soutenus par les encouragements de l'autorité ; des récompenses seront accordées à ceux qui se seront distingués par leurs efforts. L'appui du gouvernement ne leur manquera pas pendant qu'ils accompliront leur temps de leurs études, et lorsqu'elles seront terminées, les fonctions publiques attendront ceux qui par leurs connaissances se seront montrés dignes de les obtenir.
>
> La création des mdersa satisfera aussi aux nécessités de l'enseignement supérieur, mais le bienfait serait incomplet s'il devait se borner là et si chaque tribu, chaque douar, ne pouvait offrir également à ses enfans un moyen facile d'instruction primaire.
>
> Pour arriver à ce but, un mouderres ou maître d'école sera institué dans tous les douars où l'importance de la population le permettra. Ces professeurs seront des hommes choisis, offrant toute garantie d'instruction. Pour exercer cette profession si honorable, ils devront être munis d'un certificat qui constatera leur degré de capacité et ce n'est qu'après avoir été agréé par le commandant de la subdivision qu'ils pourront ouvrir leur école. Du reste, ils recevront un juste salaire de leur peine. Se vouant au bien de tous, il est juste que tous contribuent à l'entretien de leur existence. Le gouvernement, de son côté, leur viendra en aide, et prêtera à tout ce qui peut contribuer aux progrès de l'instruction, le concours le plus actif.
>
> Une exacte surveillance sera exercée sur toutes ces écoles. Un inspecteur des études, pris parmi vous, signalera au gouvernement, les tolbas et maîtres d'école qui se distingueront dans leurs méthodes d'enseignement, comme ceux qui pourraient encourir quelque blâme. Il stimulera le zèle de tous et ces efforts réunis empêcheront enfin que le flambeau de la science ne vienne à s'éteindre chez vous. »
> [109]

Annexe 27 : Le collège impérial arabe-français : un bilan en 1864

86 Auguste Cherbonneau, directeur du collège, en dresse en 1864 un tableau mi-figue mi-raisin, assez désabusé, dans une lettre destinée à Reinaud et publiée dans le *JA*[110] :

> « Autant l'œuvre dont je suis chargé est propre à assurer notre influence sur la race arabe et à la diriger dans la voie qui convient à notre politique, autant elle est hérissée de difficultés de tout genre. Les enfants arrivent auprès de nous ignorants, paresseux, aveuglés par les préjugés et garnis d'amulettes. Leur vie est à recommencer. Tous ignorent la nécessité du travail ; bien peu pensent à l'avenir. Ce que nous leur apprenons est le renversement de ce qu'ils savent, et les plus jeunes

seulement apprécient le bien qu'on leur fait. On appelle notre établissement Collège arabe. Cependant il n'y a d'arabe que la langue et la religion communes à tous. La majeure partie des enfants est d'origine berbère, et il y a, à côté des Kabyles, des Couloughlis et des Arabes berbérisés. J'ai dit que le langage était le même pour tous ; il n'y en a pas un qui ne me comprenne, et le jour de mon arrivée, je ne remarquais dans la conversation de cette jeunesse, recrutée sur tous les points de l'Algérie, que quelques différences d'expression connues de tous les arabisants.

À un autre point de vue, le fanatisme engourdit les uns et surexcite les autres. Les plus dociles sont imbus de préjugés et gâtés par la superstition. Que d'efforts nous aurons à faire pour les régénérer !

L'enseignement, qui comprend le français, la géographie, l'histoire de France, les mathématiques, la langue arabe, le dessin linéaire, le dessin d'imitation et la musique, est divisé en six années après lesquelles nos élèves entrent dans la carrière militaire, dans les emplois d'interprète, ou dans le professorat ; nous n'en avons que deux qui se soient fait inscrire à l'école de médecine établie à Alger.

Nous travaillons sous le patronage du ministère de la Guerre, par la raison que la mission, pour employer le mot vrai, est une œuvre politique. C'est le général de Martinprey, sous-gouverneur, qui inspecte nos classes avec une sollicitude au-dessus de tout éloge.

Quelques-uns de nos élèves parlent assez bien et écrivent presque correctement le français, notamment deux élèves qui se préparent pour l'école de Saint-Cyr ; mais, en revanche, nous n'en avons pas un qui soit capable d'expliquer le Coran.

Le règlement du collège n'admet que des pensionnaires musulmans. Nous en comptons cent quatre, y compris un étudiant en médecine, qui a obtenu une bourse. Une soixantaine d'Européens suivent les cours en qualité d'externes. »

Annexe 28 : Le réaménagement du lycée d'Alger à la suite de l'intégration des élèves indigènes du collège arabe-français en 1871

87 Note sur les élèves indigènes du lycée d'Alger par le proviseur Grasset, Alger, 22 mai 1875 [111].

« La réunion des élèves indigènes du Collège Arabe-Français d'Alger à ceux du lycée eut lieu le 6 novembre 1871. En l'autorisant, Mr. le Ministre m'avait recommandé de veiller à ce que les intérêts du lycée n'eussent pas à souffrir de cette mesure. Je crois avoir répondu aux prescriptions de son Excellence. Deux ans après, l'établissement avait gagné près de 300 élèves, parmi lesquels les indigènes ne comptent que pour un nombre moyen de 85, et sa caisse passait d'un déficit de 33 000 francs à un boni de 100 000.

Je regrette de ne pouvoir, au courant de ces notes écrites, entrer dans le détail des efforts que j'ai dû faire, surtout dans l'origine, pour arriver à ces résultats. Si le temps et l'occasion me l'eussent permis, j'aurais pu, M. l'Inspecteur Général, vous faire connaître de vive voix plusieurs circonstances qui, je n'en doute pas, vous auraient intéressé. Ainsi, ne voulait-on pas, tout d'abord, introduire presque furtivement les indigènes, dès le lever, avant le jour au mois de novembre, de sorte que nos élèves les auraient *découverts*, un beau matin, dans les cours ! *J'exigeai* que la réunion se fît en plein jour, en grande cérémonie, pour frapper ces jeunes imaginations et créer une date : ce qui fut fait. Le N° de l'*Akhbar* que vous recevrez avec ce pli contient le récit de cette petite fête.

Le lendemain, commencèrent les difficultés intérieures. Depuis plusieurs années, la question de la suppression du collège Arabe étant agitée, on menaçait du lycée les élèves indigènes, comme d'un épouvantail disciplinaire. Aussi ces jeunes gens, très susceptibles par nature, venaient-ils à nous avec répugnance.

J'étais allé les voir fréquemment à leur collège pour les étudier de près. Passionné pour l'éducation de la jeunesse, je me félicitais que ce problème si délicat eût été posé pendant mon administration. Mais j'en prévoyais les difficultés, peut-être aussi les périls pour mon avenir. Qu'il a fallu de prudence, de précautions, de ménagements, pour ne pas effaroucher ces natures alors prévenues, et de fermeté pour résister aux impatients qui voulaient dès le premier jour la fusion complète, aux pessimistes qui enrayaient tout et voyaient déjà l'insuccès.

Enfin, au bout de quinze mois, l'épreuve était faite et la cause gagnée. L'expérience acquise depuis a confirmé ces premiers résultats. L'œuvre est bonne et utile ; elle a porté déjà d'excellents fruits et en produira de meilleurs encore, si toutefois elle est continuée avec esprit de suite.
I
Le résultat le plus frappant, le plus immédiat et le plus soutenu a été l'amélioration de la santé des élèves. Dès leur entrée au lycée, nous fûmes obligés d'en envoyer plusieurs à l'hôpital militaire du Dey pour des maladies contagieuses. Je profitai de cette circonstance pour obtenir de Mr. le Gouverneur Général l'autorisation permanente d'envoyer d'office à cet hôpital tout élève indigène dont la maladie et le traitement me paraîtraient dangereux pour le lycée. Je m'empresse d'ajouter que, depuis trois ans, il n'y a pas eu lieu d'user de cette permission.

La plupart de nos élèves indigènes, par constitution ou par suite d'une première éducation physique négligée, avaient [*sic*] des tempéraments lymphatiques se révélant fréquemment sous forme de plaies aux jambes, d'affections cutanées, etc. Cette situation s'est très notablement améliorée sous l'influence des soins de propreté, de l'hygiène et du régime alimentaire, qui, sauf les exigences du Coran, sont pour eux les mêmes que pour les autres élèves. Nul indigène n'a eu de maladie grave, et leurs indispositions, plus ou moins sérieuses, ont été traitées à l'infirmerie du lycée, où, bien que ayant [*sic*] leur dortoir séparé, ils sont l'objet des mêmes attentions que tous leurs camarades français.
II
Pour la discipline, à ne considérer que l'ensemble en laissant de côté les menus faits que se seraient produits de part et d'autre sans l'annexion, j'ai constaté que nos indigènes ont tout à la fois gagné et perdu à notre contact. Je m'explique :

– Nos Arabes sont mêlés aux autres élèves dans les seuls endroits où ils peuvent établir avec eux des rapports utiles : en classe, par l'émulation, en récréation, par le conversation et les jeux. Partout ailleurs, leur rapprochement serait sans profit, et non peut-être sans danger. La vie commune, ainsi réglée, a produit les résultats suivant : sous l'influence de notre discipline universitaire, appliquée graduellement et avec mesure, – ce que je n'ai obtenu qu'à grand peine de certains collaborateurs – j'ai vu s'améliorer chez nos élèves indigènes la moralité, la décence dans le langage et dans la tenue, le cours des idées, les rapports d'élève à élève même entre eux. Dans les commencements, leurs discussions, leurs querelles, entre Arabes et Kabiles [*sic*] principalement, étaient terribles. On m'avait conté des actes de violence, au collège Arabe, même pendant la classe, de nature à faire frémir. Aussi étais-je, au moindre bruit de disputes, dans des transes effroyables. Avant trois mois, j'avais fait exclure par Mr le Gouverneur général et emmener du lycée par un spahi l'élève *Abdul Medjib* qui avait menacé un camarade de lui couper le cou et l'avait frappé du couteau, légèrement il est vrai. Le fait ne s'est point renouvelé : ce que j'attribue au rapprochement avec nos Français non moins qu'à la punition infligée. Il s'est créé là

une sorte d'émulation inconsciente, agissant sur leurs sentiments et sur leurs actions, comme l'émulation classique sur leurs études. Par l'une et par l'autre, ils se sont rapprochés de nous, mais assurément sans trop s'en rendre compte ; nos Arabes, nos Kabiles surtout plus assimilables mais plus fiers, seraient peut-être médiocrement flattés d'apprendre qu'ils ne sont devenus meilleurs que par imitation.

Quelques-uns vont jusqu'à vouloir être vêtus et nourris à la française. Ceux-là sont presque tous d'excellents sujets. Je n'accorde cette faveur que sur la demande écrite de la famille.

Ces bons résultats se maintiendront-ils ? Les instincts de race, endormis durant les années du lycée, survivront-ils à notre influence pour se réveiller plus tard, ou céderont-ils définitivement à l'exemple et à l'éducation ? C'est le secret de l'avenir. Quoi qu'il advienne, en elle-même l'œuvre est bonne : c'est assez pour qu'on s'y dévoue.

Mais ces avantages sérieux, nos jeunes indigènes les ont achetés au prix de cette ingénuité respectueuse, de cette docilité native qui contrastaient avec les allures plus dégagées de nos lycéens d'Algérie. Non qu'ils soient devenus indisciplinés : ils sont restés au contraire plus aisés que les nôtres – à la condition d'être respectés car ils sont fort ombrageux. Mais enfin, ils ont perdu l'habitude de ces marques extérieures et exagérées d'un respect, du reste plus apparent que réel chez l'Arabe. Même, tel ou tel de nos petits Kabiles, vif, espiègle, malin, ne paraîtrait pas déplacé, grâce à sa verve moqueuse, dans une réunion de petits collégiens de Paris.

J'avais trouvé chez nos Arabes une habitude disciplinaire qui se rencontre aussi dans quelques institutions privées : la surveillance et même la punition de l'élève par l'élève. J'ai immédiatement aboli cet usage. Mais c'est à la Grande Mosquée de la ville, où vont nos indigènes tous les vendredis, qu'il est resté le plus persistant.

III

Le service religieux et l'instruction religieuse de nos Musulmans sont régulièrement suivis, tous les jours, dans les salles d'étude et à la Mosquée que je leur ai faite au lycée, le vendredi à la Grande-Mosquée[112] Maléki d'Alger où ils font acte public de leur culte. Rien n'a été changé aux usages du collège Arabe pour tout ce qui touche à leur religion : rhamadan, ablutions, bains maures, etc.

IV

Au point de vue des études, les élèves arabes se trouvèrent dès les premiers jours dans des conditions désavantageuses par suite de la différence des programmes et des méthodes, de leur venue au courant d'une année scolaire, et surtout de leur lutte avec des concurrents plus nombreux et déjà familiarisés avec l'enseignement universitaire. Ils ne furent pas classés au hasard, mais durent descendre presque tous d'une classe. Aucun d'eux n'apprenait les langues anciennes ; non plus que les langues européennes vivantes, sauf le français. Nous faisons quelques rares essais pour le latin sur des enfants intelligents.

Plusieurs entrèrent aux cours d'anglais et d'allemand. Ils se sont rebutés de ce dernier ; quelques-uns suivent et non sans fruit, les classes d'anglais. Ils y ont obtenu des prix et des accessits. Pour l'ensemble des études (enseignement primaire et spécial), ils tiennent une place honorable au palmarès : 43 prix et 126 accessits la 1re année. Ils étaient 85 et avaient à lutter contre 355 Européens. En 3e année, les deux prix de physique et chimie ont été remportés, cette année, par deux indigènes que nous destinons à l'École de Médecine. En 2e année, le 1er prix de français a été obtenu par un Arabe déjà lauréat pour l'anglais (1er prix).

Une fois parvenus au seuil de l'Enseignement spécial, nos indigènes progressent

aussi rapidement que leurs camarades. Mais leurs premiers pas sont beaucoup plus lents : il y a loin du gourbi au *carré de l'hypoténuse* ! Aussi les résultats que je viens de signaler ont-ils leur importance.

Une des plus grandes difficultés qu'éprouvent les élèves indigènes, Kabiles, Arabes et même Israélites, c'est la connaissance et la pratique de l'orthographe française. Cela vient de leur éducation première : entendant et prononçant mal, ils écrivent tout de travers. Leur orthographe est parfois fantastique. C'est une des causes qui les éloignent des examens pour le brevet de capacité où la première épreuve, la dictée, est éliminatoire, et ne leur permet pas de montrer leur acquis sur les autres parties du programme. Les essais que j'ai tentés dans ce sens sont demeurés infructueux. Nous y reviendrons.

V

Ce n'est pas seulement en Algérie que l'annexion du collège Arabe au lycée a fixé l'attention publique. On s'en est aussi préoccupé à Paris, en dehors des sphères officielles. Une grande et ancienne Institution, la *Société pour l'Instruction élémentaire*, fondée en 1815 et reconnue établissement d'utilité publique, a chargé un de ses membres d'étudier sur place cette intéressante question. Après avoir entendu le rapport de son délégué, la Société décerna au Proviseur du lycée d'Alger une *médaille d'argent exceptionnelle* pour services rendus à l'instruction publique, médaille que j'ai reçue depuis avec un diplôme d'honneur, non sans une agréable surprise.

VI

Au Collège Arabe, il n'y avait peut-être aucun inconvénient à recevoir des élèves mariés. Au lycée, la camaraderie avec nos élèves Européens eût rendu cette tolérance périlleuse. J'ai dû éliminer quelques bons élèves pour ce motif. Du reste, j'en ai été quelquefois avisé par la famille même, dont le chef écrivait à son fils : "Aux vacances, je te mènerai dans la tribu, où je t'achèterai une femme et un cheval".

Avant leur entrée au lycée, la plupart des élèves indigènes suivaient, au terme de leurs études, la carrière militaire. Ici, nous tâchons de leur inspirer le goût des professions civiles : la Médecine, les Écoles vétérinaires, les écoles d'agriculture, les télégraphes, les chemins de fer, le cadastre, les interprètes militaires ou judiciaires. Plusieurs ont trouvé là des postes honorables et lucratifs : deux avantages auxquels ils sont très sensibles. Deux d'entre eux, officiers de santé, ont été nommés médecins de colonisation avec des traitements de 3 000 à 5 000 francs.

Enfin, la présence des indigènes au lycée a donné une nouvelle impulsion à l'étude de l'arabe dans l'établissement. Nous avons dû appeler un deuxième professeur et instituer des cours supérieurs. Plusieurs de nos maîtres et de nos élèves Français ont été nommés, cette année, interprètes militaires ou judiciaires, ou employés au cadastre. La magistrature, l'armée, l'administration ne cessent de nous en demander.

J'attache un soin tout particulier à faire comprendre à nos indigènes l'importance et les avantages d'une instruction solide entée sur la bonne conduite. Les places obtenues par leurs devanciers sont pour eux un puissant stimulant. Mais je ne suis pas fâché d'en voir plusieurs rentrer dans leurs familles pour cultiver leurs terres ou continuer la profession paternelle. Ceux-là ne sont pas les moins utiles : je les engage plus vivement encore à répandre autour d'eux les idées morales et les connaissances pratiques qui leur ont été inculquées parmi nous : par quoi ils contribueront à la prospérité du pays, à l'amélioration de ses habitants et au bien-être de leurs proches. Par ces bons avis, par des encouragements bienveillants réitérés pendant mes visites dans leurs salles d'étude, non moins que par de petits

services que j'ai eu occasion de leur rendre, je suis parvenu à gagner bientôt leur confiance, ce qui était nécessaire au succès de l'entreprise.

VII

La partie de l'éducation pour laquelle nous avons, malgré tous nos efforts, le moins réussi jusqu'à ce jour, c'est le soin de leurs vêtements ordinaires, de leurs livres, surtout chez les petits et les moyens.

Vaniteux pour la plupart, les indigènes recherchent et soignent assez bien leurs habits de parade. Mais ceux de tous les jours, ils les tachent d'encre, les déchirent en jouant et de quelle façon ! Leur genre de chaussure et leurs habitudes à la Mosquée font qu'ils se plaisent dans leurs jeux et au gymnase, à courir sans souliers. Il y faut une extrême surveillance. Et encore ! Aussi grèvent-ils d'une façon excessive nos crédits pour le raccommodage et les renouvellements. C'est peu à peu que nous arriverons peut-être à corriger ces défauts.

Au contraire, ils prennent un grand soin du pain pour lequel ils semblent professer une sorte de respect. On les voit dans les cours ramasser et mettre à l'abri des souillures un morceau oublié ou jeté.

VIII

La prospérité croissante du lycée, non moins que la venue des élèves indigènes, nous a fourni l'occasion et les ressources nécessaires pour exécuter des travaux complémentaires notables, dont la dépense a été, en grande partie, soldée par le Gouvernement Général de l'Algérie, en dehors de sa subvention au lycée.

Voici les principales de ces améliorations :

- Persiennes à une partie des fenêtres : 10 000 francs.

- Horloge : 3 000 francs

- Aménagements divers lors de l'entrée des élèves indigènes : 15 686 francs

- Installation de 4 études et de 8 classes : 11 280 francs

- Substitution de 40 lits sommiers à 40 lits-paillasses : 5 544 francs

- Installation d'un 3e laboratoire de chimie : 737 francs

- Modification dans les conduites d'eau : 2 016 francs

- Achat de livres à l'entrée des indigènes : 1 065 francs

- Grillages des fenêtres : 4163 francs

- Rideaux pour les classes : 1059 francs

- Instruments de physique et installation du gaz dans les laboratoires : 3033 francs

- Carrelage de la lingerie : 1018 francs

- Tambours aux portes des dortoirs : 936 francs

- Installation de chambres de maîtres : 1 027 francs

- Installation d'un nouveau dortoir et chaises percées : 5 581 francs

- Fermeture de vestibules : au parloir, à l'infirmerie, au péristyle : 1 086 francs

- Ornements, mobiliers, vitraux à la chapelle : 1 937 francs

- Deux classes de géographie : 1 060 francs

- Couvertures de laine et descentes de lit : 1 268 francs

- Grilles devant la façade, squares, plantations : 2 229 francs

- Pompe et conduites d'eau dans les cours : 2 095 francs

- Modification aux lieux d'aisance : 1 349 francs

- Installation d'une nouvelle classe : 2 490 francs

- Vestiaire des professeurs : 949 francs

- Défoncement et nouveau nivellement des cours : 1 539 francs

- Bibliothèques de quartier : 1 500 francs

- Augmentation de la bibliothèque générale : 500 francs

- Cabinets pour le coiffeur et les deux barbiers : 398 francs

- Cloisons entre la cuisine et la laverie : 126 francs

- Gaz-veilleuse dans les dortoirs : 577 francs

Total : 85 248 francs
À ces améliorations, il convient d'ajouter un bon nombre de travaux exécutés aussi aux frais du Gouvernement général, mais dont le montant ne nous est pas connu, savoir :

- Installation des 5 dortoirs restants.

- Pavage des cours de cuisine.

- Carrelage du cabinet du censeur et distribution nouvelle de ses appartements.

- Construction d'une galerie isolant le salon d'administration.

- Carrelage de trois vestibules exposés aux courants d'air.

- Logement d'un commis d'économat et d'un surveillant général.

- Monte-charge pour le réfectoire des indigènes et fourneau pour leur cuisine.

- Installation d'une salle d'armes, etc.
Toutes ces dépenses s'ajoutant aux 85 248 francs détaillés ci-dessus représentent pour l'établissement une quantité très-considérable d'améliorations de toute sorte qui ajoutent à sa valeur.

Je ne crois pas que, pour les avoir faites ou obtenues, il y ait lieu de monter au Capitole, mais peut-être sera-t-il permis de les rappeler avec quelque satisfaction.

Alger, 22 mai 1875.

Le proviseur du lycée, Grasset. »

Le temps des civils et des professeurs (1880-1930)

Annexe 29 : Portrait de l'interprète judiciaire, 1882

88 Alors qu'il est question de réformes en Algérie, un ancien magistrat fait le tableau de l'interprète judiciaire, avant de proposer que ses fonctions soient réparties distinctement à un interprète oral indigène d'une part, à un traducteur français et savant, de l'autre[113].

« Dans l'organisation actuelle, tout interprète judiciaire exerce deux genres de fonctions bien distincts. D'abord il assiste les magistrats aux audiences et dans les informations judiciaires, et ensuite il traduit par écrit, soit de l'arabe en français, soit du français en arabe. [...]

Le voici d'abord parleur vif, agile, mimant toute expression, lisant un sens incomplet sur des lèvres embarrassées, remuant et réveillant son auditeur indigène par une variation continuelle de ton et de geste, devinant à demi-mot le juge, dont les mêmes questions reviennent souvent et se formulent en un langage technique, obscur à force de concision pour qui l'ignore. Voyez ce singulier personnage, jonglant avec les mots, l'oreille tendue vers la fin d'une phrase que sa bouche a déjà commencé à traduire, presque toujours incorrect, commettant des gallicismes en arabe et des arabismes en français, mais enfin marchant, courant, arrivant, parce qu'il faut arriver vite, qu'il y a là, sur la table du juge, un énorme dossier d'affaires à instruire, que les lettres de rappel pleuvent du parquet, les commissions rogatoires de la chambre d'instruction et que les Bédouins continuent à se voler, s'empoigner, se bâtonner et s'entre-tuer dans les douars. Puis, tout à coup, sans changer de tête, ni même de vêtements, le voilà, nouveau maître Jacques, un personnage tout l'opposé du premier, un savant froid et minutieux, appréciant la valeur de l'épithète rhétorique et de l'épithète logique, pesant les synonymes au milligramme et mesurant les nuances douteuses du verbe sémite, qui a conservé un caractère de mot-racine des langues monosyllabiques et remplace souvent la flexion modale et temporelle des langues indo-européennes par la valeur de position. Celui qui lisait dans les yeux, il y a dix minutes, déchiffre à présent les vieux parchemins à l'aide d'une loupe ; il était presbyte et le voici myope ; le même œil a dû apprécier la position de dix combattants à la portée télescopique des yeux arabes, et doit maintenant juger si cinq points diacritiques appartiennent à deux, trois ou quatre caractères, ou s'ils ne proviennent pas en tout ou partie du crachement de la plume du roseau.

L'interprète judiciaire, en tant qu'interprète parlant, doit être actif, leste, bon cavalier, d'aspect imposant, pour que la justice qu'il représente pour sa part ne soit pas rapetissée aux yeux des hommes de la nature ; il doit être aussi policier, c'est-à-dire fin et courageux, car il secondera toujours et remplacera quelquefois l'espion qui guide et le soldat qui combat. Il y a des perquisitions difficiles et des arrestations dangereuses.

En tant que traducteur écrivant, il doit savoir à fond l'arabe littéral, qui est à l'arabe parlé comme le latin est à l'italien, et qui lui-même a eu un développement deux fois plus long que les cinq ou six siècles de toute la latinité ; il doit savoir aussi l'arabe moderne, qui est le dernier terme parmi les transformations successives de ce langage vaste et vague, dont le dictionnaire classique a un nom : *el-qâmous*, l'océan. Il doit savoir le français, et cette proposition se passe de commentaires près

de ceux qui ont dépensé dix ou quinze ans de leur vie pour apprendre comment on écrit sa langue. [...] L'interprète est un jongleur, et le traducteur est un hercule. Et c'est un seul individu qui doit être tout cela. – La conséquence est facile à déduire : il n'y a pas de bons interprètes judiciaires. [...] »

Annexe 30 : Louis Machuel à Tunis en 1896 : « Idée générale des relations avec l'Islam » et avenir des jeunes tunisiens instruits

89 Le texte intitulé « Idée générale des relations avec l'Islam » a été l'objet d'une traduction en arabe titrée *Al-Qa'ul al-'ām fī 'alā'iq firānsā ma'a al-islām*, traduction que Machuel* a fait réviser par deux professeurs de la grande mosquée et imprimer. Il en a envoyé un exemplaire au ministre [des Affaires étrangères] en décembre 1896[114].

« Le but qu'on se propose d'atteindre en Tunisie c'est de réaliser l'alliance de l'Islam avec la civilisation moderne, en faisant pénétrer dans le monde musulman les enseignements et les méthodes qui ne sont pas incompatibles avec les principes essentiels de la religion musulmane.

Cette œuvre a déjà été tentée sur plusieurs points du monde, notamment à Constantinople et au Caire, et des résultats importants ont été obtenus.

Néanmoins, il semble que, dans ces deux centres, les deux genres de culture, européenne et musulmane, ont vécu côte à côte sans se pénétrer réciproquement. [...]

Il n'y a pas eu rapprochement plus intime que sur le terrain de la justice, par exemple en Égypte, grâce à l'institution de tribunaux mixtes. Néanmoins, il semble qu'on ait pensé davantage à attirer les indigènes vers nos formes judiciaires qu'à perfectionner chez eux la justice traditionnelle en développant les principes si féconds de l'Islam.

L'inconvénient de cette manière de procéder c'est qu'on peut conquérir un certain nombre de têtes à la civilisation européenne sans exercer aucune influence sérieuse et durable sur le monde de l'islam. Il y a passage d'une civilisation à une autre, il n'y a ni fusion, ni même rapprochement entre les principes des deux civilisations. [...]

Donc il faut que les musulmans entreprennent de se réformer eux-mêmes, en s'assimilant ce qu'il y a de meilleur dans la civilisation européenne, et que les Européens n'interviennent que pour grouper et diriger les efforts.

Nul pays ne paraît aussi bien préparé que la Tunisie pour donner l'exemple de cette alliance féconde. [...] »

90 Machuel présente ensuite les moyens les plus propres à atteindre le but proposé :

« 1°/ Constituer en société d'action tous les musulmans qui les [ces idées générales] admettent. [...] Cette société aurait pour objet principal de propager dans le monde musulman les idées dont il s'agit, et qui sont à peu près celles du ministre Kheireddine, par des conférences, des traductions, des brochures, par la formation de professeurs libres, capables d'exposer en arabe et de vulgariser les principes essentiels des sciences de l'Europe, enfin par des réunions fréquentes dans lesquelles les membres de l'Association échangeront leurs idées.

2°/ Entreprendre un travail de comparaison et de rapprochement entre la législation indigène et la législation européenne, en déterminant les points sur lesquels elles peuvent coïncider [...] par exemple dans le droit civil, la législation des contrats, celle qui concerne les relations commerciales, et presque tout le droit

pénal[115], en un mot la plupart des matières qui relèvent, en Tunisie, de la compétence de l'Ouzara.

Le travail de comparaison a déjà été entrepris ailleurs. Il existe à Constantinople et au Caire un code civil, un code commercial, un code pénal, qui présentent souvent des transactions heureuses entre les deux droits. On a remarqué, en effet, dans la pratique, que toute cette partie de la législation dépendait moins des principes religieux que des relations créées entre les hommes d'origines les plus différentes par des intérêts communs ou des occupations analogues. [...]

3°/ Étendre et développer, autant que possible, l'enseignement supérieur qui est donné à la grande mosquée de Tunis. [...] Les Européens n'ont commencé à progresser que quand ils ont appliqué ces deux principes : la critique des textes qui permet de prendre les conseils des anciens, mais en les réduisant à leur juste valeur, et en ajoutant sans cesse à ce patrimoine transmis par nos ancêtres ; et la spécialité, c'est à dire la division du travail, grâce à laquelle chaque savant, donnant son effort à une seule science, peut la pousser beaucoup plus loin, pour la transmettre à son tour aux générations futures. [Machuel donne l'exemple de l'électricité et de la cartographie de l'Afrique.]

[...] Il semble qu'il faudrait d'abord distinguer les sciences qui sont immuables par nature, telles que l'enseignement de la théologie et du dogme, celui de la pure langue arabe, même l'enseignement des principes essentiels du droit musulman, – et les sciences qui sont susceptibles de progrès ou d'applications diverses, telles que les mathématiques, la physique, l'histoire, la géographie, etc.

[Dans la première catégorie,] rien n'empêche d'appliquer [...] le principe si fécond de la division du travail, c'est-à-dire de faire en sorte qu'un professeur n'enseigne qu'une seule chose à la fois : l'un le dogme, l'autre le droit, un troisième la grammaire, et que chacun se fasse ainsi une réputation dans sa spécialité.

[Dans la seconde,] non seulement elles doivent être enseignées par des spécialistes, mais encore le matériel d'enseignement (et particulièrement les livres), doit être sans cesse renouvelé et mis au courant des derniers progrès.

[Machuel propose que ces matières soient enseignées dans des bâtiments annexes car elles exigent « des cartes, des tableaux, des instruments et des expériences »].

Sans doute, il y a bien d'autres améliorations pratiques que l'on peut apporter, soit dans le travail des étudiants, soit dans la condition des professeurs, soit dans le système des examens. Il appartient aux musulmans éclairés, qui en sentent déjà la nécessité, d'en prendre l'initiative.

Mais nous devons nous borner ici à ces considérations générales, qui sont comme les lignes directrices de toute réforme. [...]

Si la Tunisie donne l'exemple de ce mariage fécond entre les deux civilisations, nous ne doutons pas qu'elle ne prenne rapidement le sceptre intellectuel de l'islam et que la réputation de son enseignement ne s'étende jusqu'au cœur même de l'Afrique. »

91 Une note intitulée « Quelques réflexions sur l'avenir des jeunes gens tunisiens instruits dans nos établissements scolaires et sur les avantages et les inconvénients que peut offrir leur groupement en société » et datée de novembre 1896 nous permet de saisir un autre aspect de la pensée de Louis Machuel[116]. Après avoir évoqué les instructions qu'il a reçues de Jules Ferry en personne en 1883 : « faire des jeunes tunisiens [*sic*] des amis de la France

qui devront cependant rester attachés à leur religion et à leurs institutions », il poursuit ainsi :

> « Aussi, au lieu de proscrire des écoles qui ont été créées en Tunisie l'enseignement koranique et par suite l'enseignement arabe, j'ai pensé qu'il était préférable de le tolérer et même de l'encourager pour pouvoir mieux le surveiller et pour faire des maîtres indigènes nos auxiliaires en les associant à notre œuvre et en leur attribuant un rôle dans l'éducation et l'instruction des enfants musulmans. Je crois avoir été dans le vrai car partout, jusqu'à ce jour, les écoles françaises ont été assidûment fréquentées par les musulmans et les mueddebs[117] ont eux-mêmes contribué à assurer cette fréquentation. Je crois être en droit d'affirmer qu'il n'y a nulle part en Tunisie une hostilité sourde contre nos écoles, comme cela se voit malheureusement en Algérie. [...].
>
> Parmi les jeunes gens ayant reçu notre enseignement, en est-il qu'on doive considérer comme des *déclassés* ? Je ne le pense pas. Sans doute, nos anciens élèves ne sont pas tous arrivés à occuper des emplois dans nos administrations ; tous n'ont pas répondu aux espérances qu'on fondait sur eux ; [...] mais je ne connais pas un seul tunisien qui n'ait pu utiliser, d'une manière quelconque, les connaissances acquises dans nos écoles. [...]

92 Machuel dit avoir cherché à grouper les anciens élèves en associations : car, comme il le dit plus loin, « il est nécessaire de suivre nos élèves après leur sortie des écoles, pour continuer à les diriger et les obliger à compléter leur instruction ou tout au moins à conserver les connaissances acquises ».

> « J'ai créé une *société des anciens élèves du collège Sadiki* qui n'a pas donné de résultats appréciables ; j'ai conseillé aux anciens élèves de l'école normale de constituer une *association amicale* qui ne me paraît pas fonctionner convenablement. J'ai enfin essayé de constituer l'année dernière une société de travail à laquelle j'aurais désiré voir adhérer tous les musulmans. J'ai soumis mon projet à M. le RG pendant les vacances de 1895 ; malheureusement les préoccupations de toutes sortes que M. le résident a vues cette année ne lui ont pas permis d'y fixer son attention. Je lui ai montré dernièrement les statuts que je projetais et à laquelle je proposais de donner le nom d'*Ifrikia*. [...]
>
> Je voulais que les musulmans arrivassent à s'imposer à leurs détracteurs européens par leur savoir et par leur valeur réelle. Les conférences que je leur aurais confiées, les publications que je leur aurais fait faire, la ligne de conduite que je les aurais engagés à suivre devaient avoir pour résultat de montrer à nos compatriotes que les tunisiens étaient dignes de leur estime et qu'il y avait lieu de compter sur eux. Ils auraient, par leur prudence et leur sagesse, conquis une situation morale bien plus sûre et bien plus durable que celle qu'ils auraient pu obtenir par la discussion et les polémiques.
>
> Je voulais aussi écarter du programme de cette société toutes les questions politiques. Rien n'est plus dangereux, à mon sens, que de laisser nos jeunes indigènes se lancer dans la politique, car ils ont, de par leur tempérament, une tendance bien marquée à placer toutes les questions sur ce terrain brûlant. Quoique je sois en désaccord sur ce point avec M. le Résident général[118], je n'hésite pas à affirmer que c'est compromettre leur cause et l'avenir que de les autoriser à toucher au domaine de la politique. [...] Sans doute, tant que nous serons là, nous pourrons les défendre, nous pourrons expliquer et justifier leurs actes ; mais, nous disparus, ils n'auront plus que des défenseurs timides ; leurs intentions seront dénaturées et leur cause sera compromise sinon irrémédiablement perdue. Ils seront accusés d'être *anti-français* et, comme il sera toujours facile à la mauvaise foi de dénaturer leurs faits et gestes, ils auront beaucoup de peine à se laver de cette

accusation qui pèsera lourdement sur eux et sur leurs coreligionnaires.

C'est pour cette raison encore que je ne voulais pas que la société fût exclusivement musulmane. J'aurais désiré y voir entrer, comme membres honoraires ou comme membres actifs, tous les français qui, de près ou de loin, s'intéressent aux études arabes ou aux choses musulmanes. [...] Le seul fait de voir ces jeunes tunisiens accepter parmi eux l'élément français dans certaines conditions, aurait prouvé la loyauté de leurs intentions et leur désir de vivre en bonne harmonie avec nous. »

Annexe 31 : Connaître l'arabe pour mieux civiliser, diriger et protéger « nos malheureux frères de l'Islam » (Mouliéras, 1902)

93 Auguste Mouliéras*, professeur à la chaire publique d'arabe d'Oran, dédie « aux jeunes arabisants » ce préambule à l'ouvrage de Viala et Jacquard, *L'arabe à l'école primaire*[119].

« Chers enfants,
[...] Ouvrez un atlas, arrêtez-vous à la carte d'Afrique, regardez-la de tous vos yeux, cette carte, et dites-vous bien que sur l'immense étendue de terre que possède la France dans le vaste Continent noir, la langue arabe est parlée par des millions et des millions d'hommes ; dites-vous bien aussi que la mission de civilisation et de charité fraternelle que les héritiers de la Révolution française sont venus remplir dans ce grand pays sauvage, n'est pas terminée, et qu'il y a encore, de l'autre côté de la frontière oranaise, dans l'extrême Nord-Ouest africain, d'autres millions d'hommes qu'il nous faudra arracher, tôt ou tard, aux ténèbres de l'ignorance et du fanatisme religieux.

Les missionnaires de la Civilisation, les principaux agents de nos exploitations commerciales, agricoles et industrielles, les représentants de nos diverses administrations, où les prendrons-nous en grande partie, si ce n'est parmi vous, chère jeunesse d'aujourd'hui, parmi vous qui êtes les hommes de demain, les futurs conducteurs et éducateurs de nos frères barbares qu'il vous faudra élever jusqu'à vous en leur inculquant le respect de la propriété et de la liberté d'autrui, le respect de la science et surtout de la vie humaine, et enfin l'amour du travail.

Que chacun de vous soit donc un petit apôtre de la France républicaine, un ardent missionnaire de justice, d'égalité et de fraternité universelle sur ce sol fécond où votre généreuse Patrie vous donne à tous sa large hospitalité. Mais en vue de la haute mission que vous remplirez plus tard, quelle meilleure préparation pouvez-vous avoir que l'étude d'un idiome qui vous permettra de pénétrer dans les pensées intimes de ceux que vous voudrez civiliser ? Par la seule langue arabe, si difficile mais si utile, vous deviendrez, je vous en réponds, les conseillers écoutés, les amis sincères, les véritables directeurs et protecteurs de nos malheureux frères de l'Islam chez lesquels se cachent des trésors d'endurance, de courage et de dévouement dont un jour la France pourra bénéficier si vous savez accomplir dignement le rôle important qu'elle attend de votre reconnaissance.

Dans quelques années, quand les ressources du budget le permettront, nous couvrirons notre Afrique d'écoles françaises, et alors nos instituteurs auront la belle et noble tâche de perfectionner et de compléter par l'enseignement de la langue de Voltaire, l'ébauche de rénovation sociale que vous aurez si bien commencée.

Étudiez, chers enfants, étudiez le langage, les mœurs et les institutions des Arabes pour être à même de leur faire comprendre bientôt qu'il y a en Europe une glorieuse République qui étend les plis de son drapeau sur les Croyants comme sur les Infidèles et que les Espagnols, les Italiens, les Maltais, les Musulmans, les Juifs et

les Chrétiens de toutes les confessions qui lui apportent ici le concours loyal de leur dévouement, de leurs bras et de leur intelligence, ne forment plus qu'une seule et grande famille, la FAMILLE FRANCAISE DE LA PLUS GRANDE FRANCE AFRICAINE.
Oran, le 1er décembre 1902. »

Annexe 32 : William Marçais* juge le programme d'arabe du *Plan d'études* de 1898 pour l'enseignement indigène en Algérie, 1908[120]

« L'étude de la langue arabe figure au programme des écoles primaires d'indigènes à raison de 2 heures et demie par semaine pour chacun des trois cycles. Son organisation est vraiment le point le plus faible des programmes de 1898. Elle révèle à la fois une ignorance des faits, et une croyance quasi-mystique à la seule efficacité de la classe, qu'on serait tenté de juger sévèrement, si la difficulté même de la "question de l'arabe" ne venait pas excuser la défaillance du *Plan d'études* de 1898. Des programmes primaires s'accommodent bien de choses simples et nettes ; or l'arabe se présente devant eux avec le caractère non seulement double, mais ambigu qu'il a dans la réalité. Quelques explications préalables sont ici nécessaires : il faut distinguer avec les Arabes eux-mêmes et, à leur suite, les arabisants : 1°/ l'arabe littéral ou classique, qui, depuis longtemps, n'est plus nulle part langue parlée courante, mais dans lequel tout, partout et toujours, a été et est encore écrit, depuis le Coran et ses commentaires jusqu'à la presse contemporaine, aux annonces commerciales et aux communiquées officiels. C'est lui seul qui a été toujours été et est encore étudié dans les *msid*, *djâma*, *kouttâb*, *zaouia* et autres établissements d'enseignement musulman ; c'est de lui que tous les Musulmans entendent parler lorsqu'ils disent de l'un d'entre eux "il a appris l'arabe – il sait l'arabe". Cette langue classique, cette langue écrite panarabe, est proprement un dialecte, imposé comme idiome littéraire commun par le triomphe de l'Islam, et dès lors soigneusement étudié, fixé, "stylisé" par l'énorme effort des grammairiens et des lexicographes indigènes ; 2°/ les dialectes arabes, formant une poussière d'idiomes parlés de Bagdad à Mogador, et dont l'ensemble constitue l'entité dénommée arabe vulgaire. Ces dialectes ne sont pas, comme on l'a cru d'abord, des fils dégénérés, mais bien plutôt des collatéraux pauvres de l'arabe classique ; ils offrent un fonds fort ancien, plus archaïque même sur quelques points que l'arabe classique, et plus proche du "sémitique commun" ; leur étude est de première importance pour le linguiste sémitisant. Mais le triomphe complet de l'arabe classique n'a jamais permis à aucun d'eux de s'élever à la dignité de l'arabe littéraire. L'écriture ne les a jamais fixés, réduits au rôle de parlers populaires locaux, ils ont évolué très vite, comme il est naturel d'idiomes uniquement parlés. Ils se sont chargés parfois d'éléments étrangers empruntés aux parlers de peuples antérieurs ou voisins (ainsi le maltais est un dialecte arabe pénétré d'italien) ; ils se sont éloignés de plus en plus les uns des autres et aussi de l'arabe littéral. Le groupe des dialectes parlés dans l'Afrique du Nord, appelé arabe vulgaire moghrébin, comprend lui-même divers sous-groupes secondaires, séparés par de notables différences. Tels sont les faits ; et il faut reconnaître qu'ils heurtaient rudement tout le système pédagogique des écoles primaires indigènes ; la méthode directe, dont on doit en général penser tant de bien, était ici en déroute ; car d'une part, on ne pouvait appliquer les exercices du langage à l'arabe littéral qui n'est pas une langue parlée ; de l'autre, enseigner par la méthode pseudo-maternelle ce que l'élève avait déjà appris par la vrai méthode maternelle, c'était, à parler franc, enfoncer une porte ouverte. C'est pourtant à quoi l'on s'est résolu, et ainsi le principe de la méthode directe n'a pas été entamé. L'arabe vulgaire moghrébin, dénommé pour la circonstance "arabe usuel", a seul figuré au programme du cours préparatoire, du cours élémentaire et du cours moyen ; il a été enseigné, suivant l'expression du *Plan d'études*, par l'usage, pour être parlé bien plutôt que pour être écrit ; on a imaginé des exercices de langage ; on a recommandé de munir l'enfant des mots nécessaires à la composition des phrases ; et c'est ainsi que le maître, presque toujours français, a appris à ses jeunes élèves à

parler leur langue maternelle ; plus tard, il leur apprend à l'écrire, quoiqu'elle n'ait jamais été écrite, et qu'il soit impossible d'en fixer l'orthographe ; et il leur fournit sur elle des notions grammaticales, lorsque les innombrable différences des parlers locaux font de la morphologie et de la syntaxe maghrébines, un amas confus et hétérogène de faits linguistiques, parmi lesquels les plus compétents spécialistes ont grand'peine à se reconnaître. Après quoi, pour comble d'incohérence, le *Plan d'études* prévoit à la fin du cours moyen, comme couronnement de l'étude de l'arabe usuel, la traduction orale "de textes très faciles (faits divers de journaux, avis officiels)..." qui sont exclusivement et toujours rédigés en arabe classique. Je puis affirmer, par expérience personnelle, que ce singulier enseignement provoque les railleries de tous les lettrés indigènes ; ils le jugent, ce qu'il est, dérisoire, et réclament raisonnablement l'introduction à l'école primaire de l'enseignement de l'arabe littéral. Pour être juste, il faut reconnaître, avec le *Plan d'études*, que l'étude de l'arabe vulgaire a une certaine utilité indirecte : "elle fortifie les élèves dans la connaissance du français, en les amenant à préciser les idées connues, par la comparaison des termes qui servent de part et d'autre à les exprimer" ; autrement dit, elle restitue à côté de la méthode directe, la vieille méthode de "traduction" où tout n'était pas à rejeter ; mais, en fait, puisqu'il s'agit de l'enseignement de l'arabe, il est honnête et logique d'y chercher avant tout le profit de l'arabe, et non, par ricochet, le profit d'une autre matière de l'enseignement. Je dirai enfin plus loin que l'étude de l'arabe parlé ou littéral est plus nuisible qu'utile en pays kabyle ».

Annexe 33 : Présentation de l'activité du service de presse et de traduction des Affaires indigènes, Alger, vers 1916

94 Le futur directeur des affaires indigènes Jean Mirante*, commissaire du gouvernement, défend le budget du service indigène devant les Délégations financières.

« Nous sommes chargés de traduire en français les nombreuses pétitions arabes qui parviennent à M. le gouverneur général. Ces pétitions ont suivi une marche ascendante assez rapide au cours des dernières années. Si nous nous reportions à une vingtaine d'années en arrière, nous constaterions qu'à cette époque, elles ne s'élevaient annuellement qu'à quelques centaines, tandis qu'elles se comptent aujourd'hui par milliers. [...] Les indigènes, généralement peu lettrés, expriment mal leur pensée et il n'est pas toujours commode de la découvrir pour la rendre en français. [...]

Nous traduisons également en arabe les correspondances adressées par M. le gouverneur général à des indigènes.

Notre service a aussi dans ses attributions la rédaction en arabe du journal officiel le *Mobacher* qui paraît le samedi de chaque semaine. C'est là encore une tâche ardue, car il s'agit de faire passer dans la langue arabe toute notre terminologie officielle et administrative. Le *Mobacher* publie, comme vous le savez, les lois, décrets, arrêtés et avis qui intéressent nos sujets musulmans. Il publie également les documents concernant la propriété indigène, notamment les dossiers d'enquêtes partielles dont l'insertion est prescrite par la loi.

Nous sommes chargés aussi du service des audiences indigènes, nous écoutons les doléances des nombreux plaignants qui se présentent au cabinet de M. le gouverneur général et chaque cas exposé nécessite naturellement un rapport.

Un autre travail délicat nous incombe aussi : c'est le dépouillement des journaux et publications arabes de l'étranger dans lesquels nous recueillons des renseignements précieux pour notre information politique et dont nous établissons, suivant les cas, des analyses ou des traductions qui sont transmises au gouvernement, en même

temps que nous signalons à la Direction de la Sécurité générale tout ce qui offre des ra pports avec l'ordre public de la colonie.

Depuis le début de la guerre, nous accomplissons, d'accord avec le gouvernement, une importante mission de propagande française parmi nos indigènes et dans les autres pays musulmans. J'ai d'ailleurs la satisfaction de vous dire que le journal arabe *Akhbâr el Harb* (Nouvelles de la guerre), que nous avons créé dans ce but a obtenu des résultats particulièrement appréciés par le Gouvernement qui nous en a exprimé à plusieurs reprises sa satisfaction. Nous avons reçu des témoignages du même ordre du Maroc et de toutes les colonies françaises où vivent des populations musulmanes. [...] Il était indispensable d'informer les populations musulmanes des évènements de la guerre, de les mettre en garde contre les bruits tendancieux et les excitations dangereuses venant de l'ennemi, de faire ressortir la noble cause pour laquelle la France et ses alliés combattent et de mettre en relief leur force invincible. [...] Le journal *Akhbâr el Harb*, né dès le commencement des hostilités, a été l'organe qui, par la suite, a servi de modèle dans les autres colonies et pays de protectorat, où des feuilles du même genre ont été fondées.

Notre service, Messieurs, est également chargé de la surveillance des publications de tout ordre imprimées en arabe qui pénètrent en Algérie. Parmi ces publications, il en est parfois dont les tendances sont malveillantes et qu'il y aurait un réel danger à laisser circuler dans la colonie. Nous les signalons aussitôt et nous provoquons leur interdiction. »[121]

Annexe 34 : Une vision rétrospective de la médersa de Tlemcen par William Marçais, 1935

« Il y avait parmi eux des chéchias citadines dont les porteurs avaient conquis le certificat d'études primaires vers la 20e année. Il y avait aussi des tolbas bédouins, enturbannés, emburnoussés, quelques-uns barbus et moustachus, possédant pour tout bagage, à leur arrivée, la connaissance du Coran et quelques bribes de grammaire arabe. À cette paysannerie de la tente allait la bienveillance particulière des trois professeurs musulmans chargés de dispenser la science à notre cléricature en herbe. C'est qu'eux aussi étaient nés sous le toit mobile d'une maison de poil, dans cette Oranie centrale, cette Zénétie, qui avait fourni un demi-siècle auparavant à Abdelcader [Abd el-Kader] les plus fidèles de ses fidèles. Ils aimaient moins les Tlemcéniens, en raison d'abord de l'antagonisme traditionnel où se heurtent, au Maghreb, sédentaires et transhumants, et aussi parce que les Koloughlis de Tlemcen avaient jadis combattu l'*Émir*. Mais un long séjour avait fait de la vieille capitale une seconde patrie. [...] Teintés de mysticisme, du moins de ce mysticisme pour tous répandu par les confréries, ils cultivaient avec prédilection la science du droit. [...] Par ailleurs, ils s'étaient installés en toute sécurité et sans nul conflit intérieur dans l'Islam populaire légué par le bas moyen âge à l'Algérie du XIXe siècle. [...] Personnellement ils ne déposaient pas de pierres sur les *Kerkoûr*, ne nouaient pas de chiffons aux arbres sacrés, ne sacrifiaient pas aux djinns de poules noires. Mais ils se gardaient de jeter le blâme sur ces manifestations de la foi des humbles, et ne songeaient pas à les dissimuler comme des tares aux yeux curieux de l'Occident. Ils s'adaptaient tant bien que mal aux choses de notre civilisation, ou plutôt, ce qui est très berbère, ils s'efforçaient ingénument de les adapter à la leur. Aussi bien, ne concevaient-ils pas pour les cuvettes de notre petit cabinet de physique d'usage plus convenable que celui de bassins à ablutions. Et trouvant les fauteuils des salles de cours des sièges incommodes, ils les transformaient en koursis ; sans préméditation et sans relâche : en s'y asseyant toujours en tailleur, ils avaient assez vite fait d'en disloquer les bras. Subtils et naïfs, finassiers et sûrs, représentants conscients d'une petite aristocratie et très proches du menu peuple, foncièrement sérieux mais ayant gardé du goût pour les plaisanteries des milieux

tolbas où ils avaient grandi et vécu, croyants fervents et loyalistes sincères, ils pouvaient à l'occasion montrer une admirable fidélité dans leurs affections. Ils ignoraient la déclaration des droits de l'homme dont certains articles leur eussent peut-être parus entachés d'hérésie. Mais ils possédaient ce pur, simple et profond sentiment de la dignité humaine qui pénètre et ennoblit la vie de certains musulmans d'élite. »[122]

Pièces de correspondance entre arabisants (1898-1929)

Annexe 35 : Le recteur Jeanmaire face au catéchisme de l'indigène en Algérie, 1898

95 Charles Jeanmaire à René Basset, directeur de l'école, Alger, 2 novembre 1898

96 [Le recteur, d'accord avec René Basset* sur les mesures à prendre pour développer l'instruction en Algérie, revient en novembre 1898 de Paris où il a eu une entrevue avec Léon Bourgeois, ministre radical de l'Instruction publique dans l'éphémère gouvernement dirigé par Henri Brisson.]

« [Alfred] Rambaud[123] avait retiré au gouverneur le droit d'allouer les subventions à la direction de l'enseignement primaire et prétendait les fixer d'après les mêmes règles qu'en France. M. Bourgeois rend au gouverneur le droit de proposer les subventions dans la limite de 40 à 80 %, à la seule condition de ne pas dépasser, dans l'année, la moyenne de 60 %. Dans ces conditions, nous allons pouvoir marcher de nouveau.

Dès le lendemain de mon retour à Alger, j'ai vu M. Laferrière[124]. Je ne sais pas au juste ce qu'il pense. [...] Il partait le lendemain pour un voyage en Kabylie et dans l'est du département. Je sais qu'il a visité en détail l'école de Tamazirt, près de Fort-National. J'ignore quelle a été son impression. Il rentre seulement aujourd'hui à Alger. Mais il a son idée. Il voudrait faire préparer à l'usage des indigènes une sorte de catéchisme. Ce ne serait pas le catéchisme du bon chrétien, ni celui du bon patriote, ce serait celui du bon indigène. On y procéderait, bien entendu, par demandes et par réponses. On donnerait la première place à la religion, "la religion dégagée de ce qu'il y a de trop particulier dans tel ou tel culte", après cela la patrie, ou, pour les indigènes, la France, puis la famille, puis l'individu, et après les devoirs de morale, des conseils d'hygiène, d'agriculture, etc. Je me suis bien gardé de le contrecarrer immédiatement, et comme il me priait d'y penser, j'ai répondu que j'y réfléchirais.

Voyez-vous cette idée ! Nous qui nous donnons tant de mal pour écarter de notre enseignement le psittacisme, qui n'allons que pas à pas des objets concrets et des faits particuliers aux idées générales et abstraites, et qui grâce à cette méthode, obtenons dans la plupart de nos écoles des résultats autrement encourageants que tout ce que vous avez pu voir dans les médersas, nous serions condamnés à prendre pour base de notre enseignement ce qu'il y a de plus abstrait, et à apprendre à nos élèves des mots avant de pouvoir faire entrer dans leur esprit les idées qui leur correspondent.

Je compte lui dire : un catéchisme ou un petit manuel par demandes et par réponses peut être entendu de deux façons : ou c'est un point de départ, un commencement, et alors cela n'a aucune portée, aucune utilité sérieuse ; ou c'est un résumé d'un enseignement déjà donné autrement, par exemple ce qu'a fait M. Charles Dupuy dans ses petits livrets intitulés : *L'année du certificat d'études primaires*, dans ce sens il

est possible de faire quelque chose[125].

Mais parler aux indigènes de religion ! de morale, oui, mais de religion, il faut bien nous en garder. Ils s'imagineraient que nous voulons convertir leurs enfants à la religion chrétienne. C'est ce qu'ils redoutent le plus. Quand nous créons une école, les indigènes ne manquent pas de dire : on y apprendra le français, le calcul, de l'agriculture, etc., mais nous ne voulons pas qu'on y parle de religion.

Quant à la question de savoir si on peut laïciser la religion, vous comprenez qu'ils n'en sont pas encore arrivés là. »[126]

Annexe 36 : L'élection de Paul Casanova au Collège de France, 1908

97 Un jugement extérieur conclut à la supériorité de Basset

« Je ne suis pas arabisant, mais il n'y a pas d'orientaliste qui ignore que M. R. Basset* est un maître et que M. Casanova* n'a jamais produit rien de vraiment original ; que M. Basset a fondé une école et que sous la direction de M. Casanova l'étude de l'arabe n'a rien donné au Caire ; et que, si M. Casanova était préféré à M. Basset, ce serait une stupeur parmi les hommes compétents de toute l'Europe.

Il y a, il est vrai, le vote du collège de France, et le grand nombre de voix obtenues par M. Casanova à l'Académie des inscriptions. Mais le vote du collège n'a pas de signification : c'est un vote de lassitude, fait à la suite de trois scrutins où M. Basset avait eu 19 voix contre 18 à M. Casanova et un bulletin blanc. Et ce vote, si peu significatif, était vicié dès le principe par des considérations de camaraderie et de relations qui sont la plaie et le scandale des élections universitaires : M. Basset n'est pas normalien, et M. Casanova doit certainement plusieurs voix au Collège et à l'Institut à son passage par la rue d'Ulm.

Ajouterai-je que M. Basset a un caractère un peu âpre et n'a guère d'amis ; que beaucoup redoutent sa prodigieuse érudition. Je crains que personne n'intervienne auprès de vous en sa faveur, tandis que je suis sûr qu'on agira de l'autre côté. [...] »[127]

Annexe 36bis : Une lettre de René Basset à Maurice Gaudefroy-Demombynes, 1909

98 René Basset à Gaudefroy-Demombynes, Alger, 14 janvier 1909

« Cher Monsieur,

Merci pour votre dépêche : j'en ai reçu également une de [Paul] Boyer[128] et de S [ylvain] Lévi[129] : ce dernier m'annonce des détails dans une lettre.

Je ne puis rien dire avant de savoir comment tout s'est passé ; je soupçonne seulement, comme je l'écrivais la semaine dernière, que la campagne n'a pas dû être menée bien vive pour moi chez les scientifiques ou les juristes qui formaient l'élément inconnu.

Quant à maintenir ma candidature, cela souffre de difficultés.

1° On m'a répété de tous côté que le vote du collège de France entraînerait celui de l'Institut : il n'y a pas ici en effet de questions particulières comme pour le P. Scheil[130] ou Tournery [?].

Et vous comprenez que je ne suis pas disposé à courir au-devant d'un second échec.

2° Même si je suis présenté en première ligne par l'Institut, qui m'assure que le ministère ne nommerait pas le candidat du collège de France ? Je ne sais trop quels sont les sentiments de Bayet[131] pour moi, mais il en veut à l'Académie qui l'a blackboulé.

3° Le ministère étant décidé à me nommer, restent les Hautes Études philologiques et religieuses : elles ont attendu le vote du collège de France pour faire leurs propositions, mais attendront-elle le vote de l'Institut et la nomination du ministère ? Je l'ignore mais ne le crois guère. Ce sont Meillet[132] et Sylvain Lévi qui peuvent le savoir.

Évidemment ce sera triste de voir l'orientalisme français représenté par un Casanova, un Amar* et qui encore ? Vous allez rester seul sur la brèche. Mais si une combinaison vous faisait avoir les Hautes études (au moins les philologiques) à la place de l'école coloniale ou à côté d'elle et de l'école des langues orientales, ce serait une atténuation du mal.

Ma femme envisage sans regret la perspective de rester ici : les inconvénients de Paris lui apparaissaient déjà auparavant. Moi, vous savez mon avis.

J'écris par ce courrier à Boyer, et à S[ylvain] Lévi, à Meillet et à Cagnat[133] : je pense que ma lettre arrivera à Paris mercredi soir.

Veuillez présenter mes hommages et les compliments de ma femme à Madame Gaudefroy-Demombynes et croire à l'assurance de mes meilleurs sentiments. »[134]

Annexe 37 : Correspondance entre William Marçais et Paul Boyer, 1909-1924

99 À l'exception d'une réponse de Paul Boyer, ces lettres lui sont destinées. Cette correspondance se poursuit au moins jusqu'en 1937[135].

Alger, 21 décembre 1909
« Cher Monsieur,

Je retourne aujourd'hui à la nationale [l'Imprimerie nationale] les épreuves de mes textes tangérois. Tout sera prêt à temps. Mais j'ai tellement de besogne avec mes nouvelles fonctions que je suis obligé de prendre sur mes matins et mes soirs pour étaler. Après mûre réflexion, je ne crois pas possible de vous faire des conférences ; excusez-moi de ne pas l'avoir dit plus tôt ; d'abord vers le printemps nous allons avoir les délégations financières et je ne pourrai pas bouger d'Alger. D'autre part, d'ici là, les tournées, le travail d'administration et bien d'autres ennuis m'interdiront le minimum de réflexion nécessaire pour vous faire des conférences passables. »
Alger, 137 rue de Constantine, 25 décembre 1910
« Mon cher ami,

N. S. Jésus est mythiquement descendu cette nuit pour apporter des joujoux aux enfants sages ; je comptais presque qu'il m'apporterait un bon paquet d'épreuves de mon glossaire. J'avais fait ardemment appel au miracle ; seul, en effet, un miracle pouvait amener l'exécution normale d'un travail confié à la rue Vieille-du-Temple[136] . J'avais donc mis mes babouches dans la cheminée ; ce matin je les ai trouvées vides. Alors je quitte toute espérance.

Maintenant sans doute, l'Imprimerie nationale est en vacances. Ces braves gens se reposent dans un farniente bien gagné, des fatigues d'une oisiveté perpétuelle. Ils n'ont probablement pas commencé l'impression de mon manuscrit. Si par hasard ils avaient commencé je n'aurais pas d'épreuves avant le 15 janvier. En février je serai en tournée dans le sud ; pas de correction possible. Donc il nous est interdit d'aboutir avant la clôture de l'exercice. J'aurais vivement désiré terminer cette affaire dans les limites financières de 1910 ; vous l'auriez désiré aussi. Mais tout effort d'activité moderne se brise contre les traditions de courtoisie antique, d'oisiveté majestueuse d'une maison où les contre-maîtres ont une rosette rouge à leur veston, les garçons de bureau des rubans violets à leur livrée, les correcteurs des palmes vertes à leur habit. Voici donc ce que je vous propose.

Les textes, transcription, traduction annotée, fournissent 206 pages ; ils ont été mis en page moyennant un travail obstiné de 5 mois de février 1910 à juillet 1910. J'ai corrigé cette mise en pages ; j'en demande une seconde épreuve ; mettons que deux mois et demi leur suffiront pour me la fournir ; fin mars 1911 pourra voir le bon à tirer ; nous reviendrions ainsi à l'idée primitive de faire paraître cette publication en deux volumes ; et vos crédits de 1910 se trouveraient partiellement employés. Quant au glossaire, s'ils en ont commencé l'impression, nous les laisserions continuer ; et à l'aurore de mars 1912 il paraîtrait peut-être. S'ils n'ont pas commencé, arrêtons les frais ; mettons que je n'ai rien fait ; qu'ils me renvoient mon manuscrit ; je le passe à Kampffmeyer[137] qui utilisera avec joie cette collection de documents, je crois unique en son genre. L'important est en sorte que les orientalistes connaissent le plut tôt possible les faits de vocabulaire que j'y ai notés. Pardonnez-moi, mon cher ami, tout le tracas que je vous cause avec cette sacrée publication, et répondez-moi vite pour que nous avisions à ne pas laisser tomber en exercice clos les crédits de publication inscrits au budget de 1910.

Vous devez être bien content de la nomination de Demombynes*. Vous avez maintenant des collaborateurs selon vos goûts et la majorité assurée dans le conseil des professeurs. Basset* m'a montré des articles bien curieux contre tout l'orientalisme français, parus dans un canard colonial dont je ne me rappelle plus le titre. Quel est l'homme de goût qui a écrit ces belles pages et revêt ces réflexions judicieuses d'un vêtement de coupe aussi élégante ? Ce sont surtout les gens d'extrême orient qui en prennent pour leur grade ; Chavannes et S. Lévi passent vraiment un mauvais quart d'heure ; mais votre action néfaste est aussi stigmatisée comme il convient.

Avez-vous lu la *conquête du Sahara* de É. Gautier, l'ancien professeur de malgache de l'école des langues ? C'est en ce moment le gros succès de librairie en Alger. Tout le monde y a pris plaisir depuis le gouvernement général, jusqu'au dernier sous-lieutenant de l'oasis la plus reculée. C'est vraiment très bien.

Présentez je vous prie mes hommages à Madame Boyer… »

100 Paul Boyer à William Marçais, Paris, 18 janvier 1919

« Mon cher ami,

Vox populi vox dei ! Vos élèves, quand ils ont lu le papillon indiquant la suspension de votre cours, ont quasi fait une émeute ! Jamais, de mémoire d'administrateur, l'École n'avait vu pareille émotion. C'est là un témoignage d'estime qui ne trompe pas, et dont j'ai grande joie, et même un peu d'orgueil, à vous féliciter. »
Rennes, 24 janvier 1919
« Mon cher ami,

[…] Doucement ému que mes élèves aient témoigné du goût pour mon pauvre

enseignement ; il était bien incohérent, bien mal préparé ; mais il leur semblait allègre ; et la joie singulière que j'éprouvais à exposer des misères était sans doute communicative, et revêtait ma bizarrerie sordide d'un éclat mensonger. »
Tunis, 17 novembre 1921

101 [William Marçais annonce qu'il sera à Paris fin novembre. Il a eu visite d'un certain nombre de candidats à l'examen de première année à l'école : il leur a dit avec la plus grande netteté qu'une entière dispense de la scolarité était désormais impossible. Parmi eux, M. Pons, ex-officier interprète et commissaire du gouvernement près les tribunaux tunisiens. Saïeb, officier interprète au Maroc, a demandé le programme des cours.]

« Lecerf* serait-il disposé à accepter pour quelques temps une mission du gouvernement tunisien ? Il s'agirait de l'organisation d'un bureau des affaires israélites. On voudrait un sémitisant cultivé. C'est G. Puaux qui m'en a parlé.

Vous pouvez adresser au ministère une demande de cours trimestriel (avril-juin) pour M. Lasram. Il m'a affirmé que le ministre est très favorable, et a été préparé par son chef de cabinet.

J'ai en ce moment, ici, mon frère [Georges] qui est venu faire des fouilles à Cairouan ; et ma femme qui depuis trois semaines procède entre nos mobiliers parisien et tunisien à des ventilations nécessaires ; c'est le mobilier tunisien qui en sort fort amoindri.

Il est entendu qu'en 1922, je vous donnerai pour la petite collection de l'école un volume des *Textes arabes de Takrouna*, 250 p. ou 300 ; une ou deux années après je vous donnerai le glossaire et si possible des planches (*Wörter und Sachen*) ; mes textes sont vraiment très amusants + assez bien composés. »
Tunis, 9 juin 1922
« [...] bientôt vous aurez des sujets de composition. C'est toujours un moment bien pénible pour moi que celui où je dois fixer pour des fins pédagogiques des patois qui ne furent jamais écrits ; toute ma conscience linguistique se révolte contre cet attentat ; mais enfin je m'exécuterai. Nous avons très chaud ; nous sommes en pleins examens. Je trouve tout de même le temps de travailler un peu pour moi, mais pas plus de 5 heures par jour. »
Tunis, 26 avril 1924
« Mon cher patron et ami,

Me voici encore une fois de l'autre côté de la mer au sourire innombrable. Ici c'est presque l'été. [...] Avant de partir, je suis passé à l'imprimerie nationale. Ils n'avaient encore rien fait. Je les ai pressés et ils ont promis. Repressez-les pour que leurs promesses ne restent pas une promesse. Je désirerais vivement avoir des épreuves pendant mon séjour en Tunisie, et associer mes collaborateurs à la correction.

J'attends la visite de Massignon* dans quelques jours. Lecerf, me dit-on, mange, joue au football et dort. Je ne l'ai pas encore vu. »
Tunis, 3 mai 1924
« Mon cher ami,

L'imprimerie nationale m'a communiqué des spécimens des *Textes arabes de Takroûna*. Comme disposition générale, ça va. Le choix et l'emploi des types me paraissent judicieux. L'effet est beau. Dans une note annexe, dont j'accompagne ma lettre de renvoi, je leur consigne quelques observations propres à faciliter leur tâche et la mienne et je les exhorte à m'inonder d'épreuves. Ils peuvent être assurés que je leur renverrai le flot, sans me laisser submerger. Il s'établira un large courant de circulation ; et de mon côté, il n'y aura pas de mares stagnantes.

Il est huit heures du matin ; je suis levé depuis 6 ; et j'ai ma fenêtre ouverte. Mes voisins musulmans dorment parce que c'est Ramadhan, qui n'est pas tant une période d'abstinence qu'un renversement du temps usuel : pendant un mois on fait bombance la nuit et l'on dort le jour.

Nous avons en ce moment Massignon qui va aller au Maroc, et j'ai eu plusieurs visites de Milliot* de la Faculté de droit d'Alger. Que n'avons-nous encore eu la vôtre !

PS : J'ai commencé mon glossaire qui formera le 2e volume de Takroûna. »
Tunis, 23 mai 1924
« Mon cher patron et ami,

102 [William Marçais lui demande de relancer l'Imprimerie nationale.]

Il est prudent d'empêcher cette bonne vieille de s'endormir le nez sur mon manuscrit. [...] Marcel Cohen m'écrit qu'il ne reçoit plus rien de sa mise en pages ; et l'on m'a raconté avant mon départ une histoire terrifiante de placards en panne depuis décembre (c'est pour une publication de sanscrit de [Félix] Lacôte). Ils sont gentils dans cette maison. Il y a là des polytechniciens qui ne dépareraient pas les tabacs ou le génie maritime. Mais ils aiment bien à ne pas faire grand-chose puisqu'ils sont payés tout de même.

Ici le temps est magnifique et déjà chaud. Je travaille assez bien. Les changements politiques qu'on entrevoit après les élections[138] risquent de rompre bien mal à propos la trêve de l'été africain. À une époque où chacun ne devrait songer qu'à chercher un coin d'ombre pour dormir, la perspective d'un gouvernement nouveau fait bouillir les cervelles. Les fonctionnaires des travaux publics, de l'enseignement primaire tiennent des meetings pour réclamer une diminution du travail et une augmentation du salaire. Les juifs achètent à qui mieux mieux de la livre et du dollar. L'élite indigène s'agite pour obtenir l'indépendance de la Tunisie. Moutet[139] la leur aurait promise !

[...] Il faudra donc le nommer Résident Général pour le faire changer d'avis. M. Saint [140] part pour la France demain. Pourquoi ? Mystère.

Je suis en somme assez content des élections. Ça embête les curés et les militaires ; et puis j'ai hâte, pour mon instruction personnelle, de voir un ministère Herriot-Paul Boncour aux prises avec une grève des transports en commun de la Régie parisienne[141]. [...] »
Tunis, 14 juin 1924

103 [William Marçais se plaint de l'Imprimerie nationale.]

« Ils ne marchent qu'à grands coups de pied dans l'hinterland. [...] Voilà, par l'effet de leur négligence, de leur misérable négligence, la thèse de Marcel Cohen repoussée aux calendes grecques. [...] Le respectable M. Huart* vous posera sans doute à la séance de juillet comme l'an dernier une question sur les publications de l'École. Il faudra avouer que, du fait de l'imprimeur, rien n'a paru depuis un an.

Ce Doumergue me paraît convenir parfaitement à la Présidence[142]. De ce côté-ci de l'eau, il avait jadis la réputation d'un grand ivrogne. Depuis il a dû se corriger. Je fus reçu par lui en 1909 ; il n'avait pas d'idées très claires mais rien ne m'autorise à attribuer cette particularité à l'ébriété plutôt qu'à son génie naturel. J'ai dans la suite balladé [*sic*] en Algérie son fils naturel, un gros garçon inoffensif nommé Olivier qui accomplissait une mission-voyage de noces en compagnie d'une conjointe maigre et couperosée. Depuis, il est devenu gouverneur général de

Magadascar[143]. Un célibataire qui case bien ses bâtards, quelle expression parfaite du radical-socialisme ! [...] »
Tunis, 25 octobre 1925

104 [William Marçais adresse à Paul Boyer un modèle de lettre à destination du ministre de l'Agriculture pour attirer son attention sur Abderrahman ben Guiga qui désirerait le mérite agricole.]

« Aujourd'hui instituteur à Tunis, M. Ben Guiga[144] a rendu de remarquables services à l'agriculture indigène dans les divers emplois qu'il a antérieurement occupé à l'intérieur de la Régence. [...] »
Tunis, 28 octobre 1925

105 [William Marçais demande si on peut lui envoyer une quinzaine d'exemplaires du *Takroûna* pour lui et son collaborateur.]

« Ici tout est calme pour l'instant. Répercussion des événements du Maroc et de Syrie[145] nulle comme il fallait s'y attendre. Il n'y a en fait que les choses d'Égypte qui puissent éveiller ici quelque écho.

Ma femme m'a rejoint ; elle m'aide à déménager ma bibliothèque que je ramène à Paris. »
Tunis, 21 novembre 1925
« [...] Je prends mes dispositions pour passer au secrétaire la direction de l'École, désigner des suppléants à mes cours, et m'embarquer jeudi prochain ; à partir de lundi 30 novembre je vous ferai à l'école tous les cours que vous voudrez, les miens d'abord, et ceux de Demombynes dont vous jugerez opportun de me charger, et attendant que notre ami soit remis sur pied.

Ma présence ici était indispensable. Il m'a fallu trouver un titulaire nouveau pour le professeur d'histoire, organiser à l'intention d'un groupe nombreux d'auditeurs des cours complémentaires de français, et veiller à ce que l'absurde conscience de mon directeur général ne rendit pas [impossible] la vie financière de mon école en 1926. Cet homme excellent prend à la lettre les instructions du Résident : "comprimez". Il comprime son projet de budget ; on le lui comprime naturellement encore, et de compression en compression il n'a plus de quoi acheter un porte-plume de 4 sous ; les autres ministères de la Régence connaissent mieux le langage des fleurs. Quand on leur dit de comprimer, ils enflent ; et se trouvent ramenés par les compressions ultérieures à une capacité thoracique qui leur permet de respirer largement.

Il fait un peu frais, mais il y a du soleil. Je vous écris la fenêtre ouverte, et l'on crie dans la rue les arbouses qui sont des fruits décevants, aussi jolis que des boules de corail, aussi peu savoureux que des boules de gomme râpeuses. Je vous prépare le lexique de Takroûna, et j'étudie un dialecte du sud tunisien tout à fait inconnu. Mon enquête me confirme dans l'idée que je ne sais rien des parlers maghrébins, et que celui qui y connaîtra quelque chose n'est pas encore né. Au reste qui s'occupera de nos drôleries dans une société où le seul genre d'intelligence apprécié et payé sera celui qui s'appliquera à perfectionner des moteurs ?

Vous savez que je déménage à Paris et que j'ai expédié d'ici la plus grande partie de mon mobilier colonial, et à peu près toute ma bibliothèque : nous en avons une ici tout à fait convenable, à laquelle on accorde à peu près 100 000 francs par an, et qui d'ici à dix ans constituera un incomparable instrument de travail. J'y fais entrer en ce moment tous les manuscrits qui apparaissent sur le marché aux ouvertures des successions. Nous accumulons ainsi des richesses pour les Italiens auxquels inévitablement nous passerons la main le jour où Mussolini le voudra fermement. »
Tunis, 19 juin 1926

106 [William Marçais annonce son arrivée à Paris.]

« J'ai d'ici là à faire passer mon examen du brevet d'arabe où il y a plus de 100 candidats inscrits ; quelle hécatombe se prépare ! Mon diplôme a donné des résultats particulièrement brillants : 26 candidats, 11 reçus, dont hélas un seul français. »
Tunis, 3 novembre 1926
« Mon cher patron et ami,

M. Huart donne, je crois, à entendre que, si j'ai fait beaucoup de dialectologie arabe, j'ai peu étudié la langue classique (l'arabe littéral de l'école). J'y ai du moins peu publié. J'ai cru bon, étant à Tlemcen, Alger, Tanger ou Tunis, d'entreprendre des recherches interdites à mes confrères de Paris, Leipzig ou Londres. Mais je puis dire, sans bluff, que je voudrais bien connaître la dialectologie arabe que j'enseigne comme je sais l'arabe classique que je n'enseigne pas. À ce propos, je vous communique une lettre récente du père Nöldecke [Nöldeke][146]. Naturellement, Meillet, en présentant mes titres [pour le collège de France], ne pourra pas faire état d'une correspondance privée. Le vieux Prussien exagère bien entendu. Je connais mieux que lui mes limites. Tout de même, j'ai bien le droit d'être fier de ce qu'il m'écrit ; Il s'agit de ma dernière publication, un article de philologie arabe classique, avec un chapeau d'histoire littéraire (*Mélanges R. Basset*).

C'est un rude vieux : avoir l'esprit aussi net à 90 ans passés ; se promettre de relire avant le trépas un texte difficile ! Conservez-moi cette lettre. C'est un autographe auquel je tiens, et pas seulement parce qu'il me décerne un brevet trop élogieux. Au reste, il m'engueule gentiment d'avoir confiance dans les publications des pères jésuites de Beyrouth qui sont un peu flibustiers et qu'en bon évangéliste il ne porte pas dans son cœur.

Vous garderez naturellement pour vous le jugement du *greise Gelehrte*[147] sur les arabisants parisiens qui ont été mes maîtres, au moins autant que Basset, et auxquels je dois beaucoup de reconnaissance. Mais je suis sûr que le mot de la fin pour Sylvain [Lévi] vous ira au cœur, à vous et à Meillet.

Je travaille assez bien. J'ai mis le nez dans les parlers du sud tunisien. C'est du vrai nouveau. Je tiens, je crois, le trait d'union qui relie les parlers arabes occidentaux aux parlers de l'orient ; et tout ce que j'ai enseigné est faux, ou du moins inexact. Je vous le répète je connais très mal la dialectologie arabe. Je la découvre, lentement, péniblement, par bribes. Et qui après moi ? [Georges Séraphin] Colin* est très bien ; mais il a un goût fâcheux pour le vocabulaire, et naturellement, comme tous les lexicographes, pour les substantifs surtout, et pour ceux d'origine étrangère surtout ; c'est à dire pour les faits de civilisation plus que pour les faits de langage.

Chaleur persistante, pays calme. Je profite de la présence de bons informateurs pour enquêter assidûment ; je sors peu. Au printemps j'irai faire un assez long séjour, à Gabès ou à Kebili, chez ces gens dont j'aurai débrouillé le parler tant bien que mal.

P.S : À Paris dans trois semaines environ. »

Annexe 38 : Lettres de Maurice Gaudefroy-Demombynes à Paul Boyer (1911-1929) : une collaboration confiante

107 Cette correspondance se poursuit jusqu'en 1937[148].

8 novembre 1911
« J'ai vu M. Humbert[149] qui m'a fait bonne impression : j'espère lui donner un coup de main. »

13 novembre 1911, La Noue[150]

108 [Louis Milliot* et Michel Bitar ont été chargés de remplacer Gaudefroy-Demombynes qui est en convalescence à la campagne, suite à une opération.]

« M. Boutroux[151] a peut-être raison, dans l'intérêt de sa maison. J'ai écrit tout de suite à Bittar [Bitar][152], une lettre que j'ai eu l'occasion de faire partir avant celle-ci. Je l'ai prié de la montrer à M. Mazon[153]. Je lui demande de faire les deux heures qu'eût faites Milliot*[154], et je lui en trace le programme, tout différent de celui que j'avais prévu tout d'abord. »

18 novembre 1911, La Noue

« L'an dernier, j'ai consacré un cours à l'explication de textes de l'agrégation pour Mercier*[155]. Cette année, je tirerai des auditeurs ou de mes correspondants tout ce que je pourrai, mais il faut que je sache qui j'ai devant moi [...] [Il annonce qu'il donnera une] leçon spéciale à nos deux coloniaux : les autres y assisteront s'ils le veulent. »

10 février 1914

« [...] Tout de même, charger Baudouin[156] de l'index, c'est lui donner une besogne qu'il est incapable de faire (il ne sort point de ses études), et une sale farce à faire à Houdas*[157]. Le mieux serait de supprimer l'index. Plus tard, il faudra donner à ces 4 volumes, 2 ou trois volumes de notes (et de corrections discrètes) et de commentaires. Alors on fera l'index. »

8 juillet 1914

« Depuis que je vous ai donné mon affiche, j'ai appris que M. Casanova* ferait du Coran au Collège de France : M. Huart* en fera aussi aux Hautes Études : ce fait bien du Coran ! Mais si M. Boyer n'y voit pas d'inconvénient, nous pouvons laisser l'affiche, et je ferai ce qui me paraîtra utile, sans tenir compte de l'affiche. »

21 juillet 1914, hôtel d'Anniviers, Vissoye [Vissoie], Valais

« D'abord la lettre de Michaux-Bellaire*[158]. C'est en effet bien embarrassant : pour l'honneur de la maison. Il faut lui dire qu'il y a 3 excellents diplômés d'arabe, mais qu'ils sont d'orient et qu'ils ont leur service à faire. Donc personne à donner comme stagiaire de l'interprétariat, comme Graulle ou Maillard[159] : on ne peut donner que des diplômés d'arabe. Je n'ai plus aucune nouvelle de Fromage*[160] depuis janvier, il paraissait content à Tunis, mais on pourrait l'indiquer comme possible. Massé* a perdu sa fille, est tout désemparé : il irait peut-être à Tanger : voulez-vous que je lui écrive[161] ? Ce serait un chemin vers Alger, peut-être. Un de nos anciens élèves algériens, Coliac[162], termine son service à Merrakech : il sera libre en septembre ; c'est un lourdeau [*sic*], mais un bon travailleur avec qui je suis resté en correspondance : il accepterait sans doute, avec espoir d'autre chose. Parmi ceux de cette année, Carpuat[163], tout médiocre qu'il soit, pourrait être dirigé : il a fait son service militaire. Je crois qu'il ne faut parler de Baudouin qu'après tous ceux-là. Coliac et Carpuat ne seront pas de plus mauvaise besogne que Graulle et Maillard. Il est clair qu'il vaudrait mieux lui donner Cousin[164], puis Colin[165] : peut-être Colin pourrait-il y passer, si le Caire était occupé : envisageons l'avenir avec Michaux-Bellaire. Mais prière instante de lui dire que nous ne lui offrons que des doublures. (Coliac était il y a six semaines interprète auxiliaire au bureau des Rihamma à Merrakech).

Félicitations à votre fils : le succès définitif va suivre.

Nous avons fait un petit séjour à Beckenried (hôtel Sonne) sur le lac des Quatre-Cantons : et nous sommes ici pour une quinzaine. J'ai peine à me remettre en bon train : mais ce n'est pas trop mauvais, tout de même. Jean est près de Constance et essaie de parler allemand. Roger est avec nous[166].

J'espère voir van Berchem[167] avant mon départ : il est souffrant, fatigué de son long voyage en Orient, et prend les eaux de [Bad] Heustrich près de Spiez[168].

Bon séjour en Bretagne : vous auriez mieux fait, pour nous, de venir en Normandie [169].

[...] Vous pouvez tout de même noter Vernazza, s'il est libérable cette année [?] : c'est un fainéant, mais il est du Quai[170]. En somme je dirais avec ?? *Fromage* et *Massé* ?? puis 1/ *Coliac*, 2/ *Carpuat*, 3/ Baudouin, 4/ Vernazza. »

109 En août 1914, Gaudefroy-Demombynes, ayant passé cinquante ans, n'est pas mobilisable. Il cherche cependant à participer à l'effort de guerre.

17 août [1914], Hautot [-sur-Seine]
« Je viens de frapper à toutes les portes, mairie, préfecture et croix rouge : on ne pourra m'employer avant quelque temps, semble-t-il.

[Il reste à disposition.]

Je sais mal l'anglais, mais tout de même ça pourrait servir, et mon allemand aussi. Je contracterais très volontiers un engagement à titre volontaire. »
1er septembre 1916, Talloire (hôtel Bellevue)
« Il m'a été bien bon d'avoir de vos nouvelles, de vous sentir toujours courageux et de savoir que Madame Boyer s'est remise énergiquement à l'hôpital : elle trouvera, dans son œuvre de dévouement, une raison de vivre avec sa grande peine. Nous causons souvent de vous et de celui que vous avez perdu : il me semble que je pourrai à mon retour vous parler mieux de lui.

L'été a passé assez bien pour nous. Ma femme va bien ; j'ai retrouvé un peu de forme à la montagne, et la santé de mon fils s'est fort améliorée[171]. Physiquement le progrès est très heureux : le reste est encore médiocre mais très amélioré. Je voudrais qu'il essayât de préparer le baccalauréat pour octobre : si je n'y réussis pas, il partira, comme il semble le désirer maintenant, dans la Croix-Rouge, faire une sorte de stage d'expérience, avant de s'engager.

Je crois, comme vous, qu'il serait bon que l'École eût des relations suivies avec la Tunisie et le Maroc. C'est le devoir de l'École de ne pas laisser la Faculté d'Alger y dominer entièrement, quelque peine que cela puisse causer à mon maître et ami[172]. D'autant qu'il n'y a aucun espoir prochain que l'unité se fasse nettement entre les trois États d'Afrique du Nord sur le terrain de l'enseignement. En outre, Alger conserve, malgré tout, une mentalité "colon" qui n'est pas favorable à son expansion. Nous pouvons et devons apporter notre note de complète indépendance. Mais serai-je capable de jouer, pour le Maroc, le rôle que vous m'assignez ? Il faudrait que j'aille là-bas régulièrement : en aurai-je la force ? Nous ferons de notre mieux. En attendant, je viens de corriger et d'envoyer à Choquet[173] [?] une dernière page aimable pour une publication de Nehlil[174].

Vous savez sans doute que Guilmoto[175] a fermé. Il est entré provisoirement avec ses livres chez Challamel : c'est donc là que sont *Manuel Marocain*, *1001 nuits* et *Rabah*[176]. C'est avec Challamel que j'aurai à m'occuper d'une seconde édition du manuel. J'ai répondu à la lettre que vous m'avez envoyée, rien de certain, hélas ! Bien entendu que je m'occuperai volontiers de l'homme de Saïda[177].

J'aurais hâte de rentrer à Paris et de reprendre ma place à l'agence des prisonniers, mais il faut que je continue encore à m'occuper de mon fils. En passant à Annecy hier, je suis allé à l'agence des prisonniers où j'ai appris des choses intéressantes : j'y retournerai avec les documents promis[178]. [...]

PS : Il est possible que je passe tout le mois de septembre ici. Mes conversations

avec les paysans m'ont fait bonne impression : on aspire à la fin de la guerre, mais on attend avec résignation la campagne d'hiver. »
17 juillet 1917, Les Pratz de Chamonix
« *Le Temps* m'a appris votre peine : vous me direz comment votre mère est partie si vite [...] Je suis vraiment bien usé, et j'ai grand peine encore aujourd'hui à écrire. »
26 juin 1918, Plombières
« Je n'aurais naturellement pas voté le projet de la commission relatif aux examens : il me semble qu'entre un vrai jury et l'examen du professeur, il n'y a pas de moyen terme possible, sauvant, on l'a très bien dit, la face du jury, sans lui donner de rôle : je n'aurais pas pu m'associer à la création de ce qui m'apparaît comme le produit monstrueux de la carpe et du lapin. »
2 juillet 1918, Plombières
« Je n'aurai pas, comme vous dites, rempli mon "devoir" de porte-parole des réformistes avec Roques[179]. J'ai rempli, je crois, très largement mon devoir de professeur, et cela m'a suffi pour sentir que mes forces déclinent de plus en plus. La parole est au forts, jeunes ou vieux ; je suis décidément un faible, et je me soigne, sans succès d'ailleurs. »
30 août 1919, Hautot

110 [Il informe Boyer qu'il n'ira pas à la réunion de la *Royal Asiatic Society* du fait de sa mauvaise santé.]

« Les souffrances nerveuses et l'absence de sommeil rendaient impossible un voyage au cours duquel je devais faire un peu façade, sous peine d'aller contre les intérêts que j'y aurais représenté. [...] Il serait important que nos cours soient bien combinés cette année : dès que cela sera possible, les petites réunions dont vous avez parlé pourraient être tentées entre les professeurs de la musulmane : mais qu'y seront certains de nos collègues ? Je crois que nous aurions à prévoir des enseignements type Berlitz, amélioré.

Je n'ai rien fait de nouveau pour Ibn Khaldoun : je vous tiendrai au courant. Je ne sais si nous réussirons à mettre sur pied notre revue d'Islam : les imprimeurs sont terribles. Ma revue des traditions populaires aurait grand besoin d'abonnés : faites-moi de la réclame[180]. Avez-vous réussi à envoyer en Angleterre vos jeunes étudiants ? Si vous avez des tuyaux, donnez-les-moi pour mon second fils.

Gardez de l'argent pour l'orientalisme sur les fonds de la bibliothèque : nous sommes tout-à-fait misérables sur le terrain arabe, et je ne suis pas le seul à m'en apercevoir. [...] »
4 septembre 1919
« Le Châtelier [Le Chatelier] est bien vivant et confie sa revue à Massignon*, qui a agi aussitôt avec moi de la façon la plus jésuitique[181]. Il n'y avait rien à faire de ce côté. Nous faisons une tentative : nous verrons ce qu'elle donnera [...] Je marche au Caire avec Gaillard[182] pour les livres arabes, si vous ne me donnez pas contrordre. [...] En effet nous vous devons des remerciements si nous avons 16 000 francs. Notre traitement de 7 500 francs était tellement inférieur à tous les traitements des facultés parisiennes, que nous risquions d'être encore bien à la guerre. Vous nous avez remis en position décente. »
19 janvier 1920

111 [Gaudefroy-Demombynes adresse à Paul Boyer son diplôme d'arabe de l'école d'Alger, pièce nécessaire pour obtenir la dispense de licence en vue du doctorat.]

« M. le doyen des lettres ne fait aucune réception de ma reprise de candidature [...] cela me rappelle Guillet et Appell[183] au Secours national. Les hommes sont bien amusants, et spécialement les Universitaires.

Bien entendu que je n'ai aucune arrière-pensée d'entrée à la Sorbonne : mais s'il me

prend fantaisie de faire une thèse, pour me divertir [...], je crois mieux en avoir la possibilité. »
14 février 1921
« 1/ Il est difficile de trouver une commune mesure entre Lasram, d'un âge vénérable et professeur blanchi sous le harnais[184], et Ben Hamouda*, jeune, et n'ayant encore enseigné qu'à des nègres[185]. D'ailleurs je connais surtout le premier de réputation. En ce qui me concerne, je suis convaincu, je sais par [William] Marçais* et autres, que Lasram ferait supérieurement ce que je souhaite, et je sais, pour l'avoir fréquenté l'an dernier à l'école et chez moi avec de Beaulieu et Lecerf*[186], que Ben Hamouda est parfaitement capable de remplir l'office en question. Donc je me désintéresse de la solution.

Il faut repousser toute candidature bizarre, – et se dépenser [?] pour nos élèves qui n'ont pas assez de cours (les arabisants, j'entends). La seule candidature possible serait celle du successeur d'Oukkâl, s'il est bien, comme on le dit. Mais je suppose que Ben Hamouda sera ravi d'accepter.

2/ À quand notre assemblée de professeurs ? J'attache une grande importance à la discussion de mon projet de remaniement des examens d'arabe. Faisons-la le plus tôt possible, et mettez-moi en tête de l'ordre du jour. Il y a deux séances que je renonce à parler. »
Hautot, 3 juillet [1923 ?]

112 [Gaudefroy-Demombynes dit retourner prochainement à Paris pour l'agrégation.]

« Beaulière [?] m'avait dit un mot de la question licence. Je lui ai répondu que je ne ferai plus l'an prochain la leçon supplémentaire que j'ai faite cette année, que je suis à la Sorbonne ou que je n'y suis pas. Mais à un de mes cours au moins, mettons celui du jeudi 2 heures, je compte bien expliquer des textes du programme de licence[187]. Donc je ne vois aucun inconvénient à ce que vous l'indiquiez entre parenthèses. [...] Sauvaget[188] a été très médiocre aux examens, surtout à l'oral ; nous l'avons reçu tout de même aux 2 certificats. Bisson*[189] a eu assez bien : il n'a passé qu'un certificat. Zerbib[190], naturellement, n'a point paru. »
14 novembre 1923
« Si Coville[191] refuse définitivement les mille francs, je cesserai de m'occuper de la préparation de la licence d'arabe et j'informerai les étudiants que pratiquement elle n'existe plus à Paris. »
2 avril 1924
« Il n'est plus question que j'aille en Algérie : il faudrait pour cela que ma santé s'améliorât d'une façon invraisemblable. J'aurais voulu avoir votre impression sur Destaing*[192] : il me semble en bien mauvais état. »
14 janvier 1925
« Attia[193] m'a dit que vous arrangeriez la question inscription dont j'avais parlé à Beaulière [?] : ce sera, je crois, fort bien. Il passera certainement bien les certificats arabes de la licence. »
10 octobre 1925
« Je regrette de ne pas pouvoir causer avec vous d'Utrecht[194] : il me semble qu'Arin*[195] a eu de bonnes raisons pour y renoncer, bien que ce soit une sorte d'échec pour vous. Je crois que, lui manquant, il vaudrait mieux se désintéresser de la question. Lecerf est un peu trop fantaisiste, et bien débutant pour qu'on le patronne avec confiance : il sera mieux à Rabat où j'ai donné sur lui des renseignements favorables. Canard[196] est, c'est certain, extrêmement solide ; mais en arabe il est tout à fait débutant, et il n'a encore eu aucun contact avec le monde musulman. Pour enseigner l'islam pratique à de futurs administrateurs coloniaux, il me paraît impossible. Si les hollandais le prennent, louange à Allah !, mais n'en assumons pas la responsabilité : cela pourrait nuire à la maison. [...]

PS : On nous a parlé, ces jours-ci, très affectueusement de votre frère. »

10 octobre 1925
« [...] Je n'aurais naturellement que de la joie à voir Canard agréé par Utrecht : mais ce sera tout de même un peu gros.

Il est probable qu'avec Steeg, Lecerf sera appelé au Maroc aux plus hautes distinctions[197]. Je pense à Saussey pour lui succéder à Tunis : qu'en dites-vous[198] ?

Pour Tanger, je ne vois que Dumarçay : mais ne sais plus rien de lui[199]. Fouassier[200] m'avait dit qu'il était entré comme professeur d'arabe à "l'université" de ce fumiste Malinjoud[201]. Il me revient qu'un professeur du dit établissement a été renvoyé pour cause d'Action française ; et c'est peut-être cet animal de Dumarçay. Tâchez de le savoir. Dumarçay est intelligent et travailleur : mais cabochard : on l'aura embêté et il aura voulu faire de l'esbrouffe. Il faudrait le calmer et l'envoyer à Tanger. [...]

PS : Cassin[202] arrivé à Kaboul a pour chef immédiat un ancien élève de l'école qui a été le camarade de Arin (?). »
10 octobre 1925
« J'ai reçu une lettre de Saussey analogue à la vôtre, mais ne précisant pas qu'il va préparer l'agrégation de lettres : attention délicate envers moi ! L'année est un peu rude : pour des raisons diverses, nos études voient disparaître MM. de Pressigny[203], Lecerf, Vallat[204] et Saussey : cela donne raison aux sages, comme M. Lévi-Provençal [205], qui sont bien décidés à ne s'occuper jamais de l'enseignement des élèves. »
10 octobre 1925
« Dumarçay est chancelier à Alexandrette. Si je comprends bien ce [*sic*, pour ceux] qui dispersent des renseignements divers, ledit Dumarçay, assez raide d'ailleurs, a tenu quelques propos non admiratifs pour le H. C. [Haut-Commissariat], et le sieur Malinjoud, qui demande son maintien à l'activité dans l'espoir d'un galon, a fait sa cour à Sarrail[206] en dénonçant ce redoutable ennemi du régime : je me trompe peut-être, mais cela ressemble si bien à tout ce que je sais de M. Malinjoud, qui est avant tout un pauvre homme, une sorte de Durand supérieur. Je ne crois pas d'ailleurs que M. Lory [Eustache de Lorey ?] vaille plus cher, dans un autre genre naturellement.

Je viens d'envoyer une carte à Sauvaget, pour savoir ce qu'il est devenu : les renseignements sont trop incohérents. Le grand général a pratiqué la réserve si astucieuse des grands politiques de l'État-Major. Je propose qu'il soit solennellement reçu sous l'arc de triomphe par Gourault [Gouraud[207]]. Ils sont faits pour se comprendre. »
20 novembre 1925

113 [Gaudefroy-Demombynes s'inquiète du prix de la *Chrestomathie* de Houdas qu'il est question d'acheter.]

« Ce n'est pas quand la collection d'auteurs arabes de l'École est dans l'état lamentable, *inavouable*, où elle est, qu'il faut dépenser ainsi notre argent. »
28 février 1926

114 [Gaudefroy-Demombynes évoque semble-t-il les élèves qu'il serait possible d'envoyer comme pensionnaires à l'Institut français d'archéologie et d'art musulman de Damas fondé quatre ans plus tôt.]

« Que le sort de Sauvaget et de Chalet soit sauvegardé pour le lendemain, puisque le présent leur est fermé[208]. Convenu pour Lecerf. J'essaierai de nouveau d'avoir quelque action sur son incohérence et de le pousser à une thèse de doctorat : essayons encore.

Je suis surpris que [William] Marçais ait pensé à Bounan[209] : il le voyait pressant son mémoire et préparant vite l'agrégation et m'a dit quasiment le contraire de ce que

vous me dites. D'ailleurs nous sommes tous trois du même avis sur ce qu'il peut faire s'il veut : il paraît avoir repris quelque assiette. Donc approuvé, puisque [William] Marçais, qui est son patron, approuve.

Mlle Chaufour n'est pas absurde, parce que Louvre : elle sait un peu d'arabe[210] ; mais [Lucien] Bel[211] est à Alger ! Approuvé ! Malgré toute ma sympathie pour Mlle Richard[212], je crois que Marçais va vite : oui, son dessin : mais pas son arabe : elle est très faible en classique. Seulement je crois qu'elle sait de l'anglais !

PS : Mlle Goichon[213]*, bien vue des pères blancs et sœurs blanches, est tombée sur des gens qui avaient intelligemment étudié les Mzabites, sans rien publier naturellement, et elle va mettre au jour les résultats (très intéressants dit Marçais) de leur longue expérience. Ceci ne change rien à mon opinion sur elle : je n'ai jamais dit qu'elle n'était pas roublarde, comme un vieux jésuite. »
3 mars 1926
« J'ai parlé hier du Caire à un de mes étudiants, Carousan [?], et je veux vous le dire. Je n'ai pensé à lui que dans la lamentable pénurie d'élèves où nous sommes. C'est un Algérien, ancien élève de la faculté d'Alger, employé au ministère des finances, qui a au moins 27 ans ; il a passé un certificat de licence arabe en [19]24, a échoué en [19]25 à l'oral d'un second et d'un certificat de français, et va (?) repasser la semaine prochaine : j'espère le recevoir. C'est un très bon garçon, travailleur, mais pas doué. Il pourrait rendre des services à la bibliothèque : mais il est sans avenir arabe : il fait la licence dite primaire pour être professeur de français dans une école normale. Je lui a parlé des écoles d'Égypte ».
10 mars 1926
« J'ai été bien mal impressionné hier par Destaing que je n'avais pas vu depuis longtemps : triste vie.

Bounan, Carousan [?] et Chimier[214] [?] ont été reçus été hier, très convenablement, à la licence. »
2 août [1926]
« Oui, Laoust[215] est reçu : j'en ai bien peur : il était 30e à l'écrit, et son père me répétait de son air tranquille… et sûr : ça va bien : il est 14e ! Les potins d'examen ! Enfin il a été repêché par sa note d'arabe. Nous tâcherons d'en faire un arabisant philosophe ; il est travailleur et sérieux et gentil. Jaulin, qui avait suivi en amateur mon cours depuis deux ans, mais fait qq. [quelques] devoirs cette année, a été passable à l'écrit, en arabe, mais non admissible (pas très loin). Benichou[216], reçu 7e (je crois) était venu souvent à l'école cette année, n'avait pas fait d'arabe à l'écrit, mais a été bon à l'oral : il est probable que je ne le reverrai pas ; j'essaierai pourtant : ce peut être intéressant.

Bravo l'exposition ! Mais à quand la musulmane ? […]

Je suis très heureux que le mieux dure chez Destaing. […] Dites-moi ce que vous pouvez faire pour le Caire ; je n'ai toujours pas vu Gaillard. »
8 août [1926 ?]
« Voici le papier, mais il faut avoir les élèves qui veulent travailler : l'exemple de Chambard, Percheau, Bleuzet, Obolenski[217], etc. et l'absence des algériens ont fort diminué mes possibilités de sévérité à l'examen. Et on va au rebuté dans toutes les années. Une de mes leçons de l'école sera le texte de licence (Coran et Ibn Khaldûn) ; les autres suivront s'ils veulent, et nous verrons Delafosse[218] et Chalet[219] à l'examen.

Il est évident que si l'on peut (administration, installations pratiques), envoyer Canard au Caire, ce sera le mieux ; mais il faut se décider, puisqu'il demande et obtiendra Tunis.

Qu'a donc Meillet ?

Bien cordialement. »
Janvier [1927 ?]

115 [Il répond aux vœux de Boyer.]

« La mort de M. Huart*[220] est une grave perte pour l'école et m'afflige. »
16 février 1927

116 [Gaudefroy a pris la succession de Clément Huart à la commission de l'Afrique du Nord, « situation enviée, lucrative et amusante ! du moins on y rencontre des gens bien, sauf Marçais ». Il donne des indications sur les auditeurs de ses cours.]

« 1re année :

Difficile de dire ce que je tirerai d'un auditoire encore nombreux, mais amateur, et en grande partie étranger, et muet.

Peu d'exercices écrits : et seulement depuis deux semaines explications orales. Fayolle travaille bien et comprend. Zipstein[221] a déjà fait de l'arabe, mais travaille pour l'accroître.

Devoirs corrects de Hocart, Corbin[222], Hadj Mohammed[223], Mlle Belkin[d][224], [...] Kocher[225], Blanc, etc.

J'ai vu Pons[226] deux fois (naturellement !).

Darche[227] a disparu depuis un mois et n'avait fait que des devoirs irréguliers.

Gaubucin suit (il est déjà venu l'an dernier). Deux auditeurs intéressants : un assyriologue ? dont j'ai oublié le nom[228] (!) et un licencié d'histoire Cantineau qui se tâte pour tourner au sémitisme, dont il a abordé déjà plusieurs branches[229].
2e année :

[Lucien] Bel, Fines[230], Clayette[231] sont bons.

Lourié[232] travaille beaucoup.

Je vois de temps en temps Szrupak[233] qui avait bien commencé et Domaszewicz[234] qui n'est pas intelligent.

Mlle Richard a repris ses études.

Un russe musulman Okic[235], qui est arrivé à Paris sans savoir un mot de français et avec qui je n'ai pu parler qu'arabe littéral, apprend le français (?). Haffâf[236] sait de l'arabe, et vient au cours.

Reichmann a disparu de mes cours à l'école et à la Sorbonne.

Cerveau, auditeur, travaille bien.

Parfois Grisard (ou en 1re année) et des auditeurs.
3e année

Trois anciens qui sont bons : Lecocq[237], Mlle Chauffour [Chaufour] et même Michel[238]
.

Chalet, qui peut donner du très bon, s'il ne se disperse pas, est un peu intermittent.

Delafosse, qui n'a pas travaillé l'an dernier, est pris maintenant par Labouret[239] : il ira tout juste au diplôme[240].

Doutzaris[241] est toujours Doutzaris.

Mlle Blavette se donne beaucoup de mal.

Mlle Gérin[242] est sans doute malade depuis un mois.

Ponssardin assiste : et ne fait pas de devoir.

Weill[243] fait ce qu'il peut, et apprend des choses.

Mme Godard est une auditrice attentive et fait des devoirs estimables. Oferlé ne vient pas régulièrement et n'a pas encore fait de devoir (il fait trop de choses).

Les nouveaux :

Lahmak : kabile [*sic*] de la médersa d'Alger, sait mal l'arabe, peu intelligent. Sera diplômé haut la main[244].

Ben Amor sait de l'arabe, ne faisait rien en 2e année, pourra passer[245].

Pofilet sait de l'arabe et travaille bien : devrait passer le diplôme : sérieux[246].

J'ai aperçu un nouveau venu de Tunis que je n'apprendrai à connaître que cette semaine.

J'ai le jeudi [il s'agit de la préparation à la licence] Abd el-Jelil[247], [Henri] Laoust et Meouffi, Mme van der Lee[248] (licence) et Lecomte (préparation à l'école normale) plus quelques auditeurs. »
28 juillet 1928
« J'ai vu Saussey qui est venu voir sa famille de Rouen : je continue à espérer qu'avec Sauvaget, Cantineau et Laoust il donnera un bon début à la petite mission de Damas : nous aurons des candidats l'an prochain et même après. [...] Nous avons bien du triste autour de nous. Du moins, Jeanne Arin va aussi bien que possible[249]. Le pauvre petit Bloch ! [...] »
27 septembre 1928
« Merci de m'avoir communiqué l'épître de Corbin : il est content, c'est parfait ; il est là à la seule place qu'il puisse remplir. Sera-t-il capable de succéder à Blochet ? Je ne sais. En tout cas, il rend des services à la B. N., et il faut qu'il continue ses études à l'École[250].

Il y aura des livres d'islam et d'arabe à acquérir en Allemagne. [...] Les vacances judiciaires n'ont bien entendu rien apporté de nouveau à la décision provisoire qui a si mal réglé la situation de nos petits-enfants : il convient d'attendre avec patience et de se résigner à des événements qui, quels qu'ils soient, seront mauvais[251]. [...] J'ai vu Augustin Bernard qui n'y pense plus[252]. Ferrand*[253] est passé ici à son retour, enchanté lui aussi (?) d'Oxford : mais les Français étaient peu. »
19 mai 1929
« Merci de la lettre Cantineau. De toutes manières, la mission de Damas donne cette année pleine satisfaction : il faut être très reconnaissant à Malinjoud [?] et à Marx[254]

d'avoir mis cela sur pied. Oui, nous étions au mariage d'Arin[255] [?], et vous avons vu, mais cohue ! »
13 octobre [1929[256]], Hautot
« Mon cher ami,

Je suis bien honteux de mon silence prolongé : au moment de votre lettre j'étais en Corrèze où nous assistions au mariage d'une de nos nièces Perrier ; et puis je me suis défendu contre de bons visiteurs pour me garder quelques heures de travail ; et je ne sais comment je suis à la mi-octobre, sans avoir en rien préparé mon enseignement de l'année et sans avoir fini mon mauvais livre d'histoire ou pseudo-histoire[257], que j'ai à peu près réécrit entièrement, et dont il y a beaucoup à recopier, sans parler des chapitres en blanc, ma capacité de travail n'augmente pas ! Et vous me parlez de l'Institut ! À moins que ce ne soit comme maison de retraite, ce que dans mon enfance à Amiens, ma grand-mère appelait les Incurables. Votre bonne amitié me voit avec de grosses lunettes.

Je pense rentrer le 24 ou le 30, plutôt le 30. Nous aurons à causer de la chaire Ravaisse*[258] : je maintiens Wiet : mais il faudrait pouvoir utiliser Montagne[259].

Bien cordialement. »
27 octobre 1929, Hautot
« [...] Je crois en effet que Maryens [?] et les américains en général se fichent de la littérature classique de l'arabe, et je suis tout disposé à montrer à mon brave élève que la lecture d'un livre moderne, et je pense qu'il s'agit de cela, demande quelque initiation : cette année, nous avons mis au programme licence et agrégation un roman arabe d'il y a dix ans qui est célèbre et bien égyptien : regardez votre programme de l'École : je conseillerai d'ailleurs, comme les années précédentes, à mes étudiants de seconde année de venir à ce cours[260].

Je vais rentrer à Paris, et j'irai vous voir pour causer de cela et de la succession Ravaisse. »
5 décembre 1929
« C'est après entente avec moi que Mlle Graf* a porté son sujet de mémoire à l'École [261] : nous sommes tombés d'accord. Cela devait avoir lieu à Alger avec Ben Cheneb* : mais sa mort a encore diminué la position de l'arabe à la faculté, hélas[262] ! et elle est venue à Paris, où elle va travailler avec Marçais, Colin, Massignon et moi : mais c'est encore insuffisant. Je regrette beaucoup que vous n'ayez pas voulu entrer dans mes vues et tenter de grossir [?] la chaire Ravaisse de nos deux candidats : je sais bien que l'on s'arrange toujours pour se servir du vaurien[263] : mais j'aurais préféré que ce fut à l'École. Nous avons bien besoin, quoiqu'il soit fort tard, de lutter contre l'École coloniale pour la formation des gens de l'Afrique mineure et de garder notre avance en Syrie et Égypte. [...] »

Annexe 39 : Correspondance de Charles Monchicourt, contrôleur civil à Kairouan, avec le secrétaire général du gouvernement tunisien Gabriel Puaux (1909-1911) : un mouvement de révolte devant les contraintes de l'examen du brevet d'arabe

117 Charles Monchicourt demande une audience au RG, le 18 décembre 1909 en passant par son supérieur hiérarchique Gabriel Puaux, secrétaire général du gouvernement tunisien [264] :

« Au cours d'une tournée exécutée au printemps de 1903, M. d'Anthouard, délégué à la résidence générale, ayant constaté que certains chefs de poste s'exprimaient difficilement en arabe, jugea nécessaire que les contrôleurs suppléants aient des

connaissances plus étendues que celles que supposait le certificat d'arabe parlé [...] [L'article 9 de l'arrêté du 4 novembre 1903 impose par conséquent le brevet élémentaire d'arabe comme condition d'avancement pour accéder au statut de suppléant de 1re classe]. À ce moment, ni M. d'Anthouard, ni le Bureau du Contrôle civil ne se rendaient compte du caractère exact du nouvel examen que l'on prenait pour une sorte de certificat supérieur qui ne saurait arrêter sérieusement aucun agent tant soit peu travailleur. Mais l'expérience ne tarda pas à montrer dans le brevet un examen d'ordre scolaire et grammatical qui s'explique pour de futurs interprètes mais sans aucun rapport avec le travail ordinaire que sont appelés à fournir les Contrôleurs civils. [...]

Parmi les 13 agents ayant passé au milieu de 1903 l'examen de contrôleur suppléant ou déjà pourvus de la 3e ou de la 2e classe, quatre seulement en 6 ans, favorisés par des circonstances spéciales, réussirent finalement à conquérir le brevet. Ce sont : MM. Gamet, Lauret, Grosset-Grange et Penet qui sont tous, sauf M. Gamet, nés dans l'Afrique du Nord ou y résident depuis leur jeunesse. Bien plus, M. Grosset-Grange est un ancien interprète militaire et M. Lauret avait jadis obtenu le brevet d'arabe en Algérie avant d'entrer dans les contrôles. [...]

J'ai commencé en janvier dernier le travail de préparation. Mais dès la fin de février, j'étais chargé de la délimitation des terres collectives du caïdat des Zlass, ce qui m'obligea à tout interrompre. Parti en tournée vers le 26 février, je ne rentrai définitivement à Kairouan que le 7 juin. C'est dire qu'il me fut impossible de me présenter en juin dernier. Les opérations de délimitation n'étaient d'ailleurs pas complètement finies. Elles m'ont occupé tout le mois d'octobre et me demanderont encore sans doute deux ou trois semaines. Ce n'est qu'au début du mois de novembre que j'ai pu reprendre l'étude de l'arabe littéraire. Celle-ci est aride et difficile. La langue arabe a une logique spéciale qui est le renversement complet de la logique qui dirige les langues européennes. En outre il n'existe pas en français de grammaire d'arabe constituant un guide sûr. Le livre de M. Machuel est rempli de fautes et sur bien des points il est plus propre à induire en erreur qu'à aider un candidat[265]. L'appui d'un professeur est donc indispensable surtout si l'on veut aboutir dans un laps de temps déterminé. Vous n'ignorez pas, M. le Ministre, que le seul cours d'arabe littéraire existant dans la Régence est celui que fait à Tunis M. Delmas[266].

[...] Je viens d'être refusé à la présente session. Sur 16 candidats, 13 ont subi mon sort, c'est à dire 82 %, proportion vraiment impressionnante si l'on réfléchit que le déchet au baccalauréat est de 50 % au maximum.

Je n'ai pas besoin de rappeler que je possède des titres universitaires rares dans les administrations tunisiennes et en particulier dans le contrôle civil (je suis licencié ès lettres, licencié en droit, diplômé d'études supérieures d'histoire et de géographie). J'ai publié diverses études scientifiques touchant soit la géographie de la Tunisie, soit les mœurs indigènes, et des personnalités comme MM. Bourde, Augustin Bernard, Vidal Lablache [Vidal de La Blache], Doutté m'honorent de leur amitié, m'encouragent dans mes travaux et parfois veulent bien me demander mon avis[267]. Ces personnes m'ont notamment engagé fortement à présenter au doctorat ès lettres en Sorbonne deux thèses sur la Tunisie, thèses qui sont au moins au [*sic*] trois quarts terminées et dont les sujets sont les suivants :

1° : Grande thèse : le Haut Tell en Tunisie (régions du Kef, Téboursouk, Mactar et Thala)

2° : Petite thèse : L'expédition espagnole de 1560 contre Djerba. Documents historiques et géographiques.

Si la petite thèse a un caractère plutôt scientifique, l'autre constitue un immense rapport où sont envisagées toutes les questions relatives aux régions en question notamment en ce qui concerne les populations indigènes et les capacités agricoles ou minières du sol. C'est un inventaire aussi complet que possible qui sera je l'espère d'une grande utilité pour toutes les personnalités qui auront à travailler ou à vivre dans ce territoire, administrateurs, colons, commerçants, industriels.

[...] je rappellerai en outre que le relèvement de l'industrie des tapis à Kairouan qui est aujourd'hui un fait acquis est dû à mon initiative et à mes soins personnels.

[...] mes connaissances pratiques n'ont jamais cessé de se perfectionner. Je ne me sers jamais d'interprète et la faible notion que je peux avoir de l'arabe littéraire ne m'a jamais fait éprouver aucune difficulté, ni aucune gêne dans mes relations avec le monde indigène, paysans ou notables.

[...] [Il fait appel au principe qui prohibe la rétroactivité des lois.]

Est-ce à dire qu'en ce qui me concerne j'interromprais les études d'arabe littéraires que j'ai commencées ? J'ai au contraire l'intention de les poursuivre, mais sans hâte de façon à ne négliger aucune des parties de mon service de contrôleur dont l'exécution diligente et exacte est autrement importante pour la région de Kairouan que la délivrance d'un brevet d'arabe de plus. Celui-ci viendra à son heure et pour avoir été acquises peu à peu, mes connaissances à cet égard seront plus solides que si elles étaient le résultat d'un effort scolaire désespéré que les circonstances peuvent d'ailleurs m'empêcher de fournir en 1910 comme elles l'ont fait en 1909. [...] »

118 Gabriel Puaux à Charles Monchicourt, 24 décembre 1909 [brouillon de lettre]

« J'ai relu avec beaucoup d'attention votre "plaidoyer *pro domo*". Les arguments en sont présentés de la façon la plus intéressante.

Mais je dois vous avouer qu'ils ne m'ont pas convaincu et je ne saurais être auprès du résident général un bon avocat de la cause qui vous tient tant à cœur.

Préparer un examen est pour un fonctionnaire occupé une chose ennuyeuse, parfois même gênante. J'en conviens volontiers. Mais il n'en est pas moins indispensable que les contrôleurs soient maîtres non seulement de l'arabe parlé mais encore de l'arabe écrit.

S'ils ne peuvent lire la correspondance indigène, ils abdiquent de façon plus ou moins consciente entre les mains de leur interprète. Peut-on "contrôler" si l'on ne comprend pas ?

119 [Le paragraphe suivant a été ajouté en marge.]

Il résulte du reste des entretiens de Alapetite avec Chailley notre rapporteur parlementaire[268] : le brevet et d'une façon générale la connaissance très complète de cette langue doivent être exigés des contrôleurs. C'est là une nécessité absolue et en cette matière il serait plutôt question d'étendre que de restreindre les obligations de ces fonctionnaires ;

Quoique vous en disiez j'ai peine à croire que le bureau du Contrôle civil – en l'espèce M. Serres – n'ait pas vu la portée de la mesure prise en 1903[269]. Il n'est pas besoin d'être grand arabisant pour connaître la différence entre l'arabe parlé et l'arabe écrit !

"Un cauchemar dès lors plane sur le personnel", écrivez-vous. Je ne m'en étais pas

aperçu, je l'avoue. MM. Gamet, Lauret, Grosset-Grange et Penet ont passé leur examen, et ne m'ont jamais exposé leurs doléances. Et à ce propos vous oubliez dans votre liste des reçus M. Bertholle qui n'est ni ancien interprète, ni africain de naissance. Quant à ceux qui ont quitté le contrôle, si je n'ai point connu M. Prunières, je sais les motifs du départ de MM. Julien et Sicot : ce n'est pas la crainte du brevet d'arabe qui les a contraint de fuir.

Seul M. Livet et vous-même avez demandé que la règle fléchisse en votre faveur. Et je suis bien obligé de constater que vous êtes parmi les suppléants de 2e classe les plus favorisés puisque vous faites fonction de contrôleurs civils et en touchez les émoluments. [...] voici plus de six ans que le nouveau règlement a été pris et d'après M. Delmas la durée normale de la préparation au brevet est de deux à trois ans.

Vous me permettrez à ce sujet de vous faire remarquer qu'il vous est très difficile d'alléguer que vos obligations professionnelles ne vous ont pas laissé le temps de préparer l'examen puisque vous faites connaître au Résident Général que vous avez presque achevé une thèse de doctorat que vos qualifiez d'"immense rapport". Une partie du temps nécessaire à la confection de cette thèse n'eût-elle pu être consacrée à l'étude de l'arabe écrit ? Votre monographie aurait été ensuite achevée tout à loisir. »

120 Charles Monchicourt à Gabriel Puaux, Kairouan, 5 janvier 1910

« J'aurais un certain nombre de choses à dire à propos de certains passages de votre aimable lettre, mais peut-être serait-ce là pure dissertation académique.

Je voudrais seulement vous signaler deux choses : la première c'est que ma thèse de doctorat ès lettres est uniquement le fruit de mes vacances. Je passe celles-ci sur les bords du lac de Lugano où mes parents ont une propriété, mais durant ce temps, à part quelques petites promenades hygiéniques, je travaille dur. C'est d'ailleurs parce que je ne puis m'en occuper qu'à cette époque que ma thèse commencée il y a 6 ans n'est pas encore finie.

En second lieu, comme l'a d'ailleurs relaté la *Dépêche*[270], à l'occasion de la remise de la Légion d'honneur au caïd des Zlass, j'ai prononcé devant tous les notables des Zlass et de Kairouan un discours en arabe littéraire. Le caïd a répondu en lisant une note qu'il avait préparée.

Je vous cite la chose pour vous montrer qu'on peut ne pas avoir le brevet et être à même de remplir en fait de langue arabe toutes ses obligations officielles même les plus difficiles. Je ne crois pas m'avancer beaucoup en disant que beaucoup de brevetés n'auraient pu en faire autant. »

121 Charles Monchicourt à Gabriel Puaux, Kairouan, 1er avril 1910

122 [Monchicourt remercie Puaux de l'avoir prévenu de la nomination à Tozeur de Penet (qui l'assistait à Kairouan) et de son remplacement par Maurois « qui je crois est un garçon sérieux et désireux de bien faire ». Il faudrait envoyer Maurois rapidement de façon à ce que Penet le mette au courant de la partie du service qui lui incombe, et notamment de la question des irrigations.]

123 Charles Monchicourt à Gabriel Puaux, Kairouan, 8 avril 1910

« Je viens de voir à l'*Officiel* le décret qui supprime la session de décembre du brevet d'arabe.

Voilà encore une pierre dans mon jardin.

[...] Comment trouver au milieu de tout cela [la délimitation des terres collectives]

le temps de me préparer pour le début de juin, d'autant plus que je ne puis compter sur la recommandation de la Résidence puisque le jury n'a tenu aucun compte de celle que vous aviez bien voulu formuler en ma faveur. »

124 Charles Monchicourt à Gabriel Puaux, Kairouan, 13 juin 1910

« Comme je vous l'ai écrit au lendemain du décret réformant le brevet d'arabe et supprimant la session de décembre, je me suis trouvé dans l'impossibilité de préparer pour ce mois-ci le brevet d'arabe et d'affronter cette épreuve (oh combien) avec des chances de succès.

Me voici donc remis à juin prochain [...]

La suppression de la session de décembre se comprend, étant donné le caractère scolaire du brevet. Elle s'explique pour les élèves de Sadiki[271]. Elle est très nuisible pour tous ceux qui ne sont plus sur les bancs de l'école et notamment pour les fonctionnaires. Le cas dans lequel je me suis trouvé cette année n'est pas unique.

Un sous-chef du bureau des Finances, M. Courbet, s'était présenté avec moi en décembre dernier et avait été refusé. Il avait continué à travailler et sa préparation était en bonne voie lorsque sa direction l'a envoyé dans le bled pour diriger une commission d'achour. Naturellement, il n'a pu se présenter ces jours-ci.

[...] le printemps est le moment des tournées de tout genre, des délimitations de toute espèce, des manœuvres, etc. [...]

La Résidence générale aurait tort de prendre à la légère la question du brevet. C'est une puissante machine de désagrégation pour le personnel du contrôle. Mon échec a été une des raisons de la décision prise par M. Gaudiani (il me l'a écrit lui-même) [272]. Pensez-vous qu'il ait encouragé MM. Benoit, Atgier [Atger] et Hedde et qu'il soit de nature à favoriser un recrutement qui se meurt ? M. Hedde, paraît-il, cherche déjà d'autres portes de sortie.

Croyez bien qu'il faut un puissant effort de volonté pour à mon âge passer des heures sur quelque chose d'aussi profondément irritant pour notre logique que la grammaire arabe. Il y a des moments où on en pleurerait et où l'on aimerait mieux casser des cailloux sur une route. Je ne sais pas d'étude plus décevante, plus déprimante pour l'intelligence et le bon sens latin, ... plus inutile.

Du moins il serait nécessaire de donner aux malheureux qui sont dans cet enfer la possibilité d'en sortir. Le rétablissement de la session de décembre s'impose réellement. [...]

PS : Ne pensez-vous pas qu'au lieu de perdre son temps à la langue arabe, M. Delmas ferait mieux de s'occuper de réorganiser son collège Sadiki qui se meurt lui aussi et n'arrive même pas à fournir le peu d'interprètes nécessaires au secrétariat général ? »

Annexe 40 : Louis Brunot et la réforme des programmes d'arabe des collèges et lycées, 1927

125 Louis Brunot, inspecteur et chef du bureau de l'enseignement des indigènes au Maroc, publie dans le *Bulletin de l'enseignement public au Maroc* ses arguments en faveur de l'enseignement de l'arabe dans les collèges et lycées d'Afrique du Nord[273]. Il les développera l'année suivante dans un numéro entier consacré à la question (n° 87, mars 1928, « Pour une réforme des études arabes »).

« D'instinct, beaucoup de parents répondent par la négative [...] Les proviseurs et principaux des lycées et collèges ont tendance à orienter les hésitants vers les études des langues européennes. Plus symptomatique encore est de voir des israélites et même des indigènes musulmans préférer de plus en plus ces langues européennes à l'arabe qui est pourtant leur langue maternelle. Tout le monde constate que l'indigène civilisé, cultivé, en Égypte comme en Tunisie, ou en Algérie ou au Maroc, connaît avant tout le français ou l'anglais presque toujours mieux que l'arabe, et que l'indigène qui ne sait que l'arabe est un attardé sur le chemin de la civilisation moderne. [...] l'arabe enseigné au lycée apparaît comme une langue si archaïque, d'un génie si éloigné de celui des langues indo-européennes, exprimant une civilisation si différente de la nôtre, qu'on est en droit de se demander quel profit intellectuel peut espérer un enfant qui l'étudie. Et de fait, les épreuves du baccalauréat révèlent une incompréhension générale et profonde du génie de la langue arabe et de la civilisation des gens qui la parlent. L'arabe, pourrait-on dire, ne peut être qu'un objet d'études linguistiques pour des adultes, des spécialistes [...].

Or, nous assistons précisément à un phénomène social tout contraire : à mesure que les Égyptiens, les Syriens, les Tunisiens, "s'occidentalisent", ils s'attachent plus passionnément à la langue arabe, ils lui infusent un sang nouveau, la rajeunissent, l'assouplissent en essayant de la doter des qualités du français et de l'anglais. Les Arabes modernes veulent que leur langue exprime toute la civilisation moderne. Sans doute, un linguiste peut relever des maladresses, des traductions trop littérales, un certain manque d'unité de méthode chez les protagonistes de la nouvelle langue. Mais, au point de vue social, ces erreurs deviendront des vérités si la masse les adopte.

126 [Il faut donc réviser l'enseignement secondaire de l'arabe.]

On dirait qu'on s'est ingénié à compliquer les choses à plaisir, à maintenir les élèves dans un verbalisme inintelligent et un formalisme étroit. On a tout fait pour rendre rébarbative et indigeste l'étude d'une langue qui devrait être aussi facile, aussi éducative que celle de l'allemand par exemple.

Précisons : les grammaires que possèdent nos élèves sont encombrées d'une terminologie effarante, de règles compliquées, minutieuses, absurdes, véritable défi au bon sens. On y parle de lettres faibles qui s'évanouissent et qui reparaissent on ne sait pour quelles raisons de voisinage, de déclinaisons qui enfantent d'autres déclinaisons, de verbes irréguliers à foison... le tout sans aucune explication raisonnable. [...] les enfants ne savent pas, en tout cas ne comprennent pas leur grammaire, mais ils n'échappent pas pour cela au danger que l'enseignement de la grammaire fait courir à leur intelligence.

127 [Silvestre de Sacy a synthétisé les grammairiens arabes qui se sont attardés sur les exceptions, les détails, les tournures rares. Or, il reste la base à partir de laquelle ont été composées les grammaires en usage, adaptées à des débutants adultes ayant reçu une bonne culture gréco-latine, mais pas aux enfants ou adolescents, qui sont incapables de sortir de leurs habitudes linguistiques et « croient ingénument qu'on peut s'attendre à trouver en arabe les choses les plus contraires au sens commun ».]

En réalité, les professeurs et les auteurs de grammaires n'ont pas éprouvé dans l'étude de l'arabe les mêmes difficultés que rencontrent nos élèves aujourd'hui, soit parce que leur langue maternelle a été l'arabe, soit parce qu'ils n'ont abordé l'étude de cette langue qu'une fois adultes, après avoir reçu une bonne formation générale.

128 [On fait étudier aux élèves des textes sans intérêt, reprise routinière des anthologies qui ont paru entre 1840 et 1870 : ils ne savent rien de la civilisation et sont incapables de lire la presse moderne. L'apprentissage des dialectes permet d'accéder à la pensée arabe.

Encore faut-il bien l'enseigner. Or, si les ouvrages de Desparmet*, Aldecoa* et Tedjini*, Ben Smaïa sont de bonne qualité, on trouve aussi des manuels nuls qui présentent un « arabe omnibus » qui n'est pas la koïné nord-africaine mais un « salmigondis de parlers divers accommodés à une sauce genre arabe classique ». « C'est une langue nouvelle, un pathos[274] devrait-on dire, qui ne s'apprend qu'à l'école et qui ne se comprend qu'à l'école » : d'où vient cette création ?]

> La cause est dans l'idée simple et parfaitement erronée qu'il n'y a qu'un arabe, l'arabe classique, et des déformations locales de cette langue unique, qu'on appelle des dialectes. Et c'est pourquoi nous avons des grammaires dialectales calquées sur la grammaire classique et qui ne correspondent à aucune réalité linguistique. [...] La langue classique et les langues dialectales sont des arabes différents qu'il faut étudier distinctement tout en les comparant.
> Faisons d'abord un beau feu de joie avec les manuels de grammaire. Pour l'arabe classique, faisons étudier la morphologie, qui est assez simple au fond, si nous voulons bien la considérer en linguistes, et passons rapidement l'expression de la pensée ; pour l'arabe dialectal, même procédé, et que chaque professeur fasse la grammaire du dialecte local au lieu de s'évertuer à enseigner à Oran la grammaire de Tunis, ou réciproquement.
>
> Imitons, en arabe dialectal, M. Desparmets [*sic*].
>
> [...] plongeons-nous sans hésitation dans l'arabe moderne. À un [enfant] Chinois qui voudrait apprendre le français, nous ne conseillerions pas la lecture de la *Chanson de Roland*, des *Essais*, de *Pantagruel* ni même des *Provinciales*. [...] tout ce que nous prétendons donner à nos élèves de lycées en littérature arabe est placé, chez les Égyptiens, dans l'enseignement supérieur. »

129 [Brunot conclut sur le fait que l'arabe, sous son double aspect, ne peut être enseigné en quatre ans : il faut en faire exclusivement une première langue demandant six années d'étude. L'arabe dialectal seul ou l'arabe classique seul pourraient en revanche figurer dans les programmes comme seconde langue.]

NOTES

1. Les notes figurant dans les documents originaux sont indiquées comme notes de l'auteur (NDA). J'ai respecté dans la mesure du possible la graphie et la ponctuation des documents originaux.

2. Feuille de vérification des divers reçus établis pour les agents, ANOM, F 80, 1603.

3. En arabe barbaresque, *corps des interprètes* signifie quelquefois *grand quartier-général* (NDA).

4. La Légion étrangère vient tout juste d'être créée en mars 1831 de façon à fournir un appoint de troupe pour la conquête de l'Algérie.

5. Il s'agit de Jules de Polignac, président du Conseil lorsqu'est décidée l'expédition d'Alger.

6. Le *Lexicon arabico-latinum* de Jacobus Golius (Leyde, 1653) et le *Thesaurus linguarum orientalium turcicae, arabicae, persicae* de Menenski (Vienne, 1680, rééd. 1780-1802) restent des dictionnaires en usage au début du XIX^e^ siècle, bien que vieillis. Ils ne deviennent définitivement dépassés qu'après la publication par Georg Wilhelm Friedrich Freytag de son *Lexicon arabico-latinum* (Halle, 1830-1837).

7. Il faut rapporter cette image du sabre (*sayf*) et de la plume (*qalam*) au célèbre hémistiche d'al-Mutannabî, apprécié par les romantiques – en témoignent par exemple en 1825 les *Odes et ballades* de Victor Hugo.

8. E. de Salle, *Ali le Renard*, vol. I, p. 435-437.

9. Eusèbe de Salle se représente lui-même sous les traits de l'interprète Verdanson, du nom de la rivière qui traverse Montpellier.

10. De Salle fait ici allusion au scandaleux pillage du trésor de la Qasba d'Alger.

11. E. de Salle, *Ali le Renard*, vol. II, p. 381-383.

12. Fondé sous le Directoire, le Frascati est un des lieux de plaisir des grands boulevards, à l'angle de la rue de Richelieu et du boulevard Montmartre. Ses bals et ses jeux y attirent la meilleure société jusque sous l'Empire (Delphine Christophe et Georgina Letourmy, *Paris et ses cafés*, Action artistique de la Ville de Paris, 2004).

13. Une lettre du général Pierre Boyer, datée du 11 avril 1832, invite à identifier le tenancier de cette boutique avec l'interprète que le ministère de la Guerre lui envoie à Oran : « un nommé Palombo, grec de Schio et, qui pis est, est juif ; parlant parfaitement le français, l'italien, le grec et le turc, mais pas un mot d'arabe. Il est ici avec 2 400 F. d'appointements et deux rations par jour. C'est le même qui vendait des pastilles du sérail à l'entrée du passage des panoramas ». Cette lettre est citée par L. C. Féraud dans un passage inédit de ses *Interprètes militaires d'Afrique*, recopié dans un exemplaire ayant appartenu à Justin Schousboë.

14. E. de Salle, *Ali le Renard*, vol. I, p. 436-441.

15. Hamid Bouderba, notable maure d'Alger, est le père de l'interprète Ismaïl Bouderba.

16. ANOM, F 80, 1603.

17. Jean-Baptiste Drouet d'Erlon est arrivé à Alger en septembre 1834, après l'intérim de Voirol.

18. Petit-fils du mathématicien Gaspard Monge et fils du conventionnel Nicolas Marey, Guillaume-Stanislas Marey-Monge (1796-1863) a été chargé de former les cadres des spahis réguliers et auxiliaires. Il sera effectivement nommé agha des arabes en 1835.

19. Le futur auteur des *Annales algériennes* Edmond Pellissier de Reynaud est alors chef du bureau arabe d'Alger.

20. Bouderba indique 21 interprètes. Sa liste n'est pas exhaustive : on y trouve pas Ramlaoui, interprète à l'hôpital du dey et à la Salpêtrière, pas plus que d'Hasbonne en poste à Oran, Michel Angeli, Bogo…

21. Il semble difficile de l'identifier avec un membre de la famille Geofroy qui a donné de nombreux consuls et drogmans : je n'en ai repéré aucun qui ait été en poste comme interprète à Alger en 1834.

22. Justin Laurence (1794-1863) a été envoyé en 1834 à Alger pour y organiser le service de la justice.

23. Né vers 1778, Hamdan Khodja [Ḥamdān Ḫūǧā] est l'auteur du *Miroir* dont la version française, publiée à Paris en 1833, s'ouvre sur une formule de Benjamin Constant qui résume bien sa tonalité critique : « Quand c'est l'agresseur qui renverse la tyrannie, il ne sait que se partager la dépouille des tyrans ». Hamdan Khodja s'exilera à Istanbul en 1836 (préface d'Abdelkader Djeghloul à la réédition du *Miroir* : *aperçu historique et statistique sur la Régence d'Alger*, Sindbad, 1985, p. 31).

24. Cette formule finale et la signature sont d'une une autre encre que le reste de la lettre, ce qui laisse supposer que le corps de la lettre n'est peut-être pas de la main d'Hamid, mais de celle de sa femme.

25. Voirol au ministre de la Guerre, Alger, 14 novembre 1834, ANOM, F 80, 382, Voirol.

26. *De la Législation française, musulmane et juive à Alger*, Paris, Théophile Barrois fils - Lecointe et Pougin, 1835, p. 120.

27. Angelo Seror/Séror, interprète assermenté près la municipalité en 1840 (ADéf, 4Yf, 30.057, Jacob Moatti), est sans doute apparenté à l'interprète militaire Abraham Seror/ Séror.

28. Joanny Pharaon cite ici une série d'arabisants connus pour avoir publié récemment des grammaires de l'arabe à Paris (ou à Vienne pour la *Grammatica linguae mauro-arabicae juxta vernaculi idiomatis usum* de Franz von Dombay, parue en 1800), sans faire la distinction entre des érudits incontestables comme Silvestre de Sacy et Amand-Pierre Caussin de Perceval et d'autres moins solides comme Auguste Herbin, prématurément disparu (*Développements des principes de la langue arabe moderne*, 1803) ou Claude-Étienne Savary, compilateur plutôt que savant (*Grammaire de la langue arabe vulgaire et littérale*, éditée à titre posthume par Langlès, 1813).

29. Cette lettre a été éditée par Auguste Cour, « Notes sur les chaires de langue arabe d'Alger, de Constantine et d'Oran (1832-1879) », *RA*, vol. 65, 1924, p. 33-35.

30. Extrait de Bresnier, « De l'enseignement de l'arabe à Alger », *JA*, 3e série, t. V, mai 1838, p. 483-493.

31. *JA* , décembre 1838, p. 589-612.

32. Cette note manuscrite est conservée au Service historique de la Défense dans le dossier de pension de Joanny Pharaon.

33. Les *Aventures de Télémaque* (1699) sont l'un des premiers ouvrages traduits en turc et en arabe (Robert Mantran, « Nouveauté des lumières », *in* Philippe Joutard dir., *Le miroir égyptien*, 1984, p. 181).

34. La série de petits volumes d'Arnaud Berquin intitulée *L'Ami des enfants* (1782-1783) a été l'un des premiers grands succès de la littérature pour la jeunesse.

35. *JA*, t. VIII, 3e série, septembre 1839, p. 205-206.

36. 1254 h. [1838], 330 p. et 15 planches, in-8°.

37. ANOM, état civil (acte de décès)

38. ANOM, état civil (acte de naissance).

39. Selon la minute d'une lettre du bureau des affaires civiles au ministère, Alger, 30 septembre 1844 (Omar Bonatero).

40. Lettre de Demoyencourt au Ministre, Paris, 11 novembre 1844, *ibid.*

41. *Id.*

42. Lettre de Demoyencourt au Ministre, Paris, 5 février 1845 (Omar Bonatero).

43. Rapport Demoyencourt au Ministre, Paris, 4 octobre 1847 (organisation).

44. *Id.*

45. *Id.*

46. Julien, 1964, p. 183.

47. Son arrivée est signalée par un rapport au ministre de la Guerre (Alger, 19 octobre 1843). Il aurait été remplacé dans le commandement des tribus de l'Est par Mahi ed-din (note pour le ministre, 5 décembre 1843).

48. La lettre porte Badaouni. Le personnage est indiqué dans une autre note du même dossier comme le sayd el-Badaoui b. el Hâj Ahmad b. Ali.

49. Bugeaud au ministère de la Guerre, Alger, 23 décembre 1844.

50. Demoyencourt au Ministre, Paris, 9 décembre 1844.

51. Lettre du 19 décembre 1843 au ministre, traduite par Nully.

52. Paris, le 12 octobre 1846.

53. Vingt-neuf membres de cette famille ont été fait prisonniers avec leurs 37 domestiques (Xavier Yacono, « Les prisonniers de la smala d'Abd el-Kader », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 15-16 (*Mélanges Le Tourneau*, II), 1973, p. 422).

54. *Ibid.*, p. 430.

55. Bugeaud au ministre, Alger, 23 novembre 1843.

56. Note du 17 décembre 1843.

57. Rapport du 27 avril (Rouila).

58. On trouve quelques indications sur Ahmed b. Rouila dans N. Faucon, *Le Livre d'or de l'Algérie*, 1889 (p. 483-485) et dans Trumelet, *Notes pour servir à l'insurrection de 1864*.

59. Bugeaud au ministre, Alger, 23 novembre 1843.

60. Lettre de Rouila au Ministre, en français, Paris, 22 octobre 1846.

61. Rapport du ministre au GGA, 24 décembre 1843 : ils « ont manifesté jusqu'à ce jour la répugnance la plus prononcée pour ces études. »

62. Ils auraient aussi eu pour effet la libération de sa sœur (ANOM, F 80, 566, cité par Xavier Yacono, « Les prisonniers de la smala... », art. cité, p. 431).

63. Rapport du bureau au ministre, 31 octobre 1846, pour l'autoriser à retourner en Algérie (Ahmed b. Rouilah).

64. Demoyencourt à Valette-Chevigny, Paris, 2 novembre 1846

65. Rapport Demoyencourt au Ministre, Paris, 4 octobre 1847 (organisation).

66. Note pour le 1er bureau, Paris, 6 février 1847 (Ahmed b. Rouilah).

67. Rapport Demoyencourt au Ministre, Paris, 4 octobre 1847 (organisation) ; ADéf, 5Ye 57 (Ali Chérif).

68. Père, à Blondel, Alger, 23 août 1844.

69. ANOM, F 80, 1568, commission d'examen des titres des candidats, PV des séances. 1res admissions (1848).

70. ANOM, F 80, 1568, bourses du lycée d'Alger, contingent du ministère de la Guerre, élèves boursiers. Hamdan est à sa mort en 1903 à Saint-Eugène chef de bureau de 1re classe à la préfecture d'Alger (ANOM, état civil, acte de décès au nom d'Amdem Amine Sekka).

71. Rapport du bureau des affaires politiques et civiles au Ministre, 20 septembre 1845 (personnel).

72. Demoyencourt au ministre de la Guerre, Paris, 30 décembre 1845 (personnel).

73. *Id.*, Paris, 4 octobre 1845 (organisation).

74. *Id.*, Paris, 15 mai 1846 (personnel). La dernière phrase est soulignée au crayon.

75. Rapport lu le 31 mai 1841 et publié dans le *Journal Asiatique*, livraison de juillet 1841 (reproduit *in* Jules Mohl, *Vingt-sept ans d'histoire des études orientales. Rapports fait à la Société asiatique de Paris de 1840 à 1867*, Paris, Reinwald et Cie, t. 1, 1879, p. 35-36).

76. Volney a fondé par testament un prix dont le jugement est remis à l'Institut, afin de donner suite et exécution à sa méthode de transcrire les langues asiatiques en lettres européennes régulièrement organisées. La commission spéciale chargée d'exécuter ce vœu propose un sujet pour 1823 – la composition d'un alphabet propre à transcrire l'hébreu et les langues de même origine, y compris l'éthiopien littéral, le persan, le turk, l'arménien, le samskrit [*sic*] et le chinois ; en prenant pour base l'alphabet romain, modifié dans de légers accessoires, mais sans altération essentielle, en représentant chaque son par un signe, etc. Scherer, bibliothécaire du roi de Bavière à Munich, remporte le prix. Sans regarder la question comme résolue, la commission ne la remet pas au concours pour 1824 (*JA*, t. II, mai 1823, p. 319-320).

77. Note sur le corps des interprètes militaires à l'armée d'Afrique, fournie par M. Joanny Pharaon, secrétaire interprète de 1re classe à M. Laurence, directeur des affaires d'Afrique, au ministère de la Guerre, Alger, 23 mars 1841, ADéf, dossier de pension de Joanny Pharaon.

78. Ce paragraphe ainsi que les suivants ont été repris quasiment mot pour mot par Féraud pour son ouvrage sur les *Interprètes militaires*, à l'exception des indications nominatives. Mais c'est un des passages qui a été refusé par la censure. On ne le retrouve donc que dans la copie manuscrite qui complète un exemplaire ayant appartenu à Justin Schousboë. Il confirme que Féraud s'est appuyé sur les notes de Pharaon pour rédiger son historique du corps.

79. Pharaon fait ici référence à l'article qu'il a publié avec Golscheider dans les *Archives israélites* (« Lettre sur l'état des Juifs en Algérie et sur les moyens de les tirer de l'abjection dans laquelle ils sont tombés », t. 1, 1842).

80. Il s'agit sans doute d'Edmond Pellissier de Reynaud (1796-1863), de Louis Ferdinand Goert (1823-1898), de Léon/Sion Dayan (1817-1861) et de Zéphirin Balliste (1817-1867). Je n'ai pu identifier Lachout, sans doute mal retranscrit.

81. ANF, F 17, 7677, rapports.

82. Il s'agit d'Ismael b. amin es-Sakka dont le fils Ahmed sera envoyé en 1844 poursuivre ses études à Paris à la pension Demoyencourt.

83. Rapport de Georges Julien Fellmann, chef de bureau à la direction des affaires d'Algérie, au ministre de la Guerre, 14 octobre 1842, ANOM, F 80, 1571, Demoyencourt.

84. ANOM, F 80, 1571, personnel.

85. Rapport de Léon Roches, Alger, 10 janvier [1844], ANOM, F 80, 1732.

86. Ce qui suscite l'annotation « non » pour les locutions « il est à peu près certain » et « que les indigènes auraient fait en français » soulignées au crayon. Le lecteur met en doute la capacité des Européens d'apprendre l'arabe, et craint d'autre part que l'arabe ne reste la langue prédominante chez les Arabes.

87. La phrase a été annotée en marge au crayon : « Non, cette éducation aurait le désavantage de créer des haines, car avec leurs idées, idées mauvaises j'en conviens, les arabes seraient de la part des jeunes français l'objet de toutes les vexations. Qu'en résulterait-il ? Un mal très grand. »

88. « le grand inconvénient » est souligné au crayon et commenté à la marge par un point d'exclamation.

89. Le membre de phrase « puisqu'ils ont la peine à transmettre leurs idées dans leur propre idiôme » est souligné au crayon et annoté par un « cela n'est pas juste. Que M. Roches eût dit que les jeunes indigènes ont de la peine à rendre dans leur idiôme des termes de sciences inconnus aux arabes et par lesquels ils n'ont pas de nom, j'aurais été de son avis, tandis que je n'en suis pas ».

90. Le membre de phrase « aux écoles militaires de toutes les armes » est souligné et commenté : « jamais. Le maréchal Bugeaud a grandement raison ».

91. Le document porte en note : « Il faudrait alors créer dans chaque école militaire une chaire d'arabe, afin que les élèves sortis du collège d'Alger continuassent leurs études dans cette langue. »

92. Le membre de phrase « malgré l'antipathie qui existe entre les deux races » est souligné au crayon avec l'annotation suivante : « aveu qui détruit tout ce que Roches vient de dire ».

93. ANOM, F 80, 1571, personnel.

94. Le rfiss est aujourd'hui à Tunis un plat sucré à base de semoule grillée et de dattes.

95. Un an plus tard, le peintre Théodore Chassériau écrit de Constantine : « C'est le seul endroit vraiment arabe qui reste en Afrique » (lettre à son frère Frédéric, 4 juin 1846, publiée par L. Bénédite).

96. Il faut identifier le kaïd Ali avec le commanditaire supposé du grand tableau de Théodore Chassériau, *Ali b. Ahmed, khalifa de Constantine*, présenté au salon de 1845, en même temps que le portrait du *Sultan Abderrahman* par Delacroix et que la *Prise de la smala d'Abd el Kader* par Horace Vernet. Ali b. Ahmed, rallié aux Français contre le bey Ahmed en 1837, a été en effet en 1838 caïd des Harakta. Il a visité Paris en 1844. Théophile Gautier en rendant compte du Salon annonce que l'œuvre qui a selon lui « toutes les qualités d'un portrait d'histoire (...) partira qu'après l'exposition pour Constantine et sera exposée dans le palais du Kalifat » (*Le Moniteur*, repris dans *Portraits contemporains*, 1874). Le voyage de Chassériau jusqu'à Constantine en mai-juin 1846 aurait été en rapport avec une invitation du Ḫalīfa ʻAlī, que Chassériau évoque dans une lettre à son frère le 13 juin : « J'ai été très content du kalifat. Il m'a remis quinze cent francs sur la somme qu'il me doit et m'a promis les huit cents autres qu'il reste me devoir pour le plus tôt possible. Il est très gêné en ce moment et m'a prié, comme ami, d'attendre un peu le reste qu'il m'enverra par M. de la Rüe [après avoir commandé les troupes de la division de Constantine en 1844, le général Aristide de La Rüe était depuis novembre 1845 directeur de l'Algérie au ministère de la Guerre]. » (Léonce Bénédite, *Théodore Chassériau. Sa vie, son œuvre*, 1931, t. II, p. 270-272). La toile réapparaît sur le marché de l'art en 1896 à une vente chez Drouot où l'acquiert Arthur Chassériau, qui en fait don l'année suivante à l'État français : elle est alors attribuée au château de Versailles (Stéphane Guégan, catalogue de l'exposition *Chassériau. Un autre romantisme*, p. 234, notice n° 134).

97. Il s'agit de Caylet, dont le fils est depuis janvier pensionnaire chez Demoyencourt, aux frais de l'État. On justifie sa prise en charge par l'importance qu'il y aurait à lui permettre

de continuer de pratiquer l'arabe avec ses camarades algériens, afin qu'il devienne un bon interprète en puissance. Mais son père désirait peut-être avant tout confier gratuitement son fils à une institution qui reprendrait en main un enfant dissipé : selon les propos de Lapaine, commissaire civil de Constantine, qui lui a rendu visite à Paris « il n'a pas encore bien avancé dans ses études parce qu'il a perdu beaucoup de temps avant de venir à Paris », mais il est devenu « modeste et plein de sens dans ses discours ».

98. Malek b. Mohammed a été envoyé à Paris en avril 1839.

99. Le général de brigade Polycarpe-Anne-Nicolas Levasseur (1790-1867) était alors placé à la tête de la subdivision de Constantine.

100. *L'Algérie. Courrier d'Afrique...*, n° 144, 12 janvier 1846, p. 2.

101. *L'Algérie. Courrier d'Afrique...*, n° 149, 7 février 1846, variété, « enseignement de la langue arabe ».

102. *L'Algérie. Courrier d'Afrique...*, n° 156, 12 mars 1846, « Les plaies d'Afrique. 7e plaie. Les savans (suite) ».

103. La ferka est une subdivision [firqa] de la tribu.

104. ANOM, F 80, 1732. Ces *Rapports faits au bureau d'administration du collège d'Alger, les 18 avril et 6 juillet 1846, sur l'état des études de la langue arabe en Algérie, l'insuffisance des moyens actuels d'instruction, et les mesures à prendre pour former des auxiliaires utiles à l'administration algérienne* ont été jugés suffisamment importants pour être lithographiés à Paris, comme en témoigne un exemplaire conservé à la BNF.

105. Limbéry au GGA, Constantine, 16 juin 1849 (ANOM, F 80, 1620). La graphie de cette lettre, difficile à déchiffrer, témoigne d'un rédacteur lettré, à l'écriture aisée, alors même que son expression française est maladroite. Les signes de ponctuation que j'ai ajoutés pour en faciliter la lecture sont signalés entre crochets.

106. Le nizam fait référence au costume des agents de l'empire ottoman, tel qu'il s'est imposé depuis la réordonnancement (ṭanẓīm) de l'armée à partir de la fin du XVIIIe siècle.

107. Limbéry au GGA, Constantine, 18 août 1849, ANOM, F 80, 1620. Cette lettre, écrite sur papier ligné au crayon, manifeste le souci d'une présentation soignée. Je n'ai pas trouvé trace de réponse de la part du Gouvernement général.

108. Charles Auguste Gasselin (1800-1871) a épousé en 1835 Hélène Nicoli Limbéry, alors domiciliée à Tunis. Il est chargé en 1848 d'administrer la population indigène de la ville de Constantine, avec le titre de caïd el-bled (Luc Thomassin, « Les officiers des régiments de chasseurs d'Afrique, 1832-1848 », thèse d'histoire, EPHE, Section des sciences historiques et philologiques, 2005, p. 408-409 ; Prosper Alquier, *Guide de Constantine*, Constantine, Paulette, 1930).

109. *Le Mobacher*, n° 47, 1er août 1849.

110. Extrait d'une lettre adressée à Reinaud par Cherbonneau, directeur du collège arabe à Alger.Alger, 20 avril 1864, publié dans le *JA*, 6e série, t. IV, 1864-2.

111. ANF, F 17, 7679, 1874-1878.

112. Djema-el-Kebir [NDA].

113. « Les interprètes civils en Algérie », *Revue des deux mondes*, p. 922-923.

114. ADiploNantes, Tunisie, 1er versement, 1359.

115. La thèse de Léon Bercher* s'inscrira dans ce projet.

116. Note de Machuel au RG, Tunis, 8 novembre 1896, ADiploNantes, Tunisie, 1er versement, 1359.

117. Le mueddeb [*mu'addib*] est le terme utilisé en Tunisie pour nommer le maître d'école coranique.

118. La phrase est annotée au crayon par le résident René Millet : « ! quand ai-je dit le contraire ? »

119. Oran, typographie et lithographie Paul Perrier, 2e éd., 1902.

120. Charles Depincé, *Congrès de l'Afrique du Nord tenu à Paris du 6 au 10 octobre 1908. Compte-rendu des travaux*, Comité d'organisation du congrès [Comité de Madagascar], 1909, vol. 2 : *Questions indigènes*, p. 195-197.

121. ANOM, GGA, 15 H 7, Fontana.

122. Lettre dédicace de William Marçais, *Mélanges Gaudefroy-Demombynes*, vol. 1, Le Caire, 1935.

123. Alfred Rambaud, ancien élève de l'École normale supérieure, chef du cabinet de Jules Ferry en 1879, titulaire de la chaire d'histoire moderne et contemporaine en Sorbonne depuis 1884, a été ministre de l'Instruction publique d'avril 1896 à juin 1898. Il était proche d'Ernest Masqueray, prédécesseur de René Basset à la direction de l'école des Lettres.

124. Le juriste Édouard Laferrière est depuis juillet gouverneur général de l'Algérie.

125. Normalien, agrégé de philosophie, Charles Dupuy a été ministre de l'Instruction publique en 1892. Déjà président du conseil à deux reprises (1894 et 1895), il le redevient en succédant à Brisson le 1er novembre 1898. Il a publié en 1892 chez Colin un petit *Livret de morale : questions, résumés, sujets de rédaction* pour préparer au certificat d'études, livret qu'on trouve encore réédité en 1924.

126. Charles Jeanmaire à René Basset, directeur de l'école, Alger, 2 novembre 1898, ANF, F 17, 22482, Fagnan.

127. Lettre déchirée dont je n'ai pu identifier l'auteur, adressée au ministre de l'Instruction publique (s. d.), Archives du Collège de France, Casanova.

128. Paul Boyer (1864-1949) a inauguré la première chaire de russe à l'École spéciale des langues orientales en 1891. Il a pris en 1908 la succession de Barbier de Meynard* comme administrateur de l'École.

129. Le spécialiste d'études indiennes Sylvain Lévi (1863-1935) est depuis 1894 professeur de langue et littérature sanskrite au Collège de France.

130. Le père Vincent Scheil (1858-1940), égyptologue puis assyriologue, a participé à la découverte à Suse de la stèle portant l'inscription du code d'Hammourabi et en a donné une traduction. Nommé à l'AIBL en 1908, il n'a pas été élu au Collège de France, peut-être empêché par son état d'ecclésiastique.

131. L'archéologue Charles Bayet (1848-1918), père du sociologue Albert Bayet, était alors directeur de l'enseignement supérieur au MIP.

132. Le linguiste Antoine Meillet (1866-1936) enseigne à l'EPHE depuis 1889. Il détient aussi la chaire d'arménien à l'École des langues orientales (depuis 1902) et la chaire de grammaire comparée au Collège de France (depuis 1905).

133. René Cagnat (1852-1937), qui a participé en 1881 à la mission scientifique en Tunisie, occupe depuis 1887 la chaire d'épigraphie et antiquités romaines au Collège de France. Il est de plus membre de l'AIBL depuis 1895.

134. Archives de l'Inalco, Gaudefroy-Demombynes.

135. ANF, Personnel de l'Inalco, 20100053/12, Marçais.

136. C'était encore en 1910 l'adresse de l'Imprimerie nationale, logée dans les bâtiments de l'hôtel de Rohan.

137. Titulaire d'une chaire d'arabe au Seminar für Orientalische Sprachen de Berlin, Georg Kampffmeyer (1864-1936) entretenait de bonnes relations avec les orientalistes français. En mars 1910, il était en mission à Tanger pour y installer une bibliothèque scientifique allemande.

138. Il s'agit des élections législatives des 11 et 25 mai qui portent au pouvoir le « Cartel des gauches ».

139. Député socialiste, Marius Moutet (1876-1968) défend les droits politiques des colonisés.

140. Lucien Saint (1867-1938) est depuis 1921 résident général à Tunis. Il le restera jusqu'à la fin de 1928.

141. Le député socialiste Joseph Paul-Boncour (1873-1972) apportera son soutien au gouvernement que dirige le radical Édouard Herriot à partir de juin, mais sans en faire partie.

142. Gaston Doumergue (1863-1937) vient d'être élu président de la République. Il a détenu en 1909-1910 le portefeuille de l'Algérie.

143. Marcel Olivier (1879-1945) a été gouverneur général de Madagascar de 1924 à 1929.

144. Instituteur, Abderrahmane Guiga (1889-1960) a collaboré avec W. Marçais à l'édition des *Textes arabes de Takroûna*.

145. En septembre, des troupes hispano-françaises ont débarqué pour mettre fin à la République du Rif. Le 19 octobre, Damas, qui s'était soulevée après la montagne druze, est bombardée par l'armée française.

146. Theodor Nöldeke (1836-1930), que son *Histoire du Coran* (*Geschichte des Qorans*, 1860) et sa *Vie de Mohammed* (*Das Leben Mohammeds*, 1863) ont rendu célèbre, a été professeur à Kiel puis à Strasbourg (1872).

147. *Der greise Gelehrte* signifie « le vieux professeur », avec une nuance à la fois ironique et respectueuse.

148. ANF, Personnel de l'Inalco, 20100053/12, Marçais.

149. Il s'agit sans doute de Paul Humbert (1885-1972), futur professeur à l'université de Neuchâtel. Élève des Langues orientales, il sera diplômé de persan en 1912.

150. Gaudefroy-Demombynes réside chez ses beaux-parents, dans le Sud de la Sologne, près de Romorantin.

151. Le philosophe Émile Boutroux (1845-1921), titulaire de la chaire d'histoire de la philosophie moderne à la Sorbonne depuis 1888, est membre de l'Académie des Sciences morales et politiques (depuis 1898) et directeur de la fondation Thiers (depuis 1902).

152. Michel Bitar (1885-1944) est répétiteur d'arabe oriental aux Langues orientales depuis 1907. Il le demeurera jusqu'en 1942. Chargé d'organiser les émissions en arabe à la radiodiffusion nationale, il sera arrêté en mars 1943 à Vichy par les autorités allemandes

en même temps que le personnel de la section des affaires musulmanes et mourra en déportation.

153. Le slavisant André Mazon a succédé à Gaudefroy-Demombynes comme secrétaire général et bibliothécaire des Langues orientales.

154. Il s'agit du jeune Louis Milliot (1885-1961), diplômé d'arabe vulgaire et littéral en 1909, futur professeur de droit musulman à Alger.

155. Il s'agit du fils benjamin d'Ernest Mercier, Maurice Mercier, qui a obtenu l'agrégation d'arabe en juillet 1911.

156. Robert Raymond Baudouin (né en 1889) est un élève de l'École qui obtiendra les diplômes d'arabe vulgaire et de langues soudanaises en 1914.

157. Il s'agit de l'index de la traduction des *Traditions islamiques* d'El Bokhâri dont le 4e et dernier volume paraît en 1914, index compris.

158. Édouard Michaux-Bellaire (1857-1930) a succédé en 1906 à Georges Salmon à la direction de la Mission scientifique au Maroc.

159. Alfred Graulle (né en 1888) et Pierre Maillard (né en 1890), diplômés des Langues orientales pour l'arabe en 1909 et 1912, ont été tous deux engagés à la Mission scientifique du Maroc. Ils publient des travaux dans les *Archives marocaines*.

160. Léon Fromage (né en 1884) a obtenu le diplôme d'arabe littéral des Langues orientales en 1911.

161. Henri Massé (1886-1969) est depuis 1911 pensionnaire au Caire. Il s'est marié avec une cousine en 1913. Il quittera en effet l'Égypte pour le Maroc où il sera démobilisé en 1919 avant d'obtenir une charge de cours à Alger.

162. Armand Coliac (né en 1891) a obtenu le diplôme des Langues orientales en arabe en 1911.

163. Alfred Carpuat (né en 1889) a obtenu le diplôme des Langues orientales en arabe en 1914.

164. Paul René Cousin (1890-1917) sera diplômé d'arabe littéral en juillet 1914 et mourra sur le front dans l'Aisne.

165. René Cousin (né en 1890) et Georges-Séraphin Colin (1893-1977) viennent tout juste d'obtenir brillamment leurs diplômes en 1914. Cousin mourra sur le front en mars 1917 – Gaudefroy-Demombynes dédiera à sa mémoire ses *Institutions musulmanes* en 1921 – tandis que Colin, finalement affecté au Maroc, sera effectivement pensionnaire au Caire après sa démobilisation.

166. Jean, né en 1898, futur germaniste – il traduira en français *Mein Kampf* d'Hitler –, et René, né en 1900, futur juriste – il consacrera sa thèse à *L'œuvre française en matière d'enseignement au Maroc* – sont les deux fils de Maurice Gaudefroy-Demombynes.

167. L'épigraphiste Max Van Berchem (1863-1921) avait mis en place une coopération internationale, fondée surtout sur des savants allemands et français, pour constituer un corpus des inscriptions arabes médiévales, programme qui souffrira des conséquences de la Grande Guerre.

168. Spiez, sur le lac de Thun et à une centaine de kilomètres au nord de Vissoye (ou Vissoie) où séjourne Gaudefroy-Demombynes, en traversant les Alpes bernoises.

169. Maurice Gaudefroy-Demombynes invite Boyer à venir le rejoindre à Hautot-sur-Seine, au château des Farceaux, à quelques kilomètres en aval de Rouen, après Croisset. Il y séjournera régulièrement l'été, s'y retirera, et y sera inhumé.

170. Émile Henri Vernazza (1890-1964), né à Salonique, a suivi l'enseignement des Langues orientales entre 1908 et 1912, obtenant le diplôme en turc (1911) puis en persan et en arabe littéral (1912). Il est entré au service des Affaires étrangères.

171. Il s'agit sans doute de son fils aîné, Jean.

172. Il est ici question de René Basset.

173. Il s'agit peut-être d'Henri Charles Choquet (né en 1881), diplômé d'arabe vulgaire en 1904.

174. Mohammed Nehlil (1885-1945), Algérien passé par l'école normale de la Bouzaréa et l'interprétariat militaire, dirige alors l'école supérieure d'arabe et des dialectes berbères à Rabat.

175. Eugène [?] Guilmoto est un éditeur parisien d'origine bretonne qui, tout en publiant son compatriote le folkloriste Paul Sébillot, s'est spécialisé dans le domaine colonial. Des difficultés financières consécutives à la guerre l'ont sans doute amené à revendre son fonds au grand éditeur colonial Challamel.

176. Ce sont trois ouvrages de Maurice Gaudedroy-Demombynes.

177. Faut-il identifier cet « homme de Saïda » avec William Marçais, auteur d'une étude sur *Le dialecte arabe des Oulad Brahim de Saïda* parue en 1906-1908 ?

178. Maurice Gaudefroy-Demombynes travaille alors au bureau africain de l'Agence des prisonniers de guerre. Il s'y charge de la correspondance avec les prisonniers en Allemagne, un travail considérable et de longue haleine selon Paul Boyer (ANF, F 17, 27290, feuille de notation 1916-1917). Il participe aussi à la Société d'assistance aux blessés musulmans qui a été fondée à l'ENLOV en rendant visites aux blessés et en assistant les interprètes militaires dans les hôpitaux parisiens.

179. Le romaniste Mario Roques (1875-1961) enseigne le roumain (depuis 1907) et l'albanais (depuis 1919) aux Langues orientales. Il succèdera à Paul Boyer comme administrateur des Langues orientales en 1937, avant d'être rapidement remplacé par Jean Deny l'année suivante.

180. La nouvelle *Revue d'ethnographie et des traditions populaires* est née de la fusion de la *Revue des traditions populaires. Recueil mensuel de mythologie, littérature orale, ethnographie traditionnelle, et art populaire*, fondée en 1886, avec la *Revue d'ethnographie et de sociologie* d'Arnold Van Gennep. Maurice Gaudefroy-Demombynes est secrétaire adjoint de la Société des traditions populaires.

181. Il est question ici de la *Revue du monde musulman*, fondée en 1907 comme organe de la mission scientifique au Maroc qui dépend de la chaire de sociologie musulmane de Le Chatelier au Collège de France. Il semble qu'Alfred Le Chatelier, professeur depuis 1902, n'ait pas soutenu la candidature de René Basset contre Paul Casanova. Plutôt que de se rapprocher de l'École des langues orientales, il choisit de confier la succession de la revue et de la chaire à Louis Massignon, qui le supplée au Collège de France à partir de 1919. La revue devient sous sa direction *Annuaire du Monde Musulman* (1923) puis *Revue des études islamiques* (1927).

182. Henri Gaillard (1869-1937), diplômé des Langues orientales, est alors chargé d'affaires de France au Caire.

183. Le mathématicien Paul Appell (1855-1930), membre de l'Académie des sciences, a fondé en 1914 le Secours National pour secourir les femmes de militaires et les victimes civiles de la guerre. Le physicien Amédée Guillet (1863-1939) en a été le secrétaire général. Maurice Gaudefroy-Demombynes y a organisé et dirigé d'octobre 1914 à mars 1915 le service des renseignements et du placement. Il s'en est retiré après y avoir constaté, impuissant, certains abus.

184. Mohamed Lasram (1858-1925), ancien élève du collège Sadiki et de l'école normale de Versailles, enseigne à la fois à Sadiki et à l'École supérieure de langue et de littérature arabe de Tunis.

185. Ahmed Benhamouda* (1887-1966), élève de la médersa d'Alger et diplômé de l'école d'Alger, a enseigné dans les médersas de Saint-Louis du Sénégal et de Tombouctou avant d'être nommé en octobre 1920 à Paris secrétaire-traducteur au ministère des Colonies à Paris. Il sera détaché en mars 1921 comme répétiteur à l'ENLOV.

186. Le belge Hubert Le Hardy de Beaulieu (né en 1893) a été diplômé d'arabe littéral en juillet 1920. Le jeune Jean Lecerf (1894-1980) a obtenu ses diplômes des Langues orientales (en arabe, persan et turc) en 1919 et 1920 et prépare alors sa licence.

187. Il s'agit d'un cours qu'il donne à l'ENLOV.

188. Jean Sauvaget (1901-1950) est diplômé des Langues orientales en arabe littéral depuis 1922. Il sera ensuite nommé pensionnaire à l'Institut de Damas et travaillera sur l'histoire médiévale du Proche-Orient.

189. Paul Bisson (né en 1892) est alors professeur au collège musulman Moulay Idriss de Fès.

190. Robert Zerbib est élève diplômé des Langues orientales depuis 1919.

191. Le médiéviste Alfred Coville (1860-1942) est alors directeur de l'Enseignement supérieur.

192. Edmond Destaing (1872-1940) a été nommé en 1914 à la première chaire de berbère des Langues orientales. Il souffre de violentes crises de rhumatisme cardiaque, effets du paludisme.

193. Mohammed Attia (ou Attya), né en décembre 1899 à Sousse, sera en 1925 diplômé d'arabe littéral avec la mention très bien. Premier agrégé d'arabe au titre tunisien en 1931, il dirigera après la Seconde Guerre mondiale le collège Sadiki à Tunis.

194. Il est ici question d'une charge de conférences vacante à l'institut d'indologie d'Utrecht, pôle d'études coloniales plus conservateur que celui de l'ancienne et libérale université de Leyde (Hervé Jamin, *Kennis als opdracht. De universiteit Utrecht 1636-2001*, Utrecht, Uitgeverij Matrijs, 2011).

195. Félix Arin (1884 - apr. 1958) diplômé des Langues orientales en 1908 et docteur en droit l'année suivante, fait carrière au Maroc où il est inspecteur des services judiciaires chérifiens puis avocat.

196. Le futur historien du Proche-Orient médiéval Marius Canard (1888-1982), agrégé de grammaire, n'est diplômé d'arabe des Langues orientales que depuis 1924. Il partira enseigner à Alger en 1926.

197. Théodore Steeg (1858-1950) a quitté en 1925 le gouvernorat général de l'Algérie pour remplacer Lyautey à la résidence générale du Maroc. Gaudefroy-Demombynes a sans doute à l'esprit le protestantisme que partagent Steeg et Lecerf, et peut-être aussi une certaine sensibilité de gauche, Steeg étant radical-socialiste et franc-maçon. En réalité

Lecerf, qui a échoué pour une nouvelle fois à l'agrégation d'arabe en 1925, n'ira pas au Maroc mais à Beyrouth (en 1926).

198. Edmond Saussey (1899-1937), pensionnaire à Jérusalem après son diplôme d'arabe aux Langues orientales (1922), enseigne alors au collège de Sétif.

199. Jacques René Augustin Dumarçay (né en 1901) a obtenu son diplôme d'arabe littéral en 1923 (mention très bien).

200. Pierre Fouassier (né en 1887) a été diplômé en arabe littéral et oriental (mention très bien) en 1922 ou 1923.

201. Le commandant Malinjoud dirige un Institut des Hautes Études (en fait une école d'interprétariat) qui a été créé sur sa proposition en 1923 à Damas (R. Avez, *L'Institut Français de Damas...*, 1993, p. 13). Il a publié en 1923 une étude sur *La Fête de 'Achoura chez les Chiites de Damas, célébrée dans le village de Sit* (Paris, Leroux) et l'année suivante dans le *JA* des « Textes et dialectes de Damas ».

202. Il s'agit peut-être de Georges Pierre Cassin, qui sera secrétaire interprète d'Orient.

203. Je n'ai pas retrouvé ce nom parmi les diplômés des Langues orientales.

204. Marcel Albert Vallat (né en 1898) a obtenu le diplôme en arabe littéral et maghrébin en 1922 ou 1923.

205. L'historien Évariste Lévi-Provençal (1894-1956) est alors professeur titulaire et directeur d'études à l'IHEM. Il en prendra la direction l'année suivante.

206. Le général Maurice Sarrail occupe en 1924-1925 la fonction de haut commissaire de France au Levant.

207. Le général Henri Gouraud (1867-1946), après avoir combattu au Soudan et au Maroc et perdu un bras en commandant le corps expéditionnaire aux Dardanelles, a été haut commissaire et commandant de l'armée du Levant entre 1919 et 1922.

208. Jean Sauvaget est rentré de Damas où il a passé deux ans et doit effectuer son service militaire. Jean Marie Joseph Chalet (né en 1908), diplômé d'arabe oriental en 1927 avec la mention très bien, sera plus tard bibliothécaire de la section scientifique des arabisants, dans le cadre de son service militaire, entre 1928 et 1930. Il n'a pas publié d'ouvrages et ne semble pas avoir fait de carrière universitaire.

209. Samuel Bounan (né en 1904) a obtenu en 1924 le diplôme des Langues orientales en arabe littéral et maghrébin.

210. Jeanne dite Janine Chaufour (née en 1899), sans doute diplômée de l'École du Louvre, sera diplômée en littéral en 1927. Elle séjournera comme pensionnaire à Damas en 1929-1930 pour y étudier le costume féminin en vue d'une présentation à l'exposition coloniale de 1931. Il semble qu'elle enseigne ensuite l'arabe en Algérie.

211. Fils de Jeanne et Alfred Bel*, Lucien Bel (1908-1975) sera diplômé en berbère et en arabe maghrébin en 1928 et deviendra contrôleur civil au Maroc.

212. Mariette Richard (née en 1894) a obtenu le diplôme d'arabe maghrébin en 1926 et obtiendra celui d'arabe littéral en 1928. Elle voyage dans le sud du Maroc, exposant les peintures qu'elle y a réalisées à la galerie Georges Petit en 1929, et s'installe à Hanoï après son mariage avec le chartiste Paul Boudet (1888-1948), directeur des archives et des bibliothèques de l'Indochine.

213. Amélie-Marie Goichon (1894-1977) est alors bibliothécaire à la faculté de médecine de Paris.

214. Il s'agit sans doute d'un des deux frères Chimier (nés en 1901 et en 1904) qui sont diplômés d'arabe littéral et maghrébin en 1925.

215. Henri Laoust* (1905-1983) est le fils du berbérisant Émile Laoust.

216. Le futur critique littéraire et historien des idées Paul Bénichou, né à Tlemcen en 1908, a préparé le baccalauréat au lycée d'Oran, puis le concours d'entrée à l'école normale supérieure à Louis-le-Grand.

217. Ils sont tous les quatre diplômés des Langues orientales en 1925 et 1926.

218. Il s'agit sans doute de Charles Louis Delafosse (né en 1908), qui suit par ailleurs le cours de berbère. Il est apparenté au professeur de langues soudanaises Maurice Delafosse (1870-1926).

219. Joseph Chalet sera diplômé en 1927.

220. Clément Huart (1854-1926) était professeur de persan à l'ENLOV et directeur d'études à la V^{e} section de l'EPHE.

221. Samuel Zipstein (né en 1904) sera diplômé d'arabe oriental en 1929.

222. Il s'agit vraisemblablement du futur spécialiste de l'islam iranien Henry Corbin (1903-1978).

223. Ancien élève de la médersa d'Alger, Mahammed Hadj-Sadok* (1907-2000) deviendra inspecteur général d'arabe.

224. Achsa Belkind, née en 1905 à Jaffa, sera diplômée d'arabe oriental en 1930.

225. Louis Frédéric Jean Kocher (né en 1894) sera diplômé en arabe maghrébin en 1928.

226. Raymond Pons (né en 1907) sera diplômé pour l'arabe oriental, le persan et le turc en 1928.

227. Jean Baptiste Darche (né en 1909) sera diplômé en arabe littéral en 1929.

228. Il s'agit peut-être de Virolleaud.

229. Le futur linguiste Jean Cantineau* (1899-1956) a plus exactement derrière lui une licence et un DES en lettres classiques, bien qu'il songe à préparer l'agrégation d'histoire.

230. Jean Fines, né en 1907, diplômé en 1928, fera carrière comme contrôleur civil au Maroc.

231. Jean Clayette, né en 1905, diplômé en 1928, entrera au service des Affaires étrangères. Il mourra prématurément en 1932, alors qu'il est secrétaire interprète à Alexandrie.

232. Simon Lourié, né à Moscou en 1909, est diplômé d'arabe oriental et de persan en 1928.

233. Samuel Alexandre Szczupak, né à Varsovie en 1899, obtiendra le diplôme d'arabe oriental en 1928.

234. Michel Domaszewicz, né en 1901 en Pologne, est diplômé en arabe oriental, en persan et en turc en 1928.

235. Mohamed Tajib Okic, né en 1902 à Gracanica, Yougoslavie, est diplômé en arabe littéral en 1928.

236. Ali Haffaf, né en 1905 à Tizi Ouzou, est diplômé d'arabe littéral et maghrébin en 1928.

237. Lucien Pierre Lecocq, né en 1907, sera diplômé de littéral en 1927 puis de maghrébin en 1929.

238. Georges Paul André Michel, né en 1905, a été diplômé d'arabe maghrébin en 1926 et le sera de littéral en 1927.

239. Henri Labouret a pris la succession de Maurice Delafosse à la chaire de langues soudanaises des Langues orientales.

240. De fait, Charles Louis Delafosse ne sera pas diplômé en arabe.

241. Panos Doutzaris, né en 1882 à Ouchak en Asie mineure, est plus âgé que ses camarades. Il sera diplômé en turc et en arabe littéral en 1927.

242. Viviane Gérin (ou Gerin), née en 1898 à Alger, a obtenu le diplôme de maghrébin en 1926.

243. Jean Alexandre Richard Weill, né en 1898 à Paris, sera diplômé d'arabe littéral et de persan en 1927.

244. Hanafi Lahmak (ou Lahmek), né en 1902 à Fort-National, sera bien diplômé d'arabe littéral en 1927 ce qui lui permet de poursuivre des études de droit. Avocat, il publie sous le nom d'Hesnay-Lameck des Lettres algériennes (1931) qui, en appellant les Algériens à se détacher d'un islam « chloroforme », suscitent un vif débat.

245. Aziz Benamor (ou Bénamor), né en 1904 à Tunis, sera effectivement diplômé d'arabe littéral et maghrébin en 1927.

246. Marc Aurèle Eugène Pofilet, né en 1908 à Auribeau [près de Jemmapes] dans le département de Constantine, sera diplômé de littéral et de maghrébin en 1927, puis d'oriental en 1929.

247. Il s'agit du marocain Mohammed Abd-al-Jalil* (1904-1979) qui se convertira en 1928 et deviendra professeur d'arabe à l'Institut catholique de Paris.

248. Jacoba Van Der Lee, née en 1891 à Amsterdam, est diplômée d'arabe littéral, maghrébin et oriental depuis 1926.

249. Jeanne Arin, diplômée des Langues orientales, est la femme de Félix Arin. Elle a publié en 1921 une traduction de l'étude d'Edward Westermarck sur *Les cérémonies du mariage au Maroc*.

250. Henry Corbin a été employé en 1928 au département des manuscrits orientaux de la Bibliothèque nationale où Edgard Blochet (1870-1937) est conservateur-adjoint jusqu'à sa retraite en 1935. La carrière de Corbin ne prendra un tournant décisif que l'année suivante, lorsque Louis Massignon lui fera connaître l'œuvre de Sohravardi (Francis Richard, notices Blochet et Corbin pour le *Dictionnaire des orientalistes*).

251. Il est ici question des effets du divorce de son fils Jean.

252. Augustin Bernard (1865-1947) est professeur de géographie et de colonisation de l'Afrique du Nord à la Sorbonne. Ses sensibilités intellectuelles et politiques sont proches de celles de Maurice Gaudefroy-Demombynes.

253. L'ancien consul Gabriel Ferrand (1864-1935) consacre sa retraite à l'analyse des textes des géographes arabes. Il a assisté au XVII^{e} congrès des orientalistes d'Oxford auquel ont participé Mohammed Ben Cheneb et Évariste Lévi-Provençal.

254. Jean Marx (1884-1972), spécialiste du monde celte, dirigeait alors la section écoles du service des œuvres françaises à l'étranger au MAE.

255. S'agit-il du mariage d'un fils de Félix et Jeanne Arin ?

256. L'année a été ajoutée au crayon.

257. Gaudefroy travaille alors à la rédaction du manuel qu'il publiera avec Sergej Fedorovič Platonov pour la collection encyclopédique l'*Histoire du Monde*, publiée sous la direction d'Eugène Cavaignac. Ce *Monde musulman et byzantin jusqu'aux croisades* paraîtra chez De Boccard en 1931. Marc Bloch en rendra compte très favorablement dans les *Annales d'histoire économique et sociale* (vol. 5, 1933, p. 471).

258. La chaire d'histoire, de géographie et de législation des États musulmans est en effet vacante à la suite de la mort de Paul Ravaisse (1860-1929).

259. Le sociologue Robert Montagne (1893-1954) est alors maître de conférences et directeur d'études à l'IHEM. Malgré l'avis de Georges Séraphin Colin, Gaudefroy-Demombynes maintiendra sa préférence pour Wiet, qui possède des compétences philologiques que Montagne n'a pas. Wiet sera élu à la succession de Ravaisse et Montagne prendra la direction du nouvel Institut français de Damas.

260. Une des cinq questions au programme de l'agrégation d'arabe porte en effet sur « Les directions diverses de la critique arabe moderne » en indiquant dix noms d'auteurs (*Bulletin de l'enseignement public du Maroc*, n° 104, 1930). Parmi eux, on trouve Ǧurǧī Zaydān (1861-1914) – Michel Bitar, répétiteur aux Langues orientales, a traduit deux de ses romans en 1912 et 1924 –, Taha Ḥusayn, dont *aš-ši'r al-ǧāhilī* figure par ailleurs parmi les œuvres au programme, et Muṣṭafā Luṭfī al-Manfalūṭī (1876-1924) dont il est sans doute ici question.

261. Professeur au lycée de jeunes filles de Constantine, Marguerite Graf a pris un congé pour poursuivre ses études : elle obtiendra le diplôme des Langues orientales et sans doute le DES, nécessaire pour se présenter à l'agrégation, en 1930.

262. Mohamed Ben Cheneb (1869-1929), professeur de littérature arabe à la faculté des Lettres d'Alger, est mort brutalement au début de l'année.

263. Ce « vaurien » recherché est sans doute Robert Montagne. Gaudedroy-Demombynes aurait ainsi désiré que la chaire de Ravaisse soit dédoublée pour permettre le développement de la formation en sciences humaines et sociales aux Langues orientales sans pour autant perdre sur le terrain de la formation linguistique et philologique. Le recrutement conjoint de Robert Montagne et de Gaston Wiet aurait permis de répondre à ce double objectif.

264. L'ensemble de cette correspondance est conservée au Centre des Archives diplomatiques de Nantes (ADiploNantes, Tunisie, 1er versement, 902 B , contrôleurs civils, Monchicourt).

265. Charles Monchicourt fait ici référence à la *Grammaire élémentaire d'arabe régulier* de Louis Machuel. Datée de 1878, elle pouvait en effet être jugée insuffisante au regard des progrès de la science en 1909.

266. Marius Delmas est alors titulaire de la chaire publique d'arabe de Tunis.

267. Le prestigieux journaliste Paul Bourde, qui a dirigé les contrôles civils en Tunisie jusqu'en 1895, soit trois ans avant l'arrivée de Monchicourt, continue à s'intéresser aux questions coloniales. Les géographes Paul Vidal de La Blache et Augustin Bernard sont respectivement professeur en Sorbonne et à Alger où Edmond Doutté est depuis 1908 titulaire d'une chaire d'histoire de la civilisation musulmane.

268. Gabriel Alapetite (1854-1932) est alors résident général à Tunis ; gendre de Paul Bert, Joseph Chailley (1854-1928), député de la Vendée, est alors un des spécialistes des questions coloniales à la chambre..

269. Victor Serres (né en 1860), diplômé de l'ESLO et ancien élève de l'EPHE, a été administrateur de commune mixte avant de passer dans les contrôles civils de Tunisie en 1890 où, passé en 1910 à la classe exceptionnelle, il dirige le bureau des contrôles. Président de l'Institut de Carthage, il participe à la vie savante locale et publie des travaux historiques dans la *Revue tunisienne*.

270. Il s'agit de la *Dépêche tunisienne*, principal quotidien de Tunisie, proche de la résidence générale.

271. Le collège Sadiki forme des élèves tunisiens dont une part non négligeable prépare les examens du brevet et du diplôme d'arabe dans l'optique de devenir interprètes ou d'entrer dans l'administration tunisienne où l'arabe est resté une langue officielle.

272. Il est possible que Dominique Gaudiani ait alors quitté les contrôles pour l'administration centrale.

273. « L'enseignement de l'arabe dans les lycées et collèges », *Bulletin de l'enseignement public au Maroc*, n° 79, 1927, p. 60-71.

274. Le terme est sans doute utilisé pour faire référence à l'emploi par les Européens établis au Maroc et en Algérie du mot *patos* pour nommer les Français nouveaux venus de métropole (André Lanly, *Le Français d'Afrique du Nord (Algérie-Maroc). Étude linguistique*, Paris, Presses universitaires de France, 1961, p. 142).